

Edité par NADINE MÉOUCHY and/et PETER SLUGLETT with/avec la
collaboration amicale de GÉRARD KHOURY and/et GEOFFREY SCHAD

**The British and
French Mandates
in Comparative
Perspectives
Les mandats
français
et anglais dans
une perspective
comparative**

BRILL

THE BRITISH AND FRENCH MANDATES
IN COMPARATIVE PERSPECTIVES /
LES MANDATS FRANÇAIS ET ANGLAIS
DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

SOCIAL, ECONOMIC AND POLITICAL
STUDIES OF
THE MIDDLE EAST AND ASIA
(S.E.P.S.M.E.A.)

(Founding editor: C.A.O. van Nieuwenhuijze)

Editor

REINHARD SCHULZE

Advisory Board

Dale Eickelman (Dartmouth College)

Roger Owen (Harvard University)

Judith Tucker (Georgetown University)

Yann Richard (Sorbonne Nouvelle)

VOLUME 93



THE BRITISH AND FRENCH MANDATES
IN COMPARATIVE PERSPECTIVES /
LES MANDATS FRANÇAIS ET ANGLAIS
DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

EDITED BY / EDITÉ PAR

NADINE MÉOUCHY AND/ET PETER SLUGLETT

WITH/AVEC LA COLLABORATION AMICALE DE
GÉRARD KHOURY AND/ET GEOFFREY SCHAD



BRILL
LEIDEN · BOSTON
2004

This book is printed on acid-free paper.

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

The British and French mandates in comparative perspectives / edited by Nadine Méouchy and Peter Sluglett ; with Gérard Khoury and Geoffrey Schad = Les mandats français et anglais dans une perspective comparative / édité par Nadine Méouchy et Peter Sluglett ; avec la collaboration amicale de Gérard Khoury et Geoffrey Schad.

p. cm. — (Social, economic, and political studies of the Middle East and Asia, ISSN 1385-3376 ; v. 93)

Proceedings of a conference held in Aix-en-Provence, June 2001.

Includes bibliographical references (p.) and index.

ISBN 90-04-13313-5 (alk. paper)

1. Mandates—Congresses. 2. Mandates—Middle East—Congresses. 3.

France—Colonies—Administration—Congresses. 4. Great

Britain—Colonies—Administration—Congresses. 5. Elite (Social sciences)—Congresses. 6.

Nationalism—Middle East—Congresses. I. Title: Mandats français et anglais dans une perspective comparative. II. Méouchy, Nadine. III. Sluglett, Peter. IV. Series.

D650.B75 2003

956.903—dc22

2003065220

ISSN 1385-3376

ISBN 90 04 13313 5

© Copyright 2004 by Koninklijke Brill NV, Leiden, The Netherlands

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, translated, stored in a retrieval system, or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without prior written permission from the publisher.

Authorization to photocopy items for internal or personal use is granted by Brill provided that the appropriate fees are paid directly to The Copyright Clearance Center, 222 Rosewood Drive, Suite 910 Danvers, MA 01923, USA. Fees are subject to change.

PRINTED IN THE NETHERLANDS

CONTENTS/SOMMAIRE

Acknowledgements	ix
Remerciements	xi
Notes on contributors/Liste des auteurs	xiii
General introduction	1
<i>Nadine Méouchy and Peter Sluglett</i>	

Introduction générale	21
<i>Nadine Méouchy et Peter Sluglett</i>	

PART ONE/PREMIÈRE PARTIE

SOURCE MATERIALS FOR THE MANDATES/ OUTILS DOCUMENTAIRES SUR LES MANDATS

Outils documentaires sur le mandat français	45
<i>Pierre Fournié et François-Xavier Trégan</i>	
British archival sources for the history of the Middle Eastern mandates	55
<i>Peter Sluglett</i>	
Corpus juris du mandat français	63
<i>Youssef S. Takla</i>	

PART TWO/DEUXIÈME PARTIE

THE SPIRIT AND THE LETTER OF THE MANDATES: POLITICAL PRAXIS AND CULTURAL PERSPECTIVES/ L'ESPRIT ET LA LETTRE DES MANDATS: PRATIQUES POLITIQUES ET PERSPECTIVES CULTURELLES

Les mandats/the mandates: Some reflections on the nature of the British presence in Iraq (1914–1932) and the French presence in Syria (1918–1946)	103
<i>Peter Sluglett</i>	
Le système international aux prises avec le colonialisme: les délibérations sur la Palestine dans la Commission permanente des Mandats de la Société des Nations	129
<i>Roger Heacock</i>	

International obligation, domestic pressure and colonial nationalism; the birth of the Iraqi state under the mandate system	143
<i>Toby Dodge</i>	
Robert de Caix et Louis Massignon: deux visions de la politique française au Levant en 1920	165
<i>Gérard D. Khoury</i>	
Museums and the construction of national history in Syria and Lebanon	185
<i>Heghnar Zeitlian Watenpaugh</i>	
Looking East, looking West: provincial eclecticism and cultural dualism in the architecture of French mandate Beirut	203
<i>Robert Saliba</i>	
Robert Montagne et les études ethnographiques françaises dans la Syrie sous mandat	217
<i>Jean Métral</i>	
Approche des savoirs de l'Institut français de Damas: à la recherche d'un temps mandataire	235
<i>François-Xavier Trégan</i>	
Desert medicine, ethnography, and the colonial encounter in mandatory Syria	249
<i>Robert Blecher</i>	
Les Français et les communautés nationales de Palestine au temps du mandat britannique	269
<i>Dominique Trimbur</i>	
Francophonie et langue arabe dans la Syrie sous mandat: l'exemple de l'enseignement missionnaire à Damas	303
<i>Jérôme Bocquet</i>	
Impérialisme, colonisation intellectuelle et politique culturelle de la Mission Laïque française en Syrie sous mandat	321
<i>Randi Deguilhem</i>	

PART THREE/TROISIEME PARTIE

THE STATE AND THE POLITICAL, ECONOMIC AND
TECHNICAL ELITES: NETWORKS, DYNAMICS AND
NATION BUILDING/L'ÉTAT ET LES ÉLITES
POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES:
RÉSEAUX, DYNAMIQUES ET CONSTRUCTION
NATIONALE

Instrumentalisation d'un parcours singulier: la trajectoire mandataire de l'émir 'Adil Arslan pour consolider les ruptures de l'indépendance syrienne	345
<i>Juliette Honvault</i>	
Le mandat britannique en Irak: une rencontre entre plusieurs projets politiques	361
<i>Pierre-Jean Luizard</i>	
Une évaluation de la gestion mandataire de l'économie syrienne	385
<i>Mohammed Ali El-Saleh</i>	
Dismemberment of empire and reconstitution of regional space: the emergence of 'national' industries in Damascus between 1918 and 1946	415
<i>Frank Peter</i>	
Economic Aspects of the Arab-Zionist Confrontation in Mandatory Palestine	447
<i>Khairia Kasmieh</i>	
The attitude of the French mandatory authorities towards land ownership in Syria	457
<i>Abdallah Hanna</i>	
The British land program, state-societal cooperation, and popular imagination in Transjordan	477
<i>Michael Fischbach</i>	
Les élites techniques locales durant le mandat français en Syrie (1920–1945)	497
<i>Hayma Zeifa</i>	
Système éducatif et modèle professionnel: le mandat français en perspective. L'exemple des comptables au Liban	537
<i>Elisabeth Longuenesse</i>	
Le dessous des cartes: quelles règles pour les jeux de l'administration libanaise? Lecture des cartes de visite et documents personnels de Shafiq al-Halabi	549
<i>Mounzer Jaber</i>	

PART FOUR/QUATRIÈME PARTIE

RURAL AND URBAN MOBILISATION: RESISTANCE AND
COOPERATION/LES MOBILISATIONS URBAINES ET
RURALES: RÉSISTANCE ET COOPÉRATION

Minorities and ethnic mobilisation: the Kurds in northern Iraq and Syria	579
<i>Nelida Fuccaro</i>	
Towards a new category of colonial theory: colonial cooperation and the <i>Survivors' Bargain</i> —The case of the post-genocide Armenian community of Syria under French mandate	597
<i>Keith D. Watenpaugh</i>	
La mobilisation populaire à Beyrouth à l'époque du Mandat (1918–1943): l'apprentissage progressif de la participation	623
<i>Carla Eddé</i>	
Le mouvement des <i>ʿisabat</i> en Syrie du Nord à travers le témoignage du chaykh Youssef Saadoun (1919–1921)	649
<i>Nadine Méouchy</i>	
A nationalist rebellion without nationalists? Popular mobilizations in mandatory Syria 1925–1926	673
<i>Michael Provence</i>	

CONCLUDING REMARKS/SYNTHÈSES
DE CONCLUSION

Concluding Remarks	695
<i>Rashid Khalidi</i>	
Regards et recherches sur les états de l'orient Arabe placés sous mandats français et Britannique	705
<i>Dominique Chevallier</i>	
General Bibliography	713
Index of Personal, Family and Tribal Names	735

ACKNOWLEDGEMENTS

It is our pleasant duty to thank the many people and institutions who made it possible for us to hold the preparatory workshop in Alta, Utah, in October 2000 and the conference in Aix in June 2001 at which the papers in this volume were presented. We are also most grateful to the individuals who have assisted us in the preparation of this volume.

The preparatory workshop in Alta was made possible by the US Education Department's Title VI grant to the Middle East Center at the University of Utah.

We should like to thank the following for their financial and administrative support for the conference in Aix:

Air France, Damascus, the Association Mémoires Méditerranéennes (MM André Raymond and Jean-Robert Henry), the Banque Audi-Suisse (Mme. Christian Audi and M. Marc Audi), the Chambre de Commerce franco-arabe, Paris, the Chambre de Commerce franco-libanaise, Paris (M. Joseph Saadé), the Centre franco-allemand de Provence (M. Joachim Rothacker), the Conseil Général des Bouches-du-Rhone, the cultural section of the Embassy of France in Syria (M. Philippe Georgeais), GREMMO (CNRS – Lyon), the Institut Français d'Études Arabes, Damascus, the French Ministry of Foreign Affairs (direction de la coopération scientifique), the Mairie d'Aix-en-Provence, the Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme and IREMAM, Aix-en-Provence (M. Robert Ilbert, Mme Sylvie Denoix, Mme Claudie Desautel), Maître Youssef S. Takla, les Calissons d'Entrecasteaux, the Middle East Center of the University of Utah, the United States Information Service, Amman, the University of Aix-Marseille III.

For their generous hospitality during the conference in Aix we are most grateful for the wonderful parties hosted by Monsieur l'Ambassadeur and Mme Christian Graeff, and M. and Mme Gérard D. Khoury.

For their assistance in the preparation of the volume we are most grateful to the editorial board (Rashid Khalidi, Gérard D. Khoury, André Raymond, Geoffrey Schad). Many thanks to Edouard Méténier, and to Pierre Borodkine and Judith Sluglett-Borodkine for translating most of the abstracts.

Neither this volume nor the conference in Aix would have been possible without the infectious enthusiasm and boundless energy of

our friend and colleague Gérard Khoury. The editors were the happy recipients of Gérard and Marie Khoury's hospitality both during the preparations for the conference and subsequently at a long editorial meeting in Aix in late January/early February 2002. Both of us have benefitted enormously from Gérard's friendship, encouragement and thoughtfulness.

On her return from Damascus, Nadine Méouchy did much of the editing of this volume while a research fellow with the CNRS research group on the Mediterranean and the Middle East in Lyon (GREMMO). She would particularly like to thank Mme Agnès Piédimonte for her kindness and cheerful assistance.

Peter Sluglett carried out much of the editorial work on this volume as a Visiting Fellow of All Souls College, Oxford while on sabbatical leave from the University of Utah. He would like to thank the Warden and Fellows of All Souls for their generous and cordial hospitality, and the College of Humanities of the University of Utah for his sabbatical leave. He is also grateful to Aranone and Climène Zarkan for their cheerful tolerance of the invasion of their living room by the editors in November 2002. Above all he is indebted to Shohreh Eslami for her loving patience and support.

Finally, working on this volume has been a real pleasure for both of us, not only because of the high quality of the papers but also because of the happy atmosphere which has characterised the whole enterprise. The contributors have responded without complaint to our requests for drafts and redrafts of their papers, with the result that we have been able to assemble the final version far more rapidly than we had ever thought possible.

Nadine Méouchy and Peter Sluglett
Oxford, 31 May 2003

REMERCIEMENTS

Nous sommes particulièrement heureux de remercier ici tous ceux, hommes et institutions, qui nous ont permis de réunir notre atelier préparatoire à Alta, Utah, en Octobre 2000, et le colloque d'Aix en Juin 2001 au cours duquel furent présentées les contributions publiées dans cet ouvrage. Nous sommes également très reconnaissants aux personnes qui nous ont assistés dans la préparation de cette publication.

L'atelier préparatoire d'Alta fut réalisé grâce au soutien de l'US Education Department au Middle East Center de l'Université de Utah (Title VI grant).

Pour la tenue du colloque d'Aix, nous aimerions remercier de leur soutien financier et administratif les personnes et institutions suivantes:

Air France-Damas, l'Association Mémoires Méditerranéennes (MM. André Raymond et Jean-Robert Henry), la Banque Audi-Suisse (Mme Christian Audi et M. Marc Audi), la Chambre de Commerce franco-arabe à Paris, la Chambre de Commerce franco-libanaise à Paris (M. Joseph Saadé), le Centre franco-allemand de Provence (M. Joachim Rothacker), le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les Services culturels de l'Ambassade de France en Syrie (M. Philippe Georgeais), le GREMMO (CNRS – Lyon), l'Institut Français d'Études Arabes de Damas, le Ministère des Affaires Étrangères (Direction de la coopération scientifique), la Mairie d'Aix-en-Provence, la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme et l'IREMAM, Aix-en-Provence (M. Robert Ilbert, Mme Sylvie Denoix, Mme Claudie Desautel), Maître Youssef S. Takla, les Calissons d'Entrecasteaux, le Middle East Center de l'Université de Utah, le United States Information Service, Amman, l'Université d'Aix-Marseille III.

Les participants au colloque d'Aix furent magnifiquement reçus, au cours de deux soirées, par Monsieur l'Ambassadeur et Mme Christian Graeff, et par M. et Mme Gérard D. Khoury, auxquels va toute notre gratitude pour leur généreuse hospitalité.

Pour leur contribution à la préparation de cet ouvrage, nous remercions vivement les membres du comité éditorial (Rashid Khalidi, Gérard D. Khoury, André Raymond, Geoffrey Schad). Tout comme nous remercions Edouard Méténier, Pierre Borodkine et Judith Sluglett-Borodkine pour la traduction de la majorité des résumés.

Tous les préliminaires et préparatifs du colloque d'Aix comme de cette publication doivent leur bon déroulement à l'extraordinaire énergie et à l'enthousiasme communicatif de notre ami et collègue Gérard Khoury. Les éditeurs expriment toute leur reconnaissance à Gérard et à Marie Khoury pour les avoir chaleureusement reçus avant le colloque et ensuite durant la longue réunion du comité éditorial entre la fin janvier et le début février 2002. En fait, il est bien difficile de dire tout ce que fut la présence, l'attention et les encouragements amicaux de Gérard tout au long de ces mois de travail en commun.

À son retour de Damas, Nadine Méouchy fut accueillie par le Groupe de Recherches et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO – CNRS) à Lyon, au sein duquel elle a accompli une grande partie du travail éditorial relatif à cet ouvrage. Elle remercie tout particulièrement Mme Agnès Piédimonte, secrétaire du GREMMO, pour sa constante disponibilité et son heureuse aide.

Peter Sluglett a mené à bien l'essentiel des tâches éditoriales de cette publication pendant qu'il bénéficiait du statut de Visiting Fellow of All Souls College, à Oxford; il remercie vivement les Warden and Fellows of All Souls de leur hospitalité cordiale et généreuse, de même qu'il remercie le College of Humanities de l'Université de Utah de lui avoir accordé cette année sabbatique. Il est aussi reconnaissant à Aranone et à Climène Zarkan d'avoir accepté avec philosophie l'invasion de leur salon par les éditeurs en Novembre 2002 . . . Et par-dessus tout, il exprime sa profonde gratitude à Shohreh Eslami pour sa patience et son indéfectible soutien.

Enfin, nous ne dirons pas assez quel plaisir a accompagné l'élaboration de cet ouvrage, non pas tant en raison de la qualité des articles mais plutôt à cause du climat amical et positif qui a entouré la conduite de toute l'entreprise. Les auteurs ont répondu à toutes nos sollicitations et demandes de corrections avec une telle compréhension que nous avons réussi à achever la version finale du manuscrit bien plus rapidement que prévu.

Nadine Méouchy et Peter Sluglett
Oxford, le 31 Mai 2003

NOTES ON CONTRIBUTORS/LISTE DES AUTEURS

ROBERT BLECHER is Assistant Professor of History at the University of Richmond. His interests range widely across Syrian history, the Arab-Israeli conflict and contemporary US politics. He is currently completing a manuscript on medicine and empire in late nineteenth to mid-twentieth century Syria.

JÉRÔME BOCQUET, agrégé en histoire, enseignant au département d'études arabes (histoire de l'Islam contemporain) à l'université Paris-IV Sorbonne, a soutenu une thèse à l'université Paris-I sur l'enseignement catholique à Damas. Plusieurs de ses travaux sur la présence culturelle et religieuse de la France en Syrie durant l'Empire ottoman et sous le Mandat sont en cours de publication.

DOMINIQUE CHEVALLIER est Professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne, où il a fondé le Centre d'Histoire de l'Islam contemporain, et il est vice-Président des Amis de l'Université française d'Égypte. Il a longuement séjourné au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et, en 1981, a été Fellow au Woodrow Wilson Center de Washington. Il a publié de nombreux articles et ouvrages, parmi lesquels: *La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe*, Paris, Geuthner, 1971; (éd.), *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1979, (éd.), *Les Arabes et l'Histoire créatrice*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995 et (avec André Miquel), *Les Arabes du Message à l'Histoire*, Paris, Fayard, 1995.

TOBY DODGE is a Senior Research Fellow at the ESRC Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation, University of Warwick, where he is working on the transformation of the post-colonial state under globalisation. He has recently co-edited *Globalisation and the Middle East; Islam, Economics, Society and Politics*, London and Washington, the Brookings Institution and the Royal Institute of International Affairs, 2002, and *Iraq at the Crossroads: State and Society in the Shadow of Regime Change*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

RANDI DEGUILHEM, ancienne boursière Fulbright en Syrie, puis allocataire auprès de l'IFEAD, est chargée de recherche au CNRS, IREMAM, Aix-en-Provence. Auteur de « L'éducation de l'État ottoman à Damas à la fin de l'époque ottomane: force unificatrice ou séparatiste? », *The Syrian Land*, Stuttgart, 1998 et « Le Waqf dans l'Empire ottoman jusqu'à 1914 », *Encyclopedia of Islam*, 2000, elle travaille actuellement sur les configurations de pouvoir et le waqf à Damas au XIX^e siècle, ainsi que sur des réseaux intellectuels dans la Syrie du XIX^e siècle.

CARLA EDDÉ est chargée d'enseignement au département d'histoire de la faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth. Elle est doctorante en histoire à l'Université de Provence et termine une thèse sur la modernisation de Beyrouth à l'époque du Mandat français. Elle a publié plusieurs articles sur l'histoire sociale et politique du Liban aux XIX^e et XX^e siècles.

MOHAMMED ALI EL-SALEH, économiste conseil depuis 1974 à Damas, a fait des études en économie politique à l'Université de Tübingen. En 1974, il y présente une thèse de doctorat intitulée: « Commerce et structure économique de la Syrie à l'époque des Croisades ». De 1978 à 1985, il est chercheur associé à l'Institut al-Ard, à Damas, dans lequel il conduit des recherches sur l'économie israélienne. Depuis 1998, il est chercheur associé à l'IFEAD, et travaille sur l'histoire économique de la Syrie à l'époque du Mandat français.

MICHAEL R. FISCHBACH is associate professor of history at Randolph-Macon College in Ashland, Virginia, U.S.A. His research interests include issues relating to land ownership in the context of the history of Jordan, Palestine/Israel, and the Arab-Israeli conflict. He is author of *State, Society, and Land in Jordan*, Leiden, E.J. Brill, 2000, and *Records of Dispossession. Palestinian Refugee Property and the Arab-Israeli Conflict*, New York, Columbia University Press, 2003.

PIERRE FOURNIÉ est conservateur en chef du patrimoine aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Auteur d'une thèse soutenue en 1987 à l'Ecole nationale des Chartes, *L'administration française dans les États du Levant (1918-1930)*, il a notamment publié *La France et le Proche-Orient. Une chronique photographique de la présence française en Syrie*

et au Liban, en Palestine, au Hedjaz et en Cilicie, 1916–1946, Casterman, Tournai, 1996; *Beyrouth, la Résidence des Pins*, ACR-Edition, Paris, 1999; *Regards sur le monde—trésors photographiques du Quai d'Orsay, 1860–1914*, Paris, Somogy, 2000.

NELIDA FUCCARO is Lecturer in Modern Middle Eastern History at the School of Oriental and African Studies, London University. She is the author of *The Other Kurds: Yazidis in Colonial Iraq*, London, I.B. Tauris, 1999, and of several articles on Kurdish ethnicity and nationalism. She is currently working on the urban history of the Persian Gulf and on transnational communities.

ABDALLAH HANNA is the author of some twenty books on the social history of nineteenth and twentieth Syria. He is widely admired for the depth and quality of his field research and for his independence of official historiography. His most recent works include *Dhikrayat al-ustadh 'Ubayd al-Batal (1917–1997)*, Damascus, Dar al-Tali'ah al-Jadidah, 1999; *al-Muthaqqafun fi al-siyasah wa-al-mujtama': namudhaj al-attiba' fi Suriya: min awakhir al-qarn al-tasi' 'ashar ila awakhir al-qarn al-'ishrin*, Damascus, al-Ahali, 1996; *al-Nahdah wa-al-istibdad*, Damascus, al-Ahali, 1994. A major work on the social history of Dayr 'Atiyah has been published by the Institut français du Proche-Orient in 2003.

ROGER HEACOCK est professeur d'histoire contemporaine à l'Institut Ibrahim Abu-Lughod d'Études Internationales de l'Université de Birzeit en Palestine. Ses recherches, ses publications et son enseignement sont centrés sur les relations Nord-Sud en Méditerranée orientale, et en particulier sur l'histoire palestinienne dans le contexte international. Quelques-unes de ses récentes publications sont: *Political Transitions in the Arab World*, 3 vols, Bir Zeit, Presses de l'Université de Birzeit, 2001, et *al-Mahalliyun w' al-'Aidun: Locals and Returnees in the Palestinian National Movement*, Bir Zeit, Presses de l'Université de Birzeit, 1999.

JULIETTE HONVAULT, chercheur au CNRS, a suivi un double cursus d'Histoire et d'Arabe à l'Université Paris-IV Sorbonne, et a séjourné près de cinq ans en Egypte et en Syrie. Allocataire de recherches et chercheur associée à l'Institut Français d'Études arabes de Damas, elle a préparé sa thèse de Doctorat sur l'émir 'Adil Arslan, qu'elle

a soutenue en 2002 à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO). Elle a également participé à un projet de recherches sur l'homme d'État libanais Sélim Takla.

MOUNZER JABER est historien, professeur à l'université libanaise. Il a soutenu sa thèse de doctorat en 1978 à l'université de Paris-IV—Sorbonne (*Société et pouvoirs au Jabal Amil dans la conscience des chroniqueurs chiïtes—essai d'interprétation*). Parmi ses publications, dont les plus importantes portent tant sur l'histoire sociale de la communauté chiïte au Liban que sur l'histoire de l'éducation au Liban, figure *La zone libanaise occupée: pratiques de l'occupation, trajectoires de la résistance, et destinées des habitants* (Institut d'Études palestiniennes, 1999, en arabe). Il participe actuellement au comité des historiens chargés d'écrire l'histoire de l'armée libanaise.

KHAIRIA KASMIEH retired recently as head of the Department of History at the University of Damascus. She has been Visiting Professor at the Universities of Chicago and Notre Dame, and at the Arab Institute of Research in Cairo. She has published mainly on the history of the Arab east and aspects of the Arab-Israeli conflict. Her most recent publications include *Hayat Dimashq al-ijtima'iyyah: ka ma sawwaraha al-mu'asirun awakhir al-Ahd al-'Uthmani*, Damascus, Matba'at al-Dawudi, 2001, and, as editor, *Mudhakkirat Fawzi al-Qawuqji, 1890–1977*, Damascus, Dar al-Numayr, 1995.

RASHID KHALIDI, formerly Professor of Middle East History at the University of Chicago, holds the Edward Said Chair in Arab Studies at Columbia University. He is the author of *Palestinian identity: the construction of modern national consciousness*, New York, Columbia University Press, 1997, *Under Siege: PLO decision-making during the 1982 War*, New York, Columbia University Press, 1986, and *British policy towards Syria and Palestine, 1906–1914*, London, Ithaca Press, 1980. He is currently editor of the *Journal of Palestine Studies*.

GÉRARD D. KHOURY, écrivain et historien, est l'auteur de nombreux articles et ouvrages, notamment: *Mémoire de l'aube, chroniques libanaises*, Paris, Publisud, 1987; *La maison absente*, Paris, Blandin, 1991; *Carnets d'Urbain de Valsère*, Beyrouth, Geuthner, 1991; *La France et l'Orient arabe, naissance du Liban moderne*, Paris, Armand Colin, 1993; *Entre Islam et Occident, entretiens avec Maxime Rodinson*, Paris, Belles Lettres, 1998; *Un*

siècle pour rien; le Moyen-Orient arabe de l'Empire ottoman à l'Empire américain, Paris, Albin Michel, 2000.

ELISABETH LONGUENESSE est sociologue et arabisante, chargée de recherches au CNRS, actuellement rattachée au Groupe de recherche et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient à Lyon (au sein de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée). Elle a séjourné de nombreuses années dans plusieurs pays du Proche-Orient (Syrie, Liban, Egypte). Ses recherches portent sur le travail et le syndicalisme, ainsi que les nouvelles professions diplômées et le corporatisme professionnel.

PIERRE-JEAN LUIZARD, chercheur au CNRS, est historien des islams contemporains dans les pays arabes du Moyen-Orient. Il est affecté au Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité à Paris. Il a passé de nombreuses années au Moyen-Orient, plus particulièrement en Irak, au Qatar, en Egypte et en Syrie. Ses travaux portent notamment sur l'histoire de la hiérarchie religieuse chiite en Irak, sur l'histoire du réformisme musulman en milieu sunnite et sur la réforme des institutions d'enseignement de la religion, en particulier d'Al-Azhar, ainsi que sur le rôle politique de la piété populaire à travers l'exemple des confréries soufies d'Egypte.

NADINE MÉOUCHY est historienne et rattachée au GREMMO (CNRS, Lyon). Elle a travaillé plus de dix ans dans les centres français de recherches à Beyrouth, Damas et Amman. Secrétaire scientifique de l'IFEAD de 1997 à 2002, elle a organisé le programme d'études mandataires de cet institut. Elle est l'auteur de plusieurs articles sur la Syrie et le Liban et a coordonné à Damas la publication des premiers résultats de ce programme (voir bibliographie générale).

JEAN MÉTRAL (1933–2002) a enseigné l'anthropologie et la sociologie à l'Université Lumière Lyon 2 et était chercheur à la Maison de l'Orient Méditerranéen où il a dirigé, pendant plus d'une dizaine d'années, l'Institut de recherche sur le Monde arabe contemporain (IRMAC). Il avait auparavant enseigné à l'École Supérieure des Lettres de Beyrouth pendant six ans. Depuis son retour en France, en 1975, il dirigeait parallèlement des recherches sur la France, en ethnologie urbaine, et sur le Moyen-Orient. En Syrie, en coordination avec l'IFEAD, il a abordé, avec Françoise Métral, les transformations

sociales qui accompagnaient la transition de l'Empire ottoman à l'Etat-nation, à partir de l'étude des relations entre les différents écosystèmes (ville, campagne, steppe).

FRANK PETER holds a post-doctoral research fellowship at the Institute for the Study of Islam in the Modern World (ISIM) in Leiden, Netherlands; he has taught Islamic studies at the University of Hamburg. His doctoral thesis, completed at the University of Provence, is concerned with the impact of imperialism on industries in late Ottoman and mandate Syria. His current research examines the transformation of Islam in Western Europe.

MICHAEL PROVENCE is Assistant Professor in the Clements Department of History at Southern Methodist University, Dallas Texas, USA. He earned a Ph.D. in Modern Middle Eastern History from the University of Chicago, has been a Fulbright scholar and a Mellon Fellow in Syria, and has published articles and book chapters on anti-colonial revolts in Syria in the 1920s.

ROBERT SALIBA is currently assistant professor and the coordinator of the graduate program in Landscape Urbanism at Notre Dame University, Beirut. He is the author of the monograph *Beirut 1920–1940: Domestic Architecture between Tradition and Modernity*, Beirut, Order of Engineers and Architects, 1998, on which his article is based. He has taught at the American University of Beirut and the Lebanese University. He also conducted postgraduate research at Oxford Brookes University as a Chevening scholar.

PETER SLUGLETT has been Professor of Middle Eastern History at the University of Utah, Salt Lake City, since 1994; he taught at the University of Durham between 1974 and 1993. His doctoral thesis was on the British mandate in Iraq, and he is now working on the social history of Aleppo between the late nineteenth century and the end of the French mandate. His research interests include the urban social history of the Middle East and the comparative study of British and French colonialism in the region.

YOUSSEF TAKLA débute sa carrière d'avocat en 1961. Il est nommé avocat auprès de la Cour d'Appel de Beyrouth en juillet 1964. Depuis,

il partage ses fonctions entre le Liban et la France: il est avocat auprès de la Cour d'Appel de Paris, membre de la commission législative du Ministère libanais de la Justice et membre du Comité de modernisation et de coordination des lois bancaires auprès de la Banque Centrale du Liban. Du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999, il représenta le Liban à la Cour internationale d'arbitrage de la CCI.

FRANÇOIS-XAVIER TRÉGAN est historien et poursuit des recherches sur les modalités d'articulation entre savants et politiques durant l'expérience mandataire française en Syrie. Ancien lauréat de la bourse Lavoisier et de la bourse Fulbright, il a été chercheur à l'Institut français d'études arabes de Damas. Après avoir coordonné des dossiers d'actualités internationales sur la question de Palestine, il rédige actuellement un ouvrage sur les « Institutions palestiniennes, histoire et défis ».

DOMINIQUE TRIMBUR est chercheur associé au Centre de Recherche français de Jérusalem. Après une thèse sur les relations germano-israéliennes, il travaille sur les présences européennes en Palestine. En co-direction: *De Bonaparte à Balfour—La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1799–1917*, Paris CNRS-éditions, 2001; *Entre rayonnement et réciprocité—Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle* Paris, Publications de la Sorbonne, 2002. Dernier ouvrage paru: *Une école française à Jérusalem*, Mémoire dominicaine, V, Paris, éd. du Cerf, 2002.

HEGHNAR ZEITLIAN WATENPAUGH is Assistant Professor of the History of Architecture and Aga Khan Career Development Professor in the Department of Architecture at the Massachusetts Institute of Technology. She is completing a book on the relation between imperial ideology, urban practice and architectural form in Ottoman Aleppo. She also writes about the process of “discovery,” study, preservation and commodification of architectural forms from the past, and its relationship to modernity, colonialism, and nationalism in Syria and Lebanon under French Mandate.

KEITH D. WATENPAUGH is assistant professor of Eastern Mediterranean and Islamic History at Le Moyne College, Syracuse. He has written extensively on the social and cultural history of Aleppo and the

links between class, colonialism and modernity in the contemporary Middle East. His book, *Modernity and the Architectures of Community* is forthcoming.

HAYMA ZEIFA est architecte et a enseigné au département d'architecture de l'Université de Damas. Elle travaille actuellement à l'atelier « Vieux Damas » de l'Institut français du Proche-Orient, à Damas. Elle prépare en outre une thèse de doctorat en urbanisme et architecture sur les villes moyennes de la Syrie sous mandat français, et est inscrite, à cet effet, à l'Institut d'urbanisme de Paris de l'Université de Paris-XII.

GENERAL INTRODUCTION

Nadine Méouchy and Peter Sluglett

This volume, the proceedings of a conference held in Aix-en-Provence in June 2001, is the result of a long period of maturation. It has its origins in a research programme organised in Damascus in 1997 by Nadine Méouchy (IFEAD, Institut français d'études arabes de Damas), which brought together a group of young American, European and Lebanese scholars studying the French mandate in Syria and Lebanon, the historian Abdallah Hanna, Françoise Métral (CNRS, Centre national de la recherche scientifique, GREMMO, Groupe de recherche sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, Lyon) and the late Jean Métral (Université Lumière-Lyon 2). Some members of this group formed a panel at the Middle East Studies Association in Chicago in 1998; all of them joined a larger group of scholars for a conference on the French mandate held in Beirut in June 1999, whose papers were published in December 2002.¹

In the course of the conference in Beirut it gradually became clear that further progress would require the expansion of the research agenda to include the “other” mandates: Iraq, Palestine and Transjordan. The discussions had already brought out the significance of the competition between the two mandatory powers, and of the creation of economic and political networks by the various local elites in response to the activities of Britain and France. In addition, especially in the context of the mobilisation of opposition in urban and rural areas, it became clear that the scope of the enquiry would need to be widened to make it possible to differentiate between regional specificities and broader social phenomena common to the area as a whole.

Accordingly, Nadine Méouchy and Peter Sluglett (University of Utah) decided to set up a project involving the comparative study

¹ Nadine Méouchy (ed.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946: les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damascus, IFEAD, 2002.

of the British and French mandates in the Middle East. The first stage was the organisation of a workshop in Alta, Utah, in September 2000 attended by sixteen historians, to discuss some of the themes articulated in Beirut at a comparative level, and to elaborate the framework of a larger conference which would take place in Aix-en-Provence the following year. The enlargement of the project has resulted in an increase both in the number of individuals and institutions represented and in the variety of disciplinary interests involved. It has been one of our main priorities to secure as broad participation as possible from scholars from the region, although, inevitably, local sensitivities have meant that we have been obliged to be more circumspect than we would have liked.

This collection represents a significant departure on a number of levels. It is the first attempt to discuss the Middle Eastern mandates as a totality, and to compare the application and effects of this very specific form of late colonialism both within the mandated states themselves and between the approaches of the two mandatory powers. Second, the thirty-one contributors come from, or now work in, the successor states of the mandates in the contemporary Middle East (ten), Britain or France, the former mandatory powers (fifteen), or the United States (six). Third, although those involved come from different disciplines (anthropology, architecture, archival conservation, economics, history, law, sociology), they have made every effort to abandon conventional categories of compartmentalisation. In much the same way, the largest disciplinary group represented, the historians, have generally succeeded in transcending the boundaries between their various schools (e.g. *Annales*, Marxist, post-modernist, subaltern studies) to reach beyond empirical history towards a history of the economies, societies and politics of the mandated states. Finally, the collection contains analyses at both micro and macro levels, including specific instances of revolt or collaboration, studies of particular individuals, of professional groups and their contributions to “nation-building,” comparisons between the various political and cultural policies of the mandatory powers, and the formation and practice of *le savoir colonial* by contemporary British and French ethnographers, officials, physicians and teachers.

*Economy and society in “Greater Syria” and Iraq in the last years
of Ottoman rule*

The states of Lebanon, Iraq, Palestine, Syria and Transjordan were first created *de facto* as a result of the military and diplomatic activity of Britain (and of France, though very much as a junior partner), and subsequently *de jure* through the Treaty of San Remo in April 1920. Of course, the region was profoundly shaped by its Ottoman past, so that the new states had many features in common. Hence it is useful to give a general impression of the main social and economic features of the Arab provinces at the end of the Ottoman period, while bearing in mind that the nineteenth century itself had witnessed a series of rapid and multi-faceted social and economic changes.

In the first place, the traditionally gloomy picture of the economy of the region in the latter part of the nineteenth century needs to be modified, in terms both of the details of the apparently negative effects on the traditional economy and of periodisation. Some economic sectors were less affected than others, and some experienced recovery or reconstitution, or both. Consular reports and other sources give a fair idea of, for instance, the number of looms in operation in particular years, and of the number of people employed in various sectors of manufacturing industry. The lists of the members of the various chambers of commerce and industry are also useful in tracing upward (or downward) trajectories of individuals and firms from late Ottoman times through the mandate and independence periods.²

In terms of social groups, the survey should probably begin with the ‘*ulama*’, for whom the nineteenth century had been a period of particularly tumultuous change. The ‘*ulama*’ were not only “religious professionals” but also, in a much broader sense, the “men of the pen”, who formed the core of the legal and educational professions. Three principal external forces had affected them particularly: first, the Wahhabi movement, and its spin-off, the *salafiyya* movement, which advocated a spectrum of reforms now broadly described as

² Geoffrey D. Schad, *Colonialists, Industrialists, and Politicians: The Political Economy of Industrialization in Syria, 1920–1954*, Ph.D. dissertation, University of Pennsylvania, 2001, especially chapters 2 and 6.

“fundamentalist”; secondly, the empire-wide Tanzimat reforms, one of whose indirect effects was to bring about radical changes in the nature of the teaching and judicial professions, and finally, if more peripherally, the “Islamic modernism” of ‘Abduh, Afghani and their followers, which stressed free will, freedom of choice, and the essential compatibility of Islam with various developments in the modern world.

Some members of the *‘ulama’* eagerly embraced the changes brought by the Tanzimat reforms, while others trenchantly resisted them. Such “dilemmas” were at least partly resolved with the fall of the empire, the creation of the mandated states and the abolition of the caliphate in 1924, which led to the setting up (or the confirmation) of separate “national” structures for the religious profession, and the gradual voiding of law and education of most of their Islamic content. Another development, dating from the latter part of the nineteenth century, was that clever young men became less interested than they had been in following the various stages of a traditional Islamic education, and enrolled instead in the newly developing secular educational system. Many subsequently became teachers, while others became career civil servants, or members of the “modern” professions: law, medicine, engineering, architecture.

A major phenomenon of the second half of the nineteenth century, throughout the Ottoman Empire but especially in the Arab provinces, was the growth of private property in agricultural land. Although a regime of private property had gradually been evolving *de facto* since the end of the eighteenth century, the Ottoman Land Law of 1858 was the first legal instrument to validate the private ownership of *agricultural* land by granting title deeds to those who could prove continuous occupation and/or usufruct over a given period of time. In contrast to the situation in much of Western and Northern Europe, where large landowners would spend at least part of the year on their estates, the majority of old and new landlords in the Fertile Crescent were town-dwelling absentees. Some were tribal shaykhs, whose registration of tribal lands in their own names gradually turned the tribesmen into serfs; others were townsmen who had been accustomed to lending money to villagers to enable them to pay their taxes, and now decided to take possession of the lands which they held in security for the villagers’ debts. Another important category of “new landlords” were educated members of the urban middle classes who knew how to take advantage of the new legislation.

Finally, a major, if unintended, consequence of the Tanzimat in the nineteenth century, and one which partly accounts for the spectacular rise in the fortunes of “new upstarts”,³ was the expansion of the Ottoman bureaucracy. The judicial, fiscal, and bureaucratic structures that evolved in response to major pieces of legislation including the Land Law of 1858, the Law of Vilayets of 1864 and the major reform of civil law, the *Mecelle*, of 1870–76, gradually came to require more and more locals who had received a modern, that is secular, education, or were prepared to adapt themselves to the requirements of government employment. One of the main purposes of the Tanzimat had been to hinder, or at least to moderate, the activities of over-mighty subjects in the provinces which had gravely weakened the empire between the 1780s and the 1820s. However, the fact that it was now necessary to recruit very many more local individuals to carry out a wide variety of governmental functions in the latter part of the nineteenth century meant that attempts to centralise did not always have that precise effect.

Hence, by the beginning of the twentieth century, the political and socio-economic landscape of the Ottoman Arab provinces had undergone a series of rapid and far-reaching transformations almost all of which, it must be emphasised again, dated from the relatively recent past. These developments came to an abrupt halt with the outbreak of the First World War, the great watershed in the history of the area. The traditional view of the Arab national movement has the Ottoman Arab provinces straining for their freedom from Istanbul from various points in the latter part of the nineteenth century, but this is probably not an accurate reflection of reality. Even in its latter days, the Ottoman empire’s principal source of legitimacy was that it attempted, however imperfectly, to create the necessary political and socio-economic conditions under which, or against the backdrop of which, a good Muslim life could be lived.

In contrast with the European parts of the empire, where Muslims were generally in the minority (and which became increasingly susceptible to appeals to shared ethno-linguistic and religious identities

³ Ruth Roded, “Ottoman service as a vehicle for the rise of new upstarts among the urban elite families of Syria in the last decades of Ottoman rule”, in Gabriel R. Warburg and Gad Gilbar (eds.), *Studies in Islamic Society: Contributions in Memory of Gabriel Baer*, Leiden, Brill, 1984, pp. 63–94.

in the course of the nineteenth century), most of the population of the Arab provinces of the empire were prepared to accept its legitimacy.⁴ Hence there were relatively few organised pressures for anything beyond a degree of decentralisation before the empire's sudden demise at the end of the First World War. All but a handful of Arab Muslims and Orthodox Christians remained generally committed to the ideals of Ottomanism (*Osmanlılık*) until the very end; it was only with the empire's collapse in 1918 that this commitment could no longer be maintained. In addition, the end of the empire did not come about as the result of the culmination of a struggle for colonial freedom, nor could it have been long foreseen. There was nothing *inevitable* which might have led to an assumption that the empire would collapse, or that its collapse would be so sudden, or so final, still less that it would be replaced by a very different political order, based on the creation of a number of states on the Westphalian model.

Two vital aspects of the war and its aftermath (1914–20) were, first, the economic privations which the war brought in its train, and second, that the creation of the mandated states transformed a regional economy (in which there had been, certainly, a number of local tariffs) into a series of national economies, thus putting up barriers to free trade where few had previously existed. During the war, there were terrible famines in Syria and Lebanon in which tens of thousands died of hunger, partly as a result of Ottoman requisitioning (associated with the regime of Jamal Pasha in Beirut) and the collapse of the local (and the Ottoman) economy, and partly as a result of the Allied naval blockade of the Syrian coast.

When the empire was defeated in 1918, the socio-political structures of the Arab provinces underwent a series of major sea changes. Although the “traditional arrangements” had already been somewhat altered by the upheavals surrounding the Young Turk revolution in 1908–09, the situation of the notables described by Albert Hourani⁵

⁴ With the exception of Lebanon, where the massacres of 1860 resulted in the installation of a separate regime under indirect European surveillance, the *mutasarrıfyya*, which lasted from 1861 to 1915.

⁵ Albert Hourani, “Ottoman Reform and the Politics of Notables”, in William R. Polk and Richard L. Chambers (eds.), *Beginnings of Modernization in the Middle East: The Nineteenth Century*, Chicago, University of Chicago Press, 1968, pp. 41–68.

had generally remained as it had been since the middle of the previous century. In broad terms, the notables were the Sunni Muslim landowning elite (some of whom had taken important positions in the Tanzimat bureaucracy), part of whose social and political function was to act as a dual-directional filter between the Ottoman state and those elements of the local population whom it was necessary to appease, conciliate, intimidate, galvanise or accommodate.

This goes some way to explain the magnitude of the post-war upheaval, in which most of the old linkages, though not all the old ways of doing business, suddenly disappeared. For those who continued to be involved, or who now became involved, new relationships had to be forged, not only between the elites and the colonial regime, but within and among elites of very different composition. In the mandated states, the focus of power and authority switched from the old imperial capital to a new hierarchy operating from the new local capitals and under a set of rules drawn up in Paris and London. As well as creating new structures, the new lines on the map created new sub-sets of relationships whose implications the local political actors were now obliged to learn, and within which they were obliged to manoeuvre.

Furthermore, the areas which became mandatory Iraq and mandatory Syria had undergone very different experiences between 1914 and 1920. Perhaps the most salient difference was that by 1920 Britain had been in Iraq for some six years, and had created a civil and military administration on Indian lines, gradually extending control northwards from Basra (22 November 1914) and, after many vicissitudes, to Baghdad (11 March 1917) and eventually to Mosul (3 November 1918). In Greater Syria, in contrast, the Ottoman civil authorities had remained at their posts for most of the war. Jerusalem was captured by the British in December 1917, and it was a further ten months until the capture of Damascus on 2 October 1918. Most of the local elite had little time to prepare for the realities of British and French occupation; few, apart from the Maronites of Beirut and Mount Lebanon, were particularly strongly inclined towards accepting France as their protector; a rather larger number of "Syrians" (in Syria and Palestine) favoured some sort of connection with Britain. In Damascus and Aleppo, only a very small group consisting of those already disposed to support Faysal b. Husayn exhibited any very great enthusiasm for the permanent establishment of an Arab kingdom under his rule. After the fall of the Ottoman empire, and in

so far as they had thought about it at all, the majority of Syrians saw no reason why they should not rule themselves.

In addition, it was not until September 1919—preceded by months of bitter recriminations—that Britain declared unequivocally that it would evacuate its troops from Syria, a move which finally opened the gate to full-fledged French occupation. It was only at this point, some five years after British troops had landed in southern Iraq, that France took control of the Syrian interior. Finally, Mustafa Kemal's establishment of the Turkish Republic continued to attract the favourable attention of many prominent Aleppines until the end of the 1920s, and it was not until the end of that the League of Nations boundary commissioners came down unequivocally on the question of (what are now) the boundaries between Turkey and Iraq. Such uncertainties were compounded by the fact that at the end of the costliest war so far in human history (in terms both of dead and wounded and of physical destruction) powerful lobbies in both Britain and France were asserting that reconstruction at home was a greater priority than founding a new quasi-colonial empire in the Middle East.

The structure of the volume

The articles have been organised into three thematic sections, preceded by two essays on the French and British sources for the period and another describing the legal instruments which formed the basis of French mandatory rule in Lebanon and Syria. Unfortunately, the wide dispersal of archival material in collections throughout the Middle East, as well as problems of access, makes it difficult to provide an overview of the Arabic materials for the period. Similarly, to the best of our knowledge, there is no legal analysis of the texts of the British mandates for Iraq and Palestine.

The first theme is the genesis and application of the mandates from a number of different viewpoints: diplomatic, administrative, educational and cultural, as well as the expression of notions of “national heritage” and “*le savoir colonial*”.⁶ The second theme con-

⁶ That is, the collection and construction of social and cultural knowledge on the part of the European colonisers to create more efficient structures of colonial rule.

cerns the construction of complex and often contradictory sets of relationships between the state and the economic, political, and technical elites in the course of attempts at “nation-building”. The third theme deals with popular responses to changes in the old social order in both town and countryside set in motion by the authorities, whether mandatory or local. The volume concludes with two very different syntheses of the proceedings by Dominique Chevallier and Rashid Khalidi. In order to avoid unnecessary duplication, a common bibliography has been constructed for all the articles.

a. *Source materials for the mandates*

This part contains three papers, the first on French sources for the French mandates (Pierre Fournié and François-Xavier Trégan), the second on British source materials for the mandates as a whole (Peter Sluglett) and the third a detailed description of the *corpus juris* of the French mandate by Youssef Takla, an international lawyer. Many of the articles on Syria and Lebanon in this book are based on an archival collection which has only been available in its entirety since 1986, the papers of the French High Commission in Beirut, located in the archives of the Ministère des Affaires Étrangères in Nantes. As Trégan and Fournié point out, there are significant and irreplaceable gaps in the archives of the Ministère des Affaires Étrangères. Much of the “current” diplomatic material for the period 1932–40, then stored at the Quai d’Orsay, was deliberately burnt in May 1940, a few days before the German occupation of Paris. In addition, a significant amount of material from the various technical services in Lebanon and Syria was handed over to the successor administrations, including material relating to customs and excise, postal services, the cadastral registers and *awqaf*. Again, the hasty departure of the French from both Lebanon and Syria resulted in the loss or destruction of some of the political archives of the High Commission, and much of the material left behind in what became the French embassy in Beirut eventually fell victim to the ravages of the Lebanese civil wars. The article also gives details of collections of the private papers of a number of civil and military officials, and of several collections of photographs.

Sluglett discusses the various sources in the Public Record Office at Kew, focusing mainly on the administration of Iraq, Palestine and Transjordan. The principal series are in the archives of the Colonial

Office and the Foreign Office but also in those of the Air Ministry and the Cabinet Office. Among the collections from the various posts, the archives of the British High Commission in Baghdad have survived almost in their entirety, and can be consulted in the National Archives of India in Delhi; the Jerusalem archives were mostly destroyed, but some are in the Israel State archives. In addition, as is evident from many of the papers in this volume, there is a substantial quantity of official material in London relating to the affairs of Lebanon and Syria, both from the local British consulates and embassies and from regional organisations such as the Middle East Supply Centre.

Finally, Youssef Takla's article provides a lawyer's interpretation of the legal structures created during the French mandate, in a manner quite novel for historians. He shows the various influences of French, Ottoman-Islamic and customary law, and points out that the most enduring element of the French contribution has been in the domain of civil law.

b. *The spirit and the letter of the mandates: political praxis and cultural policies*

The papers in this part of the volume attempt to provide a greater understanding of the functioning of the mandate system as a particular manifestation of late colonialism. One of the consequences of the First World War was that the colonial state began to lose much of its legitimacy, as evidenced by Woodrow Wilson's Fourteen Points, the creation of the League of Nations and such bodies as the King-Crane Commission. This change in the international climate was perceived rather earlier in Britain than in France. Peter Sluglett shows how the historical record of the two imperial powers in the late nineteenth and early twentieth centuries, combined with the activities of various domestic pressure groups, explains some of the differences in approach, and eventually of the differences in colonial legacy, on the part of Britain and France.

As entities in international law, the British and French mandates represent an important step in the long transition from the colonial to the post-colonial state, and thus, although perhaps not explicitly, part of the beginning of the process of decolonisation. Roger Heacock analyses some of the contradictions inherent in the activities of the Permanent Mandates Commission of the League of Nations. Although

the Commission was supposed to function as an independent body with general oversight of the economic and political development of the mandated territories, its members' prescriptions tended to reflect the policies of their own governments. Nevertheless, the Commission's proceedings show that while its recommendations were sometimes contradictory, it was often critical of the activities of the mandatory powers.

The mandates were something of a hybrid, a half-way house between colonial rule and independence. They were regarded, both by the inventors of the concept and those charged with putting it into practice, as an institution with limited life expectancy. Thus it was always clear that Iraq could not be compared to Nigeria, nor Syria to Madagascar, that is, that the mandates were essentially different from other parts of the "permanent" colonial empires of Britain and France. In addition, as Toby Dodge shows, the constraints inherent in the mandate system actually succeeded in creating obstacles to more direct forms of control. In order to preserve their influence, France and Britain were obliged to construct at least the *façades* of independent administrations, of which the Iraqi state was probably the most developed example. The self-proclaimed pragmatism of the two imperial powers largely defined the political and judicial frameworks which they put in place. Gérard Khoury's paper describes how strong personalities such as Robert de Caix and Louis Massignon, while advocating radically different policies, could each exercise a decisive influence over important aspects of the application of the French mandate.

The different approaches of the British and French to the territories which they controlled leads to the question of the *savoir colonial*. This form of "knowledge" functioned both as an assertion of the national prestige of the metropole, and contributed to a more profound understanding of social, political, economic and cultural realities on the ground. As Heghnar Watenpaugh's paper demonstrates, policies adopted towards the restoration of monuments, museums, and "national heritage" represent an aspect of the linkage between the prestige of the mandatory powers and the cultural projects they were undertaking within the various states. Local elites cooperated with the colonial authorities in creating museums to show "national histories". Indirectly, the cultural balance of power was also expressed in the creation of "national styles". Robert Saliba's contribution discusses the dynamics of the interaction between external influences

(first Ottoman, then French) and the absence of shared cultural identity, which resulted in the “provincial eclecticism” of the architecture of Beirut.

Exploring the role of national prestige during the mandate period also throws light on the production of knowledge designed to substantiate the powers’ claims of legitimacy, and to give added weight to the tutelary relationship. Better comprehension of social, political, cultural and economic realities gave way to the general notion that “the more we know, the more efficiently we can control”. This leads to a discussion of the production of academic research during the mandate period, and the extent to which this research formed part of policy and decision making. Based on a study of the evolution of the work of the French Institute in Damascus, Jean Métral points to a dual tendency, which can be observed especially under the directorship of Robert Montagne: on the one hand, the desire for autonomy from the High Commission in Beirut, and on the other, the desire to contribute, through the production of ethnographic studies, to the construction of the local state in accordance with the *mission civilisatrice* of France. François-Xavier Trégan questions how deliberately the researchers could mould their studies around the second requirement. Both Trégan and Métral explain how the French Institute survived difficult times in post-independence Syria; Métral considers that this was because its focus shifted away from field studies while Trégan thinks that a more important factor was the separation of academic research from the constraints of an abstract political project, which only became possible after the French had left Lebanon and Syria. In a different way, Robert Blecher explores the links between “desert medicine” and colonial ethnography. The delivery of western medical services to the Bedouin populations was carried out not simply as an end in itself, but also as an attempt to preserve certain elements of “traditional society”. Furthermore, the “theatricality” surrounding the doctors’ visits to the tribes functioned an additional means of extending the reach of French colonial control.

The three articles by Métral, Trégan and Blecher illustrate the complex relations between various forms of knowledge and politics, all involving representations of the self and the other. What one says or shows of the other inevitably reveals much about oneself, and Dominique Trimbur’s study of French relations with the different religious and national entities of Palestine is an interesting case in point. France’s long-standing connections with certain religious com-

munities, and its traditional charitable activities, led various French religious and cultural groups to believe that France would “naturally” have a major role to play in shaping the destiny of Palestine. Such aspirations reveal major misconceptions of local social and political realities, as well as a fundamental misunderstanding of the territorial compartmentalisation which was a hallmark of the mandate system.

The two final articles in this section discuss different aspects of French educational policy in Syria. The Lazarist missionaries analysed by Jérôme Bocquet paid little attention to local cultural realities, using French syllabi and French as the medium of instruction. Arab culture was disparaged in the Lazarist schools, and Arabic was taught as a “foreign language”. After 1926, however, the decision of the mandatory authorities to co-opt rather than confront the nationalists resulted in greater importance being accorded to Arabic language and culture, which created an asymmetry between the educational policies of most of the missions and those of the High Commission. The new atmosphere favoured the opening of the schools of the Mission Laïque. Randi Deguilhem’s paper analyses the objectives of the Mission Laïque during the mandate, and tries to evaluate how far it succeeded in its efforts to diffuse the secular values of the French republic.

c. The state and the political, economic and technocratic elites: networks, dynamics and nation-building

There are many possible approaches to the study of the mandates, as well as a number of possible levels of analysis. The main emphasis of the second theme is the relationship between elites and the state, a relationship which involves a series of contradictions. Some of these derived from the fact that the mandated states contained two powers at their centre, the mandatory and the local, with different, often opposing, objectives, not to mention the rival agendas of different French and British agencies as well as those of various local groups. This ambivalence had economic, political, and ideological aspects, and was brought into even sharper relief by the ubiquitous discourse of Arab nationalism, a supra-national ideological project with very fluid geo-political contours. However, in the same way as each Arab nation-state gradually took possession of its new national borders, the Arab nationalist elites eventually became confined to their “own”

local political field, and thus became national elites. The trajectory of the Druze notable 'Adil Arslan, as described by Juliette Honvault, illustrates how an individual whose early visions of an "Arab state" extending far beyond his native Lebanon was eventually obliged to restrict his ambitions to the more modest arena of Syrian politics, although he always remained widely respected for his Arab nationalist past, and maintained a wide network of friends and associates throughout the region.

Again, the mandated states were an arena of competition between the different political projects of the mandatory actors and/or of the local elites. Thus the British supported the "Zionist project" in Palestine rather than the "Arab Palestinian project" and also supported the "Sunni Arab project" in Iraq for the benefit of the Hashimites rather than the "Islamic independence project". In Iraq, as Pierre-Jean Luizard's paper shows, the "Sunni Arab project", based on notions of Arab ethnic identity, won out over the "Islamic project" put forward by the Shi'i religious leadership. The Iraqi example underlines the fact that national identity was imposed on the area as a whole as part of the process of nation-building, and that in the process, substantial sections of the population (in the case of the Shi'is of Iraq, a clear majority) were not always comfortable with the new criteria.⁷

The modern state in formation in this region took the form of a centralised national state, which became the focus of competing economic interests, those of the mandatory power on the one hand and the local elites on the other. As 'Ali El-Saleh's paper shows for Syria, the economic elites, who were often engaged in politics, were fundamentally concerned with the exploitation of the natural resources of their country, and with the development of a local economic entity capable of sustaining the national state in formation and the project of achieving independence. Frank Peter's paper describes how these national elites vigorously defended the principle of small protected markets, thus breaking with the Ottoman tradition of a unitary economy, and also with the broader liberal economic framework of the international market, into which the region was becoming further

⁷ Similar processes were at work in the Iran of Reza Shah and in Republican Turkey, where the entire Muslim population was obliged to take on a Turkish identity.

integrated. The existence of small local markets encouraged the monopolistic tendencies of the mandatory powers, although favourable tariff barriers benefitted certain sections of the local elite such as the Syrian industrialists after 1929. For this reason the political and economic elites always pressed the mandatory power to obtain commercial agreements from the neighbouring states. The mandatory government's economic policies in Palestine which effectively benefitted the Zionists at the expense of the Arab peasantry and working class, form the focus of Khairieh Kasmieh's paper.

Local financial and economic sectors developed in a complex manner, with foreign institutions and capital superimposed upon an Ottoman legacy already substantially affected by the dynamics of modernisation.⁸ However, the banking sector, where greater expansion would have favoured the development of industry, remained largely in private hands, and it was not until the end of the 1930s that local branches of international banks became seriously involved in productive investment. Even the Arab Bank of Palestine, with its agencies in Syria, originated in the informal banking sector. It is worth considering why, in contrast with Egypt and the *Banque Misr*, none of our five countries developed a banking sector capable of supporting the economic development of the country, which has had major consequences for some of these countries until today.

As far as the rural sector is concerned, it can be said that after some initial experiments with other possibilities (attempts to create small peasant proprietorship in Syria, for instance) political considerations eventually led the mandatory powers to settle for what they proclaimed to be a continuation of Ottoman practice. In Syria, as Abdallah Hanna's paper shows (and also in Iraq), the mandatory power generally shored up the control already exercised by the urban-based landowning elites. In contrast, Michael Fischbach's study of land registration in Jordan shows that this was not universally the case. He considers that the general satisfaction with the terms of the land settlement acted as an important factor in assuring the future stability of the Jordanian regime; more landowners at all levels came to have a stake in the system and its continuation than has previously

⁸ The Ottoman Commercial Code was applied in Syria until 1949. Ottoman law did however permit the establishment of joint-stock companies, and the various chambers of commerce and industry date back to the late Ottoman period.

been supposed. In Syria, according to Hanna, some French administrators were aware that peasants were likely to lose their land for various reasons, and would make attempts to deny spurious landlord claims if they were in a position to do so.

To the extent that the mandates can be considered as the initial period of the construction of the national state (with Palestine as a special case), it is interesting to compare the different ways in which Britain and France approached the Ottoman legacy in the context of their respective conceptions of the state, the act of colonisation, and of administration and national or regional development. Relatively little has been written about the formation of technical elites (engineers, lawyers, architects, technocrats, etc.), their origins, how they were recruited, how they were trained and the ideologies which influenced their education. It is important to investigate the extent to which they acquired an *esprit de corps* which transcended local and religious attachments in the course of their professional training, whether they had a sense of “public service” and the sense in which those who worked in public administration regarded themselves as functionaries of the state. None of the contributors have focused exclusively on civil servants, but given the relatively small number of qualified individuals, some of the Lebanese architects described by Robert Saliba and many of the Syrian architects and engineers in Hayma Zayfa’s sample worked for various state bodies on a succession of contracts. In general, it seems that most of the technical elites began their careers as simple engineers, but gradually progressed to better positions as they gained more experience. In the last years of the mandate, they came closer to the centre of decision-making, and eventually took charge of the technical administration of the independent states. In general, based on the principle of administrative continuity, once they had been set up, the technical services of the state functioned with a degree of autonomy from politics, and could work effectively towards the construction or administration of the state.

Another group of local professionals, closely linked to the development of professional education, administration, the development of commercial and industrial activities, and the organisation of the modern economy, were the accountants. Elisabeth Longuenesse describes the development of the profession in Lebanon, and the existence of two competing professional trajectories: the British, in which accountants qualified “on the job”, and the French, in which

accountants followed a certified course of training. The competition between these two types of professional training was a reflection of the wider competition between the mandatory power and the leading commercial power in the region.

Again, too little is known about the formation, role and the nature of the new public bodies set up by the mandatory powers. A study of those aspects of the modern state would include the various achievements of administrations such as the cadastral survey, the department in charge of mapping the national territory, development plans, registration of births, marriages and deaths, and the administrative law which developed at the same time. Most of these structures continued through the states' transition to independent status. An examination of some of the private papers of Shafiq al-Halabi, administrator of Beirut between 1941 and 1943 by Mounzer Jaber illustrates not only the functioning of the Lebanese administration on the eve of independence, but the role of a senior public servant in the establishment of state authority.

It is most probable that the concepts derived from the Ottoman and European experience which formed the basis of these administrations still serve as points of reference in the states in the region. The technical elites who were ultimately responsible for the installation of the structures of the modern states in some sense "carried the states through" from the mandatory through the independence period. In other words, a study of these strata enables us to arrive at an informed understanding of what has happened to these states since independence.

Finally, for each of the states, the extent to which an individual would accept or support the new political formations was largely determined by the extent of his inclusion in the administration or in other state entities such as the police or the army. Thus in Palestine, the Arabs were largely excluded from the administration, as was also the case for those Lebanese who initially opposed the idea of "Grand Liban". Hence, in the global framework of the mandates, a structure which was legally identical but controlled by two very different colonial powers, the new states functioned with their own elites within their respective "national" frameworks. The circumstances of the foundation of each state emphasised what were to become their increasing specificities; the Zionist presence in Palestine, confession-alism in Lebanon, Arab nationalism in Syria, and the imposition of the Hashimite dynasty in Iraq and Jordan.

d. *Rural and urban mobilisation: resistance and cooperation*

There is a clear chronology of instances of social mobilisation, which functioned overall as challenges to the legitimacy of the authority of the mandatory power. In Syria and Lebanon, periods of political turbulence and military confrontation provoked armed rural resistance (1918–26), while the more directly political struggle after 1927 occasioned large-scale urban mobilisation. In Palestine, the riots and killings of 1919 and 1929 were essentially urban affairs, while the 1936 revolt combined a general strike and acts of armed rural resistance. In Iraq, the 1920 revolt brought about united resistance in city and countryside, while the remoter rural areas, particularly the marshlands of the south and the Kurdish mountains, were the locus of armed resistance for much of the 1920s.

One of the major consequences of the First World War was the transformation of the former Ottoman *millets* into minorities, their acquisition of legal status and their development into political communities. In addition, the rise of nationalism in the various states often emphasised social divisions along majority/minority and confessional and/or ethnic lines. Nelida Fuccaro's comparative study of the Kurds in Syria and Iraq focuses on the emergence of three sets of ethnic identities, state-centred, national and local. In contrast, Keith Watenpaugh discusses an example of cooperation with, rather than resistance to, the post-war colonial state, the "bargain" struck between the Armenian refugees in northern Syria and the mandatory authorities. The Armenian community obtained benefits at several levels, most notably its recognition as a national entity within Syria, and the encouragement of its evolution into a modern middle class.

The construction of a typology of social mobilisation in the mandated states requires answering four basic questions. Who was mobilising, and why? What were the various types of rural and urban movement, and how did they evolve during the inter-war period? What were the roles of Islam, Arab nationalism and social culture in the development of the political consciousness of the actors involved? What kind of legitimacy did the state claim, and what kind of legitimacy was recognised by the various actors?

It is difficult to answer these questions, partly because local sources have remained largely unexploited, but also because of a certain unease in the face of the subtleties of the state-society relationship.

Here it is essential to link a whole series of factors such as networks of loyalties, imagined perceptions, and political and economic evolution. These factors in their turn were governed by variables of time and place, for example, the gradual changes in attitude towards the Lebanese state on the part of the Sunnis who found themselves included within the boundaries of Greater Lebanon after 1920. This trajectory brought them from a position of rejection in 1920 to a desire for integration by 1938. In this way, because they take place at a particular time, because of their nature, their slogans, and their composition, forms of social mobilisation can throw light on relations between society and state, and between social groups and processes of modernisation.

A common characteristic of all these movements is that they took place in a traditional social and cultural landscape while revealing aspects which were entirely new. Whether urban or rural, they show evidence of a process of renewal of direction in favour of the less-favoured social classes. They carried within them the characteristics which would lead to their own evanescence; in the countryside, the idea of a national army, in the cities, the paramilitary youth formations which gave birth to the political parties of the present time, recruiting among the middle and popular classes (the Ba‘th, the Kata’ib).

In Beirut, the capital of Lebanon, urban mobilisation gained increasing strength between 1918 and 1943. Carla Eddé shows how the enlargement of the sphere of protest was based on improved methods of organisation, on the early successes of the major strikes, and on the changing attitude of the press, all developments which encouraged local political actors to invest heavily in this arena of civic life in order to win over mass public opinion. Urban mobilisation in Beirut in the 1930s was firmly grounded in social and economic demands. It was an important factor in the construction of public space, but it was utilised above all by those political actors, both French and Lebanese, who were eager to advance the cause of confessionalism.

As far as rural resistance is concerned, Nadine Méouchy and Michael Provence take parallel tracks in their respective analyses of armed resistance in northern Syria in 1920–21 and of an episode in the great Syrian revolt of 1925–26. Both raise broad questions about “rebel memoirs” and emphasise the local roots of armed insurrection. Méouchy examines the memoirs of a local military leader

in an attempt to highlight the complexity of the events and of the motives and actions of the actors involved in them, and the many layers of representation revealed in the text. The account gives voice to the countryside, to rural attitudes to social and religious elites (principally urban), and to the general rural attachment to popular Arab and Islamic values. Provence's work is based on rebel memoirs and intelligence reports and tries to demonstrate the reality of local identities in the revolt, which were sometimes bypassed in times of crisis by notions of a larger "imagined" national community.

As well as illuminating the processes of state formation and the interactions between the various actors, this collection of recent research on political, economic and social networks and movements in the mandated states aims to shed new light on the relations between the various social forces and the mandatory powers, relations which were complex, inconsistent and contradictory, moulded by the historical forces of the time. These relations between social forces and the mandatory powers should be perceived as forming part of the interaction of complex social forces, at the meeting point of various social categories and loyalties (family, ethnic, local, regional, and confessional), and of educational and cultural criteria. Ideally, as has already been suggested, a comprehensive study should take into account not only the various different levels and types of approach, but also the fact that, in the same area, state, or social sector (for instance, the rural population, the industrial workers) there are different simultaneous rhythms of historical evolution. Although comprehensiveness was not a feasible objective, these considerations have always been kept firmly in mind.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Nadine Méouchy et Peter Sluglett

Cette publication des Actes d'un colloque, réuni à Aix-en-Provence en juin 2001, constitue en fait l'aboutissement d'un long processus de maturation dont l'origine remonte au programme de recherches organisé en septembre 1997 par Nadine Méouchy à l'Institut français d'études arabes de Damas. Ce programme réunissait de jeunes doctorants européens, américains et libanais, travaillant sur le Mandat français en Syrie et au Liban, aux côtés de l'historien syrien Abdallah Hanna, de Françoise Métral (GREMMO/CNRS, Lyon) et de Jean Métral (Université Lumière-Lyon 2). Une partie des membres du programme forma un atelier à la réunion de la MESA (Middle Eastern Studies Association) à Chicago en 1998. Tous participèrent aux Journées d'Études sur le Mandat français, organisées à Beyrouth en juin 1999 et dont les Actes furent publiés à Damas, en décembre 2002.¹

Les fructueuses Journées d'études de Beyrouth montrèrent toutefois que le renouvellement de l'étude du Mandat français appelait l'ouverture d'une perspective comparative avec les autres mandats, imposés conjointement aux anciennes provinces arabes orientales de l'Empire ottoman: Irak, Palestine et Transjordanie. Les débats avaient montré la concurrence ouverte des deux modèles mandataires et la constitution de réseaux politiques et économiques par les élites locales pour répondre aux pressions française et anglaise. Ils avaient attiré l'attention, dans l'analyse des directions et des modalités des mobilisations populaires, sur la nécessité de changer d'échelle pour mieux apprécier ce qui, dans chaque cas, relève d'une configuration spécifique et ce qui relève de schémas communs à toute la région.

En conséquence, Nadine Méouchy et Peter Sluglett décidèrent de mettre en place un projet centré autour de l'étude comparative des mandats français et anglais au Moyen-Orient. La première étape en

¹ Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946—les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002.

fut, en septembre 2000, l'organisation d'un atelier de travail à Alta (Utah), qui accueillit seize historiens spécialistes des mandats. Cet atelier avait pour mission de débattre des thèmes travaillés à Beyrouth, en 1999, de discuter leur élargissement à l'échelle comparative et de mettre en place l'encadrement scientifique d'un colloque plus large, prévu à Aix en juin 2001.

Le changement d'échelle dans les travaux eut comme conséquence l'élargissement du réseau de chercheurs et d'institutions engagés dans le projet, et une plus grande ouverture disciplinaire. Le souci constant des deux organisateurs fut en effet d'assurer à ce colloque une participation aussi large que possible des chercheurs de la région, tout en tenant compte des limites imposées par les sensibilités politiques locales.

Cet ouvrage collectif constitue une approche innovante à différents niveaux. En premier lieu, cette publication représente la première tentative d'analyser les mandats du Proche-Orient en tant que totalité, et de comparer les applications et les effets de cette forme particulière de colonialisme tardif, tant à l'intérieur des États sous mandat que dans les approches des deux puissances mandataires. En second lieu, les trente et un contributeurs sont originaires de, ou exercent leur activité professionnelle soit dans les actuels États héritiers des Mandats, au Proche-Orient (10), soit dans les anciennes puissances mandataires, la France et la Grande-Bretagne (15), soit aux États-Unis (6). En troisième lieu, ce travail collectif témoigne de la volonté d'ouverture disciplinaire des organisateurs comme des participants, venus de plusieurs domaines (anthropologie, architecture, sociologie, économie, droit, conservation des archives, etc.) et qui s'attachèrent tous à dépasser les cloisonnements disciplinaires. De même, les historiens, de loin le groupe le plus représenté, s'efforcèrent de dépasser les frontières de leurs diverses écoles (*Annales*, marxiste, *Post-modernist*, *Subaltern Studies* ou aires culturelles) pour atteindre, par-delà l'histoire empirique, l'histoire des sociétés, des économies et des politiques des États sous mandat. En dernier lieu, cet ouvrage collectif englobe des analyses aux niveaux macro et micro, incluant des études de groupes professionnels, des cas particuliers de révolte ou de collaboration, tout comme la contribution de personnages à la construction nationale, des comparaisons entre les différentes politiques des puissances mandataires, la formation et la pratique du savoir colonial par les officiels, les ethnographes, les médecins et les enseignants français et britanniques.

*Economie et société en « Grande Syrie » et en Irak à la
fin du règne ottoman*

Les États du Liban, d'Irak, de Palestine, de Syrie et de Transjordanie furent d'abord des créations *de facto* de l'action militaire et diplomatique de la Grande-Bretagne (et, à un moindre degré, de la France), et ensuite *de jure* grâce au Traité de San Remo en avril 1920. La région était à l'évidence profondément modelée par son passé ottoman et les nouveaux États en partageaient toutes les marques. C'est pourquoi il n'est pas inutile de rappeler ici les principales caractéristiques sociales et économiques des provinces arabes à la fin de l'ère ottomane, en gardant à l'esprit la rapidité des changements multiformes qu'a connus le dix-neuvième siècle.

Tout d'abord, il convient de revoir le tableau sombre généralement dressé de l'économie régionale dans la dernière partie du dix-neuvième siècle. La révision concerne à la fois la périodisation et les effets perçus comme négatifs sur l'économie traditionnelle. Des secteurs de l'économie ont été moins affectés que d'autres et certains ont connu une amélioration ou une reconstitution, voire les deux. Les rapports consulaires, comme d'autres sources, donnent une idée assez précise, par exemple, du nombre de métiers à tisser en opération pour certaines années et du nombre de personnes employées dans les différents secteurs de l'industrie manufacturière. Les listes énumérant les membres des Chambres de commerce et d'industrie sont précieuses pour la reconstitution des trajectoires individuelles et entrepreneuriales, de la fin de l'Empire jusqu'aux indépendances en passant par les Mandats.²

En ce qui concerne les groupes sociaux, il faudrait sans doute commencer par les *'ulama'* qui ont été les plus touchés par les changements du dix-neuvième siècle. Les *'ulama'* n'étaient pas seulement des « professionnels de la religion » mais aussi des « hommes de plume », au sens large, formant le cœur des métiers liés au Droit et à l'Éducation. Les *'ulama'* avaient été affectés par trois courants d'idées : tout d'abord, le mouvement wahhabite et son dérivé le salafisme, qui prônait un éventail de réformes considérées aujourd'hui comme

² Geoffrey D. Schad, *Colonialists, Industrialists, and Politicians: The Political Economy of Industrialization in Syria, 1920–1954*, Ph.D. dissertation, University of Pennsylvania, 2001, voir en particulier les chapitres 2 et 6.

« fondamentalistes ». Ensuite le courant des Réformes (Tanzimat) de l'Empire ottoman, dont l'un des effets indirects fut des transformations radicales dans le contenu de l'enseignement et des métiers juridiques. Enfin, de façon plus marginale, le « modernisme islamique » de 'Abduh, Afghani et leurs partisans, qui met l'accent sur le libre-arbitre et sur la compatibilité intrinsèque de l'Islam avec certains développements du monde moderne.

Certains *'ulama'* embrassèrent les réformes apportées par le Tanzimat tandis que d'autres y résistaient avec vigueur. De tels « dilemmes » ont été, au moins en partie, résolus avec la chute de l'empire, la création des États sous mandat et l'abolition du califat en 1924, qui conduisirent à la mise en place de structures « nationales » séparées pour les professions religieuses et à l'élimination graduelle du contenu islamique du droit et de l'éducation. Une autre évolution qui renvoie à la seconde moitié du dix-neuvième siècle fit que les jeunes gens talentueux se détournèrent de l'éducation traditionnelle au profit du système éducatif laïque alors en plein essor. Nombre d'entre eux devinrent ainsi enseignants tandis que d'autres embrassaient les carrières de l'administration ou des professions dites modernes: droit, médecine, architecture, ingénierie, etc.

Le développement de la propriété privée sur les terres agricoles constitue une des caractéristiques majeures de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, dans tout l'empire et en particulier dans les provinces arabes. Bien que le régime de la propriété privée ait connu une évolution *de facto* depuis la fin du dix-huitième siècle, c'est le code ottoman de la Terre (1858) qui constitue le premier instrument légal reconnaissant la propriété privée de la terre agricole, en accordant des titres de propriété à ceux qui pouvaient prouver une occupation—et/ou un usufruit—continue de la terre sur une période de temps donnée.

A la différence de la situation prédominant en Europe de l'Ouest et du Nord, où les grands propriétaires terriens passaient au moins une partie de l'année sur leurs terres, dans le Croissant fertile, la majorité des anciens et des nouveaux propriétaires du Croissant fertile était absentéiste et citadine. Certains étaient des chefs de tribus et l'enregistrement progressif des terres tribales à leur nom avait fini par transformer les hommes de la tribu en quasi-serfs. D'autres propriétaires étaient des citoyens qui avaient l'habitude de prêter de l'argent aux villageois pour leur permettre de payer leurs impôts et qui maintenant décidaient de s'approprier les terres qu'ils retenaient

en garantie des dettes des villageois. Une autre catégorie importante de « nouveaux propriétaires terriens » était constituée de membres éduqués des classes moyennes urbaines qui avaient opportunément su tirer profit de la nouvelle législation.

Enfin, une des conséquences importantes, bien qu'involontaire, du Tanzimat au dix-neuvième siècle, et qui explique en partie l'enrichissement spectaculaire des « nouveaux parvenus »,³ fut le développement de la bureaucratie ottomane. L'évolution des structures judiciaires, fiscales et bureaucratiques découlait des principales législations dont le code de la Terre de 1858, la loi sur les vilayets de 1864 et la réforme majeure du Code civil, le *Mecelle*, de 1870–1876; cette évolution requerrait un nombre croissant de personnel local ayant reçu une éducation de type moderne—c'est-à-dire laïque—ou préparé à s'adapter aux exigences des emplois du service public. Un des objectifs du Tanzimat fut d'empêcher, ou de modérer au moins, les agissements des potentats locaux dans les provinces, car ils avaient affaibli l'empire entre les années 1780 et 1820.

Toutefois, la nécessité de recruter beaucoup plus d'agents locaux pour remplir un large éventail de fonctions gouvernementales, à la fin du XIX^e siècle, montre que les efforts de centralisation ne furent pas toujours suivis d'effet.

Ainsi au début du XX^e siècle, le paysage politique, social et économique des provinces arabes ottomanes avait connu des transformations rapides, à longue portée qui, pour l'essentiel, il faut encore le rappeler, remontaient à un passé récent. Tous ces développements furent brutalement stoppés avec la première Guerre mondiale, le tournant majeur de l'histoire de la région. Le mouvement national arabe considère traditionnellement que les provinces arabes ottomanes ont lutté, depuis la fin du XIX^e siècle, pour s'émanciper d'Istanbul, mais ce n'est probablement pas un reflet exact de la réalité. Jusque dans ses derniers jours, la principale source de légitimité de l'Empire ottoman est d'avoir tenté, même imparfaitement, de créer les conditions nécessaires politiques, sociales et économiques à la vie d'un bon Musulman.

³ Ruth Roded, « Ottoman Service as a Vehicle for the Rise of New Upstarts among the Urban Elite Families of Syria in the Last Decades of Ottoman Rule », in Gabriel R. Warburg and Gad Gilbar (eds.), *Studies in Islamic Society: Contributions in Memory of Gabriel Baer*, Haifa, 1984, pp. 63–94.

A la différence de la partie européenne de l'Empire, où les Musulmans sont généralement minoritaires, et qui est de plus en plus sensible au cours du XIX^e siècle aux appels identitaires ethno-linguistiques et religieux, la majorité de la population des provinces arabes reconnaît la légitimité de l'Empire.⁴ C'est pourquoi, il n'y eut quasiment aucune pression organisée pour revendiquer plus que la décentralisation avant la chute soudaine de l'Empire à la fin de la première Guerre mondiale. Hormis une poignée d'Arabes musulmans et de Chrétiens orthodoxes, la majeure partie de la population demeura jusqu'à la fin fidèle aux idéaux de l'ottomanisme (*Osmanlılık*). Ce n'est qu'avec la chute de l'Empire en 1918 que cette fidélité perd sa raison d'être. En définitive, la fin de l'Empire ne fut pas l'aboutissement d'un long combat anti-colonial, pas plus qu'elle n'était prévisible. Rien ne permettait de prévoir l'effondrement aussi soudain, aussi définitif de l'Empire, et encore moins de prévoir qu'il aurait été remplacé par un ordre politique très différent, fondé sur la création d'un certain nombre d'États sur le modèle westphalien.

La guerre et l'immédiat après-guerre (1914–1920) ont deux conséquences fondamentales. En premier lieu, les privations économiques que la guerre a apportées dans son sillage. En second lieu, la création des États sous mandat transforme l'économie régionale (qui connaissait évidemment quelques droits d'octroi) en une série d'économies nationales dressant des barrières au libre-échange, là précisément où il y en avait eu peu. Durant la guerre, la Syrie et le Liban sont ravagées par de terribles famines qui causèrent la mort de dizaines de milliers de personnes, en partie à cause des réquisitions ottomanes (ajoutées, à Beyrouth, à la poigne de Jamal Pacha) et de l'effondrement de l'économie locale et ottomane, en partie à cause du blocus naval de la côte syrienne par les Alliés.

Avec la défaite de l'Empire en 1918, les structures sociales et politiques des provinces arabes traversent des bouleversements divers. Si la révolution Jeune-Turque de 1908–1909 a entamé la configuration traditionnelle du pouvoir des notables, leur situation telle que décrite par Albert Hourani,⁵ est généralement restée la même depuis le

⁴ A l'exception du Liban où, à la suite des massacres de 1860, fut mis en place un régime autonome sous contrôle indirect européen: la *mutasarrifiyya* qui dura de 1861 à 1914.

⁵ Albert Hourani, « Ottoman Reform and the Politics of Notables » dans William R. Polk and Richard L. Chambers (édit.), *Beginnings of Modernization in the Middle East: The Nineteenth Century*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 41–68.

milieu du siècle précédent. Les notables (*ayan*) comprenaient, globalement, les propriétaires terriens musulmans sunnites, quelques-uns d'entre eux ayant acquis des positions élevées dans la bureaucratie du Tanzimat. Une partie de la fonction sociale et politique de cette élite peut être comparée à un filtre dirigé dans les deux sens, entre l'État ottoman et les éléments de la population locale, qu'il était nécessaire d'apaiser, de concilier, d'intimider, de galvaniser ou d'accommoder.

Ceci permet de comprendre l'ampleur du bouleversement d'après-guerre qui voit la disparition soudaine de la majeure partie des anciens réseaux de relations sauf pour ce qui est des anciennes façons de faire des affaires. Pour ceux qui sont encore impliqués dans les institutions officielles, ou qui commencent à l'être, il faut forger de nouvelles relations, non seulement entre les élites et le régime colonial, mais aussi entre élites elles-mêmes et à l'intérieur de ces élites de composition très différente. Dans les États sous mandat, le centre du pouvoir et de l'autorité bascule de la vieille capitale impériale vers une nouvelle hiérarchie opérant à partir des nouvelles capitales locales et soumise à un ensemble de règles mis au point à Paris et à Londres. Tout en créant de nouvelles structures, les nouvelles délimitations sur la carte favorisent le développement de sous-réseaux de relations dont les acteurs politiques locaux doivent désormais apprendre les circuits et à l'intérieur desquels ils sont obligés de manœuvrer.

Par ailleurs, les régions qui devinrent l'Irak sous mandat et la Syrie sous mandat, traversent des expériences très dissemblables entre 1914 et 1920. La différence la plus saillante vient peut-être du fait qu'en 1920, les Anglais, présents en Irak depuis six ans, avaient déjà créé une administration civile et militaire d'inspiration indienne, qui étendit progressivement son contrôle au nord à partir de Basra (22 novembre 1914) et, après de nombreuses difficultés, à Bagdad (10 mars 1917) et enfin à Mossoul (3 novembre 1918). Au contraire, dans la "Grande Syrie", les autorités civiles ottomanes étaient restées à leurs postes pendant presque toute la guerre. Jérusalem tomba aux mains anglaises le 10 mars 1917 et il fallut attendre quelque dix mois supplémentaires pour la prise de Damas, le 2 octobre 1918. La majorité des élites locales n'eut que peu de temps pour se préparer aux réalités des occupations française et anglaise ; hormis les Maronites de Beyrouth et du Mont-Liban, peu d'entre elles était favorable à la tutelle française; un nombre plus important de « Syriens » (en Syrie et en Palestine) étaient enclins à accepter un lien, de diverses formes, avec la Grande-Bretagne. A Damas et à Alep, seul un tout

petit groupe composé de ceux qui avaient déjà apporté leur soutien à Faysal b. Husayn, exprimait son enthousiasme à l'établissement d'un royaume arabe sous son autorité. Après la chute de l'Empire, et autant qu'ils y aient en fait pensé, les Syriens, dans leur majorité, ne voyaient aucune raison pour ne pas gouverner eux-mêmes leur pays.

A tout cela il faut ajouter que ce n'est qu'en septembre 1919—et après des mois d'amères récriminations—que la Grande-Bretagne déclara sans équivoque qu'elle évacuerait ses troupes de Syrie, une décision qui ouvrit enfin la porte à une occupation française totale. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là, quelque cinq ans après l'arrivée des troupes anglaise dans le sud de l'Irak, que la France prit le contrôle de l'intérieur syrien. À cette époque, les incertitudes concernant les frontières, au moins, étaient telles que bien des notables d'Alep suivaient avec intérêt l'établissement de la République turque par Mustapha Kémal et ce, jusqu'à la fin des années vingt; il faut attendre 1925 pour que la commission des frontières de la SDN s'attaque clairement à la question des délimitations entre la Turquie et l'Irak. De telles incertitudes furent compliquées encore par le fait que, à la fin de la guerre la plus coûteuse à ce jour dans l'histoire de l'humanité (en nombre de morts et de blessés et en destructions physiques), de puissants groupes de pression, en Grande-Bretagne comme en France, affirmaient que la reconstruction de leur propre pays était une priorité plus grande que la fondation d'un nouvel empire quasi-colonial au Moyen-Orient.

La composition de l'ouvrage

L'ouvrage est organisé en quatre parties: une introduction documentaire et juridique suivie de trois parties thématiques. Il s'ouvre sur deux textes relatifs aux sources françaises et anglaises pour la période concernée, suivis d'un troisième texte qui décrit les instruments légaux formant la base du pouvoir mandataire français en Syrie et au Liban. La grande dispersion des collections d'archives arabes dans tout le Moyen-Orient, tout autant que les difficultés d'accès à ces sources, rendent malheureusement malaisée toute vue d'ensemble de la période. De même, il n'existe pas à notre connaissance d'étude juridique analysant les textes des mandats pour l'Irak et la Palestine.

Le premier thème concerne la genèse et l'application des mandats,

envisagés de plusieurs points de vue, diplomatique, administratif, éducatif et culturel, et dans leurs relations avec les notions de patrimoine national et de « savoir colonial ». Le second thème s'intéresse à la mise en place de relations complexes et souvent contradictoires entre l'État et les élites économiques, politiques et techniques dans le cadre de la construction de l'État. Le troisième et dernier thème traite des réponses populaires aux transformations de l'ordre social ancien, à la ville comme à la campagne, initiées par les autorités, qu'elles soient locales ou mandataires. Cet ouvrage collectif se termine avec deux synthèses de conclusion, très différentes l'une de l'autre, élaborées par Dominique Chevallier et par Rashid Khalidi. Enfin, et pour éviter d'inutiles répétitions, une bibliographie commune à toutes les contributions a été élaborée.

a) *Outils documentaires sur les mandats*

Cette première partie comporte trois articles. Le premier porte sur les sources françaises de l'histoire du mandat français (François-Xavier Trégan et Pierre Fournié), le second traite des sources archivistiques anglaises sur les mandats britanniques et français (Peter Sluglett) et le troisième article constitue une description détaillée du *corpus juris* du mandat français effectuée par un avocat international, Me Youssef Takla. Plusieurs articles de ce volume, sur la Syrie et le Liban, sont basés sur un fonds accessible en totalité depuis 1986 seulement: les archives du Haut-Commissariat français de Beyrouth, conservées à Nantes au Ministère des Affaires étrangères. Une grande partie des documents diplomatiques alors « courants » de la période 1932-1940, et conservés au Quai d'Orsay, a été délibérément brûlée quelques jours avant l'occupation de Paris par les Allemands. En outre, une quantité importante de documents issus des divers services techniques du Liban et de Syrie, a été remise aux administrations qui en étaient héritières. Ces documents incluaient les archives des douanes, des services postaux, des registres cadastraux et des *awqaf*-s; le départ précipité des Français de Syrie et du Liban, fut la cause de la perte ou de la destruction d'une partie des archives politiques du Haut-Commissariat, et enfin une grande partie des documents laissés sur place dans ce qui devint l'ambassade de France à Beyrouth, n'échappa guère aux ravages des guerres civiles libanaises. L'article fournit par ailleurs des détails sur les fonds privés de plusieurs personnalités civiles et militaires, et sur plusieurs fonds photographiques.

Peter Sluglett s'intéresse aux diverses sources conservées au Public Record Office, à Kew, dans la banlieue de Londres, et concernant surtout l'administration de l'Irak, de la Palestine et de la Transjordanie. Les séries principales sont dans les archives du *Colonial Office*, du *Foreign Office* et aussi dans celles de l'*Air Ministry* et du *Cabinet Office*. Parmi les fonds provenant des différents postes, les archives du Haut-Commissariat britannique de Bagdad ont survécu dans leur quasi totalité et peuvent être consultées dans les *National Archives of India*, à Delhi; une grande partie des archives de Jérusalem a été détruite, mais ce qu'il en reste peut être consulté dans les archives israéliennes (*Israel State Archives*). Par ailleurs, comme en témoignent plusieurs articles de cette publication, il existe à Londres une quantité substantielle de documents relatifs à la Syrie et au Liban, provenant à la fois des ambassades et consulats britanniques et d'organisations régionales telles que le *Middle East Supply Centre*.

Enfin, Me Youssef Takla propose, sous la plume du juriste, une lecture de l'organisation juridique mise en place durant le Mandat français, dans une approche assez novatrice pour les historiens. Il apporte un éclairage inhabituel sur les influences des droits coutumier, ottoman, musulman et français et observe que l'un des apports les plus durables de la contribution française a sans conteste été fait en matière de droit civil.

b) *L'esprit et la lettre des mandats: pratiques politiques et perspectives culturelles*

Les contributions de cette partie de l'ouvrage s'efforcent d'éclairer le fonctionnement du système mandataire français ou anglais, qui apparaît bien comme un des derniers avatars du colonialisme. La délégitimation de l'État colonial est une des conséquences de la Première guerre mondiale comme en témoigne la déclaration en quatorze points de Wilson, la création de la S.D.N et la commission King-Crane. Ce changement dans le climat international est perçu par la Grande-Bretagne bien avant la France. Peter Sluglett montre comment les antécédents historiques des puissances impériales à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle, combinés avec les agissements de divers groupes de pression métropolitains, permettent d'expliquer quelques-unes des différences d'approches, et en fin de compte, d'héritage colonial, de la part de la Grande-Bretagne et de la France.

En tant qu'entités juridiques internationales, les mandats anglais et français représentent une étape importante dans le long passage de l'État colonial à l'État post-colonial, et ainsi, de façon peut-être non explicite, constituent le début du processus de décolonisation. Roger Heacock s'attache à analyser quelques-unes des contradictions inhérentes aux activités de la Commission permanente des mandats de la S.D.N. Bien que la Commission ait eu vocation à fonctionner comme un corps indépendant, porteur de sa propre vision générale du développement économique et politique des États sous mandat, les recommandations de ses membres reflétaient bien plutôt les choix politiques de leurs gouvernements. Néanmoins, les rapports de la Commission prouvent que si ses recommandations étaient quelquefois contradictoires, elle fut souvent critique des actions des puissances mandataires.

Les mandats constituaient donc une sorte de cadre hybride, à mi-chemin entre la domination coloniale et l'indépendance. Les inventeurs du concept tout comme ceux chargés de le mettre en application, le considéraient comme une institution provisoire. Ainsi, il fut toujours évident que l'Irak n'était pas comparable au Nigéria, ni la Syrie à Madagascar, autrement dit qu'il y avait une différence essentielle entre les pays sous mandat et d'autres parties des empires coloniaux « permanents » de la France et de la Grande-Bretagne. En outre, comme le démontre Toby Dodge, les contraintes inhérentes au système des mandats réussirent en réalité à empêcher des formes de contrôle plus directes. Pour préserver leur influence, la France et l'Angleterre se virent obligées de construire au moins des administrations de façade dont l'État irakien est sans doute l'exemple le plus achevé. Le pragmatisme déclaré des deux puissances impériales fut largement à l'origine des cadres politiques et judiciaires mis en place. L'article de Gérard Khoury décrit la façon dont de fortes personnalités telles Robert de Caix et Louis Massignon, partisans de politiques radicalement opposées, ont pu exercer une influence décisive sur des aspects importants de l'application du mandat français.

Les approches différentes des territoires qu'ils contrôlent soulèvent la question du savoir colonial chez les Anglais et chez les Français. Cette forme de « savoir » fonctionne dans une logique à la fois d'affirmation du prestige national de la métropole et de meilleure compréhension des réalités sociales, politiques, économiques et culturelles du terrain. Comme le démontre la contribution de Heghnar

Zeitlian Watenpugh, les politiques adoptées à l'égard de la restauration des monuments, à l'égard des musées et du « patrimoine national », constituent bien un aspect du lien à effectuer entre le prestige des puissances mandataires et les projets culturels qu'elles ont entrepris dans les divers États. Les élites locales coopérèrent avec les autorités coloniales en créant des musées pour exposer les « histoires nationales ». A propos de l'architecture de Beyrouth, Robert Saliba éclaire la dynamique de l'interaction entre des influences extérieures (d'abord ottomanes puis françaises) et l'absence d'une identité culturelle partagée; cette interaction produit ce que l'auteur nomme « l'éclectisme provincial » de l'architecture de la capitale libanaise.

L'examen du rôle du prestige national durant les Mandats éclaire également la production d'un savoir assigné à justifier la revendication de légitimité des puissances et à magnifier la tutelle. En effet, une meilleure compréhension des réalités sociales, politiques, économiques et culturelles ouvre sur la question du « mieux connaître pour mieux agir ». Cette question conduit à réfléchir aux conditions de la production scientifique de la recherche à cette époque, et à son degré de participation au processus de prise de décision politique. En étudiant l'évolution des travaux conduits à l'Institut français de Damas, Jean Métral met en avant une double tendance observable tout particulièrement durant la direction de Robert Montagne: d'un côté, le souci d'autonomie par rapport au Haut-Commissariat de Beyrouth, et de l'autre, le désir de contribuer, par les études ethnographiques, à la construction de l'État local dans la ligne de la « mission civilisatrice » de la France. François-Xavier Trégan, pour sa part, soulève alors la question de savoir jusqu'à quel point les chercheurs pouvaient mouler intentionnellement leurs travaux pour servir la seconde tendance. Trégan et Métral expliquent tous deux, comment l'Institut français survécut à des passes difficiles dans la Syrie indépendante; alors que Jean Métral considère que cela fut possible parce que l'Institut abandonna les études de terrain, François-Xavier Trégan pense, quant à lui, que le facteur décisif fut la séparation de la recherche et d'un projet politique abstrait et contraignant, séparation rendue possible par le départ des Français de Syrie et du Liban. Dans une approche différente dans son objet mais de sens identique, Robert Blecher explore les liens entre la « médecine du désert » et l'ethnographie coloniale. Les services médicaux occidentaux ne furent pas délivrés aux populations bédouines uniquement

pour eux-mêmes mais aussi parce qu'ils constituaient une tentative de préserver certains éléments de la « société traditionnelle ». Bien plus, la « théâtralité » entourant les visites de médecins aux tribus fonctionnait comme un moyen supplémentaire d'étendre la zone sous contrôle colonial français.

Ainsi, les trois articles de Métral, Trégan et Blecher démontrent les relations et les stratégies complexes entre les différentes formes de savoir et la politique, toutes impliquant des représentations de soi et de l'autre. Ce que l'on dit ou montre de l'autre en révèle évidemment beaucoup sur soi-même et Dominique Trimburi l'illustre bien avec une étude de cas qui concerne les relations de la France avec les différentes communautés nationales et religieuses de Palestine. La présence de longue date de la France, ses liens avec certains groupes religieux et ses activités caritatives traditionnelles poussèrent plusieurs groupes religieux et culturels français à penser que la France aurait « naturellement » un rôle majeur à jouer dans l'élaboration du destin de la Palestine. De telles aspirations révèlent une profonde incompréhension des réalités sociales et politiques locales, de même qu'un malentendu fondamental quant au cloisonnement territorial placé au cœur même du système mandataire.

Les deux articles qui concluent cette partie de l'ouvrage s'attachent à différencier certaines étapes et caractéristiques de la politique scolaire française en Syrie. Les missionnaires lazaristes, présentés par Jérôme Bocquet, avaient fait le choix de l'assimilation et de l'occidentalisation en accordant peu d'importance aux réalités culturelles locales et en utilisant le français et les programmes français comme véhicule de l'instruction. La culture arabe était dépréciée dans les écoles lazaristes et la langue arabe y était enseignée comme une « langue étrangère ». Toutefois, après 1926 et la décision des autorités mandataires de s'entendre avec les nationalistes plutôt que de les affronter, il en résulta une plus grande importance accordée à la langue et à la culture arabes et un décalage entre les politiques éducatives de la plupart des missions et celles du Haut-Commissariat. Ce nouveau climat favorisa l'ouverture des écoles de la Mission Laïque. La contribution de Randi Deguilhem cherche à évaluer le sens et la réalisation des objectifs de la Mission Laïque qui, dans ses choix culturels « associationnistes », diffuse les valeurs de la France républicaine et laïque.

c. L'État et les élites politiques, économiques et techniques: réseaux, dynamiques et construction nationale

Il y a évidemment plusieurs approches possibles dans l'étude des Mandats comme il y a divers niveaux d'analyse potentiels. Le second thème de cet ensemble est centré sur le rapport entre les élites locales et l'État, rapport placé au centre d'une série de contradictions. Certaines contradictions proviennent du simple fait que les États sous mandat sont le siège de deux pouvoirs, celui du mandataire et celui du gouvernement local, aux objectifs différents. A ceux-ci, il faudrait ajouter les projets rivaux des intermédiaires ou associés des Français et des Anglais comme ceux de divers groupes locaux. Cette ambivalence a des traductions économiques, politiques et idéologiques, et se trouve renforcée par la prégnance du discours nationaliste arabe, porteur d'un projet idéologique supranational aux contours géopolitiques flous. Toutefois, de la même façon que chaque « État-nation » arabe a progressivement pris possession de ses nouvelles frontières nationales, les élites nationalistes arabes ont fini par se restreindre à leur « propre » champ politique local et à se constituer, de ce fait, en élites nationales. La trajectoire du prince druze 'Adil Arslan, par exemple, témoigne bien de ce processus : Juliette Honvault décrit un notable pour qui, à l'origine, les limites de l'État arabe s'étendent bien au-delà de son Liban natal et qui se voit contraint progressivement de réduire ses ambitions à la scène politique syrienne ; cela, alors même qu'il doit son prestige à son passé nationaliste arabe et qu'il continue d'entretenir un vaste réseau d'amis et de collaborateurs dans toute la région.

Ainsi donc, les États sous mandat constituent l'arène même de la compétition entre des projets politiques concurrents portés par les acteurs mandataires et/ou les élites locales. Les Anglais ont appuyé le « projet sioniste » en Palestine contre le projet arabe palestinien et ils ont soutenu le « projet arabe sunnite » en Irak, au profit des Hachémites, contre un projet islamique d'indépendance. Pierre-Jean Luizard, d'ailleurs, montre bien dans son article comment, en Irak, le « projet arabe sunnite » est fondé sur le principe d'une identité ethnique arabe et comment il l'emporte sur le projet islamique défendu par la direction religieuse chiïte. Ainsi, et l'exemple irakien le souligne, l'identité nationale est imposée à toute la région comme un facteur du processus de construction nationale, au cours de laquelle une partie de la population (dans le cas des Chiïtes d'Irak, il s'agit d'une

évidente majorité) ne se sentait pas nécessairement en adéquation avec les nouveaux critères.⁶

L'État moderne, en voie d'instauration sous la forme d'un État national centralisé, devint le point nodal de la compétition entre les intérêts économiques de la puissance mandataire, d'une part, et ceux des élites locales, d'autre part. Dans le cas syrien exposé par Mohammed Ali El-Saleh, les élites économiques, souvent engagées aussi en politique, veulent accorder la priorité à l'exploitation des ressources naturelles de leur pays et au développement d'une réalité économique capable de soutenir l'État national en formation et le projet d'indépendance. L'étude de Frank Peter démontre comment ces élites nationales défendent énergiquement le principe de petits marchés protégés, rompant en cela avec la tradition ottomane du marché unique et avec le cadre économique libéral du marché international dans lequel ces régions s'intègrent progressivement. Ces petits marchés nationaux facilitent les tendances monopolistiques du pouvoir mandataire et certains secteurs de l'élite locale, comme les industriels syriens après 1929, bénéficient de tarifs douaniers avantageux. C'est pourquoi les élites politiques et économiques exercent une pression constante sur la puissance mandataire pour obtenir des accords commerciaux avec leurs voisins. En Palestine, comme la décrit Khairia Kasmieh, la politique économique du pouvoir mandataire favorisa les Sionistes aux dépens de la paysannerie et de la classe ouvrière arabes.

De nombreux secteurs financiers et économiques locaux se développent sur des réalités complexes, superposant à l'héritage ottoman traditionnel déjà affecté par des dynamiques de modernisation,⁷ la présence d'institutions et de capital étrangers. Toutefois, le secteur bancaire qui est la condition du développement industriel, demeure largement entre des mains privées et repose en partie sur des réseaux familiaux. Il faut attendre les années trente pour voir des branches locales de banques internationales s'engager véritablement dans les

⁶ Des processus similaires se sont produits dans l'Iran de Reza Chah et dans la République turque ; dans cette dernière, toute la population musulmane fut obligée d'assumer une identité turque.

⁷ Le Code commercial ottoman est appliqué, au moins en Syrie, jusqu'en 1949. Par ailleurs, la législation ottomane prévoyait déjà la formation de sociétés anonymes (*joint-stock companies*) et les Chambres de Commerce et d'Industrie ont été également une création de l'époque ottomane.

investissements productifs. Et même la création de *l'Arab Bank* en Palestine, avec ses agents en Syrie, relève du secteur bancaire informel. La question se pose de savoir pourquoi, à la différence de l'Égypte et de la Banque Misr, aucun des cinq pays en question n'a développé un secteur bancaire national capable de soutenir le développement économique du pays. Une réalité dont les conséquences apparaissent pour certains de ces pays jusqu'à aujourd'hui.

En ce qui concerne le monde rural, on peut dire qu'après quelques expériences initiales, pour créer une petite propriété privée en Syrie par exemple, ce sont des considérations politiques qui ont conduit les puissances mandataires à accepter ce qu'elles considéraient comme la poursuite des pratiques ottomanes. Dans la campagne syrienne (comme en Irak), et c'est le sens de la contribution de Abdallah Hanna, la puissance mandataire consolide le contrôle déjà existant des propriétaires terriens absenteïstes. En Jordanie, en se fondant sur l'étude du cadastrage, Michael Fischbach démontre au contraire que cette conclusion ne peut pas être généralisée. D'ailleurs, suggère-t-il, c'est bien la satisfaction globale enregistrée sur la gestion du problème des terres qui constitua un facteur important de la future stabilité du régime jordanien; les propriétaires terriens furent plus nombreux que prévu à chercher à acquérir des intérêts dans le système et dans sa pérennité. En Syrie, selon Hanna, certains administrateurs français, conscients que les paysans étaient en train de perdre leurs terres pour diverses raisons, auraient tenté, lorsqu'ils étaient en position de le faire, de rejeter les demandes infondées des propriétaires terriens.

Dans la mesure où les Mandats peuvent être considérés comme une phase initiale de la construction nationale (la Palestine étant peut-être un cas à part), il est intéressant de comparer la gestion différenciée de l'héritage ottoman pratiquée par les deux puissances coloniales en fonction de leur conception respective de l'État et de leur conception de l'action coloniale, de l'aménagement et de l'administration du territoire à l'échelle régionale ou nationale. Il y a relativement peu d'écrits sur la constitution des élites techniques (ingénieurs, juristes, architectes, technocrates, etc.), sur leur origine sociale, leur recrutement, leur formation et l'idéologie véhiculée par l'enseignement reçu. Pourtant, il est important de pouvoir apprécier jusqu'à quel point, au cours de leur passage dans les écoles spécialisées, ces élites ont acquis un « esprit de corps », transcendant les appartenances locales et religieuses, et jusqu'à quel point elles seraient porteuses d'une conception du « service public » et, pour ceux de

ses membres employés dans les administrations publiques, elles se considéraient comme fonctionnaires de l'État. Aucun des auteurs de ce volume ne s'est exclusivement intéressé aux agents de l'État, mais étant donné le petit nombre de personnes qualifiées, certains des architectes libanais, décrits par Robert Saliba, et de nombreux architectes et ingénieurs syriens étudiés par Hayma Zeifa travaillent, par une succession de contrats, pour des organismes étatiques. Il semble bien que la plupart de ceux qui constituent les élites techniques, débute leur carrière comme simple ingénieur et progresse ensuite vers de meilleures positions en relation avec l'expérience acquise. Il faut attendre les dernières années du Mandat pour les voir s'élever au niveau des centres de décision et même prendre en charge l'administration technique des États indépendants. Cependant, en fonction du principe de continuité de l'administration publique, les services techniques des grands corps de l'État, une fois institués, pouvaient fonctionner avec une relative autonomie par rapport au politique et travailler, dans le long terme, à la construction ou à l'administration de l'État.

Un autre groupe de professionnels locaux est constitué par les comptables qui sont étroitement liés au développement de la formation professionnelle, de l'administration, au développement des activités commerciales et industrielles, et à l'organisation de l'économie moderne. Elisabeth Longuenesse, en décrivant le développement de cette profession au Liban, montre qu'il existe deux filières professionnelles concurrentes : la britannique, dont les comptables acquièrent leur qualification par la pratique, et la française qui privilégie une formation sanctionnée par un diplôme. La concurrence entre ces deux types de formation professionnelle reflète, à une autre échelle, la compétition entre la puissance mandataire et la première puissance commerciale de la région.

Encore une fois, nous ne savons que peu de choses sur la formation, le rôle et la nature des nouveaux organismes publics mis en place par les puissances mandataires. Une véritable étude sur cet aspect de la construction de l'État moderne devrait prendre en considération les diverses productions de ces administrations à l'époque, telles que le cadastre, la cartographie du territoire national, les plans de développement, les registres d'État-civil et la législation administrative. Ces administrations restèrent en place pour la plupart et assurèrent la transition vers l'indépendance. La lecture des papiers personnels de Shafiq al-Halabi, gouverneur de Beyrouth entre 1941 et 1943,

permet à Mounzer Jaber de présenter une étude tout à fait originale qui éclaire non seulement le fonctionnement de l'administration libanaise à la veille de l'indépendance, mais aussi le rôle d'un haut fonctionnaire dans l'établissement de l'autorité de l'État.

Il est très probable que les concepts issus des expériences ottomane et européenne, qui ont présidé au développement de ces administrations, servent toujours de référence aux États de la région. Les élites techniques qui sont ultimement les véritables agents de la mise en place des structures des États modernes, prolongent d'une certaine façon les États de l'époque mandataire dans la période des indépendances. Autrement dit, nous ne pouvons pas faire l'économie des questions évoquées ci-dessus si nous voulons comprendre le devenir de ces États après l'indépendance.

Enfin, pour chacune des cinq sociétés concernées, le degré d'acceptation ou d'adhésion des individus aux nouvelles formations politiques se traduit par son degré d'intégration à l'administration ou à d'autres institutions étatiques telles que la police ou l'armée. Ainsi, en Palestine, les Arabes sont largement exclus de l'administration tout comme le sont les Libanais opposés à l'origine à l'idée du Grand-Liban. Donc, dans le contexte global de deux mandats, juridiquement identiques mais gérés par deux puissances coloniales différentes, les nouveaux États fonctionnent avec leurs élites propres dans un cadre « national ». L'historique de leur mise en place accentue les particularités croissantes de chacun de ces États: la présence sioniste en Palestine, le confessionnalisme au Liban, le nationalisme arabe en Syrie, et l'imposition de la dynastie hachémite en Jordanie et en Irak.

d. Les mobilisations urbaines et rurales: résistance et coopération

Les mobilisations sociales, majoritairement fondées sur une contestation du pouvoir mandataire, sont chronologiquement identifiables. En Syrie et au Liban par exemple, aux périodes de conflit politique et de confrontation militaire correspondent les résistances armées rurales (1918–1926) et au temps d'un combat plus directement politique, à partir de 1927, celui des mobilisations urbaines. En Palestine, les soulèvements de 1919 et de 1929 sont essentiellement urbains tandis que la révolte de 1936 associe la grève générale et des opérations de résistance rurale armée. En Irak, la révolte de 1920 réunit la ville

et la campagne dans la résistance alors que les campagnes éloignées du centre, en particulier les marais du Sud et les montagnes kurdes, sont le lieu d'actions armées tout au long des années vingt.

Une des grandes conséquences de la Première guerre mondiale est la transformation des *millet*-s en minorités dans l'État moderne par la légalisation juridique de leurs statuts personnels particuliers voire par leur communautarisation politique. La montée des nationalismes dans les divers États renforce, en outre, la catégorisation de la société en majorité/minorité, confessionnelle et/ou ethnique. L'étude comparative conduite par Nélida Fuccaro sur les Kurdes de Syrie et d'Irak met en lumière trois niveaux d'identité ethnique, local, national et centré autour de l'État. A l'opposé, Keith Watenpaugh s'attache à un exemple de coopération avec, plutôt que de résistance à, l'État colonial d'après-guerre, illustré par le « marché » conclu entre les réfugiés arméniens de Syrie du Nord et les autorités mandataires. La communauté arménienne obtint ainsi divers avantages, et notamment sa reconnaissance en tant qu'entité nationale dans le cadre syrien, et des incitations à son évolution en classe moyenne moderne.

L'établissement d'une véritable typologie des mobilisations sociales nécessite de répondre à quatre questions de base : qui se mobilise et pourquoi ? Quels sont les modes et les formes de ces mobilisations rurales et urbaines, et comment ces formes évoluent-elles au cours de l'Entre-deux-guerres ? Quels sont les rapports entretenus entre Islam, nationalisme arabe et culture sociale dans l'élaboration de la conscience politique des acteurs ? Quelle est la légitimité revendiquée par l'État et quelle est celle que lui reconnaissent les différents acteurs ?

La difficulté de répondre à ces questions, due en partie au fait que la documentation locale est largement inexploitée, repose également sur l'appréciation encore malaisée des relations entre le couple État-société. Ici, il est indispensable de croiser toute une série de facteurs tels les réseaux d'appartenance, les systèmes de représentations, les évolutions politiques et économiques. Ces facteurs sont à leur tour soumis à des variables locales et temporelles : par exemple, l'évolution par rapport à l'État de la position des Sunnites qui se sont retrouvés inclus dans les frontières du Grand-Liban en 1920. Cette évolution les a fait passer, entre 1920 et 1938, d'un rejet total de l'État libanais à une volonté d'intégration. C'est en ce sens que les mobilisations sociales, par leur inscription dans un « moment », par leur nature, leurs mots d'ordre et leur composition, peuvent éclairer la nature

des relations entre la société et l'État, entre les groupes sociaux et les processus de modernisation.

La caractéristique commune de ces mouvements est qu'ils s'insèrent dans un paysage social et culturel traditionnel tout en portant des aspects novateurs. Qu'ils soient urbains ou ruraux, ces mouvements témoignent en particulier d'un processus de renouvellement de leurs directions en faveur de catégories sociales moins favorisées. Ils sont porteurs des facteurs de leur disparition: l'idée de l'armée nationale pour les campagnes et les organisations para-militaires de jeunesse pour les villes. Organisations d'où sont directement issus les actuels partis politiques qui recrutent dans les couches moyennes et populaires (Ba'th, Kataeb).

À Beyrouth, capitale du Liban, les mobilisations urbaines prennent progressivement de l'ampleur entre 1918 et 1943. Carla Eddé montre comment l'élargissement de la contestation repose sur une amélioration des modes d'organisation, sur les premiers succès des grandes grèves et sur le changement d'attitude de la presse, toutes évolutions qui poussent les acteurs politiques locaux à investir ce champ de la vie citadine pour conquérir l'opinion publique populaire. Les mobilisations beyrouthines des années trente portent donc une véritable revendication sociale, contribuent à l'édification de « l'espace public » mais surtout sont instrumentalisées par ceux, acteurs français et libanais, qui sont les promoteurs du confessionnalisme.

Pour ce qui est des résistances rurales, Nadine Méouchy et Michael Provence empruntent des chemins parallèles pour analyser l'une, des résistances armées du Nord syrien en 1919–1921, et l'autre, un épisode de la Grande Révolte syrienne de 1925–1926. Tous deux interrogent la mémoire des rebelles et insistent sur l'enracinement local de ces insurrections armées. Nadine Méouchy étudie les Mémoires d'un chef militaire pour tenter de restituer à la période et aux acteurs leur complexité, et pour évaluer les représentations d'ordres divers qui affleurent dans le récit. Un récit qui fait entendre la voix des campagnes, leur critique des élites sociales et religieuses, majoritairement citadines, et leur attachement aux valeurs arabes et musulmanes populaires. L'étude de Michael Provence, fondée non seulement sur des mémoires d'insurgés mais aussi sur les rapports du Service des Renseignements, cherche à montrer que, dans la révolte, les identités locales sont parfois contournées par des notions relatives à la communauté nationale « imaginée », selon l'expression de Benedict Anderson, ou encore projetée.

A partir de l'étude des réseaux et des dynamiques politiques, économiques et sociales à l'époque des Mandats, les contributions rassemblées dans cette publication éclairent les processus de construction de l'État et les interactions entre les divers acteurs; elles s'efforcent de clarifier les rapports des différentes forces sociales aux pouvoirs mandataires. Ces rapports sont complexes et contradictoires, ils se moulent dans les processus historiques en cours. Ils sont le fait de forces sociales elles-mêmes complexes, à la croisée de plusieurs catégories sociales et de diverses appartenances (familiales, locales, ethniques, communautaires, régionales). A ces critères sociaux et de solidarité viennent s'ajouter des critères éducatifs et culturels. Cet ensemble de travaux ne prétend pas à l'exhaustivité car leurs auteurs savent qu'une telle qualité requiert non seulement de prendre en considération les différentes échelles et les divers angles d'approches d'une étude donnée mais aussi d'évaluer, dans un même espace géographique, social, étatique, etc., la différence de rythme, de temporalité, dans lesquels évoluent les acteurs (par exemple, les paysans et les ouvriers de l'industrie). Si l'exhaustivité donc ne pouvait être un objectif réaliste pour cet ensemble de contributions, les auteurs en ont gardé en mémoire les impératifs.

This page intentionally left blank

PART ONE/PREMIÈRE PARTIE

SOURCE MATERIALS FOR THE MANDATES

OUTILS DOCUMENTAIRES SUR LES MANDATS

This page intentionally left blank

OUTILS DOCUMENTAIRES SUR LE MANDAT FRANÇAIS

Pierre Fournié et François-Xavier Trégan

Abstract

This chapter gives a brief overview of the main French archival sources for the French mandate for Syria and Lebanon, concentrating particularly on materials which have recently become available.

The diplomatic and military archives (of the High Commission and of the Armée du Levant) are the starting point for all scholarly research on the period. While a large part of these materials is preserved at the Quai d'Orsay, at Nantes, and at the Château de Vincennes, there are large gaps which reflect some of the major crises in the period between 1920 and 1945. For example, a great deal of the material at the Quai d'Orsay on the 1930s was burned deliberately in May 1940, to avoid the papers falling into German hands. A year later, the Vichy High Commissioner in Beirut, General Dentz, destroyed the archives of the Secrétariat-Général in the face of the imminent advance of Free French and British forces. Many archives also disappeared in the chaos surrounding the French departure from Syria in 1945. There are no records of the various representatives of the High Commissioner in Damascus, Aleppo, Lattakia and Suwayda. Finally, some of the archives still extant in 1945 fell victim to the vicissitudes of the Lebanese Civil War. Thus, what seems to be a very substantial collection at Nantes only represents a fraction of the original.

As far as private papers are concerned, some of the most important collections are those of Carbillat, Duraffourd, Georges-Picot, Helleu, de Martel, Montagne, Puaux, and Weulersse. We have also included details of the location and contents of various photographic and cinematographic archives for the period.

Cette contribution, consacrée aux seules sources françaises, ne saurait fournir un état exhaustif de l'ensemble des fonds, publics ou privés, accessibles aux chercheurs en 2001. On renvoie à ce sujet au guide publié il y a cinq ans sous les auspices de l'UNESCO, dans le cadre de l'élaboration du guide des sources de l'histoire des nations: *Les sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et les bibliothèques françaises*. S'agissant des seules archives diplomatiques, il existe aussi l'ouvrage d'Adel Ismail, également publié avec le soutien de l'Unesco: *L'histoire des pays arabes dans les archives diplomatiques, thèmes et références, 1535–1945*.¹

¹ *Les sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et les*

Notre propos se limitera à une présentation succincte des sources françaises, écrites et non écrites, susceptibles de renforcer l'intelligence du mandat selon les tendances de la recherche qui se manifestent depuis peu.² Bien entendu, les sources méconnues des chercheurs ou accessibles depuis peu de temps ont retenu notre attention, de même que ces considérables carences documentaires, irrémédiables ou temporaires, que présentent certains fonds d'archives et que nous nous sommes efforcés d'expliquer.

Les fonds « institutionnels »

En dépit de leur éclatement géographique entre différents lieux de conservation, les fonds que nous appelons « institutionnels » (*i.e.*: qui émanent de l'activité d'organes politiques, administratifs ou militaires) sont le reflet d'une logique.

Emanations de ces deux échelons de décision centraux qu'étaient le Haut-Commissariat et l'état-major de l'armée du Levant, les archives diplomatiques et les archives militaires demeurent centrales pour toute recherche, même si les archives d'autres départements ministériels méritent toute notre attention.³ La nature de ces deux grands fonds est très largement tributaire de l'histoire quelque peu chaotique du mandat: la guerre du Levant de 1941 et les troubles de 1945 en Syrie, de même que les transferts de compétence aux autorités syriennes et libanaises, en 1937, en 1944 et surtout en 1946, sont autant d'événements qui ont eu de très fortes incidences sur le sort

bibliothèques françaises, K.G. Saur, Munich, New Providence, London, Paris, 1996, 3 volumes. Adel Ismail, *L'histoire des pays arabes dans les archives diplomatiques, thèmes et références, 1535-1945*, Éditions des œuvres politiques et historiques, Beyrouth, 1992, 2 tomes.

² Voir la présentation générale de l'ouvrage.

³ Signalons aux Archives nationales (sections moderne et contemporaine), les séries F7: Police générale, contrôle des Syriens et Libanais en France; F17: instruction publique; F21: Beaux-Arts; F41: Commissariat général à l'Information (1939-1948); F60: Commissariat à la coordination des Affaires musulmanes (1943-1944); les séries AJ16: Académie de Paris (instituts de recherche et établissements d'enseignement supérieurs); AJ60: Mission laïque; AJ72: Seconde guerre mondiale (papiers du général Catroux). Au Centre des Archives d'outre-mer (Aix-en-Provence), dans la série générale du ministère des Colonies, les dossiers sur les Syriens et Libanais en Afrique.

des archives. Aussi, pour comprendre la nature des fonds conservés au Quai d'Orsay, au Centre de Nantes et au château de Vincennes, faut-il avoir une bonne connaissance non seulement des différentes crises qui ont marqué la fin du mandat, mais aussi des structures, des mécanismes administratifs et des modalités suivies au moment des transferts des compétences.

Les transferts de compétence expliquent qu'une grande partie des fonds qu'on s'attendrait à trouver dans les dépôts d'archives français sont demeurés sur place: les douanes, les postes et télégraphes, les services météorologiques, le cadastre, l'immatriculation foncière et le contrôle des *waqfs*, *Radio-Levant*, etc. Institué en Syrie et au Liban, ce partage entre archives dites de «souveraineté»—conservées par l'ancienne puissance coloniale—et archives techniques—laissées sur place au profit des nouvelles administrations—sera largement pratiqué lors de la décolonisation. S'agissant des États du Levant, le repérage des fonds demeurés sur place après le départ des administrateurs français s'avère particulièrement complexe, d'autant plus que la rupture de l'Union économique syro-libanaise en 1951 a précipité la disparition des derniers organes communs de gestion, héritiers de l'administration mandataire.

Quant aux événements, on ne saurait trop insister sur les conséquences en matière d'archives de «souveraineté» de la guerre de 1941 et des troubles de 1945. Mais avant d'évoquer ces deux dates, il n'est pas inutile de rappeler un fait souvent ignoré des chercheurs: la disparition quasi totale des archives politiques du ministère français des Affaires étrangères couvrant la période 1932–1940. C'est en effet au mois de mai 1940, alors que l'armée allemande fonce sur Paris, qu'Alexis Léger—le poète Saint-John Perse—, secrétaire général du Quai d'Orsay, a ordonné la destruction par le feu des dossiers «courants» de la diplomatie française. Ont ainsi péri les archives de la sous-direction d'Asie-Océanie, le principal interlocuteur parisien du Haut-Commissariat, chargé dans les années 1934–1936 de la négociation du traité franco-syrien. Les recherches effectuées après-guerre dans les archives des grandes ambassades pour reconstituer les dossiers détruits n'ont guère permis de compléter la série E-Levant, bien connue de tous, si riche pour les années vingt, si fragmentaire pour les années trente.

Un an plus tard, à Beyrouth, il semble bien que les archives du Grand Sérail aient été aussi concernées par la politique de «la terre

brûlée »⁴ menée par le Général Dentz devant l'avancée des Anglais et des Français Libres. Si le Général Catroux ne dit rien de très précis dans ses mémoires sur l'ampleur de l'autodafé, c'est bien à cette occasion qu'ont disparu les archives jugées les plus sensibles et les plus compromettantes pour les agents demeurés fidèles au régime de Vichy, celles qu'il valait mieux cacher tant aux Français Libres qu'aux Anglais. Ainsi s'expliquent quelques-unes des lacunes remarquables du fonds « Beyrouth » conservé à Nantes: il n'existe pas d'archives du Secrétariat général avant 1941, ce rouage pourtant fondamental du système mandataire, à la fois politique et administratif. Mais ces archives ont-elles été toutes brûlées? N'y a-t-il pas eu, pour certaines d'entre elles, un transfert discret dans un lieu jugé sûr? La documentation disponible à ce jour ne fournit aucun élément permettant d'affiner cette hypothèse.

Au cours des troubles de 1945 et du désordre qui ont marqué le départ des Français de Syrie, nombreuses sont les archives qui n'ont pu, faute de temps et de moyens, être transférées à temps vers Beyrouth, puis vers la France. On aura beau chercher, au Centre des Archives diplomatique de Nantes, des fonds d'une certaine consistance qui pourraient correspondre à l'activité, pendant un quart de siècle, des délégations du Haut-Commissaire à Damas, Alep, Damas, Lattaquié ou Suwayda: ces archives ont bel et bien disparu suite à leur destruction sur l'ordre des autorités françaises, à leur abandon sur place, à leur dispersion.

Autre conséquence, et non des moindres, sur le sort des archives du mandat: même s'il est encore difficile d'apprécier l'importance des dégâts, les « événements » qui ont dévasté le Liban pendant quinze ans ont particulièrement endommagé tant les archives publiques libanaises que les archives de l'époque mandataire qui étaient encore conservées dans des locaux de l'ambassade de France à Beyrouth.

Le caractère parfois jugé « abyssal » des fonds du Haut-Commissariat, la plupart rapatriés à Nantes dans les années cinquante, ne doit donc pas faire illusion: il ne s'agit en fait que d'une petite partie des archives qui devaient se trouver au Grand Sérail de Beyrouth et ses bureaux annexes dans les dernières années du mandat. Aussi des

⁴ Général Catroux, *Dans la Bataille de la Méditerranée: Egypte, Levant, Afrique du Nord 1940-1944: témoignages et commentaires*, Paris, R. Juillard, 1949, p. 201.

recherches mériteraient-elles d'être poussées plus loin sur le sort de ces archives, dont certaines pourraient un jour réapparaître, en Syrie, au Liban ou en France.

En France, ce pourrait être le cas des archives du Service d'Hygiène et d'Assistance publique qui fit l'objet du premier arrêté signé par le Général Gouraud en octobre 1919. Il dépendait à la fois du Haut-Commissariat et de l'état-major des Troupes du Levant, un grand nombre des praticiens employés comme conseillers étant des militaires. Ses compétences ont touché des domaines aussi vastes que les opérations de ravitaillement de la montagne libanaise en 1919; l'accueil des réfugiés arméniens ou assyro-chaldéens; le contrôle, l'inspection des hôpitaux, cliniques, dispensaires et orphelinats, publics ou privés; la gestion des subventions à ces mêmes établissements; la lutte contre le paludisme et les épidémies de peste et de choléra; la mise en place des services quaranténaires, vétérinaires et de police sanitaire; l'application, dans chaque État, des règlements en matière d'hygiène, de prophylaxie, d'inspection sanitaire des écoles et de contrôle de la prostitution.

Il faut bien admettre que jusqu'à présent, ce type d'archives n'a guère suscité l'intérêt des chercheurs et n'a donc pas donné lieu à ce questionnement fort simple: ces archives existent-elles? Si oui, où sont-elles? La recherche se faisant aujourd'hui plus curieuse dans les domaines liés à l'hygiène publique et à la mise en place, au Moyen-Orient, des structures d'assistance sociale inspirées du modèle occidental, ce fonds devient fondamental.

La masse certainement considérable d'archives produites par ce service pendant vingt-cinq ans d'activité devrait provoquer une enquête, tant de la part des chercheurs que des institutions susceptibles de les détenir. Une chose est sûre: ces archives ne se trouvent ni aux Archives diplomatiques, ni au château de Vincennes, dans les fonds du Service historique de l'Armée de Terre.

Sa destruction en 1941 ou 1945 paraît peu probable: à la différence des archives politiques du Grand Sérail et des délégations en Syrie citées précédemment, les archives « sanitaires » n'étaient guère jugées sensibles. Elles ont pu demeurer sur place et être confiées aux autorités compétentes, syriennes ou libanaises. Elles ont pu tout aussi bien être rapatriées en France avec les derniers transports de troupes puisque, répétons-le, il s'agissait d'un service autant civil que militaire. Compte tenu de leur nature, on peut fort bien imaginer leur dépôt dans un Centre de Santé militaire ou un institut de médecine coloniale.

Beaucoup de questions demeurent donc sans réponse mais l'ouverture récente, par les Archives diplomatiques, des fonds de la direction d'Afrique-Levant pour la période 1944–1965 devrait sans doute permettre d'éclaircir quelques zones d'ombres. La sous-série *Syrie-Liban, 1944–1952* contient en effet de nombreux dossiers sur la « liquidation » du mandat et il n'est pas impossible de trouver quelques lignes évoquant le sort des archives au gré des rapports sur les négociations avec les autorités syriennes et libanaises.

Les lignes qui précèdent montrent à quel point une réflexion sur les structures du mandat est le préalable indispensable à toute réflexion sur les sources que nous avons qualifiées d'institutionnelles, à partir desquelles nous organisons et orientons nos recherches. Elles montrent aussi que les curiosités pourraient permettre, encore aujourd'hui, de « débusquer » de nouveaux gisements d'informations: dans ce domaine comme dans bien d'autres, le mandat reste toujours à questionner!

Les fonds « décalés »—les archives privées

Ces dernières années ont vu l'apparition de nouveaux questionnements sur le mandat français au Levant, relevant de l'histoire institutionnelle, de l'histoire sociale, de l'histoire des mentalités et des représentations. Il s'agit d'observer le mandat comme période, acte, relation, parallèlement à sa dimension diplomatique ou juridique. Ces tendances de la recherche ont progressivement provoqué de nouveaux réflexes à l'égard de la documentation, moins exclusivement centrés que par le passé sur les archives diplomatiques, françaises ou britanniques.

Les enjeux historiographiques du mandat devraient faire l'objet d'une stimulante et utile réflexion. Notre propos est, répétons-le, plus modeste et nous nous limiterons à souligner que l'attention portée au parcours d'un Robert Montagne, au CHEAM comme à la direction de sa chaire au Collège de France, précise un idéal impérial dont la Syrie et le Liban auraient dû faire « l'expérience ». Cela nous ramène à l'héritage d'un Lyautey et à celui d'un Le Châtelier, dans sa démarche sociographique et ethnographique.

Nombreux sont les dossiers au Centre des archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence), au CARAN (Paris) ou au Centre des Archives Contemporaines (Fontainebleau) qui replacent le mandat au Levant

dans une trajectoire coloniale, savante, patrimoniale, administrative ou policière. Cette trajectoire éloigne, dans un premier temps, du champ géographique levantin, mais peut rendre plus intelligible la logique qui pouvait présider à la politique extérieure française de la III^e République.

Les lacunes des sources institutionnelles, évoquées plus haut, peuvent aussi être comblées par le recours à des archives dites « privées », confiées par des particuliers à des dépôts publics ou demeurées dans les familles. Notons au passage que des douze Hauts-Commissaires et délégués généraux de la France Libre, seuls les papiers de François Georges-Picot, de Damien de Martel et de Jean Helleu n'ont à notre connaissance jamais été vus par les chercheurs.⁵

Les archives publiques françaises détiennent quantités de papiers des protagonistes du mandat. Citons comme exemple les papiers de Robert de Caix, déposés au Quai d'Orsay; les papiers de Léon Cayla, déposés au CAOM;⁶ les papiers de Pierre Lyautey, chef du cabinet civil du Général Gouraud, déposés au Château de Vincennes, tout comme ceux des Généraux Bailloud, Hamelin, Andréa, Legentilhomme, de l'interprète Trenga, du Capitaine Carbillet.

Quant aux « intellectuels », il faut signaler les papiers de Robert Montagne, conservés au Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau et au Collège de France; les papiers de Weulersse et Sauvaget, conservés au musée de l'Homme; le fonds Michel Ecochard, consultable à l'Institut français d'architecture.

Demeurent encore dans les familles de très nombreux fonds, parmi lesquels on retiendra les papiers de Gabriel Bounoure et de Jean Gaulmier. Notons cependant que les papiers de Duraffourd ont récemment été confiés au Centre d'Etudes et de Recherches de l'Orient Contemporain par la famille de celui qui fut des années durant responsable de l'élaboration du cadastre syro-libanais.⁷

⁵ Sont déposés au Quai d'Orsay, les papiers du Général Gouraud, de Henri Ponsot, de Gabriel Puaux. On trouve au service historique de l'Armée de Terre (Vincennes), tout ou partie des papiers des Généraux Catroux, Weygand, Dentz et Beynet. Les papiers Henry de Jouvenel sont déposés aux Archives départementales de la Corrèze. Est encore conservée par les héritiers la plus grande partie des papiers Catroux, Weygand, Sarraïl et de Martel.

⁶ Ce fonds ne semble pas être très riche sur la partie « mandataire » de la carrière de Léon Cayla.

⁷ Les papiers Duraffourd ne sauraient être considérés comme les archives du service du cadastre et de l'immatriculation foncière, ce services dit « d'intérêts

Les archives cinématographiques et photographiques

Les fonds cinématographiques et iconographiques concernant le mandat français au Levant commencent à être identifiés, ou tout au moins à être localisés. Ces sources devraient progressivement s'imposer comme complémentaires des fonds écrits et se révéler comme des objets d'études autonomes.

La vocation documentariste, esthétisante et populaire des sources cinématographiques rend leur utilisation précieuse. Le mandat y est mis en scène dans un souci pédagogique, afin d'offrir au plus grand nombre une justification avant tout morale de l'engagement français, au détriment des enjeux politiques ou stratégiques du moment.

Les expositions coloniales de 1922 et 1931 ont ainsi permis aux autorités françaises, par un habile recours scénographique, de figer un Levant nécessairement stylisé, incapable d'organiser ses destinées politiques comme son actif patrimonial. Le film de propagande Pathé, réalisé à partir de 1929 sur commande des autorités françaises, complètera cette lecture paternaliste, par les mouvements et les bruits de la rue, des marchés, des muezzins. À travers ces sources, l'acte mandataire peut être véritablement restitué dans sa dimension impériale. Ceci d'autant plus que les sociétés cinématographiques de l'époque, actives depuis 1895 pour Gaumont et 1896 pour Pathé, ont bénéficié d'un très fort ancrage populaire. Le lancement de *Pathé Journal*, en 1909, suivi par *Gaumont actualités* en 1910, a assuré à la politique française une audience de premier plan.

Précisons toutefois que l'accès à ces documents reste pour l'heure difficile car communément réservés aux seuls professionnels de l'audiovisuel. Les opérations de transfert sur des supports sécurisés en restreint aussi la communication aux chercheurs.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les principaux centres détenteurs d'archives filmées sont les suivants: archives des sociétés Gaumont et Pathé, musée Albert Kahn, Etablissement cinématographique et photographique des Armées (ECPA).

communs », dont la direction était assurée par des agents du Haut-Commissariat. Lors des transferts de compétence, il est très vraisemblable que la plus grande partie des registres et de la documentation de base a été récupérée par les administrations syrienne et libanaise. Cela n'a pas empêché le conseiller français de conserver chez lui une partie des dossiers, notamment ceux relatifs à la gestion du service.

L'accès aux archives photographiques du mandat, s'il pose moins de problèmes que l'accès aux images animées, n'en demeure pas moins malaisé pour plusieurs raisons. La photographie a longtemps été considérée comme une simple « illustration », à laquelle on refusait toute valeur probante en matière juridique, toute valeur de source en matière historique. Ce statut particulier explique en grande partie le peu de soin pris à conserver la documentation photographique sitôt qu'elle a été jugée périmée, c'est-à-dire inapte à servir d'illustration pertinente aux différents organes de presse ou de propagande.

Pour le début de la période, les années 1918–1920, c'est avant tout à l'ECPA et au musée d'Histoire contemporaine qu'on trouvera la documentation photographique la plus complète. Pour les années vingt et trente, il faut consulter les archives photographiques de l'Office du Levant, conservées au Quai d'Orsay, et les collections figurant dans quelques fonds privés comme ceux du Général Gouraud, d'Henry de Jouvenel, de Gabriel Puaux, de Roger Chambard, conseiller de presse dans les années 1938–1941. En effet, la négligence dont ont pâti les archives du service de presse du Haut-Commissariat n'a guère contribué à la sauvegarde de ce patrimoine iconographique. A notre connaissance, seules les archives photographiques « d'actualité » couvrant la période 1941–1946 sont parvenues jusqu'à nous,⁸ et encore dans un état très lacunaire quand on connaît l'importance de la production photographique du service d'Information de la France Libre.

Mais la pratique et l'usage de la photographie ne relevant pas, loin s'en faut, de la seule compétence du service de presse du Haut-Commissariat, de nombreuses collections sont conservées dans des institutions aussi diverses que l'Institut géographique national (pour la couverture photographique aérienne des États du Levant) ou le musée Albert Kahn (reportages réalisés par les opérateurs d'Albert Kahn en 1919, 1921, 1926). Quant aux collections des archéologues, il faut hélas déplorer la perte de la plus grande partie des collections jadis conservées à l'IFAPO et l'IFEAD.

⁸ Elles sont conservées au Quai d'Orsay (fonds iconographique) et au Centre des Archives diplomatiques de Nantes (fonds Beyrouth).

This page intentionally left blank

BRITISH ARCHIVAL SOURCES FOR THE HISTORY OF THE MIDDLE EASTERN MANDATES

Peter Sluglett

Résumé

Cet article examine de façon critique les différentes sources disponibles au Public Record Office à Kew, et dans quelques autres collections ailleurs en Grande Bretagne. Les principales séries officielles se trouvent dans les archives du Ministère des Colonies et au Ministère des Affaires étrangères, mais aussi dans celles du Ministère de l'Air et du Cabinet Office. En ce qui concerne les archives des postes, si le fonds du Haut-Commissariat britannique à Bagdad a survécu dans sa quasi-totalité, il est aujourd'hui conservé aux National Archives of India à New Delhi; les archives de Jérusalem sont pour la plupart détruites, et ce qu'il en reste se trouve dans les Israel State Archives. En outre, comme il ressort à l'évidence dans plusieurs articles de ce volume, il y a une quantité substantielle de matériel officiel à Londres qui se rapporte aux affaires du Liban et de la Syrie. Ces documents proviennent des consulats et des ambassades britanniques, ainsi que d'organisations régionales telles que le Middle East Supply Centre au Caire.

L'article mentionne également l'existence de quelques collections de papiers privés d'agents ayant servi les gouvernements mandataires en Irak, en Palestine ou en Transjordanie.

This is a preliminary attempt to survey the main archival sources for the mandates in various collections in the United Kingdom. As might be expected, the principal collections are in the archives of the four central British government departments mostly concerned (Air Ministry, Cabinet Office, Colonial Office, Foreign Office), which are located at the Public Record Office, Kew, west of London. There are no obvious gaps or lacunae in the public records, apart from what are apparently sensitive materials relating to Palestine. Also, as I have noted elsewhere in this volume (pp. 117–18), almost all the official correspondence has been kept, down to the preliminary drafts of replies to letters to ministries and to officials in Iraq, Palestine and Transjordan.

Before the First World War, "Turkish Arabia", as Iraq was known, was part of the Ottoman Empire, and thus fell under the administrative aegis of the Foreign Office; there were British consulates at

Baghdad, Basra and Mosul.¹ In November 1914, the Mesopotamia Expeditionary Force, which had set out from Bombay a few weeks before, landed at Fao in southern Iraq. The MEF was under the command of the Military Department of the Government of India, so that, when war broke out, Mesopotamian affairs were dealt with through India. Hence the archives for the campaign and for the civil administration of Mesopotamia/Iraq during the First World War are in the India Office Records.² The Mesopotamia campaign turned out to be far beyond the capacity of the Military Department of the Government of India (whose experience had been largely confined to campaigns on the North-West Frontier), to such an extent that a commission of enquiry (the Mesopotamia Commission) was launched in the middle of the war to assign responsibility for its failure, and the Secretary of State for India, Sir Austen Chamberlain, felt obliged to resign. As a result, the direction of the campaign, and, ultimately, of the civil administration, was moved to London. Iraq remained under the India Office until 1921 (see below), although much of the wartime and immediately post-war correspondence was copied to the Foreign Office.

In Palestine, a similar arrangement pertained before the First War, although the area was regarded as part of an entity called "Syria". There were British consulates in Jaffa and Jerusalem (FO 291) and correspondence to and from these consulates before the First World War can be found in FO 78, FO 195, and FO 371.³ The campaign in Palestine (the Egyptian Expeditionary Force under General Allenby invaded in September 1917 and entered Jerusalem on 11 December 1917) was carried out by the British Army, and correspondence relating to it can be found in the War Office files of the Directorate of Military Operations and the Directorate of Military Intelligence

¹ The principal FO series for "Turkey" before 1906 is the very large FO 78. In addition, correspondence between the various British consulates in the Ottoman empire and the Legation in Constantinople can be found in FO 195 (which also contains material relating to Republican Turkey between 1923 and 1968). The Basra consular records (1761–1914) are in FO 602, those of Baghdad (some dating from 1921–32, but mostly from the Embassy after the end of the mandate) in FO 624. After 1906 correspondence on 'Turkey' was merged into the general Foreign Office file, FO 371.

² The civil administration records are in India Office, Letters, Political and Secret, 10 (LP&S 10); the records of the India Office are now in the British Library.

³ See Note 1.

(especially, but not exclusively, in WO [War Office] 106). Palestine remained under War Office control (as part of Occupied Enemy Territories Administration) until the creation of the Middle East Department of the Colonial Office in February 1921 (see below). Some of the records of the Palestine administration for 1918–21 are in WO 106 and WO 158. Material on the RAF (and its predecessor, the Royal Flying Corps, RFC) in Palestine is in Air (Air Ministry) 1. The papers of the Arab Bureau are in FO 882.

Under the San Remo agreement of April 1920, the Middle East mandates were formally assigned to Britain and France. Since the mandates were a new entity in international affairs, the British government considered it desirable to create a new administrative structure to deal with them, and an interdepartmental committee was set up to consider how best this should be done. The result of its deliberations was the creation of the Middle East Department of the Colonial Office in February 1921. A few weeks after the inauguration of the department, the Secretary of State for the Colonies, Winston Churchill, convened a conference at Cairo at which the future administrative and defence arrangements of the Middle Eastern mandates were discussed and agreed upon. The defence of Iraq and Palestine was entrusted to the Royal Air Force, with the Air Officer Commanding ranking administratively immediately below the British High Commissioner.

The Middle East Department contained men who were no strangers to the affairs of the area. It was headed by John Shuckburgh, transferred from the India Office, who had dealt with Mesopotamian affairs throughout the war; other members included Major Hubert Young from the Foreign Office, who had taken part in the Arab revolt and the Mesopotamia Campaign; R.W. Bullard, former Consul in Basra and later Governor of Baghdad; Colonel Richard Meinertzhagen, Chief Political Officer, Palestine, under Allenby, who was Military Adviser to the department, and, for a couple of years, at Churchill's special insistence, T.E. Lawrence.

The major series for the administration of Iraq during the mandate (1920–32) is CO 730, the correspondence between the Colonial Office and the British High Commission in Baghdad. The RAF records for Iraq (mostly in Air 5 and Air 23) are also very detailed and are particularly useful for tracking campaigns against "rebel groups" in the 1920s and 1930s, including the Kurds, the various southern Iraqi tribes who refused to acknowledge the authority of

the Government of Iraq, and the *Ikhwan* of Sa'udi Arabia, who raided southern Iraq in the late 1920s.⁴ Another important collection, the records of the British High Commission in Baghdad, was taken to India in 1941 (when the Embassy was evacuated in the course of Rashid 'Ali's "revolt") and never returned; it is available in the National Archives of India in New Delhi.⁵ Although the High Commission records duplicate some of the material in CO 730, they also contain material which never found its way to London, including correspondence between the High Commission and the various British officials attached to the Government of Iraq, and between the High Commission and British political officers in the provinces as well as several hundred "personality files" on leading Iraqis. These records are particularly useful for, *inter alia*, the study of British policies towards the Kurds, the evolution of British attitudes towards land settlement and land tenure, and military matters.

For mandatory Palestine, the main series are CO 733 and CO 537, as well as some volumes of FO 371 for the very end of the mandate. Several volumes in CO 537, especially those relating to the period between 1945 and 1948, are closed for between fifty and seventy-five years. Matters of defence, intelligence and internal security are dealt within in Air 1, Air 5, Air 9, Air 23, Air 24 and Air 29. Since Palestine was regularly on the agenda for Cabinet discussion, the CAB series is also important.⁶ As far as locally generated materials are concerned,

[t]he Public Record Office does not hold the papers accumulated by the British authorities in Palestine during the Mandate. These were assembled ready for shipment to Britain in 1948, but they did not reach their destination and it is believed that many records were destroyed. Some archival material which was left behind by the British in Palestine is now held in the Israel State Archives.⁷

Transjordan was administered by the Government of Palestine, so that the relevant correspondence forms part of the same CO series

⁴ See David Omissi, *Air Power and Colonial Control: the Royal Air Force, 1919–1939*, Manchester, Manchester University Press, 1990.

⁵ See Peter Sluglett, *Britain in Iraq 1914–1932*, London, Ithaca Press, 1976, pp. 335–36.

⁶ See Philip Jones, *Britain and Palestine 1914–1948: Archival Sources for the History of the British Mandate*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy, 1979, pp. 169–72.

⁷ Israel State Archives, Series 65 (Abandoned Documents, 1920–48). See also Jones, *Britain and Palestine*, *op. cit.*, p. 175.

(CO 733, CO 537, as well as some volumes of FO 371). However, there is also a Foreign Office series of Amman consular material (FO 816, 1920–71) and another CO series, CO 831, “Transjordan, original correspondence” between 1928 and 1946.

Another important official source for the Middle Eastern economy during the Second World War is the papers of the Middle East Supply Centre (FO 922), an organisation based in Cairo but designed to ensure the adequate provisioning of the region as a whole,⁸ whose foundation owed much to vivid memories of the terrible famines which had devastated Lebanon, Palestine and Syria between 1914 and 1918. Acting in concert with the post-Vichy French authorities (at least in theory) and with the Spears Mission, the MESC attempted to fix agricultural prices (often in the teeth of fierce opposition from landlords, especially in Syria), and provided guaranteed minimum rations to the population of the mandates (or former mandates, in the case of Iraq) as well as pesticides and means of locust control.

Private Papers

In 1961, Elizabeth Monroe, a fellow of St Antony’s College, Oxford, inaugurated the Middle East Archive at the College, to which she encouraged British officials who had retired from service in the Middle East to donate their papers. Some forty years later, the collection contains some or all of the papers of 320 individuals whose careers were spent in the region. It is the principal repository in Britain for documents of this kind, and although, given the passage of time, any further major deposits are unlikely, important collections were still being donated in the 1990s. In terms of numbers of individuals, Palestine is better represented than Iraq or Transjordan. For Palestine, there are some papers of George Antonius, Humphrey Bowman (Advisor to the Palestine Education Department), Raymond Cafferata (Palestine Police), Sir Alan Cunningham (High Commissioner 1945–48), Sir Thomas Haycraft (Chief Justice and chairman of an investigation into the Jaffa riots in 1921) Ivan Lloyd Philips (civil administration—district commissioner) Sir Harold MacMichael (High

⁸ For further details, see Martin Wilmington, *The Middle East Supply Centre*, Albany, State University of New York Press, 1971.

Commissioner 1937–44) and some of those of Sir Herbert Samuel (High Commissioner 1920–25).⁹

For Iraq, there are some papers of Lionel Smith (the Advisor to the Ministry of Education for much of the 1920s), and a large collection of material given by C.J. Edmonds, formerly of the Levant Consular Service, who served in Iraq in various capacities between 1915 and 1946. In addition, there are the papers of Sir Edward Spears' Mission to Lebanon and Syria between 1941 and 1944. For Jordan, there are the papers of H. St John Philby (Chief British Representative, 1921–24), and a few other officials.¹⁰

Three of the four British High Commissioners in Iraq, Sir Percy Cox (1920–23), Sir Henry Dobbs (1923–29), and Sir Francis Humphrys (1929–32, subsequently British ambassador until 1935) did not leave personal papers. Sir Gilbert Clayton, who died in September 1929, only a few months after his appointment to Baghdad, left an extensive collection of papers relating to his service elsewhere in the Middle East, which are now in the Sudan Archive at Durham University Library.

For Palestine, the situation for the High Commissioners is as follows:

High Commissioner	Dates in office	Papers
Sir Herbert Samuel	1920–25	House of Lords Record Office ¹¹
Viscount Plumer	1925–28	no papers ¹²
Sir John Chancellor	1928–31	Rhodes House Library, Oxford
Sir Arthur Wauchope	1931–37	destroyed on his death (1947) ¹³
Sir Harold MacMichael	1937–44	St Antony's College, Oxford
Viscount Gort	1944–45	no papers available ¹⁴
Sir Alan Cunningham	1945–48	St Antony's College, Oxford

⁹ For an account of mandatory Palestine, see A.J. Sherman, *Mandate Days: British Lives in Palestine, 1918–1948*, London, Thames and Hudson, 1991.

¹⁰ See the list in Mary C. Wilson, *King 'Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp. 267–68. The papers of Lt-Col Frederick Peake (officer commanding the Arab Legion, 1924–39) are in the Imperial War Museum, London; those of his successor, Sir John Glubb (1939–56), are at St Antony's.

¹¹ There are more Samuel papers in the Israel State Archives (Group 100).

¹² See Jones, *Britain and Palestine*, *op. cit.*, p. 103.

¹³ *Ibid.*, p. 133.

¹⁴ *Ibid.*, p. 51.

In 1973, the British Academy set up an Anglo-Palestinian Archives Committee under the Chairmanship of the president of the British Academy, Sir Isaiah Berlin. The purpose of the project was to “[conduct] a survey to locate and list briefly the unpublished papers and records of those individuals and organisations, whose base was in Britain, that had involvement or interest in events in Palestine during the first half of this century”.¹⁵ The result was the compilation, edited by Philip Jones, entitled *Britain and Palestine 1914–1948*, published by Oxford University Press in 1979, which has already been cited several times in this essay. While some of the information it contains is inevitably dated, it remains the principal reference work for the topic within its remit.

Lebanon and Syria

Finally, for the sake of comprehensiveness, it is worth pointing out that since there were British consulates in Aleppo, Beirut and Damascus (before and) after the First World War, material from these posts is useful for the study of the French mandate.¹⁶ Most of the correspondence can be found in the Foreign Office records, and particularly in the very large general series FO 371.¹⁷ FO 371 follows a strict topical and chronological order, so that, once one has identified the numerical series assigned to a topic, (say, “the affairs of the Sanjak of Alexandretta”), both the course of events and British reaction to them can be followed chronologically. There are also the *archives des postes*: Aleppo (FO 861), Beirut (FO 226)—which is particularly extensive—and Damascus (FO 684), all of which begin some time in the nineteenth century and end in the 1950s.

¹⁵ *Ibid.*, p. vii.

¹⁶ See Itamar Rabinovich (ed.) *Despatches from Damascus: Gilbert MacKereth and British Policy in the Levant 1933–1939*, Los Angeles, University of Southern California Press, 1985.

¹⁷ There are printed (that is, published) catalogues to FO 371, but it is in many ways more efficient to consult the records grouped under “Lebanon” and “Syria” in the typed directories at the Public Record Office.

This page intentionally left blank

CORPUS JURIS DU MANDAT FRANÇAIS

Youssef S. Takla

Abstract

The mandate given by the League of Nations to the French for Syria and Lebanon, which ended on 22 November 1943 in Lebanon and five days later in Syria, was the period during which:

- *the two countries left the Ottoman Empire*
- *two republican governments were founded*
- *both states evolved towards independence due to the circumstances of the Second World War, and the growing Arab-Zionist confrontation in Palestine.*

The study of the corpus juris of the French mandate includes a survey of the legal system which pertained:

- *in the Ottoman Empire between 1839, the date of the beginning of the Tanzimat reforms, until the end of the First World War*
- *during the period which followed the First World War, when British and-French troops acted as an army of occupation*
- *during the League of Nations mandate.*

The modernisation of Ottoman law was based largely on French legal principles. French texts were often adopted in their entirety, (for example, the Commercial Code), except in civil law, in which the basic principles of Islamic law were codified in western form in the Mecellé, which rivalled the Code Napoléon.

The British and French occupation forces issued legislation on the basis of various international agreements regarding the laws of war, in particular that of 1907.

Under the new international order brought into being by the creation of the League of Nations, and the establishment of the mandates under the supervision of the League's Permanent Mandates Commission, the mandatory powers effectively controlled the political, economic and legal organisation of the mandated states, to which they were obliged to give advice and assistance under the terms of the Charter.

France was assigned the mandate for Syria and Lebanon, which it used as a source of power, but it also undertook and largely achieved the creation of systems of public and private law.

Although France's achievement in the domain of public law can be criticised, especially the partition of Syria, the basis for two modern constitutional regimes was created. France's contribution to private law was much more successful and is still in force in all spheres.

To a very large extent the mandatory power took historical and sociological factors into account, both in the definition of the two states and in the representation of the different religious communities and their personal status laws.

*Introduction**La période des Tanzimat*

1—Dès son accession au trône, le Sultan Abd al-Majid 1er a publié le 3 novembre 1839 un rescrit impérial dit de « Gülhané », véritable charte d'égalité qui a constitué le point de départ d'un vaste mouvement de réformes connu sous le nom de Tanzimat qui en quelques décennies a bouleversé le paysage institutionnel, économique et social de l'Empire.

2—Cependant, le rescrit de Gulhané laissait aux communautés le soin de gérer librement leurs affaires internes et maintenait en partie le système des « Millet » qui octroyait aux diverses communautés religieuses nationales le droit de légiférer en matière de statut personnel et d'organisation interne, sous le contrôle des Autorités de l'Empire.

L'unification du droit ottoman

3—La première démarche pour mettre un frein à l'effet déplorable des coutumes léguées par l'histoire et à l'arbitraire des dirigeants a été la promulgation en 1840 d'un code pénal applicable dans tout l'Empire qui a consacré, pour la première fois, le principe de la légalité des crimes et des peines; il sera remplacé en 1858 par un nouveau Code d'inspiration française.

4—L'Empire s'est aussi doté en matière de commerce de deux codes inspirés du modèle français, le Code de commerce terrestre de 1850 et le Code de commerce maritime de 1863.

5—La législation des Tanzimat a su parfaitement allier les textes innovateurs au droit musulman. L'exemple le plus frappant en la matière est celui de la législation civile au sujet de laquelle P. Dumont a écrit que:

... le Medjelle porte fortement l'empreinte de cet attachement à la tradition islamique et se présente, pour l'essentiel, comme un recueil de lois musulmanes de l'école hanafite. Toutefois, ce monumental ouvrage en seize livres— dont la publication s'est étendue de 1870 à 1877—n'offre pas moins un profil extrêmement différent de ce qui existait jusqu'alors. Par la clarté de son organisation interne, par la façon méthodique dont les différentes questions y sont traitées, par la précision de ses formulations, il se signale comme un digne pendant islamique du Code napoléonien et de ses divers avatars.

Les capitulations

6—Cependant les sujets étrangers domiciliés dans l'Empire, ainsi que leurs biens, demeuraient soumis à des statuts spécifiques à chaque nationalité, appelés capitulations, dont les premières remontaient au XVI^{ème} siècle.

7—Toutefois, La Sublime Porte a toujours cherché à minimiser, autant que faire se peut, le rôle des puissances étrangères, et notamment leur intervention en matière législative, mais elle a toujours estimé que:

Les Capitulations ayant été consacrées par les traités postérieurement conclus entre la S. Porte et les Puissances étrangères, doivent, tant qu'elles sont en vigueur, être scrupuleusement respectées au même titre que ces traités.

8—Cette réduction de sa souveraineté que constituaient les capitulations est, entre autres, de nature politique: devenu « l'Homme Malade » de l'Europe, l'Empire ottoman n'en finissait pas de se décomposer, mais divers motifs stratégiques, notamment la concurrence pour le contrôle des détroits et les problèmes de succession, amenaient les principales puissances européennes à le maintenir; toutefois, il était affaibli au point de ne plus avoir les moyens de résister aux pressions qu'il subissait.

9—Cette situation perdurera jusqu'à l'entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés des Empires allemand et austro-hongrois; avant le début des hostilités le grand vizir a annoncé unilatéralement le 8 septembre 1914, l'abolition des capitulations et le 27 du même mois, les Détroits ont été fermés à la navigation commerciale.

La Grande Guerre

10—Par ailleurs, le 30 novembre 1914, juste après le début des hostilités, une loi ottomane provisoire sur les sociétés étrangères a été promulguée; elle faisait obligation aux sociétés étrangères, anonymes ou par actions, dont les opérations principales ont lieu en Turquie de se transformer en sociétés anonymes turques dans un délai de trois mois ou de cesser toute activité.

11—C'est donc le « droit » de la guerre qui va s'appliquer durant toute la période du conflit soit du 22 octobre 1914 au 30 octobre 1918, date de l'armistice de Moudros.

12—Bien avant la fin de la guerre, les alliés avaient déjà convenu du partage des territoires qui seraient détachés de l'Empire ottoman. Notamment, un accord anglo-français de 1916, dit traité Sykes-Picot, conclu avec l'aval de la Russie, réservait

- à la Russie les provinces d'Erzerum, de Trabzon, de Van et de Bithis et les régions de Mush et Sûrt;
- à la France la Cilicie, le Liban et la Syrie, comprenant une partie de la Palestine et le nord de l'Irak;
- et à l'Angleterre le reste de l'Irak, une partie de la Palestine et une partie de l'Iran.

13—L'armistice, signé le 30 octobre 1918 à bord d'un cuirassé britannique mouillant en rade de Moudros, a été une reddition sans condition, qui a entraîné une décomposition de l'Empire ottoman et amené un officier de l'armée turque, Mustafa Kemal, à décider la reprise des combats jusqu'à la libération du sol de l'Anatolie.

14—La résistance kemaliste n'empêcha pas la signature par le gouvernement d'Istanbul du Traité de Sèvres du 10 août 1920 qui a dépouillé l'Empire du Kurdistan, des provinces à population arménienne, de la Thrace, de la région de Smyrne, du Liban, de la Syrie, de l'Arabie, de la Mésopotamie et de ses parties européennes et africaines.

15—Les opérations militaires des Kémalistes contre les forces alliées se sont soldées par un franc succès qui a amené à l'armistice signé le 11 octobre 1922 à Mudanya; l'Anatolie a été libérée jusqu'au littoral méditerranéen. Commencent alors des négociations de paix qui aboutiront le 24 juillet 1923 au Traité de Lausanne.

*État du droit lors de l'établissement du Mandat français
en Syrie et au Liban*

*Fonds juridique commun aux États créés sur les territoires détachés de
l'Empire ottoman*

16—La situation du droit lors du détachement des provinces arabes de l'Empire ottoman peut être résumée comme suit:

- En principe, tous les Codes ottomans sont encore en vigueur en Turquie et dans les provinces arabes qui en sont détachées;

- Les étrangers ne bénéficient plus des privilèges institués par les capitulations;
- Les principes de base du droit positif demeurent ceux du droit musulman;
- La nationalité des personnes et des sociétés est, en principe, modifiée du fait des traités de Sèvres et de Lausanne, seules conservent la nationalité turque les personnes se trouvant sur le sol turc.

Droit interne

17—La situation du droit ottoman est décrite par G. Young comme suit:

Le Droit ottoman peut se diviser en trois catégories, [. . .]: Droit canonique d'Islam (Chériat), Droit coutumier civil et Droit capitulaire.

Le premier est le droit religieux commun à tout l'Orient Musulman; le second, le droit coutumier et civil, est plus ou moins basé sur le droit religieux, mais ses sources et sa sanction ont été en grande partie laïcisées et sa portée est limitée à l'Empire ottoman; le droit capitulaire est de caractère international et n'intéresse en général que les Communautés Etrangères établies en Turquie.

Principes généraux du droit international islamique

18—Le droit musulman comporte en lui-même des principes similaires à ceux du droit international comme le relève la célèbre sentence arbitrale rendue à Genève le 12 avril 1977 par S. Mahmassani, arbitre unique, dans l'affaire Libyan American Oil Company (LIAMCO) contre le Gouvernement de la République Arabe Libyenne, qui est considérée comme ayant appliqué aux biens des principes de base de droit musulman en droit international tant privé que public.

19—C'est à partir de ces principes, et des textes ottomans qui ont été promulgués en les prenant comme base, qu'évolueront les législations des États arabes du Proche-Orient créés sur les territoires détachés de l'Empire ottoman; c'est aussi à ces principes que viendront se juxtaposer les dispositions des traités de Sèvres et de Lausanne; ainsi que celles du mandat.

Le traité de Lausanne de 1923

20—Signé le 24 juillet 1923, le Traité de Lausanne, a rectifié le Traité de Sèvres en rétablissant les droits de la Turquie à la suite de la victoire des Kémalistes; il a, notamment,

- défini les frontières de la Turquie;
- mis fin à l'Empire ottoman;

- apporté une solution relative, il est vrai, au problème des minorités par l'échange de populations;
- mis un terme final aux capitulations;
- jeté les bases d'un règlement de la Dette Publique Ottomane;
- et réglé le problème des détroits, qui font retour à la Turquie, mais sous contrôle international.

21—Par ailleurs, il stipule que « les ressortissants turcs établis sur les territoires qui. . . sont détachés de la Turquie, deviendront, de plein droit et dans les conditions de la législation locale, ressortissants de l'État auquel le territoire est transféré », avec un droit d'option d'office pour la nationalité turque qui devait être exercé durant une période de deux ans.

22—Le « Protocole relatif à certaines concessions accordées dans l'Empire ottoman », signé lui aussi le 24 juillet 1923, stipule que « l'État successeur est pleinement subrogé dans les droits et charges de la Turquie vis-à-vis des ressortissants des autres Puissances contractantes . . . »

23—En outre, selon ce traité,

- les biens, droits et intérêts des ressortissants alliés se trouvant en Turquie et ceux des ressortissants turcs se trouvant dans les parties détachées de l'Empire ottoman sont retournés, en l'état, à leurs propriétaires respectifs;
- les contrats sont maintenus et il leur est donné ou redonné effet;
- et les délais de prescription sont interrompus pendant une période égale à la durée de la guerre.

La convention de La Haye de 1907 concernant la guerre sur terre

24—Lors de la déclaration de guerre en 1914, les principales parties au conflit étaient signataires, avec ou sans réserves, de la quatrième convention de La Haye du 18 octobre 1907 approuvant le « Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre », dont l'article 43 disposait que:

L'autorité du pouvoir légal ayant passé de fait entre les mains de l'occupant, celui-ci prendra toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics en respectant, sauf empêchement absolu, les lois en vigueur dans le pays.

25—Cet article a constitué la seule base légale dont disposaient les puissances occupantes pour gouverner et légiférer lors de leur

entrée en Syrie et au Liban en 1918 et jusqu'à l'entrée en vigueur du mandat.

Les circonscriptions administratives ottomanes

Lois ottomanes concernant les divisions territoriales

26—Selon les divisions territoriales prévues par la loi ottomane du 8 novembre 1864, qui ont servi de base à la délimitation des territoires des nouveaux États,

- chaque wilayet se divise en sandjaks ou arrondissements;
- chaque sandjak se subdivise en plusieurs cazas ou cantons;
- et chaque caza se divise en plusieurs communes.

27—Après avoir promulgué la loi de 1864, les Autorités de l'Empire ont tenté de délimiter les provinces sur des bases administratives et géographiques; cependant l'histoire a continué à produire ses effets dans certaines provinces, notamment au Liban et au Jabal Druze.

Quelques éléments d'histoire concernant la Syrie et le Liban

28—L'entrée des Ottomans en Syrie et au Liban a eu lieu après la bataille de Marj Dabiq qui s'est déroulée en 1516 au nord de la Syrie où le Sultan Sélim Ier a battu les Mamelouks d'Égypte, et après laquelle il a accordé à Fakhr al-Din Ier Ma'n, Emir du Chouf, la primauté sur tous les princes du Liban du fait de l'aide qu'il lui a apportée en combattant à ses côtés.

29—Fakhr al-Din II Ma'n, qui a gouverné le Liban de 1593 à 1633 et réalisé l'unité du Liban actuel, a cherché à se libérer du joug ottoman, établissant des relations quasi-diplomatiques avec diverses puissances européennes, ce qui a amené le gouvernement ottoman à lever une armée contre ce vassal du Sultan qui fut capturé en 1633, exilé à Istanbul et exécuté en 1636.

30—Le gouvernement du Liban est passé alors de la dynastie des Ma'nites à celle des Shihab, toutes deux appartenant au clan druze des Qaysites, auquel s'opposait le clan druze des Yéménites qui, vaincus par les Shihab en 1711 à la bataille de 'Ayn Dara', émigrèrent vers le Hawran, montagne au sud-est de la Syrie, devenue depuis le Jabal Druze, la majorité de sa population appartenant dorénavant à cette communauté.

31—L'Emir Bashir II Shihab aura les mêmes désirs d'indépendance que Fakhr al-Din II et au cours de son long règne, de 1788 à 1840,

il s'alliera à Muhammad 'Ali, Vice-roi d'Égypte, et aidera son fils, Ibrahim Pacha, dans son conflit avec le Sultan, espérant ainsi arriver à l'indépendance. La défaite des armées égyptiennes d'Ibrahim Pacha en 1840, marquera la fin de son règne et son exil à Istanbul où il terminera sa vie en 1850.

32—La chute de l'Emir Bashir II marque le début d'une période de troubles au Liban qui donnera lieu à un premier règlement en 1842 puis se terminera par un premier protocole en 1861 instituant un statut organique, suivi d'un second en 1864, établissant un autre statut organique.

33—Au début de la « Grande Guerre » la « Turquie d'Asie » est divisée en 24 wilayets situés en Asie Mineure dont « en Syrie (pop. env. 3.25 million), Halep, Damas (Syrie), Beyrouth, les sandjaks de Jérusalem et de Zawr dépendent directement de la Capitale et le sandjak autonome du Liban »; le Jabal Druze est aussi mentionné par Young comme jouissant d'une certaine autonomie.

Autonomie du Liban

34—Prôné par les grandes puissances de l'époque, notamment l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la France et la Russie, le règlement du 7 décembre 1842 a divisé la montagne en deux « Kaimakamiés », comme on les appelait alors, celui des chrétiens, situé au nord de la route Beyrouth-Damas, et celui des druzes, situé au sud de cette route, tous deux soumis à la juridiction du wali de Beyrouth.

35—Loin de pacifier le pays, ce système a exacerbé les haines confessionnelles que les Ottomans ne manquaient pas d'attiser, croyant par là dominer une fois pour toutes la montagne qui, depuis 1516, n'avait été qu'une dépendance nominale de l'Empire et avait presque atteint son indépendance avec l'Emir Bashir II.

36—Les statuts organiques du Mont Liban de 1861, et de 1864, qui ont suivis les troubles sanglants de 1860 entre Chrétiens et Druzes, ont accordé au Mont Liban une autonomie administrative au sein de l'Empire ottoman, sous le contrôle des cinq grandes puissances, Autriche, France, Grande-Bretagne, Prusse et Russie.

37—Selon le statut de 1864, le Liban était administré par un Gouverneur chrétien ottoman non libanais, nommé par la Sublime Porte, agréé par les puissances et « . . . fonctionnaire amovible sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif ».

38—Le Gouverneur est assisté par un *majlis*, ou conseil administratif central, composé de douze membres dont un chiïte, un grec-catholique, un sunnite, deux grecs-orthodoxes, trois druzes et quatre maronites « chargé de répartir l'impôt, contrôler la gestion des revenus et des dépenses et donner son avis consultatif sur toutes les questions qui lui seront posées par le gouverneur » (Art. 2).

39—L'article 5 du Règlement prévoit: « Egalité de tous devant la loi; abolition de tous les privilèges féodaux et notamment de ceux qui appartiennent au mukatajji ».

40—Quoique de pur droit interne, l'autonomie consacrée par ce statut comportait un début d'organisation étatique autonome et préfigurait le mandat sous l'égide de la Société des Nations; malgré sa suspension en 1917 par la gestion directe de la Montagne par Jamal Pacha, l'histoire du Liban allait continuer à en subir l'influence.

Autonomie du Jabal Druze

41—Fuyant le Mont Liban après la bataille de 'Ayn Dara⁶, les druzes yéménites, réfugiés au Hauran, ont réussi à se soustraire à toute ingérence dans cette partie de la Syrie, tant de la part des Ottomans, que de la part de Ibrahim Pacha et de l'Emir Bashir II Shihab.

42—En 1880, Midhat Pacha, Gouverneur Général de Syrie, fait désigner Ibrahim al-Atrash, membre d'une puissante famille druze du Hauran, comme Kaimakam en instituant un statut d'autonomie administrative, selon lequel le Kaimakam relevait directement du Gouverneur Général de la Syrie, et non du mutasarrif du Hawran, et était assisté d'un *majlis*, conseil administratif; cependant, les druzes continuaient de refuser de payer l'impôt et de faire le service militaire, ce qui équivalait à garder une certaine autonomie.

43—Cette autonomie quoique momentanée et relative, continuera de marquer longtemps l'histoire de cette partie de la Syrie et gardera à cette région quelques particularités politiques qui subsistent encore.

Etablissement du Mandat Français sur la Syrie et le Liban

44—Dès l'entrée à Damas du général Allenby, le 1er octobre 1918, les Anglais ont cherché à prendre, en violation de l'accord Sykes-Picot, la majeure partie de la Syrie en en faisant un Royaume Arabe

ayant pour roi l'Emir Faysal, de leur côté les Français ont cherché à garder sous leur domination propre la Syrie et le Liban.

45—Quelques jours après l'armistice, Français et Britanniques ont signé une déclaration conjointe soutenant « l'émancipation complète et définitive des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement d'administrations et de gouvernements nationaux tirant leur autorité de l'initiative et du libre choix des populations indigènes », tout en se réservant « d'assurer, par leur soutien et leur aide efficace, l'action normale de ces gouvernements et administrations ».

46—Cette déclaration des deux grandes puissances qui ont conquis le Proche-Orient faisait écho au discours prononcé par le Président américain, Woodrow Wilson, devant le Congrès le 11 février 1918, où il déclarait que:

Tout règlement territorial lié à cette guerre doit être fait dans l'intérêt et pour le bien des populations et non comme partie d'un simple ajustement ou d'un compromis entre les revendications des États rivaux.

47—Les querelles anglo-françaises ont été finalement réglées par un recul des Anglais concrétisé par l'accord de Londres du 13 septembre 1919 qui constitue la fin de l'alliance anglo-arabe et une victoire pour la France.

Le principe du mandat

48—Les concertations entre la Grande-Bretagne, la France et l'Emir Faysal n'arrêtent pas l'évolution des négociations qui se déroulent alors à Versailles pour parvenir à un traité de paix qui sera signé le 28 juin 1919 et prévoira la création de la SDN avec un système de mandat.

49—L'article 22 du Pacte de la Société des Nations (SDN) comprend les dispositions suivantes:

Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation, et il convient d'incorporer dans le présent pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.

Le caractère du Mandat doit différer suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues.

Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire Ottoman ont atteint un degré de développement tel que leur existence, comme Nations indépendantes, peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du Mandataire. [...]

L'accord de San Remo

50—Réuni à San Remo le 25 avril 1920, le Conseil Suprême des Puissances Alliées et Associées a décidé que les termes de l'article des mandats soient

... formulés par les principales puissances alliées et soumis à l'approbation du conseil de la SDN. Les mandataires choisis par les principales puissances alliées sont: la France pour la Syrie et la Grande Bretagne pour la Mésopotamie et la Palestine.

L'Acte de Mandat pour la Syrie et le Liban

51—L'Acte de Mandat pour la Syrie et le Liban a été édicté à Londres le 24 juillet 1922 par le Conseil de la SDN et son article 1er prévoyait que « le Mandataire élaborera, dans un délai de trois ans un statut organique pour la Syrie et le Liban, préparé d'accord avec les autorités indigènes et tiendra compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitant les dits territoires ». Il édictera les mesures propres à faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants.

52—L'article 3 prévoit que les relations extérieures des deux pays sont du ressort exclusif du Mandataire; et l'article 4 garantit ces deux pays « contre toute perte ou prise à bail de tout ou partie des territoires et contre l'établissement de tout contrôle d'une Puissance étrangère ».

53—Le système judiciaire prévu obéit aux principes suivants:

Article 5

Seront sans application en Syrie et au Liban les privilèges et immunités des étrangers, y compris la juridiction consulaire et la protection,

tels qu'ils étaient autrefois pratiqués dans l'Empire ottoman, en vertu des capitulations et des usages . . .

Article 6

Le Mandataire instituera en Syrie et au Liban un système judiciaire assurant, tant aux indigènes qu'aux étrangers, la garantie complète de leurs droits.

Le respect du statut personnel des diverses populations et de leurs intérêts religieux sera entièrement garanti. En particulier, le Mandataire exercera le contrôle de l'administration des *waqfs*, en parfaite conformité avec les lois religieuses et la volonté des fondateurs.

54—L'Acte de Mandat assurait les garanties suivantes:

- a) Liberté de conscience et d'exercice de tous les cultes compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs (Art. 8);
- b) Égalité de traitement entre tous les citoyens (Art. 8);
- c) Liberté de l'enseignement (Art. 8);
- d) Non-ingérence du Mandataire dans la direction des Communautés religieuses et immunité de leurs sanctuaires (Art. 9);
- e) Liberté d'action, y inclus en matière d'éducation, des missions religieuses étrangères à condition qu'elles se limitent au domaine religieux (Art. 10);
- f) Égalité de traitement entre les ressortissants des deux pays, d'une part, et ceux des « États Membres de la SDN » en matières fiscales, commerciales, professionnelles, industrielles, et douanières (Art. 11).

55—L'article 14 de l'Acte de Mandat prévoyait que le Mandataire devait élaborer et mettre en vigueur une loi sur les antiquités, i.e. « toute œuvre ou produit de l'activité humaine antérieurs à l'année 1700 ».

Pouvoirs de la France comme puissance mandataire

56—L'article 22 de la Charte de la SDN faisait des pays détachés de l'Empire ottoman des États, qui, quoique sous tutelle, n'en demeuraient pas moins des sujets du droit des gens, donc souverains, leur souveraineté étant, momentanément, exercée par le tuteur mandataire.

57—Le Mandataire pouvait-il exercer continuellement cette souveraineté au nom de l'État sous mandat, même après avoir doté celui-ci des organes d'exercice des fonctions législatives et gouverne-

mentales, ou, une fois le statut organique promulgué, son pouvoir cessait-il sauf en matière de défense nationale et de relations extérieures?

58—La puissance mandataire pouvait-elle légiférer par des textes généraux applicables à tous les États sous mandat et prendre des mesures administratives applicables sur tous leurs territoires, ou devait-elle légiférer et prendre des mesures administratives spécifiques à chacun des États, ce qui était la conséquence normale de la reconnaissance de la personnalité morale de chacun d'eux?

59—Aux deux questions

- de limitation de son pouvoir dans le temps;
- et de spécificité de ses mesures dans l'espace,

la France a répondu par la négative estimant qu'elle avait toujours et en tout temps le droit de légiférer en toutes matières, voire de suspendre l'exécution des statuts organiques et de les modifier, et estimant, par ailleurs, qu'elle pouvait édicter un même texte de loi pour tous les États sous mandat et avoir une administration autonome couvrant certains domaines dans l'ensemble de ces États.

60—M.A. Mazas, Conseiller législatif du Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, a justifié la non-limitation des pouvoirs de la Puissance Mandataire dans un article où on peut lire « que l'on ne saurait considérer cette voie comme illégale, le Haut-Commissaire ayant conservé le pouvoir de se substituer aux gouvernements locaux quand il le juge nécessaire ».

61—La France exerce son pouvoir de puissance mandataire par un représentant ayant le titre de Haut-Commissaire qui tient ses pouvoirs propres du décret français du 23 novembre 1920, texte organique en la matière, qui en fait un gouverneur omnipotent de la Syrie et du Liban, n'ayant de comptes à rendre qu'au Gouvernement français et non à la SDN ou aux États sur lesquels la France exerce son mandat; il est le véritable maître incontesté en droit et en fait de la Syrie et du Liban.

62—Les arrêtés pris sous la seule signature du Haut-Commissaire ont force de loi; usant de son pouvoir il a créé des États, établi, promulgué, modifié, suspendu et rétabli, totalement ou partiellement, leurs constitutions, façonné des institutions publiques, élaboré et promulgué des lois et administré la Syrie et le Liban; en résumé il a régi seul toute la vie publique de ces deux pays.

*La proclamation, la création et l'organisation provisoire des
États du Levant*

63—Le 1^{er} octobre 1918, les troupes arabes de l'Emir Faysal b. Husayn sont entrées à Damas avec les troupes du Général Allenby et le 5 octobre l'Emir a proclamé l'État arabe indépendant, qui s'étendait de la Cilicie à l'Égypte et de la Mer Méditerranée au désert; puis, le Congrès Général Syrien, réuni le 7 mars 1920 à Damas, a proclamé l'Emir Faysal roi de Syrie.

64—A la suite de l'accord de San Remo du 26 mai 1920, les nationalistes syriens ont protesté contre l'établissement du mandat et le Congrès Général Syrien s'est mué en assemblée constituante et a établi et proclamé le 3 juillet 1920 la constitution du Royaume Arabe de Syrie.

65—La promulgation de cette constitution a incité le général Gouraud, commandant en chef des troupes françaises et Haut-Commissaire, à attaquer les armées arabes; il a remporté le 24 juillet 1920 la bataille de Maysalun. Le Royaume Arabe de Syrie a pris alors fin.

66—Si les relations entre la France et l'Emir Faysal se sont terminées par des hostilités il n'en demeure pas moins que le 6 janvier 1920 un « accord provisoire » avait été signé entre la France représentée par son Président du Conseil, Georges Clemenceau, et l'Emir Faysal aux termes duquel:

- la France s'engage à prêter son concours à la Syrie et à garantir son indépendance (Art. I);
- l'état syrien adoptera un régime constitutionnel assurant « les droits politiques des populations, confirmant les libertés antérieurement acquises et conforme à leurs vœux » (Art. II);
- la France fournira, à l'exclusion de tout autre pays, les « conseillers, instructeurs et agents techniques nécessaires pour organiser les administrations civiles et militaires » (Art. II);
- la représentation diplomatique de la Syrie sera assurée par la France (Art. III);
- l'Emir Faysal reconnaît « l'indépendance et l'intégrité du Liban sous le mandat de la France » (Art. IV).

67—C'est un historien libano-français, Gérard Dumat al-Khoury, qui pour la première fois a exhumé cet accord secret du Service français de Conservation des traités en novembre 1988 et qui en a publié le facsimilé dans son ouvrage *La France et l'Orient Arabe*.

*La proclamation du Grand Liban et son organisation provisoire**Proclamation du Grand Liban*

68—Lors du règlement des problèmes survenus au Liban après 1840, divers cazas avaient été détachés de la montagne et rattachés soit au wilayet de Beyrouth soit à celui de Damas. Les habitants du Liban n'ont cessé d'en réclamer le retour, qu'ils obtiendront par l'arrêté numéro 299 du 3 août 1920.

69—Puis le 31 août 1920, le Haut-Commissaire a pris l'arrêté numéro 318 par lequel il a proclamé l'État du Grand Liban rattachant au Liban, outre les quatre cazas précités, une partie du wilayet de Beyrouth comprenant la ville de Beyrouth, le Sandjak de Sa'ida, diminué de sa partie attribuée à la Palestine, et la partie du Sandjak de Tripoli comprenant le caza de Tripoli, la partie du caza de 'Akkar située au sud du Nahr al-Kabir et une partie du caza de Husn al-Akrad.

70—Du point de vue juridique on peut soutenir que l'article 22 du Pacte de la SDN a élevé le Liban, déjà délimité et régi par le protocole de 1864, au rang de « Nation indépendante », comme le prévoit son alinéa IV; il eut donc suffi de lui adjoindre les 4 cazas pour en faire le Grand Liban, sans avoir à en déclarer formellement la formation, comme l'a fait l'arrêté numéro 318 du 31 août 1920.

71—Sans doute, le législateur de l'époque a-t-il entendu rendre plus solennelle la proclamation de ce qui existait déjà, sans avoir, à notre avis, fait œuvre de création d'une nouvelle personne morale de droit international public, puisque le droit des gens l'avait déjà créée par l'alinéa 4 de l'article 22 du Pacte de la SDN, acte fondateur alors tant des nouvelles normes de droit international public que des États et des situations qui y sont prévues.

*Organisation provisoire du Grand Liban**Organisation générale*

72—Le Haut-Commissaire a promulgué l'organisation administrative du Grand Liban par l'arrêté numéro 336 du 1er septembre 1920 qui a divisé le Grand Liban en quatre sandjaks,

- Liban Nord, dont le chef-lieu est Zghurta;
- Mont Liban, dont le chef-lieu est Ba'bda;
- Liban Sud, dont le chef-lieu est Sidon;
- et Biqa', dont le chef-lieu est Zahlé.

et en deux territoires autonomes qui sont la ville de Beyrouth avec sa banlieue et la ville de Tripoli avec sa banlieue. Ces sandjaks sont divisés en douze cazas dont certains sont divisés en moudirichs. La capitale du Grand Liban est Beyrouth.

73—« Le pouvoir exécutif est exercé par délégation du Haut-Commissaire de la République Française par un haut fonctionnaire français qui prend le titre de Gouverneur du Grand Liban » (Art. 6).

74—Une Commission Administrative du Grand Liban est créée par l'article 16 de l'arrêté,

- elle jouit des attributions « qui étaient dévolues à l'ancien Conseil Administratif par le règlement organique » et a un rôle consultatif (Art. 16);
- elle est composée de 15 membres (Art. 16) répartis par circonscription, et par communautés religieuses (Art. 21), puis leur nombre est porté à 17;
- ses membres sont nommés par le Haut-Commissaire jusqu'à ce qu'il soit procédé à un recensement et à des élections (Art. 12).

75—Chaque sandjak est administré par un *mutasarrîf*, nommé par le Haut-Commissaire sur proposition du Gouverneur, assisté d'un conseiller français dont le visa est obligatoire; il dirige tous les services au niveau du Sandjak.

Le système électoral

76—Comme prévu à l'arrêté numéro 336 précité,

- un recensement général de la population libanaise a été organisé par l'arrêté numéro 763 du 9 mars 1921;
- et l'arrêté numéro 1307 du 10 mars 1922 a promulgué un Code électoral.

77—L'arrêté numéro 1307 est un code électoral comportant 104 articles fixant tous les détails concernant les électeurs, les conditions d'éligibilité, les circonscriptions électorales, les opérations électorales et instituant des sanctions en cas de manquements à ses dispositions.

78—Le scrutin est universel, indirect, secret et majoritaire à deux degrés et à deux tours, tendant à élire trente membres; il fait du municipe ou du sandjak la circonscription électorale et donne pouvoir au Gouverneur d'attribuer les sièges « proportionnellement au

nombre des adhérents aux différents rites dans tout l'État du Grand Liban » (Art. 1).

79—Cet arrêté comporte un subtil dosage entre les communautés, qui émanait de la longue histoire du pays à travers la tentative ratée de scission de 1842 et le protocole de 1864, les idées wilsoniennes et le Pacte de la SDN, et qui allait se retrouver et se retrouve encore dans toute loi électorale libanaise. Certains auteurs y ont vu une forme de fédéralisme ayant pour base une association des communautés religieuses.

L'État des Alaouites

La délimitation du Territoire des Alaouites

80—La région de Lattaquié, située sur la côte de la Méditerranée au nord ouest de la Syrie, formait un sandjak ottoman auquel le Haut-Commissaire a rattaché le « caza de Masyaf (omranié) » par l'arrêté numéro 317 du 31 août 1920.

81—Le même jour le Haut-Commissaire a pris l'arrêté numéro 319, qui a constitué sous le nom de territoire des Alaouites une circonscription administrative formée:

- 1) du territoire actuel du Sandjak de Lattaquié moins le caza de Jisr al-Shughur, les mudiriehs de Bujak et de Bahir (caza de Lattaquié) et le mudirieh de Kinsiba (caza de Sahyun);
- 2) du territoire du sandjak de Tripoli moins les parties rattachées au Grand Liban et désignées, dans l'arrêté N° 318 du 31 août 1920, comme délimitant les territoires de cet État;
- 3) le caza de Masyaf (Omranié) rattaché au Sandjak de Lattaquié par l'arrêté N° 317 du 31 Août 1920.

L'organisation provisoire du Territoire des Alaouites

82—Gouverné comme territoire militairement conquis depuis octobre 1918, le Territoire des Alaouites a été soumis à une organisation administrative provisoire promulguée par l'arrêté numéro 337 du 6 septembre 1920, semblable au régime de l'occupation militaire, un « Administrateur du Territoire des Alaouites », de nationalité française, désigné par le Haut-Commissaire faisant office de chef hiérarchique de l'administration.

83—Le Haut-Commissaire,

- approuve le budget général et les budgets locaux;
- nomme tous les chefs de tous les grands services, Justice, Finances, Santé, Travaux Publics, Services économiques, etc. (Art. 9).

84—Une commission administrative de douze membres, citoyens du Territoire, est nommée par le Haut-Commissaire sur proposition de l'Administrateur; elle n'est entendue qu'à titre consultatif (Art. 12 & 13).

85—À la tête de chaque sandjak est placé un « administrateur délégué » français, assisté d'un mutasarrif qui assure, sous son contrôle, la stricte exécution des règlements et du maintien de l'ordre (Art. 18).

La création de l'État des Alaouites

86—Le 28 juin 1922, le Haut-Commissaire a promulgué l'arrêté numéro 1459bis dont l'article 1er a créé une « Fédération des États Autonomes de Syrie qui comprend l'État d'Alep, l'État de Damas et l'État des Alaouites »; texte dont on ne peut que déduire que l'État des Alaouites existe déjà; alors que le nom de cet État ne figurait encore nulle part ailleurs.

87—Se rendant compte de la situation, le Haut-Commissaire a promulgué le 12 juillet 1922 l'arrêté numéro 1470 qui édicte qu'à « compter du 28 juin 1922, le Territoire autonome des Alaouites portera le nom de: État des Alaouites ».

La création de l'État d'Alep et son organisation provisoire

Création de l'État d'Alep

88—Le 1er septembre 1920, le Haut-Commissaire a pris l'arrêté numéro 330 dont les deux premiers articles disposent que:

A compter du 1er Septembre 1920 les territoires de l'ancien Vilayet d'Alep, précédemment rattachés au Gouvernement de Damas, constitueront un Gouvernement indépendant dénommé « Gouvernement d'Alep » et ayant cette ville pour chef-lieu.

A compter de la même date, le Sandjak autonome d'Alexandrette précédemment compris dans la Zone Ouest des territoires occupés, avec les territoires qui lui ont été rattachés par arrêté N° 319, du 31 Août 1920 (caza de Jisr al-Shughur, Mudiriya de Bujak, Bahir et

Kinsiba) relèvera du Gouvernement d'Alep, tout en conservant, dans ce Gouvernement, son autonomie administrative.

89—On peut se demander quelle est la nature juridique de ce « Gouvernement d'Alep », est-ce une simple division administrative ou s'agit-il d'un État?

Toutes les réponses convergent pour dire qu'il s'agit d'un État; notamment, tel semble être l'avis du Haut-Commissaire lui-même qui a intégré directement le « Gouvernement d'Alep » dans la Fédération des États Autonomes de Syrie.

Organisation provisoire de l'État d'Alep

90—Outre la création du Gouvernement d'Alep, l'arrêté 314 précité comprend un début d'organisation de cet État édicté en ses articles 3 à 10, notamment:

- le pouvoir exécutif est exercé par un Gouverneur (Art. 3);
- la puissance mandataire est représentée par un délégué du Haut-Commissaire (Art. 4);
- le visa du délégué du Haut-Commissaire est nécessaire pour la validité des actes du Gouverneur (Art. 5 et 6);
- et le sandjak d'Alexandrette est administré par un *mutasarrif*, agissant directement par délégation du Gouverneur (Art. 7), auprès duquel est placé un conseiller français pour rendre ses décisions exécutoires (Art. 8 et 9).

91—Les dispositions des articles 3 à 10 de l'arrêté 314 seront complétées par l'arrêté numéro 403 du 9 octobre 1920 qui réglemente l'organisation et le fonctionnement administratifs de l'État d'Alep.

L'organisation provisoire du sandjak d'Alexandrette

92—Tout en continuant à faire partie du Gouvernement d'Alep, le Sand-jak d'Alexandrette est doté de l'autonomie administrative et d'un régime spécial par l'arrêté numéro 987 du 8 août 1921, qui a modifié l'arrêté numéro 403 du 9 octobre 1920, organisant le Gouvernement d'Alep.

93—Selon ce régime spécial le représentant du Haut-Commissaire relève directement de ce dernier et le *mutasarrif*, nommé par le Gouverneur après approbation du Haut-Commissaire, exerce tous

les pouvoirs du Gouverneur dans le sandjak qui lui sont dévolus *ex officio* et d'une manière permanente, avec deux particularités,

- la langue turque est admise comme langue officielle au même titre que la langue arabe;
- et « afin de sauvegarder les intérêts des minorités [...] l'administration aura soin de répartir aussi équitablement que possible les sièges de la Commission administrative entre les diverses confessions religieuses et proportionnellement au nombre des habitants de chaque caza ».

L'État de Damas

94—L'État de Damas n'a pas été « proclamé » ou « créé » par le Haut-Commissaire, il ressort, indirectement, de divers textes, notamment,

- de l'arrêté numéro 329 du 1er septembre 1920, qui concerne « les territoires de l'ancien vilayet d'Alep, précédemment rattachés au Gouvernement de Damas »;
- de l'arrêté numéro 367 du 21 septembre 1920, qui a fixé provisoirement les limites du Gouvernement d'Alep;
- et de l'arrêté numéro 1343 du 16 mars 1922 qui a délimité « la frontière entre l'État de Damas et l'État du Jabal Druze . . . »

95—Quelle que soit l'interprétation des textes antérieurs au 28 juin 1922, date de la création de la Fédération des États Autonomes de Syrie, l'arrêté numéro 1459 bis qui l'a créée a reconnu implicitement la personnalité morale de l'État de Damas, dont l'organisation administrative demeurait en son principe telle qu'elle était en octobre 1918.

La Fédération des États Autonomes de Syrie

96—La Fédération des États Autonomes de Syrie a groupé « l'État d'Alep, l'État de Damas et l'État des Alaouites », et son pouvoir exécutif était exercé par un Président élu pour un an par le Conseil Fédéral composé de quinze délégués élus à raison d'un tiers par les Conseils de Gouvernement de chacun des États fédérés. Les décisions du Président de la Fédération n'étaient exécutoires qu'après avoir été revêtues de la sanction du Haut-Commissaire.

97—Le Conseil Fédéral avait compétence législative pour les matières suivantes:

- Lois foncières
- Obligations et contrats
- Code de commerce
- Procédure civile et voies d'exécution
- Code pénal
- Protection de la propriété industrielle, commerciale et littéraire.

Par ailleurs sa compétence s'étendait à tous les domaines fédéraux, notamment au budget.

98—L'arrêté numéro 2001 du 23 juin 1923 a organisé les services fédéraux et les relations entre la fédération et les États fédérés.

Lois concernant les conseils représentatifs de chacun des États fédérés

99—Le 30 août 1923 le Haut-Commissaire a pris des arrêtés créant des conseils représentatifs et réglant les conditions d'élection de leurs membres sous numéros 2144, pour l'État d'Alep, 2145, pour l'État de Damas, et 2146, pour l'État des Alaouites.

100—Chacun de ces arrêtés comprend des dispositions concernant l'attribution et la répartition des sièges, l'établissement des listes électorales, l'électorat et l'éligibilité, les opérations électorales, l'affichage électoral, ainsi que des dispositions pénales.

101—Les principes retenus par chacune de ces lois quasiment identiques sont pareils à ceux déjà appliqués au Liban et résumés ci-dessus; seul le mode de répartition des sièges entre les circonscriptions électorales et les communautés religieuses présente des différences mineures d'une loi à l'autre.

L'État du Jabal Druze

102—Lors de l'insurrection de 1920, les druzes avaient préféré ne pas seconder les insurgés, et leurs chefs religieux, réunis en assemblée à Qanawat, le 26 novembre 1920, avaient adopté le principe d'une entente avec les Autorités françaises.

103—Ce projet a été transformé en traité en bonne et due forme que signèrent à Damas le 21 mai 1921 un des chefs religieux druzes,

Shaykh Mahmud Abu Fakhr, au nom de ses trois collègues, et quinze notables, d'une part, et, d'autre part, M. Robert de Caix, Secrétaire Général du Haut-Commissariat.

104—Aux termes de ce traité:

- « Il sera institué dans le Jabal Druze au Hawran, un Gouvernement national jouissant d'une large autonomie administrative sous le mandat français » (Art. 1);
- « Le Gouvernement de l'État sera indigène, ses fonctionnaires appartiendront au pays et les lignes générales de son organisation se conformeront aux us et coutumes de la région. La Puissance mandataire présentera des conseillers français qui seront placés auprès du Gouvernement indigène en vue de le guider dans les affaires juridiques et administratives. L'autorité de laquelle ils relèveront sera le Chef de la Délégation française à Damas . . . » (Art. 2);
- les fonctions de chef d'État seront exercées par un Gouverneur druze élu par les représentants du peuple, pour quatre ans, et qui entrera en fonction après l'approbation de la Puissance mandataire (Art. 3);
- le Gouverneur est assisté (Art. 4)
 - d'une assemblée représentative, élue pour trois ans au suffrage universel, qui se réunit une fois l'an, pour approuver le budget, arrêter les comptes et présenter des propositions d'intérêt général,
 - et une commission administrative;
- la France « s'engage à exempter la population de tout service militaire obligatoire. La police et la gendarmerie seront recrutées au moyen d'engagements volontaires. La population est autorisée à conserver ses armes dans les limites de l'État Druze . . . » (Art. 7);
- la France représente le Jabal Druze à l'extérieur;
- les seules taxes et impôts seront ceux décidés par l'assemblée représentative, (Art. 10);
- une union douanière avec les autres provinces syriennes est prévue (Art. 12);
- et l'indépendance absolue du pouvoir religieux, ainsi que les droits des minorités confessionnelles du Jabal Druze, sont garantis. (Art. 14 et 15).

105—L'État du Jabal Druze est cité pour la première fois à l'arrêté numéro 1343 du 16 mars 1922, qui délimite ses frontières, alors qu'aucun texte n'en avait proclamé l'existence; et qui a été créé par l'arrêté numéro 1641 du 24 octobre qui,

- lui a accordé l'autonomie administrative (Art. 1);
- lui a donné comme nom « État du Jabal Druze au Hawran » (Art. 1 aussi);
- a confirmé que ses frontières sont celles fixées par l'arrêté numéro 1343;
- et laissé à un arrêté ultérieur le soin de fixer son organisation.

106—En juin 1921, une garnison française est installée à Suwayda, capitale du Jabal Druze, et une délégation d'officiers conseillers y arrive; puis le commandant Catroux, instigateur de l'accord de mars, fait reconnaître comme gouverneur de l'État, l'Emir Salim Pacha al-Atrash, qui s'est maintenu au pouvoir jusqu'à sa mort, survenue en 1923.

107—Le Capitaine Trenga conseiller français, est alors nommé gouverneur par intérim, puis il est remplacé à ce poste par le Capitaine Carbillet, qui, prétextant le désaccord des familles sur le choix du Gouverneur, s'est fait désigner lui-même à ce poste par l'arrêté numéro 2973 du 3 décembre 1924 pris par le Général Weygand, alors Haut-Commissaire.

108—Le déroulement des élections, le comportement du Capitaine Carbillet et sa nomination au poste de gouverneur, réservé pourtant par l'accord de 1921 à un druze, ont été, entre autres, les causes directes de la révolte druze de 1925 qui, très vite s'est élargie pour gagner de larges parties de la Syrie.

Séparation de l'État des Alaouites de la fédération et création de l'État de Syrie

109—Les protestations des populations, ainsi que celles de divers milieux européens ont amené le Haut-Commissaire à envisager une nouvelle politique réduisant le morcellement de la Syrie, par les deux arrêtés numéros 2979 et 2980 du 5 décembre 1924, concernant l'indépendance de l'État des Alaouites et la création de l'État de Syrie par fusion des États d'Alep et de Damas.

Les Statuts Organiques

110—A la suite de l'extension du conflit en Syrie, qui prenait de plus en plus une tournure nationaliste sous la direction de Sultan Pacha al-Atrash, Aristide Briand, Président du Conseil, avait nommé comme Haut-Commissaire le sénateur Henri de Jouvenel et lui avait donné des instructions écrites dans le sens de l'évolution vers des gouvernements autonomes, notamment en promulguant le statut organique prévu par l'acte des mandats.

La constitution libanaise de 1926

Les travaux préliminaires

111—Alors que l'insurrection faisait rage en Syrie, le Conseil représentatif était renouvelé au Liban par les élections à deux degrés des 28 juin et 12 juillet 1925 et se montrait de moins en moins docile.

112—Dès la première réunion du Conseil représentatif, tenue le 16 juillet, l'un de ses membres, Shaykh Yusuf al-Khazin, réclamait la promulgation d'un statut organique. Le Haut-Commissaire a répondu le 31 août précisant, entre autres

- que l'élaboration du statut organique avait été confiée à une commission nommée au Ministère des Affaires Etrangères et présidée par M. Paul Boncour;
- et que cette commission allait consulter les titulaires de certaines fonctions, précisées dans la lettre, ainsi que toutes les personnalités considérées comme « Autorités indigènes ».

113—L'écho de ces consultations a amené le Conseil représentatif à poser la question de savoir si les « Autorités indigènes » à consulter, visées à l'alinéa 2 de l'article 1 de l'Acte de Mandat, sont

- le « Gouvernement national », i.e. le Conseil représentatif;
- ou l'ensemble des forces morales du pays;
- le Conseil représentatif s'est considéré comme seul concerné.

114—Puis, le Haut-Commissaire a donné mission au Conseil consultatif de délibérer sur la Constitution tout en préservant les prérogatives de la Puissance mandataire et en l'appelant à consulter les notabilités, et en particulier les représentants des professions.

115—Le 18 mai, le projet a été transmis par la commission et adressé par le Gouverneur du Liban, au président du Conseil consultatif; le 19 mai ce conseil a commencé l'étude du projet qu'il a terminée samedi 22 mai à une heure et demi après minuit, et dimanche 23 mai, le Haut-Commissaire s'est rendu au Conseil représentatif où il a déclaré mettre la constitution en application.

Le texte originel de la constitution

116—Composée à l'origine de 107 articles répartis en six titres, la constitution du 23 mai 1926,

- proclame la république (Art. 101);
- institue un régime parlementaire (Art. 37 et 66) de type bicaméral (Art. 16);
- confie le pouvoir exécutif à un Président de la République assisté de ministres (Art. 18);
- prévoit une structure séparée du pouvoir judiciaire (Art. 20);
- et répartit la représentation nationale ainsi que les sièges gouvernementaux et les postes administratifs entre les diverses communautés religieuses du pays, du moins momentanément (Art. 95).

117—Le titre Ier comporte deux chapitres,

- le premier définit l'État comme unitaire et indépendant et en délimite les frontières;
- le second concerne les Libanais, leurs droits et leurs devoirs, il déclare les citoyens égaux devant la loi (Art. 7), garantit et protège les libertés individuelles (Art. 8), la liberté de conscience « absolue » (Art. 9), la liberté d'expression (Art. 13), l'inviolabilité du domicile (Art. 14) et la propriété privée (Art. 15).

118—Le titre II porte sur l'organisation des trois pouvoirs et comprend quatre chapitres qui sont consacrés respectivement,

- aux dispositions générales;
- aux principes généraux régissant l'électorat et l'éligibilité aux deux assemblées, en consacrant le principe de la représentation confessionnelle;
- aux activités des deux assemblées;
- et au pouvoir exécutif, le Président de la République jouissant de très larges pouvoirs, le cumul entre le mandat de député et le ministère étant interdit et les ministres personnellement responsables à l'égard du parlement, sans responsabilité gouvernementale collective.

119—Le titre III comprend des dispositions concernant

- l'élection du Président de la République, dont le mandat était de trois ans;
- les conditions de révision de la constitution;
- et le fonctionnement des assemblées constituées en Congrès pour cette révision.

120—Le titre IV crée une Haute Cour et comporte diverses dispositions financières, notamment, la légalité obligatoire des impôts, le budget, la clôture des comptes de chaque exercice, et la nécessité d'une loi pour accorder une concession.

121—Le titre V est entièrement consacré à la Puissance mandataire et reconnaît son omnipotence; il comprend une promesse d'admission à la SDN, « dès que les circonstances le permettront ».

122—Le titre VI et dernier est consacré aux dispositions finales et transitoires, qui sont principalement,

- la représentation « équitable » de communautés « dans les emplois publics et dans la composition du Ministère, sans que cela ne puisse nuire au bien de l'État », selon l'article 95;
- la transformation du Conseil représentatif en chambre des députés et la nomination des membres du sénat par le Haut-Commissaire.

Les amendements constitutionnels de 1927 et de 1929

123—Dès 1926, la puissance mandataire a envisagé de supprimer le sénat qu'elle considérait stérile, comme elle l'a dit dans un rapport à la SDN, ce que le Congrès a voté le 16 octobre 1927 et qui a donné lieu à la loi constitutionnelle du 17 octobre qui, en outre, a accordé au Président de la République le pouvoir de rendre exécutoire par décret pris en conseil des ministres tout projet de loi revêtu du caractère d'urgence, quarante jours après sa soumission à la chambre des députés.

124—Le désir de renforcer l'exécutif devant les turbulences de l'assemblée ont amené la puissance mandataire à faire voter le 27 avril 1929 des amendements à la constitution qui ont donné lieu à la loi constitutionnelle du 8 mai qui a porté la durée du mandat du Président de la République de trois à six ans et l'a investi du droit de dissolution de l'assemblée par décret motivé pris en conseil des ministres.

125—La constitution libanaise a été approuvée oralement le 23 mai 1926 par le Haut-Commissaire et appliquée depuis; ses modifications de 1927 et de 1929 ont été appliquées aussi dès leur promulgation et sans approbation écrite du Haut-Commissaire; elle sera finalement approuvée par un arrêté de 1930.

Les suspensions de la constitution et les régimes intérimaires

126—Les effets désastreux de la crise internationale qui avait débuté à Wall Street en 1929, les élections de 1929 réalisées dans une ambiance de coup de force et de corruption, les frais entraînés par

le fonctionnement de la République libanaise ainsi que les dilapidations des Autorités, qui avaient amené le budget à doubler en deux ans, et la mode des dictatures en Europe ont été les causes qui ont amené à la suspension de la constitution par l'arrêté numéro 55/LR du 9 mai 1932.

127—Ce même arrêté a confié les pouvoirs exécutif et législatif à un chef de Gouvernement qui les exerçait avec l'appui de la puissance mandataire et un conseil des directeurs des services généraux.

128—À un sentiment général d'approbation de ce qu'on peut qualifier de coup d'État légal, succéda bientôt le marasme et des demandes de retour à un régime constitutionnel moins musclé. Le Haut-Commissaire choisit alors de mettre sur pied une nouvelle organisation provisoire en promulguant le 2 janvier 1934 les arrêtés numéros 1, 2, 3 et 4.

129—Le nouveau régime provisoire prévoyait un pouvoir exécutif personnifié par un Président de la République nommé par le Haut-Commissaire et responsable envers ce dernier et un pouvoir législatif exercé par une chambre de vingt-cinq députés, dont dix-huit élus et sept nommés; n'ayant aucun pouvoir de contrôle de l'exécutif qui n'avait pas de comptes à lui rendre.

L'indépendance du Liban

130—Le 18 avril 1941, la France a volontairement quitté la SDN en se rangeant du côté de l'Allemagne, ce qui enlevait toute base juridique à un mandat exercé au nom de celle-ci et contrôlé par elle, puis le 8 juin 1941, le Délégué de la France libre en Syrie et au Liban déclarait: «J'abolis le Mandat et je vous proclame libres et indépendants».

131—Cette déclaration constitue le premier pas juridique sur lequel le Gouvernement libanais prendra appui en 1943 dans la bataille constitutionnelle qui mènera à l'indépendance; elle sera suivie le 27 juillet par des accords passés au Caire entre Français et Britanniques.

132—Sous la pression des événements, la constitution de 1926 est de nouveau «libérée» par l'arrêté numéro 129/FT du 18 mars 1943, qui a aboli les députés nommés, établi le suffrage universel direct et prévu qu'après l'élection de la Chambre des députés celle-ci élirait un Président de la République et alors l'ensemble de la constitution deviendrait de nouveau applicable.

133—A l'approche des élections, un pacte oral a été passé entre Bishara al-Khuri, et Riyad al-Sulh, leader sunnite et nationaliste arabe, qui s'était rallié à l'idée d'un Liban indépendant, il sera le ciment de leur entente et la base du Gouvernement futur; ce Pacte national a consacré la souveraineté et l'indépendance du Liban à l'égard de tous les États, son arabité, la coopération interarabe sans parti pris et le respect des droits et des statuts de toutes les communautés religieuses.

134—Les élections législatives ont eu lieu les 29 août et 5 septembre 1943, puis, le 21 septembre, la chambre des députés a élu Bishara al-Khuri Président de la République, dès lors la constitution de 1926 était de nouveau applicable en son ensemble.

135—Le Président de la République a chargé Riyad al-Sulh de constituer le Gouvernement qui a été composé de 6 membres; le 7 octobre le Gouvernement a présenté sa déclaration au parlement et obtenu un vote de confiance à l'unanimité, moins une voix, en faveur de l'indépendance; cette déclaration a entraîné le 22 octobre 1943 une protestation écrite de M. Jean Helleu, Délégué Général de France au Levant.

136—Le 30 octobre 1943, le Ministre des Affaires Etrangères, S. Takla, a répondu à cette lettre, en écrivant, notamment, que:

La SDN n'existe plus sur le plan des choses positives. Lier l'indépendance du Liban à une décharge à donner à la Puissance mandataire par la SDN, c'est rendre cette indépendance simplement illusoire. C'est là une conséquence qui répugne, j'en suis absolument convaincu, à l'esprit libéral qui a toujours inspiré la politique française et qui anime en ce moment la lutte héroïque dans laquelle la France et les Nations Unies sont engagées.

137—Le 8 novembre la chambre des députés a décidé de modifier les articles constitutionnels faisant référence au mandat de la France, le 11 novembre Helleu a fait arrêter le Président de la République, le Premier ministre et les principaux ministres, et a abrogé la constitution, dissout la chambre des députés, et démis et remplacé le gouvernement.

138—La thèse du délégué général était que la partie libanaise ne pouvait mettre fin au mandat sans le consentement de la France; ce juridisme était un peu tardif après la déclaration du 8 juin 1941, à laquelle on pouvait appliquer le principe général du droit français « donner et retenir ne vaut ».

139—Des mouvements populaires de type insurrectionnel et une action diplomatique immédiate et bien menée ont amené le Comité d'Alger à dépêcher le Général Catroux en urgence à Beyrouth où il s'est rendu compte de l'erreur d'appréciation de Helleu; le 21 novembre le Comité d'Alger annonçait le rappel de ce dernier et le 22 les prisonniers étaient libérés; l'indépendance était acquise.

La constitution syrienne de 1928/1930

Les travaux préparatoires

140—Après que l'insurrection druze de 1925 ait été matée, H. Ponsot est parvenu, à la suite de négociations, aussi subtiles que secrètes, entreprises avec les chefs nationalistes syriens, à organiser des élections pour la réunion d'une assemblée constituante qui se sont déroulées en avril 1928 et ont consacré le triomphe du Bloc national.

141—L'assemblée constituante a formé une commission de vingt-sept représentants, dont un Comité de rédaction a élaboré le projet de constitution qui a été soumis le 2 août à l'assemblée; adopté par elle le 7 août sur première lecture, il aurait dû être discuté article par article à partir du 9 août, date à laquelle l'assemblée constituante a été suspendue car elle avait refusé de disjoindre du projet certains articles qui ne préservaient pas les prérogatives de la Puissance mandataire.

142—Puis le Haut-Commissaire a promulgué le 14 mai 1930 sept arrêtés, numéros 3110 à 3116, approuvant la Constitution libanaise, la Constitution de l'État de Syrie, le Règlement du Sandjak d'Alexandrette, le statut du Gouvernement des Alaouites et de celui du Jabal Druze et le Règlement de la conférence des intérêts communs et dissolvant l'assemblée constituante syrienne.

Le texte originel de la constitution syrienne

143—Le texte de la constitution syrienne de 1930 comprend 116 articles et est divisé en cinq titres dont le premier est composé de deux chapitres, le premier comprenant 4 articles, définissait l'État syrien comme souverain (Art. 1), constituant une entité indivisible (Art. 2), dont le régime est républicain et parlementaire, la religion de son Chef est l'Islam et la capitale est Damas (Art. 3).

144—Le second chapitre du titre premier concernait les droits des personnes et assurait l'égalité de tous devant la loi (Art. 6), la liberté

individuelle (Art. 7), la légalité des délits et des peines (Art. 9), l'interdiction de la torture et de l'exil hors du territoire (Art. 11), l'inviolabilité du domicile (Art. 12), le droit de propriété (Art. 13), les libertés de croyance (Art. 14), de culte (Art. 15), de pensée (Art. 16), de la presse (Art. 17), de l'enseignement (Art. 19) et d'association (Art. 25) ainsi que tous les droits des communautés religieuses, incluant celui de l'enseignement (Art. 28).

145—Le second titre, divisé en quatre chapitres, organisait les pouvoirs publics en partant des principes suivants, édictés au chapitre premier:

- tous les pouvoirs émanent de la Nation (Art. 29);
- le pouvoir législatif est exercé par la chambre des députés (Art. 30);
- le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République assisté de ministres (Art. 31);
- le Président de la République et la chambre des députés ont l'initiative des lois (Art. 32);
- le pouvoir judiciaire est indépendant (Art. 33).

146—Le deuxième chapitre du titre II organisait le pouvoir législatif, prévoyant notamment, une assemblée élue pour quatre ans au scrutin secret représentant toute la nation, en tenant compte des minorités religieuses, et en instituant l'immunité des parlementaires.

147—Le troisième chapitre du titre II prévoyait l'élection du Président de la République pour un mandat de cinq ans non renouvelable immédiatement, et accordait à celui-ci le pouvoir de promulguer les lois, de consentir les grâces individuelles, de choisir le Président du conseil, de désigner les ministres, sur proposition de ce dernier, et de révoquer le parlement par décret motivé pris en conseil des ministres; Le nombre des ministres était limité à sept et ils étaient conjointement responsables à l'égard de la chambre; le conseil des ministres était la plus haute autorité administrative.

148—Le quatrième chapitre du deuxième titre de la Constitution syrienne organisait une Haute Cour de quinze membres magistrats chargée de statuer sur la responsabilité du Président de la République et des ministres pour haute trahison ou pour infraction à la Constitution.

149—Le titre troisième était consacré aux dispositions financières, il organisait, notamment, la légalité des impôts, le budget, les crédits

supplémentaires, la clôture des comptes et l'obligation de recourir à une loi pour accorder une concession.

150—Le titre quatrième était composé d'un seul article, concernant la procédure de modification de la constitution, le titre cinquième comportait des dispositions transitoires et le titre sixième comprenait le seul article 106 et dernier, ajouté par la Puissance mandataire pour sauvegarder son omnipotence et jamais admis par les nationalistes syriens.

Les modifications territoriales de l'État de Syrie

151—L'arrêté numéro 3112, promulgué le 14 mai 1930, jour de l'approbation de la constitution de l'État de Syrie, a doté le Sandjak d'Alexandrette d'un statut d'autonomie au sein de cet État.

152—L'arrêté numéro 3113, lui aussi du 14 mai 1930, a organisé le « Gouvernement autonome de Lattaquié », qui est l'État des Alaouites détaché de la fédération de Syrie.

153—Encore le même jour, 14 mai 1930, l'arrêté numéro 3114 a doté le Gouvernement du Jabal Druze d'une organisation similaire à celle du Gouvernement de Lattaquié.

154—Cependant, le morcellement de la Syrie était contraire aux vœux de tous les nationalistes qu'il fallait convaincre d'accepter le traité avec la France, ce qui a amené le Haut-Commissaire à prendre les deux arrêtés numéros 265/LR et 274/LR des 2 et 5 décembre 1936 par lesquels il a rattaché respectivement les gouvernements du Jabal Druze et de Lattaquié à l'État de Syrie.

L'entrée en vigueur de la constitution syrienne, ses suspensions et les régimes intérimaires

155—En vertu de l'article 2 de l'arrêté numéro 3111 du 14 mai 1930, par lequel la Constitution a été promulguée, celle-ci devait entrer « en vigueur après l'élection des membres de la chambre des députés . . . »; elle est donc entrée en vigueur à la suite des élections qui se sont terminées le 5 janvier 1932.

156—Le Bloc national ne représentait qu'une minorité au sein de l'assemblée élue en 1932; mais il est parvenu en 1933 à arracher à celle-ci un vote massif de refus du projet de traité franco-syrien qui a poussé M. de Martel à suspendre les travaux du parlement par l'arrêté numéro 174/LR du 24 novembre 1933 et à donner au

Président de la République, Shaykh Taj al-Din al-Hasani, nommé par lui quelques mois plus tôt, les pouvoirs de gouverner par décrets-loi avec l'approbation de son délégué.

157—Au début de 1936, des réactions populaires ont été suscitées et une grève générale a été déclenchée à Damas puis a gagné Alep, Homs, Hama, Lattaquié; après cinquante jours de fermeture, M. de Martel a fait appel à M. Hashim al-Atasi, chef du Bloc national avec lequel il a signé un accord le 1er mars aux termes duquel une délégation nationaliste se rendrait à Paris pour négocier avec le Gouvernement français un traité remplaçant le mandat; la grève générale a aussitôt pris fin.

158—La Constitution syrienne a été alors remise en vigueur, et le traité franco-syrien a été signé le 9 septembre 1936 et ratifié par le Parlement syrien. La Constitution est demeurée en vigueur jusqu'à ce que le Haut-Commissaire, déclare le 3 juillet 1939 que la Syrie était divisée en 4 gouvernements, le Gouvernement Central et ceux des Alaouites, du Jabal Druze et de la Jazirah, chacun de ces trois derniers jouissant d'une autonomie interne.

159—Cette déclaration a amené la démission de M. Hashim al-Atasi de la présidence de la République le 7 juillet 1939, en signe de protestation contre la nouvelle politique du mandat contraire au traité franco-syrien de 1936, qui n'avait jamais été ratifié par le parlement français.

160—Par l'arrêté numéro 144/LR du 8 juillet 1939, le Haut-Commissaire a suspendu momentanément la constitution (Art. 1), dissout le parlement (Art. 2), confié le pouvoir exécutif au conseil des directeurs généraux, composé par lui et agissant sous son contrôle, et a investi ce conseil du pouvoir de légiférer par décrets-lois rendus exécutoires par sa sanction.

L'indépendance de la Syrie

161—Le Général Catroux a repris le 27 septembre 1941 dans un discours à Damas sa déclaration du 8 juin 1941 précisant que les seules réserves à la souveraineté totale de la Syrie étaient celles nécessitées par l'état de guerre, puis, le 25 mars 1943, il a promulgué l'arrêté numéro 144/FL par lequel il a remis en vigueur la Constitution syrienne.

162—Le 21 juin 1943, le Gouvernement syrien a pris le décret numéro 368 par lequel il a fixé le nombre de sièges au parlement à 121 dont 94 aux mahométans, 17 aux non-mahométans et 10 aux représentants des tribus nomades.

163—Les élections ont amené au parlement une majorité nationaliste dirigée par Shukri al-Quwwatli, qui a été élu le 17 août 1943 président de la République par une majorité de 118 voix.

164—Le 27 novembre 1943, soit cinq jours après la libération du Président libanais et de ses ministres détenus à Rashaya, la chambre des députés syrienne a voté une résolution supprimant l'article 116 de la Constitution. L'indépendance syrienne était acquise.

La conférence des intérêts communs

165—Le Haut-Commissaire a créé une organisation unique des douanes en Syrie et au Liban par l'arrêté numéro 469 du 6 novembre 1920, rattachée au Haut-Commissariat.

166—Puis, ce service a englobé outre les douanes, d'autres services dont le contrôle des sociétés concessionnaires, le contrôle des sociétés étrangères et des compagnies d'assurance ainsi que les services de la propriété industrielle, littéraire et artistique, qui étaient gérés en commun à partir du Haut-Commissariat pour tous les États du Levant sous mandat français.

167—Le 14 mai 1930, H. Ponsot a publié à la suite des constitutions et règlements organiques, l'arrêté numéro 3115 portant « Règlement Organique de la Conférence des Intérêts Communs » qui ne créait pas une personne morale, mais un système de gestion directe par la Puissance mandataire d'un nombre de services administratifs qui devaient être de la compétence des États sous mandat.

168—Ce système semble avoir été adopté pour deux motifs principaux, le contrôle, policier et financier, sur les territoires concernés et la possibilité pour la Puissance mandataire de s'assurer du règlement de la partie de la dette publique ottomane incombant aux États concernés et, par la suite, de réaliser quelques recettes.

Le Droit Privé

169—Dans un ouvrage intitulé *Quinze ans de mandat—L'œuvre française en Syrie et au Liban*, publié à Beyrouth le 1er mars 1936 par les services du Haut-Commissariat, on lit en page 22 que:

Désireuse de ne pas rompre brusquement avec le passé, la Puissance Mandataire laissa subsister dans son ensemble la législation ottomane en vigueur, législation que d'ailleurs avaient largement inspirée, notamment en matière commerciale, les codes Français, se réservant de la compléter ou de la réformer selon les besoins nouveaux que ferait naître l'évolution du Pays.

Dans l'œuvre législative ainsi accomplie depuis quinze ans par les Services du Haut-Commissariat, il paraît plus particulièrement intéressant de signaler les régimes nouveaux qui ont été institués en matière foncière, hydraulique, minière et forestière.

170—Aux matières citées ci-dessus et considérées comme particulièrement importantes sont venues s'ajouter bien d'autres dont nous retiendrons la législation sur les antiquités, prévue par l'acte de mandat, celles sur la nationalité, l'organisation des communautés religieuses, les sociétés étrangères, les obligations et contrats, le droit commercial et le droit pénal. Nous ferons un bref aperçu de certaines de ces législations qui ont révolutionné le droit privé en Syrie et au Liban.

Le régime foncier

171—La puissance mandataire a organisé un nouveau régime foncier par lequel elle a:

- prévu le recensement et la délimitation des biens-fonds et des immeubles par les arrêtés numéros 186/LR et 187/LR du 15 mars 1926;
- institué un registre foncier par l'arrêté numéro 188/LR et organisé les détails d'application de ce registre par l'arrêté numéro 189/LR, tous deux aussi du 15 mars 1926;
- et promulgué un code de la propriété foncière par l'arrêté numéro 3339/LR du 12 novembre 1930.

172—Cette législation, émise alors pour la Syrie et le Liban, est toujours applicable en son état au Liban où elle n'a été que très légèrement modifiée, et elle a été intégrée en grande partie au Code civil syrien promulgué par le décret-loi numéro 84 du 18 mai 1949.

173—Le système du registre foncier s'inspire de l'Act Torrens, il consiste essentiellement en

- l'identification des biens immeubles et leur cadastrage;
- leur délimitation et leur recensement par une procédure contradictoire;
- la détermination des droits réels pouvant les grever;
- et l'établissement de la situation de ces propriétés par une inscription sur un livre foncier.

La loi sur les antiquités

174—Les autorités françaises avaient légiféré par plusieurs arrêtés du Haut-Commissaire entre 1919 et 1932 dans divers domaines concernant les antiquités, enfin, le Haut-Commissaire a promulgué le 7 novembre 1932 l'arrêté numéro 166/LR par lequel il a annulé toutes les dispositions législatives et réglementaires antérieures et promulgué la loi sur les antiquités prévue par l'article 14 de l'acte de mandat comme une des obligations de la Puissance mandataire, et comme l'un des justificatifs du droit de celle-ci de légiférer.

Les lois sur la nationalité

175—Le 3 août 1924 le Haut-Commissaire a pris deux arrêtés portant les numéros 2825 et 2825/bis, le premier concernant la nationalité libanaise et le second la nationalité syrienne.

Aux termes de ces arrêtés,

- toute personne qui s'est trouvée le 30 août 1920 sur le territoire de l'un des États a, d'office, acquis la nationalité de celui-ci et perdu la nationalité ottomane;
- toute personne qui a perdu la nationalité ottomane au 30 août 1920 et qui ne fait pas partie de la majorité des habitants d'un des territoires séparés de l'Empire ottoman par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923 peut opter pour la nationalité d'un autre État dans un délai de deux ans à dater du 30 août 1924;
- et ce droit d'option est reconnu aussi aux personnes originaires de l'un des États sous mandat qui se trouvaient le 30 août 1924 en Turquie ou à l'étranger.

176—Le 6 janvier 1925 le Haut-Commissaire a promulgué les arrêtés 15/s et 16/s portant respectivement Code de la nationalité au Liban et en Syrie.

177—Selon ces deux arrêtés:

- la nationalité est acquise par le jus sanguinis rattaché au père;
- le jus soli ne permet l'acquisition de la nationalité que si au moment de la naissance la personne ne jouit pas d'une autre nationalité par filiation ou si elle est de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue;
- l'étranger qui justifie de cinq ans de résidence, d'un an de mariage avec une citoyenne de l'État ou qui a rendu des services éminents à l'État peut être naturalisé;
- et l'étrangère qui épouse un citoyen acquiert la nationalité.

L'organisation des communautés religieuses

178—Le régime des communautés religieuses a été établi par l'arrêté numéro 60/LR du 13 mars 1936, applicable lors de sa promulgation au Liban et en Syrie, qui a reconnu 18 communautés religieuses comme communautés historiques jouissant chacune de la personnalité morale et ayant chacune son propre statut personnel assimilable aux lois de l'État.

179—Certaines dispositions de cet arrêté qui heurtaient des principes du droit musulman ont été abolies par l'arrêté numéro 146 du 18 novembre 1938, et l'application de la majeure partie de ses dispositions a été suspendue en Syrie.

Les obligations et les contrats

180—L'œuvre maîtresse de la Puissance mandataire en matière de droit civil a sans doute été la promulgation du Code libanais des obligations et des contrats le 9 mars 1932, avec son additif du même jour concernant le gage, par décret du Président de la République et approuvé le 7 novembre 1932 par le Haut-Commissaire.

181—Un premier projet de Code des obligations et des contrats avait été établi par M. Ropers en 1925 et revu par le Pr. Josserand, qui y a introduit de nombreuses modifications dont la théorie des risques; ce projet a été revu par le Comité consultatif de législation dont le Vice-président, Deis, écrivait dans son avant-propos ce qui suit:

Il constitue une œuvre homogène, reflétant à la fois les idées les plus récentes de la doctrine et les solutions les plus neuves de la jurisprudence européenne, mais respectant celles des lois et des coutumes légales dont le maintien apparaît encore indispensable si l'on veut éviter un bouleversement trop radical.

182—Ce code a remplacé en grande partie le « Medjellé » ottoman, dans les matières sur lesquelles il a porté; quelques dispositions secondaires en ont été modifiées depuis sa promulgation, mais il continue à constituer l'armature de base du droit privé libanais.

183—Le droit civil ottoman est resté applicable en Syrie jusqu'à la promulgation en 1949 d'un Code civil inspiré par les principes du droit musulman et ceux du droit français et a comporté quelques emprunts à la législation foncière, au Code civil égyptien de 1948 et au Code libanais des obligations et des contrats.

Le Code de commerce

184—Préparé par des professeurs français, le Code de commerce libanais a été promulgué par le décret législatif numéro 304/NI du 24 décembre 1942 et publié au Journal Officiel le 7 avril 1943; à l'origine ce code comprenait des dispositions concernant

- le commerce en général et les commerçants;
- le registre de commerce;
- les sociétés commerciales, en nom collectif, en commandite simple; anonymes, en commandite par actions et en participation;
- les principes généraux des contrats commerciaux;
- les contrats de gage, de mandat, de commission, de courtage;
- le compte courant;
- les opérations de banque;
- les effets de commerce, lettres de changes, billets à ordre et chèques;
- et le concordat préventif et la faillite.

185—Tous les textes de ce code sont inspirés du droit français ou de conventions internationales, notamment les conventions de Genève de 1933 et 1935 sur les effets de commerce.

186—Le Gouvernement syrien a publié le 22 juin 1949 un Code de commerce qui fait des emprunts substantiels au Code de commerce libanais et au projet de loi uniforme en matière d'effets de commerce adopté par la Commission juridique de la Ligue des États Arabes, similaire d'ailleurs aux conventions de Genève de 1933 et 1935, et au Code de commerce égyptien.

Le Code pénal

187—Le Code pénal libanais a été promulgué par le décret-loi numéro 340/NI du 1er mars 1943, en partant d'un projet préparé

par une commission instituée par arrêté ministériel du 22 février 1939 qui a écrit, entre autres, dans son rapport établi le 24 mars 1939, que:

Dans cette course au progrès, le Liban, dont les institutions criminelles remontent, avec la première rédaction des codes français, à la période napoléonienne, s'est laissé distancer de loin. Aussi le code ottoman qui nous régit, promulgué en 1868, mais qui prend réellement date en 1810 avec le code français dont il est issu, appelle-t-il impérieusement une refonte totale.

188—Applicable dès sa promulgation au Liban seulement, ce code a été depuis l'objet de nombreuses modifications, et a servi de modèle au Code pénal syrien promulgué le 22 juin 1949, qui en est pratiquement la copie.

L'organisation judiciaire

189—Dès l'entrée de leurs troupes en octobre 1918 en Syrie et au Liban, les Autorités occupantes d'abord, mandataires ensuite, se sont préoccupées de la bonne marche de la justice.

190—Signalons que les Autorités mandataires ont

- agi pour relever le niveau de la magistrature;
- et créé des tribunaux “mixtes” qui connaissaient des causes impliquant des intérêts étrangers;
- et que dans ces domaines elles ont parfaitement réussi à créer des corps judiciaires tant nationaux que mixtes compétents et sérieux.

Conclusion

191—Au terme de cette étude, il apparaît que le mandat n'a en rien changé le régime communautaire de la Syrie et du Liban, sauf, peut-être, en réduisant quelque peu les domaines réservés aux lois et règlements communautaires.

192—Bien plus importante a été son œuvre sur le plan du droit public, puisqu'il a fait entrer dans les textes et dans les mœurs quelques éléments de démocratie sur la politique et l'exercice du pouvoir, contrés toutefois par les débordements communautaires.

193—Par contre l'œuvre du mandat en matière de droit privé a été décisive, bénéfique et moderniste, directement au Liban durant sa période, et indirectement en Syrie par le biais des législations libanaises et leur influence sur le droit syrien.

PART TWO/DEUXIÈME PARTIE

THE SPIRIT AND THE LETTER OF THE MANDATES:
POLITICAL AND CULTURAL PERSPECTIVES

PRAXIS L'ESPRIT ET LA LETTRE DES MANDATS:
PRATIQUES POLITIQUES ET
PERSPECTIVES CULTURELLES

This page intentionally left blank

LES MANDATS/THE MANDATES: SOME REFLECTIONS
ON THE NATURE OF THE BRITISH PRESENCE IN IRAQ
(1914–1932) AND THE FRENCH PRESENCE IN SYRIA
(1918–1946)
Peter Sluglett

Résumé

Les mandats 'A' constituaient une forme particulière d'entité légale sur le plan international, l'instrument par lequel la Grande-Bretagne et la France, pour le compte de la SDN, devaient administrer les anciennes provinces arabes de l'Empire ottoman après 1918. Ces arrangements étaient, en principe, temporaires, dans la mesure où les mandats ne pouvaient s'exercer que sur une période limitée, bien que non déterminée.

Cet article tente de comparer les approches de la Grande-Bretagne et de la France par rapport à leurs mandats respectifs en Irak et en Syrie. Il compare les différentes conceptions de l'empire dans les deux métropoles, la nature et l'étendue des intérêts de ces deux pays au Proche-Orient et en Afrique du Nord avant 1914, la manière dont Français et Britanniques s'emparèrent de l'Irak et la Syrie au cours de la Première Guerre mondiale, l'étendue des pressions exercées dans chaque pays par un ensemble de groupes d'intérêts variés visant à prolonger ou à mettre un terme aux mandats, ainsi que les différentes solutions politico-administratives mises en œuvre pour gouverner les territoires sous tutelle. Les Français restèrent en Syrie presque quatorze ans de plus que les Britanniques en Irak (bien que le caractère effectif et définitif du départ de ces derniers reste sujet à discussion). Qu'est-ce que cela nous dit de la nature de l'administration française et britannique, ou de la puissance relative de l'opposition anti-coloniale dans chacun de ces deux États sous mandat? Une rapide conclusion tente de dégager la nature du legs colonial de la Grande-Bretagne en Irak et de la France en Syrie.

Introduction

This paper attempts to review and compare some broad aspects of the policies carried out by France and Britain in Syria and Iraq during the mandates. We know that the stated purpose of the mandates was to provide “advice and assistance” until such time as the mandated territories were able to “stand alone”, but we also know that this was interpreted rather differently in London and Paris. Although

substance often belied principle,¹ Britain did, at least formally, leave Iraq in 1932, while the French were only edged out of Syria in August 1946.

What made it “possible” for the British to leave, how were they able to leave, in 1932? Was it a different vision of the nature of the mandate, or more pragmatically, the sense, on Britain’s part, that with the delineation of the northern boundary with Turkey and the Iraq Petroleum Company’s concession secured, there was nothing of sufficient importance to demand any continuing British commitment beyond what was embodied in the provisions of the unequal 1930 treaty? Why did the French feel obliged to stay on a further fourteen years in the Levant, especially as Syria had never held out much prospect of economic reward either in the immediate or in the long term?

The answers to both sets of questions are to be found partly in Baghdad and Damascus, partly in London and Paris, in terms of local conditions on the one hand and the sense of imperial “mission” or imperatives on the other. What pressures in France maintained the French presence in Syria; what factors in London enabled the British to leave Iraq? Was “public opinion” involved in either country in any broad sense, or were the pressures from a “colonial lobby” of “specialists”, investors and former functionaries much more profoundly influential? How did CHEAM² and the Royal Asiatic Society play into the equation? What were the effects of the major political changes in Britain and France (including the coming of age of the Labour Party and the SFIO)³ over the period? How far did economic considerations predominate over strategic calculations? How important was it for both governments to be seen not to be “wasting taxpayers’ money”? What were the main perceptions and misperceptions in each case?

On a local level, what broad administrative and political structures did the British and French try to put into place in Iraq and Syria respectively? What kind of resistance did they face? How far,

¹ Under the 1930 treaty, an important British presence remained; see Peter Sluglett, *Britain in Iraq 1914–1932*, London, Ithaca Press, 1976, pp. 216–22, 296–99.

² Centre des Hautes Études d’Administration Musulmane, subsequently Centre des Hautes Études Administratives sur l’Afrique et l’Asie Modernes.

³ Section française de l’internationale ouvrière.

and in what ways, did they compromise in the face of local opposition? What was the nature of the French/British colonial state in the Middle East in the inter-war period, the very end of the period of formal colonialism? Finally, what were some of the main political/administrative legacies of the mandate in each state?

These are, of course, very broad questions, and it is not possible to do justice to all or even very many of them in a short space. Let us begin with one of the most obvious differences, the way in which, first, "empire" as a whole, and then the Middle East and North Africa, was viewed by both countries in the late nineteenth and early twentieth century and the years leading up to the First World War.

British and French Attitudes to Overseas Empire in the decades before 1914

It is a curious paradox that while the last quarter of the nineteenth century was a major period of imperial acquisition in both Britain and France (which continued into the early twentieth), the process did not on the whole arouse a great deal of enthusiasm in either country, except among a fairly small circle of politicians, civil servants and lobbyists involved in or acting on behalf of what are now called "special interests". Jules Ferry's acquisitions of substantial parts of West Africa and South East Asia (as well as Tunisia) had to be obtained almost by stealth,⁴ and late nineteenth century British advances in Africa and Asia, while celebrated with jingoistic relish in the popular press, were also viewed with considerable suspicion because of their potential cost to the taxpayer.⁵ In addition (and this is not meant to be any sort of special pleading), metropolitan governments in London or Paris often found themselves obliged to

⁴ C.M. Andrew and A.S. Kanya-Forstner, *The Climax of French Imperial Expansion 1914–1924*, Stanford, CA, Stanford University Press, 1981.

⁵ See the two volumes by P.J. Cain and A.G. Hopkins, *British Imperialism: Innovation and Expansion, 1688–1914*, and *British Imperialism, Crisis and Deconstruction, 1914–1990*, London, Longman, 1993. Cain and Hopkins claim that their principal purpose is to "put the metropolitan economy back at the centre of the analysis [i.e., of imperialism]". *1688–1914*, p. 5. See also Roger Adelson, *London and the Invention of the Middle East: Money, Power and War, 1902–1922*, New Haven and London, Yale University Press, 1995, and Jürgen Osterhammel, *Colonialism: a Theoretical Overview*, trs. Shelley L. Frisch, Princeton, NJ, Markus Wiener, 1996.

acquiesce in conquests that (over) zealous military men had carried out in the field.⁶

There were different reasons for this lukewarmness, indifference, or reluctance in each country, and it is probably true to say that the acquisition of new colonial territories appealed to a wider spectrum of British than of French interests. In general, apart from those parts of France with fairly substantial overseas trading links (notably Bordeaux, Lyon, Marseille and Paris), French business was not greatly interested in the French colonial empire:

Tsarist Russia attracted 25 per cent of French foreign investment before 1914, the whole French Empire only 9 per cent. . . . During the years 1909–13, the second French Empire, despite its enormous size, accounted for only 10 percent of France's external trade.⁷

The comparable figure for Britain and its Empire at that time was 35 per cent,⁸ and the French merchant navy was a tenth of the size of the British. On the other hand, French financial investment overseas (which Robinson and Gallagher have called “informal Empire”⁹ in the case of Britain) was considerable; in the Middle East, for example, French bondholders owned 60 per cent of the Ottoman public debt,¹⁰ and, while Britain controlled Egypt politically, France owned 40 per cent of the Egyptian public debt and about two thirds of all Egyptian banking and mortgage companies.¹¹

⁶ For example in North Africa, Nigeria, Senegal and South East Asia. Thus: “The beginnings of French expansion in North Africa during the July monarchy were the work of Algerian generals who turned military insubordination into a fine art” (Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, p. 11). See also Victor Kiernan, *European Empires from Conquest to Collapse, 1815–1960*, London, Fontana, 1982, pp. 100–01, 109. There are other examples: Russian generals in Central Asia, German generals in East Africa.

⁷ Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, p. 14.

⁸ Cain and Hopkins, *1688–1914*, p. 164. In 1913, exports of British manufactured goods to foreign countries totalled £88.6 million; to the British Empire, £157.6 million. *Ibid.*, p. 167. Of course, “foreign countries” include Egypt and the Ottoman Empire.

⁹ Ronald Robinson and John Gallagher with Alice Denny, *Africa and the Victorians; the Official Mind of Imperialism*, Basingstoke, Macmillan, 2nd edition, 1981.

¹⁰ See Jacques Thobie, *Intérêts et Impérialisme Français dans l'Empire Ottomane 1890–1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, Imprimerie Nationale, 1977.

¹¹ Charles Issawi, *An Economic History of the Middle East and North Africa*, New York, Columbia University Press, 1982, pp. 62–71. See also Samir Saul, *La France et L’Egypte de 1882 à 1914: Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, Comité pour

In Britain it was clear that the empire, particularly Australia, Canada and India, played a vital role in the economy both as a trading partner and as a recipient of services and investments, and as a provider of “safe”, if not particularly spectacular, returns for a substantial number of British investors. In the last decades of the nineteenth century, in spite of what have been taken to be major political/philosophical differences between them, both Liberals and Conservatives came to acquiesce in the enlargement of the empire and the wider extension of British rule. Thus the Liberal Gladstone, whose personal portfolio included fairly large quantities of Egyptian government bonds,¹² had little hesitation in authorising the occupation of Egypt; his “lofty disdain for empire clearly stopped short of any desire to dismember it”.¹³ In 1904 the Conservative Joseph Chamberlain gave a speech in the City of London:

Suppose—if such a supposition is permissible—you [i.e. the City] no longer had the relations which you have at present with our great Colonies and dependencies, with India, with the neutral countries of the world, would you then be its clearing-house? No, gentlemen . . .¹⁴

In late nineteenth and early twentieth century France, on the other hand, the only widely acceptable (and generally accepted) argument for acquiring such and such a colonial territory was that if France did not do so, Britain (or Germany) would, and that this was reason enough why it should not be allowed to happen. In addition, after the German occupation of Alsace-Lorraine in 1871, France was deeply conscious of her vulnerability as a land power, and the main concern of the French military command was the protection of the country against German attack. In consequence, colonies ranked at a distinctly lesser order of priority.

On the British side, the Indian civil and military services, as well as the colonial service, provided major avenues of employment for the sons of southern English (as well as Scottish and Irish) professional

l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 1997. In general, colonial banks did little to stimulate economic expansion; see Geoffrey Jones et al., *The History of the British Bank of the Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2 vols, 1986–87.

¹² See A.G. Hopkins, “Back to the Future”, *Past and Present*, 1999, for details of these investments.

¹³ Cain and Hopkins, *op. cit.*, p. 208.

¹⁴ Quoted in *ibid.*, pp. 216–217.

families, mainly products of the expanding British public (that is, private) school system, and then Oxford and Cambridge. These employment opportunities increased exponentially with the British occupation of Egypt and Sudan, the acquisition of more colonies in Asia and Africa, and the mandate administrations in the inter-war period.¹⁵ In contrast, there does not seem to have been a comparable "imperial career structure"¹⁶ in early twentieth century France, or at least no recruiting network so closely linked to the secondary school and university system.

In addition, there were frequent, sometimes bitter, turf wars between various French government departments over the administration of particular areas. Thus northern Algeria was administered by the Ministry of Interior, the southern territories by the Ministry of War, and Tunisia, Morocco, Syria and Lebanon by the Quai d'Orsay. While there were certainly major differences of opinion between London, Cairo, Khartoum and India over Middle East policy during the First World War (particularly over the wisdom or otherwise of backing the Hashimites and the Arab Revolt), these were in many ways more accidental than structural, and stemmed largely from the fact that the Mesopotamia Campaign was initially directed from India by the Military Department of the Government of India, while the Arab Revolt was the brainchild of the Foreign Office in London and its representatives in Cairo and Khartoum. The formation of the Middle East Department of the Colonial Office early in 1921

¹⁵ See Ralph Furse, *Aucuparius; Recollections of a Recruiting Officer*, London and New York, Oxford University Press, 1962, and Robert Heussler, *Yesterday's Rulers; the Making of the British Colonial Service*, Syracuse, NY, Syracuse University Press, 1962, and John W. Cell, "Colonial Rule", in Judith M. Brown and Wm. Roger Louis (eds.), *The Oxford History of the British Empire: Volume IV, The Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999, pp. 232–54.

¹⁶ In 1935 the Ministère des Colonies in Paris (admittedly only one of several departments of state concerned with the overseas empire) had 129 employees. Robert Aldrich, *Greater France: a History of French Overseas Expansion*, Basingstoke, Macmillan, 1996, p. 109. "The colonial vocation was generally not popular in France . . . In general the prestige of overseas service was low . . . it is clear that the French colonial service never enjoyed the high prestige that the British colonial service seems to have enjoyed in Britain . . . There were . . . a number of psychological and material reasons that discouraged many young Frenchmen from considering a colonial career". William B. Cohen, *Rulers of Empire: the French Colonial Service in Africa*, Stanford, CA, Hoover Institution Press, 1971, pp. 23, 24, 25. See also the article by Pierre Fournié in this volume.

seems to have been fairly effective in burying, even ending, whatever rivalries may have existed formerly.¹⁷

British and French Interests in the Middle East before 1914

Turning from more general attitudes to “empire” to British and French attitudes to the Arab world and the Middle East in the nineteenth century, a number of key stages can be discerned. For much of the century, both Britain and France had declared themselves in favour of preserving the integrity of the Ottoman Empire, not for any particularly principled reasons but for fear that parts of it would be detached by, or come more strongly under the influence of, either one or other of themselves or one of their main rivals, Austria-Hungary, Russia, and latterly Germany. Hence they joined forces to compel Muhammad ‘Ali and Ibrahim Pasha to withdraw from Anatolia and Syria in 1840–41, and generally cooperated over the setting up and subsequent administration of the *mutasarrifiyya* of Lebanon.¹⁸ Later, the rise of nationalism in the Balkans and the general inability of the Ottoman state to counter it effectively led to the formation of more or less homogeneous ethno-linguistic states in Bulgaria, part of modern Greece, Romania and in what was then still to become, but is now “the former”, Yugoslavia by 1900. Eventually, most of what was then left of Ottoman territory in Europe was lost to Albania, Bulgaria and Greece by 1914. Britain and France acquiesced in the creation of these new entities, taking a keen interest in the selection of the European princelings who became their new rulers.¹⁹

The French conquest of (nominally) Ottoman Algeria was initially planned as a punitive expedition rather than a determined act of colonisation, and France’s gradual acquisition of what became the modern state, as well as the conquest of Tunisia in 1881 and the

¹⁷ See Sluglett, *op. cit.*, pp. 48–50. Relations with Egypt, nominally independent, had always been conducted from the Foreign Office.

¹⁸ See John Spagnolo, *France and Ottoman Lebanon 1861–1914*, London, Ithaca Press, 1977, and Engin D. Akarli, *The Long Peace: Ottoman Lebanon 1860–1920*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1993.

¹⁹ Barbara Jelavich, *History of the Balkans: the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

de facto extension of French influence in Morocco,²⁰ can be viewed more as the consequence of the activities of determined generals on the ground than part of any carefully thought out overall strategy.²¹ Similarly, although protection of the sea and land route to India against other predators (especially France and Russia) was a key principle of British imperial policy, and the acquisition of Aden, the treaties with the Gulf rulers and the annexation of Cyprus in 1878, were all important building blocks in that larger edifice, the origins of the British conquest and subsequent occupation of Egypt can be represented in terms almost as serendipitous as the conquest of Algeria—although recent scholarship has questioned the appropriateness of notions such as “driven to annex” and the “necessity” of extending control. The classic scenario of the British finding themselves invading and occupying Egypt almost by accident has been challenged by Alexander Schölch, A.G. Hopkins,²² and Juan Cole, all of whom suggest more business-like objectives. According to Cole, “Britain invaded [Egypt] in order to ensure that a process of state formation did not succeed in creating a new sort of stable order that would end European privileges and threaten the security of European property and investments”²³—in other words, in order to maintain the kind of imperial economic subordination which she had exercised since mid-century.²⁴ Nevertheless, there is no evidence (from British sources) of the existence of any *long-range plan* before the actual invasion to take over the administration of the whole country in the way that eventually materialised. In 1887, Britain went so far as to make an offer (however tongue in cheek) to Constantinople to withdraw from Egypt within five years. In the 1880s and 1890s the British occupation was the subject of almost ritual protestations from

²⁰ Which culminated in the declaration of the protectorate in 1912.

²¹ Aldrich, *op. cit.*, pp. 24–35.

²² Alexander Schölch, *Egypt for the Egyptians! The Socio-Political Crisis in Egypt 1878–1882*, London, Ithaca Press, 1981; A.G. Hopkins, “The Victorians and Africa; a Reconsideration of the Occupation of Egypt, 1882”, *Journal of African History*, 27, 1986, pp. 363–91.

²³ Juan R.I. Cole, *Colonialism and Revolution in the Middle East: the Social and Cultural Origins of ‘Urabi’s movement*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1993, p. 17.

²⁴ It appears that the Suez Canal was never seriously at risk from ‘Urabi and his friends in 1882, and the other pillar of earlier conventional wisdom, that the French would have occupied Egypt had the British not done so, has also been shown to be without much foundation.

the French, which only ceased with the signature of the *Entente Cordiale* in 1904.²⁵

In the pre-war Levant, France's main economic interests (apart from those encompassed more generally in the Ottoman public debt) were concentrated in a number of major public works projects, including the Beirut-Damascus carriage road, opened on 1 January 1863, Beirut harbour, opened in 1893, and the Beirut-Damascus railway, opened in August 1895.²⁶ French money formed a major part of the investments of the Imperial Ottoman Bank,²⁷ and of course French business interests dominated the Lebanese silk industry, whose trading partners in Lyon were to play such a large part in the agitation for the mandate.²⁸ Britain always had the lion's share of the imports of Greater Syria, and an even larger share of Iraq's imports; 79 per cent in 1906 and 76 per cent in 1914.²⁹

However, it is clear that apart from those most directly concerned with the economy of the area (such as the Lyonnais silk manufacturers), the principal dynamic of French colonial expansion was nationalism rather than capitalism, the belief, articulated more frequently in and after the 1890s, that (more) colonies—whether in the Middle East and North Africa or elsewhere—would contribute to the revival of France as a great power.³⁰ This was also connected with the concept of the *mission civilisatrice*, of France's moral duty to extend the benefits of her civilisation and her language to a wider world, which was also tied to ideas of *assimilation* and *association*.³¹

²⁵ At which point "... la renonciation de la France à l'Égypte fut expressément formulée. La France conservait en Égypte des établissements scientifiques et scolaires, et de grands intérêts économiques, mais elle n'y jouait plus aucun rôle politique, et elle acceptait le maintien de l'occupation anglaise". Georges Hardy, *Histoire de la Colonisation Française*, Paris, Librairie Larose, 1928, p. 258.

²⁶ Issawi, *op. cit.*, pp. 218, 220.

²⁷ Roger Owen, *The Middle East in the World Economy 1800–1914*, London, Methuen, 1981, (2nd edition, London, I.B. Tauris, 1993), pp. 192–96.

²⁸ See Michel Seurat, "Le rôle de Lyon dans l'installation du mandat français en Syrie; intérêts économiques et culturels, luttes d'opinion (1915–1925)", *Bulletin des Etudes Orientales*, 31, 1979, pp. 131–64.

²⁹ Sluglett, *op. cit.*, pp. 55–56, note 48.

³⁰ Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, pp. 25f. The counter argument, articulated with equal vehemence, was that colonial expansion would drain French troops and resources from Europe and thus contribute to France's decline.

³¹ In the context of our area, two interesting aspects of this general trend were first, that Zionism had very little appeal to French Jewry before the Second World

Few, perhaps none, of these concepts had any parallels in British attitudes to the indigenous populations of the British empire, whose very inferiority and lack of capacity for self-rule (rather than their potential for becoming good Englishmen) were regularly invoked as justifications for subjugating them.³² In the case of Syria and the Middle East, French educational and religious interests and a sense of moral purpose were buttressed by three further inter-connected notions; first, the fact that the French had long been the protectors of the Catholics of the Levant (and of the Ottoman Empire as a whole); second, that France's historical connection with the area went back to the Crusades ("seven centuries of French endeavours"), and the rather odd notion, developed particularly by Étienne Flandin and his friends in the early years of the First World War, that the Syrians, almost to a man, were clamouring for French protection.³³

British interests in the Middle East were generally less abstract. Fears of Russian and French encroachment, and the importance attached to Egypt and the route to India have already been mentioned. The Persian/Arabian Gulf had long been a British-Indian lake, and signs of the gradual loss of Ottoman control in the Arabian Peninsula in the early twentieth century had led to the development of closer relations with the rulers of Kuwait and Najd. Oil (used primarily to fuel naval and merchant shipping) was also of considerable importance to the British government, as demonstrated by its

War, and second, that the aims of the principal French-Jewish educational organisation working in the Middle East and North Africa, the Alliance Israélite Universelle, were almost entirely secular, that is, to give Middle Eastern Jews the best possible education in French and immerse them in French culture, rather than to make them better-educated Jews.

³² "Doing the best we can for the people"; John Lawrence, quoted in the autobiography of Sir Michael O'Dwyer, *India as I Knew It*, 3rd edn., London, Constable, 1926, p. 407. O'Dwyer had served as Lieutenant-Governor of the Punjab, and was a staunch defender of Dyer's behaviour at Amritsar in 1919.

³³ Flandin's *Rapport* of 1915 is a reminder of how far the Syria in which the Syrian party believed "was... a partly mythical construct of their own imperial imaginations... Believing as an article of faith in Syria's enthusiasm for France's civilising mission, they could never take Syrian opposition to it at its face value." Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, pp. 75–76. The "crusades" argument is also stressed in Fr Louis Jalabert's *Syrie et Liban: Réussite française?*, Paris, Plon, 1934. See Elizabeth Thompson, "Neither Conspiracy nor Hypocrisy; the Jesuits and the French Mandate in Syria and Lebanon", proceedings of a conference on *Altruism and Imperialism: the Western Religious and Cultural Missionary Enterprise in the Middle East*, Bellagio, Italy, August 2000: Columbia (University) International Affairs on Line, March 2001.

acquisition of a majority shareholding in the Anglo-Persian Oil Company in 1913. British and British-Indian commercial and financial pre-eminence had long been established in both Qajar Iran (with some Russian competition) and Ottoman Iraq. British interests in Mesopotamia and the Gulf were unchallenged; on the other hand, French governments in the early twentieth century were deeply (and probably rightly) suspicious of Britain's real intentions in Syria, even after the signature of the *Entente Cordiale* in 1904. In 1912 this mistrust was sufficiently strong for Poincaré to ask for, and obtain, formal assurances from Lord Grey in the form of a statement in parliament in December 1912 that Britain would respect France's "traditional interests" in Syria.³⁴

*The Wartime Middle East; the Mesopotamia Campaign
and the Conquest of Syria*

A striking and obvious contrast between Britain and France in the First World War was that, since France was fighting on its own soil, relatively few French troops could be spared for overseas campaigns. In consequence, the war outside Europe was fought almost entirely by the British. When the fighting ended in October 1918, there were fewer than a thousand French troops in the Middle East, while hundreds of thousands of British, British Indian and Dominions troops were occupying most of Greater Syria and Iraq. The length of this period of occupation and administration clearly had an important influence on the political arrangements which would be made for the area.

British Indian troops landed at Fao on 8 November 1914, only a few days after the Ottoman Empire had declared itself on the side of the Central Powers. The Mesopotamia Campaign started off with great verve and gusto, encountering little resistance until the spring of 1915 when Ottoman reinforcements arrived, and General Townshend's army was besieged at Kut al-'Amara for almost a year. At the beginning of 1915, with terrible British and French losses on

³⁴ See Rashid Khalidi, *British Policy Towards Syria and Palestine 1906-1914*, London, Ithaca Press, 1980, p. 185, Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, pp. 49-51.

the Marne and Gallipoli, low morale had required a resounding victory, which probably explains why the campaign, the most ambitious operation ever conducted by the Military Department of the Government of India, had become so spectacularly out of hand. The shambles which resulted (essentially, the Government of India lacked the administrative, technical and logistical wherewithal to conduct a campaign on such a scale so far from home) was so great that a Royal Commission was set up *in the middle of the war* to investigate its conduct, which disciplined and dismissed the campaign's commanders.³⁵ Eventually, British forces under General Maude captured Baghdad in March 1917, and pushed on to Mosul, which was captured (in circumstances of somewhat doubtful legality) by General Marshall a few days *after* the Armistice of Mudros on 30 October 1918. The main point here is to underline the fact that, by the time the war ended, there had been a British (Indian) administrative presence in the Basra *wilaya* and in the southern parts of the Baghdad *wilaya* for at least three years. By the time that the Treaty of San Remo had awarded the British mandate to Iraq in April 1920, Basra had been under British control for well over five years. Taxes had been collected, a modicum of civil order had been maintained, courts had been in session, and children had gone to school, all under British supervision.

In Syria and Lebanon the French did not have that kind of tactical advantage, of a gradual build up of on-the-ground familiarity and experience, however widely and thoroughly the British presence in Iraq may have been resented in some quarters. Nor had they been able to build up clients,³⁶ or gather intelligence information, or colonial ethnographic information, as the British had been doing with great diligence in Iraq. In 1916 the Sykes-Picot Agreement had recognised the primacy of French interests in Syria, which had already been acknowledged by Britain several years earlier. But, as mentioned above, there was only a token French force in Syria at the end of the war. The fact that there was an overwhelming *British* military presence in Syria which showed no immediate signs of budging,

³⁵ Its findings prompted the resignation of the Secretary of State for India, Austen Chamberlain.

³⁶ Apart from the Maronites and other Uniate Catholics, the traditional subjects of French protection.

and a British commander, General Allenby, in overall command of the region, combined with Amir Faysal's assumption of power at the head of the Arab Kingdom of Damascus with British moral and material support, gave considerable weight to the notion, widely believed in French political circles, that the British and their Sharifian protégés were scheming to defraud them of spoils that even the British themselves had explicitly recognised as being rightfully French.

In fact, partly because Britain's own resources were stretched to the limit elsewhere in her empire (Egypt, Ireland, as well as in Turkey) and partly because she needed French cooperation on other more vital matters in the post-War settlement, Britain eventually withdrew from Syria in September 1919.³⁷ Without British backing, Faysal, whose regime was by no means as popular in Syria as later generations of nationalists would have us believe,³⁸ was totally dependent on French favour, which, as we know, he was not able to enjoy for long.

The British had made use of the years since the beginning of the occupation of southern Iraq in late 1914 to cultivate key local allies with a certain degree of success, although a coalition of townsmen and religious leaders, with the backing of a number of tribal leaders and their followers, did make a genuine if somewhat quixotic attempt to throw them out in an episode known in Iraqi historiography as the "Great Revolution" (*al-Thawra al-Kubra*) of 1920.³⁹ However, that was the last major instance of its kind, since the British made fairly successful efforts both to co-opt and to take the wind out of the sails of those most likely to resist them.

In contrast, resistance to French rule in Syria lasted much longer. The French army was obliged to confront, and defeat, the semblance of a national army that Yusuf al-Azma was able to put together in 1920, and the French administration had to invest heavily in military

³⁷ See Jukka Nevakivi, *Britain, France and the Arab Middle East 1914–1920*, London, Athlone Press, 1969.

³⁸ See James L. Gelvin, *Divided Loyalties: Nationalism and Mass Politics in Syria at the Close of Empire*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998, pp. 141–95.

³⁹ "La révolution de 1920 ne fut pas une révolution nationaliste. . . . [mais elle] fut toutefois la première manifestation majeure d'une forme d'identité nationale irakienne". Pierre-Jean Luizard, *La formation de l'Irak contemporain: le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la construction de l'État irakien*, Paris, Editions du CNRS, 1991, p. 414.

matériel and manpower to weather a national revolt between 1925 and 1927. For their part, the British quickly gave employment to a number of prominent "Arab nationalist" refugees in the new kingdom of Iraq, together of course with their patron. However, although there was some conventional late-colonial lamentation that the Iraqis, along with other relatively newly colonised peoples like the Egyptians, were prone to be unmindful of what was really in their best interests,⁴⁰ it is generally safe to say that no significant group of British policy makers had any very strong illusions or presuppositions that the Iraqis would welcome the British with open arms.⁴¹

This generally pragmatic attitude is in clear contrast to the views of members of the *Comité de l'Asie Française*, notably François Georges-Picot and Étienne Flandin, who had (or at least vigorously propagated) somewhat exaggerated views of France's popularity in Syria. Thus in May 1915 Senator Flandin wrote: "Over the centuries our influence has acquired an indisputable preponderance in Syria and Palestine . . . Our language has become almost as widely used as Arabic".⁴² It is difficult to say how deeply such feelings affected

⁴⁰ Perhaps most notably the two books by Sir Arnold Wilson, who served in Iraq between 1914 and 1920, eventually rising to the position of Acting Civil Commissioner during Sir Percy Cox's absence in Iran between 1918 and 1920: *Loyalties: Mesopotamia 1914-1917; a Personal and Historical Record*, London, Oxford University Press, 1930, and *Mesopotamia 1917-1920: a Clash of Loyalties; a Personal and Historical Record*, London, Oxford University Press, 1931. See also the general tone of much of S.H. Longrigg's *Iraq 1900-1950*, London, Oxford University Press, 1953.

⁴¹ Although some of the hyperbole of General Maude's proclamation in Baghdad (written by Mark Sykes) of 19 March 1917 might suggest otherwise: "... our Armies have not come into your Cities and Lands as Conquerors, or enemies, but as Liberators. Since the days of Hulaku your Citizens have been subject to the tyranny of strangers, your palaces have fallen into ruins, your gardens have sunk in desolation and yourselves have groaned in bondage . . . It is the desire and hope of the British people and [the] Nations in alliance with them that the Arab race may rise once more to greatness and renown amongst the peoples of the Earth . . ." etc., etc., reproduced in Philip W. Ireland, *Iraq: a Study in Political Development*, London, Cape, 1937, pp. 457-58. The Anglo-French Declaration of 8 November 1918 is even more embarrassing (and even more wilfully misleading, since, as the war was now over, it could not be claimed to fall into the "in-the-event-of-an-Allied-victory" category of the war-time promises): "The end which France and Britain have in view in their prosecution in the East of the war let loose by German ambition is the complete and definitive liberation of the peoples so long oppressed by the Turks and the establishment of national Governments and Administrations drawing their authority from the initiative and free choice of [the] indigenous populations". *Ibid.*, 459-60.

⁴² Andrew and Kanya-Forstner, *op. cit.*, p. 75. For what it is worth, compare the

French policy (and/or which aspects of it) under the mandate,⁴³ but it is clear that the redolence of the legacy of France's significant past in Greater Syria combined with the ingrained values of the *mission civilisatrice* gave a particular fervour to France's desire to acquire (and later to govern) Syria that was, for obvious reasons, lacking in British attitudes to Iraq, and, although perhaps a little more surprisingly, in British attitudes to Palestine as well.⁴⁴

Before turning to the "fulfilment" of the mandates in more detail, it may be of interest to discuss, very briefly, the reception of the *notion* of mandates by Britain and France respectively. Here I am more familiar with British than with French attitudes, partly because it was a subject that interested me when I began to work on the Iraqi mandate in the late 1960s, and partly because French bureaucratic practice (or maybe the parts of the correspondence which French archivists have decided to keep) means that the marginalia or commentaries which take up a fair amount of space in Foreign or Colonial Office files are generally absent on the papers at the Quai d'Orsay, Nantes, or Vincennes.

Thus, put rather schematically, a document from, say, the British High Commission in Baghdad (or from another ministry in London) arrives at the Colonial Office; it is registered, and assigned a number (and possibly assigned to an existing series of correspondence). It then goes to a junior official, who writes his comments on a paper

comments of the French consul in Aleppo, Laporte, on a report from the British consul, Fontana, claiming that Fontana had been approached by influential individuals who wanted Britain to take over Syria. "Laporte thereby admitted that there was a strong leaning towards Britain, for while he specified the numerous approaches made to Fontana, he could record no advances made to him". Laporte to Poincaré, 28 December 1912, Ministère des Affaires Étrangères, *Turquie*, N.S. 118, quoted Khalidi, *op. cit.*, pp. 284–85.

⁴³ See Heghnar Watenpaugh's work on the restoration of Krak des Chevaliers.

⁴⁴ There is no evidence to suggest that the English contribution to the crusades was regularly used as staple fare in arguing for the occupation of Palestine. The fact that the crusades took place at a time when Anglican England was still a Catholic country has to be taken into account, although there was a strong emphasis on Richard Coeur de Lion as a heroic (rather than saintly) Englishman in the history books of the 1950s. It is interesting that enthusiasts in both Britain and France were almost equally vocal at the time in their claims for the stellar economic, especially agricultural, potential of both Iraq and Syria, which contrasts oddly with the rather dismal performance of both states (in Iraq fairly continuously, and in Syria at least until the development of the Jazira in the late 1930s and early 1940s).

jacket which contains the original document; it then goes to up the *voie hiérarchique* to someone more senior, who adds his comments; it eventually goes to the most senior civil servant, and, if important enough, it arrives at the desk of the minister himself. Action, that is, drafting an appropriate reply, is done in the same collective manner, and, generally speaking, all or most of the various drafts have been preserved.⁴⁵

Thus, as emerges in the first chapter of *Britain in Iraq 1914–1932*, it is possible to see how it gradually dawned on officials in the India Office at the end of 1917 (the India Office managed the civil administration of Iraq until Britain's relations with Iraq were taken over by the Middle East Department of the Colonial Office in February 1921) that, in Sir Arthur Hirtzel's words:

... The Turkish menace has apparently been removed. But another has taken place, of a different kind, and one which, I think, makes it imperative for us to get to work. What I mean is that we must at least consider the possibility of a peace which will not give us the absolute political control of Mesopotamia that we should like.⁴⁶

Although Hirtzel did not spell out the details on this occasion, the "new menace" was of course a combination, on the one hand, of pressure for reform in India, and on the other of the kind of price that the United States might be expected to exact for having joined the Allied side in the First World War in April 1917. While Hirtzel and the Secretary of State for India Edwin Montagu (July 1917–March 1922) reluctantly accepted⁴⁷ that they had to come to terms with this sea-change in the international system (Montagu later gave his name to a major "Indian reform" package, the Montagu-Chelmsford Reforms, in 1921), it proved less easy to convince the administrators on the ground. The correspondence between London and Baghdad between 1918 and 1920 on the nature of the post-war state—basi-

⁴⁵ It is thus possible (although one sometimes reels under the weight of all the information) to trace the evolution of a particular policy, and/or to see that contrary views, or at least a variety of opinions, can be held within the same department. There are of course also detailed records of interdepartmental meetings, and cabinet meetings, where high policy, or policy involving more than one department, was decided.

⁴⁶ Sir Arthur Hirtzel to W.H. Clark, Private, 31 December 1917, FO 368/1999/1071.

⁴⁷ An India Office Memorandum of 31 January 1918 suggested that the general

cally, Arnold Wilson arguing for the continuation of the “Indian” system of direct administration by British officials which had been in place since the beginning of the war, and London trying to explain that, at least in formal terms, this was no longer possible—offers fascinating insights both into the “workings of the imperial mind” at the end of empire, and also into the nature of the hoops through which the more realistic officials saw they had to jump in order to try to preserve a certain position while appearing not to do so. Early in January 1919, Shuckburgh at the India Office minuted a letter from Sir Percy Cox in Tehran as follows:

It is generally agreed that we must not go through official pantomime known as “declaring a protectorate”, but it is not clear that this disability need limit to any appreciable extent the practical control we are able to exercise over Mesopotamian affairs.⁴⁸

Reading the comprehensive account of the negotiations over Middle East questions at the Paris Peace Conference given by Andrew and Kanya-Forstner,⁴⁹ it is not entirely clear that a similar process had taken place in the minds of French bureaucrats, who (together with Clemenceau himself) were very much less inclined to accept the Wilsonian principle⁵⁰ of vesting the League of Nations with powers of international trusteeship. The authors underline Clemenceau’s well-known antipathy to major colonial involvement, as well as his lack of grasp of the details of Syrian affairs,⁵¹ deriving partly from his overriding concern to defend French interests in Europe and partly from his celebrated anti-clerical animus against the kind of moral arguments for French involvement which have been mentioned earlier. By the spring and summer of 1919 Anglo-French relations had greatly

trend of the war and “the U.S. President’s notions of self-determination” had brought about a situation where Britain would have to act towards Mesopotamia as a “candidate towards its constituents” (B. 277 in LP & S 10 2571/17/1918). Sluglett, *op. cit.*, p. 54.

⁴⁸ Minute by J.E. Shuckburgh, 4 January 1919 on Cox (Teheran) to Foreign Office, 24 December 1918 (LP & S 10 4722/18/1919/1/16).

⁴⁹ *Op. cit.*, pp. 180–236.

⁵⁰ Though this principle has been shown to be somewhat more equivocal than it may have seemed at the time; see William Stivers, *Supremacy and Oil: Iraq, Turkey and the Anglo-American World Order, 1918–1939*, Ithaca, NY, and London, Cornell University Press, 1983.

⁵¹ For example, his preparedness to accept Wilson’s proposed commission of enquiry (later the much watered down King-Crane Commission) in spite of warnings from Berthelot, de Caix and Poincaré—and Curzon—of its likely outcome.

deteriorated, and French public opinion was beginning to be aroused by the widely advertised and highly unwelcome prospect of an indefinite British occupation of Syria. As we know, other imperial pressures (combined, most probably, with a sense of the damage the affair was doing to Anglo-French relations) convinced Lloyd George of the good sense of evacuating British troops in September. Deschanel's victory over Clemenceau in the presidential elections soon afterwards meant that a much more firmly pro-colonial party was now at the helm, and that France's interests in Syria would be prosecuted with greater vigour.

The implementation of the Mandates

As will be clear from what has been said so far, Britain and France entered into their functions as mandatory powers with very different conceptions of the task with which they had been entrusted and with very different attitudes towards the territories which they were now to administer, which soon found expression in the policies pursued in the inter-war period. Three main factors (among many others) may be noted here. First, British governments had no *particular* feeling of moral purpose in their policies towards Iraq; in that sense Iraq was not essentially different from Egypt. Second, Britain regarded a degree of parsimony as necessary from the very beginning, and generally stuck to this principle. Thirdly, very early on, Britain created a class of Iraqi clients, which both depended upon Britain and upon which Britain itself depended, though the balance was obviously unequal. Let us look briefly at each of these.

In the context of the first, moral purpose, it should be noted that even in Palestine the idea of the mandate was generally not conceived of in terms of a "sacred duty", with Britain acting in a special way as the benevolent custodian of the holy places of Christianity, Islam and Judaism. For the most part it was thought that Britain's principal obligation was to facilitate the development of a Jewish national home, regarded as something essentially secular and modern rather than a "historic mission", and which could be carried out with (it was hoped) relatively little fuss.⁵² In contrast, even in a fairly

⁵² This may sound cavalier, but even in the late 1920s the desperation surrounding Jewish emigration from Europe could not have been predicted.

anti-clerical society, France's obligations to the Catholics and Uniates of the Levant were made out to have deep historical roots, and could be used (although often quite cynically) to justify policies which were almost bound to be unacceptable to much of the rest of the population, in Lebanon as much as in Syria. In contrast, Britain's concerns for, say, the Assyrians or the Kurds were much more specious and immediate and were always made subordinate to wider policy considerations. Thus, for instance, in the course of the Iraqi "independence negotiations" at Geneva in 1930–32, much was made of the Iraqi government's solemn undertakings to Britain and the League on Kurdish linguistic, political and civil rights at a time when it had become abundantly clear to most observers that it would be impossible, subsequently, to pressure an independent government to carry out such undertakings against its will.

Second, the costs of the war in Mesopotamia, the presence of substantial numbers of British imperial troops in Iraq until 1922, together with the rising of 1920, which had caused many British deaths, had led to a lively "Quit Mesopotamia" campaign in the British press in 1920–22, which later difficulties surrounding the ratification of the Anglo-Iraqi Treaty (which did not take place until 10 June 1924) did little to dampen down.⁵³ Accordingly, it was decided to plan Britain's commitment to the defence of Iraq on a reducing basis. In consequence, costs dropped from £23.4 million in 1921 to £0.48 million in 1930. In addition, an important aspect of the Royal Air Force's taking overall charge of the defence of Iraq, which had been planned since before the Cairo Conference of March 1921, was that future British military involvement and/or casualties were likely to be minimal. Of course, since the oilfields and the imperial air route were too important to be left unprotected, British troops did not in fact leave Iraq in 1928, or 1932; the British bases at Shu'ayba and Habbaniyya were still there in 1958. In the early 1920's, however, especially during the negotiations which led up to the Treaty of Lausanne, when Curzon and others were loudly asserting that British interests in Iraq had little or nothing to do with oil, or that the amount of oil in Iraq was a matter of conjecture when this was evidently not the case, it was difficult for the British government not

⁵³ There was also a general feeling that British military resources were dangerously over-stretched across the globe.

to be somewhat economical with the truth in revealing the precise nature of its curiously tenacious interest in the *wilaya* of Mosul.⁵⁴ The argument most likely to appeal to those concerned about such things was that Iraq would not be a burden, or not much of a burden, to the British taxpayer, and, in addition, that it would provide a “splendid training ground” for the infant RAF.⁵⁵

Thirdly, one of the fundamentals of British policy in Iraq was what we may call the creation of a class of individuals whom it may be harsh, but is nevertheless convenient, to call “collaborators”, consisting, among many others, of Faysal and his court, the officers who had fought with him in the Hijaz, and many large landowners and tribal leaders. Support both for the new state and for the British connection within it was, in the nature of things, very narrowly based, and the whole edifice rested at least in part on a degree of mutual interdependence. In the beginning, the British authorities in London tried to impose their will on Faysal, for instance by insisting (initially) on his making a direct reference to his subordination to Britain in his coronation speech. After an interview with Faysal in August 1921 Cox reported to London:

His attitude is practically this. He says “Apart from my personal ideas in direction of Arab nationalism I am an instrument of British policy. H.M. Government and I are in the same boat and must sink or swim together. Were instrument to fail and in consequence they left Iraq, I should have to leave too. Having, so as to speak, chosen me, you must treat me as one of yourselves, and I must be trusted as H.M. Government trusts you . . . I undertake to be guided by your advice in all matters and the mere fact of your presence here and that of Advisors should be sufficient guarantee . . . of preservation of your interests”.⁵⁶

In this small sphere Faysal won the day, in that the arrangements eventually entered into fell short of spelling out his dependence on

⁵⁴ Another quite strong argument, that Iraq without Mosul (which had initially been promised to the French, i.e. as part of “Syria”) would have a substantial Shi‘i majority and would thus have been more difficult to control, was unlikely to gain many converts on Fleet Street.

⁵⁵ See David Omissi, *Air Power and Colonial Control: the Royal Air Force, 1919–1939*, Manchester, Manchester University Press, 1990, and J.L. Cox, “A Splendid Training Ground: the Importance to the R.A.F. of its Role in Iraq 1919–1932”, *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 13, 1984, 157–84.

⁵⁶ High Commissioner, Baghdad, to Secretary of State for the Colonies, Telegram 397, 17 August 1921. CO 730/4/41616.

Britain, though it was no less real for that. The second High Commissioner, Sir Henry Dobbs, constantly impressed upon his superiors in London the need for greater flexibility, to move away from their "meticulous insistence on paper pledges", which only served to complicate his own relations with the Iraqis.⁵⁷

What the British attempted to do in Iraq—and this can be seen from fairly early on in the mandate—was to prepare for their departure when the time was right, by trying to ensure that there would be a core body of support for the continuation of the British connection once they had gone. By 1925, they had secured the northern boundary of Iraq, and secured the oil concession for the Iraq Petroleum Company, a consortium of British, French, Anglo-Dutch and U.S. interests each with a 23.75 per cent share (the remaining 5 per cent went to Mr. Gulbenkian). For a number of reasons, it took four more years to get to the point where they were prepared to give up the mandate, but, by September 1929 the British had declared their intention to give unconditional support to Iraq's application for entry into the League of Nations in 1932.

Thus September 1929 marked a watershed in Anglo-Iraqi relations, of almost more significance than the actual termination of the mandate, the realisation that it was possible to appear to relax control without actually doing so. It was necessary for Britain to make some affirmation of the fact that, in formal terms, she did not intend to stay in Iraq. This was done first by promising unconditional support in 1929 for entry in three years' time, and again in 1930 by the new Anglo-Iraq Treaty, which asserted that Iraq would be responsible for her own defence, but that British troops would nevertheless be stationed in Iraq. It was a paradox, but it was a paradox which was acceptable in London and to those who ran the political arena in Baghdad. The government in London, encouraged by the Residency and some quarters in the Colonial Office, had come to realise that the cost of continuing to irritate and disappoint the

⁵⁷ High Commissioner, Baghdad, to Secretary of State for the Colonies, Confidential Despatch 'D', 18 October 1923. CO 730/42/52434. He also advised against policies which might make it appear "to the Iraqi public that H.B.M.'s government is desirous of binding them hand and foot". High Commissioner, Baghdad, to Secretary of State for the Colonies, Confidential Despatch "B", 10 June 1924. CO 730/60/29840.

Iraqis was greater than the risk of promising them independence in 1932. The King and Nuri were beginning to lose their credibility, and since they and their group formed the only really coherent base of power within the country, they could not be seen to be ineffective indefinitely. To destroy their position in Iraq would be to destroy Britain's too.

French policy towards Syria evolved in a very different manner. I have already tried to describe something of the moral tone of French colonialism, which was partly unique to Syria in the sense of its evocation of history and obligation, but can also be generalised from other parts of the French empire as far as much of the *mission civilisatrice* is concerned. Clearly, however tantalising a prize Syria may have been made out to be, economic considerations were obviously not paramount. France always competed closely with Britain in its trade with Syria/Lebanon, but even so:

... The total value of [French trade with Syria] was minuscule, both in relative and absolute terms. When compared with French North Africa or, for that matter with French Indochina, Syria looked like a commercial backwater. For example the value of French exports to Morocco was four times greater than it was to Syria, while the value of French imports from Morocco as 18 times greater than it was from Syria.⁵⁸

Nothing, or perhaps more accurately very little, came of the rosy forecasts of Syria's economic potential evoked by Huvelin and Achard in the pages of *L'Asie Française* in the early 1920s,⁵⁹ and of course the bottom fell out of the Lebanese silk industry in the 1920s in the face of competition from Japan and China and from the increasingly wider use, cheapness and availability of artificial fibres. Nor was Syria especially important to France in strategic terms; there was no naval base, and no significant air links. Apart from Djibouti and a handful of small enclaves in India, France's nearest possessions in Asia in the interwar years were in Indochina.

⁵⁸ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism 1920–1945*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1987, p. 49.

⁵⁹ Paul Huvelin, "Que vaut la Syrie?" *L'Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), 1, December 1921, pp. 1–50; E. Achard, "Etudes sur la Syrie et la Cilicie. La coton en Cilicie et en Syrie", *L'Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), No. 3, June 1922, pp. 19–62, no 4 (July–August 1922) pp. 65–113. These papers were written while France was still occupying Cilicia.

Hence it is difficult to escape the conclusion that, like the British in Palestine, the French stayed in Syria in the face of mounting opposition and for the most exiguous of economic returns out of a combination of a sense of duty and the sense of the great loss of face (and the telling example which this would provide for the rest of the French-colonised world) that would result from evacuation. In both cases, that last resort was forced upon both France and Britain by the brutal realities of the aftermath of the Second World War.

The colonial legacy

Finally, and very briefly, I should like to say something about the “colonial legacy” in the most general terms. Both France and Britain attempted to introduce meritocratic civil services in the mandated states, which, as several articles in this volume illustrate, founded, or in some cases continued, traditions of public service of lasting value. Technical services or government departments connected with public works, agriculture, education, medicine and public health, the cadastre and land registration were either founded during the mandate or carried over from the late Ottoman period. The transport infrastructure was greatly improved, and (although this begs a number of questions) most of the territory concerned was brought under the control of the central government, sometimes, as in the cases of the marshes of southern Iraq and the desert regions of north eastern Syria, for the first time.

Of course, there were also a number of very negative aspects to the whole process. The state responsible for the mandated territory was supposed to act *in loco parentis* until the territory could “stand alone”, but neither political structures or other institutions of civil society in Iraq and Syria were developed in ways which would indicate that either mandatory power had made any very assiduous preparations for this eventuality. The post-colonial histories of Iraq and Syria are, not to put too fine a point on it, both fairly dismal; there is an absence both of stability and of effective institutions of civil society.⁶⁰

⁶⁰ Although there are few examples of “stable transition” to independence in other former colonial states in Asia and Africa.

Britain left Iraq in 1932, but British influence (and interference) lingered on until the overthrow of the *ancien régime* in 1958. One official in Baghdad in 1946 remarked that “with the old gang in power this country cannot hope to progress very far”,⁶¹ but, as in Egypt, the “old gang” were so securely in place that it proved remarkably difficult to nudge them out. This was because the politico-administrative machinery which had been installed did not allow for, or could not accommodate, the peaceful transfer of power from “government” to “opposition” (such as took place, to however limited an extent, in post-war Turkey). In Iraq, what one might call the “permitted political arena” was very narrow, with the result that “politics” became almost irrelevant to the rising middle class of state employees, junior officers and “petit bourgeois” that emerged in the 1950s. The rise of Nasser and widening social inequalities produced new political agendas which existing mechanisms could repress but not satisfy. Communist, Arab nationalist, and Islamic parties were not permitted to function, and existed in conditions of clandestinity and conspiracy. Britain’s creation of relatively efficient armed services in Iraq facilitated *coups d’état* rather than democratic transitions, and the monarchy and “bourgeois democracy” collapsed quickly in the face of a military challenge on 14 July 1958.

Although the French stayed longer in Syria, the evacuation of French troops in 1946 represented a more final break than Britain’s departure from Iraq in 1932, partly, perhaps, because of the escalating violence and profound ill feeling of the last eighteen months of the French presence. France had never established much of a client base beyond the ranks of her “traditional supporters”, but had been obliged to allow relatively free elections since the early 1930s. The *Bloc National*, which represented a mild form of Syrian nationalism, had been in and out of office since the Blum government’s somewhat lukewarm offer⁶² of treaty negotiations in 1936. It had

⁶¹ Chancery, Baghdad, to Eastern Department, Foreign Office, 16 July 1946, FO 371/52315/E 7045; quoted Wm. Roger Louis, *The British Empire in the Middle East 1945–1951: Arab Nationalism, The United States and Postwar Imperialism*, London, Oxford University Press, 1984, p. 309.

⁶² “None of the three parties that formed the Front [Radical Socialists, Socialist and Communists] were unconditionally anti-colonial and . . . even their devotion to reform was at best equivocal”. William B. Cohen, “The Colonial Policy of the Popular Front”, *French Historical Studies*, 7, 1972, pp. 368–93, quoted Philip Khoury, *op. cit.*, p. 485.

somehow weathered the collapse of those negotiations as well as loss of the *sanjak* of Alexandretta, and in the elections of July 1943 it experienced something of a renaissance after the assassination of 'Abd al-Rahman Shahbandar—its only serious rival—under the leadership of Shukri al-Quwwatli.⁶³

Although conditions were very different from those in Iraq, “bourgeois democracy” failed equally spectacularly in Syria. Military coups were to feature regularly in the late 1940s and 1950s, although the “old social classes” returned to power at various moments, notably between 1961 and 1963. Both Iraq and Syria entered a period of military rule and one party (or one family) dictatorship from which, and from whose consequences, neither country has yet entirely emerged. What emerged in both Iraq and Syria is a structure familiar to us from other formerly colonised territories, that of the “relative autonomy of the state”. As an institution, the state is not deeply rooted in society, and its generally repressive nature means that it enjoys little popular support. As far as they are able to do so, its citizens turn their backs upon it and try to do without it, exploiting networks of family, kin, tribe, village, ethnicity and so on. Other institutions of civil society (parliaments, labour unions, plural political parties, professional and civic associations) are largely absent, or if present, exist only in symbolic or complicit form. Governments or regimes, however long they have been in power in both countries, are essentially unstable because of their shallow roots; longevity should not be confused with stability. The “post-revolutionary states” of the Middle East have still to attain the higher ground of post-dictatorship democracy attained, however shakily, by many of the states of South America in the latter years of the twentieth century.⁶⁴

⁶³ Championed by Nuri al-Sa'id and 'Abd al-'Aziz ibn Sa'ud.

⁶⁴ See, for example, Guillermo O'Donnell, “The State, Democratization, and some Conceptual Problems (a Latin American view with glances at some Post-Communist Countries)”, and Luiz Carlos Bresser Pereira, José María Maravall and Adam Przeworski, “Economic Reforms in New Democracies: a Social-Democratic Approach”, both in William C. Smith, Carlos H. Acuña and Eduardo H. Gamarra (eds.), *Latin American Political Economy in the Age of Neoliberal Reform: Theoretical and Comparative Perspectives for the 1990s*, New Brunswick, NJ, and London, Transaction Publishers, 1994, pp. 157–79, 181–205.

This page intentionally left blank

LE SYSTÈME INTERNATIONAL AUX PRISES AVEC LE COLONIALISME: LES DÉLIBÉRATIONS SUR LA PALESTINE DANS LA COMMISSION PERMANENTE DES MANDATS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Roger Heacock

Abstract

The mandates system established under the newly created League of Nations after World War One was not simply colonial rule under another name, to some extent it was that, but it was also much more. On the one hand, it incarnated a Hegelian “developmental” approach to civilization, in which some were placed higher up on the continuum towards the unveiling of the absolute spirit, that is to say freedom, than others. On the other hand, as an illustration of organization theory, it provided the League of Nations with a vital sphere of activity, sometimes of intervention, in a general context in which, given the non-membership of great powers such as the US and for much of the time, Germany, Russia and Italy, the League was largely impotent. Hence the League had something of a stake in establishing the mandates and also in retaining them (that is to say, in denying self-determination, even for the ‘A’ mandates), as long as possible.

*A perusal of the minutes of the Mandates Commission and also of the Council thus reveals considerable activism on the part of the delegates. Although Commission members were “independent” experts rather than representatives of their governments, their prescriptions usually matched the predispositions of their own states. In general, the Commission criticized the United Kingdom, the mandatory power for Palestine, for not doing enough to implement the Balfour Declaration (an integral part of the mandate) since it was evidently failing to facilitate the immigration and settlement of sufficient numbers of Jews. The mandatory power was also criticized for failing to limit the protests, demands and ultimately, resistance of the Palestinian Arabs. The same overall sentiment was expressed in the Council. For reasons of state (Poland and Romania, for example, were looking for ways to encourage the emigration of Jews during the 1930s and thus favoured the rapid creation of the Jewish homeland in Palestine) or solidarity (Iran stood up for the rights of the Palestinian Arabs) the interaction with Britain was always lively and often adversarial. The minutes of the Commission’s discussions of the French mandate for Lebanon also give the impression of an activist League. It did indeed attempt to play its role fully in overseeing the administration of this new and intermediary form of colonial tutelage, something that appeared to give it a *raison d’être* which was often lacking in other areas.*

La Société des Nations (SDN), depuis sa naissance et comme toute organisation dès qu'elle voit le jour, dut se battre pour affermir son existence et ses responsabilités. Comme chacun sait, ce fut une bataille frustrante aux résultats plus que douteux. Sa création, qui plus est, coïncidait avec le réveil des peuples assujettis (Irlande, Égypte, mais aussi des pays « indépendants » comme le Mexique ou la Chine). Les Quatorze Points wilsoniens, après tout, viennent en réponse à l'appel aux peuples de Lénine, qu'on craint irrésistible, et la « paix internationale » vers laquelle il veut œuvrer est à la fois internationale et sociale.¹

Comment répondre à cet appel, et plus tard, comment donner de la substance à la SDN? En convainquant ou en obligeant les États coloniaux à lâcher du lest dans leur relation avec les colonies, en particulier celles qui se dirigent vers l'insurrection. Il s'agit, Wilson le dit lui-même, de trouver un compromis entre les « désirs » des peuples colonisés et les « besoins » des États coloniaux.

C'est donc, dans la vie des organisations internationales, du système international, et des États, une vraie période de transition historique: transition entre la « fausse » bipolarité franco-britannique,² vers une « vraie » bipolarité, soviéto-américaine; et transition également en ce qui concerne le rôle des institutions internationales. La SDN est en quelque sorte le moyen que se sont offerts les vainqueurs pour assurer leur version—conservatrice—de la sécurité collective, mais en évitant l'éruption généralisée des conflits coloniaux. C'est, en d'autres termes, la transition du colonialisme vers l'impérialisme. Les relations internationales, y compris les rapports « Nord-Sud », pour utiliser un anachronisme, sont à partir de 1919 définis par une structure (la SDN), les négociations sur le règlement des conflits (Locarno) et la renonciation à la guerre, qui culminent dans le traité Briand-Kellogg.³

Une des institutions qui naît dans ces conditions de transition et d'ambiguïté est le système mandataire. Pour comprendre la présente étude, il faut accepter l'hypothèse de départ: les mandats ne sont pas simplement un remodelage esthétique du colonialisme. Il s'agit,

¹ Jean Barrea, *Théories des relations internationales: la grammaire des événements* (3^{ème} édition), Louvain, Artel, 1994, p. 188.

² Paul Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Powers*, New York, Vintage Books, 1989, pp. 254–346.

³ Jean-Baptiste Duroselle, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 232.

après avoir privé l'Allemagne d'un des éléments de sa puissance et après avoir démantelé l'Empire ottoman, de renforcer les positions française et britannique, mais en accord avec la situation transitoire du système international: entre colonialisme et impérialisme. En préparant les colonies à leur émancipation, on prépare aussi la perpétuation du contrôle occidental sur les périphéries jusqu'alors coloniales. Car si l'Irak, le Togo ou le Tanganyika ont droit à l'indépendance un jour, il est bien entendu qu'il doit en aller de même (sans doute ultérieurement) pour l'Inde, la Tunisie ou le Kenya. Le contrôle, de direct, doit évoluer vers l'indirect, afin justement qu'il ne soit jamais entièrement relâché, et notamment par les puissances du jour (ou plutôt d'un jour, comme il s'avéra par la suite), la France et le Royaume-Uni. Depuis Wilson, nombreux sont ceux qui veulent mettre fin au colonialisme dans sa forme classique.

En fin de compte, le système des mandats n'est pas seulement une question de pouvoir, mais aussi la mise en œuvre d'une mission hégélienne de « civilisation » et de « développement » des peuples concernés. C'est bien cette idée qui inspira le système des mandats A, B et C, qui correspondent étrangement aux catégories logiques du découpage actuel de la Palestine (zones A, B et C). Le général sud-africain Smuts joua d'ailleurs un rôle important dans l'élaboration du système, lui pour qui certains peuples du Pacifique (habitants d'ex-colonies allemandes) étaient tellement « barbares » qu'ils ne devaient même pas devenir candidats à quelque niveau mandataire que ce soit.⁴ Pour citer un politologue de l'époque, le système mandataire fut façonné par ceux qui le créèrent afin « d'assurer la protection des droits des indigènes, la justice dans leurs vies quotidiennes et de bonnes prémices pour partager les matières premières et autres richesses que les zones arriérées placées sous mandat pourraient produire ».⁵ Notons au passage que pour le premier Secrétaire général de la SDN, Sir Eric Drummond, les Sionistes comptent parmi les « indigènes » palestiniens.⁶

⁴ David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, *From Versailles to Maastricht: International Organisation in the Twentieth Century*, New York, St. Martin's Press, 1996, p. 18.

⁵ Philip Noel Baker, *The League of Nations at Work*, Londres, Nisbet et Cie., 1926, p. 91.

⁶ Cité dans James Barros, *Office Without Power. Secretary General Sir Eric Drummond, 1919-1933*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 91.

Les architectes de la SDN rejetèrent tout ce qui lui aurait potentiellement donné de réelles responsabilités, en dehors des intérêts immédiats des puissances du moment. Contrairement à 1815, le perdant ne fut pas immédiatement admis au nouveau Concert. Et on ne voulut rien savoir des propositions de Léon Bourgeois (dont l'ouvrage datant de 1908, *La SDN*, avait été capital dans la définition de ce nouveau concept) pour qui l'organisation devait renouer avec les fonctions d'arbitrage élaborées durant tout le 19^{ème} siècle et incarnées par les conférences de La Haye de 1899 et 1907 (même si l'article 13 fait allusion à l'arbitrage). L'idée française de doter la SDN de forces armées permanentes, qui ne reflétait pas, au contraire, un désir de déléguer des fonctions importantes à la SDN, mais plutôt, la simple peur de l'Allemagne, fut elle aussi refusée. Et même la proposition japonaise d'introduire une clause rejetant la discrimination raciale fut refusée, par Wilson d'ailleurs.⁷

On peut en conclure provisoirement, et en tout cas pour ce qui nous concerne ici c'est une conclusion suffisante, que le système des mandats, qui en principe faisait seulement partie des fonctions « additionnelles »,⁸ demeurerait un des seuls terrains de bataille sur lesquels la SDN et ses États membres purent tenter d'exercer un certain degré d'autorité face aux « grandes puissances », le Royaume-Uni et la France, et face au sacro-saint principe « westphalien » de la souveraineté. Car la SDN n'a pas perdu ses prérogatives dans les années trente à cause des affaires de Mandchourie et d'Abyssinie: elle n'en a jamais vraiment possédées ou exercées. Le système et donc la Commission des mandats était même, on le verra, un des seuls terrains où la SDN put s'affirmer, et donc exister, avec des conséquences notables quant à l'administration de ces mandats. La Commission, et donc le système, des mandats a même influé sur le sort des peuples des quinze territoires sous tutelle, lesquels devenaient ainsi des champs expérimentaux ayant une certaine valeur d'exemple quant à l'avenir des colonies d'une part, et de l'organisation internationale de l'autre.

⁷ F.S. Northedge, *The League of Nations. Its Life and Times, 1920–1946*, Leicester, Leicester University Press, 1986, pp. 44–45.

⁸ Armstrong et al., *op. cit.*, p. 17.

La Commission exerce ses prérogatives

Les Rapports de la Commission des mandats de la SDN sont donc une source précieuse pour quiconque désire tracer l'histoire de cette période transitoire dans le détail. Ils sont également révélateurs de la position des membres de cette commission. Il n'y en avait que sept, huit ou neuf selon les périodes, mais assez représentatifs de la diversité du système international de l'époque. Il est vrai qu'ils étaient choisis pour leur expertise (qu'ils possédaient en général) et pour leur indépendance, puisqu'ils n'étaient pas sensés représenter une politique officielle, mais des valeurs universelles de justice, de droit et d'humanité.⁹ En réalité, une lecture attentive de leurs propos montre qu'il s'agit de représentants assez fidèles de leurs gouvernements par rapport aux questions mandataires de l'heure, sauf dans les cas où le gouvernement en question n'avait pas une position fortement ancrée, faute d'intérêts. La lecture de ces rapports, et en particulier des débats qui s'instaurèrent entre représentants de la Puissance mandataire et membres de la Commission, montrent bien que les puissances étaient fort conscientes du danger que représentait cette dernière pour la libre application de leur politique dans les régions concernées. Et le Conseil de la SDN avait à son tour très vite compris l'influence potentielle que lui offraient les travaux et les rapports de la Commission. La dynamique inhérente aux bureaucraties (garder, si possible renforcer, mais surtout ne jamais renoncer à une prérogative donnée) joua à fond dans la Commission des mandats, à travers elle le Conseil et finalement la SDN elle-même. C'est pourquoi la Commission «avait toujours trouvé suspectes toutes les initiatives pour mettre fin à n'importe quel mandat».¹⁰ Elle avait même hésité à soutenir l'indépendance de l'Irak, et avait salué la résistance qui menaçait de faire remettre à plus tard l'émancipation promise de la Syrie et du Liban. Comme nous le verrons, elle s'opposa également à la perspective offerte par le Royaume-Uni en 1939 d'affranchir la Palestine.

⁹ Northedge, *op. cit.*, p. 198.

¹⁰ F.P. Walters, *A History of the League of Nations*, Londres, Oxford University Press, 1952, p. 748.

Très vite, et dès la première séance consacrée à la Palestine d'ailleurs,¹¹ la Commission des Mandats impose sa volonté au Haut-Commissaire britannique en Palestine (Herbert Samuel) alors qu'il fait son premier rapport annuel. On sent dans ses propos les tensions qui règnent entre le mandataire et les Arabes de Palestine, à travers le ton adopté par le Haut-Commissaire qui ne risque d'ailleurs nullement ici de contrarier l'opinion de la Commission, puisqu'il fait tout pour favoriser la position des Juifs et endiguer les revendications d'auto-gouvernement des Arabes. En effet, se basant sur les termes du mandat, les membres de la Commission, pour les raisons les plus diverses, ont dans l'ensemble soutenu les positions sionistes dans pratiquement tous les conflits les opposant aux Arabes de Palestine.

Il n'appartient pas à la Commission de débattre de la question de savoir si les termes d'un mandat particulier sont strictement conformes ou non à la lettre et à l'esprit de l'article 22 du Pacte [qui prévoit le droit à l'autodétermination pour les populations des Mandats 'A']. La Commission doit se borner à s'assurer que les termes du mandat [l'établissement en Palestine du Foyer national juif] sont effectivement remplis.¹²

Même si Herbert Samuel note que la Palestine est le « foyer commun » des deux peuples¹³ le contexte général dans lequel il place son rapport, et surtout la tonalité du discours, laisse entendre que les garants du futur État sont bien les Sionistes. Par contre, la Commission établit un précédent, en exigeant et en obtenant que le gouvernement britannique se soumette quelque peu, même s'il ne s'agit ici encore que d'un domaine purement formel: elle veut dorénavant recevoir une copie de tous les textes législatifs concernant la Palestine, et qu'on lui présente également un Rapport annuel sur la Transjordanie, dont le statut ambigu avait permis au gouvernement britannique de faire jusque là comme s'il n'était pas tenu de répondre devant la Commission de sa gestion.¹⁴ Les questions formelles

¹¹ *Rapports de la Commission des mandats*, 1923–1939, Genève, Société des Nations, Doc. 326, 28 octobre 1924, pp. 54–61.

¹² *Rapports, op. cit.*, Doc. 331, 30 octobre 1924, p. 97.

¹³ *Ibid.*, p. 57.

¹⁴ *Ibid.*, p. 60.

referont souvent surface, dans les interactions entre les Britanniques et la Commission des Mandats.¹⁵

Notons qu'il y a même aux débuts de son travail, des différends ou du moins des nuances au sein de la Commission. C'est souvent le délégué portugais, Freire d'Andrade, qui exprimera les opinions les moins défavorables aux positions arabes. Il note par exemple que le Congrès arabe de Palestine, dans une pétition qu'il a envoyée à la Commission, fait la demande suivante:

Etablissement, en Palestine, d'un Gouvernement national constitutionnel, dans lequel les deux collectivités, arabe et juive, auraient un nombre de représentants proportionnel à l'importance respective de leur collectivité avant l'application de la politique sioniste et il voit . . . que c'est une grave erreur de croire que les Arabes et les Juifs pourront s'entendre, à condition que les uns et les autres fassent preuve de modération, au lieu d'adopter une attitude intransigente. Si les principes qui sont à la base des deux mouvements d'idées sont opposés, il est inutile de s'attendre à des concessions mutuelles.

Or, c'est sur la conclusion qu'il vient de lire qu'il désirait présenter son point de vue. Il croit que la Commission n'est pas compétente pour l'apprécier et que le Comité arabe aurait plutôt dû la présenter au Conseil.¹⁶

Le délégué portugais suggère donc que, l'argumentation du Congrès arabe étant convaincante, ce dernier devrait passer par-dessus la tête de la Commission et demander au Conseil de la SDN une révision du mandat sur la Palestine!

Le point de vue qui est plus souvent exprimé est toutefois plus proche de celui du délégué néerlandais, qui note que dans l'article 6 du mandat

il est dit que l'administration de la Palestine « encouragera » l'établissement intensif des Juifs sur les terres du pays, y compris les domaines de l'État et les terres incultes inutilisées pour les services publics. Il désirerait savoir quelle ligne de conduite le Gouvernement [britannique] a adoptée pour encourager cet établissement intensif des Juifs.

¹⁵ Voir par exemple la neuvième séance, No. 327, p. 62, où le Président de la Commission, tout en insistant que cette dernière « ne cherche pas à imposer ses volontés », exige une meilleure, une véritable méthode de travail de la part du gouvernement britannique dans sa rédaction des Rapports.

¹⁶ *Rapports, op. cit.*, Doc. 331, 20 octobre 1924, p. 97.

Et il conclut en regrettant « qu'il s'agit donc là d'un encouragement plutôt passif de la part du Gouvernement ». ¹⁷

La Commission traite d'ailleurs tous les mandataires de la même manière, le but étant d'imposer sa volonté bureaucratique et plus tard souvent politique également. Un bon exemple de cette manière d'agir se trouve dans le traitement du dossier syrien. En 1926, suite à la grande révolte syrienne,

la Commission des mandats convoqua une séance spéciale sur la situation [dans le Jabal druze] à Rome, du 16 février au 6 mars 1926. Alors que l'explication de leurs intentions [par les autorités françaises] et de leur politique en Syrie et au Liban furent jugés satisfaisants, l'on estima que l'administration militaire qu'elles avaient effectivement mise en place avait été non seulement mal choisie pour affronter la situation, mais aussi incompétente et provocatrice. Une importante mutation de fonctionnaires eut lieu, y compris l'arrivée d'un Haut-Commissaire compétent pour remplacer le général Sarraïl. ¹⁸

Il apparaîtrait même que la Commission eut eu un rôle dans la décision de la France de promulguer en mai 1930 une Loi organique prévoyant un système d'autonomie.

Il en va de même du côté britannique, comme on peut le voir dans le déroulement des débats et les prises de décisions concernant les troubles occasionnés en Palestine en 1929 par le conflit entre Juifs et Arabes au sujet du mur occidental à Jérusalem, le mur des Lamentations (ou de Bouraq). La Commission désirait s'emparer de ce dossier, à la demande du Conseil (6 septembre 1929), et préparer un rapport. Les autorités britanniques, jalouses de leurs prérogatives, réussirent à gagner la SDN de vitesse en produisant leur propre rapport, le *Report of the Commission on the Palestine Disturbances, 1929*. ¹⁹

Le Royaume-Uni avait donc agi de peur de se faire censurer comme cela avait été le cas pour la France en Syrie. Il fit de son mieux pour cacher à la Commission une situation qui en réalité se dégradait de jour en jour. Et effectivement, un commentateur note dès 1930 que

¹⁷ *Rapports, op. cit.*, Doc. 329, 29 octobre 1924, p. 78.

¹⁸ Denys P. Myers, *Handbook of the League of Nations since 1920*, Boston, 1930, p. 207.

¹⁹ *Commission des mandats*, 1929, document 3530.

la Palestine est définie comme étant le foyer national juif. Elle est en réalité habitée surtout par des Arabes, le contact des nouveaux immigrants juifs avec les Arabes qui y habitent déjà a produit d'innombrables exemples de friction. Alors que ceux-ci sont loin d'avoir pris fin, la Commission a pris note des signes d'une tension décroissante et d'une disposition accrue des parties à coopérer avec le mandataire afin d'œuvrer pour une solution équitable.²⁰

Non contente de recevoir le rapport (deux, en fait, celui de la Commission Shaw sur l'origine des incidents d'août 1929, et l'autre, celui de la Commission Simpson, sur l'immigration et la colonisation juives), la Commission, durant sa séance extraordinaire, du 3 au 12 juin 1930, s'en prit à la puissance mandataire pour avoir été « trop compréhensive à l'égard des chefs arabes ». Elle se serait abstenue de les avoir tenus pour responsables des violences, que le Rapport Shaw avait jugé non-préméditées. Le désaccord au sujet du Rapport Shaw continua. Le gouvernement britannique jugea que la Commission s'était basée entièrement sur un « récit juif » des événements, à la grande indignation de certains de ses membres. Mais avec le calme précaire qui s'installa en Palestine jusqu'aux nouveaux troubles (à Jaffa et à Jérusalem) en 1933, les relations entre le Conseil (inspiré par la Commission) et la puissance mandataire s'aplanirent.²¹

Il s'avère effectivement qu'au courant des années 1920 la Commission des mandats avait réussi à s'imposer, en tout cas comme interlocuteur essentiel (« le système des mandats a exercé un contrôle toujours grandissant »).²²

La Commission entre dans la résistance

C'est en 1936, suite à l'éruption de la Révolte palestinienne, que s'ouvrit une vraie brèche entre la Commission des mandats et le mandataire. En effet, elle se vit obligée de suivre les recommandations du gouvernement britannique, quant à la décision, qu'elle avait tant tardé à prendre, de renoncer à sa mission première (transformer la Palestine en foyer national juif) en proposant le partage de

²⁰ Myers, *op. cit.*, p. 205.

²¹ Northedge, *op. cit.*, pp. 210-211.

²² Myers, *op. cit.*, p. 203.

la Palestine entre Juifs et Arabes (avec l'internationalisation, sous mandat britannique bien sûr, de Jérusalem et des Lieux Saints).

Monsieur Eden expliqua que seul [le partage] permettait la réalisation en même temps de l'article 22... qui définissait l'indépendance comme l'objectif de tous les territoires dans la catégorie des mandats A, et l'obligation d'établir en Palestine un foyer national pour le peuple juif.²³

Le fait que Jérusalem et les Lieux Saints dussent, d'après ce projet, rester « de façon permanente sous la supervision et le contrôle de la SDN » ne pouvait que plaire aux préjugés inhérents à la Commission en tant que bureaucratie (ne jamais abolir un mandat existant). Malgré tout, elle voyait d'un mauvais œil cette évolution des choses, puisqu'elle était dans sa majorité attachée à la réalisation du projet sioniste en Palestine, comme en témoignent sa composition et sa direction administrative (William Rappard,²⁴ un Genevois très pro-Sioniste, travaillant pour la Section des Mandats de l'Assemblée, et membre à part entière de la Commission dès 1925). Elle réussit en 1937 à imposer au Conseil de la SDN et au Royaume-Uni, durant une séance spéciale consacrée à la question, que les trois territoires maintenant envisagés continueraient à être administrés par une « forme de mandat, pendant une période assez longue pour qu'ils puissent se prouver capables d'auto-gouvernement ».²⁵ La Commission n'a jamais accepté le partage avec enthousiasme. Elle continua de fait à agir en fonction de l'existence du mandat originel, dans sa réaction aux rapports britanniques annuels de 1937 et 1938.

La Commission continua de plaider dans sa majorité en faveur de la politique qui avait été pratiquée à l'origine par le Royaume-Uni, à savoir favoriser une immigration massive de Juifs en Palestine, et se montra toujours aussi critique face aux tentatives britanniques de stabiliser la situation sur la base d'un (chimérique) maintien du statu quo.

²³ League of Nations, *Official Journal*. 98^{ème} session du Conseil, Doc. 3937, 14 septembre 1937, p. 902. Traduction par l'auteur du texte anglais. Noter que la version française du *Journal Officiel* de la SDN, qui seule fait foi en langue française, est disponible dans la bibliothèque (les archives) de la Société à Genève, et certainement aussi dans d'autres bibliothèques.

²⁴ Fondateur de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI) à Genève.

²⁵ Walters, *op. cit.*, p. 746.

La Commission ne doute pas que la puissance mandataire, responsable qu'elle est pour le maintien de l'ordre dans le territoire, doive à l'occasion prendre une telle mesure [de réduction de l'immigration juive] et qu'elle soit compétente pour le faire comme mesure exceptionnelle et provisoire. Elle attire toutefois l'attention sur cette atteinte au principe sanctionné par le Conseil de la SDN, que l'immigration doit être proportionnelle à la capacité d'absorption du pays.²⁶

Il est intéressant par ailleurs de constater les nuances très parlantes entre divers représentants auprès de la Commission et également auprès du Conseil de la SDN, dans leurs interventions. Le représentant de la Pologne auprès du Conseil, par exemple, expliqua que :

[d]u point de vue du gouvernement polonais, le problème de l'émigration juive va plus loin que l'aspect purement proche-oriental de la question, et doit être considéré comme étant un élément d'une masse encore plus complexe de questions économiques et sociales qui concernent non seulement la Pologne, mais également plusieurs autres pays d'Europe centrale et de l'est.

Cependant, des raisons de nature historique et psychologique amenèrent la population juive à montrer un intérêt particulier pour l'émigration en Palestine . . .

. . . Pour sa part, Monsieur Beck désirait dire que, quel que soit le futur régime de la Palestine, le souci principal du Gouvernement polonais était d'assurer pour ce pays une capacité maximale d'absorption.

L'incertitude qui pèse à présent sur les cercles juifs concernant l'avenir de la Palestine, et les restrictions imposées récemment par la Puissance mandataire en matière d'immigration, constituent naturellement des obstacles à une politique constructive en matière d'émigration juive, raison supplémentaire pour l'intérêt consacré par le Gouvernement polonais, non moins que la population juive, à la solution rapide du problème.²⁷

Et un an plus tard, le représentant de la Pologne auprès du Conseil exprime à nouveau son angoisse face au ralentissement de l'immigration juive décrété par le gouvernement britannique, et qui s'expliquait, il le comprenait bien, par la détérioration sécuritaire en Palestine. Mais il espérait bien que les choses reprendraient leur cours « normal' au plus vite, car « une grande proportion des Juifs établis dans leur Foyer national, ou désireux de s'y rendre, venaient de Pologne ».²⁸

²⁶ League of Nations, *op. cit.*, p. 899.

²⁷ *Ibid.*, p. 903.

²⁸ League of Nations, *Official Journal* (en anglais), 102^{ème} session du Conseil, 1939, p. 850.

Le délégué roumain formula une idée analogue, « exprimant l'espoir que les circonstances permettraient bientôt la reprise de l'immigration normale en Palestine » car ceci « aiderait de manière appréciable à soulager la congestion dans les pays d'Europe centrale et orientale, et rendrait possible l'anticipation d'une résolution définitive ». ²⁹ C'est une époque où les pays d'Europe de l'est et centrale, Pologne en tête comme nous pouvons le voir ici (et également l'Allemagne hitlérienne), cherchent à régler leur « problème juif » par l'émigration en Palestine.

Le délégué iranien par contre, nota que :

le point de vue du Gouvernement iranien sur la question actuellement devant le Conseil a déjà été expliqué... à différentes occasions. Il voulait simplement ajouter que son opinion n'avait changé en aucune manière: son Gouvernement espérait que les droits légitimes des Arabes originaires de Palestine seraient entièrement sauvegardés. ³⁰

On le voit bien: la polarisation sur la Palestine est en place. La Pologne et la Roumanie ne s'intéressent qu'à une chose: voir partir les Juifs d'Europe centrale et orientale (c'est-à-dire de chez eux) vers, entre autres, la Palestine. Madame Dannevig, représentante de la Suède auprès de la Commission des mandats, fait preuve dans ses polémiques avec le représentant de la puissance mandataire, d'une ferveur pro-sioniste qui reflète ses passions, et nullement les intérêts de son pays; des traditions qui se sont d'ailleurs prolongées jusqu'à nos jours.

Les choses continuèrent à évoluer dans un sens contraire à celui voulu par la Commission des mandats (et par le mouvement sioniste). Au terme de la révolte palestinienne, en mai 1939, le gouvernement britannique a encore infléchi sa position, en accord avec son nouveau Livre blanc, en renonçant au partage en faveur de l'octroi de l'indépendance dans un délai de dix ans au maximum, avec la création d'un État binational, de nouvelles limites à l'immigration juive, et la prévision de son interruption définitive cinq ans après la publication du Livre blanc.

Cette fois-ci, la Commission marqua son désaccord formel avec la politique britannique, défendue devant elle par le Ministre des

²⁹ *Loc. cit.*

³⁰ *Ibid.*, p. 851.

Colonies, Malcolm MacDonald. On sent toute la résistance d'une majorité des membres de la Commission à cette nouvelle politique. William Rappard de la Commission et de la Section des mandats attaqua avec beaucoup de verve toutes les justifications avancées par le Ministre. Il nota en particulier, « que les Arabes furent assujettis à la Déclaration de Balfour en même temps qu'ils reçurent leur indépendance. C'était un fait historique, constitutionnel . . . La Déclaration de Balfour était, pour ainsi dire, le climat de la Palestine! Les Arabes . . . avaient été obligés de se soumettre à cette fatalité ».³¹ Pour Rappard, et pour la plupart des autres membres de la Commission, l'essentiel de cette fatalité résidait dans la libre immigration des Juifs, jusqu'au jour où ils pourraient (sans doute lorsqu'ils formeraient la majorité et non plus seulement le tiers de la population) créer leur Foyer national. MacDonald fut contraint d'insister sur le fait que le mandat ne serait dissout qu'une fois une constitution en place qui satisferait, non seulement les partis en conflit et le gouvernement britannique, mais la SDN elle-même.

En fin de compte, la Commission se partagea sur la question de l'acceptation de la proposition britannique, formulée par MacDonald et reflétant la nouvelle politique du Livre blanc. Une petite majorité (4 contre 3) estimait qu'il fallait rejeter la proposition, comme n'étant pas en conformité avec le mandat.³² Une séance du Conseil fut programmée pour septembre 1939, où il aurait à trancher entre la Commission et le Livre blanc. Elle ne se tint jamais. Mais le bras de fer se serait certainement prolongé, et le Royaume-Uni aurait eu à se battre, contre les Arabes palestiniens, contre le mouvement sioniste, mais aussi contre la Commission des mandats.³³

Conclusion

Les rapports de la Commission des mandats sont une source très précieuse d'histoire, notamment parce qu'ils révèlent l'état d'esprit de plusieurs pays durant une époque mouvementée. Ils sont d'autant plus précieux que, comme nous l'avons montré au départ, la

³¹ League of Nations, *Minutes* (en anglais), 16 juin 1939, p. 107.

³² Northedge, *op. cit.*, pp. 214-215.

³³ Walters, *op. cit.*, p. 748.

Commission a joué pour ainsi dire un rôle compensatoire dans une organisation qui avait depuis le départ été privée de son potentiel de responsabilités. Et surtout, ils permettent de faire le lien entre l'histoire et la théorie, en montrant par les faits les éléments centraux de la formation et la consolidation d'une bureaucratie, qui exprime la totalité des points de vue de ses membres mais qui, en même temps, agit comme un ensemble pour avancer ses intérêts et assurer sa survie. Après 1945, la SDN et ses différentes instances furent largement ressuscitées dans l'ONU, mais avec cette différence que le Conseil de sécurité, loin de déléguer comme l'avait fait le Conseil de la SDN dans le cas de la Commission des mandats, insista dès le départ pour assumer toutes ses responsabilités, au détriment d'ailleurs parfois de l'Assemblée générale. Les données politiques avaient changé, et en même temps, les dynamiques propres aux différentes bureaucraties de l'organisation mondiale. En particulier, l'ONU n'avait pas les mêmes « complexes » que la SDN. Après tout, une vraie bipolarité (américano-soviétique) avait remplacé une fausse (franco-britannique). Cette bipolarité avait investi l'organisation et la dirigeait, en lui donnant, sinon une autonomie de décision, du moins une plénitude de fonctions dans le domaine de la gestion des conflits et de la promotion de la sécurité collective.

INTERNATIONAL OBLIGATION, DOMESTIC PRESSURE AND COLONIAL NATIONALISM; THE BIRTH OF THE IRAQI STATE UNDER THE MANDATE SYSTEM*

Toby Dodge

Résumé

En 1920 l'attribution à la Grande Bretagne par la SDN, du mandat pour l'Iraq fut le résultat de changements de grande portée dans le système international. Le déclenchement de la première guerre mondiale, la nature longue et dévastatrice du conflit et la position dominante des États-Unis à la fin de celle-ci, constituèrent tous les symptômes de changements structurels plus larges dans l'ordre mondial. Les effets cumulatifs de ces changements—d'ordre militaire, économique, institutionnel et idéologique—ont marqué la fin du rôle hégémonique de la Grande-Bretagne dans le système international. Une des traductions les plus officielles en fut la création du système du mandat, système placé au coeur de la SDN. Les mandats ont marqué le début de la fin de l'impérialisme européen, de l'annexion territoriale et de la domination basée sur les notions de supériorité culturelle et de supériorité raciale.

Globalement, l'évolution de la politique britannique envers l'Iraq sous des influences intérieures et internationales, peut être utilement divisée en quatre phases principales. Du début de la guerre jusqu'en 1918, l'opinion admise était que Basra serait annexée. Mais en 1919, avec la montée en puissance des États-Unis et le libéralisme de Wilson, il devint rapidement évident que l'annexion n'était plus une option. Cette idée évolua aussi avec la création de la SDN et les négociations sur la durée des mandats. En fait, c'est le développement d'un nationalisme organisé au sein des populations citadines irakiennes qui forma le moteur principal de l'évolution constante de la politique britannique. À partir de 1923, la Grande-Bretagne redéfini sa politique en se positionnant moins comme autorité mandataire et plus comme puissance « conseillère ». Les contradictions inhérentes à cette politique, ajoutées aux pressions internationales, particulièrement dans le Royaume-Uni et en Iraq provoquèrent une dernière transformation.

* This chapter has greatly benefited from my participation in the workshop on late colonialism in the Middle East at the Henry M. Jackson School of International Studies, University of Washington, the workshop on “The Middle East Mandates in Comparative Perspective” at the University of Utah and “The British and French Mandates in Comparative Perspective” conference at IREMAM, Université de Provence, Aix-en-Provence. I would like to thank all those who attended these events as well as Clare Day, Elizabeth Kier, Niall O Murchu, Peter Sluglett, Charles Tripp and Keith Watenpugh for their comments on earlier drafts.

Dès lors, l'objectif principal de la Grande-Bretagne fut de se décharger, aussi rapidement que possible, de ses responsabilités internationales envers l'Iraq. Elle mis sur pied un «quasi-État», ayant toutes les apparences d'un État de jure, qui n'était en réalité qu'une façade lui permettant de se désengager.

Introduction

The award by the League of Nations of the mandate for Iraq to Great Britain in 1920 was the result of far-reaching changes in the international system. The outbreak of the First World War, the long and devastating nature of the conflict and the dominant position of the United States of America at its end were all symptoms of much larger structural changes in the global order. The cumulative effects of these changes—military, economic, institutional and ideological—heralded the end of Britain's hegemonic role in the international system. One of the most public expressions of this was the creation of the mandate system, placed at the heart of the League of Nations. The mandates marked the beginning of the end of European imperialism, territorial annexation and domination based on notions of cultural and racial superiority.

The radical nature of the change in global politics in the immediate aftermath of the First World War has not been fully recognised by scholars of international relations or Middle East history. This is partly due to the lack of a hegemon or lasting order in the system from 1920 to 1945. The retreat of the United States into isolationism after President Woodrow Wilson's death and the incapacity of the Soviet Union due to civil war and famine meant that the international system appeared in retrospect to be chaotic and structureless.¹ This, although true, masked longer-term trends clearly detectable after 1914 that only became apparent in 1945.

Overall, the evolution of British policy under international and domestic influences can be usefully divided into four main but interconnected stages. From the beginning of the war until 1918 the consensus of opinion was that Basra would be annexed to the British empire. By 1919, with the rise of US power and Woodrow Wilson's

¹ See Geoffrey Barraclough, *An Introduction to Contemporary History*, Harmondsworth, Penguin, 1990, p. 93.

liberalism, it became increasingly obvious that annexation was not an option. This understanding evolved in conjunction with the construction of the League of Nations and negotiations about the terms of the mandates. The growth of organised nationalism amongst the urban population of Iraq then became the main factor behind the continuing evolution of British policy. From 1923 onwards the British further redefined their policy, moving away from mandatory control to a position that can be best described as advisory. The contradictions inherent in this policy, driven by international pressures, and particularly by pressures in Britain and in Iraq, meant that there was another and final shift by 1927. Britain's primary policy aim was to unburden itself of its international responsibilities towards Iraq as quickly as possible. Britain set about constructing a 'quasi-state',² one that had the appearance of a judicial and *de jure* state but was in fact a facade, built in order to allow Britain to disengage.

From annexation to mandate, 1914 to 1923

Britain's determination to capture and occupy Basra so early in the war indicated its strategic and economic value to the empire. In the political climate of the war's early years, the idea that, once taken, Basra would be handed back to the Turks or to its indigenous inhabitants seemed ludicrous to those involved in the execution of the military operations. However, it was the capture of Baghdad after a long and costly campaign that was to lead to a formally codified policy on Iraq. The ambitious nature of this policy, the certainty with which it was stated, and the ideology which justified it, all sprang from the discourse of imperialism that had structured British foreign policy throughout the nineteenth century. It is a testament to the changing international system, and the confusion this had induced in British politicians, that such coherence and confidence in policy towards Iraq would not be present again until 1929.

In March 1917 the British government had decided that the Basra *vilayet* was to be permanently retained under British rule and that Baghdad should be run as an Arab state with British support.³ This

² See Robert Jackson, *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

³ "The Future of Mesopotamia", Note by Political Department, India Office, (IO), L/P&S/18 B281, p. 1.

policy was further defined in May 1917, when a committee of the Imperial War Cabinet reported on British war aims. The report drawn up by Curzon and accepted by the cabinet argued for the retention of both Palestine and Mesopotamia after the war.⁴ Imperial ideology justified this annexation in both strategic and civilisational terms; “the peoples of the East” were in no sense yet considered ready for self-government.

The birth of the mandate idea in Europe

By the beginning of 1918 the shift in Britain’s position within the international community had become apparent to those at the peak of the British state in London. On 5 January 1918, Lloyd George, in announcing British war aims and encouraging nationalist hopes, was careful to avoid using the potentially costly and destabilising word “self-determination”.⁵ The main object of his concern, and the “evil star” overshadowing British discussions on the Middle East, was the U.S. President Woodrow Wilson, and his aims for restructuring post-war international relations.⁶

It was clear that the new economic and military power of the United States, combined with Wilson’s determined liberalism, could revolutionise the way Europe treated the non-European world. It was G.L. Beer who attempted to codify Wilson’s rhetoric and apply it to the pressing problem of the non-Turkish parts of the Ottoman Empire. By using the term “mandate”, Beer attempted to strike a balance between the interest-driven role of European colonialism and the needs of “backward peoples”.⁷ It was this apparent compromise between the interests of the great powers and the rights and needs

⁴ See David Gilmour, *Curzon*, London, Papermac, 1994, p. 474.

⁵ See William Stivers, *Supremacy and Oil: Iraq, Turkey and the Anglo-American World Order, 1918–1930*, Ithaca, Cornell University Press, 1982, p. 42.

⁶ On the negative effect of Wilson’s rhetoric in 1918 see Helmut Mejcher, *Imperial Quest for Oil: Iraq 1910–1928*, London, Ithaca Press, 1976, p. 55.

⁷ G.L. Beer, “The Future of Mesopotamia”, in G.L. Beer, *African Questions at the Paris Peace Conference, with papers on Egypt, Mesopotamia and the Colonial Settlement*, London, Dawsons, 1968, p. 424.

of non-European peoples that infused Wilson's fourteen-point speech.⁸ But the balancing act between liberal idealism and great power politics that Wilson was attempting did not lessen the impact of the speech on the foreign policy making elite in London. The Political Department of the India Office framed their discussions in terms of "the great change that has taken place in the general political situation during the past year".⁹ Annexation appeared to be unrealistic;¹⁰ any claim to control Iraq would be judged by a sceptical world community and hence must be justified on stronger grounds than the "rights of conquest". Suddenly Iraqi society became central to the discussion: who were these people who would be given the right to self-determination?¹¹ The nature of Britain's role in Iraq was no longer to be confined to the annexation of Basra; how could Britain retain a guiding influence in Iraq and justify this position to the world? These two questions were finally to be resolved at the Peace Conference in Paris.

The debates in Paris highlight the clash between Wilson's liberal notions of the conduct of international relations and more blatant imperialistic approaches, and also a schism in the British empire's own delegation. The South African Prime Minister Jan Smuts was able to produce a compromise between these two positions. His reformulation of G.L. Beer's mandate ideal allowed both the British dominions and Wilson to gain what each wanted. Like Beer, Smuts saw the mandate system as the successor to Empire, but one that had to be more explicitly codified and administered. Mandates in the

⁸ Woodrow Wilson, "A Speech before a joint session of Congress, January 8th, 1918", *Readings in World Politics*, vol. II, Chicago, American Foundation for Political Education, 1957, pp. 23–25.

⁹ IO, L/P&S/18/B281, "The Future of Mesopotamia", note by the Political Department, India Office, on points for discussion with Sir Percy Cox, 3 April 1918, p. 2.

¹⁰ "'Autonomy' and 'separate national conditions' do not seem compatible with annexation (as was contemplated by His Majesty's Government in the case of Basra) in any form; while it is not easy to reconcile them even with British suzerainty or a British Protectorate, unless the people concerned, or the local chiefs and leaders on their behalf, can be induced to accept our assistance and supervision of their own accord". (*Ibid.*, p. 3)

¹¹ For a detailed examination of British conceptions of the Iraqi population under the mandate see Toby Dodge, "The Social Ontology of Late Colonialism: Tribes and the Mandated State in Iraq", in Faleh A. Jabar and Hosham Dawod (eds.), *Tribes and Power: Nationalism and Ethnicity in the Middle East*, London, Saqi, 2002.

Middle East would help states emerge from the wreckage of Ottoman control and prepare them for independence.

What Smuts had achieved was the buying off of arch-imperialist sentiment with the "C" mandates of Africa. But in doing this the whole basis on which the new territories gained during the First World War could be governed was changed. The power of the state holding the mandate was clearly and institutionally defined. The Permanent Mandates Commission (PMC) oversaw the execution of the mandate and exercised an independent authority that those running the Iraqi state took very seriously.¹²

For the colonial administrators running the mandated territories of the Middle East, this was a matter of great concern. They were faced with an international regime that forced them to devolve real power to the population, and a vocal group of urban-based political activists demanding they do just that and quickly. The officials charged with carrying out this policy, schooled primarily within an imperialist discourse, found it difficult to do this. Some managed with varying degrees of success whilst others failed.¹³

The application of the mandate in Iraq

Once those at the head of the British state realised that the mandate had now replaced annexation as the only viable way to maintain British influence in Iraq, they faced the problem of working out just what the ramifications of this new approach were to be. In Britain the government had to contend with the deep unpopularity of continued involvement in Iraq. Constraints on British policy were compounded by a growth of organised Iraqi domestic opinion. The notion of self-determination and the ideological power of Arab nationalism meant that a section of Iraqi opinion was claiming the right to represent the nation. The institutions of the Iraqi state that evolved under the mandate were influenced by these competing pressures.

The problems presented by the rapidly changing ideological situation, the growth of a new international regime and a vocal nation-

¹² See F.S. Northedge, *The League of Nations, its Life and Times, 1920–1946*, Leicester, Leicester University Press, 1986, pp. 201–02.

¹³ See Peter Sluglett, *Britain in Iraq, 1914–1932*, London, Ithaca Press, 1976, p. 14.

alism demanding independence were personified by A.T. Wilson and the administration he ran. Wilson's period as acting civil commissioner in Iraq, between September 1918 and June 1920, heralded a decisive shift in the British government's attitudes to its conquered territories in the Middle East. As policy towards Iraq became more coherent Wilson was drawn into increasing conflict with his masters in London.¹⁴ By the summer of 1920 he had become a useful scapegoat for the bloody uprising in Iraq and was unceremoniously removed when Sir Percy Cox (who had been sent to Tehran to negotiate an Anglo-Iranian treaty) finally returned to take up his position as High Commissioner in Baghdad.¹⁵

After detailed discussions with members of the British cabinet in London, Cox arrived in Iraq in October 1920 to take up the role of chief instrument of British policy. His task was to tailor Britain's role in Iraq to conform to the new international norms and the pressing need to reduce expenditure in line with Britain's weakened strategic and economic position. In the wake of a destructive and costly tribal uprising, Cox had to find a way of forming a governing structure that would publicly devolve power to the population while codifying Britain's position under the mandate regime, opening it to international scrutiny.

The British state's medium- to long-term aims in Iraq were divided by those planning policy into pursuing national interests and "fulfilling international obligations". The tension between meeting these two aims drove the evolution of the Iraqi state.¹⁶ But because policy makers recognised the novelty of the international situation, the objectives also included being "regarded as the closest friend of the Arab people".¹⁷ Britain's international obligations meant that interests had to be furthered in new and diffuse ways. For along with more traditional goals, Britain's

¹⁴ See, for example, File 2719, E6509, 16 June 16th 1920, and E6830, Inter-departmental Conference on Middle Eastern Affairs, 21 June 1920, Public Records Office (PRO), Foreign Office (FO), 371/5227.

¹⁵ See Thomas Lyell, *The Ins and Outs of Mesopotamia*, Cambridge, Allborough Publishing, 1991, p. 168.

¹⁶ See Note prepared by the Middle East Department, Colonial Office, December 1922, Secret I.R.Q.3., CO 730/34, p. 780.

¹⁷ See Hubert Young, Baghdad, to Shuckburgh, London, 23 October 1921, "Discussions with His Excellency, Advisers, etc.", CO 55863 9, Affairs in Iraq, CO 730/18, p. 502.

whole course of action has deeply committed us to the creation and support of an independent Arab State in the whole area [of Iraq] . . . We have committed ourselves to the support of a particular form of government, viz., that of a constitutional monarchy under King Faysal . . . We have undertaken, under the auspices of the League of Nations and in the eyes of the world, to do our best to make this regime a success.¹⁸

The institutional and legal basis of the new Iraqi state was constructed around the twin pillars of cabinet and King. The power that the ministers wielded after 1920 was to be tempered by their British advisers. But for the mandate to be seen to be working, the relationship between adviser and minister had to be consensual. Under this regime it was the High Commissioner in his daily relations with the cabinet and King who became the only point of official British control over the new Iraqi government.¹⁹ Legally, when this relationship was finally codified, the mandate itself, because of its unpopularity in Baghdad, had to be set aside in favour of a treaty between the Iraqi and British governments.

The second pillar of the Iraqi state and part of its claim to independence was the institution of the crown and the person of the King. With finances under such scrutiny and the numbers of British personnel being reduced rapidly, the King was seen to provide the central point of control for the High Commissioner.²⁰ For the British, the King would act as the keystone for their policy, allowing them a central point of contact and control but also as a figure to rally the population around the new state. For the League of Nations a charismatic Arab head of state, who had been at the Paris Peace Conference and was perceived as a nationalist hero, was ideal.

There was an almost immediate clash between the British government's desire to retain as much power as possible and pressures from Iraqi society and the international community. During August 1921 in the run-up to the vote in favour of his kingship and his

¹⁸ Note prepared by the Middle East Department, Colonial Office, *op. cit.*, p. 783.

¹⁹ See Minute by H.W. Young, CO 16522, 7 April 1922, "The Finances of Iraq", CO 730/33, p. 309.

²⁰ See Appointment of Sir Percy Cox as High Commissioner: Instructions of His Majesty's Government, Draft Instructions submitted to the Cabinet 5 August 1920, IOL, L/P&S/18.

inauguration, Faysal agreed to British supervision of finance and foreign relations but refused to accept that the high commissioner would be the "ultimate power" in Iraq.²¹ The hope that Faysal would reign and not rule, and that ties of cordiality would be enough to ensure cooperation, proved naive. Aware of his dependence upon British arms and resources, Faysal set about trying to maximise his autonomy in a manner that was bound to bring him in to direct conflict with the high commissioner. After fewer than eight months, Cox threatened Faysal with what had been seen as the final sanction, the threat of British evacuation.²² This had little effect; Churchill, the Colonial Secretary, and the High Commissioner reacted with anger and bewilderment as the limits of their power to dictate terms became apparent.²³

With relations between the High Commissioner and the King resting on a supposed commonality of interests, Cox had very little formal power to bring to bear on the errant monarch. Although abandoning Iraq was frequently discussed by the High Commissioner, the Colonial Secretary and the Cabinet, it was apparent to Churchill, Cox and indeed to Faysal that the success or failure of British policy in the Middle East rested on the deliverance of a passive Iraq.²⁴ When Cox confronted Faysal in August 1922 and demanded that he authorise the arrest of nationalist agitators, Faysal refused.²⁵ Capitalising on Faysal's incapacity due to sudden illness and the absence of the Council of Ministers, Cox suspended the nascent Iraqi institutions he had spent two years nurturing and imposed a new treaty of alliance replacing the unpopular mandate.

²¹ "Rulership of Iraq, reports on conversations with Faysal regarding the difficult position in which he now finds himself and submits suggestions for a settlement", paraphrase telegram from the High Commissioner to Secretary of State for the Colonies, 17 August, 1921, CO 41616, CO 730/4, p. 256. Faysal went so far as to refuse to be crowned if this proviso was not removed. See Sir John Richmond, "G.L. Bell as a Political Influence", text of a talk given at the Ashmolean Museum, Oxford, 16 May 1977, box 639/8/1, the Sudan Collection, University of Durham, p. 18. Also Sluglett, *op. cit.*, p. 70.

²² See Cabinet Committee on Iraq, CO 62086, CO 730/34, p. 749.

²³ Note by Secretary of State, the Colonial Office, Downing Street, 24 November 1921, CO 730/16, p. 387.

²⁴ Telegram from the High Commissioner for Iraq to the Secretary of State for Colonies, Secret and Personal, 24 August 1922, CO 730/34, pp. 263–64.

²⁵ Telegram from the High Commissioner to the Secretary of State for the Colonies, Number 605, 26 August 1922, CO 730/34, p. 263.

In the wake of the August 1922 crisis, Cox attempted to redefine Faysal's power, placing the exercise of royal power within the confines of the constitution and reinforcing the role of the High Commissioner as the chief adviser to the King.²⁶ But for successive High Commissioners their relationship with the palace was never stable. Britain's post-war strategic and economic weakness, the rise of nationalism and the ideology of self-determination, meant that power had to be devolved to Iraqi staffed-institutions. The commitment to the League of Nations and the scrutiny of the PMC meant that the High Commissioner's role was exercised within international constraints and was open to public interrogation. The vocal nationalist movement inside Iraq drove continuous demands for greater autonomy from Britain. Faysal as chief conduit of British influence realised the power and the weakness of this position. From 1921 until 1932 he continually sought to build a base within the state and society to give him autonomy from the nascent political elite as well as from the British who had been responsible for his accession.

From mandate to advisory, 1923 to 1926

The nature and size of the shift in the British government's approach to Iraq after the August crisis was indicated by the fact that the twenty-year treaty that Cox had risked so much to impose was effectively transformed in March 1923 into a protocol limiting Britain's formal involvement in Iraq to four years. The catalyst that heralded the transformation of relations was primarily driven by the effect of events in the wider Middle East on British politics.

In September 1922, the coalition government led by Lloyd George faced the reality of Britain's post-war weakness. Lloyd George's policy of supporting Greece against Turkey was being undermined by a resurgence of Turkish military power. The Prime Minister's and the Colonial Secretary's "impulsive and bellicose" handling of the Chanak crisis isolated the government domestically and internationally.²⁷ British domestic reaction to the Chanak crisis probably had

²⁶ See "The Political Situation in Iraq", CO 44086, CO 730/24, p. 261.

²⁷ See Gilmour, *op. cit.*, p. 543.

the most far-reaching effects on Iraqi-British relations. Bonar Law's critique of Lloyd George and the general atmosphere of imperial overreach which the government had created—"we cannot alone act as the policeman of the world"—well reflected public sentiment.²⁸ These concerns about Britain's role overseas cohered during the election campaign of November 1922 around the issue of Iraq. A vocal coalition, including the *Daily Mail*, *Daily Express* and a number of prospective members of parliament, managed to place the call for the evacuation of Iraq "bag and baggage" at the centre of the election campaign.

As the victorious Prime Minister of the new Conservative government, Bonar Law was obliged to rethink Britain's role in Iraq and the wider Middle East.²⁹ A long-suffering British public was still eagerly awaiting the dividends of peace. Bonar Law had in part been elected to reduce Britain's role overseas in areas that were considered too risky or too peripheral to justify the burden on the already hard-pressed British taxpayer.³⁰ He set up a Cabinet committee to assess what was to be done with Iraq. The conclusions of the committee in 1923 marked a decisive shift in British policy; the treaty that Cox had imposed on King Faysal and the Council of Ministers a few months earlier was effectively discarded. The mandate ideal was dropped in favour of Britain adopting an advisory role, strictly limited by the time and money available to be expended on it.

From 1923 onwards, after British policy towards Iraq had shifted from a role of tutelage under the mandate to that of advisor under the protocol, those making policy in London and implementing it in Baghdad faced the problem of conflicting objectives. How were they to retain influence with increasingly independent Iraqi politicians and civil servants while pursuing the medium- to long-term goals of the British state?

²⁸ Quoted in M.E. Yapp, *The Near East since the First World War: A History to 1995*, London, Longman, 1996, p. 380.

²⁹ See *The Times*, 21 February 1923, and Philip Willard Ireland, *Iraq: A Study in Political Development*, London, Cape, 1937, p. 377.

³⁰ See A.J.P. Taylor, *English History, 1914–1945*, Oxford, Oxford University Press, 1990, p. 196. British taxes per head of population had risen six-fold between 1914 and 1922. See A.P. Thornton, *The Imperial Idea and its Enemies, a Study in British Power*, London, Macmillan, 1959, p. 184.

From 1923 until 1926 a constant problem faced by the new High Commissioner, Sir Henry Dobbs, and his staff in Baghdad was how to guide their two main conduits of influence, the King and the Council of Ministers, without undermining the Iraqi government's credibility with the population.³¹ With this in mind, Dobbs argued throughout the first year of his appointment that Faysal and the Iraqi government should be given more autonomy, and that the financial strictures imposed from London were having a counter-productive effect on Britain's policy goals in Iraq.³² The change in the nature of Iraqi-British relations can be judged by the sharp reduction in the number and role of British advisers in the employ of the Iraqi government.³³ The tension inherent in a relationship that gave executive power to Iraqi politicians and civil servants while institutionalising the advisory role of British officers was the major cause of tension and debate in Baghdad between 1922 and 1927.³⁴ Yet the power and function of the British advisers changed dramatically during this period.

In 1920, with the creation of the mandate, the advisers were at the heart of the new state, acting as the eyes and ears of the High Commissioner and through him the Colonial Office. But the tension between the job of advising the politicians of an increasingly independent state and furthering the wider aims of British policy became quickly apparent. By the end of 1921, on an extended trip to Iraq, Hubert Young warned that British advisers ran the danger of becoming "more native than the native himself".

On 3 January 1923 the Administrative Inspectorate Law passed by the Council of Ministers changed the legal role of the British

³¹ From Sir Henry Dobbs to the Duke of Devonshire, Secretary of State for the Colonies, 10 January 1924, CO 730/57, pp. 282–83 and 276–77.

³² See for example, private letter from Dobbs to Shuckburgh, 7 February 1924, CO 8246 20 February 1924, Relations between the High Commissioner and the Colonial Office on economic questions, CO 730/71, p. 165.

³³ British Gazetted Officers in Iraq in 1923 numbered 181; by 1926 they numbered 148. British non-Gazetted Officers numbered 361 in 1923 but only 53 in 1926. Indian Officials numbered 1,270 in 1923 but only 250 in 1926. See Ireland, *op. cit.*, p. 367. According to Dobbs, only 104 British officers were still holding senior appointments in Iraq in December 1926, and only 12 officers were responsible for regional administration, compared to 473 and 91 in 1920. See Sir Henry Dobbs, oral statement on Iraq, League of Nations Permanent Mandate Commission, tenth session, 8 November 1926, CO 730/96, p. 714.

³⁴ See Ireland, *op. cit.*, p. 367.

advisers. This legislation was the product of pressure from the Council to gain more independence for the staff of the nascent state.³⁵ The long-term effect of the legislation was to ensure the gradual withdrawal of British advisers from the Iraqi hinterland, reducing their numbers and drastically curtailing their influence.³⁶ In effect the legislation progressively gave greater autonomy to the *mutasarrifs* and *qaimmaqams*, who were the heads of local government in Iraq.

The shift from the tutelage of the mandate to the advisory role of the protocol was also driven by British domestic pressures and the growth and organisation of the Iraqi opposition. The Chanak crisis and the collapse of the wartime coalition government brought home to British policy makers and public alike the reduced nature of Britain's military and economic power. The resulting campaign to rid the Exchequer and the armed forces of the burden of Iraq hung like a shadow over the Colonial Office. In Iraq, the growing organisational power of nationalist opinion meant that the King and the Council of Ministers had to bolster their legitimacy by continually demanding greater autonomy from the British. These two trends combined after 1923, with Britain needing the rapid creation of a self-sustaining state in order to reduce its financial commitments, and Iraqi politicians and civil servants needing greater autonomy in order to secure their positions when the British presence came to an end.

From advisory to the birth of a quasi-state, 1926 to 1932

The contradictions and tensions inherent in the British government's approach to Iraq finally came to prominence in the international and the Iraqi arena from 1926 until the end of the mandate in 1932. The birth of the mandate system had heralded the transformation

³⁵ It was viewed with suspicion at the Colonial Office who complained that Henry Dobbs had not kept them informed in enough detail about the legislation. See Young's minute 6 April 1923, Administrative Inspector Regulations, CO 13465 16 March 1923, CO 730/38, 1923, p. 298 and Indian National Archive (INA), Baghdad High Commission Files (BHCF), File Number 19/1, p. 2.

³⁶ See the Administrative Inspectorate Regulations, CO 13465 16 March 1923, CO 730/38, 1923, p. 301. Both Cox and then Dobbs recognised that this effect was inherent in the legislation but by this time could not insist that this part of the legislation be dropped. See BHCF, File Number 19/1, Volume V, Intelligence Report Number 4, Baghdad, 14 February 1923.

of the international system. It was now increasingly to be ordered through the universal unit of the state. For the British government, the difficulties this produced in its relationship with the Middle East in the 1920s and 1930s were a harbinger of the dissolution of empire after the Second World War. The conflict involved in pursuing Britain's national interests, those of a country still very much committed to an imperial ideal while concurrently being internationally bound to build an independent state in Iraq, hampered British civil servants throughout this period.

The tensions between Britain's conflicting goals were emphasised by the rapid growth of nationalism in Iraq. The logic of the mandate ideal meant that Iraq, as a self-determining state, had to be run increasingly by Iraqi politicians. However, British policy also had to balance two other competing demands. First, the Iraqi state had been built under the institutional oversight of the League's Permanent Mandates Commission. As the mandate progressed, the PMC became increasingly assertive in demanding that the state being built should be both efficient and liberal.³⁷ Secondly, British public opinion, as represented in the media and in parliament, continued to resent the extended commitment of resources to Iraq. The Colonial and Foreign Secretaries during this period had the unenviable task of defending expenditure on Iraq in terms of the national interest without simultaneously appearing to be acting in flagrant contradiction of the mandate ideal.

This commitment to the League despite the resentment of British public opinion was confronted in its turn by an increasingly vocal Iraqi political opposition. For the mandate to work, King Faysal and the small coterie of politicians who made up the political elite in Baghdad had to be willing partners of the High Commission and the British advisers. But the Iraqi political elite, mindful of its own legitimacy and the promises given by the British in 1923, continually demanded greater autonomy to run the state. Their unfulfilled demand for entry into the League of Nations in 1928 brought relations to a new low and highlighted the clash between Britain's international commitments and its commitments to the Iraqi elite.

The clash between the aspirations of the international community, the interests and goals of the British state and those of the Iraqi

³⁷ For the growing power of the PMC, see Northedge, *op. cit.*, pp. 198–201.

political elite was highlighted over the settlement of the Mosul dispute. Both the Turkish government and the Iraqi state claimed sovereignty over the ex-Ottoman *vilayet* of Mosul. The dispute was referred to the League of Nations for settlement and an international commission was sent to the area for three months in 1925. The conclusions of the commission's report contained the blueprint for what a state ready for self-determination should look like. More importantly, it highlighted the distance between this blueprint and the current shape of the Iraqi state. The commission concluded that for the League to agree to cede Mosul to Iraq, the mandatory relationship would have to be extended for "something like a generation in order to allow for the consolidation and development of the new state". This meant that Iraq and Britain would have to conclude a new treaty extending the mandatory role for twenty-five years.³⁸

The British government's response to this was indicative of the contradictory nature of its commitments, interests and goals in regards to Iraq. In order to secure the oil-rich area of Mosul for Iraq, Leopold Amery, the Colonial Secretary, immediately agreed to the committee's conclusions. However, although a new twenty-five-year Anglo-Iraqi treaty was signed in January 1926, one of its clauses contained a system for reviewing Iraq's case for joining the League and thus abrogating the mandatory relationship.³⁹ By the time of the first of these reviews, a mere eleven months after the new treaty had been signed, the High Commissioner and key individuals within the Colonial Office in London were arguing that Britain should back Iraq's demands for entry in 1928.⁴⁰

The reasons given by Sir Henry Dobbs for the indecent haste of this apparent *volte-face* go to the heart of Anglo-Iraqi relations. Dobbs recognised that by having put Iraq forward for membership of the League in 1928 the British could be accused by the League of acting in bad faith. But weighed against this was the goodwill of the Iraqi political elite. For Dobbs this was by far the greatest concern.

³⁸ Admission of Iraq to League of Nations and Revision of the Anglo-Iraq Treaty, Number 40299, CO 730/119/10 Part I, pp. 167–68.

³⁹ See Sluglett, *op. cit.*, p. 125.

⁴⁰ See D.O. Number S.O. 448, from Sir Henry Dobbs, to Leo Amery, Secretary of State for the Colonies, 24 February 1927, CO 730/119/10 Part I, 1927, p. 180. Also see Sluglett, *op. cit.*, p. 130.

If this goodwill were lost, "I am convinced that the whole political atmosphere would change and that Great Britain would soon experience in Iraq the same dreary disillusionment which she has had to bear in India and Egypt."⁴¹

Dobbs had identified one of the key pillars of Britain's policy in Iraq. The rhetoric of self-determination combined with the pressing and continuous need for economies meant that Britain, ideologically and materially, had to devolve power to the Iraqi political elite. While, as Dobbs suggested, this elite might have been unrepresentative of the country as a whole, its "power for mischief" greatly outweighed the "power of tranquillity" of "the solid classes".⁴² The League's own discourse combined the ethic of self-determination with a strong commitment to the development of a sustainable liberal state. Britain had come to accept the former, but as the final years of the mandate played out it became convinced that it could not afford to devote the time and resources needed to obtain the latter.

When the King and the key politicians in Iraq, such men as Nuri Sa'id, and the previously loyal Ja'far al-'Askari, realised that their demands for entry into the League in 1928 were not to be met, the business of government in Baghdad ground to a halt. From 1927 until 1929 politics in Baghdad were paralysed.⁴³ Suspicion and anger mounted on both sides: Dobbs increasingly began to doubt the loyalty of the Iraqi army,⁴⁴ while Nuri threatened to "pull down the Maude statue, and turn the RAF out of Hinaiidi".⁴⁵

The tensions inherent in Britain's role in Iraq by 1927 meant that it had almost alienated the goodwill of the Iraqi political elite, essential for both the successful fulfilment of the mandate and of Britain's "international obligations". The High Commissioner and the Colonial Office recognised that a "contented Iraq" was essential to the success of Britain's policy. By choosing the King and the Council of

⁴¹ D.O. Number S.O. 448, from Sir Henry Dobbs to Leo Amery, pp. 187–88.

⁴² *Ibid.*

⁴³ See Sluglett, *op. cit.*, pp. 156–167.

⁴⁴ D.O. Number S.O. 1334, from Sir Henry Dobbs, to Leo Amery, 14 June 1927, CO 730/114/4.

⁴⁵ Although Nuri said this after a state dinner, when he was reportedly drunk, it was one of a number of such statements he made during 1927. See D.O. /2c/9, from E.L. Ellington (Air Officer Commanding, Iraq) to Trenchard, 15 June 1927, CO 730/120/1, p. 3.

Ministers as its tool, the Colonial Office became dependent on active cooperation.⁴⁶ Prolonged antagonism between the British and Iraqi governments would jeopardise Britain's position in Iraq, and ultimately her standing with the League of Nations. These international obligations, the weakness of the state and Britain's own strategic and economic interests, which prevented greater power being devolved to the Iraqi elite, had in some way to be overcome or the whole policy that kept Britain in Iraq ran the danger of unravelling.

As in 1922–23, a change of government in Britain proved the decisive and final turning point in Anglo-Iraqi relations under the mandate. The general election of May 1929 brought a minority Labour government to power which was less constrained by the imperial ideology of its predecessor.⁴⁷ The government found it easier to identify the contradictions at the heart of Britain's relations with Iraq and find ways to overcome them. The new government was now willing to listen to the High Commissioner's advice and shape policy to take account of what was happening in Iraq.

Unlike his predecessor, Passfield, the new Secretary of State for the Colonies, realised the extent to which Britain's influence in Iraq was dependent upon the Iraqi politicians who ran the state.⁴⁸ So on 11 September 1929 the acting High Commissioner was given authority to tell the Iraqi government that Iraq would be unconditionally put forward to the League for membership in 1932. The agreement of September 1929 to suspend the 1927 treaty and recommend unconditional entry into the League of Nations in 1932 was a result of the contradictory aims shared both by the Conservative government before 1929 and its Labour successor. Each government operated in an international system radically transformed by the rise of colonial nationalisms and the demise of British hegemony. Ideologically, as well as practically, both were committed to building a state in Iraq under the international supervision of the PMC. Yet Britain's weakened financial and strategic position during the 1920s meant that this task had to be completed at the lowest possible cost. Both

⁴⁶ Document No. 40299A, Revision of the Anglo-Iraq Treaty, Middle East Department, Colonial Office, CO 730/120/2, p. 3.

⁴⁷ See Thornton, *op. cit.*, pp. 298–99. Also A.J.P. Taylor, *op. cit.*, pp. 51, 264–71.

⁴⁸ Draft Memorandum for the Cabinet, Future Policy in Iraq, CO 730/148/8, pp. 96–97.

the ideological and material constraints upon the British state meant that sovereign power had to be devolved to the political elite of Baghdad which was effectively running the state by 1926. The short-lived Labour government could work within these relatively new ideological and material constraints because its conception of the international system and Britain's role in it was not dominated by the imperial thinking of its predecessors.⁴⁹

The consequences of the September 1929 decision were far-reaching and not immediately recognised by those in the cabinet in London who had taken it. By agreeing unconditionally to recommend Iraq for membership in 1932, the British government would sacrifice one of its professed goals. The national interest would continue to be furthered, and the resources expended on Iraq would continue to be reduced, but the creation of a "modern" state along the lines laid out in the 1925 League of Nations Frontier Commission would not. This was the compromise needed to end the conflict with the political elite in Baghdad. Britain would abrogate its responsibilities under the mandate and actively collude with her Iraqi partners in building a quasi-state.

In order to meet these demands, the PMC had to be convinced that Britain had discharged its duties under the mandate. Britain's mandatory obligations were based on Article 22 of the League of Nations Covenant, which stated that a mandate could be terminated only when a "Community shall be able to stand alone without the rendering of administrative advice and assistance by a Mandatory".⁵⁰ When the Labour government decided to back Iraq's entry into the League, their perception of the PMC was transformed. The PMC had been the personification of Britain's international obligations to Iraq, but after 1929 it became an obstacle to the government's goal of ridding itself of the costly and potentially unending burden of turning Iraq into a modern state ready for international recognition.

⁴⁹ See Wm. Roger Louis, *In the Name of God Go! Leo Amery and the British Empire in the Age of Churchill*, New York, Norton, 1992.

⁵⁰ Article 22 quoted by Henry Dobbs, CO 730/119/10, No. 40299, Admission of Iraq to League of Nations and Revision of the Anglo-Iraq Treaty, pp. 172–73. The terms for ending a Mandate were further codified by the PMC in January 1931; see CO 730/166/8, League of Nations, Permanent Mandates Commission, Minutes of the Twentieth Session, annex 3, pp. 195–210. Also see Wilbur Laurent Williams, "The State of Iraq: a Mandate Attains Independence", *Foreign Policy Reports*, VIII, 16, 1932, p. 186.

The development of a strategy to obtain Iraq's membership of the League by reducing the demands of the PMC began as early as February 1927. Dobbs recognised the potential for a conflict of interpretations between the PMC; the British government, in attempting to secure Iraq's entry into the League, would have to convince the PMC that Iraq "can reasonably be regarded as able to stand alone".⁵¹ Dobbs first set out to limit which aspects of the Iraqi state should properly be subject to the judgement of the PMC. Iraq should, he argued, be judged only on its ability to stand alone administratively, not on its economic or military capability.⁵² Under this definition, Iraq, although militarily unable to secure internal peace or external defence without British assistance, was comparable administratively to other states already recognised as independent by the League.⁵³ Secondly, Dobbs argued that the efficiency of the Iraqi state should be compared only to the weakest members of the League.⁵⁴

The tactic he suggested for tackling the PMC was to make a radical reinterpretation of the Article 22 of the Covenant. For Dobbs, Britain's task in Iraq had never been to build a state comparable to Britain itself or to other Western European states, but instead to construct governmental institutions that could deliver the bare bones of *de facto* statehood within borders ultimately guaranteed by the international community. Implicitly, he was arguing for a two-tier League of Nations, in which an independent Iraq would be no worse off than any of the weak states in the second tier; to ask for anything more of Britain would be highly unrealistic.

This was the tactic which was to be used to gain entrance for Iraq to the League in 1932. Testifying before the PMC in June 1931, Sir Francis Humphrys, the new High Commissioner, developed this approach at some length. He argued that there were two types of state: the "civilised nations of the modern world", and those like Iraq, where "the machinery of government . . . may not run quite so smoothly or so efficiently as in some more advanced and

⁵¹ League of Nations, Permanent Mandates Commission, minutes of the Twentieth Session, annex 3, CO 730/166/8, p. 196.

⁵² D.O. No. S.O. 448, Sir Henry Dobbs to the Secretary of State for the Colonies, 24 February 1927, CO 730/119/10, p. 173.

⁵³ *Ibid.*, p. 173.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 174–75.

more highly developed State".⁵⁵ A comparison between these two types of state was neither fair nor necessary; both had the right to exist as independent states within the international system. Iraq, therefore, "given the support and inspiration of membership of the League, is now fit to stand alone; it is now capable of self-government, indeed for all practical purposes it is already governing itself". This argument was deployed at the PMC and then at the full Council of the League of Nations, backed by Britain's own 'moral responsibility' and honour it won Iraq membership of the League.⁵⁶

Conclusions

Scholarship on Iraq has tended to understand the role of the British (both collectively and individually) in purely instrumental terms. This approach conceives of all British personnel, from the High Commissioner in the Residency in Baghdad to the Special Service Officers stationed amongst the rural population, as tools of a uniform British imperial interest directed from London. Historically as well as theoretically this approach is unsustainable. To conceive of a trans-historical and trans-geographical imperial interest directing the British state in Iraq is to ignore the dynamic nature of the international system between 1914 and 1932. The individuals who staffed the institutions of the British state, the society they were socialised within and the state itself were all profoundly affected by the ideological, material and institutional changes that transformed international relations during this period.

By 1932 the PMC had become the weakest of the three constituencies demanding different things from Britain's presence in Iraq. The demands for a reduction in the extent and nature of Britain's foreign policy commitments came from domestic public opinion and a weakened economy. The demands for greater autonomy came from an Iraqi political elite whose acquiescence was essential for Britain's continued influence in Iraq. The demands of the League could be escaped with far fewer negative effects.

⁵⁵ Sir Francis Humphrys' opening statement to the sixteenth meeting of the twentieth session of the PMC, provisional minutes, CO 730/166/7, p. 38.

⁵⁶ See Ireland, *op. cit.*, p. 418 and Sluglett, *op. cit.*, p. 211.

The League's recognition of Iraq's full *de jure* independence, which came about in October 1932, brought Britain's formal mandatory responsibilities to an end. Over the previous twelve years, those in the Colonial Office charged with building the Iraqi state had had to operate in what they perceived to be a radically new international environment. Ideologically, they had had to wrestle with the competing influences of imperialism and self-determination. In Iraq the growth of a vocal and well-organised nationalist constituency meant that the High Commissioner and his staff were continually faced with demands for greater devolution of power to Iraqi politicians. British public opinion, increasingly pacifist after the First World War, could not be mobilised to support the close involvement of the British state in Iraq, on the basis either of imperial interest or the greater good of humanity. Materially, the Colonial Office faced Britain's strategic and especially economic weakness. The travails of the British economy between 1920 and 1932 provide the background for a policy on Iraq that was greatly constrained by the need for economy. Institutionally, the League of Nations in the early part of the mandate had acted as a visible restraint on the overt pursuit of British interests. But by the late 1920s the constraint worked in a very different way. The type of state the PMC envisaged for Iraq was not the state the British government had the resources or patience to build.

The state that had been built from 1914 onwards, and which had been given *de jure* recognition as an independent nation by the League in 1932,⁵⁷ was the direct result of the transformation of the international system. In 1932 Iraq could not have defended itself against its neighbours; it could not impose order unassisted across the whole of its territory; ultimately, it was dependent on the RAF as the guarantor of its internal and external sovereignty. Internationally, its *de jure* statehood rested not on the achievement of any "standard of civilisation",⁵⁸ or on its ability to hold its own militarily, but only

⁵⁷ On 14 September 1929, King Faysal was informed that Britain would support Iraq's candidature for entry into the League in 1932. A new Anglo-Iraqi Treaty was concluded on 30 June 1930, to come into force when Iraq entered the League. On 28 January 1932 the Council of the League voted for Iraq's admittance, which took place on 3 October 1932.

⁵⁸ See Gerrit W. Gong, *The Standard of Civilisation in International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984.

on its recognition as a state by the League. This recognition had been given because of pressure on the British government—mass political opinion in Britain, notions of self-determination internationally, and the force of nationalism in Iraq—that had been almost absent before 1914.

ROBERT DE CAIX ET LOUIS MASSIGNON:
DEUX VISIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE AU
LEVANT EN 1920

Gérard D. Khoury

Abstract

Two letters, written by Robert de Caix and Louis Massignon, the negotiators of the Faysal-Clemenceau agreement of 6 January 1920, illustrate two differing French approaches towards the Levant in 1920.

The first approach, that of Massignon, which resulted in the Faysal-Clemenceau agreement, recognized a form of unitary Arab nationalism, in accordance with the essence of the agreements signed amongst the Allies and the promises made to Sharif Husayn of Mecca.

The second approach, that of Robert de Caix, which was to be echoed in the structures of the French mandate as it eventually materialized, was based upon the confessional communities, invoking their need for protection and administrative autonomy. This approach was adopted after the battle of Maysalun and the fall of the Arab kingdom of Damascus in July 1920.

This study examines and comments on excerpts from the two letters, which are important both for their content regarding the establishment of the states of Syria and Lebanon, as well as for the ways in which they reveal the personalities of their authors and the roles they played, incited by Clemenceau, Prime Minister of France in 1919, and a member of the Council of Four at the Peace conference. The personalities are those of Robert de Caix and Louis Massignon, responsible respectively for the first negotiations between Faysal and Clemenceau in April 1919 and for the second set of negotiations in November-December 1919.

These letters give fascinating insights into France's policy towards the establishment of the mandates in Syria and Lebanon. The two letters symbolize two radically different policy approaches, which this study hopes to explain clearly and in detail.

A la demande de Clemenceau, Robert de Caix entreprend en avril 1919 la première négociation avec l'émir Faysal b. Hussein. Faysal, que l'Angleterre a fait venir en Europe dès novembre 1918, est encore auréolé de sa victoire à la tête de la Révolte arabe et de son entrée à Damas début octobre, avec Lawrence à ses côtés. Ces entretiens que Faysal a tant attendus, les « subissant » presque, sont laborieux dans la mesure où l'émir est irrité par ces mois d'attente ainsi

que par l'attitude de la France qui n'est pas pressée de répondre aux incitations anglaises; l'émir, par ailleurs, fait l'objet de pressions anglaises dont Robert de Caix est conscient. Comme ils l'avaient fait au Levant où leurs forces militaires contre les Turcs étaient prépondérantes, les Anglais mènent encore le jeu à la Conférence de la paix, dans la mesure où, par leur position dominante en Orient, ils ont en main toutes les cartes. Clemenceau est sur la défensive et tente de regagner du terrain pour être en meilleure position de négociation. Robert de Caix est préoccupé par le jeu anglais et par l'influence que les Britanniques exercent sur Faysal. C'est dans cet état d'esprit que les premiers entretiens Faysal/Clemenceau interviennent.

Cette négociation n'aboutit pas, d'une part, parce que Faysal, soutenu par l'Angleterre, se méfie des propositions françaises, et d'autre part en raison de la personnalité de Robert de Caix et de ses options politiques. Robert de Caix est, en effet, un publiciste connu et un membre du petit mais influent parti colonial. Il n'est pas réceptif à l'approche arabe et est convaincu que Faysal, homme des Anglais, ne fait que leur jeu.

Le deuxième négociateur est Louis Massignon. Si je devais marquer ma sympathie, elle irait vers lui, même si j'admire le style et la personnalité de Robert de Caix. Cette négociation intervient à l'automne 1919—entre novembre et décembre—après que les Anglais ont accepté la relève de leurs troupes par les troupes françaises au Levant, qu'ils ont « lâché » Faysal, et sommé ce dernier de s'entendre avec Clemenceau, lui expliquant—ce que l'émir a du mal à admettre—qu'ils ne pouvaient plus rien pour lui.

Cette négociation est sous l'égide de Fu'ad al-Khatib, du côté arabe, et de Louis Massignon, du côté français, avec l'appui bienveillant de Philippe Berthelot, Secrétaire-Général du Quai d'Orsay, qui est aussi bien un ami de Robert de Caix qu'un homme ouvert aux idées de Louis Massignon.

Ayant ainsi situé les deux personnages majeurs de ces deux négociations qui interviennent en deux temps—avril 1919 et novembre/décembre 1919—, j'ai choisi de présenter les extraits des deux lettres¹ pour éclairer la naissance des États du Proche-Orient sous mandat français. Depuis que je travaille sur cette région du monde, je m'interroge sur la manière dont l'histoire s'est faite. Est-ce que

¹ Les extraits de la lettre de Robert de Caix se trouvent en annexe no 1 et l'intégralité de la lettre de Louis Massignon est en annexe no 2.

ce sont les éléments matériels qui finissent par déterminer les choix politiques, ou bien est-ce que les hommes ont un rôle déterminant dans les décisions politiques? C'est un débat de l'histoire contemporaine difficile à trancher. Dans la complexité des données que nous étudions en histoire, peut-on déterminer le rôle d'un homme en fonction des facteurs matériels? Comment les intérêts des deux grandes puissances, et en l'occurrence ceux de la France, sont-ils servis par les hommes au pouvoir et, réciproquement, comment ces hommes essayent-ils, en fonction de leur connaissance des dossiers, d'arbitrer les jeux et les enjeux?

Ce qui est intéressant c'est que nous disposons justement de ces deux lettres des négociateurs d'un même accord. Elles représentent parfaitement leur philosophie de l'action et permettent de mettre l'accent sur le rôle des hommes dans les décisions politiques.

Je voudrais d'abord faire une observation avant de les commenter. Les deux hommes ont une bonne connaissance de la région. Rédacteur en chef du Bulletin de l'Asie française, organe des milieux coloniaux, Robert de Caix connaît mieux l'Empire ottoman que les provinces arabes de l'Empire. Travaillant au Journal des Débats depuis 1893, il est ce qu'on appellerait aujourd'hui un grand reporter. Louis Massignon, né en 1883 et plus jeune que Robert de Caix qui, en 1919, a la cinquantaine, est intéressé par les études d'arabe, par l'islamologie et se trouve être un des protégés de Le Chatelier, professeur au Collège de France. Il est envoyé en mission en 1908/1909 en Mésopotamie et ce voyage va déterminer non seulement sa vision du monde arabe et musulman mais aussi son propre destin individuel; c'est le voyage connu comme le voyage de Mésopotamie 1908–1909, au cours duquel il a eu la révélation de la Visitation de l'étranger (*Ana al-Haqq*). Ce voyage a donné lieu à des observations qui vont de la sympathie à la critique concernant le rôle de Massignon en Mésopotamie à ce moment-là.² A-t-il eu un éventuel rôle « d'agent de renseignement »? A-t-il vécu des hallucinations en même temps qu'une vraie crise mystique? Massignon lui-même a soutenu qu'il avait fait l'objet d'un complot suivi d'une arrestation. Ce n'est pas l'objet ici d'élucider cette affaire du voyage en Mésopotamie, à laquelle je compte consacrer un travail ultérieur.

² Daniel Massignon, *Le voyage en Mésopotamie et la conversion de Louis Massignon en 1908*, avec une préface de Jean Lacouture, Paris, Editions du Cerf, 2001.

Je reviens à ces deux hommes, très différents dans leurs personnalités, dans leurs rapports au monde arabe et musulman, qui vont donc être tous deux confrontés à des choix décisifs sous l'égide de Clemenceau. Ce dernier, dit-on, n'a jamais eu une connaissance très grande du monde arabe et musulman, mais, en tant qu'anti-colonial notoire, il est capable de faire preuve d'ouverture et de sympathie envers la civilisation et la culture arabes. Il est malheureux que Clemenceau ait détruit lui-même beaucoup de ses papiers privés et que l'on ne puisse pas savoir ce qu'il a pensé de ces négociations. Pour pallier ce manque, j'ai été amené à utiliser les comptes-rendus minutieux de Muhammad Rustum Haydar—secrétaire personnel de l'émir Faysal—que j'ai pu comparer à des sources du Quai d'Orsay. Haydar a noté fidèlement les propos de Clemenceau et de Faysal, dans les pièces annexes à ses *mudhakkirat* ou Souvenirs, publiés en arabe et non traduits jusqu'à présent.³ Clemenceau est un homme très bien disposé à l'égard de la culture, de la civilisation arabes ainsi que de la nation arabe si on croit ces textes de Muhammad Rustum Haydar. Le récit de Sati' al-Husri dans *Yawm Maysalun* corrobore ce point de vue.

Comme vous l'aurez constaté en lisant ces deux lettres, Robert de Caix et Louis Massignon ont des options politiques très différentes. Par sa formation et son métier Robert de Caix est un tenant de la *realpolitik*, il est très vigilant à l'égard de la Grande-Bretagne et du rôle qu'elle joue sur la scène mondiale; alors que Louis Massignon est un spécialiste de l'islam et un mystique qui a une vision beaucoup plus globale du monde arabe et musulman ainsi qu'une connaissance intime et personnelle de cet univers. Ces traits ne sont pas sans influence sur leurs sympathies et leur action. Ainsi, Robert de Caix, selon les principes de la *realpolitik*, va voir les intérêts immédiats de la France, tandis que Massignon va développer une vision du rôle de la France dans la longue durée.

Le rôle de la France dans la longue durée a comme fondement, dans l'Empire ottoman, l'accord intervenu au 16^{ème} siècle entre Soliman le Magnifique, al-Qanuni, et François 1er, ce qui a permis à la France en contrepartie de ses engagements militaires et politiques

³ Muhammad Rustum Haydar, *Mudhakkirat*, présentation de Najdat Fathi Safwat, Beyrouth, al-Dar al-'Arabi li'l-Muwassa'at, 1988.

auprès de la Sublime Porte d'obtenir le privilège des Capitulations et celui de la protection des chrétiens d'Orient.

Clemenceau, en radical-socialiste et anti-colonial, mais aussi en homme politique rompu aux relations internationales, voulait autant que faire se peut satisfaire les Anglais dont il attend l'alliance contre l'Allemagne et tenir parole à l'égard des Arabes en harmonisant au mieux les termes de la correspondance McMahon/Hussein et ceux des accords Sykes/Picot. L'accord Faysal/Clemenceau du 6 janvier 1920—aboutissement de la deuxième négociation—, donnant corps à l'approche de Clemenceau, a failli concrétiser sa politique.⁴ Cette politique tentait d'équilibrer la nécessaire prise en compte des intérêts d'une grande puissance comme la France et le respect des promesses faites—non sans un certain idéalisme, qu'il faudrait comparer à celui du Président américain Wilson—en raison des idées anti-coloniales de Clemenceau. L'application de cette politique aurait peut-être permis une influence française beaucoup plus durable dans les pays arabes, nouvellement constitués. Avec l'échec de Clemenceau aux élections présidentielles, en janvier 1920, et dès ce moment-là, par l'action insistante et incessante de Robert de Caix, c'est la *realpolitik* qui l'emporte, comme nous allons le voir.

La lettre de Robert de Caix du 11 avril 1920, donc avant la bataille de Maysaloun et avant la décision de diviser la région sous mandat français, est adressée à M. Bargeton, au Quai d'Orsay. Il y dit très clairement qu'il est contre le Chérifianisme, c'est-à-dire l'unitarisme arabe, car pour Robert de Caix, l'unitarisme arabe, même s'il est légitime pour ceux qui en sont les défenseurs, ne sert pas les intérêts français. Ceux-ci seront beaucoup mieux servis si la France s'appuie sur les minorités et utilise les particularismes administratifs et locaux. Il ne peut pas être plus clair quand il écrit:

La paix du monde serait en somme mieux assurée s'il y avait en Orient un certain nombre de petits États dont les relations seraient contrôlées ici par la France et là par l'Angleterre, qui s'administreraient avec le maximum d'autonomie intérieure, et qui n'auraient pas les tendances agressives des grands États nationaux unitaires.

Comme si ce jugement était insuffisant, Robert de Caix martèle son point de vue quelques lignes plus loin:

⁴ Voir le texte de l'accord Faysal/Clemenceau reproduit en facsimilé.

Je persiste donc à désirer que notre zone d'influence dans le Levant soit divisée en un certain nombre de petits États qui, je le répète, sont autant et même plus dans la nature des choses que l'impérialisme chérifien.

Robert de Caix termine sa démonstration en rappelant les intérêts français au Maghreb:

J'ajoute que lorsqu'on a comme nous 10 millions de sujets de langue arabe dans l'Afrique du Nord, on doit s'efforcer d'éviter en dehors de toute préoccupation d'intérêt asiatique, qu'il se constitue un État pan-arabe à Damas, à Alep, sans parler peut-être de Bagdad.

Ce sont les idées présentées dans la lettre du 11 avril que Robert de Caix, quelques mois après, va développer dans une note du 17 juillet 1920,⁵ préparée bien avant Maysaloun, et représentant l'aboutissement d'une campagne sans faille que Robert de Caix a menée dès le mois de janvier 1920 pour combattre l'accord Faysal/ Clemenceau. C'est à partir de ce moment-là que Robert de Caix part en guerre pour démolir la politique de Clemenceau.

Robert de Caix va faire le siège des hommes politiques en haut lieu—aussi bien du Président de la République que du Président du Conseil et du Ministre des Affaires Étrangères—et il va écrire et militer contre l'accord du 6 janvier 1920 dans un certain nombre de notes au Quai d'Orsay, et de lettres,⁶ notamment à Philippe Berthelot, qui est un de ses amis.⁷ La note du 17 juillet 1920 prévoit le découpage des provinces arabes confiées à la France en autant de particularismes locaux que possible: Territoire des Alaouites, État d'Alep, État de Damas, etc., découpage qui préfigure ce que les vainqueurs de Maysaloun rendront effectif. Il faut noter ici que

⁵ Il est intéressant de souligner que la lettre de Louis Massignon est également datée du 17 juillet 1920.

⁶ MAE, Papiers d'agents, Archives privées, Robert de Caix. Lettre de Robert de Caix à sa femme du 12 au 22 janvier 1920. Dans cette lettre exemplaire de l'action de Robert de Caix, il y a un luxe de détails sur ce qu'entreprend Robert de Caix pour attaquer l'accord du 6 janvier 1920 et pour parvenir soit à l'amender soit à l'annuler.

⁷ Lettre de Robert de Caix à Philippe Berthelot du 4 mai 1920, Collection de l'auteur de cet article, qui, en 1988, a trouvé les papiers de Robert de Caix chez Madame Paul de Thomasson, sa nièce. Celle-ci l'a autorisé à les classer et à les utiliser en toute exclusivité jusqu'en 1996, puis a accepté, à son instigation, de les confier au Quai d'Orsay, où ils se trouvent dans les Papiers d'Agents.

Gouraud, instruit par deux télégrammes sans ambiguïté de Clemenceau des 7 et 8 janvier 1920,⁸ a respecté l'accord provisoire comme le lui avait recommandé le Président du Conseil. Clemenceau avait promis à Faysal que l'accord serait gardé secret pour lui permettre d'agir et de convaincre ses partisans de la nécessité d'un accord avec la France. Il y a eu donc eu des responsabilités des deux côtés, arabe et français:

- Faysal n'a pas réussi à convaincre ses partisans de l'intérêt d'un accord avec la France; c'est dès lors une fuite en avant qui passe par la proclamation de Faysal roi de Syrie et s'achève par Maysaloun.
- Robert de Caix n'a eu de cesse que de briser les éléments d'accord entre la France et l'émir Faysal, car il était persuadé que cet accord est défavorable à son pays.

On a ainsi une vision plus nuancée des débuts de l'histoire mandataire et de la responsabilité de la France dans le non-respect des accords Sykes-Picot et de la correspondance McMahon/Husayn, contrairement à ce qu'en a écrit Louis Massignon, persuadé que l'accord tenu secret n'avait pas été signé et que seule la France n'avait pas tenu la « parole donnée ».

Il y a eu une malchance cumulée: le rôle des éléments les plus radicaux, en France, c'est-à-dire des milieux coloniaux, représentés

⁸ MAE, Paris, Syrie/Liban, Télégramme du 7 janvier 1920 à 23 heures, N° 30 à 34, Vol. 20, fol. 87 à 89. Les instructions de Clemenceau à Gouraud sont claires: « J'ai dit à Feysal que je m'étais mis provisoirement d'accord avec lui sur un certain nombre de principes et que je tiendrai entièrement ma parole, mais qu'une loyauté égale de sa part et le respect absolu de son autorité par ses partisans devaient répondre à mon attitude: si ces deux conditions n'étaient pas intégralement remplies, le Gouvernement français reprendrait toute sa liberté et imposerait par la force l'ordre et le respect des droits qu'il tient de la Conférence. Je vous prie de recevoir *avec honneur* l'Emir Feysal, de le mettre au courant de la manière la plus complète de ce qui s'est passé et de lui demander d'user de toute son autorité personnelle pour mettre fin dans le plus bref délai aux attaques contre les troupes et les officiers français. La confiance que nous lui faisons ne peut subsister que s'il est en état de se faire obéir. Mais vous devez, comme moi-même, respecter la parole française, le traiter avec honneur et lui laisser le temps moral d'agir sur les chérifiens ». MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 2210, Télégramme N° 41 et 42 du 8 janvier 1920 de Clemenceau à Gouraud: « Il est pourtant évident que ce retour de l'Emir, qui est très engagé vis-à-vis de nous pour agir en collaboration avec vous est indispensable, sinon les incidents vont se multiplier sans qu'on puisse trouver à Damas même une autorité réellement responsable, sincère, désireuse de collaborer et capable de se faire obéir et son absence plus prolongée risquerait de déterminer sur place une politique contraire à ce que veut suivre le gouvernement. »

par Robert de Caix, n'a fait qu'être renforcé par l'attitude intransigeante, en Syrie, des « nationalistes extrémistes », comme les Français les appelaient alors, qui ont incité Faysal à refuser l'accord—alors qu'il avait déjà signé l'accord!—et donc à ne pas l'exécuter. Les conséquences de ce double refus ont été examinées ailleurs.⁹

Robert de Caix, entre janvier et juillet 1920, a mené une bataille constante pour supprimer tous les effets de cet accord, pour arriver enfin à appliquer la politique de « Diviser pour régner », que les extraits de sa lettre du 11 avril 1920 montrent bien, tandis que la lettre de Louis Massignon, adressée à Gabriel Boulad, un de ses amis, a un tout autre ton. Massignon exprime ses prises de positions personnelles et ses engagements intimes, religieux, politiques et spirituels. Il soutient avec conviction que le spirituel et le politique sont interdépendants: « Ce n'est pas du temps perdu pour 'l'action politique' ni pour le 'sens aigu des réalités sociales' qu'une visite au Très St Sacrement »

Cette différence d'approche est intéressante parce qu'elle montre bien que Robert de Caix n'est pas concerné par ce qui est anthropologique, sociologique religieux et ne voit que les conditions d'exercice du pouvoir: il estime que l'unitarisme chérifien fait moins l'intérêt de la France que le système d'autonomies administratives ou gouvernements locaux. C'est lui qui va l'emporter. Alors que Massignon commence sa lettre par:

Voyons d'abord ensemble si nous parlons bien la même langue, l'expérience est inséparable de la pensée et la pensée de l'action, toute notre vie, mémoire, intelligence et volonté, doit être vécue brûlée d'un seul amour, celui de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ce que croit Massignon est de l'ordre du privé, mais ce qui m'intéresse ce sont les principes que ses convictions lui inspirent, c'est-à-dire son rapport global à une société, à une civilisation, à une culture. Il va utiliser cet engagement personnel et intime pour essayer d'appuyer des propositions unitaires arabes d'une part, et d'autre part de montrer qu'ainsi la protection des chrétiens d'Orient est mieux assurée. Massignon reprend—en est-il conscient?—la politique française traditionnelle dans l'Empire ottoman, qui est une politique

⁹ Voir le détail de ces conséquences dans: Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe, naissance du Liban moderne*, Paris, Armand Colin, deuxième édition, 1994.

s'appuyant en même temps sur la majorité et sur les minorités. Massignon voudrait harmoniser dans les nouveaux États arabes constitués, ce qu'il avait contribué à faire dans l'accord Faysal/Clemenceau: la reconnaissance de l'unité et de l'indépendance arabe syrienne (préambule) et l'indépendance et la souveraineté du Liban. Il dit qu'il n'y a pas d'avenir pour cette région s'il n'y a pas harmonisation entre les chrétiens minoritaires d'Orient, qui sont arabes, et les musulmans majoritaires sunnites. L'accord Faysal/Clemenceau conciliait, en effet, la grande politique française de l'Empire ottoman qui était une politique majoritaire sunnite avec une petite politique française qui était la politique des minorités, clavier sur lequel la France a su jouer tout au long, en tout cas, de la deuxième moitié du 19^{ème} et le début du 20^{ème} siècle.

Dans cette lettre, il s'agit essentiellement d'une conjonction entre le spirituel—il faut rappeler que Massignon a été aussi proche des milieux musulmans en Iraq et que sa conversion en 1908 est liée à sa découverte du mystique Hallaj—et le temporel. Le langage de Massignon est un langage auquel les hommes politiques ne sont pas toujours sensibles, mais qui, somme toute, est celui que la durée fait prévaloir. Sa lettre se termine, il est vrai, par une invocation à la Sainte communion et à l'Eglise, à laquelle il n'y a pas lieu de s'arrêter car cette invocation est d'un ordre tout à fait personnel, celui de l'engagement religieux de Massignon. En revanche, ce qu'il est important de noter par rapport à Robert de Caix—qui fragmente, fractionne, divise, heurte la réalité—c'est que Massignon, peut-être d'une manière subjective et émotive, conjoint, réunit, rassemble et dit: « ainsi tout royaume divisé entre lui-même périra ».

Pour conclure, il me paraît intéressant de montrer un des aspects politiques de l'accord Faysal/Clemenceau, à propos duquel divergeaient naturellement Robert de Caix et Massignon: l'enjeu de la langue. Fallait-il défendre l'usage du français comme élément fort de l'influence française, ou permettre l'utilisation de l'arabe comme première langue? Ce sont là deux philosophies opposées de l'influence française. Robert de Caix est en désaccord total avec la conception de l'accord Faysal/Clemenceau, prévoyant la langue arabe comme langue officielle en même temps que la reconnaissance de l'unité syrienne. Massignon, comme Gabriel Bounoure plus tard, était pour l'utilisation de l'arabe comme langue officielle et pour l'usage du français comme langue de culture. Sous-jacent aux aspects politiques évidents de ces deux lettres, il y a aussi l'enjeu de la langue et

l'enjeu des équilibres entre majorité et minorités, qui sont tout aussi importants politiquement.

Je voudrais enfin souligner que les équilibres dans l'Empire ottoman allaient de la majorité aux minorités. Le mandat français a renversé l'échelle des valeurs: l'équilibre désormais se fonde sur le rôle de premier plan des minorités tandis que la majorité sunnite est sur la défensive, luttant pour l'unité nationale syrienne pendant le mandat; au Liban la rivalité maronito-sunnite est restée aiguë jusqu'à l'indépendance nationale et la formule du Pacte national harmonisant le pouvoir des maronites et des sunnites. Il me semble que jusqu'à présent nous vivons, dans cette région, les conséquences des choix faits en 1920 et des déséquilibres entre majorité et minorités, avec leurs dimensions humaines préoccupantes.

Les deux lettres dont il a été question illustrent bien le rôle des hommes dans la politique, et il n'est pas étonnant que la *realpolitik* l'ait emporté, avec l'action de Robert de Caix. Dans la durée, c'est celui qui savait conjoindre le politique, le spirituel et l'humain, c'est Massignon qui avait vu juste et aurait pu réussir si Clemenceau avait gardé le pouvoir. Durant la période du mandat, des hommes comme Gabriel Bounoure, Jean Gaulmier, Robert Montagne et d'autres encore ainsi que des institutions comme l'Institut français de Damas, ont su en même temps être fidèles à l'esprit de la France et à sa mission—à laquelle ils ont cru très sincèrement—tout en étant en sympathie avec l'Autre différent, respectant sa culture, sa civilisation et son combat et l'accompagnant dans son destin au 20^e siècle; un destin qui n'a pas toujours été facile comme la réalité quotidienne jusqu'à présent nous le rappelle constamment.

Annexe 1: Extraits de la lettre de Robert de Caix du 11 Avril 1920¹⁰

... Actuellement, malgré toutes les difficultés, nous tenons la Syrie avec 6 ou 7 bataillons. Il n'en faudrait certainement pas davantage le jour où nous aurions à occuper des régions un peu plus étendues de l'intérieur, mais où nous serions débarrassés de cette machine à créer de la xénophobie et de l'agitation qu'est le Gouvernement chérifien. Je parle naturellement de la Syrie, et non des pays qui s'étendent au Nord Est, dont les exigences seront à la fois proportionnelles à leur

¹⁰ MAE, Paris, Papiers d'agents, Archives privées de Robert de Caix.

superficie et aux relations que nous saurons nous assurer avec ce qui restera de l'Empire ottoman.

Je tiens à préciser une fois de plus mes idées sur la politique syrienne, pour que mon opposition toujours aussi forte au système chérifien ne me fasse pas accuser de vouloir faire de l'administration directe. Dans ce pays sans traditions politiques, sans union et sans opinion publique réelle, le chérifianisme est tout aussi artificiel que les diverses autonomies que nous voulons constituer. La différence entre lui et elles, c'est qu'il s'accommode fort mal du maintien de notre influence dans le Levant, et même de la paix dans toutes ces régions. Il ne faut pas être dupe des mots lorsque Faysal déclare qu'il représente l'esprit national syrien: il veut nous opposer un système de nationalisme qui est contraire à tout ce que nous devons désirer. Il est légitime que les gens de ce pays désirent développer leur culture nationale, s'administrer eux-mêmes autant que possible, bref se donner les biens auxquels les nations occidentales sont maintenant si fortement attachées, mais il n'est pas le moins du monde nécessaire que cela se fasse dans le cadre que Faysal et le roi Hussein désirent construire pour la famille hachémite de la Mecque.

La paix du monde serait en somme mieux assurée s'il y avait en Orient un certain nombre de petits États dont les relations seraient contrôlées ici par la France et là par l'Angleterre, qui s'administreraient avec le maximum d'autonomie intérieure, et qui n'auraient pas les tendances agressives des grands États nationaux unitaires. La culture arabe y gagnerait sans doute même en richesse. La liberté des populations y trouverait également avantage, parce qu'il est plus facile à des populations sans expérience politique de s'administrer elles-mêmes dans le cas de petits états et de villes libres, que dans celui d'un grand empire qui tomberait rapidement dans le gâchis politique. J'ajoute que lorsqu'on a comme nous 10 millions de sujets de langue arabe dans l'Afrique du Nord, on doit s'efforcer d'éviter en dehors de toute préoccupation d'intérêt asiatique, qu'il se constitue un état panarabe à Damas, à Alep, sans parler peut-être de Bagdad. C'est pourquoi, je considère que lorsque des hommes, comme M. Cachin soutiennent le chérifianisme comme l'expression d'une volonté nationale consciente et respectable, ils sont plutôt animés par la manie de s'opposer à tout ce qui est politique d'expansion de leur propre pays, que par le désir d'assurer la paix et le progrès de l'Orient. Je persiste donc à désirer que notre zone d'influence dans le Levant soit divisée en un certain nombre de petits états qui, je le répète, sont autant et même plus dans la nature des choses que l'impérialisme chérifien.

Pour le Liban, la chose est faite. La méfiance profonde des Libanais pour les gens de Damas n'a fait qu'accentuer l'esprit d'indépendance. Pour l'Ansarieh, la chose se fera quand on voudra. Les Ansarieh, indépendants en fait du temps des Turcs qui les traitaient en inférieurs, ne veulent pas de maîtres ni à Damas ni à Alep, et ils s'accommoderaient volontiers d'une tutelle française. Les Druzes du Hauran sont

dans les mêmes dispositions, ainsi que les grandes tribus bédouines. S'il est malaisé de savoir ce que l'on fera d'une ville comme Tripoli, qui a 45.000 habitants dont 5/6 de musulmans, son véritable avantage serait de devenir avec sa banlieue un grand municipe libre, administrant ses propres finances. Lorsque le mouvement chérifien commencera à mollir, ce qui semble déjà être le cas, on pourra sans doute le faire comprendre aux gens de Tripoli. Certains y viennent déjà.

En somme les morceaux de la mosaïque syrienne se dessinent et pourraient être précisés par une politique qui y tendrait. Ce sera déjà beaucoup si l'émir est reconnu roi des quatre villes de l'intérieur, et ce sera même trop pour les capacités administratives dont son Gouvernement fait preuve jusqu'ici. Nous constatons en ce moment à une foule d'indices que les gens de la Zone Est se lassent de l'anarchie chérifienne. Nous en voyons le reflet jusque dans l'attitude des musulmans d'ici envers nous. Des gens d'affaires viennent nous dire qu'ils n'espèrent pas pouvoir tenter des entreprises profitables dans l'Est si nous n'avons pas la haute main sur le gouvernement chérifien. Ce mouvement de rapprochement vers nous serait beaucoup plus accentué si nous n'avions pas ici une administration militaire qui n'a été qu'une improvisation avec des éléments dont beaucoup sont insuffisants ou même franchement mauvais et qui nous aliènent la plupart des sympathies. J'ajoute que si le Général était porté à une politique entreprenante, le Gouvernement de Damas pourrait bien tomber en pièces avant longtemps. Nous recevons à chaque instant de la zone Est des offres de service contre lui. Il s'est maintenu par la pression et par l'argent. La pression a été un peu forte lorsqu'il a voulu établir dans des conditions d'ailleurs parfaitement illégales pour une autorité occupante, le service militaire, et il est arrivé à la révolte sur un certain nombre de points. Quant à l'argent, il commence à lui manquer beaucoup. Cette construction artificielle élevée et grossie par les Anglais pour nous nuire, n'a guère de base, et elle ne se maintient que par nos illusions et notre tolérance.

Quant à nos relations futures avec les États autonomes, elles doivent être aussi légères que possibles. Je suis occupé en ce moment à faire faire un projet de contrôle administratif qui s'inspire de cette idée. En admettant que nous ne devions pas quitter la zone Ouest, ce que je considère comme nécessaire à la sécurité de notre influence et à notre honneur, vu qu'il y a dans cette zone près de 900.000 non musulmans contre 350.000 musulmans environ, on pourra restreindre nos sièges de notre contrôle à un petit nombre de villes. Il suffirait d'avoir au chef-lieu de chaque Sandjak un Conseiller Contrôleur avec un Adjoint et trois ou quatre Inspecteurs qui se rendraient périodiquement auprès des Caïmacams, pour chaque Caza.

... Quant à la zone Est, je crois que l'organisation que nous aurions à y faire sera fonction des circonstances politiques. S'il s'y crée des autonomies, nous aurions sans doute à adopter des mesures analogues à celles que je viens d'esquisser pour la zone Ouest. Si le gouverne-

ment chérifien s'y maintient, au moins dans les quatre villes, je tendrais plutôt à le laisser barboter avec un minimum d'intervention et de conseils. Il conviendrait seulement de lui imposer la pleine liberté de la Compagnie française concessionnaire des chemins de fers, et à laquelle il faudrait donner la partie du Hedjaz qui va de Damas à la limite de la zone B. Il faudrait encore imposer l'unité monétaire et assurer toutes les garanties possibles à la liberté et aux biens des ressortissants français travaillant dans la zone Est. Cela nous permettrait d'attendre le moment où les gens de ce pays, qui sont en somme commerçants, désireraient eux-mêmes un contrôle plus étroit. Quant à croire que le Gouvernement chérifien soit capable d'administrer décemment, cela reste dans le domaine des actes de foi qui n'ont rien à voir avec le bon sens politique.

... Vous posez la question de savoir si Faysal viendra ou ne viendra pas à Paris. J'avoue que sur ce point, je ne partage pas absolument les sentiments du Général. Je ne crois pas qu'il y ait très grand intérêt à ce qu'il aille en ce moment en Europe. Il trouverait peut-être en France une autorité qu'il est en voie de perdre et dont l'effritement le mettra sans doute bientôt à notre merci.

Je pense vous parler prochainement à Paris des changements que nous avons à faire. Le Général tend de plus en plus à me faire partir en vue des négociations finales relatives au cadre que nous obtiendrons en Orient, et je profiterai de ce voyage pour arrêter avec le Département les grandes lignes du statut futur de la Syrie, et des régions voisines qui seront sous notre influence.

Je vous prie, mon cher ami, de vouloir bien agréer, l'expression de mon bien cordial souvenir.

Robert de Caix.

Annexe 2: Lettre de Louis Massignon à Gabriel Boulad, 17 juillet 1920¹¹

Mon Cher ami,

J'ai lu et relu votre lettre fort attentivement, comprenant fort bien que le litige actuel est pour votre vie d'une importance capitale.

Voyons d'abord ensemble si nous parlons bien la même langue. L'expérience est inséparable de la pensée, et la pensée de l'action. Toute notre vie (mémoire, intelligence et volonté) doit être vécu, brûlée d'un seul amour, celui de NS JESUS. Ce n'est pas un meuble à plusieurs compartiments, tiroirs: « affaire du monde », « tiroirs littérature », tiroirs affaires du salut; tout se tient: ainsi tout royaume divisé entre lui-même périra.

¹¹ Lettre aimablement communiquée par Monsieur Jacques Kerryel.

Cela posé—étant donné—la crise actuelle en Syrie, nous voulons la vivre « hic et nunc » avec NS JESUS. C'est le seul moyen de la vivre bien et juste. Comment la vivrait-Il? Retrouvons-Le, comme un frère, ainsi à Nazareth avec simplicité, grâce au St Evangile et, après avoir communiqué à cette intention, nous remettant entre Ses mains bienheureuses (pour nous); revenez un après midi le visiter: dans le silence et la solitude d'une de ces églises de Beyrouth; St Joseph, St Louis, ou cette église grecque catholique, ou cette chapelle maronite, dont les noms m'échappent. Ce n'est pas du temps perdu, pour « l'action politique » ni pour le « sens aigu des réalités sociales » qu'une visite au Très St Sacrement. Il est au cœur de chaque crise, au noeud de chaque angoisse, au centre de chaque agonie: *là*.¹²

« Celui qui aime entre dans la dépendance de celui qui est aimé » Il est *là*, pour nous servir. Comme lui; soyons ici bas *uniquement* pour servir jusqu'au point permis.

Les chrétiens de Syrie doivent servir la communauté syrienne tout entière (voyez les catholiques anglais si passionnément britanniques); je ne dis pas servir l'Islam. Ne me faite pas dire: L'image de l'épouse fidèle sanctifiant l'époux infidèle est avant tout vraie pour notre prière de catholiques. Dire *en arabe*: aumône spirituelle, fiançailles, souhaités pour l'Eglise avec toutes les âmes se servant de l'arabe. Elle n'aurait sa vérité matérielle complète qu'au jour où les mariages mixtes seraient tolérés par l'Islam; ce qui n'est pas encore arrivé. Mais elle commence à être vraie matériellement: *il commence d'y avoir en Syrie des actes sociaux mis en communs* entre musulmans et chrétiens: et *il ne faut pas*, pour le bien des âmes et la gloire de Dieu, que *les chrétiens s'en retirent*. Cette émigration navrante, sur laquelle il faut réfléchir davantage, n'est pas un acte chrétien, c'est une déception qui prouve combien l'éducation *politique* des chrétiens de Syrie se ressent de l'esclavage ancien. Où est ce « ferment chrétien » dont vous me parlez, et à quoi servira-t-il s'il se dérobe, s'il n'ose pas lutter sur place, se mêler à la farine pour que la pâte lève? Qu'il n'essaie pas de s'enfuir: *il n'est plus temps*, l'heure a sonné.

1. Il faut lutter à tout prix contre cette sécession sociale, encouragée par quelques vaines ambitions,—coopérer (et soutenir) à tous les actes sociaux communs: organisation de l'instruction arabe, entreprises industrielles locales, sociétés de bienfaisance interconfessionnelles: ne pas laisser les musulmans seuls organiser les entreprises « nationales » et réclamer énergiquement des autorités françaises plus de largeur de vues, moins de particularisme administratif (sur-tout *au Liban*).
2. Il faut évidemment pour les chrétiens un *point de ralliement*: c'est le *Liban autonome*, mais restreint; pas le grand Liban. Il faut que les chrétiens reprennent terre, reprennent confiance au Liban (sans aller

¹² Les passages soulignés l'ont été par Louis Massignon.

jusqu'en Amérique!)—il faut qu'ils y trouvent un lieu d'asile momentané, d'où l'on ressort: pas une maison de retraite pour paralytiques généreux. Il ne faut pas qu'ils y dorment tranquilles: voilà pourquoi il faut Beyrouth neutre.

3. Le parallélisme de la Syrie avec l'Égypte (et l'Irak) s'impose quoiqu'on dise. Il faut faire en Syrie (quoique, les *Anglais aidant*, personne n'en veuille plus en ce moment) un bloc national islamo-chrétien (comme à Jérusalem: parlez en donc à Mr Aboussouan; lui comprendra, je pense), si vous ne voulez pas que l'horrible Israël des cosmopolites, des banquiers sans patrie, qui se sont emparés de l'impérialisme anglo-saxon (Sassoun, sir Herbert Samuel, Lord Reading, Lord Rothschild, Schiff, etc) vous ronge jusqu'aux os. Si vous voulez (*et c'est votre devoir*) que la Syrie empêche cette haute banque (des sceptiques) d'exploiter le sionisme contre lui-même, en l'utilisant pour faire des Palestiniens des forçats (forçats non des colons sionistes mais de ces grandes sociétés anonymes européennes et américaines).

La Syrie unie doit être la sauvegarde des Palestiniens, la garantie d'indépendance des Lieux Saints: voilà sa mission nationale de demain. Voilà pourquoi S.H. Samuel, s'évertue à lier la France avec Israël par une action contre Damas (où le club arabe est, vous le savez, composé de palestiniens antisémites). Et voilà comment, inconsciemment et providentiellement la France se trouve à Beyrouth; non pour diviser mais pour vous unir: sur un même front.

Je n'ignore pas l'insuffisance de certain personnel administratif. Je réfléchis sur l'équilibre actuel des forces: tout ce que je sais de la situation française, européenne et mondiale me prouve que l'institution d'un lopin de Syrie uniquement chrétien et anti musulman est insupportable: elle croulerait dans une catastrophe. Dieu qui, e. . . (difficile à déchiffrer, peut-être exhorter) les puissants d'exalter les humbles, réserve à l'Orient bien des miséricordes et à l'Occident bien des misères; actuellement, voici l'impérialisme britannique qui se disloque et se démolit de ses propres mains, qui se suicide à force d'orgueil—sans que nous ses alliés y puissions rien faire.

Les voies de Dieu sont bien secrètes—mais, bon gré mal gré, nous y passons; et, avant d'y passer de bon cœur, je les adore à genoux.

Bien fraternellement en la Ste communion de l'Eglise

Le 17/VII/20 +

B Carmélites de Compiègne (1793)

Louis Massignon

Annexe 3

Copie en fac-similé de l'accord provisoire Faysal/Clemenceau du 6 janvier 1920.

ACCORD PROVISOIRE

Le Gouvernement de la République française, se référant d'une part à la déclaration franco-anglaise du 9 novembre 1918, d'autre part aux principes généraux de la libération des peuples et de collaboration amicale proclamés par la Conférence de la Paix, confirme sa reconnaissance du droit des populations de langue arabe, fixées sur le territoire syrien, de toutes confessions, à se réunir pour se gouverner elles-mêmes à titre de nation indépendante.

Son Altesse Royale l'Emir Feysal reconnaît que les populations syriennes ont un grand intérêt, en raison de la désorganisation résultant de l'oppression turque et des dommages subis pendant la guerre, à demander les conseils et l'aide d'une grande puissance pour réaliser leur unité et organiser le fonctionnement de la nation, conseils et aide qui seront enregistrés par la Société des Nations, lorsque celle-ci sera pratiquement réalisée.

Au nom des populations syriennes c'est à la France qu'il fait appel pour cette mission.

- I -

Le Gouvernement français s'engage à prêter son concours à la Syrie et à garantir son indépendance contre toute agression dans les frontières qui lui seront reconnues par la Conférence de la Paix.

Dans la délimitation de ces frontières, le Gouvernement français s'efforcera d'obtenir toutes les rectifications

équitable au point de vue ethnique, linguistique et géographique.

- II -

Son Altesse Royale l'Emir Feysal s'engage à demander au Gouvernement de la République française, et à ce Gouvernement seul, les Conseillers, Instructeurs et Agents techniques nécessaires pour organiser les administrations civiles et militaires. Ces Conseillers et ces Techniciens seront mis à la disposition du Gouvernement syrien. Leur investiture et leurs pouvoirs d'exécution seront fixés d'un commun accord entre les deux Gouvernements par contrat indiquant la durée et les garanties de leur mission.

Le Gouvernement de la République et Son Altesse Royale l'Emir Feysal sont d'accord pour établir en Syrie un régime constitutionnel assurant les droits politiques des populations, confirmant les libertés antérieurement acquises, et conforme à leurs vœux qui comportent l'établissement d'un Gouvernement responsable devant le Parlement.

Pour permettre la réorganisation financière qui est la base essentielle de toute l'administration du nouvel Etat, le Conseiller financier participera à la préparation du budget des dépenses et des recettes et recevra obligatoirement communication de tous les engagements de dépense des différents Départements. Il contrôlera la partie de la Dette Publique Ottomane afférente à la Syrie et sera chargé des questions concernant l'application à la Syrie des clauses financières du traité de paix avec la Turquie.

Le Conseiller des Travaux Publics aura sous sa juridiction les voies ferrées. Le statut spécial du chemin de fer du Hedjaz sera respecté; toute disposition altérant le libre fonctionnement économique des voies accédant à Damas au profit d'un tiers sera nulle et non avenue.

Dès la conclusion du présent accord le Gouvernement français prêtera son concours pour l'organisation de la gendarmerie, de la police et de l'armée.

Son Altesse Royale l'Emir Feysal reconnaît au Gouvernement français le droit de priorité complète pour les entreprises et emprunts nécessaires au bien du pays, sauf à l'encontre des nationaux agissant pour eux-mêmes et ne servant pas de prête-nom au capital étranger.

- III -

L'Etat syrien sera représenté à l'extérieur et le Gouvernement français lui prêtera ses bons offices pour son entrée dans la Société des Nations.

Son Altesse Royale l'Emir Feysal entretiendra à Paris auprès du Gouvernement français un Délégué diplomatique.

Il confiera aux représentant diplomatiques et consulaires de la France à l'étranger la représentation des intérêts extérieurs de la Syrie.

- IV -

Son Altesse Royale l'Emir Feysal reconnaît l'indépendance et l'intégrité du Liban sous le mandat de la France.

Les limites seront fixées par la Conférence de la Paix en tenant compte des droits, des intérêts et des vœux des populations.

- V -

La langue arabe est reconnue comme langue officielle, administrative et scolaire. La langue française sera enseignée de façon obligatoire et privilégiée.

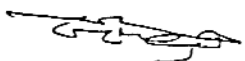
- VI -

Damas sera la capitale et la résidence du Chef de l'Etat. Le Haut Commissaire représentant la France aura sa résidence ordinaire à Alep, se maintenant ainsi à proximité de la Cilicie, zone frontière, où les troupes de protection seront normalement concentrées, leur appel à l'intérieur de la Syrie se faisant sur la demande du Chef de l'Etat syrien d'accord avec le Haut Commissaire français.

Le présent accord qui fixe les principes généraux restera secret entre les parties jusqu'à la signature de l'accord définitif et détaillé qui sera rédigé dès le retour en France de Son Altesse Royale l'Emir Feysal et porté en temps utile à la connaissance de la Conférence de la Paix./.

Fait à Paris en double exemplaire

le six Janvier 1920



This page intentionally left blank

MUSEUMS AND THE CONSTRUCTION OF NATIONAL HISTORY IN SYRIA AND LEBANON

Heghnar Zeitlian Watenpaugh*

Résumé

Cette étude traite de la naissance des musées d'art nationaux en Syrie et au Liban à l'époque du Mandat français, afin de clarifier les rapports entre le musée, en tant qu'institution, le savoir historique et l'État-nation. En Syrie comme au Liban, la création de musées est le résultat d'initiatives prises par des membres de l'élite locale en collaboration avec les autorités coloniales françaises. Ce travail propose un cadre conceptuel permettant de voir comment les histoires nationales sont mises en scène dans les musées, et il retrace le développement des musées ainsi que des technologies et institutions qui leur sont associées dans la production et la représentation du savoir concernant le passé visible en Syrie et au Liban. Les musées participèrent d'un environnement éclaté, porteur du sens de la culture visuelle dans les limites du nationalisme: le langage d'un style artistique et d'un caractère national en évolution, constitué à partir des objets fouillés sur le territoire de l'État-nation. L'institution du musée a donné un nouveau contexte à ces objets et a employé des techniques d'exposition permettant de célébrer des histoires nationales.

L'étude soutient qu'à chaque fois, la construction des musées impliquait de faire appel à des conceptions de l'art et des pratiques muséologiques originaires du monde occidental, de même qu'aux pratiques professionnelles concernées (archéologie, conservation, histoire de l'art) ainsi qu'à l'élaboration d'une histoire nationale en fonction de laquelle les objets étaient présentés. En outre, les constructeurs de musées supposaient à priori la présence d'un spectateur citoyen bien informé qui comprendrait et « consommerait » le récit présenté par le musée.

In 1931, in an article on the recently approved design for the proposed National Museum in Beirut, the French art historian René Huyghe noted that this new institution was a “Musée national d'antiquités”,

* This essay is based on fieldwork in Syria and Lebanon, and on archival research in France, conducted between 1995 and 2001, funded at various times by a Social Science Research Council Fellowship, a Fulbright-Hays Fellowship, and two Faculty Summer Research Grants from Rice University. A previous version was presented at the meeting of the Middle East Studies Association in San Francisco in 2001. I thank Farès el-Dahdah for sharing his work on and his insights into the National Museum in Beirut.

rather than a “Musée d’antiquités nationales”.¹ This curious formulation defined the museum as a geographically determined state institution with the purpose of managing and exhibiting works of art produced within the boundaries of the newly created Lebanese Republic. In this sense it was a national institution. However, the sculptures, sarcophagi, and mosaics it was destined to showcase did not attain, in Huyghe’s estimation, the status of national antiquities, because “Syria has no Syrian art”. He used the classical philological term “Syria” to refer to both the new nation-states of Syria and Lebanon, and he perceived them to be indistinct in terms of their art. He went on to assert that while other regions in the Middle East, such as “Egypt, Persia and Assyria”, did have national art traditions, what he termed “Syrian art” was limited to the reproduction of these dominant forms.²

Huyghe’s statement provides a window onto museological and art historical practice, and the ways in which they were implicated in the nationalist project. Specifically, the art historian’s formulation reflects the assumption that each nation has a distinct and recognizable style of art. In the matrix of nationalism, the institution of the museum would make visible the development of the national art tradition. The new museum in Beirut, whose architecture Huyghe praised, fell short of this function, he felt, because it had no national art to display, but merely antiquities that did not constitute an indigenous art tradition. The fact that some nations are bereft of artistic traditions and instead borrow the “pure” forms of other nations diminishes them within the hierarchy of nations. This assertion meshes with the political rationale for the colonial form known as the mandate, where more advanced nations, like the French, tutored less advanced nations, like the Syrians and Lebanese, until such time as the latter could be completely independent. Huyghe’s statement implies that in art as in other fields, Lebanon was not yet—and possibly never could be—a distinct nation. Lebanon could acquire national institutions such as the museum, but whether it could conjure up a national art was another matter.

¹ René Huyghe, “Un musée national d’antiquités et des Beaux-Arts à Beyrouth. M.M. Leprince-Ringuet et Nahas, architectes D.P.L.G.”, *L’Architecture*, 94, 1931, pp. 41–48. Reprinted in *National Museum News* 6, Winter 1997, pp. 2–11. Page references are to the reprint edition.

² Huyghe, “Un musée national”, p. 3.

In 1931, when Huyghe made this judgement, the nature of the national museums in Lebanon and Syria, and the narratives they were to convey, were still being contested. Nationalist grand narratives would soon take hold that would eliminate any possibility of conflating the category "Syria" and "Syrian art" with the category "Lebanon" and "Lebanese art", or of subsuming the art of both nation-states under the category "Syrian." Yet ambiguities in the national designation of certain objects, in the integration of the material culture of the region into a cohesive nationalist narrative, or art history, and its representation in the precincts of the national museums remained. What are the modalities of the relationship between the nation-state, national art, and the museum? In the case of emerging nations such as Lebanon and Syria, the institution of the museum was called upon to serve specific purposes, one of which was to function as a sign of nation-ness.

This essay is part of a broader, ongoing study of visual culture, nationalism, and modernity in the colonial context of the interwar Levant. It seeks to provide a conceptual framework to examine how national histories were enacted in the museums, and charts the development of the museums as well as allied technologies and institutions for the production and representation of knowledge about the visible past in Syria and Lebanon. It argues that in each case, museum building entailed the absorption of conceptions of art and museum practices from the West, as well as related professional practices (archaeology, art history, conservation), and the elaboration of a nationalist narrative which informed the ways in which objects were displayed. Moreover, those involved in constructing museums assumed the presence of an informed spectator-citizen who would comprehend and consume the museum's narrative.

Institutions like the national museum are built upon shared assumptions about the history and material culture of the nation. Benedict Anderson has underscored the role of surveying and mapmaking in the visualization of the territory of the nation-state, particularly one with freshly drawn borders.³ Nationalist discourse formulates and disseminates impermeable and limited boundaries between nations. Art

³ Benedict Anderson, "Census, Map, Museum", in *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, revised edition, London and New York, Verso, 1991, pp. 163–65.

is a central component of this practice of differentiation and exclusion. The remains of material culture found within the boundaries of the state are defined as national, as participating in the making of the nation, and therefore both indivisible from their own nation and incompatible with other nations. Similarly, archaeology in the context of the nation-state produces knowledge about the past: out of the very heart of the territory of the homeland ancient objects are extracted that are thought to embody the ancient history of the nation. Specialists such as the archaeologist, the museum curator, and the historian unlock the meaning of each object and place it within the larger narrative of national history. Recent work on the history of archaeology has shown how the extraction of old materials from the territory of the state, and the identification of these materials with specific periods of history, and even specific events, is deeply implicated in ideological and political positions and actions.⁴

The national museum is one of the trappings of the modern nation, along with a distinct currency, the flag, the parliament building, even the zoo. Always a prestigious work of architecture, it is located prominently in the capital city, often alongside the central bank and the executive or judicial institutions. The display of its collections is a powerful tool in envisioning and displaying narratives of the nation's history. The rhetoric of museological display fetishizes the art object, and privileges taxonomy and the chronological progression of forms. The category of "artistic style", aided by the tool of formal analysis borrowed from Western art historiography, posits the existence of internally coherent, pure artistic styles, often assimilated into national paradigms. Moreover, museological displays dispose objects through space, accompanied by verbal texts (wall copy, captions, brochures, etc.) so that the viewer, moving from object to object and from room to room, is taught the linear progression of the narrative and enacts it through his or her own body's motion through space. Museological narratives have "plots" such as the progress of civilization, and the culmination of the history of the nation in the present moment. Such narratives are made natural through frequent repetition: in the museum itself, as well as in other arenas such as

⁴ In the context of the Middle East, see for example: Nadia Abu El-Haj, "Translating Truths: Nationalism, Archaeological Practice, and the Remaking of Past and Present in Contemporary Jerusalem", *American Ethnologist* 25, 2, 1998, pp. 1-23.

scholarly studies, art history textbooks, and popular genres. The citizen-viewer consumes the museum's "grand narrative", prompting Carol Duncan to call the museum-going experience "a ritual of citizenship".⁵

A museological exhibition requires, among other things, a specific treatment of the object—whether defined as a work of art, or as an artefact of natural history, or as historical evidence. As a preliminary step, the object has to be detached from the context in which it was found: an archaeological site, use in daily life, or liturgy. The object then undergoes a transformation in the manner of its conceptualization. For example, to become a "work of art", a glass lamp used in a mosque (no doubt already endowed with social meanings, such as being a donation to the mosque by a high-ranking Mamluk Amir in the fourteenth century) will become aestheticized, and will be seen as a repository of artistic and historical value. It will perhaps be further seen to embody the spirit of the Mamluk epoch, an Arab aesthetic, or Islamic cultural values. It will be placed in a field of other art objects and its relation to them in terms of style, medium, patronage, and provenance may be highlighted.

The literal meaning of the Arabic word for antiquities, *athar* ("traces") is useful for conceptualizing this transformation. To become "museumized", the object must be assumed to retain traces of history. Subsequently, the object will be recontextualized in the museum and it will be made to perform a narrative within an exhibition. The museum provides the venue in which the new meaning of the object is made legible, and where the meaning of the individual object is inscribed within larger narratives. To turn to the mosque lamp again, in the context of the museum it has become one of a sequence of objects that describe the development of Arab-Islamic art through the Middle Ages. The exhibition might not mention, or

⁵ There is an enormous literature on museums and museology. The above account is drawn primarily from: Carol Duncan, "Art Museums and the Ritual of Citizenship", in Ivan Karp and Stephen D. Lavine (eds.), *Exhibiting Cultures: The Poetics and Politics of Museum Display*, Washington, DC, Smithsonian Institution, 1991; Daniel J. Sherman, and Irit Rogoff (eds.), *Museum Culture: Histories, Discourses, Spectacles*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994; Eilean Hooper-Greenhill, *Museums and the Shaping of Knowledge*, New York, 1992; Donald Preziosi, "In the Temple of Entelechy: Museums as Evidentiary Artifacts," in Gwendolyn Wright (ed.), *The Formation of National Collections of Art and Archaeology*, Washington, D.C., National Gallery of Art, 1996.

might not dwell on facts along the lines of: the lamp's patron was a slave of Qipchak origin, its maker was a non-Muslim, aspects of its decoration are identical to those found in Western Christian art, a tradition classified as distinct.

Thus the technique of exhibition, in addition to the objects on display, conveys carefully calibrated meanings. By asserting a particular narrative in relation to a group of objects, other possible narratives are eradicated, or downplayed. In the case of museums that stage nationalist narratives, the mosque lamp might be "nationalized" as Arab (or Islamic, or Syrian), thus erasing the notion of a multi-ethnic, plural medieval society where aspects of visual culture were shared across political and geographical boundaries.⁶

The drive to articulate the museum's "ritual of citizenship" acquires greater urgency for new nation-states. In the Levant, the establishment of the mandate marked a deep historical rupture with the recent past. Prior to 1920, the Levant had comprised various provinces of the multi-ethnic Ottoman empire with its capital in Istanbul. Nation-states endowed with new concepts of citizenship and new institutions of governance replaced these imperial provinces. Ottoman gave way to Arabic and French as official languages. In the cultural realm, the production of knowledge about the past quickly emerged as a contested site.⁷ Modern techniques for research such as archaeology, aerial photography, and cadastral surveys allowed for the development of new types of knowledge, much of it based on visual evidence. These ways of knowing were linked to the French colonial presence, yet were practiced both by French and local actors. While the modernizing Ottoman empire of the late nineteenth century had deployed comparable technologies to study the visible past, these practices were intensified in the 1920s and 1930s and their scope was redirected to the terrain of the nation-state.⁸

⁶ This section is partly informed by Barbara Kirshenblatt-Gimblett, *Destination Culture: Tourism, Museums, and Heritage*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998, and by Wright, *The Formation of National Collections*. This section analyzes the discourse of the museum; the reception and consumption of this discourse by viewers is another matter.

⁷ Edward Said, *Orientalism*, New York, Pantheon Books, 1978, is the classic account of the role of the creation of knowledge in the colonial enterprise. A series of essays which explore the links between history-writing and the nationalist enterprise are found in: Homi K. Bhabha (ed.), *Nation and Narration*, London, Routledge, 1990.

⁸ For an introduction to issues of late-nineteenth century Ottoman archaeology

A focus on visual culture as a crucial site for the staging of new or recast national identities—defined variously as Syrian, Lebanese, or French; and yet by others as Arab, Ottoman, Islamic or Phoenician—distinguishes scholarly and popular writing on the region's history. Visual materials—architectural remains and archaeological finds—were often invoked as evidence for these identities. The discovery, study, and renovation of the visible past of Syria and Lebanon were linked to the emergence of wide-ranging programs of study and conservation, to modern modes of meaning-making, and to the imperatives of crafting national histories. As the 1930s progressed, new national museums opened their doors in Beirut and Damascus, the capitals of Lebanon and Syria.⁹ Their exteriors constituted important interventions on the urban fabric of the capitals as prestigious monuments of modern architecture; their galleries staged nationalist narratives through the deployment of visual materials belonging to the nation-state.

The museum and its allied practices of collecting, archaeology, museological display, and art history, came to the Middle East from the West as fully evolved institutions with well-rehearsed methods of conservation and exhibition and professionalized personnel. Since the middle of the nineteenth century, such institutions had been established in Cairo, Istanbul, and Baghdad by colonial powers as well as by local governments.¹⁰ The museums in Beirut and Damascus were distinct from their predecessors in the region in that they were

in what was to become Lebanon, see Jens Hanssen, "Imperial Discourses and an Ottoman Excavation in Lebanon", in Hélène Sader, Thomas Scheffler and Angelika Neuwirth (eds.), *Baalbeck: Image and Monument 1898–1998*, Beirut and Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1998, pp. 157–72.

⁹ For the most complete catalogues of the holdings of these museums see (for the Beirut Museum): Maurice Chéhab, *Le Musée national*, Beirut, n.d.; (for the Damascus Museum) Abu'l-Faraj al-'Ish, 'Adnan al-Jundi, and Bashir Zuhdi, *al-Muthaf al-Watani bi-Dimashq: Dalil Mukhtasar*, Damascus, Dar al-Hayat, 1969.

¹⁰ An overview of the history of museums in the entire region is in Christel Brae, "The Early Museums and the Formation of their Publics", in H.C. Korsholm Nielsen, et al., eds. *Middle Eastern Cities, 1900–1950, Public Places and Public Spheres in Transformation*, Aarhus, Aarhus University Press, 2001, pp. 112–32. See also Donald M. Reid, *Whose Pharaohs? Archaeology, Museums, and Egyptian National Identity from Napoleon to World War I*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 2002; Wendy M.K. Shaw, "Possessors and Possessed: Objects, Museums and the Visualization of History in the Late Ottoman Empire, 1846–1923", Ph.D. Diss., University of California, Los Angeles, 1999.

established within nation-states, rather than empires, and claimed to represent their respective nations' entire histories.

The museums in Beirut and Damascus emerged in the intellectual, cultural and legal contexts of the late nineteenth and early twentieth centuries. In particular, Levantine elites reacted to Ottoman archaeological and museological activities in order to assert their own claims over objects produced or excavated within the region. The late Ottoman period had witnessed significant activity in archaeology and museum-building both at the imperial center and in the provinces. Damascene, Aleppine and Beiruti intellectuals had strongly objected to the removal of important archaeological finds to the central imperial museums in Istanbul, the most famous example being the transfer of the Alexander sarcophagus from Sidon, where it was excavated, to the Istanbul Archaeological Museum.¹¹ Another inheritance from the Ottoman period was the legal infrastructure regarding patrimony, which the new states in the interwar period had to disentangle. The reassertion of the "nationality" of the patrimony, and the erasure of the Ottoman presence and contribution to the history of the region is the dominant trend of the interwar period, and beyond.¹² An additional factor in the development of the discourse on visual culture was the Arabic language-based intellectual movement of the late nineteenth century in the Levant, known as the *nahda*, which asserted the importance of the region's cultural heritage.¹³ Thus local intellectual endeavor dovetailed with imperial-colonial practices and institutions (Ottoman and French) to shape the development of the cultural politics of the interwar period.¹⁴

¹¹ Hanssen, *op. cit.*

¹² Rifa'at Ali Abou-El-Haj has shown the link between the rise of the nation-state and the excision of the Ottoman period in Arabic-language historiography in "The Social Uses of the Past: Recent Arab Historiography of Ottoman Rule", *International Journal of Middle East Studies*, 14, 1982, pp. 185–201. For an analysis of the exclusion of the Ottoman period from the architectural history of modern Syria, see Heghnar Watenpaugh, "Introduction", in *The Image of an Ottoman City: Imperial Architecture and the Representation of Urban Life in Aleppo in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Ph.D. Diss., University of California, Los Angeles, 1999, pp. 1–20.

¹³ Jens Hanssen shows how the writings of the *Nahdawi*s contributed to the production of space in late Ottoman Beirut in *The Effect of Ottoman Rule on Fin de Siècle Beirut: The Province of Beirut, 1888–1914*, D.Phil. Diss., University of Oxford, 2001.

¹⁴ On the broader issue of the intersection of imperialism and museums, see Tim Barringer and Tom Flynn (eds.), *Colonialism and the Object: Empire, Material Culture and the Museum*, London, Routledge, 1998.

The earliest museum of archaeological artefacts in the region was initiated at the Syrian Protestant College, later the American University of Beirut, in 1868,¹⁵ in addition to private collections displayed in homes. However none of these was a public state institution with nationalist aspirations. The mandate of the new museums of Syria and Lebanon, and the narratives they dramatized, was to integrate archaeological and other objects into distinct national histories for Syria and Lebanon that encompassed the entire range of the history of the two new states.

The National Museum in Damascus

The Damascus Museum was defined as a national institution from its earliest inception under the auspices of the Arab Academy (*al-majmaʿ al-ʿilmi al-ʿarabi*) at the time of the Arab Kingdom of Faysal in 1918–20.¹⁶ At that time the term designated a collection of objects housed, along with the Academy's offices and its library, in the Ayyubid period intramural Madrasa ʿAdiliyya. Its curator was the Amir Jaʿfar ʿAbd al-Qadir, a member of the Academy and a former student of the École du Louvre. The collection was displayed in three large, well-lit rooms in the ʿAdiliyya. The domed room which housed the tomb of al-Malik al-ʿAdil was devoted to “Arab monuments,”¹⁷ while the two other rooms housed objects from earlier periods, all apparently donated by members of the community.¹⁸

The Damascene intellectuals of the Arab Academy had assembled this collection, which formed the nucleus of the later museum, as part of their assertion of a local national claim to the local art objects which Ottoman officials had been taking to the Istanbul museums.

¹⁵ The earliest guide to this collection is C.L. Woolley, *Guide to the Archaeological Museum of the American University of Beirut*, Beirut, 1921.

¹⁶ The earliest accounts of the history of the Damascus museum are: Muhammad Kurd ʿAli, *Khitaṭ al-Sham*, Damascus, Matbaʿat al-Taraqqi, 1925–28, chapter on “Dar al-athar;” État de Syrie, *L'académie arabe. Édité à l'occasion de l'Exposition Coloniale et des Pays d'Outre-Mer*, Damascus, 1931, in: Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Nantes, Fonds Beyrouth (henceforth MAE Nantes, Fonds Beyrouth), carton 84.

¹⁷ René Dussaud, “L'archéologie en Syrie. Printemps 1925”, *Syria*, 6, 1925, p. 293.

¹⁸ Kurd ʿAli, *op. cit.*

While the collection comprised examples from most periods of the region's history, it clearly privileged the Arab-Islamic objects through their mode of display.¹⁹ Contemporary photographs show that the objects were placed in glass cases without accompanying text. They were exhibited not according to their original functions but rather as objects of aesthetic and historical value. In other words they had already been "museumized". The medieval building which housed the collection had functioned as a *madrasa* and tomb; however it too was now recontextualized as the seat of the Academy. The objects in the collection were made to relate to their setting as to a museum, rather than as to a functioning *madrasa*. Yet a sense of the older hierarchy of spaces within the 'Adiliyya—the tomb being the most special room—was respected in the arrangement of the collection.

Moreover, the museum emerged as a parochial initiative in the context of local intellectual activity in the late Ottoman period, and continued to be so under the French mandate. During their reorganization of the cultural institutions of the Syrian and Lebanese republics, French colonial officials recognized and reinforced the link between the national museum and the Arab Academy. A series of official decrees by the High Commissioner in 1926 and 1928 placed the Arab Academy and its library under the Ministry of Public Instruction of Syria. Following the creation of the *Service des Antiquités*, museums were instituted simultaneously in Damascus and Aleppo. The Damascus museum remained in the 'Adiliyya until 1936.²⁰

The museum in Aleppo had a different trajectory. It too had strong links to a local scholarly group, the Archaeological Society (*Jam'iyyat al-'Adiyyat*), and the first curator of the museum was a member of the Society, the Frenchman Georges Ploix de Rotrou.²¹

¹⁹ Kurd 'Ali, *op. cit.* This is reflected in his description of the collection, where the Arab-Islamic objects receive many more lines than the earlier ones.

²⁰ Arrêtés of May 1926 and May 1928. See MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 62.

²¹ The *Jam'iyyat al-'Adiyyat* was founded in Aleppo around 1931, with the Aleppine historian Kamil al-Ghazzi as its president; it published a bilingual journal, *La revue archéologique syrienne/Majallat al-'Adiyyat al-Suriyya*. In the early 1930 the collection of the Aleppo Museum was housed in the residence of the High Commissioner's representative near the Baron Hotel. See "Nouvelles Archéologiques. Le nouveau Musée d'Alep", *Syria*, 12, 1931, p. 192. The earliest catalogue is: Georges Ploix de Rotrou, "Le Musée National d'Alep. Catalogue Sommaire", *Revue archéologique syrienne*, 2, 1932.

However, Aleppo and its hinterland were becoming secondary to the new capital. While an important museum was eventually built in the northern city, Damascus became the seat of the Department of Antiquities, and its museum became the state's premiere museological institution. The most valued works of art and archaeological finds from throughout Syria were removed to, and displayed in Damascus; the Aleppo museum was limited to the heritage of northern Syria. And while more museums were established in regional centers like Bosra and Latakia, the hierarchy endured. The national museum in the capital had the higher calling to dramatize the artistic achievement of the entire nation, from prehistory to the present. Other museums only represented local histories or the history of a specific archaeological site, subsumed under the central institution.

The French authorities managed the visual culture of Syria in other ways as well. *Syria*, the journal of the *Service des Antiquités*, published excavation reports about Syria and Lebanon and scholarly articles on ancient Near Eastern and Islamic art and archaeology. The *École des arts décoratifs arabes*, founded in 1922 and housed in the Qasr al-ʿAzm in Damascus, included a school which investigated and taught traditional crafts.²² The École had a small library and a permanent exhibition of coins and objects, which reproduced the facilities at the Academy. This collection did not claim to represent the history of Syria; rather, it reflected the archaeological activities of its first director, Eustache de Lorey. The latter's cultural endeavors extended to the discovery of the Umayyad mosaics at the Great Mosque of Damascus and their restoration. When the École was reorganized under the leadership of Robert Montagne in the 1930's it was renamed the *Institut Français de Damas*, and reoriented towards scholarly research and away from museological activity.

The National Museum moved to new, permanent quarters in 1936. The urban context of the new museum indicated its prominence in the capital's civic life. Located near the Barada river, the museum occupied a site that had been the object of substantial landscaping and urban design during the mandate, and was near the new Syrian University (now Damascus University).²³ It faced one of the most

²² Renaud Avez, *L'Institut français de Damas au Palais Azem (1922–1946) à travers les archives*, Damascus, Institut Français d'Études Arabes, 1993.

²³ See the folder on urban "aménagement," MAE Nantes, Fonds Beyrouth,

important Ottoman monuments of the city, the Takiyya Sulaymaniyya, designed by the architect Sinan, which had been the center of the annual pilgrimage caravan to Mecca. In this role it reflected the importance of Damascus in the days of the empire. The architect Michel Écochard's one-storey design opposed its clean modern lines to the soaring, polychrome traditional silhouette of the Ottoman structure. The new museum was custom-built for the collection, with special rooms to house the paintings of the Synagogue of Dura Europos and the reliefs of the Tomb of Yarhai from Palmyra, both excavated in the mandate period. Construction work to incorporate the reliefs of the Umayyad palace of Qasr al-Hayr onto the façade of the museum began in 1939, but was completed only after the Second World War.²⁴ The holdings of the museum were thus recontextualized once more into a specialized building designed to display them according to the latest museological standards. In contrast to their setting in the 'Adiliyya, the new museum facilitated the insertion of the objects into a comprehensive archaeological and historical discourse, framed through wall texts, captions, and tourist guides. The national museum's task of covering all periods of the nation's history was implemented as the galleries were made to choreograph the visitor's journey through Syria's history. However, the grand narrative of the 1936 museum deviated from that suggested by the 'Adiliyya exhibition. The Arab Academy had placed the Arab-Islamic period at the center of the exhibition space and of Syrian history, while the Écochard-designed museum depicted the Arab-Islamic period as one of many important moments in Syrian history. The centrality of Arab-Islamic history, critical to the nationalist discourse of the earlier era, was displaced as nationalist discourse evolved during the French mandate. The construction of non-Arab, non-Islamic pasts for Syria and Lebanon was an important cultural strategy of the French authorities. They did not suppress Arab-Islamic history

carton 347; see also René Danger, "L'urbanisme en Syrie: la ville de Damas", *Urbanisme*, 6, 1937, pp. 123–64.

²⁴ The original 1936 building is now the East wing of the museum. For an introduction to the life and work of Écochard, see V. Bradel, *Michel Écochard 1905–1985*, Paris, Institut Français d'Architecture 1985; for Écochard's Damascus period, see: Samir Abdulac, "Damas: les années Écochard (1932–1982)", *Les cahiers de la recherche architecturale*, 10/11, April 1982, pp. 32–43. A brief and selective building history of the museum is included in al-'Ish, *op. cit.*

in the Damascus museum; rather, they diluted the importance of the Arab part of Syrian history by devoting a great deal of space to the pre-Islamic periods. It is telling that most of the modifications and enlargements of the museum after independence focused on the enlargement of the Islamic galleries and their reorganization, reflecting shifts in the critical role that this moment of history was made to play in successive imaginations of the Syrian nation.²⁵

More broadly, the museum was inserted into the larger network of international tourism and its commodification of historic and artistic objects. Firmly entrenched in the tourist economy of the republic, it constituted the necessary first stop for any visitor to the country. Galleries in the museum told a story around the objects on display, while they also referred to sites and objects that were absent from the building. For example, the Ugarit Hall displayed objects excavated in the sites of Ra's Shamra and Minat al-Bayda', while wall texts referred to the archaeological sites themselves with their architectural remains, which tourists could also visit. In addition, the national museum in Damascus was inserted in a hierarchical network of museums throughout Syria. Only the national museum depicted the entire history of the country. The museum in Aleppo, for example, told an incomplete narrative of one section of the state. Other types of museums organized distinctions in terms of the cultural value of their objects. In the mandate as in the independence period, a distinction was made between antiquities and folkloric objects, roughly defined as objects of recent manufacture and everyday use. Antiquities carried higher cultural capital. Much of Islamic material culture, especially relatively recent objects from the Ottoman period, was relegated to the category of folklore. Such objects are displayed today in Museums of Popular Traditions, located in renovated examples of Ottoman domestic architecture such as the Qasr al-'Azm in Damascus and Bayt Ajiqbash in Aleppo.

In these types of museums, the objects were not deployed to tell a historical narrative; rather they were arranged to approximate domestic settings such as a reception room, bath, or kitchen, which

²⁵ Keith D. Watenpaugh, "Cleansing the Cosmopolitan City: Historical Memory, Colonial Imagination and Civic Identity in the Post-Ottoman Eastern Mediterranean", in Reşat Kasaba and Sarah A. Stein (eds.), *Re-Envisioning the Ottoman Empire*, New York, forthcoming.

date to an undefined “traditional” period. In these cases, both the objects and the architectural setting were abstracted from their original contexts and re-presented as a simulacrum of an “authentic Syrian house”. Such displays rarely emphasize the fact that the buildings and objects depicted once participated in an empire-wide Ottoman culture that transcended today’s national boundaries. This points to unresolved issues in nationalist narrative about the artistic and historical value of certain periods of the nation’s life, to the simultaneous existence of multiple narratives about the recent past, and to the dominant official nostalgia for an “authentic”, “traditional”, urban lifestyle.²⁶

The National Museum in Beirut

Like the museum in Damascus, the museum in Lebanon resulted from an initiative by members of the local elite in cooperation with the French authorities. The project to build a national public museum for Lebanon seems to have been officially formulated in 1923 with the appointment of a committee of local luminaries, including individuals who had extensive private art collections of their own.²⁷ The Cairo-based team of Pierre Leprince-Ringuet and Antoine Sélim Nahas won the architectural competition for the design of the new museum, which was built in 1932–33.²⁸ They created a modernist building with Egyptianizing details, including a façade preceded by a portico of lotus columns. Neo-Egyptian style had been fashionable well before the discovery of Tutankhamen’s tomb in 1922. The urban context of the museum placed it at the heart of a complex of civic

²⁶ For a discussion of these issues in contemporary Syria, see Christa Salamandra, “Consuming Damascus: Public Culture and the Construction of Social Identity”, in Walter Armbrust, ed., *Mass Mediations: New Approaches to Popular Culture in the Middle East and Beyond*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 2000.

²⁷ These included Henri Pharaon and Alfred Sursock. On the history of the National Museum in Lebanon, see *National Museum News*, 6, Winter 1997, which features various articles on the history of the museum. See also Farès el-Dahdah, “Latent Parallelepipeds: The First Postwar Exhibition at the Beirut National Museum”, in Michael Bell and S.T. Leung, (eds.), *Slow Space*, New York, Monacelli Press, 1998, pp. 409–25.

²⁸ Huyghe, *op.cit.* Both architects were French-trained. Nahas was of Lebanese origin, though most of his designs were built in Cairo.

and historical monuments. The museum faces the ancient Colonnade of Berenice, which overlooks the Tomb of the Unknown Soldier, the focus of official commemoration. Like the Damascus museum, the museum in Beirut appeared as a thoroughly modern structure juxtaposed with ancient buildings or fragments that underscored both the historicity of the surrounding city and the modern-ness of the new institution.

The building was customized for the display of certain valued pieces, such as the Ford collection of Phoenician anthropoidal sarcophagi in the basement, and on the upper floor the Phoenician sarcophagus of Ahiiram, which bears the most ancient Phoenician inscription and is a key document for the study of the evolution of writing systems. During the mandate period, the museum displayed archaeological finds from the Phoenician, Greco-Roman, Byzantine, and Islamic periods of Lebanese history.²⁹ The displays were arranged roughly chronologically, with the Phoenician finds occupying the most space and the most prominent locations. In addition to the objects, a map of the Mediterranean in the Phoenician period, which showed Punic colonies in North Africa and Southern Europe, occupied a large space on the second floor. By contrast, medieval Islamic objects and coins, which Chéhab called "Arab art," occupied only two rooms. Unlike the Damascus museum, which strove to showcase masterpieces from various periods of the country's visible history in a relatively balanced manner, the Beirut museum clearly centralized the Phoenician heritage. This trend was intensified after independence under the curatorship of the Amir Maurice Chéhab, whose personality dominates the history of the museum.³⁰

Several devices were used to assert parallels between Phoenicia and modern Lebanon. Wall texts drew parallels between Phoenician statues and the physical features and distinctive clothing of modern-day Lebanese. For example, a conical hat worn by many male

²⁹ For an overview of the collection see: Chéhab, *op. cit.*; Claude Doumet-Serhal, Anne-Marie Maïla-Afeiche, Anne Rabate, and Farès el-Dahdah, *Stones and Creed: 100 artefacts from Lebanon's Antiquity/Pierres et croyances: 100 objets sculptés des antiquités du Liban*, Beirut, Directorate General of Antiquities & Lebanese-British Friends of the National Museum, 1998.

³⁰ Chéhab, an archaeologist and conservator as well as a historian, was curator of the national museum from 1928 to 1982. He also directed Lebanon's Antiquities Service from 1942 until his death.

figurines found in Sidon which date to the end of the third millennium BCE was described as a *lebbadeh* after the headgear of Lebanese peasants of the same region.³¹ The museum's broader narrative emphasized Phoenicia's connections to the Mediterranean: Phoenicia looked West, not East. Modern Lebanon shared this orientation towards the former Punic colonies (particularly in France) rather than the eastern Islamic world. The fact that many objects excavated in Phoenician royal tombs were manufactured in Egypt, or were made locally in the Egyptian or Assyrian visual idiom echoes Huyghe's judgment, which suggested that the art of Lebanon lacked formal cohesion and originality, and therefore did not amount to a national style. It seems that the nationalist narrative of the museum appropriated what in today's parlance would be called "hybridity" in the form of its artefacts, ironically making an invented tradition of cosmopolitanism as a national trait.³² In addition to its openness to formal diversity, the exhibition suggests, Phoenicia contributed to Mediterranean civilization: it exerted a cultural influence disproportionate to its small territorial size. The museum offered up the Sarcophagus of Ahiiram as evidence: found in Byblos, its ancient inscription is considered to be the prototype of the alphabet.³³ The sarcophagus occupied its own gallery, and led into The Gallery of the Alphabets, where charts and tables traced the evolution of the Phoenician script into various alphabets used today.

The Beirut National Museum's grand narrative had a clear focus and message: like Phoenicia, modern Lebanon looked to the west, it had acquired its prosperity through trade and openness to other societies, and its impact on the Mediterranean world was disproportionate to its small size. Just as Phoenicia gave the alphabet to the world, the modern state of Lebanon likewise had the potential for major contributions. These ideas were disseminated through other venues as well. The movement to assert a Phoenician identity, which flourished in Lebanon as well as Tunisia, constitutes a broader dis-

³¹ Chéhab, *op. cit.*, p. 29.

³² New studies of the visual culture of the ancient Mediterranean productively explore the ideas of a shared visual vocabulary outside the framework of the nationalist narrative described here, see for example: Marian H. Feldman, "Luxurious Forms: Redefining a Mediterranean 'International Style', 1400–1200 BCE", *The Art Bulletin*, 84, 1, March 2002, pp. 6–29.

³³ Chéhab, *op. cit.*, pp. 87–95.

course whose implications and legacies await systematic investigation.³⁴ While the grand narrative of the Beirut museum reflected views held by a dominant group within society, it also erased or minimized other possible narratives of the nation's history and destiny.

The Beirut and Damascus museums, as well as related practices and discourses (production of historical knowledge, tourism, etc.) integrated visual culture into historical and nationalist narratives. This focus on the visual and visuality reflected the reorganization of knowledge, of social practices and institutional contexts in the interwar period. It also correlated with the assumed presence of the spectator-citizen, who was to consume and internalize the narratives of the museums as an adjunct to other forms of nationalist indoctrination.³⁵ The response of the public to the museum narratives I have outlined is beyond the scope of this essay, but it is clear that visuality emerged in the mandate period as an indispensable factor in the representation of the nation.³⁶

In both Syria and Lebanon, the national museum was initiated by local intellectuals and members of the elite. The museums received their buildings and took their form under the French mandate. They participated in a discursive environment which gave meaning to the built environment according to the programmatic features of nationalism: the idiom of an evolving national style and character, narrated through objects excavated from within the territory of the nation-state. The institution of the museum recontextualized these objects and employed exhibitionary techniques in order to perform nationalist narratives. The national museums functioned as part of a network of regional museums which established hierarchies of visual materials and histories.

After independence, the museological narratives changed, and are still evolving. Yet museological methods still dictate the way in which

³⁴ On Phoenicianism, see: Asher Kaufman, *Reviving Phoenicia: The Search for Identity in Lebanon*, Ph.D. Diss., Brandeis University, 2000; Brien Garnand, "From Infant Sacrifice to the ABC's: Ancient Phoenicians and Modern Identities," *Stanford Journal of Archaeology* 1 (forthcoming) <http://archaeology.stanford.edu/journal>.

³⁵ As explicated in Bhabha's notion of the "nation as pedagogy"; Homi K. Bhabha, *The Location of Culture*, London, Routledge, 1994.

³⁶ For an analysis of related issues in the context of colonial India, see Tapati Guha-Thakurta, "The Museumised Relic: Archaeology and the First Museum of Colonial India," *Indian Economic and Social History Review* 34, 1997, p. 49. I am grateful to Arindam Dutta for this reference.

visible history and material culture are understood and represented. The method I outlined for reading the museums of Beirut and Damascus rests on the notion that ancient objects and archaeological finds are representations in the same way as historical texts. Museums and museological techniques provide the mechanisms through which these objects are implicated in narratives that convey carefully orchestrated meanings to society. They discern and convey meaningful “traces” (*athar*) in dusty mosque lamps and discarded shards half-buried in tells.

LOOKING EAST, LOOKING WEST: PROVINCIAL ECLECTICISM AND CULTURAL DUALISM IN THE ARCHITECTURE OF FRENCH MANDATE BEIRUT

Robert Saliba

Résumé

Cet article étudie les facteurs régionaux et locaux qui sous-tendent la politique des styles architecturaux produits à Beyrouth sous le Mandat français. Il est centré sur l'éclectisme, d'une part comme phénomène social attaché à l'expansion de la bourgeoisie dans les villes ayant servi de porte d'entrée au colonialisme, et d'autre part comme phénomène politique exprimant la quête d'un style national par les nouveaux États-nations de l'époque coloniale. L'article fait la différence entre l'éclectisme métropolitain de centres "émetteurs" tels que Paris, Istanbul et Le Caire et l'éclectisme périphérique des centres provinciaux "récepteurs" de l'Afrique du Nord jusqu'aux États du Levant. L'article affirme que l'hybridation par croisements culturels et greffes stylistiques reflète les rapports de force décroissants entre l'Europe qui colonise, l'Empire ottoman qui décline, et les vastes provinces qui occupent le bas de la pyramide. C'est pourquoi Beyrouth fut soumise, de la part d'Istanbul, à une occidentalisation de seconde main, suivie d'une occidentalisation de première main par Paris.

En raison du dualisme culturel local, entre des chrétiens tournés vers l'Ouest et des musulmans tournés vers l'Est, soutenu par les écoles missionnaires françaises, britanniques et américaines, l'éclectisme de Beyrouth perdit sa capacité de réaction critique à l'occidentalisation provoquée par une identité culturelle partagée. Le pluralisme stylistique était soit un vernis de surface reflétant un exhibitionnisme bourgeois, soit la quête duelle d'un style national tournant autour du libanisme phénicien contre le nationalisme arabe. Par conséquent, l'éclectisme de Beyrouth peut être considéré comme un phénomène superficiel et dilué, provincial de caractère et manquant de noyau idéologique solide. Trois quarts de siècle plus tard, toujours conditionné par un dualisme communautaire, il pourrait bien être la seule expression "authentique" d'une société pluraliste et "partiellement intégrée".

... to open one's eyes no longer means to be enriched by new visions, but simply to destroy those images that one already holds through contact with too dazzling a light. It becomes clear that Europe can only be copied.¹

¹ J.P. Roux, *Turquie*, Paris, Le Seuil, 1968, p. 79, quoted in André Barey, "Along the banks of the Bosphorus, Istanbul between Orient and Occident", *Lotus International*, 26, 1980, p. 21.

The hybridization of domestic architecture during the late nineteenth and early twentieth centuries was a general trend which pervaded both the metropolises of colonial powers and their “overseas” territories. This multifaceted and complex manifestation holds within its core the dialectic relationship between modernization and its twin phenomenon, cultural domination. If architecture is “politics in three dimensions”,² the dualism between “traditional” and “modern” is clearly expressed in the “Western appliqué facades on traditional interiors”³ characterizing bourgeois residential buildings from Istanbul to Alexandria to Beirut.

Architectural eclecticism in its various manifestations originated in the encounter of local cultures with the advent of the international system of exchange initiated by the industrial capitalism of nineteenth century Europe. In the Levant, cross-cultural breeding and grafting followed the descending relations of strength between colonizing Europe, the weakening Ottoman Empire, and the sprawling provinces at the bottom of the pyramid. As the most advanced nineteenth century capital at the intersection between East and West, Istanbul experimented first hand with Western trends, and then applied them selectively to the rest of the empire. As an emerging provincial center of Ottoman Syria, Beirut looked to Cairo for inspiration and was subject to “second-hand” Westernization by Istanbul, before its “first-hand” modernization by Paris under the French mandate. Accordingly, its special blend of eclecticism can only be grasped when viewed against these two currents of imperial cultural exchange, in terms of their “originating” metropolises (Paris and Istanbul), and the “receiving” provincial centers from North Africa to the states of the Levant.

General trends of eclecticism

The term “eclecticism”, used for the first time by the philosopher Victor Cousin in the 1840s, originally referred to an intellectual

² Alan Gowans, *Styles and Types of North American Architecture: Social Function and Cultural Expression*, New York, HarperCollins, 1992, p. xi.

³ Zeynep Çelik, *The Remaking of Istanbul: Portrait of an Ottoman City in the Nineteenth Century*, Seattle and London, University of Washington Press, 1986, p. 137.

approach encompassing a variety of views borrowed from different systems of thought. Applied to turn-of-the-century Parisian architecture, eclecticism announced a clear departure from pre-1830 neo-classicism, while providing a transition between revivalism and modernism. Although criticized for breaking the unity of style characteristic of earlier Paris architecture, it was also justified as being the true expression of the individualism and freedom of expression of the modern age, in which dogmas of strict architectural composition and styles were replaced by the ability of architects to manipulate their design vocabulary in a creative and unconventional way.⁴

Nineteenth and early twentieth century eclecticism was first introduced at the top, in universal exhibitions, major public buildings, and high-bourgeois residences. Exported from metropolises to provincial centers, it revolved around a set of general trends modified by various cultural and political contexts such as:

- The imposition of Western models and the exotic interpretation of local styles by European architects.
- Local use of picturesque colonial styles as a status symbol and as an evolved form of cultural identity.
- A baroque mixture of European eclecticism and Islamic revivalism.
- The free alteration and adjustment of stylistic features by local builders to match traditional forms through simplification, progressive abstraction, and hybridization of decorative elements. The presence of strong artisan traditions, the pliant nature of nineteenth century eclectic styles, and the malleability of concrete in imitating hand-carved stone shapes, encouraged such experimentation with imported styles.

French-imposed eclecticism

Western eclecticism and Islamic revivalism, separate, mixed or matched, both originating in the European representation of the Orient, varied in form and intention according to the political and cultural context, and the evolving economic interests of the colonial powers.

⁴ Norma Evenson, *Paris: A Century of Change, 1878–1978*, New Haven, Yale University Press, 1979, p. 125.

In Tunis, Algeria, and Morocco, the neo-Moorish style, referred to as Arabo-French style, Franco-Islamic style, Jonnart style (after Jonnart, Governor-General of Algeria), or simply *arabisances*,⁵ was officially established by the French colonial administration at the turn of the twentieth century to promote its role as a protector following “70 years of neo-classical austerity”,⁶ perceived and imposed as the style of the conqueror. This political manipulation of the visible, aimed at establishing an alliance with local powers, evolved between the two World Wars from a figurative-picturesque *arabiance*, qualified as café-concert style, emphasizing surface ornamentation, to an abstract *arabiance*, “displaced in sign and symbol towards plans, lines, and spaces”,⁷ and later to an “atmospheric”⁸ *arabiance*, derived from the careful observation and survey of indigenous architecture, and its inherent spatial qualities in relation to local landscapes.

As opposed to the French-imposed *arabiance* in Tunis, Morocco, and Algeria, the self-imposed eclecticism of nineteenth century Istanbul emerged from a pressing need either to modernize or to fade away as a political power.

Self-imposed eclecticism

As the capital of the Ottoman Empire, with no colonial status, Istanbul initiated an accelerated process of self-imposed Westernization, which infiltrated its coastal provincial centers like Beirut at a later date. The resulting architectural pluralism and the quest for a national style generated a cultural debate concerning the “loss of purity” of the Turkish-Islamic character. Consequently, the European-educated intelligentsia attempted to initiate an “Ottoman revivalism” through the creation of a neo-Turco-Islamic style (later applied in Beirut) by retrieving a set of rules from classical Ottoman architecture and

⁵ By *arabisances* is meant the official attempt by French colonial power to arabise architectural form to legitimize its role as the protector rather than conqueror of its colonies.

⁶ Gildas Baudet and François Béguin, “*Arabisances: Observations on French Colonial Architecture in North Africa between 1900 and 1950*”, *Lotus International*, 26, 1980, pp. 41–52.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

‘orders’ for contemporary practice, and also by the establishment of modern educational institutions like the School of Fine Arts, modeled after the École des Beaux-Arts in Paris and opened in 1881. As expressed in the newspapers of the time, great hopes were attached to western-educated architects to take over the modernization of Istanbul:

For some time, we have been witnessing the arrival of architects from Paris, who are not only able builders, but also, having completed a strong education at the École des Beaux-Arts, are men of taste who know all the resources of their art, can estimate a site, distribute it without wasting an inch, meanwhile giving each room the importance that it deserves, and cover their facades with decorations, which give the buildings the seal of simplicity, grandeur, or mirth they must have.⁹

This quotation could well be applied in Beirut half a century later to the first foreign-educated architects (Bahjat ‘Abd al-Nur, Yusuf Aftimus, Mardiros Altounian) who participated in the baroque eclectic trend of the 1920s and 1930s and helped initiate the Modern movement.

The young Turkish generation of architects would promote its own synthesis of tradition and modernization, leading to what Barey has called “the renaissance of Turkish architecture”.¹⁰ The same trend would appear in North Africa during the last evolutionary stage of *arabisances*, when local architects were to have an important role in making explicit “the molecular arrangements entering into the composition”¹¹ of indigenous towns and buildings.

This concern for architectural identity took another form in early twentieth century Beirut. It drew its specificity from a unique geopolitical and cultural situation based on the dualistic interplay of Ottoman and French colonial politics, the growing economic importance of Beirut as “la Porte de l’Orient”, and the secondary importance of Beirut’s medieval architectural heritage, elementary in complexity and scale compared to Istanbul, Cairo, Damascus, or Tripoli. These factors would determine the extent of Beirut’s receptivity and inner permeability to Western stylistic influence, often

⁹ *La Turquie*, 8 February 1875, quoted Çelik, *op. cit.*, p. 135.

¹⁰ Barey, *op. cit.*

¹¹ Baudez and Beguin, *op. cit.*, p. 44.

qualified, too hastily, as a “Levantine appetite for all that comes from outside”.¹²

Beirut eclecticism

Beirut's early modernization was shaped by the overlapping influence of European colonial interests and an accommodating Ottoman administration, which was being pressured to loosen its grip on its Arab provincial possessions. The rise of Beirut from a small port on the Syrian coast to the leading port of the eastern Mediterranean during the second half of the nineteenth century was the result of progressive Ottoman concessions, and the direct involvement of European powers in trade activities, infrastructural development, and the activities of the Ottoman provincial administration. By the end of the century it was no longer clear whether the *wilaya* of Beirut was a European colony or an Ottoman province; as mentioned by Buheiry:

To an influential portion of its occidentalised merchant notables and professional middle class, Beirut by then was Ottoman only in the sense that the foreign-owned Ottoman Bank was Ottoman, that is, in name only.¹³

Western political alliances with local confessional communities would emerge, leading to an economic and cultural dualism between French-leaning Christians, and Ottoman-leaning Muslims, associated with massive rural to urban migration and a fundamental change in the socio-economic structure and traditional confessional composition of the urban population.¹⁴

Prior to 1840, Beirut *intra muros* was still a secondary Mediterranean port city, including a diversity of ethnic and religious groups, with a Sunni plurality, followed in order of size by the Greek Orthodox community (estimated respectively around 45 per cent and 26 per

¹² Soraya Antonius, *Architecture in Lebanon*, Beirut, Khayat, 1965.

¹³ Marwan Buheiry, *The Economic Role of Beirut during the French Mandate*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, 1987, p. 3.

¹⁴ Leila Tarazi Fawaz, *Merchants and Migrants in Nineteenth Century Beirut*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1983.

cent in 1838).¹⁵ Between 1840 and 1864 it underwent its most significant transformations, which were to constitute a turning-point in its modern history. "Between 1840 and 1865 the number of Muslims in Beirut doubled: the number of Christians tripled".¹⁶ Beirut's total population during the same period increased from an estimated 10,000 to 80,000, a phenomenal growth linked to the massive migration of Maronites from the mixed Druze districts in Mount Lebanon and a Greek Orthodox influx from Damascus and Aleppo, following the sectarian upheavals of 1845, 1850, and especially 1860. This change in the demographics of the confessional balance constituted a major threat to the long-established Sunni community, who had traditionally assumed the leading role in the political economy of the city; it also perpetuated the sectarian tensions, often inflamed by the European powers, which continued into and beyond the French mandatory period.

Cultural dualism became explicit on three complementary levels: political ideology, education, and way of life. These socioeconomic changes are worth investigating in detail due to their direct impact on the new aesthetic standards and political ideologies that came to underlie "the politics of styles".

Bourgeois sectarian dualism

As noted by Kamal Salibi,

while Christians, quite anachronistically, regarded Fakhr al-Din as a seventeenth-century Lebanese national hero and the founder of the Lebanese state, the Muslims, as proto-Arab nationalists, regarded him as an Arab national hero who dared to oppose the alien tyranny of the Ottoman Turks in his day (equally ahistorical).¹⁷

Politically, *Libanism* was championed by a group of Christian intellectuals and middle class professionals, backed by the petite bourgeoisie of Mount Lebanon, who advocated a unique cultural and

¹⁵ *Ibid.*, pp. 131–32.

¹⁶ For a detailed treatment of Beirut's population growth and confessional composition during the 19th century, see *ibid.*, Ch. 4 and tables 1, 2 and 3, pp. 127–32.

¹⁷ Kamal Salibi, *A House of Many Mansions: The History of Lebanon Reconsidered*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1988, p. 169.

economical identity for *Grand Liban* as “la Suisse de l’Orient”. They traced its roots back to ancient Phoenician traditions, which were able to endure in the “mountain refuge” away from the Arab-dominated coast. In defiance of Phoenician *Libanism*, Arab nationalism emphasized the political and territorial unity of Syria, implying, despite its secular definition, both Islamic solidarity and Sunnite political dominance. At the same time, many non-Maronite Christians supported Arab nationalism and promoted secular pan-Syrianism because of the presence of Greek Orthodox communities in Syria, Palestine, and Transjordan, and their fears of “the implications of Arabism as a new guise for political Islam”.¹⁸

In terms of education and lifestyles, the missionary schools, which succeeded in making Beirut the western educational center of the Middle East (although they had only had a limited success in evangelizing the local population), provided the intellectual cover for the political ideologies that served the competing colonial powers they represented. The American University of Beirut served as the locus for an Arab nationalism which tended to be unfavorable to the French presence in the Levant. The Université St. Joseph promoted the Christian *Libanist* ideology, legitimizing the French political reorganization of the Levant. The cultural dualism between French and American education, ideologies, and lifestyles gradually became an integral part of the Lebanese national personality and customs.

Stylistic pluralism

Under such conditions, eclecticism was bound to reflect a dualistic culture, thus losing its potential to generate a reaction to westernization induced by shared cultural identity. In more homogeneous societies like Istanbul, with a solid Islamic background and a sophisticated building tradition, the local architectural intelligentsia of the turn of the century was able to gather enough momentum to react against the “decline” and “degeneration” of Ottoman architecture under the impact of European revival styles. Such an intelligentsia could not be found in Beirut in the 1920s and 30s, where architects

¹⁸ *Ibid.*, p. 54.

and engineers were few.¹⁹ The practising ones were proud of their pioneering role, and were eager to apply their Western-acquired knowledge on “virgin” ground, from the neo-Islamic styles recycled through Istanbul (e.g. Aftimus), to early concrete modernism “à la Perret” (e.g. Tabet). Furthermore, they were adopted first by the Ottoman administration and then by the French mandatory authorities as partners and active participants in their colonial “*mission civilisatrice*”. Their clientele encompassed the local high-bourgeoisie, the foreign institutions, and the colonial political establishment, as demonstrated by the career of the American-educated Yusuf Aftimus. Municipal engineer and trusted architect of the Ottoman *wali*, he was subsequently assigned the Ministry of Public Works under the French mandate, as well as heading an extensive design practice in residential architecture.

Furthermore, these early engineers and architects were mostly Christians and partly of mountain origin. They had little affinity with Beirut’s medieval Islamic heritage (admittedly a fairly limited one by the standards of such cities as Cairo, Damascus, Istanbul, or Jerusalem—or even of Sidon and Tripoli). Accordingly, they put forward an image of a colonial Mediterranean city, with Oriental/westernizing overtones, reflecting the *Libanist* view of Beirut as “la Porte de l’Orient”.

Concurrently, the attempt by local designers and builders to stick to a neo-Ottoman style as an affirmation of Arab-Islamic identity was an exercise in self-deception. Islamic revivalism was a Western colonial creation, figurative and skin deep, with no reference to “the stylistic differences between various regions of Islam and periods of its history”.²⁰

Islamic revivalist styles were applied in residential architecture, as pastiche or bastardized copies, in bits and pieces, diluted or hybridized by local builders and engineers. The malleability of concrete in producing complex and repetitive forms and the pliant nature of neo-Islamic styles encouraged the proliferation of Oriental shapes and

¹⁹ The first architectural school (Académie Libanaise des Beaux-Arts) was established in 1943, more than half a century later than the School of Fine Arts in Istanbul, founded in 1881, which already had 198 students enrolled in 1895 (Çelik, *op. cit.*, p. 152).

²⁰ *Ibid.*, p. 144.

forms, from the treatment of central bays, to windows to balustrades, without generating a distinctly “local version”, as usually materializes from a popular assimilation of imported influences.

Although the neo-Islamic style may have been favored by the Muslim bourgeoisie, and European revivalism by the Christian bourgeoisie, both varieties were prevalent in both Christian and Muslim quarters. Accordingly, architectural styles and ornamentation may have been chosen for their innovative impact and originality rather than for their sectarian connotations, especially since there were no differences in the interior layout of buildings (central hall type), which points to the similarity of domestic habits and lifestyles.

The quest for a national style

As the capital of a new nation-state and the showcase of the French mandate in the Levant, Beirut reshaped its old core in the 1920s and 1930s into a modern district reminiscent of Haussmann’s Paris. The Foch-Allenby and Étoile districts consisted of star-shaped, rectilinear, wide gallery-lined avenues serving as a stage-set for a new generation of administrative and office buildings. The two symbols of local power, the parliament and the municipality, expressed the dual nature of the ambiguous search for a national identity. The parliament building, designed by Mardiros Altounian, a Beaux-Arts architect, was an imposing symmetrical structure with an Oriental-revivalist style articulating historical regional references with Phoenician-Mamluk stylistic overtones. Altounian was one of the main representatives of the *Libanist*-Phoenician ideology, some of whose main figures, like Charles Corm and Najib Abusuwan, were his close friends. As his son notes in his biography: “He was strictly enjoined to erect a building [the parliament] inspired by the purest Lebanese style, for which my father searched in the Shuf, in the palaces of the Amirs. Some sketches on the spot led him to the expected results”.²¹

The municipality building, designed by Yusuf Bey Aftimus, the American-educated engineer, is a clear expression of the neo-Islamic style developed in Cairo by turn-of-the century Western and Western-

²¹ Achot M. Altounian, *A la recherche du temps retrouvé avec mon père: l’architecte Mardiros Altounian*, Beirut, 1998, p. 84 (author’s translation from French original).

educated architects. Aftimus represents the eclectic tradition of the late nineteenth and early twentieth centuries. He was known for the neo-Ottoman style, which he applied in his early buildings such as the Hamidiyyah fountain and the Serail clock built in 1900 on the occasion of the jubilee of ‘Abd al-Hamid II. This style was referred to by the architect as “Oriental” or “Arab”, a general expression often used in the literature of the time to designate the different strands of Islamic revivalism from Mamluk to Moorish to Ottoman. While the “Oriental style” was used in Beirut, particularly in public buildings, to express an Arab regional identity, it took on different connotations in Western metropolises and provincial capitals. For European architects, it was an exotic and picturesque style with a high decorative potential that could be conveniently applied as surface veneer to traditional and Western building types. However, for important regional capitals such as Cairo and Istanbul, it was often perceived and cultivated by local and European-educated architects as a style reacting against Westernization.

Conclusion: The specificity of Beirut’s eclecticism

In 1930, two buildings were erected simultaneously: the neo-Islamic Grand Theatre by Aftimos and the modern-Perret style Hotel St. Georges by Antoine Tabet. These two structures illustrated the overlap of two tendencies: the decline of eclecticism and the penetration of early modernism. This transition period ended during the second half of the 1930s, signaling the establishment of modernism as the predominant style in domestic and public architecture for the rest of the century.

What constitutes the specificity of Beirut eclecticism, both as a first attempt at early modernization by the local bourgeoisie and as a quest for a national identity by the new breed of western-educated architects?

In its local manifestation and within the wider regional context, Beirut eclecticism may be qualified as a late, short-lived and watered-down phenomenon, provincial in character, and lacking a solid ideological core.²² Beirut eclecticism was late because it attained its peak

²² Although it may seem inappropriate to compare the eclecticism of an emerging provincial capital like Beirut to similar currents in Paris or Istanbul, or the

towards the end of the 1920s when Paris was at an advanced stage of coming to terms with the International Modern style,²³ and Istanbul had already exhausted all the repertoire of revivalist styles from Classical to Gothic to neo-Islamic to art nouveau.²⁴ However, earlier examples of Beirut eclecticism are found in high-bourgeois or in the turn-of-the-century governmental and commercial buildings. This wave of early eclecticism took more than two decades to reach middle class residential architecture, pointing therefore to a slow process of local stylistic diffusion. It also brings out a common trend observed under colonialism: Western and Oriental styles were first applied at the top, in major public buildings and high-bourgeois residences; they trickled down later, through local emulation, into vernacular architecture and popular arts and crafts.

Beirut domestic eclecticism was short-lived, mainly due to its late start and its overlap with early modernism. It is interesting to note that the transition from the *immeuble Haussmannien* to the *immeuble post-Haussmannien* in nineteenth century Paris (characterized by the triumph of Art Nouveau and Art Deco), took more than five decades, and encompassed three successive changes of building law; while in Beirut, the evolution from traditional apartment house to baroque apartment building took fewer than twenty years (1910–30), operating under a building law partially modernized during the late Ottoman period and only slightly amended during the mandatory period. Furthermore, the increasing use of elevators and the spread of early modernism starting in the mid 1930s would soon put an end to the eclectic period and to its indiscriminate borrowing of styles.

Beirut eclecticism was a very much watered-down version compared to the exuberance found in other colonial cities. Integral copies of Western models were rare and confined to upper-class residential

major colonial outposts in North Africa, my purpose is to define a common set of criteria against which eclecticism may be assessed and understood in terms of the cultures from which it originates, its modes of diffusion, local variations and different levels of application.

²³ Le Corbusier's pavillon "Esprit Nouveau", with his "Immeuble-Villas" proposal, dates back to 1925; while Perret's pioneering modern apartment building on Rue Franklin, with its exposed concrete frame and wide glass fenestration was completed further back in 1903.

²⁴ "European-style multi-storey apartment buildings" were introduced in Istanbul during the second half of the nineteenth century, more than five decades before Beirut, and moderate income "row-houses" or terraced houses were experimented with at the turn of the century (Çeylik, *op. cit.*, pp. 135–137).

buildings. Small- to medium-size apartment buildings abounded in the city, showing that Beirut residential architecture had a broad base in the petite bourgeoisie of professionals, merchants, bureaucrats, and craftsmen. This middle to lower income bracket of urban residents could not afford the ornate residential structures of the upper class. Speculative builders offered watered-down versions, using cast concrete imitations.

Finally, Beirut in the late Ottoman and French mandatory periods was a transitional society, witnessing the superimposition of a Christian mountain culture over a Muslim urban culture, and the rise of a new middle class looking East and West, conditioned by internal sectarian conflicts, and tendencies towards rapid modernization. These factors determined the extent of Beirut's receptivity and permeability to Western stylistic influences. It was characterized by imitation without questioning and thus lacked the underlying integrity of more homogenous cultures. The latest imports of revivalist trends, from neo-classical, to neo-Turkish, to Art Nouveau, mixed or matched, were cast in concrete, freely altered by local builders, and superimposed on traditional central-hall buildings. This short-lived exuberance (extending for one decade) stopped with the spread of early modernism, starting in the 1930s. However, the eclectic "spirit" continued, untouched, half a century later. Its shaping cultural forces, created under colonialism, remain unchanged. Continually conditioned by sectarian dualism, Beirut eclecticism (lately revived by a non-assimilated post-modernism) may, in the end, constitute the only "authentic" expression of a pluralist and partially integrated society.

This page intentionally left blank

ROBERT MONTAGNE ET LES ÉTUDES ETHNOGRAPHIQUES FRANÇAISES DANS LA SYRIE SOUS MANDAT

Jean Méttral¹

Abstract

As director of the French Institute in Damascus in the 1930s, Robert Montagne inaugurated a series of publications of extremely high quality, notably a number of ethnographic studies which he initiated and directed himself. Focusing on an analysis of the ways in which knowledge is produced (objects, concepts and methodologies), this chapter considers the factors which influenced the introduction of fieldwork studies previously regarded as “ancillary” from an Orientalist perspective.

Making good use of his status as a Parisian academic, Montagne was able to obtain scientific and financial autonomy for the French Institute from the mandatory authorities. He believed that it was vital to construct a modern state in Syria, a country with a brilliant past, and that as much prominence should be given to the present as to the past. Accordingly, he handed over the direction of historical studies to his colleague Jean Sauvaget and took over contemporary studies himself, establishing broad schemas of research and gathering a group of distinguished researchers around him.

Montagne’s belief in the unity of knowledge and action reflected the sociological approach of Le Play. Accordingly, he initiated research projects on nationalism and the state and Arabic language and culture, as well as on those peoples and regions which he saw as obstacles to national unity and the formation of a modern state, such as religious and ethnic minorities, the bedouin tribes and the civilisation of the desert.

Robert Montagne à la tête de l’Institut français de Damas (1930–1938) inaugure la publication d’une série de travaux scientifiques de premier plan, notamment dans le domaine ethnographique.² A propos de Robert Montagne et des études ethnographiques—que j’entendrai ici au sens large, incluant les études sociographiques et géographiques—je m’intéresse surtout à la production des connaissances et

¹ Jean Méttral nous a quittés le 15 avril 2002 avant d’avoir achevé la rédaction de sa contribution. Son épouse, Françoise Méttral, a mis en forme l’article à partir du décryptage de la communication orale de J. Méttral, présentée à Aix en juin 2001, et des notes de ce dernier préparatoires à la rédaction de l’article.

² Voir la liste de ces productions en annexe.

me concentre sur deux questions: tout d'abord, quelles sont les connaissances produites? Ensuite, selon quel dispositif de production? Avec quels objets, quelles méthodes et quels concepts? au fond à partir de quelle *épistémè*, comme dirait Michel Foucault?

Sans m'appesantir sur l'aspect institutionnel, il me faudra néanmoins situer la période de ces productions ethnographiques par rapport à l'histoire de l'Institut français de Damas (IFD) en Syrie: période de ses antécédents (1922–28: Institut d'art et d'archéologie sous la tutelle du Haut-Commissariat); des années de transition (1928–30) marquées par la création, au sein de ce même institut, de la Section scientifique des arabisants (SSA); et enfin période postérieure à la direction de Robert Montagne (1938–41, 1941–56) et à la fin du mandat.

Il nous faudrait également sortir de la Syrie et d'une perspective monographique pour placer notre propos dans une approche plus extensive de la question des rapports entre science et politique sous le Mandat ou, d'une manière plus générale, dans l'histoire de la politique culturelle française au Proche-Orient. La politique culturelle française au Levant ne commence pas avec le Mandat (elle renvoie à une tradition que l'on pourrait faire remonter à l'expédition d'Égypte); la création d'un institut supérieur de recherche tel que l'Institut français d'archéologie du Caire ou le soutien d'institutions scientifiques, françaises ou francophones (Ecole Biblique à Jérusalem, Université Saint-Joseph à Beyrouth), remonte au dix-neuvième et au début du vingtième siècle. Il convient d'inscrire la démarche de Montagne à l'Institut de Damas dans cette tradition qui lui sert de référence tout en soulignant son rôle spécifique et la particularité, voire l'exception, dans l'histoire des instituts de recherche français, que constituent les recherches ethnographiques qu'il a suscitées dans les années 1930.

Enfin, le temps est venu de dire deux mots sur mes sources. Je ne suis pas historien, les sources écrites sur lesquelles j'ai travaillé sont de seconde main. Ce sont essentiellement trois ouvrages: tout d'abord, l'ouvrage de nos collègues de l'Ecole des hautes études sur Montagne et la sociologie musulmane³ qui concerne principalement

³ François Pouillon et Daniel Rivet (éd.), *La sociologie musulmane de Robert Montagne Actes du colloque EHESS & Collège de France, Paris 1997*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000.

son travail sur le Maghreb, à l'exception tout de même de deux articles: ceux d'Henry Laurens⁴ et de Madawi al-Rasheed.⁵ Ceci dit, le rôle essentiel de Montagne au Proche-Orient n'a pas été examiné dans cette publication. Ensuite, le travail précieux de Renaud Avez sur l'Institut de Damas au Palais 'Azem⁶ et puis enfin quelques indications recueillies dans les *Soixante-dix ans de coopération scientifique à l'institut français de Damas* (et notamment la contribution de Nikita Elisséeff).⁷

Mes sources personnelles sont des sources orales. Ce sont les récits de Nikita Elisséeff et d'Henri Laoust, lorsque nous roulions ensemble de Beyrouth à Damas ou sur les routes de Damas à Alep, au début des années 1970. Dans la voiture, Henri Laoust parlait plus facilement qu'il ne parlait chez lui à Saint-Didier au Mont d'Or. Ce sont également les conversations avec Pierre Rondot bien sûr, à Damas et à Lyon; avec le père Henri Charles rencontré au soir de sa vie dans sa petite retraite de Taanayel (Liban); avec Maxime Rodinson; avec Jean Gaulmier, riche en anecdotes sur toute la vie de l'Institut et qui y décrit l'ambiance d'une façon extraordinaire. Mes sources sont un peu éparses mais elles ne sont pas qu'anecdotiques; elles procèdent des mémoires des personnes que je viens de citer.

Pourquoi Robert Montagne?

Robert Montagne est un ethnologue qui a fait sa thèse avec Marcel Mauss et Paul Rivet, deux grandes figures de l'ethnologie française encore aujourd'hui. C'est lui qui introduit les études ethnographiques à l'Institut en mettant à profit une conjoncture politique plus favorable à ce type de préoccupations.

⁴ Henry Laurens, « Robert Montagne et la Palestine » in *La sociologie musulmane* . . . *op. cit.*, pp. 167-185.

⁵ Madawi al-Rasheed, « Robert Montagne and the Shammar », in *La sociologie musulmane* . . . , *op. cit.*, pp. 55-69.

⁶ Renaud Avez, *L'institut français de Damas au Palais Azm (1922-1946) à travers les archives*, Témoignages et documents, Damas, IFEAD, 1993.

⁷ Institut français de Damas, *Soixante-dix ans de coopération scientifique à l'Institut français de Damas, Actes du colloque 1992*, Témoignages et documents 4, IFEAD, Damas, 1995. Nikita Elisséeff, *L'histoire des instituts de recherche français (1922-1966)*, pp. 19-28. Voir également pour cet article Bernard Vernier, « Robert Montagne et la steppe », *L'Afrique et L'Asie*, 32, 1955, pp. 44-49.

En effet, si le début du Mandat, mis en œuvre par des Hauts-Commissaires qui étaient tous des généraux de la république, fut caractérisé par le souci « de contrôler et de pacifier », la conséquence principale de la Grande révolte syrienne de 1925 fut un changement de politique de la France à l'égard des deux pays placés sous son mandat. Avec l'arrivée du premier Haut-Commissaire civil en janvier 1926, la France inaugure une politique dite d'entente avec les chefs politiques locaux et les nationalistes. L'administration civile se substitue à l'administration militaire. Sur le plan culturel, avec l'ouverture de la Mission laïque et la nomination de Gabriel Bounoure comme conseiller à l'éducation, le Haut-Commissariat applique une politique qui viserait moins à « convertir » qu'à convaincre et montre un intérêt pour les populations non-chrétiennes et la culture arabe et musulmane. C'est dans ce cadre que Robert Montagne, sur un terrain préparé par Louis Massignon et Jean Sauvaget, imprime un changement d'orientation décisif dans les activités de l'Institut de Damas et la production de connaissances.

Quels étaient les domaines scientifiques couverts par l'Institut avant l'arrivée de Montagne? Dans un de ses rapports d'activité, Henri Laoust (directeur de 1941 à 1956) énonçait ce qu'avaient été et devraient être les grandes orientations de l'Institut: en premier lieu, l'histoire et l'archéologie; ensuite la langue, la littérature et l'islamologie et enfin, à partir de 1930, les études contemporaines. Il rappelait que la place et le statut de ces trois domaines n'étaient pas équivalents; il constatait en effet que dans les années 1930, la communauté scientifique française distinguait d'une part « les sciences nobles » et de l'autre « les sciences roturières ». Rappelons à ce propos la décision prise à Paris le 13 mars 1928 par le comité de direction de la Section scientifique des arabisants qui vient de se créer à Damas au sein de l'Institut d'archéologie et d'art musulman, dirigé par Eustache de Lorey. Ce comité parisien réunit de grands orientalistes: Louis Massignon (Collège de France), William Marçais (Ecole des hautes études en sciences sociales), Adrien Barthélémy (Ecole nationale des langues orientales), Maurice Gaudefroy-Demombynes (Université de la Sorbonne). En accord avec les pensionnaires et boursiers de l'Institut (Jean Sauvaget, Edmond Saussey, Henri Laoust, Jean Cantineau) qui viennent d'être choisis par le comité, ce dernier précise que « les activités scientifiques des arabisants (à Damas) devront avoir un caractère essentiellement linguistique et culturel », entendre littéraire, et « n'admettre qu'accessoirement, et pour une

durée très limitée, les recherches annexes: l'archéologie pratique (les fouilles), deuxièmement la géographie, troisièmement l'ethnographie»; la sociographie n'est pas mentionnée. Ce sont précisément ces connaissances-là, les sciences « roturières », les sciences annexes dont la clé est le terrain, qui m'intéressent ici.

A propos de la production de connaissances ethnographiques sur la Syrie de l'époque mandataire, j'ai placé Robert Montagne au centre de ma réflexion parce que Montagne, qui arrive à Damas en 1930, fait basculer l'Institut d'archéologie et d'art musulman vers un institut scientifique centré sur les études arabes et l'ethnographie. Il réorganise l'institution, lui donne de nouveaux statuts et d'autres tutelles.

En effet, l'institut créé en 1922 par les autorités mandataires était un institut de prestige, orienté vers une espèce de scénographie d'expositions; il avait aussi en charge la restauration de la Mosquée de Damas et, il ne faut pas l'oublier, le Palais 'Azm; en tant qu'« école d'art et d'artisanat modernes syriens ». L'Institut répondait également à plusieurs finalités: « conserver », « épurer » et si possible, ouvrir vers des formes de productions un peu industrielles. Montagne opère une espèce de conversion ou de rupture dans la mission de l'Institut. Très vite il va chercher d'autres tutelles que la tutelle mandataire. Par le biais de ses relations à Paris avec l'Institut des études islamiques, avec l'Institut d'ethnologie, avec le Musée du Trocadéro (le futur Musée de l'Homme), il opère un « accrochage scientifique » avec les universités pour faire jouer la tutelle scientifique contre la tutelle mandataire.

L'origine de la rupture et la filiation Sauvaget

Plus je travaillais sur mes sources, plus il me semblait que je m'étais un peu trompé de cible et je ne savais plus, et je ne sais pas encore si, sur la question des études ethnographiques ou contemporaines dans la Syrie mandataire, il n'aurait pas fallu commencer par Jean Sauvaget plutôt que par Robert Montagne. En effet, Jean Sauvaget arrive en Syrie quatre ans plus tôt que Montagne, en 1926, dans l'Institut dirigé par Eustache de Lorey auprès duquel il jouera le rôle de secrétaire scientifique. Jean Gaulmier décrit, dans la communication qu'il a faite à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Institut, une soirée avec Jean Sauvaget dans un café de la place

Merjé à Damas; ce dernier est « d'une humeur massacrant » pour avoir « subi pendant une heure la conversation insipide d'un responsable français ». Egalement attablé avec Gaulmier et Sauvaget, se trouve Henri Laoust qui prépare l'agrégation d'arabe. Sauvaget veut promouvoir à l'Institut un travail scientifique et publier:

Nous devrions nous grouper pour faire du sérieux, des recherches qui en valent la peine (...) Et pour commencer, on publierait un recueil de Mélanges (...) il y a Cantineau qui a sûrement quelque chose sur Palmyre, Saussey travaille sur les mots turcs restés en usage à Damas (...) il y a Lecerf qui est professeur de philosophie à la Mission Laïque et bon arabisant. Il y a à l'État-Major, le capitaine Thoumin qui s'intéresse à la géographie humaine de la Syrie.⁸

Il prend la décision de publier sans même en informer de Lorey qu'il appelle un « bouffon inutile ». Nous sommes en octobre 1928 et c'est de cette rencontre que naît à l'Institut « la Section scientifique des arabisants » qui va fédérer autour d'elle les arabisants qui passent à Damas. Il y a déjà une première série de chercheurs associés, ou de chercheurs « relais » comme on les appellera plus tard. Le Service des oeuvres françaises à l'étranger (Ministère des affaires étrangères) qui patronne les instituts, soutient l'initiative.

A la suite d'une première mission de Massignon en 1929, puis d'une mission de Terrasse au début des années trente, se réunit à Paris un comité de direction élargi qui comprend non seulement les orientalistes que nous avons cités, Massignon, Gaudefroy-Demombynes, etc, mais également Jean Marx, le directeur du Service des oeuvres, et Jean Cavalier, le recteur de l'université qui avait, lors de son passage à Beyrouth, promu Gabriel Bounoure à la Direction de l'instruction publique et des oeuvres du Haut-Commissariat.

C'est à partir de cette réunion que Massignon et Terrasse décident de prendre appui sur la Section scientifique des arabisants (SSA) qui reçoit des pensionnaires et des boursiers, généralement venus de l'Ecole des langues orientales, pour constituer un pôle de recherche scientifique à Damas. La SSA, pour échapper à l'autorité mandataire, cherche donc et trouve un appui auprès des universitaires parisiens⁹ et du Service des oeuvres françaises du Ministère; elle prépare ainsi la période Montagne.

⁸ Jean Gaulmier, « La section des arabisants, 1928-1929 » dans IFEAD, *Soixante-dix ans de coopération scientifique...* op. cit., p. 37.

⁹ Louis Massignon, Maurice Gaudefroy-Demombynes, etc.

C'est en ce sens qu'on peut parler d'une « filiation Sauvaget » et j'espère qu'un jour on ajoutera son portrait dans la galerie des ancêtres et qu'on lui consacrera une étude: parce que la richesse, l'ambiguïté et les contradictions entre ses pratiques et ses écrits ainsi que leur importance dans les études urbaines, bien soulignée par André Raymond,¹⁰ mériteraient qu'on travaille un peu cette filiation dont je crois nous sommes, consciemment ou inconsciemment, tous porteurs.

Les enjeux autour de la nomination de Robert Montagne

Il faut bien sûr sur mentionner les origines et retracer le parcours de l'homme qui nous intéresse ici. Né en 1893, ce fils de bonne famille de l'Ouest catholique est élevé chez les jésuites; il participe d'un catholicisme humaniste. A la fin de ses études secondaires, il hésite entre l'Ecole Navale et l'Ecole Normale; il choisit Navale, une « erreur d'aiguillage » dira-t-il plus tard. Il en sort en 1911 et intègre la marine comme enseigne puis lieutenant de vaisseau pendant la Première Guerre mondiale où il chasse les sous-marins et se passionne pour l'aviation de marine. En 1919, il est envoyé au Maroc. Il devient spécialiste de la formation des observateurs maritimes. Basé à Mehdiya, à Kenitra, il s'intéresse d'emblée aux populations maritimes. En 1923, il obtient un congé d'étude à l'Institut des hautes études marocaines; il y apprend l'arabe, passe un brevet d'interprète, puis y enseigne. Lyautey entend parler de ce « marin-sociologue », ou de ce sociologue-marin, et le fait venir auprès de lui à la Résidence où on lui demande de trouver des réponses à la question: «Comment pacifier les Berbères?»

Il intervient dans les négociations pour mettre fin à la guerre du Rif avec Abdel Krim et visite les populations berbères du Souss. En 1924, nommé capitaine de corvette, il devient responsable du Centre de documentation sociologique sur les tribus; il entreprend une thèse sur « Les Berbères et le Maghzen: essai sur la transformation politique des berbères sédentaires (groupe chkleuh) » sous la direction

¹⁰ André Raymond, « Les études sur les villes dans les publications de l'IFEAD », dans *Soixante-dix ans de coopération scientifique, op. cit.*, pp. 29-39.

de Marcel Mauss. Il sera un des concepteurs de la politique berbère du Protectorat contenue dans le *Dahir 1930*. Au printemps 1929, il effectue une mission au Moyen-Orient, pour le compte du Ministère des affaires étrangères, sur « Le mouvement wahhabite et les Saoud » ; mission qui le conduit au Liban, en Syrie, en Palestine, au Hedjaz, au Yémen et en Egypte et au cours de laquelle il passe à Damas.

A Damas précisément, après l'incendie du Palais Azm au cours de la Grande révolte (1925) et avec les changements d'orientation politique qui s'ensuivent, la cohabitation qui s'instaure de 1928 à 1930 entre la Section scientifique des arabisants, constituée autour de J. Sauvaget, et l'Institut d'art et d'archéologie de E. de Lorey, ne se fait pas sans heurt. J. Sauvaget, nous l'avons vu, veut créer un pôle de recherche scientifique qui prenne ses distances par rapport aux autorités politiques. Les arabisants reprochent à Eustache de Lorey ses relations avec le Haut-Commissariat et ses activités commerciales (constitution d'un musée privé).

A partir de 1927, le Ministère affirme en effet nettement ses objectifs de conciliation sur le terrain, assortis d'une volonté de développer des contacts auprès de l'élite intellectuelle et une coopération avec des universitaires syro-libanais. Les orientalistes arabisants parisiens pensent que les études scientifiques, qui permettent une meilleure connaissance, certes utile à l'administrateur pour mieux contrôler le Levant, sont surtout importantes pour faire de ce mandat un système politique adapté aux populations de Syrie et pour former au Haut-Commissariat des « administrateurs éclairés ». Gaudefroy-Demombynes revendique ainsi cette conception d'une recherche à utilité pratique. Il rappelle l'importance d'une connaissance du passé historique, des traditions politiques et sociales, des croyances et des mœurs :

Le rapprochement des deux peuples, leur assimilation possible n'est réalisable que si le pays 'civilisé' . . . oublie un instant ses propres principes et méthodes, s'il étudie l'histoire de son nouvel associé, sa religion, ses mœurs et s'il ne se résout à le diriger qu'après l'avoir compris.¹¹

D'ailleurs les Syriens sont eux-mêmes désireux de rencontrer auprès de leurs interlocuteurs cette connaissance de leur culture. En avril 1930,

¹¹ Maurice Gaudefroy-Demombynes, « L'érudition française en Syrie », *Congrès Français de la Syrie*, Fasc. II, Paris, Champion-Marseille Chambre de Commerce, 1919, pp. 241-44, cité par R. Avez, *op. cit.*, p. 257.

à Damas, Eustache de Lorey, lâché par le Haut-Commissariat, démissionne de la direction de l'Institut d'art et d'archéologie. C'est Sauvaget qui assure l'intérim.

Un comité élargi de la SSA se réunit le 9 juillet 1930 à Paris. S'appuyant sur les arabisants, il cherche un directeur pour la création souhaitée d'un « Institut des hautes études islamiques ou orientales ». Sollicité, Terrasse refuse le poste. Montagne, à qui on s'adresse, refuse tout d'abord « ce poste difficile dont personne ne voulait », pour l'accepter finalement sur l'insistance de Massignon et de Marx. Dans la négociation, il a obtenu la garantie de pouvoir mener en parallèle un enseignement à l'Institut d'études islamiques à Paris. Ce choix ne satisfait pas tout le monde. Dussaud y est défavorable et regrette « la carence des arabisants qui n'ont à proposer que l'inévitable Montagne, qui ne sait pas l'arabe en dehors de celui qu'on parle dans les suqs... qui ne connaît pas la géographie ». Dussaud propose Jean Lassus, un normalien, agrégé, byzantinologue qui a fait l'Ecole de Rome, et sera d'ailleurs nommé pensionnaire à Damas. Mais Montagne a pour lui Louis Massignon et Jean Marx à Paris, et le Haut-Commissariat à Beyrouth, où il a fait bonne impression lors de son passage au printemps et où il a ses entrées; Gabriel Bounoure, responsable de l'instruction publique et des œuvres françaises à Beyrouth, dira de lui: « C'est un homme de jugement large et solide, juste et ferme ».

Le comité scientifique propose donc sa nomination qui est effectuée par le Haut-Commissaire. Montagne obtient son détachement de la Marine au Ministère des affaires étrangères le 15 novembre. Il a juste le temps de soutenir sa thèse le 10 décembre à Paris devant un jury composé de Louis Massignon (président), Marcel Mauss (rapporteur), Paul Rivet et Maurice Gaudefroy-Demombynes. Une « thèse absolument hors ligne » dira Marcel Mauss. Et le 16 décembre, il embarque à Marseille pour Beyrouth. C'est Massignon, de retour de Perse, qui l'installe à Damas le 4 janvier 1931 dans les locaux du Palais Azem à la tête de « l'Institut français de Damas » créé par le Haut-Commissaire le 30 décembre 1930.

L'indépendance de l'institut et l'essor des « sciences roturières », 1930–1938

A l'Institut, Montagne va mettre en place les études avec une grande habileté. Il commence par s'appuyer sur ce qui existe. Il conserve

les grandes orientations fixées par le comité scientifique des arabisants. Pour ce qui est des sciences nobles, il confie l'histoire et l'archéologie à Sauvaget, toujours secrétaire scientifique, et la langue et la littérature à Lecerf, professeur de philosophie et agrégé d'arabe; il s'attribue la tâche de développer les études sur le contemporain, autrement dit « les sciences roturières ».

Il organise les études avec la conscience que, premièrement, quand on est à Damas on a obligation de prendre en compte, comme il le dit, « l'ancienneté millénaire de cette nouvelle capitale d'un nouvel État en construction ». Il écrit dans une lettre à Bounoure: « Dans un pays comme la Syrie, les enquêtes scientifiques doivent faire une part à peu près égale au passé et au présent ».

Il a également nettement conscience du poids de la langue et de la culture arabes qu'il confronte aux idées qui sont, dit-il, « à l'origine d'un monde nouveau ». La langue arabe peut-elle être la langue de la modernisation? Peut-elle être la base culturelle à partir de laquelle va se construire le nouvel État? Ou bien, puisque le modèle du nouvel État c'est la France et qu'il est pour Robert Montagne inscrit dans sa mission civilisatrice, n'est-ce pas au contraire la langue française qui doit être l'instrument de la construction étatique et de la modernisation? Il y aura sur cette question-là une divergence entre Montagne et Lecerf qui enseigne au lycée à Damas et n'est pas encore tout à fait à l'Institut. Lecerf défendra toujours la langue arabe; Montagne restera toujours un peu distant, au moins partagé entre l'une et l'autre langue. C'est un débat de fond.

Ainsi donc, Montagne organise les études contemporaines à partir d'une idée: il faut construire un nouvel État. Formé par Lyautey, Montagne a une conception « Le Playsienne » de la sociologie et du rapport entre science et politique. Bien que les « durkheimiens » (courant de « *l'Année sociologique* ») l'aient adopté dans « leur tribu », à cause de sa thèse et notamment de la présence de Marcel Mauss et de Paul Rivet à son jury, je considère Montagne comme un sociologue Le Playsien. Pour Montagne comme pour Le Play, le rôle du savant est de préparer « la réforme sociale », d'y contribuer, en formant les élites qui la mettront en œuvre. Chez Le Play, la connaissance, le savoir sont un instrument de la « réforme sociale ». Mais pour que cet instrument soit efficace, il faut que soient réunies quatre conditions: en premier lieu, le savoir doit être produit avec toute la rigueur et la précision nécessaires. Ensuite les objets de connaissance doivent présenter un intérêt et des enjeux majeurs et clairs

pour l'action politique. Enfin ces connaissances doivent être transmises aux responsables de l'action: les officiers, les administratifs (ou les notables, chez le Play). Si ces trois conditions sont effectives, la quatrième s'impose d'elle-même: la réforme s'opère alors à un moindre coût humain.

Si nous transposons cela dans la Syrie sous mandat des années trente, nous voyons d'une part Massignon qui semble souhaiter que l'Institut de Damas devienne en quelque sorte un peu un observatoire permanent de l'évolution des pays arabes, à partir de l'analyse de quelques thèmes comme l'artisanat, l'industrialisation, l'enseignement, le statut de la femme et la modification des dispositifs apologetiques de l'Islam.¹² D'autre part, Montagne qui veut développer les études de terrain (ethnographie, sociologie, géographie, dialectologie) sur la société contemporaine pour apporter des connaissances permettant de répondre à la position et à la mission du Mandat: construire un État moderne. Le Mandat n'est pas un protectorat. C'est un régime provisoire qui prendra fin un jour prochain. La politique britannique à l'égard de l'Irak l'a rappelé aux nationalistes syriens qui s'impatientent. Mais la mission civilisatrice de la France, qui n'a pas commencé avec le mandat, doit, elle, se poursuivre. Comme l'a montré Max Weber, le savant et le politique n'oeuvrent pas dans les mêmes temporalités. Sauvaget insistait déjà en 1930 auprès du comité de direction et du MAE sur ce point. Montagne va en faire son premier objectif et, pour cette raison, va s'efforcer de « décrocher » le plus possible l'Institut français de Damas de l'autorité politique du Haut-Commissariat et de le faire passer sous la tutelle d'autorités scientifiques et universitaires.

Les tensions sont immédiates entre Montagne et le Haut-Commissariat et d'abord avec Bounoure qui pourtant le soutient. Montagne réclame, pour la mise en place du nouvel institut scientifique, des moyens que le Haut-Commissariat, dans une période de restrictions budgétaires et de crise financière, ne peut lui accorder. Il veut doter l'institut d'outils de travail, agir vite et il voit grand: aménagement des locaux du Palais Azem (vidé de ses meubles par le départ de l'ancien directeur), achat de livres destinés à la constitution d'une

¹² Sur les divergences d'opinion concernant le nom de l'Institut entre Terrasse, Montagne et Massignon, voir Avez, *op. cit.*, p. 77.

bibliothèque spécialisée sur le monde musulman, publications prestigieuses et missions de terrain pour ses pensionnaires.

Montagne publie dès la première année les « *Mélanges* » préparés par Sauvaget et met en place des publications régulières: le *Bulletin d'Etudes orientales*, et une série de *Mélanges*. Le caractère qu'il veut donner à ces publications est jugé trop luxueux par Bounoure. Les références de Montagne sont en effet les grands instituts français à l'étranger comme ceux du Caire, d'Athènes ou de Rome. Il va donc, à l'invitation de Bounoure, aller chercher ressources financières et patronage auprès du Comité scientifique du Ministère et d'institutions scientifiques parisiennes telles que l'Institut d'études islamiques de la Sorbonne (Université de Paris) créé en 1929 et qui réunit Massignon et les arabisants membres du Comité scientifique de l'Institut; il cherche également un soutien, par l'intermédiaire de ses connaissances et de l'appui de Rivet et de Mauss (qui entre également dans le Comité de direction scientifique de l'Institut), auprès du Musée du Trocadéro et de l'Institut d'ethnologie.

Il obtient dès 1931 l'accord du Ministère pour le patronage scientifique de l'Université de Paris; le Haut-Commissariat conserve cependant sur place un droit de regard sur les locaux et l'administration. Montagne s'efforce ensuite de faire accepter des statuts qui confirment l'autonomie de l'Institut. A partir de 1934, l'Institut affirme son indépendance à tel point que, si l'histoire et l'archéologie sont sous la supervision d'Henri Seyrig qui est directeur des Antiquités depuis 1928, le Haut-Commissaire se plaint de n'être pas même informé des programmes de l'Institut sur les études contemporaines.

L'institut et la production des connaissances

Damas et la Syrie apparaissent à Montagne comme un observatoire privilégié du mouvement nationaliste arabe et de la construction des États au Proche-Orient. Avez note la différence d'approche des sociologues au Maghreb et au Machrek. En Afrique du Nord, la perspective est indissociable de la situation coloniale, au Machrek elle est indissociable de la tradition orientaliste classique.¹³

¹³ Voir Avez, *op. cit.*, p. 256.

Nous sommes ici dans une oasis mais aussi dans la très vieille capitale d'un jeune État que le destin ne cessera de faire évoluer. Pour le comprendre il faut se retourner vers ses origines et le situer.¹⁴

Tous les membres de l'Institut ont bien conscience de vivre un moment privilégié de l'histoire, celui où se construit un nouvel État-nation dans un pays où partout survivent les traces des empires qui s'y sont succédés depuis des millénaires:

Nous observons la renaissance de la langue et de la culture arabe dans un milieu bouillonnant où naît et se forme un monde nouveau.¹⁵

Quand Laoust, Gaulmier et Rondot nous racontaient l'ambiance de l'Institut dans les années trente, ils insistaient sur l'effervescence, le bouillonnement intellectuel fait d'échanges et de travail acharné, entrecoupés de fêtes, de sorties dans les cafés de Merjé ou du Barada; ils riaient des canulars qu'ils montaient aux dépens des gens du Haut-Commissariat;¹⁶ ils soulignaient, dans des registres différents, l'extraordinaire qualité des hommes présents à l'Institut où Montagne jouait le rôle d'animateur et d'organisateur.

Montagne, nous l'avons vu, prend en mains les études sur le contemporain avec la conviction qu'il faut travailler sur le nationalisme politique et la construction des États (ce sera son domaine réservé). Pour cela, il faut étudier et comprendre ce qui bloque précisément la construction des États. De son point de vue les obstacles relèvent de deux ordres: d'une part les Bédouins, la civilisation du désert et son organisation tribale; d'autre part les minorités, réalité qu'il découvre à son arrivée à Damas. Sur ces deux thèmes, il organise la production du savoir avec pragmatisme. Lorsqu'il arrive à l'Institut il est le seul à travailler sur le contemporain. Il repère et associe des collaborateurs locaux en position d'observateurs: des enseignants comme Jean Gaulmier, Robert Tresse, Jean Lecerf; des militaires comme Bernard Vernier, Albert de Boucheman, Pierre Rondot, Richard Thoumin; un jésuite, le père Henri Charles. Il les encourage à conduire une recherche personnelle et répartit entre eux les tâches.¹⁷ A partir de 1934, il obtient qu'ils soient recrutés, détachés

¹⁴ Montagne, cité par Bernard Vernier, *op. cit.*, et par Avez, *op. cit.*, p. 44.

¹⁵ Lecerf, *op. cit.*, p. 142.

¹⁶ A partir de 1929, ils ont leur Tootoo's club et créeront leur petit journal satirique « Le pacha fantôme ». Voir Avez, *op. cit.*, p. 57.

¹⁷ Voir annexe.

de leur corps et rattachés à l'Institut dont ils deviennent membres à part entière. Ainsi dès 1934, l'institut rassemble sur le contemporain, à côté de Montagne, Albert de Boucheman qui obtient un détachement et qui fera équipe avec le père Charles et un géographe, Jacques Weulersse, normalien et agrégé, recruté comme pensionnaire. Le père Charles renforce l'équipe en tant que « pensionnaire gratuit ».

Sur la question des bédouins, Montagne lui-même travaille sur une grande tribu de chameliers, les Chammar de Jezireh, et sur des Cités-États ou émirats du Nedjd en Arabie. Il confie à de Boucheman et au Père Charles l'étude de tribus moutonnières (Mawali, Haddidiyin et semi-nomades de l'Euphrate) et la question de la sédentarisation. En effet, Montagne constate à son arrivée qu'il existe alors peu d'études sur les bédouins hormis celles d'Aloïs Musil sur les Rwala qu'il fait d'ailleurs traduire par Bernard Vernier.¹⁸ Sur le thème des minorités, il associe Pierre Rondot (les Kurdes, les Tcherkesses) et Roger Lescot (les Yazidis). Jacques Weulersse, qu'il a fait nommer, travaillera sur les montagnards alaouites.

Les recherches sur le contemporain conduites à l'Institut couvrent ainsi villes et campagnes dans différentes régions de Syrie: Gaulmier pour Homs et Hama, Weulersse pour Antioche et Damas, après les Alaouites et la vallée de l'Oronte, Thoumin pour le Ghab et la Syrie rurale, de Boucheman pour les oasis du désert, etc. André Latron, employé au Crédit foncier de Beyrouth, vient renforcer l'équipe par des travaux de géographie économique sur la Syrie rurale. Montagne s'efforce, dans le cadre de ces recherches et des séminaires de l'Institut, de transmettre une méthode, une approche à la fois extensive et intensive qui part d'un état des lieux, en mettant toujours les populations, « les peuples », au centre de ses préoccupations. « L'Institut français de Damas, écrit-il en 1931, se propose d'étudier les peuples de Syrie et du Proche-Orient, en multipliant les enquêtes scientifiques sur leurs origines, leurs langues, leurs civilisations et leur pays ».¹⁹ Il fait rassembler la documentation et dresser des inventaires.²⁰ A

¹⁸ Cette traduction ne fut jamais publiée, le comité de direction ayant refusé de la subventionner. Avez, *op. cit.*, p. 102.

¹⁹ Rapport de Montagne; cité par Avez, *op. cit.*, p. 84.

²⁰ Par exemple celui d'Albert de Boucheman, *Matériel de la vie bédouine (tribu des Arabes Sba'a)*, IFD, Damas, 1934, 140 p. Cette publication fut accompagnée d'une exposition au Musée de l'Homme à Paris.

côté des études de langue arabe classique, Montagne encourage aussi la dialectologie, étude de terrain qui, en abordant les parlers locaux, se rapproche de l'ethnographie.²¹ Les études intensives suivies d'études extensives préparent ainsi les essais de synthèse sur des thèmes comme la sédentarisation ou les questions hydrauliques, thème sur lequel sont associés des Français et des Syriens.²²

La civilisation du désert, que Montagne publie en 1947 s'appuie sur les travaux de ces années-là, et notamment sur ceux de Boucheman.²³ L'ouvrage résume sa perspective également inspirée de son expérience marocaine. Il considère que la *badiya* (steppe, désert) est une *hadara* (civilisation) dans le sens où pour ses collègues africanistes il y a la « civilisation des greniers », la « civilisation des lances » ou encore celle des Indiens des plaines pour les États-Unis. Si les sociétés pastorales trouvent leur force vitale dans les liens solidaires qui les unissent, elles constituent par contre des entités politiques nécessairement instables. La civilisation du désert est, au désert, incapable de se dépasser elle-même et donc incapable de progrès, et, hors du désert, elle doit entrer au service d'une autre civilisation. Elle est donc condamnée à disparaître et la voie naturelle de cette disparition est la sédentarisation, processus accéléré par l'action mandataire. Cette analyse repose sur un positivisme évolutionniste, très répandu à l'époque dans les milieux scientifiques et en sociologie, qui considère que l'action civilisatrice à l'égard « des frères bédouins attardés » doit s'opérer dans la sympathie pour les populations concernées.

En conclusion, la recherche scientifique à l'Institut pendant ces années est divisée en deux directions, deux orientations, celle de Sauvaget, qui avait en charge les études historiques et linguistiques, les boursiers et les professeurs du secondaire agrégés préparant leur thèse, futurs universitaires; et celle de Montagne, autour des études sur la Syrie contemporaine (sociologie, ethnologie, géographie) et des chercheurs « bénévoles qui composent son équipe ». Cette double orientation permet à l'Institut de garder son ouverture scientifique;

²¹ Cantineau travaille sur les dialectes de Palmyre, Rondot sur la langue kurde (Avez, *op. cit.*, p. 102) et Reich sur le parler des villages araméens du Qalamoun.

²² Subhi Mazloum publie en 1936 à l'Institut, *L'ancienne canalisation d'eau à Alep (le qanayé de Hailan)*, 96 p.

²³ Albert de Boucheman est tué sur le front syrien en 1941. Une partie de ses papiers ont disparu, brûlés.

l'amitié, la bonne entente entre les directeurs permet à ces orientations de se compléter et de s'enrichir. L'orientation donnée par Montagne, les collaborateurs divers qu'il rassemble qualifiés de « militaires » ou « d'autodidactes » lui attirèrent parfois les critiques d'un linguiste et normalien comme Lecerf, et furent reprises par un autre normalien, Bounoure, irrité par les prétentions et les exigences financières de « ce capitaine de corvette ».²⁴ Mais formées à une observation systématique et rigoureuse et au travail de terrain, ces collaborations aboutirent à des productions scientifiques d'une rare qualité ethnographique sur l'état des populations à l'époque. L'intérêt pour l'approche du terrain se retrouve également par la suite chez toute une génération pionnière de géographes syriens dont les thèses de géographie régionale dans les années quarante et cinquante²⁵ apportent de nombreuses données inédites.

Montagne quitte Damas en 1938. C'est André Seyrig, jusque là directeur des Antiquités, qui va lui succéder, et qui aura la charge d'élaborer de nouveaux statuts. Avec la guerre, il sera suivi d'Henri Laoust (1941–1956) assisté sur place par Nikita Elisséeff, secrétaire scientifique. L'institution a survécu non seulement à la fin du Mandat, qui n'a pas été glorieuse en Syrie, mais elle a survécu également à la crise de Suez en 1956. A propos des rapports de l'Institut et du Mandat, François-Xavier Trégan a posé la question du temps scientifique et du temps mandataire.²⁶ Je me demande si c'est bien la question centrale. Je me demande si la grande question que nous ne devrions pas nous poser à propos de cette institution n'est pas celle-là: comment a-t-elle duré après 1946? Pourquoi a-t-elle duré?

Henri Laoust replie l'institut sur les sciences nobles (l'archéologie et l'histoire, la langue, la littérature, l'islamologie), les recherches en bibliothèque et les études orientales. Il abandonne le contemporain et les sciences sociales. C'est probablement à cette prudence et au soutien d'universitaires et d'académiciens syriens que l'institution doit d'avoir survécu aux tensions qui accompagnent l'indépendance (bombardement de Damas, 1945: agression tripartite contre l'Égypte 1956).

²⁴ Avez, *op. cit.*, p. 98.

²⁵ Par exemple Anouar al-Naaman sur le pays de Homs (1951), A.R. Hamidé sur la région d'Alep (1959), R. Boghossian sur la Haute-Jézireh (1952), N. Mousli (1949) et S. Mazloum (1939) sur des questions hydrauliques.

²⁶ Voir la contribution de François-Xavier Trégan ci-dessous.

De plus, notre génération d'anthropologues, dans une discipline qui, en France, accédait à peine à l'université à la fin des années cinquante, avait en effet à se laver d'une double accusation, d'un double héritage: celui du colonialisme et celui du racisme (instrumentalisation de l'ethnie par le nazisme). Il faudra attendre trente ans pour que les études de terrain et les sciences sociales puissent timidement retrouver une place à l'Institut. Je voudrais m'arrêter un instant sur les années soixante-dix pour rendre hommage à deux directeurs, André Raymond et Thierry Bianquis, qui ont réouvert trente ans après, non plus cette fois « l'Institut français de Damas » mais « l'Institut français d'études arabes de Damas », aux études sur la Syrie contemporaine.²⁷

*ANNEXE: Publications ethnographiques et géographiques des chercheurs de l'Institut français de Damas (ou associés à l'Institut) pendant la période mandataire en Syrie*²⁸

de Boucheman, Albert, *Matériel de la vie bédouine recueilli dans le désert de Syrie (Tribu des Arabes Sba'a)*, Documents d'études orientales, 3, IFD, 1934.

—, « Note sur la rivalité de deux tribus moutonnières de Syrie: les Mawali et les Hadidiyin », *Revue d'Etudes islamiques*, I, pp. 858, 1934.

—, « La sédentarisation des nomades du désert de Syrie », *L'Asie française*, 320, pp. 140-143, 1934.

—, *Une petite cité caravanière: Suhné*, Documents d'études orientales, 6, IFD, 1939.

Cantineau, Jacques, *Le dialecte arabe de Palmyre*, 2 vol., Mémoires de l'IFD, 1934.

Charles, Henri, *Tribus moutonnières du Moyen-Euphrate*, Documents d'études orientales, 8, IFD, 1939.

CHEAM (les Anciens du), *Regards sur le Levant. Les Anciens du CHEAM et l'émancipation du Levant*, Paris, CHEAM, 2000.

Gaulmier, Jean, « Note sur le mouvement syndicaliste à Hama », *Revue d'études islamiques*, pp. 97-125, 1932.

—, « Note sur la fabrication du verre à Armanaz » *BEO*, VI, pp. 53-61, 1936.

—, « Notes sur la pêche du silure dans la vallée du Ghab », *Mélanges de l'Institut français de Damas*, pp. 17-26, 1929.

²⁷ La première publication sera l'étude menée en commun par des chercheurs français et syriens sur « l'artisanat du verre à Damas » et publiée dans le *Bulletin d'Etudes Orientales*, 27, 1974, pp. 141-82.

²⁸ Nous constatons que la plupart de ces auteurs sont absents des références de l'ouvrage de Dale Eickelman, *The Middle East and Central Asia: an Anthropological Approach*, Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 3rd edition, 1998. Cet auteur se contente d'une vague référence en note à une « école de géographie française »... Pour avoir travaillé sur le Maroc, Eickelman n'ignore pourtant pas les travaux de Robert Montagne.

- Latron, André, *La vie rurale en Syrie et au Liban: Etude d'économie sociale*, Mémoires de l'IFD, 1936.
- , « En Syrie et au Liban: village communautaire et structure sociale », *Annales d'histoire économique et sociale*, Paris, 1934.
- Lecerf, J., et Tresse, R., « Les 'Arada de Damas », *BEO*, 7-8, pp. 237-64, 1937-1938.
- Lescot, Roger, *Enquête sur les Yézidis de Syrie et du Djebel Sindjar*, Mémoires de l'IFD, 1938.
- Mazloun, Soubhi, « L'Afrine. Etude hydrologique », *Revue de Géographie physique et de géologie dynamique*, Paris, 1939.
- , *L'ancienne canalisation d'eau d'Alep (le Qanayé de Hailan)*, Documents d'études orientales, IFD, 1942.
- Montagne, Robert, *La civilisation du désert—nomades d'Orient et d'Afrique*, Hachette, Paris, 1947.
- , « Quelques aspects du peuplement de la Haute-Djeziré », *BEO*, IFD, 1932, pp. 53-66.
- , « Contes poétiques bédouins recueillis chez les Sammar de Gezireh », *BEO*, 5, pp. 33-112, 1935.
- , « La structure de la société musulmane », *L' Afrique et l' Asie*, 32, 1955.
- Müller, Victor, *En Syrie avec les bédouins—les tribus du désert*, Paris, Librairie Ernest Leroux, 1931.
- Rondot, Pierre, « Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure. Quelques aspects sociaux des populations kurdes et assyriennes », *BEO*, VI, 1936, pp. 1-50.
- , « Les Kurdes de Syrie », *La France méditerranéenne et africaine*, Paris fasc. I, pp. 81-126, 1939.
- , « Les Tcherkesses », *La France méditerranéenne et africaine*, 4, pp. 43-88, 1938.
- Sauvaget, Jean, *Alep. Essai sur le développement d'une grande ville syrienne des origines au milieu du XIX^e s.*, Paris, Geuthner, 2 vol., 1941.
- Thoumin, Richard, *La Maison syrienne dans la plaine hauranaise, le bassin du Barada et les plateaux du Qalamoun*, Documents d'études orientales, IFD, Damas, 1932.
- , « Notes sur l'aménagement et la distribution des eaux à Damas et dans sa Ghouta », *BEO*, 4, pp. 1-26, 1934.
- , « Le Ghab », *Revue de géographie alpine*, 24, pp. 467-538, 1936.
- , *Géographie humaine de la Syrie centrale*, Tours, Arrault, 1936.
- Tresse, Robert, « L'irrigation dans la Ghouta de Damas », *Revue d'Etudes islamiques*, pp. 461-574, 1929.
- Tresse, Robert, « Usages saisonniers et dictons sur le temps dans la région de Damas », *Revue des Etudes islamiques*, II et III, pp. 1-39, 1937.
- Vernier, Bernard, *Qedar, carnet d'un méhariste syrien*, Paris, Plon 1938 (2^e édit. 1946).
- Weulersse, Jacques, « Antioche. Essai de géographie urbaine », *BEO*, 4, 1934, pp. 27-79.
- , « Un peuple minoritaire d'Orient: les Alaouites » *La France méditerranéenne et africaine*, fasc. II, Paris, pp. 41-61, 1938.
- , « La primauté des cités dans l'économie syrienne », *Congrès international de géographie d'Amsterdam*, t. II, 1938.
- , *Le Pays des Alaouites*, 2 vol., Thèse principale, Arrault, Tours, 1941.
- , *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Gallimard, Paris, 1946.
- , *L'Oronte, Etude de fleuve*, Thèse complémentaire, Tours, 1941.

APPROCHE DES SAVOIRS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE DAMAS: À LA RECHERCHE D'UN TEMPS MANDATAIRE

François-Xavier Trégan

Abstract

The carefully reasoned account given by Nikita Elisséeff of the scientific activities of the French Institute in Damascus in the 1961 Bulletin d'Études Orientales does not give sufficient attention to the academic orientation of the Institute during its first eight years. Despite his reference to the decree of the French High Commission (concerning the re-organisation of the Institute of Muslim art and archaeology, created in 1922) as justification for his decision, ignoring this early period is symptomatic of a more general neglect of the French mandate in the Levant. The absence of any discussion of this period in the eighteen pages of Elisséeff's text underlines the failure of French management in the Levant and the disquiet of the Director of the Institute over the direction which it had taken and the various political errors which had combined to render it suspect. By ignoring the early period, Nikita Elisséeff actually brought to light a number of matters which he would have probably preferred to have been forgotten, particularly the inability of the French authorities to grasp the special nature of the mandate, and their inability to free themselves from traditional imperialist attitudes. Despite the new scientific orientations formulated by Robert Montagne after 1930, French academic studies found it difficult to arrive at an understanding of Syria, whose singularity was often lost in wider French perceptions of empire in their Muslim and Arab dimensions.

Nikita Elisséeff esquisse, dans l'édition 1961 du *Bulletin d'Études Orientales*, le premier bilan scientifique de l'Institut Français de Damas dont il assure alors la direction. L'institution, sous cette dénomination précise, et son périodique fêtent leurs trente ans de création. L'anniversaire sert de déclencheur à cet exercice de restitution raisonnée. Le contexte de sa rédaction aussi.

Vingt-cinq après le départ chaotique des troupes françaises de Syrie, la France a profondément réorganisé la nature de ses relations avec l'Empire français et ses avatars mandataires. La Syrie fait depuis l'objet d'une relation dominée par la coopération culturelle et militaire, alors que les deux pays reprendront leurs relations diplomatiques en 1962. Dans le nouveau dispositif impérial façonné par la IV^{ème} République, Damas occupe toujours pour la France un point

d'observation privilégié. L'Institut Français est un outil parmi d'autres pour préserver ce statut privilégié. Il s'agit alors aussi, par l'exercice de bilan, de convaincre que l'Institut Français peut et doit rester un outil de premier plan de ces nouvelles relations franco-syriennes: par sa contribution à une connaissance approfondie des cultures et civilisations de ce pays, et par sa collaboration précieuse, dans le domaine de la mise en valeur patrimoniale et archéologique, avec les autorités locales.

Cette commémoration scientifique est également le prétexte à la rédaction d'une histoire condensée des études orientales françaises, depuis le XVI^{ème} siècle, et dont l'Institut Français serait le digne perpétuateur et héritier. Mais l'auteur rompt brutalement et sans explication sa narration historique en 1922, pour ne la reprendre qu'au 31 décembre 1930. En somme, les huit premières années fondatrices de l'Institut sont exclues de la mémoire institutionnelle que l'auteur rédige pourtant jusqu'alors avec le souci de l'historicité et des correspondances.

Différents arguments pourraient être proposés pour expliciter cette omission. Des explications d'ordre statutaire, scientifique ou politique, mais qui se rejoignent toutes dans leurs faiblesses. Nikita Elisséeff, en évacuant les travaux de l'Institut d'archéologie et d'art musulmans, créé en 1922, évacue de facto le Mandat français au Levant. Le mot Mandat s'illustre d'ailleurs par son absence, au cours des 18 pages de cette contribution méticuleuse. Seule la mention de l'implication du Haut-Commissariat français dans le changement des statuts de l'institution évoque, sans jamais la citer, la période du Mandat. Paradoxe de cette absence, qui affranchirait, à compter du 31 décembre 1930, la France et la Syrie de leur relation marquée par la tutelle, les droits et les obligations définis huit ans plus tôt par l'article 22 du pacte de la Société des Nations.

En plaçant dans l'oubli cette première phase de l'Institut Français, l'auteur refoule-t-il plus qu'il n'esquive? Refoulement d'une pratique scientifique qu'il ne peut assumer ou justifier, tant le projet politique français de ces premières années en Syrie refuserait de s'offrir à lui en toute visibilité et intelligibilité? Incapable de se retrancher derrière une ambition politique dont la cohérence fait défaut, la production scientifique deviendrait-elle suspecte, au point de provoquer son exclusion brutale de la mémoire scientifique de l'institution?

Nous proposons quelques jalons pour esquisser l'histoire de cette suspicion.

Le premier bilan scientifique de l'Institut Français de Damas, ou l'omission paradoxale d'un temps mandataire

Nikita Elisséeff dresse, dans le tome XVI du *Bulletin d'Etudes Orientales*, publié en 1961, le premier bilan scientifique de l'Institut Français de Damas.¹ L'exercice critique auquel se livre le directeur de l'institution débute au 31 décembre 1930.² A cette date, un arrêté du Haut-Commissaire de la République Française auprès des États du Levant substituait à l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans,³ fondé en 1922, l'Institut Français de Damas.⁴

L'auteur se livre alors, par champ disciplinaire, à l'énumération des principaux travaux produits dans l'enceinte d'un Institut statutairement réformé pour étudier, sous tous ses aspects, « la civilisation de la Syrie et des pays arabes limitrophes depuis l'avènement de l'Islam ».⁵ Archéologie, histoire, littérature arabe, dialectologie, ethnographie et sociologie, géographie humaine, kurdologie, iranologie et islamologie se succèdent alors, illustration d'une vaste et érudite production scientifique sur une période de trente ans, marquée par 71 volumes de publication. Ce premier bilan est le prétexte, en propos introductifs, à la rédaction d'une histoire condensée de l'orientalisme et des études arabes en France, depuis le XVI^{ème} siècle.

L'Institut y trouve naturellement sa place, en tant que perpétuateur d'une tradition orientaliste qui n'aurait véritablement acquis droit de cité qu'au XVI^{ème} siècle, lors de la création du Collège Royal par François Ier et la nomination de Guillaume Postel à l'enseignement de l'arabe. La filiation se précise, par la création, sous Henri III, de la première chaire d'arabe indépendante confiée à Arnoul de l'Isle.

L'Institut français se pose progressivement en mémoire de l'action d'un Colbert, créateur de l'Ecole des Jeunes de Langues, des leçons d'un François Pétis de la Croix ou d'un Antoine Galland, qui

¹ Nikita Elisséeff, « L'œuvre scientifique de l'Institut Français de Damas », in *Bulletin d'Etudes Orientales*, XVI, 1961, pp. 101-118.

² L'auteur date l'arrêté du Haut-Commissariat au 30 décembre 1930; l'arrêté n° 3393 est en fait en date du 31 décembre.

³ Créé par un arrêté du 14 octobre 1922.

⁴ Sur l'histoire de l'Institut, voir Renaud Avez, *L'Institut Français de Damas au palais Azem (1922-1946)*, Institut Français d'Etudes Arabes, Damas, 1993.

⁵ Elisséeff, *op. cit.*, p. 103.

conciliaient déjà à l'aube du XVIII^{ème} siècle la culture générale et la formation spécialisée qu'illustra admirablement d'Herbelot dans sa *Bibliothèque Orientale*, préfiguration de la moderne *Encyclopédie de l'Islam*.⁶

Nikita Elisséeff s'attache alors à préciser les raisons, politiques et intellectuelles, qui ont pu présider au développement des études arabes à partir de la Révolution. Si des raisons politiques peuvent expliquer ce développement (l'acuité de la Question d'Orient), des raisons intellectuelles y prédominent aussi: les influences, sur ces études, des progrès de l'histoire, de la philologie, de l'archéologie et des sciences d'érudition en général.

Il rappelle la nécessité, alors, de devoir dépasser le caractère jusqu'alors trop théorique de l'enseignement de l'arabe par le séjour en Orient, seul moyen qui pouvait permettre d'acquérir la pratique linguistique et de développer les connaissances de l'histoire, des institutions et des mœurs du monde musulman. A côté des établissements français d'Athènes, de Rome et du Caire,

l'État décida la création d'un institut d'études arabes qui devait apporter sa contribution dans les divers domaines de l'érudition orientaliste. Le choix du siège se porta sur Damas.⁷

Le lecteur s'impatiente alors de la narration des conditions de création de l'Institut français d'archéologie et d'art musulmans, en 1922, puis de la restitution raisonnée de l'œuvre scientifique réalisée durant les premières années du Mandat.⁸ Mais Nikita Elisséeff referme brutalement sur l'histoire qu'il brosse, sans explication, une parenthèse. Il ne la rouvrira qu'en 1930.

Le nouvel Institut, façonné par l'arrêté du 31 décembre 1930, obtient, après celui de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le patronage scientifique et le rattachement à l'Université de Paris. La tutelle universitaire, rassurante, marque un nouveau temps scientifique pour l'Institut, que l'auteur décide d'inscrire en dehors du contexte franco-syrien qui prévaut.

⁶ *Ibid.*, p. 102.

⁷ *Ibid.*, p. 103.

⁸ Rappelons le rôle du Congrès français de Marseille, en 1919, dans l'établissement de cet Institut Français. Voir « L'Institut de Syrie », in *Le Congrès français de la Syrie*, Chambre de commerce de Marseille, 3, 4 & 5 janvier 1919, Fascicule II, section d'archéologie, histoire, géographie, ethnographie, pp. 186-88.

Avec l'absence du premier Institut de prestige et de haute culture, c'est le temps mandataire qui reste principalement absent de l'exercice de bilan tenté par Elisséeff. Son absence paraît difficilement justifiable et renvoie *in fine* au malaise mandataire de ces premières années.

L'exclusion mandataire difficilement justifiable

L'auteur, pour justifier de son choix, revendique l'arrêté administratif du 31 décembre 1930, portant réorganisation de l'Institut Français de Damas.⁹ Mais même si cette réorganisation modifie profondément les orientations scientifiques du centre,¹⁰ rattaché administrativement au service des Œuvres françaises, elle répond toutefois aux évolutions de la présence mandataire française en Syrie. Créé par le Mandat et pour le Mandat, l'Institut Français de Damas s'adapte logiquement aux choix de ses autorités de tutelle. L'arrêté administratif de 1930 en est ainsi un épisode parmi d'autres.¹¹

La création du périodique le *Bulletin d'Études Orientales*, en 1930, marque le point de départ de la capitalisation des connaissances de l'Institut. Trente années de publications scientifiques sont un prétexte pertinent pour se livrer à l'exercice du premier bilan. Mais cette création éditoriale ne signifie pas pour autant que le domaine des études orientales françaises sur et en Syrie aurait été, jusqu'à cette date, vierge de production savante. Les phases de pénétration et de pacification ont été productrices de nombreuses monographies, rédigées en particulier par les militaires qui s'y trouvaient directement associés. Même s'ils n'étaient pas placés sous l'autorité scientifique directe de l'Institut français, alors à l'état embryonnaire

⁹ Elisséeff, *op. cit.*, p. 103.

¹⁰ Il est certes difficile de marquer les filiations scientifiques entre un premier Institut dont les buts sont l'organisation d'un musée, d'une bibliothèque d'exposition, de conférences, de cours et l'ouverture d'une école des arts décoratifs, avec un Institut missionné pour « l'étude des peuples de Syrie et du Proche-Orient » (selon le projet de statut pour l'Institut Français de Damas de 1933).

¹¹ Renaud Avez fait débiter sa monographie consacrée à l'Institut Français de Damas à l'année 1922. Il rappelle toutefois le malaise qui entoure cet arrêté du 31 décembre 1930, susceptible de marquer, par ses nouvelles réorientations scientifiques, l'acte de naissance de l'Institut Français. R. Avez, *op. cit.*, p. 15.

et concentré sur le domaine artisanal et archéologique, ces travaux auraient dû trouver leur place dans le bilan qu'Elisséeff dresse, plus généralement, des études orientales françaises dans leurs différents lieux de production.

Il paraît enfin difficile de suggérer que l'auteur se retranche derrière la gestion chaotique des premières années de l'Institut, marquées par les relations personnelles délicates entre son premier directeur, Eustache de Lorey, et ses autorités de tutelle, pour en décider autoritairement leur éviction: l'Institut a-t-il jamais échappé à ces tensions et querelles internes, qui marqueront justement la petite histoire de l'Institut sous la direction de Robert Montagne, à partir de 1930, en prise avec des normaliens inquiets du devenir des disciplines classiques?¹²

Nikita Elisséeff apparaît plutôt dans l'impossibilité non d'évaluer un bilan, mais bien de rattacher ce bilan à un projet ou à un temps qui s'offrirait à lui en toute visibilité et intelligibilité: le temps mandataire. Paradoxe de la démarche, le mot Mandat n'apparaissant pas une seule fois dans la contribution que nous livre Elisséeff, comme si à compter du 31 décembre 1930, la France et la Syrie échappaient brutalement à cette relation particulière marquée par la tutelle, les droits et les obligations définis par la Société des Nations.

Le Directeur de l'Institut a pu, dans sa narration jusqu'à la création mandataire, rattacher sans difficulté la production scientifique française soit à une tonalité académique, culturelle, soit à une ambition politique. Ces tonalités et ces ambitions sont comme des alibis, derrière lesquels le savoir et ses producteurs, dans leurs succès comme dans leurs errances, peuvent s'abriter. Cet exercice de justification relève de la nécessité dans le contexte du début des années 1960. Quinze ans après le départ des troupes françaises de Syrie, la France a progressivement et difficilement révisé la nature des ses relations avec les États anciennement sous mandat. Au diapason de la réor-

¹² La « querelle » Montagne-Lecerf reste un témoignage efficace de ces crispations, le second ne voyant dans le premier qu'un simple relais du 2^{ème} Bureau, fossoyeur des disciplines classiques au bénéfice de l'approche sociographique et ethnographique. Le bilan laissé par la direction Montagne à l'Institut relègue la diatribe de Jean Lecerf au domaine des craintes corporatistes. En l'état, l'œuvre de Robert Montagne au Proche-Orient reste toujours, curieusement, à évaluer. Voir *lettre de Jean Lecerf au Président de l'association amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure*, le 11 janvier 1935, Archives de l'Institut Français de Damas, *Correspondances diverses*, 1920-1946.

ganisation structurelle du reste de l'Empire français, les relations avec la Syrie sont dominées par la coopération culturelle et militaire. Point d'observation privilégié, Damas reste, dans ce nouveau dispositif, une place de choix pour les autorités françaises. L'Institut français, lieu de production mais aussi organe de liaison, est un outil, parmi d'autres, pour la préserver.

En évacuant de son bilan les orientations scientifiques de la première décennie de l'Institut Français, Nikita Elisséeff évacue une décennie marquée par les errements politiques et administratifs français et la brutalité de la conquête. Il refoule une ambition savante que le contexte politique rend alors automatiquement suspecte. Plutôt que de s'attarder sur le processus d'élaboration des savoirs, quitte à les lier, en toute lucidité, à un patronage politique déficient, il en accepte plutôt l'échec, alors synonyme d'absence et d'éviction.

Le malaise mandataire, en 1961, paraît toujours bien présent dans cet exercice de mémoire sélective auquel se livre Elisséeff. Un malaise qui illustre plus particulièrement l'échec de la politique savante française sur la Syrie, incapable de se reposer sur les appels lancés, dès 1902, en faveur d'une participation des sciences sociales à la formulation de la politique musulmane française.¹³

Entre réappropriation et anticipation: les usages du savoir « mandataire »

Si les projets français algérien ou marocain ont été producteurs de savoirs novateurs, alimentés et provoqués par les étapes coloniales de pacification, de pénétration, d'association, d'assimilation ou de mise en valeur économique, le projet mandataire français au Levant reste, dans un premier temps, crispé sur la seule reproduction de savoirs paternalistes. Ces premières stratégies savantes diluent les spécificités levantines dans l'espace plus global de l'Empire Français et de sa mythologie (par l'importation des techniques Gouraud dans

¹³ Archives Nationales, Paris, CARAN, F/17/13 556, Chemise « Chaire de sociologie et de sociographie musulmanes »; « Note sur la création d'une chaire de "sociologie de l'islam" au collège de France »; document dactylographié sans date et sans nom, pouvant être attribué à Alfred le Chatelier, début de l'année 1902, 6 pages. Alfred le Chatelier est le créateur de la première chaire de sociologie et de sociographie musulmanes au Collège de France en 1902, l'animateur de la *Revue du monde musulman* dès 1907 et le père "putatif" de la politique musulmane française.

un premier temps). Montagne, dans son ambition de préciser les spécificités de la présence française outre-mer, peut dès lors, en convoquant Mistral, vanter les mérites de la « race latine », qui « se nourrit d'enthousiasme et de joie, elle est la race apostolique qui met les cloches en branle, la trompette qui publie, la main qui sème le grain . . . »¹⁴

Puis, dans un second temps, le projet mandataire organise sa production scientifique en réaction à des mobilisations et à des ambitions nationalistes syriennes, comprises comme des nuisances susceptibles de fragiliser non seulement l'édifice mandataire, mais surtout, par extension et propagation, l'édifice impérial.¹⁵

L'examen de la pratique scientifique conduite à l'Institut Français de Damas durant la période mandataire peut permettre de préciser, *in situ*, les modalités d'articulation entre un savoir orientaliste initial, de *réappropriation*, et un savoir « colonial », de *restitution*, fondé sur une observation et une analyse des faits capables de s'affranchir de la mythologie historique.

Pratique, dans ce premier cas, de la réactivation d'un passé dont la mise en sens et en ordre doit être l'architecte d'une mémoire historique jugée jusqu'alors inexistante, ou tout au moins jugée incapable de s'assumer sans l'intervention éclairée de la France. La mise à jour des filiations, occidentales, chrétiennes, françaises, permettra de rendre cette mémoire historique levantine collective et partagée entre les deux rives de la Méditerranée. Cette approche patrimoniale, artisanale et muséographique, reste tributaire d'un savoir catéchisme plus qu'histoire.

C'est dans cette logique que s'inscrivent les premières années de l'Institut Français d'archéologie et d'art musulmans, créé en octobre 1922, et dont les bases avaient été posées par le Congrès de Marseille en janvier 1919. Rappelons l'apport décisif du général Gouraud à ce projet, car le Haut-Commissaire est

profondément pénétré de l'intérêt permanent qu'offre cette vieille et belle terre de Syrie à l'histoire et à l'archéologie, à l'étude des races, des religions et des civilisations, à la littérature, à la peinture, à la poésie.¹⁶

¹⁴ Robert Montagne, "French policy in North Africa and Syria", in *International Affairs*, XVI, 1937, pp. 263-80.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Général Gouraud, « L'Institut Français de Damas », *Revue des Deux Mondes*, avril 1923, t. 19, p. 594, cité par Avez, *op. cit.*, p. 26.

Le Général Gouraud trouvera en Eustache de Lorey, chargé de mission archéologique dépêché par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Damas dès 1921, un défenseur et partisan de cette appréhension de la Syrie. Le contexte de concurrences culturelles et intellectuelles qui dominent alors en Europe finit de convaincre de la nécessité, pour la France, de développer une présence culturelle et intellectuelle sur ses « nouvelles terres ».

Dès lors, la création d'une structure permanente de recherche et d'études en Syrie s'inscrit moins dans un contexte de conquête et de pacification que de concurrence culturelle, marqué par la progression de la présence allemande au Levant. Elle répond parallèlement à la nécessité de coordonner sur le terrain les recherches archéologiques, de sciences humaines et pures, afin de soutenir les projets mandataires de mise en valeur et de conservation des antiquités, de développement de l'enseignement et de coordination avec les établissements supérieurs.¹⁷

Malgré les résistances organisées à la présence française en Syrie, l'institutionnalisation d'un savoir n'est pas réfléchie, en premier lieu, comme l'auxiliaire direct d'une action qui se doit d'être alimentée en savoirs pour être efficace.

L'Institut Français s'oriente alors autant vers la réhabilitation patrimoniale que vers l'inventaire, deux axes qui permettent de souligner les carences levantines dans la mise en valeur de sa propre histoire, et de faire accéder les États sous tutelle à une connaissance enfin structurée, à une histoire enfin rendue intelligible. L'acte de science reste dans cette logique acte de civilisation, pouvant permettre à ces États, à terme, de gérer en toute éducation leurs destinées nationales.

Mais à côté de cette première fonction de mise à jour implicite des archaïsmes, se greffe l'idée qu'une école enseignant les techniques artisanales pourrait rétablir et ressusciter, à Damas en particulier, les anciennes industries de la verrerie, des étoffes, de la marqueterie, de la céramique, des incrustations de métaux. On trouve naturellement dans cette tendance l'héritage de l'action développée par Lyautey au Maroc pour l'art, dont Gouraud se revendique par ailleurs.¹⁸

¹⁷ Voir *Une mission de reconnaissance de l'Euphrate en 1922. Deuxième partie, Les textes: enjeux économiques, politiques et militaires*, Damas, Institut français d'Études Arabes, Damas, 1988.

¹⁸ Renaud Avez, *op. cit.*, p. 28, dont les notes 28 et 29.

Hormis l'organisation d'un enseignement destiné à assurer la pérennité d'une main d'œuvre, la nécessité de ce projet d'école invoque implicitement la décadence des arts musulmans, qui auraient même perdu, au cours des derniers siècles, leur pureté et leur élégance primitives.¹⁹

L'Institut, dans sa vocation patrimoniale, n'en finit plus, dès lors, de suggérer les carences orientales, non seulement dans la gestion d'un patrimoine remarquable, mais également dans la capacité même de sa seule évaluation et compréhension.

La démarche d'Eustache de Lorey et de François Pierre-Alype, lors de la participation des États du Levant à l'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931, s'inscrit pleinement dans cette logique de mise à jour des faiblesses et des carences levantines pour asseoir, dans sa fonction de remède, l'action impériale de la France.²⁰

Ce n'est qu'à partir de 1930 que l'Institut développe une action scientifique qui réserve à une quotidienneté sociale et politique une place originale; car l'Institut est bien décidé à réfléchir un avenir que l'on s'efforce d'engager. Ce réajustement marque le passage de la « généralité de la description à la particularité de l'observation ».²¹

¹⁹ Gouraud, *op. cit.*

²⁰ Sur la participation des États du Levant à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931, nous nous permettons de renvoyer à notre contribution aux Journées d'études sur le mandat français qui se sont tenues à Beyrouth, en mai 1999: « Appréhensions et méthodes dans un système mandataire: le cas de la participation à l'exposition coloniale internationale de Paris, 1931 » in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918-1946: les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002. La persistance, de 1922 à 1931, de cette politique de mise en lumière des carences levantines pourra être soulignée par l'approche muséographique française réservée à la Syrie et au Liban dès 1922, lors de l'Exposition coloniale nationale de Marseille. Voir en particulier « Les intérêts français en Syrie et dans le Liban », in *L'Exposition nationale coloniale de Marseille*, Commissariat général de l'exposition, Marseille, 1923, pp. 202-210.

²¹ Selon la judicieuse expression de Bernard Lepetit, « Missions scientifiques et expéditions militaires: remarques sur leurs modalités d'articulation » in *L'invention scientifique de la Méditerranée: Egypte, Morée, Algérie*, sous la direction de Marie-Noëlle Bourguet, Bernard Lepetit, Daniel Nordman, Maroula Sinarellis, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1998, pp. 97-116. Sur le rôle particulier de Robert Montagne à l'Institut Français, nous renvoyons à la contribution de Jean Métral dans cet ouvrage. Notons par ailleurs que Nikita Elisséeff, loin de s'attarder sur le rôle majeur de Montagne dans le réajustement scientifique de l'Institut, ne lui réserve que 7 lignes dans la rubrique « Ethnographie et sociologie ». Caractériser Montagne par « il montra un intérêt particulier pour l'évolution moderne des pays arabes » puis souligner que « sous son impulsion parurent également plusieurs autres études concernant la vie bédouine », ne paraît pas proportionnel à la rupture scientifique prévisible dès l'arrivée de Montagne à la direction

En effet, c'est au temps fort des questionnements autour du devenir de la présence française au Levant, que l'Institut Français de Damas est réorganisé pour « l'étude des peuples de Syrie et du Levant en conduisant des enquêtes scientifiques sur leurs origines, leurs langues, leurs civilisations et leurs pays » (statuts de l'IFD—1933 et 1935), et que, sous la tutelle administrative du Service des Oeuvres du Ministère des affaires étrangères, il engage alors une véritable recherche de terrain. Cette recherche poursuit la tradition militaire du recensement méticuleux, généralement inaugurée sur le terrain nord africain et encouragé par un Ministère qui devient plus curieux des composantes sociales ou ethniques des populations placées sous la tutelle française.²²

L'Institut de Damas développe une approche *pluridisciplinaire* à vocation autant interne qu'*externe* à la Syrie: l'Institut multiplie les missions en Egypte, Iraq, Transjordanie; un centre de documentation sur les pays arabes est élaboré en octobre 1933, les conditions foncières en Palestine sont analysées, le personnel scientifique multiplie les interventions sur le monde musulman à l'Institut des Etudes Islamiques de l'Université de Paris et Robert Montagne développe une très grande activité au sein des différents départements et commissions du Ministère des affaires étrangères, sur la politique kabyle et la propriété foncière en Algérie. Un plan méthodique de recherches est élaboré en 1936, en collaboration avec Lecerf et Weulersse, qui soumet l'Orient arabe à un impressionnant inventaire social, économique et culturel.²³

Mais à nouveau, il serait incertain d'oser associer ces nouveaux projets scientifiques à une compréhension, par Robert Montagne, d'un « temps » ou d'une « mission mandataire » française au Levant.

de l'institution. C'est en toute discrétion qu'Elisséeff signale la vocation sociographique de l'institution, rendue nécessaire par l'inadéquation des curiosités scientifiques de la première décennie et provoquée par ses autorités de tutelle. Elisséeff, *op. cit.*, p. 114.

²² Sur la lucidité des autorités métropolitaines françaises concernant les défaillances de la politique musulmane française (et les moyens d'y remédier par une meilleure coordination des lieux de production savante et documentaire) voir: AN-CARAN, « Le Haut Comité méditerranéen et les organismes d'information musulmane », 15 février 1937, p. 42, F/60/202. Voir également Robert Montagne, « Comment organiser politiquement l'Empire français », in *Politique Etrangère*, n° 2, avril 1938, Paris, pp. 156–182.

²³ Sur le plan méthodique du Groupe d'études de l'Islam, voir « Section des groupes d'études », in *Politique Etrangère*, n° 1, février 1936, pp. 10–15.

Celui-ci a bien saisi le caractère temporaire du Mandat, conscient que les mobilisations nationalistes mettront rapidement un terme à cette présence française. Mais son œuvre reste travaillée, en toutes occasions, par la conviction que le projet colonial n'est pas abouti, peut être perfectible, et pourra dépasser ou contourner, dans le cadre d'une réforme structurelle, les mobilisations nationalistes jugées comme des entraves.

L'intelligibilité de son action au Levant peut passer par la mise en parallèle de ses multiples participations aux différentes institutions de la politique musulmane et arabe de la France, tout au long de son mandat de Directeur de l'Institut Français de Damas: ces institutions réfléchissent sur une citoyenneté d'Empire qui reste à façonner, sur une Union française qui doit forcer à l'association et sur une formation d'administrateurs qui reste à consolider.²⁴

Si Pierre Rondot avait pointé les failles de l'expérience mandataire française au Levant,²⁵ Robert Montagne évoque plus globalement les faiblesses de la gestion impériale française et suggère différents moyens pour y remédier, dans l'urgence:

Bien loin de renoncer à faire l'effort d'approcher dans leur langue les peuples en évolutions, sous le fallacieux prétexte qu'ils seront, dans deux générations, plus ou moins « francisés », il faut donc redoubler d'efforts pour multiplier les monographies, les études limitées, précises, pénétrantes. Ce sont elles seules en effet qui, au terme d'un long travail, nous livrent des « faits nouveaux » insoupçonnés, sortes de particules d'or que l'on parvient à séparer, avec peine souvent, de la gangue de terre qui les cachait.

Par cet article, il donnait à l'Afrique et l'Asie, au premier trimestre 1948, sa profession de foi. L'article s'intitulait « Méthodes ».²⁶

L'éviction de la période mandataire, sous la plume de Nikita Elisséeff, illustre le malaise qui accompagne toujours, malgré l'indépendance, la mémoire de la présence française au Levant. Si le savant a bien été introduit par le politique dans ce nouvel espace

²⁴ Robert Montagne, *op. cit.* Il y esquisse des perspectives d'adaptation au nouvel environnement impérial et formule un diagnostic sévère des faiblesses structurelles de la gestion impériale française.

²⁵ Pierre Rondot, *L'Expérience du mandat français en Syrie et au Liban, 1918-1945*, Paris, A. Pedone, 1948, Extrait de la *Revue générale de droit international public*, n° 3-4, 1948.

²⁶ Robert Montagne, « Méthodes », in *l'Afrique et l'Asie*, n° 1, 1948, p. 5.

francisé par la Société des Nations, le politique n'hésitera pas à lui rappeler cette étape fondatrice, synonyme d'obligations mutuelles. Plus qu'une allégeance, la posture du directeur de l'Institut français s'apparente à un silence, dont la cohérence est entretenue dans l'ordonnancement mécanique et érudit de la production orientaliste française depuis le XVI^{ème} siècle. Le savoir en « déviance » des directives de l'autorité mandataire ne saurait en effet, compromettre l'édifice fragile que la France tente de maintenir au lendemain de son départ chaotique du Levant. D'autant plus si ce savoir, en stigmatisant plus fréquemment la montée des périls nationalistes comme une des principales menaces à l'affaiblissement de l'architecture impériale, se substitue à l'autorité politique pour invoquer la révision la plus profonde, et la plus urgente, du mode opératoire colonial français. La perfectibilité du modèle colonial est pour certains une croyance plus qu'une déduction, vouée à entretenir coûte que coûte une tradition symbole du génie et de la force. Les contingences politiques ont pu rattraper, puis bâillonner, nombre de ces voix. Le silence n'a pas seulement visé une posture ou une simple profession de foi. Il s'est aussi propagé, sans nuance, à une production rendue suspecte, utilement suspecte.

This page intentionally left blank

DESERT MEDICINE, ETHNOGRAPHY, AND THE COLONIAL ENCOUNTER IN MANDATORY SYRIA

Robert Blecher

Résumé

L'assistance médicale a constitué un outil privilégié des fonctionnaires coloniaux pour encourager le loyalisme dans les régions qu'ils occupaient. La Syrie, durant le Mandat, ne fit pas exception. Les fonctionnaires du Mandat mettaient ostensiblement en scène la médecine du désert pour séduire les spectateurs bédouins, dans l'espoir de gagner des alliés parmi eux. Cette médecine, désignée ici par l'expression "théâtralité médicale", était utilisée par les autorités françaises pour monter le bédouin contre les nationalistes "cosmopolites" des villes. Toutefois, l'acception de la médecine en des termes purement instrumentalistes ne permet pas d'analyser les catégories de la médecine coloniale ni de clarifier les liens existant entre la médecine et d'autres pratiques et savoirs coloniaux.

Après avoir retracé les racines de l'ethnographie coloniale au Levant, cet article analyse ses relations émergentes avec la médecine occidentale dans le désert. En effet, la médecine du désert a été, au sens le plus littéral du terme, une application sur le terrain de la science sociale européenne, participant à l'élaboration de la différence ethnique et préservant une "culture bédouine" apparemment menacée. La théâtralité médicale comprenait des dimensions à la fois discursives et matérielles. En premier lieu, elle a textualisé la rencontre du désert en mettant les corps bédouins dans un récit qui leur est extérieur. En deuxième lieu, elle a mis en acte le souci ethnographique de conservation de la culture bédouine. Cet article suggère que, pour comprendre la spécificité du Mandat, il faut suivre, au-delà de concepts vagues tels que "modernité", la manière dont les nouveaux savoirs, qui émergent à cette époque, ont donné forme aux pratiques coloniales. Bien plus encore, cet article remet en question les histoires conventionnelles de la médecine coloniale qui donnent trop d'importance au contrôle et à la discipline. La médecine occidentale fut pratiquée de façon si passagère dans le désert de Syrie qu'elle ne pouvait que rarement remplir ce rôle.

Ainsi, plutôt que de mettre l'accent sur la manière dont la médecine a servi les objectifs de consolidation nationale et coloniale, cet article avance l'idée que la médecine du désert fut, dans son essence même, une pratique coloniale.

The incipient nationalism that was beginning to coalesce in Syria at the twilight of Ottoman rule faced a rude reversal in the post-war period. The French occupation quickly replaced the brief hope for self-determination embodied by Faysal. With the establishment of

nation-states and the imposition of the mandate system, Syria and Lebanon became the newest targets of the *mission civilisatrice*, which harmonized with the League of Nations' injunction to "prepare" the subject peoples for independence. The civilizing mission was implemented quite literally by the *Service de l'Hygiène*, which provided medical care largely by reinvigorating the missionary services that had been active in Syria before the war. Longstanding French efforts to repair the decay and misery in the Holy Land were brought under the government umbrella.¹ The French built hospitals, increased health surveillance, and emphasized maternal and women's health, but the government's investment in these realms was relatively limited. None of these efforts amounted to a systematic change in the provision of medical services; many were rooted in an approach already familiar from the Ottoman period, when public health and hygiene came to serve as mechanisms by which to reduce troublesome disease and manage social antagonism.² More broadly, colonialism and nationalism relied on notions of the state, citizenship, and the individual, notions that had also structured late Ottoman medical practice.

A more original development of the mandate period, albeit limited in scope, was the extension of medical care into the desert. Medicine was seen as a tool by which to court Bedouin allies and win their loyalty, thereby controlling the populations of the desert and bringing them under the physical control and into the political ambit of the French government. Histories of colonial medicine often mimic this logic, stressing the regulation of bodies and a compliance/resistance dynamic.³ Yet medicine in the Syrian desert was practiced

¹ J. Emily, the head of the *Service de Santé, Hygiène et Assistance Publique en Syrie et Liban*, offered an overview of this strategy in a speech at the Beirut Fair in May, 1921: Ministère des Affaires Étrangères/Nantes [MAE], Fonds Beyrouth, carton 391. Elizabeth Thompson explains that the French privatized medical care owing to budget constraints. Elizabeth Thompson, *Colonial Citizens: Republican Rights, Paternal Privilege, and Gender in French Syria and Lebanon*, New York, Columbia University Press, 2000, p. 63.

² Robert Blecher, *The Medicalization of Sovereignty: Medicine, Public Health and Political Authority in Syria, 1861–1935*, Ph.D. dissertation, Stanford University, 2002.

³ The earliest treatments of colonial medicine that followed the disciplinary conventions of history emphasized the role tropical medicine played in facilitating European expansion. Studies of the utility of medicine for Europeans were quickly outstripped by studies that employed a neo-Marxist methodology that emphasized economic changes resulting from colonialism. These changes increased the mobility of both indigenous peoples and Europeans, thereby facilitating the spread of

so transiently that it never served as a disciplinary tool. Understanding medicine in purely instrumentalist terms leaves the categories of colonial medicine unexamined, obscuring the articulation of medicine with colonial knowledges such as ethnography. Medicine was a hands-on application, in the most literal sense, of French social science: the knowledge of the Bedouin that was textualized in ethnographic studies was implemented through the person of the itinerant doctor. Desert medicine cannot be dissociated from the colonial setting in which it took root, neither in terms of the proximate reasons for its implementation nor in terms of the cerebral concerns that motivated its "science."

disease and increasing its salience in social relations. See Philip Curtin, "Epidemiology and the Slave Trade," *Political Science Quarterly* 83, 1968, pp. 190–216; Gerald W. Hartwig and K. David Patterson, (eds.), *Disease in African History*, Durham, NC, Duke University Press, 1978; K. David Patterson, *Health in Colonial Ghana: Disease, Medicine and Socio-Economic Change, 1900–1955*, Waltham, MA, Crossroads Press, 1981; Randall M. Packard, *White Plague, Black Labor: Tuberculosis and the Political Economy of Health and Disease in South Africa*, Berkeley, University of California Press, 1989. Politico-economic studies of colonial medicine, like many studies on the rise of public health movements in nineteenth-century Europe, also emphasize capitalism's need for a healthy labor force. On medicine as a tool of colonialism, see Daniel Headrick, *The Tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1981; R.M. MacLeod and M. Lewis (eds.), *Disease, Medicine, and Empire: Perspectives on Western Medicine and the Experience of European Expansion*, London, Routledge, 1988. More recently, historians of colonialism have looked at medicine as an instance of cultural imperialism, as a tool that facilitated colonialism by not only policing but also remaking indigenous peoples: David Arnold (ed.), *Imperial Medicine and Indigenous Societies*, Manchester, Manchester University Press, 1988; Megan Vaughan, *Curing their Ills: Colonial Power and African Illness*, Oxford, Polity Press, 1991; Maryinez Lyons, *The Colonial Disease: A Social History of Sleeping Sickness in Northern Zaire, 1900–1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992; David Arnold, *Colonizing the Body: State Medicine and Epidemic Disease in Nineteenth-Century India*, Berkeley, University of California Press, 1993; Lenore Manderson, *Sickness and the State: Health and Illness in Colonial Malaya, 1870–1940*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995; Maneesha Lal, "Women, medicine and colonialism in British India, 1869–1925," Ph.D. diss., University of Pennsylvania, 1996. Even nuanced, stimulating studies such as Arnold's look at medicine as a control technique applied by an external power in order to police a boundary between a self-constituting imperial state, on the one hand, and a self-evident indigenous population, on the other. Warwick Anderson has launched a devastating critique of these kinds of historical narratives, arguing that as scholars have worked to locate the specificities of medicine in particular colonial settings, they have merely illustrated so many variations on how Western medicine can be tweaked in the service of colonialist and nationalist goals. See Warwick Anderson, "Where is the Postcolonial History of Medicine?" *Bulletin of the History of Medicine*, 72, 1998, pp. 522–30.

In the attempt to win Bedouin loyalty, desert medicine during the 1930s was performed more than practiced. I will adopt the term “medical theatricality” to evoke the interrelation of ethnography and medicine suggested by the latter’s ostentatious staging. This chapter investigates the notion of medical theatricality in the discursive and material realms. Medical theatricality *textualized* the desert encounter by writing Bedouin bodies into a script not of their own making; it also *materialized* the social-science agenda by enacting the ethnographic anxiety around the preservation of Bedouin culture. By looking at the historical twinning of medical practice and ethnography, this chapter argues that in order to understand the specificity of the mandate period, we have to look beyond vague concepts like “modernity” to trace how the changing relationship between knowledges and practices shaped the colonial encounter.

Two images of the desert

The need for Bedouin good will was explicitly articulated by the *Oeuvres d'Assistance aux Bédouins*:

Having the Syrian nomadic tribes well in hand is currently of great political importance, for we can make use of their opposition to the city-dwellers [*citadins*], especially the Damascenes, to establish a counterweight to the xenophobic movements which flourish in the Syrian cities.⁴

The 1925–27 revolt taught the French that they could not extirpate nationalist leaders and sentiments from Syria, a realization that led them to court other groups and delimit other spaces in which loyalty to the government could be assured. Two of the better-known attempts to do this were the promotion of rural elements in the Syrian parliament and the bestowal of favors on the “compact minorities”, the Druze and the Alawites.⁵ In addition to these man-

⁴ “A propos des oeuvres d’assistance aux Bédouins (généralités),” MAE, Fonds Beyrouth, carton 1341.

⁵ On the French manipulation of the Syrian parliament and the urban/rural divide, see Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism, 1920–1945*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1987, pp. 60–66 and chapter

ifently political machinations, medicine became a favored technique by which to coax the desert populations into the French camp.

During the 1920s, the desert was seen as a vast, unknowable region, an “uncrossable barrier” in the words of one French official,⁶ that separated Syria from Iraq. The earliest French colonial study of the Bedouin, written in 1922, begins by gazing outward from the more familiar regions of western Syria: “When one leaves the last slopes of the Anti-Lebanon [Mountains] and orients oneself toward Mesopotamia, one penetrates suddenly into a desert zone that stretches out prodigiously toward the north, the east and the south.”⁷ No definition, no limits, no borders: the military officers who authored this early study were faced with a seemingly limitless stretch of territory, intermittently peopled by nomads about whom they had little information. What the French did know did not bode well: the Bedouin had a reputation for rapaciousness behavior, the prime example of which was the *ghazwa* (raid). The Ottoman Empire had extended its control over the desert regions in the 1870s, improving security and altering trade routes,⁸ yet the Ottomans were never able to bring the nomadic populations fully under central control. French military officials saw the Bedouin as threatening, undermining stability, good order, and progress.

This early French narrative of desert life was written by an army captain and medical officer, the nucleus of the newly formed *Contrôle*

12; and Peter A. Shambrook, *French Imperialism and Syria, 1927–1936*, Reading, Ithaca Press, 1998, chapter 1. While there is no shortage of works on the role ethnicity has played in Syria since the 1960s, the works on minority groups during the mandate period are less numerous. See Khoury, chapter 20; Kurt Lee Mendenhall, *Class, Cult and Tribe: The Politics of ‘Alawi Separatism in French Mandate Syria*, Ph.D. dissertation, University of Texas at Austin, 1992; Nadine Méouchy, *Les formes de conscience politique et communautaire au Liban et en Syrie à l’époque du mandat français, 1920–1939*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université Paris-IV, 1989; Michael Provence, *Plowshares into Swords: Anti-Colonial Resistance and Popular Nationalism in French Mandate Syria, 1925–1926*, Ph.D. dissertation, University of Chicago, 2001; Birgit Schaebler, “State(s) Power and the Druzes: Integration and the Struggle for Social Control (1838–1949)”, in Thomas Philipp and Birgit Schaebler (eds.), *The Syrian Land: Processes of Integration and Fragmentation*, Stuttgart, Franz Steiner, 1998, pp. 331–67.

⁶ Médecin Capitaine Cadi, “Assistance Médicale aux Bédouins,” *Revue des Troupes du Levant*, 1, no. 2, 1936, p. 35.

⁷ Raoul Raynaud and Martinet, *Les Bédouins de la mowance de Damas*, Beirut, Bureau Topographique de l’A.F.L., 1922, p. 1.

⁸ Françoise Méttral, “Changements dans les Routes et les Flux Commerciaux du Désert Syrien 1870–1920: Le Sort Incertain des Oasis du Nord de la Palmyrène”, in Philipp and Schaebler, *The Syrian Land*, pp. 29–52.

Bédouin. Established at Palmyra in October 1921, the *Contrôle Bédouin* encouraged sedentarization in order to ensure state control, respect for property and overall security. This was a difficult task for the French officers, as they knew little about the people they were supposed to be controlling. On the very first page of their book, Capitaine Raynaud and Médecin-Major Martinet fretted over widespread French ignorance of the common expression of welcome, *ʔaddal*, but the officers were quickly faced with a rather more important series of problems. The *Contrôle Bédouin* had no idea of the names of the tribes, no knowledge of their customs, and no information about how the nomads perceived the French.⁹ All they had were a few biographical notes, and not particularly accurate ones at that, about the principal shaykhs. In comparison with the extensive body of sociological knowledge that existed about nomads in North Africa, the French officials serving in the Levant found themselves at a substantial disadvantage.¹⁰

To correct this state of affairs, Raynaud and Martinet set out to gather information about the Bedouin. They collected details on the desert territory, initiated contact with tribal leaders, and documented tribal structures and characteristics with an eye toward imposing central authority and administering the Palmyra region. A physician was considered an essential tool in this process, no less important than basic infrastructure for the effective operation of the *Contrôle Bédouin*, yet the study downplayed medical concerns. The authors aimed neither to assist the Bedouin nor to preserve knowledge of them, but rather generate knowledge that would facilitate state control. By 1924, the French military, the *Service des Renseignements* and the *Contrôle Bédouin* had conquered most of the territory that would become Syria, although the country's borders would not be fixed definitively until 1930.¹¹

⁹ Compare the detailed descriptive lists of tribes and their leaders collected by Gertrude Bell and numerous British administrative and military officers in Iraq during the First World War.

¹⁰ On French ethnography in North Africa, see Patricia M.E. Lorcin, *Imperial Identities: Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Algeria*, New York, I.B. Tauris, 1999.

¹¹ On the French conquest and administration of the Jazira, see Christian Velud, "Une expérience d'administration régionale en Syrie durant le mandat français: conquête, colonisation et mise en valeur de la Gazira," Thèse de 3^{ème} cycle, Université Lumière Lyon 2, 1991.

The representation of the nomads as frustrating Syrian national progress was inverted in the early 1930s. "Progress" itself came to be a threat, endangering desert nomads. This change was enabled by a shift in the perception of the desert itself. Seen in the 1920s as an endless expanse that stretched out from the Anti-Lebanon Mountains, the desert in the 1930s came to be seen as a defined space that linked Damascus on one side to Baghdad on the other:

Certain deserts divide countries and their civilizations, inexorably; others unite them. The Syrian Desert is one of those which unites adjacent lands; and during the last twenty years, the uniting of those lands has acquired a new importance.¹²

From the perspective of the late 1930s, the desert caravans linking the Mediterranean to Mesopotamia constituted more than just a trade route; they were also a civilizational bridge that joined the "Orient" to the "Occident". These ties intensified in the interwar period, when the "mechanical revolution" in transport removed the hardships of desert travel. It was the automobile that most excited the passions of colonial officials and travelers, in terms of both the changes it introduced to nomadic life and the new tourist experience it produced.

Mandate innovations: Automobiles and ethnography

The "mechanical revolution" introduced new kinds of socio-economic change to the Syrian desert. While the Ottomans had targeted the Jazira and the Syrian *badiyya* with centralizing reforms, the rate of social transformation increased as new technologies took root under the mandate. As the desert was incorporated into Syria, French observers came to see mechanization as a threat to nomadic life that necessitated colonial intervention. Ethnography flourished in this environment as a manifestation of the need to preserve the Bedouin. After a brief sketch of the socio-economic changes wrought by mechanization and specifically the automobile, I will show how these changes encouraged both ethnographic inquiry and the bodily repair

¹² Christina Phelps Grant, *The Syrian Desert: Caravans, Travels, Exploration*, London, A. & C. Black, 1937, p. 1.

of the seemingly threatened desert population. The dual evolution of ethnography and medicine shows how the insertion of territories into regional economic circuits was linked to cultural production. Ostensibly disinterested knowledge, in the form of both social and medical science, was spurred by modernity's concern for those it seemed to leave behind.

Like the Romans, the French built roads.¹³ The French fascination with road building—and its twentieth-century accoutrement, the automobile—was an important element of the French Empire's perception of itself as the latter-day incarnation of the Roman Empire.¹⁴ During the mandate, the automobile became the first consistent mechanical link between the Persian Gulf and the Mediterranean, although this might not have been foreseeable in 1914 when there were only three cars in Syria. World War I provided the impetus for the development of a limited automotive infrastructure. At the end of the war, there were 200 kilometers of roads in Syria—of which the Damascus-Beirut road comprised 110 kilometers—and 100 motor vehicles. By 1932, the number of vehicles had increased to 17,647 in the territories under French mandate, and by 1939, the French had built 4,500 kilometers of roads.¹⁵ Administered by the High Commission, the roads were a priority for the government. Guidebooks for tourists, complete with suggested itineraries and crude road maps, described the Syrian roads as well designed, with distances posted, curves banked, and localities specified.¹⁶

¹³ The subject of the automobile and its role in social, economic and political change is a fascinating and as of yet unexplored chapter in the history of the Levant. I am currently preparing a manuscript on this subject.

¹⁴ André Raymond has made a similar observation about the parallel between the French and Roman Empires in a different context, arguing that the French revival of ancient urban planning "was all the more natural as French colonization willingly represented itself as re-establishing [the] Roman 'imperium' with which French civilization was establishing ties, so to say, after an 'interval' of some fifteen centuries." André Raymond, "Islamic City, Arab City: Orientalist Myths and Recent Views," *BJMES*, 21, 1994, pp. 3–18. My thanks to Jens Hanssen for supplying this quotation.

¹⁵ E.F. Nickoley, "Transport and Communication", in Said Himadeh, ed., *Economic Organization of Syria*, Beirut, American Press, Beirut, 1936, pp. 177–97; Stephen Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, London, Oxford University Press, 1958, p. 277; Maamun Challah, *L'Évolution de la situation économique en Syrie: de 1935 jusqu'à nos jours*, Louvain, Université Catholique de Louvain, 1960, pp. 137–42.

¹⁶ Paul Jacquot, *Antioche: Centre du tourisme*, Antioche, Comité de tourisme d'Antioche, 1931, p. 13.

During the mandate period, the road system began to change the tourist experience. In 1858, a anonymous travel narrative entitled *Rambles in Syria* had reported,

I write from a camp of the Bedaween, on the right bank of the Euphrates. I shaped my course in a south-easterly direction from Aleppo—not following any road or pathway, for there is none such in the desert.¹⁷

Thirty years later, in the 1890s, travelers were still struck by the same lack: the “muleteers and baggage animals . . . wandered from the track, or rather from the direction, since there was no track.”¹⁸ Yet in the wake of the automotive revolution during the mandate, travelers no longer “rambled” across Syria, but rather followed a determined trajectory, as indicated by the title of Jérôme and Jean Tharaud’s 1923 book, *Le Chemin de Damas*.¹⁹

Tourist operators had attempted to use cars to transport tourists to Palmyra even before World War I, but frequent breakdowns in the desert and lack of garages doomed these efforts to failure.²⁰ Desert automotive transport began in earnest in 1923, when the British consul in Damascus, the British liaison officer to the High Commissioner, and a wealthy Baghdadi merchant teamed up with a transport entrepreneur to pioneer an auto route from Damascus to Baghdad. The entrepreneur, Norman Nairn, established a motorized mail service in 1924, followed shortly thereafter by passenger and tourist services. Air transport between Beirut and Marseille was established in 1929 and the Baghdad-Damascus route commenced operation in 1931.²¹

Foreign observers noted that the automobile was among the most crucial factors in the social transformations that touched Bedouin communities during the mandate. The replacement of the camel by the truck, in the words of one contemporary observer, restructured the desert economy by obviating way stations, and pushed the center

¹⁷ *Rambles in the Deserts of Syria and Among the Turkomans and Bedaweens*, London, John Murray, 1864.

¹⁸ Gray Hill, *With the Beduins: A Narrative of Journeys and Adventures in Unfrequented Parts of Syria*, London, T. Fisher Unwin, 1891, p. 137.

¹⁹ Jérôme et Jean Tharaud, *Le Chemin de Damas*, Paris, Plon, 1923.

²⁰ Lewis Gaston Leary, *Syria, The Land of Lebanon*, New York, McBride, Nast & Co., 1913, p. 128.

²¹ Phelps Grant, *The Syrian Desert*, ch. 9.

of commercial traffic deeper into sedentarized zones.²² The resulting economic crisis led to an “economic and social upheaval that today is ruining the desert.”²³ Yet it was not only an economic crisis that was at issue in the spread of automotive culture:

European penetration of these past years, the establishment of contact with foreigners, [and] the introduction of the automobile have already surely shaken certain institutions, which previously had not had their immutable serenity troubled. While nothing permits us to affirm that they have really been touched, nor to indicate the hour or the occurrence of their decline, their modifications could be rapid and profound, and there will be considerable interest in minutely noting the details of their customs of which several are bound to disappear, or at the very least, to be profoundly transformed.²⁴

Writing barely ten years after Raynaud and Martinet, Victor Müller—also a French military officer—conceived his work more in terms of preservation than of conquest and control. This sense of imminent demise prompted a set of writings on the Bedouin to document their way of life before the inevitable “evolution”. Yet control and preservation could never be disaggregated, as the knowledge produced by French colonial officials—both military and civilian—was never disinterested. It became part of the imperative of governance to “know” the colonial populations, as explained by Pierre Rondot, one of the earliest French ethnographers:

Writing monographs [on tribes] . . . appears as a singularly urgent task. We have tried to show to what point the conditions of modern life run contrary to the normal existence of the tribe . . . If the tribe is modified under foreign influences, to the point of sometimes becoming difficult to recognize, it is [also] correct to add that tribal influence extends and persists in diverse milieus: one cannot perfectly comprehend the modern Orient if one neglects to envision the stakes [of tribal influence]. As well as being of interest for its own sake, the study of the tribal regime has a considerable and immediate practical importance.²⁵

²² Albert de Boucheman, *Une petite cité caravanière: Suhné*, Damascus, Institut français de Damas, n.d., (1937), pp. 98–99.

²³ de Boucheman, *Une petite cité*, p. 8.

²⁴ Victor Müller, *En Syrie avec les Bédouins*, Paris: Presses Universitaires de France, 1931, p. 171.

²⁵ Pierre Rondot, “Tribus montagnardes de l’asie antérieure: quelques aspects sociaux des populations kurdes et assyriennes,” *Bulletin d’Etudes Orientales*, 7, 1936, 48.

During the height of ethnography in Syria in the 1930s, concern with practical knowledge still oriented French scholarship. French officials were preoccupied with cataloguing what they did not know about the Bedouin. Two years after Syrian independence, Robert Montagne lamented that the dearth of information about Syria and its inhabitants was one of the principal reasons for clumsy French political and administrative policies.²⁶

As director of the *Institut d'études arabes de Damas*, Montagne gave support to the wave of ethnographic studies that was produced in the 1930s. Established in 1922, the *Institut d'études arabes* was the first French institution for 'scientific' studies in Damascus. In 1930 the newly renamed *Institut d'études arabes de Damas* refocused its energies. The institute's *approche scientifique* moved from the "generality of description" to "the specificity of observation,"²⁷ or in other words, it moved to ethnography. Ethnographic exploration took place with increasing frequency not only in Syria but also in neighboring territories, including Egypt, Iraq, Transjordan, Palestine, and North Africa. The ethnographies paid particular attention to desert populations, elaborating and categorizing Bedouin specificities as had never been done before.²⁸ They looked at tribal organization, land-holding patterns, structures of authority, social customs, dress, women's work, dialects, and moral, physical and social characteristics.

²⁶ On Robert Montagne's role in crafting the forms and parameters of colonial knowledges, see François-Xavier Trégan's dissertation in progress, *Elaboration d'une politique post-mandataire française dans l'Orient arabe: architecture savante de la décision diplomatique (1920–1958)*, Thèse de 3^{ème} cycle, INALCO.

²⁷ Bernard Lepetit, "Missions scientifiques et expéditions militaires: remarques sur leurs modalités d'articulation," in Marie-Noëlle Bourguet et al. (eds.), *L'invention scientifique de la Méditerranée, Egypte, Morée, Algérie*, Paris, Editions de l'EHESS, 1998, pp. 97–116, esp. p. 116. My thanks to François-Xavier Trégan for pointing me to this source.

²⁸ In addition to those already quoted, the ethnographic studies of the 1930s and early 1940s include: Albert de Boucheman, *Matériel de la vie bédouine; recueilli dans le désert de Syrie (tribu de Arabes Sba'a)*, Damascus, Institut français de Damas, 1935; Henri Charles, "Quelques travaux des femmes chez les nomads moutonniers de la région de Homs-Hama," *Bulletin d'Etudes Orientales* 7–8, 1937–1938, pp. 195–213; Henri Charles, *La Sédentarisation entre Euphrate et Balik: note d'ethno-sociologie*, Beirut, Imprimerie Catholique, 1942; Henri Charles, *Tribus moutonnnières du Moyen-Euphrate*, Beirut, s.p., 1937; Stuart Carter Dodd, *A Controlled Experiment on Rural Hygiene in Syria*, Social Science Series no. 7, Beirut, American Press, 1934; Robert Montagne, "Quelques aspects du peuplement de la Haute-Djéziré," *Bulletin d'Etudes Orientales* 2, 1932, pp. 53–66; Jacques Weulersse, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 1946.

The French occupation established the conditions for prolonged and forced intimacy between researchers and their objects of study. Many of the monographs were written by military officers, and even those authors who were not officially connected to the French armed forces were dependent on the access afforded by the military.²⁹ Prior to the mandate, reports on the desert had been provided by transient travelers, who came in for harsh criticism by the scholars of the 1930s. Authors such as Müller explicitly disputed the representations in the travel narratives, arguing that they evinced an “excessive enthusiasm and some errors [made] in the course of a short voyage or a quick interview, resulting from the bombast of Arab politeness: ‘My home is yours . . . etc. . . .’ and finally simply from an Orientalist fever.” He also stressed the need to reverse the tendency of romantic literature to idealize “Arabs” and “Bedouin.” Unlike previous accounts, ethnography offered the possibility of more accurate description by “enumerating, like talking of a body in chemistry, [Bedouin] ‘properties’ without adding qualifiers.”³⁰ This call for more exact and purportedly objective knowledge was echoed by Rondot, who lamented that in comparison with North Africa, researchers in the Levant “are limited almost exclusively to the tales of travelers who are often rushed and easily abused by their informants, or by the appearance of phenomena that they do not have time to penetrate.” The resultant “hasty generalizations” made it “imprudent” to rely on the words of the voyager.³¹ True knowledge, in other words, became a function of how much time a researcher spent in the field. This knowledge, however, was possible only by virtue of a relation of domination that afforded access to military and civilian researchers alike.

Given its need for information about the Syrian population, military occupation first spurred ethnographic studies in the Levant. Shifts in transport and the resultant economic crisis heightened the need for knowledge because of the threat they seemed to pose to the Bedouin population. Changes in the realm of economic pro-

²⁹ Ethnographers and military officers often focused their energies on the same locations. The village of Sukhna, located approximately seventy-five kilometers northeast of Palmyra, was the site of the first mission by the revitalized Assistance Médicale au Desert as well as the subject of the first monograph of a desert village, de Boucheman’s *Une petite cité caravanière*.

³⁰ Müller, *En Syrie*, pp. 168–69.

³¹ Rondot, “Tribus montagnardes de l’Asie antérieure,” p. 2.

duction, in other words, mapped directly to changes in cultural production. Once ethnography took on a life of its own, it demanded the perpetuation of colonial relations so that researchers would have access to their objects of study. Even more important, it invited its twin discipline, Western medicine, to join in protecting Syria's endangered populations. Medical reports echoed many of the same concerns and employed many of the same techniques that ethnographers used; medical theatricality was premised in part on an ethnographic logic of penetration, investigation, description, and classification. In addition to these ethnographic textual opportunities, medicine offered a material complement.

Desert medicine

Medical reports reflected an ambivalence around the figure of the Bedouin that was typical of French colonial discourse. Identifying "positive" and "negative" aspects of nomadic cultures, physicians shared with ethnographers the desire to classify, organize, and control. The nomads' positive aspects were understood to stem from their distance from the city. They were depicted as having a "very primitive culture, but they are nevertheless [possessed of] a live intelligence and endowed with good moral and war-like qualities." The French valued the Bedouin's fierce independence, since it led to

strong antagonism between the Bedouin and the residents of the cities. The more the nomads have respect for the French and voluntarily accept [French] counsel, the less well they tolerate the interference of Syrian elements.

The desert, coded as an arid repository of primitiveness, was situated in opposition to the rebellious, cosmopolitan, xenophobic nationalism of the cities. This same primitiveness, however, also posed a threat. Malnourished, poorly lodged and shabbily dressed,

the Bedouin is a victim from the point of view of hygiene, and a choice milieu for illness, ravaged by trachoma, smallpox, typhus, measles, syphilis and tuberculosis. The negligent vehicle of epidemics originating in Iraq, he sows around him pathogenic germs, creating dangerous endemic centers.³²

³² Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," p. 36.

The Bedouin were defined, at least in part, by their distance from medical treatment: "The day that these nomads allow hospitalization as Europeans understand it, there will be no more Bedouin."³³

Since the Beirut lazaret and the sanitary cordon with Palestine were working relatively effectively if always imperfectly, French health officials saw nomadic migration as the major epidemic threat. The *Service de l'Hygiène* counted among its chief accomplishments the protection of Syria's urban centers from the cholera epidemic that ravaged Iraq in 1927.³⁴ One official wrote in 1939 that all the truly dangerous epidemics of the 1930s were propagated by nomadic populations: cholera in 1929–30; typhus in the region north of Hasaka in 1931–32; typhus flare-ups near Palmyra and Nebek in 1933 and in Mayadin in 1938; plague in Ras al-ʿAyn in 1937; and several smallpox flare-ups.³⁵ The French feared the flow of two hundred thousand nomads who

circulate without any sanitary surveillance, between the different states that border on the Arabian desert . . . [M]ore-or-less regular transhumance leads, during every period of drought, to a flow of nomads into contact with the sedentary populations and to the outskirts of the cities and villages, into which the nomads penetrate every day in significant numbers.³⁶

Migration, flow, penetration: these sorts of movement represented a threat, since they brought Bedouin into contact with urban populations. They reflect a perception of the Bedouin as a liminal group, in two senses. First, they were liminal *spatially*, in that they connected Syria with Iraq, a territory France did not control. Second, they were liminal *temporally*, in that they constituted a frontier over which two epochs, the primitive and the modern, commingled. Threatened by this liminality, the French sought to contain each temporality within its own space, preventing the epochs from contaminating one another. This meant that on the one hand, the French sought to protect the sedentary population from the scourge of contagious disease, and on

³³ "Note," 7 October 1943, MAE, Fonds Beyrouth, carton 1319.

³⁴ Haut-Commissariat à Ministère des Affaires Etrangères, 6 August 1927; 3 December 1927, 21 January 1928, MAE, Série E, Levant 1918–1940, Sous-Série Syrie-Liban 1918–1929 [Henceforth, MAE/SEL/SSSL 1918–29], vol. 382.

³⁵ Martin to the High Commissioner, 1 March 1939, MAE, Fonds Beyrouth, carton 553.

³⁶ *Ibid.*

the other, they sought to isolate the Bedouin from the scourge of nationalism.

In order to keep the two groups separate, the French introduced specific practices to facilitate their "penetration" of Bedouin communities. The founding of a clinic at Palmyra in 1931 was considered a success since it attracted Bedouin from as far away as a two-day camel ride. Automobiles also played a role: later that year, two ambulances were specially equipped for desert travel, making possible trips "thanks to the solidity of the cars and the comfort that they offered."³⁷ If in 1931 hygienic measures still "stopped short at the threshold of what one by tradition calls the desert, which has always been wrongly considered as an uncrossable barrier,"³⁸ over the next fifteen years, the civilizing mission came to target the desert in a more regular fashion. The automobile might have been the vehicle for the "destruction" of the desert, in Rondot's words, but it also held out the possibility of salvation.

The medical encounter was inseparable from its military and ethnographic forerunners. The Palmyra dispensary was founded by doctors who

spoke [the] language [of the Bedouin tribes] perfectly . . . Fully knowledgeable about [Bedouin] dialects, his religious laws, and his customs, we tried to show him the necessity of preventing illness and of renouncing practices [*usages*] and superstitions that are contrary to preventive measures.³⁹

Medical assistance constituted a venue for applying the skills and knowledge in which the French had invested so much energy. Yet medicine should not be understood as a purely functional counterpart to the textual practice of ethnography. The medical encounter itself was textualized in an ethnographic form. French medical reports focus intensely on the degenerate physical state of the Bedouin body; germs concern the doctors less than the appearance of the bodies themselves. Upon the arrival of the mobile clinics in Sukhna on 27 October 1931, for instance, the chief physician of the territories found himself before an assembly of the "blind, the paralyzed, the hunch-

³⁷ Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," pp. 37–38.

³⁸ *Ibid.*, p. 35.

³⁹ *Ibid.*, p. 37.

backed, the dirty, and the malnourished (*cachétiques*),” all of whom had gathered in search of a panacea for their ills.⁴⁰ The visible physical deformities and incapacities captured the physician’s immediate attention, as did the use of camel urine as a folk treatment. Bedouin physical traits and social behavior structured medical narratives no less than (other) ethnographic accounts.

Reducing the Bedouin to a single, undifferentiated unit meant that medical practice in the desert differed from that in the city. The *Oeuvres d’Assistance aux Bédouins* appealed to the Bedouin *en masse*, aiming to seduce the nomads into loyalty with France. In doing so, they de-emphasized the kinds of normative behavioral frameworks stressed by urban hygiene programs. In the cities, hygienic programs often sought to create self-aware subjects with the ability for self-observation and self-regulation; hygiene formed part of the state’s attempt to rationalize and modernize Syrian subjects by enabling individuals to care for their own bodies under the tutelage of state-approved experts. Alternatively stated, urban exhortations to hygienic practice aimed to augment the biopolitical potential of individual Syrians by improving the physical functioning of the body. In the writings of desert physicians, by contrast, there are only muted remnants of the rhetoric of individual responsibility. Performed more than practiced, medicine took on a theatrical air, targeting Bedouin through a stimulus-response mechanism. “Medical theatricality” neither created governable subjects who would occupy positions of economic and social subordination, nor reorganized individuals’ relationships with one another. It aimed, rather, to win political allies by performing medicine in a participatory, visually seductive manner. Calibrated to Bedouin likes and dislikes, the performance was rooted in French assumptions about nomadic naïveté and ignorance.

As performed by the traveling troupe of the *Oeuvres d’Assistance aux Bédouins*, medical theatricality was composed of four elements: (1) ceremonial entry to the camp; (2) the use of visually attractive implements; (3) audience participation; (4) achieving visible results. These techniques allowed the French to appeal to the apparently broken,

⁴⁰ Cadi, “Assistance Médicale aux Bédouins,” p. 38. Captain Terras made a similar report in 1939, relating that the military doctors were “powerless” (*désarmé*) in the face of so many sick people. Terras à M. le Délégué Adjoint, MAE, Fonds Beyrouth, carton 553.

disempowered, and vulnerable masses through a technique other than language. In the medical reports, the Bedouin are consistently represented as pre-linguistic or incapable of speech. This is surprising given the efforts of French officials to learn Arabic, which suggests that the French doctors were perhaps not as proficient in Arabic as they claimed to be. When one adds to this the French preoccupation with the visual apprehension of Bedouin bodies, it seems that French attempts to woo the Bedouin had as much to do with French visual concerns as with any purported Bedouin qualities.

First, the medical team would arrive in the camp. Take, for instance, the arrival of the team in Sukhna: "Our car is recognized from far away, and in the midst of an unusual escort of dogs, children and shrewish old women, we set up our sanitary tent near the big tent of the chief."⁴¹ The doctors entered the encampment surrounded by a motley, non-verbal amalgam of the socially disempowered. The doctors pitched their medical tent next to that of the chief, thereby restoring their authority and demonstrating the proximity of medical and political sovereignty. In another visit, the doctor reported arriving at the tent of the local shaykh, where he took his place around a dung fire on which the coffee was prepared.⁴² The entry into the camp was itself part of the medical script, in which the doctor performed his authority and provided a glimpse of the Bedouin customs that so intrigued the French authorities.

Next, having entered the camp, the doctors undertook medical proselytizing in a fashion that accommodated the ignorant and the irrational through the use of visually attractive instruments. This was the second element of medical theatricality. For instance, we read that "The mysterious small bottles are ostentatiously taken out and set up on a table: the surgical instruments glisten in the sun. The Bedouin assemble and follow the preparations attentively."⁴³ Elsewhere we find:

The medical kit is taken out and the first patient treated, after having been examined. The first care, the first distribution of remedies,

⁴¹ Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," p. 38.

⁴² "A propos des oeuvres d'assistance aux Bédouins (généralités)," MAE, Fonds Beyrouth, carton 1341.

⁴³ Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," p. 39. On the need for 'spectacular' medical assistance, see 'Note,' 7 October 1943, MAE, Fonds Beyrouth, carton 1319.

is done in a somewhat ostentatious manner. The promise that had been given upon entering the tent is kept, confidence is born, and the sick will come in turn.⁴⁴

Medicine visually seduces, gains confidence, and in turn, wins loyalty.

This spectacle was not only witnessed; it was an event in which the audience participated. Diseased and disfigured bodies were made active elements in the medical performance, the third element of medical theatricality. Reports emphasize the importance of waiting for a patient to approach, as opposed to compelling treatment. Maybe a young man would come forward, point to his stomach, and complain of the discomfort stemming from the *rih*, a disease characterized by generalized pain and digestive difficulties.⁴⁵ Or perhaps a woman would cross over from the women's side of the tent to ask discreetly for an ointment for her diseased eyes.⁴⁶ The French made much of the enthusiastic Bedouin response, both in terms of the individuals who volunteered to be treated as well as the cheering crowds who greeted the doctors upon their entry to the village.⁴⁷ In these instances, the audience's participation was considered appropriate, since it met with French expectations about illness and the proper degree of gratitude for the doctors' injection of modernity into the desert. But audience participation was also notable when it did not conform to the rules of the medical encounter. For instance, after watching three others treated for the *rih*, a fourth person came forward who was not sick, but nevertheless asked for the same medicine that the others had received. Next a woman with an infection came forward, but "screamed to death" when she saw the medical instruments and fled. The presence of non-compliant or ill-informed actors demonstrated the necessity for the doctor to have "a healthy understanding of the Bedouin mentality."⁴⁸ Even as the Bedouin revealed their naïveté and incorrectly performed their role as patients, even as they showed that they did not understand the parameters

⁴⁴ "A propos des oeuvres d'assistance aux Bédouins (généralités)," MAE, Fonds Beyrouth, carton 1341.

⁴⁵ Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," p. 39.

⁴⁶ "A propos des oeuvres d'assistance aux Bédouins (généralités)," MAE, Fonds Beyrouth, carton 1341.

⁴⁷ "Note pour M. le Directeur des Services Quaranténaires," MAE, Fonds Beyrouth, carton 553.

⁴⁸ Cadi, "Assistance Médicale aux Bédouins," pp. 40–41.

of the spectacle in which they participated, they were nevertheless incorporated into the medical script.

Finally, these interventions were of no use if the effects of treatment were not immediately visible. This fourth and final aspect of medical theater might not occur until after the troop had departed. Certain doctors evinced skepticism about the efficacy of the mobile clinics since the nomads could not be trusted to follow a course of treatment: "The intake of any medicine that is not controlled is useless medicine, and money spent on it is money wasted." In 1936, Dr. Mazet was less concerned about the consequences to the individual patient than he was that every case of failure "would cast discredit on all our therapies and compromise the success of our work." To maximize the propaganda value of the clinic, Mazet proposed to limit the cases it treated to those that a local healer had already treated unsuccessfully and that could be "rapidly" healed by Western medicine. Mazet defined "rapidly" as three months, but added the caveat that "any therapy that will not produce a visible effect in forty-eight hours will be rejected."⁴⁹ The efficacy of medicine as a tool relied primarily on its visible results, and if those visible results were achieved in a way that discredited local healers, so much the better.

While studies in colonial medicine have focused on the remaking of indigenous peoples through medical practices, desert medicine provides little evidence to support such a contention. This shortcoming did not seem to trouble the doctors particularly; medicine was more notable for what it could accomplish for the French than for what it could not accomplish for the nomads. Medicine was used to win loyalty, prove ethnographic accounts, confirm the categories of colonial knowledge, and justify the need for the French presence. The general lack of concern among French officials suggests that controlling and remaking colonial subjects was perhaps not always the most crucial goal for colonial officials. The salient factor about desert medicine, rather, seems to be the place that it occupied within the structure of colonial knowledges and practices. Medical practitioners

⁴⁹ "Letter du Docteur Mazet au Père Henri Charles," 20 August 1936, MAE, Fonds Beyrouth, carton 1308. Terras also despaired of the efficacy of treatments that could not be verified. Terras à M. le Délégué Adjoint, 3 December 1939, MAE, Fonds Beyrouth, carton 553.

and ethnographers worked in tandem to construct an edifice of difference that drew political, social and cultural distinctions among populations, contributing to the French strategy of "divide and rule". This edifice of difference was quite complex, as French medical practice was just as concerned with teaching the French who they were and justifying why they were in Syria as it was with separating the desert from the cities. Colonial medicine, in other words, not only separated the "Bedouin" from the "Syrians" but also from the "French".

Warwick Anderson has recently encouraged scholars of colonial medicine to move away from their preoccupation with the formation and consolidation of the nation.⁵⁰ As a contribution toward to this goal, this study has argued that ethnic differences of various sorts took root at the intersection of military conquest, new ethnographic knowledges, and medical practices. Rather than nationalizing the history of Western medicine by making it one more tool in the formation of a "Third World" nation-state, this chapter has traced what is colonial about Western medicine by showing the linkages between medical practice and colonial ethnography.

⁵⁰ Warwick Anderson, "Where is the Postcolonial History of Medicine?"

LES FRANÇAIS ET LES COMMUNAUTÉS NATIONALES DE PALESTINE AU TEMPS DU MANDAT BRITANNIQUE

Dominique Trimbur

Abstract

This paper attempts to show how various individual Frenchmen, official representatives and members of religious communities, perceived the various communities of Palestine during the British mandate. Having hoped that Palestine would fall under French rule after WWI, France was obliged to accept the reality of British domination. Nevertheless it maintained some direct relations to the newly emerging communities, partly through traditional religious links, hoping to be able to play a role at some point in the future when the time would come to establish the definitive status of Palestine.

The article is divided into three parts: 1) the attitude of France and French people towards the Arabs (Christians—traditional French clients—and Muslims—who were not under French control and thus something of a liability to the French position in Syria, Lebanon and North Africa): 2) French attitude towards the Jews (Sephardim and Ashkenazim, non-Zionist and Zionist Jews, respectively friends and enemies of a better position for France). Both these sections detail French efforts to establish links with and influence these populations (through networks of religious and lay/cultural institutions), and France's hostility towards national movements increasingly at odds with its traditional position: 3) an explanation of those attitudes, based on France's behavior between 1945 and 1948. With its paternalistic mentality, France tried to stake out a stronger position. René Newville, French consul-general in Jerusalem, pointed out in 1947: "No-one [...] can dispute the contribution of French charitable activity to each individual local community, nor the good intentions or the efforts that France has made to create mutual understanding between the various elements of the population. The activities which have been undertaken in the past will be able to be continued in the future". Shortly afterwards it became clear that France had failed to come to terms with the dynamics of the local situation, and it was obliged to accept that Palestine's fate was out of its control.

Au cours de la Première guerre mondiale, la France s'imagina future puissance tutélaire du Moyen-Orient: dans le droit fil de sa place privilégiée dans l'Empire ottoman, fortement représentée par un réseau d'institutions religieuses, influente politiquement et économiquement, elle imagine en effet que l'éclatement de l'Empire va faire tomber dans son escarcelle une bonne partie de la Méditerranée

orientale.¹ Comme le résume un peu plus tard un observateur français:

La Palestine est incontestablement le pays où une autorité impartiale et forte soit le plus nécessaire; la France, grande puissance à la fois chrétienne et musulmane, paraissait bien la seule qualifiée pour l'exercer.²

Mais les moyens mis en place par Paris au cours du conflit, à savoir l'envoi d'un contingent qui prend en définitive le nom de Détachement français de Palestine et Syrie et accompagne l'armée du général Allenby, ne peuvent correspondre à l'ampleur de ses ambitions politiques. Et de fait, l'attribution à la France de l'ensemble de la région ne se fait pas: à la France sont accordés le Liban et la Syrie, et elle doit céder la Palestine à la Grande-Bretagne, alors qu'aux yeux de beaucoup, les syrianistes du *Comité de l'Asie française* ou de l'*Association française des Amis de la Terre Sainte*, cette Palestine n'est véritablement qu'une Syrie du Sud.

Néanmoins, la répartition des secteurs géographiques entre Paris et Londres, relevant de la haute politique qui guide les règlements d'après la Première guerre mondiale, ne peut supprimer le rapport particulier qu'entretient la France avec la Palestine. De fait, la France se trouve, ou considère se trouver, dans une position particulière: écartée du pouvoir direct, elle n'en garde pas moins une position privilégiée sur un terrain où la Grande-Bretagne est la puissance mandataire. Du fait des traditions qui ont été rabâchées à satiété depuis le retour de la France, entre autres puissances européennes, dans les affaires de la Terre Sainte, à partir du milieu du XIX^e siècle;³ du fait de l'imaginaire qui s'est créé à cette occasion, faisant de la France moderne l'héritière du Royaume franc de Jérusalem, organisant des « croisades pacifiques » (les pèlerinages) représentant un véritable cordon ombilical entre les deux territoires; mais aussi, et évidemment, du fait d'une réalité éloquente: par la présence de

¹ Voir par exemple *La Palestine et les problèmes actuels*, Paris, Beauchesne, 1918.

² Comte Roger de Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922, p. 27.

³ Henry Laurens, *La question de Palestine, Tome Premier, 1799-1922, L'invention de la Terre Sainte*, Paris, Fayard, 1999; Dominique Trimbур, Ran Aaronsohn (dir.), *De Bonaparte à Balfour—La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1799-1917*, collection Mélanges du CRFJ, vol. 3, Paris, CNRS-Éditions, 2001.

nombreux établissements, notamment catholiques, mais aussi juifs— par le biais de l'Alliance israélite universelle—, enserrant une partie importante du système scolaire et social, comme scientifique de la Palestine;⁴ avec également l'existence de Maghrébins protégés.

La France conserve donc une place particulière et privilégiée, en tout cas c'est comme cela qu'elle pense les choses: c'est ce qu'elle tente d'affirmer dans les forums internationaux qui règlent la paix;⁵ c'est ce dont elle se convainc lors de manifestations franco-françaises destinées à organiser la résistance face à la poussée irrépessible des circonstances du temps.⁶ Dans ces conditions, elle se place dans une position double: attentive aux développements de la Palestine au cours de toute la période mandataire, en tant qu'observatrice assidue, elle tente également de percevoir les possibilités qui existeraient pour elle d'orienter peu ou prou cette évolution; ceci dans l'attente du règlement définitif du statut de la Palestine dont elle croit qu'il est encore à venir, et dans lequel elle veut pouvoir jouer un rôle, pour dépasser sa relative inaction de l'immédiat après Première guerre mondiale.⁷

⁴ Pour une description contemporaine, voir Maurice Pernot, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie (janvier-août 1912)*, Comité de défense des intérêts français en Orient, Paris, Firmin-Didot, 1913. Voir aussi l'analyse de Jacques Thobie: «La France a-t-elle une politique culturelle dans l'Empire ottoman à la veille de la Première guerre mondiale», in Jacques Thobie, *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850—Économie, finance, diplomatie*, Isis, Istanbul, Analecta Isiana V, 1993, p. 355 sq.

⁵ Ou après coup, lorsqu'elle revient sur certaines interprétations: ainsi de l'agrément de Clemenceau lors de la conférence de San Remo, à propos de l'abrogation des capitulations et donc du protectorat français. (Archives du Ministère des Affaires Étrangères [par la suite: MAE, Paris]), Papiers d'agents-archives privées [par la suite: PAAP] 37 Charles-Roux, 10, Conférences internationales 1920–1923, note de Charles-Roux sur la conférence de San Remo, entrée du 21 avril 1920; ou Archives nationales, Paris [par la suite: AN], 470 AP, papiers Alexandre Millerand, 61 reprise des relations avec le Saint Siège, note de Louis Canet intitulée «L'Angleterre et le protectorat catholique en Palestine, 3 juillet 1920». Sur cette affaire, voir Catherine Nicault, «La fin du protectorat religieux de la France à Jérusalem (1918–1924)», *Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem*, n° 4, printemps 1999, pp. 7–24.

⁶ C'est par exemple le cas avec le *Congrès français de la Syrie* du début janvier 1919, dont l'organisation est d'ailleurs accélérée afin de répondre plus rapidement aux prétentions britanniques sur l'Orient (voir Michel Seurat, «Le rôle de Lyon dans l'installation du mandat français en Syrie, Intérêts économiques et culturels, luttes d'opinion (1915–1925)», in *Bulletin d'études orientales*, XXXI (1979), Institut français de Damas, pp. 129–166 (repris in *L'État de barbarie*, Paris, Le Seuil, collection Esprit, 1989, pp. 173–224).

⁷ Voir plus loin.

C'est dans cette mesure qu'il est intéressant d'établir, ou de tenter d'établir, une synthèse de l'attitude des Français à l'égard des groupes nationaux de Palestine dans la période mandataire. Qu'il s'agisse d'une comparaison à effectuer avec la politique des nationalités dans le mandat français;⁸ mais surtout d'une explication de cette attitude en rapport avec la perception française de la Palestine telle qu'elle est et telle qu'elle doit être.

Cette perception est éminemment culturelle, ce que nous avons eu l'occasion de développer par ailleurs, en analysant la politique culturelle de la France en Palestine dans la période mandataire.⁹ Mais elle est également toute politique, dans la mesure où la représentation française des données, réelles ou supposées, de la Palestine de l'époque correspond à l'application de ce que la France songe être ses intérêts.

Pour cela, nous voudrions esquisser dans un premier temps ce qu'est l'attitude de la France vis-à-vis des groupes nationaux de la Palestine mandataire: Arabes d'une part, Juifs de l'autre. Dans un deuxième temps, il s'agira d'expliquer, ou de tenter d'expliquer cette attitude, notamment en fonction de l'observation des toutes dernières années du mandat, entre 1945 et 1948.

Commençons cette étude par quelques remarques préalables.

Par « les Français », nous prenons en compte deux facettes de la France: d'une part celle que l'on pourrait qualifier de France officielle (le Quai d'Orsay en particulier), et d'autre part la France officieuse. Dans ce dernier cas, on compte notamment les membres des nombreuses institutions catholiques de Terre Sainte, qui nous ont laissé de nombreuses notes et publications, le plus souvent inédites et riches d'enseignement sur leurs activités et leurs observations de la région. Disons-le tout de suite, la vision de ces personnes ne diffère pas grandement de celle des officiels français, comme celle de leurs interlocuteurs juifs traditionnels (autour de l'Alliance israélite universelle). La distinction formelle ne correspond donc pas à une distinction de fond: les différents acteurs pensent généralement de la même manière, et des options résolument alternatives sont relativement négligeables dans la mesure où elles ne peuvent influencer la tendance globale. C'est pour cela qu'il est possible de dresser un tableau

⁸ Comparaison apparue lors du colloque dont est tiré le présent volume.

⁹ Dominique Trimbur, « L'ambition culturelle de la France en Palestine dans

d'ensemble, qui ne présente pas véritablement de nuances. Mais il ne faut pas non plus négliger de mentionner des cas particuliers: c'est un éphémère consul de France à Jérusalem qui exprime (trop) rapidement une vision très moderniste de la Palestine; ce sont des personnalités françaises, avec des correspondants sur place, qui optent pour une Palestine profondément bouleversée par rapport à la vision française traditionnelle. De ce point de vue il sera intéressant d'évaluer le poids de ces perceptions alternatives; mais disons-le encore une fois, il demeure très relatif.

Par ailleurs, constatation qui tient du lieu commun, l'entrée de la Palestine dans le système mandataire constitue une sorte de révolution pour les divers facteurs pris en considération. Dans les différents cas, et certaines personnes le sentent déjà bien, la Première guerre mondiale est facteur de bouleversement. C'est le cas pour l'Europe, on le sait bien, mais ce l'est aussi pour le Proche-Orient: l'établissement là d'un théâtre d'opérations accélère l'entrée en force d'une certaine modernité qui doit changer en profondeur sa nature. C'est ainsi qu'en 1917, François Georges-Picot, en passe de partir pour l'Orient pour y exercer des responsabilités administratives, tient le discours suivant à Paul Morand, à qui il suggère de prendre le poste de secrétaire du Haut-Commissaire qu'il pense devenir:

Venez, mon cher, venez, fait-il plein d'enthousiasme. Quel pays pour un artiste! La couleur! Les femmes vous répandent des fleurs sur la tête et des parfums sur les pieds! Ça n'a pas bougé depuis deux mille ans et dans quarante ans ça n'existera plus!¹⁰

Comme cette formule le synthétise prestement, certains perçoivent très tôt les changements à venir; mais nous allons voir ce que les Français font de cette conscience.

Autre considération préalable: il est possible d'affirmer que la période mandataire, en conséquence des impératifs issus de la Première guerre mondiale, avec les promesses effectuées en leur direction, oblige à ou permet la perception, peut-être pour la première fois de

l'entre-deux-guerres », in Dominique Trimbur e.a., *Entre rayonnement et réciprocité—Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.

¹⁰ Paul Morand, *Journal d'un attaché d'ambassade, 1916-1917*, Paris, Gallimard, 1996, p. 203 (entrée du 1^{er} avril 1917).

façon réelle, des populations locales. De fait, jusque-là on a plutôt l'impression que celles-ci n'importent que relativement peu dans les réflexions et les calculs des puissances, en particulier de la France: étroitement surveillées par les autorités ottomanes, elles ne jouent pour ainsi dire pas de rôle dans la destinée de la Palestine avant 1914, et peuvent donc être ignorées.¹¹ Pour leur part, du point de vue français, avant la Première guerre mondiale les prétentions politiques juives sont fortement rejetées.¹² Mais à partir du conflit, plus précisément à partir de la fin des hostilités, les populations sont plus prises en compte comme devant remplir une fonction, d'où leur prise en considération plus sérieuse. Dans le tableau schématique que nous allons tenter de dresser, nous ne prenons en compte que les populations locales établies de longue date ou de manière plus récente, destinées à constituer la population actuelle de la région.¹³

De ce point de vue, ce qui apparaît comme une donnée de bon sens, les Français effectuent la distinction entre deux grands groupes. Il n'est en effet pas possible, pour des raisons évidentes, ô combien valables aujourd'hui, de penser à *un* peuple palestinien: alors que dans d'autres régions du Moyen-Orient il doit être envisageable de penser un présent, voire un avenir commun pour les différentes populations, cela est parfaitement impossible dans le cas de la Palestine en raison des données politiques qui s'imposent dès 1917-18 et renforcent les divisions constatées plus tôt. Il y a donc d'une part la population arabe, de l'autre la population juive.

La population arabe

Parmi les Arabes de Palestine, tels qu'ils sont perçus par la France, une subdivision s'impose: c'est la distinction entre chrétiens et musulmans, effectuée pour des raisons historiques évidentes.

¹¹ C'est ce qui apparaît à la lecture des analyses des fonctionnaires du Quai d'Orsay, à Paris ou en poste à Jérusalem: il faut attendre l'immédiat avant-Première guerre mondiale pour que le consul Gueyraud implique le facteur « populations locales » dans ses observations, en rapport avec la Révolution jeune turque (voir notamment la série Nouvelle Série—Turquie-Palestine conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères, Paris).

¹² Voir la synthèse désormais classique de Catherine Nicault, *La France et le sionisme, 1897-1948—Une rencontre manquée?* Paris, Calmann-Lévy, 1992.

¹³ Sont donc exclues de cette étude les populations européennes implantées là: communautés chrétiennes formant des colonies, notamment protestantes, en particulier les colons allemands de la secte des *Templer*.

Les chrétiens, dans tout l'Orient, constituent la clientèle traditionnelle de la France. De ce point de vue, la période mandataire n'apporte guère de modification par rapport aux décennies précédentes. On observe en effet la poursuite de la politique engagée par le passé: comme l'indique Maurice Barrès dans son *Enquête aux pays du Levant*, « nous possédons les âmes » des Orientaux.¹⁴ Celles-ci étant immortelles, il faut bien entretenir « cette sorte de cousinage » dont il parle encore; il est d'ailleurs éloquent de ce point de vue que Barrès effectue son enquête en 1914, et qu'il ne publie ses résultats qu'en 1923 sous une forme livresque, sans toutefois les modifier, ni envisager une autre politique, et cela en dépit de ce qui s'est passé entre temps.¹⁵

Pour les Français, les chrétiens de Palestine, comme ailleurs en Orient, sont des intermédiaires privilégiés. Parce que la France possède leurs âmes, ils sont des porteurs de culture française. Dans cette mesure, tout au long de la période étudiée, il s'agit certes de montrer régulièrement l'ascendant de la France sur cette population, pour rappeler les héritages séculaires. Dans les documents diplomatiques comme dans les témoignages de personnalités de passage en Terre Sainte ou de religieux installés là, on remarque la persistance des clichés sur une population qu'il faut flatter, et tenir fermement. À ce titre, les considérations de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, à l'occasion de son pèlerinage en Terre Sainte sont éloquentes. Comme il l'écrit:

Que valent ici les convictions? Tous religieux et religieuses voués à l'enseignement me disent que, non seulement il faut tout fournir gratuitement aux élèves, mais encore les payer eux et leurs parents. Sur 20 000 catholiques, il y en a 18 000 qui vivent en tout ou partie des subsides du patriarcat et qui ne seraient fidèles à leur foi si on les abandonnait.¹⁶

¹⁴ Maurice Barrès, *Enquête aux pays du Levant*, 2 tomes, Paris, Plon, 1923; ici tome 2, p. 182.

¹⁵ Dans son ouvrage consacré à l'*Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789* (2 tomes, Paris, Sirey, 1928), l'avocat Paul Nourrisson met en avant cette continuité pour exiger que les services rendus à la France par les congrégations soient mieux reconnus (tome 2, pp. 14-15). C'est dans cette même logique que le dernier combat de Maurice Barrès concerne l'autorisation des congrégations religieuses, interdites en France depuis la loi de 1901 et dont l'admission officielle doit être à la fois une reconnaissance de leur action en faveur de la France lors de la guerre, et une aide four assurée leur recrutement et renforcer leur rôle dans ces régions. (Voir Maurice Barrès, *Faut-il autoriser les congrégations*, Paris, Plon, 1924).

¹⁶ Alfred Baudrillart, *Les carnets du Cardinal*, 1^{er} janvier 1922-12 avril 1925, texte

L'accent est bien plus mis dans ce témoignage d'un pèlerin français de passage en Palestine, l'avocat parisien Paul Nourrisson:

... les gens nous saluaient ostensiblement en français. À un tournant, nous fûmes arrêtés par un ménage nazaréen. La jeune femme portait un bel enfant dans ses bras. Le mari, en un français très correct, nous présenta son fils Michel. Prenant alors notre main il la porta aux lèvres de l'enfant en lui disant: « Baise la main du Français ». Le geste était gracieux. Espérons que le jeune Michel, devenu à son tour père de famille, saura un jour le renouveler.¹⁷

Mais il s'agit également, dans un contexte somme toute modernisé, de faire preuve d'une certaine confiance à l'égard de la population arabe chrétienne. Cela se retrouve par exemple dans l'état d'esprit de Louis Massignon: lui qui connaît le terrain palestinien depuis le temps du premier conflit mondial, qui passe régulièrement là dans la période étudiée et qui fait office de conseiller officieux des représentants français et officiel des ministres à Paris, il ressent une vive foi en la vertu médiatrice des chrétiens.¹⁸

C'est à ce titre qu'est rapidement ravivé et continué le réseau des établissements catholiques qui les prend en charge: c'est avec satisfaction que la France voit consacrer cet ensemble par la conférence de San Remo, avec des promesses anglaises dont Paris se sert tout au long de la période pour motiver ses droits¹⁹ (et les défendre contre toutes les tentatives visant à les supprimer, en particulier la législation mandataire britannique sur l'enseignement étudiée à partir du milieu des années 1920).²⁰

présenté, établi et annoté par Paul Christophe, Paris, Éd. du Cerf, 2001, entrée du 12 septembre 1923, p. 605.

¹⁷ Paul Nourrisson, *Visions de pèlerinage—Souvenirs de Palestine*, Paris, Gabalda, 1928, citation p. 75.

¹⁸ Christian Destremeau, Jean Moncelon, *Massignon*, Paris, Plon, 1994, ch. 5, Au front et ch. 7, Le chemin de Damas.

¹⁹ *La Croix*, 28 mars 1934, « Les institutions religieuses en Palestine », avec en annexe une lettre du major général Watson, administrateur en chef, à Mgr Barlassina, administrateur apostolique du diocèse de Jérusalem, 24 septembre 1919, qui confirme la reconnaissance du traité de Mytilène (1901) par l'Angleterre, donc le statut spécifique des établissements français.

²⁰ Naomi Shepherd, *Ploughing Sand—British Rule in Palestine 1917–1948*, Londres, John Murray, 1999, p. 154 sq; Orit Ichilov, André E. Mazawi, *Between State and Church—Life History of a French-Catholic School in Jaffa*, Francfort a.M., Peter Lang, 1996, ch. II “Saint-Joseph’s College during the British Mandate in Palestine, 1917–1948”.

Mentionnons, à cet égard notamment, les séminaires orientaux tenus par des religieux français depuis quelques décennies et qui arrivent justement à ce moment à un premier bilan. C'est ainsi que le séminaire grec-catholique, melkite, de Sainte-Anne à Jérusalem, géré par les Pères Blancs depuis 1882, fait l'objet des soins particuliers de la France officielle:

L'œuvre du Cardinal Lavigerie a été couronnée de succès. Six évêques et cent vingt prêtres sont déjà sortis du Séminaire de Sainte Anne, résultat considérable si l'on songe qu'il faut de treize à quinze ans pour former un prêtre et lui donner l'instruction générale requise. D'autre part, les élèves qui quittent librement le séminaire sans être touchés par la vocation constituent d'excellents éléments d'influence française dans toutes les carrières, commerciale, administrative etc... qu'ils adoptent.²¹

C'est dans cette optique que ce genre d'institution enregistre une augmentation régulière des rentrées d'argent officiel dans la période mandataire: ces établissements sont considérés comme « nos meilleurs centres de propagande »;²² et les autorités françaises, soucieuses d'efficacité en termes d'influence sur les populations chrétiennes, savent exprimer leur mécontentement quand sont prises des décisions religieuses qui vont à l'encontre de la politique française.²³

De la même manière, la France se préoccupe de maintenir jalousement sa prédominance en ce qui concerne ces groupes de population et leur formation: c'est ainsi que lorsqu, apparaissent des

²¹ MAE, Paris, Levant 1918-1940, Palestine, 31, religion musulmane, établissements français, lettre de l'ambassade de France près le Saint-Siège (114) au MAE-Asie, 31 octobre 1923, Cambon. Voir aussi l'ouvrage publié au moment du cinquantenaire de l'établissement: Mgr Philippe Gorra, archimandrite du Patriarcat d'Antioche, *Sainte-Anne de Jérusalem—Séminaire grec melkite dirigé par les Pères blancs—à l'occasion de son cinquantenaire (1882-1932)*, Harissa, Imprimerie de St Paul, 1932. Voir encore notre article: « Sainte-Anne: lieu de mémoire et lieu de vie français à Jérusalem », *Chrétiens et sociétés—XVI^e-XX^e siècles*, Centre André Latreille (Université de Lyon 2)/Institut d'Histoire du Christianisme (Université Lyon 3), n° 7, 2000, pp. 39-69.

²² Archives du ministère des Affaires étrangères, dépôt de Nantes [par la suite: MAE, Nantes], série D: 172 Palestine 1924/1929, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (118) au MAE-Service des Œuvres Françaises à l'Étrangers (SOFE), 25 novembre 1929, d'Aumale.

²³ C'est ainsi que lorsque le Père Delpuch, supérieur de l'établissement de Sainte-Anne, n'est pas renouvelé en 1929, Jacques d'Aumale se plaint de l'affaiblissement de la position française qui doit en découler (*ibid.*, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (28) au MAE-SOFE, 31 octobre 1929, d'Aumale).

velléités d'émancipation, en vertu du mouvement des nationalités, mais aussi, selon les Français, suite à des pressions rivales, la France impose son point de vue pour éviter les prétentions des hiérarchies orientales visant à s'arroger le monopole de la destinée de ces populations; elle lutte, en coopération étroite avec les religieux français du cru, contre les prélats trop zélés dans une autonomisation à l'égard de l'influence française, lorsqu'elle ne s'oppose de toute façon pas à leur nomination.²⁴ Un autre moyen de mieux avoir en main la chrétienté locale passe par la nomination, désirée, sinon réussie, de prélats français à des postes traditionnellement réservés à des personnalités étrangères à la France: Paris espère profiter de son rapprochement avec le Saint-siège, au début des années 1920, comme du bouleversement de la situation politique de la Palestine pour avancer ses propres pions. C'est ainsi que le Père Delpuch, Père blanc, est pressenti au début des années 1920 pour être élevé à la dignité de patriarche latin de Jérusalem: destinée à mettre un terme à une prépondérance italienne dans ce domaine, en évinçant le patriarche Barlassina,²⁵ la manœuvre ne réussit toutefois pas.²⁶

En ce qui concerne à présent les musulmans parmi la population arabe de Palestine, la France adopte à leur égard une attitude double en fonction de ce qu'elle pense qu'ils peuvent représenter pour elle.

On doit d'abord relever une certaine bienveillance. Celle-ci s'inscrit dans la droite ligne de l'instrumentalisation prévue et partiellement réalisée au cours de la Première guerre mondiale, contre les Ottomans. Doit ici être souligné le rôle de Louis Massignon, présent sur le front de Palestine dans les mois qui précèdent la prise de Jérusalem (et participant à cette conquête): officier adjoint, il est le conseiller pour les affaires musulmanes du Haut-Commissaire français en Palestine

²⁴ Dans le cas de l'Église melkite, le Patriarche tente d'autonomiser son clergé par rapport à l'influence de Paris, mais est ramené à la raison grâce à une intervention française au Saint-siège (archives de Sainte-Anne de Jérusalem [par la suite ASAJ], 7. Autorités civiles, Ministères, ambassades, consulat, lettres du MAE au Père Delpuch, 3 septembre et 23 décembre 1928, Canet, et lettre du P. Delpuch au Haut-Commissariat de la République française au Liban, 4 août 1929).

²⁵ Mgr Barlassina est perçu par les Français comme bien trop italien (voir Baudrillart, *op. cit.*, pp. 615–616, entrée du 19 septembre 1923).

²⁶ Voir Paolo Pieraccini, « Le Patriarcat latin de Jérusalem et la France (1918–1940) », à paraître in Dominique Trimbur e.a., *De Balfour à Ben Gourion—La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1917–1948*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.

et en Syrie.²⁷ À ce titre, il développe une perception que l'on retrouve en partie dans la politique arabe de la France dans les années qui suivent. C'est l'encouragement à un épanouissement culturel et politique de la population musulmane. Après la collaboration du temps de guerre, cela se traduit par l'attitude bienveillante à l'égard des comités islamo-chrétiens: ceux-ci incarnent aux yeux des Français un réveil et une prise de conscience de la part de cette population implantée de longue date en Palestine. Mais il est évident que cet appui n'est pas désintéressé: de fait, ces comités sont aussi, et surtout, la possibilité de mettre à mal les revendications juives, ce qui réjouit certains observateurs français, relatant par exemple les premiers heurts violents entre Juifs et Arabes:

Voilà qui, mieux que tous les articles de journaux, sera de nature à calmer un peu les visées des Sionistes. Car je les crois bien plus attachés à leur peau qu'au désir de reconstituer le royaume d'Israël.²⁸

Ou encore:

Il paraît que Musulmans et Youpins se cognent. Vous verrez que ces derniers finiront par comprendre que le moment de retrouver Sion n'est pas venu.²⁹

Adopter une certaine bienveillance à l'égard de ces mouvements, c'est aussi enfreindre l'action des Anglais dans la mise en place du mandat. De ce point de vue, les musulmans constituent une force d'appoint aux revendications françaises sur la Palestine, comme le dénote leur vote en faveur d'un rattachement de la Palestine à l'administration française.³⁰ De fait, l'option française, qui correspond à une ancienne présence européenne qui ne doit pas réserver de mauvaise surprise, leur paraît bien préférable à une mainmise britannique qui ne peut qu'être au mieux décevante, au pire traîtresse, en

²⁷ Destremau, Moncelon, *op. cit.*

²⁸ ASAJ, 1. Histoire du domaine de Ste Anne et de l'installation des PP. Blancs, Boîte n° 3, lettre du P. Féderlin au P. Burtin, 7 avril 1920, brouillon.

²⁹ *Ibid.*, lettre du P. Féderlin au P. Burtin, 11 avril 1920, brouillon. Il est intéressant de noter que les descriptifs de l'époque parlent toujours de musulmans dans ces moments de violence, et non pas d'Arabes (voir aussi archives de Saint-Étienne de Jérusalem, couvent de Dominicains-École biblique [par la suite: ASEJ], calendrier du couvent 25 septembre 1912-31 décembre 1921, entrées du 30 mars 1919 (« Les Musulmans devaient faire une manifestation anti-juive »), ou du 8 mars 1920 (« ... nouvelle grande manifestation anti-sioniste, surtout musulmane »).

³⁰ Gontaut-Biron, *op. cit.*, ch. VIII, Le sionisme et la question de Palestine.

vertu de ce que suggère la déclaration Balfour. Comme l'indique un observateur français:

Les musulmans eurent accepté sans plaisir l'autorité chrétienne des Européens; ils déclarent refuser toute soumission au gouvernement israélite.³¹

Dans la même veine, les Arabes de Palestine, en particulier les musulmans, recueillent les suffrages des représentants français dans la mesure où l'on trouve chez eux les restes d'une grandeur perdue, qui ne demande qu'à se manifester à nouveau.³² Cela doit notamment avoir se réaliser par opposition aux prétentions et audaces sionistes. De fait, rien ne peut arriver de mal à la Palestine puisque:

... les Arabes ne se laisseront pas déposséder, et ils sont de taille à se défendre. Voilà des gens qui ont une autre allure et une autre éducation que ces parasites débraillés qui offusquent la vue.³³

La bienveillance intéressée de la part de la France envers la population musulmane se poursuit, toujours dans une optique d'opposition à la fois au régime britannique et aux prétentions sionistes. Il en va ainsi du réveil de l'idée islamo-chrétienne au début des années 1930; alors qu'elle s'est rapidement éteinte au début de la décennie précédente, elle est relancée sous la forme d'un projet de « Congrès arabo-chrétien »:

Ce Congrès aurait pour but de créer un mouvement d'agitation générale parmi tous les disciples de l'Évangile afin de protester énergiquement contre l'immigration juive qui prend des proportions alarmantes.³⁴

Ultérieurement, au moment des troubles de la période 1936–1939, l'accueil qui est réservé au Liban au grand mufti de Jérusalem n'est

³¹ *Ibid.*, p. 177, qui reprend, sans le citer, une expression du premier représentant français en Palestine après le conflit, Pierre Durieux: « Les musulmans de Palestine qui acceptent déjà avec une grande répugnance la domination chrétienne des Européens ne se soumettront jamais à un Gouvernement Israélite ». (MAE, Paris, PAAP 196 Gout, 7 Palestine, lettre du Consulat général de France à Jérusalem au MAE, 16 novembre 1918, Durieux).

³² Cette pensée, qui est notamment celle de Massignon, oblige évidemment au parallèle avec Lawrence (voir Maurice Larès, *T.E. Lawrence, la France et les Français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980, ch. VIII, Coulissses-Scène-Exit (1919–1922)).

³³ MAE, Paris, PAAP 026 Bonin, 29 Levant, Syrie 1918–1928, lettre de Louis-Alphonse Doire, consul général à Jérusalem, à Bonin, 29 avril 1927.

³⁴ *Jérusalem* (publication assumptionniste), n° 180, 24 juillet-août 1934, p. 702.

pas seulement l'expression d'une certaine neutralité française dans les troubles de Palestine. Dans la lignée d'une politique qui existe au moins depuis la Première guerre mondiale, il est aussi pensé en termes de politique arabe à grande échelle: il s'agit, en ne livrant pas le leader musulman aux Britanniques, de ne choquer ni les Syriens, ni les Maghrébins. Mais cette attitude s'insère aussi évidemment dans une optique anti-anglaise.³⁵

Mais la perception de la population arabe, en particulier musulmane, ne passe pas seulement par le souci d'agir par son biais contre d'autres éléments, en l'occurrence le rival britannique. De fait, on doit mentionner quelques options destinées à encourager la diffusion des valeurs françaises dans cette population, avec de réelles potentialités, ainsi que le montrent certaines réussites par le passé. De fait, comme l'indique le supérieur du séminaire grec-melkite de Sainte-Anne en 1923, dans un bilan portant sur la période d'avant 1914:

... on peut dire que la conquête morale de cette contrée comme de la Syrie avait été faite. Les musulmans eux-mêmes subissaient quelque chose de cet ascendant moral.³⁶

Certes, encore une fois, nous avons là la poursuite d'une réflexion plus ancienne, telle qu'elle a été analysée par Henry Laurens, avec une attitude comprenant des aspects quelque peu contradictoires: les Arabes sont perçus comme « agents de civilisation, de francisation mais aussi d'émancipation nationale »; où la France se soucie à la fois de leur libération mais aussi de leur domination.³⁷ Dans la période étudiée, on dispose de ce point de vue d'initiatives rares mais concrètes, qui méritent d'être soulignées. C'est ainsi que lorsqu'au milieu des années trente est mis en place à Jérusalem un Centre de Culture Française (sur lequel nous revenons plus amplement par la suite), on songe tout de suite à y créer une antenne destinée à la population arabe. Fondée au printemps 1937, celle-ci suscite l'enthousiasme de

³⁵ Comme l'a montré Henry Laurens, lors du colloque du Centre de Recherche Français de Jérusalem en décembre 1999 (« La France et le Mufti de Jérusalem 1945-1951 », in Trimbur, e.a., *De Balfour à Ben Gourion, op. cit.*).

³⁶ ASAJ, 7. Autorités civiles, Ministères, ambassades, consulat, copie du rapport du P. Delpuch sur le Séminaire de Sainte-Anne, envoyé au Gouvernement français par l'intermédiaire de M. Jonnart, ambassadeur de France près le Saint-Siège, à Rome, 10 octobre 1923.

³⁷ Henry Laurens, *Le royaume impossible*, Paris, Armand Colin, 1990, Introduction: La civilisation en marche.

son responsable, Jean Thibault-Chambault, professeur de la Mission laïque de Beyrouth détaché à Jérusalem, qui exprime sa foi en la fonction conciliatrice de son établissement:

J'ai l'impression que les Arabes [...] vont nous faire bon accueil et essayer de rivaliser de culture avec les Juifs.³⁸

Cette initiative de la Mission laïque française (MLF) est naturellement saluée par Massignon, qui passe à Jérusalem en 1937:

Il a paru applaudir, en tant qu'arabisant, à notre projet de reprendre contact avec les Arabes.³⁹

Mais l'intérêt sincère pour une diffusion des valeurs françaises, en l'occurrence laïque, ne peut une fois de plus trouver toute sa signification que dans un cadre plus large. C'est ce que souligne le directeur du CCF, au moment où l'antenne arabe est mise en cause, notamment en lien avec les incidents qui marquent la vie de Jérusalem peu après la création de cette filiale:

Au cas où le Centre arabe ne pourrait être maintenu, nous n'aurions plus un seul Arabe dans notre établissement: nous passerons donc immédiatement pour faire une politique juive. C'est à ce moment que je me permets de vous rappeler les paroles très sensées que vous avez prononcées sur la solidarité entre les établissements. La fermeture du local arabe se saura en Egypte comme en Syrie et je crois qu'elle fera mauvaise impression. Cependant, cette idée de fermeture paraît être une idée de Monsieur le Consul Général, qui n'a, jusqu'ici, rien fait, à ma connaissance, pour les Arabes. Il me semble que, même s'il n'y avait aucune autre raison que celle-ci nous ne devrions pas « miser » entièrement sur les Juifs.⁴⁰

Dans cette déclaration apparaît clairement l'autre facette de l'attitude française vis-à-vis de la population arabe, en particulier musulmane, de Palestine; aspect que nous allons mentionner à présent. De fait, tout au long de la période, la France maintient à son égard une certaine méfiance.

Celle-ci est en premier lieu d'ordre politique, dans le droit fil de la perception française relative au « royaume impossible ». Ainsi

³⁸ Archives nationales, Paris (par la suite: AN), 60 AJ 142 Lycée français de Jérusalem 1936-1939, Lettre du CCF à la Mission laïque française (MLF), 21 avril 1937, Thibault-Chambault.

³⁹ *Ibid.*, lettre du CCF à la MLF, 21 février 1937, Thibault-Chambault.

⁴⁰ *Ibid.*, lettre du CCF à la MLF, 18 octobre 1938, Thibault-Chambault.

Massignon lui-même souligne très rapidement les dangers qu'il y aurait à trop encourager le nationalisme arabe.⁴¹ Comme d'autres, homme de son temps, il considère qu'il est trop tôt et que les Arabes eux-mêmes ne sont pas prêts à relever ce défi; ce que résume en ces termes le premier représentant français à Jérusalem après le conflit, Pierre Durieux:

Le mécontentement et la nervosité existent dans toute la Palestine. Si cette situation persiste, elle est susceptible de créer des troubles sérieux et peut produire des mécomptes. On a lancé des idées d'indépendance et de self-government parmi les populations de Palestine et de Syrie, auxquelles les avait peu préparées le régime turc. On ne passe pas d'une extrémité à l'autre sans secousses.⁴²

Par la suite, et dans l'ensemble, le projet national arabe est toléré par les Français à partir du moment où il demeure cantonné aux limites de la Palestine. Et dans la logique de la répression de 1920, il est en revanche systématiquement rejeté dès qu'il s'étend au-delà, en particulier en Syrie. Cela passe par exemple par la dénonciation des agissements de groupements palestiniens favorisés ou travaillés par les Anglais. C'est le cas très tôt, comme l'indique le service de renseignement français en Egypte:

Nos échecs politiques sont interprétés par les Orientaux comme [le] signe indubitable de notre faiblesse devant [l']Angleterre, dont les représentants exploitent dans ce sens [la] situation.⁴³

La France s'inquiète du projet panarabiste qui

bénéficie de l'appui, ou pour le moins de la tolérance bienveillan[t]e des officiers britanniques.⁴⁴

Il en va de même pour le Conseil suprême provisoire établi en 1926. Cette méfiance est alors renforcée par le traumatisme dû à la révolte

⁴¹ Pour cela il souhaite le maintien du califat (Destremeau, Moncelon, *op. cit.*, ch. 7, Le chemin de Damas), ce en quoi il s'oppose à de Caix (Samir Kassir, Farouk Mardam-Bey, *Itinéraires de Paris à Jérusalem—La France et le conflit israélo-arabe*, tome I, 1917–1958, Washington, Institut des études palestiniennes/Paris, Éd. de Minuit, 1992, ch. II, Le temps des mandats).

⁴² MAE, Paris, PAAP 196 Gout, 7 Palestine, lettre de Jérusalem (24) à Beyrouth, 13 décembre 1918, Durieux.

⁴³ *Ibid.*, télégramme de Port-Saïd (59) au ministère de la Marine, 8 janvier 1919, Amiral Cassard

⁴⁴ *Ibid.*, note: La question syrienne et la révision éventuelle des accords de 1916, 24 janvier 1919.

druze, qui fait soupçonner l'action de l'Angleterre derrière tout mouvement revendicatif: ainsi du constat, au milieu des années 1920, de l'agressivité des Musulmans, encouragés par les réfugiés de Syrie et les éléments coloniaux anglais.⁴⁵ Mais les musulmans n'ont pas forcément besoin des Anglais pour s'attaquer aux Français. Les documents officiels français les qualifient, en particulier leurs intellectuels, de « gallophobes »: l'on y exprime la foi selon laquelle la pacification définitive de la Syrie ne peut qu'avoir un impact favorable sur l'état d'esprit de la population musulmane en Palestine; alors que le passage de Jouvenel en Palestine, en 1926, se traduit par la fermeture des magasins musulmans, traditionnelle expression de protestation de leur part.⁴⁶ Cette défiance est naturellement partagée par tous les acteurs sur place de la politique de la France, notamment par les religieux, qui fondent leur opinion sur leur expérience de tous les jours⁴⁷ et leur croyance catholique.

La foi catholique suscite à son tour de la part des diplomates français comme des religieux une méfiance résolue à l'égard d'une population qui n'est en fait que peu ou pas connue. Souvent c'est le silence qui s'impose à son propos dans les documents d'archives, dans la continuité de l'avant-guerre, comme si elle n'existait pas vraiment. Lorsqu'il en est question, la tonalité est souvent à une pitié agacée, face à des musulmans qui se voient déposséder:

Mais ces pauvres musulmans seront évincés ou asservis. Dans quelques années le séjour de la Palestine ne sera guère intéressant. Heureux les vieux...!⁴⁸

Mais le ton général est presque toujours au mépris. Celui-ci se dirige contre la population en elle-même, en souvenir des « crimes » que la masse musulmane a pu perpétrer contre la présence catholique et française au moment de la Première guerre mondiale. On pense ici en particulier au sort réservé à Sainte-Anne dans les premiers jours du conflit, église catholique et française située en plein quar-

⁴⁵ *Le Journal des débats*, 21 février 1926, « Le Mandat syrien et la commission de Rome ».

⁴⁶ ASEJ, calendrier du couvent 1er janvier 1922–31 décembre 1927, entrée du 30 mars 1926.

⁴⁷ ASAJ, 2a2. La reprise après la guerre, cahier I, 1924–31 déc. 1926, entrée du 23 avril 1926: « Un individu fait un discours contre la France devant Ste Anne ».

⁴⁸ *Ibid.*, 1. Histoire du domaine de Ste Anne et de l'installation des PP. Blancs, boîte n° 3, lettre du P. Ruffier au P. Féderlin, Pâques 1925.

tier musulman de la Vieille Ville qui manque de se faire piller, transformer en mosquée, et dont les bâtiments annexes sont transformés en école coranique.⁴⁹

Ce mépris s'illustre en outre par la continuité dans l'attitude à l'égard de la population musulmane de base: c'est elle qui est décrite lors du traditionnel pèlerinage de la Nébi Musa, devenu manifestation politique à partir de 1920;⁵⁰ c'est aussi celle de Hébron, à laquelle le qualificatif de « fanatique » est systématiquement associé.⁵¹

De la même manière, et en général, la population arabe de Palestine, en particulier sa composante musulmane, est déconsidérée par rapport aux autres populations arabes de la région, dans la continuité d'observations antérieures à la Première guerre mondiale:

En résumé, rien chez les musulmans de ce pays, en fait de culture, ou d'intelligence, ne paraît devoir les désigner à l'attention générale: leur influence sera vraisemblablement toujours nulle au dehors et sans répercussion dans le monde de l'islam.⁵²

De fait, si, comme on l'a vu, certaines mesures sont prises à l'égard de la population arabe en matière de diffusion de la culture française, cela ne peut se faire qu'au prix du dépassement de ces préjugés tenaces: se rappelant la neutralité fondamentale de la MLF, le directeur s'oriente par la suite vers la population arabe de la ville, même si « il n'y a, paraît-il, rien à tirer de là . . . »⁵³

⁴⁹ Souvenirs des exactions musulmanes du temps de la Première guerre mondiale, relatées par le P. Van der Vliet dont on publie, dans les années 1920, le journal dans *Le Petit Écho de Ste Anne*, bulletin de l'établissement des PP. Blancs de Jérusalem.

⁵⁰ « . . . on apercevait un défilé bizarre et incohérent, entremêlé de drapeaux, d'instruments de cuivre, dominé par des hurlements et des cris répétés par des visages convulsés. Des fanatiques sautaient, avançaient, reculaient, produisant l'impression de la plus complète incohérence. Il paraît cependant que cette manifestation, dont le pèlerinage était le prétexte avait un sens: on nous expliqua le soir que les cris étaient proférés contre les chrétiens, mais surtout contre les Anglais et même contre la France, et que tout se termina par un rassemblement devant la mosquée d'Omar, où furent prononcés [. . .] les discours les plus révolutionnaires réclamant aux Anglais la liberté de la Palestine ». (Paul Nourrisson, *Visions de pèlerinage*, *op. cit.*, citation pp. 46–47).

⁵¹ Pierre Loti, *Jérusalem*, St Cyr sur Loire, C. Pirot, 1989, p. 31; Baudrillart, *op. cit.*, entrée du 17 septembre 1923, p. 611.

⁵² MAE, Paris, Turquie politique intérieure, 132 Palestine 1908–1909, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (65) au MAE, 30 novembre 1909, Gueyraud, confidentielle.

⁵³ Archives de la Mission laïque française (par la suite: MLF), Paris, dossier Jean Thibault-Chambault, lettre de Thibault-Chambault à la MLF, 1^{er} décembre 1935.

Dans tous les cas, il semble que, considérant les communautés nationales de Palestine, les Français se résignent au fait que ce soit la population juive qui soit porteuse d'avenir, plus que la population arabe.

La population juive

Dans la même logique qui préside à la perception de la population arabe, la population juive de Palestine est perçue de manière binaire.

Il y a d'abord la partie de cette population qui éprouve, ou continue d'éprouver, un vif attachement à la France. De manière traditionnelle, il s'agit là des sépharades, ces Juifs « latins » avec lesquels la France entretient des relations étroites depuis quelques décennies. Cela vaut pour l'ensemble du pourtour méditerranéen; cela vaut évidemment dans le cadre de sa présence en Palestine. La population sépharade est proche de l'esprit français. Il s'agit d'une part de ses autorités religieuses, comme tient par exemple à le souligner le consul général d'Aumale dans ses mémoires, citant le cas du grand rabbin sépharade.⁵⁴

D'autre part, cette partie de la population juive est également proche de la France de manière quasi institutionnelle, par le biais de l'Alliance Israélite Universelle⁵⁵ et des multiples initiatives du baron de Rothschild.⁵⁶ De ce point de vue, elle incarne une chance pour la France de conserver une influence au sein du judaïsme palestinien, alors en plein bouleversement politique comme démographique. À son tour, cette facette est mise en avant par les Juifs français qui lui sont très liés. C'est ainsi que cette obédience française est soulignée dès 1918 par l'orientaliste Sylvain Lévi, qui retranscrit ses observations rapportées de Palestine: où il insiste notamment sur la nécessité pour la France de saisir sa chance, en rappelant qu'elle n'a pas là seulement des intérêts catholiques:

⁵⁴ Jacques d'Aumale, *Voix de l'Orient—Souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Les éditions Variétés, 1946, p. 214.

⁵⁵ Elizabeth Antébi, *Les missionnaires juifs de la France, 1860–1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.

⁵⁶ Ran Aaronsohn, *Rothschild and Early Jewish Colonization in Palestine*, Lanham, Rowman and Littlefield/Jérusalem, Magnes Press, 2000; voir aussi Elizabeth Antébi, *Edmond de Rothschild*. Paris, éd. du Rocher, 2003.

Les questions de Palestine sont ainsi des questions mondiales; il est à souhaiter que la Société des Nations réalise sa première tentative sur cette Terre Sainte qui appartient à l'histoire, à la légende, à la foi de tant de peuples. La France peut et doit revendiquer sa part légitime d'influence dans l'œuvre commune; elle n'est pas seulement la protectrice traditionnelle des intérêts catholiques en Orient; elle n'a pas seulement servi la cause de la civilisation en amenant à la culture latine les peuples méditerranéens qui lui étaient étrangers et réfractaires d'origine; du point de vue juif, elle n'est pas seulement la première patrie qui ait fait confiance aux juifs abhorrés; elle peut exercer sur la renaissance juive une influence décisive. [...] Le génie français, avec sa passion d'humanité universelle, qui s'exprime dans ses classiques comme dans sa Révolution, est le plus proche parent de l'esprit messianique; il est sa sauvegarde naturelle, contre les sectaires qui n'ont jamais renoncé à l'étouffer.⁵⁷

Et de fait, tout au long de la période mandataire, la France poursuit sa politique traditionnelle à l'égard de cette population sépharade. Une bienveillance qui évidemment s'explique avant tout par l'intérêt de la France à entretenir ses affinités latines: sur la base d'une expérience durable de levantinisation, il s'agit de former une population qui se renouvelle mais reste attachée, voire dépendante à l'égard de l'esprit français. De même, il s'agit pour Paris de nourrir l'option non-sioniste, voire anti-sioniste, qui marque longtemps cette population depuis longtemps installée en Palestine ottomane. Comme l'écrit un témoin en 1918:

Nous pouvons mettre à profit dans ce but les tendances *assimilatrices* des groupements israélites français et de l'Alliance Israélite Universelle, dont les écoles ont déjà beaucoup contribué à répandre notre culture.⁵⁸

Dans les faits, ces relations ne sont probablement pas aussi étroites que celles qui unissent la France à ses instruments traditionnels d'influence, à savoir les établissements catholiques. Néanmoins, la population sépharade est intégrée à la politique palestinienne de la France dans la mesure où les écoles de l'Alliance israélite universelle

⁵⁷ Sylvain Lévi, « Une renaissance juive en Judée », suite et fin, in *Le Temps*, 30 août 1918.

⁵⁸ MAE, Paris, PAAP 026 Bonin, 22 Sionisme dans le monde—Turquie, Syrie, Liban 1918–1919, Commission interministérielle des affaires musulmanes, séance du 15 février 1918, confidentiel, annexes au compte rendu n° 1, « La question juive et le sionisme », p. 8.

(AIU) conservent toute leur place dans cette présence, et même parviennent à des résultats plus encourageants que leurs homologues catholiques. Par conséquent, l'action de l'AIU est régulièrement entretenue: qu'il s'agisse de l'activité habituelle des « missionnaires juifs de la France », ou de la tentative de modernisation qui consiste à créer dans son établissement de Jérusalem des cours spéciaux destinés aux candidats au baccalauréat.⁵⁹

Mais dans son œuvre, comme les établissements catholiques d'instruction, l'AIU se trouve en face de la volonté de la puissance mandataire d'imposer les trois langues officielles comme seules langues d'enseignement, donc à l'exclusion du français; de plus, institution israélite confrontée à la tendance monopolisante du mouvement de Herzl, elle est surtout en désaccord avec la volonté sioniste d'uniformiser le système d'enseignement juif, c'est-à-dire de l'hébraïser. Dans ces conditions, le rôle important attribué à l'AIU par Paris correspond à la prise en compte des bouleversements démographiques qu'enregistre alors la Palestine, et constitue en même temps une garantie contre la révolution politique qu'ils doivent susciter. Comme l'écrit le consul Gaston Maugras:

Si les projets du Sionisme se réalisent, si le flot juif monte et submerge les îlots chrétiens sur lesquels reposait notre influence, les écoles de l'Alliance sont notre position de repli, notre assurance contre les périls de demain.⁶⁰

En accord avec l'analyse de Catherine Nicault relative aux relations délicates entre la France et le sionisme, il est toutefois difficile de qualifier cette réflexion d'émergence d'une politique juive de la part de la France: persiste en effet chez les Français, diplomates à Paris ou sur place, comme religieux, l'image figée de la Palestine comme Terre Sainte à vocation chrétienne, et plus précisément catholique; Maugras incarnant de ce point de vue une véritable exception. De plus, le pressentiment et la crainte émanant de ce consul sont appelés à se réaliser, avec progressivement en Palestine une place prédominante pour l'élément juif et sioniste, généralement assimilé à la composante ashkénaze.

⁵⁹ Cette mesure est d'ailleurs un palliatif à l'impossibilité de fonder à Jérusalem un lycée français, au début des années 1930 (voir notre article sur « L'ambition culturelle de la France », *op. cit.* p. 63).

⁶⁰ MAE, Nantes, SOFE, série D, 172 Palestine 1924/1929, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (21) au MAE-SOFE, 6 juin 1924, Maugras.

C'est ce qui nous amène à présent à la prise en considération par la France de cet autre élément de la population juive de Palestine: facette différente à la fois ethniquement et politiquement. De fait, le mouvement montant dans la Palestine de l'entre-deux-guerres, favorisé par la politique mandataire britannique, représente une population peu commune à la France, aux idées qui lui sont étrangères. Depuis la création du mouvement de Theodor Herzl, Paris y voit en effet un instrument de l'influence germanique. Décrié en Europe, il l'est aussi en Palestine, puisqu'il paraît se mettre résolument au service de la puissance rivale allemande. Après la Première guerre mondiale, il y a glissement aux yeux des Français, puisque l'on constate alors une collusion de fait entre sionistes et Anglais, poursuite de l'alliance entre Juifs et protestants.⁶¹ Avec au total de sa part la volonté de contrer les aspirations françaises sur le sud de la Syrie et d'en évincer toute présence française, ne serait-ce que par la création d'une entité juive en Palestine, sur laquelle la France ne peut exercer aucun contrôle.

La méfiance française participe de la réticence à admettre en Méditerranée orientale toute expression de nationalisme qui aille à l'encontre des intérêts de Paris: de la même manière que le Quai d'Orsay ne peut admettre le nationalisme arabe, il rejette les aspirations nationales juives.⁶² Cette attitude aboutit à la dénonciation du projet national juif par les Français, assortie de l'oubli des promesses de circonstance effectuées, dans sa direction, au moment de la guerre. Il ne s'agit plus alors de s'assurer l'aide des Juifs américains en soutenant plus ou moins ouvertement l'idée d'un foyer national juif, il faut désormais aller dans le sens des intérêts politiques; et l'on se souvient également de ce que le projet national juif a été ranimé par les Anglais pour lutter contre les prétentions françaises au Proche-Orient.

Dans les faits, cela se traduit par le maintien, en façade, d'une certaine distance à l'égard des représentants du sionisme de la part

⁶¹ Alfred Baudrillart, *Les carnets du Cardinal, 1er janvier 1919–31 décembre 1921*, texte présenté, établi et annoté par Paul Christophe, Paris, Éd. du Cerf, 2000, entrée du 2 avril 1919, p. 134. Il n'en reste pas moins que la tonalité germanique reste présente aux esprits des observateurs français, et dans ses mémoires, le consul d'Aumale l'oppose à l'élément sépharade proche de la France.

⁶² En 1917, Paul Morand écrit: «Je pense à ce que Tolstoï dit du sionisme, que c'est le fruit tardif et exaspéré du nationalisme européen» (*Journal d'un attaché d'ambassade*, *op. cit.*, entrée du 4 avril 1917, p. 205).

des diplomates français; une attitude à placer exactement en parallèle de celle des autorités françaises de Syrie et du Liban qui font alors tout pour contrecarrer les projets sionistes concernant le sud du mandat français. Une réserve qui tranche résolument sur l'acceptation, relative ou non, du projet sioniste de la part des autres pays représentés en Palestine et depuis longtemps intéressés par son sort: la Grande-Bretagne, l'Allemagne⁶³ et l'Italie.⁶⁴ Mais cette distance des Français se double régulièrement d'une réelle antipathie, pour ne pas dire plus. Ces sentiments très forts sont présents dans des correspondances semi-publiques, comme le rapport que Robert de Caix, secrétaire général du Haut-Commissariat français en Syrie-Liban, établit à son retour de Palestine, en octobre 1920. Reprenons par exemple le portrait peu flatteur qu'il brosse de Herbert Samuel, premier Haut-Commissaire britannique en Palestine:

Ce juif anglais bien élevé, déclassé des ghettos, a été repris à Jérusalem entièrement par sa tribu et il fréquente la synagogue, n'accepte pas d'invitations le jour du Sabbat et ne circule qu'à pied le jour sacré. C'est un phénomène étrange si l'on songe à l'ignominie évidente des Juifs de Galicie et autres régions voisines, qui inondent en ce moment la Palestine mais qui obligent à leurs mômeries des gens comme Sir Herbert.⁶⁵

Ils sont aussi la marque de certaines correspondances privées entre diplomates. Notons par exemple ces lignes du consul Doire, en poste à Jérusalem entre 1926 et 1929, qui s'adresse à un collègue:

J'ignore ce que vous pensez de ces derniers mais je les trouve trop encombrants. Je veux parler des Sionistes. Ils ont l'air de croire que tout leur est dû, que dis-je qu'ils ont des droits particuliers dans tous les pays. Avec cela orgueilleux et intolérants à l'excès.⁶⁶

⁶³ Voir Francis R. Nicosia, *The Third Reich and the Palestine Question*, University of Texas Press, Austin, 1985 (nouvelle édition: New Brunswick-Londres, Transaction Books, 2000).

⁶⁴ Voir Sergio I. Minerbi, *L'Italie et la Palestine 1914-1920*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970; du même « L'azione diplomatica italiana nei confronti degli ebrei sefarditi durante e dopo la 1^a guerra mondiale (1915-1929) », *Rassegna mensile di Israel*, juillet-décembre 1981, pp. 86-119.

⁶⁵ MAE, Paris, Levant 1918-1940, Palestine, 2, dossier général, mai 1919-mai 1920, extrait d'une lettre de De Caix au MAE, 19 octobre 1920.

⁶⁶ *Ibid.*, PAAP 026 Bonin, 29 Levant, Syrie 1918-1928, lettre de Doire, consul général à Jérusalem, à Bonin, 29 avril 1927.

Cette animosité est naturellement partagée par les Français de Palestine, en l'occurrence les communautés religieuses: se révoltant contre une « bolchevisation » de la Palestine,⁶⁷ ils constatent néanmoins le caractère presque inéluctable de la montée de cette population et des idées qu'elle incarne:

Les Israélites [sic] se figurent évidemment que le sionisme va cesser d'être un rêve. Je n'y crois pas encore, mais il est probable que, sous le régime de plus grande liberté que sera celui de l'avenir, les Juifs, mieux armés financièrement et plus débrouillards que nos chrétiens et que les musulmans, auront plus d'influence qu'eux en affaires et en politique.⁶⁸

Mais au-delà de la défiance, l'attitude des Français à l'égard de ce groupe de population dénote, avec le temps, une tentative d'adaptation à la montée de cette communauté, tout en conservant évidemment une grande méfiance vis-à-vis du projet sioniste. Il est donc possible de dire que l'on assiste à un revirement de l'appréciation française de la Palestine; mais si l'on peut parler d'adaptation, il faut préciser qu'elle participe également du souci d'une certaine instrumentalisation.

Une appréciation positive précoce ressortit pour certains quasiment de la philosophie, voire de la théologie. Il en va ainsi de la pensée complexe de Louis Massignon: s'il développe à ce moment sa réflexion mystique, il y intègre également les données politiques qu'il traite en parallèle à sa fonction de conseiller du ministère des Affaires étrangères. Dans un amalgame qui caractérise également d'autres acteurs de la politique palestinienne de la France, le sionisme est pour lui une marque du retour des Juifs au Christ. Mais l'évolution du sionisme, dominé par la tendance « colonialiste » ashkénaze, ne peut que lui faire regretter l'effacement progressif de la facette sépharade, selon lui plus consensuelle.⁶⁹

Du point de vue de la pure diplomatie, le cas de Gaston Maugras, déjà mentionné, est atypique. Maugras est consul de France à Jérusalem

⁶⁷ C'est ainsi que les religieux français de Palestine condamnent sévèrement l'introduction en Terre Sainte de la célébration du 1er mai est particulièrement mal reçue (ASEJ, calendrier du couvent 25 septembre 1912-31 décembre 1921, entrée du 1er mai 1921).

⁶⁸ Archives de la curie généralice des Assomptionnistes, Rome, NX 168 à 332, Lettres de Jérusalem, lettre du P. Dressaire au P. Athanase, 14 avril 1918.

⁶⁹ Destremau, Moncelon, *op. cit.*, ch. 12, Vingt ans après.

entre 1924 et 1926: bien qu'il reçoive des instructions classiques lors de sa nomination,⁷⁰ et qu'il soit un vieux routier de la politique arabe de la France,⁷¹ il perçoit rapidement la nécessité de prendre plus en compte les nouveaux facteurs de la vie locale, dénonçant rapidement « la politique [française] du fil de fer barbelé à l'égard des Sionistes ». ⁷² Peu de temps après son arrivée sur place, il résume ainsi sa perspective:

Je ne pense pas que le Département veuille, dans un pays où tout est changé depuis la guerre, où nous ne protégeons plus les Catholiques, où les Catholiques n'ont plus qu'une situation diminuée, où les Juifs exercent à présent une influence prédominante, respecter d'anciens tabous que rien n'a jamais justifiés si ce n'est l'intolérance de nos anciens protégés. Notre fidélité aux fantômes du passé, au souvenir d'un contrat que l'Église a déchiré de ses propres mains doit-elle aller jusqu'au sacrifice des réalités présentes et des perspectives que nous offre la Palestine sioniste.⁷³

À long terme, ces considérations très réalistes, que l'on peut placer en parallèle à l'optique pour le moins moderne, voire irrespectueuse des données locales, du Général Sarrail en Syrie-Liban, n'aboutissent néanmoins à aucune révolution dans la perception française de la Palestine. Et de fait, la prise en compte réelle d'une Palestine qui change d'aspect ne se fait que sous le coup des circonstances.

La Palestine sioniste s'impose par ce qu'elle représente, un mouvement totalement étranger à la France, qui l'oblige à repenser les choses. Comme l'affirme très précocement, dès 1918, un diplomate français:

C'est ce qui fait l'intérêt du problème sioniste, étant un de ceux qui remettent en question toute notre politique séculaire en Orient.⁷⁴

De plus, comme le constate le consul d'Aumale dans ses mémoires, on doit concéder au sionisme une certaine réussite: qu'il en aille de

⁷⁰ MAE, Paris, Levant 1918–1940, Palestine, 18, consulats de France, juillet 1922–novembre 1929, Recommandations du ministre à M. Maugras, en partance pour Jérusalem, 16 avril 1924.

⁷¹ Il collabore étroitement avec Massignon au cours de la Première guerre mondiale (Destremau, Moncelon, *op. cit.*, ch. 6, Massignon et Lawrence).

⁷² MAE, Paris, Levant 1918–1940, Palestine, 18, consulats de France, juillet 1922–novembre 1929, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (24) au MAE, 6 mai 1925, Maugras.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ MAE, Paris, PAAP 026 Bonin, 22 Sionisme dans le monde—Turquie, Syrie, Liban 1918–1919, cahier intitulé “Le sionisme et sa propagande au Canada”, p. 35.

ses aspects économiques, en dépit de soubresauts vertigineux, mais surtout de son projet de « reconstitution de la race ».⁷⁵

Comment la France procède-t-elle dans sa réévaluation de la facette ashkénaze et sioniste de la population de la Palestine?

La première idée est celle d'un lycée français à établir à Jérusalem.⁷⁶ Tout en participant d'une approche globalisante, ce projet traduit bien une nouvelle approche: c'est la réunion d'élèves des différentes populations de la Palestine, sous le couvert d'une France qui met en avant ses valeurs universalistes. Pour souligner cette volonté, un partenaire nouveau est sondé, la Mission laïque française.⁷⁷ L'affaire fait l'effet d'un serpent de mer entre 1930 et 1934: repoussée d'abord pour des raisons budgétaires, elle est reprise pour le bien de la culture française. Mais l'environnement palestinien fait que cette idée est difficilement réalisable:

... étant donné les rivalités de races et de sectes, on ne peut espérer un lycée accueillant à tous comme à Beyrouth ou à Alexandrie. Si les Juifs y vont, les Arabes ne viendront pas, et vice versa.⁷⁸

À ces rivalités s'ajoute l'opposition sioniste, qui, à l'instar de ce que l'on a pu observer dans le cas de l'AIU, ne veut pas d'éléments extérieurs à son propre réseau dans le système d'éducation destiné à la population juive. Dans ces circonstances, la France doit réviser ses ambitions à la baisse. Suspendu au printemps 1933, le projet de lycée réapparaît un an plus tard, cette fois sous des dehors franco-hébraïques, qui auraient l'avantage de conserver l'idée de départ, tout en ménageant les susceptibilités du mouvement sioniste.⁷⁹ Mais cette nouvelle tentative n'aboutit pas non plus.

La prise en compte des nouvelles données de la Palestine s'illustre par d'autres initiatives, elles réussies.

Ainsi, comme il s'avère impossible de surmonter l'opposition sioniste, gouvernement français et MLF s'intéressent à un projet qui

⁷⁵ D'Aumale, *op. cit.*, p. 198.

⁷⁶ Voir notre article « L'ambition culturelle... », *op. cit.*, pp. 62-63.

⁷⁷ Alors qu'au début du siècle, en matière d'enseignement, la MLF avait considéré ne rien avoir à faire sur un terrain largement et efficacement investi par les congrégations religieuses (MAE, Paris, PAAP 240-Doulcet, 4 Protectorat religieux, notes sur le rapport du budget de 1905).

⁷⁸ MAE, Nantes, correspondance de Jérusalem, B, 207 Centre de Culture Française, lettre de d'Aumale à Helleu, 10 mars 1933.

⁷⁹ *Ibid.*, SOFE, série D, 369 Palestine, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (27) au MAE-SOFE, 28 mars 1934, d'Aumale.

rompt avec les habitudes de la Mission. Elle qui jusque-là gère seulement des lycées, elle propose d'abord de simples cours de français. Comme l'indique d'Aumale:

Ce projet me paraît infiniment intéressant et pratique. Il répond au désir réel de nombre d'éléments palestiniens d'apprendre le français. Il permet de rester dans une profitable neutralité sans prendre partie pour un lycée franco-arabe ou franco-hébraïque.⁸⁰

Très rapidement, la France et la MLF voient plus grand et caressent le projet d'un Centre de culture française. Alors que la première idée donnait l'impression de vouloir être au-dessus des partis, ce nouveau programme est plus sélectif, puisque les motivations de la création du CCF résident explicitement dans l'augmentation de la population juive.⁸¹ Et c'est effectivement au cœur de la ville juive que le CCF ouvre ses portes en octobre 1935.

Les premiers pas de la nouvelle institution sont une réussite: le Centre trouve un grand écho dans la population, les cours sont très fréquentés, les relations avec les responsables sionistes sont excellentes, et même la très allemande Université hébraïque y envoie ses étudiants. Dirigé de manière dynamique, le CCF met à la disposition de ses visiteurs une bibliothèque en constant développement, mais surtout il constitue le cadre idéal de rencontres entre conférenciers ou écrivains français de passage en Palestine et leurs lecteurs.⁸² Au total, le bilan qu'en dresse son directeur est très satisfaisant quant à sa position dans le paysage politique et culturel de Jérusalem:

J'ai l'honneur de vous faire savoir que dans l'état actuel des choses, le Centre continue à ne pas faire de politique et à ne se mêler de rien. C'est tellement vrai qu'il est jugé par les Arabes et les *Allemands* comme pro-juif, par les Juifs comme pro-arabe, par les Français comme trop peu pro-Arabe, quant aux Anglais, ils paraissent se moquer complètement de notre étiquette et ils nous laissent travailler tout à fait en paix.⁸³

Par la suite, l'absence de perspectives sérieuses du côté arabe en matière culturelle (avec une antenne arabe du CCF vivotante mal-

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, lettre du Consulat général de France à Jérusalem (31) au MAE-SOFE, 11 mai 1935, d'Aumale.

⁸² On note les noms de Paul Morand, Louis Massignon ou André Siegfried.

⁸³ AN, 60 AJ 142 Lycée français de Jérusalem 1936-1939, lettre du CCF à la MLF, 22 mars 1937, Thibault-Chambault.

gré l'enthousiasme du départ, comme on l'a vu plus haut) contribue à pousser la France à renforcer son engagement du côté sioniste. Paris préfère bien le réalisme et l'efficacité. En l'occurrence, cette dernière ne peut être atteinte qu'en investissant littéralement la place, en apparence acceptée comme devant exercer une influence prépondérante en Palestine. Pour cela, il ne faut pas seulement s'adresser aux adultes, comme le fait le CCF, mais aussi orienter les esprits de la jeunesse, en l'occurrence des étudiants. C'est à ce titre que l'Université hébraïque fait l'objet des attentions de la politique française. Cet intérêt est certes précoce—avec des observations remontant à la pose de sa première pierre, en juillet 1918,⁸⁴ et à son inauguration, en avril 1925;⁸⁵ mais en l'Université hébraïque, la France voit d'abord une institution échappant à son influence, puisque issue du sionisme, et dont le caractère germanique est manifeste.⁸⁶

L'évolution de l'établissement prend néanmoins une tournure plus intéressante pour la France, avec, à la fin des années 1920, l'intégration de langues vivantes dans son cursus. Mais surtout il attire l'attention de Paris parce qu'il bénéficie de la bienveillance intéressée d'autres puissances, Allemagne et Italie.⁸⁷ Ce n'est toutefois qu'au milieu des années 1930, en parallèle au retrait de ces deux pays,⁸⁸ que la France envisage concrètement l'enseignement du français à l'Université hébraïque. Dans la logique de la reprise économique, de la « belle illusion » du Front populaire,⁸⁹ d'un regain d'attention pour la cause sioniste et de l'intérêt soutenu de plusieurs associations

⁸⁴ Déclaration du Capitaine Coulondre, in Roger Lévy, *Une Université nouvelle*, Paris, Ligue des amis du sionisme, 1919, appendices.

⁸⁵ MAE, Nantes, correspondance de Jérusalem, B, 214 Université hébraïque, dossier Inauguration de l'Université Hébraïque Avril 1925, lettre de Consulat général de France à Jérusalem au MAE-Asie, 2 avril 1925, Maugras.

⁸⁶ *Ibid.*, correspondance de Jérusalem, B, 214 Université hébraïque, dossier Correspondance générale, lettre du consulat de France à Jérusalem au MAE-Asie, 17 février 1926, Doire.

⁸⁷ Voir notre article « ... passer au filtre de l'esprit juif le meilleur de la culture de nombreux peuples et de nombreuses langues—L'Université hébraïque et les Puissances européennes dans l'entre-deux-guerres », in Trimbura, e.a., *De Balfour à Ben Gourion*, op. cit.

⁸⁸ L'Allemagne en 1934 pour cause d'antisémitisme (l'Université hébraïque suspendant cette collaboration trop gênante), l'Italie enregistrant une interruption du financement au moment de la guerre d'Éthiopie, puis devant accepter une même mesure de la part de l'université à la suite de l'instauration de sa propre législation antisémite (1938).

⁸⁹ Pascal Ory, *La Belle Illusion—Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935–1938*, Paris, Plon, 1994.

juives ou assimilées françaises (AIU et *Comité France-Palestine*), le gouvernement met en place un investissement qui consacre le développement de sa politique culturelle: le 9 novembre 1938, la création d'une chaire de civilisation française est annoncée.⁹⁰

Peut-on considérer que cette nouvelle approche correspond à une modification en profondeur, voire à un bouleversement de la perception française de la Palestine?

La réponse est affirmative, dans la mesure où l'Université hébraïque est comprise comme représentation du sionisme. À ce titre, elle recueille les suffrages de personnalités passées aux affaires en France, comme Léon Blum, dont l'action en faveur d'une Palestine juive est ancienne; mais aussi de personnes plus critiques, qui voient dans une telle réalisation la possibilité de contribuer au progrès de la future entité nationale juive.

La réponse est plus nuancée lorsqu'on se penche plus avant sur les idées françaises comprises dans cette décision de contribuer au développement de l'Université hébraïque. Certes il y a la reconnaissance du fait sioniste et de l'un de ses principaux instruments de formation. En même temps, les personnalités agissantes sont toutes intéressées par une diffusion de l'esprit français et de ses valeurs universelles; et s'il est possible de participer à la formation des futures élites juives, cela ne peut se faire que dans le sens entendu à Paris. Cela vaut aussi pour les Juifs de France qui voient là la possibilité de diffuser les valeurs françaises universalistes synonymes d'intégration.⁹¹

Ce nouveau positionnement est-il à l'image de la politique française à l'égard de la Palestine? À l'inverse de ce que pourrait faire croire cette adaptation aux nouvelles circonstances, il n'est pas possible de répondre par l'affirmative. La réévaluation à laquelle on assiste traduit certes la prise en considération du facteur sioniste. Mais les initiatives prises dans sa direction n'illustrent en aucun cas

⁹⁰ Voir notre article « La création de la chaire de civilisation française de l'Université hébraïque de Jérusalem », *Revue d'histoire de la Shoah-Le Monde Juif*, n° 167, septembre-décembre 1999, pp. 161-179.

⁹¹ C'est ainsi que dans un courrier adressé au président de l'Université hébraïque, Judah Magnes, Jean Marx, responsable du Service des Œuvres Françaises à l'Étranger du MAE, écrit que l'accomplissement de l'opération se fait « pour le plus grand bien de la France et la compréhension mutuelle des peuples ». (archives de l'Université hébraïque, Jérusalem, dossier Langues européennes 2274/1937 I, lettre du MAE-SOFE, à Magnes, 29 juillet 1937, Marx).

une faveur apportée à l'idéologie de ce mouvement: il y a là décidément une nouvelle forme d'instrumentalisation d'une population locale, à l'instar de ce que la France a fait précédemment par le biais des établissements religieux.

La signification de l'appréciation française des groupes nationaux

Que nous apprend au total la prise en compte par les Français des groupes nationaux de Palestine dans la période mandataire?

Il est possible d'affirmer que cette perception est principalement guidée par des impératifs de rivalité internationale et par des considérations d'ordre historique.

En effet, la France doit prendre en compte la réalité internationale de l'époque. Aux termes de la charte du mandat, son principal interlocuteur en Palestine est désormais sa puissance tutélaire, la Grande-Bretagne. Dans cette mesure, il ne peut y avoir ingérence directe de sa part en direction des responsables des différents groupes nationaux, sauf à vouloir exercer une action subversive, ce qui n'est pas son fait.⁹²

Certes, la nouvelle réalité politique impose aussi, à la France, la constatation de l'existence de groupes nationaux, à la différence de ce que l'on peut observer avant 1914. Mais bien évidemment cela ne signifie pas forcément une acceptation de leurs ambitions politiques. La réticence est grande à l'égard de la population arabe, notamment de sa composante musulmane, que les Français soupçonnent d'être manipulée et donc subversive en direction du mandat français. À l'égard de la population juive, le dessein sioniste, s'il est pris en compte en définitive, est rejeté parce qu'il vise à mettre en place une entité sans lien aucun avec la France et avec l'image que celle-ci se fait de l'avenir de la Palestine.

Dans les faits, au nom de l'histoire et du rôle que la France tient à remplir dans cette région du monde, on assiste certes au développement d'une argutie nationalitaire; mais celle-ci a principalement

⁹² Ce l'est bien plus de l'Italie (Renzo De Felice, *Il Fascismo e l'Oriente—Arabi, Ebrei e Indiani nella politica di Mussolini*, Bologne, Il Mulino, 1988), et dans une certaine mesure de l'Allemagne: respectant dans l'ensemble la nouvelle donne politique du Proche-Orient, même sous le Troisième Reich, l'Allemagne n'est que tardivement tentée de la bouleverser, à savoir seulement lors de la Deuxième guerre mondiale (Nicosia, *op. cit.*).

pour but de mettre en avant l'attachement à la France de ces nationalités, en l'occurrence les Arabes chrétiens et les Juifs sépharades. Ce qui guide Paris, officiel ou officieux, dans sa prise en compte des populations, c'est qu'elles doivent rester sous l'autorité d'une puissance forte. On est donc bien là en présence de la promotion d'un « contrôle européen, visant non à débilitier et dissocier, mais à fortifier et souder, sans arrière-pensée, ces divers groupements sociaux », promotion affirmée en ces termes par Massignon dans son hommage à Mark Sykes.⁹³ C'est également ce qu'un spectateur engagé, le comte de Gontaut-Biron affirme lorsqu'il écrit en 1922 que les Alliés

... avaient parlé de nationalités, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de liberté, de progrès et de civilisation: idées généreuses mais chimériques en ces contrées où l'enchevêtrement des races, des religions, des rites et des sectes, leurs ambitions extrêmes et désordonnées, leurs traditions contradictoires, leurs jalousies et leurs rancunes ancestrales rendent nécessaires une autorité supérieure et redoutée.⁹⁴

Pour aller vite, nous pouvons dire que nous avons là la transposition sur le terrain palestinien d'une mentalité, relativement voire franchement, colonialiste, sinon impérialiste, pour parler comme Edward Saïd; dans tous les cas cette attitude correspond exactement à son temps. De fait, la question qui se pose dans toutes ces affirmations est la suivante: les populations locales ont-elles la capacité d'entreprendre quelque chose par elles-mêmes? S'il est clair que le système mandataire repose sur l'*a priori* selon lequel effectivement les populations locales n'ont pas encore cette compétence, cette mise en avant de leur manque de maturité politique réside aussi, dans les esprits français, dans l'espoir de jouer effectivement un rôle au moment du règlement effectif du statut de la Palestine, à leurs yeux encore à venir.

De ce point de vue, les Français savent que la Palestine est à la rupture entre le monde ancien et le monde moderne. C'est ce qui transparaît de cette formule lapidaire de Jacques d'Aumale, décidément révélateur:

⁹³ Louis Massignon, « Sir Mark Sykes—in memoriam », *Revue du monde musulman*, 1918–1919, pp. 15–22.

⁹⁴ Gontaut-Biron, *op. cit.*, pp. 59–60.

cette Palestine à la fois endormie dans ses souvenirs religieux et bourdonnante de l'activité d'un peuple cherchant à se créer une patrie...⁹⁵

Mais ce passage d'un monde à l'autre doit être guidé, et notamment correspondre à l'image française de la région. De ce point de vue, les orientations que Paris souhaite donner aux différents groupes nationaux illustrent une lutte contre la dénaturation de la Palestine, qui doit en fait demeurer une Terre Sainte chrétienne. Dans cette mesure, il y a seulement acceptation des groupes qui s'intègrent exactement dans le cadre de ce qui correspond à la pensée française de la région, la France étant elle-même à la recherche d'un âge d'or où elle était en bonne place.⁹⁶

De ce point de vue, il est aussi notable que dans sa perception et son action, si modeste soit-elle puisqu'elle est avant tout observatrice, la France s'efforce d'éviter que l'agitation arabe de Palestine n'affecte l'ensemble de la présence française dans la région: qu'il s'agisse de la Syrie et du Liban d'une part, de l'Afrique du Nord d'autre part, on observe un raidissement de son attitude, en tout point conforme à ce qu'elle est dès 1915. De la même manière, Paris tient à éviter que la propagande sioniste se propage à la Syrie: c'est ainsi que le gouvernement français fait des concessions territoriales à la Palestine pour éviter d'avoir dans son mandat des colonies sionistes.⁹⁷

Cette perception est valable pour l'ensemble de la période mandataire. Elle est maintenue par les différents gouvernements de la période, en particulier aussi par le Cartel des Gauches et le Front populaire, en apparence peu suspects de conservatisme. Si c'est au cours de ces deux moments que des éléments nouveaux sont pris en compte de manière plus réfléchie, c'est d'une part par le hasard

⁹⁵ D'Aumale, *op. cit.*, p. 175.

⁹⁶ La littérature de cette époque insiste sur cet âge d'or: voir par exemple Nourrisson, *Visions de pèlerinage*, *op. cit.* (avec mise en avant du fait que ce sont les communautés françaises qui préservent les traditions dans une Palestine affectée par la modernité, pp. 12-13, et désolation quant à l'abandon des positions françaises, pp. 88-90); ou Gabriel Hanotaux, *Regards sur l'Égypte et la Palestine*, Paris, Plon, 1929: « Tout a été dit. On vient trop tard dans un siècle trop las. Jérusalem est usée, si on lui demande autre chose que ce qui ne se trouve pas tout de suite ». (p. 217).

⁹⁷ Avec un arrangement frontalier entre les deux mandats rectifiant quelque peu les frontières (voir Henry Laurens, *Le retour des exilés—La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 1998, 2ème partie, ch. V, Règlements et affrontements de l'année 1920, pp. 278-306).

d'une nomination consulaire, on l'a vu avec le cas de Gaston Maugras; d'autre part, les considérations plus modernes du gouvernement de Léon Blum ne changent pas fondamentalement la perception globale. Au point d'ailleurs que par moment les impératifs historiques peinent à trouver leur sens dans l'exercice quotidien de la politique. Comme l'indique Gabriel Puaux, au détour d'une considération sur la place des Anglais en Palestine:

Rien de sentimental n'expliquait ici leur présence. Tandis que nous nous complaisions dans le rôle d'héritiers des croisés, obscurément remués par la conscience de je ne sais quel devoir envers la Chrétienté...⁹⁸

Et de sa part la critique d'un tel Orient éternel qui peine à se renouveler vise également les acteurs. Puaux écrit ainsi à propos de la facette juive de Jérusalem:

... le Mur des Lamentations avec ces êtres inquiétants, en bonnet de fourrure et en cadenettes, qui grimacent leur douleur n'est qu'un morceau d'un diorama historique.⁹⁹

Officiellement, dans l'ensemble de la période, la France veut afficher une neutralité. Cela vaut en particulier dans les temps de grandes tensions, comme l'indique en 1939 Alexis Léger à Charles Corbin, l'ambassadeur de France à Londres:

Il est indéniable que les peuples arabes sont beaucoup moins aptes à construire qu'à détruire. Mais l'expérience prouve que, dans la résistance, ils sont capables de s'unir en de redoutables sursauts. L'intérêt primordial que nous avons à ménager l'opinion musulmane, tant dans l'ensemble de nos possessions maugrébines [*sic*] qu'en Syrie, suffit à expliquer et à justifier à la fois le souci avec lequel nous avons toujours estimé indispensable, d'une part, de nous tenir à l'écart d'un conflit qui portait sur un territoire ne mouvant rien de nous, d'autre part, de pratiquer, entre les deux antagonistes, une politique d'équilibre, de réserve et de neutralité, et par là même, d'éviter de donner prise aux ressentiments ou aux griefs de l'un ou de l'autre.¹⁰⁰

Mais cette neutralité de Paris s'arrange somme toute très bien de la gêne occasionnée à l'encontre des Anglais. Et il est même possible

⁹⁸ Gabriel Puaux, *Deux années au Levant. Souvenirs de Syrie et du Liban 1939-1940*, Paris, Hachette, 1952, p. 178.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Lettre du 20 mars 1939, citée in Henry Laurens, *Le retour des exilés*, *op. cit.*, p. 521.

de dire que, ce faisant, la France attend son heure. Cette remarque s'appuie sur le fait que dès le second conflit mondial, mais de manière plus évidente encore dans ses lendemains, il apparaît qu'elle songe à nouveau, comme en 1917–1918, à contrôler pleinement l'évolution de la région. C'est ainsi qu'après le flottement dû à la période de Vichy, les Gaullistes reprennent la tradition française après s'être brièvement rapprochés des sionistes.¹⁰¹ Dans cette mesure, au moins sur le terrain, les Français, en particulier le consul général à Jérusalem, René Neuville, prônent après la Deuxième guerre mondiale une politique d'un classicisme éprouvé;¹⁰² une attitude qui prolonge l'opinion de Massignon, toujours attaché à une colonisation faite d'entente avec les populations locales et en son temps opposé au plan de partage de la Palestine parce que, facteur d'émancipation arabe, il pourrait avoir des conséquences sur la situation en Afrique du Nord.¹⁰³ De ce point de vue, l'attitude de Neuville, qui correspond à celle de la France, est résumée dans son *Mémoire relatif aux œuvres françaises en Terre Sainte présenté à la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine*, lorsqu'il écrit :

Personne [...] ne pourra contester l'apport des Œuvres françaises à chaque Communauté locale—chrétienne, musulmane et juive—prise en son particulier, mais aussi le facteur de bonne entente et de compréhension mutuelle qu'elles constituent entre les divers éléments de la population. Ce qu'elles ont fait jusqu'à présent elles peuvent encore le faire dans l'avenir.¹⁰⁴

Mais l'histoire s'accélère, et la France doit désormais composer avec une situation qui bouleverse profondément sa perception classique; ce qui aboutit *in fine* à la reconnaissance de la nouvelle situation géopolitique, en 1949.

¹⁰¹ Voir Maurice Albord, *L'Armée française et les États du Levant 1936–1946*, Paris, CNRS-Éditions, 2000, à propos des combats côte à côte entre gaullistes et sionistes lors de l'affaire de Syrie. Et dès son entrée en Syrie, Catroux proclame vouloir respecter et faire respecter la place de la France comme « puissance islamique » (voir Georges Catroux, *Dans la bataille de la Méditerranée, Egypte-Levant-Afrique du Nord, 1940–1944, Témoignages et commentaires*, Paris, Julliard, 1949, et Henri Lerner, *Catroux*, Paris, Albin Michel, 1990).

¹⁰² Le très catholique René Neuville occupe le poste de consul général de France à Jérusalem de 1946 à 1952, après en avoir été le vice-consul de 1928 à 1937.

¹⁰³ Destremeau, Moncelon, *op. cit.*, ch. 15, Le « jardin d'enfants » de l'humanité.

¹⁰⁴ René Neuville, *Mémoire relatif aux œuvres françaises en Terre Sainte présenté à la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine*, Jérusalem, 1947, citation p. 13.

This page intentionally left blank

FRANCOPHONIE ET LANGUE ARABE DANS LA SYRIE SOUS MANDAT: L'EXEMPLE DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE À DAMAS

Jérôme Bocquet

Abstract

Located in the Christian quarter of the old city, the Collège Saint-Vincent, run by the Fathers of the Congrégation de la Mission since 1787, was the largest school in Damascus at the beginning of the French mandate. Playing a key political, religious and cultural role in what was called the « France du Levant, » of the early 20th century, the Lazarist mission was situated at the interstices of French diplomacy and the near eastern policies of the Papacy, between support for « francophonie » and « latinisation ». The Mission was highly symbolic of many aspects of the French presence in Syria, while the attitude of the Lazarists towards the Arabic language demonstrates their ambivalence towards assimilation and westernization.

The Collège Saint-Vincent provided an elite education to a constituency which increasingly originated beyond the confines of the Christian quarter. The ambiguity of the missionaries' vocation crystallized around the Arabic language. They taught in French, but Arabic was emerging as the principal vector for nationalist demands. Almost all the families sending students to the college were French speaking. However, this « francophonie » gradually became the monopoly of the Christian and Muslim bourgeoisie for whom French represented a language of social interaction rather than of power. The Christian community, from which the majority of the students of missionary schools came, remained the stronghold of « francophonie ». Thus it was mostly the Catholics of Damascus who learned and spoke French. For the missionaries, the French language represented the essence of the « mission civilisatrice », while it was primarily a marker of identity for their students. Over time the political turmoil engendered by the mandatory administration increasingly endangered the survival of the network of French missionary schools in the Levant, and began to compromise the schools' mission of spreading the French language.

For a long time the Lazarists sent only French speaking priests to Syria. While they were not the only ones to avoid studying Arabic, one of the characteristics of the Latin missionaries was their lack of interest in languages other than that of their own mission. In the Collège Saint-Vincent, Arabic was taught as a foreign language by non-Lazarist priests recruited from the eastern Catholic communities. In time, as the congregation itself began to recruit members from the Levant, the teaching of Arabic was entrusted to Lebanese Lazarists, and it received increasing attention until 1948, when French itself became a foreign language.

Situé dans le quartier chrétien de la vieille ville à Bab Touma, le collège français Saint-Vincent, tenu depuis 1787 par les pères lazaristes de la Congrégation de la Mission, est au début de la période mandataire le plus grand établissement scolaire de Damas. Il a joué un rôle essentiel en Syrie depuis le milieu du XIX^e siècle dans l'immixtion de la France au « Levant ». Acteur politique, religieux et culturel de ce que les publicistes se mettent à appeler la « France du Levant », la mission des Lazaristes se situe au croisement de la diplomatie française et de la politique orientale du Saint-Siège, hésitant entre la clientèle catholique traditionnelle de la France et les Églises orientales, entre francophonie et latinisation. Le collège Saint-Vincent représente donc un symbole de la présence française au Levant. Il a contribué à l'émancipation de la Syrie de l'Empire ottoman, tout en ambitionnant d'être le principal vecteur de l'influence française à Damas. S'il a collaboré avec le pouvoir politique mandataire français, le collège a constitué un des lieux de formation des élites nationales. Après le départ des Français en 1946, ne pouvant donc plus requérir l'aide des cadres de la domination coloniale, le collège missionnaire tente de perpétuer une culture cosmopolite, française et latine, avant d'être progressivement marginalisé par le pouvoir nationaliste syrien et finalement étatisé en 1967.

Le collège Saint-Vincent est, en ce sens, un cas d'école, un exemple du quiproquo né en 1920 entre la France et la Syrie. Son recrutement, à la fois minoritaire et élitiste, en témoigne. Ses détracteurs pourraient très bien dresser le portrait d'un collège qui ressemblerait à une caserne, par ses horaires, sa discipline stricte, le « signal » qui contraint les élèves à parler le français. Il a toutefois laissé une trace indélébile chez les hommes formés rue Bab Touma. Il a en effet été le lieu privilégié d'instruction et de formation des futures élites nationales. Il a été aimé ou haï, mais a laissé une empreinte durable. Il a contribué à l'élaboration d'une caste de privilégiés, apprivoisés par la même culture. Le collège Saint-Vincent a donc été tout à la fois le lieu de reproduction de l'ancienne élite, culturelle, cosmopolite et francophile, et dans un deuxième temps également le creuset des ambitions d'une nouvelle élite. Les Lazaristes participent ainsi à la construction de l'État, même à leur corps défendant.

L'attitude des Lazaristes envers la langue arabe montre l'ambivalence des missionnaires. Elle est celle d'un choix: l'assimilation et l'occidentalisation. Ils veulent proposer le meilleur de la civilisation

occidentale dont la France, fille aînée de l'Église, est le drapeau. Cela explique le rejet des missionnaires de toute arabisation et le choix d'un enseignement élitiste, quand bien même l'établissement scolaire propose un enseignement de la langue arabe de valeur. Mais le discours lazariste porte ses propres contradictions que l'évolution politique du mandat met au jour. Il s'agit d'identifier ici les interactions entre des processus de changement et ce qui persiste de l'ordre antérieur, de définir les rouages de ce qui s'apparente encore au colonialisme, mais également de trouver des lectures différentes du modèle mandataire français, y compris à l'intérieur même du modèle missionnaire. Ma communication portera donc sur l'acteur français, versus le missionnaire, et sa participation dans la légitimation du rôle de la France en Syrie.¹

Un creuset pour les élites nationales

« Nos enfants élevés dans nos écoles sont aujourd'hui ceux qui élèvent le drapeau de la liberté »²

Même s'ils ne restent que quelques années, voire quelques mois seulement, les meilleurs « *fils de la nation* »³ sont inscrits au collège Saint-Vincent. L'établissement des pères lazaristes est la voie de passage obligée dans un processus d'intégration sociale qui n'est pas uniquement communautaire. A l'exception des pauvres, reclus dans l'école gratuite Saint-Joseph, la Congrégation de la Mission ne cherche pas à former des chrétiens de seconde catégorie ni de simples agents d'exécution de la France mandataire. Les Lazaristes n'ont pas cependant la volonté de former une élite intellectuelle éclairée

¹ Cette étude de l'enseignement lazariste se fonde d'abord sur des archives inédites conservées par les Lazaristes à Damas et à Beyrouth. Elle a été menée également à partir du Fonds « Haut-Commissariat » aux archives du ministère des Affaires étrangères (MAE) à Nantes. Nous avons également exploité les travaux de F. Abécassis, *L'enseignement étranger en Égypte et les élites locales 1920-1960*, thèse non publiée, Aix-Marseille I, 2000, de Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Paris, éditions du CNRS, 1998 et enfin de Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate: the Politics of Arab Nationalism 1920-1945*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1987.

² Lettre de protestation des archevêques catholiques du 15 octobre 1945. *Crise des écoles françaises en Syrie en 1945-46*, Damas, 1946, p. 9. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

³ Lettre du supérieur du collège Saint-Vincent du 22 octobre 1929 au Visiteur des Lazaristes. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Damas.

appelée à réclamer l'indépendance de la Syrie. S'ils aboutissent finalement à former des nationalistes, les missionnaires sont désemparés en mai 1945, comme le reste de la colonie française, devant une indépendance qu'ils n'avaient non seulement pas prévue mais dans laquelle ils n'avaient indubitablement pas inscrit leur projet. Aux yeux des missionnaires, les nationalistes syriens ne pouvaient d'ailleurs pas condamner l'œuvre des écoles congréganistes. Car ils semblaient avoir acquis une légitimité par l'apprentissage d'une culture moderne que seuls leur proposaient depuis les années 1920 les établissements missionnaires.

Le rôle des établissements de la Congrégation de la Mission installés en Orient tant à Antoura qu'à Damas, Istanbul ou Téhéran, est double: d'abord améliorer le sort des chrétiens, puis contribuer à la diffusion d'une culture levantine destinée à l'élite de la société. « La plupart des chrétiens d'une certaine classe sont sortis du collège des Lazaristes d'Antoura ou de nos écoles européennes, » pouvait-on affirmer au début des années 1940. « Je ne saurais dire combien j'ai été charmé par leur distinction d'idées et de manières, par cet heureux mélange de culture occidentale et de noblesse naturelle aux races arabes ». ⁴ Le collège a ainsi formé des médiateurs de la culture française, des hommes politiques, des journalistes ou des hommes de lettres. Georges Delteil, supérieur du collège Saint-Vincent de 1932 à 1936, expose avec une certaine ingénuité le sens des efforts de la Congrégation de la Mission. Selon lui, les Lazaristes cherchent à attirer dans leurs écoles les enfants des responsables politiques et des meilleures familles. Ils entretiennent la réputation de leur collège qui rassemble le « *gratin de la société* ». ⁵

Le collège Saint-Vincent contribue à éveiller des besoins intellectuels nouveaux, comme le constate un diplomate en 1933: « Il n'est pas rare de constater dans les familles aisées l'opposition du père et de la mère ne sachant que l'arabe et n'ayant d'autre aliment intellectuel que le journal quotidien de Damas et une revue illustrée du Caire, et de leurs enfants, bacheliers ou pourvus du brevet élémentaire français, raillant les vieilles mœurs assoupies ». ⁶ En donnant aux

⁴ A. Geiger, *En Syrie et au Liban*, Paris, Arthaud, 1942, p. 36.

⁵ Lettre de G. Delteil du 9 septembre 1934 à M. Marx, directeur des Œuvres françaises à l'étranger. Cahier Artis 1A, p. 205. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission) Beyrouth.

⁶ Note datée du 2 mars 1933 du service Instruction publique du Haut-Commissariat

jeunes Syriens une formation française de lecteurs, le collège lazariste concourt à transformer l'esprit public, à « tirer cette société orientale de la torpeur », ⁷ et à donc engendrer une élite nationale. En participant à la formation des élites, le collège français Saint-Vincent joue un jeu ambivalent confondant les intérêts de la France impériale, de l'Église missionnaire et de la jeune nation syrienne. Il participe à la politique arabe de la France de Tunis à Damas qui « passait aussi par une protection effective des communautés chrétiennes, qui supposait entre autres le maintien d'un statut privilégié du français ». ⁸

Un îlot de francophonie

En reconnaissant que l'enseignement donné par le collège des Lazaristes est « digne de tous les éloges parce qu'il propage la culture française » ⁹ dans toutes les couches de la société damascène, le représentant du Haut-Commissaire à Damas souligne bien en 1929 l'ambiguïté du collège Saint-Vincent. Ce dernier délivre une formation d'élite à un public en apparence de plus en plus hétérogène, au fur et à mesure qu'une clientèle qui n'appartient plus au réduit chrétien de Bab Touma pénètre le collège. Cette ambiguïté pose la question de la vocation des Lazaristes et de l'extranéité de la congrégation. En tant que Latins, ils sont étrangers aux catholiques, pour les chrétiens de Damas, ils sont les représentants de la catholicité et de l'Occident, enfin pour les musulmans, le miroir des chrétiens de Syrie. Mais la congrégation est également étrangère aux Français du Levant. Les missionnaires, qui dépendent de Rome, s'opposent à la France laïque, dont la finalité est différente, et ne partagent pas le même projet impérial. Cette ambiguïté des Lazaristes se cristallise autour de la langue arabe. La formation lazariste est dispensée en français alors que la langue arabe s'affirme comme le vecteur principal de la revendication nationaliste. « La base de l'enseignement

sur le livre français, p. 4. Beyrouth, Instruction publique, carton n° 101, MAE Nantes.

⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁸ Abécassis, *op. cit.*, p. 175.

⁹ Note 347 CIP du délégué du Haut-Commissaire à Damas du 2 avril 1929 au service Instruction publique du Haut-Commissariat. Cahier Artis 1A, p. 175.

est la langue française, employée ensuite comme moyen d'acquisition des autres connaissances » rappelle le programme du collège en 1932.¹⁰ Dans le choix de l'intégration ou de l'acculturation, les missionnaires du collège Saint-Vincent sont bien au cœur du débat historiographique ouvert par Joseph Hajjar dans les années 1950,¹¹ à propos des réticences des grands ordres missionnaires latins à appliquer les directives du Saint-Siège depuis Léon XIII sur l'orientation de l'Eglise missionnaire et à rompre ainsi avec la politique coloniale métropolitaine. La périodisation mandataire n'est donc pas pleinement pertinente pour expliquer une politique missionnaire largement dessinée depuis le dernier quart du XIX^e siècle.

Le français n'est pas considéré ni enseigné à Bab Touma comme une langue étrangère. La langue française a un usage social en dehors de la petite colonie française. La place de la langue française se situe au-delà même de la communauté chrétienne, moins par la qualité des gens qui la pratiquent que par la qualité des usages et le prestige social dont elle est porteuse. Le français est une langue bien vivante dans la Syrie de la fin du mandat. Langue d'usage, elle est également souvent langue maternelle. Presque toutes les familles du collège sont francophones jusque dans les années 1940, et certaines ne parlent que le français à la maison. La langue française vit d'abord dans le « quartier chrétien », autour des institutions chrétiennes vecteurs de la francophonie installées dans l'espace de la chrétienté damascène, en vieille ville à Bab Touma et dans son faubourg de Qassa^c, puis à Salhiyya et à Malki, zone de migration des riches familles chrétiennes. Ainsi elle est à la fois la langue du mandat, la langue des chrétiens catholiques, par leur héritage culturel et historique, et la langue des beaux quartiers.

A la fin des années 1920, la francophonie s'identifie de plus en plus avec la bourgeoisie damascène. Une partie de la communauté chrétienne, la plus pauvre, est écartée de la formation française tant par le coût de la scolarisation, avec la fermeture progressive de l'école gratuite et les pressions gouvernementales pour établir le montant des pensions scolaires, que par l'élargissement de la distance

¹⁰ Programme du collège français des pères lazaristes, 1932. Beyrouth Instruction publique, carton n° 91, MAE Nantes.

¹¹ Joseph Hajjar, *L'apostolat des missions latines dans le Proche-Orient selon les directives romaines*, Jérusalem, 1956.

culturelle. Cette francophonie tend à devenir le monopole de la bourgeoisie, chrétienne et musulmane, des anciens quartiers chrétiens ou des nouveaux quartiers de Damas. Elle est attelée au cosmopolitisme d'un milieu lié à la colonie étrangère. Le français y devient plus une langue de salon qu'une langue de pouvoir. Il s'agit moins de maîtriser la langue de Molière que d'apparaître francophone. Le collège Saint-Vincent a ainsi évolué depuis la fin de l'Empire ottoman d'une clientèle chrétienne locale à la bourgeoisie francophone avant de s'ouvrir à une clientèle élargie moins attachée sentimentalement à la France. Avec le démantèlement progressif du système d'éducation hérité du Mandat, qui s'accélère dans les années 1940, l'abandon de la formation française met fin au rapport particulier entretenu entre les missionnaires et les minorités, champ d'action privilégié des congrégations latines et du « prosélytisme francophone ».¹²

Le bastion de la francophonie reste la communauté chrétienne qui compose encore la majorité des élèves des établissements missionnaires. Pour eux, le français est perçu comme une sorte de bien commun.¹³ Il leur permet de se rattacher à l'Occident dont ils prétendent partager les mêmes valeurs spirituelles et de se distinguer de la composante musulmane de la société. Ce sont surtout les catholiques de Damas qui apprennent, pratiquent et vivent la langue française. Les Lazaristes accueillent toujours à Bab Touma une majorité d'élèves de cette confession. Pour eux, plus que pour la communauté orthodoxe, le français apparaît jusque dans les années 1940 comme le vecteur légitime de la modernité et de l'identité. Le français, pour les élèves des pères lazaristes, représente en effet un marqueur de leur identité. En ce sens, à la différence des catholiques, le français ne peut représenter pour les chrétiens orthodoxes une langue de promotion sociale. Revendiquant un meilleur ancrage oriental et arabe, les grecs-orthodoxes reçoivent dans leurs écoles communautaires une formation dont le ciment confessionnel ne peut être le français, mais bien la langue arabe, condition d'une intégration réussie dans la société syrienne.

Jusqu'aux réformes de l'Instruction publique entreprises en Syrie au moment de l'indépendance, le français est enseigné au collège

¹² C. Testot, *Le français dans les minorités non chrétiennes*, note MAE, 1992, mission culturelle française à Damas, p. 1.

¹³ J.Y. Berohault, *La francophonie et les chrétiens*, note MAE, 1992, mission culturelle française à Damas, p. 2.

Saint-Vincent selon la définition donnée en 1928 par l'État de Syrie: « La langue française est étudiée tant pour l'utilité pratique qui s'attache à son usage que pour contribuer à la culture de l'esprit ». ¹⁴ La langue française représente aux yeux des missionnaires le vecteur d'une promotion sociale mais surtout la langue d'une mission civilisatrice. « Père Artis, Jeanne d'Arc disait: "Dieu premier servi". Mais cette grande patriote a toujours lié ses devoirs de croyance et ses obligations de Française », s'enorgueillit l'ambassadeur de France en Syrie.

C'est également ce qu'ont su faire au Levant nos ordres religieux enseignants, en particulier celui des Lazaristes. La popularité que vous avez conquise, dont nous avons tous pu constater les manifestations, et aussi tirer profit, montre que vous avez su allier heureusement vos devoirs religieux et votre patriotisme. En s'associant, par l'attribution de notre ordre national, à cet anniversaire, le gouvernement de la République a voulu marquer combien il avait hautement apprécié votre conduite et votre contribution à la propagation du français. ¹⁵

S'ils préparent conjointement les examens français et syriens et tentent les deux baccalauréats, les élèves des Lazaristes sont de loin meilleurs francophones qu'arabophones.

Examens préparés dans les grands collèges français à Damas avant 1945 ¹⁶

Baccalauréat français (1e et 2e parties)	Série philosophie Série B A (latin-grec) A' (latin-maths)
Baccalauréat syrien (1e et 2e parties)	Série math Série lettres/philosophie + Baccalauréat libanais
Brevet français/syrien Certificat d'études primaires	

¹⁴ *Programme de l'enseignement secondaire dans l'État de Syrie*, Damas, 1928, p. 4.

¹⁵ Lettre de M. Paskes à Damas datée du 12 janvier 1948. Cahier Artis 4, p. 347. Allocution de M. Serres, ministre de France à Damas le 28 août 1947 à l'occasion de la remise de la croix de chevalier de la Légion d'honneur au père Artis. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

¹⁶ Tableau réalisé à partir des archives lazaristes à Damas.

À raison d'au moins cinq heures de français par jour, les élèves des pères lazaristes maîtrisent davantage la langue de leurs pères spirituels que celle de leurs pères de sang. La réputation du collège tenait à sa réussite supposée aux examens français. Déjà en 1900, on entendait le père supérieur, M. Laurent, noter que

les élèves passaient avec succès les examens de la faculté de médecine jésuite de Beyrouth et que les premiers élèves comme les lauréats des quatre années de médecine, étaient des élèves de notre collège.¹⁷

Dès 1919, les Lazaristes adaptent leurs programmes afin de pouvoir préparer les élèves au baccalauréat français avec une réussite exemplaire. Brillants résultats, culture d'excellence sont autant d'éléments d'un âge d'or, rêvé après 1945. Ainsi dans les années 1940, les Lazaristes entretiennent-ils la nostalgie d'un passé français, d'un temps où les élèves étudiaient à l'aide de manuels scolaires venus tout droit de la métropole et suivaient les mêmes programmes qu'en France, tandis que les divisions correspondaient aux classes des lycées de la lointaine et si proche France.

Pourtant, à l'époque du consulat culturel français sur la Syrie sous Gabriel Bounoure,¹⁸ la réalité ne correspondait pas toujours à cette francophonie idéale et rêvée. Si les élèves étaient effectivement préparés aux examens français et syriens, très peu d'élèves de terminale passaient le baccalauréat français. Le coût du voyage à Beyrouth, où se déroulaient les épreuves, limitait déjà les candidatures. Le niveau exigé rebutait les moins bons. L'option du baccalauréat français signifiait enfin le choix résolu des études françaises et exprimait un sentiment de supériorité, celui de posséder deux baccalauréats, alors que le baccalauréat syrien suffisait à donner l'équivalence du bac français. A partir des années 1930, les institutions congréganistes françaises ressentent un malaise certain. Alors que le soutien de

¹⁷ K. Kottrache, *Le développement et l'évolution de l'enseignement en Syrie 1920-1980*, Montpellier, thèse de pédagogie de l'université Paul Valéry, 1985, p. 33. Khaled Kottrache est à la fois un acteur et un témoin de l'évolution de l'enseignement en Syrie. Ancien président du Comité exécutif des enseignants en 1947, ancien directeur de l'Éducation à Damas, il a joué un rôle non négligeable dans l'arabisation de l'enseignement à Damas. Durant quelques semaines, le ministère de l'Éducation l'a nommé en effet directeur officiel du collège Saint-Vincent en novembre 1956, à la suite de la crise de Suez et des mesures de saisie des écoles étrangères.

¹⁸ De 1923 à 1945, il est conseiller à l'Instruction publique auprès du Haut-Commissaire puis conseiller culturel.

la France se fait plus formel, elles ont le sentiment que les services du Haut-Commissariat abandonnent officiellement la langue française. Avec la diplomatie Viénot-Bounoure, plus attachée à la syrianité, le contexte est moins favorable aux missionnaires.¹⁹ La pérennité du réseau scolaire missionnaire français au Levant semble remise en cause, sa mission de propagation de la langue française compromise.

*Vaincre les dégoûts de toute espèce qui m'opposent à la langue arabe*²⁰

Les pères lazaristes n'ont cependant jamais perçu la nécessité de maîtriser la langue arabe pour réussir leur mission au Levant. Ils ne peuvent pour la plupart ni lire l'arabe littéraire ni même parler, prononcer correctement, sinon comprendre le dialecte syrien. En ville, dans leurs collèges, la Congrégation de la Mission n'a envoyé que des religieux francophones. Le prêtre arabisant est une exception qui frappe ses confrères et ses contemporains, dont on vante davantage la sainteté que l'intelligence.

Il eut un grand courage: celui d'apprendre la langue du pays, l'arabe. Nonobstant les difficultés, M. Van Rutten se mit à l'œuvre avec ténacité et méthode. Sans doute il ne devint pas un arabisant émérite. D'un esprit plutôt lent et d'une mémoire assez ordinaire, il souffrait surtout d'une prononciation défectueuse, même en sa propre langue et en français. La chose n'eut d'autre inconvénient que de lui attirer parfois quelque malin sourire. Il mérite notre estime et admiration.²¹

Son mérite est accru par le fait qu'il ne s'agit pas d'un père francophone. En réalité, son origine néerlandaise explique son acharnement à apprendre la langue arabe. Maîtrisant mal la langue française, il ne peut pas être utilisé dans un des grands collèges français des Lazaristes au Levant. Son cas est donc encore plus exceptionnel par rapport aux autres pères de la Congrégation.

Cet échec à apprendre l'arabe exprime un double refus. C'est d'abord le refus d'apprendre une langue difficile.

¹⁹ J. Bocquet, « Gabriel Bounoure et les congrégations enseignantes 1923–1945 », colloque *Gabriel Bounoure entre culture et politique*, Aix-en-Provence, 2001, à paraître.

²⁰ Lettre du supérieur du collège lazariste d'Antoura au procureur général de la Congrégation de la Mission à Paris datée du 2 février 1859, *Annales de la Mission*, tome 24, année 1859, p. 48.

²¹ *Annales de la Mission*, tome 98, année 1933, p. 118.

L'arabe est un des idiomes les plus difficiles du globe. L'écriture est une espèce de sténographie. La grammaire est compliquée à plaisir. Le vocabulaire, immensément étendu, demande un effort de mémoire très dur.²²

Pour diriger leurs collèges, à Antoura et Bab Touma, les Lazaristes ne ressentent donc pas la nécessité de placer un confrère arabisant. «Jusqu'ici je n'ai eu ni le temps ni la santé nécessaire pour apprendre la langue arabe, langue, à mon avis, la plus décourageante à cause de ses difficultés.²³

Les Lazaristes ne sont pas les seuls missionnaires français du Levant à avouer cette faiblesse. Dans les années 1930 en Palestine, un père salésien, le père Antoine Crozes, professeur de l'école de Jésus-Adolescent de Nazareth, se plaint avec la même amertume des embarras de la langue arabe. Pour lui, c'est une langue inaccessible à des esprits européens. Un *topos* du missionnaire mal préparé semble se dessiner.

À trente ans, j'en suis réduit à réapprendre à parler. Or l'arabe, c'est pire que le chinois. On ne sait le lire que quand on sait déjà le parler. Grand Dieu! Quelle langue! Huit dentales, sept gutturales! Il y a cinq ou six lettres que mon pauvre gosier se refuse à articuler.²⁴

C'est nier aussi la valeur de la langue arabe. Les missionnaires se sentent chargés de la mission d'enseigner une langue de civilisation, le français, pour contribuer à émanciper les chrétiens d'Orient. Les Lazaristes n'éprouvent pas d'intérêt pour une langue qu'ils méprisent pour certains, déconsidèrent pour d'autres. Se mettre à étudier l'arabe ressemble aux tourments des martyrs. Les Lazaristes, comme les Frères maristes également installés à Damas, n'arrivent pas sur les terres du Levant en ayant appris au préalable l'arabe en France dans les séminaires diocésains ou les instituts de la Congrégation, comme d'autres missionnaires envoyés par Rome ou plus encore les enseignants de la Mission Laïque française préparés à l'Institut Jules Ferry.²⁵ A la différence de leurs grands rivaux jésuites, ils n'ont pas

²² Note du père Henri Artis sur Guillaume Van Rutten. Cahier Artis 3, p. 7. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

²³ Lettre du supérieur du collège d'Antoura au procureur général à Paris datée du 2 février 1859, *op. cit.*, p. 48.

²⁴ F. Desramaut, *L'orphelinat Jésus-Adolescent de Nazareth de Galilée*, Rome, 1986, p. 240.

²⁵ Voir l'article de Randi Deguilhem ci-dessous.

non plus au Liban ou en Syrie les lieux de formation où ils pourraient apprendre sur place la langue autochtone. Ils en sont donc réduits à des expédients.

C'est un défi que la congrégation relève à grande peine. La Congrégation de la Mission cède aux non-lazaristes, c'est-à-dire à des étrangers, la tâche de former à la langue arabe ses missionnaires. Car, pour apprendre l'arabe, le Prêtre de la Mission est contraint de gagner un environnement extérieur à la communauté lazарiste. À l'opposé, les pères jésuites sont envoyés en mission au Levant avec l'intérêt bien compris de l'arme de la langue arabe. La méthode suivie par les Jésuites est d'envoyer leurs missionnaires européens dans une maison où l'on ne parle que l'arabe et où le ministère se fait dans cette langue. Mais, à l'exception presque singulière de Tripoli, les Lazaristes ne possèdent pas en Syrie de maisons où le ministère se fait exclusivement en arabe. Seuls quelques Lazaristes indigènes formés sur place et envoyés dans les missions plus reculées, dans les montagnes libanaises ou dans des villes moins ouvertes à la pénétration culturelle occidentale, utilisent donc la langue arabe dans leur mission. De rares Lazaristes, souvent non francophones, sont dépêchés, avec à peine quelques notions d'arabe, en mission dans des villages isolés. Leurs rudiments d'arabe leur permettent essentiellement de « se faire comprendre, de pouvoir débiter un petit sermon, faire le catéchisme, entendre les confessions ». ²⁶

Mais, dans la vie de tous les jours au collège à Damas, ànnonner seulement quelques mots d'arabe, ne pas savoir le lire ou l'écrire, n'empêchent pas d'accomplir sa mission et de vivre paisiblement rue Bab Touma. La plupart des pères français sont incapables de déchiffrer le moindre texte en arabe. Il y a toujours un confrère oriental polyglotte, arabe ou arménien, un prêtre maronite ou melkite enseignant au collège pour traduire à la demande. Même le père Henri Artis, très bien introduit dans les milieux nationalistes proches du Bloc National, est obligé de demander l'aide d'un professeur pour la traduction d'un tract abandonné par un manifestant devant les portes du collège en mars 1941. ²⁷ Après 1945, le supérieur en est réduit à demander à la légation française la traduction des notes officielles

²⁶ *Annales de la Mission*, année 1933, p. 118, *op. cit.*

²⁷ Note du 4 mars 1941. Copie de lettres 1939–1951. Archives lazарistes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

et autres règlements du ministère de l'Éducation envoyés au collège.²⁸ Les pères ne comprennent guère mieux l'arabe qu'ils ne le lisent. Quand le supérieur, Henri Allain, est agressé en octobre 1945, il ne trouve rien d'autre à dire en arabe que « shwaï shwaï » (*sic*).²⁹ Le responsable des Lazaristes en Orient est obligé de reconnaître que « la plupart de nos confrères et de nos sœurs ne savent pas la langue arabe. Ils barguignent (*sic*), paraît-il, un arabe vulgaire, mais ne savent ni lire, ni écrire ni prêcher correctement en bon arabe ». ³⁰ S'ils n'apprennent pas l'arabe, c'est simplement que les religieux français n'en ont pas besoin, ni pour vivre au quotidien dans le quartier chrétien, ni pour enseigner. Certains pères peuvent parler le dialecte, mais l'arabe littéraire, le seul à bénéficier d'un prestige à Damas, est ignoré.

Les pères restent méfiants envers la langue arabe, indissociable à leurs yeux du réveil nationaliste et de l'islam. L'arabe n'est pas leur langue d'apostolat et n'est enseigné que comme une langue étrangère par les pères du collège Saint-Vincent. C'est d'ailleurs ce que leur reprochent les nationalistes syriens. « Les écoles françaises religieuses ne sont fréquentées que par des éléments chrétiens, soit par fanatisme religieux soit parce que la langue arabe y est trop négligée ». ³¹

A Damas, il n'y a que peu de Lazaristes d'origine arabe, moins d'un sur cinq. Leur nombre est d'ailleurs restreint dans la congrégation. Les religieux, plus souvent de simples frères, servent dans des écoles de quartier, comme au Midan, ou de village. La Congrégation ne s'interroge pas vraiment sur sa mission et son sacerdoce en terre de langue arabe avant la fin du mandat français, alors même que son rôle dans les grands collèges d'enseignement français est contesté.

²⁸ Note n° 24 du 1er juillet 1952 du directeur des Finances de la *muhâfazat* de Damas à la direction du collège lazariste. Copie de lettres, Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

²⁹ Rapport sur un incident survenu en octobre 1945 au poste frontière entre le supérieur du collège des Lazaristes de Damas et les Agents de la Police syrienne. Relation de l'incident par M. Allain du 22 octobre 1945 à destination du général Beynet. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

³⁰ *Note sur la Province de Syrie et d'Égypte en 1915*. Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Rome.

³¹ Rapport du directeur du collège d'Orient à Tartous au représentant du Haut-Commissariat daté du 29 avril 1931. Beyrouth, Instruction publique, carton n° 83, MAE, Nantes.

L'enseignement de la langue arabe au sein du collège Saint-Vincent est confié à des prêtres, non lazaristes, issus des communautés chrétiennes catholiques d'Orient. Alors que la plupart des élèves peuvent pratiquer le dialecte syrien, le niveau d'enseignement de l'arabe littéraire est encore faible jusque dans les années 1920. « Ce n'est pas au collège qu'on apprend l'arabe. On ne le lit presque pas ».³² Les Lazaristes ne sont pas une exception parmi les missionnaires français. Les autres écoles religieuses françaises installées à Damas ont un niveau d'arabe très faible. Les services de l'Instruction publique du Haut-Commissariat reprochent ainsi en 1931 au collège des Frères maristes à Damas à la fois la faiblesse des élèves et l'absence de pédagogie des professeurs dans les petites classes. Ils critiquent également les graves lacunes méthodologiques des enseignants des classes supérieures et surtout un choix peu judicieux de textes de nature exclusivement confessionnelle et biblique.³³

Mais, au fur et à mesure que la Congrégation recrute des membres au Levant, l'enseignement de l'arabe est laissé à des Lazaristes, essentiellement libanais. Les « matières nationales » sont confiées aux seuls Lazaristes d'origine libanaise. Le collège néglige de moins en moins, pour des raisons tant intérieures qu'extérieures, l'enseignement de la langue arabe. Aux côtés des religieux, il recrute des professeurs laïcs, parmi ses anciens élèves, dans ses cercles de sociabilité à Damas. Ceux-ci sont pour la plupart titulaires du baccalauréat syrien et donc mieux diplômés que les Lazaristes libanais qui les encadrent, détenteurs seulement d'un certificat de fin d'études secondaires. Les missionnaires regardent également vers l'extérieur. À partir des années 1930, ils recrutent des professeurs libanais de très bon niveau, de jeunes étudiants, forts en arabe, venus faire à Damas des études de droit. Internes rue Bab Touma, ils gagnent au collège de quoi subvenir à leurs besoins. En 1930, le supérieur peut écrire : « L'enseignement donné est le même que celui des collèges de France avec en plus l'étude approfondie de la langue arabe ».³⁴ Ce n'est que beaucoup plus tardivement, à partir des années 1960, que la

³² Témoignage oral d'Angelos Kosseoglu, ancien élève de 1922 à 1930, mai 1998.

³³ Rapport d'inspection, avril 1931. Beyrouth, Instruction publique, carton n° 87, MAE, Nantes.

³⁴ Lettre du supérieur du collège Saint-Vincent au Visiteur des Lazaristes datée du 31 décembre 1930. Cahier Artis 1A, p. 157.

Congrégation de la Mission envoie à Damas de jeunes Lazaristes ou des séminaristes parfaire leur maîtrise de la langue arabe. Enseigner la langue arabe, même par l'intermédiaire de tiers, permet cependant à l'heure du Mandat d'atteindre des catégories de la population, dans le petit peuple chrétien ou la bourgeoisie musulmane, que la seule maîtrise de la langue française ne permettrait pas de toucher. C'est ainsi que le collège atteint progressivement un bon niveau dans l'enseignement de l'arabe.

Avec le changement de contexte politique et le déclin de la protection française, une minorité des missionnaires s'interroge, autour de plusieurs Lazaristes et Jésuites et du délégué apostolique, sur la langue arabe comme véhicule de la mission.³⁵ En avril 1941, à l'Université Saint-Joseph, le représentant du Saint-Siège est chargé de rappeler aux missionnaires l'encyclique *Divini Illius Magisterii* du 31 décembre 1929 qui fait de l'éducation une question essentiellement religieuse. Posant qu'incontestablement la mission étrangère a une propension à la culture d'inspiration occidentale, il met en avant « le danger de l'emprunt et de l'imitation ».³⁶ Dans l'esprit de ce que demandait déjà en 1919 le pape Pie XI dans l'encyclique *Maximum Illud*, il cherche à rompre avec la vision coloniale de la mission, défendue par les missionnaires français en Syrie jusqu'en 1939.³⁷ Ce petit groupe de missionnaires tente de remodeler une école confessionnelle qui ait des liens vitaux avec le pays, tout en conservant de l'Occident une inspiration respectueuse des traditions. Dans ce cadre, la culture nationale ne peut être pensée que comme bilingue.

Les enfants doivent parler et apprendre en arabe; leur intelligence se développe mieux, s'ils parlent leur langue maternelle. À neuf ans, ils se mettront au français et l'apprendront soigneusement, mais sans cesser de parler normalement l'arabe à l'école.³⁸

L'arabisation de l'enseignement, liée au renouvellement du personnel et de la pensée missionnaires, entre ainsi au cœur de la mission,

³⁵ A l'occasion des Semaines sociales de Beyrouth organisées en 1941.

³⁶ *L'école et l'éducation nationale*, Beyrouth, 1941, p. 87.

³⁷ Le titre de l'article sur « la conquête missionnaire par l'influence intellectuelle » du père jésuite Henri Jalabert, publié en 1931 dans la *Revue d'histoire des missions*, montre bien que les missionnaires se définissent comme les auxiliaires indispensables de la politique coloniale. Voir C. Verdeil, « *La France au dehors, missionnaires jésuites au Levant au XIX^e siècle* » (à paraître).

³⁸ *L'école et l'éducation nationale*, op. cit., p. 88.

avant même l'application coercitive de la réglementation à partir de 1944. Elle explique peut-être la pérennité d'une partie des écoles missionnaires après l'indépendance. Après la fin du Mandat et le départ des Français, les Lazaristes peuvent alors prétendre avoir contribué à l'œuvre de construction d'une culture nationale syrienne.

Qu'entend M. l'inspecteur par les mots que nos élèves ne connaîtraient pas encore, « premiers éléments de la langue et du patriotisme arabe » ? Et au reste, je ne crois pas que Son Excellence Chukri Bey Kouatly et Jamil Mardam Bey aient appris chez nous l'oubli de leur devoir patriotique,

affirme ainsi le supérieur du collège en 1948 devant le ministre de l'Instruction publique. « Or le passé du collège est le meilleur garant de son présent et de son avenir ». ³⁹ Mais le discours lazariste porte ses propres contradictions. Les limites de la mixité sociale au collège Saint-Vincent restreignent autant les propos assimilationnistes sur la civilisation française et la latinité, que le rejet de la langue arabe. Le collège est obligé de contingenter ses élèves, faute de place et de moyens. L'école des pères lazaristes est devenue dans les années 1930 une parfaite maison d'éducation, instrumentalisée par les notables de Damas. ⁴⁰ Alors que disparaissent peu à peu les derniers élèves catholiques de rite latin et que décroît la majorité catholique, qui était conçue par les missionnaires comme un bloc non arabe, la mixité confessionnelle et communautaire croissante suscite un conflit entre l'objectif religieux de l'école missionnaire, qui vise à rechristianiser une chrétienté d'Orient menacée, et l'objectif de socialisation des élites. Les notables cherchent à utiliser de plus en plus le collège Saint-Vincent, comme les autres écoles françaises de Damas, comme une école non confessionnelle et identitaire liée à la société arabe contemporaine qui requiert donc un apprentissage poussé de la langue arabe.

³⁹ Compte-rendu de la visite de Henri Artis, supérieur du collège, auprès du ministre de l'Instruction publique, Munir 'Ajlanî, le 6 janvier 1948. Copie de lettres, Archives lazaristes (Congrégation de la Mission), Beyrouth.

⁴⁰ Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc 1912-1925*, Paris, Denoël, 1988, t. 3, p. 247.

Conclusion

Le paradoxe de la réussite des missionnaires français tient dans l'émergence d'une génération nationaliste formée avec les outils de la culture française. « Nos enfants élevés dans nos écoles sont aujourd'hui ceux qui élèvent le drapeau de la liberté », proclame avec fierté la hiérarchie catholique en 1945, « et qui sont à la tête du mouvement d'opposition aux Français. Les plus imbus de la culture française parmi eux sont les plus actifs et les plus dynamiques dans le champ du nationalisme ».⁴¹ A la fin du Mandat, si les missionnaires lazarisites ne s'inscrivent plus dans le projet impérial français, la fragilité du collège, privé de son puissant protecteur, et la modestie de leur discours permettent cependant aux Lazaristes d'envisager paradoxalement le succès dans la société syrienne née de l'indépendance. A la différence des autres congrégations françaises installées à Damas, à l'image des Frères maristes ou même de l'Alliance israélite universelle, qui ont échoué à se transformer, l'indépendance marque, douloureusement certes, un nouveau départ de la Congrégation de la Mission en Syrie. Rouvert en 1946, le collège lazarisite fonctionne sans interruption, même après l'expédition de Suez en 1956, jusqu'à la nationalisation des écoles étrangères en septembre 1967. Laissons le ministre de l'Instruction Publique conclure lors de sa visite au collège Saint-Vincent en 1948: « Ne perdez pas à continuer, comme par le passé de bien enseigner la langue arabe et tout ce qui s'y rapporte et cela ne vous empêche pas d'enseigner les langues étrangères ».⁴² Le français est devenu une langue étrangère...

⁴¹ Lettre de protestation des archevêques catholiques du 15 octobre 1945. *Crise des écoles françaises en Syrie en 1945-46*, Damas, 1946, p. 9.

⁴² Ministre de l'Instruction publique Mounir Ajlani à Henri Artis, supérieur du collège Saint-Vincent, le 6 janvier 1948. Compte-rendu de la visite au ministère, *op. cit.*

This page intentionally left blank

IMPÉRIALISME, COLONISATION INTELLECTUELLE ET POLITIQUE CULTURELLE DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE EN SYRIE SOUS MANDAT¹

Randi Deguilhem

Abstract

The national and geo-strategic ambitions of the states awarded League of Nations mandates came into play both when the mandate was established and during the subsequent development of the infrastructures of government. These were the major determinants of the administrative and bureaucratic apparatus of the mandated states, which also prescribed the means by which the mandates would be implemented. The reflection of the national and geo-strategic objectives of the mandatory powers took shape in relation to their direct rival (Britain or France), as well as in the larger environment of political, economic and cultural imperialism involving the bipolar rivalry of Great Britain and France and their territorial possessions.

This last point, cultural imperialism, forms the subject of this paper, which is an analysis of French cultural policies in mandatory Syria as seen through official support for the Mission Laïque Française (French Secular Mission, MLF). It is quite correct to label the MLF as an instrument of intellectual colonization, even though its founders always insisted upon teaching the history and languages of the regions under « colonial rule ». In the end, students attending the MLF schools ended up feeling a close affinity with French culture, even identifying with it to a certain extent, and thus experiencing a form of cultural schizophrenia (in the manner described by Daryush Shayegan).

Établie dans le contexte de la France coloniale qui cherchait à élargir son influence culturelle et politique dans le monde à travers l'implantation d'établissements scolaires à l'étranger, la Mission Laïque Française (la MLF) a été fondée à l'aube du 20^e siècle. Dès les premières opérations de la Mission, créée le 8 juin 1902, l'objectif principal—identique, d'ailleurs, jusqu'aujourd'hui—, est la création et

¹ Je remercie M. Denis Paliès de la Mission Laïque Française de son aide efficace et agréable pendant mes recherches au siège de la MLF à Paris. Quelques idées présentées dans cette recherche ont déjà fait l'objet d'une étude exposée à Brown University en novembre 1998 au colloque sur les Missions en Orient et à Bellagio, Italie, en collaboration avec Columbia University en août 2000 également sur les Missions en Orient.

l'entretien d'un réseau d'institutions éducatives non-confessionnelles qui exprime, en revanche, une orientation marquée vers la diffusion d'un enseignement de la civilisation française destiné aux peuples habitant les régions où la France possède déjà une certaine influence. Ainsi, la première école de la MLF fut établie au début du siècle dernier dans les territoires de l'Empire ottoman, plus précisément à Salonique en 1906;² elle fut suivie par une association avec une école à Beyrouth en 1909, puis avec des écoles au Caire et à Alexandrie en 1909/1910, suivies une quinzaine d'années plus tard par l'établissement de trois écoles dans les pays sous mandat français, à Damas et à Alep, en 1925, puis à Tartous en 1935. La MLF a également fondé ou s'est associée avec des écoles situées en dehors du monde arabe comme le lycée de Téhéran en 1928.

Fidèle à son nom, la Mission Laïque Française articulait ses engagements dans le champ de la politique culturelle à l'étranger en créant un réseau d'écoles, au niveau primaire et secondaire, autour de deux objectifs:

- 1) établir des espaces d'enseignement laïque dans des régions d'Outre-mer qui allaient fonctionner en parallèle avec les nombreuses écoles d'obédiences religieuses diverses mais surtout, à l'encontre des écoles placées sous l'égide de l'Eglise catholique française.³ On pourrait également ajouter, à cet objectif, la prise de position de la MLF qui, du moins pendant la première décennie de son existence (la période militante de la MLF), se situait clairement du côté des associationnistes.⁴ Ils prônent une politique d'association de la culture dominante, qui arrive de l'étranger, à celle qui existe

² Frédéric Abécassis, *L'enseignement étranger en Egypte et les élites locales, 1920-1960, francophonie et identités nationales*, thèse de doctorat, Université de Provence, 2000; Mona Khalidi, *L'Enseignement de l'histoire dans les écoles de la Mission Laïque Française en Egypte pendant la première moitié du 20^e siècle: contexte et idéologie*, mémoire de DEA, Université de Provence, 2002.

³ D'après Jacques Thobie, « La France a-t-elle une politique culturelle dans l'Empire ottoman à la veille de la première guerre mondiale? », *Relations Internationales*, 25, printemps 1981, pp. 21-40, il y a eu, dans l'Empire ottoman, environ 60,000 enfants enregistrés en 1904 dans les écoles catholiques, 8,000 dans les écoles relevant des rites orientaux unis, 14,000 dans les écoles de l'Alliance Israélite Universelle et 1,000 dans des écoles laïques françaises (ceci avant l'établissement des écoles de la MLF).

⁴ Alain Gourdon (présenté par), *Éléments pour une histoire de la Mission Laïque Française 1902-1982*, Paris, *Dialogues* n° 35-37 (numéro spécial), n.d., (1984?), pp. 13 et 19.

déjà sur place. Cette politique s'oppose à celle d'assimilation d'une culture par l'autre. La politique associationniste de la MLF change après la débâcle de la Première Guerre Mondiale lors de la poussée du sentiment patriotique en France. Les écoles catholiques avaient alors, quant à elles, la nette vocation d'assimiler les Chrétiens d'Orient, ou au moins, de rectifier leurs comportements erronés, selon l'usage de l'époque.

- 2) élargir et approfondir l'utilisation de la langue française en dehors de l'Hexagone, en tant qu'outil pour étendre et renforcer la présence culturelle française et, par ce fait, élargir l'influence politique de la France auprès des populations à l'étranger. Pratiquer le français, de manière quotidienne, et côtoyer ainsi la civilisation française—et ses principes issus des Lumières—aura un double effet: développer l'assise de solidarité politique à l'étranger avec la France, rivale de la puissance britannique sur l'échiquier géostratégique mondial, mais aussi cultiver une solidarité culturelle au sein des populations indigènes, grâce à l'image associationniste⁵ de la France, porteuse d'un message universel, celui de l'égalité politique et de la liberté individuelle pour tous.

Bien que ces deux objectifs se chevauchent à certaines reprises, plus spécialement, par rapport à la place importante accordée à l'enseignement de la langue française dans les régions d'Outre-mer, le premier objectif de la MLF, à savoir la création à l'étranger des écoles non-confessionnelles, se range clairement du côté d'une France républicaine laïque qui renvoie la religion et ses pratiques strictement à l'espace privé, à la différence d'une France catholique qui prône la sauvegarde de certaines caractéristiques religieuses dans le domaine public y compris dans celui de l'éducation. Le soutien dans la société française à la Mission Laïque Française ainsi que l'opposition à la création et au développement de la MLF se situent, à bien des égards, à l'intérieur de cette polémique. D'ailleurs, et c'est un élément directement lié à la présente recherche, un des affrontements les plus houleux entre ces deux expressions de pensée dans la France de la fin du 19^e et durant le 20^e siècle s'inscrit justement autour de la controverse concernant la présence de l'Eglise catholique auprès

⁵ A. Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde, analyse critique*, thèse de doctorat d'État, Université de Paris I, 1981.

de l'éducation publique en France.⁶ Pour ce qui concerne l'histoire de la MLF, cet espace d'affrontement était bel et bien d'actualité car ce débat, souvent violent, s'est répandu dans les territoires d'Outre-mer là où se trouvaient des écoles françaises ou celles d'inspiration française.

Ainsi, les établissements scolaires de la MLF se voulaient l'alternative des écoles religieuses d'Outre-mer. À titre d'exemple: alors que la raison d'être des écoles établies et subventionnées par l'Œuvre d'Orient (fondée en 1855)—un projet du Vatican et de l'*establishment* catholique français—visait à rectifier le comportement « équivoque » et les « mauvaises » pratiques des catholiques orientaux, les écoles de la MLF se présentaient comme un vecteur habilité à former une élite sur les bases d'un enseignement moderne, scientifique, objectif et surtout laïque, c'est-à-dire sans rendre compte de la religion ni de ses enseignants ni de ses élèves.

Quant au deuxième objectif, il faudrait le regarder *in situ* afin de pouvoir interpréter le contexte du soutien, à l'intérieur de la société française, pour la MLF et pour ses programmes destinés à développer une plus grande utilisation de la langue française dans des régions d'Outre-mer. Ce soutien se comprend, d'une part, au sein des mouvements pour renforcer la présence française à l'étranger à propos de la politique servant à approfondir la position géostratégique de la France qui devait, plus particulièrement, tenir bon face à la forte influence de la Grande Bretagne, rivale depuis fort longtemps et obstacle menaçant pour les intérêts politiques et économiques de la France en dehors de ses frontières. D'autre part, encourager l'utilisation du français dans le quotidien fait partie d'une stratégie de la politique culturelle de l'État de la France, une politique qui, au tournant du 20^e siècle, connaissait un grand essor.

Autrement dit, d'après les propos de Lucien Hubert, un des premiers membres de la Mission Laïque Française, le travail d'expansion de la culture française à l'étranger était une véritable colonisation intellectuelle,⁷ expression qu'il utilisa lors d'un discours en 1904 devant

⁶ Gérard Defois, « La laïcité, vue d'en face », *Pouvoirs. La Laïcité* 75, novembre 1995, pp. 27–36; Jean Cornec and Michel Bouchareissas, *Mémoire pour demain et pour qui, cent ans après, tarderait encore à mettre sa montre à l'heure laïque*, Paris, Clancier Guénard, 1982.

⁷ Lucien Hubert, « La colonisation intellectuelle », *Revue de l'enseignement colonial*, janvier-mars 1905, pp. 1–2.

l'Assemblée Générale de la MLF, et qui montre sans ambiguïté l'objectif prononcé de la politique de la Mission dans les premières années du 20^e siècle. De là, on pourrait, sans trop de problèmes, accéder à l'étape suivante de cette politique de colonisation intellectuelle pour arriver à une stratégie de conquête culturelle, voire morale⁸ des populations d'Outre-mer, par le biais de la promotion de telles ou telles idées civilisationnelles lors des enseignements au risque de négliger ou même de dédaigner les autres. Toutefois, les premiers dirigeants de la MLF, tel Pierre Deschamps, mettaient en garde contre une conquête culturelle des élèves inscrits dans les écoles de la Mission, de peur qu'une trop forte identification avec des idées provenant d'ailleurs ne provoque, chez ces élèves-là, un déracinement et une aliénation irréparables de leur propre culture, provoquant des problèmes profonds d'identité, ce que Daryush Shayegan caractérise comme une schizophrénie culturelle.⁹

Cette politique qui a la vocation d'augmenter l'utilisation du français et, par ce moyen, d'élargir et d'approfondir le socle de l'influence française à l'étranger, la Mission Laïque Française l'a partagée à la fois avec l'État français lui-même ainsi qu'avec certains organismes privés comme l'Alliance Française, fondée en 1883 par Pierre Foncin, inspecteur-général de l'Instruction publique. Extrêmement actif également dans le domaine de l'éducation privée, Foncin a joué un rôle central, et de première heure, dans la création et l'élaboration de l'infrastructure de la MLF. Il en était le premier président.

Cette double mission de la MLF, à savoir son rôle de contrepoids aux écoles religieuses catholiques dans les régions d'Outre-mer mais aussi, et surtout, de vecteur de propagation de la culture française à l'étranger ciblant ainsi un développement de l'influence politique extérieure de la France, prend une importance de plus en plus large durant la première moitié du 20^e siècle sur l'échiquier géopolitique. La MLF œuvra à activer ces objectifs notamment en établissant un réseau d'écoles à l'étranger qui reproduisait le modèle du

⁸ Yoshiko Sugiyama travaille actuellement sur une thèse de Doctorat à l'Université de Provence sur le sujet de la conquête morale française en Tunisie (1881-1917) qui se réalise par différents vecteurs de l'enseignement français dans des écoles franco-tunisiennes.

⁹ Daryush Shayegan, *Cultural Schizophrenia. Islamic Societies Confronting the West*, Syracuse, Syracuse University Press, 1997.

système éducatif de l'Alliance Française ainsi que, à un moindre degré, celui de l'Alliance Israélite Universelle.

Cependant, bien que la MLF prît ces deux Alliances comme modèle, il reste néanmoins des différences essentielles entre les orientations et les directives de ces deux organisations et celles de la Mission Laïque Française. À titre d'exemple, la MLF et l'Alliance Israélite, établie en 1860, utilisaient, toutes les deux, la langue française pour véhiculer un certain corpus de savoir, mais dans des finalités différentes. Mis à part le travail même d'instruction, important en soi, le but ultime de l'Alliance Israélite était de créer des liens et des sentiments de solidarité. Son programme d'études présenté en français, reliait une communauté religieuse spécifique habitant les régions d'Outre-mer et la même communauté religieuse habitant l'Europe, plus particulièrement la France;¹⁰ alors que l'instruction en français et du français, c'est-à-dire l'étude de la langue et de la civilisation dans les écoles de la Mission Laïque Française,¹¹ était effectuée dans le contexte d'une politique culturelle qui deviendra celle de la francophonie.

À ce propos, les sentiments de solidarité créés parmi les élèves des établissements de la MLF traversaient effectivement les frontières communautaires; la division sociétale parmi ces élèves s'exprimait plutôt selon des clivages économiques du fait que les élèves inscrits dans ces écoles appartenaient, pour la grande majorité, aux classes socio-économiques élevées, les frais d'inscription étant importants (il existait toutefois des bourses pour des élèves moins fortunés). De plus, une proportion importante d'élèves—filles et garçons—venait des communautés chrétiennes et juives, fait qui favorisait un mélange entre élèves musulmans, chrétiens et juifs au sein de cet espace éducatif.¹² Cette possibilité représentait une nouvelle donne dans la société

¹⁰ Au début, il était question d'utiliser l'allemand comme langue d'enseignement mais ensuite on a opté pour le français: Aron Rodrigue, *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient, 1860–1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1989; André Chouraqui, *L'Alliance Israélite Universelle et la renaissance juive contemporaine (1860–1960)*, Paris, 1965.

¹¹ Par ailleurs, le nombre relativement modeste d'écoles fondées ou soutenues par la MLF n'a jamais approché celui des écoles établies par l'Alliance Française et par l'Alliance Israélite, notamment en raison du fait que la MLF n'a pas eu accès à des montants financiers semblables.

¹² Dans sa thèse soutenue à l'Université de Provence en janvier 2000, Frédéric Abécassis a étudié, entre autres, la composition confessionnelle des élèves fréquen-

de l'Empire ottoman finissant et dans les États successeurs, comme la Syrie sous mandat. Des liens se tissaient et perduraient entre les ressortissants, d'origines religieuses diverses, de ces écoles. Les occasions de telles rencontres inter-communautaires ont existé auparavant mais elles furent largement manquées. Depuis la seconde moitié du 19^e siècle jusqu'à la chute de l'Empire, les écoles publiques de l'État ottoman étaient ouvertes à tous les Ottomans, quelle que soit leur religion, mais n'étaient, à quelques exceptions près, fréquentées que par de jeunes musulmans et musulmanes, du moins dans les provinces syriennes.¹³

De même, alors qu'il est vrai que la MLF prenait l'Alliance Française, fondée en 1883,¹⁴ comme modèle sur lequel elle bâtissait la trame logistique de sa propre organisation, les buts ultimes des deux organisations divergeaient au-delà du dénominateur commun constitué par l'enseignement de la langue et de la civilisation française aux populations vivant en dehors de l'Hexagone. Ces différences se localisaient, notamment, autour de l'objectif de cet enseignement. Autrement dit, l'Alliance Française cherchait à rajouter, aux langues et aux cultures locales des autochtones, la connaissance du français sans chercher, à la différence de la Mission Laïque Française, à modifier le comportement de l'élève par rapport à la langue et à la civilisation françaises. Elle n'a pas cherché non plus à avoir un réel impact sur l'avenir professionnel ou culturel de l'élève, hormis peut-être à lui communiquer un certain goût culturel et politique pour la France. La MLF, par contre, intervenait précisément dans la personnalité de ses élèves, transformant les repères sociaux individuels, en rapprochant chaque élève de la culture française et, de fait, en l'éloignant de sa culture d'origine. Ceci malgré les propos répétés des dirigeants de la Mission qui mettaient en garde contre un tel déchirement culturel de ses élèves.

tant les écoles de la MLF en Egypte: Abécassis, *op. cit.* Mona Khalidi, dans son mémoire de DEA, traite également cette question, notamment pour l'école de la MLF à Héliopolis: *op. cit.*

¹³ Randi Deguilhem, « State Civil Education in Late Ottoman Damascus: A Unifying or a Separating Force? », in Thomas Philipp and Birgit Schaebler (ed.), *The Syrian Land. Processes of Integration and Fragmentation in Bilad al-Sham from the 18th to the 20th century*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1998, pp. 221–250.

¹⁴ À ma connaissance, il n'y a pas encore eu d'étude exhaustive de l'histoire de l'Alliance Française mais un dépouillement du *Bulletin de l'Alliance Française*, publié depuis 1893, fournit des éléments précieux pour ce faire.

Les débuts de la Mission Laïque Française

Issue directement des débats des groupes laïques et laïcisants, dans la France de la seconde moitié du 19^e siècle, qui cherchaient à accroître l'influence à l'étranger de la France républicaine par l'implantation, dans les colonies et les territoires sous tutelle française, d'un réseau d'écoles non confessionnelles calquées sur le système éducatif de l'État français, la Mission Laïque Française fut fondée en juin 1902. À son démarrage, la Mission a reçu l'aval du Ministère des Colonies qui voyait l'entreprise comme une sorte d'extension, dans les régions d'Outre-mer, des écoles républicaines françaises. Produit direct du contexte colonial, la MLF a reçu, cinq ans après son établissement, en 1907, la reconnaissance officielle de l'État qui l'a classée comme « organisation d'utilité publique ».

Bien que Pierre Foncin ait occupé, nous l'avons dit, le poste de premier président de la MLF, la Mission doit également son existence à deux autres personnes: Pierre Deschamps et Edmond Besnard.

Pierre Deschamps (1873–1958), ancien élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, commença sa carrière à l'étranger en 1894 en tant que professeur à l'École Normale de Tunis.¹⁵ L'année suivante, il partit pour l'île de la Réunion où il dirigea l'école primaire de la ville de Saint-Denis jusqu'en 1898 lorsqu'il fut nommé Inspecteur d'Écoles à Madagascar, une fonction qu'il exerça jusqu'en 1902. Il assuma ensuite la responsabilité de chef des Services d'Enseignement entre 1902 et 1907.

Ces années d'expérience sur le terrain ont convaincu Pierre Deschamps de l'urgente nécessité d'organiser des écoles laïques dans les territoires contrôlés par la France. Ces écoles, selon Deschamps, avaient surtout besoin d'un programme d'études en science adapté aux besoins spécifiques des élèves. Hormis l'instruction en science ainsi que l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la civilisation françaises, Deschamps insistait pour que les élèves inscrits dans les écoles de la MLF étudient également la langue et l'histoire de leur pays afin qu'ils ne soient pas coupés—ni intellectuellement ni culturellement—de leurs origines (chose qui s'est avérée, en réalité, impossible à réaliser). En outre, il soulignait la nécessité d'enseigner

¹⁵ Ces informations sont principalement basées sur Gourdon, *op. cit.*

des matières techniques pour que les élèves puissent trouver du travail chez eux à l'issue de leurs études.

Le troisième père fondateur de la MLF, Edmond Besnard comptait parmi les activistes les plus importants pour l'instauration de l'éducation laïque dans les écoles publiques situées dans les régions d'Outre-mer sous contrôle français. Besnard, qui fut secrétaire général de la Mission pendant près d'un demi-siècle (entre 1906 et 1949), était, selon Pierre Deschamps, celui qui mit véritablement en place la logistique de la Mission Laïque Française. À titre d'exemple, Foncin organisa le 22 décembre 1901, soit six mois avant l'établissement officiel de la MLF, une réunion de personnes qui allaient jouer un rôle décisif dans la fondation de la Mission en créant des réseaux locaux d'appui aux activités de la Mission à travers la France.¹⁶

Or, sans le concours explicite et implicite des puissants en poste au gouvernement et, en vérité, de l'État français, les efforts de ces trois hommes et de leurs sympathisants n'auraient sans doute pas abouti, faute surtout d'une assise financière indépendante. La MLF vit donc le jour grâce à une coalition d'efforts non seulement de Deschamps, de Besnard et de Foncin mais également d'autres personnalités politiques en poste au début du 20^e siècle, en particulier durant les années 1910, comme Gaston Doumergue (qui occupa les fonctions de ministre des Colonies mais aussi du Commerce et de l'Industrie ainsi que de l'Éducation), B. Baudrillard (inspecteur national des écoles primaires), Camille Bloch (inspecteur national des bibliothèques et des archives), Fernand Dubief (député et ministre de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie, des Postes et Télégraphes), M. Blanchier (sénateur de Charente), J.-B. Bienvenu-Martin (Garde des Sceaux, ministre de l'Éducation, du Travail), Édouard Herriot (maire de Lyon, député du Rhône, ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement), etc.

L'État considérait en effet qu'un réseau d'écoles d'Outre-mer établi par la Mission Laïque Française pouvait représenter une branche de son Ministère de l'Éducation. Effectivement, en 1905, soit trois ans après l'établissement de la Mission—année qui vit aussi la séparation officielle de l'Eglise et l'État—, l'État français accorda à la MLF une subvention de l'ordre de 60,000 FF. L'année d'après,

¹⁶ « Notice sur Edmond », *Mémorial de Saint-Cloud*, avril 1950, p. 16.

la Mission signa une convention avec l'État lui assurant un soutien minimal de 18,000 FF par an sur une période de vingt ans. Une telle subvention représente un investissement significatif de la part de l'État qui inscrit l'action de la MLF dans la politique culturelle de la France en Orient, du moins, à l'époque coloniale lorsqu'il était nécessaire de maintenir une visibilité dans les régions d'Outre-mer.

Toutefois, l'appui de l'État n'allait pas de soi, loin de là. Depuis sa création et jusqu'à la Première Guerre Mondiale, l'existence même de la Mission Laïque Française a été fréquemment mise en question lors des débats à la Chambre des Députés, par exemple, avant la création de la MLF (débats des 21 novembre 1900, 23 janvier 1902) mais aussi après son établissement (débats des 24 novembre 1903, 25 novembre 1904, 19 mars 1906, 30 décembre 1907, 28 décembre 1909, 30 novembre 1912, 2–3 mars 1914) et au Sénat (débats des 4 avril 1906, 24 décembre 1907, 12–13 mars 1908, 26 mai 1913).¹⁷

L'orientation de la MLF et la politique du mandat français en Syrie

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale et au moment de l'instauration du système des mandats au Proche et au Moyen-Orient, la MLF, sollicitée par Paris, se tourna davantage vers la Syrie. Déjà présente dans le *bilad al-Sham* depuis plus d'une décennie en raison de son association en 1909 avec une école à Beyrouth, la Mission fonda, en 1925, deux écoles situées dans les deux villes les plus importantes en Syrie: l'une à Damas et l'autre à Alep (l'école Weygand). Dix ans plus tard, en 1935, la Mission s'associa à une école dans la petite ville portuaire de Tartous—ville de taille modeste mais politiquement significative en raison de l'importance de ses populations minoritaires, chrétienne et alaouïte. Mais, l'école de Tartous n'eut pas la vie longue. Elle ferma ses portes en 1944, vraisemblablement à cause de difficultés budgétaires; après l'indépendance, le nouvel État syrien ne la rouvrit pas.

Néanmoins, bien que la MLF intensifia sa présence en Syrie pendant le Mandat, grâce à l'appui financier de l'État français, il faut

¹⁷ Cité dans Gourdon, *op. cit.*, p. 416.

prendre garde à ne pas faire un amalgame entre les objectifs défendus par la MLF et ceux du Haut-Commissariat ou du gouvernement central de la métropole puisque les buts des uns et des autres ne se superposaient pas automatiquement.

Par exemple, un prospectus publicitaire de la Mission Laïque Française pour son école à Damas circulait parmi la population locale peu après l'ouverture de l'établissement scolaire en 1925 et il insistait sur le fait que les études poursuivies à l'école tiendraient compte des intérêts nationaux de la Syrie et qu'une partie importante de l'enseignement aurait lieu en langue arabe:

Répondant aux vœux longtemps exprimés par les Syriens, la Mission Laïque Française a décidé d'ouvrir à Damas, capitale intellectuelle et artistique de la Syrie, un établissement d'instruction secondaire. L'enseignement qui y sera donné s'efforcera d'être à ses débuts et tendra à devenir complètement par la suite un enseignement national. Votre belle langue sera étudiée dans les remarquables monuments littéraires que nous ont transmis au cours des âges les poètes et les prosateurs arabes—Logiquement elle doit être et elle sera la base de notre enseignement . . .¹⁸

Le prospectus soulignait ainsi qu'un nombre important d'heures dans le programme d'études serait consacré à la littérature arabe et aux aspects de la civilisation syrienne y compris l'étude de ses anciennes cultures. De plus, disait le prospectus, l'école de la MLF enseignera les sciences mathématiques, physiques et naturelles afin que les élèves puissent « partager les secrets des sciences occidentaux . . . elles [les sciences] vous feront entrer dans le secret des découvertes qui font la force des pays d'Occident ».¹⁹

Enfin, cette publicité de la MLF soutenait que la philosophie de l'école encourageait fortement une tolérance envers autrui en matière religieuse et politique:

Respectueuse de toutes les croyances et de toutes les opinions, la neutralité sera rigoureusement notre règle aussi bien du point de vue religieux que politique: tout enseignement, toute propagande, toute attitude de nature à blesser les consciences ou à heurter les convictions seront sévèrement interdits aux maîtres comme aux élèves. Nous estimons que favoriser aux dépens des autres une doctrine, une croyance, ou un

¹⁸ Cité dans Gourdon, *op. cit.*, p. 212.

¹⁹ *Idem.*

parti fortifierait des germes de discorde qui ne seront déjà que trop puissants . . . les enfants apprendront chez nous la solidarité, sans laquelle votre unité nationale ne serait jamais qu'un vain mot.²⁰

Inutile d'insister sur le fait que de telles idées de la veine associationniste—liées tout de même à l'image de la mission civilisatrice—ne s'accordaient guère avec la politique du Haut-Commissariat français qui s'intéressait avant tout à enraciner son pouvoir militaire et politique en Syrie.

En effet, les idées exposées en 1925 dans ce prospectus de la Mission se heurtèrent rapidement aux programmes mis en œuvre par l'autorité mandataire en Syrie. Un an plus tard seulement, d'importantes personnalités de la MLF affichaient publiquement leur déception devant l'application du Mandat français. Ainsi, en novembre 1925, Edmond Besnard, secrétaire général de la MLF et membre du Conseil du Comité de Droits de l'Homme en France, publie un article, « Faut-il rester en Syrie? », ²¹ dans lequel il reproche aux hommes du Mandat d'avoir pris le parti de leurs vieux amis que sont les Maronites et les Jésuites. Dans son article, Besnard regrette que le mandat en Syrie n'incarne pas les principes laïques et qu'il ne soit pas neutre dans les conflits locaux comme l'exigeaient les principes du mandat définis par la Société des Nations. Il regrette fortement que le mandat, qui représente une occasion de coopérer avec les différents groupes religieux en Syrie, ne soit utilisé qu'à des fins politiques.

Dans le même temps, la décision mandataire de diviser le territoire syrien en différents États administratifs constitue un obstacle supplémentaire pour les gérants de la MLF qui y voient une initiative destinée à cloisonner et à affaiblir la région. Néanmoins, ils décidèrent de poursuivre leur mission de dialogue culturel en Syrie.

Les écoles de la MLF

Appartenant à une institution bien organisée et fortement centralisée, les administrateurs de la Mission Laïque Française en poste en

²⁰ *Idem.*

²¹ Edmond Besnard, « Faut-il rester en Syrie? », *Les cahiers des Droits de l'Homme* 21, 10 novembre, 1926, pp. 492–496.

Syrie ainsi qu'au Liban et en Égypte entretenaient une correspondance soutenue et régulière non seulement avec le siège central à Paris mais aussi avec le siège régional à Alexandrie. Cette correspondance montre qu'en dépit des intentions des fondateurs de la Mission, notamment de Pierre Deschamps, la majorité des décisions concernant le déroulement des activités pédagogiques, administratives et même d'entretien des locaux des écoles de la MLF n'était pas prise sur place mais plutôt à Paris et, plus grave encore, que ces décisions ont été souvent prises sans tenir compte des conditions locales. C'est-à-dire que non seulement le personnel enseignant et administratif français, en poste dans les établissements scolaires de la Mission Laïque situés à l'étranger, a été choisi à Paris mais que ce fut également le cas pour le personnel local enseignant ainsi que pour celui chargé du gardiennage. La fixation des salaires et leur versement pour l'ensemble des personnels de la MLF passaient aussi par Paris; autrement dit, en cas de difficultés budgétaires (et elles étaient fréquentes), le traitement des employés d'Outre-mer prenait un sérieux retard.

Hormis la question du choix du personnel, le siège parisien de la MLF intervenait dans l'articulation des matières enseignées dans toutes les écoles de la Mission, que ce soit au Proche et au Moyen-Orient, en Égypte ou en Indochine mais aussi dans la durée d'étude de chaque matière. En outre, le programme d'études était défini autour de critères établis pour les écoles d'État en métropole. Le contenu du cursus pouvait toutefois être quelque peu modifié sur place suivant les possibilités locales. C'était Paris également qui décidait si des langues et de l'histoire locale seraient enseignées dans les écoles d'Outre-mer. Cette uniformisation du programme d'études a été défendue et présentée par le siège de la Mission Laïque Française comme un moyen de rendre éligibles des élèves résidant hors de France aux concours de l'État français organisés en métropole.

Pour les élèves inscrits dans les écoles de la MLF, une telle homogénéisation des cursus scolaires de la Mission en Asie et en Afrique devait créer, en principe, une base culturelle commune constituée, pour l'essentiel, des composants de la civilisation française. Mais à ce jour, il reste difficile d'analyser l'étendue et la profondeur de cette assise culturelle apparemment détenue en commun par les ressortissants des écoles de la MLF, faute de pouvoir localiser, dans les archives, à la fois les listes d'élèves et les documents pertinents pour reconstruire la composition confessionnelle et socio-économique du

corps étudiantin et leurs parcours professionnels par la suite. Bien qu'il soit impossible de dresser un tel bilan, une étude publiée pour l'Égypte note clairement que les familles chrétiennes et juives y envoyaient leurs enfants dans une proportion bien plus grande que leurs poids démographiques dans la société.²² En effet, selon la correspondance en 1910 entre des administrateurs du lycée de la Mission au Caire, environ 40% des élèves était de confession juive, suivis de près par des élèves grecs alors que seule une minorité des élèves inscrits dans le lycée était musulmane. L'école de Salonique en 1906 avait, elle aussi, une très forte proportion d'élèves juifs; ils étaient suivis en nombre par des Grecs puis par quelques élèves musulmans. Ceci dit, la ville de Salonique eut une forte population juive jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale.²³

Un exemple pris en Syrie: la correspondance envoyée au siège à Paris, en novembre 1928, par les administrateurs de l'école de la Mission à Alep déplorait le fait que peu de familles musulmanes y inscrivaient leurs enfants. Le personnel français sur place constatait que la majorité des élèves était effectivement de confession juive et que les familles chrétiennes alépineuses évitaient même d'envoyer leurs enfants dans cette école.²⁴ Le problème décrit par cette correspondance, n'était pas dû au transport puisqu'il y avait un arrêt du nouveau tramway alépin tout près de l'école; de plus, l'école disposait d'une voiture privée pour transporter les élèves. Le problème, d'après la correspondance, n'était pas non plus à chercher dans la mixité des élèves car les garçons et les filles disposaient de locaux strictement séparés les uns des autres. Quant aux frais de scolarité, il existait des bourses pour les enfants de familles modestes.

Les administrateurs finissaient par conclure que le problème résidait plutôt dans le fait que l'école était installée, depuis décembre 1925, dans un bâtiment sis à Bariat al-Maslakh près du quartier Bab al-Nayrab où résidaient des familles bédouines nouvellement arrivées dans la ville. Les administrateurs de la Mission, présumant que les familles musulmanes se méfiaient de ce voisinage, décidèrent de démé-

²² Abécassis, *op. cit.*

²³ Correspondance de Cotte à Besnard, 6 janvier 1910, Archives Nationales 60 AJ 37; Kuhn au siège, 11 décembre 1906, Archives Nationales 60 AJ 77.

²⁴ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Alep 014/0001, document 014/001/701, Alep 10 novembre 1928.

nager les locaux.²⁵ À vrai dire, la localisation de l'école avait probablement peu à voir avec la faible présence d'élèves chrétiens et surtout musulmans. Le problème venait plutôt du fait que les écoles de la MLF étaient indiscutablement identifiées comme des institutions occidentales porteuses d'idées étrangères.

Afin d'examiner de plus près la composition confessionnelle des élèves enregistrés dans les écoles de la MLF, un regard sur la liste des noms des écoliers inscrits au brevet et au certificat d'études dans l'école de Damas, en juin-juillet 1944, nous indique que seule la moitié ou moins de la moitié d'entre eux était musulmane; quelques élèves français (enfants de diplomates en poste en Syrie) fréquentaient aussi cette école.²⁶ Mais la prudence s'impose puisque le manque important de documentation disponible rend impossible toute généralisation à partir de quelques exemples; de ce fait, nous ne sommes pas en mesure de fonder une étude sur la composition confessionnelle du corps des élèves à Damas, à Alep ou à Tartous durant la période mandataire (en revanche, un nombre considérable de listes de noms d'enseignants et d'élèves existe dans les archives de la MLF pour l'époque post-mandataire).

D'autre part, en ce qui concerne la liste de l'année 1944, il s'agit, bien entendu, d'un moment particulièrement turbulent non seulement en raison des conflits armés entre les forces du Mandat et les mouvements nationalistes syriens mais également du fait de la présence militaire britannique à Damas depuis déjà plusieurs années. Quelques salles de l'école de la Mission à Damas étaient, en effet, physiquement occupées par les militaires britanniques depuis octobre 1941, ce qui précipita l'absence de nombreux élèves. Selon un rapport rédigé à la mi-août 1944 par le précepteur du lycée de la MLF à Damas, l'importance de la présence militaire britannique dans les locaux même de l'école constitua une source de souci extrême pour certains parents et pour des élèves. Beaucoup d'écoliers ne venaient plus à l'école; selon notre documentation, une soixantaine

²⁵ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Alep 014/0001, document 014/001/701, Alep 10 novembre 1928.

²⁶ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas juillet 1944.

d'élèves français et douze enseignants avaient tout simplement quitté la Syrie.²⁷

Mises à part ces considérations, il y a eu un véritable problème d'embauche pour les ressortissants des écoles de la Mission. Les élèves diplômés des écoles de la MLF avaient effectivement du mal à trouver un emploi. Par exemple, un rapport de 1937 conservé dans les archives centrales de la Mission, mentionne que s'il y a bien embauche de diplômés des écoles de la Mission en Syrie dans les nouveaux secteurs de l'économie, par exemple, dans la construction des routes et des logements ou auprès du personnel dans les hôtels et les nouvelles usines et autres entreprises, ces embauches sont limitées et concernent un travail souvent précaire. Ce rapport de 1937 constate également que la plupart des diplômés possèdent un savoir qui est souvent inexploitable sur le marché du travail en Syrie, notamment dans les régions rurales, et qu'il vaut mieux établir des écoles professionnelles dans le pays afin de pouvoir former des jeunes possédant les qualités exigées sur le marché.²⁸ Cet avis est exactement conforme aux propos de Pierre Deschamps formulés au moment de l'établissement de la Mission Laïque Française au début du 20^e siècle, à savoir que les ressortissants des écoles de la MLF doivent acquérir des qualités professionnelles qui les rendront aptes à obtenir un travail dans leurs pays d'origine.

Les écoles de la Mission, la langue française et la politique internationale

Étant donné leur origine étrangère, le sort des écoles de la Mission Laïque Française était inévitablement lié aux enjeux géostratégiques internationaux. Le budget de la MLF en dépendait mais aussi la marge de manœuvre de la Mission tantôt en France tantôt à l'étranger.

À titre d'exemple, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, la France de Vichy interdit le fonctionnement de certaines organisations, par exemple, la franc-maçonnerie avec laquelle la Mission

²⁷ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas 10 août 1944.

²⁸ « L'enseignement professionnel dans les programmes de la Mission Laïque. Congrès de 1937 », *Revue de l'Enseignement Français hors de France* n° 128, 1937.

entretenait des liens étroits du simple fait que plusieurs membres de la MLF adhéraient également à la franc-maçonnerie.²⁹ Entre autres conséquences, les portes de la Mission Laïque Française à Paris furent cadenassées et l'État gela les comptes bancaires de la Mission en métropole. Or, les écoles de la MLF à l'étranger continuaient tout de même à fonctionner pendant l'Occupation. Pour les établissements scolaires du Proche-Orient, c'était le siège régional de la Mission à Alexandrie qui gérait les affaires.

Pendant cette période de guerre, les locaux de l'école de Damas ont souffert d'importants dégâts. Selon le même rapport rédigé à Damas en 1944, et dont nous avons déjà fait mention,³⁰ le directeur du lycée exprima son souci que la présence des troupes britanniques dans l'établissement et en Syrie entraînerait des conséquences fâcheuses à court et à long terme pour la Mission. C'était effectivement le cas. D'importants dommages ont été infligés au bâtiment de l'école pendant que les militaires britanniques occupaient les locaux; le rapport spécifie que cette présence a duré de 1941 à 1946. Mais, plus important que les dégâts eux-mêmes, cette présence militaire a provoqué un sentiment d'insécurité dans l'école, incitant un nombre important d'élèves de ne plus se rendre en classe; ceci a concerné environ un tiers des effectifs. À la grande consternation du directeur, alors que 510 élèves avaient été inscrits à l'école en 1941 avant l'installation des militaires britanniques, seuls 335 furent enregistrés pour l'année 1943-1944.

Des rivalités européennes s'articulaient ainsi dans le quotidien en Syrie et, plus spécifiquement, pour ce qui concerne cette étude, dans le domaine de la politique culturelle exprimée autour d'une bataille de langues. Vers la fin du Mandat, les archives de la MLF dévoilaient les inquiétudes des dirigeants de la Mission sur le choix de la langue étrangère enseignée en Syrie ainsi que de la langue d'enseignement utilisée dans les écoles privées. Ce même rapport de 1944, déjà cité ici à plusieurs reprises, note que Sati' al-Husri, personnage célèbre qui joua un rôle clé dans la révision du programme d'éducation en Syrie (et en Irak), a soumis une étude au Parlement syrien en 1943, demandant que l'arabe remplace le français comme langue

²⁹ Gourdon, *op. cit.*

³⁰ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas 10 août 1944.

d'instruction dans toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées. Le rapport de 1944 révèle également les préoccupations du directeur de l'école, redoutant que cette mesure ne soit aussi appliquée aux établissements scolaires de la Mission. Selon le projet d'al-Husri, le français ne devait pas du tout être enseigné dans les écoles primaires, pas même dans les écoles primaires de la Mission Laïque Française.³¹ En revanche, le français était mieux placé que la langue anglaise qui, selon cette étude, ne devait être une matière enseignée que pendant les trois dernières années du lycée alors que le français demeurerait dans le programme d'études comme langue étrangère dans les classes du collège. Le directeur ajoute qu'il ferait tout pour éviter qu'une telle éventualité ne se présente dans les écoles de la Mission à Damas et à Alep (l'école de Tartous ne fonctionnait plus depuis l'année du rapport [1944]), mais qu'il craignait la future politique syrienne dans ce domaine car la question de la langue était, d'après lui, un outil manipulé par les Anglo-Saxons contre la présence française au Levant. Malgré ces avertissements, le rapport finit par assurer Paris que la majorité des gens cultivés en Syrie parlait le français et que ces personnes connaissaient bien les bases de la civilisation et de la culture françaises (était-ce aussi une manière de s'assurer du soutien financier continu de la part de Paris pour les écoles situées en Syrie?).³²

Toujours selon ce rapport de 1944, soit une vingtaine d'années après l'établissement des écoles de la MLF à Damas et à Alep et près de 25 ans après l'instauration du Mandat, le directeur de l'école de Damas annonce qu'il partage les inquiétudes des parents d'élèves inscrits dans son école, à l'égard des difficultés de trouver du travail après la conclusion de leurs études, à savoir que les compétences des ressortissants ne correspondent pas aux besoins du pays. Il demande si l'école ne devrait pas revenir aux objectifs premiers de la Mission: produire des jeunes diplômés qui possèdent des compétences avant tout dans des sciences techniques et en langue française au lieu de les instruire dans les raffinements de la littérature

³¹ Ulrike Freitag, « La vision nationaliste: l'enseignement de l'histoire après l'indépendance de la Syrie », in Dominique Chevallier (dir.), *Les Arabes et l'histoire créatrice*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1995, pp. 147-152.

³² Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas 10 août 1944.

française. Dans ce sens et en s'écartant de la politique normalement suivie, le directeur propose une certaine indépendance de la Mission par rapport à son siège à Paris quant à l'établissement du programme d'études offert dans les écoles d'Outre-mer, suggérant même que les écoles à l'étranger établissent, elles-mêmes, les programmes en fonction des exigences locales—suggestion assez inouïe pour un directeur d'une école de la MLF—et, de plus, qu'il n'est pas nécessaire que ces programmes d'études soient strictement identiques aux programmes suivies dans les écoles en métropole.

Enfin, ce directeur réclame des augmentations de salaires pour le personnel enseignant et administratif de l'école de Damas, ceci en raison d'une forte inflation en Syrie. En liaison avec ce problème, il pose des questions à la direction de la Mission à Paris qui vont bien au-delà des soucis de rémunérations de salaires: l'État français, estime-t-il que sa présence au Levant mérite davantage d'investissements? Paris, abandonne-t-il ou renforce-t-il ses programmes culturels au Levant comme, par exemple, dans le financement des écoles de la Mission Laïque Française? Des questions pas du tout rhétoriques mais qui reflètent des véritables interrogations à propos de l'engagement de l'avenir de la France dans des régions d'Outre-mer.

Cette même question a été aussi posée en mars 1946 à la fin de l'époque mandataire par un ancien conseiller à l'éducation publique en France, M. Collet. Ce dernier a fortement appuyé un renforcement de la politique de soutien financier aux écoles françaises en Syrie: celles de la MLF mais aussi les écoles catholiques. Conscient que la fin du Mandat s'approchait, M. Collet a souligné le fait que ce serait très difficile de rouvrir les établissements français scolaires en Syrie s'ils fermaient même pendant une courte période. L'ancien conseiller insiste sur le fait qu'il était essentiel que les écoles françaises fassent la rentrée en octobre 1946, mais un rapport de mars 1946 témoigne que les écoles de la MLF à Beyrouth ont cessé de fonctionner et que le versement de salaires au personnel local a également cessé.³³ Les soucis portaient sur l'avenir de la présence française en Syrie non seulement dans le cadre de la future politique syrienne mais aussi dans le contexte de la rivalité franco-britannique: selon

³³ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas 5 mars 1946.

M. Lépissier qui présidait une délégation française à Beyrouth durant la dernière année du Mandat, les Britanniques étaient totalement résolus à éliminer les Français du Levant en liquidant l'influence culturelle française en Syrie, une tactique qui—selon les Britanniques—serait bien plus efficace qu'une confrontation militaire directe avec les Français.³⁴

En dépit des difficultés financières et d'obstacles politiques, les deux écoles de la MLF à Damas et à Alep ont toutefois réussi à ouvrir leurs portes en octobre 1946 pour la première rentrée scolaire de la Syrie indépendante. Ce n'est que plus tard, lors de la crise de Suez, alors que la France était aux côtés d'Israël, que l'école de Damas a dû fermer pendant une courte période et que l'école de la Mission Laïque Française à Alep a été saccagée au cours des manifestations contre les puissances engagées dans les opérations de Suez.

Hormis cette brève fermeture de l'école de Damas suite aux événements de Suez et le pillage des locaux de l'école de la MLF à Alep, il est important de souligner que pendant toute la période mandataire, même au moment des pires confrontations entre les forces mandataires et les mouvements nationalistes, les écoles de la Mission Laïque Française avaient continué à fonctionner.

Conclusion: la MLF était-elle un instrument de la colonisation intellectuelle?

Il n'y a aucun doute que les écoles de la Mission Laïque Française s'inscrivaient dans le courant colonisateur intellectuel de la France. Elles représentaient un instrument par lequel les Français, à titre associatif, ont établi des espaces institutionnalisés, dans des régions d'Outre-mer, qui dispensaient un enseignement laïque financé, en large partie, par l'État français. Mais nous devrions nous interroger, à ce propos, sur le genre de laïcité représenté par les écoles de la MLF: de quelle laïcité exactement s'agit-il? S'agit-il d'une neutralité religieuse, selon la conception de Jules Ferry qui veut que la religion ne soit pas enseignée pendant les horaires d'école mais que les locaux puissent être utilisés pour des enseignements religieux en

³⁴ Archives de la Mission Laïque Française, Paris: Carton Damas 012/0001, document 012/001/201, Damas 19 mars 1946.

dehors des heures d'instruction? Il ne s'agit certainement pas d'une neutralité philosophique ou politique car la métropole (et à un moindre degré, l'appareil mandataire) s'est engagée pleinement, via les écoles de la Mission Laïque Française ainsi que d'autres moyens, à diffuser sa vision de l'avenir auprès des jeunes écoliers d'Outre-mer dans le cadre d'une laïcité prenant pour base la France porteuse de la civilisation par excellence.³⁵

En dernier lieu, il faudrait signaler que cette civilisation, celle de la France rayonnante de liberté individuelle pour chacun, bien que montrée dans toute sa splendeur et comme une référence aux élèves des écoles de la MLF, restait pourtant hors de la portée de la plupart d'entre eux; elle représentait cependant un « summum » en fonction duquel l'écolier devait se former s'il voulait atteindre quelques éléments d'un avenir moderne pour lui-même et pour son pays.

³⁵ Jean-Marie Mayeur, *La question laïque XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997, surtout pp. 57-63 dans lesquelles l'auteur analyse les propos de Jules Ferry, *Discours et Opinions*, t. 4.

This page intentionally left blank

PART THREE/TROISIÈME PARTIE

THE STATE AND THE POLITICAL, ECONOMIC
AND TECHNICAL ELITES: NETWORKS, DYNAMICS
AND NATION BUILDING

L'ÉTAT ET LES ÉLITES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET
TECHNIQUES: RÉSEAUX, DYNAMIQUES ET
CONSTRUCTION NATIONALE

This page intentionally left blank

INSTRUMENTALISATION D'UN PARCOURS SINGULIER: LA TRAJECTOIRE MANDATAIRE DE L'ÉMIR 'ADIL ARSLAN POUR CONSOLIDER LES RUPTURES DE L'INDÉPENDANCE SYRIENNE

Juliette Honvault

Abstract

The Emir 'Adil Arslan (1888–1954), the scion of an illustrious Lebanese Druze family from the Shuf, was a major figure in the Arab nationalist movement during the French mandate in Syria and Lebanon. However, in contrast to his more famous brother Shakib, he has not attracted the attention of historians. As he was exiled from Syria and Lebanon between 1920 and 1937 and again between 1941 and 1946, it is difficult to assess the impact of his activities on Arab nationalism. Looking at the trajectory of his subsequent career in independent Syria, however, it is possible to gauge the extent of his political integration into Syria during the mandate.

'Adil Arslan's years in exile allowed him to adapt his political 'ego' to the expectations of an important segment of Syrian society. His profound involvement in the national struggle in both Syria and Palestine, the tenacity and radicalism of his Arab nationalist beliefs, and his obvious Druze and Lebanese origins alongside his Arabism, all enabled him to live up to the image of the consummate Arab politician in Syria. He always retained a wide network of friends and associates throughout the region, and the way in which he put these contacts to good use after independence says much about the expectations surrounding the creation of the Syrian state.

L'émir 'Adil Arslan (1888–1954), issu d'une illustre famille druse du Shuf, peut être considéré, durant le Mandat français en Syrie et au Liban, comme une figure de proue du nationalisme arabe. Rallié au gouvernement arabe de Faysal en 1918, il a activement pris part à la Grande Révolte syrienne, en dirigeant des opérations à partir de la Transjordanie puis du Wadi al-Sirhan. Mais, dans la mesure où il est exilé de Syrie et du Liban de 1920 à 1937, puis de 1941 à 1946, il est difficile de connaître durant cette période, l'impact, en Syrie comme au Liban, de ses activités en faveur du nationalisme arabe. Ennemi de Sultan al-Atrash, mais aussi de Shahbandar, l'émir 'Adil sera exclu de l'historiographie nationaliste syrienne. Il observera

lui-même, dès 1948, que de nombreux Syriens ont oublié ou ignoré son rôle dans la lutte contre la France, et seuls ses *Mémoires*, que la publication fait commencer en 1934, peuvent en témoigner.¹ Ceux de ses compagnons de lutte viennent, parfois, appuyer ce témoignage.² Ils rendront compte de ses activités de militant, dispersées entre la Syrie, la Transjordanie, l'Égypte, la Palestine, et de ses séjours en Iraq, en Europe et en Turquie. Seule la victoire de l'union arabe aurait peut-être pu rendre compte de l'importance du rôle de l'émir 'Adil Arslan. Isolé, en quelque sorte, dans le seul cadre syrien, celui-ci a disparu de l'histoire, et cela d'autant plus facilement que le discrédit jeté sur les hommes politiques de la période de l'indépendance par l'historiographie nationale syrienne a achevé d'enlever à l'émir 'Adil l'envergure historique qui lui revient.

Pourtant, les deux périodes du Mandat et de l'indépendance méritent que l'histoire s'arrête sur ce personnage, dont le portrait permet de donner plus de sens à une classe politique méconnue. Le parcours mandataire de l'émir 'Adil Arslan préfigure les options retenues pour construire l'indépendance. C'est en effet au regard de son ascension dans la vie politique de la Syrie indépendante que l'on peut prendre toute la mesure de la place qu'il occupe dans l'esprit des hommes politiques syriens qui organisent le passage du Mandat à l'indépendance. Ministre de l'Instruction, il sera aussi désigné comme délégué syrien lors des conférences sur la Palestine, élu député du Golan, nommé Vice-président de la délégation syrienne à l'ONU, puis représentant de la Syrie en Turquie, avant de cumuler successivement les fonctions de Vice-premier Ministre, de Ministre de la Santé et de Ministre des Affaires étrangères sous Husni al-Za'im. Il obtiendra une dernière fonction politique à Istanbul, comme Ministre plénipotentiaire de la Syrie en Turquie, d'octobre 1949 à mars 1952. Personnage singulier et isolé dans l'histoire mandataire, il devient, par les différentes facettes qu'il rassemble en lui et que la France

¹ *Mudhakkirat al-Amir 'Adil Arslan, 1934-1953*, 4 vol., Beyrouth, Dar at-Taqaddumiya lil-Nashr, 1983 et 1994. Il souligne l'ignorance dans laquelle le tiennent les Syriens, le 31 juillet 1948, p. 159 de l'Addenda pour l'année 1948.

² Notamment les notes et mémoires des frères 'Azma, dans Khayriyya Qasimiyya, *al-Ra'id al-'arabi al-awwal: hayat wa awraq Nabih wa 'Adil al-'Azma*, Londres, Riad al-Rayyes Books 1991; celles de Muhammad 'Izzat Darwaza, *Mudhakkirat*, Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 1993; et celles de Akram Zu'aytir, *Min mudhakkirat Akram Zu'aytir, 1909-1946*, Beyrouth, al-Mu'assasa al-'Arabiyya l'il-Dirasat w'al-Nashr, 1994.

s'est obstinée à combattre, un personnage indispensable auprès des *za'im*-s syriens après 1946. Dans le système de *za'ama* qui succède à celui de la « politique des notables », ³ le parcours hors normes, voire insignifiant, de l'émir 'Adil Arslan durant le Mandat, prend une importance nouvelle en Syrie. Tiré de l'ombre de l'exil mandataire, il devient un instrument volontaire pour imposer les ruptures indispensables par rapport au passé dans l'entreprise d'édification de la jeune République syrienne.

*L'Emir 'Adil Arslan et son inscription dans le paysage politique syrien
sous le Mandat*

L'établissement des mandats bouleverse totalement l'aire géographique de la carrière politique de l'émir 'Adil Arslan, commencée au Liban. Le Shuf et la *mutasarrifiya* du Mont-Liban ont ouvert à sa famille d'émirs druses les portes du Palais du Sultan à Istanbul. Très attaché à ses origines et à sa noblesse arabe, il a été fidèle à l'Empire qui a su les reconnaître, et ceci malgré les dérapages de la politique jeune-turque: il est ainsi resté député du Mont-Liban jusqu'en 1918. De fait, il ne s'est pas rallié à la Révolte arabe, pas même à la fin de la guerre comme certains « retardataires ». En 1918, c'est au Liban qu'il est rentré.

Le déploiement des forces militaires françaises au Liban a constitué un bouleversement dans la vie de 'Adil Arslan: il a provoqué son départ immédiat pour Damas. Puis, sa participation au gouvernement arabe de Faysal a renforcé les liens qu'il avait pu nouer à l'époque de l'Empire avec la jeunesse arabiste de Damas. Son engagement dans la lutte contre la France les a rendus définitifs. Nabih al-'Azma et le futur Président Quwwatli, surtout, sont devenus de fidèles compagnons: à la suite de la bataille de Maysaloun, il a rejoint le premier en Transjordanie, où ils ont tenté d'entraîner l'Emir 'Abdallah dans la lutte contre la France, et le second dans le ralliement à son frère aîné Shakib Arslan au sein du Congrès syro-palestinien. Comme eux, il fera désormais partie du mouvement radical de l'Istiqlal.

³ Cf. Joshua M. Landis, *Nationalism and the Politics of Za'ama: The Collapse of Republican Syria, 1945-1949*, Ph.D. dissertation, Princeton University, 1997.

C'est surtout la Grande Révolte qui a projeté de façon radicale l'émir 'Adil sur le terrain syrien. Les rebelles ont écarté le Liban des objectifs « nationaux », et la lutte anti-mandataire s'est arrêtée pour l'émir 'Adil aux portes du Liban. Ses cousins Amin et Fu'ad Arslan se sont prononcés dès l'été 1925 pour un accord avec la France et ont tenté—en vain—de jouer les médiateurs entre Sultan al-Atrash et Sarrail.⁴ Nasira Junbulat, qui dirige la communauté druse libanaise durant les années 1920, a recommandé à ses coreligionnaires de ne pas inclure le Shuf dans leurs aires d'action militaire; elle a été suivie par les émirs Arslan restés au Liban, qui ont eux-mêmes cherché à empêcher tout déclenchement de rébellion au Liban, afin d'éviter une confrontation irréparable avec les Chrétiens.⁵ De fait, et bien que 'Adil Arslan aurait eu une discussion fort agitée avec son cousin Amin au cours de laquelle il aurait maintenu qu'il fallait « jeter les Français à la mer »,⁶ il n'a, semble-t-il, pas essayé d'aller contre la volonté des Libanais. Selon lui, l'action menée au Liban par 'Izzat Darwish en octobre 1925—la seule intervention des Druses du Liban durant la révolte—non seulement « n'a servi à rien », mais a surtout été une erreur qui n'a fait que ravager le district de Rashayya.⁷ En outre, l'action de 'Izzat Darwish a montré la fragilité du Liban, où toute révolte contre la France ne peut se manifester que contre les populations chrétiennes. L'émir 'Adil, comme pour se justifier de son non-interventionnisme au Liban, considérera 'Izzat Darwish comme un homme du général Andréa: il se convaincra en effet que l'offensive de celui-ci dans le Wadi al-Taym lui a été commandée par les autorités françaises elles-mêmes, qui ont saisi l'occasion pour réprimer la rébellion dans le sang.

La Grande Révolte est aussi un moment important dans le parcours politique et syrien de 'Adil Arslan, parce qu'elle a déterminé les modalités de son intégration à la vie politique syrienne, qui font de lui un cas à part au sein de l'élite politique.

⁴ Hasan Amin al-Bu'ayni, *Suriya wa Lubnan fi 'ahd al-intidab al-fransi, 1920-1943*, Beyrouth, al-Markaz al-'Arabi l'il-Abhath wa'l-Tawthiq, 1993, p. 174.

⁵ *Ibid.*, pp. 170-178.

⁶ MAE, E-Levant, Syrie-Liban 1918-1929, No 213, information de Ponsot au Quai d'Orsay, le 8 octobre 1927.

⁷ Lettre de 'Adil Arslan à Amin Arslan (sans date), publiée dans *al-Shura*, le 7 janvier 1931, et citée par al-Bu'ayni, *op. cit.*, p. 176.

Déterminante, la Révolte de 1925 l'est d'abord en ce qu'elle a renvoyé l'émir 'Adil à son appartenance communautaire. Déjà sous Faysal, il avait été désigné, ainsi que Nasib al-Atrash, comme intermédiaire auprès du Jabal druse.⁸ En 1923, en portant secours, par l'envoi d'armes et de troupes, à la première révolte menée par Sultan al-Atrash contre la France,⁹ il a affirmé qu'il pouvait être un utile relais de l'arabisme auprès des populations du Jabal.

La révolte de 1925 a permis à l'émir 'Adil de s'imposer comme un véritable chef druse. C'est en vertu, très probablement, de son statut d'*émir druse*, propre à rallier des hommes au sein de la communauté, que Sultan al-Atrash, le « Général en chef de la révolte », lui a confié le commandement d'une troupe de combattants du Jabal.¹⁰

L'exaltation de l'identité druse est l'instrument essentiel de la mobilisation. On rapportera en effet à sa mort combien 'Adil Arslan a su s'imposer auprès des combattants, et que chacun d'entre eux gardera la souvenir « du formidable appel » du chef rythmant son discours par de tonitruants « *Ya Duruz!* » (« Ô Druses! »).¹¹

A cela s'ajoute sa dispute avec Sultan al-Atrash en 1928,¹² qui l'a rendu plus célèbre encore en tant que chef druse. La querelle entre les deux chefs est née semble-t-il de leur position par rapport au parti de l'*Istiqlal* qui, du Comité de Jérusalem, distribuait l'argent de la révolte. Elle a abouti à une surenchère des deux parties dans la poursuite de la lutte contre la France jusqu'en 1929—à partir de la Transjordanie puis du royaume saoudite—visant à justifier, pour chacun des deux groupes, leur légitimité à se considérer comme les véritables défenseurs du nationalisme arabe. Il existe en réalité un véritable fossé entre les deux groupes de combattants relevant des deux chefs rivaux. L'administration française dans le Jabal a su préserver, dans son propre intérêt, la division des clans, « en poussant au premier plan des familles d'importance secondaire, ou des branches précises au sein des familles puissantes ».¹³ Or, ce sont des hommes de ce groupe

⁸ 'Adil Arslan, le 11 mars 1942, p. 350.

⁹ 'Adil Arslan, le 6 septembre 1952, p. 1367.

¹⁰ 'Adil Arslan, Mémoire d'août 1947, p. 698.

¹¹ Sa'ïd al-Fariha, « al-Amir 'Adil Arslan. Amthila ra'ï'a fil-wataniya wa'l-jihad », *al-Dawha*, avril 1992, p. 71.

¹² al-Bu'ayni, *op. cit.*, pp. 219–224.

¹³ Nadine Méouchy, *Les formes de conscience politique et communautaire au Liban et en*

social que l'émir 'Adil a regroupé derrière lui en 1925.¹⁴ C'est certainement en raison de ce fossé social que les Turshan (de « Atrash ») auraient considéré d'un mauvais oeil qu'un concurrent de Sultan—tout « émir » qu'il fut—se considérât au moins égal à lui sur le plan du prestige et de l'autorité dans le Jabal, et qu'il s'adressât à lui comme à l'un de ses semblables. Par la suite, l'émir 'Adil ne pourra plus contrôler l'esprit de corps qu'il aura contribué à développer chez ses combattants. Dans leur fidélité à l'émir, ils lui rappelleront qu'il occupe une place toute particulière dans la communauté druse du Sud syrien, tandis que la ténacité de la haine qui opposera jusqu'à la fin de leur vie 'Adil Arslan et Sultan al-Atrash renverra toujours l'émir à ses origines communautaires.

Déterminante, la Révolte de 1925 l'est aussi en ce qu'elle a façonné chez l'émir l'image d'un radical. En raison de la querelle avec Sultan al-Atrash et de la surenchère nationaliste, il n'a quitté la lutte qu'en avril 1929, au moment où, affaibli par la maladie, il a quitté le Wadi al-Sirhan en compagnie de son cousin Amin Arslan, venu le ramener à Jérusalem sur ordre de son frère aîné Shakib.¹⁵

Le radicalisme de l'émir 'Adil a certainement été renforcé par l'attitude des autorités françaises. La France, qui l'a exclu, ainsi que trente-neuf autres rebelles, de la liste d'amnistie générale en 1928, lui a offert un véritable gage de loyauté envers la cause arabe, tout en développant chez lui le sentiment d'être un nationaliste exceptionnel: l'émir 'Adil écrit dans ses *Mudhakkirat* en décembre 1934 à propos de Shahbandar que la France, qui a l'amnistié une première fois en 1921 (après la bataille de Maysaloun), « est venue anéantir ses prétentions » à s'ériger en chef nationaliste. Car la France « connaît la réalité de ces actions et ceux qui les ont menées ». ¹⁶ Il s'agit là d'un argument fréquent dans les rangs nationalistes: Shahbandar l'a lui-même utilisé pour dénigrer l'engagement nationaliste de Fawzi al-Bakri qui, en 1928, a été amnistié par Ponsot.¹⁷ La poli-

Syrie à l'époque du Mandat français, 1920–1939, Thèse de Doctorat, Paris IV, 1989, p. 167.

¹⁴ Al-Bu'ayni, *op. cit.*, p. 223.

¹⁵ 'Adil Arslan, le 5 mars 1948, p. 63 de l'addenda pour l'année 1948. Voir aussi al-Bu'ayni, *op. cit.*, p. 223.

¹⁶ 'Adil Arslan, le 3 décembre 1934, p. 65.

¹⁷ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate, The Politics of Arab Nationalism, 1920–1945*, Princeton, Princeton University Press, 1987, p. 332.

tique de la France mandataire tient évidemment une place importante dans la division des nationalistes par la mise en exergue de l'engagement de telle ou telle personnalité politique. Et l'émir 'Adil fait partie du processus de singularisation politique opéré, volontairement ou non, par la France.

Le radicalisme de l'émir 'Adil Arslan s'exprime dans la fierté qui est la sienne de rester fidèle aux hommes et aux causes qu'il a décidé de soutenir. Dévoué à Faysal, auquel il prête le même radicalisme vis-à-vis de la cause arabe, il l'a suivi en Iraq et en Europe jusqu'à la mort de celui-ci en 1933.

La question de Palestine est aussi chez 'Adil Arslan une question centrale de la lutte contre l'impérialisme, et un élément essentiel de son radicalisme. En 1920, il a été « représentant du gouvernement arabe syrien » dans « l'affaire des frontières de Palestine », menée, du côté anglais, par le Colonel Meinertzhagen.¹⁸ Il connaît bien le Mufti de Jérusalem, Hajj Amin al-Husayni, qui lui a offert, en 1925, le poste de secrétaire du Conseil Suprême islamique de Jérusalem.¹⁹ Dès le début de la scission du Comité syro-palestinien en 1926, c'est lui aussi qui aurait fait pression auprès du Mufti pour établir à Jérusalem un Comité spécial de financement pour recueillir les fonds apportés par l'émigration syro-libanaise et la solidarité musulmane²⁰ destinés à soutenir la révolte (ce fut le Comité de Jérusalem, *Lajnat al-Quds*). En mars 1930, le Comité Exécutif arabe de Palestine l'a désigné comme délégué pour se rendre en Amérique et y recueillir, parmi les émigrés arabes, des souscriptions destinées à l'acquisition de terres en Palestine, afin de « lutter contre la colonisation sioniste ».²¹ L'exil, loin de Damas et de Beyrouth, en Iraq, c'est-à-dire en terre sous occupation britannique, a certainement rendu plus accru encore son sentiment de révolte par rapport à la politique anglo-sioniste. Ses entrées en Palestine et en Transjordanie ont été très contrôlées, et il n'a guère pu qu'y transiter.²² En février 1939,

¹⁸ 'Adil Arslan, le 9 juillet 1935, p. 102.

¹⁹ MAE, E-Levant, Palestine, No 21, note de Paul Ballereau, Consul de France gérant du Consulat Général à Jérusalem, au Quai d'Orsay, le 30 septembre 1925.

²⁰ Nadine Méouchy, *op. cit.*, p. 186.

²¹ 'Adil Arslan, le 11 janvier 1943, p. 391.

²² Il doit demander la permission au Haut-Commissaire en Palestine pour pouvoir traverser le territoire sous Mandat et embarquer de Haïfa pour l'Europe, cf. 'Adil Arslan, le 16 novembre 1934, p. 63. Voir aussi le 19 novembre 1934, p. 64.

la France ayant interdit aux Syriens de participer à la Conférence de Londres portant sur la formation « d'États-Unis de Syrie » comprenant la Palestine,²³ l'émir 'Adil Arslan a réussi à se rendre à Saint James « pour servir la Palestine opprimée »²⁴—même si son action y fut, en réalité, limitée à tenter de faire pression sur certaines personnalités lors de réceptions et de déjeuners organisés par les délégations.

Le radicalisme de 'Adil Arslan, à la fois conséquence et moteur de sa fierté, se traduit par une absolue indépendance politique. Il ne s'associera jamais à aucun parti en Syrie. Pourtant, durant le Mandat, ses amis nationalistes sont au Bloc National, et ce sont eux—Quwwatli en premier lieu—qui lui permettront de prendre place dans la vie politique syrienne à l'indépendance. Il se considérera toujours comme trop radical pour se compromettre avec ce parti qui s'est imposé auprès du pouvoir mandataire en suivant une politique d'« honorable coopération » après les élections de 1928. Il tiendra à se différencier de Quwwatli qui, amnistié en 1932, a rejoint cette organisation, alors seule à contrôler le mouvement indépendantiste.

Le mandat français, la Révolte de 1925, mais aussi l'exil, ont façonné la personnalité de l'émir 'Adil Arslan. Ses différentes facettes ont fait de lui un « inclassable » dans la vie politique syrienne, et, dans une certaine mesure, un marginal dans le cadre de l'État syrien: Libanais et Druse, émir doté d'un prestigieux passé ottoman et de nombreuses relations, radical par fierté et par réaction à l'exil, indépendant, l'émir 'Adil Arslan est un personnage aux contours si multiples qu'il en devient hors du commun, mais aussi, en raison de son long exil et de l'étendue de son engagement, hors du connu. La période de l'indépendance organise son retour sur la scène politique syrienne, et donne à revoir les différentes facettes de sa personnalité, qui réapparaissent, porteuses du changement appelé par la jeune République syrienne.

²³ 'Adil Arslan, le 24 octobre 1938, p. 181, et le 9 novembre 1938, p. 186. La France avait déjà signifié son refus de mêler la Syrie à l'affaire de Palestine lorsque Faris al-Khuri, Président du Conseil syrien, avait tenté de se rendre à Londres en tant que membre du Congrès arabe du Caire, cf. 'Adil Arslan, le 5 novembre 1938, p. 184.

²⁴ 'Adil Arslan, le 1 janvier 1939, p. 207.

*L'indépendance: instrumentalisation de la personnalité et du parcours
mandataire de l'émir 'Adil Arslan en Syrie*

Les spécificités de l'émir 'Adil, qui faisaient de lui un personnage singulier et isolé durant le Mandat, deviennent pour lui de véritables atouts, qui s'inscrivent comme des nécessités dans le nouveau jeu politique de l'indépendance. Il représente à la fois le changement, voire la rupture, dans l'édification de la jeune République de Syrie, et la figure capable de servir les deux premiers *za'im*-s de l'indépendance sur l'échiquier politique.

La libanité de celui qu'on appelle, depuis la révolte de 1925, mais surtout depuis son exil en Turquie en raison de la censure turque, « at-Tanukhi »—du nom de la dynastie fondatrice du Mont-Liban et de laquelle les Arslan déclarent être les descendants—est l'un de ses premiers atouts. Pourtant, le statut d'étranger en Syrie place tout de même l'émir 'Adil dans une position inconfortable. Ainsi en 1950, le journal *al-Insha'* posera la question de la légitimité de l'émir 'Adil à faire de la politique en Syrie alors qu'il n'y possède pas même un arpent de terre.²⁵ Mais personne n'est dupe de la place qu'il occupe en Syrie en tant que Libanais: en 1946, avant d'être finalement nommé au Ministère de l'Instruction, il accepte une nomination de la part du gouvernement syrien comme représentant de la Syrie au Brésil,²⁶ le journal libanais *al-Makshuf* interprète alors clairement cette nomination comme une stratégie volontaire du gouvernement syrien qui utilise la libanité d'un homme pour le nommer à une ambassade dans un pays où la communauté libanaise est importante.²⁷

'Adil Arslan a gardé des liens très solides au Liban. En 1946, il a le choix d'intégrer le Liban aussi bien que la Syrie. Et s'il accepte d'être nommé Ministre de l'Instruction à Damas en juin, il écrit aussi en juillet 1946, dans ses *Mudhakkirat*:

J'ai été assuré que ceux qui se sont adressés à de nombreux de mes amis, pour qu'ils me convainquent d'accepter le ministère en Syrie, avaient pour objectif de m'éloigner du Liban, certains d'entre eux pensant que j'arriverais un jour à la tête du gouvernement, pour pouvoir

²⁵ 'Adil Arslan, le 5 février 1950, p. 955.

²⁶ 'Adil Arslan, le 12 janvier 1946, p. 577; le 17 janvier 1946, p. 577; le 20 janvier 1946, p. 578.

²⁷ 'Adil Arslan, le 25 janvier 1946, pp. 579–580.

satisfaire une majorité de personnes, et que j'aurais empêché un des *zu'ama'* de revenir à la Présidence du Conseil.²⁸

Par ailleurs, il fréquente encore assidûment le Liban où il retrouve proches et amis—notamment le Président Bishara al-Khuri, dont la famille entretient des relations amicales avec les Arslan depuis au moins trois générations.²⁹

Le gouvernement syrien et le gouvernement libanais semblent tout à fait conscients de la double position de l'émir 'Adil Arslan. Il est souvent mandaté par le gouvernement syrien au Liban, pour des cérémonies officielles.³⁰ Du côté libanais, il sert aussi d'intermédiaire avec le gouvernement syrien: ainsi, Bishara al-Khuri lui demande, après sa visite en Turquie en juin 1946, de rassurer le Président Quwwatli: celui-ci est inquiet de voir se former un front commun de défense contre l'URSS soutenu par le camp occidental.³¹ Puis, par deux fois en août 1947, il lui demande d'intervenir auprès du Président syrien pour qu'il accepte de signer un accord sur le Tapline américain, un refus de ce dernier menaçant de priver le Liban de l'installation de l'oléoduc.³²

L'identité druse de l'émir 'Adil est un deuxième atout. Quwwatli connaît parfaitement la position de 'Adil Arslan auprès des Druses du Sud syrien. Celle-ci est d'ailleurs très visible, puisqu'à son retour d'exil en 1945, ses fidèles combattants de la Révolte syrienne viennent l'accueillir à Damas,³³ au moment où l'insoumission du Jabal druse apparaît comme un problème central pour Quwwatli. La nomination de 'Adil Arslan au sein du gouvernement syrien fait certai-

²⁸ 'Adil Arslan, le 14 juillet 1946, p. 633.

²⁹ 'Adil Arslan, le 2 décembre 1945, p. 564.

³⁰ En novembre 1946, et alors qu'il est Ministre de l'Instruction en Syrie, il est mandaté, ainsi que le Ministre de la Défense, pour représenter la Syrie à la fête de l'indépendance libanaise par le gouvernement syrien, cf. 'Adil Arslan, le 21 novembre 1946, p. 664, et le 22 novembre 1946, p. 664. En janvier 1947 enfin, l'émir 'Adil n'est pas oublié dans la délégation syrienne envoyée au Liban pour la fête de l'évacuation des troupes françaises; cf. 'Adil Arslan, le 29 décembre 1946, p. 673, et le 1er janvier 1947, p. 675.

³¹ 'Adil Arslan, le 18 juin 1946, p. 625.

³² Pour la première fois, l'émir 'Adil prend ses distances avec Bishara al-Khuri: il refuse d'intervenir en faveur du Liban, soucieux de montrer à ses interlocuteurs américains que « le gouvernement syrien n'est pas le gouvernement libanais », et que la Syrie est en mesure de donner le ton face à la puissance américaine et pro-unioniste, 'Adil Arslan, Mémoire d'août 1947, p. 698.

³³ 'Adil Arslan, le 30 novembre 1945, p. 563.

nement partie du processus engagé dans un premier temps par le Président pour redéfinir une nouvelle Syrie nationaliste arabe. Quwwatli n'invite pas les combattants de Sultan al-Atrash à venir participer à la cérémonie de la fête de l'évacuation en avril 1946, mais l'émir 'Adil Arslan est, lui, en bonne place dans le cortège, où il dirige un groupe d'anciens combattants de la Ghouta, toujours fidèles à l'héritage istiqlaliste du Bloc National. Quwwatli reste, il est vrai, prudent dans l'utilisation de la personnalité druse de l'émir 'Adil Arslan: il refuse de le nommer Président du Conseil en décembre 1946, afin de ne pas provoquer davantage le clan Atrash.³⁴ Mais c'est par le biais de son appartenance druse que Quwwatli lui permettra d'être député en Syrie, en 1947. La Constitution de 1930 étant encore en vigueur, les élections législatives continuent de fonctionner sous le système de la représentation proportionnelle pour les minorités confessionnelles. Or, à la veille des élections, Quwwatli prononce un décret présidentiel créant, entre autres, un nouveau siège druse pour l'émir 'Adil dans le Golan³⁵—région qui dépendait auparavant de la province de Damas.³⁶ Le confessionnalisme, tant critiqué par l'émir 'Adil Arslan au Liban, ne fait alors l'objet d'aucune réflexion en ce qui concerne la Syrie, où, grâce à des appuis locaux,³⁷ il est largement élu.³⁸

Le radicalisme et le déterminisme dans la lutte contre la France, autres traits de la personnalité politique de l'émir 'Adil Arslan durant le Mandat, constituent son troisième atout à l'indépendance. En effet, ces deux qualités sont justement convoquées dès 1946 pour gratifier le passé mandataire des nationalistes. Des héros sont créés de toutes pièces, comme le chaykh alaouite Salih al-'Ali, imposé par un nationaliste de Lattakié, 'Abd al-Latif al-Yunis,³⁹ afin de rallier la

³⁴ 'Adil Arslan, le 22 décembre 1946, p. 670.

³⁵ Gordon H. Torrey, *Independent Syria, 1946-1954*, Ph.D. dissertation, University of Michigan, 1960, p. 98.

³⁶ Landis, *op. cit.*, p. 200, affirme que ce siège a été spécialement créé pour l'émir 'Adil.

³⁷ 'Adil Arslan compte en effet dans cette région quelques soutiens, dont son ami l'émir Fa'ur al-Fa'ur, prince possédant des terres peuplées d'Alaouites, mais aussi et surtout de Tcherkesses et de Druses. C'est, parmi les amis de l'émir 'Adil, un des seuls à lui avoir envoyé un télégramme de soutien lorsqu'il était hospitalisé à Ankara en juillet 1938, cf. 'Adil Arslan, le 15 juillet 1938, p. 159.

³⁸ 'Adil Arslan, le 8 juillet 1947, pp. 685-686.

³⁹ Landis, *op. cit.*, pp. 150-158.

région alaouite, rebelle face à la centralisation nationaliste. Cette canonisation usurpée est, pour l'émir 'Adil, une véritable menace pour sa position dans le monde politique syrien, qu'il pense être en droit de tenir en vertu de son engagement nationaliste radical. Le 17 avril, jour de la fête de l'évacuation (*'id al-jala'*), il prononce un discours dans lequel il met en garde, avec force, contre les « traîtres » convaincus par les officiers français que « leurs liens ne se casseront pas », ⁴⁰ en visant tout particulièrement le chaykh Salih al-'Ali. Il sait, lui, que si le nouveau héros alaouite a combattu les Français auprès de Faysal, c'est bien après que les nationalistes du gouvernement arabe l'aient « supplié avec de l'argent et des armes », et il sait, enfin, qu'il

n'a jamais combattu une armée, n'a jamais tué un chef ni jamais abattu un avion; il n'a capturé aucune artillerie et n'a fait le siège d'aucune citadelle, et quand la Révolte du Jabal druse, de la Ghouta et du Jabal al-Shaykh, a éclaté, il est resté passif et muet. ⁴¹

C'est encore sur la base de son radicalisme contre l'impérialisme que l'émir 'Adil s'est considéré comme suffisamment qualifié pour espérer, en 1946, se voir confier le Ministère de la Défense, plutôt que celui de l'Instruction. ⁴² Le Ministre nommé à la Défense, Ahmad al-Sharabati, ⁴³ manque, à ses yeux, « d'intelligence dans les questions militaires », et n'est pas doué de la même intransigeance que lui pour s'imposer face à une « armée bâtarde que les Français ont créée pour combattre le mouvement nationaliste ». ⁴⁴

L'émir 'Adil Arslan vivra avec la conscience—justifiée ou non—que sa fidélité à la lutte et à la résistance face à la France ont de la valeur aux yeux des nationalistes. Ainsi en 1951, il comprendra les honneurs protocolaires dont il fera l'objet comme des mesures relatives à son « statut social », mais aussi à la durée de son engagement durant la révolte. ⁴⁵

En intégrant le gouvernement comme Ministre de l'Instruction, l'émir 'Adil profite certainement du mouvement d'édification natio-

⁴⁰ 'Adil Arslan, le 18 avril 1946, p. 605.

⁴¹ 'Adil Arslan, le 19 avril 1946, p. 606.

⁴² 'Adil Arslan, le 17 juin 1946, p. 625.

⁴³ Khoury, *op. cit.*, p. 417 et p. 478.

⁴⁴ 'Adil Arslan, le 14 juillet 1945, p. 524.

⁴⁵ 'Adil Arslan, le 17 novembre 1951, p. 1217.

nale mené par Quwwatli. Mais son radicalisme, qui justifie son indépendance politique, a en outre l'avantage pour Quwwatli de concilier auprès du gouvernement un certain nombre d'opposants, tout en lui permettant d'affiner son dispositif politique de *Divide et impera*: ce serait contre l'avis de Sa'dallah al-Jabiri, qui selon l'émir 'Adil, « aurait préféré ne pas [le] voir au gouvernement », que Quwwatli l'a fait nommer à l'Instruction.⁴⁶ Car bien que n'étant affilié à aucun parti politique, l'émir 'Adil compte des partisans au sein de l'opposition. En juin 1946, alors qu'il vient d'accepter le Ministère de l'Instruction, certains d'entre eux lui signifient clairement leur déception de le voir entrer dans ce gouvernement.⁴⁷ Il est obligé de les rassurer en affirmant que sa conscience l'oblige toujours à parler fort quand la situation l'exige, et qu'il a accepté sa nomination au Ministère de l'Instruction pour « introduire des réformes » et empêcher que « l'anarchie » ne s'abatte sur le pays. Preuve à l'appui, il reçoit les déçus de la majorité gouvernementale qui désespèrent de voir enfin les réformes attendues voir le jour. Et il engage aussitôt Sa'dallah al-Jabiri à continuer l'enquête et les contrôles contre la corruption, rappelant les mots de ce dernier: « Épuré l'appareil gouvernemental de la crasse qui s'y est accrochée ».⁴⁸

Le radicalisme de l'émir 'Adil Arslan vis-à-vis de l'attitude à adopter dans la question palestinienne constitue son quatrième atout: en cela, l'émir 'Adil Arslan apporte sans aucun doute une autre légitimité aux gouvernements dont il fait partie à l'indépendance.

La Palestine ne constitue pas la question prioritaire pour Quwwatli, trop occupé à gérer les difficultés politiques de la jeune République. Mais elle cristallise les antagonismes régionaux qui perturbent la vision du Président, notamment en ce qui concerne le projet de Grande Syrie mené par l'Emir 'Abdallah. Véritable obsession dans l'esprit de Quwwatli à l'indépendance, le projet de Grande Syrie a peut-être joué en faveur de l'émir 'Adil pour son intégration dans la vie politique syrienne. Pour avoir été conseiller de 'Abdallah en 1921 et expulsé de Transjordanie en 1924, il est de ceux qui connaissent bien les ambitions du roi hachémite et ses « trahisons » vis-à-vis du nationalisme arabe. Quwwatli sait que 'Adil Arslan, qui a toujours

⁴⁶ 'Adil Arslan, le 17 juin 1946, p. 625.

⁴⁷ 'Adil Arslan, le 21 juin 1946, p. 626.

⁴⁸ 'Adil Arslan, le 23 juin 1946, p. 627.

défendu la Palestine contre les projets anglo-sionistes, est pour lui un allié sur cette question. Pourtant, vue sous l'angle des projets jordaniens, la question de Palestine constitue la principale pierre d'achoppement dans l'entente entre 'Adil Arslan et le Président Quwwatli. La méfiance du Président syrien vis-à-vis de l'Emir 'Abdallah atteindra, selon l'émir 'Adil, les limites de la « folie ».⁴⁹ Il reprochera amèrement à Quwwatli de se détourner des questions fondamentales de l'indépendance et de l'unité arabes.

Le Président Quwwatli est habile. Plutôt que de laisser s'élever à Damas une voix critiquant la politique palestinienne du gouvernement, il se sert de l'intransigeance de l'émir 'Adil dans les négociations qui ont lieu en Europe et aux États-Unis. 'Adil Arslan a peu le temps et l'esprit de s'occuper du Ministère qui lui a été confié. A peine deux mois après avoir été nommé à l'Instruction, il est aussi désigné comme délégué syrien auprès de Faris Bey al-Khuri à la nouvelle Conférence de Londres sur la Palestine.⁵⁰ Un an plus tard, et alors qu'il est toujours Ministre de l'Instruction—et député du Golan—il est nommé Vice-président de la délégation syrienne à l'ONU sur la question de Palestine aux côtés de Faris al-Khuri, son Président.⁵¹

Malgré les choix de Quwwatli dans la composition du gouvernement, l'action réelle de la Syrie en faveur de la Palestine reste timide. Dès le mois de décembre 1946, 'Adil Arslan, qui tente de convaincre Quwwatli et Sa'dallah al-Jabiri de renforcer l'armée, comprend que le Président et son entourage ont renoncé à la tâche « impossible » de sauver la Palestine.⁵² Et avant son départ pour New-York, il est réellement désespéré devant le peu d'attention que Quwwatli porte à la Palestine, et parce qu'il ne réussit à convaincre personne que la lutte contre le projet sioniste « a besoin de bien davantage

⁴⁹ 'Adil Arslan, le 3 juillet 1946, p. 630.

⁵⁰ 'Adil Arslan, le 20 août 1946, pp. 647–648. Il partira pour Londres du 7 septembre au 13 octobre 1946.

⁵¹ 'Adil Arslan, le 11 septembre 1947, p. 701. Son départ pour New-York a lieu le 13 septembre, et il est donc absent au moment de la démission du gouvernement de Jamil Mardam le 27 septembre; le 9 octobre, il ne fait pas partie du nouveau gouvernement formé par Jamil Mardam. Il poursuivra malgré tout sa mission à New-York, et il reviendra en Syrie le 10 mai 1948 après un détour de 4 mois en Europe.

⁵² 'Adil Arslan, le 11 décembre 1946, p. 661.

que des mots ».⁵³ Le 30 décembre 1947, après l'annonce de la décision prise par l'Assemblée générale de l'ONU en faveur du plan de partage, 'Adil Arslan prononce un discours radical et parle au nom de la Syrie qui, dit-il, « ne reconnaîtra jamais cette décision ».⁵⁴ Mais la rupture est alors consommée avec Quwwatli, et il interviendra avec intransigeance en juillet 1948 au Parlement syrien sur la gestion de la guerre par le gouvernement de Mardam.⁵⁵

La position que prend 'Adil Arslan vis-à-vis de la Palestine et de la guerre l'a rapproché du colonel Husni al-Za'im. Celui-ci a d'ailleurs tenté, en juin 1948, de convaincre Quwwatli de nommer l'émir Ministre de la Défense.⁵⁶ Cependant Quwwatli cherche à éloigner 'Adil Arslan de Syrie. Une dernière fois, et parce qu'il s'agit de défendre la Palestine, 'Adil Arslan accepte de représenter la Syrie à la réunion des Nations Unies qui doit se tenir à Paris sur la Palestine, en septembre 1948.⁵⁷

Mais le 1er avril 1949, après le coup d'État de Husni al-Za'im, il accepte aussi et presque sans hésiter, le poste de Vice-premier Ministre, ainsi que celui de Ministre de la Justice,⁵⁸ puis de Ministre des Affaires étrangères.⁵⁹

L'émir 'Adil Arslan a, à nouveau, ses atouts pour donner un certain crédit au gouvernement issu du coup d'État de Husni al-Za'im. Certes, Za'im reprend dans son gouvernement la quasi-totalité des collaborateurs de Quwwatli. Mais 'Adil Arslan s'en distingue par l'importance des fonctions que Za'im lui attribue. Il est issu, comme Za'im, qui est Kurde, d'une minorité en Syrie (et c'est le cas aussi des deux autres personnalités importantes qui s'associent au gouvernement de Za'im, Faris al-Khuri et Muhsin al-Barazi, respectivement Chrétien et Kurde). Il est aussi trop attaché, par ses idées réformistes, à la Constitution, pour inquiéter la classe politique. L'émir 'Adil croit d'ailleurs que celle-ci a confiance dans sa franchise et son intransigeance, ce qui est vrai dans une certaine mesure. L'idée d'être compromis en prenant part à la politique de plus en plus arbitraire

⁵³ 'Adil Arslan, le 10 septembre 1946, pp. 700-701.

⁵⁴ 'Adil Arslan, le 30 décembre 1947, pp. 745-746.

⁵⁵ 'Adil Arslan, le 18 juillet 1948, p. 150.

⁵⁶ 'Adil Arslan, le 20 juin 1948, pp. 130-131.

⁵⁷ 'Adil Arslan, le 5 septembre 1948, p. 180.

⁵⁸ 'Adil Arslan, le 1er avril 1949, pp. 807-808.

⁵⁹ 'Adil Arslan, le 16 avril 1949, pp. 816-817.

de Husni al-Za'im l'effleure à peine, tant il est persuadé d'œuvrer pour le bien de la Syrie en lui servant de garde-fou. Ce sera néanmoins cette participation, jugée douteuse par certains de ses contemporains, qui mettront un terme à son ascension politique.

Conclusion

L'émir 'Adil Arslan n'est pas à proprement parler un cas représentatif de la classe politique syrienne. On connaît certes des Libanais bien introduits dans la vie politique syrienne: des gouverneurs druses à Suwayda, comme Sulayman al-Nasir ou 'Arif al-Nakadi;⁶⁰ ou encore Farid Zayn al-Din, un des fondateurs de la Ligue d'Action Nationale (*'Usbat al-'Amal al-Qawmi*)⁶¹ qui est nommé Ministre Plénipotentiaire à Moscou à l'indépendance.⁶² Mais 'Adil Arslan s'impose incontestablement. Ses différences viennent nourrir la jeune République syrienne à l'indépendance, tant dans l'image qu'elle tente de se donner que dans les moyens que les *za'im*-s cherchent à utiliser pour s'imposer. L'émir 'Adil Arslan est peut-être alors le seul à venir signifier la rupture par rapport au passé mandataire. Tout ce que la France a exclu, divisé, l'émir 'Adil vient symboliquement le réunir: il associe politiquement, par la nature absolue de son engagement, mais aussi en son identité propre, le Liban, le Jabal druse, voire la Palestine, au passé et à l'avenir que s'imagina la jeune Syrie indépendante.

⁶⁰ Landis, *op. cit.*, pp. 91 et 96.

⁶¹ Khoury, *op. cit.*, pp. 400-404.

⁶² 'Adil Arslan, le 11 septembre 1947, p. 701.

LE MANDAT BRITANNIQUE EN IRAK: UNE RENCONTRE ENTRE PLUSIEURS PROJETS POLITIQUES

Pierre-Jean Luizard

Abstract

The creation of the new Iraqi state under British mandate was not only a rupture with the past of the country. It also marked the establishment of a political system which, in the name of European modernity, wanted to impose a new concept of national identity by force. Arab ethnic identity was advanced at the expense of another, Islamic, identity, which prevailed at this time. The idea was to apply the concept of the European nation state in an Islamic country, partly at least because Islam had acted as a major obstacle to the colonial conquest of the Near and Middle East. It was thus in the name of Islam that the Ottoman state and the Shi'i marja'iyya acted as a spearhead in the battle against colonial expansion.

The situation in Iraq was thus the result of the convergence of several different political projects, particularly those of the mandatory power and those of some members of the Arab and Sunni elites. The Sunni concept of power would probably have led to a position where Islam would simply be one among many cultural categories of Arab nationalism. Considering the power of the state as theirs by right, the Sunni Arab elites, who had controlled the local networks of power under the Ottomans, passed almost effortlessly into the service of the British almost from one day to the next. For a long time the confessional nature of the new political system was masked by the national and modern appearance of the new Iraqi citizenship. On the other hand the Arabism of the new state was never denied, even when the Kurds were incorporated into Iraq against their will in 1925. Islamic demands were symbolised in the fight of the Shi'i religious leaders against colonialism, but the Sunni elites' version of Arab nationalism failed to emancipate them from the European tutelage which enabled them to monopolise state power. The minority communities paid the price of near extinction for their fight against the Arab nation-state—Assyrians, Jews, Fayli Kurds, and Iranians. But the confrontations with the Kurds and the Shi'is were to shape the future of the country.

Introduction

La politique des mandats, dans les pays arabes du Moyen-Orient, est à l'origine non seulement d'institutions étatiques qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui, mais aussi de systèmes politiques qui se sont

perpétués malgré les changements successifs de régime, les coups d'État et les révolutions. Ainsi, dans le cas de l'Irak, le rôle de pivot de l'État-nation « arabe » dévolu à l'armée irakienne ne s'est pas démenti jusqu'à nos jours. Quant à l'identité de cet État-nation, elle est demeurée identique dans son essence, comme l'illustrent la permanence d'un *leadership* militaire essentiellement sunnite, mais aussi la conception encore actuellement en vigueur de la nationalité irakienne: le « rattachement » (*taba'īyya*) ottoman (lié au sunnisme) ou non de ses aïeux renvoie toujours à deux catégories différentes de citoyen-neté. Le Code de la nationalité irakienne de 1924 a introduit une discrimination confessionnelle toujours existante.

Ces États et ces systèmes politiques installés sous la houlette des pouvoirs mandataires ne peuvent être pleinement compris que si l'on se réfère à la rencontre des projets politiques qui leur ont donné leur base sociale et leur légitimité.

La politique des mandats entre utopie émancipatrice et appétits coloniaux

La politique des mandats, telle qu'elle fut conçue dans différents pays au lendemain de la Première guerre mondiale, correspondait à une période à la fois de conquête coloniale et d'affirmation du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ces principes furent énoncés de façon explicite dans les fameux « quatorze points » du président américain Woodrow Wilson. Créateur de la Société des Nations (SDN), le président américain préfigurait ainsi ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « communauté internationale », c'est-à-dire une libre expression du concert des nations et non plus des seules grandes puissances. Ces « quatorze points », énoncés le 8 janvier 1918, devinrent rapidement une référence pour les différents acteurs des sociétés cherchant à s'émanciper de la tutelle coloniale, plus particulièrement dans les territoires auxquels allaient être appliqués les mandats. La SDN et, surtout, les États-Unis, qui quittèrent d'ailleurs la Conférence de la Paix de Paris (1919) en signe d'impuissance face aux ambitions britanniques et françaises, faisaient alors figure de garants et de recours potentiels face à des puissances dont les visées coloniales étaient visibles.

Ses « quatorze points » avaient valu au président américain la sympathie des Arabes. Le douzième point retenait particulièrement l'attention des chefs nationalistes du Levant et de la direction religieuse chiite en Irak. Il y était affirmé plus particulièrement:

La partie turque de l'actuel empire ottoman devrait se voir reconnaître une complète souveraineté, mais les autres nations qui sont aujourd'hui sous domination turque devraient recevoir une entière assurance pour la sécurité de leur existence et se voir accorder une occasion, en dehors de toute pression, de développements autonomes. . . .¹

Les dirigeants religieux chiïtes, qui étaient à la tête du mouvement hostile à l'occupation britannique en Irak, s'adressèrent ainsi au président Wilson pour solliciter son soutien contre la Grande-Bretagne. Ils lui envoyèrent deux lettres, l'une par l'intermédiaire de l'ambassadeur américain à Téhéran, l'autre destinée à la Conférence de la Paix, tenue le 29 janvier 1919 à Paris, où se trouvait Faysal, le futur roi d'Irak. Dans la première lettre, les deux ayatollahs Muhammad Taqi Shirazi et Shaykh al-Shari'a al-Isfahani en appelaient au respect de l'esprit des « quatorze points »:

Nous devons vous écrire, au regard de l'espoir suscité grâce aux États-Unis par les principes énoncés par vous-même, afin que soient reconnus nos droits. Vous n'ignorez pas qu'une nation soumise à la loi d'une force militaire étrangère et à un régime d'occupation dans tous les domaines n'a pas la possibilité d'exprimer son opinion sur la liberté et l'indépendance. Quant à la prétendue liberté d'opinion qu'on nous fait valoir, les gens n'ont en elle aucune confiance, la majorité craignant d'afficher ses véritables opinions et préférant cacher ce qu'elle pense, à cause des dures conditions qui prévalent dans ce pays. Pour cette raison, le peuple irakien pense qu'il doit demander l'aide du gouvernement des États-Unis pour réaliser ses droits. Le 5 *jumada al-awwal* 1337/14 février 1919.²

La seconde lettre affirmait:

Tous les peuples se sont réjouis des objectifs liés à leur participation à ces guerres européennes, à savoir l'octroi aux nations opprimées de leurs droits, ouvrant la voie à l'autodétermination et à l'indépendance, selon les conditions énoncées par vous, qui avez été le premier à parler de ce projet, projet de bonheur et de paix pour tous. Il est naturel que vous nous apparaissiez comme un recours face aux obstacles auxquels nous sommes confrontés, dans la mesure où nous sommes en présence d'un refus catégorique de laisser les Irakiens exposer leurs souhaits, en dépit des déclarations de la Grande-Bretagne selon

¹ Great Britain, Foreign Office, *British and Foreign State Papers*, volume CXI, (1918), p. 950 (traduit de l'anglais par l'auteur).

² Muhammad 'Ali Kamal al-Din, *Thawrat al-'ishrin fi dhikraha al-khamsin* (La révolution de 1920 dans son cinquantième anniversaire), Bagdad, 1975, pp. 181-182 (traduit de l'arabe par l'auteur).

lesquelles elle respecterait leur avis. Le souhait des Irakiens, dans leur ensemble—en tant que nation musulmane—est qu'on leur laisse la liberté de choisir un nouvel État arabe indépendant et islamique, avec un roi musulman assisté d'une assemblée nationale. Quant à la question du protectorat,³ il revient à cette assemblée nationale de l'accepter ou de le refuser, après la tenue d'une conférence de la paix. Notre espoir, en tant que responsables des Irakiens et interprètes de leurs volontés, est d'éliminer les obstacles visant à les empêcher de s'exprimer, afin qu'ils puissent informer l'opinion de la réalité de leurs aspirations dans une complète liberté, et que votre nom soit associé pour toujours dans l'histoire à la liberté de l'Irak et à sa nouvelle citoyenneté. Le 12 *jumada al-awwal* 1337/21 février 1919.⁴

Au passage, relevons que les dirigeants religieux chiïtes manifestaient ici, une fois de plus, le rapport d'utilité qui les caractérisait dans leurs relations avec les gouvernements et leurs représentants: ils ne s'étaient pas « réjouis des objectifs liés à leur participation aux guerres européennes », comme ils le suggèrent ici, mais, au contraire, ils avaient appelé à « défendre l'État musulman » ottoman contre « les infidèles ». Cette lettre semble n'avoir été pour eux qu'une façon d'instrumentaliser le président américain, comme ils avaient auparavant instrumentalisé le sultan-calife d'Istanbul, avec toujours le même objectif: combattre la mainmise britannique sur l'Irak.

Les mandats devaient donc établir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et respecter leur marche vers la souveraineté. Mais le fait qu'ils furent confiés à des grandes puissances, qui s'étaient déjà engagées dans un processus de domination coloniale des territoires dont elles se virent attribuer le mandat par la SDN, soulignait l'ambiguïté de la démarche. On sait que l'administration des territoires arabes issus du démembrement de l'empire ottoman à la fin de la Première guerre mondiale n'était redevable d'aucun accord formel. Les Alliés et les associations arabes clandestines étaient entrés en guerre contre les Turcs sans entente préalable sur la structure politique à donner aux territoires arrachés à la domination d'Istanbul. Les dirigeants britanniques étaient eux-mêmes divisés. Les services des Indes étaient réticents à soulever des populations musulmanes

³ Le mot *wisaya*, ici traduit par protectorat, fut abandonné pour *intidab*, traduit par mandat, peu de temps avant l'attribution du mandat en 1920, après le tollé qu'il suscita en Irak du fait de sa connotation coloniale.

⁴ Muhammad 'Ali Kamal al-Din, *op. cit.*, p. 182 (traduit de l'arabe par l'auteur).

contre le sultan-calife, par crainte d'éventuelles répercussions en Inde et en Afghanistan. Ils préféraient miser sur Ibn Sa'ud à qui ils laissaient espérer une éventuelle suzeraineté sur le Hedjaz et les villes saintes. Le Bureau arabe du Caire, au contraire, s'appuyait sur le Chérif Husayn de La Mecque. Ce dernier avait envoyé son second fils 'Abdallah négocier avec les Anglais la perspective d'un califat arabe au profit de sa famille, et son troisième fils, Faysal, s'entendre avec les sociétés arabes secrètes de Damas. Finalement, il fut convenu, le 1^{er} janvier 1916, que la Grande-Bretagne aiderait les Arabes à « établir dans les différentes contrées les formes de gouvernement les plus adéquates » et que « la situation et les intérêts acquis par elle dans les vilayets de Bagdad et Bassora nécessitaient des mesures spéciales de contrôle administratif ». Après quoi, le 27 juin, Husayn se lança dans la révolte du désert aux côtés des Alliés et il se proclama, le 6 novembre, « roi des Arabes ». Entre temps, à la mi-mars, Londres et Paris avaient entamé des pourparlers qui aboutirent à l'accord secret Sykes-Picot du 16 mai. Ce document était en grande partie inconciliable avec les promesses faites par Mc Mahon, Haut-Commissaire britannique au Caire, au Chérif Husayn.⁵ Il divisait le Moyen-Orient arabe en trois zones, la zone bleue (Levant, Cilicie) devant revenir à la France, la zone rouge (vilayets de Bagdad et Basra) à la Grande-Bretagne, un royaume arabe incluant certes Alep, Mossoul, Damas et Amman, devant s'établir dans les territoires pourtant largement désertiques entre ces zones, celui-ci étant à son tour divisé en zone A d'obédience française et B d'obédience britannique.⁶ Les mandats vinrent ensuite consacrer partout la violation des promesses des Alliés, même si celles-ci étaient demeurées en partie informelles. Les appétits coloniaux faisaient passer au second plan le droit des peuples à l'autodétermination.

Les deux aspects, l'un émancipateur et l'autre colonial de la politique mandataire étaient intimement liés. En se présentant comme

⁵ Les promesses informelles d'avant-guerre avaient certes déjà été tempérées dans la correspondance entre Mc Mahon et le Chérif Husayn. Celui-ci avait dû accepter des « arrangements » par lesquels il semblait faire en partie son deuil du rêve chérifien d'établir un royaume arabe unifié sur toutes les ex-provinces arabes de l'empire ottoman.

⁶ La zone A (d'obédience française) incluait Damas, Homs, Alep et Mossoul. Avant le rattachement final du vilayet de Mossoul à l'Irak, en 1925, celui-ci avait été « cédé » par la France à la Grande-Bretagne en 1918 contre des garanties pétrolières qui ne furent pas respectées. La Turquie revendiquait également ce vilayet.

investie d'une mission de « libération des peuples » et de « civilisation », l'aventure coloniale, dans sa version mandataire, puisait aux sources de l'universalisme des Lumières. Elle semblait reprendre à son compte la pratique héritée des « despotes éclairés », visant à faire le bonheur des peuples malgré eux, et souvent contre eux. Mais les motifs liés à l'expansion impérialiste des grandes puissances ne disparaissaient pas pour autant.

L'Irak fut, de tous les pays arabes sous mandat, l'illustration la plus éclatante d'une mainmise coloniale brutale légitimée après coup par la SDN. En effet, au contraire de ce qui se passa dans les provinces du Levant, la population irakienne, et plus particulièrement les chiïtes, qui représentaient plus de 75 pour cent des Arabes du pays, prit massivement les armes pour s'opposer à l'invasion britannique (le *jihad* de 1915–16)⁷ puis au mandat (la révolution de 1920). L'invasion britannique de l'Irak visait à contrôler le Golfe et la route des Indes, avant que le pays ne se révèle un riche gisement pétrolier (ce fut la raison essentielle de l'insistance britannique à voir le vilayet de Mossoul rattaché au royaume d'Irak en 1925). Le caractère, à première vue, paradoxal de la politique des mandats ne fut nulle part plus manifeste qu'en Irak. Ainsi, les Britanniques conquièrent l'Irak par les armes contre une population hostile, mais ils n'eurent de cesse de légitimer leur conquête par une constante référence à l'esprit des « quatorze points » qui allait ensuite légitimer le mandat.

La proclamation du général britannique Maude était un modèle du genre. S'adressant aux habitants du vilayet de Bagdad, le 19 mars 1917, peu après l'entrée des troupes britanniques à Bagdad, le commandant des troupes britanniques en Irak affirmait:

⁷ Le *jihad* de 1915–16 mobilisa une armée tribale d'une ampleur sans précédent dans le pays. Depuis les villes saintes, les dirigeants religieux chiïtes avaient envoyé sur les champs de bataille des centaines d'ulémas, dont leurs propres fils. Certains *marja'*s, comme cheikh Mahdi al-Khalisi, partirent en personne à la tête des *mujahidin*, les combattants tribaux mobilisés à l'appel des chefs religieux chiïtes. Ces chefs religieux se transformèrent ainsi pour l'occasion en chefs militaires. A la bataille qui opposa entre le 11 et le 14 avril 1915 à Shu'ayba, près de Basra, l'armée ottomane aux troupes britanniques, les *mujahidin* chiïtes, qui jouaient le rôle d'auxiliaires de l'armée ottomane, étaient plus nombreux que les soldats de l'armée qu'ils étaient venus aider. En avril 1916, l'unique grande victoire remportée par l'armée ottomane contre l'avance des forces britanniques, avec la capitulation de la garnison britannique de Kut, est avant tout redevable à l'action des *mujahidin* chiïtes afin d'empêcher l'arrivée des renforts britanniques.

Nos opérations militaires ont pour objectif de vaincre l'ennemi et de le chasser de ces territoires. Pour mener à bien cette tâche, j'ai été investi d'une autorité absolue et suprême sur toutes les régions où les forces britanniques opèrent, mais nos armées ne sont pas venues dans vos villes et dans vos campagnes comme conquérants ou comme ennemis, mais comme libérateurs. Depuis le temps de Hulagu, vos concitoyens ont été victimes de la tyrannie des étrangers, vos palais sont tombés en ruines, vos jardins ont sombré dans la désolation, vos ancêtres et vous-mêmes avez enduré l'asservissement. Vos fils ont été enlevés pour des guerres qui n'étaient pas de votre fait, vos richesses vous ont été volées par des hommes injustes qui les dilapidaient loin d'ici. Depuis l'époque de Midhat Pacha,⁸ les Turcs ont parlé de réformes, mais les ruines et le gâchis d'aujourd'hui ne témoignent-ils pas de la vanité de ces promesses? ... Ô habitants de Bagdad, souvenez-vous que, durant vingt-six générations, vous avez souffert à cause des tyrans étrangers qui ont toujours tenté de monter une famille arabe contre une autre afin de mieux profiter de vos dissensions. En conséquence, j'ai reçu l'ordre de vous inviter à participer, par vos notables, vos anciens et vos représentants, à la conduite de vos affaires civiles, en collaboration avec les représentants politiques de la Grande-Bretagne, qui accompagnent l'armée britannique, afin que vous puissiez vous unir avec ceux de votre race dans le nord, l'est, le sud et l'ouest, pour réaliser leurs aspirations.⁹

La proclamation du général victorieux occultait juste le fait que les troupes britanniques avaient dû vaincre le mouvement armé le plus important que le Moyen-Orient ait connu à cette époque,¹⁰ avant de pouvoir rentrer dans Bagdad, et que les chefs religieux chiïtes avaient appelé à la « défense de l'État musulman », c'est-à-dire l'État ottoman, et au *jihad* face à « l'invasion d'une armée infidèle ». ¹¹ Pour une immense majorité d'Irakiens, les Britanniques allaient rapidement se révéler bien plus « étrangers » que les « Turcs », dont les premiers prétendaient les « libérer ».

⁸ La Pacha réformateur ottoman Midhat Pacha fut gouverneur du vilayet de Bagdad de 1869 à 1872.

⁹ Great Britain, Foreign Office, *Proclamations, 1914-1919—Proclamation N° 9*, pp. 5-6 (traduit de l'anglais par l'auteur).

¹⁰ Le *jihad* de 1915-16, proclamé par les dirigeants religieux chiïtes contre l'invasion britannique, ne fut surpassé par son ampleur, quelques années plus tard, que par la révolution de 1920 contre l'attribution du mandat britannique en Irak.

¹¹ Cf. les *fatwas* des dirigeants religieux chiïtes en novembre et décembre 1914 in Pierre-Jean Luizard, *La formation de l'Irak contemporain, Le rôle politique des ulémas chiïtes à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'État irakien*, Paris, Editions du CNRS, 1991, pp. 319-321.

La déclaration franco-britannique du 8 novembre 1918 allait dans le même sens que celle du général Maude, mais elle fixait des buts encore plus ambitieux et précis :

L'objectif que poursuivent la France et la Grande-Bretagne dans leur engagement en Orient dans la guerre, qui est le résultat néfaste des ambitions allemandes, est la libération complète et définitive des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements nationaux et d'administrations locales puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations autochtones. Afin de réaliser ces intentions, la France et la Grande-Bretagne sont convenues d'encourager et d'assister l'établissement de gouvernements locaux et d'administrations autochtones en Syrie et en Mésopotamie, qui ont déjà été pratiquement libérées par les Alliés, ainsi que dans les pays qu'ils s'efforcent de libérer, et de reconnaître ceux-ci dès qu'ils seront installés de façon effective. Loin de vouloir imposer une forme particulière d'institution sur ces territoires, elles n'ont d'autre souci que d'assurer, par leur soutien et leur assistance effective, le fonctionnement normal des gouvernements et des administrations que leurs habitants auront adoptés de leur propre volonté. . . .¹²

Ces bons sentiments étaient démentis chaque jour aux yeux d'une population qui, de Bagdad à Basra, en passant par Mossoul, ne pouvait que constater la rigueur du régime d'occupation militaire, avec notamment la multiplication des mesures de bannissement à l'encontre des dirigeants de l'opposition indépendantiste.

Faire légitimer leur conquête par les Irakiens eux-mêmes, au nom des principes énoncés dans leur déclaration commune avec les Français, devint un objectif prioritaire pour les Britanniques. Certes, les déclarations des Alliés avaient suscité davantage d'espoirs au Levant qu'en Irak, où la population avait été témoin de la politique de la force menée par la Grande-Bretagne dès 1914. Toutefois, c'est en se fondant sur les principes de la déclaration franco-britannique que le Foreign Office conseilla à Sir Arnold Wilson, le Résident britannique à Bagdad, de travailler à la constitution d'une administration arabe locale et, pour cela, de permettre la tenue d'un référendum général dans les trois vilayets. Ce fut le sens du référendum de 1918-19 où, reprenant l'esprit des « quatorze points », les Britanniques entendaient « consulter la population irakienne sur ses souhaits concernant l'avenir du pays ».

¹² Great Britain, Foreign Office, *Proclamations, 1914-1919—Proclamation N° 32*, 8 novembre 1918, p. 21 (traduit de l'anglais par l'auteur).

Il s'agissait de répondre aux trois questions suivantes:

- Êtes-vous favorable à la constitution d'un État arabe sous contrôle britannique comprenant les vilayets de Mossoul, Bagdad et Basra?
- Si oui, désirez-vous qu'un émir arabe dirige cet État?
- Qui est cet émir que vous appelez de vos vœux?

Informé des intentions des Anglais, shaykh 'Abd al-Rahman al-Gaylani, le futur premier chef de gouvernement irakien en 1920 et un farouche partisan de la présence anglaise, s'étonna de ce qui lui semblait une coquetterie.

Vous êtes les vainqueurs et vous avez payé le prix pour cela. Nous sommes vos obligés. Le vainqueur n'a pas besoin de l'approbation du vaincu. Avec votre référendum, vous allez au devant de graves troubles. Méfiez-vous surtout des chiïtes...

déclara-t-il au Résident permanent britannique à Bagdad.¹³

L'apparence démocratique de l'opération était évidemment contredite par la réalité de l'occupation militaire. Par ailleurs, la formulation tendancieuse des questions posées, qui ne dissociait pas l'institution d'un gouvernement arabe de la protection britannique, fut aussitôt mise en accusation par les ulémas chiïtes. Le mot d'indépendance n'était même pas prononcé. En revanche, les questions posées par les autorités d'occupation présageaient que l'Irak serait traité comme une entité à part entière, donc séparé des autres provinces arabes, contrairement aux promesses initialement faites au Chérif Husayn d'un royaume arabe uni, et que le vilayet de Mossoul serait détaché de la zone française et attribué aux Anglais (donc à l'Irak).¹⁴ Cette vision « irakienne », si elle était contraire au projet chérifien, rencontrait en Irak les aspirations de toutes les communautés, qu'elles soient favorables ou hostiles aux Britanniques.

Le référendum fut bien organisé, malgré les réticences de Sir Arnold Wilson. Ce dernier, qui représentait les thèses du gouvernement des Indes au sein de l'administration coloniale britannique, était hostile à toute consultation et il n'organisa ce référendum, sous

¹³ Sir Arnold Wilson, *Mesopotamia, 1917-1920, A Clash of Loyalties*, Oxford, Oxford University Press, 1939, annexe III A, *Political Views of the Naqib of Bagdad*.

¹⁴ L'arrangement entre Lloyd George et Clemenceau, le 1er décembre 1918, par lequel la France « cédait » Mossoul à la Grande-Bretagne n'était pas connu quand les questions du référendum furent soumises à la population irakienne.

la pression de Londres, que dans le but de voir légitimée l'occupation britannique.

La direction religieuse chiite s'empara de cette occasion pour populariser le mot d'ordre de l'indépendance de l'Irak et du refus de tout mandat ou protectorat. Suivant les avis des *mujtahid*-s,¹⁵ les ulémas, les *ashraf*,¹⁶ les notables et les dirigeants locaux irakiens envoyèrent aux Anglais de nombreuses pétitions en ce sens. La pétition de Najaf illustrait bien un sentiment général:

Nous désirons que l'Irak s'étende du nord de Mossoul au Golfe Persique avec un gouvernement arabe et islamique dirigé par un roi arabe musulman qui pourrait être l'un des fils du roi Husayn, à condition que son pouvoir soit limité par une assemblée législative.¹⁷

La seule différence entre ces pétitions résidait dans le fait que les représentants de Bagdad s'étaient prononcés en faveur de l'avènement d'un « État arabe », alors que les pétitions des villes saintes chiïtes appelaient de leurs vœux l'établissement d'un « gouvernement arabe et islamique ». La formulation choisie par les auteurs de la pétition de Bagdad illustrait, sans nul doute, outre le caractère multiconmunautaire de la ville, l'influence des idées nationalistes arabes, même si le mouvement panarabiste en était encore à ses balbutiements en Mésopotamie. Toutefois, elle ne manifestait, à ce moment, aucune divergence consciente avec les revendications des villes saintes. L'idée nationaliste était, en effet, trop récente pour paraître en contradiction totale avec les vues des ulémas et l'unanimité existait autour de la revendication de l'indépendance immédiate et sans condition. La mention « arabe » se référait à l'identité de la majorité de la population et n'exprimait en aucune façon un nationalisme idéologique ethnique exclusif. Les dirigeants religieux du mouvement indépendantiste étaient d'ailleurs dans leur majorité persans. L'expression de « gouvernement arabe et islamique », qui avait

¹⁵ Les *mujtahid*-s, les religieux qualifiés par leur science pour pratiquer l'*ijtihād*, sont chez les chiïtes les seuls autorisés à interpréter les textes sacrés. Suivre leur avis est une obligation absolue pour les croyants, qui peuvent choisir parmi les *mujtahid*-s celui qu'ils imiteront, leur *marja'*.

¹⁶ Descendants du Prophète, *ashraf* et *sayyid*-s bénéficiaient, à l'époque ottomane, d'un statut privilégié.

¹⁷ 'Abd al-Razzaq al-Hasani, *al-'Iraq fi dawray al-ihtilal wa al-intidab* (L'Irak entre l'occupation et le mandat), Sayda, Liban, 1935, tome 1, p. 72 (traduit de l'arabe par l'auteur).

remplacé « la défense de l'État musulman (ottoman) » dans le discours des ulémas chiïtes, était plus l'affirmation d'une identité qu'un type bien défini de régime politique. Certes, il se référait à un système politique régi par la *shari'a*, les avis des *mujtahid*-s et une forme de souveraineté populaire (le constitutionnalisme avait profondément imprégné les milieux religieux chiïtes depuis la révolution constitutionnelle de Perse de 1906–1909). L'abandon de toute référence à l'État ottoman, qui avait alors disparu, montrait à quel point la solidarité manifestée par les *mujtahid*-s avec le calife d'Istanbul avait été circonstancielle et motivée par la lutte contre les Anglais, plutôt que par une quelconque allégeance au souverain ottoman. Dès lors que les dernières chances d'un retour des Ottomans s'étaient évanouies, les ulémas chiïtes avaient visiblement tourné la page.

Lorsqu'il apparut qu'une opinion publique hostile à l'occupation militaire anglaise se dégageait nettement, les autorités d'occupation suscitèrent des contre-pétitions émanant de leurs partisans, qui mettaient au contraire l'accent sur le souhait de voir les Anglais demeurer en Irak. Peu importait que ces contre-pétitions soient le fait de groupes religieux minoritaires ou de personnalités peu représentatives. Elles furent présentées par l'administration britannique d'occupation, depuis l'échelon le plus local jusqu'aux grandes villes, comme la manifestation de la volonté populaire. Partout, les autorités locales avaient empêché les pétitions hostiles aux Britanniques d'arriver à la connaissance du public. Le contenu incroyablement idéologique de la démarche britannique est révélé par le fait que les Anglais se laissèrent convaincre par leur propre propagande. Les officiers locaux travestissaient pour leurs supérieurs l'état de l'opinion, envoyaient à Bagdad des rapports laissant croire à une opinion favorable aux Britanniques, et l'ensemble de l'administration britannique se sentait conforté par ses propres mensonges.¹⁸ La lecture des rapports des officiers britanniques montre que ces derniers étaient sincèrement dupes de leur propre vision des choses: la Grande-Bretagne apportant aux Irakiens la modernité, ses adversaires ne pouvaient être qu'une minorité d'« extrémistes » ou de « fanatiques religieux »,

¹⁸ Dans *Iraq, A Study in Political Development*, Londres, Jonathan Cape, 1937, pp. 174–175, Philip Ireland admet ainsi que les résultats du référendum étaient passablement décevants pour les Britanniques, alors que les autorités d'occupation affirmèrent qu'elles se sentaient confortées par les contre-pétitions en leur faveur qu'elles avaient elles-mêmes suscitées.

« réactionnaires », « hostiles à tout progrès », « ignorants » ou « mal intentionnés ». La répression ne tarda pas à s'abattre sur ceux qui, prenant les Anglais au mot, avaient librement exprimé leur souhait de les voir partir du pays et qui persistaient dans leur position en faveur de l'indépendance.

Malgré l'hostilité déclarée des Irakiens et les revendications de Faysal et des nationalistes en Syrie, la SDN institua le régime des mandats et, le 25 avril 1920, à San Remo, la France et la Grande-Bretagne furent désignées comme puissances mandataires. La révolution de 1920 trouva sa cause directe dans l'annonce de l'attribution à la Grande-Bretagne par la SDN d'un mandat sur l'Irak. A nouveau, les chefs religieux chiïtes mirent en avant le mot d'ordre d'indépendance totale, lié à celui de la revendication d'un État irakien arabe et islamique. Le mot « arabe » renvoyait toujours au constat de la majorité arabe du pays et à un patriotisme local et non pas à un nationalisme exclusif, à l'image de ce que sera plus tard le nationalisme arabe, plus particulièrement dans sa version baasiste. Celui qui était considéré par les insurgés comme leur dirigeant, l'ayatollah Muhammad Taqi Shirazi, était d'ailleurs un Persan de nationalité iranienne. Même si les différences ethniques existaient bien, l'identité islamique de l'Irak semblait alors garantir, face aux Britanniques, une union plus large qu'un nationalisme ethnique étroit, alors pratiquement absent des conceptions politiques en Irak.¹⁹

L'armée britannique mit plusieurs mois à restaurer son contrôle des larges portions du territoire tribal qui lui avaient échappé. Toutefois, la révolution de 1920 sonnait le glas des thèses indiennes, favorables à l'annexion de la zone rouge (Bagdad et Basra) à l'empire des Indes, alors colonie britannique,²⁰ et à une administration britannique directe. Le Bureau arabe du Caire imposa ses vues et Sir Percy Cox remplaça Sir Arnold Wilson. Préoccupé par les rapports de clientélisme qu'il entretenait avec la famille du Chérif Husayn de La Mecque, le Bureau arabe du Caire était lui-même partagé sur l'avenir de l'Irak. Le colonel Lawrence (d'Arabie) avait même prévu à un moment (ce projet fut présenté le 4 novembre 1918) le par-

¹⁹ Voir Luizard, *op. cit.*

²⁰ Parmi les projets britanniques qui ne virent jamais le jour, il y avait le transfert massif en basse Mésopotamie de colons indiens, ceci afin d'alléger la pression démographique en Inde et en considération du sous-peuplement de l'Irak.

tage de la Mésopotamie en deux royaumes, l'un au nord autour de Mossoul, l'autre au sud autour de Bagdad, attribués aux émirs 'Abdallah et Zayd, les second et quatrième fils de Husayn. Mais ce fut finalement le choix d'un État irakien uni qui fut fait et Faysal, qui venait d'être chassé de Damas par les Français, sera choisi par les Britanniques à la Conférence du Caire en mars 1921 pour en occuper le trône. La révolution de 1920 n'était pas encore complètement écrasée que le nouveau Résident permanent britannique jetait les bases du nouvel État irakien sous mandat.

Comment expliquer cette pléthore de projets, de promesses et d'engagements? L'expression publique de points de vue britanniques en apparence inconciliables était autant d'illustrations des intérêts contradictoires qui s'étaient constitués au sein de l'immense empire colonial britannique. C'était aussi le résultat d'une politique qui ne cessait d'évoluer au gré des changements de rapports de forces en Europe, au Moyen-Orient, et plus particulièrement dans les trois vilayets mésopotamiens. La résistance à l'occupation britannique, lors du *jihad* de 1915-1916, et la montée de l'opposition aux plans annexionnistes indiens, dont l'apogée fut la révolution de 1920, expliquent aussi la succession de projets, dont bon nombre, à peine rendus publics, furent jetés aux oubliettes.

Sauver les apparences démocratiques conformes à l'esprit des « quatorze points » du président américain Wilson restait une constante de la politique britannique en Irak. Cela explique la façon dont le nouvel État irakien sous mandat fut édifié, avec cette pratique systématique d'emploi de la force la plus brutale, suivi d'efforts visant à faire légitimer par les victimes de celle-ci la victoire du plus fort. D'une façon qui peut sembler paradoxale, l'idéologie de cette version particulière de l'aventure coloniale que fut la politique mandataire était devenue, avec la bénédiction d'une communauté internationale nouvellement institutionnalisée, la principale manifestation des principes de liberté, de progrès et d'autodétermination des peuples pronés par la SDN.

Pour légitimer le mandat britannique, il fallait des institutions qui, à défaut d'être représentatives, en avaient au moins l'apparence. Cela explique cette obsession des institutions, qui fut la véritable marque du mandat britannique en Irak: là où le mandat français au Levant mettait dans la promotion des services publics une part importante de son actif, le mandat britannique édifia en Irak un système politique complet, calqué sur le modèle britannique, avec son roi, son

gouvernement, sa constitution, ses chambres représentatives, ses partis, ses syndicats.

La rencontre de différents projets politiques

Sur place, la création de nouveaux États changeait la nature des enjeux politiques: le pouvoir n'était plus dans la capitale éloignée d'un empire affaibli, mais il était là, à la portée de la main. Dès lors, les projets politiques des élites locales se projetèrent toutes par rapport à ce nouveau centre de pouvoir.

Le premier enjeu tournait autour du territoire destiné à former le futur royaume d'Irak. Si le rattachement de Mossoul à la zone rouge, puis officiellement à l'Irak en 1925, et la constitution de l'Irak en entité indépendante du reste du monde arabe passaient pour une trahison de l'idéal national arabe au Levant, il n'en était pas ainsi en Irak.²¹ Toutes les élites arabes locales confondues y étaient partisans d'un État irakien s'étendant depuis Mossoul jusqu'au Golfe. Les représentants de la population irakienne manifestaient là une différence notable avec les aspirations des nationalistes arabes. La création de l'État irakien et le rattachement de Mossoul à l'Irak devinrent une revendication aussi bien anglaise et des milieux pro-britanniques que de la direction religieuse chiïte, qui était à la tête du mouvement hostile à la Grande-Bretagne. C'est ce qui ressortit clairement des pétitions envoyées en masse lors du référendum de 1918-19. L'Irak manifestait ainsi sa spécificité au sein du monde arabe.

L'étendue du territoire irakien revendiquée par tous les acteurs irakiens illustrait les aspirations d'élites locales qui ne se reconnaissaient pas, pour des raisons différentes, dans le projet chérifien de royaume arabe hachémite unifié. La direction religieuse chiïte avait abandonné son appel à défendre l'« État musulman » ottoman pour une nouvelle revendication impliquant la préservation de l'identité irakienne au sein du monde arabe. La raison en est simple: si les chiïtes sont majoritaires en Irak, ils sont largement minoritaires à

²¹ Même si la correspondance entre le Chérif Husayn et Mc Mahon avait déjà sérieusement écorné le rêve chérifien du royaume arabe unifié sur les ex-provinces arabes de l'empire ottoman, cet idéal persistait au Levant.

l'échelle du monde arabe. Quant à Mossoul, dont les liens avec le reste de l'Irak étaient manifestes, ce vilayet du nord ne pouvait, à leurs yeux, être séparé du reste du pays. Le rattachement de Mossoul, bien que sunnite, ne remettait d'ailleurs pas en cause la prédominance chiite en Irak.²² En ce qui concerne les élites arabes sunnites, elles ne concevaient pas d'autre territoire pour l'Irak que celui revendiqué par les ulémas chiites, leurs adversaires patentés. L'origine mossouliote de nombreux officiers ottomans et chérifiens peut l'expliquer. Mossoul et le nord de l'Irak figuraient pour eux le prolongement naturel de la moyenne et de la basse Mésopotamie. Par ailleurs, le rattachement du vilayet de Mossoul à l'Irak permettait aux Arabes sunnites de rééquilibrer quelque peu en leur faveur un rapport de force qui, dans le cadre des deux seuls vilayets de Bagdad et de Basra, les aurait ravalés au rang d'infime minorité. Sans Mossoul, l'Irak aurait été encore plus chiite. Le fait que la partie septentrionale et orientale du vilayet de Mossoul constitue la majeure partie du Kurdistan irakien ne fut relevé par aucun des acteurs arabes comme une question digne d'être soulevée. Les dirigeants religieux chiites considéraient les Kurdes comme des musulmans, certes en grande majorité sunnite, mais avec lesquels aucun conflit n'était susceptible de se produire sur une base ethnique. Le caractère multiethnique du chiisme irakien (arabe, persan, turkmène, kurde et même indien) rencontrait les conceptions panislamistes d'une direction religieuse pour laquelle l'islam, sans distinction ethnique, était le meilleur rempart contre les visées coloniales des pays européens. Les choses étaient différentes en ce qui concerne les élites arabes sunnites puisque c'est avec leur plein accord que le nouvel État irakien sous mandat se définissait comme un « État arabe » et non plus islamique. Les Kurdes furent donc incorporés de force à un État qui se définissait comme « arabe ». Les promesses des Alliés aux Kurdes s'étaient ainsi transformées en simples recommandations de la SDN

²² Le sort de Mossoul fut toujours traité de la même façon par les ulémas chiites. Son rattachement à l'Irak était pour eux une revendication permanente. Aucune fatwa ni déclaration émanant des villes saintes ne suggéra la constitution d'un Irak « chiite » limité aux vilayets de Bagdad et de Basra. La revendication de Mossoul était, au contraire, l'occasion pour les dirigeants religieux chiites de manifester aux sunnites leur souci de défendre l'islam sans distinction de confessions, sans remettre pour autant en cause la prédominance chiite, et le nouveau patriotisme irakien dont ils se voulaient les premiers militants.

faites au nouveau gouvernement irakien et à Faysal afin qu'ils respectent l'identité kurde, en accordant aux populations kurdes un régime administratif spécial et l'autonomie linguistique. On sait ce qu'il en sera . . .

Avec la question du territoire de l'Irak se posait ainsi une autre question, celle de l'identité du nouvel État. Les Alliés avaient multiplié les promesses aux différents peuples de l'empire ottoman sur des bases ethniques ou ethno-religieuses. Ce fut sur ces bases qu'ils encouragèrent les Arabes, mais aussi les Kurdes, les Arméniens, les Grecs et les Assyriens à se révolter contre les « Turcs ». Les identités ethniques et le nationalisme, dont la réalité variait considérablement d'une province à l'autre, étaient utilisés comme une arme contre un empire dont l'identité était d'abord fondée sur l'islam.²³ Même si la plupart de ces promesses furent trahies, il n'en demeure pas moins que les nouveaux États bâtis sur les territoires arrachés à l'empire ottoman le furent sur des critères ethniques, sur le modèle européen de l'État-nation.

Mais dans quelle mesure la population irakienne se considérait-elle alors comme une partie de la nation arabe ou même comme une nation propre? La tribu était, en dehors des villes, le premier mode d'identification. A la différence des provinces du Levant, les idéaux nationalistes arabes étaient en Irak limités à des milieux très restreints. Ils ne dépassaient guère les cercles des officiers d'origine irakienne qui avaient accompagné Faysal dans sa remontée vers Damas. De façon générale, les élites arabes sunnites, qu'elles soient militaires, religieuses ou/et administratives, avaient joué le rôle de relais local d'un pouvoir ottoman qui était aussi le porte-drapeau du sunnisme. Un certain nombre de grandes familles citadines se partageaient traditionnellement les fonctions, les titres et les privilèges distribués par la Porte.²⁴ Le démembrement de l'empire fut témoin d'un changement en apparence brutal: ces élites, réputées pour leur

²³ A l'exception relative des Arabes, l'identité religieuse semble avoir primé chez les musulmans jusqu'à la fin de l'empire ottoman. Ainsi, une grande majorité de Kurdes, malgré des révoltes endémiques, reconnaissaient aux Ottomans le droit de les gouverner au nom du lien religieux avec le sultan-calife d'Istanbul. Dans le cadre de l'État-nation ethnique irakien, ils ne reconnaîtront pas ce droit aux Arabes de Bagdad.

²⁴ La fonction de *naqib al-ashraf* (le chef des *sayyid-s* et *ashraf* d'une ville) était la plus enviée. Outre les privilèges exorbitants qu'elle conférait, elle permettait de régner à la fois sur les confréries soufies, sur les ulémas et les mosquées.

conservatisme, troquèrent, pour certaines presque du jour au lendemain, leur allégeance au sultan-calife et à l'islam pour une autre au nouvel État « arabe » et à l'arabisme. Une grande majorité d'entre elles se mit aussitôt au service du nouveau maître du pays, la Grande-Bretagne, en qui elle voyait le garant de la pérennité du nouvel État « arabe » en Irak. Ce fut le cas non seulement des élites sunnites liées à l'État ottoman, mais aussi de l'association *al-ʿAhd*, fondée avant la Première guerre mondiale et considérée comme la première manifestation d'un certain nationalisme arabe en Irak. *al-ʿAhd*, et plus particulièrement les ex-officiers chérifiens en son sein, prit le parti des Anglais lors de la révolution de 1920 et leur conseilla même davantage de rigueur contre un mouvement indépendantiste largement assimilé aux chiïtes et à leur direction religieuse.²⁵ La conversion incroyablement rapide de ceux qui avaient incarné localement le pouvoir ottoman trouve une partie de son explication dans le fait que ces élites étaient précisément traditionnellement liées au pouvoir: il leur semblait inconcevable que ce pouvoir leur échappe, d'autant plus qu'il se situait désormais là où elles vivaient. Elles considérèrent le nouvel État irakien comme leur propriété dès sa fondation et la puissance mandataire comme leur protecteur, face aux partisans de l'indépendance. Cette évolution, d'une conception islamique à un nationalisme ethnique, était cependant déjà en germe dans le sunnisme de certaines élites ottomanes. L'itinéraire d'un Satiʿ al-Husri (1880–1969),²⁶ parti d'un ottomanisme revendiqué pour se faire l'apôtre de l'arabisme une décennie plus tard, illustre la

²⁵ Les rares dirigeants sunnites qui avaient choisi le camp de la révolution furent soumis à la répression. Ahmad al-Dawud fut déporté à Hijnam. Yusuf al-Suwaydi, ʿAli Bazirgan, ʿArif Hikmat réussirent à s'échapper de Bagdad et vinrent se mettre sous la protection des *majāʿ*-s dans les villes saintes chiïtes, reconnaissant ainsi de façon explicite leur rôle dirigeant dans le mouvement indépendantiste. Une ébauche de gouvernement révolutionnaire islamique s'était formée à Karbala', qui fut le principal centre de décision de la révolution. Cf. Luizard, *op. cit.*, pp. 385–422.

²⁶ Né au Yémen, d'origine syrienne, Satiʿ al-Husri s'illustra en Irak par la violente polémique qui l'opposa au poète communiste et chiïte irakien Muhammad Mahdi al-Jawahiri en 1927. Alors qu'il était directeur de l'enseignement supérieur à Bagdad, il empêcha al-Jawahiri d'enseigner sous prétexte qu'il faisait l'apologie de l'Iran et qu'il n'était pas un « vrai » Irakien. Le seul fait d'être sunnite, attesté par la nationalité ottomane des parents, donnait un accès automatique à la citoyenneté irakienne. Les chiïtes qui, pour des raisons historiques, n'avaient pas dans leur immense majorité la nationalité ottomane, furent considérés comme des citoyens de seconde catégorie. Le Code de la nationalité de 1924 avait jeté les bases de cette discrimination confessionnelle.

propension de ces élites à passer d'une identité confessionnelle sunnite à une autre, ethnique arabe. Rappelons que l'armée ottomane, en particulier, avait été le réceptacle privilégié des idées en provenance d'Europe et l'un des principaux vecteurs de la modernité au sein de l'empire ottoman. Parmi ces idées, le nationalisme figurait en bonne place. Dans cette évolution, qu'elle soit rapide ou progressive, comme ce fut le cas notamment parmi les réformistes arabes, l'islam faisait de plus en plus figure de simple catégorie culturelle de l'arabisme. L'arabisme a été confessionnalisé en Irak, du fait de son appropriation par les élites arabes sunnites dans un système de légitimation hostile aux chiïtes. La revendication islamique et indépendantiste en arriva à être assimilée au chiïsme. L'islam figurait la volonté de combattre la domination britannique et le refus du mandat.

L'État-nation « arabe » d'Irak eut donc, dès ses origines, le nationalisme arabe pour idéologie. La trahison du projet chérifien d'établissement d'un royaume arabe unifié fut ainsi occultée par la référence constante de l'État irakien à la nation arabe ou au croissant fertile (Nuri al-Sa'ïd fut en Irak le principal promoteur de cette version édulcorée du nationalisme arabe, avec les différents projets panarabes hachémites). Surtout, l'identité « arabe » du nouvel État irakien permit aux élites arabes sunnites au pouvoir d'occulter leur situation minoritaire en Irak et le caractère confessionnel de l'État qu'elles dominaient. Les chiïtes, majoritaires en Irak, furent traités comme une minorité et la « question chiïte » devint une simple question confessionnelle.

Le grand clivage, en Irak, entre les projets islamique et arabiste, avait un lien intime avec la question de la dépendance envers la Grande-Bretagne. Alors que les élites arabes sunnites, à l'exception de quelques personnalités, considéraient avec faveur les nouveaux maîtres du pays, dont ils attendaient la confirmation de leur pouvoir exclusif, la direction religieuse chiïte refusait tout lien de dépendance et prônait un projet islamique indépendantiste souverainiste. La revendication d'un État irakien indépendant sans limitation de souveraineté trouvait ses raisons dans le même désir qui avait conduit les ulémas chiïtes à appeler à défendre l'« État musulman » ottoman: tout faire pour empêcher la domination européenne sur les terres d'islam. Plus encore que dans les autres ex-provinces arabes de l'empire ottoman, le mandat en Irak était inséparable de l'État, car celui-ci ne put s'y édifier, avec toutes ses institutions, qu'après une bataille décisive entre la puissance mandataire et les partisans

de l'indépendance. Après la défaite finale des *mujtahid-s*, en 1924, les protagonistes étaient tous, à l'exception notables des chefs kurdes, favorables, à des degrés divers, à la fois au mandat et à l'État « arabe » irakien sous mandat britannique.²⁷

C'était le cas, donc, des élites arabes sunnites qui considéraient que le pouvoir devait leur revenir de plein droit du fait de leur passé au service des Ottomans et, avant cela, des Mamlouks et des Abbassides. Ces élites constituèrent la classe dominante de la monarchie hachémite. Il s'agissait des chefs religieux sunnites (chefs de confréries soufies, *sayyid-s* et *ashraf*), des élites militaires plus ou moins récentes (les ex-officiers ottomans et chérifiens), des *effendi-s* (les ex-fonctionnaires ottomans) et des chefs de tribus.

Les Britanniques transposèrent leurs propres institutions en Irak. En même temps, tous les rouages du nouvel État étaient sous le contrôle d'un officier anglais. Les partisans de l'administration arabe au sein des services britanniques l'avaient emporté en Irak sur ceux d'une domination directe, comme le préconisaient les dirigeants des Indes. Le mandat britannique en Irak est donc né de la rencontre entre les projets des différentes élites arabes sunnites et le projet mandataire du Bureau arabe du Caire, légitimé au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel qu'énoncé par les déclarations du président américain Wilson et du général britannique Maude. Les élites irakiennes qui s'étaient mises au service du nouvel État sous mandat britannique rencontraient chacune un intérêt anglais dans un domaine particulier.

Ainsi, les *effendi-s* servirent de personnel au nouvel État et à ses institutions que les Britanniques mettaient un soin scrupuleux à édifier. Les intérêts de cette caste de fonctionnaires rencontraient l'obsession britannique à voir des institutions « modernes » légitimer leur

²⁷ Cf. Luizard, *op. cit.* Il existe une abondante littérature en arabe sur le rôle patriotique de la direction religieuse chiite en Irak à cette époque, ainsi que sur sa position dirigeante dans le mouvement indépendantiste. Parmi les sources les plus importantes, *Batal al-islam* (Héros de l'islam) de cheikh Muhammad al-Khalisi (à paraître en 2004 dans sa traduction française annotée). On peut également se référer à 'Ali al-Wardi, *Lamhat ijūma'iyya min tarikh al-'Iraq al-hadith* (Sociologie de l'histoire moderne de l'Irak) en six parties, Londres, Dar Kufaan, 1992, à Muhammad Mahdi al-Basir, *Tarikh al-qadiya al-'iraqiyya* (Histoire de la question irakienne), Londres, Dar Laam, 1990 ou encore à Fariq Mizhir al-Fara'un, *al-Haq'iq al-nasi'a fi al-thawra al-'iraqiyya sanat 1920* (Les vérités évidentes de la révolution irakienne de 1920), Bagdad, 1952.

mandat. La ratification, en 1924, par l'assemblée constituante irakienne du traité anglo-irakien permit à la puissance mandataire de revendiquer une légitimité « démocratique » à son entreprise de domination de l'Irak. Cette apparente légitimité lui permit de faire valoir devant la SDN qu'elle n'avait pas failli à sa mission mandataire (en fait, la date officielle de la fin du mandat, 1932, et d'adhésion de l'Irak à la SDN, fut purement formelle. Les conseillers britanniques changèrent simplement de nom, mais continuèrent à veiller, en nombre certes réduit, sur un système dont la pérennité n'était pas acquise).

Les ex-officiers ottomans et chérifiens se virent confier par les Britanniques la tâche de mettre sur pied la nouvelle armée irakienne. Sans cette armée, dont la mission essentielle était de réprimer les mouvements de ceux, nombreux, qui refusaient le nouveau fait accompli, l'État irakien n'aurait pu s'édifier. L'armée, en Irak, fut, après les institutions de l'État, la marque principale du mandat britannique. La nouvelle armée avait à ses débuts pour tâche de remplacer les lévies, principalement constituées d'Assyriens, dans leurs activités de répression. Elle s'illustra rapidement contre les Kurdes, les tribus chiïtes, les Yézidis, se retourna contre les Assyriens, avant de devenir l'instrument de la répression anti-communiste, puis de la guerre contre le mouvement religieux chiïte renaissant. Rares sont les communautés irakiennes qui n'auront pas eu à subir la force militaire. Les chiïtes furent tenus à l'écart de la carrière militaire, comme cela avait été le cas à l'époque ottomane.

L'armée irakienne héritait des idées du réformisme militaire de l'époque ottomane. L'institution militaire était en effet devenue, dès le début du XIX^{ème} siècle, le principal vecteur des idées réformistes et laïques venues d'Europe au sein de l'empire ottoman. Alors que Mustafa Kemal manifestait le triomphe, en Turquie, de ces conceptions réformistes militaires, ses émules et admirateurs en Irak trouveront leur inspiration à la même source. Ja'far al-Askari (1885–1936), le fondateur de l'armée irakienne en 1921, illustre bien ce profil d'officier acquis aux idées réformistes. Les officiers arabes de l'armée ottomane constituaient la base essentielle de la petite association *al-Ahd. al-Ahd* et la caste des officiers chérifiens fournirent, outre Ja'far al-Askari, trois premiers ministres sous le régime du mandat. Parmi eux, Nuri al-Sa'id (1888–1958), formé à l'académie militaire d'Istanbul, à la fois ex-officier chérifien (il fut conseiller de Faysal lors de sa marche sur Damas en 1918) et l'un des fondateurs d'*al-Ahd*, fut probablement la personnalité la plus omniprésente dans la

vie politique de la monarchie hachémite (il revint aux affaires comme premier ministre pas moins de quatorze fois).

Avant d'intervenir de façon de plus en plus ouverte dans la vie politique irakienne, les officiers irakiens auront vite pu juger de l'étroitesse de leur marge de manoeuvre par rapport à la puissance mandataire. Leurs velléités d'émancipation de la tutelle britannique ne purent jamais aboutir. C'est l'expérience amère que fit Rashid 'Ali Gaylani en 1941. Profitant de ses sympathies pro-allemandes, les forces britanniques le renversèrent après une courte guerre et elles remirent en selle leur protégé, Nuri al-Sa'id. Le sunnisme exclusif du *leadership* militaire irakien, allié au rôle dévolu à l'armée irakienne de gardienne d'un système confessionnel, ne permirent jamais à cette armée de trouver une base populaire suffisante pour en faire l'instrument efficace du patriotisme irakien et des aspirations irakiennes à la souveraineté.

La volte-face la plus spectaculaire, en apparence, concernait les élites religieuses arabes sunnites. Le caractère confessionnel sunnite de l'État ottoman en avait fait les relais locaux naturels de la Porte dans chacune des capitales des trois vilayets, sièges du pouvoir ottoman. Leur dépendance vis-à-vis de l'État ottoman, pour l'attribution de titres et de privilèges, les avait rendues rétives à tout changement, dans lequel pouvait résider un risque de perdre ces positions acquises, héritées de père en fils depuis des générations. Cette conscience aiguë de leurs intérêts, autant qu'une conscience proprement islamique, leur avait fait adopter une attitude de défiance envers les tentatives de réforme de l'empire. C'est au nom de la défense de l'islam et du sultan-calife qu'elles exprimèrent en majorité leur hostilité à la révolution constitutionnelle et aux Jeunes-Turcs. La rapidité avec laquelle ces élites troquèrent leurs mots d'ordre appelant à défendre l'islam contre les réformes, pour une allégeance totale aux nouveaux maîtres du pays, des « infidèles », pourrait étonner. Certes, leur conversion d'une identité islamique à une identité ethnique arabe se fit d'autant plus rapidement qu'elles furent rapidement intégrées au nouvel État. La meilleure illustration en fut l'accession de shaykh 'Abd al-Rahman al-Gaylani au poste de chef du premier gouvernement d'Irak en 1920. Celui-ci était le chef des *ashraf* de Bagdad et l'un des plus riches, ainsi que le cheikh de la confrérie soufie Qadiriyya. D'autres, il est vrai, comme Sayyid Talib al-Naqib, le chef des *ashraf* de Basra, s'étaient déjà lancés dans la promotion d'un « réformisme arabe » à la faveur du débat sur la décentralisation de l'empire

ottoman dans les années 1910. Sayyid Talib al-Naqib visait en sous main à se faire reconnaître par les Anglais comme le futur souverain du sud de l'Irak, à l'instar de ce que l'émir du Koweït avait obtenu. Mais l'adhésion de ces élites au nouvel État trouve aussi son explication dans une certaine conception sunnite du pouvoir. Cette conception, qui attribue à l'État une légitimité en matière de gestion de l'islam, rencontrait la volonté de la puissance mandataire d'occulter la rupture avec le passé islamique du pays. Ceci permit à la monarchie hachémite de conserver une part de la légitimité islamique ottomane. Comme dans les autres pays arabes de tradition ottomane, l'islam sunnite fut nationalisé et étatisé. L'islam devenait un simple appendice culturel du nationalisme arabe dont les Britanniques avaient fait une arme contre l'islam.

Quant aux chefs de tribus, ils se virent attribuer des titres de propriété et devinrent ainsi une classe de propriétaires terriens. Les Britanniques étaient toujours à la recherche de plusieurs leviers pour établir le système politique de leurs vœux. Ils trouvèrent dans les cheikhs tribaux un contrepoids efficace à l'autorité de Faysal, pourtant déjà entièrement dépendante du bon vouloir britannique, si bien que la monarchie hachémite peut, dans une large mesure, être décrite comme celle des cheikhs tribaux. C'est un membre de la famille régnante (sunnite) de la confédération tribale (chiite) des Muntafik, 'Abd al-Muhsin Sa'dun (1879–1929), qui, alors qu'il était à la tête du gouvernement, exila en 1923 shaykh Mahdi al-Khalisi, dernier acte du combat sans merci entre les Britanniques et la direction religieuse chiite. 'Abd al-Muhsin Sa'dun appartenait à la fois à l'élite tribale, à la caste des officiers et à celle des *effendi-s* (il était l'un des premiers hommes des tribus à avoir été formé à l'Ecole des tribus instituée par le sultan 'Abd al-Hamid à Istanbul). En faisant endosser au gouvernement irakien la honte que constituait aux yeux d'une immense majorité d'Irakiens l'exil du plus grand *marja*²⁸ de l'époque, il permit à Faysal de se dédouaner de cette action. Le poids d'une telle responsabilité fut probablement à l'origine de son suicide en 1929.²⁹

²⁸ *Marja*, ou source d'imitation, désigne un *mujtahid* pris comme source ou référence et dont l'imitation par les croyants a été rendue obligatoire avec le triomphe des conceptions *usulis* à la fin du 18^{ème} siècle.

²⁹ Cf. Pierre-Jean Luizard, « La confédération des Muntafik, une représentation en miniature de la « question irakienne » in *Tribus, tribalismes et États au Moyen-Orient*, sous la direction de Riccardo Bocco et de Christian Velud, *Maghreb-Machrek* N° 147, Paris, La Documentation française, janvier-mars 1995, pp. 72–92.

Les Britanniques favorisèrent l'émergence d'une classe de grands cheikhs tribaux promus par eux propriétaires d'immenses domaines fonciers. L'Irak est, de tous les pays arabes, l'exemple le plus abouti de la constitution sur son sol, à l'époque moderne, d'une véritable féodalité au sens européen du terme. Ceci dans le sens où des paysans sans terre furent soumis à la tyrannie de cheikhs tout puissants, au point d'être considérés comme leur propriété au même titre que la terre qu'ils cultivaient. Un tel degré d'asservissement, encore inconnu à l'époque ottomane, fut illustré par la discussion au parlement d'un projet de loi, en 1933, visant à interdire à un paysan d'aller travailler ailleurs que sur la terre de son cheikh, si ce dernier ne lui avait pas remis au préalable un certificat attestant qu'il était « libéré » de ses dettes envers lui. Une grande partie de ces cheikhs était chiïte. De cette façon, les Britanniques acquéraient sur la société chiïte d'Irak, qu'ils avaient affrontée dans une guerre sans merci, un puissant levier lui permettant de la diviser, de la contrôler et de transformer ainsi la « question chiïte » en Irak en une simple question confessionnelle ou sociale. Les campagnes chiïtes, qui avaient été la base sociale des *mujtahid*-s des villes saintes contre l'occupation britannique, furent littéralement vidées de leur population. Les paysans sans terre fuirent en masse vers les grandes villes dans les années 1930 et 1940 pour échapper à cette nouvelle forme d'esclavage. Le « tout-pétrole » acheva ce que la dureté des rapports sociaux dans les campagnes avait initié: l'exode rural massif se poursuivit après la Seconde guerre mondiale, au point que l'Irak devra importer à partir des années 1970 une main-d'œuvre non qualifiée essentiellement égyptienne pour cultiver une campagne largement laissée à l'abandon.

Le système mandataire à l'origine de la « question irakienne »

C'est la rencontre des projets coloniaux et mandataires de la Grande-Bretagne avec ceux des élites arabes sunnites qui explique la forme prise par la monarchie hachémite en Irak et la naissance de la « question irakienne » telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cette « question » peut être définie comme un rapport de domination confessionnel des sunnites sur les chiïtes, et ethnique, des Arabes sur les Kurdes, occulté en tant que tel par un système politique d'apparence moderne. Colonialisme, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, intérêts d'élites locales, religieuses ou non, furent à la base

des conceptions mises en application en Irak et des illusions « nationales » qu'entretint l'État irakien jusque dans les années 1950. A ce moment, l'incompatibilité des trois projets fondateurs du système mandataire et post-mandataire commença à apparaître nettement. La révolution antimonarchique de 1958 aboutit au renouvellement complet des élites arabes sunnites au pouvoir. Ces nouvelles élites, notamment militaires d'origine provinciale, qui aspiraient à libérer l'Irak de la tutelle britannique, devaient rapidement découvrir que cette même tutelle était précisément ce qui leur avait permis d'imposer leur domination sur l'État en Irak. En cherchant à s'émanciper de la protection britannique, elles se trouvaient confrontées au cercle vicieux du retour de la « question irakienne », notamment à un moment où le mouvement religieux chiïte sortait d'une traversée du désert qui avait duré près d'un demi-siècle. Ce désir d'émancipation des élites arabes sunnites au pouvoir et le retour concomitant de la « question irakienne » furent à l'origine des guerres à répétition des années 1980 et 1990. La guerre déclenchée en 1980 par le régime de Saddam Husayn contre l'Iran voisin était la continuation, au-delà des frontières, d'une guerre civile larvée qui, en Irak même, s'était développée tout au long des années 1970 entre un pouvoir, dont la base s'était réduite à une *'asabiyya* sunnite, et le mouvement islamique renaissant. Menacé de banqueroute financière, après huit années d'une guerre coûteuse en hommes et en moyens, le régime irakien choisit ensuite de faire main basse sur le riche émirat du sud. On mesure l'échec du système politique mis en place par le mandat britannique en Irak alors que ce système avait figuré une réelle modernité aux yeux de nombreux acteurs locaux, notamment face au contre-modèle saoudien dans la région, il aboutit un demi-siècle plus tard à l'accaparement de l'État par une *'asabiyya* presque comparable à la mainmise des Al Sa'ud sur l'État en Arabie. Le système politique imposé par le mandat britannique en Irak fut peut-être le plus sophistiqué de tous les systèmes issus des mandats sur les pays arabes. Il s'est aussi avéré le plus générateur de guerres internes et extérieures.

UNE ÉVALUATION DE LA GESTION MANDATAIRE DE L'ÉCONOMIE SYRIENNE

Mohammed Ali El-Saleh

Abstract

This study is concerned with three themes: the functioning of the mandatory public services and their role in the management of the economy; the monetary, financial and fiscal means used to carry out economic management, and the repercussions of the mandatory management on the development of the Syrian economy and its social consequences. The mandatory power was firmly convinced that the achievement of a programme of economic development could not be left to the initiative of the mandated states themselves. France's concern to benefit from the privileges of the Mandate Charter and to reduce the cost of its occupation of the country proved an obstacle to any overall planning which would meet the real needs of the Syrian economy. In matters of budget, finance, taxation, commerce and industry, the mandatory power was practising a policy that was often determined by immediate rather than long term considerations.

The mandatory power was incapable of initiating indispensable structural reforms, in particular in the field of agriculture, or of coping with the economic crisis in Syria after 1930. This was one of the main causes of the perceptible drop in national income and the decline in living standards on the eve of the Second World War. The recession of the late 1930s only halted between 1941 and 1945. In general, French economic policy in Syria put the interests of the mandatory power above the needs of local development.

Le texte officiel du Mandat sur la Syrie et le Liban, voté par le Conseil de la SDN en 1922, cherche à légitimer après coup le fait accompli de la prise de possession des deux pays et également à réglementer le cadre nouveau du Mandat en stipulant en même temps dans ses articles 11, 12, 13, 14, et 15, les lignes générales de la politique économique mandataire imposée.

Progressivement, les caractéristiques de la future relation de la puissance mandataire avec les pays sous Mandat se mettent en place. Pour la puissance mandataire, les objectifs se précisent lentement et se polarisent autour de trois axes:¹

¹ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 694, Note sur un

- faire entrer les territoires sous Mandat dans l'économie générale du monde méditerranéen. C'est une politique d'accords internationaux.
- « développer leurs ressources naturelles », à la fois dans leur intérêt et dans l'intérêt de la puissance mandataire. C'est une politique de mise en valeur.
- ce programme de mise en valeur et de redressement économique est pensé en même temps comme un système de remboursement pour la puissance mandataire, conformément à l'article 15 du Mandat qui stipule que « le Mandataire s'entendra avec les gouvernements locaux relativement au remboursement par ces derniers de toutes les dépenses encourues par le Mandataire pour l'organisation de l'administration, le développement des ressources locales et l'exécution des travaux publics d'un caractère permanent dont le bénéfice resterait acquis au pays ».

Cette étude est centrée autour de trois séries d'évaluation: l'action des pouvoirs publics mandataires et leur rôle dans la gestion de l'économie; les instruments monétaires, financiers et fiscaux de cette gestion; les répercussions de la gestion mandataire sur le développement de l'économie syrienne et les retombées sociales, directement perceptibles, de cette même gestion.

Précisons enfin que cet exposé s'insère dans le cadre d'une recherche toujours en cours et qu'en conséquence, certains aspects du rôle de la puissance mandataire sont susceptibles d'être nuancés ou modifiés au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

*L'action des pouvoirs publics mandataires dans la gestion
de l'économie syrienne*

Le pouvoir mandataire a la ferme conviction que l'exécution du programme de développement économique mentionné ci-dessus, où se superposent sans cesse les intérêts des populations sous Mandat, ceux de la Puissance Mandataire et ceux des étrangers, ne peut pas « être laissé sur l'initiative des divers États dont chacun est beaucoup trop petit et trop pauvre pour constituer une entité économique ».²

programme économique général des Services économiques et agricoles, Beyrouth le 27 Février 1929.

² *Ibid.*

La question que le pouvoir mandataire se pose dès lors, est celle de savoir par quels organismes administratifs il peut exercer son « droit évident » et conforme, selon lui, à l'article 1er du Mandat?³

Revenant directement au représentant de la puissance mandataire, le Haut-Commissaire, ce « droit » est exercé par un ou des agents économiques du Mandat agissant d'après ses directives. Ces agents ont une double tâche. Ils sont d'une part l'arbitre des conflits économiques entre les divers États et leurs défenseurs devant la concurrence étrangère, et d'autre part les représentants en quelque sorte des « trustees », des intérêts matériels français et internationaux investis dans ces États. Ils agissent soit en contrôlant des services d'intérêts communs indispensables « ne serait-ce que pour éviter des dépenses inutiles de matériel ou de techniciens dans chaque État », soit en conseillant les « Services économiques et agricoles organisés dans chaque État et relevant du Délégué du Haut-Commissaire dans chacun de ces États ».

En 1929, les représentants des Chambres de Commerce des États sous Mandat demandent une réelle collaboration entre eux et la puissance mandataire.⁴ Ils considèrent que l'administration mandataire est tenue de consulter les Chambres de Commerce sur toute mesure intéressant le commerce et l'industrie, notamment sur la conclusion des accords commerciaux. Ils demandent également une réforme douanière ayant pour objet la révision du tarif douanier et la protection des industries locales, en dégrevant certaines matières premières et en frappant au contraire des produits manufacturés; les accords conclus avec des pays limitrophes seraient alors révisés en fonction de ce tarif.

Les Services économiques et agricoles, un service permanent créé par le général Weygand en 1924 et chargé auprès du Haut-Commissaire de « l'étude des mesures économiques intéressant les États sous Mandat », considèrent que cette offensive des Chambres de Commerce « tout en étant en partie justifiée, (mais elle) est dangereuse, d'abord parce qu'elle émane d'un groupement d'assemblée,

³ L'expression « droit évident » est employée fréquemment dans les documents d'archives du Haut-Commissariat et renvoie à l'interprétation que fait la France de l'article 1 de la Charte du Mandat. Voir le texte de la Charte in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie, Liban, 1918-1946—les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002.

⁴ MAE Nantes, cabinet politique, Beyrouth, carton 694, Notes des Services économiques et agricoles sur les Chambres de Commerce et sur les mesures économiques générales de 1929.

ensuite parce qu'elle tend à déplacer la question ». La note de ces Services reconnaît que jamais les organes légaux de consultation dont dispose le Haut-Commissaire n'ont fonctionné normalement, mais que rien n'oblige la puissance mandataire, par contre, à consulter les assemblées locales, car le seul fait que les personnalités membres de « ces compagnies de notables (. . .) forment corps donne à leurs délibérations (. . .) une tournure souvent plus politique qu'économique ».

Jusqu'au milieu des années trente, les Services économiques et agricoles contestent que le moment soit venu d'établir avec les États sous Mandat un lien autre que mandataire et administratif et redoutent l'installation auprès du Haut-Commissaire « d'une sorte de parlement économique inter-état, qui risque de devenir tout puissant » et notamment plus puissant que les Services en cause. Il n'en reste pas moins que ces mêmes Services jugent que, tout en évitant les consultations générales, le rôle des Chambres de Commerce est bien de fournir des avis particuliers sans se réunir en Congrès et de paraître interpréter dans leurs doléances l'opinion publique tout entière; « le rôle de l'Administration Mandataire, éclairée de ces avis, était d'assumer et de conserver la direction de la politique économique générale ». Car,

il paraît impossible dans un pays de Mandat d'exposer des intérêts étrangers à être mis en péril par des décisions d'assemblées indigènes . . . Le point délicat sera de tenir la balance égale entre les intérêts des peuples mandatés, ceux de la France et ceux des ressortissants de la SDN. Mais c'est la difficulté même du Mandat.⁵

Ces réflexions, relatives au fondement de la gestion mandataire de l'économie syrienne et formulées clairement à partir de 1929, existent déjà au début du Mandat et perdurent durant les années trente.

Pourtant, lorsqu'à la fin des années trente les autorités mandataires relâchent la pression sur les institutions locales, à l'inverse de la position défendue auparavant par les Services économiques et agricoles, M. Duchatel, ancien Inspecteur des Finances chargé de mission en Orient, observe, de façon réitérée dans plusieurs pages de son rapport à la SDN, un « flottement », déjà constaté en 1937, dans certains services publics syriens, « depuis que la surveillance du Mandataire a commencée à se relâcher, en attendant sa disparition ».⁶

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, carton 726, Notes sur le Rapport des États sous Mandat français à la SDN, Paris, mars 1939.

Ceci dit, en 1944 et 1945, les impératifs de la guerre dictent une certaine coordination entre les divers détenteurs du pouvoir public opérant en Syrie et au Liban:⁷ si de 1938 à 1944, la politique économique « de guerre » en Syrie et au Liban est conduite par l'autorité française, en tant que gérante des intérêts de l'unité économique syro-libanaise, en février 1944, les Gouvernements locaux se voient transférer des services gérés jusque là en leur nom par les autorités françaises. Un Conseil Commun du Ravitaillement—composé d'un délégué du Gouvernement syrien et d'un délégué du Gouvernement libanais, assistés par trois autres délégués, un Français, un Britannique et un Américain—vient succéder à la Commission Supérieure du Ravitaillement opérant depuis 1941.

Cette Commission Supérieure du Ravitaillement (CSR) a en effet organisé le commerce extérieur syro-libanais, dans le cadre des contingents prévus depuis 1941 par le *Middle East Supply Centre* (MESC) basé au Caire. La Commission a servi d'intermédiaire entre le MESC et les services du ravitaillement des deux États. Sur le marché intérieur, l'action de la CSR s'est manifestée surtout par la préparation de textes législatifs réglementant le commerce, prévoyant des tarifications et organisant la distribution contrôlée de certains produits essentiels.

Le MESC non seulement établit l'Office des Céréales Panifiables, qui régularise les prix et encourage les cultivateurs à intensifier leur effort, mais également dote les deux pays d'autres institutions opérationnelles, comme l'Office Pharmaceutique pour la Syrie et le Liban, et aide à revaloriser les institutions déjà existantes.

Cependant, l'économie des deux États n'est pas appelée à participer de façon active au conflit mondial, en ce sens qu'aucune mesure de mobilisation concernant la main-d'œuvre locale n'a été prise sur leurs territoires. Pourtant, la deuxième guerre mondiale a eu des conséquences importantes pour le développement de la Syrie et du Liban.

⁷ MAE Nantes, Consulat de France à Beyrouth (série B), Service des Renseignements, carton 33: L'Économie de Guerre dans les États de Syrie et du Liban, rapport présenté à la Conférence financière du Moyen-Orient, Le Caire, 24–29 avril 1944.

Les instruments monétaires, financiers et fiscaux de la gestion mandataire

a. *Organisation financière des États syriens*

Les principes de l'organisation financière du pays, s'inspirant de l'interprétation de la Charte du Mandat par la puissance mandataire, reposent sur deux conceptions différentes, sinon contradictoires: la première émane de l'interprétation du 3^{ème} alinéa de l'article 1er de l'Acte du Mandat, qui consacre la division de la Syrie, sous couvert de « favoriser les autonomies locales ». La seconde, selon une déclaration étonnante du Haut-Commissaire Ponsot, est la sauvegarde « des intérêts communs aux États sous mandat qui sont considérables ». Car selon lui, « les États du Levant ne sauraient seuls chercher leur développement dans la pratique d'une politique trop étroite de séparatisme. L'avenir n'est point là pour eux ».⁸ Cette « politique trop étroite de séparatisme », est précisément l'un des griefs principaux des nationalistes syriens contre les autorités mandataires.

Pour concilier ces deux conceptions, la France instaure pratiquement la dualité du système budgétaire:

D'une part, chacun des quatre États ou Gouvernements, aussi bien que le sandjak d'Alexandrette, constitue une unité distincte et indépendante tant au point de vue législatif que budgétaire et dispose de ses ressources financières indépendamment des autres États. Même les anciennes législations fiscales ottomanes qui furent communes à l'ensemble du pays, sont amendées et viennent s'y ajouter de nouvelles lois, selon les besoins de chaque État. Ces dispositions aboutissent à des systèmes de taxation multiples.⁹

D'autre part, la puissance mandataire met en place un budget commun qui comprend les services intéressant l'ensemble des États, tels le service de la Dette Publique Ottomane, les offices d'intérêts économiques communs, les dépenses pour la sécurité publique, les dépenses afférentes au Mandat, etc., qui sont gérés en commun avec le Haut-Commissariat: la première tentative de gestion des intérêts communs aux États sous mandat remonte à 1921. Les États, créés l'année précédente, sont dotés de leur budget propre. Toutefois, il

⁸ Proclamation de M. Ponsot, *Bulletin de l'union économique de Syrie*, 3 septembre 1927, p. 177.

⁹ George Hakim, "Fiscal system," in Said Himadeh (ed.), *Economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936, p. 334. Awad Barakat, *Le problème budgétaire en Syrie*, Beyrouth, Imprimerie Nassar, 1948, p. 49.

est maintenu au Haut-Commissariat un « Budget Général de la Syrie et du Liban » portant sur les recettes et les dépenses de certains services communs aux États. La principale ressource de ce budget est constituée par les taxes douanières levées aux frontières nouvelles de ces États.¹⁰

En 1928, est institué à côté des Budgets des États syriens et libanais, le Budget des Services d'Intérêts Communs s'étendant à la Syrie et au Liban et géré directement par l'autorité mandataire. Ce budget est employé surtout après la Grande Révolte syrienne de 1925, à minimiser les coûts civils et militaires de l'occupation en ne laissant la place à aucun investissement public adéquat. En effet, les recettes des Intérêts Communs contribuent, jusqu'à hauteur de 70 pour cent, aux dépenses du Mandat, et ceci, en supplément des crédits alloués par le gouvernement français à la présence civile et militaire au Levant. D'ailleurs, sur le terrain, le budget des forces françaises, des troupes auxiliaires et supplétifs locaux a toujours dépassé l'ensemble du montant des Budgets des États. Ainsi, par exemple, pour les exercices financiers de 1931 et de 1932, 410 millions de francs sont alloués pour les dépenses militaires, dont 325 millions de francs sous forme de crédits avancés par le gouvernement français, contre 343 millions de francs pour le budget dit civil des États.¹¹

L'excédent annuel des recettes de ce budget devait être réparti à l'origine entre les États, pour les aider dans leur développement économique « suivant des coefficients particuliers déterminés d'après leur nature, et calculés d'après la participation de chacun des États soit aux recettes brutes, soit aux dépenses ».¹²

A ce compte de Gestion des Services d'Intérêts Communs, qui dépend uniquement du Haut-Commissaire, les recettes douanières ainsi que les recettes des services communs sont affectées aux dépenses communes. Un Fonds de Réserve Commun fut constitué pour pourvoir aux dépenses communes extraordinaires et venir en aide aux budgets des États en cas de difficultés.¹³ En 1944, les Alliés transfèrent le contrôle des Intérêts Communs et leurs revenus à un comité conjoint syro-libanais.

¹⁰ MAE Nantes, cabinet politique, Beyrouth, carton 385, Gestion des Intérêts Communs, Historique, Beyrouth le 8 février 1930.

¹¹ *Ibid.*, 385, Communication du Haut-Commissariat sur le Compte de Gestion des Intérêts Communs, Beyrouth, juin 1932. Négib Moussalli, *Études économiques sur la Syrie et le Liban*, Harissa, Imprimerie de Saint Paul, 1933, pp. 7, 10, 11.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

D'autres services, centralisés à Beyrouth, reflètent les autres pouvoirs suprêmes détenus en matière financière et économique par le Haut-Commissaire: parmi lesquels un bureau du Conseiller pour les Finances dont le champ d'action s'étend à tout le territoire syrien.¹⁴

Le Haut-Commissaire tout en conservant la haute main sur la préparation et l'exécution des budgets des États, assume aussi un rôle de direction et de coordination relatives au régime monétaire, à celui des établissements de crédit et à la réglementation des changes. Il joue également un rôle de conseil, de surveillance et de contrôle, soit direct par l'intermédiaire des conseillers financiers placés auprès des Gouvernements locaux, soit indirect par la voie du Conseiller pour les Finances du Haut-Commissariat à Beyrouth.¹⁵

b. *La politique budgétaire et fiscale*

La technique des budgets syriens s'inspire dans une large mesure de la technique des budgets français, dont la définition n'implique pas l'équilibre entre les recettes et les dépenses, tout en consacrant la préséance de ces dernières.¹⁶

En ce qui concerne les dépenses publiques des États syriens,¹⁷ les dépenses pour la sécurité publique viennent au premier rang, avec 43 pour cent des dépenses totales en 1938. Ainsi pèsent-elles le plus lourdement sur l'équilibre budgétaire, et semblent être excessives en comparaison avec l'Irak et la Palestine. Les dépenses administratives viennent au second rang par leur importance (28 pour cent) et n'en sont pas moins exagérées. Il est clair qu'une administration plus efficace, centralisant les unités politiques, aurait été beaucoup moins coûteuse. Les dépenses pour la dette publique comprennent jusqu'en 1935, la Dette Publique Ottomane. Le traité de Lausanne (1923) pose le principe de la répartition du remboursement entre la Turquie et les États détachés de l'ancien Empire Ottoman. La part des sommes incombant aux États syriens a été fixée en 1929 à 153,551,000

¹⁴ Raymond O'Zoux, *Les États du Levant sous Mandat Français*, Paris, Librairie Larose, 1931, p. 66 sqq.

¹⁵ A. Barakat, *op. cit.*, p. 50 sq., citant l'arrêt 1132 du 3 déc. 1921; G. Hakim, *op. cit.*, p. 335; Ralph Crow, *The civil service of independent Syria 1945-1958*, Ph.D. diss., University of Michigan, 1964, p. 54 sqq.

¹⁶ A. Barakat, *op. cit.*, p. 73.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 104-129. G. Hakim, *op. cit.*, pp. 386-394.

francs pour la période de 1929–1933. La charge annuelle se monte donc à 6.8 pour cent des dépenses totales pendant ces quatre années. Une comparaison avec l'Irak et la Palestine montre que la charge annuelle de la dette publique s'élevait en 1935 à 9 pour cent des dépenses totales pour la Syrie, contre 4 pour cent pour l'Irak, et 4.5 pour cent pour la Palestine. Dans ce dernier cas, l'essentiel de cette charge annuelle représente des emprunts contractés pour financer des investissements dans des projets extraordinaires et récents: achats de lignes de chemins de fer, d'équipements agricoles et industriels. En Syrie, par contre, les emprunts servent à combler les déficits budgétaires.

Les dépenses d'utilité générale, 22 pour cent des dépenses totales, comprennent les travaux publics, mais aussi les services agricoles et économiques (2.7 pour cent seulement des dépenses totales en 1937).

Ainsi les crédits consacrés au développement agricole proprement dit, restent dérisoires dans un pays essentiellement rural, où plus de 80 pour cent des exportations proviennent de l'agriculture, et où la majeure partie des ressources budgétaires est constituée par les impôts agricoles. La comparaison avec l'Irak et la Palestine montre que les dépenses d'utilité générale, là aussi, sont plus importantes qu'en Syrie.

Pour ce qui est des recettes budgétaires,¹⁸ il convient de rappeler que le système fiscal syrien, malgré les aménagements introduits sous le Mandat, est resté sensiblement le même que celui de l'Empire Ottoman. Les États et Gouvernements syriens, quoiqu'ayant chacun une autorité législative distincte, adoptent une fiscalité identique dans ses principes et à peine différente dans ses points de détail.

Les recettes budgétaires sont divisées en deux grandes catégories: les recettes ordinaires d'une part, qui sont les recettes normales du budget et se répètent régulièrement tous les ans, et les recettes extraordinaires d'autre part, provenant surtout des prélèvements irréguliers effectués sur le Fonds de Réserve de la Dette Publique Ottomane ou sur le Fonds de Réserve d'un budget local pour couvrir des dépenses exceptionnelles. Les recettes ordinaires se divisent principalement en impôts directs et impôts indirects.

Les recettes fiscales (les impôts) occupent le premier rang des recettes ordinaires. Elles représentent, en moyenne, durant les années

¹⁸ G. Hakim, *op. cit.*, pp. 340–86, A. Barakat, *op. cit.*, pp. 136–63.

1925–1938, 88 pour cent des recettes ordinaires. Le produit des impôts directs porte principalement sur l'agriculture. En Syrie, l'impôt foncier sur la terre a toujours été la principale recette du budget. En effet, l'assiette des impôts agricoles est établie soit directement sur le sol soit sur le paysan et son cheptel, mais en fait c'est la terre qui est principalement concernée. Ces impôts sont les suivants:

1. Les dîmes qui sont justifiées par la règle religieuse musulmane: elles comprennent la dîme (*al-ushr*) proprement dite, prélevée sur le produit brut de la terre (céréales, fruits, légumes, soie naturelle et coton) et *l'aghnam*, impôt de 10 pour cent prélevé sur le revenu et la croissance annuelle du cheptel. La dîme pèse plus lourdement sur le paysan, fermier ou métayer, que sur le propriétaire puisque l'impôt est perçu sur le produit brut de la terre avant tout partage. La dîme a été successivement élevée jusqu'à 12.5 pour cent de ce produit. Elle est prélevée par voie d'affermage à des collecteurs qui parviennent à ponctionner au paysan 20 pour cent au lieu des 12.5 pour cent réglementaires. Une loi de 1925 a supprimé l'affermage de la dîme et en a fixé le montant d'une manière invariable.
2. Le *wirgho* (*wirko*) qui varie entre 5 pour mille du prix estimé du sol sur les terres amiriées (domaniales) et 16 pour mille pour les terres mamloukés (en propriété privée).

En 1927, le Haut-Commissaire approuve un arrêté du Chef de l'État de Syrie instituant une contribution foncière en remplacement de la dîme (*al-ushr*) et du *wirko*. Le principe de cette imposition réside dans la détermination de la part du produit de la terre qui revient sans effort au propriétaire, indépendamment des divers frais d'exploitation et de la rémunération du travail et du capital de l'exploitant.¹⁹

3. Les mutations au cadastre sont soumises à une taxe de 3 pour cent sur les terres amiriées et de 5 pour cent sur les terres mamloukés, payables avant le transfert.

En somme, les impôts fonciers représentent sous le Mandat 40 pour cent, en moyenne, des recettes ordinaires, alors que l'impôt sur le

¹⁹ Impôt foncier, *Bulletin économique trimestriel des États du Levant sous Mandat français* (désormais cité: *Bulletin économique*), 2, 1927, p. 252; Nassib Mounayer, *Le régime de la terre en Syrie*, Paris 1929, pp. 220–25.

revenu du commerce, de l'industrie et des autres professions libérales, le *tamattu*^c (patente), constitue en tout et pour tout 3 pour cent des recettes ordinaires.

Quant aux impôts indirects, les recettes douanières non seulement forment 85 pour cent des impôts, mais représentent aussi 40 pour cent de toutes les recettes ordinaires des États syriens et financent dans une proportion de 95 pour cent le budget des Intérêts Communs. Autrement dit, environ la moitié des maigres ressources des États syriens est mise à la disposition directe du pouvoir mandataire, pour contribuer avant tout aux dépenses civiles et militaires du Mandat. Par ailleurs, le taux moyen de 35 pour cent perçu en Syrie *ad valorem* sur les importations est beaucoup plus élevé que dans les pays voisins: Palestine 15 pour cent, Egypte 18.5 pour cent, Irak 20 pour cent. Ce taux important et donc préjudiciable oblige les commerçants à augmenter leur fonds de roulement en recourant à une inflation dangereuse du crédit, qui renchérit en conséquence la vie quotidienne et crée une fiscalité excessive.²⁰

La notion d'impôt, telle qu'elle apparaît dans le système fiscal syrien, échappe à la notion moderne qui, en sus de la justice dans la répartition, prend en considération les conséquences économiques et sociales de l'impôt. Les lois fiscales sous le Mandat, dont plusieurs remontent à 1880, furent souvent improvisées sous la pression des difficultés financières et ont été aménagées à plusieurs reprises sans aucune vue d'ensemble.

C'est ainsi, par exemple, que les estimations du *wirko* remontent à 1887. Les revenus sont très inégalement taxés. Les impôts directs ne sont pas seulement proportionnels, ils sont pratiquement dégressifs. Le *tarbi*^c (impôt quadriennal), par le système de répartition qui fut en vigueur, atteint plus lourdement les villages pauvres que les villages appartenant aux grands propriétaires.²¹

La charge du *tamattu*^c, qui est assis sur le loyer du lieu de travail, pèse plus lourdement sur ceux qui gagnent le moins, dans la mesure où ce loyer n'augmente pas nécessairement dans la même proportion que les bénéfices.

²⁰ N. Moussalli, *op. cit.*, pp. 7, 10, 11.

²¹ G. Hakim, *op. cit.*, p. 348 sq.; A. Barakat, *op. cit.*, p. 147; Hanna Batatu, *Syria's Peasantry, the Descendants of its Lesser Rural Notables and their Politics*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1999, p. 62.

Cette injustice dans la répartition des charges de l'impôt direct, s'aggrave encore lorsque nous considérons le domaine des impôts indirects. Les droits de douanes frappent indistinctement l'indispensable et le superflu: les tissus de soie de qualité supérieure sont taxés d'un droit à peu près équivalent à celui payé sur les tissus de coton de mauvaise qualité porté par les paysans.

Le résultat est qu'une partie importante des recettes publiques est fournie par les droits de douanes dont la charge est supportée plus lourdement par les couches sociales pauvres et moyennes.²² L'organisation et la politique budgétaire et fiscale de la Syrie, résultant de considérations politiques du pouvoir mandataire et loin de s'inspirer d'une conception rationnelle, font avouer, en 1934, à M. Rappard, membre de la Commission Permanente des Mandats « qu'en fin de compte, il ne saurait dire, en toute certitude, si la situation financière est prospère ou critique, si le territoire est endetté ou non ».²³

Dans un geste tardif, une réforme fiscale fut entreprise en Syrie en 1942 avec la suppression de l'impôt des dîmes et celle de l'impôt foncier sur les terres, remplacés l'un et l'autre par une taxe sur la production agricole, frappant essentiellement la partie commerciale de cette production.

Toujours en 1942, un impôt sur le revenu est instauré:

Le but de cet impôt est de frapper les revenus du commerce et de l'industrie, ceux des professions libérales, d'assujettir les détenteurs de valeurs mobilières, enfin de taxer les traitements et salaires selon une méthode mieux en harmonie avec le principe des *capacités contributives*.²⁴

Le volume des budgets publics n'a cessé d'enfler depuis la deuxième guerre mondiale. Il est comparable, en général, bien qu'avec un certain décalage, à l'augmentation du coût de la vie, mais sans que les traitements et les soldes, qui constituent plus de la moitié des dépenses budgétaires, ne bénéficient d'un relèvement proportionnel à cette augmentation. Les solutions de fortune qui ont été alors mises en place pour éviter une détérioration par trop prononcée du sort des agents publics, n'avaient d'autre avantage que de faire prendre

²² G. Hakim, *op. cit.*, pp. 394-401; « Monographie sur les tissus », in *Bulletin économique*, avril-mai, 4, 1926, p. 483.

²³ A. Barakat, *op. cit.*, p. 72, citant les Procès-verbaux de la C.P.M. 24e session, 1934, p. 91.

²⁴ MAE. Nantes, Consulat de France à Beyrouth (série B), Service de Renseignements, carton 33: L'Économie de Guerre.

patience aux intéressés et de remettre à plus tard la résolution des difficultés.²⁵

c. *La politique monétaire et le rôle du secteur bancaire « public »*

Le Code commercial ottoman, reproduction du Code commercial français de 1807, reste en application pendant toute la période du Mandat français. Il ne contenait aucune disposition concernant la réglementation et le contrôle des banques étrangères ou locales, ni de règles régissant les opérations bancaires.

Une convention, établie en 1924, avait pour objectif d'obtenir de la Syrie la reconnaissance officielle de la monnaie déjà émise, au début du Mandat, et qui jusque-là reposait uniquement sur une décision du Haut-Commissaire (arrêté n° 129 du 31.3.1920).

Une société financière dite *Banque de Syrie*, constituée en France, a le privilège de faire émettre par son département d'émission, des billets de banque, libellés en monnaie syrienne convertible en francs français. La première constatation évidente est la division de la Banque de Syrie en deux départements strictement séparés. L'un se charge donc d'émettre les billets pour le compte du Trésor français, l'autre est une banque ordinaire, choisissant la politique qui lui procure le maximum de profit. C'est dire que la Banque de Syrie et du Liban (BSL) ne fut en fin de compte qu'une banque commerciale à laquelle la puissance mandataire confia la tâche de convertir la monnaie dite syrienne en monnaie française et réciproquement.

Selon les statuts de la Banque, seuls peuvent être soumis à la politique d'escompte les papiers de commerce dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours. Ce qui laisse au seul secteur commercial syro-libanais la possibilité de bénéficier du crédit de la Banque d'émission, pour financer notamment l'importation des produits manufacturés et l'exportation des matières premières. La Banque élève son taux d'escompte pendant les périodes de prospérité, sans toutefois les réduire pendant les périodes de récession. Elle ne joua jamais le rôle d'une banque de réescompte pour les autres banques locales; son rôle fut celui d'un dispensateur de crédits à court terme plutôt que celui d'une banque centrale régulatrice du marché monétaire.²⁶

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Abdallah F. Azmeh, *L'évolution de la banque commerciale dans le cadre économique de*

Or, dans un pays agricole comme la Syrie, où l'industrie fait presque défaut, où le système bancaire est très en retard, et où les fournisseurs de crédits ne sont pas en mesure d'accorder à l'agriculture les investissements nécessaires, il existe bien le besoin d'un institut d'émission capable de fournir des crédits à long terme.

Par ailleurs,

la véritable raison à l'origine de la création de la livre libano-syrienne (LLS) réside dans l'intérêt du pays mandataire. A cette opération la puissance mandataire trouve au début du Mandat son compte, soulageant doublement son change: désormais, elle peut payer en francs ses dépenses dans le pays, au lieu d'avoir à acheter pour cela la livre égyptienne en circulation et instituée comme monnaie légale par les Anglais en Syrie après la Grande Guerre.²⁷

De plus, elle recueille en échange des nouveaux billets syriens, les livres égyptiennes qui furent, par la suite, employées par le Trésor français pour régler certains comptes avec le bloc sterling. La contrepartie des billets syriens, mis en circulation par cet échange, fut constituée par un dépôt en francs français inscrit dans les écritures du Trésor à Paris.

Ces deux opérations ont revêtu, en effet, le caractère d'un emprunt obligatoire imposé par la puissance mandataire au peuple syrien:²⁸ la Syrie, elle-même en manque de capitaux pour le crédit intérieur nécessaire à son développement économique, se retrouve ainsi acculée à faire des placements en titres étrangers afin d'alléger les embarras financiers du pouvoir mandataire. De plus, le nouveau système monétaire ne prévoit pas de bénéfices pour la Syrie dans le cas de la dévaluation du papier émis. Car, si la couverture de l'émission avait consisté en or ou en devises stables, au lieu de consister en titres français, la réévaluation de cette couverture, en cas de dévaluation, serait revenue au Trésor syrien, comme cela avait lieu en France par suite des fluctuations continues du franc. Par ailleurs, malgré l'institution de la nouvelle monnaie, le régime monétaire

la Syrie (1920-1957), Lausanne, Imprimerie Vaudoise, pp. 98-105; Mohammed Thomé, *Le rôle du crédit dans le développement économique de la Syrie*, Madrid, Ediciones Castilla, 1953, pp. 107-13.

²⁷ Mohammad Ali El-Saleh, « Les aspects économiques généraux de la relation mandataire », in Nadine Méouchy (éd.), *op. cit.*

²⁸ M. Thomé, *op. cit.*, pp. 84-91. Saïd Himadeh, *al-Nidham al-naqdi wa'l-sirafi fi Suriya* (traduction arabe de *The Monetary and Banking System of Syria*), Beyrouth, al-Matba'at al-amirkaniyya, 1935, pp. 57-64.

syrien est caractérisé par un dédoublement monétaire: la livre syrienne, sur le plan populaire, n'est pas la seule monnaie légale, la livre turque or demeure en effet pratiquement la monnaie étalon des valeurs et l'instrument de l'épargne.

La balance des paiements syrienne étant toujours déficitaire, le déficit se traduit par un accroissement de la demande de conversion de billets syriens en francs français, soutenus par de l'or exporté, chaque année, et en si grande quantité qu'elle comble le déficit de ladite balance et laisse un excédent en francs français, traduit par l'émission de nouveaux billets syriens.

On estime à quelques 16 millions de livres turques or, la quantité d'or « syrien » qui a été drainée vers l'étranger pendant la période 1919–1933, dont 10 millions de livres turques or, correspondant aux pertes supportées par l'économie syrienne à la suite des fluctuations du franc de 1919 à 1926.²⁹

La nouvelle convention monétaire signée en 1938 avec la Syrie, n'est pas sensiblement différente de celle de 1924. D'ailleurs elle fut vite violée une première fois par le Haut-Commissaire sous le prétexte des nécessités imposées par la guerre. En 1941, ayant constaté, encore une fois, que les troupes anglaises, déjà stationnées sur le territoire syrien, dépensaient de grosses sommes pour leur entretien, la puissance mandataire chercha un moyen de se procurer ces livres sterling. L'arrêté n° 381/FL, du 12 novembre 1941, dont la répercussion sur l'économie syrienne fut sérieuse, donne l'autorisation à la BSL d'accorder des avances en LLS en contrepartie de la couverture de la monnaie constituée par les devises étrangères obtenues des Alliés pour financer leurs dépenses. Ces devises furent transférées par la suite à la Caisse Centrale de la France Libre et des francs français vinrent les remplacer. Dès lors, la monnaie syrienne est assujettie jusqu'en 1944 à toutes les dévaluations de la monnaie française pendant la guerre.

²⁹ Ernest Teilhac, « Dédoublément de la monnaie en Syrie », in *Mélanges à la mémoire de Paul Huvelin*, Paris, Recueil Sirey, 1938, p. 248 sq.; M. Thomé, *op. cit.*, p. 93 sq.; Abdallah Azmeh, *op. cit.*, pp. 73, 99; Négib Moussalli, *op. cit.*, p. 13. Saïd Himadeh, "Monetary and banking", in *Economic organization of Syria*, Beyrouth, American Press, 1936, p. 270; A. Barakat, *op. cit.*, p. 213, « Situation économique des États du Levant sous Mandat français au cours des années, 1936, 1937, 1938 », in *Bulletin économique*, respectivement, p. 303 sqq., 280 sqq., 221 sqq. Au début des années trente, 1 LT-Or équivalait à \$ 4.3 ou à 110 ffrs et à 5.5 LLS. (Himadeh, *al-Nidham al-Naqdi* . . . , p. 102).

Pour lutter contre l'inflation qui devient inquiétante, les autorités interviennent par l'arrêté 235/FC du 30 mai 1943, autorisant la libre cession, par l'Office des Changes et à des particuliers, de devises du *sterling area*. Par conséquent, pour la première fois, les liens rattachant la monnaie syro-libanaise à la monnaie française sont rompus et, en 1946, la LLS atteint 97 francs français, alors que, dans le passé, le taux de change de cette même livre était fixé à 20 francs seulement.³⁰

Cette mesure est aussi une porte ouverte sur le *sterling area*. Pour la seule année de 1943, une somme estimée à 60 millions de LLS fut exportée comme suit, par pays de destination:

Egypte	25 millions de LLS		
Londres	20	"	"
Palestine	12	"	"
Irak	3	"	"

Ce drainage des « liquidités oisives » investies à l'étranger par le biais de la livre sterling, monnaie stable, aida à décongestionner un peu le marché local.

Poursuivant la lutte contre l'inflation, une disposition du 13 juin 1943 (arrêté 250/FC) en accord avec les autorités britanniques, supprime l'obligation de l'autorisation administrative préalable pour l'importation de l'or, élément d'épargne par excellence au Proche-Orient. Pour la Syrie et le Liban, la mise en vente de l'or est confiée à la BSL. Cette politique permet de geler une partie non négligeable des avoirs monétaires des particuliers et assure, en outre, la stabilité des cours de l'or à un niveau très inférieur au prix des autres marchandises et produits de base de l'économie des deux États; le prix de ces produits a en effet sextuplé par rapport à leur niveau d'avant 1939.

Or, tout en reconnaissant ne posséder, dans le cadre de notre recherche en cours, que des indices statistiques fragmentaires concernant les années quarante, il nous apparaît toutefois que cette politique de consolidation monétaire n'a pas rempli son objectif. En effet, la circulation monétaire a continué à augmenter dans des propor-

³⁰ M.S. al-Zaim, « Circulation fiduciaire en Syrie et au Liban », in *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Alep*, Alep, Imprimerie Maronite, 1947, (article en arabe), pp. 380-393. A.F. Azmeh, *op. cit.*, pp. 146-151; M. Thomé, *op. cit.*, pp. 172-181.

tions considérables: le volume de la monnaie en circulation qui atteint, à la fin d'octobre 1943, 7.47 fois le montant d'avant-guerre, se trouve ramené à 6.86 fois à la fin février 1944, pour remonter en 1945 à dix fois le montant d'avant-guerre. Au début de la même année, l'indice du coût de la vie atteint 620 (base de janvier 1939 = 100),³¹ confirmant par là même la pression inflationniste durant la seconde guerre mondiale.

d. *Le crédit agricole*

La réorganisation des banques agricoles et foncières en Syrie constitue la seule œuvre juridique de la puissance mandataire dans le domaine bancaire. Dès l'établissement du mandat français, les banques françaises de crédit foncier, déjà actives en Afrique du Nord, étendent leur activité en Syrie. Au point de vue agricole, l'activité de ces banques est limitée principalement aux conventions qu'elles passèrent avec les États syriens, au profit des agriculteurs, ou aux crédits qu'elles mirent à la disposition des banques agricoles gouvernementales. Cependant, les banques foncières portèrent une attention privilégiée aux crédits fonciers urbains et non aux crédits fonciers ruraux, qui firent cruellement défaut à l'agriculture.

C'est en 1923 que le Haut-Commissariat décide de reconstituer les banques agricoles qui fonctionnaient en Syrie sous l'Empire Ottoman, en établissant une banque dans chaque État et Gouvernorat syrien. La plus importante de ces banques agricoles fut la Banque Agricole de l'État de Syrie. En vertu de la loi du 5 novembre 1925, arrêté n° 485, la Banque Agricole est une institution d'État, ayant sa personnalité morale et son autonomie financière, et elle fonctionne sous le contrôle du Ministère des Finances; son siège est à Damas. D'après ses statuts, les prêts doivent être libellés en monnaie or. Cette stipulation augmente les charges de l'agriculteur débiteur, pendant les périodes de dévaluation de la monnaie, fréquentes dans la Syrie sous mandat, comme nous l'avons déjà mentionné. Par ailleurs, en l'absence de tout contrôle de l'emploi des crédits accordés jusqu'en

³¹ MAE. Nantes, Consulat de France à Beyrouth (série B), Service des Renseignements, carton 33: L'Economie de Guerre dans les États de Syrie et du Liban. Ce rapport reconnaît l'absence de statistiques pour cette période, notamment celles concernant la comptabilité nationale.

1937, la majorité des prêts consentis fut utilisée en dépenses improductives: une partie de ces crédits fut en effet consacrée à la consommation, à la suite de mauvaises récoltes.

Néanmoins, pour favoriser l'extension de certaines cultures (notamment celle du coton), les banques agricoles font également des avances à l'exploitation. C'est ainsi que l'État de Syrie pratique l'aide à la culture du coton par l'intermédiaire de sa banque agricole.³²

Autre exemple, la Banque agricole de l'État du Djebel Druze pratique quelques innovations, comme le prêt à la collectivité d'un village, qui inclut le prêt sur garantie solidaire et collective à des individus ou groupes d'individus.³³

Mais la majeure partie des disponibilités des banques agricoles est accaparée par les propriétaires terriens et par un petit nombre de notables qui s'assurent les bonnes grâces de l'administration, pour prêter ensuite ces fonds à leurs métayers mais, cette fois-ci, à un taux usuraire...³⁴

La BSL finit, elle aussi, par financer indirectement et insuffisamment la production agricole, en accordant des prêts aux banques agricoles gouvernementales. Pour les crédits à moyen terme, les banques agricoles s'adressent aux banques foncières, telle que le Crédit Foncier d'Algérie mais elles doivent renoncer aux prêts à long terme dont l'objet est l'acquisition de terres par les paysans ou l'assainissement des sols. Il n'en demeure pas moins que les fonds mis à la disposition des banques agricoles restent très relatifs par rapport aux besoins importants de l'agriculture syrienne.³⁵

D'une façon générale, la situation de l'agriculture syrienne est caractérisée par le fait que la campagne n'est pas en mesure de financer une partie, au moins, de la production agricole et qu'elle doit compter sur la ville pour satisfaire ses besoins en crédits; la ville

³² André Latron, *La vie rurale en Syrie et au Liban*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1936, pp. 92-105; N. Mounayer, *op. cit.*, pp. 231-41; E. Achard, « Le coton en Syrie », in *Bulletin économique*, 5, mai 1926, p. 582.

³³ « Banque agricole du Djebel-Druze », in *Bulletin économique*, 2, 1927, p. 251.

³⁴ A. Latron, *op. cit.*, pp. 92-105. Izzat Traboulsi, *L'agriculture syrienne entre les deux guerres*, Beyrouth, 1948, p. 95. M. Thomé, *op. cit.*, pp. 102, 143 sq., 163 sq.

³⁵ M. Thomé, *op. cit.*, pp. 160-168; « Emprunt agricole », in *Bulletin économique*, 1, 1927, p. 19; *Bulletin de la Banque de Syrie et du Grand Liban*, 1932, p. 5. « Du rôle d'un grand établissement financier, la Banque de Syrie et du Grand Liban, dans l'évolution économique des pays du Levant s.m.f », in *Bulletin de l'union économique de Syrie*, 1930, 10, p. 133 sqq.

où commerçants en produits agricoles et propriétaires terriens absenteïstes contrôlent les maigres ressources financières du pays.

*Répercussions de la gestion mandataire sur le développement de
l'économie syrienne*

Durant plusieurs années (1925–1931), les finances publiques syriennes connaissent une apparente prospérité. Cette apparence ne résiste pas à l'analyse de la balance "réelle" des budgets, c'est-à-dire à une analyse excluant tous les artifices employés (rapports des crédits aux exercices suivants, annulation des crédits destinés aux travaux d'utilité générale, etc.). On constate alors, pour la période mentionnée, l'existence d'un déséquilibre chronique illustré par un déficit réel à la clôture de la plupart des exercices étudiés.³⁶ Dans les années vingt, le déficit relève moins du montant excessif des dépenses que de leur progression anormale, surtout après la Révolte de 1925, sans mesure avec l'accroissement correspondant des recettes. Quand le déséquilibre se fait enfin jour, en 1932, la situation est déjà très grave. La crise culmine en 1933 et n'en continue pas moins à sévir dans les années suivantes jusqu'en 1936, date à laquelle survient la dévaluation du franc français qui donne une nouvelle secousse à la situation budgétaire syrienne.

La crise budgétaire des années trente a été déclenchée par la crise économique, mais elle met en cause un mal chronique plus ancien: le fléchissement constant des recettes budgétaires depuis le début du mandat, et devenu considérable pendant la crise, à la suite de la Grande Dépression.³⁷

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le rôle de la puissance mandataire dans le domaine économique fut assez réduit. On est même en droit de se demander si la politique budgétaire de la France fut poursuivie en fonction de critères économiques. Car, dans un premier temps le pouvoir mandataire a recours aux fonds de réserve des gouvernements locaux jusqu'à leur épuisement total. Le Fonds

³⁶ A. Barakat, *op. cit.*, pp. 188–194, annexe: Tableau XIV, XV.

³⁷ A.F. Azmeh, *op. cit.*, pp. 74–91; A. Khuri, "Agriculture", in Himadeh (ed.), *Economic organization*, p. 115; G. Hakim, *op. cit.*, p. 386; *Bulletin de la Banque de Syrie et du Grand Liban*, 1933, p. 6 sq.

de Réserve de l'État de Syrie tombe après 1933 à zéro. Le pouvoir mandataire a alors recours soit aux fonds de réserve du budget des Intérêts Communs, soit aux avances du Haut-Commissariat. Mais lorsque ces prélèvements ou avances se révèlent insuffisants, dans la première moitié des années trente, les autorités mandataires font prendre aux gouvernements locaux diverses mesures d'ordre fiscal et financier:

- 1) les droits de douanes par exemple, qui constituent la principale ressource du budget des Intérêts communs, sont relevés une première fois en 1932 sur les produits de forte consommation, puis dans les années suivantes dans le but officiel de protéger l'industrie et l'agriculture. Cette augmentation, en pleine dépression, aboutit à un résultat contraire, la baisse des recettes douanières et du pouvoir d'achat du consommateur;
- 2) le malaise économique leur interdisant d'exiger du contribuable l'effort fiscal nécessaire pour remédier à la chute des recettes, les gouvernements se tournent vers la déflation budgétaire: suspension des nominations et avancements des fonctionnaires, réduction des salaires et traitements, diminution des effectifs de personnel de même que des crédits destinés aux travaux publics, et en fin d'exercice budgétaire, annulation pure et simple de la majeure partie des crédits d'utilité générale. Les répercussions de cette politique sur l'économie furent alors néfastes.³⁸

Cependant, les dépenses en général ne semblent pas être le seul facteur important du déséquilibre budgétaire chronique syrien. Il apparaît que l'incapacité du pouvoir mandataire à entreprendre les réformes structurelles nécessaires, surtout dans le domaine agricole, et à gérer au mieux la crise économique qui sévit en Syrie depuis 1930, est à l'origine de la diminution sensible du revenu national et du recul du niveau de vie de la population, à la veille de la deuxième guerre mondiale.³⁹

En effet, tout au long du Mandat, aucune mesure structurelle étendue n'a été prise pour améliorer la situation économique, soit en venant au secours de l'agriculture très éprouvée, soit en favorisant l'industrie et le commerce également en difficulté. Jusqu'au début de

³⁸ A. Barakat, *op. cit.*, pp. 84-253; *Bulletin de la Banque de Syrie et du Grand Liban*, 1933, p. 23 sq.

³⁹ *Bulletin économique*, 1936, p. 138; A. Khuri, *op. cit.*, p. 233 sqq.

la deuxième guerre mondiale, l'inefficacité de la politique économique mandataire est fondamentalement liée à l'absence de véritables transformations dans le secteur agricole, dans un pays dont l'économie repose sur l'agriculture.⁴⁰

Or, dans une note de 1929 sur le coton, les Services Economiques et Agricoles sont d'avis que la France, qui a besoin de matières premières, devrait avoir en Syrie et au Liban, « une politique de coton, comme une politique de la soie et de la laine. Cette politique s'inspirera donc avant tout des besoins des industriels français ».⁴¹

D'un côté, les industriels français demandent dès 1925 l'installation en Syrie d'un classificateur attitré, pour que les cotons produits en Syrie répondent aux types de coton qu'ils désirent, c'est-à-dire que leurs fibres soient classées selon des qualités correspondantes. C'est à la même époque que l'État de Syrie demande, afin de développer la culture du coton et de coordonner les efforts entrepris en ce sens par les États sous mandat, la création d'un service interétatique: un Office du coton. L'Association cotonnière coloniale avait déjà tenté de se substituer dans cette affaire au Gouvernement français en se mettant directement d'accord avec les États sous Mandat. Finalement le projet fut cantonné à un seul État, celui des Alaouites, dont la production cotonnière était pourtant encore marginale par rapport à celle de l'État de Syrie. L'argument invoqué à l'appui de cette décision fut d'éviter une intervention trop apparente du Haut-Commissariat auprès des États et de considérer que la création d'un tel Office non seulement était prématurément démesurée mais apparaissait également comme contraire à la doctrine administrative nouvellement adoptée de « réduire le plus possible les organismes indépendants et les budgets annexes ».⁴²

Les opérations de cadastrage n'étaient pas encore terminées à la fin de 1938. Le régime de la terre, propriété et exploitation, ne fut donc, nulle part en Syrie, l'objet de changements très sensibles.

Les grands propriétaires absenteïstes possédaient toujours 60 pour cent des terres exploitables, et même davantage encore dans le Nord.

⁴⁰ M.E. Achard, « Les problèmes de l'agriculture syrienne », in *Bulletin économique*, déc. 1925, p. 105 sqq.; « Les irrigations dans l'État de Syrie », in *Bulletin économique*, sept. 1926, 9, p. 107.

⁴¹ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 694, Note des Services Economiques et Agricoles sur le Coton de 1929.

⁴² *Ibid.*

L'exécution du programme d'aliénation des terres domaniales, selon l'arrêté 275, marqua un arrêt dès 1934. Dans les régions qui n'étaient pas encore cadastrées, toute extension du crédit agricole se trouva empêchée et aucun prêt hypothécaire ne fut possible sur des sols au statut aussi incertain. Dans le même temps, les dettes considérables sous lesquelles ployaient les agriculteurs eurent pour conséquence le transfert de leurs terres à leurs créanciers. Les véritables victimes furent les petits propriétaires. Les métayers qui dépendaient toujours des gros propriétaires terriens, avec leurs moyens techniques rudimentaires et le régime de l'assolement, ne purent cultiver annuellement qu'une superficie restreinte. Le quart environ d'une surface cultivable de plus de cinq millions d'hectares fut exploité en Syrie chaque année. Comme dans l'agriculture, la technique de l'élevage ne fut pas modifiée.⁴³

Divers projets de travaux hydrauliques furent examinés mais fort peu aboutirent à un résultat concret. A la fin des années trente, si les importants travaux de Homs paraissent avancés, ceux de la plaine du Ghab (moyen Oronte), indispensables non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour la salubrité de la vallée, sont abandonnés et l'assèchement de la plaine de l'Amouk (près d'Antioche) est à peine amorcé. Dans l'Est syrien, l'utilisation des eaux du Khabour repose sur l'initiative individuelle des immigrés récemment venus de la Haute Djézireh et l'Euphrate ne fait l'objet d'aucune mise en valeur.⁴⁴

Parallèlement, un embryon d'industries modernes, intimement liées à l'agriculture, se forme, surtout à partir de 1928, grâce à quelques mesures favorables, comme la hausse des tarifs douaniers sur certaines importations et l'investissement d'une partie des capitaux français dans plusieurs branches industrielles (soie naturelle, coton).⁴⁵ Néanmoins, le bénéfice de la hausse des tarifs douaniers, inspirée

⁴³ Jacques Weulersse, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 1946, p. 89 sqq., 189; Izzat Traboulsi, *op. cit.*, p. 59 sqq.; A. Khuri, *op. cit.*, pp. 69, 78, 84 sq., 115. Saleh Essaleh, *L'état actuel de l'économie syrienne*, Paris, Librairie de Recueil Sirey, T.E.P.A.C., 1943, p. 257.

⁴⁴ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 726, Notes sur le Rapport des États sous Mandat français à la SDN, Paris, mars 1939.

⁴⁵ Badr al-Din al-Siba'i, *Adwa' 'ala al-rasmal al-ajnabi fi Suriyya* (Lumières sur le capital étranger en Syrie), Damas, Dar al-jamahir, 1967, pp. 172-204; *Bulletin de la Banque de Syrie et du Grand Liban*, 1932, p. 68 sqq. Maxime Weygand (Général), « Le Mandat syrien (1) », in *Bulletin de l'union économique de Syrie*, 1927, 4, p. 272 sq.

comme nous l'avons vu par des considérations avant toutes fiscales, est neutralisé, par la suite, par l'extension de cette hausse aux matières premières importées, indispensables à l'industrie naissante.

A la fin de 1929, la crise mondiale vient, de surcroît, entraver le développement de l'industrie locale. Dès 1930, le nombre d'ouvriers de l'industrie au chômage atteint le quart de leur effectif total. En 1931, le nombre de ces chômeurs s'élève à Damas à 30,000 sur un total de 60,000 ouvriers de l'industrie. Mais c'est en 1932 que les effets de la crise, surtout dans le secteur du textile, se révèlent de façon spectaculaire. La concurrence japonaise et l'expansion de la soie artificielle d'une part, et la dévaluation de la livre sterling, qui a favorisé les exportations des filés de coton britanniques, d'autre part, viennent anéantir tous les espoirs.⁴⁶

Beaucoup plus significatif que ces répercussions conjoncturelles de la crise mondiale est le changement structurel observé sur le plan du travail et du coût de la vie pendant les deux premières décennies du Mandat: le rapport des États sous mandat français à la SDN pour l'exercice 1937, montre non seulement un recul de 34 pour cent du nombre des ouvriers en Syrie durant la période 1913–1937, mais aussi que cette « désoccupation » coïncide avec une baisse de leur pouvoir d'achat (calculé en journées de travail). Car si, en 1913, le nombre ordinaire des journées de travail (22 journées par mois) est suffisant pour entretenir une famille ouvrière (soit syrienne, soit libanaise), il faudrait, en 1937, 48 journées de travail par mois à un ouvrier pour subvenir aux mêmes besoins. De plus, la baisse des effectifs de près de moitié dans « les anciennes industries » (voir tableau ci-dessous) n'est pas compensée—loin de là—par les recrutements dans les industries dites nouvelles.⁴⁷

⁴⁶ Adnan Farra, *L'industrialisation de la Syrie*, Genève, 1950, p. 163; G. Hakim, *op. cit.*, pp. 79–131; Philippe Georgeais, « Le textile alépin durant les années trente », in Jacques Thobie et S. Kançal (ed.), *Industrialisation, communication et rapports sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1980, pp. 15–25; Hiroshi Shinizu, « Der Nahe Osten und die internationale Handelsrivalitäten in der Zwischenkriegszeit », in Linda Schatkowski-Schilcher (ed.), *Der Nahe Osten in der Zwischenkriegszeit*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1989, pp. 173, 178, 187, 197.

⁴⁷ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 726, Notes sur le Rapport des États sous Mandat français à la S.D.N. sur l'exercice 1937, publié par M.E. Duchatel, Paris, mars 1939. A.F. Azmeh, *op. cit.*, p. 87.

*Nombres d'ouvriers en Syrie en 1913 et 1937*⁴⁸

	Nombre total d'ouvriers et artisans	Répartition selon le sexe et l'âge			Lieu de travail		Salaires en livres syriennes		
<i>1913</i>									
anciennes industries	309,525	hommes 142,934	femmes 131,651	enfants 34,940	atelier 101,605	domicile 207,920	salaire journalier 62,294	salaire par pièce 247,231	
<i>1937</i>									
ancienne industrie	170,778	90,065	58,431	22,300	89,063	81,715	54,739	116,093	
Industries modernes	33,149	24,007	6,379	2,763	33,149	—	17,710	15,439	
=	203,927	114,072	64,810	25,063	122,212	81,715	72,449	131,478	

Cette situation autorise l'ancien Inspecteur des Finances M. Duchatel à écrire dans le rapport déjà cité:

En tout cas, sur l'ensemble des États, la 'désoccupation' est le pendant de ce que serait pour la France (population 13 fois supérieure) un chômage ouvrier ou artisanal de 1,300,000 personnes. Ce serait une affreuse calamité nationale, dont nous sommes restés très loin, dans les jours les plus noirs de nos plus mauvaises années d'après guerre.

En ce qui concerne le commerce syrien, la politique de la « porte ouverte », imposée par l'Article 11 de la Charte du Mandat, provoque des difficultés supplémentaires. Cet article, non seulement place le pays sous mandat en état d'infériorité vis-à-vis des membres de la SDN jouissant eux de la clause de la nation la plus favorisée, alors que ces États appliquent aux exportations syriennes les tarifs les plus prohibitifs, mais le prive aussi du droit de conclure des traités de commerce avec des pays non limitrophes et non membres de la SDN. Weygand, comme Gouraud, crut que la reprise du commerce était essentielle pour la reconstruction de l'économie syrienne. Tous deux,

⁴⁸ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 726, *ibid.* Les "anciennes industries" font référence principalement à l'artisanat.

pour faciliter la circulation des marchandises, signèrent des arrangements avec deux pays voisins, la Transjordanie et la Palestine.⁴⁹ Cependant les droits de douanes sur divers produits y compris des denrées de première nécessité, étaient, comme nous l'avons déjà vu, très lourds en comparaison avec ceux des États voisins: la voie était ouverte naturellement à la contrebande et aux fuites fiscales.

La balance commerciale de la période 1921–1930 nous permet d'observer un déficit chronique et considérable de 40 pour cent, en moyenne annuelle, de la valeur du commerce extérieur total. La dépression mondiale a pour conséquence la baisse constante et assez rapide de la valeur des échanges depuis 1929, baisse aggravée par la fermeture de la frontière turque. A cela vient s'ajouter, au début des années trente, la petite guerre économique livrée par les Anglais, par pays interposés, aux possessions françaises du Levant: l'Égypte impose des taxes prohibitives à l'entrée des fruits et légumes d'origine syrienne; l'Irak dresse de nouvelles barrières douanières contre les produits syriens; la Transjordanie dénonce un accord douanier conclu avec la Syrie; enfin, la Palestine interdit nettement l'entrée sur son territoire de certains produits syriens.⁵⁰

La diminution du déficit commercial, quoiqu'encore important pendant la période 1931–1935, est le résultat de la chute de la valeur des importations, en raison, d'une part, de la diminution du pouvoir d'achat de la population, et d'autre part, de la dévaluation du dollar et de la livre sterling. Néanmoins, le déficit commercial s'aggrave de nouveau en 1937–1938, sous l'effet de l'instabilité monétaire, en raison des dévaluations successives du franc français, auquel est rattachée la livre syrienne, mais aussi en raison de la réduction des exportations de céréales et de farines et de l'augmentation des importations de ces produits. Le stockage, pour différentes raisons, par les commerçants d'une grande partie de ces importations et la hausse consécutive des prix à la fin de 1936—le prix du pain augmente de 50 à 100 pour cent—peuvent aisément expliquer les véritables émeutes de la faim à Alep, à la veille de la guerre de 1939.⁵¹

⁴⁹ Joyce L. Miller, *Henry de Jouvenel and the Syrian Mandate*, Ph.D. diss., Bryn Mawr University, 1970, pp. 64 sq., 68.

⁵⁰ A.F. Azmeh, *op. cit.*, pp. 72, 79; « Situation du commerce durant le 4^{ème} trimestre 1933 », in *Bulletin économique*, 4, 1933, p. 632.

⁵¹ N. Moussalli, *op. cit.*, pp. 14–100; A.F. Azmeh, *op. cit.*, p. 90; P. Georgeais, *opt. cit.* p. 27 sq. Nombres-indices du coût de la vie au Liban (Beyrouth) et en Syrie

Ainsi, la conjoncture économique au début de la deuxième guerre mondiale est caractérisée par une récession générale: commerce extérieur sinistré; élévation des prix et, par suite, du coût de la vie. Cependant, cette situation s'améliore avec l'arrivée des Alliés en Syrie, en 1941. L'économie syrienne connaît alors, dans les échanges extérieurs, une certaine activité, restreinte il est vrai et réglementée, mais qui permet l'écoulement d'une partie de la production agricole et industrielle locale, et l'approvisionnement partiel de l'étranger en matières premières indispensables.⁵²

Loin de réduire les bénéfices des commerçants, le ralentissement du commerce d'importation provoque, au cours des premières années de la guerre, un accroissement notable de leurs revenus. En effet, les perspectives de raréfaction des stocks donnent aux commerçants un prétexte facile pour une hausse continue du prix des marchandises. Cependant, à partir de 1943, lorsque les stocks s'épuisent, le marché commercial se rétrécit, faute de pouvoir renouveler ses approvisionnements.

En 1942, l'activité de l'Office économique de la guerre, organisme créé par le Délégué Général de la France Libre, ainsi que les importants travaux effectués par les autorités militaires alliées ajoutent un stimulant nouveau à l'effort de modernisation entrepris par la Syrie et le Liban.

Dans le domaine agricole, des semences sont importées ainsi que des engrais chimiques et des machines agricoles, autorisant un certain accroissement des superficies ensemencées. Enfin des travaux d'irrigation dans la région du Liban Sud (Litani), de Homs et de l'Est-Syrien offrent de nouvelles possibilités de développement des cultures.

Mais si la production agricole syro-libanaise ne connaît pas de modifications importantes du fait de la guerre, hormis une certaine désaffectation de la culture du tabac, surtout au Liban, au profit des emblavements en céréales, par contre, les revenus agricoles nominaux sont considérablement augmentés du fait des prix sans cesse croissants auxquels les produits sont écoulés. Les cultivateurs les

(Damas), in *Bulletin économique*, 1, 1937, p. 135 sqq. et 2, 1937, p. 205 sqq. Situation économique des États du Levant sous Mandat français au cours de l'année 1937, in *Bulletin économique*, 4, 1937, p. 280 sqq.

⁵² Stephen H. Longrigg, *Syria and Lebanon under French mandate*, London and New York, Oxford University Press, 1958, pp. 294 sq., 300-03, 335 sqq.

moins endettés peuvent ainsi améliorer sensiblement leur situation matérielle.

D'autre part, pour suppléer à l'insuffisance des produits manufacturés d'importation, la Commission Supérieure de Ravitaillement des deux États s'efforce d'augmenter la production locale. Une quantité de petites industries voient le jour (verrerie, clouterie, produits pharmaceutiques, cartonnerie, etc.) et les entreprises déjà existantes augmentent leurs productions, dans la mesure où l'approvisionnement en matières premières et en outillage le permet (filatures de coton, bonneteries, etc.).⁵³

Conclusion

La gestion mandataire de l'économie syrienne n'a pas eu les effets positifs que le pays sous mandat était en droit d'escompter. Pour la Syrie, l'existence d'un régime monétaire défaillant, d'un système bancaire mal organisé et la poursuite par la puissance mandataire d'une politique budgétaire en décalage avec la réalité économique, constituent autant de facteurs qui entravèrent le développement du pays.

De plus, l'intervention marginale de l'État (entendu la puissance mandataire) dans le développement agricole fut ressentie de manière négative dans un pays agraire tel que la Syrie. Car, du point de vue des Syriens, il ne suffit pas de modifier le régime fiscal, de créer le Crédit Agricole et de démocratiser la répartition de la terre, en confiant la propriété de cette terre aux paysans chargés de la mettre en valeur, si ces paysans sont privés des ressources financières adéquates.

Pour la France, sortie victorieuse de la Grande Guerre mais exténuée financièrement, une Syrie turbulente devient un fardeau, économiquement difficile à gérer sans le concours de la finance européenne. Or, le caractère par définition temporaire de la présence mandataire annihile toute velléité d'investissement de cette finance européenne, avertie depuis toujours qu'en Orient le capital ne procure pas de profits immédiats. Ce fait fut aggravé encore par les

⁵³ MAE Nantes, Consulat de France à Beyrouth (série B), Service des Renseignements, carton 33: L'Economie de Guerre dans les États de Syrie et du Liban, rapport présenté à la Conférence financière du Moyen-Orient, Le Caire, 24-29 avril 1944.

délais longs mis à l'élaboration, par la France, du statut définitif de la Syrie et du Liban, statut qui ne fut jamais ratifié ni par l'Assemblée nationale française et donc ni par la SDN. Un statut organique élaboré et ratifié sans délai aurait, peut-être, donné les garanties nécessaires au capital notamment français.⁵⁴

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la gestion mandataire, proprement dite, de l'économie syrienne, fut caractérisée par l'hésitation des autorités mandataires à entreprendre les réformes structurelles nécessaires: pour les Français, la priorité était de tenir la balance "égale" entre les différents intérêts présents sur place. L'utilité d'un plan d'ensemble pour les grands travaux avait été reconnue par le Haut-Commissariat depuis le début du Mandat. Mais seules des réalisations partielles virent le jour, obtenues par des voies indirectes comme le Service des Intérêts Communs. Les résultats furent lents et incomplets, ainsi qu'en témoigne l'exemple cité plus haut des travaux hydrauliques.

Paradoxalement, une gestion économique et une administration plus efficaces, centralisant les unités politiques, auraient été beaucoup moins coûteuses pour les États sous mandat comme pour la puissance mandataire elle-même. En effet, la gestion mandataire fut handicapée par l'absence non seulement d'une véritable banque centrale, régulatrice du marché monétaire et capable de fournir les crédits nécessaires à long terme, mais aussi de banques agricoles plus développées, agissant dans le cadre d'une politique agricole d'ensemble. Dans un pays essentiellement agraire, les crédits à l'agriculture, nous l'avons vu, restèrent dérisoires et il y a lieu de faire le constat de l'absence d'une véritable "politique de l'eau" à cette époque.

De plus, il est certain qu'avant la réforme fiscale de 1942, la terre se trouvait exagérément imposée par rapport au commerce ou à l'industrie. Cette réforme, trop tardive, et les mesures prises pour remédier à l'augmentation du coût de la vie pendant la guerre, se révélèrent insuffisantes.

Plus grave fut la paupérisation de la population citadine, observée pendant le mandat jusqu'à la fin des années trente: elle fut assortie de l'augmentation du nombre des chômeurs; ce nombre était gonflé par l'arrivée des paysans fuyant leurs terres sous la pression

⁵⁴ *Bulletin de l'union économique de Syrie*, 4, 1925, p. 287 sqq.; 1, 1926, p. 5 sq.; 3, p. 192 sqq.

des propriétaires absentéistes et ployant sous le poids d'une lourde imposition.⁵⁵

En 1929, le Haut-Commissariat était pourtant toujours assez optimiste quant à l'avenir économique de la Syrie. Il avait alors la conviction que « la Syrie doit conserver l'avance qu'elle avait jusqu'ici en matière industrielle sur la Palestine et sur la Turquie et qu'elle est en train de perdre, au moins vis-à-vis de la première ».⁵⁶ Dix ans plus tard, l'ancien Inspecteur des Finances M. Duchatel constate: « actuellement la Turquie déborde (et empiète quelque peu) sur la Syrie, ce qui était vraiment inattendu il y quelques années ». Et il poursuit son constat: « On a eu trop peur de 'voir grand'—on n'a pas donné à l'économie le coup de fouet nécessaire en frappant l'imagination des populations (comme ont su le faire la Turquie et l'Iran et comme l'Angleterre a su le faire en Egypte) ». Evoquant des occasions manquées dans le Nord syrien, Duchatel demande:

Que s'est-il donc passé entre 1919 et 1939? Ceci tout simplement: la France, absorbée par d'autres occupations et retenue à Beyrouth par ses amis du Liban, n'a pas su voir ni accomplir son destin. Ce manque de larges vues n'est d'ailleurs pas spécial à la région Nord de la Syrie.⁵⁷

Ainsi, de l'étude de la période mandataire se dégage l'impression d'une œuvre inachevée en matière économique et donc politique.

⁵⁵ Badr al-Din al-Siba'i, *Adwa' 'ala al-rasmal al-ajnabi fi Suriya* (Lumières sur le capital étranger en Syrie), Damas, Dar al-Jamahir, 1967, p. 294.

⁵⁶ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, cabinet politique, carton 694, Note sur un programme économique général des Services Économiques et Agricoles, Beyrouth le 27 février 1929.

⁵⁷ *Ibid.*, carton 726, Notes sur le Rapport des États sous Mandat français à la SDN, Paris, mars 1939.

This page intentionally left blank

DISMEMBERMENT OF EMPIRE AND RECONSTITUTION
OF REGIONAL SPACE: THE EMERGENCE OF
‘NATIONAL’ INDUSTRIES IN DAMASCUS
BETWEEN 1918 AND 1946

Frank Peter

Résumé

Cet article cherche à montrer comment les industries de Damas, en cours de mécanisation dans l'entre-deux-guerres, sont affectées par la partition de l'empire ottoman et la création des mandats français et britanniques. En effet, l'émergence d'économies « nationales », qui se substituent à l'ancien marché régional commun, conjuguée à la politique douanière du Haut-Commissariat français, va transformer complètement l'environnement dans lequel fonctionnent ces industries. Tandis que se rétrécit le marché régional, qui était avant 1918 d'une importance primordiale pour l'économie de Damas, le rôle de l'État prend une toute autre envergure avec l'instauration d'une politique douanière qui, pour des raisons fiscales et politiques, est relativement favorable au développement des industries locales. Dès le début des années 1930, les industriels de Damas travaillent ainsi dans un environnement « national » syro-libanais.

Le rôle croissant de l'État dans l'organisation de l'économie oblige les industriels à se concerter pour pouvoir s'imposer dans les compétitions sur le nouveau marché « national ». L'ancienne élite industrielle, qui était à la fin de l'empire fortement intégrée dans le marché ottoman, se réoriente ainsi durant le Mandat vers le marché syro-libanais qu'elle cherche à contrôler par la mise en place d'une politique protectionniste et interventionniste. Les actions qu'elle mène en faveur de cette politique, qu'elle ne pourra réaliser pleinement qu'après l'indépendance, débouchent dès les années 1930 sur les premiers conflits avec les commerçants-importateurs.

The industries of Damascus and regional trade before 1918

This article will analyze the impact of the partition of the Ottoman empire and the subsequent creation of the Middle Eastern mandates on the process of industrialization in inter-war Damascus. It will argue that the loss of the regional market and the functioning of French tariff policy, which was relatively favourable to local industrial development, initiated profound changes in the functioning of industries. Industrialists gradually reoriented production from the

Ottoman to the 'national' market and started pressing for heavily protectionist policies which they succeeded in having implemented in the post-independence period. The article begins with an analysis of regional trade before 1918.

In the second half of the nineteenth century, the industries of Damascus were forced to reorganize as a result of the changes which the regional and international trade system in the Levant was undergoing at the time. A short sketch of the adaptation of these industries to the new structures of transport and trade will help us to understand how and why the partition of the empire would pose a threat to them. Since 1830, thanks to the introduction of new means of communication and transport, the eastern Mediterranean had been going through a process of integration on both regional and international levels, which affected the cities of the *Bilad al-Sham* in very different ways. Thus, for instance, Damascus was now on the margin of the international trade routes. The increasing use of cheap steam transport redirected regional and international trade away from the overland routes to the sea, and by facilitating increasing imports of manufactured goods which benefited from minimal import duties, weakened local industries. Relatively speaking, hinterland cities like Damascus lost ground and came to depend closely upon the port cities such as Beirut, Izmir or Alexandria, which experienced enormous growth.¹ The economic position of Damascus in particular was further weakened by the opening of the Suez Canal in 1869, which ruined its once very important transit trade with the Gulf region, Baghdad and Mosul. The pilgrimage traffic to Mecca, which had already been declining, was also negatively affected, although it regained some importance after 1908 with the construction of the Hijaz railway between Damascus and Medina.² As the overland routes

¹ Charles Issawi, *The Fertile Crescent 1800–1914: a documentary economic history*, Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 203–212; Heinz Gaube and Eugen Wirth, *Aleppo: Historische und geographische Beiträge zur baulichen Gestaltung, zur sozialen Organisation und zur wirtschaftlichen Dynamik einer Vorderasiatischen Fern handelsmetropole*, Wiesbaden, Dr Ludwig Reichert, 1984, pp. 260 ff.; Abdul-Karim Rafeq, "The impact of Europe on a traditional economy: the case of Damascus, 1840–1870", in J.-L. Bacqué-Grammont et P. Dumont (eds.), *Économies et sociétés dans l'Empire ottoman*, Paris, CNRS, 1983, pp. 419–32; Leila Fawaz, "The changing balance of forces between Beirut and Damascus in the nineteenth and twentieth centuries", *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 55/56, 1990, pp. 208–14.

² James Reilly, *Origins of peripheral capitalism in the Damascus region 1830–1914*, Ph.D. dissertation, Georgetown University, 1987, pp. 98–107, 144–53, 169 f.

lost their importance and the centre of gravity of the region was displaced to the coast, Damascus was relegated to the position of a secondary commercial centre in the region, in spite of the fact that its trade with Anatolia and Egypt was increasing. These changes had a profound impact on the organization of trade in Damascus. According to the historian and journalist Kurd 'Ali, in the late nineteenth century the city experienced a major emigration of merchants to the Mediterranean ports and to the great industrial cities of Europe,³ whose results are clearly visible in the regional networks of many Damascene merchant families. In the mandate period, the biographical dictionary of Taqi al-Din al-Husni indicates that twenty-eight out of seventy-nine families with interests in trade had branches in Beirut, Alexandria, Izmir and Istanbul, whereas only eight families out of this group had parental links to the Hijaz. Baghdad is not mentioned in connection with the commercial activities of any of these families.⁴

As for the industries of Damascus, those which were in direct competition with European products found themselves in severe difficulties as foreign trade increased. In Damascus, spinning and weaving constituted the mainstay of the industrial sector, but tanning, shoe-making and the production of processed food and brass works also employed considerable number of persons, mostly in small artisanal workshops.

Many industries competed successfully with European products, especially in the textile sector, but this was often done at the price of reorienting the industry in the direction of catering to a relatively poor, local clientele. Already by the 1860s, according to Reilly, Damascene craft workers had stopped producing expensive articles because their local clients preferred imported goods.⁵ However, this did not mean that industrial output declined. On the contrary, Damascus' industry generally experienced a period of relative prosperity after 1880, thanks to the increasing numbers of local clients

³ Speech of Kurd 'Ali given in 1919 before the "Commercial Club" of Damascus. See *al-Nashra al-shahriyya li-ghurfat al-tijara bi-Dimashq*, 2, 2 (1923), pp. 13 f.

⁴ Muhammad Adib Taqi al-Din al-Husni, *Kitab muntakhabat al-tawarikh li-Dimashq*, Beirut, Dar al-afaq al-jadida, 1979, pp. 814, 817 f., 823, 826, 828, 849 f., 854 f., 860 ff., 864 f., 871 f., 874 f., 877–80, 882–91, 893–96, 900–03, 905–11, 913.

⁵ Reilly, *op. cit.*, pp. 110–14. For other examples, see *al-Nashra al-shahriyya*, 3, 6 (November 1924), pp. 3 f.

and also as the result of easier connections to the regional market.⁶ This is also clear from the (albeit somewhat problematic) statistics that are available. In 1892, the British consul in Damascus estimated that 80 percent of all exports and 16 percent of imports took place within the Ottoman market. In 1908, probably as result of the bad world conjuncture, these figures dropped respectively to 54 percent and 13 percent.⁷ Concerning maritime trade, British reports estimated in 1910 that 45 percent of the exports of the three ports Beirut, Jaffa and Alexandretta went to other Ottoman provinces, whereas only 19 percent of imports originated within the empire.⁸

The integration of this regional market seems to have been particularly beneficial for the textile manufacturers. In the early twentieth century, the value of textile exports from Damascus to other Ottoman provinces was estimated at between one third and one-half of the city's total textile production. Unlike most other industries in Damascus, textile manufacturers continued to produce high quality goods, although the general changeover to inexpensive goods did not leave this sector completely untouched.⁹ The relatively high standard of textile production, the concentration of the production process through the creation of the first factories and an extensive retail network enabled Damascene silk merchants like the Halbuni, Diyab, Suyufi and Muzannar families, who had branches in Cairo, Beirut and Istanbul, to rise to the top of the local merchant community and to acquire eminent positions in society.¹⁰

⁶ Reilly, *op. cit.*, pp. 153–59; Roger Owen, *The Middle East in the world economy 1800–1914*, London, I.B. Tauris, 1993, pp. 261–64.

⁷ Reilly, *op. cit.*, p. 151.

⁸ Arthur Ruppin, *Syrien als Wirtschaftsgebiet*, Berlin, Benjamin Harz, 1920, p. 253. These numbers seem much too high. For a discussion of these statistics see Ruppin, *Syrien*, p. 261; Mohammad S. Kalla, *The role of foreign trade in the economic development of Syria, 1831–1914*, Ph.D. dissertation, American University, 1969, pp. 26–28.

⁹ Ernest Weakley, *Report upon the conditions and prospects of British trade in Syria*, (Parliamentary papers), London, H.M. Stationery Office, 1911, pp. 34, 68; Rafeq, “Impact of Europe on a traditional economy”, pp. 429–32.

¹⁰ Trade with Iraq certainly played a minor role in the rise of this group. However, contrary to Gilbar's claim, Damascus merchants had not given up hope of revitalizing the city's ancient links with Baghdad, as shown for example by the efforts of Damascene and Beirut merchants and notables between 1910 and 1914 to construct a railway line between the two cities. See G. Gilbar, “Changing patterns of economic ties: the Syrian and Iraqi provinces in the 18th and 19th centuries”, in T. Philipp (ed.), *The Syrian land in the 18th and 19th centuries*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1992, pp. 55–67; James Reilly, “From workshops to sweatshops: Damascus textiles and the world-economy in the last Ottoman century”, *Review*, 16, 2 (1993),

Hence the partition of the empire posed a direct threat to the existence of this profoundly "Ottoman" group, as well as to other manufacturers in Damascus. It is not surprising that French mandatory officials in the Levant soon came to recognize the disastrous effects which the dismemberment of the empire was likely to have on the economy of the mandated territories. The French feared the disruption of regional trade both for economic reasons and for the political instability which might be entailed. This is particularly clear in the case of Turkey, which started to impose heavy duties on imports from the South early in 1922, after the French evacuation of Cilicia.¹¹ French officials such as Robert de Caix, the secretary-general at the High Commission, feared developments in Turkey not only because the local merchants would suffer heavy losses from the closure of the Anatolian market, but also because the economic disruption caused by the imposition of the French mandate would greatly discredit French rule, thus further complicating relations with the Syrian and Lebanese populations.¹²

Throughout the mandate, the High Commission worked to open up regional markets for the industries of the mandated territories. French efforts to undo the harm caused by the partition of the empire might well have found favour with local merchants had the French not chosen to exclude them from the various bilateral negotiations with neighbouring countries. In general, representatives of the local chambers of commerce were not invited to these negotiations. French officials were not in principle opposed to consultations with Syrian merchants; their overriding concern seems to have been to preserve complete freedom of decision, especially in the domain of international relations, in order that a truly "French" policy could be pursued, if necessary.¹³ The High Commission, which also feared the

pp. 199–213; Leon Schulman, "Zur Seidenindustrie in Syrien", *Archiv für Wirtschaftsforschung im Orient*, 2, 3 (1917), pp. 463–500, particularly p. 479. For information on these families, some of whom were also engaged in import activities, see my dissertation *Impérialisme et industrialisation à Damas 1908–1939*, Université de Provence/Freie Universität Berlin, 2002.

¹¹ De Caix to MAE, 29 December 1921, Ministère des Affaires étrangères, Corr. Politique 1918–1940/série E-Leaven/sous-série Syrie-Liban (henceforth MAE Paris) 73; French mission in Cilicia to MAE/High Commissioner, Aintab, 10 January 1922, *ibid.*

¹² De Caix to MAE, Beirut, 16 February 1922, MAE Paris/74. See also Gouraud to MAE, Beirut, 21 February 1922, *ibid.*

¹³ Economic services, Beirut, February 1929, MAE Paris/260.

politicization of economic issues by the chambers of commerce, thus tended to avoid contacts with the merchants during the early phase of bilateral negotiations. Thus when the High Commission concluded a commercial treaty with Palestine in 1921, a trading partner of the utmost importance for Damascus, the merchants only learned about it after it had been signed, and then through the press.¹⁴ This lack of local participation did not greatly improve with the passage of time.¹⁵

On the whole, French diplomatic efforts were not particularly successful. It was only with Palestine and Transjordan that a sort of free-trade agreement could be concluded which maintained these two markets open until the Second World War. In the other neighbouring countries, tariff barriers were raised and markets gradually closed. Insufficiencies in the data make it impossible to quantify this development from the late Ottoman Empire until 1939, but the broad outlines are nevertheless clear. Throughout the mandate, regional markets remained relatively important for the French mandated states, who sold on average 55.4 percent of their exports to their neighbours between 1924 and 1938. However, first of all it has to be noted that almost half of the regional exports were transit or re-exports (46.9 percent between 1929 and 1938) whereas this type of export constituted on average only 39.5 percent of overall export trade. More important, Syria's export trade suffered heavy losses in the regional market in absolute terms. Only the second phase of this development can be documented statistically (see Table 1 and below for further discussion). After the late 1920s, when the regional econ-

¹⁴ The French also refrained from inviting Damascene merchants to the Syro-Turkish negotiations. After repeated interventions by the chamber of commerce, the merchants of Damascus were finally allowed to take part in the negotiations in 1922. According to British sources, the French did not invite a single Muslim merchant from Aleppo to Beirut. See *al-Nashra al-shahriya*, 1, 5 (May 1922), pp. 9 f.; *ibid.*, 1, 6 (June 1922), p. 2; *ibid.*, 1, 7 (July 1922), p. 12; liaison officer to GHQ Expeditionary forces (Cairo), Beirut, June 1922, FO, 371/7847; Lutfi al-Haffar, *Dhikrayat al-Haffar*, Damascus, Matabi' Ibn Zaydun, 1955, Vol. I, pp. 36–39; Muhammad Kurd 'Ali, *Khitat al-Sham*, Damascus, Maktabat al-Nuri, 1983, Vol. IV, pp. 257 ff.; "Rapport trimestriel des services économiques", Beirut, 30 January 1922, MAE Paris/60; de Caix to MAE, Beirut, 1 March 1922, MAE Paris/73.

¹⁵ See for example *al-Nashra al-shahriya*, 7, 1 (January 1928), pp. 39–55; *ibid.*, 9, 1 (January 1930), pp. 43 ff.; *ibid.*, 9, 2 (April 1930), pp. 149 ff.; *ibid.*, 11, 3 (September 1931), pp. 183–86. For a critique of this situation by Syrian merchants, see *ibid.*, 9, 1 (January 1929), p. 18.

omy had slowly recovered from the war, regional exports declined until 1936 when the devaluation of the franc doubled their nominal value in the course of two years. This decline was mainly due to the reduction of exports to two of Syria's three main export markets: after 1930, exports to Egypt decreased dramatically as a result both of the depression and changes in tariff policy, while the Turkish market continued to shrink (Table 3).

By the beginning of the Second World War, the basic structure of regional trade had changed completely. After 1918, the provinces of the empire no longer constituted a natural market for Syria's trade and industries. Rather, the size and the importance of this market changed continuously as a result of divergences between the various newly created national economies. The relatively equal distribution of exports between Egypt, Palestine, and Turkey in the mid-1920s thus gradually faded, and a decade later Syria's fragmented regional commerce stood and fell by the free-trade agreement with Palestine, the destination of almost half of its regional exports in the 1930s, and the transit trade with Iraq, which made up almost thirty per cent of all regional exports (Table 3).

For the industries of Damascus, this restructuring of the regional market was a painful process which not only resulted in net losses for them, but also altered their basic structures. The problems really started in 1922 when Turkey raised its tariff for the first time. The

Table 1. *Regional exports of the French mandate states*
(in millions of Syro-Lebanese pounds)

	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Total exports	16.997	22.960	27.241	27.387	26.742	34.238	30.616	20.892
Regional exports	10.967	14.351	15.836	12.809	14.193	17.753	15.66	9.418
Share of regional exports (in percent)	64.5	62.5	56.4	46.8	53.1	51.9	51.2	45.1
	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	
Total exports	17.125	17.383	15.565	16.954	21.865	37.451	44.612	
Regional exports	8.729	8.196	10.086	11.723	12.833	20.739	26.528	
Share of regional exports (in percent)	48.5	45.2	64.8	69.14	57.4	55.4	58.9	

Sources (tab. 1-3): Norman Burns, *The tariff of Syria 1919-1932*, Beirut, American Press, 1932; Haut-Commissariat, *Statistiques générales*, Beirut, 1934-38.

Table 2. *Transit and reexport trade of the French mandate states*
(in millions of Syro-Lebanese pounds)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Regional transit and reexports	8.891	6.782	3.643	4.508	3.824	5.504	4.577	5.216	9.058	13.674
Total regional exports	17.753	15.660	9.418	8.729	8.196	10.086	11.723	12.833	20.739	26.528
Share of transit and reexports in regional exports (in percent)	50.1	43.3	38.7	51.7	46.7	54.6	39.1	40.7	43.7	51.6
Share of transit and reexports in total exports (in percent)	37.5	37	42.5	53.4	57.1	47.7	30.8	24.6	31.3	34.4

two treaties negotiated in the 1920s did not cause a significant amelioration of Syria's commercial situation.¹⁶ However, after 1922, there was a significant contraband trade from Syria towards the North. This trade, which the French helped to maintain, was pursued on a very large scale.¹⁷ A Syrian estimate indicated that between 1929 and 1931 it raised the total official export of the French mandate states by 16 percent, thus making Turkey as important an export market as Palestine or Egypt.¹⁸

¹⁶ A first treaty, quite unfavourable to Syrian interests, was negotiated in 1922, but was not ratified by Ankara. The second treaty (July 1925) was ratified in 1926 and did have a positive impact on certain branches of the Syrian economy. The treaty of 1926 was not renewed by Turkey in 1929 and the negotiations which were then undertaken failed quite rapidly. For the complex history of Syro-Turkish tariff relations, see Norman Burns, *The tariff of Syria*, Beirut, American Press, 1932, pp. 54–59 and MAE Paris/332, 334, 335 and 336.

¹⁷ Philip S. Khoury, *Syria and the French mandate: the politics of Arab nationalism 1920–1945*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1987, p. 111; Gouraud to MAE, Beirut, 30 August 1922, MAE Paris/332; Sûreté Générale to director of Sûreté Générale, Aleppo, 14 May 1925, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 951; Chamber of Commerce to High Commissioner, Aleppo, 16 February 1922, MAE Paris/74.

¹⁸ Léon Mourad, "Relations commerciales actuelles entre les États sous mandat français et la Turquie", Beirut, 27 February 1932, Archives diplomatiques, Nantes, Fonds Beyrouth, (henceforth MAE Nantes, Fonds Beyrouth), 720.

Table 3. *Regional exports of the French mandate states*
(in millions of Syro-/Lebanese pounds)

	Origin of exports*	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Turkey	Local	—	—	—	—	—	0.657	0.330	0.275	0.249	0.144	0.226	0.213	0.327	0.966	0.668
	Transit	—	—	—	—	—	1.913	1.438	0.679	0.766	0.544	0.430	0.246	0.235	0.560	0.994
	Total	3.825	4.278	3.241	2.598	1.711	2.570	1.768	0.954	1.015	0.688	0.656	0.459	0.562	1.526	1.662
Palestine	Local	—	—	—	—	—	3.248	2.880	3.044	2.584	2.977	3.107	5.343	6.036	8.082	8.073
	Transit	—	—	—	—	—	1.635	1.729	0.902	0.717	0.685	0.797	0.975	1.601	2.602	1.339
	Total	2.776	4.653	4.551	3.329	4.021	4.883	4.609	3.946	3.301	3.662	3.904	6.318	7.637	10.684	9.412
Egypt	Local	—	—	—	—	—	3.445	4.345	1.475	0.519	0.326	0.385	0.758	0.895	0.916	1.659
	Transit	—	—	—	—	—	0.919	0.873	0.415	0.293	0.331	0.291	0.350	0.605	0.544	0.499
	Total	2.577	3.363	4.168	3.146	5.124	4.364	5.218	1.890	0.812	0.657	0.676	1.108	1.500	1.459	2.158
Transjordan	Local	—	—	—	—	—	0.861	0.743	0.543	0.328	0.300	0.347	0.435	0.715	0.737	1.230
	Transit	—	—	—	—	—	0.377	0.293	0.125	0.102	0.046	0.095	0.067	0.100	0.431	1.850
	Total	1.136	1.068	1.702	2.130	1.680	1.238	1.036	0.668	0.430	0.346	0.442	0.502	0.815	1.168	3.080
Iraq	Local	—	—	—	—	—	0.440	0.332	0.358	0.477	0.583	0.469	0.353	0.371	0.778	0.964
	Transit	—	—	—	—	—	1.691	1.298	1.093	2.286	2.032	3.406	2.808	1.813	4.846	8.906
	Total	0.597	0.937	1.942	1.393	1.437	2.132	1.630	1.451	2.763	2.615	3.875	3.161	2.184	5.624	9.870
Iran	Local	—	—	—	—	—	0.004	0.002	0.002	0.021	0.001	0.005	0.003	0.007	0.003	0.004
	Transit	—	—	—	—	—	2.155	0.921	0.380	0.330	0.185	0.480	0.124	0.045	0.035	0.016
	Total	0.002	0.015	0.080	0.046	0.043	2.159	0.923	0.382	0.351	0.186	0.485	0.127	0.052	0.038	0.020
Saudi-Arabia	Local	—	—	—	—	—	0.206	0.246	0.078	0.043	0.036	0.043	0.041	0.076	0.200	0.256
	Transit	—	—	—	—	—	0.201	0.230	0.049	0.014	0.006	0.005	0.007	0.007	0.040	0.070
	Total	0.054	0.037	0.152	0.167	0.177	0.407	0.476	0.127	0.057	0.042	0.048	0.048	0.083	0.240	0.326

* Transit always includes reexports.

Not surprisingly, this provoked the anger of Turkish officials, who made the question of contraband the central issue during the commercial negotiations in 1926 and 1929.¹⁹ But this certainly very profitable trade—French officials considered in 1927 that Aleppo survived only because of contraband activities²⁰—could not by itself save Syrian industries. First of all, contraband trade is of course only practicable for relatively expensive and light merchandise, thus ruling out vital industrial products such as soap. Secondly, the trade was concentrated in Aleppo and did not seem to be of much benefit to Damascus. In 1929, when the High Commission consulted the Chamber of Commerce about the state of trade with Turkey in order to prepare for the negotiations, the Chamber showed no interest in the matter. According to the merchants, the export trade to Turkey, which had been primarily textiles, had been dwindling ever since the beginning of the French occupation and it was “not worth mentioning it anymore” in 1929.²¹

The situation was little different with regard to the Iraqi market. In 1930, the Damascus Chamber of Commerce claimed that exports to Iraq, mainly textiles, had declined 75 percent over the previous six to seven years. A year later, the Chamber evaluated the value of the export trade at only 10,000 Ottoman *liras*, less than a tenth of what it had been formerly.²² In view of this negative development, largely the result of Iraq’s protectionist policies, Damascene merchants demanded a free trade agreement similar to the Syro-Palestinian convention.²³ This hope was not fulfilled, as the negotiations over the trade convention dragged on for years without making any significant progress.

As noted above, links with Iraq were not completely severed. In the 1930s, Iraq became the second most important regional export market for the French mandate states (see tab. 3). However, this was almost exclusively due to transit trade between the two countries and

¹⁹ Director of Customs to High Commissioner, Beirut, 23 December 1926, MAE Paris/334; secretary-general to High Commissioner (Paris), Beirut, 9 September 1929, MAE Paris/336.

²⁰ HC to délégué-adjoint, Beirut, 19 April 1927, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 1576.

²¹ *al-Nashra al-shahriya*, 8, 1 (January 1929), pp. 40–43.

²² *al-Nashra al-shahriya*, 9, 2 (April 1930), pp. 139 ff.; 1 (September 1930), pp. 272 f.; *ibid.*, 11, 9 (September 1932), p. 243.

²³ Burns, *Tariff of Syria*, pp. 93 f.; *al-Nashra al-shahriya*, 10, 1 (January 1931), p. 106.

not to Syrian exports of local origin.²⁴ Since the early 1920s, French officials had given special attention to the development of this trade for which they considered Syria to be predestined by her geographical position on the crossroads between Europe and Asia.²⁵ The mandate authorities were keen to revitalize the ancient overland route with the help of motor transport, which had been introduced into the region during World War I. The results of the efforts undertaken, principally the transit convention concluded in 1925, were insignificant.²⁶ The overland trade to or from Iraq and Iran remained confined to a limited number of goods, fluctuated considerably from one year to another and never became a major alternative to the sea route via the Gulf.²⁷ Although the mandatory authorities particularly encouraged the Beirut-Baghdad route, Damascus certainly did not experience a revival of its ancient trade relations with the East.²⁸

The situation in Syria's second main export market, Egypt, was somewhat brighter during the 1920s. Syro-Egyptian trade benefited from a relatively low tariff schedule and Egypt still absorbed almost a third of Syria's regional exports in the late 1920s. This changed dramatically in 1930 when Egypt embarked on its own protectionist policy and was hit by the sterling crisis. Between 1930 and 1933, exports dropped from LLS 4,345,000 to LLS 326,000. Egypt, one of the principal markets for Damascene apricot products (*qamar al-din*)

²⁴ Between 1931 and 1938, 85.7 percent of Syrian exports to Iraq were transit-exit. Data for the preceding period is not available.

²⁵ See for example Vasselet, "Les États du Levant sous mandat français", Beirut, September 1929, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 697; Reclus, "Situation économique-politique douanière", Beirut, April 1933, *ibid.*; de Martel to MAE, Beirut, 10 May 1934, *ibid.*

For the different measures taken to facilitate transit trade, see Haut-Commissariat de France en Syrie et au Liban, *Syrie et Liban 1919-1927*, Nancy, Berger-Levrault, n.d., pp. 210 f.; Burns, *Tariff of Syria*, pp. 106 ff.; Jacques de Monicault, *Le port de Beyrouth*, Paris, Librairie technique et économique, 1936, pp. 46 ff., 73, 76-79.

²⁶ This is how the British consul in Damascus evaluated the matter in 1934: "In spite of Syrian apathy, the High Commissariat and the subsidised newspapers continue to make a great song about the Persian transit trade without there being anything very tangible to report." Consul to FO, Damascus, 30 June 1934, FO/371/17944.

²⁷ Transit trade with Iraq and Iran consisted mainly of cereals, livestock, carpets, heavy mechanical equipment and textiles. See *Bulletin annuel de la Banque de Syrie et du Liban* (1937), p. 31; *ibid.* (1938), p. 44; *ibid.* (1939), p. 35.

²⁸ MAE, "Note", Paris, 26 June 1931, MAE Paris/588. Damascus merchants displayed little interest in this matter. In the publication of the chamber of commerce, only one report deals with this question. See *al-Nashra al-shahriya*, 9, 3 (October 1930), pp. 232-241.

and an important client for its textiles, became definitively relegated to the position of a minor export market (see Table 3).

As noted before, the borders remained open only with Palestine and with Transjordan, which had been of far less importance to the Syrian economy. In the 1930s, Palestine became the principal export market for Syria and this was of particular importance for the industries of Damascus, the most important supply centre for Palestine in the French mandate states.²⁹ However, this situation was exceptional and French officials themselves acknowledged that Syria's heavy reliance on the Palestinian market was problematic insofar as it was due only to the free trade convention. As the convention worked in favour of Syria, whose exports were far higher than its imports from Palestine, it was long under attack by Jewish industrialists in Palestine. In August 1938, the fears of the industrialists and merchants in Damascus were realized when the British authorities in Palestine did not renew the convention of 1929 and preparations were taken to renegotiate the treaty in the direction of giving more protection to Palestinian industries.³⁰

On the eve of WW II, Syria's regional industrial market had thus shrunk considerably as a result of the partially self-sustaining process of economic fragmentation which followed the political division. During the war, a renaissance of regional trade was made possible through the imposition of allied controls on the economy, but this was no more than a brief interlude which suspended without altering the new structures of the regional economy. Hence in the course of the interwar period, the industries in the French mandate states, which could not find substitutes outside the region, either in the short or long term, came to rely, in relative terms, much more on the local market. Syrian merchants certainly had not given up hope of sharing in part of the regional market. First, many merchants maintained their commitment to the regional market through family networks, often of long standing. As tariff barriers were raised in neighbouring countries, these networks and the partial transfer of industrial establishments or trading houses often became even more

²⁹ In 1935, Damascus supplied 41 percent of all exports to Palestine whereas the part of Alexandretta/Aleppo reached only 16.5 percent. See *Bulletin officiel des chambres d'industrie syriennes*, 1, 9 (January 1937), p. 5.

³⁰ *Rapport à la Société des Nations* (1935), p. 15; *al-Nashra al-shahriya*, 10, 2 (October 1931), pp. 238–241; Société des Nations/Commission permanente des mandats, Procès-verbaux, 1939, pp. 233 f.

important.³¹ It should also be noted that even in the late 1930s Damascus merchants made some efforts to stimulate regional trade. Until 1938, a group of Damascenes made representations, both directly and through their government, in Riyadh, pressing for the partial reconstruction of the Hijaz railway and thus encouraging the insignificant trade with Arabia. A year later, the Chambers of Commerce in Beirut and Damascus prepared the foundation of a Syro-Egyptian chamber of commerce.³² But these efforts weighed little against the obstacles created, directly and indirectly, by the new borders, and it is clear that Damascenes were well aware of this. Indeed, hopes and dreams of a revival of regional trade were entertained by merchants and politicians until the end of the mandate.³³ In the daily practice of the entrepreneurs, however, the regional space had lost much of its importance by then.

“Old” vs. “modern” industries?

The protectionist policies which countries like Turkey, Egypt and Iraq adopted in the aftermath of World War I were linked to their development efforts and, among other things, to industrialization.³⁴

³¹ For Syrian merchants in Jordan, see Abba Amawi, “The consolidation of the merchant class in Transjordan during the second world war”, in Eugene Rogan and Tariq Tell (eds.), *Village, steppe and state. The social origins of modern Jordan*, London, British Academic Press, 1994, pp. 162–186. Under the mandate, merchants and industrialists from Damascus set up branches in Palestine and Transjordan which had lower custom duties on certain raw materials and imported textiles. It is difficult to establish the number of companies who actually emigrated. According to information from the Syrian government, only about a dozen companies (silk and cotton textiles, sweets and preserved fruits, textile import traders) set up branches in Transjordan and Palestine before 1935. A reading of the press suggests that a much higher numbers were attracted by the possibility of emigration or transfer. See *al-Nashra al-shahriya*, 14 (1935), p. 7; *Jüdische Rundschau*, 10 July 1934, in: Société des Nations (henceforth SDN), S 290; Pignarre to High Commission, Damascus, 18 February 1935, MAE Paris/576; *Le Commerce du Levant*, 26 January 1935 and 12 February 1935.

³² *al-Ayyam*, 14 May 1938; ‘Abdullah Hanna, *al-Haraka al-‘ummaliya fi-Suriya wa-Lubnan 1900–1945*, Damascus, Dar Dimashq, 1973, pp. 199 f.; *al-Nashra al-shahriya*, 18 (1939), pp. 62 f.

³³ For contemporary discussions of this question, see Edmond Rabbath, *Unité syrienne et devenir arabe*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1937, and Hanna, *al-Haraka al-‘ummaliya*, pp. 198 f., who gives a different analysis of this development.

³⁴ Roger Owen and Şevket Pamuk, *Middle East economies in the twentieth century*, London, I.B. Tauris, 1998, pp. 18 ff., 35–45; Joseph Sassoon, *Economic policy in Iraq 1932–1950*, London, Frank Cass, 1987.

In the French mandated states, it was also possible to discern, since the mid-1920s, a clear movement towards mechanization and the creation of new industrial plants. This was one of the principal reasons for French interest in supporting local industries, as we shall see. The High Commission recognized the potential for industrial development, which was seen as a means of raising the competitiveness of local products, and supported it in an attempt to reduce unemployment and to stabilize the socio-political situation.³⁵

How can we characterize the industrial sector as it is emerged from the 1920s? In the official reports to the League of Nations, the mandatory authorities claimed that a new and modern industrial sector was being constructed while the old/traditional industries were irreversibly declining at the same time.³⁶ However, this claim does not stand up to closer scrutiny. On the contrary, so-called modern industries often preserved many of the traits of the old industries and these characteristics were also to determine their relation to the regional market.³⁷

The outcome of the industrialization process in Damascus until the end of the mandate was determined by a number of factors, both political and economic. As far as political factors are concerned, the absence of an industrial policy and, more generally, the meagreness of French efforts to raise agricultural output and to integrate the market of the mandate states through the extension of the infrastructure certainly had a negative impact on industrialization. The French had actually planned, at one point in 1929, to initiate a broader-based industrial policy. After the First Industrial Fair in Damascus in September 1929, the secretary-general Tétreau, taking up ideas which had been widely discussed during the Fair and the related Industrial Congress, stressed the importance of establishing credit facilities for industrialists and creating engineering schools if industrialization was to succeed. However, nothing came from these plans, with two notable exceptions: as Tétreau had advised, the French, together with the local governments, put obstacles in the way of the nascent labour movement in order to keep wages low

³⁵ Tétreau to MAE, Beirut, 2 October 1929, MAE Paris/342. For an analysis of French economic policy in general, see the article by Mohammed Ali El-Saleh in this volume.

³⁶ *Rapport* (1929), pp. 14 f.; *ibid.* (1932), p. 27.

³⁷ Owen/Pamuk, *Middle East economies*, p. 67.

and they embarked on a wide-ranging tariff reform in favour of local industries.³⁸ Here, as in many other domains, financial exigencies meant that the French mandate was a weak player disposing only of very limited means to realise its policies.

On the Syrian side, where industrial projects had been discussed since the beginning of the mandate, serious efforts were undertaken to promote industrial development. In Damascus, the first attempts to set up factories went back to the Young Turk period. However, the various projects initiated at that time had failed and, at the end of the Ottoman empire the use of machines was still extremely limited; only some brass, wood and textile workshops made partial use of them.³⁹ After the French occupation, efforts to set up large-scale industries continued. In Damascus, it was most notably the Chamber of Commerce, and its vice president, the nationalist politician Lutfi Haffar, who worked in this direction. Haffar and his colleagues, mainly textile entrepreneurs, were well aware of the advantages that Damascus had to offer to industrial production, especially in terms of cheap labour and raw materials, and wanted to exploit these thoroughly in a factory setting. Perhaps not surprisingly, the first two projects were concerned with cotton spinning and weaving, industries for which labour, raw materials and a relatively significant market could easily be found in Syria.⁴⁰

Serious obstacles stood in the way of projects like these. First of all, the virtually total absence of skilled workers and engineers (and thus the need to hire Europeans) complicated the setting up of factories and made the process more expensive. The low level of skills of the work force with regard to machines constituted a serious obstacle to industrialization, which had become increasingly important since the second half of the nineteenth century with the growing complexity of the machines involved. As early as 1909, Damascenes had tried to set up an efficient vocational education system.⁴¹ In

³⁸ See Jacques Couland, *Le mouvement syndical au Liban (1919–1946)*, Paris, Éditions sociales, 1970 and Hanna, *al-Haraka al-‘ummaliya* for a discussion of labor organization. For the tariff question see below.

³⁹ For an overview of the situation in *Bilad al-Sham* before World War I with respect to machinery, see Weakley, *Report*, pp. 126–134.

⁴⁰ For the life of Haffar, see Salma al-Haffar al-Kuzbari, *Lutfi al-Haffar 1885–1968*, London, Riad al-Rayyes, 1997. Hanna, *al-Haraka al-‘ummaliya*, pp. 172–202, discusses the industrial aspirations of the Syrian bourgeoisie during the mandate.

⁴¹ Discussions concerned the *madrasat al-sana’i*, a primary crafts “school” for orphans,

1922, the Damascus Chamber of Commerce resumed these efforts, demanding that the local crafts school should be modernized and put under its supervision. But it was only in 1934, after more than a decade of discussions, that a very modest beginning was made with the establishment of a one-year secondary curriculum at the crafts school in Damascus,⁴² and engineering schools were only set up in Damascus and Aleppo after the end of the mandate.

The second problem, even more serious, concerned the scarcity of capital, which was reinforced by the virtual absence of a regular system of industrial credit.⁴³ The necessity for broader cooperation among the merchants through the foundation of joint-stock companies thus became the leitmotiv of many articles by Haffar and other like-minded Damascenes, who favoured moves towards economic cooperation as part of the national integration of Syria. Particularly after the late 1920s, industrial projects were increasingly linked, primarily but not exclusively in the nationalist discourse, to the struggle for independence.⁴⁴ Generally speaking, efforts to start a broader industrialization movement through joint-stock companies did not meet with much success. In Damascus, only three big industrial projects were formed into joint-stock companies. The immense difficulties confronting the initiators of joint-stock companies in Damascus and elsewhere in the French mandate states were exemplified by the fact that the first textile factory project of the Chamber of Commerce, with a capital of only 5,000 Ottoman *lira*, failed in 1924 due to lack of investors. Clearly, Damascenes hesitated to put their money into relatively risky industrial enterprises which had the additional disadvantage of being constituted as joint-stock companies, an institution which was still hardly known in Syria.⁴⁵ The fundamental

founded by Midhat Pasha. After the Young Turk revolution, money was brought up and a new plot of land was bought on the outskirts of Damascus close to the Hijaz station in Qadam, but we do not know what became of it later. *al-Muqtabas*, 4 July 1909, 13 July 1909, 17 July 1910.

⁴² In 1936, 73 students were enrolled in the 3-year-course in Damascus. See *Rapport* (1934), p. 92; *ibid.* (1936), p. 85.

⁴³ For the banking system see Said Himadeh, *Monetary and banking system of Syria*, Beirut, American Press, 1935, particularly pp. 127–136, 202 ff.

⁴⁴ This theme also goes back to the late Ottoman period. See for example *al-Muqtabas*, 26 August 1909, 26 June 1910, 17 February 1911; *al-Nashra al-shahriya* 1, 4 (April 1922), pp. 3–7; *ibid.* 1, 7 (July 1922), pp. 5 ff.

⁴⁵ *al-Nashra al-shahriya*, 2, 2 (March/April 1923), pp. 2 ff.; *ibid.* 2, 3 (May/June 1923), pp. 2–5; *ibid.* 3, 1 (January/February 1924), pp. 5 ff.

instability of the local market which resulted from the prevalence of rain-fed agriculture (and the political upheavals during the mandate) certainly reinforced doubts over the profitability of large-scale industry.

In spite of their local importance, the three industrial joint stock companies which were founded later in Damascus—the cement factory (1929), the preserves company (1931) and the spinning and weaving company (1937)—represented quite a modest result, very much short of the aims of people like Haffar.⁴⁶ Other joint-stock company projects (tobacco manufacture, sugar refinery, oil press, paper factory, glass works) continued to fail in the 1930s, and crucial sectors for which Damascus presented natural advantages as an industrial centre—vegetable oil processing or the manufacturing of soap and sugar—had to await the capital inflow during World War II before being mechanized.⁴⁷ Joint-stock companies were of course not the only way of creating large-scale industries. In Damascus, a certain number of entrepreneurs, mostly textile manufacturers or import merchants with significant resources at their disposal, chose to set up or to modernize relatively complex industrial plants on their own or in partnership with other businessmen. In the absence of a proper industrial census, it is difficult to estimate the relative importance of these factories, but it is clear that they were outnumbered by small, partially mechanized enterprises. Apart from a mainly French-owned mill, there was only a tannery, a second canning factory, a woollen cloth plant, various textile manufactures, several short-lived cigarette factories and a cigarette paper factory. The 5,875 workers counted by the French in 1937 in the “modern” industries of Damascus (as opposed to 25,404 workers in the “old” industries) were thus probably mostly not factory workers.⁴⁸ In fact,

⁴⁶ At the moment of their foundation, these companies were capitalized respectively at 120,000 Ottoman *lira*, 30,000 Ottoman *lira*, and 50,000 “gold Syrian dinars”.

⁴⁷ For these projects see *Bulletin de l'Union économique de Syrie*, 10, 13 (March 1931), p. 33; *al-Qabas*, 19 July 1934; *Le Commerce du Levant*, 14 February 1930, 5 December 1930, 29 January 1935, 12 February 1935, 11 February 1939; *Sûreté générale*, Beirut, 5 September 1930, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 862; idem, Damascus, 19 September 1930, *ibid.* and MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 718 for the tobacco project.

⁴⁸ *Rapport* (1937), pp. 218 f. For information on the structure of the industrial sector in Damascus, see Peter, *Impérialisme et industrialisation*.

"industrialization" in Damascus meant above all the integration of machines into existing production structures. The basic structure of its industry, which was centred on textile and agro-alimentary products, was not to be altered nor did the organization of production undergo radical change within the different branches. French customs figures show that the average value of machinery per industrial establishment was only LLS 11,000. The reports of the French industrial franchise commission and the relatively high number of demands for customs exemptions due to the extension of existing plants indicate that many enterprises in Damascus chose to expand their mechanical equipment only slowly.⁴⁹ Even relatively well-off textile entrepreneurs, and sweets producers definitely took their time to introduce mechanised production.⁵⁰ A reliable source indicated that in 1944 the proportion of hand looms to mechanical looms in the Syrian textile industry was still 13,659 to 1,315, although the output of the latter was far greater than the former.⁵¹ Mechanization certainly increased the productivity of Damascus industries, but contrary to what Haffar had hoped, economies of scale were the exception, and increases in competitiveness should not be overestimated.⁵²

Towards a protectionist policy

By taking account of the relative weakness of Damascus industries and their progressive exclusion from the regional market, the role and the impact of tariff policy in the local economy can be understood. In the 1920s, the local market underwent important changes as a result of French tariff policy, which was changed considerably after 1928. Introduced as a simple revenue device, it was subsequently used as a means of encouraging and protecting local industries. French tariff policy, the most important instance of state

⁴⁹ George Hakim, "Industry", in Said Himadeh, *Economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936, p. 132; Commission des franchises industrielles, Procès-verbaux, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 700; *Rapport* (1934), pp. 26 f.

⁵⁰ See Salah Essaleh, *L'État actuel de l'économie syrienne*, Recueil Sirey, n.d., pp. 146–152.

⁵¹ Hill, "Report on visit to Syria and Lebanon", Cairo, c. April 1944, FO/922/378. Hakim cites the estimate that the output ratio of mechanical to hand looms was 17:1. See Hakim, "Industry", p. 147.

⁵² *al-Nashra al-shahriya*, 6, 3 (July 1927), p. 151.

intervention in the Syrian economy, constituted a powerful tool which gave a tangible meaning to the notion of a national economy and tied Syria's industrialists closer to the state. The protection that the tariff accorded to local industries (and agriculture) was primarily meant to ward off extra-regional competitors. Nevertheless, working conditions in many industries changed as a result, and from this time on tariff protection became inextricably linked to the functioning of Syria's industries and the thinking of its leaders. Ultimately, the regulation and partial closure of the home market which industrialists aimed at and which was partially practised by the French in and after the 1930s would also be applied to regional competitors and thus hindered the re-creation of a free regional market in the independence era.

As we said, French tariff policy originated as a fiscal policy. In 1924 and 1926, the Ottoman tariff of 11 per cent was elevated respectively to 15 percent and 25 percent *ad valorem*. The progressive adjustment of the tariff schedule was a convenient way for the French to solve constant budgetary problems, and they finally came to make it the mainstay of the *Intérêts communs*, the common budget of the states. This budget was under exclusive French control and gave the High Commission the necessary financial leverage to give effective protection to French political and economic interests in Syria and Lebanon.⁵³ When decisions to raise customs duties were taken, the second one during the crisis of the 1925 Revolt, properly economic considerations were absent. Not surprisingly, these decisions provoked complaints from many quarters.⁵⁴ Local industrialists, who relied heavily on imported raw materials, criticized the fact that the French decreed a uniform raise in the tariff schedule.⁵⁵ In 1924, and even more so in 1926, industrialists in Damascus and elsewhere demanded that raw materials be exempted from the 25 percent duty.⁵⁶ The

⁵³ For the budget system of the French mandate states see Awad Barakat, *Le problème budgétaire en Syrie (1920–1939)*, Beirut, Imprimerie Nassar, 1948.

⁵⁴ Both French and local merchants complained about the changes in the tariff schedule. The French merchant lobby in Beirut reproached the High Commissioner for his neglect of a general tax reform and the abuse of indirect taxes. See *Bulletin de l'Union économique de Syrie* 3, 1 (March 1924), pp. 44 f.; *ibid.*, 2, 3 (September 1923), pp. 186 f.; *ibid.*, 4, 2 (June 1925), p. 143.

⁵⁵ The French maintained the duty of 11 percent *ad valorem* on a number of articles of everyday consumption.

⁵⁶ *al-Nashra al-shahriya*, 3, 3 (May/June 1924), pp. 52 f.; *ibid.*, 5, 3 (June–September

French knew very well that the situation of Syrian industries was particularly difficult as their Palestinian competitors had been benefitting from low duties on essential raw materials since 1926.⁵⁷ In 1928, a time of relative prosperity, the mandatory authorities began to undo some of the harm they had done to local industries and embarked on what can be called the first period of tariff reform. Until 1934, duties on a large number of raw materials were either lowered or simply abolished.⁵⁸

Although these measures certainly benefitted local industry, there are no expressions of gratitude from local industrialists on record. On the contrary, their complaints continued to flow, partly because the High Commission proceeded to introduce fiscally motivated rises in the tariff schedule in order to keep the budget balanced. In general, these increases affected final consumption goods, but as the line between these and intermediate consumption goods was often a fine one, an important raw material like sugar was also submitted to high specific duties. These duties constituted a heavy burden on Damascus' important fruit and sweets industries (employing 450 persons in 1929) which worked at a disadvantage compared to their Palestinian competitors.⁵⁹ Local industrialists also complained that a number of mate-

1926), pp. 188 ff.; *ibid.*, 6, 2 (April-June 1927), p. 85, pp. 113 f.; *ibid.*, 6, 3 (July-September 1927), pp. 164 f.; *ibid.*, 7, 1 (January-March 1928), pp. 35 f.

⁵⁷ Services économiques to secretary general, Beirut, 10 June 1930, MAE Paris/560. For the tariff system of Palestine, see Husni Sawwaf, "Foreign trade", in Said Himadeh (ed.), *Economic organization of Palestine*, Beirut, American Press, 1939, pp. 432-439.

⁵⁸ In 1930, 95 of the 541 items of the tariff schedule were exempted from taxes, 184 paid specific or *ad valorem* duties of 11 percent, the remaining items were taxed at 25 percent (in the normal tariff). In 1931, arrêté 49/LR (3 June 1931) lowered the duties or accorded franchises to 46 items and minor modifications of the same type were made until 1934. See Ponsot au MAE, Beyrouth, 25 novembre 1930, MAE Paris/560; arr. 13/LR (6 February 1932), arr. 28/LR (20 February 1933), arr. 182/LR (7 December 1933), arr. 216/LR (28 December 1933), arr. 48 (27 February 1934) and arr. 97/LR (5 mai 1934).

⁵⁹ The French started to raise the duty on sugar in 1930, as it was much lower than in Palestine. After 1932, however, Palestinian articles benefitted from a refund of import duties on exports, which the High Commission only accorded to Syrian industries in 1933 (arr. 147/LR, 10 Oct. 1933). Two years later, the duty for sugar used in articles destined for local consumption in Palestine was reduced by 50 percent, which again put pressure on sweet producers in the French mandate states. Demands for tariff reduction were refused by the High Commission on budgetary grounds. The export of sweets from Syria to Palestine ceased completely in 1933/34 because of these problems but resumed afterwards. See Service économiques et agricoles to secretary general, Beirut, 28 August 1930, MAE Paris/560; *al-Nashra al-shahriya*, 14 (1935), pp. 58 f.; Haut-Commissariat, *Statistiques générales*.

rials produced in the mandate states, most notably cotton yarn, were not submitted to reduced duties.⁶⁰ However, these local protests did not seem to have much effect. As the customs revenues were indispensable for the maintenance of the financial autonomy of the mandatory power (based on the *Intérêts communs*), the High Commission was unable to share its powers with local groups through institutionalized cooperation nor could it renounce fiscally motivated tariff increases. With respect to intra-industrial conflicts, such as cotton yarn production, the High Commission mostly chose to pursue a compromise policy which angered all sides.⁶¹

The scope of French tariff policy and its methods only changed in 1932, when the onslaught of foreign products, which had become very much cheaper after the crisis of 1929, made the survival of local industries increasingly difficult. This is evident from the reports of the Damascus Chamber of Commerce, which formulated demands for a protectionist tariff for the first time—exceeding the normal tariff of 25 percent *ad valorem*—whereas previously its main demands were directed towards the broadening of exemptions.⁶² Thus in 1932 the French started to introduce protectionist tariffs for certain products which had suffered particularly from competition with foreign industries. Until 1935, a series of *arrêtés* submitted cotton and silk textiles, shoes, oils, soap, starch, canned fruit and vegetables, alcohol, cement and bricks to protective tariffs.⁶³ In a city like Damascus, a huge part of local industry was affected and profited from these changes in the tariff and, of course, from the exemptions on raw materials mentioned previously.

⁶⁰ This was a constant demand of those Damascus industrialists who were completely dependent on imported cotton yarn. See *al-Nashra al-shahriya*, 10, 2 (April–June 1931), pp. 103–109.

⁶¹ For the solution adopted in the case of the cotton yarn production see *Rapport* (1934), p. 22 and French delegation at League of Nations to Permanent Mandates Commission, Geneva, May 1936, SDN/R 4102.

⁶² *al-Nashra al-shahriya*, 11, 1 (January 1932), pp. 5–9; *ibid.*, 11, 2 (April 1932), pp. 85–122, particularly 101; *Le Commerce du Levant*, 8 July 1932 and 15 July 1932; and, for an exception to this, see the article by Taufiq Mas'ud in *al-Nashra al-shahriya*, 4 (October 1928), p. 308. Prior to 1932, the question of protection was only of secondary importance and, in Damascus, always linked to the soap and leather industries whose normal protection of 25 percent had been reduced to favour French industries. See *al-Nashra al-shahriya*, 7, 2 (April 1928), pp. 142–146; *ibid.*, 9, 1 (January 1929), pp. 15–27; *ibid.*, 11, 2 (April 1931), pp. 103–109 and below for the conflicts between French and Syrian industries.

⁶³ An overview of the course of the tariff policy can be found in the annual reports submitted to the League of Nations. In 1936, the French considered that tariff reform had come to an end. See *Rapport* (1935), p. 23; *ibid.* (1936), p. 30.

However, the protection thus accorded was certainly not flawless. Leaving aside the difficult question of what would have been "sufficient" protection for industries in the early 1930s, the unsatisfactory nature of the system from the point of view of some industrialists can be explained by the inconsistencies of the policies which the French pursued with regard to local industries. In some cases, the High Commission gave in to demands from French industries and the Quai d'Orsay to reduce tariff protection in order to defend metropolitan interests. These cases were certainly not of primary importance from the point of view of French industries, but, considering the size of the industrial sector in the mandate states, they concerned a number of relatively significant industries, notably the leather and shoe industries and the production of oils and soap. Certain restrictions were placed on this pro-French policy,⁶⁴ which was suspended and even reversed at the height of the crisis between c. 1931 and 1934,⁶⁵ but it is clear that the High Commission's commitment to protect local industries was limited. In Damascus, local tanners and shoe-makers were concerned at these attempts to favour French industry and trade. The tanning industry, employing about 400 persons in Damascus, had benefitted from reduced tariffs on various imported raw materials since 1928, and had clearly been expanding since the mid-twenties at the expense of French and other exporters.⁶⁶ In 1930,

⁶⁴ As the text of the mandate (art. 11) obliged the mandatory power to practise an open-door-policy with respect to all member states of the League of Nations, the lowering of the tariff on certain products of interest to both French and Syrian industries also favoured other non-Syrian producers. These often proved faster to take advantage of the new situation. In some cases, however, the High Commission could favour its French clientele directly by elaborating a highly specific tariff. This applies to French silk, which was largely exempt from the tariff increases in 1932 which were largely directed against highly competitive Japanese products.

⁶⁵ The various pieces of tariff legislation concerning the import of oils (arr. 218/LR, 30 December 1933) and soaps (arr. 97/LR, 5 May 1934 and arr. 151/LR, 5 July 1934) are important cases in point. The raising of the duties on these articles provoked heavy protests in France but without producing any modifications. See de Martel to Chamber of Commerce of Marseille, Beirut, 5 April 1934, MAE Paris/564; de Martel to Office commercial français pour la Syrie et le Liban, Beirut, 3 February 1934, *ibid.* The question of the relations between French merchants and the High Commissioner is discussed by Colette Dubois, "Marseille, le Levant et la crise. Un malaise révélé ou amplifié?", in M. Courdurie and J.-L. Miège, *Marseille colonial face à la crise de 1929*, Marseille, Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, 1991, pp. 105–166.

⁶⁶ *Bulletin de l'Union économique de Syrie*, 8, 7 (September 1929), p. 223. The measures taken to encourage local tanneries can be found in Burns, *Tariff of Syria*, pp. 198 f.

the High Commissioner yielded to complaints coming from France and lowered the tariff on leather soles, one of the principal products of the local leather industry, while at the same exempting various tanning materials.⁶⁷ In the long run, these changes did not end the expansion and mechanization of the sector, but they certainly made survival much more difficult and were partly responsible for the bankruptcy of the biggest tannery in the mandate states, the 'Umari factory in Damascus, and another factory in Beirut.⁶⁸ The situation in the shoe-making industry was somewhat similar. Since 1932, several measures had been taken to protect local shoe-makers, thus provoking protests from the French industry.⁶⁹ In 1935, after having refused to lower the tariff at the height of the economic crisis, the High Commission finally modified the tariff in order to facilitate imports of very competitive rubber shoes.⁷⁰ Two years later, this type of shoe flooded the Syrian market leaving the shoe-makers in an extremely difficult situation.⁷¹

Another aspect of French policy was of more general importance to the elaboration of the tariff than the fairly limited instances of conflict between French and Syrian industries. In general, it seems that the High Commission only conceded to Syrian industries such protection as it considered absolutely necessary, for two reasons. First, it can be assumed that the French wanted to contain as far as possible the rising prices which resulted from their protectionist policies. Particularly in the early 1930s, when the country's resources were depleted, this consideration bore a lot of weight, as shown for example in Syro-Japanese trade relations. Contrary to the wishes of the French ministry of trade, the High Commission did not take measures to

⁶⁷ Ponsot to MAE, Paris, 30 April 1930, MAE Paris/560; High Commission to MAE, Beirut, 28 May 1932, MAE Paris/561.

⁶⁸ At least 3 new mechanized tanneries were founded after 1930 and several others expanded their capacity in the early 1930s. After a short-lived rise in 1931, imports of leather soles declined to pre-1930 levels whereas Syrian exports rose after 1934. See *Rapport* (1931), p. 25; *ibid.* (1932), p. 28; *ibid.* (1933), p. 20; *ibid.* (1934), p. 27; Haut-Commissariat, *Statistiques générales*; Burns, *Tariff of Syria*, p. 201 n. 1.

⁶⁹ Arr. 13/LR (6 February 1932), arr. 39/LR (16 April 1932), arr. 145/LR (18 October 1932); arr. 302/LR (31 December 1934); Syndicat du caoutchouc to MAE, Paris, 18 June 1932, MAE Paris/562.

⁷⁰ High Commission to MAE, Beirut, 28 May 1932, MAE Paris/561; Helleu to MAE, Beirut, 18 August 1933, MAE Paris/563; Syndicat du caoutchouc to MAE, Paris, 24 août 1935, MAE Paris/569; arr. 161/LR (13 July 1935).

⁷¹ Haut-Commissariat, *Statistiques générales*; Hanna, *al-Haraka al-'ummaliya*, pp. 436 f.

restrict the imports of cheap Japanese textiles which had provoked a dramatic decline in French exports to the Levant.⁷² Secondly, since 1932 the French had been assailed by local merchants demanding the reintroduction of lower tariffs. Although the High Commissioner did not take the merchants' pleas into account until 1935, when the tariff for a large number of articles was lowered, the vociferous opposition of the trading community certainly reinforced the conviction that protection should be limited to what was strictly necessary.⁷³

In spite of these limitations, there can be no doubt that the tariff in general and protectionist measures in particular were extremely important for the survival and development of local industries. The simple fact that the tariff policy had been the subject of constant discussions since 1926 attested to its general importance, and the pressing demands of industrialists for more protection, which we will deal with later, show how vital a factor this was for them. It is difficult to establish an average tariff on industrial imports.⁷⁴ Between 1930 and 1936, the average incidence of the tariff on imports (for local consumption) rose from 13.5 to 26.5 percent, but this rise, most of it taking place after 1932, was spread unequally among the different sectors.⁷⁵ Silk textiles, one of Syria's principal industrial products, benefitted from a tariff protection which varied, according to pro-merchant sources, between 75–150 percent *ad valorem*. Thanks to this protection, artificial silk weaving expanded considerably in the 1930s. In Damascus, the production of the principal type of silk textiles rose by 300 percent the year after the introduction of protectionist

⁷² For the complex negotiation of the trade treaty with Japan, see the correspondence in MAE Paris/568 and MAE Paris/569. See also Hakim, "Industry", pp. 149 f.; *Rapport* (1936), pp. 18 f.

⁷³ On this question see below.

⁷⁴ It is difficult to establish the impact of the tariff as the economic crisis and the French manipulation of the mercurial values whose importance increased with the growing use of specific duties tended in general to heighten the real incidence of customs duties. A Syrian report considered in 1933 that the 40 percent *ad valorem* duty on cotton textiles had a real incidence of 55 percent in average. See Office for Economic Affairs of the Syrian Government, Beirut, 25 April 1933, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 697. See Burns, *Tariff of Syria*, pp. 16–19 for the function of the mercurial commission.

⁷⁵ Due to the devaluation of the franc in 1936/37 whose effect on specific duties was only partially offset by the raising of the tariff, the incidence declined to 16 percent in 1938. However, industries continued to benefit from high tariff protection as the price of imported articles naturally increased as a result of the monetary crisis.

tariffs and had multiplied by ten some five years later. The expansion of cement production, knitting and food canning could also be cited as examples of the crucial impact of French tariff policy on the expansion of industries in the Levant. Other cases attested however to the slowness and the deficiencies of this policy. Cotton textile manufacturers had great difficulties in surviving with a relatively low protection of 40 percent *ad valorem* against highly competitive Japanese products. They had to wait until 1934 before a higher duty, varying between 60–80 percent (and 120 percent on imports which competed directly) was introduced. The following year, the production of cotton textiles in Damascus rose by 500 percent. In the case of soap production, the adoption of protectionist tariffs seems to have come too late or been too low to bring about a discernible impact on production. Finally, as we have already noted, French tariff policy was apt to change abruptly. Some branches, like shoe-making, profited for several years from tariff duties varying between 100–250 percent *ad valorem* before being submitted to severe foreign competition due to the pro-French policy of the High Commission.⁷⁶ Thus the effects of French tariff policy differed from one sector to the other. Nevertheless, this policy constituted a major stimulus for the expansion of industries, eventually causing problems of overproduction after 1933. These problems affected a large number of sectors, all of which benefitted from tariff protection or other tariff measures taken in their favour. The High Commission, which considered that over-production had become a general problem since 1935, thus tried to limit the number of expansions of companies or the creation of new companies producing cigarettes, shoes, hosiery, alcohol, beer, ice and matches.⁷⁷ The local chambers of industry also

⁷⁶ Data on industrial production can be found in the annual *Bulletin de la Banque de Syrie et du Liban* and Hakim, "Industry". The estimates of the effects of the tariff on cotton textiles cited above seems reliable as other parts of the report can be compared; see Association des commerçants de Beyrouth to President of the Chamber of Deputies (and annexes), Beirut, 5 June 1934, library of American University of Beirut. French evaluations of the results of the tariff policy are dispersed in a great number of sources which reflects the complex decision-making process involved in the formulation of tariff policy, its lack of long-term planning and the absence of an underlying comprehensive vision of its aims. See Peter, *Impérialisme et industrialisation*, ch. 3.

⁷⁷ For other cases of overproduction problems, see for example *Le Commerce du Levant*, 18 August 1936.

recognized this problem and demanded the power to regulate the import of machines.⁷⁸

A new industrial elite

In the post-Ottoman regional market, characterized by tariff barriers and the emergence of competitive industries in Egypt, Palestine, Iraq and Turkey, the industries of Damascus began to lose ground. During the mandate, they were obliged to reorient themselves from the regional to the local market. Access to this local market had been facilitated since the early 1930s by an industry-supportive tariff legislation which exercised a profound influence on industries and on the expansion of partly or completely mechanized plants. By the eve of WWII, tariff protection had not only become an important element of the functioning of local industries, but, more important and independent of the results of this policy, direct state intervention in the economy had been introduced and accepted as a means of furthering the development of industry, as of other sectors. This is not to deny that a much wider intervention in the economy on the part of the state and the military authorities took place during World War II. It was not, however, the regulation of the war economy through the Allied Forces nor the post-independence economic nationalism which gave rise to the ISI policies of the 1950s.⁷⁹ Rather, these policies had originated in several decades of Ottoman and Syrian reflection on the necessity and means of industrializing and in the crucial experience of French tariff policy. During the mandate, after the loss of the regional market and at the time of the introduction of a protectionist policy, statist policies were discovered by the industrialists, who rightly saw in them a powerful tool to control their only market and to further industrialization. Advocacy of stronger state involvement in the economy as it was formulated coherently for the first time at the Industrial Congress in Damascus in

⁷⁸ *Le Commerce du Levant*, 27 August 1935.

⁷⁹ For the impact of wartime regulation of the economy in Syria and Egypt see Steve Heydemann and Robert Vitalis, "War, Keynesianism, and colonialism", in Steve Heydemann, *War, institutions, and social change in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 2000, pp. 100–145.

1929 was thus intimately linked to the transformation of the industrialists from an Ottoman to a "Syro-Lebanese" elite.⁸⁰

There were several reasons why industrialists were attracted by protectionist policies. In Damascus, protection was vitally necessary for many industries, but it was also attractive as it blocked the market partially or totally to competitive products and created a safe zone for local industries. Both "weak" and "strong" industrialists were thus very much interested in protectionist tariff legislation. Their support for protectionist policies would of course have important consequences for the entente between merchants and industrialists, and, ultimately, for the shaping of a collective identity of industrialists. The category of "industrialists" certainly remained vague in many respects during the mandate. Until 1946, the upper echelons of this group consisted of old industrial families, particularly from the textile sector, and of import traders and a number of notables.⁸¹ However, it is only with the benefit of hindsight that the two last groups can be properly included. During the mandate, the small number of joint-stock companies meant that they still only had minor interests in the industrial sector. "Ottoman" entrepreneurs like the Diyabs, Halbunis and Suyufis continued to dominate the Chamber of Commerce and were to be found in practically all the big industrial enterprises. They were slowly joined by import traders like the Sahnawi family, who had made a fortune in construction materials and petrol and who were to count among the biggest industrialists in Syria in the early 1950s. Notables like Shukri al-Quwwatli and Khalid al-Azm, who became the first president of the chamber of

⁸⁰ The final report adopted by the Industrial Congress, organized by the Damascus Chamber of Commerce, demanded specifically that the state should set up engineering schools and an industrial bank as well as the introduction of appropriate fiscal encouragements for the industrial sector. In 1935, the newly founded Chamber of Industry in Damascus demanded that the state should invest directly in industrial projects too large for "private initiatives". Such demands were entirely new. In 1922, the Damascus Chamber of Commerce had still categorically refused any involvement of the state in the economy: "It is a well known fact in economics that it is not up to the government to engage in trade or industry and that it cannot intervene in order to further their progress...". For the text of the 1929 resolution, written by Lutfi al-Haffar, see *al-Nashra al-shahriya*, 8, 3 (July-September 1929), pp. 12-45. See also *ibid.* 1, 6 (June 1922), p. 17; *Le Commerce du Levant*, 27 August 1935.

⁸¹ For the origins of industrialists in Aleppo, see Geoffrey Schad, *Colonialists, industrialists, and politicians: the political economy of industrialization in Syria, 1920-1954*, Ph.D. dissertation, University of Pennsylvania, 2001, ch. 2.

industry in Damascus in 1935, also played a very significant role in industrial projects.⁸²

In spite of the overlapping functions of economic actors in the 1930s, the increasing impact of French tariff policy on the local economy led to the first conflicts between merchants and industrialists. The protests of the merchants were concentrated in Beirut, home of by far the largest trading community, but merchants elsewhere organized as well. Their demands for the lowering of customs duties were directed mainly towards the textile sector, the most important part of the import trade, and the principal industrial sector which had benefitted from relatively high protectionist duties. However these tensions between merchants and industrialists did not lead immediately to a clear rupture. Both merchants and industrialists had interests in common, as both considered that the basic problem was that local groups did not have a direct influence on tariff policy. This was not simply a political statement by which real internal problems and conflicts of interest were obscured by reference to the colonial situation. Compromises on economic conflicts were still sometimes possible, at least between the leading merchants and entrepreneurs, as the resolutions of the congresses held by the Syro-Lebanese chambers of commerce showed.⁸³ It seems, however, that the year 1933 marked something of a watershed. At that time, the merchants in the mandate states started a huge campaign against the protectionist policy of the High Commission, partly by setting up new interest groups. In Damascus, the campaign was led by the "Economic Committee" (*lajna iqtisadiya*), directed by the import merchant Hani al-Jallad. Jallad, a nationalist politician, worked together with merchants all over the mandate states and cooperated with the National Bloc in attacking the High Commission on both political and economic grounds.⁸⁴ However, merchants generally avoided open criticism of industrialists. By the 1930s, industrialization had already become an unquestionable principle through its association in nation-

⁸² See Peter, *Impérialisme et industrialisation*, ch. 6.

⁸³ See for example the resolution of the Syro-Lebanese Congress of the Chambers of Commerce in early 1933 in *al-Nashra al-shahriya*, 12, 1 (January-March 1933), pp. 36-48.

⁸⁴ On the activities of the committee, see in particular MAE Nantes, Fonds Beyrouth, 699 and 700 and petitions of the committee in SDN/R 4097, R 4099 and R 4100.

alist discourse with the struggle for independence. Even the "Economic Committee", while demanding the abolition of protectionist tariffs, pretended to endorse a pro-industrialization policy.⁸⁵ Nevertheless, industrialists and merchants lobbied for mutually exclusive aims. Already in 1932, the Damascus Chamber of Commerce demanded high protective duties, that is 100 percent *ad valorem*, on certain articles and after 1935, demands for the limitation or even the total prohibition of imports of competitive articles were voiced by leading Damascene industrialists.⁸⁶

By this time there can be no doubt that the industrialists were already aiming at tightening their control of the local market through the use of tariff policy. During the mandate, with the High Commission in charge of tariff policy, there was little either merchants or industrialists could do to implement their own policies. The essential result of the mandate was that new (theoretical and practical) structures for economic policy were created. The introduction of complex tariff legislation and the elaboration of an interventionist industrialization program largely determined the conflicts which ignited the making of economic policy in the early 1950s, when merchants and industrialists faced each other directly in post-colonial Syria.

The partition of the Ottoman Empire and the subsequent creation of national economies had a profound impact on the industries of Syria and Lebanon, both in the short and long term. First of all, in spite of French efforts to keep the regional market open, the political division of the former empire led to the gradual fragmentation of the regional market which had once been so important for local industry. Twenty years after the occupation of the *Bilad al-Sham*, the export of Syrian manufactures was practically limited to the Palestinian market, whose closure was imminent in 1938 and was suspended on the outbreak of World War II.

Syrian industry and trade suffered heavy losses from this development, which forced them in the crisis-ridden interwar period to adapt to the small "colonial" market of the French mandate states. This reorientation of Syrian industry was part of a broader structural transformation which was particularly influenced by the reform of the tariff policy by the High Commission. The French, primarily

⁸⁵ *Le Commerce du Levant*, 12 mars 1935.

⁸⁶ *al-Nashra al-shahriya*, 14 (1935), pp. 9–12; *Le Commerce du Levant*, 27 August 1935.

preoccupied with stabilizing the socio-political situation in the mandate states, tried to support industries through tax exemptions for raw materials and protectionist tariffs for a large number of products. Thus since the late 1920s, both old and new Syrian industries came to depend increasingly on the favourable tariff policy of the High Commission. They became “national” industries producing mainly for the market of the mandate states. Loss of the regional market was certainly painful, but as it was accompanied by the introduction of a relatively favourable tariff policy, it also offered new possibilities for a more thorough exploitation of the local market. It was in response to this double development that the industrialists in Damascus turned increasingly towards the state for support. From the late 1920s onwards they organized not only to influence the tariff policy, but also to solicit state intervention for the creation of engineering schools and an industrial bank. In 1935, directly after the foundation of the Chamber of Industry, Damascus industrialists demanded for the first time that the state should participate directly in major industrial projects.

These demands were not realized during the mandate. In fact, the development of the industrial sector was limited in this period and it was not until World War II provoked an influx of capital that industrialization could make real progress.⁸⁷ However, industrial development after 1945 took place in and was partly determined by the structural transformations of the mandate period. In the independence period, the course of industrialization continued to depend to an extremely large degree on favourable state policies, whether through tariff legislation, industrial credits or labour policy. The definition of economic policy thus led to important conflicts between the different economic groups since the late 1940s.⁸⁸ The Damascene industrial families which led the industrialization movement during the mandate were deeply implicated in the fight to determine an appropriate economic order for Syria, trying to implement policies which had been formulated in the 1930s. These industrialists had

⁸⁷ See Rizkallah Hilan, *Culture et développement en Syrie et dans les pays retardés*, Paris, Anthropos, 1969.

⁸⁸ On this question see Steve Heydemann, *Authoritarianism in Syria. Institutions and social conflict, 1946–1970*, New York, Cornell University Press, 1999; Yahya Sadowski, *Political power and economic organization in Syria: the course of state intervention, 1946–1958*, Ph.D dissertation, UCLA, 1984.

come a long way since the last decades of the Ottoman empire and their transformation permits us to gauge the changes which Syria's industries had undergone.

Mention has been made of the elite Damascene industrialists in the late Ottoman Empire, the silk textile manufacturers. These families—the Diyabs, Suyufis, and Halbunis—had risen to their leading position along with the progressive integration of the Eastern Mediterranean. They were entrepreneurs in Schumpeter's definition; they worked in a continually changing, highly competitive environment where innovation was indispensable to assure the profitability of an enterprise. These families sent their sons to Europe to study engineering, maintained extensive family networks in the region and, since 1908, had participated in the first industrial projects in Damascus. These efforts paid off: in the early independence period, families like the Diyabs counted among the most important industrialists. In 1946 they co-founded Syria's largest textile factory, the Khumassiya Company of Damascus which employed nearly 3,000 workers. They also participated in a large number of other projects in Syria, and Diyabs or their relatives were found at the top levels of both the chambers of commerce and industry continuously since the Faysali period.⁸⁹

The environment in which the industrialists worked in independent Syria was however completely different from what it had been 30 years before; it was a distinctly national setting where the regional market counted for very little. In fact, Syria's leading industrialists tried hard to seal off the local market completely. The Diyabs and the co-owners of the Khumassiya were at the forefront of those pressuring the Syrian government, headed by erstwhile president of the chamber of industry Khalid al-Azm, to break the customs union with Lebanon in order for Syria to be able to "protect" its industries.⁹⁰ Two years later, the protectionist policy reached its apogee when the former engineer Munir Diyab, brother of the Khumassiya founders, became Minister of National Economy. High protective duties on a large number of articles and import embargoes practically eliminated foreign competition.⁹¹ Ultimately, the consequences

⁸⁹ Peter, *Impérialisme et industrialisation*.

⁹⁰ Heydemann, *Authoritarianism in Syria*, p. 13.

⁹¹ Hasan Hakim, *Mudhakkirati*, Beirut, Dar al-kitab al-jadid, 1966, Vol. 2, p. 220; International Bank for Reconstruction and Development, *The economic development of Syria*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1955, p. 109.

of partition and the formation of a "national" economy through French colonial policy can be followed into the early independence period. On one hand, this development deeply affected the goals of Syria's entrepreneurs. The loss of the regional market and the gradual introduction of protectionist policies during the mandate certainly did not eliminate the entrepreneurial spirit in Syria, but it altered the range of possible and desirable aims. The possibility of controlling the local market through tariff policy and the immense obstacles which blocked access to other regional markets constituted strong stimuli for rent seeking in the newly constituted national economy. On the other hand, the introduction of means for regulating the economy almost inevitably gave rise to disputes about the definition of economic policy in Syria. Not only had Syria's economy lost the benefits of outward orientation after the partition of the Ottoman empire, but it was also during the mandate that some of the conflicts around the economic policy of independent Syria slowly started to take form in the power vacuum which resulted from French control of public finances and tariff policy.

ECONOMIC ASPECTS OF THE ARAB-ZIONIST CONFRONTATION IN MANDATORY PALESTINE

Khairia Kasmieh

Résumé

Cet article tente d'évaluer certaines forces économiques à l'oeuvre en Palestine durant le Mandat britannique, à l'époque où les Arabes s'efforçaient de réaliser deux objectifs: obtenir l'indépendance et limiter la croissance du Foyer national juif. S'il est vrai que le facteur politique fut sans doute décisif dans le ressentiment arabe à l'égard des activités sionistes, il est également vrai que des facteurs économiques, inséparables d'ailleurs du politique, ont joué un rôle d'importance similaire.

L'installation des colonies sionistes sur le terrain a eu un impact profond sur la société arabe palestinienne. Le rôle économique des Sionistes a été bien plus important que leur nombre l'aurait laissé supposer. Les réactions des différents partis et organisations arabes ont montré que la perspective de l'augmentation de l'immigration sioniste constituait, de leur point de vue, une menace à leur existence même. En particulier pour les paysans qui étaient les victimes directes des acquisitions de terres par les Sionistes. Le Mouvement national arabe fit des efforts sporadiques pour prévenir cette situation mais sans réel succès. Si l'on passe en revue la politique économique des Britanniques en Palestine, il semble évident que les Arabes furent souvent contrés dans leurs efforts de progrès économique et que leurs besoins économiques furent largement subordonnés à ceux des colons sionistes.

Palestinian public opinion during the mandate quickly became convinced that challenging Zionism should not be confined to the political sphere. Large-scale Zionist immigration had severe effects on Arab society; in particular, it threatened the livelihood of the peasants through dispossession and evacuation. Moreover, the danger of immigration loomed large over the heads of the labour force, the growing middle class and the educated elements in the towns and cities, as a result of increasing Zionist domination of the commercial and industrial sectors.¹

¹ Said Himadeh, "Industry", in Said Himadeh (ed.), *The Economic Organization of Palestine*, Beirut, American Press, 1938, pp. 228-29, 240-45.

In order to be able to compete with the Zionists, who were more advanced economically, it was imperative to improve the economic conditions of Arab society, which suffered from relative backwardness along with other contemporary Arab societies. The Palestinians could not always rely on the initiatives of the mandatory authorities for development, because of Britain's support for the creation of a "national home for the Jewish people."

Hence the Arabs of Palestine were largely obliged to depend upon themselves. Initially, two main tactics were employed: first, a boycott of Jewish goods and projects. This had been tried since the early 1920s, and although it was not particularly successful, it was continued. Secondly, attempts were made to further economic capability as an integral part of the national movement. There had been an awareness of the need for a systematic activation of Arab economic efficiency since the end of the First World War, beginning with a revival of the companies which had been founded under the Ottomans and supported by new ones² in Jerusalem, including a Muslim-Christian company whose purpose was to obstruct Jewish land purchase. Economic development had also been supported by the Arab Government in Damascus between 1918 and 1920, and the establishment of an Arab Bank had also been discussed. The need to improve economic conditions became particularly pressing after the imposition of the mandate. In August 1922, many resolutions of the fifth Palestinian Arab Congress reflected economic concerns: to boycott Jewish products; to dissociate the Arabs from the Rutenberg electricity project; to try to prevent Jewish land purchases; to implement a sound fiscal program; to collect donations, and to make every effort to improve the peasants' understanding of finance. In June 1923 the sixth Palestinian Arab Congress repeated these same resolutions.

It was suggested during the 1923 Congress that non-payment of taxes should be used as an economic weapon. This was an issue which had long preoccupied public opinion, which believed that taxes collected from the Arab population were redistributed to Zionist companies and immigrants. The proposal failed because of the disap-

² Abdul Wahhab al-Kayyali, *Palestine, a Modern History*, London, Third World Publishing, 1978, p. 53. See also Yehoshua Porath, *The Emergence of the Palestinian Arab National Movement 1918-1929*, London, Frank Cass, 1974, pp. 74-79.

proval of the large landowners, since they would have been the first to suffer from government reprisals. In consequence the political leaders hesitated to resort to this weapon at a time when all the indications showed that a majority of the population would support it.³

As a result of the deteriorating economic conditions, an Arab Agricultural Conference was convened in February 1923. It passed a resolution calling on the government to abolish some taxes and interest payments in order to encourage farming and to set up an agricultural school.⁴ Efforts to promote economic standards were stimulated at the beginning of the 1930s with the emergence of new organisations and movements led by a younger generation aiming to counter competition from the Zionists. 'Abd al-Hamid Shu'man founded the Arab Bank in 1930; it would become a major Arab financial and political institution.⁵ In August 1930 a student conference in Acre passed a resolution calling for a boycott of foreign goods and for the support of national manufactures instead.⁶ In September 1931 a conference at Nablus also called for the encouragement of national manufactures and for a boycott of imported goods. The conference considered that the customs duties levied on these goods went to taxes which were used to fund the military suppression of the Palestinians.⁷

The first Arab Youth Conference in December 1932 passed a resolution to encourage national industries.⁸ The resolutions of the second Arab Youth Conference (May 1935) also called for measures of economic amelioration.⁹ In July 1933, Palestine witnessed a new phenomenon, the setting up of an Arab trade exhibition in Jerusalem

³ al-Kayyali, *Palestine, a Modern History*, *op. cit.*, pp. 119–20.

⁴ 'Isa al-Sifri, *Filastin al-'arabiyya bayna al-intidab w'al-Sihyuniyya*, Jaffa, Matba'at Filastin al-Jadida, 1933, p. 23.

⁵ The Arab bank was founded in May 1930 with an initial capital of £Pal 15,000, which grew to £Pal 30,000 in 1933, £Pal 45,000 in 1934, and reached £Pal 105,000 in 1937. The motive behind the establishment of the bank was the perceived necessity for an Arab financial institution, able to lend tradesmen and to activate the Arab economy through expanding the sphere of free trade and investing stagnant capital.

⁶ Kamil Khillah, *Filastin w'al-intidab al-baritani, 1922–1939*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974, p. 313.

⁷ 'Abd al-Wahhab al-Kayyali (ed.), *Watha'iq al-muqawama al-filastiniyya al-'arabiyya did al-ihtilal al-sihyuniyya* (1918–1939), Beirut, Mu'assasa al-Dirasat al-Filastiniyya, 1968, document 93, pp. 243–44.

⁸ al-Sifri, *op. cit.*, pp. 192–96.

⁹ *Ibid.*, pp. 196–98.

to encourage Arab manufacture and to persuade people not to buy foreign and Zionist products. It was also considered desirable to promote economic exchanges with the neighbouring Arab countries which were hindered by borders and tariff barriers.¹⁰

The national movement in Palestine made every effort to improve the economic condition of the peasants, since they were the main target of Zionist settlement activity and their destitution was the natural result. Given the inability of the mandatory authorities to protect the peasants or improve their condition, the national movement was obliged to make its own efforts to secure these two aims. In response to a call from *Hizb al-Istiqlal*, the Executive Committee of the Palestine Arab Conference founded the National Fund, which attempted to save and reclaim land parcels which the Zionist Organization seemed likely to take over.¹¹ The Fund succeeded in granting small loans to farmers to enable them to utilize their lands. In addition, an Agricultural Bank was founded in Jerusalem in 1934 with a capital of £Pal 60,000 to reclaim and improve Arab land.¹² One of the aims of the Arab National Bank, founded in 1937 under the direction of Ahmad Hilmi 'Abd al-Baqi, was to give loans to Arab farmers.¹³

In the later 1930s, as Zionist pressures to purchase land increased with the mounting numbers of immigrants, some members of the Executive Committee of the Palestine Arab Congress, together with members of the Muslim Brethren, the Youth Conference and the *Hizb al-Istiqlal* issued a call to halt land sales. This was done by scrutinizing land registers, and gathering information on potential transactions, using appeals, public criticism and personal contacts to obstruct these transactions.¹⁴ The Supreme Muslim Council also attempted to solve the problems arising from the widespread sale of

¹⁰ *al-Arab*, (Jerusalem) 15 July 1933. See also material related to the Arab trade exhibition in the private papers of Nabih al-Azma. A national joint stock company was founded to promote the fair under the chairmanship of Ahmad Hilmi 'Abd al-Baqi, with Nabih al-Azma as director. al-Azma's papers are in the Centre for Historical Documents in Damascus.

¹¹ al-Sifri, *op. cit.*, p. 205. See also al-Kayyali, *Watha'iq*, *op. cit.*, pp. 268–69.

¹² al-Sifri, *op. cit.*, p. 203.

¹³ Ahmad Hilmi 'Abd al-Baqi founded the Arab National Bank in 1937, following his resignation from the Arab Bank.

¹⁴ Yehoshua Porath, *The Palestine Arab National Movement: From Riots to Rebellion 1929–1939* Frank Cass, London, 1976, pp. 93.

land. In 1931 the General Islamic Conference in Jerusalem endeavoured to mobilize Muslim forces in this arena. One of its most important resolutions was to establish an Islamic Company to save the land of Palestine from being transferred to the Zionists. The project received considerable moral support from the Muslim world.¹⁵

Although the campaign to collect donations for the Islamic Company was not successful, the resolution itself was an impetus to the Supreme Muslim Council to continue its campaign, using statements in mosques and in newspapers to protest against Zionist land purchases. In addition, small landowners were encouraged to register land as *waqf* to prevent the possibility of sales.¹⁶ In November 1934, the Mufti, Amin al-Husayni, the head of the Supreme Muslim Council, started making personal visits to areas where Zionists were trying to purchase land. He explained the danger of such sales to the landowners, asserting that they would be considered a violation of religion as well as treason. He condemned the brokers who seduced the naive peasants to sell their lands for a paltry few gold pounds. Mosque preachers and village chiefs added their voices to the mission. Politicians and journalists joined this campaign and took pledges from the villagers to abstain from selling their lands.¹⁷

The religious aspect of the campaign was reinforced during a meeting called by the Mufti in Jerusalem in January 1935 attended by a great number of muftis, judges, teachers, and preachers to discuss problems relevant to land sales, brokerage and immigration. Those who attended issued *fatwas* imposing religious penalties on those who sold land to the Zionists or assisted in the process. The meeting adopted general resolutions in support of various national economic projects, called for laws to protect small farmers and urged Palestinians to buy locally manufactured products.

The Muslim world also participated in the campaign to prohibit land sales on religious grounds. Many articles were published in the newspapers by prominent religious men outside Palestine. The Supreme

¹⁵ Khayriyya Qasimiyya, "al-Mu'tamar al-islami al-'amm fi'l-Quds 1931: muhawala l'il-ba'thi 'an nasir", *Dirasat Ta'rikhiya*, 19–20, April–July 1985 pp. 17–55.

¹⁶ Since 1929, the Supreme Muslim Council had suggested rescuing the land by converting it into *waqf*. The Council received many similar suggestions. See Muhammad Amin al Husayni, *Haqa'iq 'an al-Qadiyya Filastin: taqirrat wa ahadith Muhammad Amin al-Husayni*, Cairo, Maktab al-Haya al-arabiyya al'ulya li-Filastin, 1957, p. 11.

¹⁷ Bayan Nuwayhid al-Hut, *al-Qiyadat w'al-mu'assasat al-siyasiyya fi filastin, 1917–1948*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1981, p. 294.

Islamic Council encouraged the Christian clergy to join this religious drive, and the head of the Arab Orthodox bishops, Ilyas Qanawati, issued a warning asserting that any one involved in sales or brokerage would be considered a traitor to Christianity and liable to excommunication. This campaign was partly successful in halting land sales and in convincing peasants to convert their land into *waqf*. Moreover, several local companies were founded to preserve Arab land.

The condition of the Arab working class also preoccupied the attention of politicians and journalists. Its deteriorating condition was attributed to the decline of traditional crafts caused by the influx of foreign goods. In addition, Zionist industry, sponsored by outside investment, threatened nascent Arab industry.¹⁸ The mandatory government also granted protective tariffs to Zionist manufacturers, and gave tax concessions to their enterprises. The Arab labour force in the cities was largely composed of former peasants who had been driven from their lands. Their only alternative was to find work in the coastal towns and cities. They lived in very poor accommodation, in sharp contrast to the new housing built to absorb the Jewish immigrants.¹⁹ The Arab workers found themselves prohibited from working on the projects undertaken by Zionist firms and contractors, and subject to threats and discrimination. These factors led to constant clashes with Zionist settlers as well as to the spread of unemployment among Arab workers.²⁰ Moreover the mandatory government discriminated between the wages of Arab and Jewish labourers, compelling the Arabs to work for sixteen hours daily without any unemployment or accident insurance.²¹

It was true that a small number of craftsmen were able to find work in the government sector or to build up small workshops and to become part of the nascent petite bourgeoisie, but those were exceptional. The Hope-Simpson report of 1930 noted that unemployment was widespread among Arab workers and craftsmen. It added that the wages of those who were still working were insufficient

¹⁸ Nabil Badran, *Ta'lim w'al-tahdith f'il mujtama' al-'arabi al-filastini*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974, pp. 234–237.

¹⁹ Nevil Barbour, *Nisi Dominus: a Survey of the Palestine Controversy*, London, Harrap, 1946, pp. 133–34.

²⁰ Fa'iq Tahbub, *al-Harakat al-Ummaliyya w'al-niqabiyya fi Filastin 1920–1948*, Kuwait, Sharika al-Kathima, 1982, pp. 134–35.

²¹ Himadeh, Sa'id, "Industry" in Himadeh, *op. cit.*, pp. 284–88.

for subsistence, and that women and children were working for pitifully low wages.²²

It became one of the concerns of the Arab national movement in general, and the labour movement in particular, to present protests to the British administration for its neglect of the condition of unemployed Arab workers, while supporting Jewish workers financially. In 1934, several steps were taken by the Arab labour force in response to attempts by the Histadrut to intimidate those Zionists who hired Arab workers in orange groves and on building sites. Arab political groups organized armed groups in Jerusalem, Jaffa and Haifa to resist violence from Zionist workers against Arabs.²³

The Arab labourers endured a great deal in the struggle for better pay and conditions. As eye witnesses of the Zionist policy of waging war against Arab manufacture and causing a decline in living standards, they participated in all the national uprisings. They joined the 1929 uprising, al-Qassam's uprising in 1935 and the 1936 revolt. The majority of workers who joined the revolutionaries were originally peasants who had been expelled from their villages.²⁴ From that time on the labour movement began to emerge on the political scene.²⁵

The poor economic situation of the Arabs was the result of a number of retarding factors: the destruction of the local economy while productivity was increasing within Zionist society, the more advanced technical and organizational level of Zionist undertakings, and finally the gradual separation between the Arab and Jewish sectors of the economy. In spite of all this, it must be admitted that some Arabs in the larger cities enjoyed a disproportionate share of the wealth, notably owners of real estate, those involved in import

²² Great Britain, *Palestine, Report on Immigration, Land Settlement and development*, by Sir John Hope Simpson, Cmd.3685, HMSO, 1930.

²³ al-Sifri, *op. cit.*, p. 67.

²⁴ Badran, *op. cit.*, pp. 244–47.

²⁵ Tahbub, *op. cit.*, pp. 47–78. al-Hut, *op. cit.*, pp. 516–19. Until 1923 there was no legislation to protect the Arab workers from oppression and exploitation. The first effort started in Haifa among Arab railway workers, who formed the Palestine Arab Workers' Society in 1925. In July 1934 the Arab Workers' Society was established by Fakhri al-Nashashibi with himself as president. The foundation of these and other labour organisations and their memberships are discussed in detail in Zachary Lockman, *Comrades and Enemies: Arab and Jewish Workers in Palestine, 1906–1948*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1996.

and export trade, and some owners of small manufacturing industries. To this list could be added those who were involved in shipping, tourism, construction and in activities related to citrus cultivation. They all benefitted from the economic opportunities in Palestine which were the result of processes of modernization.

These developments led to the emergence of new sectors of the bourgeoisie, which could not be considered productive, concentrated in the coastal cities, together with foreign consulates and agents. This group gained considerable profits which enabled its members to buy real estate and to invest money abroad. This category included both Muslims and Christians, and consisted mostly of property owners, professionals and some lesser notables (*aʿyan*).²⁶

The Second World War saw a series of economic changes which benefitted various sectors of the Arab population. The peasants profited from higher agricultural prices and labourers received better wages working in British army camps. Moreover, many Arab workshops supplied the needs of the British army. Finally the traders derived benefit from the growth of the internal economy, and the general increase in income, although it was also the case that inflation ate into much of these gains.²⁷ At the same time, these developments led to the expansion of the Arab labour movement and to the establishment of trade unions, which put forward organised demands for workers' rights.²⁸

During the Second World War an effort to raise Arab economic standards was initiated by a group affiliated to *al-Istiqlal* which was prominent in the economic and political spheres. The Arab National

²⁶ Badran, *op. cit.*, pp. 258–60, 267–68 for some examples of the wealth of this group as a result of the economic boom of the 1930s. See M. Brown, "Agriculture", in Himadeh, *op. cit.*, pp. 129–47; Himadeh, "Industry" in *ibid.*, p. 165, and B. Veicmanas, "Internal Trade", in *ibid.*, p. 349.

²⁷ Pamela Ann Smith, *Palestine and the Palestinians 1876–1983*, London, Croom Helm, 1984, p. 70, and Tahbub, *op. cit.*, pp. 17–73.

²⁸ The high cost of living and the discrimination between Jewish and Arab workmen in wages, working hours, and the support and protection enjoyed by the Zionist industrial sector, led to renewed activity on the part of the organised labour movement. Three political tendencies attempted to control the Arab labour movement during the Second World War: the Palestine Arab Party, which had the majority, the Syrian Social National Party and the Palestine Communist Party (until its disintegration in 1943). The labour movement played a prominent role in all events up to the end of the mandate. See Tahbub, *op. cit.*, pp. 231–43, and al-Hut, *op. cit.*, pp. 498–519.

Bank reactivated its work and its increased deposits were invested in broadening the scope of industry and agriculture. The National Fund also revived its activities in 1943. With the suspension of the Supreme Muslim Council, the Fund became the sole institution in the country with the capacity to halt land sales by buying plots of land and converting them into *waqf*. Consequently, the Fund gained the support of peasants and of the nascent bourgeoisie. Donations from all over Palestine poured into the Fund and its offices in cities and large villages.²⁹

After the Second World War the call to boycott Zionist goods and institutions was revived on a wider scale to include the neighbouring Arab countries, and the Arab League resolved to boycott Zionist goods and manufactures at the beginning of 1946.³⁰ A renewed campaign was inaugurated in Palestine to rescue and develop the land through a joint effort with the Arab League. The issue of saving the land had been discussed since the preliminary conference for the foundation of the Arab League in Alexandria 1944. In 1946 the Arab Development Project (*[Jam'iyya] al-Mashru' al-Insha'i al-'Arabi*) was created in Jerusalem.³¹ The competition between the Constructive Project and the National Fund led to the paralysis of both organizations. During the deliberations of the Arab League at Bludan in June 1946, it was decided to form a special committee with the aim of rescuing the land of Palestine. The decision was frozen as a result of subsequent developments.

²⁹ Smith, *op. cit.*, p. 80. For various reasons, these efforts were almost totally ineffective.

³⁰ Khayriyya Qasimiya (ed.), *Awni 'Abd al-Hadi; Awwaq Khassa*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974. At the end of 1945, 'Abd al-Hadi wrote to the President of Syria: "The influx of Jewish immigration to the country could not be achieved without the expansion of Jewish manufacturing business, and the latter could not flourish without the facilities of the Arab markets".

³¹ The issue of saving the land of Palestine had been raised at the Alexandria Conference in 1944, with respect to improving both peasant living standards and the condition of the land itself. These ideas crystallized during the meeting of the Economic Committee of the Arab League in July 1945. In November 1945 the Council of the Arab League decided to create the Arab Development Project Company, to which the Arab countries would donate £Pal 1,000,000 annually for the next five years. In the event, only Iraq fulfilled its obligations under the resolution. The company was always closely identified with its founder, Musa al-'Alami. See *al-Mawsu'a al-Falastiniyya*, (Palestine Encyclopedia), "[Jam'iyya] al-Mashru' al-Insha'i al-'Arabi", 1984, Volume IV p. 320.

Conclusion

The endeavour to promote self-sufficient Arab economic capacity came up against several obstacles, principal among which were British policies which discriminated against Arab and in favour of Zionist companies. Britain had committed itself to assist in the creation of a National Home for the Jewish People in Palestine in the spheres of education, economic growth and manufacture. In addition, the indigenous economy subsidized the immigrants, as well as providing the tax basis for the financing of its own occupation.³²

³² Rosemary Sayigh, *Palestinians: From Peasants to Revolutionaries*, London, Zed Press, 1979, p. 25.

THE ATTITUDE OF THE FRENCH MANDATORY AUTHORITIES TOWARDS LAND OWNERSHIP IN SYRIA

Abdallah Hanna

Résumé

Cet article porte principalement sur le développement de la propriété privée des terres en Syrie à la fin de l'empire ottoman et sous le mandat français, ainsi que sur l'attitude des autorités à l'égard des grands domaines privés. Bien que la grande propriété privée, qui permet un meilleur contrôle politique des campagnes, ait eu la faveur des autorités françaises, nombre de magistrats et autres fonctionnaires ont souvent protégé le bon droit des paysans contre les propriétaires.

Cette étude rend compte du développement de la propriété privée depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle et des principaux instruments de la législation foncière, en particulier le Code de 1930. La période de l'Entre-deux-guerres a connu un grand développement des terres cultivées principalement par la vente de larges étendues de terrains, appartenant à l'État, à des personnes privées (notables urbains et commerçants, chefs de tribus) qui les louaient ensuite aux paysans en métayage. Il existe des exemples de ces procédés pour les différentes régions de Syrie. De toute évidence, les autorités françaises ont favorisé la sédentarisation des nomades chaque fois que cela était possible.

Pour terminer, l'auteur passe rapidement en revue l'évolution des structures sociales dans les campagnes à partir de la dernière période ottomane jusqu'aux premières années de la Syrie indépendante.

Let us begin by posing a question: were the French mandatory authorities in favour of large landownership? Did they seek to limit the size of large estates, or did they want them distributed to peasants according to the principles of the French (or perhaps the Russian) Revolution? Another related question: did the number of large feudal landowners (*iqta'i*-s) increase under the mandate, and their holdings expand, or did the number stay at the level which it had reached in the late Ottoman period? A final question: should the nature of the relationship between Syrian *iqta'i*-s and the mandatory authorities be characterised as one of alliance, or of conflict? In essence, then, what was the attitude of the French mandatory authorities towards the agrarian question in Syria?

It is still difficult to obtain an accurate picture of the process through which the large feudal landowners of Syria acquired their

estates. In the first place, there are no centres of historical or social science research in Syria; second, there is widespread bureaucratic indifference towards such research, together with a general fear of the possible consequences of the dissemination of research results. Hence it is not easy to determine the exact dates of the various phases of land ownership. Nevertheless, it is possible that lands which came into the possession of *iqtaʿis* can be identified from the following sources:

- The author's field research in rural Syria in 1984 and 1985.
- Primary and secondary documentary sources, including the texts of laws and parliamentary debates.
- Lists of the names of landowners affected by the Law of Land Reform of 1958 and the amendment of 1963, together with the names of villages in which confiscation procedures were applied. The author has collected these lists from the directorates of state lands in the various governorates.

Stages in the growth of private property in land

The expansion of large landownership in the century between the Ottoman Land Code of 1858 and the Land Reform Law of 1958 went through three stages. First, in the last decades of Ottoman rule there was a transition from one form of Ottoman feudalism (*timar*, *iltizam*, *malikane*) to another, more developed and better adjusted to the new internal and external conditions prevailing in the nineteenth century. This transition found expression in the Ottoman Land Code of 1858, which made possible the development of relations within the framework of late capitalism, by formulating the rules of the new landownership in quasi-Islamic terms. As a consequence of the 1858 code, a neo-feudal class began to develop, which took possession of large tracts of land which could now be registered under the names of the "owners". The process of registering land in the names of influential notables, including senior military officers, civil servants, 'ulama', merchants, and others came to a climax during the First World War. The landowners took advantage both of the peasants' poverty and failure to pay taxes, and of their desire not to send their sons to the army, to acquire their land either for nothing or for trifling sums, and then had the lands registered in their own names.

Under the French mandate, land ownership as a commodity took firm root. Large tracts of land expanded at the expense of small and medium size holdings; in addition, ownership of large tracts of former state land¹ was transferred to large landowners, tribal chiefs, rural lords, powerful peasants and others who understood the new laws and procedures. In consequence, a class of large landowners became stabilised. At the same time, the number of peasant small holders increased, especially after the ending of bedouin raids, the general improvement in overall security, improvements in the road system, and the relative primacy of the law and the independence of the judiciary, in a new legal system where the French (mixed) courts gained widespread public respect. All these factors enabled some of the socially disadvantaged to regain some of their rights.

As far as the land laws were concerned, the early independence period (1943–58) generally marked a continuation of the state of affairs which had existed under the mandate. This period can be divided into two stages: first, the rule of the great landowners, and second, the period of the anti-feudal alliance. During the first period, the great landlords took over from the French and ruled the country directly, appropriating large tracts of state lands to augment their possessions. Moreover, they exploited the peasants mercilessly, to an extent that the latter had not experienced under the mandate. This generated the general sentiment in the late 1940s and early 1950s that “the French mandate was heaven in comparison to the early years of Nationalist rule” (i.e. of the National Bloc).² In the second stage, an anti-feudal movement emerged, which gradually managed to prevent the expulsion of the settled peasantry, put an end to forced labour, and ultimately led to the introduction of the Land Reform Law of 1958.

¹ Here “former state land” refers to *mudawwara* or *çiftlik* land, the personal property of the Ottoman sultan (cf. the Saniyya/Hamidiyya estates in Iraq), which came onto the [state-controlled] market in the mandated states for lease or sale after the collapse of the Ottoman empire in 1918. In the Syrian Land Code of 1930 (see below), no distinction was made between *miri* land (that is, the vast majority of agricultural land in the nominal possession of the Ottoman state) and these “former state lands”.

² As many peasants complained to the author.

Forms of landownership

The categories of land ownership changed little under the mandate and were generally a continuation of those of the late Ottoman era. Forms of ownership remained roughly constant in both periods, with only a slight difference in volume. On 13 November 1930 the mandatory authorities promulgated a new land Code, Law No. 3339.³ This code of 271 articles provided the legal framework for proprietors to buy and sell land, giving safeguards to the purchasers against counter claims. The law established a new system for the registration of land and the regulation of loans, and encouraged better land use and cultivation. Other important features of the new code included provisions pertaining to mortgages and debts.

In addition, the Code of 1930 modified the divisions of land laid out in the 1858 Land Law, and recognised land holdings as real estate, (*biens immobiliers*, *ʿaqarat*), where both the land itself, and the buildings and trees (and so forth) constructed or planted upon it constituted a single indivisible entity. The French authorities took the opportunity to collapse two formerly separate categories of land into one, that is, to give the same treatment and status to *miri* and to *mudawwara* or *çiftlik* land, both of which became state land, *amlak al-dawla*. *Waqf* also became *amlak al-dawla* (that is, *miri*) but *waqf ahli* could no longer be bought, sold or used as security, as had been the case (often illegally) in the eighteenth and nineteenth centuries. Hence the Code recognised five categories of real estate:

- Private property (*mulk*), where ownership is absolute.
- State land (*miri/mudawwara/çiftlik*), technically owned by the state (*raqaba*), but whose usufruct (*tasarruf*) was guaranteed to holders of title deeds (*tapu sanad*).
- Abandoned real-estate (*matruka/murfafa*) now used for threshing floors, woodland, grazing grounds and similar purposes.
- Abandoned/protected (*matruka/mahmiya*) land, comprising state-owned properties given over to public use, into which no village or collectivity of villages may be incorporated, such as public roads, burial grounds, rivers, etc.
- Accessible but uncultivated real estate (*mawat*).

³ For the text of the law, see Muhammad Tawfiq Jana (ed.), *Majmuʿat qararat al-mufawadiyyin al-samiyyin li-Suriyya wa Lubnan al-Kabir*, vol. 2, Damascus 1933, pp. 3–63.

Like its Ottoman predecessor, the Code of 1930 put no upper limit on the ownership of real estate. It stated that the private possession of real estate gives the owner full and exclusive rights of ownership and disposal, only subject to objections from other persons or parties where its disposal might cause damage or loss to a third party. It enshrined the right to large land ownership, and made no alterations in principle to the Ottoman concept of possessory rights. Large-scale land ownership gradually came to prevail and large properties generally acquired immunity against confiscation and legal action. Properties grew in size due to encroachment on state lands,⁴ which was permitted as a reward for cooperation with the French authorities. The Director of State Lands, Amir Mustafa al-Shihabi, went so far as to say that "state property is an instrument which enables the mandate authorities to buy off tribal chiefs, urban notables, and other individuals wielding influence in rural areas by granting them title to land".⁵ Sa'id Himadeh had arrived at a similar conclusion in 1936: "proprieters were able to seize state holdings to lease to peasants (*fallahin*) on the share-cropping system".⁶

On the one hand, the French *mustashar*-s⁷ sought to consolidate the rural social base of the mandate by making state assets available to tribal chiefs, village leaders and other influential individuals. At the same time, another trend within mandate circles favoured small landholdings. This is evident from de Jouvenel's order of 5 May 1926⁸ concerning the "management and sale of state land". The preamble to this order states that

in view of the achievements that individuals are able to realise, through their personal dedication and labour, it is deemed to be in accordance with the public interest to make available [to the general public] the estates that constitute the state's holdings, and thus to institute medium and small agricultural holdings.

However, while this preamble seems to give a clear indication of a resolve to transform state holdings into small properties by selling

⁴ See Note 3 above.

⁵ Mustafa al-Shihabi, *Muhadarat fi'l-isti'mar*, Cairo, 1957, p. 105.

⁶ Sa'id Himadah, *al-Nidham al-iqtisadi fi Suriyya wa Lubnan*, Beirut, 1936, p. 623.

⁷ The French assigned an intelligence officer as advisor (*mustashar*) to each *qadha* from the *Service des Renseignements* of the *Services Spéciaux*. See Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1987, pp. 77-78.

⁸ Jana, *op. cit.*, p. 102.

state land to small farmers, other indications suggest that large landowners (tribal chiefs, village notables and so forth) actually acquired most of the land which the state offered for sale, which subsequently became part of large or medium-size holdings. Alas no precise statistics are available to calculate the share of the state lands sold to the peasantry during the mandate.

This indication of a general desire to sell state lands to the peasantry is clearly reflected in Article 26 of the 1930 Land Code, which states that "leasing with the promise of sale can only be made to peasants (*fallahin*)". Needless to say, individuals wielding influence were by no means lacking in resources to lease such land and then buy it for themselves, claiming to be peasants (*fallahin*). Here again we lack the statistics which enable us to trace the methods by which the state holdings were sold. However, the Director of State Lands noted in 1936 that the mandatory authorities had sold over 250 of the 854 villages in Syria belonging to the Department of State Lands between 1926 and 1932, and planned to sell first fifty and then a hundred villages every year. al-Shihabi pointed out that the committees set up to define and reclaim the state's landholdings were actually manipulated by the French *mustashar* and turned out to be the channels through which land was almost "given away" to individuals enjoying the High Commissioner's favour.⁹

In March 1926 de Jouvenel issued a resolution under which "rural property held in common (*musha'*) was to be abolished" together with the fairly widespread practice of the annual redistribution of village land, since it contravened existing laws. The resolution stated that these customs had an adverse effect on personal initiative and constituted a hindrance to agricultural enterprise. Thus the practice of joint property ownership was to cease and the land should be divided among those who worked it.¹⁰ By 1943, a total of 3,544,883 hectares had been registered for the whole of Syria including the *sanjak* of Alexandretta.¹¹ In theory, the elimination of *musha'* was a progressive measure both for the peasant, who was now able to take better care of his land, and for the entire economy. However, it was not an entirely positive step, since it could be manipulated into a

⁹ Mustafa al-Shihabi, *al-Mashriq*, (Beirut) 57, 1936, p. 444.

¹⁰ *Dalil al-jumhuriyya al-suriyya 1939-1940*, Damascus, n.d., p. 187.

¹¹ Hamada, *op. cit.*, p. 275.

means of dispossessing peasants in certain villages, or of concentrating large estates for the benefit of rural notables and influential individuals.

*From the French Revolution to the mandate:
how the agrarian question was resolved*

As we have seen, the 1930 Land Code made no distinction between sizes of estate, whether small, medium or large, nor did it seek to question the legality of the methods by which estates were acquired. This prompts some reflections on overall economic development, social hierarchical configuration and class formation.

Though the French Revolution had destroyed the bastions of feudalism in France, France pursued two courses as mandatory power in Syria. First, it promoted order and security in the rural areas, which led to the expansion of the cultivated area and to the transformation of land into a commodity compatible with a monetary economy and the requirements of capitalist development. Secondly, France expanded the social base of the mandate in the rural areas. The French *mustashar*-s who were in overall charge of these areas tended to co-opt influential figures such as the large landowners left over from the Ottoman period, village notables and tribal chiefs, and others able to bribe the advisors and local government functionaries.

In fact, as has been mentioned, the French mandatory officials were not uniform in their approach to the landlord/peasant conflict. In general, the officers of the *Service des Renseignements* tended to support the large landowners, and suppressed efforts on the part of the *fallahin* to acquire land. On the other hand, it is clear that many French officials in the *Office du Cadastre* did their utmost to help peasants gain title during the parcelling out of land. I have abundant evidence from my work in the early 1980s of individuals taking such positions in support of the peasantry. One such incident may be mentioned: in 1938, a French official from the *Cadastre* refused an invitation to lunch from Husayn al-Ibish of Ghuzlaniah, and declined a bribe offered by al-Ibish, who wanted to gain French support against the peasantry.

As a whole, the evidence is contradictory. Thus at the end of the Ottoman period the businessmen, some notables and influential

individuals of Latakia claimed much of the coastal plain,¹² and consolidated and expanded their acquisitions further under the mandate. At the same time, many Alawite tribal chiefs were transformed into landlords by exploiting tribal solidarity and the connivance of the mandatory authorities. Ibrahim al-Kinj, for example, was installed by the French as president of the État des Alaouites.

Again, in the *qadhā* of 'Akkar in Lebanon on the eve of the First World War, some forty large landholders effectively controlled the region, and were often in conflict with each other for power and influence.¹³ One may surmise from a report in the Beirut newspaper *al-Sha'b* of 27 August 1930, that leading landlords made a "practice of various forms of injustice and oppression, so that the *fallahin* (were) reduced to a state worse than slavery in which they became deprived, humiliated animals". The Damascus newspaper *Alif Ba'* of 9 December 1931 includes a revealing report from the paper's Tripoli correspondent of "sharecroppers and wage-earning peasants who began a movement demanding from the *Bakawat* [sc. the beys] a share of the estates they were working on. M. Doucet was moved to investigate the incident". Unfortunately we have no information on the subsequent development of this movement.¹⁴

At the end of the Ottoman period, Najib Agha al-Barazi, *zā'im* of the *iqṭa'ī*s in Hama, held ten villages in the surrounding countryside. In the early years of the mandate (1918–25), peasants in some of these villages rebelled, demanding that the lands taken by Najib Agha be given back to them. He promised to support the rebels in Syrian revolt of 1925, but when he failed to do so, he gained the full support of the French authorities against "his" peasants, and was unsparing in his dealings with them. His agents grew more and more oppressive, increasing forced labour dues and employing various methods of instilling a sense of submission, psychologically and physically. "Nothing is beyond my reach, my will shall prevail",¹⁵ Najib Agha told them in 1930, meaning that he was powerful enough to

¹² See Rafiq Bek and Bahjat Bek Muhammad, *Wilayat Bayrut*, vol. 2, Beirut 1336, p. 418.

¹³ *Ibid.*, p. 362.

¹⁴ On 12 September 1984 the author visited this village (Bani Nu'aym, owned by 'Abbud 'Abd al-Razzaq, a member of the Lebanese Parliament in 1930) but was unable to collect information on this movement because most of the older peasants had left.

¹⁵ "*Ana balhaq al-baqqa li-sabi' sama' wa bajibha min asfal al-ardh. Illi baddi bisir*".

collect the dues entailed by his rights as a *iqtaʿi* and to subdue any rebellion against his authority. Najib Agha's power was based not only on his extensive wealth, nor on his command of a number of armed mercenaries; it was also consolidated by the approval of the mandate authorities, which he had secured in the circumstances described above.

In 1925, Hama was dominated by two political forces: one small faction comprising students and intellectuals from middle-class backgrounds, burning with nationalist fervour and resentful of the French mandate. The other was a coalition of feudal forces, run by the Barazi, 'Azm and Kaylani families. These families had close ties to the mandate authorities in order to try to ensure the smooth running of their enterprises, the protection of their properties and an assured flow of revenues from their landholdings. However, as they could sense the power of the rising tide of nationalism, they sought to manipulate this trend to serve their own interests, assume the leadership and to gain a monopoly of power. But as the landlords came to discern the inherent weakness of the nationalist forces, Husni al-Barazi, Najib's brother, decided not to take part in the 1925 revolt.¹⁶

Decree No. 186 of 15 March 1926, subsequently amended by Decree No. 44 of 20 April 1932 on the registration of ownership of real estate and immovable property (*biens-fonds, amwal ghayr al-manqula*), were positive steps towards encouraging agricultural development. However, influential individuals took advantage of the new procedures to enlarge their own properties at the expense of peasant small-holdings. For example, the Rustum family of Sqalbiya, relying on their growing influence under the mandate and consequently on their ability to manipulate the law to gain further land, seized several villages in the Ghab and Sqalbiya areas when a cadastral team arrived in the Ghab in the mid-1930s. In 1939, the Nassur family of Hama relied on the gendarmerie and its own bedouin guards, showing the *iqtaʿ* system in all its savagery, to have two villages, al-Tawbah and al-Latma registered in its name.¹⁷

In contrast, there were cases where the new order worked in favour of the tenants against the landlords. A conflict involving recently

¹⁶ Munir al-Rayyis, *al-Ta'rikh al-zahabi li'l-thawrat al-wataniyya fi'l-mashriq al-ʿarabi: al-thawra al-suriyya al-kubra*, Beirut 1969, p. 250.

¹⁷ Author's field notes, 1984–85.

sedentarised bedouin, descendants of the Baqqara tribe (Albu 'Abid), and the famous landlord family of Aleppo, al-Mudarris, over the villages of Tarkan, Tall 'Abu, Abu Shalman and Abu Sfita, west of Sfira, south east of Aleppo, had lasted from 1895 until the mid-1930s, when the cadastral committees arrived. The peasants' lawyer took the case to the mixed court, which was presided over by French judges. The landowners had little or no influence in these courts, whose judges were noted for their integrity. Unlike other courts, which would sometimes yield to pressures from notables and other leaders, these mixed courts gained the confidence of the Syrian public. In 1938, the mixed court decided against the Mudarris' claim.¹⁸

Of course, the interventions of the mandatory authorities were by no means universally beneficial to the tenants. In the summer of 1937, members of the Haddadin and Mawali tribes in the village of Hawa south-east of Aleppo rose in protest, declining to pay the *khums* to Muhammad al-Azraq, a landowner and former *wakil* of the Turkish *iqta'i* Jamil Pasha. When Azraq appealed, the French advisor's militia was dispatched to occupy the village and to arrest the peasants, who were sent to prison in Aleppo for seventeen days. The militiamen stayed in the village at the expenses of the villagers; they ate only sheep, and asked for hay mixed with barley (an expensive mixture) for their horses. Eventually, the villagers were obliged to capitulate.¹⁹

A tribal aristocracy was still in the process of formation in the Euphrates valley during the last two decades of Ottoman rule. However, when the French began to consolidate their power in the area after 1922, they entered into alliances with the chiefs of the Shawaya clans (bedouin who had recently settled along the banks of the Euphrates and its tributaries), removing tribal chiefs whose loyalty was questionable, and giving supporters of the mandate positions in government. The French authorities also played off section chiefs within the tribe against each another to ensure overall control. In addition, merchants and influential individuals in Dayr al-Zawr concentrated their attention on the rural areas to gain a share of the land by overwhelming the tribal chiefs with loans at high rates of interest. Thus the peasants of the Albu Saraya and other tribes became victims of the usury of the merchants of Dayr al-Zawr on

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

the one hand, and of their own tribal leaders on the other. The phenomenon became even more pronounced in the years following independence (1943–58), as evidenced by the list of persons affected by the Land Reform law in the village of Shamitya, including a number of Dayr al-Zawr merchants and influential notables, including Muhammad al-‘Ayyash, Muhammad Salih Farhan, and ‘Abd al-‘Aziz al-Hurwil.

There are many instances of wealthy notables and tribal leaders in Dayr al-Zawr dividing up land over three successive periods, the Ottoman, the French and the nationalist. The village of al-Husayniyya is a case in point. In 1942, a deal was concluded to have it registered in the names of wealthy families from Dayr al-Zawr (al-Hunaydi and al-‘Ayyash) and key notables of the Albu ‘Arab clan of the Baqqara together with its tribal chief, As‘ad al-Bashir. In the late Ottoman period, the chiefs of al-Waldah (west of Raqqah) had embarked on the acquisition of land, exploiting the peasants on their estates. Under the mandate, the clan leaders from the al-Nasir and al-Ghanim families consolidated their positions and strengthened their ties with the French authorities. Nevertheless, the settlement of bedouin tribes in the Euphrates and the interest they began to take in cultivation should be regarded as a progressive step, in spite of the monopoly exercised by the chiefs. It tied formerly nomadic tribes to the land, helping to advance the progress of a settled society and the formation of national consciousness.

In contrast to the settlement of the tribes along the banks of the Euphrates and its tributaries, the neighbouring tribes of Shammar and ‘Anayza (Fad‘an) continued to be nomadic, and were thus known as “mobile Arabs” (*al-‘Arab al-sayyar*), their chiefs continuing to enjoy the blind allegiance of the rank and file. Although the French authorities did take various steps to prevent raiding, plundering and extortion (*al-khuwwa*), they were not entirely successful, for a variety of reasons. However, the relative success of the authorities in enforcing the new laws did encourage the consolidation of agrarian settlement in large parts of the Jazirah, in the areas east of Aleppo, Hama, and Homs and in the Hawran on the fringes of the Syrian desert.

Nevertheless, a certain inconsistency can be seen in the policies pursued by the mandatory authorities towards the bedouin and their chiefs. While these policies contributed to the enforcement of order, and provided protection to the peasants against bedouin raids and incursions, the French also sought to foster strong ties with the chiefs,

both to ensure their compliance in maintaining law and order, and to ensure their support against the nationalist movement.²⁰ For such reasons, the influence of bedouin chiefs, nomadic and settled, gradually increased, and they were themselves able to acquire land, becoming, as mentioned earlier, part of the feudal stratum. Every chief would command a number of armed guards, essentially slaves (*ʿabid*), who were totally loyal to him. Eventually they were given motor vehicles to monitor the sharecroppers, a practice which only came to an end with the Land Reform of 1958.

The example of Shaykh Talal Abu Sulayman, chief of the nomadic al-Sulut in al-Laja, who supported the mandate authorities against the Revolt of 1925, is instructive. Subsequently, Shaykh Talal came into conflict over the ownership of the Greek Catholic village of Khabab on the edge of the Hawran, to which the village peasants had Ottoman title deeds. The peasants thought that “the Christians’ benevolent mother, France”, would give them her support, only to be taken by surprise when the mandate authorities gave their backing to Shaykh Talal, as “dictated by the higher interests of France”, to quote the High Commissioner’s response to a delegation from the peasants of Khabab, led by their bishop.

The conflict between *al-badiya* and *al-maʿmura* in *Bilad al-Sham* has an extensive history. Peasants settled on the edge of the desert were obliged to expand into the *badiya* to cultivate lands capable of supporting crops. They always looked to the central government to provide protection both for themselves and their crops, against what they termed as Arab (that is, bedouin) incursions, *taʿdiyyat al-ʿarab*. In their turn, the bedouin, whether nomadic tribes of the *badiya* or settled on the fringes of the *maʿmura*, entertained ambitions either to settle or to move about and graze in the *maʿmura* pastures, and were thus anxious to secure water and vegetation for themselves, which they were denied for most of the season. Similarly, bedouin chiefs, both under the mandate and in independent Syria, aspired to hold estates and to advance towards the *maʿmura*. Such was the time-honoured problem of the symbiotic but often tense relationship between bedouin and peasants. How was this addressed under the mandate?

The years of the mandate were a period of large-scale bedouin settlement. Nomadic migration from the Arabian peninsula to the

²⁰ Compare the chapter by Robert Blecher in this volume.

Syrian *badiya* in the nineteenth and twentieth centuries, the partitioning of the area after World War I and the drawing of the boundaries of the new mandated states in the inter-war period were all instrumental in constraining the free movement of bedouin, forcing whole sections of nomadic tribes to settle. In particular, the mandate authorities managed to put an end to bedouin raids on the urban areas, still a feature of the late Ottoman period, as well as to raids on the *ma'mura* in the early years of the mandate.

The mandatory authorities also made efforts to appease the tribal chiefs, some of whom were granted large landholdings and incorporated into the ruling class. Hence the mandate period is characterised by the bolstering of the bedouin aristocracy which, having gained excessive privileges, began to relocate to the major cities and to establish a support base for the mandate authorities in the Syrian Desert and its environs. On 14 April 1934, a decree declared that tribal chiefs would receive aid on a quarterly basis, with the stipulation that such aid would cease if and when the recipients failed to extend support to the revenue officers' efforts to collect livestock taxes from the tribe. The mandate thus achieved two objectives simultaneously; the smooth collection of revenue on livestock, and the financial bonding of tribal chiefs into the structure of the new state.²¹

Decree No. A/1615 of 8 September 1930 set up a special court consisting of a representative of the High Commissioner, a French intelligence officer, and an official functionary appointed by the local government, to effect the settlement of tribal conflicts and to implement the decision of 11 July 1929 which called for intervention to restore law and order against any tribe or subsection (*batn, fakhdh*) taking action that might be viewed as brigandage or plunder. Subsequently several decrees were enacted to impose law and order in the *badiya*, and prevent raiding on the civil population.²² Decree No. 132 of 4 June 1930 incorporated previous decrees, regarding prosecutions and penalties for raiding and raiders, showing the mandate authorities' evident interest in nomadic bedouin (151,185 persons living in 31,602 tents, owning 212,233 camels).²³

²¹ *Majmu'at qararat hukumat Suriyya, 1930–1935*, Part 8, p. 91.

²² *Majmu'at qararat hukumat Suriyya, 1935*, Part 5, p. 207.

²³ Munir Sharif, *al-Qadhaya al-iqtisadiyya al-kubra fi Suriyya wa Lubnan al-Kubra*, Damascus 1947, p. 387.

As the mandate authorities' policies *vis-à-vis* the ownership of land and the landlord/peasant relationship were not uniform, various oppressive practices began to flourish, since the authorities generally supported the landlords and made it easier for them to acquire more land. We shall consider two phenomena tied to feudal-type exploitation, namely forced, unpaid labour and the eviction of agricultural labourers.

Forced, that is, unpaid, labour was a feudal-type rent, *sukhrah*, or corvée, which the peasant (sharecropper and labourer alike) was forced to render to the landlord. Field studies and research offer illustrations of the various forms and methods of unpaid labour. A sharecropper was obliged to plough, cultivate and collect the harvest, not merely of the land which he worked against a fixed share of the crop; he was also required to work without pay on the landlord's own part of the estate (the demesne land), a practice known as *shikara*. Moreover, he was required to cut wood and transport the landlord's crops, construction materials and similar items with his own pack animals. He had no other means of enhancing the fruit of his labour, and the landlord would see to it, through his foremen, that the peasants would perform the work assigned without pay.

The 1930s saw the beginnings of instances of resistance to forced labour, though these were initially sporadic and isolated incidents. Later, in the 1940s, resistance gained greater momentum particularly in villages where the "progressive parties" (the Communists and Akram Hawrani's Arab Socialist Party) had a following. These parties incited the peasantry, with moral and financial support, to resist forced labour, but the practice was only abolished finally under the law of Land Reform and Agrarian Relations of 1958.

In the period under consideration, the peasant's house was legally the property of the landlord in most of the villages that he possessed. This was one of the main means of enabling the landlord to impose increases in revenue, taxes, unpaid labour, and so forth. There were normally three stages in the process of eviction. First, it usually followed the dispossession of a peasant from a former entitlement, with the object of "disciplining" a formerly free individual into compliance and acknowledging the new master's power and legitimacy of his "legally sanctioned" landownership. Hence eviction from house and village was the ultimate fate of any peasant not prepared to accept the new dispensations. The second stage took place with the arrival of the cadastral committees in the 1930s and 1940s, whose

task was to confirm entitlement to property. If a peasant declined to confirm the landlord's claim to have the property registered in his name, or refused to give up the land he had once held in favour of a landlord claimant, he would be immediately evicted from his house, so that the landlord would have his way, and the members of the committee would be convinced of the legitimacy of the landlord's claims. The third stage of the eviction process came after independence in 1943, and coincided with the introduction of capitalist modes of agricultural exploitation in north eastern Syria, where the bedouin aristocracy prevailed. In the face of growing resistance to eviction, beginning at the local level, influenced by the growing strength of the opposition parties, and with the support of progressive forces in the urban centres, the Syrian parliament passed an Anti-Eviction Law in March 1957.²⁴

The social canvas of the countryside

An outline of the social canvas of the rural population during the French mandate may now be drawn, based on modes of land ownership, the reality of socio-economic relationships and the impact of their legacy, as well as available statistics, documentation and field experience. We find the following strata in the Syrian countryside:

Impoverished peasants, divided as follows:

- Peasants under the immediate control of their landlords, working as share croppers, *murab'in* (receiving one quarter of the crop) or *khammasin*, (receiving one fifth of the crop).²⁵
- Peasants living on state land in the same categories.
- Wage-earning peasants (*al-'ujara'*) divided into hired hands, seasonal or occasional workers serving as sharecroppers, on the lands of wealthy and middle class peasants, or privileged or minor landowners, usually paid in kind.
- Agricultural labourers (*al-mutajawwilin*), seasonal workers who hire themselves out in various parts of the country.
- Poor peasants, owners of small properties.

²⁴ Proceedings of the Chamber of Deputies, 1957, session 14/2 of 1957.

²⁵ See 'Abd al-Hadi 'Abbas, *al-Ardh wa'l-islam al-zira'i fi Suriyya*, Damascus, 1961, pp. 196 ff.

- Peasants of bedouin origin (*al-fallahin al-badu*) who settled to practice agriculture and livestock.

Shepherds: there were two categories of shepherds in the villages, those who owned small herds, to which they would add ten to twenty sheep belonging to other villagers, which they would tend for rewards in kind (*samna, jubna, fatima*—butter, cheese, lambs) and dispossessed herdsmen, who relied on nothing other than God’s mercy. They would work for payment in kind, and rarely received payment in cash. They were employed by sheep merchants, wealthy farmers or wealthy shepherds.

Middle peasants: they owned land, but only sufficient to earn their living and cover the expenses of a modest rural life.

Rich peasants: together with middle peasants, rich peasants came to own a third of the cultivated area. By definition a rich peasant is a small land owner who usually does not himself work on his land, but employs poor peasants subject to his immediate control to maintain his estate.

Large landowners (iqta’is): Before the land reform of 1958, 8,088 landowners owned more than one hundred hectares of irrigated or rain fed land, in the following categories:

Number of landowners	Hectares per Person	Irrigated or Rain fed
5,297	100–500	Rain fed
1,581	500–1,000	Rain fed
333	1000 +	Rain fed
552	100–500	Irrigated
209	500–1,000	Irrigated
95	1000 +	Irrigated ²⁶

The fertility of irrigated holdings varied regionally within Syria. Thus average holdings in the Ghuta were 15 hectares, in the region of Latakia, 20 hectares, and in the Euphrates valley using pump irrigation, 50 hectares.

²⁶ Mawlud ‘Atallah, *Nidhal al-‘arab min ajl al-istiqlal al-igtisadi*, Moscow, 1971, p. 72. In 1951 Munir al-Sharif estimated that there were forty holdings of more than 1600 hectares. See Munir al-Sharif, *Qissat al-Ardh*, Damascus, n.d. [1951], p. 226.

The *iqtaʿi* or semi- *iqtaʿi* class took shape under the mandate, and contained the following strata:

- Leading landowners from the Ottoman period.
- Collaborators with the mandate and other influential figures.
- Tribal chiefs who gradually settled in the cities while simultaneously strengthening their ties with the mandate authorities.

Bedouin, meaning principally nomadic tribes, camel herders (*al-jam-mala*), and semi-nomads; French tribal law excluded the semi-nomads from the more privileged “bedouin” category.²⁷ Through this law, the French tried to reinforce the *maʿmura* against the *badiya*, but they still needed the collaboration of the bedouin chiefs.²⁸ It was not until 1957 that bedouin privileges were abolished. It should be noted that the class distinction between the chiefs and the tribal rank and file gained greater definition under the mandate and in the early independence era prior to the promulgation of the Land Reform Law in 1958.

Retainers (*zalamah*, pl. *zulm*) in the service of the owners of large and medium estates, employed as surrogates for the control and exploitation of the peasants, consisting of:

- City and town ruffians, criminals and thieves.
- Bedouin.
- Villagers and various individuals with tribal or family influence.

From such elements a large landowner would set up his “household and administrative staff”, composed, in order of seniority, of:

- The agent of the *iqtaʿi*, (*al-khuli*, or *al-shubashi*).
- The controller (*al-waqqaf*, or *al-qulajī*).
- *al-shahna*, similar to *al-waqqaf*, but with more limited terms of employment and function.
- At the bottom, *al-hawwatta*, impoverished and dispossessed villagers.

²⁷ Munir Sharif, *op. cit.*

²⁸ *Ibid.*; see also *Dalil al-Jumhuriyya al-Suriyya*, Damascus 1946, p. 38.

Conclusion

It is not easy to answer fundamental questions about the attitude of the French mandate towards the agrarian question in Syria; as has been shown, there were both positive and negative aspects. Thus, while the mandatory authorities played a positive role by encouraging social progress in the countryside, they often played a negative role by contravening their own official proclamations, expressing the imperialist nature of French capitalism.

In most of rural Syria, the spread of security and stability after 1927 brought about an increase in the extent and productivity of the cultivated area. The peasants began to feel more secure because of the wider reach of law and justice, the construction of a modern state and the gradual appearance of the institutions of civil society. Of course, this did not mean that such developments brought about constant improvements in the material conditions of the Syrian peasantry. While the conditions of some small landowners improved, landless peasants working on the lands of the *iqta'i*-s saw no substantial difference between conditions in the Ottoman and mandate periods, and indeed into the first few years of independence. On the contrary, peasants in Ottoman times were sometimes able to find the means to resist, given the limited reach of the state, especially in the countryside. Under the mandate, the construction of a relatively strong centralised state reduced the possibility of peasant resistance for two main reasons, the ability of large landholders to make use of the legal system for their own benefit, and the interest of the agents of the mandate, such as the intelligence officers of the *Service des Renseignements*, in gaining the support of the large landowners (tribal chiefs, urban and rural notables).

The principal aspiration of French policy in the countryside was the promotion of private property in land. Influential individuals, notables, and agents of the mandate gained unimpeded access to landed property with no upper limit of area and with no restriction of farming method (*iqta'i* or capitalist). This is why *iqta'i*-s, relying on feudal farming, could increase the surface areas they already owned. During the mandate, the distribution of estates shows an increase in the number of *iqta'i*-s, as well as in the number of peasants directly dependent upon them. In addition, forced labour and evictions strengthened the power of the *iqta'i*-s over the lands cultivated by the peasants. The mandate authorities seemed powerless to act against

either of these phenomena, and it was not until the 1950s that organised peasant opposition began to appear.

As far as the bedouin were concerned, the mandatory power tried to extend the influence of the state deeper into the *badiya* in order to push forward the border of the *ma'mura* and to increase the extent of the cultivated area at the expense of the *badiya* in terms of security, land cultivation and population. The mandatory power tried to strengthen its relationships with the shaykhs of nomadic and settled tribes, to extend their landownership and to turn them into *iqta'i*-s in order to construct the social base of its power, faced as it was by a city-based nationalist movement.

In continuation of a process set in motion under the Ottomans, the process of modernisation, though beginning to expand slowly throughout society, found obstacles in its way precisely because of the enduring strength of the practice of *iqta'*. The slowing down of modernisation as well as of modernity cannot, of course, be attributed solely to the policies pursued by the French mandatory authorities; it was also the result of a number of other causes which lie beyond the scope of this article.

This page intentionally left blank

THE BRITISH LAND PROGRAM, STATE-SOCIETAL COOPERATION, AND POPULAR IMAGINATION IN TRANSJORDAN

Michael R. Fischbach

Résumé

Cet article explore les implications durables du programme massif du régime agraire appliqué par l'État anglo-hashémite en Cisjordanie, programme qui a commencé en 1927. Le programme comportait une révision approfondie du plan cadastral des terres cultivables, une solution légale des droits s'appliquant aux terres, à savoir, partage des terres en co-propriété (musha'), de même qu'un nouveau système de taxation des propriétés terriennes. Ce papier examine d'abord les implications socio-économiques et politiques de l'interaction socio-étatique telles que le gouvernement de Cisjordanie et différents acteurs sociaux ont traité l'application du nouveau régime agraire. En second lieu, le papier discute les implications théoriques du programme agraire, de façon plus spécifique, la manière dont cela a affecté les conceptualisations populaires des termes "propriété" et "cisjordanien".

Ce papier conclut que malgré la déception et les échecs dans plusieurs directions importantes, le programme agraire a néanmoins aidé l'État à assurer un degré considérable de loyauté politique de la part d'une population de propriétaires terriens qui a perçu que le processus et les résultats du programme ont été un profit pour ses intérêts. De la même façon, le programme agraire a joué un rôle important pour comprendre comment les Cisjordanien ont défini propriété et même culture bureaucratique dans le pays.

Introduction

The British-designed land program in mandatory Transjordan represented the most massive intrusion into the population's lives ever introduced by a government on the East Bank to that point in recent history.¹ It touched the lives of most of the population in Transjordan, the bulk of whom were small-scale peasant cultivators. This is seen in the following statistics: in 1949, the Ministry of Commerce and

¹ This paper is largely based on my book, *State, Society, and Land in Jordan*, Leiden, E.J. Brill, 2000.

Agriculture of what by then had become the independent Kingdom of Jordan estimated that 85 percent of the population was involved in agriculture.² More detailed statistics from 1950 reveal that 89.4 percent of the 163,900 workers in rural areas (26.5 percent of the entire rural population) were employed in agriculture without the assistance of agricultural machinery.³ This overwhelmingly rural, agricultural population and their families saw few tangible signs of its government on a daily basis between the 1930s and the 1950s. Not every village had a school. Few people possessed passports or visited the capital, Amman. The country did not even possess its own currency until 1949. But by the early 1950s, 454 villages in Jordan had undergone the three main elements of the British land program: the "fiscal survey", whereby all villages were surveyed and divided into registration blocks called *hawds*: "land settlement", by which all claims to title and other land rights were settled, and the application of a new land tax law. By the 1950s thousands of people had seen this very visible manifestation of the regime's existence with their own eyes. In truth, government employees involved with land and land taxation offered the most visible expression of the state's existence, a state that had only existed (and then under British tutelage) since 1921.

It is no exaggeration, then, to claim that the relationship between state and society with regard to land was the first and most significant test of that relationship in Transjordan. It brought state and citizen into direct and powerful contact with one another. The land program affected the socio-economic structures in the country; delimited boundaries and issued deeds. The program partitioned collectively-owned land known as *musha'*. It individualized land taxation and allowed for tax remissions in years of poor rainfall. The land program also

² Jordan, Ministry of Commerce and Agriculture, Department of Customs, Trade and Industry, *Administrative Reports, Customs, Excise, Trade & Industry, Calendar Year 1949*.

³ Jordan, Ministry of Finance and Economy, Directorate of General Statistics, *al-Nashra al-Ihsa'iyya al-Urdunniyya 1950*, p. 26. The "rural" population cited in these figures is not equivalent to the "agricultural population". The figures include those persons living outside district centers and municipalities. Certainly there were persons living in those places who were also employed in the agricultural sector. Similarly, some of those living in rural villages did not derive their income from agriculture.

affected the overall contours of the state/society relationship, and did so in such a way as to allow the state to accrue considerable political capital during an important period. For instead of merely forcing the land program upon a docile population, the managers of the Anglo-Hashimite state in Transjordan worked *with* the cultivators in implementing it. This meant that land owners generally viewed the process with favor and cooperated with it, providing the new state with a considerable degree of support at a time when most surrounding Arab societies were experiencing serious political and socio-economic turmoil.

As well as affecting the tangible socio-economic and political contours of Transjordan, the land program also played a vital conceptual role in the country's history. The state defined the spatial dimensions of Transjordan and its villages through the land program, just as it helped define "property". It was the land department that played a singularly crucial role in determining the boundaries of the country, its villages, and thus the very idea of identity for the country's population. The reality of "Transjordan" as a distinct entity, separate from the rest of historic Syria, became a concrete reality for villagers because of the survey maps, the land registration documents, and the land tax lists drawn up by the land department. Where one village's boundaries ended and another's began was likewise formalized by the land department. The department even deepened the concept of "property" as a state-defined and registered reality separate from a mere social concept. In truth, the land program was instrumental in creating a tangible sense of what "Transjordan" and "property" meant in the country, and thus helped create and foster a sense of "Transjordanianness" beyond mere tribal identity.

This paper explores these ideas first by focusing upon the socio-economic and political implications of state-societal cooperation as both the government and social actors dealt with the modalities of the massive land program. It further notes the theoretical implications that the land program had upon the country, specifically the way that this state program affected popular conceptualization of what property meant, of what Transjordan meant, and upon a growing vision of a Western-style bureaucracy and bureaucratic culture in the new country.

The land program and state-societal cooperation

The land program instituted by the British mandate in the Emirate of Transjordan marked the most significant point of contact between the population and the state in the country during the period under study. Indeed it served as a microcosm of the entire state-societal relationship in the country. In an overwhelmingly agricultural country, the way in which the new state dealt with land, land taxes, and the peasant majority became the most visible and significant test of its wider attitude toward the people. Despite some significant tensions in a few areas, the state-societal relationship around land ownership was by and large characterized by cooperation, and one that earned for the state a considerable degree of loyalty from the population.

Briefly, the land program that began to be implemented late in 1927 was designed by the Anglo-Indian land expert Sir Ernest Dowson, who had created the land program in neighboring Palestine as well. The program sought to overhaul the existing Ottoman system by first carrying out a thorough cadastral survey of all agricultural land, called the fiscal survey. The boundaries of each village were demarcated and the lands within each village divided into registration blocks. The fiscal survey was completed between 1927 and 1933. This was followed up with a more extensive program called land settlement which sought to determine title and other land rights for each and every parcel of land in the villages. Wherever land officers found collectively-owned land, called *musha'*, they partitioned it. Disputes were resolved on the spot. Thirdly, a new land taxation law was enacted in 1933 that replaced the collective system of land taxation with an individual one based on the work of the fiscal survey and land settlement. Finally, the land program identified and sold large areas of so-called "state land" in Transjordan. Throughout, the land program sought to stimulate agriculture by securing individual title to land and by enhancing state revenues through an improved taxation system and increased fees associated with land transfers.

The program was largely completed in the rural parts of the East Bank by 1952, in contrast to Palestine, where the British land program was never completed. There were several reasons for this. First, a good deal of land was held in collective *musha'* ownership rather than individually-partitioned plots (called *mafruz*). Villagers only owned shares of land in *musha'* villages, not actual plots. Because there were

no individual property boundaries involved, land-settlement operations always occurred more quickly in *musha'* villages. Second, land values were lower than in Palestine, where Zionist land purchases drove up prices. Landowners in Palestine slowed down settlement operations by fighting over every square meter of a valuable commodity, in contrast to what occurred in Transjordan. Finally, the Transjordanian government was able to devote proportionately more staff to the land program.

The Transjordanian government embarked upon this ambitious land program largely out of Britain's concern for the country's economic and fiscal security. Securing the peasant population's gratitude or loyalty was not one of its initially-stated goals. Yet the way in which the government carried out the land program was one that stressed cooperation with the population, and one that earned its respect, certain notable exceptions notwithstanding. This cooperation was not the result of charity; in truth, the land department needed the cooperation of the villagers because only they knew the details of their own lands sufficiently for the surveyors to carry out such an extensive program with minimal staff. Whatever the reasons that prompted this cooperative attitude, the result was that the state managed to win the loyalty of a largely peasant population that felt that its cooperation had been sought and its interests served.

One way in which the land department alleviated any potential distrust on the part of the population was by ordering the surveyors and land officers to include landowners in the implementation of the land program and by creating mechanisms for raising objections during the land program. During the fiscal survey, surveyors would demarcate the boundaries of one village from another by calling together the elders from both villages and marking the boundary by using their expertise. Moreover, the government established a committee in 1930 to entertain objections to the valuation of village lands for taxation purposes. The Land Tax Law of 1933 also created a process by which taxation lists were posted for one month during which landowners could object to the amount levied. So many villagers in the regions of Amman, al-Salt, and the Bani Hamida region appealed by the spring of 1934 that they nearly overwhelmed the system.

During land settlement land officials also relied upon the villagers themselves, especially when partitioning *musha'* land. As with their taxes, landowners could raise objections to the partition of these

lands, the results of which were publicly posted in each village during the land settlement process. A special land settlement court then heard such objections. In Tubna, for instance a man went before the land settlement court complaining that the land settlement process had assessed the value of his land for taxation much higher than it was really worth. After an investigation, the court agreed, and ordered a reduction in his assessment of some 20 percent.⁴ He was not alone: between 1933 and 1954, 10,657 objections (2.8 percent of the 384,980 claims presented to settlement officers) were later contested before the court. Of these, the court upheld the complaint and ordered the schedule of rights amended in 32 percent of the cases (3,410 of 10,657 objections).⁵ Shareholders were also consulted during the final partition of *mushaʿ*. Shareholders elected delegations to accomplish this, as in the villages of Mazar and Sawm in ʿAjlun.

Land settlement was also popular in that it helped resolve land standing disputes between villages. A German traveling in northern Transjordan at the turn of the twentieth century noted that few villages had formal boundaries.⁶ Borders were marked by stones, roads, tracks, and valleys. The exact location of the boundary often depended upon which village was being asked. Vaguely-defined boundaries led to disputes between villages during harvest time as did the grazing of animals. Pitched battles sometimes broke out. In other cases, areas seemed to shift from village to village. For example, the Wadi al-Azraq area of al-Salt was once considered part of the lands of al-Fuhays. The fiscal survey established the boundaries definitively, and the settlement process later began registering *matruk* land to the treasury beginning in 1938 to reduce what the land department called “frivolous” court actions among villagers. Land officials claimed that as a result of settlement, fewer disputes among villagers broke out and crime in ʿAjlun province was reduced by 29 percent.⁷ Settlement even aimed to halt violence before it broke out. A settlement party left its work in ʿAjlun and went southward into al-Balqaʿ in 1934 to

⁴ Jordan, Department of Lands and Survey, Land Settlement Files [hereafter, DLS/settlement] Tubna files, *al-Qadaya* [Cases], case 31/17.

⁵ Jordan, Department of Lands and Survey, *Annual Report 1954*, p. 8.

⁶ D. Carl Steurnagel, “Der ʿAdschlun”, *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, 47, 1924; 48, 1925; 49, 1926.

⁷ George F. Walpole, “Land Problems in Transjordan”, *Journal of the Royal Central Asian Society*, 35, 1948, p. 58.

settle al-Tunayb in order to resolve a major dispute that had erupted there. Because of the high-profile nature of the dispute between Jarad al-Sayyid Rumayh Sulayman Abu Junayb, of the Fayiz section of the Bani Sakhr, and the Palestinian landowner Najib Matiyya Abu Suwwan, the land department dispatched the Assistant Director of Lands, Walter Moffatt, to decide the case. Settlement officers left their work in the north once again to return to the Bani Sakhr region and settle the villages of Barazayn, Umm al-‘Amad, and al-Ghubayya in 1938 to clear up an old dispute between Shaykh Turki bin Zabn of the Zabn section of the Bani Sakhr and the people of Madaba. The settlement process also resolved disputes among different sections of the Bani Sakhr, and *shaykhs* of the Fayiz and Zabn sections signed an agreement specifying the boundaries of their villages in 1945.

Land settlement also resolved difficult disputes within villages, to the benefit of the “neutral” government whose land officers aided in this task. Some villages were plagued by major and long-standing disagreements over who owned what. A common problem involved lands in *musha‘* villages that some inhabitants claimed were their own, privately-controlled *mafruz* lands. Often these lands were irrigated, or sown with olives, grapevines, or other fruit and were often claimed as *mafruz* by shaykhs and other influential persons. Malka was home to such a long-standing dispute. Land in the southern portion of the village was *musha‘*, belonging to one of two factions in the Malka, the *fugara’*. While representatives from the *fugara’* told the settlement officer in 1938 that their land was collectively owned, a leading figure among the *fugara’*, Hajj ‘Umar ibn al-Shaykh Yusuf al-Malkawi, claimed that some of it had been partitioned into *mafruz* land for over forty years. Each side brought witnesses and documents, including Ottoman court documents from 1882 that made reference to an even earlier partition in 1875. Eventually, the settlement officer agreed that eight of the plots were indeed *mafruz* and arranged for both sides to sign an agreement testifying to this in July 1938.⁸ Because of simmering feuds in Barishita, shareholders in the *musha‘* land tried to settle an old score by telling settlement officials that Muhammad al-‘Ali al-Sa‘d al-Din and his nephew, Mansur al-Rashid al-‘Ali, both

⁸ DLS/settlement, Malka files, *al-Qadaya bayn al-Mafruza wa’l-Musha‘* [Cases between *Mafruz* and *Musha‘*], report on *mafruz* land, 13 October 1938.

of the influential 'Ubaydat family, had wrongfully partitioned land for themselves because they were important persons. Their claim was rejected when the settlement officer ruled it invalid since they had never raised it previously.⁹ Other villages were plagued by disputes over how many shares there were in the collectively-owned land, whether or not an outsider should be allowed to own land in the village, and so forth.

Security of title, of land boundaries and of village boundaries afforded by the land program was particularly helpful in reducing conflict because Transjordan's population continued to rise during the mandate and into independence. The result was growing pressure on limited land resources. Note the growth by the autumn of 1948 for the following villages in 'Ajlun:

Village	Pop. First Period	Pop. Second Period	Pop. Autumn 1948
Dayr al-Sa'na	100 (1885)	140 (1901)	816
Samma	275 (1885)	350 (1901)	1,223
Qumaym	200 (1885)	375 (1901)	735
Irbid	650 (1885)	1,250 (1894)	6,693
Bayt Ras	175 (1885)	250 (1894)	943
'Al'al	150 (1896)	350 (1913)	753
Kharja	250 (1896)	750 (1913)	768
Harta	200 (1889)	750 (1913)	1,057
Samar	225 (1885)	275 (1896)	550
Jarash	1,500 (1897)	1,600 (1902)	2,531 ¹⁰

Population Growth in Selected Villages in 'Ajlun, 19th Century through 1948

Including the villagers in the land program and resolving long-standing social problems and disputes certainly proved useful to the government in winning over a sometimes skeptical population. As noted above, cultivators eventually clamored for settlement and quickly understood the "benefits" of higher land values that it realized. On the other hand, Transjordanian villagers did not accept all aspects of the land program out of gratitude to the government. They did

⁹ DLS/settlement, Barishita files, *al-Taḡarir* [Reports], report 4.

¹⁰ Steurnagel, "Der 'Adschlun . . .", p. 192 and US National Archives and Record Administration, Record Group 59 (Department of State Decimal Files), file 890L5011/1-1049, 10 January 1949.

not hesitate to reject those aspects of it to which they objected, such as the hated policy of confiscating the common forest areas. This illustrates the point that Transjordan's cultivators cooperated with the land program because they felt that it served their interests. They neither rejected it out of hand, nor did they submit meekly to a state *diktat*.

If small cultivators thus generally cooperated with the land program, to what extent did large landowners follow suit? Some of them who sat in the legislative council approved of the program and urged that it be implemented as quickly as possible. After the Bani Hasan partition was introduced in 1931, legislators like Muhammad al-Sa'd, Qasim al-Hindawi, and Salti al-Ibrahim al-Ayyub urged that the government extend the partition to the entire country.¹¹ Others brought forward other suggestions, for instance that the land department should accept oral evidence when examining land disputes. After 1933, the land department put both suggestions into action during settlement procedures. Still other legislators later called for civil courts to be granted the same privilege of accepting oral evidence as the land settlement court, which occurred in 1936. In 1935, large landowners in the council like the 'Ajlun notable 'Abdullah al-Kulayb al-Shurayda urged that settlement be hastened to help the economy.¹² On the other hand, some large landowners did not hesitate to raise objections to parts of the land program. A particular target was once again the government's seizure of forest land. 'Abdullah al-Shurayda complained about this in the legislative council during the fiscal survey and later raised an objection to forest land taken from him in Tubna during settlement before the land settlement court in 1941. He won his case.¹³ Others fought to prevent the passage of the new land tax law, succeeding in 1932 but failing to halt promulgation of the law the following year.

Lastly, the land program also benefited Transjordan's merchants, for it contributed to economic stability by maintaining a system of private property and creating a well-regulated real estate market. Even though the state was heavily involved in property matters and

¹¹ Transjordan, *al-Jarida al-Rasmiyya* [Official Gazette], 58, 2 September 1931, and 71, 17 January 1932.

¹² OG 146, 2 January 1935.

¹³ OG 42, 18 January 1931: DLS/settlement, Tuba files, *Jadwal al-Huquq al-Niha'i* [Final Schedule of Rights].

its overall control of the economy began to grow in the 1950s and 1960s, as Timothy Piro has shown, its interventions were (and are) minor by regional standards.¹⁴ In a region that has witnessed whole-scale confiscations of land through war and revolution, the land program can be characterized as a type of Transjordanian *laissez-faire*. The only notable exception was the nationalization of land in the Jordan Valley as part of the East Ghawr Canal Project beginning in 1959. Merchants could buy and sell land freely in a non-socialist economy with practically no restrictions, except that they could not foreclose on mortgaged lands.

Merchants also appreciated the efficient registration and surveying processes that emerged in the wake of the land program. Ownership rights were known and protected, secure deeds were available, and transfer procedures were quick and unencumbered. This proved of great help to merchants not only as they bought land for shops and homes, but when they began investing in rural land and urban real estate for commercial and industrial purposes. This was particularly true during industrialization and the massive building boom later in the 1970s, but there are examples as far back as mandatory times. Muhammad Amin al-Jundi of Amman, for instance, acquired land in Mahis for mining a substance used in the manufacture of ceramics which he sold to Jewish companies in Palestine. He also grew tobacco in the village for processing in Transjordan's tobacco factories.¹⁵

This served to bolster overall economic stability in Transjordan after the Second World War and assisted in the development of a powerful bourgeoisie. The country's stability also served as a magnet for domestic and Arab capital, labor, and talent later on, starting in the 1950s. Palestinian businessmen in particular found in Transjordan a stable, non-socialist economic base for trade, industry, services, and investment after the loss of Palestine in 1948, with the well-known result that the Jordanian economy today is dominated by Palestinian capital. Stability encouraged more and more East and West Bank expatriate workers to send money home. And the eventual growth of a real estate market generated considerable income both for the state in the form of registration fees and for the merchants, developers, and others who invested in real estate.¹⁶

¹⁴ See Timothy J. Piro, *The Political Economy of Market Reform in Jordan*, Boulder, Rowman & Littlefield, 1998.

¹⁵ DLS/settlement, Mahis files, various documents.

¹⁶ Badri Mulqi, *Ṣahīrat Irṭifaʿ Asʿar al-Arādī waʿl-Iqarat* (The Phenomenon of Rising

The overall degree of state-societal cooperation around land issues among small landowners, large landowners, and merchants alike constitutes one of the major reasons why the Anglo-Hashimite regime in Transjordan survived. The population did not merely support Amir 'Abdullah and his successors because of the strength of the regime (which was initially quite weak) or the Hashimites' descent from the Prophet Muhammad. A major explanation for the longevity of the regime stems from the fact that the country's peasant majority and its merchants largely appreciated the government's land program and felt that it served their interests. Even when the small cultivators' interests were threatened because of the program's results, such as the mounting indebtedness that resulted from land settlement, they once again saw their government step in and assist them through foreclosure protection. In the eyes of landowners, the system "worked" for them and protected their interests. The fact that they did not hesitate to resist those aspects of the land program that did not suit them (e.g. the forest policy) further demonstrates how self-interest shaped the cultivators' behavior.

The result is that the Transjordanian government and its Hashimite rulers could count on the loyalty of much of its population during later challenging times when surrounding Arab countries were sometimes involved in full-scale revolts or revolutions against their rulers or occupiers. Peasant landlessness and grievances about land fed into, among others, the Palestinian revolt of 1936–39 and the anti-Israeli resistance after 1948; the military coups that wracked Syria beginning in 1949; the 1952 coup in Egypt; the Iraqi revolution of 1958; and the Lebanese civil war of 1958 and beyond. As Haim Gerber has pointed out, unequal land regimes and peasant landlessness contributed to these periods of turmoil and challenge to the governments.¹⁷ Throughout the years of regional turmoil on its borders traced in part to land grievances, Transjordan's peasants remained tranquil because their lot was considerably better.

The British were quick to note this attitude. Lt.-Gen. John Glubb, head of the Transjordanian Arab Legion, attributed this loyalty to the benefits of an enlightened government working with Britain, and

Land and Real Estate Prices), Amman, Department of Lands and Survey, Public Relations Section, pp. 12–13.

¹⁷ In Haim Gerber, *The Social Origins of the Modern Middle East*, Boulder, CO, Lynne Rienner, 1987.

boasted that the Palestinian revolt of 1936–39 failed to spill over into northern Transjordan because the people were happy with their British-backed government. Other Englishmen cooed that Transjordan's people felt gratitude toward His Majesty's Government. It was not only the British who took credit for Transjordan's relative stability: Amir 'Abdullah credited himself with giving the people what they needed when in the late 1930s he told a group of notables:

We were not disappointed after the war. We enjoy freedom and independence. We have no Jews around our necks. We are freely allowed to carry our weapons. Not the English but I am your lord, and your sheiks are lords of your tribes. What more do you want?¹⁸

Yet the fact is that Transjordan's overall stability and the contentment of its people with the regime can be traced not to a naive popular appreciation for British rule nor even mere admiration of the Hashimites. Rather, this stability stems directly from the state's perceived ability to secure and protect the interests of the country's peasant majority throughout the 1930s, 1940s and 1950s. As has been argued throughout this study, this was the segment of society that was numerically the largest, paid the most in taxes, and thus constituted the backbone of the country. In this lies a central feature of Jordanian history, one that must not be overlooked.

*The effect of the land program on the conceptualization of
"Transjordan" and "Property"*

Much as ideas are given concrete form through words, the notion of a Transjordan separate from the rest of Greater Syria became tangible after the population could locate its new country concretely on a map. The first two generations of Transjordanians probably did not come in much contact with maps. But the reality remains the same, for by the 1980s the outline of Jordan was a common feature on Jordanian television and the reality of a Jordan mapped in space was real. The physical outline of the country was drawn by survey maps. By establishing triangulation points linked to the

¹⁸ Ladislav Farago, *Palestine on the Eve*, London, Putnam, 1936, pp. 266–67, cited in Adam M. Garfinkle, *Israel and Jordan in the Shadow of War: Functional Ties and Futile Diplomacy in a Small Place*, New York, St. Martin's, 1991, p. 23.

existing Palestinian and Syrian mapping grids, Transjordanian surveyors were able to link the country to the wider world's mapping grid system. Transjordan's land department thus literally put the country on the map. Transjordan as a political construct possessed no abstract (or real) form prior to the fiscal survey. The department of lands and survey's survey teams converted the abstract notion of "Transjordan" and its villages into a unidimensional expression of reality.

In his influential work *Imagined Communities*, Benedict Anderson has argued that nationalism in the developing world was patterned on the development of nation states and nationalisms in Europe. But in the second edition of that study, Anderson revised his opinion. He noted instead that "the immediate genealogy should be traced to the imaginings of the colonial state."¹⁹ By this Anderson meant that colonial states like the new Anglo-Hashimite entity in Transjordan undertook policies, including holding censuses, making maps, and establishing museums, that helped shape the growth of a distinct national feeling among a people unaccustomed to thinking of itself in terms of European nationalist paradigms. When speaking of the power of maps in creating a sense of identity among the peoples of the developing world, Anderson notes that "[l]ike censuses, European-style maps worked on the basis of a totalizing classification, and led their bureaucratic producers and consumers towards policies with revolutionary consequences."²⁰ These consequences included creating a new sense of place based not merely upon the land itself but on the abstract representation of the land on a paper map drawn according to European concepts of cartography.

Surveys and maps certainly are not neutral instruments. They are wielded by social agents who use them to convince people to accept a unique vision of reality, in this case, of land and property. Maps are cultural constructs, designed to transform and thus serve interests. This is so, argues Denis Wood, "because the map is not apart from its culture but instead a *part* of its culture."²¹ And this culture—more specific to our case, the state—uses maps to "naturalize" that

¹⁹ Benedict Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, revised edition, London and New York, Verso, 1991, p. 163.

²⁰ *Ibid.*, p. 173.

²¹ Denis Wood with John Fels, *The Power of Maps*, New York and London, The Guilford Press, 1992, p. 143 (emphasis in the original).

which is the product of “cultural energy,” and in so doing serve its interests.²² Wood continues by refuting the concept of the neutrality of the logic behind map making:

This is to say that maps work . . . by serving interests. Because these interests select what from the vast storehouse of knowledge about the earth the map will represent, these interests are embodied in the map as presences and absences. Every map shows *this* . . . but not *that*, and every map shows what it shows *this way* . . . but not *the other*.

Thus a map links a plot of ground with an entire set of assumptions, interests, and values that the state brings with it. In so doing,

We see that this is what maps do: they mask the interests that bring them into being; this to make it the easier to accept what they say as . . . *unsaid* . . . as . . . *in the air*.²³

The fact that the Transjordanian state used maps to create the very sense of Transjordan and the way in which property was defined in it is a fact that holds tremendous importance for the consolidation of Transjordanian national identity and socio-economic culture. A key ingredient in the formulation of a modern nation state is the creation of an identity tied to a specific terrain. By mapping the land itself, from international borders to village boundaries, the land department created a physical representation of the nation. As Wood notes once again, “Maps construct—not reproduce—the World.”²⁴ In this case, land officials, like colonial officials before them, were creating Transjordan, which became more real, less abstract, through surveying. Maps, land deeds, and land tax receipts bore the name “Emirate of Transjordan”, reinforcing the concept among landowners that their property, their homes, and thus their identities, were constructs of the state handed to them via the land department.

Beyond national identity, the land program constituted the process by which Transjordan’s villages were definitively demarcated and mapped—and thus defined—by the state. This gradually consolidated the spatial reality of these villages in relation both to one another and vis-à-vis the central government, for it was the state’s maps and not social visions that became the final arbiter of village

²² *Ibid.*, p. 2.

²³ *Ibid.*, pp. 1, 6 (emphases in original).

²⁴ *Ibid.*, p. 17.

boundaries. The land program did not create these boundaries, and thus village identity, by fiat. When the fiscal survey delineated village borders it did so in conjunction with village elders. Representatives from villages whose lands abutted one another's were consulted simultaneously, such as in Samma, Ma'ad, Zubdat al-Wustiyya, Kufr Asad, al-Tayyiba, and Makhraba early in the fiscal survey in February 1928. But in a large way the program did play a fundamental role in sanctioning the physical expanse, and thus to a large degree the physical identity, of the 454 Transjordanian villages which it touched. Since many Transjordanian villages were of relatively recent origin, having been settled by former nomadic and semi-nomadic bedouin or immigrants from Palestine, Egypt, Syria, and other regions in Transjordan, the process of establishing and surveying village boundaries was a significant step in creating a concrete sense of place for the inhabitants. It also served to reduce encroachment and disputes over ill-defined borders. All of this was accomplished through the intervention of the state and its land program. In the final analysis, then, whether or not a distinct village existed, where its boundaries and internal *hawds* lay, and thus what identity villagers carried, was determined by the state.

The al-Kura region of 'Ajlun witnessed one of the most widespread cases of the state determining both the boundaries of villages and the kinship units that would reside in each. The tribes of Bani Bakr, Bani 'Isa, Bani Yunis, Bani Yasin, Bani 'Abd al-Rahman, Bani Dumi, and Bani 'Amir that originally had settled in the village of Tubna had been assigned land in surrounding areas in the region by the influential *shaykh* Yusuf al-Shurayda in the nineteenth century. This occurred because of overpopulation. These families thus spread out from Tubna into ten localities which became villages: Dayr Abi Sa'id, 'Inba, Rihaba, Rukhaym, Marhaba, Janin, al-Samt, Kufr al-Ma', Zimal, and Abu'l-Qayn. However, this partition of land did not last unchallenged. Because of intermarriage, some land in the various villages came to be owned by relatives living in neighboring localities and confusion continued to reign. Social actors like *shaykhs* were unable to resolve this confusion. During the fiscal survey in 1930, government surveyors helped decide the matter, for instance, by delineating the boundaries of al-Samt so as to go to the Bani 'Isa and Marhaba to the Bani Bakr. They also divided the lands of Dayr Abi Sa'id into two separate villages: Dayr Abi Sa'id al-Gharbi and Dayr Abi Sa'id al-Sharqi.

The land settlement process had an impact on identity several years later by changing the boundaries of certain villages as well. In the Kura region of 'Ajlun, this occurred once again. Because of the intermarriage and cross-ownership discussed above, settlement officers took a huge portion of Tubna village—6,987 *dunums*—and assigned part of it to the village of Rihaba and part to Zubiya. They did so because the owners of these lands resided permanently in those two villages, and they felt that the land in question thus belonged not to Tubna but to them.²⁵ But when the Bani Yunis, Bani Bakr, and Bani 'Isa tribes in Marhaba, al-Samt, and Dayr Abi Sa'id also tried to claim land in Tubna in 1939, they failed. In this case, they claimed rights to land in Tubna not because they actually owned it but because of their family ties and their Ottoman-era connection to Tubna. The settlement officer refused, citing the law of prescription which stated that any land whose ownership had remained uncontested for ten or more years was considered legally owned.²⁶ Their "new" village identity was reaffirmed by settlement officers.

The land program also created new villages that had previously been uninhabited 'satellite' villages cultivated by the inhabitants of a nearby village. For example, al-Kharaj in 'Ajlun had originally been part of the lands of Hawfa while Qaraqosh had been part of al-Rafid. These became distinct and separate localities during the land program. When Pinhas Rutenberg's Palestine Electric Corporation, a Zionist concession in Palestine, bought 6,000 *dunums* in Sukhur al-Ghawr, the area was detached from the bulk of the village lands and named Jisr al-Majami' in 1928. By the late 1950s, this area came to be called al-Mashru'.

The land program's fiscal survey also affected village identity by permanently enshrining the names of certain portions of each village, names that survive until today. Surveyors gave each *hawd* a name during the fiscal survey of 1927–33 based on common village usage at that time. Long after the persons or events after which these *hawds* were named had disappeared, the villagers continued to use them since they were officially registered in the records of the land department. Over the course of time, parts of the village or town came to be named after these *hawd* names because while the spatial dimen-

²⁵ DLS/settlement, Tubna files, *al-Taqrir al-'Umumi, Tubna* [General Report, Tubna].

²⁶ *Ibid.*

sions of the village and its population may have changed, the names recorded by the land department did not. One locale where this had a profound effect was Amman. The fifty-seven *hawds* of the capital surveyed in 1933 later came to denote areas of the city after urban sprawl had devoured much of its former agricultural land. Today's districts of Jabal al-Luwaybda, Umm Udhayna, 'Abdun, Marj al-Hamam, and al-Shumaysani bear the names of mandate-era *hawds*.

Yet another important way that the land program contributed to the contours of socio-economic life in Transjordan was through the manner in which it conceptualized 'property.' Once again, the state took the lead in creating a new conceptualization of what property was and how private individuals preserved it. Land and property ownership had of course existed prior to the land program, when social forces were important arbiters of property relations. *Shaykhs* and other social actors divided land among villagers and exerted considerable influence over both property and the relationship between villagers and the Ottoman government. Especially in *musha'* villages, property ownership was integrally linked with social relations. Persons owned abstract shares in the total village land, shares that had been originally determined as part of a collective village decision. The terms of reference for landed property were thus socially constructed.

One of the major accomplishments of the land program was the way in which it reformulated this idea of property. What people owned was first transformed from a socially-constructed idea into a concrete reality by the land department, that is, a specific plot of land was demarcated and drawn on a map; prior to the land program land was not only understood as a resource to be controlled but also part of a community or tribal resource which lay at the heart of the cultivators' lives, especially in the case of *musha'* land. But after the land program, land had become a thing to be owned by an individual, free from social constraint. Once again, we observe the power of the map in defining property: "the *land* is there: it is the *property* [that] the map creates."²⁷ Testifying to this ownership was a state-issued title deed. Before the introduction of the land program, villagers resorted to hand-drawn bills of sale and collective memory when noting who controlled what. The strict new registration laws enacted as part of the land program required that someone could

²⁷ Wood, *The Power of Maps*, p. 9 (emphasis in original).

only buy and sell or inherit land through the new land registry offices. All other land transactions were null and void. The state and its paper registers and deeds had thus become the regulator of property transfers, not collective memory. So pervasive was the logic that one owned something because s/he possessed a deed can be seen in the appropriation of the Turkish word *tapu* and its Arabized gerund, *tatwib*. Even today, the word *tatwib* is used by Jordanians to refer to registering anything with the government: one must arrange for *tatwib* of a new car, for example.

Conclusion

Transjordan's land policies represented the first and most significant test of the new state's relationship with its agricultural population. The Anglo-Hashimite government's first interactions with its citizens that dealt with land and land taxation spawned rebellions in the early 1920s. Yet the massive and intrusive British land program that was applied later between 1927 and 1952 granted the government considerable political benefits, for despite its occasional heavy-handedness with forest lands, it was carried out through interaction with and the cooperation of landowners, who felt their interests were ultimately being served by the state in these instances. Even though many important social dimensions of landowning were abolished by the land program and capitalist penetration into the villages was facilitated, the Transjordanian government ultimately pursued policies that helped the small landowning cultivator hold on to his/her land in the face of rising indebtedness and the accumulation of rural land by investors. The political implications of this during the turbulent 1950s and 1960s in the Arab world were immense. Until the growth of industry in the 1960s, Transjordan/Jordan was largely a country of small-scale farmers. Land and its ownership was the central means of production in the economy; it constituted the main arena in which the state's relationship with its citizens was played out. The fact remains that for all the changes that it wrought, the Transjordanian land program ultimately succeeded in securing the political loyalties of most East Bank farmers. The significance of this for the modern history of Transjordan cannot be overstated.

In addition to its socio-economic and political impact, land policy in Transjordan since the 1920s served a variety of conceptual purposes

in the country. The land program created things out of paper: maps delimited "Transjordan", defined the limits and names of *hawds* and villages, and outlined an individual's property in a one-dimensional form. Paper deeds and registers became the final authorities on property rights. The government's land program thus helped define the spatial dimensions of property, villages, and the new country.²⁸ This constituted one of the most significant ways in which the new state interacted with the people, for the colonial state discussed by Benedict Anderson powerfully and graphically reproduced its visions of reality within Transjordanian society. The land department also contributed to a growing bureaucratic culture in Transjordan that stressed hard work and a keen sense of order and public service. The example set by Englishmen who worked in the land department like Andrew Mitchell, Walter Moffatt, and George Walpole lived on in Transjordan's bureaucracy in general, not only in its land regime. In these ways, land policy in Transjordan did not just measure space: it also helped create space. This new space did not merely reflect hills and valleys and plains, but reflected "Transjordan". It did not merely represent soil, it represented "property". Even though the state worked with society in creating these visions, they nonetheless represent in the final analysis the implantation of a Western conceptualization of life in Arab Transjordan.

Hence the British land program in Transjordan did much more than merely affect the new country's system of land tenure. It was the most significant intervention of the Anglo-Hashimite mandatory regime into the lives of most of the population. Overall, the relationship between this new administration and its citizens can be considered cooperative. The state did not impose its will by fiat upon the population, but generally worked with it. In the process, however, the state did transmit powerful Western conceptualizations of property and bureaucratic administration to the new country. Perhaps one of the greatest legacies of British rule in Transjordan was the extent to which the land program helped shape the country along profoundly Western lines with the cooperation of its citizens, helped secure the stability of its Arab monarchy, and yet through it all allowed it to preserve a keen sense of Arab identity.

²⁸ I am grateful to Dr. Riccardo Bocco for pointing out to me the impact that states have on creating identity through maps.

This page intentionally left blank

LES ÉLITES TECHNIQUES LOCALES DURANT LE MANDAT FRANÇAIS EN SYRIE (1920–1945)

Hayma Zeifa

Abstract

During the French mandate in the Levant, an external political power took charge of the destiny of the region. This naturally influenced the development of Syria in every possible way. As far as urbanism and architecture was concerned, the mandate accelerated the modernization of the cities, a process which had begun at the end of the nineteenth century. Although Syrian engineers first participated in urban development as assistants to French technicians or advisers, their role was highly significant, especially given the small number of French specialists working in the region at the time.

Who were these local technical elites? What were their social origins and their religious affiliations? What was their relationship with the French authorities? Did it give them a sphere of authority of their own? Were they in a position to assure the continuity of infrastructure and public services in Syria after independence? My research has produced answers to many of these questions. In general, it seems that most of the technical elites began their careers as simple engineers, but gradually progressed to better positions as they gained more experience. In the last years of the mandate, they came closer to the center of decision-making, and eventually took charge of the technical administration of the state after independence.

It is interesting to consider whether these individuals simply adopted the model and the heritage of the French mandate or whether they had their own notions of the state. If so, what kinds of models did they have in mind? What is certain, and it emerges clearly from my research, was that the primary goal of these Syrian engineers was to participate in the modernisation of their country.

Introduction

Le Mandat français au Levant représente une période durant laquelle la domination d'une puissance étrangère et le modèle de l'État-Nation ont eu une influence considérable sur la construction nationale. Pour ce qui est de l'urbanisme et de l'architecture, le Mandat poursuit et accélère la modernisation des villes syriennes commencée à la fin du dix-neuvième siècle. Le fonctionnalisme du mouvement moderne, l'art déco, s'imposent au Levant et les modèles élaborés en Occident

(normes, technologies et notions de progrès) ont été largement appliqués à cette région. Il est vrai aussi que les communications, les transports, la technologie industrielle et le commerce ont favorisé la modernisation.

On se demande alors quel a été le rôle des élites techniques locales dans ce mouvement de modernisation des villes syriennes au cours de cette période. Un rôle qui n'est peut-être pas à négliger puisque le mandat français, comme tout système colonial, a eu pour corollaire la pénétration des institutions locales à travers les élites techniques, formées soit dans des institutions occidentales se trouvant dans la région ou tout simplement en Occident.

Mais qui sont ces nouvelles élites techniques locales? Où ont-elles reçu leur formation? Quelle est leur origine sociale, régionale ou même communautaire? Où sont-elles employées et par qui? Quel type de relation entretiennent-elles avec l'autorité mandataire? On peut même se poser la question de savoir si ces élites ont assuré la continuité de l'État syrien après l'indépendance en 1945, au niveau des infrastructures de l'État et des services publics. Tant de questions qui sont restées jusqu'à présent sans réponse.

Nous avons donc mené une enquête qui nous a permis d'identifier une cinquantaine d'ingénieurs de cette période et qui nous a aidée à retracer, en Syrie, l'émergence de la profession d'ingénieur et la formation de ces techniciens dans le cadre du mandat français ainsi que le rôle qui leur a été assigné par les autorités mandataires.

Formation des élites techniques syriennes durant le Mandat

L'enquête que nous avons entreprise nous a montré que les premières élites techniques syriennes ont été formées principalement à l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth. Parmi les cinquante ingénieurs que nous avons pu identifier, trente-sept pour cent d'entre eux ont fait leurs études à l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth, quinze pour cent en France, huit pour cent à Istanbul, six pour cent aux États-Unis, quatre pour cent à l'université américaine de Beyrouth, quatre pour cent à Berlin.¹ Khalil al-Farra, ingénieur diplômé en 1936 de l'école de Beyrouth, nous explique la raison de ce choix:

¹ Les noms identifiés sont tirés pour la plupart de *Man Huwa fi Suriyya (Who's*

La langue étrangère enseignée en Syrie à cette époque était le français. Il était donc plus facile aux Syriens de continuer leurs études en français que d'apprendre une troisième langue. Il faut savoir que ceux qui faisaient leurs études de génie civil à l'université américaine de Beyrouth étaient obligés de continuer leur formation aux États-Unis ou en Allemagne pour avoir un diplôme d'ingénieur. Les études de génie civil à l'université américaine de Beyrouth ne duraient que deux ans seulement et étaient, par conséquent, insuffisantes.²

En réalité, l'Ecole française d'Ingénieurs de Beyrouth a été créée dans le but de former des techniciens locaux. Le rôle de cette école a été longtemps déterminant dans la formation des élites techniques de Syrie et du Liban. Nous relevons ces quelques lignes d'un article du *Bulletin de l'Union Economique de Syrie* à propos justement de la création de cette école:

L'École française d'Ingénieurs de Beyrouth a pour but de former les techniciens nécessaires au développement de l'économie syrienne, administrations (Travaux Publics) ou entreprises privées (Chemins de fer, Tramways, Eaux, Électricité, etc.). Sans doute, les grandes firmes françaises ou étrangères installées ou qui s'installent en Syrie, feront fréquemment appel, pour la direction de leurs travaux, à des ingénieurs de leur nationalité; mais ceux-ci doivent trouver sur place des auxiliaires qualifiés et préparés à l'industrie moderne. C'est l'école qui peut les leur fournir.³

Ainsi, on fait appel principalement à des techniciens et ingénieurs occidentaux pour diriger les grands travaux de Syrie et du Liban. Les techniciens syriens et libanais vont participer comme « assistants à ce mouvement de modernisation »⁴ des villes du Levant. Toutefois, le rôle des ingénieurs syriens dans les administrations de l'État est plus important que le rôle de leurs collègues travaillant pour les sociétés concessionnaires comme nous le verrons plus loin. Mais, d'abord, il faut rappeler que l'idée de créer des écoles techniques françaises dans cette région du monde est antérieure au mandat français. Dès la fin du dix-neuvième siècle, les universités françaises, et

who), Damas, éd. el-Hashimi, 804 p. 1951. Pour avoir plus de détails sur ces techniciens se reporter à la fin de l'article.

² Entretien avec l'ingénieur Khalil al-Farra, février 2001.

³ J. Cavalier, « Etudes économiques sur les territoires placés sous le Mandat Français dans le Levant, l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth », *Bulletin de l'Union Economique de Syrie*, 1926, p. 10.

⁴ Sari Hanafi, *La Syrie des ingénieurs, une perspective comparée avec l'Égypte*, Paris, Editions Karthala, 1997, p. 36.

notamment l'Université de Lyon, s'étaient préoccupées de diffuser la pensée française au-delà des frontières de l'Hexagone. Une association nommée *Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur technique*,⁵ fut alors créée. En 1913, furent ouvertes à Beyrouth, une école de Droit et une école de Médecine. Mais, selon ce même article du *Bulletin de l'Union Economique de Syrie*, il était encore tôt pour ouvrir une école d'ingénieurs:

Quant à l'école d'ingénieurs, elle ne pouvait trouver alors, vu la faiblesse de l'enseignement scientifique dans les établissements d'enseignement secondaire, des élèves suffisamment préparés. On se contenta de l'ouverture d'un cours préparatoire, renvoyant à l'année suivante celle des cours normaux. Mais, la guerre survint et tout fut arrêté.⁶

Ce n'est donc qu'après la guerre (1914–1918), et avec l'installation du mandat français en Syrie, que fut officiellement ouverte l'Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth. Avant la création de l'Ecole, durant la période ottomane, les rares ingénieurs syriens que nous avons pu identifier avaient fait leurs études à Istanbul comme Wajih al-Jabiri d'Alep. Il figure parmi les premiers ingénieurs diplômés de génie civil d'Istanbul en 1909. La Sublime Porte faisait plutôt appel à des ingénieurs allemands ou français pour aider aux grands projets de développement de la Syrie.⁷ Quasiment tous les ingénieurs repérés ont reçu une formation de génie civil. Mais, dans la vie pratique, tous n'ont pas travaillé comme ingénieur civil. Certains sont devenus architectes, d'autres ingénieurs électriques, d'autres encore ingénieurs hydrauliques, etc. Parmi les cinquante ingénieurs identifiés, cinq seulement, soit dix pour cent, ont eu réellement une formation d'architecte. Ceux-là ont fait leurs études à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, à New York ou même à l'Université de Michigan. Les autres ont tous eu une formation d'ingénieur civil. L'école de Beyrouth dispensait des cours d'algèbre, de géométrie descriptive, de mécanique, d'électricité, de géologie, d'architecture, de béton armé et d'hydraulique soit un peu de tout. Dans l'ensemble, le programme de l'enseignement de l'école se rapproche beaucoup de celui de l'Ecole Centrale

⁵ J. Cavalier, *op. cit.*, pp. 5–8.

⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁷ Franck Friès, *Damas (1860–1946), la mise en place de la ville moderne*, thèse préparée sous la direction de Stéphane Yérasimos, Université de Paris VIII, 2000, à consulter pour mieux comprendre le rôle des ingénieurs étrangers en Syrie ainsi que la formation des premiers ingénieurs locaux durant la période ottomane, pp. 72–84.

lyonnaise.⁸ Khalil al-Farra, explique dans un entretien à la revue *al-Muhandis al-ʿArabi* que:

Les circonstances à cette époque ne permettaient pas la spécialisation. Celle-ci se faisait dans la vie pratique, suivant le type de travail opportun à l'ingénieur après le diplôme, dans tel ou tel domaine (architecture, électricité, génie civil, etc.). Parmi mes collègues, dit-il, certains sont devenus de grands architectes, d'autres ont travaillé aux services des Travaux Publics, d'autres encore sont devenus les patrons de sociétés industrielles, etc.⁹

L'origine sociale et la constitution d'un nouveau groupe socioprofessionnel

Quant à l'origine sociale de ces élites techniques, les entretiens que nous avons pu conduire avec des ingénieurs comme Khalil al-Farra, Akram Zurayq, Mukhtar Diyab et Nadir Atasi indiquent qu'ils venaient généralement d'une classe moyenne cultivée, plutôt aisée, qui encourageait, comme le dit Akram Zurayq lui-même, les études supérieures. Une famille moyenne, dit Zurayq, pouvait assumer les dépenses de l'Ecole Française de Beyrouth, les plus riches allaient à l'étranger.¹⁰

Mais Sari Hanafi a un tout autre avis sur la question et dans une étude déjà citée, il écrit:

En nous référant à l'annuaire du syndicat des ingénieurs et en interrogeant certaines personnes, qui appartiennent aux premières générations, nous constatons, dit-il, qu'elles sont constituées par des fils de familles riches des grandes villes voire des aristocrates que l'on peut identifier par les noms (Atasi, al-Azm, Munajid, al-Sati, etc.). En effet, qui pouvait envoyer ses enfants en Europe et même à Beyrouth ou au Caire? Il n'y avait pas plus de 50 ingénieurs dans les années trente. Cette donnée va influencer l'histoire de la profession des ingénieurs. En effet, le cas de la Syrie est l'inverse de celui de l'Egypte ou de la Turquie où les premières générations d'ingénieurs ont été recrutées parmi les provinciaux... La profession d'ingénieur dans ces pays est fortement liée aux besoins militaires dans le meilleur des cas et au service civil de l'État: deux domaines peu prestigieux pour l'aristocratie foncière.¹¹

⁸ J. Cavalier, *art. cit.*, p. 10.

⁹ Revue *al-Muhandis al-ʿArabi* (l'ingénieur arabe), 55, mai 1978, Syndicat des ingénieurs de Damas (traduit de l'arabe).

¹⁰ Entretien avec l'ingénieur Akram Zurayq, janvier 2001.

¹¹ Sari Hanafi, *op. cit.*, p. 36.

En réalité si, comme le dit Sari Hanafi, l'accès aux études d'ingénieur en Syrie a été, effectivement, restreint aux couches aisées, il ne s'agissait pas, par contre, des couches aristocratiques les plus fortunées. En effet, si l'ingénieur Nadir Atasi, cité par Sari Hanafi, appartient à une grande famille de Homs, le témoignage de cet ingénieur indique qu'il se situe socialement dans les branches les moins aisées de la famille Atasi. Nadir Atasi nous explique que sa mère a dû vendre ses bijoux afin de pouvoir envoyer ses deux enfants à Beyrouth pour poursuivre des études de médecine et de génie civil. Khalil al-Farra dont le père est commerçant nous confirme les propos de Nadir Atasi:

La première génération d'ingénieurs faisait généralement partie d'une classe sociale moyenne que l'on peut qualifier de bourgeoise, qui jouissait d'une vie plutôt aisée. Les plus riches préféraient les *mihan al-hurra*, les professions libérales. Malgré cela, il y a quelques ingénieurs qui viennent de cette catégorie, la plus favorisée de la société. Parmi ces aristocrates, on peut citer par exemple, Wajih al-Jabiri d'Alep, qui appartient à une famille de grands propriétaires terriens. Ces ingénieurs venaient tous des villes, beaucoup de Damas et d'Alep.¹²

Si les ingénieurs ne sont pas tous issus de familles aristocrates, par contre, il est vrai que les premiers ingénieurs syriens sont originaires effectivement des grandes villes de Syrie; de Damas et d'Alep pour la plupart mais aussi de Lattaquié, Homs et Hama. Si nous reprenons nos statistiques, nous nous apercevons que parmi les cinquante ingénieurs identifiés: quarante-quatre pour cent sont originaires de Damas, trente pour cent d'Alep, huit pour cent de Lattaquié, six pour cent de Hama, quatre pour cent de Homs, quatre pour cent de Suwayda et deux pour cent de Dayr al-Zawr, soit soixante-dix pour cent de ces ingénieurs viennent de Damas et d'Alep. Cela explique la grande mobilité des ingénieurs entre les villes syriennes durant cette période. Elle sera nécessaire afin de couvrir le besoin en ingénieurs dans toutes les régions de Syrie. Par exemple, un ingénieur damascène peut être nommé en poste à Qamishli ou à Dayr al-Zawr dans le nord-est syrien et un ingénieur homsiote peut se trouver en poste à Damas. Mais il faut noter au passage que l'ingénieur homsiote va probablement s'installer définitivement à Damas tandis que

¹² Entretien avec Khalil al-Farra, février 2001.

le damascène reviendra dans sa ville natale. Les jeunes ingénieurs diplômés acceptaient volontiers des postes loin de leur ville et de leur famille:

Ils étaient jeunes, nous dit Khalil al-Farra, et voulaient travailler à tout prix. D'ailleurs, un ingénieur damascène qui acceptait d'aller à Hama ou à Dayr al-Zawr, par exemple, y obtenait un meilleur poste qu'à Damas. Ceci encourageait les jeunes ingénieurs à faire le déplacement.¹³

L'ingénieur Salih Bassatah, diplômé en 1931 de l'Ecole de Beyrouth, est un exemple typique des ingénieurs de cette période qui ont travaillé dans plusieurs villes syriennes. Dans une interview à la revue *al-Muhandis al-ʿArabi*,¹⁴ il affirme avoir travaillé quatre ans à Alep, quatre ans à Dayr al-Zawr puis six ans à Alep et quatre à Damas. Enfin, il s'installe définitivement à Alep en 1949.

Par ailleurs, les minorités musulmanes ne sont quasiment pas représentées parmi les premiers ingénieurs de Syrie, à l'inverse de la minorité chrétienne: seize pour cent des ingénieurs locaux identifiés sont chrétiens, deux pour cent Druzes¹⁵ et il n'y a aucun Alaouite. Nadir Atasi de Homs nous explique qu'avant sa génération le seul ingénieur de Homs était un certain Rodolphe Anawati, un chrétien. Parmi les ingénieurs chrétiens, nous avons relevé aussi les noms de nombreux émigrés arméniens travaillant comme ingénieur ou dessinateur: Samuel Najarian, Badrus Turian de Damas,¹⁶ Sarkis Tubalian de la région nord, Toros Simonian de Qamishli.¹⁷ Leur présence est due, à en croire ʿAbd al-Rahman al-Kayali, au fait que les autorités mandataires ont ouvert

... la porte de l'émigration toute grande afin (...), dit-il, qu'on installe (...) des étrangers de toute provenance: arméniens, kurdes, chaldéens, circassiens, yézidis, on en a rempli les villages des frontières, la région de l'Euphrate, les villes d'Alep, de Damas, de Beyrouth (...); les étrangers atteignent sept pour cent de la population.¹⁸

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Entretien avec Salih Bassatah, *al-Muhandis al-ʿArabi* (l'ingénieur arabe), n° 54 du mois de mars 1978, entretien conduit par Samir al-Mudarris.

¹⁵ Nous avons identifié un Druze, un certain M. ʿAsali qui a été envoyé en France comme boursier, *al-ʿAsima*, n° 6 du 1 février 1945, décret n° 1542, p. 215.

¹⁶ *al-ʿAsima*, 7, 4 février 1945, décret n° 1542, p. 215.

¹⁷ *al-ʿAsima*, 23, 15 décembre 1935, décret n° 4468 du 30 déc. 1935.

¹⁸ ʿAbd al-Rahman al-Kayali, *Réponse à M. Ponsot au sujet de ses déclarations à la commission permanente des Mandats de la Société des Nations*, Alep, 1933, p. 61.

En réalité, la préférence des Syriens à cette époque va généralement à l'étude de la médecine et du droit, deux spécialisations mieux connues et plus prestigieuses que le génie civil. Mukhtar Diyab nous a confié que l'ingénieur était considéré au début du Mandat un peu comme un « chef ouvrier »:

Les gens ne savaient pas, dit-il, que le développement d'un pays et la réalisation des grands projets dépendaient des ingénieurs.¹⁹

Nadir Atasi affirme que les ingénieurs étaient peu nombreux à Homs:

J'étais, dit-il, un des premiers musulmans sunnites à vouloir entreprendre des études d'ingénieur. Toute ma famille a essayé de m'en dissuader. Mon oncle, ajoute-t-il, m'a prévenu que le génie civil n'était pas un métier très prestigieux.²⁰

Nous avons donc essayé de comprendre pourquoi les ingénieurs que nous avons pu interviewer ont choisi le génie civil bien qu'il ne soit pas un métier très prestigieux. La réponse a été toute simple: ils étaient « forts en maths ». C'est la même réponse que nous avons eue partout. Avec un baccalauréat « mathématiques », ils avaient deux possibilités, soit devenir professeur de maths, soit étudier le génie civil. D'ailleurs, l'entrée à l'Ecole de Beyrouth était automatique pour les candidats pourvus du diplôme français de bachelier en mathématiques.²¹ Les autres devaient passer un examen devant un jury nommé par le Haut-Commissariat. Progressivement, le génie civil devint une profession très considérée dans la société syrienne:

Le fait qu'il y n'ait pas de faculté en Syrie, nous explique Khalil al-Farra, a obligé les ingénieurs syriens à étudier à l'étranger. Ils parlaient donc tous des langues étrangères et par conséquent, se distinguaient culturellement et socialement.²²

Le salaire de ces ingénieurs est un autre élément important qui nous a aidés à les classer socialement et qui nous a permis d'affirmer leur place sociale distinguée à cette époque. En consultant la revue *al-Asima*, le journal officiel, nous avons pu relever le salaire de plusieurs ingénieurs. Au début du mandat, durant les années vingt, un

¹⁹ Entretien avec Mukhtar Diyab, premier patron du Syndicat des ingénieurs de Damas, mars 2001.

²⁰ Entretien avec l'ingénieur Nadir Atasi, avril 2001.

²¹ J. Cavalier, *op. cit.*, p. 11.

²² Entretien avec l'ingénieur Khalil al-Farra, février 2001.

ingénieur local percevait un salaire de quarante-cinq à cinquante-cinq LS (Livres syriennes) environ. Un directeur ou chef de service touchait un peu plus, soit soixante-cinq à soixante-dix LS: par exemple, Sulayman Abu Sha'r ingénieur en chef de deuxième classe, au service des Travaux Publics qui reçoit en 1926, un salaire de soixante-cinq LS et Rushdi Bey Salkhab, ingénieur en chef de première classe au Ministère des Travaux Publics qui touche, en 1926, soixante-dix LS.²³ Khalil al-Farra nous confirme que les ingénieurs syriens percevaient à cette époque de bons salaires:

Les ingénieurs syriens touchaient cinquante LS environ, c'est-à-dire cinq livres or à cette époque. Savez-vous quelle est la valeur de cinq livres or aujourd'hui, nous dit-il? Environ 50 000 LS! Une famille moyenne était capable de vivre avec la moitié de ce salaire et pouvait même, économiser la seconde moitié.

Cependant cette situation ne va pas durer; elle va se détériorer à la fin du mandat. L'ingénieur Mukhtar Diyab, par exemple, nous explique qu'il a dû quitter son travail au Ministère des Travaux Publics en 1947:

Mon salaire, dit-il était de deux cent dix LS. J'étais, alors, devenu père de deux enfants et le salaire n'était plus suffisant. J'ai donc dû quitter mon travail pour ouvrir mon propre bureau d'études.²⁴

En effet, nous avons relevé le salaire de l'ingénieur Khalid Sayyid al-Hakim, directeur général des Travaux Publics par intérim, qui est, en 1945, de deux cent cinquante-cinq LS.²⁵ De même, le salaire de Kazim al-Jazzar,²⁶ ingénieur de première classe aux Travaux Publics, est, en 1945, de deux cent soixante-cinq LS. Ainsi, le salaire moyen d'un ingénieur durant les années quarante, à la fin du mandat, varie entre deux cents LS et deux cent soixante LS pour un ingénieur expérimenté. Mais, comme la valeur de la Livre syrienne avait baissé, les deux cents Livres syriennes n'étaient plus considérées comme un bon salaire. Pour cette raison, les ingénieurs optent pour le secteur privé.

Mais qu'en est-il des ingénieurs français présents en Syrie durant le mandat? Touchaient-ils un salaire similaire à celui de leurs collègues

²³ Revue *al-Asima*, 294, septembre 1926, arrêté n° 155, p. 2.

²⁴ Entretien avec l'ingénieur Mukhtar Diyab, mars 2001.

²⁵ *al-Asima*, 5, 25 janvier 1945, arrêté n° 35.

²⁶ *al-Asima*, 14, 19 mars 1945, décret n° 252 du 7 mars 1945.

syriens? ‘Abd al-Rahman al-Kayali, membre de « l’assemblée constituante », voit, en 1933, une grande différence entre le revenu des fonctionnaires syriens et français:

En plus de son traitement mensuel, le fonctionnaire français touche une indemnité de logement, a droit tous les deux ans à six mois de congés payés (frais de déplacement et paie sont naturellement à notre charge) et touche une compensation en cas de congédiement: s’il est marié, il voit son traitement augmenter de cent vingt francs par mois; et pour chaque enfant il a aussi un surcroît de traitement. Le fonctionnaire syrien n’a rien de tout cela.²⁷

Pour vérifier les propos de ‘Abd al-Rahman al-Kayali, nous avons relevé la rémunération de quelques ingénieurs français, indiquée dans la revue *al-‘Asima*. Un certain Evrard, par exemple, qui est ingénieur au service des Travaux Publics de la région nord, touche, en 1926, un salaire de cinquante-cinq LS.²⁸ Un certain Gennardi, qui est conseiller pour les services fonciers de Syrie perçoit, en 1925, un salaire de cent vingt-cinq LS,²⁹ alors que Wathiq Bey al-Mu‘ayyad, directeur syrien des services fonciers de Syrie durant la même période a un salaire de soixante-dix LS seulement et Léon Hazarbédian, qui est adjoint au conseiller pour les services fonciers, touche soixante LS seulement (selon le même arrêté). Paul Jacquin, ingénieur de l’entretien à la section des Travaux publics de Damas touche un salaire de cinquante-cinq LS en avril 1925,³⁰ alors que Khalid Bey al-Hakim, ingénieur adjoint au chef du bureau perçoit quarante-cinq LS et ‘Abd al-Wahhab Bey al-Malki, ingénieur architecte reçoit quarante-cinq LS (selon le même arrêté). Nous remarquons donc une différence entre l’ingénieur syrien et l’ingénieur français, mais cette différence est très variable. Un ingénieur syrien peut avoir le même salaire qu’un ingénieur français ou presque soit cinq à dix LS de différence. Par contre, on remarque que les conseillers ou inspecteurs qui sont généralement français, du moins durant les années vingt, ont des salaires beaucoup plus élevés que leurs collègues syriens.

En réalité, à en croire A. Kayali, la grande différence entre le salaire d’un ingénieur syrien et celui d’un Français se situe, généra-

²⁷ Kayali, *op. cit.*, p. 183.

²⁸ *al-‘Asima*, mai 1926, arrêté n° 264, p. 24.

²⁹ *al-‘Asima*, 279, juin 1925, arrêté n° 92.

³⁰ *al-‘Asima*, 277, avril 1925, p. 2.

lement, au niveau des indemnités. Par ailleurs, il relève, un exemple montrant bien la différence entre ingénieur syrien et ingénieur français:

Quand les travaux publics d'Alep avaient tout à entreprendre dans la Syrie-Nord, l'ingénieur en chef en était syrien et tout alla pour le mieux comme dépenses, organisation et réalisation. Maintenant que tout est terminé et qu'il s'agit seulement d'œuvre d'entretien, on a imposé à ce service (1932) un ingénieur en chef français, un nommé Jornès, (. . .). L'ingénieur syrien touchait près de 4000 Frs. par mois, le Français en touche 7000 pour une sinécure de trois heures par jour.³¹

On se demande alors pourquoi ces ingénieurs français sont mieux payés et s'ils sont mieux qualifiés. En réalité, l'autorité mandataire s'est prononcée sur la question dès le début du mandat:

Aucun des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui représentent les qualités nécessaires (. . .) n'a accepté de venir occuper un poste aux conditions matérielles que les habitudes prises permettaient d'offrir.³²

Par conséquent, la révision des rémunérations devient prioritaire pour l'autorité mandataire. En 1926, elle propose donc les salaires mensuels suivants pour les ingénieurs français:

- Cinquante-deux à cent vingt Frs pour les ingénieurs TPE.
- Cent vingt à cent quatre-vingt Frs pour les ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées.
- Deux cents à trois cents Frs pour les ingénieurs en chef remplissant les fonctions d'Inspecteur Général.³³

Ces salaires, selon le même rapport, sont le double des salaires des ingénieurs français en Tunisie car « les conditions de travail et d'existence, dit-on, sont infiniment plus dures ». Heureusement les ingénieurs conseillers français étaient peu nombreux dans les administrations de l'État, selon les ingénieurs que nous avons pu rencontrer. Mukhtar Diyab, par exemple, ne se rappelle que du conseiller aux Travaux Publics un certain Wendling. Khalil al-Farra ne se souvient que de l'ingénieur en chef des services techniques de la Municipalité de Damas, un dénommé Thirion:

³¹ Kayali, *op. cit.*, p. 185.

³² MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1570, *Services des Travaux Publics dans les Etats sous Mandat*, 1926, p. 7.

³³ *Ibid.*

En réalité, dit-il, il y avait très peu d'ingénieurs français en Syrie. Seul, le directeur du Bureau technique de la Municipalité était français. A notre époque, c'était M. Thirion, un ingénieur français qualifié (ingénieur en chef des services techniques de la Municipalité de Damas). Son rôle était plutôt administratif que technique. Il était responsable par exemple, de suivre la bonne réalisation des projets, du budget annuel, d'organiser la direction technique (mettre de l'ordre), il s'occupait de la relation de notre direction avec les autres directions. Mais, autour de lui se trouvaient des ingénieurs syriens, par exemple, Philippe Aswad qui était directeur du Bureau du Plan, Ibrahim Katib qui était directeur du Bureau des Etudes, Bishara Tuma, Kazim al-Jazzar, etc. tous des ingénieurs syriens qualifiés.³⁴

Bien qu'ils soient peu nombreux, le traitement élevé de ces ingénieurs français a posé problème aux Syriens durant cette période, surtout les politiciens qui voyaient cela d'un très mauvais œil. La protestation va durer jusqu'au jour où, en 1945, la question des conseillers techniques sera définitivement réglée à la Chambre des députés. Personne ne voulait plus entendre parler de conseillers techniques étrangers:

Quand la Chambre des députés en Syrie a commencé à discuter le budget du Ministère de Finances, la discussion a augmenté au sujet de la suppression des traitements des conseillers. Le chef du Gouvernement avait proposé des prévisions pour les experts techniciens (...) après une grande discussion, il a été décidé de supprimer les sommes prévues pour les conseillers et le chef du Gouvernement a retiré sa demande de crédits pour les experts techniciens (...).

Il a déclaré que la Chambre de toute façon n'acceptera pas les conseillers. Des voix se sont élevées disant: et même les experts techniciens.³⁵

Par ailleurs, la présence d'ingénieurs et de dessinateurs russes et étrangers en Syrie durant le mandat est un élément important à signaler. Les Français n'étaient pas les seuls ingénieurs étrangers en Syrie. Nous avons relevé, par exemple, le nom d'un certain Sotiris Sotiropoulos,³⁶ ingénieur du Hawran avec, en 1927, un traitement mensuel de quarante Livres syriennes.

³⁴ Entretien avec l'ingénieur Khalil al-Farra, février 2001.

³⁵ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 240, traduction d'un article du journal *Alif Ba'*, n° 6946 du 23 janvier 1945 sur les conseillers et experts techniciens étrangers.

³⁶ *al-Asima*, 299, février 1927, arrêté n° 28, p. 9.

Quant aux ingénieurs russes, nombreux sont ceux qui sont venus s'installer en Syrie après la révolution bolchevique. Nombreux aussi sont les topographes qui ont participé à l'établissement du nouveau cadastre de la Syrie et du Liban sous la direction de Camille Durrafourd, ancien officier d'artillerie et marié lui-même à une Russe, Gallina Alexandrovna. Il a recruté, entre autres étrangers, un groupe d'immigrants russes.³⁷

Dans *al-Asima*, nous avons repéré plusieurs noms de techniciens russes, par exemple un certain Daniel Olchiannoski qui est, en 1927, ingénieur de l'entretien au service des Travaux Publics de la Région sud avec un traitement mensuel de quarante LS.³⁸ Nous avons retrouvé son nom parmi les diplômés de l'Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth dans la promotion de 1926.³⁹ Notons ici que le salaire des ingénieurs étrangers est plus faible que le salaire des ingénieurs syriens et français durant les années vingt. Pour les années quarante, nous avons relevé le nom de Simon Kolomotisef,⁴⁰ ingénieur topographe à Damas avec un salaire de trois cent cinquante LS et celui de Boris Litchkoss, ingénieur à Homs, avec un salaire de cinq cent cinquante LS. Ainsi, le salaire de ces ingénieurs, topographes et techniciens russes, devient plus élevé que celui de leurs collègues syriens qui perçoivent en moyenne deux cents à deux cent cinquante LS à la fin du mandat. Leur niveau technique a été probablement reconnu par les autorités mandataires.

Les techniciens français et syriens en marge de la politique

Pour ce qui est de la relation de l'autorité mandataire et des élites techniques locales, selon la version officielle française, la gestion de la Syrie se fait de la manière suivante: le délégué de chaque État (la Syrie est divisée en États) est assisté dans l'exercice de ces fonctions

³⁷ Adib Farès, *La participation active des ingénieurs et topographes russes au développement du cadastre, des municipalités, de l'urbanisme, de l'hydraulique et autres domaines techniques au Liban et au Moyen-Orient après la première guerre mondiale*, 23 p., non publié, sans date, communiqué par l'auteur.

³⁸ *al-Asima*, 299, février 1927, arrêté n° 28, p. 9.

³⁹ Voir la liste des diplômés de l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth à la fin de l'article. Il est probable qu'il s'agit du même personnage bien que le nom s'écrit un peu différemment dans *al-Asima*.

⁴⁰ *al-Asima*, 6, 1 février 1945, arrêté n° 4 du 31 décembre 1944.

de plusieurs fonctionnaires et techniciens français placés auprès des directions locales des différents services publics. Le rôle de ces conseillers est d'aider les chefs de services de leur avis et de leur expérience. Ainsi, ces conseillers et techniciens français sont les agents indirects de la puissance mandataire. Mais, ces conseillers doublent des Ministres, des directeurs de services importants des Travaux Publics et même des présidents de municipalités de grandes villes. Edmond Rabbath écrit en 1926:

Trois cent seize fonctionnaires français, dont les deux tiers doublent et dominent d'autres fonctionnaires indigènes de même grade et de même emploi, sont trop nombreux pour un pays exsangue tel que la Syrie, peuplée de trois millions d'habitants (...).⁴¹

Le discours officiel français est très explicite sur le sujet: la présence d'agents français est liée à l'incapacité des agents syriens à diriger les services techniques surtout au début du mandat, bien que la situation soit variable selon le degré de développement des États. Dans une note sur l'organisation et le fonctionnement des services des Travaux Publics dans les pays du Levant, Wendling, le conseiller pour les Travaux Publics, rapporte, en 1926, qu'à

Beyrouth, il y avait un directeur (des Travaux Publics) libanais (...). A l'État des Alaouites (...) il y avait (...) un personnel entièrement indigène, à l'exception du Directeur, qui était M. Pauchon (...). Dans les États de Damas et d'Alep, le service des Travaux Publics comportait une organisation un peu différente. Il y avait à la tête de chacun d'eux, un gouverneur indigène. Il n'était donc guère possible (...) d'instituer, dans ces États, un directeur des Travaux Publics français. D'autre part, il était impossible de recruter dans le personnel syrien, soit à Damas, soit à Alep, un directeur capable, et surtout ayant l'autorité nécessaire pour bien faire marcher le service. Pour sauver les apparences, on donna au fonctionnaire français qui fut placé à la tête du service le titre d'inspecteur. Mais, au lieu d'inspecter simplement le service, il se trouva naturellement amené à prendre une part aussi grande que possible dans son fonctionnement et à exercer une sorte de tutelle à l'égard du chef de service indigène, qui portait le titre d'ingénieur en chef.⁴²

En 1926, le directeur des Travaux Publics auprès duquel Wendling fut placé comme conseiller était un certain 'Izzat Pacha, un ancien

⁴¹ Edmond Rabbath, *Evolution politique de la Syrie sous Mandat*, Alep, 1928, p. 26.

⁴² MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1570, Wendling, *Note sur l'organisation et le fonctionnement des travaux publics dans les pays du Levant*, 27 février 1926, pp. 2-3.

général turc. A Damas, en 1926, le poste d'inspecteur revenait à un Français nommé Littinière. En réalité, ce dernier avait toute l'autorité et toutes les attributions d'un chef de service. A Alep, l'inspecteur était un certain Dagrass et le chef de service était Wajih Bey Jabiri. Selon Wendling, cet ingénieur syrien (W. Jabiri) était un homme

instruit et assez capable, ayant bon esprit, mais qui manquait de qualités de commandement.⁴³

C'est donc Dagrass qui va prendre en main la direction du service. Ces ingénieurs français seront bien choisis, pour la plupart, ingénieurs des Ponts et Chaussées, de l'Ecole Centrale ou des Mines, ils peuvent en imposer à leurs collègues syriens diplômés pour la plupart de l'Ecole de Beyrouth. Dans un rapport du Haut-Commissariat, nous avons relevé ces quelques lignes:

L'action des agents français peut être extrêmement féconde, il ne leur est cependant possible de l'exercer que s'ils peuvent par leur valeur morale et par leur passé technique acquérir sur les fonctionnaires locaux, un ascendant bien marqué (. . .). Syriens et Libanais sont particulièrement avertis de la valeur des différents diplômes français d'ingénieurs (. . .). Dans cet ordre d'idées, on peut dire que les ingénieurs du Corps métropolitain des Mines et des Ponts et Chaussées possèdent à priori auprès des services locaux une autorité que d'autres ingénieurs dont la formation technique et administrative est moins (*sic*) comme au Levant ne peuvent acquérir qu'après un certain temps d'épreuve.⁴⁴

Le fait que les techniciens du Levant soient plus ou moins bien instruits, a obligé l'autorité mandataire à choisir des conseillers et inspecteurs possédant une autorité morale incontestée d'autant que le service des Travaux Publics du Haut-Commissariat est chargé, conformément au mandat « de faire l'éducation des techniciens indigènes en vue de leur permettre d'assumer progressivement la gestion complète du service ».⁴⁵

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1570, *Rapport sur le Service des Travaux Publics dans les Etats sous Mandat*, p. 2. Ici, il faut sans doute comprendre l'expression « est moins » comme « est moindre » mais nous avons respecté le texte original du rapport.

⁴⁵ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 354, *Note remise à Robert de Caix le 8 août 1921 sur l'organisation du service des Travaux Publics du Haut-Commissariat*.

Mais si les ingénieurs locaux sont toujours doublés de fonctionnaires français ou sont dirigés par des conseillers français, la question se pose de savoir s'ils ont exercé une quelconque autorité et quels types de relations ils entretiennent avec les agents du mandat (conseillers ou inspecteurs)?

Dans les administrations de l'État, les quelques conseillers et ingénieurs français qui se trouvaient sur place avaient plutôt un rôle administratif et comptaient totalement sur les ingénieurs syriens formés dans les universités étrangères, selon le témoignage des ingénieurs que nous avons pu rencontrer. Nous avons même eu l'impression que ces ingénieurs étaient fiers d'avoir participé au mouvement de modernisation de leur pays et ne s'occupaient pas trop ou n'étaient pas conscients du modèle de développement qui leur était imposé par une puissance étrangère. Il semblerait que les ingénieurs syriens et français ont travaillé loin de la politique et des politiciens, qu'ils se sont créés un espace à part, nécessaire à la bonne réalisation de leurs travaux. Khalil al-Farra, par exemple, considère, qu'il y avait deux types de Français en Syrie: les mauvais, qui sont les militaires et les bons, qui sont les techniciens ayant servi la Syrie:

On peut classer les Français, dit-il, qui sont venus en Syrie durant la période du Mandat en deux types: d'un côté les colonisateurs, ceux qui ont servi en Algérie et qui croyaient pouvoir appliquer les mêmes méthodes d'administration en Syrie et ceux-là, pour la plupart, étaient des militaires. D'un autre côté, il y a les autres, ceux qui ont entretenu de bonnes relations avec les Syriens et qui se sont bien intégrés. Ceux-là étaient des gens honnêtes, fidèles, qui ont servi la Syrie avec sincérité et qui ont laissé leurs empreintes. Bien sûr, les Français ont envahi la Syrie militairement, et c'est pourquoi la lutte des Syriens contre les Français s'est poursuivie jusqu'à la fin du Mandat. Cette lutte a constitué une barrière entre l'autorité mandataire et les Syriens et a entravé le développement du pays.⁴⁶

En réalité, l'autorité politique mandataire considérait qu'il lui revenait la décision de réaliser tel ou tel projet mais qu'il était inutile et même nuisible que cette autorité s'interpose entre le chef de service et les fonctionnaires indigènes du point de vue de l'organisation matérielle des études et de la mise en œuvre pratique du projet: « ces questions doivent se traiter entre techniciens ».⁴⁷ C'est peut-être la

⁴⁶ Entretien avec Khalil al-Farra, février 2001.

⁴⁷ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 354, *Note remise à Robert de Caix le 8 août 1921 sur l'organisation du service des TP du Haut-Commissariat.*

raison pour laquelle les ingénieurs syriens n'ont pas ressenti la pression de l'autorité politique mandataire.

Les multiples protestations que nous pu relever sur le rôle marginal des techniciens syriens venaient toujours des politiciens et non pas des techniciens locaux eux-mêmes. Ainsi, Kayali accuse les autorités mandataires de n'avoir aucun « . . . égard pour les capacités et de ne point encourager l'initiative privée ».⁴⁸

Par contre, les ingénieurs que nous avons pu rencontrer ont une autre opinion sur la question: ils affirment le rôle primordial de l'ingénieur syrien du point de vue technique dans le développement de la Syrie durant cette période. Bien sûr, les jeunes ingénieurs n'avaient pas le même pouvoir et la même autorité que les ingénieurs expérimentés. Ils commençaient généralement leur carrière comme simples ingénieurs à la Municipalité ou au Service des Travaux Publics puis, peu à peu, obtenaient de meilleurs postes, plus proches du centre de décision. Certains d'entre eux devenaient, à la fin du Mandat, ingénieur en chef du service des Travaux Publics ou même inspecteur alors que ces postes étaient réservés au début du Mandat aux agents français.

Pour plus de précisions sur le sujet, nous avons essayé de suivre la carrière de l'un d'entre eux: Wajih al-Jabiri d'Alep. Diplômé de Robert College d'Istanbul en 1909, il commence sa carrière à Bagdad comme simple ingénieur (entre 1912 et 1916), puis il travaille à Adana en Turquie jusqu'en 1918. Ayant acquis de l'expérience, il devient dès le début du Mandat (1920-1921) ingénieur en chef d'Alexandrette puis ingénieur en chef de la région Nord de Syrie entre 1922 et 1927 et ingénieur en chef au Ministère des Travaux Publics jusqu'en 1933. Notons ici que les rares ingénieurs syriens diplômés à la fin de l'époque ottomane, à l'exemple d'al-Jabiri, vont accéder à des postes de responsabilités dès le début du mandat. En 1933, il va occuper le poste d'inspecteur général des Travaux Publics et enfin, il va terminer sa carrière comme Directeur général des Travaux Publics entre 1939 et 1944,⁴⁹ alors qu'il était jugé en 1926, par Wendling comme ingénieur « qui manquait de qualités de commandement » (voir *supra*).

Nous avons aussi retrouvé une note adressée au Délégué du Haut-Commissaire à Damas par le Conseiller des Travaux Publics de

⁴⁸ A. Kayali, *op. cit.*, p. 66.

⁴⁹ *Man huwa fi Suriyya, op. cit.*, deuxième édition, 1951. Consulter aussi *al-Asima*, 4, du 28 février 1933 décret n° 8779 du 15 février 1933, p. 145.

l'État de Syrie en 1928, montrant le rôle important qu'al-Jabiri a eu, par exemple, dans la prise de décision concernant la reconstruction du pont de Dayr al-Zawr. En 1928, il a été envoyé en mission à Dayr al-Zawr par le Conseiller des Travaux Publics de l'État de Syrie pour donner son avis sur la question. Le Conseiller écrit au Haut-Commissaire:

J'ai l'honneur de vous rendre compte que Wajih bey Jabiri, ingénieur en chef du Ministère des Travaux Publics est parti en mission à Deir ez-Zor. A son retour, Wajih bey a eu un entretien (...) à Beyrouth avec M. Garbe, inspecteur général des Travaux Publics du Haut-Commissariat. Wajih bey m'a exposé qu'après examen sérieux de la question du pont de Deir ez-Zor, les services techniques estiment qu'il est indispensable en raison du peu de solidité des ouvrages turcs attenants à la rive gauche de l'Euphrate d'envisager, soit le renforcement de ces ouvrages, soit au contraire de leur abandon total et l'installation d'une nouvelle travée d'une portée de cent douze mètres (...). Au cours de la réunion qui s'est tenue à Beyrouth le vingt juillet à laquelle assistaient MM. Garbe, Wajih Jabiri, Asfi bey Sati et MM. Soubrette et Poivre de la Société Française d'Entreprises, le directeur des Travaux Publics du Haut-Commissariat se serait nettement prononcé pour l'installation d'une nouvelle travée dont le coût est prévu pour 25 000 LS or.⁵⁰

La prise de décision se faisait donc après concertation entre techniciens avertis, parmi ceux-là nous relevons le nom de plusieurs ingénieurs syriens expérimentés. L'ingénieur Wajih al-Jabiri qui « manquait de qualités de commandement » en 1926, est malgré cela un bon technicien. Il est vrai qu'un bon technicien n'est pas forcément un bon administrateur. Ceci dit, tous les ingénieurs syriens étaient-ils incapables d'occuper des postes de direction et l'État mandataire souhaitait-il vraiment placer les élites locales à la tête des directions techniques?

ʿUmar Malik,⁵¹ un autre ingénieur de cette même génération, n'est directeur du bureau de l'urbanisme au Ministère des Travaux Publics

⁵⁰ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 344, *Note pour le Délégué du Haut-Commissaire envoyée par le Conseiller pour les Travaux Publics de l'Etat de Syrie*, Damas le 23 juillet 1928.

⁵¹ Fonds Mu'azz, voir Plan d'Aménagement de Homs de 1944, copie originale en couleur communiquée par ʿAbd al-Razzaq Mu'azz, ancien directeur du Service des Antiquités de Syrie. Sur le plan même, figure le nom de l'architecte ʿUmar Malik comme un de ceux qui ont participé à l'établissement du plan d'aménagement et d'extension de Homs en 1944.

qu'en 1945, succédant à Roland Dubrulle qui a lui-même pris la direction du bureau en 1942, remplaçant Michel Ecochard après son départ pour le Liban. En 1944, 'Umar Malik participera, sous la direction de R. Dubrulle, à l'établissement du nouveau plan d'aménagement et d'extension de la ville de Homs. Bien qu'il soit fidèle à ses tuteurs et s'inspire de modèles urbanistiques précis, il ne sera directeur du bureau qu'à l'indépendance.

En réalité, Michel Ecochard, dans une note confidentielle sur ses prévisions de recrutement au service de l'urbanisme, se prononce, en 1941, en faveur de l'organisation d'un service ayant à sa tête un directeur syrien, mais toujours assisté d'un conseiller français, d'un adjoint français et d'un personnel indigène.⁵² C'est dire que le technicien syrien n'est toujours pas maître absolu de son domaine à la fin du mandat bien qu'il participe d'une manière effective à la prise de décision. Malgré cela, nous pouvons dire que les services techniques des grands corps de l'État, une fois institués, ont fonctionné avec une relative autonomie par rapport au politique et ont travaillé à la construction de l'État.

De plus, la bonne entente régnant entre les techniciens français et les ingénieurs locaux provient, sans doute, du fait que ces ingénieurs n'étaient pas, pour la plupart, politisés. Sur les cinquante ingénieurs que nous pu identifier, seuls deux d'entre eux avaient une appartenance partisane: Hanna Bishara qui faisait partie de la Société populaire nationale du Djebel Druze (*al-Hay'a al-wataniyya bi Jabal al-Duruz*)⁵³ et Munib al-Dardari qui faisait partie du Parti National (*al-Hizb al-Watani*). Deux autres ingénieurs appartenaient à des sociétés de bienfaisance: 'Abd al-Ghani al-Qadiri qui était membre de la Société du Développement Islamique et Husni 'Udayy de Hama qui était membre de deux sociétés, de bienfaisance et sportive, dépendantes de l'Université Américaine de Beyrouth où il a fait ces études.⁵⁴ En réalité, Mukhtar Diyab nous explique qu'ils n'avaient pas de temps pour la politique: « nous avons beaucoup de travail », nous dit-il.

⁵² MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1307, *Note rédigée par M. Ecochard sur les prévisions de recrutement pour l'organisation du service de l'urbanisme, 1941*. Il propose M. Malas comme chef de service, M. Duru comme adjoint français, M. Hatar comme ingénieur à la Municipalité et M. Mazlum comme représentant à Alep.

⁵³ Hanna Bishara vit aujourd'hui au Liban.

⁵⁴ *Man huwa fi Suriyya*, 1951, et *al-'Asima*, 4, 28 février 1933, décret n° 8779 du 15 février 1933.

Création du Syndicat des ingénieurs

Nous pouvons dire que l'ingénieur syrien vit dans de bonnes conditions financières jusqu'à la fin des années trente. La dévaluation de la monnaie, à partir de septembre 1936, a entraîné une hausse générale du coût de la vie et des transports, et par conséquent le salaire devient insuffisant.⁵⁵ Nombreux sont ceux qui quittent le service de l'État et préfèrent ouvrir leur propre bureau d'études. Ils deviennent peu à peu conscients de leurs intérêts. Bien que leur rôle se précise peu à peu, la légitimité d'exercer des activités techniques n'est pas restreinte seulement aux ingénieurs diplômés, « elle est ouverte aussi aux autodidactes ayant acquis un savoir-faire par la pratique ».⁵⁶ Cette situation pousse les ingénieurs de Damas, en 1936, à se réunir pour former « une Association des ingénieurs de Damas » défendant leurs intérêts. A Alep, Faysal Rifa'i rapporte qu'il s'est constitué en 1934, la Société des Ingénieurs d'Alep avec Wajih al-Jabiri comme président:

En 1933, quelques ingénieurs d'Alep appellent à la création d'une association regroupant les ingénieurs, qu'ils soient diplômés ou qu'ils aient fait preuve de leur compétence d'ingénieur à travers leurs réalisations professionnelles. C'est le seize février 1934 qu'une vingtaine d'entre eux se réunissent et proclament la création de la Société des ingénieurs d'Alep (*jam'iyat muhandisin Halab*) dont la mission est de protéger les droits et de défendre les intérêts des ingénieurs.⁵⁷

Société à Alep ou association à Damas, en réalité, les traductions de l'arabe sont diverses. Le mot utilisé en arabe est *jam'iyya* qui peut prendre le sens de société ou d'association. De toute manière, il est probable qu'ils se sont inspirés de « l'Association des anciens élèves de l'Ecole de Beyrouth » qui s'est constituée en 1926 et qui avait pour but non pas seulement le regroupement amical des anciens élèves de l'école, mais aussi, « la formation d'une véritable association professionnelle prenant la défense des intérêts collectifs de ses

⁵⁵ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 353, lettre du 2 juin 1937 de la Régie générale des chemins de fer et des TP à M. l'inspecteur général du contrôle des Sociétés Concessionnaires.

⁵⁶ Hanafi, *op. cit.*, pp. 36-37.

⁵⁷ Faysal Rifa'i, « Eléments pour une histoire des ingénieurs d'Alep » in Elizabeth Longuenesse (éd.), *Bâtisseurs et bureaucrates, ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Etudes sur le Monde Arabe, Lyon, Maison de l'Orient, 1991, pp. 99, 101.

membres ».⁵⁸ Il faut noter que l'Ordre des ingénieurs, tel que nous le connaissons aujourd'hui à Damas, est né en 1950 et que le premier patron du Syndicat des ingénieurs de Damas fut Mukhtar Diyab.

Conclusion

Pour conclure, on peut dire que la plupart des premières élites techniques de Syrie durant le Mandat ont fait leurs études à l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth où les coûts sont moins élevés qu'en Europe et aux États-Unis et où ils étaient plus proches de leur pays natal. Ces nouvelles élites sont généralement issues des catégories moyennes de la société syrienne parmi lesquelles nous incluons les branches pauvres des grandes familles. Ainsi, durant cette période, se met en place une nouvelle catégorie sociale dont les ingénieurs font partie. Le statut social de cette catégorie lui vient de son savoir et de ses compétences.

Ces élites techniques travaillent pour la plupart dans les administrations de l'État, comme simple ingénieur au début de leur carrière puis elles vont avoir peu à peu de meilleurs postes, pour obtenir, finalement, la charge et la direction des administrations techniques de la Syrie après l'indépendance. Bien qu'elles soient doublées de fonctionnaires français, leur rôle dans les administrations de l'État sera plus important que celui de leurs collègues travaillant pour les sociétés concessionnaires. Notons ici que c'est dans la vie pratique professionnelle et non au cours de leurs études qu'elles acquièrent leur spécialisation: architecture, génie civil, génie électrique, etc. Elles perçoivent de bons salaires jusqu'au milieu des années trente. A partir de cette date, nous constatons une baisse de la valeur du salaire notamment celui des ingénieurs. Cette baisse aurait dû en principe, se répercuter sur leur niveau de vie; en fait, il n'en est rien car ceux-ci optent alors pour le secteur privé, plus lucratif. En conséquence, les ingénieurs, grâce à leur passage au secteur privé, maintiennent leur niveau de vie et leur statut social. Ce sont ces hommes qui vont prendre après l'indépendance la direction des administrations de l'État. On peut alors se poser la question de savoir si ces ingénieurs n'ont pas reproduit les modèles et l'héritage mandataire ou

⁵⁸ J. Cavalier, *art. cit.*, p. 13.

bien s'ils ont pu élaborer une vision de l'État qui leur est propre et quelle est cette vision de l'État à construire. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que durant cette période de l'histoire de la Syrie, les ingénieurs et techniciens syriens ont fait de la modernisation leur objectif prioritaire.

Annexe

Liste des ingénieurs syriens en activité durant le Mandat.

Informations tirées du *Who's who* (Man huwa fi Suriyya),⁵⁹ Alep, Maktab al-Dirasat al-Suriyya wa al-Arabia (Bureau des études syriennes et arabes), Maktab al-‘ulum w’al-adab, éd. Hachimi Ikhwan, 804 p., 2ème édition, 1951.

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
1	Sulayman Abu Chaar	1896	Damas	Ingénieur civil	Univ. de Liège, Belgique	Univ. de Colombie à NewYork aux États-Unis	Inspecteur général du Ministère des TP ⁶⁰	Il ouvre son propre bureau d'études en 1949.
2	Malek Elias	—	Lattaquié	Ingénieur civil	—	—	Il a ouvert son propre bureau d'études privé.	Patron du Syndicat des Ingénieurs de Lattaquié
3	<i>Nader Atasi⁶¹</i>	<i>1921</i>	<i>Homs</i>	<i>Ingénieur civil</i>	<i>Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth en 1942</i>	—	<i>Ingénieur entrepreneur</i>	<i>Dès qu'il est diplômé, il ouvre son propre bureau d'études. Il ne travaillera jamais dans les administrations de l'État.</i>
4	Philippe Aswad	1906	Caire	Ingénieur hydraulique	Ecole des Travaux Publics de Paris	—	Ingénieur hydraulique à la Direction des voies de communications de Damas, TP.	Il a publié: "L'influence du boisement sur les ressources hydrauliques en Syrie et au Liban". Ed.? Année?

⁵⁹ Nous avons respecté l'ordre arabe de présentation des ingénieurs de «*Man huwa fi Suriyya*».

⁶⁰ TP: Travaux Publics.

⁶¹ Les lignes en italique indiquent les ingénieurs que nous avons pu interviewer.

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
5	Sadeq el-Barudi	1906	Hama	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur au Ministère des TP.	Il est chargé de faire une étude pour l'adduction d'eau de Hama.
6	Mohamed Saleh Bissatah	1910	Alep	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Ingénieur en chef du Bureau Technique aux TP à Damas.	Il a aussi été professeur à la faculté de Génie civil à Alep.
7	Hanna Bishara	1922	Village de Kharba près de Soueida	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Il travaille en libéral dès qu'il est diplômé. Il travaille aussi avec le Ministère de la Défense	Il est membre de: al-Hay'a al-Chaa'biya wa al-Wataniyya" (Comité populaire et national du Djebel Druze). Il est chrétien.
8	Ihsan al-Jabiri	—	Alep	Ingénieur civil	—	—	Directeur de la Ligne de Chemins de Fer de la Syrie du Nord.	—
9	Wajih al-Jabiri	1890	Alep	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de l'Université d'Istanbul	États -Unis	Il termine une carrière bien remplie comme Directeur Général du Ministère des Travaux Publics de 1939 jusqu'en 1944, date à laquelle il prend sa retraite.	Deux décorations lui ont été remises: une turque et une autre française. Il lui a également été décerné l'Ordre du Mérite Syrien.
10	Kazem el-Jazzar	1899	Hama	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Il est nommé Inspecteur général des Travaux publics en juillet 1949	—

11	Nawras al-Jundi	1913	Homs	Ingénieur Hydraulique	Faculté des Beaux-Arts de Berlin (section Travaux Publics)	—	Ingénieur hydraulique au Ministère des Travaux Publics.	Membre de l'Association des ingénieurs de Damas
12	Thabet Lutfi al-Hafez	1910	Damas	Ingénieur civil	Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Chef du bureau technique au Ministère des TP.	Il participe à la création du Club Arabe (Nadi al-Arabi) à Damas.
13	Mohamed Fouad al-Husayni	1905	—	Architecte	Université de New-York et Université de Michigan	—	Il est directeur du Bureau des Bâtiments au Ministère des TP puis il est nommé directeur de l'aménagement urbain au même Ministère.	Il a travaillé dans plusieurs pays arabes: Palestine, Irak, Jordanie. Il travaille aussi avec l'armée américaine en Egypte.
14	Khayr al-Din Hakki	1911	Alep	Ingénieur électricien	Ecole Centrale à Paris, 1942	—	Professeur à la faculté de génie civil d'Alep depuis 1946.	Il est président de l'Association des étudiants arabes et de l'Association des amis de la Palestine arabe à Paris
15	Khaled al-Hakim	1890	Damas	Ingénieur civil	diplômé d'Istanbul	—	Chef des ingénieurs du Service des Eaux du Figeh. En 1945, il devient Directeur général du Ministère des Travaux Publics.	—
16	Abdel al-Rahman Hamwi	—	—	Ingénieur civil	—	—	—	Il a été professeur à la faculté de génie civil à Alep.

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
17	Fawzi Elian Khabbaz	1909	Damas	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth, 1934	—	Depuis 1939, il travaille au bureau du service hydraulique de Damas au Ministère des TP.	—
18	Munib al-Dardari	1911	Damas	Ingénieur civil	Université de Strasbourg	—	Il occupe plusieurs fonctions notamment chef de la Direction des Bâtiments Scolaires au Ministère des TP et ingénieur auprès de l'université syrienne.	Il est membre du Bloc Nationaliste, Il est membre de l'Association des anciens étudiants diplômés.
19	Isaac Dikr	1892	Lattaquié	Ingénieur civil	Ecole des Travaux Publics de Paris	—	Directeur adjoint des Travaux publics à Alexandrette entre 1924 et 1939.	Il participe à l'aménagement de la route Tartous-Akkari en 1946.
20	Mohamed Yumni Dumlog	1908	Banias	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Ingénieur en chef de la région nord entre 1941 et 1945; chef du bureau de réalisation des projets à la Municipalité de Lattaquié entre 1945 et 1950.	Il fait plusieurs recherches dans le domaine de l'irrigation agricole à Lattaquié. Il écrit des articles sur l'industrie minière qu'il présente au congrès des ingénieurs arabes au Caire en 1946.
21	Mukhtar Diyab	1907	Damas	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth, 1931	—	Il commence sa carrière comme ingénieur à la cimenterie de Damas qui est en cours de	Il ouvre en 1947 son propre bureau d'études.

							<i>construction puis il est embauché comme Ingénieur au Ministère des TP.</i>	
22	Akram Zureq	—	Lattaquié	Ingénieur civil	Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Ingénieur en chef au Ministère des Travaux Publics.	—
23	Wasfi al-Sati	—	—	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur et entrepreneur	—
24	Wajih al-Samman	—	—	Ingénieur civil	Ecole Centrale des Arts et Métiers de Paris, 1937	—	Il est doyen de la faculté de génie civil d'Alep de 1947 jusqu'en 1950, date à laquelle il devient directeur de la société du Tramway et de l'électricité de Damas.	Il a écrit plusieurs livres de physique pour les élèves de baccalauréat.
25	Anis Chbat	1908	Damas	Ingénieur civil	Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth, 1929	—	Il fait une carrière au Ministère des TP. Il commence comme simple ingénieur et termine comme directeur du service des voies de communications.	Il écrit un livre intitulé <i>“La période nationale en trois ans: 1944, 45 et 46”</i> (al-'ahd al watani fi thalath sanawat).
26	Mohamed Adnan al-Chalaq	1919	Damas	Ingénieur civil	Ecole française d'Ingénieurs de Beyrouth	—	—	Il a participé à la constitution de l'Association Fraternelle d'aide aux étudiants pauvres. Il est aussi membre du Club National des Jeunes. Il a obtenu un prix du gouvernement libanais en 1942.

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
27	Habib Siddik Sawaya	1919	Lattaquié	Ingénieur civil	Ecole française d'Ingénieurs de Beyrouth, 1941	Doctorat en Suisse (section géodésie) mention très honorable.	Il travaille d'abord comme entrepreneur à Lattaquié, puis comme ingénieur au bureau technique du Ministère des TP à Lattaquié. En 1950, après son retour de France, son travail est partagé entre l'enseignement et les études techniques (en génie civil). Il publie deux livres.	Il fait des recherches (domaine de la mécanique du sol) dans les laboratoires de l'Ecole des Ponts et Chaussées à Paris: il obtient un deuxième doctorat avec mention très honorable. Il invente un instrument qui mesure la baisse du niveau de l'eau. Cette invention est enregistrée en France.
28	Khayri al-Tabba	—	Damas	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur à la Municipalité de Damas.	—
29	Nasib al-Ajlani	—	Damas	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur en chef du bureau technique du Service des Eaux du Figeh.	—
30	Husni Ouday	1921	Hama	Ingénieur civil	Université Américaine de Beyrouth	—	Il travaille en libéral dans plusieurs villes syriennes.	Il est membre de deux associations dépendantes de l'université américaine de Beyrouth (sportive et de bienfaisance).
31	Mas'ud Abu Asali	1919	Soueida	Ingénieur	Ecole Polytechnique de Nantes	—	Il travaille au Ministère de la Défense en France	Boursier du gouvernement français en 1938

							durant un an et demi. A son retour en Syrie, Il est embauché comme ingénieur à la Direction des bâtiments au ministère des Travaux Publics.	
32	Jawad al-Azm	1902	Damas	Ingénieur civil	Université Américaine de Beyrouth, 1929	—	Il commence comme Ingénieur assistant au Ministère des TP puis devient ingénieur du Djebel Druze jusqu'en 1946. Enfin, il travaille comme ingénieur à la Municipalité de Hama.	—
33	Badi' al-ʿUlabi	1904	Damas	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	Ecole des Ponts et Chaussées à Paris 1933	Il commence sa carrière au Service de la Ligne du Hidjaz entre 1926 et 1929. Puis il travaille au Ministère des TP. Il est aussi mis à la disposition du Ministère de la Défense.	Il est l'auteur de plusieurs articles scientifiques.
34	Mohamed Ali al-ʿUmari	1878	Damas	Ingénieur civil	—	—	Il est d'abord ingénieur à la Nafi'a (institution qui précède le Ministère des TP) puis devient ingénieur à la Municipalité de Damas et enfin ingénieur au Service des eaux du Figeh.	Il participe à la constitution du Club Arabe et à l'association al-ʿAhd.

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
35	Mwafaq al-'Umari	1918	Damas	Ingénieur civil	Allemagne	Ecole des Ponts et Chaussées à Paris	Avant la 2ème Guerre Mondiale, il travaille d'abord avec la Société Siemens à Berlin puis dans la restauration des bâtiments non loin du Danemark. Il retourne en Syrie où il est embauché comme ingénieur au Service des eaux du Figeh, région sud.	Il est le fils de Mohamed Ali al-Omari. Spécialité: "Résistance des matériaux". Il est membre du Club Arabe (Nadi al-Arabi) et de l'Association des Ingénieurs de Damas; il a édité un livre sur la résistance des matériaux et le béton armé.
36	Abdel Wahab Fattal	—	—	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur aux TP à Alep	—
37	Khalil al-Farra	1914	Damas	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth, 1936	—	Il est ingénieur à la Municipalité de Damas de 1938 jusqu'en 1945. Il ouvre son propre bureau d'études. Il est membre du comité administratif de l'Ordre des Ingénieurs de 1950 à 1951.	Il est l'auteur de plusieurs articles techniques publiés dans des revues diverses. Il participe à plusieurs conférences.
38	Siddiq Fahdè	1905	Lattaquié	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth, 1925	—	Ingénieur au Ministère des TP. En 1941, il devient ingénieur en chef de la région ouest de Lattaquié.	—

39	Subhi Kahhaleh	—	Damas	Ingénieur civil	—	—	Il ouvre un bureau d'études indépendant jusqu'en 1949 date à laquelle il devient chef de la Direction Technique de la Municipalité de Damas.	—
40	Nour Eddin Kahhaleh	1908	Homs	Ingénieur électricien et civil	Robert College d'Istanbul (américain)	Etudes de génie civil aux États-Unis.	Entre 1929 et 1931, il est ingénieur à la Société d'électricité de Damas. Entre 1931 et 1932, il est ingénieur à la cimenterie de Damas. En 1935, il est embauché comme ingénieur au Ministère des TP à Damas; il travaille aussi avec la Municipalité jusqu'en 1941, date à laquelle il devient ingénieur en chef du service de l'irrigation. En 1947, il est directeur général du Ministère des TP.	Il a représenté la Syrie au Congrès International de l'Aviation à Chicago en 1944. Il a été secrétaire général de l'Association des ingénieurs de Damas. Il a été secrétaire au 3ème congrès des ingénieurs arabes qui a eu lieu à Damas en 1948.
41	Noël Gaspar	1914	Alep	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Ingénieur au service de l'irrigation de la Région nord et membre de la société des huiles végétales "Ajami et Associés"	—

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
42	Karam Kolian	—	—	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur en chef de la région Est de Deir-ez-zor au ministère des TP.	—
43	Walid Kayyali	1924	Alep	Ingénieur civil	Université Américaine de Beyrouth 1947	États-Unis 1950	Il construit un village type pour oliviers. En 1948 il signe un contrat avec l'armée syrienne. Il quitte l'armée et va aux États-Unis. En 1950, il est chef des lignes ferroviaires et des bâtiments au Bureau des Lignes.	Membre du parti national. Il constitue un club sportif.
44	Omar Malek	—	Damas	Ingénieur, architecte, urbaniste	Ecole des Beaux- Arts de Paris, Institut d'Urbanisme de l'univ. de la Sorbonne et Ecole des Travaux Publics à Paris.	—	Directeur adjoint du bureau de l'aménagement urbain des villes et villages sous la direction de M.R. Dubrulle. Après l'indépendance, il en sera le directeur.	Il a travaillé avec Michel Ecochard. Il publie deux livres: "L'état présent et futur de la Djeziré et "Aménagement et urbanisme durant 8 ans en Syrie".
45	Abdel Wahab al-Malki	1898	Damas	Ingénieur civil	Ecole Supérieure de génie civil d'Istanbul	Ecole des Ponts et Chaussées de Paris.	Directeur de la Ligne du Hidjaz jusqu'en 1951.	—
46	Bahjat al-Mudarres	—	Alep	Ingénieur civil	—	—	Ingénieur en chef de la Municipalité d'Alep	Patron du Syndicat des Ingénieurs d'Alep

47	Sarkis Mardirossian	—	Damas	Ingénieur civil	Ecole polytechnique de l'université de Milan et université de Vienne, Autriche	—	A partir de 1928, il devient Ingénieur en chef de la société d'électricité et d'éclairage de Damas.	—
48	Georges Mazloun	1914	Alep	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth et Ecole des Arts et Métiers à Paris	—	Il travaille comme ingénieur avec la société qui construit le port et l'aéroport de Beyrouth jusqu'en 1938; il sera chargé de suivre les travaux de l'aéroport de Nayrab à Alep jusqu'en 1942; il sera le chef du bureau de l'irrigation de Homs et Hama jusqu'en 1949. En 1951, il est entrepreneur et directeur de la société du ciment à Alep, et professeur à la faculté de génie civil à Alep.	Il fait aussi des études à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris et à l'Institut d'Urbanisme. Il est membre du syndicat des ingénieurs à Alep.
49	Subhi Mazloun	1906	Alep	Ingénieur civil	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth, 1926	Doctorat de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris en 1939	Il travaille aux services des Travaux Publics avant d'être envoyé en France. A partir de 1948, il est directeur de l'irrigation et des forces hydrauliques au Ministère des TP.	Frère de Georges, il a des écrits sur le canal d'Alep, la rivière de Ifrin (sa thèse), l'Euphrate, les eaux souterraines en Syrie du nord, l'ancien modèle d'irrigation dans les oasis du désert et la richesse des eaux en Syrie. Il a plusieurs publications au Majma'al-'ilmi al-faransi. (Académie scientifique française)

(cont.)

N°	Nom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Spécialité	Etudes supérieures	Etudes complémentaires	Fonctions jusqu'en 1951	Remarques
50	Salim al-Mufti	1896	Damas	Ingénieur civil	Université Impériale d'Istanbul	Se spécialise à Paris	Il travaille en Egypte entre 1915 et 1918. Il travaille ensuite aux Services des Eaux du Figeh entre 1920 et 1921. Il travaille aux Municipalités de Homs et Hama entre 1925 et 1927 et à la Municipalité de Damas de 1930 à 1933. Il est ingénieur en chef de la région nord entre 1945 et 1947 et ingénieur en chef de la région sud de 1948 à 1949. En 1951, il devient directeur des TP.	—
51	Abdel Razzaq Malas	—	Damas	Ingénieur civil architecte	Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth	—	Il travaille en libéral	En 1951, il est conseiller de la Municipalité de Damas. Il a fait des études d'architecture en France.
52	Salah eddin el Nahlawi	1914	Damas	Ingénieur civil	Faculté de génie civil de Marseille	—	Il travaille 3 ans en Jordanie puis 2 ans en Irak. Il ouvre ensuite son propre bureau d'études tout en travaillant au bureau technique de la région sud.	—

Liste des ingénieurs diplômés de l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth.

Informations tirées de *Faculté d'ingénierie, livre d'or 1919–1999*, Jean Ducruet, s.j., Liban, Université de St. Joseph, 1999, 402 p.

(nous avons respecté l'orthographe française des noms mentionnés dans cet ouvrage.)

N°	Nom	Promotion	Date de naissance	Ville d'origine
1	Gabriel Rezkallah Aractingi	1922	27/03/1898	Damas
2	Albert Georges Aris	1922	21/07/07	Alep
3	Badih Usmane Oulaby	1924	5/02/1902	Damas
4	Sadik Fehdé	1925	17/10/04	Lattaquié
5	César Michel Behlock	1926	9/09/03	Alep
6	Mazloun Soubhi Basile	1926	4/07/03	Alep
7	Nersés Nazareth Kéchichian	1926	18/12/04	Alexandrette
8	Khalil Georges Chiniara	1927	6/04/06	Damas
9	Moise Ibrahim Tarrab	1927	9/11/04	Damas
10	Jean Angelo Di Leonardi	1928	8/02/1903	Damas
11	Kazem Radi Djezzar	1928	19/07/1898	Hama
12	Anis Jean Chebat	1929	20/07/08	Damas
13	Amin Gabriel Badré	1930	17/03/09	Lattaquié
14	Youmi Khoudor Demloge	1930	11/01/09	Banias
15	Elie Michel Pharès	1930	/07/1909	Damas
16	Négib Abdo Rababie	1930	10/05/08	Lattaquié
17	Dimitri Nicolas Stéphanou	1930	15/02/09	Damas
18	Saleh Mohamed Bassata	1931	21/09/10	Alep
19	Jean Nicolas Castoriadis	1931	2/09/08	Alep

(cont.)

N°	Nom	Promotion	Date de naissance	Ville d'origine
20	<i>Moukhtar Diab</i>	1931	2/02/07	<i>Damas</i>
21	Tabet Amin	1931	12/11/10	Damas
	Loutfi Hafez			
22	Adib Hassan	1931	20/10/10	Damas
	Halawani			
23	Raymond Edouard	1932	27/01/10	Alep
	Akhras			
24	Elie Dimitri Cadie	1932	21/09/08	Damas
25	Kamal Aouni	1932	15/01/08	Damas
	Koudmani			
26	Jean Georges	1933	29/01/12	Damas
	Hanna Daniel			
27	Dicran Sélim de	1934	25/12/12	Alep
	Chadarevian			
28	Charles Basile	1934	6/05/13	Alep
	Djarmak			
29	Costi Jean Hasbani	1934	24/05/11	Damas
30	Michel Nehmé	1934	10/11/10	Damas
	Khoury			
31	Georges Basile	1934	6/06/12	Alep
	Mazloum			
32	Abraham Dikran	1934	15/02/10	Antioche
	Kazandjian			
33	Fawzi Elian	1934	3/01/09	Damas
	Khabbaz			
34	Khalil Taoufic	1936	5/06/12	Damas
	Farra			
35	Mounir Mohamed	1938	8/03/18	Damas
	Baroudi			
36	Rodolphe Habib	1939	5/01/19	Homs
	Kanawati			
37	Zaki Haroun	1939	10/11/13	Alep
	Charabati			
38	Jawad Sais Hilal	1939	28/10/13	Damas
39	Léon Georges	1940	12/12/17	Alep
	Kasparian			
40	Apick Edouard	1940	20/02/15	Alep
	Sbahi			
41	Rezkallah Pierre	1941	25/11/14	Alep
	Accad			
42	Bahzad Kamel	1941	11/03/16	Alep
	Damouni			

(cont.)

N°	Nom	Promotion	Date de naissance	Ville d'origine
43	Ali Zahed Oulabi	1941	9/05/14	Damas
44	Habib Sadik Sawaya	1941	25/12/19	Lattaquié
45	René Elias Basile Tambourgi	1941	5/09/19	Alep
46	Ibrahim Haron Choueké	1942	1917	Alep
47	Omar Khaled Choulak	1942	10/02/19	Damas
48	Pierre Sélim Fattal	1942	1/11/15	Alep
49	Adib Naif Kaba	1942	11/01/18	Homs
50	Elie Elia Kassatly	1942	25/03/13	Damas
51	Makine Mounzer el-Mouayad	1942	1/01/19	Damas
52	<i>Nader Atassi</i>	<i>1943</i>	<i>12/10/21</i>	<i>Homs</i>
53	Rafic Ahmed Abou Chaar	1944	5/03/23	Damas
54	Bahije Mahmoud Mohsen	1944	13/02/23	Alep
55	Nazir Abdul Hamid Bismar	1944	16/03/22	Damas
56	Nemat Joseph Kiladdjian	1944	22/10/21	Hama
57	Nebras Mounzer el-Mouayad	1944	20/03/21	Damas

Liste des ingénieurs diplômés de l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth ayant travaillé aux services des TP.

Informations tirées de *Faculté d'ingénierie, livre d'or 1919–1999*, Jean Ducruet, s.j., Université de St. Joseph, Liban 1999, 402 p.

N°	Promotion	Nom
1	1922	Gabriel Aractangi
2	1922	Albert Aris
3	1924	Badih Oulaby
4	1925	Joseph Akar
5	1926	Nerses Kechichian
6	1927	Zahreh Baghdassarian
7	1927	Khalil Chiniara
8	1929	Anis Chibat
9	1930	Negib Rabahié
10	1931	Salem Bissata
11	1932	<i>Moukhtar Diab</i>
12	1933	Mohamed Alem
13	1934	Charles Djarmak
14	1934	Elias Chucri
15	1935	Michel Khouey
16	1936	<i>Khalil Farra</i>
17	1939	Jawdat Hilal

Ingénieurs de l'Ecole d'Ingénieurs de Beyrouth ayant exercé aux services hydrauliques, promotions 1923–1934, p. 26.

Informations tirées de *Faculté d'ingénierie, livre d'or 1919–1999*, Jean Ducruet, s.j., Liban, Université de St. Joseph, 1999, 402 p.

N°	Promotion	Nom	Sièges
1	1926	Soubhi Mazloum	Alep
2	1931	Sabet Hafez	Damas
3	1931	Jean Castoriadis	Alep
4	1933	Vahran Nahikian	Homs
5	1933	Aran Salatian	Homs
6	1934	Costi Hasbani	Damas
7	1934	Fawzi Khabbaz	Damas

Ingénieurs de l'Ecole d'ingénieurs de Beyrouth ayant exercé dans les bureaux des municipalités, promotions 1922–1938, p. 26.

Informations tirées de *Faculté d'ingénierie, livre d'or 1919–1999*, Jean Ducruet, s.j., Liban, Université de St. Joseph, 1999, 402 p.

N°	Promotions	Nom	Municipalités
1	1925	Sadik Fehdé	Lattaquieh
2	1926	César Behlok	Damas
3	1926	Daniel Olchanetzky	Damas
4	1927	Joseph Daou	Homs
5	1927	Maurice Tarrab	Damas
6	1928	Lazem Djezzar	Damas
7	1930	Youmni Demloge	Lattaquieh
8	1930	Joseph Zeytouni	Alep
9	1931	Adib Halawani	Damas
10	1932	Raymond Akhras	Alep
11	1932	Attallah Bingli	Alep
12	1932	Kamel Koudmani	Homs
13	1933	César Akcher	Alep
14	1935	Michel Khoury	Deir-ez-zor

SYSTÈME ÉDUCATIF ET MODÈLE PROFESSIONNEL: LE MANDAT FRANÇAIS EN PERSPECTIVE. L'EXEMPLE DES COMPTABLES AU LIBAN

Elisabeth Longuenesse

Abstract

Symbolic of the development of a modern industrial and commercial society, the accountancy profession offers an interesting example of the articulation of changes in economy and society, in education and business practice, and of other influences at work in the transformations that have characterised the twentieth century. In Lebanon, the history of the profession reveals a paradoxical competition between two models: that of the occupying power, France, and that of the dominant commercial power since the end of the nineteenth century, Great Britain.

In the course of the Tanzimat reforms, the Ottoman empire reorganised its legal system broadly along the lines of the Code Napoléon, at a time when western economic interests were dominated by British capital. The first accountancy firms in the region were British, and it is no surprise that the pioneers of the profession in Lebanon were trained by these firms, even when they had acquired their education in the French missionary schools which had been responsible for the introduction of modern commercial education.

The distinction between French policy, which was more concerned with the mission civilisatrice than with business, and British policy, in which economic interests ranked first, is illustrated in the case of the accountancy profession by the contrast between formal education and training "on the job".

Si la domination coloniale introduit des ruptures politiques dont les conséquences se font sentir sur le long terme, il est aujourd'hui admis que les réformes mises en œuvre par la puissance occupante et les changements sociaux et économiques qui l'accompagnent ne font souvent que poursuivre un mouvement amorcé bien antérieurement. C'est particulièrement vrai au Proche-Orient où, dès le milieu du 19^e siècle, l'empire ottoman avait lancé un processus de grande envergure connu sous le nom de *tanzimat*. La mise en place d'une administration moderne, la réforme de la législation foncière et commerciale, la création d'institutions scolaires diffusant les savoirs techniques modernes, sont autant de mesures qui contribuent au bouleversement de l'organisation sociale, à l'émergence de nouvelles

pratiques et représentations, à la naissance de nouveaux groupes sociaux. A l'inverse, la rupture symétrique des indépendances s'enracine précisément dans les changements qui ont affecté la société tout au long des décennies qui l'ont précédée, et qui se poursuivront au delà.

A travers l'exemple des comptables, catégorie professionnelle à la fois discrète et emblématique d'une société commerçante et industrielle moderne, nous voudrions suggérer quelques pistes pour analyser les processus articulant les changements dans l'économie et la société, le système éducatif et la nouvelle organisation des activités et des affaires, et les influences à l'œuvre dans les transformations qui ont marqué le XX^{ème} siècle. On montrera en particulier comment la compétition entre les deux principales puissances, France et Angleterre, se traduit de manière inattendue à travers les conditions de la naissance d'une profession étroitement impliquée dans la pénétration du capitalisme et des nouveaux modes d'organisation de l'économie.¹

Profession comptable et développement du capitalisme

Si la comptabilité est aussi ancienne que le commerce, le développement des techniques comptables modernes est étroitement lié à celui du capitalisme. Bien loin de la simple tenue des livres comptables, la complexité croissante des processus de production et de l'organisation des entreprises a entraîné une sophistication de plus en plus grande des méthodes d'établissement des comptabilités, sollicitant un nouveau type d'expertise. La codification plus stricte des activités commerciales, la multiplication des sociétés anonymes, l'intervention de l'État dans l'économie, ont en outre ajouté une dimension juridique et réglementaire à la profession. Ainsi a-t-on progressivement distingué le comptable, simple teneur de livres (*bookkeeper*) de l'expert-comptable (*accountant*) capable d'organiser les comptabilités, d'en vérifier la régularité et la sincérité, tandis que naissait une nouvelle mission, celle de la révision et de la légalisation des comptes et états financiers.

¹ Le présent article reprend certains éléments d'une étude plus développée parue sous le titre « Pour une histoire de la profession comptable au Liban, entre influences étrangères et dynamiques endogènes », *Travaux et Jours*, 69, printemps 2002, Publication de l'Université St-Joseph, Beyrouth, pp. 131-61.

Les modalités de développement du capitalisme, qui opposent un modèle libéral, né en Grande-Bretagne, et un modèle centralisateur parfois dit « continental », dont la France est le prototype, ont enfin contribué à structurer la profession différemment d'un pays à l'autre. Ainsi s'expliquent les différences entre « l'*accountant* » britannique et « l'expert-comptable » ou le « commissaire aux comptes »² français et l'importance, dans la formation des uns et des autres, de l'étude des réglementations et législations *nationales*.

Dans le cas d'un pays ayant été soumis à une domination étrangère comme le Liban, les modèles importés jouent un rôle prépondérant. La puissance coloniale, dans son effort de mise en place d'institutions modernes, tend à soumettre certaines catégories professionnelles au service de ses intérêts et à les placer sous son contrôle.³ Mais l'histoire de la naissance de la profession comptable au Liban offre un exemple paradoxal de compétition entre deux modèles, celui de la puissance occupante, la France, et celui de la puissance commerciale dominante au Moyen-Orient dès la fin du 19^e siècle, la Grande-Bretagne. Or cette histoire n'est pas sans avoir laissé de trace jusqu'à aujourd'hui.

*Réforme juridique et pénétration du capitalisme:
entre droit français et intérêts britanniques*

Dans le cadre du mouvement de réforme connu sous le nom de *tan-zimat*, l'empire ottoman se dote d'un corpus législatif très largement issu du modèle français. Un code du commerce est promulgué en 1850, et les premiers tribunaux de commerce voient le jour. Une législation sur les sociétés anonymes est instituée en 1882, qui prévoit la désignation de « commissaires chargés de la vérification des comptes ».⁴ Des Bourses sont créées, dont une grande part de l'activité

² Historiquement distinctes dans le modèle français (avec deux organisations professionnelles, l'Ordre des experts-comptables et les Compagnies nationale et régionales de commissaires aux comptes), ces deux professions tendent aujourd'hui à se confondre dans les faits.

³ Voir les analyses de Terry Johnson, "Imperialism and the Professions. Notes on the Development of Professional Occupations in Britain's Colonies and the New States", in Paul Halmos (ed.), *Professionalisation and Social Change*, Keele, 1973.

⁴ Le commissaire aux comptes, désigné par l'Assemblée générale des actionnaires, est chargé de certifier le bilan annuel des comptes de la société devant ces derniers. Il n'est soumis à aucune exigence de qualification particulière, jusqu'à la

est consacrée à la gestion de la Dette publique. En 1856, un groupe de capitalistes anglais fonde la banque ottomane.⁵

Après le démembrement de l'empire ottoman et l'établissement des mandats, les sociétés anonymes turques prendront la nationalité des territoires sur lesquels elles sont situées, et le mandataire conservera la législation ottomane: « Désireuse de ne pas rompre brusquement avec le passé, la Puissance Mandataire laissa subsister dans son ensemble la législation ottomane en vigueur, législation que d'ailleurs avaient largement inspirée, notamment en matière commerciale, les codes français, se réservant de la compléter ou de la réformer selon les besoins nouveaux que ferait naître l'évolution du pays ».⁶

Ce n'est qu'en 1942 qu'est promulgué un nouveau code du commerce, rendant caduc le code ottoman jusqu'alors en vigueur.⁷ Si les conditions de désignation d'un commissaire aux comptes sont précisées, les compétences exigées restent mal définies: priment avant tout la réputation et l'expérience. Le paradoxe est que ces développements juridiques accompagnent une pénétration économique caractérisée par l'hégémonie durable des intérêts britanniques.

En effet, jusqu'à la première guerre mondiale, le poids de la Grande-Bretagne reste prédominant sur le plan commercial. Sa part dans le commerce avec le Proche-Orient est bien supérieure à celle de la France, qui est en revanche le premier investisseur.⁸ 48 pour cent des importations transitant par le port de Beyrouth sont britanniques.⁹ Ce n'est qu'en 1926 que la France passe devant la Grande-Bretagne pour les importations de la Syrie mandataire. D'autre part,

fin du Mandat. Cf. George Young, *Corpus de droit ottoman*..., Oxford, Clarendon Press, 1905, volume 4, pp. 55-61 (Articles 30 et 31 du Règlement sur les Sociétés Anonymes Ottomanes, chapitre IV, Assemblée Générale).

⁵ Said Himadeh, *Monetary and Banking system of Syria*, Beirut, 1935. Des capitaux français s'y associeront ultérieurement, mais resteront minoritaires.

⁶ Haut-Commissariat Français, *Quinze ans de mandat—L'œuvre française en Syrie et au Liban*, Beyrouth, 1936, cité par Youssef S. Takla, *supra*, p. 95. Voir aussi Himadeh qui remarque: "The commercial law of Syria is the commercial law of the Ottoman empire of pre war times. The Turks borrowed their commercial law directly from France. The law is virtually a translation from the French law". *Op. cit.*, p. 197.

⁷ Cf. Wajih Shams Eddine, « La comptabilité, de la partie double à la mondialisation », in *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 5, p. 24, ainsi que « L'expertise-comptable et les défis de la mondialisation » (art. non signé), in *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 3, p. 43.

⁸ Les porteurs de titres français détiennent 60 pour cent de la dette ottomane et 40 pour cent de la dette égyptienne. Peter Sluglett, *supra*, p. 106.

⁹ Carolyn Gates, *The Merchant Republic of Lebanon: the Rise of an Open Economy*, London, I.B. Tauris, 1998, p. 17.

le niveau des taxes douanières, portuaires et sur les transports est si élevé, que certains commerçants préfèrent stocker leurs marchandises à Alexandrie plutôt qu'à Beyrouth.¹⁰

Les firmes britanniques entraînent dans leur sillage les premiers cabinets d'audit, et un modèle professionnel qui s'impose dans tout l'empire.¹¹ Deux sociétés britanniques, Whinney & Murray et Russell, s'installent dans le pays, dont les clients sont des sociétés britanniques et américaines: l'Iraq Petroleum Company pour la première, la Compagnie du Canal de Suez et la Banque Misr, pour la seconde, déjà installée depuis longtemps en Égypte. Leurs activités rayonnent sur l'ensemble de la région. Leurs employés, formés d'abord sur le tas, vont passer l'examen des sociétés professionnelles britanniques et obtiennent le titre prestigieux de *Chartered Accountant*.

Alors qu'en Angleterre les sociétés anonymes se sont multipliées très rapidement dès le 19^e siècle, « *l'audit* » devenant une mission essentielle de « *l'accountant* », ¹² elles ne sont encore que quelques dizaines en France jusqu'au début du XX^{ème} siècle et la technique comptable s'y développe plus tardivement; la profession de « commissaire aux comptes », dans les faits plus proche d'une mission d'auxiliaire de justice, n'y est que très faiblement réglementée, et il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme d'expertise comptable pour l'exercer.

Il est significatif qu'aujourd'hui, ceux que l'on présente au Liban comme les pionniers de la profession ont tous été formés dans des cabinets anglo-saxons, parfois en Palestine, d'où est originaire le plus ancien d'entre eux, Fouad Saba. Celui-ci aurait fondé en 1924, à l'âge de 22 ans, le premier cabinet d'audit palestinien à Haïfa. Diplômé de l'Université Américaine de Beyrouth, il obtient le titre de *Chartered Accountant* en 1934. Il se réfugie dans la capitale libanaise après la création de l'État d'Israël. Dans les années 50, *Saba & Partners* ouvre des succursales à Damas, Alep, Bagdad, Amman, avec des associés locaux, souvent de formation britannique eux aussi.¹³ Il s'associera finalement avec une firme anglo-américaine, Arthur

¹⁰ Robert de Beauplan, *Où va la Syrie, Le Mandat sous les cèdres*, Paris, Ed. Jules Tallandier, 1929, p. 177.

¹¹ Cf. Johnson, *art. cité*, ainsi que "The development of accountancy links in the Commonwealth", *Accountancy and Business Research*, London, ICAEW, 1971.

¹² Cf. Peter Walton, *La comptabilité anglo-saxonne*, Paris, La Découverte, 1996.

¹³ Informations réunies lors d'entretiens avec certains de ses anciens collègues et collaborateurs, à Beyrouth et Amman.

Andersen, qu'il quitte ensuite pour une autre, Touche & Ross, devenu aujourd'hui Deloitte & Touche. Deux autres pionniers, Iskandar Semaan et William Mitri sont employés dans les années 1930 chez Russell.¹⁴ Le premier en deviendra le directeur après 1945. En 1958, il crée son propre cabinet, en s'associant avec l'américain Arthur Young. Plus tard, par le jeu des associations et fusions successives, Russell sera absorbée par Young (société d'origine écossaise) tandis que Whinney Murray s'associe avec une autre firme américaine, Ernst. Les deux groupes fusionneront ensuite et formeront la firme Ernst & Young.¹⁵

Jusqu'en 1948, les relations entre le Liban, sous mandat français, et la Palestine, sous mandat britannique, étaient restées très étroites. Nombreuses étaient les familles dispersées entre Beyrouth, Haïfa ou Jérusalem. Les jeunes Palestiniens venaient facilement étudier à Beyrouth, tandis que le marché palestinien absorbait une importante main d'œuvre libanaise. Le beyrouthin Yaacoub el-Khoury, après avoir étudié à l'Université Américaine de Beyrouth, rejoint son oncle en 1946 à Jérusalem, où il apprend la comptabilité tout en travaillant, jusqu'à ce qu'éclate la guerre et qu'il soit rappelé par sa famille à Beyrouth. Il est alors embauché par le cabinet Whinney & Murray, qui travaille pour l'IPC à Tripoli.

Selon une étude publiée dans la revue de l'ordre, le premier cabinet libanais indépendant aurait été créé en 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale, par Jamil Attiyeh, lui aussi de formation anglo-saxonne. Expert auprès des tribunaux, il est membre de l'ACCA britannique, et docteur en économie et finances de l'Université de Louisiane.¹⁶

Le Dr Jamil Attiyeh, un des pionniers de la profession au Liban rappelle que quand il est sorti de l'université le nombre d'experts-comptables au Liban ne dépassait pas les doigts de la main. Le Liban n'avait pas de cabinets comptables nationaux et se limitait à un bureau anglais, Russell & Company. 'Lorsque j'ai voulu fonder le premier cabinet libanais, raconte-t-il, en 1945, tout le monde s'est moqué de moi. Ce qui

¹⁴ Entretien de l'auteur avec Iskandar Semaan, Beyrouth, le 8 octobre 1999.

¹⁵ En Jordanie et en Arabie Saoudite, Ernst & Young sont toujours représentés par Whinney Murray.

¹⁶ Cf. *al-Muhasaba*, n° 49, juin 1996. L'ACCA (*Association of Certified Chartered Accountants*) regroupe des comptables libéraux et salariés depuis 1904 dans 150 pays. En 2000, elle comptait 70 000 membres, dont 30 000 en dehors du Royaume Uni. Son premier rôle est d'organiser des formations et de faire passer des examens de certification. Cf. *Revue Française de Comptabilité*, n° 331, mars 2001.

m'y a incité, c'est la promulgation de la loi sur l'impôt sur le revenu en 1944.' Son cabinet a bien marché, mais quelques autres qui avaient ouvert par la suite n'ont pas réussi à tenir.¹⁷

Ce n'est que quelques années plus tard qu'apparaissent les premières sociétés d'expertise-comptable ayant à leur tête des professionnels de formation uniquement française. Elie Aoun, ancien élève de l'Ecole des Frères, titulaire d'un diplôme de comptabilité, chef comptable puis fondé de pouvoir d'une société libanaise de matériaux de construction, ouvre son cabinet en 1954, sous le nom de *Fiduciaire du Proche-Orient*. C'est en Belgique, au Centre National d'Etudes Supérieures de Bruxelles, qu'il complète sa formation et obtient son diplôme d'expert-comptable. Il reconnaît qu'Iskandar Semaan bénéficiait d'un prestige supérieur à celui de ses confrères, du fait de sa fonction de directeur d'un grand cabinet britannique et de l'expérience qu'il y avait acquise. L'itinéraire de Joseph Tasso, premier président du syndicat des cabinets d'experts-comptables (fondé en 1963), est comparable à celui d'Elie Aoun: diplômé de la section commerciale du lycée français, il se dit autodidacte dans la profession. Il avait repris la direction de l'Ecole Pigier après le départ des Français (*voir infra*), et ouvre son cabinet d'expert-comptable quelques années plus tard. Il passera un diplôme d'expertise comptable français en 1958 grâce à la formation acquise chez Pigier même! Il est intéressant de relever que Aoun, comme Tasso, dirigent des établissements de formation à la comptabilité.¹⁸ Aucun de leurs collègues de formation britannique n'est dans ce cas.

La formation des comptables: de l'école à l'exercice pratique

Iskandar Semaan avait pourtant étudié la comptabilité chez les « Frères », comme Elie Aoun. Mais son emploi chez Russell aura été déterminant pour la suite de sa carrière. L'introduction de l'enseignement commercial au Liban suit celle des établissements d'enseignement étrangers.¹⁹ Pour les formations élémentaires (brevet d'études

¹⁷ *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 5, p. 24 (*art. cité*).

¹⁸ Entretien de l'auteur avec Joseph Tasso, Beyrouth, le 28 mai 2001 et avec Elie Aoun, Paris, le 17 janvier 2002.

¹⁹ Il s'agit essentiellement d'écoles de missions catholiques, soutenues financièrement par la France. Cf. Jean Riffier, *Les œuvres françaises en Syrie*, Paris, L'Harmattan, 2000.

commerciales et comptables), il n'existe longtemps que des établissements français. En revanche, au niveau supérieur, c'est dès 1900 que le *Syrian Protestant College* (qui deviendra l'Université Américaine de Beyrouth en 1920) crée une *School of Commerce*.

En France, l'enseignement commercial apparaît au 19^e siècle avec les débuts de l'enseignement professionnel. Ce sont d'abord les entreprises qui se sont préoccupées de former leurs ouvriers qualifiés, aussi bien que les « commis aux écritures » et employés de commerce. En 1850, Gervais Pigier, « ancien chef de comptabilité, arbitre de commerce, expert teneur de livres et auteur d'ouvrages de comptabilité » crée la première Ecole Pratique de Commerce et de Comptabilité.²⁰ Emile Gervais succède à son père en 1875 et crée les premières sections d'apprentissage de la dactylographie en les ouvrant aux jeunes filles. Mais c'est aussi à cette époque que la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes introduit un enseignement professionnel dans ses écoles, avant même que l'État ne s'en préoccupe. En 1880 sont enfin créées les premières écoles professionnelles (publiques) pour le commerce et l'industrie (EPCI) et en 1893 sont définis par décret deux certificats professionnels d'études commerciales et d'études industrielles.²¹

Les Frères des Ecoles chrétiennes ouvrent leur premier établissement scolaire au Proche-Orient en 1878 à Jérusalem. Dans les années qui suivent d'autres écoles sont créées dans plusieurs villes de Palestine, puis à Tripoli (en 1886) et à Beyrouth (en 1890). Ce sont des écoles gratuites, offrant un enseignement pratique, et s'adressant prioritairement à un public d'enfants issus des catégories modestes de la population.²² Il n'est donc guère surprenant qu'ils aient très tôt introduit des formations en comptabilité, et que beaucoup des pionniers de la profession, souvent enfants de commerçants, y aient acquis les bases de leur métier.

²⁰ Pigier, *Une histoire de 150 ans, racontée par Caroline, Yann et Anselme*, texte inédit, rédigé à l'occasion du cent cinquantième de l'Ecole Pigier, Paris, 2000 (document aimablement prêté par le président du CA de la Compagnie de Formation (qui englobe aujourd'hui Pigier), Monsieur Philippe Grassaud).

²¹ Voir Guy Brucy, *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel, 1880-1965, L'Etat, l'école, les entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, 1998.

²² Jean Riffier, *op. cit.*, p. 83.

Le rôle de l'école Pigier, important dans les années 50, est moins bien connu pour l'époque mandataire. Forte de son succès en France, la société des Etablissements Pigier avait en effet ouvert sa première succursale à l'étranger dès 1911 à Alexandrie. Au seuil des années 1920, à peine les Français installés en Syrie, un certain Monsieur Joubert²³ et son épouse, en avait ouvert deux autres à Beyrouth et à Damas.²⁴ A Beyrouth, l'école recevait, dit-on, des élèves de 18 à 20 ans, généralement titulaires du bac français, parfois même d'une licence en droit. Parmi les premiers élèves, on compte un certain Pierre Gemayel, futur fondateur du parti phalangiste. A la fin de la guerre, l'école est reprise par un ancien élève, M. Fayad. Celui-ci s'associera avec Joseph Tasso, futur président fondateur du premier syndicat des patrons de cabinets comptables.

Francophones, recrutés au niveau du baccalauréat, ces jeunes diplômés de commerce étaient sans doute destinés à fournir d'abord les cadres locaux des sociétés françaises installées au Liban. Durant l'époque mandataire, on l'a dit, les commissaires aux comptes inscrits auprès des tribunaux n'étaient soumis à aucune exigence de qualification,²⁵ ils étaient en outre fort peu nombreux et il n'existait pas de société d'expertise-comptable française importante. Un autre débouché était donc celui des—très rares—cabinets d'audit britanniques. Ceux-ci, on l'a vu, recrutaient aussi leurs employés parmi les diplômés de l'Université américaine de Beyrouth. Mais ils les formaient avant tout à la pratique de l'audit comptable par l'expérience, avant, le cas échéant, de les envoyer passer l'examen britannique de *Chartered Accountant*.

Le contraste, souligné par Peter Sluglett, entre une politique française plus préoccupée de sa « mission civilisatrice » que d'affaires, et une stratégie britannique où les intérêts économiques sont premiers, se traduit ainsi dans le cas des comptables, par l'opposition entre formation scolaire et expérience professionnelle.

²³ Selon son épouse, citée dans *Pigier, une histoire . . .*, *op. cit.*, p. 124, Louis Joubert aurait été « conseiller du commerce extérieur et secrétaire de plusieurs associations françaises » au Liban.

²⁴ L'école de Damas fermera au bout de deux ans (*ibidem*).

²⁵ Ce n'est qu'en 1952 qu'un premier texte régleme la profession et en 1971 qu'une loi définit enfin leurs conditions d'exercice et de désignation (Loi n° 1983 du 25 septembre 1971, cf. *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 3 et n° 5, *art. cités*).

De la persistance du dualisme à l'hégémonie américaine

En France, la réglementation de la pratique est le fait de l'État, secondé par l'ordre des experts-comptables, dont la création remonte à 1942. Si l'exercice est réservé aux membres de l'ordre, le titre d'expert-comptable est sanctionné par un diplôme d'État. En Grande-Bretagne, comme aux États-Unis, ce sont les organisations professionnelles elles-mêmes qui délivrent le titre de « *chartered accountant* » ou « *certified public accountant* ».

Au Liban, il faudra attendre 1967, plus de vingt ans après l'indépendance, pour que soit créé, sur le modèle français, le premier diplôme d'État de Technicien Supérieur en comptabilité, ouvert de fait à des candidats de toutes origines, issus de l'enseignement public comme privé, ou s'étant formés par la pratique. Mais la multiplicité des filières de formations, la tradition libérale de l'économie libanaise et la faible réglementation de la pratique professionnelle, réduisent la portée de cette mesure, d'autant qu'aucune organisation professionnelle n'a le pouvoir de contrôler l'accès à la profession.

Au début des années 1960, les professionnels de formation anglo-saxonne ont pourtant tenté de créer une association sur le modèle britannique, mais sans reconnaissance de l'État, son pouvoir est tout au plus que symbolique. La *Middle East Society of Associated Accountants* (*Jam'iyyat al-muhasibin al-qanuniyyin al-mu'tamadîn fi'l-sharq al-awsat*), dont les statuts sont publiés le 12 mars 1964, a pour but « d'élever le niveau professionnel, moral, culturel, éducatif de la profession comptable, de travailler à garantir un niveau élevé lors de la délivrance de la licence d'exercice ».²⁶ Bien que basée à Beyrouth, elle affiche d'emblée une vocation régionale.

Quelques mois auparavant, le 17 novembre 1963, par décret du ministère des affaires sociales avait été créé un « syndicat des patrons de cabinets comptables » (*Niqabat ashab makatib al-muhasaba*), qui bénéficia certes immédiatement—à la différence de la MESAA—de la reconnaissance de l'État comme interlocuteur professionnel, mais dont les fondements et l'esprit étaient bien différents.²⁷ Alors que la

²⁶ Son bureau est composé de Fouad Saba, Iskandar Semaan, Fawzi Saba, George Achqar, William Mitri, Karim Khoury. Arrêté du ministère de l'intérieur publié au Journal Officiel le 20 mars 1964.

²⁷ Selon un document en anglais, consulté dans les archives de Wael Abou Chakra,

MESAA se pensait comme une organisation « professionnelle » au sens anglais du terme, impliquant expertise et responsabilité sociale et imposant de strictes conditions de diplôme et d'expérience professionnelle pour y adhérer, le syndicat est à l'origine une simple organisation patronale, comparable à tout autre syndicat d'artisan ou de commerçant, dont la raison d'être est la défense des intérêts de ses membres. La première tendait de fait à regrouper les experts de formation anglo-saxonne, formés—et travaillant encore souvent—dans les cabinets britanniques, tandis que la seconde recrutait plutôt des comptables formés dans les écoles professionnelles francophones, filières commerciales de l'enseignement secondaire ou établissements privés formant des techniciens comptables, patrons de petits cabinets ou experts assermentés auprès des tribunaux. La rivalité entre ces deux organisations, l'une explicitement élitiste, l'autre plus populaire, avait donc des fondements à la fois culturels et sociologiques.

Très vite, le syndicat se donne comme objectif de se transformer en ordre professionnel et développe une intense activité de formation et d'information de ses adhérents, avec l'aide de l'ordre français des experts-comptables. Mais il faudra attendre 1995 pour que ces efforts soient couronnés de succès. Désormais l'heure est à l'internationalisation d'une profession très largement sous hégémonie américaine et la compétition entre modèle anglais et français perd sa raison d'être. Pour autant, alors que l'idée d'une supériorité des Anglais sur les Français en matière de comptabilité reste prégnante, l'opinion selon laquelle la coexistence des deux écoles a permis aux Libanais d'être plus ouverts aux systèmes internationaux,²⁸ est aujourd'hui largement répandue dans les milieux professionnels francophones, qui estiment avoir un atout dont ne disposent pas leurs collègues strictement anglophones.

le "Syndicate of Lebanese Auditing and Accounting Firms" aurait été "licensed as per decree n. 518/1 of 1963, issued by the Ministry of Works and Social Affairs" (sic). Voir aussi, *al-Muhasaba*, n° 13, juin 1993. On relèvera avec intérêt que le premier président du syndicat généralement cité est Joseph Tasso, directeur de l'Ecole Pigier. Jean Abdallah cite toutefois Beshara Bahout comme ayant précédé Joseph Tasso.

²⁸ *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 5, p. 24 (*art. cité*).

This page intentionally left blank

LE DESSOUS DES CARTES: QUELLES RÈGLES POUR
LES JEUX DE L'ADMINISTRATION LIBANAISE?
LECTURE DES CARTES DE VISITE ET DOCUMENTS
PERSONNELS DE SHAFIQ AL-HALABI

Mounzer Jaber

Abstract

Lebanese literature on the country's administration consists largely of the laws, decrees and administrative decisions issued by the Lebanese authorities. There is no examination of the administrative mechanism on the basis of its social networks, neither through the details of daily life, nor even through the "formula" of Lebanese sectarianism, although this formula is often at the root of governmental decrees and decisions. This study, based on the private papers of Shafiq al-Halabi between 1941 and 1943, tries to examine some of the historical dimensions of the process of running the administration of the Lebanon since the formation of the state in 1929.

These years in Shafiq al-Halabi's administrative career are particularly important because they coincided with the period immediately before the country's independence. In other words, these were the years when the Lebanese administration was constructed, an administration which was to be reproduced after the country gained its independence.

Le quotidien libanais sunnite *al-Liwa'*, proche de *Dar al-Fatwa*, se singularise par une rubrique quotidienne intitulée « qui est le responsable? », dans laquelle se trouvent débattues des questions directement liées à la vie quotidienne des Beyrouthins, et aboutit à chaque fois, à la conclusion suivante: « le gouverneur est responsable », alors que la question débattue est très souvent purement « municipale »: infractions aux normes de construction, égouts éventrés, ordures entassées au coin d'une rue, régulations de la circulation, construction de jardins publics, etc.

La question pourrait relever d'un « excès de zèle » administratif et d'un engagement du quotidien vers l'action municipale auprès des petites gens. Une telle explication, prise unilatéralement, serait pourtant simplificatrice des réalités locales. Car au Liban, tout puise dans l'équilibre confessionnel: même la maladie y est confessionnelle, ainsi que le conclut Dominique Chevallier dans ses écrits sur la société

du Mont Liban. Et les démêlées du « gouverneur » de Beyrouth avec son maire remontent aussi loin que l'histoire de la capitale du Liban. Car si les uns ont réussi à définir l'appartenance communautaire respective de l'un et de l'autre, le gouverneur étant traditionnellement chrétien orthodoxe et le maire traditionnellement sunnite, les législations comme les pratiques n'ont pas réussi, en revanche, à délimiter les compétences de l'un et de l'autre dans la gestion de la ville, et la position de l'un vis-à-vis de l'autre. Et l'on se souvient encore, dans certains milieux, comment le maire de Beyrouth s'est fâché et a interrompu sa visite à Moscou dans les années soixante du siècle écoulé, car le gouverneur de la capitale l'avait devancé dans les protocoles de réception et de départ.

La municipalité de Beyrouth n'a pas échappé aux jeux des équilibres confessionnels au Liban. Dans ces équilibres, la prédominance démographique sunnite n'a jamais réussi à briser l'autorité du gouverneur en matière d'administration, si bien que le maire de la capitale et les conseillers municipaux (qualifiés de « gouvernement de Beyrouth » d'après le seul ouvrage qui traite de la municipalité)¹ font figure de fonctionnaires dont la charge principale est de faire appliquer la politique du gouverneur.

Dans la répartition confessionnelle des membres du Conseil municipal de la ville de Beyrouth, les chrétiens de Beyrouth, pris dans la totalité de leur diversité confessionnelle, occupent en 1934 la majorité des sièges, alors que les sunnites occupent le plus grand nombre de sièges parmi les groupes de composition confessionnelle homogène, et ce tant parmi les musulmans que parmi les chrétiens.²

¹ Muhammad al-Mashnuq, *Hukumat Bayrut: ishkaliyat al-qiya al-ʿasriya li-baladiya al-ʿasima*, Beirut, Mastarz, 1995. Quant aux ouvrages relatifs à l'histoire de Beyrouth, ils se contentent de quelques lignes sur la municipalité, cf. ʿIsam Shiharu, *Tarikh Bayrut mundhu aqdam al-ʿusur hatta al-qarn al-ʿishrin*, Beirut, Dar Misbah al-Fikr, 1987, p. 209. La municipalité est complètement occultée de la grande encyclopédie beyrouthine du Shaykh Taha al-Wali, qui pourtant est prolixe sur les rues, les souks, les écoles, et les personnalités de Beyrouth, cf. Shaykh Taha al-Wali, *Bayrut f'il-tarikh w'al-hadara w'al-ʿumran*, Beirut, Dar al-ʿilm l'il-malayin, tome 1, Beyrouth, 1993.

² Le Conseil municipal se répartit comme suit: 12 membres en 1920, 15 en 1924, 17 en 1926, et 19 en 1934. Quant à la répartition confessionnelle, elle est en 1934 comme suit: cinq sièges sunnites (six en comptant l'Administrateur de la ville, membre de droit du Conseil), un druze ou un chiite, deux grecs orthodoxes, deux maronites, un grec-catholique, un représentant des minorités, deux arméniens orthodoxes et quatre ressortissants des puissances étrangères, dont forcément deux Français. Carla Eddé, *Introduction à l'histoire de Beyrouth à l'époque du Mandat: la municipalité au quotidien*, mémoire de DEA, Université d'Aix-en-Provence, p. 61.

Seuls les druzes, suivis des chiïtes, viennent en bas de l'échelle de représentativité et se disputent un seul siège (« un seul siège pour les druzes ou les chiïtes ») : ce privilège d'occuper un siège au Conseil municipal n'a été obtenu par l'une ou l'autre des deux communautés qu'une seule fois, tout au long de l'histoire du gouvernorat de Beyrouth et de son Conseil municipal, et ce avec l'accession de Shafiq Bey al-Halabi à la tête de la municipalité de Beyrouth en 1941.

L'arrivée de Shafiq al-Halabi à ce poste appelle de nombreuses remarques :

1—L'obtention par Shafiq al-Halabi de ce poste est concomitante du grand développement qu'a connu Beyrouth. Entre 1922 et 1936, la superficie de la ville est passée de 460 hectares à 1200 hectares,³ et cette extension induit un développement tant sur le plan démographique que sur le plan des infrastructures (souvenons-nous que l'aéroport de Beyrouth a été inauguré en 1936!)

2—Cette nomination intervient alors que se développent de nombreuses manifestations et de grands mouvements sociaux. Ces mouvements se sont traduits en 1931 par le boycott pendant trois mois de la Compagnie d'Electricité et de la Compagnie du Tramway, en 1934 par la grève des employés du Tramway, et en 1935 par la grève des chauffeurs dans les transports publics et par la grève des avocats.

3—La nomination de Shafiq al-Halabi intervient également à une période de grande agitation politique, puisque le corps politique libanais s'est divisé en deux clans, à savoir les partisans du Bloc National et ceux du Bloc Constitutionnel, à la suite du Traité de 1936 entre le gouvernement libanais et la puissance mandataire française.

4—Shafiq al-Halabi arrive en poste alors que le budget de la municipalité de Beyrouth se trouve doublé, et passe d'un million de livres syriennes en 1937 à 2 millions de livres syriennes en 1938.⁴

D'une certaine façon, n'est-il pas remarquable, à la lumière de ces considérations, de voir le druze Shafiq al-Halabi à la tête de la plus

³ *Compte-rendu de la réunion du 30 juillet 1942 sur la ville de Beyrouth*, p. 1, MAE, Nantes, Fonds de Beyrouth, 1^{er} versement, carton 1347, in Carla Eddé, *op. cit.*, p. 80.

⁴ Carla Eddé, *op. cit.*, p. 94.

importante institution administrative civile et de service dans la république naissante, à une époque alors considérée politiquement comme la plus complexe et la plus difficile? Le pays est en effet aux portes de son indépendance, au sommet de sa crise d'approvisionnement, alors même que la puissance mandataire française traverse une crise grave liée à l'évolution des batailles de la seconde guerre mondiale, qui ne tournent pas à son avantage sur plusieurs fronts européens et non européens. L'objet de cette étude est précisément de fournir une grille de lecture des recompositions politiques et sociales à l'œuvre, tant à l'échelle de Beyrouth qu'à l'échelle de la nation libanaise naissante, dans un contexte national et international pour le moins critique. L'outil utilisé, tout comme la méthodologie adoptée, pourraient paraître surprenants au premier abord. Que peuvent nous apprendre quelques cartons d'invitations ou de simples cartes de visite conservées pendant des décennies par un homme public, certes, mais oublié? C'est pourtant de découverte en découverte que nous avons cheminé en les collectionnant, en les parcourant, et les analysant.

Qui est donc Shafiq al-Halabi ou Shafiq Bey?

Son père Amin fait partie de la première promotion de diplômés de l'université américaine de Beyrouth en 1872. Lui, il est né à Ba'qlin en 1892 et fait ses études pré-universitaires au Collège Patriarcal de Beyrouth, où il obtient son « diplôme de fin d'études, reconnu par le Ministère de l'Instruction Publique en France comme équivalent au Baccalauréat français ».

Il effectue ses études de droit en France. Dans son entourage familial, on raconte qu'il a partagé le logement et les études à Paris avec un étudiant, un certain Bishara al-Khuri, qui deviendra le premier président de la future république indépendante. Shafiq al-Halabi est sans aucun doute parmi les premiers Libanais à obtenir son doctorat en droit à Paris (aux côtés du shaykh Bishara al-Khuri).

A début de 1919, Shafiq al-Halabi est nommé « Conseiller à la Cour d'Appel de Beyrouth ». A la fin 1919, il devient Juge de paix à Beyrouth, « avec compétence étendue ». En même temps, il est chargé de la « vice-présidence de la Commission arbitrale des loyers », alors présidée par l'administrateur militaire de Beyrouth. En 1920, il est nommé « Avocat général près la Cour d'Appel de Paris ».

Mais la position administrative la plus importante que Shafiq al-Halabi obtienne dans les premiers mois du Mandat est sa nomination, par le Général Gouraud, au poste de « Directeur des Services généraux de l'Instruction Publique du Grand- Liban », qu'il garde jusqu'en 1922. C'est ainsi qu'il devient le premier ministre de l'Education et des Beaux-Arts dans l'histoire du Liban.

En sus de ces fonctions administratives directes, Shafiq Bey est sollicité, au début du Mandat, pour d'autres fonctions. D'après l'un de ses documents personnels, daté du 15 mai 1920, il est désigné pour « faire partie de la Commission qui aura pour objet de faire connaître à l'Administration l'avis de diverses personnalités sur le mode le meilleur de règlement des créances moratoriées et les échéances qui paraissent devoir être fixées ».

En 1924, lors de la création du Conseil d'État, il est nommé, et ce le 16 septembre, « Conseiller, puis Président par intérim, pendant deux ans ». A la suppression du Conseil d'État, il est nommé « Avocat général près la Cour de Cassation ». A la suppression de la Cour de Cassation, il devient le 28 novembre 1930 « Avocat général près la Cour d'Appel et de Cassation ». Le 13 octobre 1934, Shafiq Bey est désigné par le décret 962 « Président de la Cour de Cassation ». Et le 5 juillet 1939, le décret 4503 lui renouvelle ce titre. Le 30 novembre 1939, il est désigné président de la Cour criminelle. En 1940, il devient Président de la Chambre à la Cour d'Appel.

C'est le 10 avril 1941, à la faveur du décret 3/N, que Shafiq al-Halabi devient Administrateur de Beyrouth, et il sera démis de ce poste le 25 novembre 1943. Il se porte candidat aux fameuses élections de 1947, où il se présente, sans succès d'ailleurs, pour la circonscription du Shuf, au titre de vice-président du Parti du Bloc National (d'Émile Eddé). Il est également candidat perdant aux élections de 1951.

Le 16 août 1954, un décret le nomme membre du Conseil d'administration de l'Autorité de l'Electricité et des Transports. Il demeure à ce poste jusqu'à sa retraite aux environs de 1966.

Cette biographie de Shafiq al-Halabi, dont la reconstitution a demandé beaucoup de temps et d'efforts, le révèle comme le premier administratif druze, sinon le premier Libanais à occuper des positions administratives de responsabilité, sur une durée de 47 ans (de 1919 à 1966).

Shafiq Bey, Administrateur de la Municipie de Beyrouth

Dans cette biographie, je m'arrête un moment sur sa nomination en tant qu'Administrateur. Le décret 3/N du 10 avril 1941 fait de Shafiq al-Halabi « l'Administrateur de la Municipie de Beyrouth avec le grade d'Administrateur de première classe ». Un décret ultérieur, numéro 2297, annonce la promotion de Shafiq al-Halabi « Administrateur hors classe ». L'évolution notoire, dans ce parcours administratif, réside dans un décret pris en avril 1942, par lequel Shafiq al-Halabi « est convié aux cérémonies officielles au même titre que les ministres et directeurs de services qui seraient seuls visés par les invitations que lance la Délégation, de même qu'il sera prévenu de la visite des Hautes personnalités, afin de se trouver en mesure de les saluer à leur arrivée en ville ».

Cette distinction administrative et protocolaire de Shafiq Bey est en réalité précédée de modifications structurelles des compétences de l'Administrateur de Beyrouth, puisque l'arrêté 79/LR du 9 avril 1941, c'est-à-dire le jour précédant sa nomination en tant qu'Administrateur, fait de la municipalité de Beyrouth une Municipie à statut exceptionnel et, dans son alinéa 4, donne à l'Administrateur les compétences exécutives du maire; le même alinéa stipule que la nomination de l'Administrateur est le fait du Président de la République. C'est à cette condition-ci que Shafiq al-Halabi accepte cette position: des proches de son entourage disent que c'est aussi la raison pour laquelle il a préféré la position d'Administrateur au portefeuille de ministre qui lui était également proposé.

La nomination de Shafiq Bey comme Administrateur de Beyrouth avec de larges compétences répond à plusieurs nécessités.

Beyrouth n'était pas seulement la capitale du Liban, elle était le centre de la politique française au Mashreq et, à ce titre, bénéficiait de la place la plus importante dans les considérations de la politique et de la sécurité françaises, surtout pendant la deuxième guerre mondiale. Inutile d'insister sur le poids de la municipalité de Beyrouth dans ce contexte: son paysage social, les relations et les mobilités qui s'y déployaient, les craintes relatives à la vie quotidienne et plus particulièrement aux questions de sécurité et d'approvisionnement, d'autant que les misères de la première guerre mondiale (épidémies, famine, arrêt de tous les services publics, destructions des institutions, etc.) demeuraient présentes dans les mémoires de Libanais.

Le maire a la charge de toutes les fonctions publiques de la mairie. Il avait compétence pour diriger les affaires de la ville, mais aussi pour nommer et licencier des employés.⁵

Ces compétences, relevant du droit du gouvernement à contrôler les dépenses, font de l'Administrateur-maire l'officier politique et administratif de cette institution publique. Et là, nous retrouvons une application à la lettre de la loi municipale de Beyrouth émise en 1924 qui, d'après les propos du ministre de l'Intérieur, « donne au conseil municipal la capacité de dire ce qu'il pense, sans être libre d'exécuter ses décisions, car ses compétences et ses fonctions exécutives doivent rester sous la tutelle du pouvoir central ». Cette explication ne gênait pas les représentants de la municipalité de l'époque, qui ont donc acquiescé.⁶

La nomination de Shafiq al-Halabi comme Administrateur de Beyrouth constitue une manière de sortir la municipalité de Beyrouth, comme institution publique, de son cours historique d'institution soumise aux équilibres propres à la ville, jusque-là placée sous une direction sunnite, quasi permanente. Telle en est la signification dans la tentative de la France d'échapper à l'influence des notables de la ville, et de compter sur l'appui de l'intelligentsia qui commence à chercher sa place dans le paysage social de la ville. De même, cette nomination signifie la tentative d'échapper à l'ambiance de confinement municipal où de profondes dissensions se font jour et conduisent en 1940 à de nombreuses démissions au sein du conseil municipal.

En quoi consistent les documents personnels de Shafiq al-Halabi?

Les lignes précédentes sur la position administrative de Shafiq al-Halabi et ses compétences en tant que directeur, de même que sur les conditions de sa nomination, éclairent la richesse et l'étendue de son réseau relationnel, dont témoignent ses documents privés.

Voici déjà deux ans que je collecte ces documents. Dans un premier temps, chez une parente de Shafiq Bey à Ba'qlin, j'ai trouvé sept lettres qui s'échelonnent de décembre 1921 à décembre 1923, d'une grande importance, dont je n'ai vu l'équivalent que dans les

⁵ Muhammad al-Mashnuq, *op. cit.*, pp. 47-48.

⁶ Walter Ritsher, *Municipal Government in Lebanon*, Beyrouth, American University Publications, Social Sciences Series, no. 3, 1932, p. 24.

archives françaises lorsque je travaillais sur l’histoire du Liban. Les découvertes se sont par la suite succédées: j’ai été en cela aidé par la nièce de Shafiq al-Halabi qui avait le souci de préserver une histoire familiale en perdition. Par la suite, le plus jeune fils de Shafiq al-Halabi, ‘Arij, m’a aidé dans mon entreprise, lors de son retour définitif d’Italie en 1998 où il résidait depuis 1963.

Cette collection regroupe environ 701 documents. La plupart de ces documents consistent en cartes de visite (632 cartes) au sens large, dans ce que ce terme véhicule comme variantes multiples de médiation (intercessions, demandes de faveurs, etc.) au Liban. A cet égard, il est important de signaler que la partie la plus significative des papiers privés de Shafiq al-Halabi sur le plan politique, papiers qu’il gardait précieusement sous clé, a été prêtée par Shafiq Bey lui-même à la fin de sa vie à un écrivain occasionnel, ce qui valu à l’Administrateur, le 10 novembre 1979, un an après sa mort, un article apologétique. Quant aux documents, ils ont disparu, et l’auteur en question prétend les avoir rendus à leur propriétaire avant le décès de ce dernier.

Les documents exploités dans cette étude sont au nombre de 650, sachant que les 51 autres sont des reçus de donations, des reçus d’assurance-vie, des reçus pour la municipalité de Beyrouth, des billets pour les courses de chevaux, ou des papiers de source et de sujet inconnus.

Ces papiers et cartes se répartissent, d’après les nationalités de leurs expéditeurs, en trois catégories:

Tableau 1: Cartes de visites réparties selon les nationalités de leurs expéditeurs

Libanais	Ressortissants arabes		Ressortissants étrangers			Autres
	Nationalité	Nb	Français	Non Français	Nb	
	Syriens	9				
	Egyptiens	3		Britanniques	12	
	Irakiens	1				
	Jordaniens	1		Américains	7	
				Belges	5	
				Turcs	4	
				Yougoslaves	1	
				Iraniens	1	
				Tchèques	1	
				Italiens	1	
				Indéfinis	2	
430		14	172		34	51

Cartes expédiées par des ressortissants arabes et non français

La plupart d'entre elles sont des cartes de remerciements ou de félicitations. Quatre d'entre elles retiennent l'attention: l'une envoyée par le fameux Spears, ambassadeur britannique à Beyrouth en 1943, invite Shafiq Bey au cinéma, avec une place au balcon. Une deuxième carte du président de la république syrienne, Muhammad Taj al-Din al-Hasani, félicite Shafiq Bey pour son rôle dans la résolution de la crise du blé entre la Syrie et le Liban. Deux autres cartes seulement font référence à l'exécution de tâches administratives en 1941: la première est soumise par le Délégué apostolique de Beyrouth; la deuxième est soumise par George Stewart, Secrétaire de l'université américaine à Beyrouth. Il convient à cet égard de signaler que cinq des sept cartes expédiées par des Américains proviennent de responsables de l'université américaine de Beyrouth, les deux autres étant expédiées par des ambassadeurs américains au Liban.

Les cartes françaises

Il s'agit bien entendu des documents les plus abondants. En les parcourant, quelques remarques viennent à l'esprit:

a—Ils s'étendent de 1919 à 1943, date de la déclaration de l'indépendance du Liban, et se répartissent comme suit:

Tableau 2: Cartes « françaises » réparties par période, selon les dates de rédaction

Avant 1930		1931–1940		1941–1944		Après 1944		Date inconnue
Année	Nb	Année	Nb	Année	Nb	Année	Nb	
1919	2	1933	3	1941	12	1945	1	
1920	5	1939	1	1942	12	1946	5	
1921	10	1940	1	1943	19			
1922	2							
1923	2							
1924	10							
1925	2							
1926	2							
1929	1							
	46		5		43		6	72

Ce tableau révèle la profondeur des relations entre Shafiq al-Halabi et les milieux français, puisque ces échanges de cartes remontent à 1919, telle cette carte du Lieutenant-Colonel Nieger invitant Shafiq al-Halabi à une séance de thé. Ce tableau nous révèle également que les cartes des années 20 (46 cartes) avoisinent en nombre celles des années 40 (49 cartes).

b—Ces cartes concernent toutes les positions politiques et militaires: le Président du Comité National (le Général de Gaulle, 5 cartes), le Consul de France à Alexandrie, des fonctionnaires français à Damas, le Conseiller à l'ambassade de France au Liban. Mais encore, des cartes envoyées par le Haut-Commissariat de la République française en Syrie, par le Commandant en chef l'Armée du Levant (Gouraud, Catroux, Sarraïl, Weygand), par le Capitaine et gouverneur militaire d'une petite ville au Liban, par le commandant d'un bâtiment amarré au port de Beyrouth ou par un lieutenant adjoint au Commandant des Polices libanaises.

c—Ces cartes s'étendent à toutes les activités sociales, politiques, économiques, culturelles, voire militaires. C'est ainsi que nous retrouvons des cartes de la Comtesse d'Audiffret et de Mme Tabbah (directrice du dispensaire de la Goutte de Lait de la Croix-Rouge française) à côté de celles des juges au Tribunal Mixte (par exemple René Fournier, Benoît Arène et Régie Révol) et de P. Drolhac, et des Administrateurs du Grand-Liban (Trabaud, Aubouard et Handzic). On retrouve également des cartes des ambassadeurs de France Helleu et Georges Balay, à côté de celles de professeurs à l'université Saint-Joseph, tels que Marcel Péan, Prosper Timbal et le Père Dupré Latour, sans oublier les missionnaires, tels que les Frères Charles Marcel et P. Attal de Saint-Etienne, ni E. Penso, représentant de l'Alliance israélite au Levant, ni l'Officier de l'Instruction publique, etc.

d—Les cartes envoyées par les personnalités dirigeantes forment le plus gros des cartes: 5 de Charles de Gaulle, 4 du Général Gouraud, 4 du Général Catroux, 6 du Général Beynet, 7 d'Aubouard, 7 de Trabaud, 5 de Helleu, 4 de Gennardi, 5 de Mazas, 8 de Doizelet. Ces cartes constituent l'équivalent de 60 cartes sur un total de 150 cartes aux expéditeurs identifiés, soit 40%. Les 90 autres cartes ont été envoyées par 78 personnes.

Comment se répartissent ces cartes selon leur sujet? On retrouve 41 cartes de félicitations et de remerciements, 33 invitations à des

réunions de travail, 12 invitations à des manifestations sociales, 9 cartes portant sur des affaires administratives, 7 portant sur des échanges politiques, 4 lettres personnelles, 52 cartes sans sujet identifié. Au total, ce sont 172 cartes.

C'est avec prudence que j'aborde le contenu de ce tableau, en considérant que les 52 cartes sans sujet identifié, portant seulement le nom de leur expéditeur, peuvent avoir une signification particulière et peuvent porter sur des demandes d'embauche ou de promotion professionnelle, ce qui pourrait expliquer le faible pourcentage de cartes portant explicitement sur ce chapitre (puisqu'il suffit que la personne présente sa carte pour faire comprendre l'objet implicite de sa démarche).

En tout état de cause, et s'agissant des cartes à caractère politique et administratif, je m'arrête sur deux points importants: les cartes à caractère politique viennent essentiellement de la part de Doizelet (7 cartes), elles témoignent d'une correspondance entre Shafiq al-Halabi et l'une des personnalités les mieux informées sur les coulisses de la politique française de l'époque. Le fait que ces cartes aient été expédiées durant les premières années du Mandat signifie qu'al-Halabi eut très tôt de solides relations avec les centres de décision politique en France. Plus précisément, on peut affirmer que Shafiq Bey tenait une place significative auprès des décideurs et, avec un peu d'exagération, prétendre que Shafiq Bey avait une certaine influence sur les décisions de l'époque.

Lisons donc la fin de la lettre datée du 17 décembre 1921, envoyée par Doizelet (et qui fait 7 pages):

J'ai assez phrasé pour aujourd'hui. Je compte que vous mettez toute votre influence pour faire triompher, chez les maronites, la candidature d'Antun 'Arabe et, sur ce, je vous envoie mon meilleur souvenir et ma plus affectueuse poignée de main.

Quant à la seconde lettre de Doizelet, datée du 15 mars 1922, il y écrit:

Vous me demandez quelle est l'opinion de Poincaré Pacha sur la Syrie? Savez-vous qu'il est bien difficile que de vous répondre? Poincaré est l'homme qui écoute froidement tout ce que ses visiteurs lui racontent. Que ce soit le général Gouraud ou Chucris Ghanem ou Samné ou un type du 36^{ème} ordre... Poincaré est un vieux malin, il interroge les sous-verge, mais il ne laisse jamais pénétrer sa pensée.

Je cite également un extrait de sa troisième lettre:

Plus je viens et moins je crois que cela se fera. Je reçois cependant pas mal de rouspétances, à propos de l'état actuel, et des gens de chez vous. Et ces rouspétances viennent non pas de francophones ou d'indifférents, mais des vieux amis de la France, de maronites en particulier, dont les noms vous épateraient si je vous les citais—ce que je me garderais bien de faire par lettre. Voilà, mon cher Shafiq Bey, l'état de la question syrienne en France.

La deuxième remarque touche aux lettres qui traitent de l'éducation au Liban. Dans une lettre datée du 22 mars 1922, Shafiq Bey répond, en tant que Directeur de l'Instruction Publique à une lettre envoyée par l'Inspecteur des Ecoles primaires du Sanjaq de la Bika':

... Etant inspecteur des Ecoles primaires du Sandjak de la Bekaa, vous vous trouvez de ce fait attaché à la Direction de l'Instruction publique et vous ne devez vous conformer qu'aux instructions de cette Direction. Vous ne pouvez ignorer l'état presque lamentable des écoles de votre Sandjak tant au point de vue technique qu'au point de vue administratif. Au lieu de vous consacrer uniquement et inlassablement à y remédier en multipliant les inspections, en exerçant un contrôle efficace sur le personnel enseignant, en régularisant sa situation et en apportant un peu plus d'ordre à votre correspondance administrative, vous vous prêtez à d'autres fonctions qui vous font négliger les vôtres.

A cette lettre, Shafiq Bey reçoit, une semaine plus tard, une réponse catégorique de la part du Conseiller culturel, qui dit:

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint une lettre adressée par vous le 22 mars à M. l'Inspecteur des Ecoles primaires du Sandjak de Bekaa. M. Fonfreide, conseiller d'administration du Sandjak, me charge de vous dire qu'il n'a pas cru devoir transmettre cette lettre à l'Inspecteur des Ecoles primaires, car elle n'a pas été visée par M. le Conseiller pour l'Instruction publique et l'État du Grand-Liban, ni adressée au destinataire sous couvert du Conseiller administratif.

L'intérêt de cette lettre ne réside pas tant dans la démonstration de la puissance des conseillers français dans l'administration libanaise du temps du mandat (démonstration qui n'a plus besoin d'être faite), mais dans la position de Shafiq Bey, dans la mesure où cette lettre va conduire à un désaccord profond qui aboutit à priver Shafiq Bey de son poste de Directeur de l'Instruction publique et à le remplacer par Da'ud 'Ammun.

Les cartes des Libanais

Ces documents sont des cartes au sens propre du terme. Petites, elles portent tous les signes des ambiances politiques libanaises à la veille

de l'indépendance. Elles portent également de petits détails, avec tout ce que l'adjectif « petit » peut sous-entendre de jeux et de positionnements administratifs, de regards sur les positions administratives, de tactiques communautaires, intra-communautaires ou même à l'intérieur d'une région, à l'égard de tel ou tel poste administratif. On peut y lire les menues subtilités des relations sociales et leurs manifestations formelles, qu'il s'agisse d'une tournure de langage, d'un trait d'écriture ou d'une manière d'exposer une requête. Tous ces signes débordent de leur champ de signification direct pour se relier constamment à un référent communautaire ou local.

J'élargis ici le champ du discours pour dire que telle était la situation au Liban entre les années 30 et les années 60. Les « actions » confessionnelles (au sens d'actions en bourse) étaient encore à leur état brut tant dans leurs dynamiques à l'intérieur de la scène libanaise que dans leurs liens avec l'extérieur, si bien que ces actions devenaient majoritaires dans toute affaire politique, administrative, économique ou sociale. J'ai du mal à me représenter aujourd'hui ces « actions » confessionnelles qui paraissent très tendues aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe, dans un pays où le Premier ministre porte la nationalité saoudienne, le président du Parlement la nationalité américaine, et où une grande partie de ses citoyens sont porteurs de nationalités de toutes sortes.

Mais revenons aux « cartes » des Libanais, au cours de ces années du Mandat. J'en donne un aperçu comparatif, selon leur répartition numérique, ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été rédigées, leur langue, etc., en partant de la considération que ces cartes constituent bel et bien un échantillon représentatif suffisant, sachant qu'un bon nombre d'autres cartes ont été perdues, déchirées ou conservées quelque part.

Le dit des chiffres

Ces cartes se répartissent, selon leur provenance confessionnelle, comme suit:

Tableau 3: Cartes « libanaises » réparties par appartenance confessionnelle des expéditeurs

Total	Minorités	Chiïtes	Druzes	Catholiques	Orthodoxes	Maronites	Sunnites
430	25	17	57	27	52	152	100
100%	5,8%	4%	13,2%	6,3%	12%	35,3%	23,2%

Ce tableau traduit fidèlement l'équilibre confessionnel libanais au regard des considérations démographiques de la ville de Beyrouth au début des années 40, des considérations de privilèges que la France tentait d'accorder aux maronites, et de l'appartenance confessionnelle de Shafiq Bey comme grand administrateur druze. La faible représentation des chiïtes (4 pour cent), au plus bas dans ce tableau après les minorités (5,8 pour cent) et les catholiques (6,3 pour cent), renvoie à leur faible présence démographique dans la capitale à la fin des années 30, à la faible représentation de leur « génération » dans l'appareil politique administratif à la veille de l'indépendance; c'est là une réalité que ne peut cacher aujourd'hui leur poids démographique dans la capitale et plus particulièrement dans la banlieue sud.

Cette proportion paraît encore plus faible et plus fragile si on la compare à la part druze des cartes qui s'élève dans ce tableau à 13,2 pour cent. La comparaison s'impose ici puisque la répartition des sièges au Conseil municipal de Beyrouth met les chiïtes et les druzes au même niveau, dans la mesure où un seul siège a été accordé à l'une *ou* l'autre des deux communautés.

La proportion élevée parmi les cartes druzes⁷ est due, de fait, à l'appartenance druze de Shafiq Bey lui-même. Cette proportion, à notre sens, est sans doute bien plus élevée que les indications même du tableau, en considérant que la maison de Shafiq Bey à Ba'qlin était ouverte aux personnalités et aux habitants de la Montagne druze pour qu'ils exposent directement leurs problèmes et formulent leurs requêtes sans intermédiaire.

En revanche, et en partant des sièges attribués par confession au Conseil municipal, la part des chiïtes (qui y disposent d'un demi siège), paraît importante, en comparaison avec la part de ce que nous avons regroupé sous l'étiquette « minorités » qui disposaient de trois sièges au Conseil municipal (2 pour les Arméniens orthodoxes et un pour les minorités).

Mais la faible proportion des minorités dans ce tableau, à l'inverse de celle des chiïtes, peut être attribuée à leur dynamisme économique, et au fait qu'elles possèdent des grosses structures économiques (banques, agences, écoles, artisanat, etc.), sans compter leur niveau élevé dans l'échelle sociale et culturelle, si bien que les emplois municipi-

⁷ Cette proportion demeure élevée, même après la suppression de 15 cartes sou-mises à Shafiq Bey, dans les années 50, comme on le verra plus loin.

paux leur paraissent mineurs, en admettant que l'une des fonctions de la carte serait de pourvoir un emploi. De même, en considérant la fonction sociale de la carte, il est important de noter que les minorités constituent dans leurs caractéristiques générales, un milieu d'élite, ce qui signifie que leurs relations avec les hauts lieux administratifs et politiques se passent de la médiation des cartes de visite.

S'agissant des cartes des expéditeurs catholiques (6.3 pour cent) et sunnites (23.2 pour cent), elles correspondent à la réalité, du fait du poids de ces deux communautés sur la scène beyrouthine. La proportion des cartes sunnites révèle « l'ouverture » à laquelle sont parvenus les sunnites dans leur représentation de l'entité libanaise, suite à l'ouverture affichée par les autorités mandataires à l'égard de cette communauté dès le début des années 30, si bien que dès 1936, l'opposition musulmane à une entité libanaise s'est considérablement atténuée pour devenir plus symbolique qu'effectivement militante.⁸

Quant à la proportion importante des « maronites » dans ce tableau (35.3 pour cent, soit plus du tiers des cartes), alors que la communauté maronite ne dispose que de deux sièges au Conseil municipal, elle peut renvoyer à son extension en dehors de la montagne et plus particulièrement vers les villes du littoral dès la fin du 19^{ème} siècle, de même qu'elle renvoie au nouveau souffle qui leur est donné par les autorités mandataires dans le réseau des centres administratifs et des institutions publiques et civiles libanaises en formation.

Le dit des mots

Aborder la question de la langue au Liban revient à aborder non seulement la pluralité des « langages » au Liban, mais aussi toutes les significations en termes d'histoires personnelles, familiales, communautaires ou régionales qui s'y rattachent. Si bien que les spécificités « linguistiques » chez certains Libanais finissent presque par devenir des signes particuliers au même titre que la singularité de leurs noms, de leurs traits de visages, et du climat de leur commune par rapport à celui de l'environnement.

A titre de digression, on peut rajouter que le contact de certaines communautés du Liban au XIX^{ème} siècle avec les Européens

⁸ Basim al-Jisr, *Mithaq 1943: li madha kan? wa hal saqat?*, Dar al-Nahar, Beyrouth, 1997, p. 68.

et leurs dispositions à profiter de l'enseignement que ces derniers pouvaient dispenser, a permis d'étendre leur champ d'activités sociales et économiques, et de les investir de nouvelles fonctions, celles de véhiculer de nouvelles pensées, de nouvelles formes de savoir-vivre, ainsi que le relève à juste titre Asad Rustum dans son étude sur le changement dans les traditions et les coutumes au Liban dès le XIX^{ème} siècle.

Les cartes des Libanais se répartissent ainsi en trois séries: une série de cartes entièrement rédigées en arabe, une autre série de cartes entièrement rédigées en français et une troisième dans les deux langues. Le détail des répartitions figure dans le tableau suivant:

Tableau 4: Les cartes « libanaises » réparties par langue de rédaction et appartenance confessionnelle des expéditeurs

Confession	Cartes rédigées en deux langues	Cartes rédigées en français	Cartes rédigées en arabe	Total
sunnites	16	8	76	100
maronites	8	63	81	152
orthodoxes	8	26	18	52
catholiques	7	6	14	27
druzes	9	—	48	57
chiïtes	3	2	12	17
minorités	2	15	8	25
Total	53	120	257	430
Pourcentage	13,3 %	27,9 %	59,7 %	100%

La langue arabe domine l'ensemble des cartes: 59.7 pour cent des cartes rédigées en arabe contre 27.9 pour cent rédigées en français. Si on ajoute à ce dernier pourcentage, qui n'est pas négligeable, les cartes rédigées dans les deux langues, on peut y lire les considérations politiques et culturelles de l'époque. On note particulièrement dans ce tableau la prédominance de la langue française chez les orthodoxes (26 en français contre 18 en arabe) et chez les minorités (15 en français contre 8 en arabe), ce qui renvoie naturellement à l'orientation des élites culturelles dès le dernier quart du XIX^{ème} siècle, vers l'enseignement du français puisque, ainsi que le constate Aulard,

ce ne sont pas les écoles françaises seulement qui enseignent le français (. . .) Toutes les autres écoles l'enseignent, mais naturellement pas au même niveau. De sorte que si la langue française est parlée au Levant, le mérite n'en revient pas seulement aux écoles françaises, mais à toutes les écoles existantes.

Je m'arrête sur quelques remarques significatives sur ce chapitre:

1—Les trente deux cartes soumises par l'évêque maronite Ignatius Mubarak, rédigées avec une belle plume et une écriture soignée, sans oublier les en-têtes qui portent son nom et son titre, tranchent avec l'ensemble des cartes envoyées par d'autres personnalités du clergé chrétien, car elles sont toutes rédigées en langue arabe. A titre d'exemple, sur les six cartes envoyées par l'évêque orthodoxe de Beyrouth Ilya Salibi, cinq sont rédigées en français et une en arabe, alors que sur les cinq cartes de l'évêque catholique Ignace Johanis, deux sont rédigées en arabe et trois en français.

Il convient de rappeler à ce propos que l'évêque Mubarak tient la position la plus radicale sur la nécessité de revenir au petit Liban, et s'oppose, tout au long des années trente et quarante au patriarche 'Arida sur le bon voisinage avec Damas.

2—Les onze cartes du Mufti de la République, Muhammad Tawfiq Khalid sont écrites en langue arabe, à l'exception d'une, écrite en français: cette dernière, écrite dans un français visiblement impeccable, est soumise au directeur de l'approvisionnement, qui est libanais. On aurait pu parler d'une coïncidence, mais le nom et l'en-tête de la carte, rédigés en français, dénotent une décontraction culturelle et politique, exprimée dans les petites attitudes du Mufti qui accompagnent ses grandes positions, lorsqu'il reçoit le Haut-Commissaire en 1939, puis le Général de Gaulle en 1943. Il convient de signaler que Mohammad Tawfiq accepte en 1932 le titre du « Mufti de la République », un titre tant refusé par ses prédécesseurs qui ont insisté pour préserver leur titre de « Mufti de Beyrouth ».

3—Le langage des cartes n'est pas figé, et se module en fonction des occasions qui en initient la rédaction. Ainsi les cartes de félicitations envoyées par telle ou telle personnalité (Camille Chamoun par exemple) sont rédigées en français, nom et contenu. Il en va autrement des cartes demandant un service, rédigées en arabe: dans ce cas, une troisième personne intervient, le porteur de la carte qui, par courtoisie, est mis par son expéditeur au courant de son objet.

Les cartes ont aussi plusieurs visages et donnent plusieurs visages à leurs expéditeurs. Si bien qu'en arabe, des expéditeurs tels que Najib Qabbani, Harith al-Nakadi et Butrus Dhahir, deviennent en français Najib Qabbani Bey, Hareth Nakadi Bey, Butrus Dhaher Bey, ‘Abdullah Khuri Sa‘ada Bey, et Girgis Rizqallah Bey, etc. Quant à Nasib Junblat en arabe, il revient en français à ses origines et devient Nasib Janbulad Pacha.

Le contenu des cartes « libanaises »

Ces cartes se répartissent principalement en trois sujets explicites: vie sociale (félicitations, remerciements, invitations à des déjeuners ou des soirées), contacts avec des officiels (invitations à des manifestations officielles ou réunions politiques), et demandes de médiation pour une embauche ou le règlement d'un problème administratif. Une quatrième catégorie regroupe les cartes qui portent seulement le nom de leur expéditeur sans d'autres détails. Elles se répartissent entre ces catégories selon le tableau suivant:

Tableau 5: Les cartes libanaises réparties selon leur contenu

Vie sociale	Contacts officiels	Demandes de médiation	Sujet indéterminé	Total
101	34	177	118	430

J'aborde les significations administratives des documents de Shafiq al-Halabi à partir des deux dernières catégories, celle des demandes de service, et celles sans sujet indiqué. Les demandeurs de médiation se répartissent comme suit:

Tableau 6: les cartes libanaises réparties par appartenance confessionnelle des demandeurs de médiation

	sunnites	orthodoxes	maronites	catholiques	druzes	chiïtes	minorités	Total
Total cartes	100	52	152	27	57	17	25	430
Cartes de médiation pour une embauche	54	18	55	5	29	13	3	177
Proportion	54%	34%	36%	18,5%	50,8%	76,4%	12%	41,1%

Ces pourcentages sont à peu près équivalents entre les druzes (50.8 pour cent) et les sunnites (54 pour cent). Les demandes de médiation faites auprès de l'Administrateur de Beyrouth sont équivalentes en nombre entre les maronites (55 demandes) et les sunnites (54 demandes), sans que cela ne signifie une équivalence dans les proportions puisque les demandes de médiation formulées par des maronites ne constituent que 36 pour cent de l'ensemble des cartes, alors que celles formulées par les sunnites forment 54 pour cent. Il est pourtant important de constater que ces deux communautés (sunnite et maronite) regroupent 66 pour cent de l'ensemble des demandes de médiation, ce qui renvoie, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, au poids de la démographie sunnite à Beyrouth, et à celui administratif des maronites.

Comment se répartissent ces cartes en fonction de la nature des demandes de médiation? D'entrée de jeu, il apparaît que ces cartes entrevoient le monde de l'administration de l'État comme un secteur politique privé. Aussi dans le sillage de la *'asabiyya* communautaire et clanique autour de laquelle se structure la société libanaise, le service personnel rendu donne la mesure de l'influence politique et administrative du *za'im*. Sur l'ensemble des cartes demandant une médiation, seules 5 sur un total de 177 portent sur des demandes générales; elles méritent toutes d'être mentionnées:

- * la première est envoyée par Henri Pharaon, homme politique et d'affaires et propriétaire des fameuses écuries, qui demande à l'Administrateur de Beyrouth d'intervenir pour organiser la circulation des camions à proximité de la Bourse de Beyrouth. Demande qui se personnalise néanmoins si on se souvient qu'à cette époque, Henri Pharaon était président du Conseil d'administration de la Bourse;
- * la deuxième remercie « par avance » Monsieur l'Administrateur de Beyrouth d'aider l'officier en charge de la prison de Beyrouth à assurer les « besoins en farine pour les prisonniers », et c'est là une demande faite par Camille Chidiac, directement responsable des prisons;
- * la troisième demande de médiation est formulée par l'évêque maronite de Beyrouth 'Abdullah Khuri, où il informe Shafiq Bey des résultats d'incidents intervenus avec les maronites de Marj'ayun: c'est là une demande des plus intéressées mais . . . publique!!
- * la quatrième contient une demande de Kamal Junblat de veiller

au bon suivi du référendum (je n'ai pas eu connaissance d'un référendum à cette époque).

- * la dernière demande est faite par le directeur de l'usine Rbayz, qui demande un entretien à Shafiq Bey « au sujet de l'invention d'un pneu en caoutchouc, fabriqué au pays », et c'est une des demandes les plus légitimes.

C'est là qu'on voit que le « public » au Liban rejoint rapidement la périphérie de la communauté, et « l'intérêt public » la périphérie des institutions administratives.

Une identité franchement déclinée signifie une demande franche de médiation

Venons-en aux cartes de visite qui ont pour objet une demande de médiation pour embauche. Certaines cartes portent la mention « Nous vous prions de faciliter la mission de son porteur » ou « du porteur de ces lignes » ou encore « de donner au porteur de cette carte n'importe quel emploi à la municipalité ». Cette formulation n'est point innocente. Car en rendant anonyme le porteur de la carte, qui fait l'objet de la demande de médiation, cela renvoie à une indifférence implicite et à une intervention de principe sans plus.

A l'inverse, la mention explicite du nom de la personne pour laquelle la demande de médiation est formulée, s'exprime, à travers les cartes soumises à Shafiq al-Halabi, dans deux situations:

- * une première situation où se trouve exprimée la demande de médiation pour un parent. Il s'agit de dix cartes. Se trouve mentionné, à côté du nom de la personne concernée par la demande, son lien au demandeur (« notre parent », « notre gendre », etc.). Dans ces demandes, bien des personnalités sont sur un même pied d'égalité: l'homme politique Musa Nammur, le juge Husayn 'Abd al-Samad, le commissaire de police Salim Nasir al-Din, l'Administrateur Ahmad al-Barjawi, et l'intellectuel Salah al-Asir. A ce sujet, l'expression de l'évêque maronite est la plus parlante: après avoir vanté les qualités de la personne qui fait l'objet de la requête, il ajoute « et par-dessus tout, il est notre parent, il est donc inutile de rajouter plus d'explications ». Une expression similaire revient dans les lignes d'une requête formulée par l'évêque orthodoxe qui qualifie la personne concernée de « fils spirituel ».
- * une deuxième situation dans laquelle se trouvent vantées les vertus de l'appartenance à la confession druze. Que le porteur de la

carte, à savoir la personne concernée par la requête soit druze ou non, la référence aux «pures valeurs druzes» s'impose: tel est le cas par exemple de trois demandes faites par Kamal Junblat qui demande une faveur pour des chrétiens, de celle faite par l'Administrateur du Mont-Liban, Fu'ad Baridi, pourtant orthodoxe qui demande une intervention en faveur d'un maronite, ou encore de la demande faite par le Premier ministre Ahmad Da'wuq demandant une faveur pour le maronite Hanna Abi Sa'b.

Médiation et compétences

Trente cartes portent sur des demandes d'emploi de gardien; si on y ajoute les demandes d'emploi à «n'importe quel travail à la municipalité», ce qui ne requiert aucune compétence particulière, alors il ne reste que 15 cartes sur un total de 148, portant sur des demandes d'emploi appuyées de compétences particulières (diplômes ou savoir-faire).⁹

Nous disons 148 car, sur l'ensemble des 177 cartes mentionnées dans le tableau ci-dessus, nous en avons exclu 29 présentées par Ignatius Mubarak, évêque des maronites à Beyrouth. Ce dernier semble plus confiant que tous les autres s'agissant des personnes qu'il recommande, dans la mesure où il fait figurer sur les cartes leurs qualifications. Ces qualifications sont classées comme suit d'après les 29 cartes: une demande pour le «Ustadh» Philippe Manassa, 8 demandes où les candidats sont prêts à passer n'importe quel examen, 6 demandes où les personnes concernées sont présentées comme connaissant parfaitement le français, 2 demandes en faveur de personnes présentées comme maîtrisant le français et l'arabe et sachant dactylographier, 3 demandes au profit de personnes possédant le baccalauréat (dont un le baccalauréat français), une demande en faveur d'une personne possédant un permis de conduire. Dans les six autres demandes, les qualifications des personnes recommandées ne sont pas mentionnées, même pas la capacité de lire et d'écrire: cela n'empêche pas l'évêque de recommander un protégé pour un emploi de gardien de nuit, en l'appuyant de l'argument selon lequel il ne

⁹ Ces demandes de faveur pour des embauches se répartissent comme suit: 3 demandes pour des postes de médecins, 1 demande pour un poste d'ingénieur, 3 demandes pour des postes de greffiers, 8 demandes pour des postes de sapeurs-pompiers.

lui « semble pas qu'on demande au gardien de nuit de savoir lire et écrire ».

*Les cartes, les positions de leurs auteurs par rapport à la politique
et à l'administration*

Les auteurs des cartes se répartissent selon leurs positions politiques, administratives, et professionnelles comme suit:¹⁰

Tableau 7: Auteurs des cartes réparties selon leur appartenance politique, administrative, professionnelle et religieuse

	politiques ¹¹	clergé ¹²	administratifs ¹³	juges	Armée/sécurité	Institutions éducatives	Professions libérales	Institutions civiles	indéfini	total
Nb/ personnes	54	21	29	22	7	11	45	18	17	224
Nb/cartes	130	80	38	36	8	12	54	26	17	401 ¹⁴

Il est facile de remarquer que les hommes politiques ont la part du lion de l'ensemble des cartes (210 cartes sur un total de 401). Les administratifs et les juges viennent en second lieu (36 et 38 sur 210). Autrement dit, ces catégories couvrent tant une partie des relations entretenues par Shafiq al-Halabi comme administratif et juge, que la part des politiques dans les institutions d'État en construction, de

¹⁰ Ces personnalités sont classées d'après les titres mentionnés sur leurs cartes de visite.

¹¹ Les hommes politiques se répartissent comme suit: Président de la république (6), Président du Sénat (1), Président du Parlement (1), Secrétaire d'État (2), Premier ministre (7), ministre (16), député (8), membre du Sénat (1), chef politique (14).

¹² Le clergé se répartit comme suit: patriarche (1), mufti (1), évêque (12), curé (3), rabbin (2), pasteur (2).

¹³ Les administratifs se répartissent comme suit: Administrateur (4), Directeur général (11), Ambassadeur (1), fonctionnaire (13).

¹⁴ Nous avons compté 6 femmes qui ont envoyé des cartes au nom d'associations caritatives.

même qu'elles couvrent la part des confessions dans le corps administratif en formation.

Il ne faut pas imaginer que la part des politiques et des confessions dans cet État correspond à une division équitable, elle correspond surtout à l'équilibre des forces politiques et communautaires existantes. A partir de ce constat, nous consignons, en marge de ces chiffres, les remarques suivantes:

1—figure parmi ces cartes une seule au nom d'un membre du clergé druze, et c'est le cheikh 'Aql Abu Shaqra;

2—figurent 11 cartes au nom de Muhammad Tawfiq Khalid, le Mufti de la République;

3—figurent 2 cartes de deux rabbins;

4—les 64 autres cartes sont au nom de personnalités diverses du clergé chrétien, de différentes confessions, mais avec une majorité maronite;

5—dans la catégorie des minorités, et du fait de l'absence d'hommes politique de poids dans cette catégorie,¹⁵ le clergé s'est chargé d'établir le lien entre la communauté et le système administratif à Beyrouth. C'est ainsi que peuvent se lire 15 des 25 cartes envoyées par les représentants de ce clergé à Shafiq al-Halabi.¹⁶

S'agissant des cartes des politiques, on peut faire les remarques suivantes:

1—on note l'absence des chefs des régions périphériques du Liban: Hamid Franjiyyah, Sa'di al-Manalla, 'Abd al-Hamid Karamah, et Yusuf Bey al-Zayn du Sud. Ceux dont les cartes figurent dans le lot, n'en ont envoyé qu'une seule ('Adil 'Usayran, Sabri Hamadah, Khalid Shahab, et Riyadh al-Sulh). La part la plus importante revient aux cartes des hommes politiques de Beyrouth et de ses environs maronites: Présidents de la république et leurs épouses (16 cartes), Premiers ministres tels que Sami al-Sulh (14), Ahmad Da'wuq (13), Abdullah Bayhum (5) 'Abdullah Yafi' (5), ainsi qu'un grand nombre

¹⁵ Ce qui n'exclut pas la présence d'une personnalité telle que Ayyub Thabit, Secrétaire d'état (1934–1936) et Premier ministre (mars-juillet 1939).

¹⁶ Les cartes des minorités se répartissent comme suit: jésuites c.a.d latins (3), protestants (3), arméniens (8), syriaques catholiques (7), juifs (4).

de ministres, de députés, et d'administratifs appartenant à ces deux confessions;

2—on constate un brouillage dans la compréhension des nouvelles positions politiques et administratives, de même que dans les nouvelles formes à mettre dans les relations politiques et administratives.

Devant cette difficulté à comprendre les nouvelles positions, nous citons la manière dont Sami al-Sulh, ex-Premier ministre, se présente dans ses cartes: tantôt il se présente comme « *ra'is majlis al-wuzara' al-lubnani* » tantôt il se présente comme « *ra'is al-wizara al-lubnaniya* », et l'on ne sait pas lequel des deux titres rectifie l'autre. Dans le premier, il est difficile de savoir si l'adjectif « libanais » qualifie le cabinet ministériel ou son président, et dans le second cas, l'adjectif libanais n'a pas lieu d'être, si ce n'est pour insister sur la « libanité » naissante après 1920, et pour se démarquer du premier ministre syrien, son jumeau, ce à quoi Sami al-Sulh ne se serait pas risqué.

Dans la deuxième présentation de son titre, « *ra'is al-wizara al-lubnaniya* », on voit l'amalgame entre un gouvernement qui accueille un chef, et un ministère qui accueille un président, mais au rang de ministre et non de président, ainsi que le titre fut confirmé par la suite comme Premier ministre.

On peut faire remarquer la même confusion sur les cartes de visite du Mufti Muhammad Tawfiq Khalid, qui ne sait s'il doit placer la distinction dans la case de Beyrouth, ou dans celle d'Administrateur. Cela ne peut étonner si on sait que les Beyrouthins des années trente et quarante étaient loin de regarder leur ville sous l'angle de ce statut d'exception conféré à cette dernière par le gouvernement libanais. Cette remarque se confirme par le fait que leurs correspondances contiennent des références à Beyrouth comme une *balda* ou commune, ainsi qu'en attestent les enveloppes des cartes de visite envoyées à Shafiq al-Halabi par des personnalités beyrouthines telles que Ahmad Da'wuq, le Mufti Khalid et l'évêque Mubarak.

Quant au manquement aux règles du savoir-vivre administratif, il est notoire dans les papiers des notables chiïtes. Et cela revient bien entendu à leur cloisonnement dans le Jabal 'Amil et dans la Biq'a, les régions les plus éloignées des effets du capitalisme au XIX^{ème} siècle. De plus, des fatwa ont été émises plus tard, à la suite des mouvements de révolte à Najaf et Qum en 1920, interdisant de

prendre des fonctions administratives sous occupation. Alors que constatons-nous dans les cartes de visite des notabilités chiïtes, et notamment dans celles de Ahmad al-As‘ad?

1—Ahmad al-As‘ad écrit à Shafiq al-Halabi sur une feuille extraite d’un cahier normal, la seule dans son genre parmi tous les documents consultés, première entorse aux règles d’usage de la correspondance.

2—Dans une de ses cartes, Ahmad al-As‘ad écrit à l’encre rouge, ce qui est inhabituel dans les correspondances, deuxième entorse à l’étiquette épistolaire.

3—Ahmad al-As‘ad s’adresse à Shafiq al-Halabi en écrivant: « Le porteur de la carte m’a informé que vous aviez une place libre dans cette catégorie d’emploi », autre signe de manque de familiarité avec le savoir parler administratif.

Au passage, nous signalons que les cartes de Ahmad al-As‘ad sont révélatrices de sa ruse politique, puisqu’il est le seul à mettre sur ses correspondances une adresse qui englobe toute une région; l’adresse de Ahmad al-As‘ad c’est le Jabal ‘Amil, écrite en français et en arabe, et non seulement en arabe comme l’est son nom même. Et qui connaît Ahmad al-As‘ad devine bien qu’il ne s’agit pas d’ingénuité, son adresse est bel et bien tout le sud, autrement dit le Jabal ‘Amil, et il n’y admet pas d’autre notabilité concurrente.

Pour en revenir aux cartes de médiation, il convient de signaler le ton respectueux qui enveloppe toutes ces demandes lorsqu’elles s’adressent à l’Administrateur. A mon sens, cela renvoie au style de l’administration mandataire, même s’il s’agit d’un aspect formel. Il suffit de lire la lettre du général Catroux qui demande, le plus aimablement du monde, à Shafiq al-Halabi de donner son nom à une place de Beyrouth. Ou de lire les deux lettres de remerciements du Général de Gaulle et du Général Catroux lorsque deux places à Beyrouth ont été baptisées à leur nom. On comprend alors le ton courtois et respectueux avec lequel les présidents de la république et les premiers ministres s’adressent à Shafiq al-Halabi. L’écart entre le politique et l’administratif est bien marqué dans ces correspondances, à une époque où l’administration n’était pas la chasse gardée de tel ou tel homme politique.

Les militaires

Très brièvement, en consultant les cartes de visites écrites par des militaires, ou soumises à Shafiq Bey pour des affaires les concernant, il est intéressant de constater que les forces de sécurité intérieure en étaient encore à leur hiérarchie héritée de l’époque ottomane, on y voit les titres de Bakbashi, Yuzbashi, Unbashi. Quant à l’armée et aux sapeurs-pompiers, la hiérarchie française y est visible, on y voit le Capitaine Shihab, le Colonel Nawfal, de même que l’on croise parmi les références aux sapeurs-pompiers, une recommandation pour la promotion d’un caporal et d’un adjudant. Le tout s’explique par l’arrivée tardive de ces hiérarchies, alors que les forces de sécurité remontent à l’époque de la Mutasarrifiya en 1864.

La part des femmes

Les 34 cartes soumises par des femmes à Shafiq al-Halabi se répartissent comme suit:

Tableau 8: Cartes envoyées par des femmes à Shafiq al-Halabi, réparties selon l'appartenance confessionnelle de leurs expéditrices

	Sunnites	Maronites	Orthodoxes	Catholiques	Druzes	Chîtes	Minorités	Total
Nb de femmes	1	10	5	–	2	–	1	19
Nb de demandes jointes	1	21	9	–	3	–	1	35

En passant en revue les noms des femmes qui ont envoyé des cartes à Shafiq al-Halabi, nous nous trouvons face à l’élite sociale et politique: Nazira Zayn al-Din, les Sursuq, les Bestres, Farajallah, al-Atrash, Maqdisi, Kurdahi, Ayyub, al-Ahdab, sans négliger les épou-

ses des présidents de la république et d'hommes politiques, telles que Mesdames Eddé, Nakkash, Sa'd, Khuri, Nammur.

Le contenu principal des cartes se résume à des invitations et à des rencontres de sociabilité et, si on met de côté les 5 cartes où l'épouse du Président de la République, Madame Alfred Naqqash, intervient en faveur d'un tiers, ce type de demande se résumerait à une seule, faite par Nazira Junblatt, qui a pris la relève de son mari à la tête de la communauté druze après l'assassinat de ce dernier.

Conclusion

En définitive, les documents personnels de Shafiq al-Halabi appellent plus d'une lecture. Bien plus, quelques-uns de ces documents mériteraient des études séparées. Tels que cette lettre de Mme Georges-Picot qui s'adresse à Shafiq al-Halabi en écrivant: « Si nous passions l'hiver à Dar'a, j'aurais toujours la ressource d'évangéliser les musulmans fanatiques qui demeurent dans la ville citée . . . » Ou encore cette demande formulée par Shafiq al-Halabi de pouvoir s'adjoindre les services d'un professeur d'anglais. Ou encore la carte de Georges Rizqallah qui demande à Shafiq al-Halabi d'aider un topographe libanais venu de Syrie (1941), « parce qu'il est Libanais, et qu'être Libanais est un crime impardonnable aux yeux des Syriens, et ceux qui n'ont aucune moralité veulent nous rattacher à eux, sans pitié pour notre fierté et notre honneur (. . .) Quelle honte! »

Enfin, Shafiq al-Halabi a pris la responsabilité de la Municipalité de Beyrouth et de son gouvernorat dans une des périodes les plus difficiles de l'histoire de l'action politique à la veille de l'indépendance. Il y a instauré le pouvoir et la respectabilité de l'État. Il a réussi là où d'autres ont échoué: rappelons que les habitants de Beyrouth ont interdit en 1938 à Salim Takla l'Administrateur qui a précédé Shafiq Bey d'entrer dans la mosquée al-'Umari pour les congratulations d'usage, « puisque, selon l'avis des Beyrouthins, ce poste leur revient et Salim Takla n'est pas de Beyrouth, mais de la montagne et, par conséquent, ils ont refusé cette nomination ».¹⁷

Or, les événements du 11 novembre 1943 et les arrestations par les autorités mandataires des hommes d'État au Liban, ont mis fin

¹⁷ 'Umar Salim Salam se souvient, 1901-1987, sans date, sans édition, p. 72.

à la carrière politique de Shafiq Bey, malgré le fait qu'il se soit opposé à ces arrestations, et à la montée des forces militaires à Bchamoun. C'est dans ce contexte qu'il est démis de ses fonctions en 1943.¹⁸

Il s'agit du premier échec de sa vie administrative et politique. J'insiste sur le terme « premier » comme une limite aux ambitions et aux espoirs de Shafiq al-Halabi, bref à sa carrière politique et administrative. Si bien que la position qu'il a occupée jusqu'en 1966 comme membre du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Electricité du Liban n'est qu'une lutte défensive pour préserver l'histoire d'un homme qui a une longue expérience dans l'administration et la politique.

Shafiq al-Halabi n'a pas fait mystère de son histoire familiale qui ne repose sur aucune relation solide de *'asabiyya*, puisqu'aucun lien de sang ne le relie à la famille druze al-Halabi; le lien avec cette famille est circonstanciel et renvoie à son grand-père originaire d'Alep. Plus encore, il n'a pas construit son parcours personnel sur les bases d'une *'asabiyya* communautaire. Aussi s'est-il présenté aux élections, lui le druze, en tant que vice-président du Bloc National dont le président est le maronite Emile Eddé. Le fait qu'il n'ait bénéficié d'aucune protection communautaire ou *'asabiyya* constitue la seule et principale origine de sa faiblesse, si bien que sa mort en 1978 ne l'a pas seulement effacé de la mémoire administrative et politique libanaise, mais aussi de la mémoire même de sa commune, Ba'qlin.

Qui est donc Shafiq Halabi? Cette question m'a été posée par un étudiant, alors que je photocopiais dans une librairie les papiers personnels de l'Administrateur, en compagnie de son fils. L'étudiant est pourtant né en 1977. Pour toute réponse, le fils de Halabi et moi-même, nous nous sommes regardés, et nous nous sommes compris.

¹⁸ Najib Bu'ayni, *Rijal min Biladi*, Beyrouth, Mu'assasat Dar al-Rihani, 1984, p. 268.

PART FOUR/QUATRIÈME PARTIE

RURAL AND URBAN MOBILISATION:
RESISTANCE AND COOPERATION

LES MOBILISATIONS URBAINES ET RURALES:
RÉSISTANCE ET COOPÉRATION

This page intentionally left blank

MINORITIES AND ETHNIC MOBILISATION: THE KURDS IN NORTHERN IRAQ AND SYRIA

Nelida Fuccaro

Abstract

Cet article porte sur le développement des minorités et des communautés ethniques dans le cadre de la domination mandataire en Syrie et en Irak dans l'Entre-Deux-Guerres. Il s'intéresse à l'émergence de catégories d'élites et aux mobilisations populaires, en relation avec l'élaboration des idéologies nationalistes, la constitution de l'État territorial et l'impact d'une domination coloniale quasi directe insérée dans le nouvel ordre international. En étudiant le cas des Kurdes, l'article éclaire les interprétations historiques différentes, et souvent divergentes, relatives à l'émergence des nouvelles identités ethniques kurdes: locales, nationales et centrées autour de l'État.

This article discusses the interplay between group dynamics, cultural diversity and the mandates as projects of state and nation-building in Iraq and Syria. It explores the meaning and relevance of concepts of minority, ethnicity and ethnic community in a multiplicity of contexts: the Ottoman legacy, the growing influence of the European powers, the shaping of a new regional order, and, last but not least, the changes affecting group loyalties and solidarities as variables which started to define national majorities and minorities in mandatory societies. The Kurds are an illuminating case study, since they form the largest non-Arab community in the region, and came to be divided by the imposition of new national borders. The history of the Kurds under mandatory rule illustrates the complexities and contradictions of the Middle Eastern mandates as political projects while signposting their importance in the creation of new political and social identities for purposes of individual and group mobilisation.

State and society under the mandates

Minorities are one of the by-products of modern nation-states. Although the term “minority” has been often used with reference to the *millet*

communities under Ottoman rule, minority, and its complement, majority, are notions interwoven with concepts of nationality, popular sovereignty and the modern territorial state. Arguably, the emergence of modern nation-states in the Arab Middle East after the First World War created the conditions for the development of ethnic and religious minorities as national groups. Yet, under the European mandates, minority communities were still in the making, alongside, as it were, the new Middle Eastern states which emerged in the inter-war period. As elsewhere in the region, modern political structures and institutions in mandatory Syria and Iraq were slowly taking shape alongside new types of communal association through the agency of British and French domination. The legacy of the ethno-religious organisation of the Ottoman Empire was not eradicated, and continued to shape notions of polity and community long after the demise of Istanbul as the imperial capital of the Arab world. As Kemal Karpas has argued, Ottoman influence stretched forward in time, reaching contemporary Middle Eastern states which have not yet succeeded in fully integrating a sense of identity and solidarity based on territorial, ethnic or linguistic bonds.¹

It is difficult to ascertain the degree of modern political consciousness which marked the mobilisation of ethnic and religious groups at the particular historical juncture discussed in this article. In other words, their awareness of themselves as constituting a “minority” in the normative sense of the term must be problematised. Communities continuously reconstruct and manipulate historical settings to present a unitary vision of their political development, particularly in our age of nation states. As a result of the historicist nature of any nationalist discourse, historical facts become more relevant to the present and future, rather than being representative of “historical reality”.²

The study of popular and elite mobilisation in mandatory Syria and Iraq cannot rely on a somewhat reductionist model of minority/

¹ Kemal Karpas, “The Ottoman Ethnic and Confessional Legacy in the Middle East”, in Milton Esman and Itamar Rabinovich (eds.), *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East*, Ithaca NY and London, Cornell University Press, 1988, pp. 35–53.

² Ernest Renan, “Qu’est-ce qu’une nation?”, in John Hutchinson and Anthony D. Smith (eds.), *Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 1994, pp. 17–18; Eric Hobsbawm, “The Nation as Invented Tradition”, in *ibid.*, pp. 76–83; “Introduction” in Malcolm Chapman, Maryon McDonald and Elizabeth Tonkin (eds.), *History and Ethnicity*, London, Routledge, 1989, pp. 7–11.

state confrontation, since both the minority and the state were still hybrid socio-political entities. How, then, should we approach the new modes of state/society interaction under the umbrella of mandatory rule? Pre-national ties provided important elements of continuity with the past as the primary human, cultural and political capital of mandatory societies. Local polities in Syria and Iraq included a variety of interest groups whose cohesion rested on different type of loyalties to family, religious community, tribe, urban quarter and village. "Primordial attachments" played a large part in defining social bonds, since kin ties, language, religion and social practices continued to appeal to deep-rooted notions of individual and collective existence.³ If analysed from the perspective of these loyalties, the mandates did not represent evolutionary/modernist projects of nation-building. At least it must be recognised that the foundations of the new states were established as a result of strategic bargaining between new elites and old socio-political cultures. When Iraq and Syria achieved independence, in 1932 and 1946 respectively, primordial loyalties continued to be a very important component of their social fabric. In both regions, established networks of solidarities, particularly tribes and religious communities, continued to function as frameworks for action and organisation.⁴

The extent of the changes which affected mandatory societies, however, should not be underestimated. In the light of the non-evolutionary nature of the new political systems, change can be best qualified as the progressive re-adjustment of boundaries between the state and local communities as a result of the emergence of new political and social forces. An important element of this process was the creation of an extensive network of local collaborators through which the French and British administrations were able to transform the position of individuals and groups.⁵ This occurred at different

³ Clifford Geertz, "The Integrative Revolution: Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States", in Clifford Geertz (ed.), *The Interpretation of Cultures*, London, Harper Collins, 1993, pp. 255–310.

⁴ On tribes and tribal policies see: Hanna Batatu, *The Old Social Classes and Revolutionary Movements of Iraq: a Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of its Communists, Ba'ithis and Free Officers*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1978, pp. 73 ff.; Philip S. Khoury, "The Tribal Shaikh, French Tribal Policy and the Nationalist Movement in Syria between the Two World Wars", *Middle East Studies* 18, 2, 1982, pp. 180–193; John F. Williamson, *A Political History of The Shammar Jarba Tribe of al-Jazirah, 1800–1958*, Ph.D. Dissertation, Indiana University, 1975.

⁵ Compare Keith Watenpaugh's article in this volume.

levels of the power structure of the new states. The new political elites (the Sharifian officers in Iraq, the urban notables in Syria) practised Arab nationalism as a state ideology, which increasingly defined their focus of allegiance. The integration of many tribal and religious leaders into the local administration and into parliaments triggered new forms of competition to gain access to symbolic, economic and political resources. Tribal leaders in particular acquired considerable bargaining power vis-à-vis the state as large landowners. Peasants and tribesmen who served in military units created by France and Great Britain such as the *Troupes Spéciales* and *Contrôle Bedouin* in Syria, the Levies in Iraq and the Arab Legion in Transjordan, also developed new technical skills and an *esprit de corps* which cemented new interest groups able to challenge the established order.⁶

The national and international setting: minorities and mandates

The establishment of nation states in the Middle East required the recognition of a mutual framework of action and reaction linked to the international order which had crucial repercussions in the definition of majorities and minorities in each country. The regional and international dimension of the new state system which emerged in the Middle East in the inter-war period was particularly important for the definition of the Kurds as a modern ethnic community while, ironically, it led simultaneously to their fragmentation as citizens of Syria, Iraq, Turkey and Iran.

With the establishment of the mandates, the development of institutional relations between the states and the non-Sunni and/or non-Arab communities was relatively slow and uneven, and responded to the necessity of minimising the disruptive impact of change from

⁶ These are well documented developments. See Reeva S. Simon, *Iraq Between the Two World Wars: the Creation and Implementation of a Nationalist Ideology*, New York NY, Columbia University Press, 1986; Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate: the Politics of Arab Nationalism 1920–1945*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1987; N.E. Bou-Nacklie, “Les Troupes Spéciales: Religious and Ethnic Recruitment, 1916–1946”, *International Journal of Middle East Studies* 25, 4, 1993, pp. 645–60; David Omissi, “Britain, the Assyrians and the Iraq Levies, 1919–1932”, *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 17, 3, 1989, pp. 301–22; Roger Owen, “Class and Class Politics in Iraq before 1958: the Colonial and Post-Colonial State”, in Robert A. Fernea and Wm. Roger Louis (eds.), *The Iraqi Revolution of 1958: the Old Social Classes Revisited*, London, I.B. Tauris, 1991, pp. 154–71.

Ottoman administrative practice. Some continuity with the past was maintained in the case of the religious groups which were part of the *millet* system, which was reshaped and integrated into modern legislation. Thus the Iraqi constitution of 1925 (Organic Law) made provisions for the creation of spiritual councils whose establishment was made dependent on the enactment of special legislation for each community. In 1936 the French High Commissioner in Syria and Lebanon issued a decree which gave legal recognition to the historic religious communities and assimilated their law of personal status into the 1930 constitution.⁷ While the term “minority” continued to be used almost as a synonymous with “religious community”, racial groups were labelled “ethnic” with no particular political or institutional connotation.

In the international arena, the word minority became a powerful and controversial instrument in the hands of the League of Nations and the mandate administrations. The mandate charters included generic guarantees for the protection of minorities whose future welfare had been a major concern during the negotiation of the post-war settlement at the Paris Peace Conference. By appealing to these clauses, the League often interfered in the process of self-government. Minorities became a constant source of friction between the local Sunni elites and the British and French mandatory administrations, which claimed to be bound to accept the League’s tutelage of minorities under international law. As the minorities became the instrument of divide and rule par excellence, the minority question frustrated the process of nation-building which was central to the mandates’ international mission.⁸

The emergence of the minority question paralleled and to some extent nurtured the articulation of state nationalism. In Syria and Iraq, minorities featured prominently in Arab nationalist discourses which supported movements of resistance to European colonialism.

⁷ Albert Hourani, *Minorities in the Arab World*, London, Oxford University Press, 1947, pp. 74–77, 92–95 (on *millets* and minorities in Syria and Iraq); Stephen H. Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, London, Oxford University Press, 1958, pp. 6–14, 220; Kerim Abdul-Razzak Attar, *The Minorities of Iraq during the Period of the Mandate, 1920–1932*, Ph.D. Dissertation, Columbia University, 1967, pp. 82–88; see also Youssef Takla’s article in this volume.

⁸ Hourani, *Minorities* . . . , pp. 33–34, Attar, *Minorities of Iraq* . . . , pp. 12–27, 75–103; F.S. Northedge, *The League of Nations: its Life and Times 1920–1946*, Leicester, Leicester University Press, 1986.

In Iraq towards the end of the mandate, anti-Assyrian rhetoric permeated nationalist/anti-British propaganda to an extent that it had become a major cause of friction between the Muslim and Assyrian populations of the Mosul province. In 1933 the military campaign against the Assyrian Christians led by General Bakr Sidqi allowed him to enter the stage of national politics and elevated the army to the position of “custodian of the national interest”. After the publication of the draft Franco-Syrian treaty in 1936, Arab/Syrian nationalist propaganda against Alawites, Druzes, Christians and Kurds played a determining role in mobilising the local population against the French administration and their local supporters in the Jabal Druze, the Jabal Ansariyya and in the Jazira. On that occasion the treatment of minorities became the testing ground for the nationalist government of Damascus, which was attempting to establish its credibility, given the possible ratification of the Franco-Syrian Treaty.⁹ The constitution of national identities functioned as a powerful catalyst for the consolidation of quiescent “others” which entered the new game of ethnic politics.

Another important aspect in the definition of minorities and ethnic groups was the increasing relevance of the notion of “national territory”, which was enforced by the fixing of national boundaries by the new mandatory administrations. In the same way as territory defined the political field of the state, it came to bind together the political aspirations of groups which occupied a contiguous area or which became diaspora or dispersed nations by the accident of history. For instance, as a result of border settlements, many Arabs, Kurds, Turks, Christians and Armenians settled in northern Syria and northern Iraq found themselves displaced across newly-delineated state boundaries. Their growing identification with and search for land not only created new regional identities, but also consolidated forms of community nationalism which increasingly emphasised real or fictitious common ethnic bonds.

⁹ Muhammad Tarbush, *The Role of the Military in Politics: a Case Study of Iraq to 1941*, London, Kegan Paul International, 1982; Sami Zubaida, “Contested Nations: Iraq and the Assyrians”, *Nations and Nationalism* 6, 3, 2000, pp. 363–82; Khoury, *Syria and the French Mandate...*, 515–34; M. Ayme, “La rivalité Arabe-Kurde en Djézireh Syrienne, février 1936–septembre 1937”, *Mémoire en stage*, Centre des Hautes Études Administratives sur l’Afrique et l’Asie Modernes (CHEAM), No. 233, December 1937, 30 pp.; L. Dillerman, “Les Français en Haute-Djézireh—Une réussite ignorée en marge de l’échec syrien”, 72 pp., CHEAM n. 50538.

The Jazira region offers an illuminating example of this trend. In the 1920s and 1930s, Assyrian Christian, Armenian and Kurdish refugees attempted to settle permanently on both sides of the Syro-Iraqi border, which was fixed by international agreement in 1928. The widespread sedentarisation of the Syrian section of the Jazira, which was undertaken by the French along with the military occupation of the area, increased separatist feelings among the local Christian and Kurdish communities, particularly among those who had come from Turkey and Iraq in the course of the 1920s. In 1930 some Assyrian tribal and military leaders put forward plans for the creation of an autonomous Christian region in northern Iraq in the name of a Christian “nation” which included various Christian denominations (Assyrian, Chaldean, Jacobite and Syrian Orthodox) and the Yazidi Kurds. This “nation” had ethnic, rather than religious, bases of solidarity, as Christian propaganda claimed that all Christians and Yazidis belonged to the Semitic race, specifically that they were descended from the ancient Assyrians. Similarly, propaganda circulating on both sides of the Syro-Iraqi border in 1927–28 attempted to cement a Kurdo-Armenian alliance by focussing on the common racial affiliation of the two populations.¹⁰

The territorial integration of emerging political communities into the two mandatory states gives us an indication of the different role played by minorities and ethnic groups in the process of nation-building. Here British and French policies differed considerably. After being awarded the mandate over Iraq in 1920, Great Britain was mainly concerned with creating a viable state out of the three Ottoman provinces of Baghdad, Basra and Mosul. British policies were guided by strategic and economic interests geared towards the protection of the route to India and the control of oil resources. British objectives were largely secured by the inauguration of the air defence scheme in 1921, which placed the Royal Air Force in charge of internal security and gradually extended British control over the rural areas.

¹⁰ Christian Velud, *Une expérience d'administration régionale en Syrie durant le Mandat Français. Conquête, colonisation et mise en valeur de la Jazira 1920–1936*, Thèse du Doctorat, University of Lyon, 1991, pp. 409–512; Nelida Fuccaro, *The Other Kurds: Yazidis in Colonial Iraq*, London, I.B. Tauris, 1999, pp. 155–65; *idem*, “Die Kurden Syriens: Anfänge der nationalen Mobilisierung unter französischen Herrschaft”, in Carsten Borck, Eva Savelsberg and Siemend Hajo (eds.), *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*, Münster, LIT Verlag, 1997, pp. 301–26.

After 1925, the permanent annexation of the Mosul province to Iraq after a long dispute with Kemalist Turkey consolidated British control of the northern areas where the non-Arab and non-Muslim communities were concentrated. The relatively late formal inclusion of the Mosul province in Iraq strengthened the separatist and autonomist feelings of Kurds and Christians. In an important sense Great Britain had grown uneasy with local separatist and autonomous movements, although, as with the Assyrians and the Kurds in the early years of the mandate, its policies had often encouraged them. In an important sense Britain's reluctance to deal with the minorities can be looked at as a reflection of wider policies which encouraged state and territorial integration. Significantly, the minority question only entered Iraqi politics officially in 1930, two years before the termination of the mandate, when the League of Nations demanded precise constitutional guarantees for the minorities as a condition for Iraqi independence. Although the League considered the Kurds as a minority within Iraq, the local administration continued to make explicit references to minority groups mainly in connection with the non-Muslim communities, particularly the Christians and the Yazidi Kurds.¹¹

In Greater Syria, the minority question became closely identified with contentious issues of local autonomy which were mentioned specifically in the mandate charter for Syria and Lebanon drafted in 1922.¹² The creation of Lebanon in 1920, the special status granted to the compact minorities in the Jabal Druze and in the Jabal Ansariyya in 1922 and the creation of a separate administration for the Jazira were all attempts to create rural strongholds of French support which would act as a counterbalance to the activities of the Syrian nationalists in the major urban centres. By and large, and unlike British practice in Iraq, French strategies of nation-building and colonial domination relied on the territorial parcelling up of

¹¹ See Peter Sluglett, *Britain in Iraq 1914–1932*, London, Ithaca Press, 1976, Chs. 3, 4; Fuccaro, *The Other Kurds*, pp. 132–135; Harry C. Luke, *Mosul and Its Minorities*, London, Hopkins, 1925; *Report by His Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the Council of the League of Nations on the Administration of Iraq for the year 1930*, His Majesty's Stationery Office (HMSO), 1930, pp. 24–30; *Report on the Administration of Iraq for the year 1931*, HMSO, 1931, pp. 15–32; *Report on the Administration of Iraq for the year 1932*, HMSO, pp. 5–9.

¹² See the chapter by Youssef Takla, [p. 42]. On the legal and institutional bases of the autonomous regions see *ibid.* [pp. 50–87].

minorities. While the Hashimite dynasty and the mandatory power in Iraq gradually developed a common policy towards the territorial integration of the minorities (at least by the second half of the 1920s) the status of regions in Syria inhabited by non-Sunni and/or non-Arab groups became a major bone of contention between the National Bloc and the French authorities. Although the 1936 draft Franco-Syrian Treaty officially ended local autonomy as a prelude to independence, the establishment of direct French rule in the Jazira the following year as a result of widespread disturbances suggests that policies towards the minorities were almost the kernel of French colonialism in the region until the very end of the mandatory era.¹³

The national and international setting: ethnicity and the Kurds

As has been argued in the previous section, minorities gained ground as institutional and political entities under the umbrella of the colonial state, and their status was highlighted in different ways by the various pronouncements of the League of Nations, of the mandatory administrations and of nationalist ideologies. Individual communities started to express their differences and "separateness" from the emerging majorities by activating their own symbolic, economic and political resources which started to constitute the foundations of new ethnic identities. Within the prevailing political climate, ethnicity became an instrument of self-determination and a positive force which increasingly defined the concrete aspirations of these communities. Claiming ethnic identity, as many groups did by styling themselves as "nations", was tantamount to the denial of the somewhat pejorative connotation of the term "minority", which was very seldom used by the groups concerned themselves.¹⁴ In order to understand the development of Kurdish ethnicity it is important to situate Kurdish

¹³ On French minority policies see Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, pp. 115–18 and Itamar Rabinovich, "The Compact Minorities and the Syrian State, 1918–45", *Journal of Contemporary History* 14, 1979, pp. 693–712.

¹⁴ It is important to distinguish between *minorities* and *ethnic communities* in the mandatory period. The former emerged as the by-product of state institutionalisation while the latter developed as a response to it. For a general discussion on the relationship between minority, ethnicity and identity, see Thomas H. Eriksen, *Ethnicity and Nationalism: Anthropological Perspectives*, London, Pluto Press, 1993, pp. 92–94 and Tonkin, McDonald and Chapman, "Introduction", *op. cit.*, pp. 1–20.

politics and society within the framework of mandatory rule in each of the two mandated territories.

The Kurds under British administration were mostly a rural community. They represented the majority of the population of the old Mosul Wilaya, and were concentrated in the *liwas* of Mosul, Arbil, Kirkuk and Sulaymaniyya. Tribal structures represented the foundation of the agrarian economy of the Kurdish areas, which relied on the symbiotic, yet often conflictual, relationship between nomadic and semi-nomadic pastoralists, and settled cultivators. The number of Kurds living in urban centres increased in the 1920s and 1930s, particularly in Sulaymaniyya and Baghdad, which emerged as the main centres of Kurdish nationalist activities. Sulaymaniyya was the stronghold of Shaykh Mahmud Barzinji, a powerful and pragmatic tribal leader who presented himself as the champion of the Kurdish cause and engaged in a bitter struggle against the British. Both in Baghdad and in the Kurdish areas, a group of educated Kurds started to show interest in Kurdish national identity. The Kurds were crucial to the complex, yet brief, history of Iraqi nation-building under mandatory rule.

Unlike their Syrian counterparts, the Iraqi Kurdish tribes represented a formidable military force which controlled most of the northern province. British plans to create an independent southern Kurdistan in 1919 (which was to include most of the Mosul province) were reversed with the introduction of the air defence scheme in 1921, a year after the formal award of the mandate at San Remo. Although the Royal Air Force became a powerful instrument against local Kurdish *aghas*, Turkish claims to Mosul imparted a sense of “urgency” and the desire to rally Kurdish loyalty to the Iraqi crown. After the status of the Kurdish areas had been decided in favour of Iraq in 1925, tribal unrest continued, often brought about by conflicts over land which set Kurdish tribes against Assyrian refugees. Undoubtedly, in the last years of the mandate the full integration of the Kurdish areas into the new state created favourable conditions for the future development of a Kurdish identity within Iraq.¹⁵

Unlike the Alawites and the Druzes, the Kurds under French control in Syria were not a compact minority, and constituted only 7

¹⁵ David McDowell, *A Modern History of the Kurds*, London, I.B. Tauris, 1996, pp. 151–83; Attar, *op. cit.*, pp. 104–89; Chris Kutschéra, *Le Mouvement National Kurde*, Paris, Flammarion, 1979, pp. 56–78, 113–20; Batatu, *op. cit.*, pp. 70–73.

percent of the total population of Syria. The largest Kurdish groups lived in Damascus and in the Jabal Akrad (Kurd Dag), a mountainous region located north east of Aleppo. Many Kurdish tribal communities were scattered along the borders with Turkey and Iraq. In the 1920s many of these Kurdish tribes became sedentary as a result of the establishment of French rule, particularly in the Jazira. Many urban Kurds had long been Arabised and had lived in Damascus and in other Syrian cities (Homs, Hama and Aleppo) for generations as part of the military and administrative establishment of Ottoman Syria. In the mandate era few urban-based educated members of the community showed pronounced nationalist proclivities. *Khoybun*, the first Kurdish nationalist association, established in 1927, was promoted by Kurdish refugees from Turkey. In the following years Jaladat Badr Khan, a prominent Kurdish intellectual who had escaped Kemalist persecution, became the promoter of a Kurdish cultural revival with strong political overtones. Although this revival targeted both urban and rural Kurds, it did not succeed in providing forms of communal identification or in overcoming historical divisions and French policies of territorial separation. The Kurds remained a fragmented community in the realm of French minority policies. Only the alliance of local Kurdish tribal leaders with the Christians in an autonomist movement which developed in the Jazira in 1936 showed France the potential advantages of the politicisation of the Kurdish question and provoked widespread anti-Kurdish feeling in the nationalist press of Damascus.¹⁶

Developments in Syria and Iraq suggest that ethnicity progressively became an important element of the political identity of a modernist Kurdish intelligentsia, whose sphere of action was constrained by and coexisted with the politicisation of other types of primordial loyalties, particularly tribal. Significantly, the first Kurdish nationalist history was written by Muhammad Amin Zaki, a former officer in the Ottoman Army and a member of the Iraqi administration under British rule. His *Brief History of the Kurds and Kurdistan*, which was published (in Arabic) in Baghdad in the early 1930s, provides a powerful critique of the role played by traditional tribal leaders in the rising Kurdish nationalist movement, while vividly conveying

¹⁶ Fuccaro, "Die Kurden Syriens", pp. 301–326; Pierre Rondot, "Les Kurdes de Syrie", *La France méditerranéenne et africaine*, 1, 4, 1938, pp. 81–126.

the intellectual climate which fostered the emergence of Kurdish ethnic self-awareness. Zaki's understanding of the rise of modern Kurdish identity stemmed from the disintegration of Ottoman universalism, as enshrined in the Islamic concept of the *millet*, as well as from the emergence of Turkish ethnic identity as the guiding principle of state formation in Republican Turkey.¹⁷

The impact of Turkish nationalism on the Kurds was not limited to the realm of political discourse, nor was it confined within the boundaries of Turkey. The dispute between Turkey and Great Britain over the Mosul vilayet and the fixing of the boundary between Syria and Turkey gave the Kurdish tribal groups which straddled the border areas an important role in the process of state-building, and effectively transformed them into potentially dangerous trans-national communities. In particular, the Mosul dispute gave final impetus to the emergence of the Kurds as an ethnic community in the sense already suggested. In order to substantiate the "ethnic arguments" which guided the final arbitration of the League of Nations, the British and Turkish governments provided widely divergent population estimates for the disputed region. It became a "conflict of numbers" as the figures produced by the two sides were strikingly different. For instance, while according to the Kemalists 43,000 Arabs and 146,000 Turks lived in the area out of a total population of approximately 670,000, the British government estimated that the number of Arabs and Turks were respectively 166,000 and 38,000 with a total population of 800,000. The Kurds were 263,000 according to the Kemalists and 494,000 according to the British but the Turkish government claimed the district of Sulaymaniyya, the Yazidis and the (Kurdish) tribe of the Sindi as Turkish. The British assessors took language as the principal criterion for the determination of ethnicity, an approach which often failed to reach clear-cut conclusions. In contrast, the Turkish government seems to have employed Ottoman censuses based on religious affiliation, and to have applied ethnic labels rather inconsistently.¹⁸

¹⁷ Muhammad A. Zaki, *Khulasa ta'rikh al-Kurd wa'l-Kurdistan*, Baghdad, 1961, 2 vols; Abbas Vali, "Nationalism and Kurdish Historical Writing", *New Perspectives on Turkey* 14, 1996, pp. 32–33, 35.

¹⁸ C.400 M.147 1925.VII, *Report submitted to the Council by the Turkey-Iraq Frontier Commission instituted by the resolution of 30th September 1924*, pp. 30–58. For a first-hand account of the Mosul dispute see C.J. Edmonds, *Kurds, Turks and Arabs*, London, Oxford University Press, 1957, pp. 386–435.

The denial of Kurdish ethnicity by the Turkish government, either by means of the policies of forced assimilation carried out in eastern Anatolia or through the population figures presented in Geneva, forced Kurdish intellectuals and activists such as Muhammad Amin Zaki to confront a powerful and contested “other” and had the effect of increasing awareness of the new political developments. The award of Mosul to Iraq started the slow process of recognition of the Kurds as an ethnic community, as suggested by the promulgation of the Local Languages Law in 1931 which recognised Kurdish cultural specificity.¹⁹

Localising Kurdish movements: a different perspective

Information on the Kurds in French and British colonial files shows the pressing concern of the mandatory powers with emerging patterns of nationalist or proto-nationalist mobilisation. This is reflected in much of the historical literature, which analyses Kurdish tribal society and the urban-based intelligentsia mainly as political actors in the national and regional arenas. Kurdish tribesmen, peasants and urban dwellers have seldom found a place in the historiography of the period outside the sphere of influence of elite groups. Rural societies are certainly better documented than urban milieus, partly because the overwhelming majority of the Kurds lived in rural areas and also because many Kurdish tribal communities were crucial to the maintenance of state control in the countryside.²⁰ At the local level, responses to the political developments of the mandatory era varied considerably and depended on the socio-economic and political organisation of the different groups, on the extent and nature

¹⁹ Text of the Local Languages Law n. 74 of 1931 in Appendix E to *Report of H.M. Government . . . for the year 1931*, p. 73; Sluglett, *Britain in Iraq*, p. 203.

²⁰ There are very few historical works on Kurdish society in Syria and Iraq. See Fredrik Barth, *Principles of Social Organization in Southern Kurdistan*, Oslo, 1953; Edmund R. Leach, *Social and Economic Organization of the Rowanduz Kurds*, London, Athlone Press, 1940; Pierre Rondot, “Les tribus montagnardes de l’Asie Antérieure. Quelques aspects sociaux des populations Kurdes et Assyriennes”, *Bulletin d’Études Orientales*, 6, 1936, pp. 1–49; W. Rudolph, “Grundzüge sozialer Organisation bei den west-iranischen Kurden”, *Sociologus*, 17, 1, 1967, pp. 19–39; Martin van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State. The Social and Political Structures of Kurdistan*, London, Zed Press, 1992; Fuccaro, *The Other Kurds*, pp. 9–81 and *idem*, “Ethnicity and The City: The Kurdish Quarter of Damascus between Ottoman and French Rule” (forthcoming).

of their interaction with other communities and on their exposure to the various modernising forces which were shaping mandatory societies.

At least initially, the position of the Kurdish tribal leaders was generally enhanced by British policies, which placed the rural (and especially the tribal) areas under separate administration. The confused land policies of the Iraqi government in the Kurdish areas and the free circulation of weapons allowed Kurdish *aghas* to maintain their position as feudal landowners and to support large military entourages. Furthermore, they made use of religious symbols to their own advantage, since many of them, such as Shaykh Mahmud Barzinji and Shaykh Ahmad of Barzan (the older brother of Mulla Mustafa), held important positions within the Naqshbandi and Qadiri brotherhoods. Parallel developments affected only the Kurds of the Syrian Jazira, where land distribution increasingly linked Kurdish *aghas* to the local French administration, particularly those who had come as refugees from Turkey. As a result of the troubled consolidation of French rule in the region in the late 1920s, some Kurdish tribes took part in the widespread unrest across the border areas, which was coordinated by *Khoybun*, the first Kurdish nationalist association in Syria. The activities of *Khoybun* as a tribally-based military organisation legitimised the position of many leaders who, unlike their Iraqi counterparts, had no reliable power base in the area.²¹

The dichotomy between tribesmen and cultivators which marked tribal divisions in Iraqi Kurdistan did not result in the emergence of peasant movements which challenged their tribal landlords. Because of the economic hardships experienced by many Kurdish agriculturalists in the late 1920s and the threat posed to their lands by the claims of the Assyrian and Arab communities, they were not able to channel their resentment against their masters. Instead, tribal leaders often used peasant dissatisfaction to protect their own position *vis-à-vis* the state. Thus in 1930, Shaykh Ahmad of Barzan fiercely resisted the resettlement of Assyrians in lands occupied by the Barzani tribe. Similarly, the Yazidi *aghas* of Jabal Sinjar in north-western Iraq

²¹ Literature on land policies in the Kurdish areas is scarce. See Van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State*, 182–85; Batatu, *The Old Social Classes*, 108 ff.; Fuccaro, *The Other Kurds*, 37–39, 77–81; *idem*, “Die Kurden Syriens”, 321–23. On *Khoybun* see: *ibid.*, pp. 306–14. On Kurdish *tariqat*, see Van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State*, pp. 203–64.

took up arms against the state after 1932 to oppose conscription and government plans for the colonisation of the region by Bedouin groups. On that occasion Yazidi cultivators mobilised only as members of particular tribal groups, as was also the case in patterns of Yazidi migrations to the Syrian Jazira in the following years. In Iraq the mandatory era witnessed a widespread re-tribalisation of Kurdish rural society in ways which increased the coercive power of the *aghās* at the expense of their peasant constituencies.²²

In Syria the situation was much more fluid, as evidenced by the peasant revolt which occurred in the Jabal Akrad between 1936 and 1939. This Kurdish enclave was located close to the border with Turkey and was controlled by powerful Kurdish *aghās*, many of whom were also large landowners. Shaykh Ibrahim Khalil, a Naqshbandi religious leader, attracted a large following among the peasant population which was organised in tribes. Taking advantage of the precarious relations between the Syrian nationalists and the French administration, Ibrahim Khalil armed and mobilised the peasants against their feudal masters with the support of Turkish agitators. *Mouroudisme*, the name given to the movement by the French administration, was inspired by the desire for religious reform and aimed to establish a new reign of social justice. Its name suggests that it developed within the framework of the Naqshbandi *tariqa* whose lay affiliates were called *muridin* (disciples) or followers of particular *shaykhs*. On the one hand the importance of the Naqshbandiyya in popular mobilisation echoes the role played by this *tariqa* in the political activities of tribal/nationalist leaders such as Shaykh Mahmud Barzinji; on the other, the exclusion of traditional tribal leaders sets *Mouroudisme* apart from patterns of Kurdish rural mobilisation in the inter-war period.²³

Different patterns of transformation of group loyalties under the new political conditions of mandatory rule are evident from changes in the military-oriented identities of two communities: the Yazidi Kurds of Jabal Sinjar and the Kurds of Damascus. Changes in military ethos are particularly significant for the Kurds, as membership

²² Sluglett, *Britain in Iraq*, pp. 212–16; Nelida Fuccaro, “Ethnicity, State Formation and Conscription in Postcolonial Iraq: The Case of the Yazidi Kurds of Jabal Sinjar”, *International Journal of Middle East Studies*, 29, 4, 1997, pp. 568–70. On Kurdish tribesmen and agriculturalists see: Van Bruinessen, *Agha, Shaikh and State*, pp. 105–21.

²³ Roger Lescot, “Le Kurd Dagħ et le mouvement Mouroud”, *Studia Kurdica*, 1–5, 1988, pp. 101–25.

of military and paramilitary units or of militarised tribes before the emergence of modern nationalism represented an important marker of Kurdish identity or, as many European observers put it, of the “Kurdish race”.

The Yazidi tribes of Jabal Sinjar, a mountainous region located in the northern Iraqi Jazira, were highly militarised. For centuries their heterodox religious creed had isolated them from Sunni Kurdish society and kept the Ottoman state at arms’ length. During the mandate the strategic importance of Jabal Sinjar, located close to the border between Syria and Turkey, allowed some local tribal leaders to acquire an influential position in the local administration and to promote a religious reform movement. The new brand of “Yazidism” championed in Jabal Sinjar was instrumental in challenging the authority of the religious leadership of the community, which was based some distance away in the Shaykhan district. It also enabled the leaders of the movement to seek official recognition from the state by demanding the creation of a Yazidi spiritual council. In Jabal Sinjar, tribal solidarities and military ethos became strongly influenced by religion, which became the primary context of communal mobilisation.²⁴

The socio-political structure of the Kurdish quarter of Damascus was dominated by patron/client relations. The neighbourhood had provided the manpower to police the inner city areas since the early Ottoman period. In the late nineteenth century the Kurdish elites of Damascus had become large landowners while retaining important positions in the army and the local administration. Under French rule the emergence of an educated class and of modern political identities started to chisel away at the military ethos which supported the patronage structures of the quarter. While many Kurdish patrons adopted a pragmatic attitude in order to protect their interests as members of the Damascene notability, many of their clients transferred their allegiances to political organisations such as the National Bloc, the Kurdish Association *Khoybun* and the Syrian Communist Party, whose leader Khalid Bakdash was a Kurd from the quarter.²⁵

Although focussing on groups which were at the fringes of “normative” Kurdish society, which was Sunni and tribal, these two case

²⁴ Fuccaro, *The Other Kurds*, pp. 135–49.

²⁵ *Idem*, “Ethnicity and the City: the Kurdish Quarter of Damascus between Ottoman and French Rule” (forthcoming).

studies suggest the deep cleavage between rural and urban communities. They also portray the extreme pragmatism which marked the redefinition of Kurdish identities at a local level in the face of universalist representations of Kurdish ethnicity suggested both by nationalist historians and state-centred historical interpretations.

Conclusion

The study of Syria and Iraq as mandatory states and societies through the lens of minorities, majorities and ethnic communities shows the emergence of new social and political hierarchies reflecting the enforcement of new mechanisms of order and control. The existence of a diverse social fabric heightened political conflict in both countries but did not necessarily give an even shape to the course of nation-building in each state. Two contrasting pictures emerge in the process of the transformation of Kurdish identities in the mandatory era. The ethnic group started to develop into a fairly cohesive political force, and notions of national and transnational community were gaining ground as a result of the imposition of western ideas and practices of self-determination. At the same time, the socio-economic development of the majority of the Kurdish areas favoured the continuation of a politics of primordialism which defined popular and elite movements, and constituted the experience of communal belonging for most individuals. The parallel existence of old communities with modern states can be most aptly described as “an expression of the simultaneity of the unsimultaneous” to quote Bassam Tibi.²⁶ This is indeed the essence of the unifying nature of modern statehood mediated by European colonialism, which in turn exploited the cleavages within local societies, a major legacy of the Ottoman polity.

²⁶ Bassam Tibi, “The Simultaneity of the Unsimultaneous: Old Tribes and Imposed Nation States in the Middle East”, in Philip S. Khoury and Joseph Kostiner (eds.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 1990, pp. 127–52.

This page intentionally left blank

TOWARDS A NEW CATEGORY OF COLONIAL THEORY:
COLONIAL COOPERATION AND THE *SURVIVORS'*
BARGAIN—THE CASE OF THE POST-GENOCIDE
ARMENIAN COMMUNITY OF SYRIA UNDER
FRENCH MANDATE*

Keith D. Watenpaugh

Not satisfied with these acts of oppression, they [the French] have recently introduced unto our land 100,000 Armenian refugees, of whom many have been raised to a high rank. . . . All our commerce and finance have gone to these usurpers. Anonymous Arabic-language placard distributed in Aleppo at the time of the 1928 elections.¹

The Zionists are better than the Armenians
Headline in Damascus newspaper *al-Qabas*, 16 February 1931.²

Les Arméniens attendent toujours de la France un appui dans leur lutte contre les destins contraires.
French intelligence report, ca. 1924.³

Résumé

Cet article cherche à démontrer que pour identifier la pluralité des réponses au colonialisme, il est nécessaire d'interroger à la fois la résistance à et la collaboration avec le colonialisme. Alors qu'il existe une abondante littérature théorique qui explique le sens de la résistance pour appréhender l'expérience coloniale, il manque aujourd'hui

* Portions of this chapter were first discussed at 'The Middle East under Britain and France: Rethinking State-Society Relations in Late Colonialism', Middle East Center, Henry M. Jackson School of International Studies, University of Washington, Seattle March 2001. I am grateful for the comments and criticisms of fellow workshop participants, particularly Terri DeYoung, Nial Ó Murchú, Toby Dodge and Elizabeth Thompson.

¹ [Foreign Office] FO 371/13074, E 5338/141/8, Monck-Mason (Aleppo) to Lord Cushendon, 30 October 1928.

² *al-Qabas* (Damascus) 16 March 1931. The article made a connection between Zionist claims to the creation of a state in Palestine with Armenian, Kurdish and Cherkess desires to found similar national homes in Syria. The article warned that Syria risked transformation into a "Tower of Babel."

³ Ministère des Affaires Étrangères, Centre des archives diplomatiques, MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 575, « Arméniens d'Alep », ca. 1924, 3.

un ensemble de travaux permettant de traiter le large éventail d'actions qui va de la collaboration active à l'adaptation passive. Cette étude préliminaire du phénomène, souvent et consciemment ignoré, de la coopération à grande échelle entre des acteurs locaux et le projet impérial français, est basée sur l'expérience historique de la communauté arménienne de Syrie. L'étude cherche à déplacer le débat au-delà du concept de collaboration—concept tendancieux chez les nationalistes—vers une vision plus historicisée et nuancée de cette réalité du colonialisme.

En s'appuyant sur les thèses de Deniz Kandiyoti relatives au « marché patriarcal », l'auteur avance que les Arméniens de Syrie ont entamé une série complexe d'arrangements, de type coopératif ou compradore, avec l'Etat français sur la base de ce qui pourrait être qualifié de "marché des survivants". Alors que les détails du marché des survivants ont pu changer au cours du Mandat, les termes du marché, quant à eux, demeurèrent fondamentalement les mêmes: en retour de sa coopération avec les processus sociaux, économiques, intellectuels et politiques de l'impérialisme, la communauté arménienne, tout en étant assistée dans son intégration aux structures légales, politiques, économiques et urbaines de Syrie, recevait aussi une aide matérielle et affichée en vue de sa préservation en tant que groupe ethnique distinct et de sa transformation en classe moyenne moderne.

Pour élargir les termes du marché des survivants, l'auteur s'intéresse au génocide arménien (1915–1923) et à l'Entre-deux-guerres, et il identifie trois temps de la relation franco-arménienne: 1) la formation et ensuite le dénigrement de la Légion arménienne; 2) le mouvement de "sauvetage" des filles et des orphelins arméniens des maisons privées musulmanes, suivi de leur intégration dans la société citadine; 3) les vastes projets de construction qui remplacèrent les bidonvilles et les camps de réfugiés par de vrais logements de classes moyennes et par des rues pavées. Sous-jacente à chacun de ces temps—et compliquant les termes du marché—, se trouve l'action d'un mouvement international de groupes pro-arméniens et de l'Office international Nansen pour les réfugiés, relevant de la SDN, qui, dans le souci de protéger la communauté arménienne, favorisèrent son développement en marge du reste de la communauté nationale syrienne en formation. Finalement, c'est quand les contours de ce marché deviennent visibles qu'il apparaît que les Arméniens d'Alep n'ont pas été les bénéficiaires passifs du paternalisme français et au contraire, qu'ils furent des acteurs actifs dans la négociation et la formulation de leur rôle au sein de la relation coloniale (colonial encounter).

Introduction: The survivors' bargain

The theme of resistance to colonialism dominates historical representations of the colonial encounter among post-colonial historians. A vast theoretical and comparative literature—across the entire ideological spectrum from Marxist and Subaltern Studies to liberal nationalism—exists to explain the historical significance and broader meaning of resistance.⁴ The acts of resistance to colonialism in the

⁴ See Rosalind O'Hanlon, "Recovering the Subject: *Subaltern Studies* and Histories

Levant which most rightly capture our historical imagination like the Great Syrian Revolt and the *Intifadas* in Palestine are instructive examples of this phenomenon. The problem arises, however, when the historiography of these moments reifies the seeming ideological composition of each into a metonym of the colonial encounter in its entirety.⁵ This suggests that in these cases, resistance as a category of historical inquiry functions as a ‘fetish’ in the manner employed by Hayden White. “Fetishism” for White is the “mistaking of the form of a thing for its content or the taking of a part of a thing for the whole, and the elevation either of the form or the part to the status of a content or an essence of the whole”.⁶ To move beyond resistance-as-fetish is to recognize the moment-to-moment fragmentary nature of resistance; it is neither a monolithic category nor free of overt political and professional utility to both authors and their informants. In addition, resisters and those whom they are resisting against are constantly renegotiating, re-imagining and reconstituting their relationships. Complicating matters more, from the perspective of post-colonial textual and oral histories and memoirs written in the hegemonic discursive shadow of nationalism, it would be difficult to say with any certainty what most people thought about European colonial domination during the periods in question.⁷ But perhaps the most important act in de-fetishizing resistance is the acknowledgment that resistance tends to be exceptional. In other words, a focus on resistance essentializes the colonized and can have a normative effect which renders the more commonplace kinds of activity operating outside the structures of resistance at least historically uninteresting or irrelevant, and at most, morally bankrupt or culturally inauthentic.

of Resistance in Colonial South Asia”, in Vinayak Chaturvedi (ed.), *Mapping Subaltern Studies and the Postcolonial*, London, Verso, 2000, pp. 72–115, *passim*.

⁵ This is especially the case in the work of James L. Gelvin, *Divided Loyalties: Nationalism and Mass Politics in Syria at the Close of Empire*, Los Angeles, University of California Press, 1999, who sees in the mobilization of popular resistance to the ideational and political structures of the quasi-colonialist régime of Faysal’s Arab Kingdom (1918–20) the formation of both an alternative to elite Arab nationalism and the awakening of a “previously inchoate consciousness of ‘national’ community”, (p. 288).

⁶ Hayden White, “The Noble Savage Theme as Fetish”, in *Tropics of Discourse: Essays in Cultural Criticism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978, p. 194.

⁷ See Ted Swedenburg’s discussion of accommodationist and collaborationist memories of the Great Revolt in Palestine (1936–39) “(Un)popular Memories: Accommodation and Collaboration”, in *Memories of revolt: the 1936–1939 rebellion and the Palestinian national past*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.

It creates a binary construction of resistor versus colonial oppressor which emphasizes the moral superiority of the former; likewise, this binarism can admit few categories of hybridity or layers of ambivalence. Such a structure cannot escape the same reductive Manichaeism that underlies and legitimates colonialism itself: European—Syrian, Christian—Muslim, French—Arab, settler-native is reproduced in any narrative of resistance that emphasizes the dichotomy between the collaborator and the nationalist.

The discursive structure of much of the historiography of French mandate Syria reflects this same binarism. In this historiography, the degree to which linguistic and religious minorities—particularly the middle-class components of these groups—cooperated with the colonial enterprise situates them uncomfortably within the narrative of nationalist resistance and liberation of the inter- and post-war periods. Likewise, this mode of representation creates a blind spot in our understanding of the period, as it leaves large portions of the Syrian colonial population invisible to history, and where these components of society are visible, it is only in a nationalist, anti-colonialist narrative's demonology.

The degree of cooperation, a term used here to connote a broad spectrum of actions—from neutrality through lack of resistance to active collaboration—is not commensurate with the paucity of theoretical and historiographical discussions that surrounds the subject itself. In order to fill this lacuna, I argue that it is necessary to interrogate colonial cooperation as part of a process of theorizing colonialism and understanding its historical and cultural significance. This is neither an effort to mount an apologia for imperialism and disregard the often-brutal and exploitative nature of the colonialist enterprise, nor to demean acts of protest and resistance by the colonized. Rather, it seeks to change the basic terms of the conversation and to unravel the ways different ethnic groups and social classes interacted with colonialism in the inter-war period in a manner that recovers the plurality of responses to it.⁸ Consequently, this chapter is a preliminary step towards an understanding of the frequently and

⁸ This project is, in part, driven by Nicholas Thomas' contention in *Colonialism's Culture: Anthropology, Travel and Government*, Princeton, Princeton University Press, 1994, that "If there is some disadvantage in undoing 'colonialism' as a coherent object, the compensation lies in the exclusion of a secure progressive narrative that too easily separates a colonial past and a liberal present" (pp. 16–17).

consciously ignored phenomenon of large-scale cooperation between local actors and the European imperial project, and it seeks to move the discussion beyond the nationalist-inflected and implicated concept of “collaboration” to a more complicated and historicized vision of this fact of colonialism.

The complex relationships between the French and Syria’s ethnic, linguistic and religious minorities, primarily those connections that developed between the French and Syria’s Armenian refugee community, constitutes a vital field within which to begin the interrogation of colonial cooperation. This interrogation could also be extended to the Levant’s large and prosperous Arabic-speaking Greek Catholic and Jewish communities and to a more limited degree to the so-called “compact minorities” of the region—heterodox Muslim sects like the Alawites, Ismailis, and Druze.

By 1922, as a consequence of a genocidal program undertaken by the Ottoman authorities that exterminated the majority of the Armenian population of the empire, a stateless, non-Muslim, non-Arabic speaking, primarily rural and disproportionately female population of survivors had been violently uprooted and forced to flee Anatolia and were living on the margins of Syria’s major cities.⁹ The vast bulk of these displaced individuals—more than 50,000—found refuge in and around the northern Syrian city of Aleppo, altering forever the urban landscape of the city.¹⁰ The emergent refugee community that took shape was caught in a political and social no man’s land: on one side was the memory of the killing fields of Anatolia and the newly formed ultra-nationalist Republic of Turkey that barred a return to the homeland, and on the other side was an often hostile Syrian population that viewed these refugees as ethnic, linguistic, and

⁹ On the lives of pre-war Aleppine Armenians see Artawazd Siwrmeian, *Patmut’iwn Halepi Hayots’* (History of the Armenians of Aleppo). 3 vols Vol. 3: 1355/1908, Paris, Imprimerie Araxe, 1950.

¹⁰ The mandate authorities estimated that by 1923 approximately 200,000 Armenians had passed through Aleppo. Over 75,000 had re-settled in the residual Province of Aleppo, with 50,000 of these in the city itself. The remainder settled in camps near Damascus and Beirut; large portions of this population emigrated to North and South America. MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 575, “Installation de réfugiés arméniens à Alep”, Assistant Delegate, Aleppo to High Commissioner, Beirut, 3754, 8 July 1940. On the Armenian Genocide see: Vahakn N. Dadrian, *The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus*, Providence, RI, Berghahn Books, 1995; Richard G. Hovannisian, *The Armenian Genocide in Perspective*, New Brunswick, NJ, Transaction Books, 1986.

religious outsiders. The ambiguous and vulnerable status of the Armenians in Syria forced the communities to mobilize political and cultural resources and to accept governmental and non-governmental, paternal, albeit often-altruistic aid, to survive. That strategy for survival took the form of a complex arrangement which transcended mere compradoriality. This relationship was enacted first in the immediate context of the modalities of the mandate between the refugee communities and the French authorities, and in a second and broader way between the Armenians and the West writ large. Ellen Lust-Okar has argued that the connection between the French and Armenian refugees was initially predicated upon a French plan to use the latter as “compradorial agents of rule” in the Levant and that this plan failed as a consequence of the cost to both parties in maintaining it. By conceptualizing the link between the two in such a way she calls into question the stability and static nature of the comprador in the inter-war Eastern Mediterranean.¹¹ However, questions about motivation and intent—beyond the basic modalities of colonial administration—remain unresolved in such an analysis. For example, did the Armenians ever imagine themselves as a compradorial population, beholden as it were to the French; was the political status of Armenians in Syria mediated solely by the French or were other actors involved; in what ways did it matter that this population was neither Muslim nor Arabic-speaking? Similarly, how did the changing relationship between the two groups of actors contribute to French conceptions of their own *mission civilisatrice* at home and abroad, as well as to the evolving concept of international humanitarianism? How did the Ottoman Armenians, a community with a history of complex objective institutions including religious hierarchies, political formations of both right and left, bourgeois social and philanthropic organizations, and youth movements like the Boy and Girl Scouts, recreate these institutions in a trans-national, colonial and diasporic context? Moreover, does a parallel exist between the way the Armenian community of Syria sought to build a relationship with the French and the modes of communal cooperation between Armenians and the pre-war Ottoman state?¹²

¹¹ Ellen Marie Lust-Okar, “Failure of collaboration: Armenian refugees in Syria”, *Middle Eastern Studies*, 32:1, 1996, p. 53.

¹² On pre-Genocide relations between Armenians and the Ottoman state in Syria

As this relationship evolved it took the form of a multi-faceted series of exchanges which I will call, following Deniz Kandiyoti's concept of the "*patriarchal bargain*", the *survivors' bargain*.¹³ For Kandiyoti, women negotiate with patriarchy from within a "set of concrete constraints"; further, these bargains tend to shape "gendered subjectivity and determine the nature of gender ideology in different contexts." The same holds true for the Armenian community as they created and restructured relationships with power within the framework of the French colonial iteration of the mandate system, and in so doing redefined both their political and class status and transformed their corporate identity. However, unlike patriarchal bargaining, which produced a realm within which women could mount "resistance in the face of their oppression", the survivors' bargain created a space for cooperation with what Elizabeth Thompson labels "paternal" colonial authority, thereby preserving the community itself in the wake of a brutal attempt to destroy it by the Ottoman authorities and in the face of a host population that viewed their presence as a sectarian, political, and economic threat.¹⁴ Yet, like patriarchal bargains, which "are not timeless or immutable entities, but are susceptible to historical transformations" the particulars of the survivors' bargain also changed.¹⁵ Nonetheless, its basic terms remained intact for most of the French mandate: in return for their cooperation with the social, political, intellectual and economic processes of imperialism, the Armenian community, while being assisted in its integration into the legal, political, economic, and urban structures of Syria would receive material and discursive support for its corporate preservation as a distinct ethnicity and its transformation into a modern middle class.

The following moves through the period of the Armenian Genocide (1915–23) into the inter-war years, and identifies three moments in this Armenian-French relationship to enlarge upon the terms of the survivors' bargain: 1) the formation and subsequent vilification of the

see Avedis Krikor Sanjian, *The Armenian Communities in Syria under Ottoman Dominion*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1965.

¹³ Deniz Kandiyoti, "Bargaining with Patriarchy", *Gender and Society*, 2:3, September, 1988, pp. 274–90.

¹⁴ See Elizabeth Thompson, *Colonial Citizens: Republican Rights, Paternal Privilege, and Gender in French Syria and Lebanon*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 67.

¹⁵ Kandiyoti, *op. cit.*, p. 275.

Légion arménienne; 2) the movement to 'rescue' Armenian orphans and girls from Muslim households, and then to integrate them into urban society, and 3) the massive building projects that replaced the bidonvilles/refugee camps with paved streets and proper middle-class homes. Underlying each of these moments—and complicating the terms of the bargain—was an international movement of phil-Armenian groups and the League of Nation's Nansen International Office for Refugees that sought to preserve the Armenian community by developing it in partial isolation from the remainder of an emerging Syrian national community.¹⁶ Ultimately, as the contours of this contract become visible so does the realization that the Armenians of Aleppo were not passive recipients of French paternalism; rather, they were active actors in the negotiation and reformulation of their role in the colonial encounter.

Violence, colonial fantasies, and the Légion arménienne in post-genocide Aleppo

Many of these elements first came into play during the immediate pre-mandate period in the context of a military formation within the French army, the Légion d'Orient. The Légion was created (1916) from among the Armenians who had been rescued by a French naval vessel from the slopes of Musa Dagı in the province of Alexandretta and taken to Port Said.¹⁷ Later immortalized in Franz Werfel's 1933 novel *Die vierzig Tage des Musa Dagħ*,¹⁸ the resistance to the deportation order by this population had become powerful agitprop, both for the Armenian nationalist movements and the French, who hoped to situate their growing role in the Levantine theater with appeals in the idiom of protection of Christians. The formation of the Légion also amounted to a concession to the various European and American Armenian groups that had urged the French to allow the development of such a force as a first step towards the establishment of an

¹⁶ On the Nansen Office see: *Convention Relating to the Status of Refugees*, Paris, Nansen Office for Refugees, 1938; Fridtjof Nansen, "Armenian Refugees", League of Nations C:237. 1924.

¹⁷ Vahram Leon Shemmassian, *The Armenian villagers of Musa Dagħ: a historical-ethnographic study, 1840–1915*, Ph.D. dissertation, University of California Los Angeles, 1996.

¹⁸ Franz Werfel, *Die vierzig Tage des Musa Dagħ*, Berlin, P. Zsolnay, 1933.

independent Armenian nation, and as an expression of support for the Entente cause in the war.¹⁹

The Légion set up camp on Cyprus and ethnic Armenian volunteers from the United States, France, even Ottoman-Armenian prisoners of war captured by the British in Iraq, were recruited into its ranks. Over the next two years it grew to three battalions. Initially employed by the French for hit-and-run attacks on Ottoman coastal fortifications and communication facilities, by early 1918 the Légion would play a part in the allied advance into Syria. It was during that offensive, and the first weeks of the French occupation of coastal Lebanon, that two of the major themes which complicated the character of the survivors' bargain emerged. First, the funds for the arms and ammunition used by the Légion often came not from the French, but rather from Western Armenian organizations—headquartered in Geneva, Paris and New York—and its hospitals and convalescence centers were controlled by the Armenian National Union, an umbrella organization associated with the Egyptian Armenian notable, statesman, and author Boghos Nubar Pasha. And second, while fighting under the French flag, the western Armenian leadership saw the Légion as the core of an independent national army—foreshadowing the Jewish Brigade Group, a national Jewish military formation that fought under British command during the Second World War.²⁰

Almost immediately, the soldiers of the Légion became a lightning rod for Arab nationalist and/or Muslim discomfort with the French colonial presence. With the occupation of Alexandretta after the armistice, the Légionnaires again came under attack by the local Muslim population and retaliated brutally.²¹ Growing animosity spread even to British-occupied Aleppo, where, early in the morning on 26 February 1919, a mob attacked several buildings and shanties housing Armenian refugees to the north and west of the city. Two hours later nearly a hundred Armenians lay dead; and in response, British and Arab Legion troops wounded or killed about fifty of the attackers.²² The mob's anger, according to European and local observers

¹⁹ Ministère de la Défense: Vincennes, Service historique de l'armée de terre (MD SHAT) 4H 42 "La Légion Arménienne", 1919.

²⁰ MD SHAT 4H 42 "Rapport sur la 'Légion Arménienne'", Paris, 6 July 1919, pp. 1–5.

²¹ *Ibid.*

²² FO 371/4179, E 39672/2117/44. General Headquarters, Egypt, to War Office, 3 March 1919.

like the Aleppine historian Kamil al-Ghazzi, grew out of displaced resentment of the Légionnaires.²³

The communal violence of these early encounters took on epic proportions as the Légion participated in the French occupation of south-central Anatolia. After the armistice, and the withdrawal of British troops from the province of Aleppo, the French had moved quickly to secure this region which they called “Cilicia”. Cilicia, thus defined, included the cities and hinterlands of Mar‘ash, ‘Aintab and ‘Urfa with Adana. As a territorial construct—unprecedented in Ottoman provincial geography—it was more or less coterminous with the Crusader Kingdom of Lesser Armenia and possessed an atavistic designation akin to “Syria” or “Palestine” (both of ancient Roman or Biblical provenance). Clearly, the medieval origins of this meta-geography lent itself easily to the contemporary French colonial obsession with “France’s historical relationship with the Levant”, a relationship that they dated back to the Crusades.

The French justified their direct occupation of Cilicia on two bases. First, “the protection of Christian minorities, massacred at Adana in 1909 and deported in the course of the war; and second, the exploitation of the riches of Cilicia with French capital and technicians”. The policy of protecting Christians translated into an attempt to create an Armenian/Christian puppet state in the region along the same lines as Maronite-dominated Lebanon.²⁴ To accomplish this the French began to settle Armenians from the refugee camps in Syria in the environs of Adana, Yumurtalık and the rich cotton- and tobacco-growing regions of the Çukurova delta in 1919. The unit, renamed the Légion arménienne after the official termination of hostilities in October 1918, would be employed both to protect the resettled refugees and to minimize the exposure of French citizens to hostilities.²⁵

Almost immediately after the allied occupation of the region a series of massacres and counter-massacres took place. The often fero-

²³ Kamil al-Ghazzi, *Kiṭāb Nahr al-Dhahab fī Tarikh Halab*, 2nd ed., 3 vols. Eds. Shawqi Sha‘th and Mahmud Fakhuri, Aleppo, Arab Pen Press, 1991–93, [Orig. ed. Aleppo: Maronite Press, 1923–26] 3:553.

²⁴ MAE Nantes, Cilicie 1919–1921, no. 218:29. Confidential report, “L’occupation française en Cilicie”, ca. 1921.

²⁵ *Ibid.* Work on Cilicia enjoyed a brief vogue among scholars and retired military men in the early 1920s. See Pierre H. André, *La Cilicie et le problème ottoman*, Paris, Gauthier-Villars, 1921; Édouard Brémond, *La Cilicie en 1919–1920*, Paris, Imprimerie nationale, 1921, and Gustave Gautherot, *La France en Syrie et en Cilicie*, Courbevoie, Librairie indépendante, 1920.

cious nature of the attacks on local Muslims surprised even the French.²⁶ Despite the defense of the Légion arménienne mounted in the following quotation taken from a field report by a French military attaché, one is left with the sense—after reading between the lines—that the French had introduced a military force bent, understandably, on revenge, sometimes even on the very persons who had destroyed their homes and families.

It might have been feared that the Armenian soldiers who have entered Cilicia, seeing in front of their eyes the sight of their destroyed homes . . . [who are] required . . . to occupy a land where, conforming to the terms of the armistice, the Turkish administration, with all of its Young Turk functionaries restored to their positions, [who are] put in contact with those who had persecuted and assassinated their compatriots, and who continued to detain in their harems Armenian women and in their homes, Armenian orphans . . . that these soldiers, seeing these crimes unpunished and the very limited reparations which are envisioned . . . would unleash themselves in acts of vengeance or of reprisals . . . On the contrary, the Armenian soldier, with a discipline and a wisdom which would astonish their impartial chiefs and devoid of ulterior motives, has simply been a force for the creation of order. Thanks to him, the peace and the public security has been assured in Cilicia.²⁷

Neither had the French expected that the introduction of the Légion arménienne would have had the effect of galvanizing local resistance to broader French rule.²⁸ Perhaps the most violent example of this phenomenon took place at Mar'ash. Catalogued in Stanley Kerr's *The Lions of Marash*, the city experienced intense communal clashes which pitted Armenian and French troops against a revived Ottoman force that grew increasingly close to the Ankara-based Kemalist movement.²⁹

When the French withdrew from Cilicia, the intensity of these communal conflicts spurred the majority of both the resettled and

²⁶ MD SHAT 4H 13 353/R 18279, Military Governor Mathiot to Commandant D.F.P.S., 28 November 1918; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 2386, "Note relative aux Arméniens de Cilicie", Part 1 "Les déportations arméniennes—le rapatriement des déportés et l'assistance aux réfugiés arméniens", 1920.

²⁷ MD SHAT 4H 42, "Rapport sur la 'Légion arménienne,'" Paris, 6 July 1919, p. 11.

²⁸ MD SHAT, 4H 13, Commandant T.O.S.A. Alexandrette à Général T.F.L., 21 Oct 1919; MD SHAT 4H 11 "Memorandum: Six mois d'occupation française en Syrie et en Cilicie—Octobre 1918—Avril 1919", 2 May 1919.

²⁹ Stanley Elphinstone Kerr, *The Lions of Marash; Personal Experiences with American Near East Relief, 1919–1922*, Albany, State University of New York Press, 1973.

indigenous Armenian populations to flee to the south, taking refuge primarily in and around Aleppo. More importantly, the loss of Cilicia forced the French to revisit their plans to create a sympathetic client state in the region in a manner that had a direct impact on French thinking about what was becoming mandate Syria. Indeed colonial and military officials—who conveniently blamed the failure of the Cilicia adventure on the Armenians they had trained—redoubled efforts to bring inland Syria under more direct control as a palliative for the losses in the north.³⁰ The resulting exodus of Armenians from Cilicia also forced a reassessment of the international Armenian community's goals for creating a new nation-state, a problem made more acute by the absorption of the Republic of Armenia into the Soviet Union (1920).³¹ The *Légion arménienne* had been, in the words of a contemporary intelligence report, “not a mercenary force, but rather essentially a national force”; and with its formal demobilization (1922) by the French, Armenian nationalist organizations were left without a key component of their capacity for independent action.³²

These factors led to the renegotiation of the conditions of the French-Armenian relationship. The once compradorial-client status envisioned by the French faded, as did the relative value of Armenians to the colonial enterprise. And while Armenian platoons would play a part in enforcing French rule, especially during the Great Syrian Revolt of 1925–27, they played no larger a role in the colonial military than other minorities like Alawites, Ismailis, Assyrians, or Muslims from other colonial possessions.³³ Another shift was caused by the urgency of the refugee crisis, as the number of new refugees who fled to Syria exceeded the exodus that had followed the Genocide. In the fiction of the mandate system—especially after the Treaty of Lausanne (1923)—these refugees had become “wards” of the French state with no possibility of return to their homeland.³⁴ Unlike pre-

³⁰ MD SHAT 4H 43, 1:130.5, Gouraud to Paris, 23 June 1920.

³¹ See Ronald Grigor Suny, *Looking Toward Ararat, Armenia in Modern History*, Bloomington, Indiana University Press, 1993, 94–132.

³² MD SHAT 4H 42, “Rapport sur la ‘Légion arménienne’”, Paris, 6 July 1919, 9.

³³ See N.E. Bou-Nacklie, “‘Les Troupes Spéciales’: Religious and Ethnic Recruitment, 1916–46”, *International Journal of Middle East Studies*, 25, 1993, pp. 645–60.

³⁴ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 575, “Installation de réfugiés arméniens à Alep”, Assistant Delegate, Aleppo, to High Commissioner, Beirut, no. 3754, 8 July 1940.

vious refugee situations, this one would play out within an emerging international system based ostensibly on humanitarian interests and Wilsonianism.³⁵

Of missionaries and miscegenation: (re)building the Armenian community and the rescue movement

One of the more arresting portrayals of a novel feature of the Armenian experience in Syria—the missionary-inspired effort to find and retrieve Armenian women, girls and boys from Muslim households in rural and urban areas—is a filmed re-enactment of the “rescue” of a pair of young Armenian women from the tent of a Bedouin chieftain, made by a Danish missionary in the late 1930s.³⁶ The film opens with the Armenian driver of a Ford Model T owned by a relief agency drawing water for his overheated radiator from a pond somewhere in upper Mesopotamia. A woman dressed in Bedouin clothes filling water skins beside him informs him that she is Armenian and named Lucia and wants to escape. They agree to meet at that spot later. The scene shifts to a Bedouin’s tent, where another Armenian woman, Astrid, is forced to perform menial labor and is even beaten. Lucia invites Astrid to leave with her and after much hesitation, she agrees. Returning to the pond at the appointed date, the two find the driver and effect a daring escape. A chase ensues, but the Bedouins on horseback are no match for the cunning Armenian in his technologically superior Model T. Upon reaching Aleppo, the film focuses on Astrid, who is brought into a building identified as a rescue house while still in Bedouin garb. A few moments later, she re-emerges wearing a dropped-waisted calico dress, topped off with a stylish bobbed haircut. The use of the clothes as simulacra of modernity is obvious, and functions in way similar to the deployment of examples of technology.

Meanwhile, Astrid is shown around the rescue home where young women are being taught to read Armenian, to clean and to cook,

³⁵ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 573, “Note au sujet des Arméniens”, 26 October 1929, 1.

³⁶ The film has no visible copyright or bibliographic information. It is no doubt similar to the now-lost docudrama, “Ravished Armenia” (Selig, 1919) directed by Oscar Apfel. See Anthony Slide, *Ravished Armenia and the Story of Aurora Mardiganian*, London, Scarecrow Press, 1997.

and to tat. They are taught modern housekeeping skills, as well as a craft in anticipation of entering the workforce or, as was often the case, traveling to the Americas as mail-order brides for American-Armenian men. In a fundamental moment, Astrid tells her life story to a clerk who writes it down and thereby gives her a written past. A tearful reunion ends the film as an old woman recognizes Astrid as her own long-lost granddaughter on the basis of a birthmark. Astrid is thus reunited with the remnants of her biological family, and more importantly with modern urban society; to do this she has had to abandon/escape her adopted family in the desert, coded by the filmmakers as anti-modern, brutal and barbaric.

Mark Sykes had estimated in 1918 that between four and five thousand children of both sexes had been sold along the route of the death caravans to Bedouin, *fellahin*, and townspeople. In addition to this number he believed that some two hundred girls had been purchased as slaves for Aleppo's extensive network of brothels.³⁷ By 1927, as the period of rescue drew to a close, Karen Jeppe, a Danish missionary and the director in Aleppo of the Commission for the Protection of Women and Children in the Near East, estimated that her agency had participated in the rescue of over 1,600 people.³⁸

Central to the process of rescue were the several rescue homes in the city. Each was similar to the one run by the Near East Relief described by Kerr:

On reaching Aleppo the children were given a warm welcome by members of the NER [Near East Relief] reception staff. . . . At this center the children were checked by NER medical personnel, with special attention to contagious diseases and intestinal parasites, and were then grouped according to sex and age and prepared for transport to orphanages in the districts where they had been born. Girls who had been violated (some, indeed, were pregnant) were placed in 'rescue homes' which had the facilities for infant care.³⁹

³⁷ FO 371/3405, 199352/55708/44 Sykes (Cairo) to Secretary of State (London) 2 December 1918). Stanley Kerr, who had been sent to Aleppo on behalf of Near East Relief before arriving in Marash, described the rescue of some young women from a Bedouin encampment, narrates the "rescue" of some fifty children from a tribal chief in his *Lions*, pp. 43–48.

³⁸ League of Nations A.29.1927.IV Social, Karen Jeppe, "Report of the Commission for the Protection of Women and Children in the Near East: Aleppo 1 July 1926–30 June 1927", p. 2.

³⁹ Kerr, *Lions*, p. 48.

These homes where places wherein, according to Jeppe, the rescued would be “restored . . . to a normal life in their *own* world”.⁴⁰ The missionaries defined the boundaries of this world in ethnographic, if not racist terms. Again Jeppe, describing the fact that many of the rescued Armenian boys, who had been between the ages of six and twelve in 1915, would leave the rescue home to return to the Bedouin, observed:

An interesting feature is that many of them, after a short stay with us, returned to the Arabs. It seemed too difficult for them to adapt themselves to Armenian life, which means learning and thinking and in general a good deal of toil, as all civilized life does. The vast steppes and the aimless nomadic life with the cattle lured them back. In the beginning this filled us with despair; but we soon learned that they would be sure to return to us again. After all, they could not forget their people and their faith and the spiritual atmosphere that was their birthright. Sometimes they would stay away a year or two, but finally they came home, this time to settle down among their own people.⁴¹

Contemporary conceptions of the inherent moral and racial superiority of the Christian Armenians, whose “national purity” should not be sullied by intercourse with, in Jeppe’s words, the Bedouin “cattle”, obviously shaped this missionary worldview. Also, an underlying paternalistic assumption of the missionary effort was that they knew the “real” wishes of the “rescues”, even if they did not know them themselves. Thus, for racially-inflected humanitarian reasons, the Armenians had the right to active intervention for the restoration of their community. Crucially, it could be argued that this notion of rescuing the community was unprecedented in the Armenian community and only existed as a peculiar feature of missionary paternalism. As might be expected, most non-missionary rescue efforts were conducted by immediate family members, acting not as representatives of a community but rather as individuals seeking to locate their surviving relatives. Further, while the large number of potential “rescues” and the sheer scale of the horror of the Genocide with its mass deportations and policy of systematic rape was unparalleled, the abduction and enslavement of girls and young women was less so. The attempt to rehabilitate women who had been raped

⁴⁰ Jeppe, “Report”, p. 2, my emphasis.

⁴¹ *Ibid.*, p. 4.

or who had entered into common-law relationships or legal marriages with non-Armenian men and had had children with them proved problematic. In such cases, the missionaries, with the backing of first the Faysali and later the French authorities, often broke families apart in the name of community, racial purity, and Christianity. Nevertheless, the rescue movement both reflected and reinforced an international sanction for the idea of a distinct and relatively superior ethnic Armenian community. In the writings of Jeppe and others, this community had a national character; it had attained a level of civilization not necessarily shared by the broader Muslim society and deserved protection from that majority.

The rescue movement was a popular cause in the West. In fiscal year 1926 alone, £6,370 from various organizations was sent to the rescue commission in Aleppo. Among these organizations were the Lord Mayor (of London)'s Fund, the Armenian Ladies Guild, the Friends of Armenia and the Bible Lands Society. The remaining costs of the enterprise were provided not by the Syrian state, but by the League of Nations.⁴² Consequently, the rescue movement had become an unprecedented international cause that far transcended its local context.

The active French role in the formation of the *Légion arménienne* was not matched in the rescue movement. French officials were rarely involved directly in the process, though they often lent gendarmes to assist in rescue efforts. The conclusion of Jeppe's 1927 report to the League of Nations provides a hint to the utility of French support for the rescue movement and the alignment with the missionaries:

And now nothing remains but to thank . . . the Mandatory Power for Syria for their enduring sympathy and most valuable aid in the work that has lasted so many years . . . It has been a light in the darkness and a source of happiness to many people who have suffered terribly from those evils which it is the special aim of the League of Nations to root out or at least to mitigate.⁴³

The French had very little to gain *in* Syria after the withdrawal from Cilicia and the collapse of the *Légion* from the Armenian refugee community as an independent client population—and certainly nothing that could offset the cost of caring for and defending that pop-

⁴² *Ibid.*, p. 1.

⁴³ *Ibid.*, p. 4.

ulation. Rather, the fiction of the mandate system imposed humanitarian responsibilities on the mandate authorities. In this vein, supporting the rescue movement aided French efforts to define and defend their presence in the Levant on a broader international stage. This almost gestural place of the Armenians in the matrix of colonial legitimization was relatively new, although the great power politics of the nineteenth century “Armenian Question” often justified increased involvement in Ottoman affairs on the basis of the protection of Christian minorities in the late 1920s, especially after the criticism leveled against the French in the wake of the Great Syrian Revolt. The French could point to their support for the refugees as evidence of both a civilizing and humanitarian dimension to their rule.⁴⁴

The rescue movement also dovetailed neatly into the pre-existing conceptions of an Armenian national community as articulated by the various Western philo-Armenian groups and Armenian exile political parties of the time.⁴⁵ However, they could rarely marshal the resources of organizations like Near East Relief. Indeed, several of these groups voiced concern that the success of the missionaries undermined the authority of the Armenian organizations in Aleppo. An early example of such a conflict is seen in the outrage evidenced when American missionaries translated the Bible into Turkish—the common language of vast numbers of the refugees arriving in the city—written in Armenian script, and had even begun to publish a newspaper, *Maranata*, in the same format. For their part the Armenian organizations asserted that the refugees should be taught modern literary Western Armenian. Regardless, the rescue movement was both a product of, and a contributing factor to, the drawing of a boundary around the Armenian community in Aleppo, demarcating it culturally and politically, and assuring its alignment both with European civilization and with modernity.

As well as aligning the community with the West, the rescue movement also contributed to a cementing of the distance between Aleppo’s Armenians and the city’s Arab Muslim community. In an effort to

⁴⁴ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 573, “Note au sujet des Arméniens”, 26 October 1929, p. 2.

⁴⁵ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 577, Enclosure: “Note de l’Union Générale Arménienne de Bienfaisance à son Excellence Monsieur de Martel, Haut-Commissaire en Syrie & au Liban”, 12 October 1934.

explain the aforementioned massacre of Armenian refugees, the historian al-Ghazzi has an entry in his 1925 history of Aleppo under the chapter heading, “The Armenian incident, known by the name of the Civil Disturbances of 28 February 1919”, which reflected the full extent of this distancing, placing the blame for the incident squarely on the shoulders of the Armenians themselves.

“We cannot deny,” he begins, “that among the Armenian people are men and women who are intelligent, forbearing and have a sense of equanimity [*husn al-mukafa’a*], but,” he continued, “we cannot shrink from mentioning that there are in the common people of this community a desultory group who have descended into ignorance and have turned onto a path of vengeance”.⁴⁶

This group had emerged because “the elite of the Armenian nation had lost control . . . and the troublesome faction had left its mark on the Aleppines; they have angered them and destroyed the confidence the Aleppines had in the Armenians and rage has filled them”.⁴⁷ This rage was doubly bitter as the Aleppines had given refuge to the Armenians:

the Arab community in general—and Aleppines in particular—viewed the Armenian community with an eye of compassion and mercy, and we condemn what the leaders of the Kurds did to the Armenians as an outrage, and we condemn Sultan Abdülhamid for the calamity visited on the Armenians. . . . We can not speak of a single member of the Arab community who dipped his hand in Armenian blood in these dreadful massacres, and no one has failed to live up to the Islamic law which guarantees to the *dhimmis* protection of their wealth, land and blood. *And perhaps if anyone in the Arab community did cooperate with the Turkish people in these massacres, then they did so because Sultan Abdülhamid had robbed them of their sense of equanimity* [*husn al-mukafa’a*].⁴⁸

His account continues to catalog Aleppine generosity to Armenians who

arrived with just the shirts on their backs, . . . [T]he Arab community—and Aleppines in particular—treated them as guests and extended to them the hand of kindness . . . the opposite of what was provided to them by Cemal Pasha [which was] only sorrow and pain.⁴⁹

⁴⁶ al-Ghazzi, *Nahr al-Dhahab fi Tarikh Halab*, 3:553.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, 3:554, Emphasis mine.

⁴⁹ *Ibid.*

Despite the sense of equanimity (*husn al-mukafa'a*) that was expected from the Armenian community, they responded with "the exact opposite," and "incurred the rancor of the Aleppines and lit the fire of hatred".⁵⁰ al-Ghazzi follows this description of the ungrateful refugee community with a catalog of six specific transgressions by the Armenians. Part urban legend, part anecdote, the reasons outline behavior and actions deemed unacceptable by al-Ghazzi and, presumably, by the broader Muslim population of the city. It is interesting to note that the transgressions of the Armenians crossed the boundaries of hospitality, commercial etiquette, and sexual and filial relations. The first of these outrages was the formation of the Légion. Citing the fact that Armenians had joined the French Army "in Lebanon and Cilicia" they proceeded to "act with arrogance and impunity and fired their rifles at some citizens and killed them".⁵¹ Subsequent violations took on a particularly Aleppine flavor. Armenians had forced local merchants to accept Egyptian paper money instead of metal coinage at an inflated exchange rate, and had otherwise behaved dishonorably in the marketplace.

Reason six entered the intimate spaces of the city and seemed the most egregious outrage.

There were a large number of Armenian girls and their children living with the Aleppines. The Aleppines had given them shelter from the very first moment they took refuge in Aleppo. They had gathered them from the desert . . . and provided them with shelter . . . and saw to their upkeep and cared for their children. Some [Muslims] took from the legally mature girls legal wives, and adopted their children.⁵²

For al-Ghazzi, foreign intervention illegitimately interfered with this perfectly legal practice of Muslim men marrying Christian adolescent girls and women. He notes that upon the occupation of Aleppo by the British, the Red Cross had begun to round up Armenian children and girls from the homes of native Aleppines.⁵³ "We do not rebuke the Armenian community for wanting to return their children to their bosom, because this is what their national traits directed them to do, yet we condemn them for the way that this prejudice

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, 3:556.

⁵³ *Ibid.*

aided violence and assaulted friendship". In "recovering" the women and children, the Armenians and the police entered the homes of Muslims and often took children from their adopted parents or wives from their husbands "by force".⁵⁴ To illustrate the problem, al-Ghazzi narrates the story of an Armenian woman who had been separated from her family during the deportation and had subsequently married a Muslim man in Aleppo. The brother and the first Armenian husband of the woman located her and came to take her back, but the Muslim husband refused to return her to them, "as was his right under Islamic law".⁵⁵ With the aid of the police, the Muslim husband was taken to jail and the Armenian woman, by force, to a rescue home.⁵⁶ She was locked away in a roof-top room and guarded by two nuns while her daughter by the Muslim husband was taken from her. The woman refused all food and drink, demanding to be reunited with her second, Muslim husband. In a daring escape she leapt from her room onto the street below and escaped to her Muslim husband, since released from jail. The police arrested him again and returned her to the rescue home. Interrogated by Armenian priests, she stated that if she were not allowed to return, she would kill herself. Seeing her resolve her Armenian husband gave up, and allowed her to remain with her second husband. "So she returned to their house, and she has stayed with him [her Muslim husband] until today, having given him many more children".⁵⁷ While this anecdote conceded that the first husband may have had a legal right to be reunited with his unwittingly bigamous wife, even legitimate children born of mixed Muslim-Armenian unions risked 'rescue'. Al-Ghazzi tells of one six-year-old boy who was taken from his family by an Armenian man claiming paternity despite the testimony of the family's Muslim and Christian neighbors to the contrary. While this boy was return to his "true father"—that is his Aleppine Muslim father—many others remained, illegitimately in al-Ghazzi's view, with Armenians.⁵⁸

In contrast to the missionaries, al-Ghazzi's worldview points to the intensification of a gulf between Muslims and non-Muslims in post-

⁵⁴ *Ibid.*, 3:556.

⁵⁵ *Ibid.*, 3:557.

⁵⁶ Kerr, p. 48.

⁵⁷ al-Ghazzi, 3:558.

⁵⁸ *Ibid.*

Ottoman Syria. It is interesting to note that in al-Ghazzi's work such a division appears most acutely in the most personal realm rather than the public political sphere. Muslim dominance had facilitated the integration of non-Muslim refugee women into Muslim households in the aftermath of the Genocide. In al-Ghazzi's estimation the return of these women to their pre-war families was both illegal and morally repugnant, while an equally visceral demand to reclaim the community—a drive which was explained by Armenian and local Westerners as a conflict between the forces of civilization and barbarism—appeared as a moral *and* modern imperative. Finally, despite the intervention of the missionaries, an intervention that was supported by Armenian political and cultural organization in Syria and elsewhere, a tradition of gratitude towards the Bedouins for saving orphans from death along the banks of the Euphrates still permeates the historical consciousness of the Armenians of Aleppo.

Urban planning and middle-class modernity: bidonvilles into suburbs

The relationship between the French and the Armenian community of Aleppo shifted yet again in 1928 when High Commissioner Henri Ponsot affirmed that the Armenian refugees residing in Syria had the right to vote in the constituent assembly elections that year. The Armenians in Syria had been granted Syrian citizenship in the wake of the Treaty of Lausanne, although their integration into Syrian political structures had remained in doubt in the period prior to those elections. This change, which significantly altered the sectarian demographics of the Syrian electorate, provoked a great deal of local outrage and points to the changing nature of citizenship in the post-Ottoman states of the Eastern Mediterranean.⁵⁹ The Armenians, like the Syrians, had possessed Ottoman citizenship in the period before the war. Indeed many of the Armenians in the city of Aleppo were originally from the province of Aleppo, albeit from a portion that had subsequently become part of the Republic of Turkey.

⁵⁹ Stephen H. Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, Oxford, Oxford University Press, 1958, p. 181; FO 371/13074, E 5338/141/89, Monck-Mason (Aleppo) to Lord Cushendon, 30 October 1928; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 399, Chief, Sûreté Générale (Aleppo) to Assistant Delegate (Aleppo) No. 110/S.G. 9 January 1932.

Nevertheless, with the drawing of the new boundaries they became stateless, their status an issue of both local and international politics. Although the granting of citizenship to the Armenians was couched in humanitarian terms, the basic modalities of French intervention in the shadow public sphere of the Syrian electoral process points to another motive. The French had concluded that increased levels of Christian political participation were fundamental to their attempts to suppress the political power of the National Bloc, a coalition of Sunni notables and Arab nationalists opposed to their rule. Much French political activism in Syria was dedicated to the identification, support and protection of a cross-confessional constituency within urban society—Muslim, Christian and Jewish—unwilling to support the notables of the National Bloc, who at the same time were less inclined to oppose the idea of the mandate. Conversely, the National Bloc often acted to exclude this part of the electorate from participation with a combination of boycotts and terror campaigns against potential voters.⁶⁰

Yet ensuing efforts to align the Armenian refugee population with the French mandate authorities were also based on moving the refugees into modern urban society as members of what French policy makers identified as the respectable lower-middle class. This process was explained by Ponsot during a meeting of the Central Committee for Refugee Aid in Beirut, 24 June 1931:

One must lend support to the real distress which this situation [refugeehood] creates. This is what has been done in Syria and Lebanon. This [situation] has been brought under control in material terms through loans of money, and in moral terms, by a humane welcome which has allowed them to acquire the national status [i.e. citizenship] of the country which has opened its doors to them. It is necessary to help the refugees primarily to establish them permanently. This is what the goal is. With the Armenians, what one fears is that as soon as they have a little savings, they will wish to go elsewhere. This must be avoided, and to avoid it, we must make of them small-property owners, of a house, of a land or of a field. This task is underway: what

⁶⁰ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 396, "Summary of the Elections to the Representative Councils of the States of Syria, October 1923"; FO 371/11515, E641/146/89 Hough (Aleppo) to Chamberlain, 15 January 1926; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 398, "Political Situation in Aleppo", Collet (Damascus) to High Commissioner 21 March 1928; *loc. cit.*, "1928 Elections", Protche (Aleppo) to Chief, Sûreté Générale 27 April 1926.

has been done in the Levant towards this goal does honor to the League of Nations.⁶¹

More concretely, early 1930s French refugee policy would be built on a four-point plan.

1. The purchase of urban land and the construction of homes and then the transfer of these homes and land to the refugees for sale or rent;
2. The placement of refugees in public and private enterprises;
3. Professional apprenticeships;
4. The organization of a “*crédit agricole et la petite industrie*” to aid the refugees.⁶²

In total, these measures were intended to integrate the Armenians by providing them with property, a trade or a profession in a way that intensified their linkage with the French state.

The most visible manifestation of this process was the transformation of the refugee camps to the north of Aleppo into urban neighborhoods. The building of these new neighborhoods in the city paralleled similar projects in Beirut and Damascus, as well as agricultural installations, primarily along the Turkish border and in the province of Alexandretta.⁶³ Indeed, in the self-congratulatory view of the author of the 1936 Nansen Office *Report* to the League of Nations, the building of these new neighborhoods had transformed “Aleppo and Beyrouth from Oriental into modern cities”.⁶⁴

It was estimated that at the beginning of the process of the “*installation définitive*” some four thousand shanties existed in Aleppo housing approximately twenty thousand people. By 1936, 2,061 new residential structures had been built, housing some 3,121 families or 15,644 people. In that same year, 356 houses were under construction,

⁶¹ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 575, “Comité de secours aux réfugiés arméniens, Procès-verbal 24 Juin 1931.”

⁶² MAE, Nantes, Fonds Unions Internationales, 2ème versement, no. 1902, “Rapport de M.B. Nicolsky sur l’œuvre d’établissement de réfugiés arméniens en Syrie”, 30 Juin 1936.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*: on the linkage between urban forms and the iterations of French colonial modernity, see Gwendolyn Wright, “Tradition in the Service of Modernity: Architecture and Urbanism in French Colonial Policy, 1900–1930”, in Frederick Cooper and Ann Laura Stoler, eds., *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997, pp. 322–45.

leaving only 583 shanties standing and occupied by 2,995 people.⁶⁵ The architecture of the homes themselves—multi-storeyed with separate sleeping rooms for different family members—embraced a bourgeois lifestyle and notions of privacy. The semi-detached or detached structures often had indoor plumbing and running water and were connected to the city's electrical grid. In addition to the homes, part of the development of the neighborhoods included the establishment of public/civic institutions, primarily intended to ease the transition to urban life. In addition to the building of new churches for the Orthodox, Catholic, and Protestant congregations, private organizations were allowed to build schools, a maternity hospital, a clinic, and a community center for adult orphans.⁶⁶ Additionally, the Nansen Office opened settlement/welfare offices in the camps, and the mandate authorities built a municipal police station. By 1930, more than a thousand workshops had opened for carpet weaving or embroidery, the chief means of support of the female survivors of the Genocide.⁶⁷ These were planned communities whose very architecture reflected the intention of their planners to formulate a modern, efficient community that would assure the class ascendance of their inhabitants.

In addition, the relative success of the building projects aided the formulation in French bureaucratic culture of an edifice of stereotypical ideas about Armenian industriousness, work ethic and compliance that accompanied a uniform belief that, as a whole, the community “always looked to France to help it in its struggle”.⁶⁸ Or, as Charles Godard, municipal counselor for the urban affairs of Aleppo in the late 1930s, explained in his description of the new neighborhoods,

the history of the development of these quarters speaks to the qualities of the Armenian people, who, beneath the protection of the Syrian

⁶⁵ MAE, Nantes, Fonds Unions Internationales 2ème versement, no. 1902, “Rapport de M.B. Nicolsky sur l’œuvre d’établissement de réfugiés Arméniens en Syrie”, 30 June 1936.

⁶⁶ Andranik Zaroukian’s *Mankut’iwn ch’unets’ogh mardik* (Men without childhood) trs. Elise Bayizian and Marzbed Margossian, New York, Ashod Press, 1985, provides a touching first-hand account of orphanage life in the inter-war period.

⁶⁷ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 2387, “Installation des réfugiés Arméniens 1930”.

⁶⁸ MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 575, “Arméniens d’Alep”, ca. 1924, 3.

and French flags have recovered a nation. The “bidons à pétrole” and the shanties of wood and paper have been replaced by houses of fired brick. . . .⁶⁹

The visitor to contemporary Aleppo is still struck by the form of suburban Armenian neighborhoods like Midan, otherwise known to its inhabitants as Nor Giwgh, the New Town. The district's wide thoroughfares, its rectilinear street plan, the preponderance of signage in the Armenian script, the use of Armenian and Turkish, and the relative lack of Muslim religious establishments all mark it as a space different from the rest of the city as well as evidence of the persistence of the distinct nature of the Armenian community in Syria.

Conclusion

The preceding discussion of the complex relationship between the French and Armenians in the post-war period shows the difficulty in generalizing the position of non-Muslim minorities during the mandate period. The clearly drawn terms of the relationship seen in the support of the Légion collapsed with the loss of French resolve in the face of Kemalist success, but also in an unwillingness to support it as a national army rather than a mercenary force or a colonial levy like the *tirailleurs sénégalais* or the *sipahis*. Conversely, the French secured their position *vis-à-vis* the League of Nations with their support of the rescue movement, as it couched the occupation of the country within a emerging discourse of humanitarianism. Likewise, it situated the French mandate, perhaps for French domestic consumption, in the nationalist-inflected conception of France as the protector of the Christians of the Orient. It played into ideas about race and hierarchies of racial distinction, a conception of particular concern to American missionaries who conceived the rescue of young Armenian women in ways that recalled the genre of nineteenth century American Indian captivity narratives.

⁶⁹ Charles Godard, *Alep: Essai de géographie urbaine et d'économie politique et sociale*, Aleppo, 1938, p. 20.

The realization that the Armenians were not going to go home, a profound and deeply troubling moment for many of the refugees themselves, was seized by the mandate authorities as a way of reinvigorating the survivors' bargain. The mandate authorities, drawing upon the support of international organizations, settled the refugees in separate, distinct communities. The settlement of the refugees in such a way reinforced the notion of the uniqueness of the Armenians in Syria, but also a commitment to exchange support for the mandate with a commitment to the establishment of this community as both modern and middle class. It also contributed to French efforts to alter the demographics of Syria and Lebanon in a way that aided their political efforts and hindered the possible formation of unified opposition to their rule.

Finally, what does the experience of the Armenians of Aleppo—and the contours of the survivors' bargain—tell us about the politics of colonial cooperation? On a basic level, were we to approach this question from the perspective of collaboration, the Armenians would emerge as vulgar tools of French policy, placing parochial community self-interest before national exigency. However, when this discursive strategy is pushed aside, a much more textured account takes shape that also contributes to a broader understanding of issues that continue to haunt other refugee and displaced populations in the Middle East and elsewhere.

When viewed from outside a resistance-narrative structure, the survivors' bargain and the creation of these neighborhoods was emblematic of the formation of separate space for Armenians within the political culture of inter-war Syria. This was something more than ghetto politics or colonial strategies; the formation of this new physical and social space for the refugee community bound the Armenians to an idealized European modernity that made a break with Ottoman-era structures of political legitimation and the broader Sunni Muslim Arabic-speaking majority almost irrevocable. Had the community been allowed a 'natural' process of integration and assimilation, the profile of the Armenian community in the increasingly violent urban politics of Syria would have been significantly reduced. Instead, by navigating the fluid uncertainties of French colonial domination, and later those of the equally perilous independent post-war regimes, the Armenian community survived—perhaps the ultimate act of resistance.

LA MOBILISATION POPULAIRE À BEYROUTH À L'ÉPOQUE DU MANDAT (1918–1943): L'APPRENTISSAGE PROGRESSIF DE LA PARTICIPATION

Carla Eddé

Abstract

This paper explores the emergence and development of a number of popular mobilization movements in Beirut between 1918 and 1943, the period when the city became the capital of the newly created state of Lebanon under the French mandate. Initially, these movements were weak and disorganized, and were dismissed by the local press and the French authorities as the work of a “few trouble makers”. Furthermore, their objectives were largely confined to the organisation of strikes to obtain better working conditions for guild members, and these strikes were severely repressed. In 1931, local urban “delegates” from various professional associations and city quarters united in a peaceful “fight for national dignity”, which resulted in a boycott of the French electricity and tramway company. The success of this action far exceeded the hopes of its leaders, and for the first time since the French occupation, local political actors tried to exploit the situation for their personal benefit. Thereafter, “popular opinion” became a coveted social resource, and a form of popular mobilization supported by the social and political elite.

Hence in the 1930s, all significant local actors, even the Maronite patriarch, France’s most trusted ally, mobilized political opposition to the mandate and the Lebanese government by organizing “popular mobilization” in public spaces. This newfound support benefited all the movements, guilds, political parties, etc. Their organization was “modernized” and their claims began to go beyond the boundaries of narrow sectional interests, articulating broad social reforms. Thus Beirutis became active participants in their city’s political life. Nevertheless, the homogeneous confessional parties created after 1936 had greater political strength and coherence, with the result that confessionalism eventually emerged as the dominant civic project. It was adopted in the national pact, which came to constitute the covenant of independent Lebanon.

Quand les alliés occupent la région en 1918, Beyrouth devient le centre de la présence française au Levant. Étant donné son importance dans le dispositif mandataire, la ville est soumise à un contrôle politique et militaire étroit.¹ Elle devient également capitale de l'État

¹ Carla Eddé, *Introduction à l'histoire de Beyrouth à l'époque du mandat (1918–1943). La municipalité au quotidien*, Mémoire de DEA, Aix-en-Provence, 1997.

libanais créé en 1920, auquel elle est intégrée contre la volonté d'une partie importante, sinon de la majorité, de ses habitants.² La division de la population en éléments pro-français et anti-français ne fait que s'ajouter à d'autres clivages sociaux, du fait de la diversité d'origines géographiques et ethniques, de l'appartenance communautaire, ou encore du niveau d'éducation et du profil socio-économique des Beyrouthins.³ Cette configuration sociale et politique codifiée empêche probablement l'apparition d'une opposition urbaine réellement efficace aux premiers jours de l'occupation alliée; elle pèsera lourd sur les formes que cette opposition revêtra plus tard. Mais la ville est soumise à d'autres dynamiques, également puissantes. Le mécanisme de croissance enclenché au siècle précédent se poursuit, et Beyrouth, qui compte près de 90,000 habitants en 1921, en abrite le double en 1935, et 237,000 personnes en 1944.⁴ Entre 1922 et 1936, sa superficie passe de 460 hectares à près de 1200 hectares (banlieues non comprises).⁵ L'urbanisation accélérée s'accompagne d'un développement économique capitaliste et d'une forte concentration de main-d'œuvre;⁶ l'environnement urbain est également bouleversé par les progrès de l'État et de la centralisation.⁷

Ouverte à tous les modernismes, la ville devient assez vite le centre d'une résistance multiforme et pacifique -alors que Damas s'impose comme le noyau dur de l'action politique et militaire anti-française.⁸ Le mouvement revendicatif s'affirme progressivement, par le recours à des moyens « modernes » d'organisation et d'expression,⁹ en par-

² Henry Laurens, *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 249.

³ Leila Fawaz, *Merchants and Migrants in Nineteenth Century Beirut*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1983.

⁴ Said Chehabeddine, *Géographie humaine de Beyrouth*, Beyrouth, Imprimerie Califat, 1960, p. 195; Carolyn Gates, *The Merchant Republic of Lebanon*, Londres et New York, I.B. Tauris, 1998, p. 179.

⁵ Selon l'urbaniste Michel Ecochard; « Compte rendu de la réunion du 30 juillet 1942 sur la ville de Beyrouth », p. 1; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1347.

⁶ Jacques Couland, *Le mouvement syndical au Liban 1919-1946*, Paris, Editions sociales, 1970, p. 71 et suiv., et pp. 133-136; Gates, *op. cit.*, p. 15 et suiv. et p. 61 et suiv.

⁷ Eddé, *op. cit.*, et Carla Eddé, « Composition du Conseil municipal de Beyrouth. Renouvellement des élites urbaines ou consolidation des notables (1918-1953)? », dans A. Favier (éd.), *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Beyrouth, Les Cahiers du CERMOC, 24, 2001, pp. 79-102.

⁸ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate: the Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1987.

⁹ Carla Eddé, « Le mouvement associatif à Beyrouth pendant les années 1920.

ticulier l'organisation de manifestations plus ou moins légales dans le champ public. J'ai opté pour une étude sérieuse et comparative de la centaine de "mobilisations populaires" que j'ai recensées dans le Beyrouth de l'époque: ont été systématiquement comptabilisées les différentes formes prises par l'action collective, menée par une fraction ou l'ensemble de la population, pour exprimer une opinion ou une revendication, tels les défilés et cortèges dans l'espace urbain, à pied ou en voiture, les grèves professionnelles, le boycottage d'un produit ou d'un service, l'organisation de campagnes de souscription, etc.¹⁰ Sans équivalent ou presque pendant la période ottomane,¹¹ ces actions seraient un signe de l'élargissement du désir de participation et des thèmes du débat dans le champ social. La vision que nous en avons est fondée sur des descriptions quantitativement limitées, imprécises, et souvent contradictoires, qui sont celles de la répression ou des témoignages en majorité issus de la bourgeoisie et/ou des partisans;¹² le regard qu'elles portent sur les mouvements populaires est déformé par leurs catégories de pensée.¹³ Ces manifestations

Le renouveau de la sociabilité urbaine », dans Jean-Luc Arnaud (éd.), *Les manifestations de l'urbain dans le monde arabe et musulman*, Maisonneuve, Paris, à paraître.

¹⁰ N'ont pas été inclus les fréquents rassemblements populaires et autres manifestations plus ou moins « spontanées » dans l'espace public; par exemple en 1918-1920, l'occupation alliée donne lieu à des manifestations de joie et les défilés militaires se doublent de cortèges populaires, les cérémonies d'accueil de Fayçal à Beyrouth attirent également un public important, etc.; Gérard Khoury, *La France et l'Orient, naissance du Liban moderne 1914-1920*, Paris, Armand Colin, 1993, pp. 132 et suiv., pp. 223, 283. Ces attroupements peuvent avoir impliqué des effectifs non négligeables. Mais il ne s'agit pas d'une action collective concertée: c'est plutôt l'expression spontanée d'un appui ou d'un refus, qui se fait à l'occasion de la présence physique de l'homme politique dans la rue.

¹¹ A l'exception de rares grèves professionnelles, les actions collectives restent alors confinées dans le cercle relativement restreint des « notables » (voir *infra*, note 15). C'est en particulier le cas, à la fin de la période ottomane, lors de l'affaire des placards de Beyrouth des années 1880, ou en 1912-1913, lors de la création du *Comité de réforme de Beyrouth*. Quelques vagues de violence manifestent parfois le malaise social. Fawaz, *op. cit.*, Laurens, *op. cit.*, Jacques Thobie, « Mouvement d'affaires et mouvement ouvrier », *V. Milletlerarsi Türkiye sosyal ve iktisat tarihi kongresi*, Istanbul, Université de Marmara, 1989, pp. 275-315.

¹² Ont été consultées les archives diplomatiques françaises, les archives de plusieurs sociétés concessionnaires, les archives de la municipalité de Beyrouth, les archives de l'archevêché maronite de Beyrouth, des mémoires d'hommes politiques libanais et de chefs syndicalistes, la presse beyrouthine à travers le dépouillement systématique du quotidien de langue arabe, *Lisan al-Hal*, au moment des mobilisations, et le recours occasionnel à d'autres organes de presse. Les archives photographiques disponibles permettent rarement de « visualiser » les manifestations publiques.

¹³ Par exemple, en août 1929, ils sont plusieurs centaines à manifester pour la

sont difficilement comparables entre elles, en raison de leur grande diversité au niveau de l'organisation, de la nature et des objectifs affichés, ou encore de l'ampleur des effectifs engagés, de la durée de la mobilisation, des réactions des autorités politiques ou de la presse à leur égard, des résultats enregistrés, etc.¹⁴

Mon hypothèse est toutefois que ces mouvements ne sont pas indépendants les uns des autres: à partir d'une description chronologique et typologique des mobilisations, je tenterai de montrer que l'action et la revendication, telles qu'exprimées dans le champ public par les groupes et les individus, évoluent dans le temps par un double processus d'apprentissages et d'adaptations tactiques; l'importance croissante enregistrée par ces mouvements résulterait de phénomènes d'imitation, de concertation et de concurrence entre les acteurs en présence. Il s'agira également de voir dans quelle mesure ces tentatives d'intrusion de la « rue » dans la sphère publique et politique enclenchent une dynamique de recomposition du champ politique et social. En effet, ces mouvements ne sont pas indépendants de leur environnement et de la conjoncture dans laquelle ils s'inscrivent: en particulier, l'hostilité ou le soutien des acteurs et groupes politiques et sociaux institutionnalisés peuvent contribuer de façon décisive à

Palestine selon une note française (télégramme du Haut-Commissaire au ministre des affaires étrangères, 23 octobre 1929; MAE, Paris, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, 206) et 15,000 selon le *Lisan al-Hal* (29 août 1929). Ils seront une « poignée » en mai 1930 selon le même quotidien (24 mai 1930) et plus d'un millier selon des sources syndicales (Couland, *op. cit.*, pp. 161-166). Là où le *Lisan al-Hal* voit une « magnifique manifestation » en 1931 (30 mars 1931), le responsable de la Sûreté générale ne voit qu'une « bande de miséreux braillant et vociférant » (Information 1251, 31 mars 1931; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 378). L'intérêt du croisement des sources et de l'approche sérielle n'en ressort que davantage: ils permettent de forger des instruments de critique interne et de faire la part du possible et de l'improbable.

¹⁴ Il n'existe aucune étude globale, ni même une simple chronologie exhaustive, des manifestations à Beyrouth à l'époque du Mandat. Le mouvement syndical est étudié par différents auteurs, essentiellement Bu'ayri, Chader et Couland; E. Bu'ayri, *Tarikh al-haraka al-'ummaliya w'al-naqabiya fi lubnan*, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1980; G. Chader, *Syndicalisme et démocratie, essai d'histoire sociale libanaise (1909-1954)*, thèse de doctorat, Université St. Joseph, Beyrouth, 1954; Couland, *op. cit.* Les manifestations pour l'indépendance en 1943 sont évoquées par les manuels d'histoire du Liban du XX^e siècle; voir Abd al-Mun'im Shu'ayb, *Tarikh lubnan min al-ihtilal ila al-jala' 1918-1946*, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1994; M. Daher, *L'histoire socio-politique de la République libanaise sous Mandat français (1926-1943)*, thèse de doctorat, Paris, Paris Sorbonne, 1980; S. Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, Oxford, Oxford University Press, 1958; E. Rabbath, *La formation historique du Liban politique et constitutionnel*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1973.

l'échec ou à la réussite des actions collectives. Sera donc également analysée la gestion de ces mobilisations par les autorités centrales, françaises et libanaises, et urbaines, notamment les « notables », clé du fonctionnement du système urbain antérieur, selon l'analyse classique de Albert Hourani.¹⁵ C'est donc de l'équilibre urbain et de sa négociation entre les multiples acteurs en présence, dans un contexte de mise en place de l'État sous domination coloniale, qu'il s'agira dans les pages qui suivent.

La timide émergence de la revendication (1918–1930)

Les années 1918–1930 voient l'émergence et l'expérimentation, à une petite échelle encore, d'actions collectives—une trentaine au total. Elles présentent de nombreux points communs.

Les grèves professionnelles en forment plus de la moitié. Elles restent quantitativement fort limitées et constituent en général des événements isolés, qui passent inaperçus, desservis par une presse locale qui en parle peu ou pas —la force du mouvement ouvrier est au début des années 1920 plus nette dans d'autres villes libanaises, notamment à Bikfaya et à Zahlé.¹⁶ A Beyrouth, l'arrêt de travail comme modalité de protestation n'a concerné qu'une fraction des travailleurs de moins d'une douzaine de secteurs: ceux des sociétés concessionnaires de services publics, à capitaux français (la Compagnie des chemins de fer DHP et la Société des tramways et de l'électricité (STE)

¹⁵ Le notable est à l'intersection de trois vecteurs de pouvoir: le familial, le communautaire, et l'économique; R. Ilbert, *Alexandrie 1830–1930*, Le Caire, IFAO, 1996. La « politique des notables » est caractérisée par l'existence d'un patriciat urbain qui dispose d'une base indépendante de pouvoir dans la ville, fondée sur une aisance économique solide —par le commerce à longue distance le plus souvent ou la maîtrise de la terre— et des moyens de contrôle de la population urbaine, par le biais communautaire entre autres, à travers le contrôle des institutions de bienfaisance par exemple. Ce groupe urbain dispose également d'un accès direct à l'autorité politique centrale, soit en étant l'interlocuteur privilégié de l'État et de ses représentants locaux, soit en étant directement associé au pouvoir par le biais de conseils élus, le conseil municipal entre autres. Il est en dernier ressort responsable des équilibres globaux de la ville. Albert Hourani, « Ottoman Reform and the Politics of Notables », in Albert Hourani, Philip S. Khoury et Mary C. Wilson (ed.), *The Modern Middle East*, Londres et New York, I.B. Tauris, 1993. Sur le cas de Beyrouth au XIX^e siècle, voir May Davie, *La millat grecque-orthodoxe de Beyrouth 1800–1940*, thèse de troisième cycle, Paris, Université de Paris Sorbonne, 1993; Fawaz, *op. cit.*

¹⁶ Couland, *op. cit.*, p. 91 et suiv.

de Beyrouth); les chauffeurs de taxi, à plus d'une reprise; une seule fois une profession libérale, des journalistes et des propriétaires de journaux en 1925. La propagation du mouvement est chose rare, hormis en juillet 1926, lors de la grève la plus importante de l'époque, celle des employés de la STE; sept métiers se mettent alors en grève.¹⁷ Fait exceptionnel à l'époque, l'ensemble des 400 employés de l'entreprise décrètent la grève, et la mobilisation des plus décidés d'entre eux s'étale sur une vingtaine de jours, contre quelques heures ou un jour pour la grande majorité des grèves des années 1920. Pour une fois également, un jeune député et avocat ambitieux, Yusuf al-Sawda, s'y intéresse visiblement: il propose de devenir le porte-parole du mouvement. Mais son intercession échoue et s'achève par un désaveu mutuel.¹⁸ Le quotidien *Lisan al-Hal* « comprend les deux parties: la société (STE) a raison d'avoir peur d'enregistrer un déficit financier si elle veut plus pour ses ouvriers que ce que sa caisse ne supporte, et l'employé doit être raisonnable ».¹⁹ Les forces de l'ordre, police et gendarmerie libanaises et armée française, sont mobilisées pour éviter les actes de sabotages, et les techniciens de l'armée française assurent le fonctionnement normal des tramways et de la fourniture d'électricité en ville. Les autorités centrales multiplient les arrestations et les déportations; certains responsables syndicaux risquent la mort pour « incitation à la révolte et incitation de militaires à la désobéissance »;²⁰ la répression devient systématique ensuite.²¹ L'action revendicative est dans ce cas, comme dans la majorité des cas, le fait d'un petit noyau de « meneurs » anonymes; il n'y a pas encore de syndicat ni même d'association ou de mutuelle, sauf dans le cas des employés du DHP, des typographes et des chauffeurs de taxi.²² Et cette action n'aboutit pas dans l'immédiat à la création d'un comité permanent ni, quand il existe, à la dissociation des intérêts des patrons et des intérêts des ouvriers, et c'est surtout des intérêts des premiers qu'il s'agit alors.²³ Les revendications affichées,

¹⁷ Les charretiers, les cochers, les typographes, les boulangers, les ouvriers cor-donniers, ceux de l'industrie du bois et ceux du port; Chader, pp. 59–61; *Lisan al-Hal*, 30 juin au 28 juillet 1926.

¹⁸ *Lisan al-Hal*, 6 juillet 1926 et suiv.

¹⁹ *Ibid.*, 23 juillet 1926.

²⁰ Couland, *op. cit.*, pp. 121 et suiv.

²¹ Voir les rapports de la Sûreté générale; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 842–843.

²² Couland, *op. cit.*, p. 62, p. 84, et p. 145.

²³ C'est le cas des associations des chauffeurs et des typographes; Bu'ayri, *op. cit.*, pp. 94–95, et p. 109.

d'ordre salarial, restent ponctuelles et sectorielles; elles seront partiellement satisfaites.

S'y ajoutent quelques mouvements à portée économique plus générale, tels le boycottage des tramways ou les « grèves des locataires ». Le boycott des tramways en 1922, pour obtenir une réduction substantielle des tarifs en vigueur, est la mobilisation la plus longue de l'ensemble de la période: organisé sur l'initiative d'un Comité de boycott d'une localité proche de Beyrouth, Furn al-Shabbak, il concerne progressivement différents quartiers de la ville et dure deux mois et demi, même s'il n'est pas systématiquement suivi pendant l'ensemble de la période. Les premiers jours il entraîne l'organisation de manifestations dans les principales artères menant au centre-ville; des quartiers populaires, chrétiens et musulmans, comme Jamayzé et Basta, s'affirment en tant que secteurs dangereux, « remuants ». Les comités qui revendiquent l'action sont écartés des négociations, et c'est la médiation des « notables de toutes les communautés » qui permet de mettre un terme à celle-ci: avec l'accord du gouverneur français du Grand Liban, ils lancent un appel à l'arrêt du boycott, et réussissent à recueillir quelques 15,000 signatures pour appuyer leur pétition; c'est une des rares fois que des personnalités connues interviendront publiquement dans une mobilisation populaire. Les réductions consenties ont été négociées directement, avec les responsables beyrouthins et parisiens de la société boycottée, par le Haut-Commissaire, par l'intermédiaire du ministre français des affaires étrangères.²⁴

La « grève des locataires » de 1925 a également une dimension spectaculaire puisqu'elle se transforme rapidement en émeute, la seule des années 1918–1930. Outre le recours à la fermeture des *sugs* pour protester contre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de libéralisation des loyers des locaux commerciaux, les petits commerçants, estimés à plusieurs milliers, organisent une manifestation place des Martyrs. Quand les forces de l'ordre entreprennent de les disperser, « ceux qui ne sont ni les locataires ni les propriétaires » tentent d'investir le siège du gouvernement libanais, le Petit Sérail; des gendarmes ouvrent alors le feu sur la foule, tuant et blessant plusieurs

²⁴ Carla Eddé, « La mobilisation populaire à Beyrouth à l'époque du Mandat, le cas des boycotts des tramways », in Nadine Méouchy (éd.), *Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire France, Syrie, Liban, 1918–1946*, IFEAD, Damas, 2002, pp. 349–75.

personnes.²⁵ Le *Lisan al-Hal* s'en prend aux mobilisé « car le gouvernement est à l'écoute des plaintes (...) et comme c'est le début de la saison d'estivage, le moment est donc mal choisi ». Il appelle à la réouverture des *sugs* et au retour au calme.²⁶ Les autorités françaises accusent les gendarmes libanais de « maladresse », sans les sanctionner, et procèdent à l'arrestation des « éléments louches ».²⁷

Les quelques mobilisations qu'on pourrait qualifier, faute de mieux, de politiques, sont surtout des manifestations officielles de soutien à une cause en général supra-urbaine. Elles sont prises en charge par ceux qui sont considérés comme les représentants naturels de la population, chefs religieux, « notables » et députés, avec l'aval informel des responsables mandataires.²⁸ Après un temps de concertations discrètes, une manifestation est par exemple organisée à l'occasion des événements de Palestine d'août 1929. Elle est conduite par les chefs religieux des différentes communautés urbaines: elle démarre à partir de la mosquée de Basta, se rend ensuite à la mosquée al-'Umari au centre-ville, puis passe devant les cathédrales des principales communautés chrétiennes, grecque-orthodoxe, maronite et grecque-catholique, grossissant au fur et à mesure, avant de se masser Place des Martyrs, face au Petit Sérail, et de se disperser ensuite dans le calme.²⁹ Aux démonstrations de rue, un Comité de soutien pour la Palestine, composé de députés et de « notables » des différents groupes confessionnels, va substituer un autre type d'action collective: reprenant à une plus vaste échelle, et avec une propagande active, une tentative du Comité de boycott de 1922, il lance une vaste campagne de souscription.³⁰ Cette forme d'action collective sera par la suite systématiquement utilisée pour exprimer le soutien symbolique de Beyrouth à l'égard d'une cause supra-urbaine—ainsi, par exemple, en novembre 1930, pour venir en aide aux tisserands de Damas en grève depuis le début de l'été.³¹ Plus rarement, l'organisation d'une action

²⁵ *Lisan al-Hal*, 20 juillet 1925.

²⁶ *Ibid.*, 21 juillet 1925.

²⁷ *Idem*, 24 juillet 1925. Il s'agit d'une des rares mobilisations évoquées dans le rapport annuel que la puissance mandataire envoie à la SDN; Ministère des Affaires Étrangères, *Rapport provisoire à la SDN... 1925*, Imprimerie Nationale, Paris, p. 6.

²⁸ Eddé, « La mobilisation... », *op. cit.*

²⁹ *Lisan al-Hal*, 29 août 1929.

³⁰ *Ibid.*, 6 septembre 1929.

³¹ Couland, *op. cit.*, p. 187–189. Les ouvriers du tabac libanais ou les 650 ouvriers qui construisent la cimenterie de Shikka, qui sont en grève en même temps, ne

collective est tentée à l'occasion d'une commémoration, celles du 1^{er} ou du 6 mai (fête des Martyrs). Mais ces processions, suivies de réunions pendant lesquelles sont prononcés des discours, restent confinées au cercle étroit des organisateurs, de quelques journalistes et intellectuels militants, et d'une poignée d'ouvriers.³² La presse locale ne leur accorde pas plus de quelques lignes.³³

Les années 1918–1930 voient donc l'élargissement du répertoire d'action dans le champ public: aux fermetures des *sugs* et rassemblements et cortèges dans les rues et places, s'ajoutent la manifestation au parcours établi au préalable dans les rues de la ville, la grève ou arrêt de travail, le boycott pacifique d'un service urbain, et la campagne de souscription. Le centre-ville, et en particulier le périmètre comprenant la Place des Martyrs, le Petit Sérail et les *sugs*, s'impose déjà comme le secteur privilégié des mobilisations dans l'espace public; les quartiers et couches populaires offrent un réservoir de manifestants potentiels. Les modalités d'organisation de ces mouvements revendicatifs sont encore largement informelles et temporaires, de type élémentaire: l'action est le fait de « meneurs », regroupés en comités dont la durée de vie n'excède pas celle de la mobilisation et n'aboutit pas à la constitution d'un comité permanent, d'une association. Ces comités ne concernent que des effectifs réduits et un engagement limité dans le temps—une mobilisation sur deux dure alors moins d'un jour. Les revendications, quelle que soit leur nature, sont encore ponctuelles, sectorielles, plutôt circonstancielles que structurelles ou novatrices, sans projet sociétal réformateur. Ces courants se caractérisent d'ailleurs par la faiblesse de leur armature et de leur fondement idéologiques; la manifestation n'est pas sous-tendue par un discours, et la propagande n'en constitue pas une dimension jugée importante. Ils sont desservis par une presse peu favorable aux demandes exprimées. Leur gestion est prise en charge officiellement par les responsables français qui travaillent à briser le mouvement en multipliant promesses et arrestations, faisant preuve parfois d'une répression disproportionnée par rapport à la réalité de la contestation. L'intervention des élites beyrouthines se

bénéficient, eux, d'aucune manifestation de solidarité; Bu'ayri, *op. cit.*, p. 151; *Lisan al-Hal*, 30 octobre au 1^{er} décembre 1930.

³² Bu'ayri, *op. cit.*, p. 121; Couland, *op. cit.*, p. 97 et suiv.

³³ Par exemple, *Lisan al-Hal*, 2 et 7 mai 1925, et 8 mai 1926.

limite, en apparence du moins, à un appel au calme; leurs activités politiques, au nom de la population bien entendu, se font alors essentiellement en direction des autorités mandataires.³⁴ A une ou deux exceptions près, les actions collectives issues de la base anonyme constituent des phénomènes isolés qui ne suscitent pas de soutien externe. Leur potentiel attractif reste faible, leur impact peu perceptible, incapable d'interpeller ou d'attirer l'attention de la société globale. Le recours à une forme de mobilisation est, dans ces années, un signe de faiblesse et d'improvisation qui ne perturbe pas vraiment les rapports de force établis.

Le boycott des trams et de l'électricité de 1931: basculements

Le boycottage des tramways et de l'électricité de 1931 marque une rupture, un tournant décisif: s'il s'appuie sur les acquis des années précédentes, il se démarque nettement des actions antérieures. Il constitue un « événement » sans équivalent jusqu'ici, voulu comme tel par ses promoteurs et perçu comme tel par les contemporains, ce que l'analyse rétrospective semble également conforter.³⁵

La mobilisation est décidée de concert entre différentes professions et catégories sociales: à l'instigation de commerçants, sont sondés des membres des professions libérales, avocats, journalistes et médecins, des représentants des étudiants des universités et lycées, des membres des métiers les plus offensifs des années précédentes, les chauffeurs de taxi et les typographes,³⁶ ainsi que des « délégués » des différents quartiers de la ville.³⁷ Les préparatifs prennent du temps, presque

³⁴ C'est le cas des partisans du Mandat et de l'entité libanaise, comme de leurs détracteurs: ils organisent des « partis » comptant un nombre réduit de membres, tiennent des réunions et congrès fermés, et se rendent en délégation chez les responsables français. Par exemple, le *Hizb al-taraqqi al-lubnani* [Parti libanais du progrès], créé en 1920 pour défendre l'entité libanaise, regroupe une dizaine de personnalités connues; *al-Bashir*, 4 avril 1920. De même, le Congrès nationaliste (de Beyrouth) de 1927 réunit les principales figures de l'opposition sunnite au fait libanais; Shu'ayb, *op. cit.*, p. 30 et suiv. et pp. 45-47; Sa'id Murad, *al-Haraka al-wihdawīya fī Lubnan 1914-1946*, Beyrouth, Ma'had al-inma' al-'arabi, 1986, pp. 193-194.

³⁵ Eddé, *op. cit.*

³⁶ Entre le 14 août 1927 et le 14 avril 1931, l'Association des typographes ne dépêche pas moins d'une cinquantaine de délégations officielles auprès des autorités; Chader, *op. cit.* p. 79.

³⁷ J'ignore sur quelles bases ils ont été sélectionnés; ils ne jouent pas un rôle important, du moins à ce stade de l'organisation.

un mois, et se font au grand jour, lors de réunions quotidiennes, fortement médiatisées, dans un café de la place des Martyrs, à proximité immédiate du Petit Sérail. La volonté affichée est de faire un coup d'éclat, de frapper l'imagination. Il s'agit de construire une action réellement collective à l'échelle de la ville, qui serait conduite par des membres des groupes sociaux les plus éduqués et les plus influents, la « crème de la société », ³⁸ tout en étant ouverte à l'ensemble des catégories urbaines, représentées par les groupes déjà rodés à l'action collective. C'est la première fois aussi que Beyrouth est pensée comme une unité devant parler d'une même voix, et sa population, toutes catégories et communautés confondues, comme ayant des intérêts communs à défendre qui doivent désormais être pris en charge par des porte-parole qui en sont issus, et non par les personnalités connues; politiciens et notables des familles patriciennes de la ville ne sont pas consultés, pas officiellement du moins. L'encadrement de l'action collective est finalement confié à un Comité de boycott, fondé sur une représentation équilibrée de la population urbaine, sur une base communautaire et non professionnelle: le président en est maronite, le vice-président sunnite, les autres fonctions sont distribuées entre les principales communautés confessionnelles urbaines, à l'exception des Arméniens, dans une configuration qui préfigure celle du pouvoir libanais lui-même. Les comités de quartier, créés un peu plus tard, vont en reprendre le principe, en l'adaptant à la composition communautaire propre à chaque secteur.

L'objectif affiché, la réduction des tarifs des trams et de l'électricité ou le boycott à durée indéterminée, a une portée globale, symbolique. La mobilisation est prônée au nom d'une revendication économique nationaliste: les tarifs des trams et de l'électricité en vigueur ne sont pas jugés excessifs, comme lors du boycott de 1922, mais sont considérés comme « un asservissement (. . .) qu'un peuple debout a le droit et le devoir de combattre » pour arrêter la « saignée de la STE qui gère le pays comme on gère une entreprise capitaliste », comme le proclame solennellement l'appel au boycott du Comité. Le caractère moderne et superflu de ces services est souligné, et les Beyrouthins sont invités à « revenir à la lampe à huile de nos ancêtres et aller comme eux à pied ». Seule l'action pacifique et légale permet la « réalisation de cette aspiration nationale » qui

³⁸ *Lisan al-Hal*, 18 mars 1931.

ne dépend que « de l'union des Beyrouthins et de l'effacement des intérêts privés devant l'intérêt public commun ». Ainsi un discours nouveau sous-tend l'action, et le « droit du peuple de défendre son honneur et sa fierté » la légitime.³⁹ Les autorités libanaises sont, pour la première fois lors d'une manifestation populaire, expressément désignées comme le seul interlocuteur agréé par ses promoteurs, en tant que responsables des intérêts nationaux. C'est à elles seules que le Comité adresse son ultimatum, sans en faire parvenir une copie au Haut-Commissaire, comme c'était l'habitude—alors qu'elles sont formellement inaptes à accorder, ou même à mener les négociations, s'agissant de la demande exprimée.⁴⁰ Le cadre idéologique, avec des éléments de modernité et de tradition, est d'ores et déjà ambigu. Il est suffisamment « neutre » et flou pour permettre de jouer sur ses interprétations possibles, et peut donc faire consensus.

La propagande joue une fonction centrale, et se déploie dans de multiples directions. La collaboration avec les journalistes et les typographes en fournit les moyens à peu de frais: le Comité rédige régulièrement des tracts qu'il fait distribuer en ville, et que la presse reprend et se charge de communiquer à ses consœurs en Syrie, en Egypte et dans les principaux pays d'accueil des émigrés de la région. La mobilisation réussit comme jamais auparavant: les différentes sources affirment la rapide généralisation du boycott.⁴¹ Les manifestations dans l'espace public se multiplient les premiers jours. Mais le recours à la violence est rare. La garantie du caractère pacifique de l'action a été progressivement prise en charge par les organisateurs: il est créé un service d'ordre interne, chargé de veiller au bon déroulement du boycott, de démasquer les « agitateurs professionnels et tous les fauteurs de troubles », et de signaler les contrevenants, sanctionnés par une dénonciation publique—theurs noms seront placardés sur

³⁹ *Appel à la population beyrouthine*... du « Comité de boycott et Comité des étudiants », sans date (en arabe); *Lisan al-Hal*, 28 mars 1931; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 378.

⁴⁰ En effet, la fixation des tarifs des trams et de l'électricité relève directement du Haut-Commissaire, à travers le service du contrôle des sociétés concessionnaires, intermédiaire obligé entre l'État libanais et la société française en charge de ces services publics en ville; Eddé, « La mobilisation... », *op. cit.*

⁴¹ Notes de la Sûreté générale; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 378; *Lisan al-Hal*, avril 1931; Fonds de l'Office de l'électricité de Beyrouth (Archives de la STE), non classé; Mustafa al-ʿAris, *Mustafa al-ʿAris yatadhakar*, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1982, p. 40.

les murs. Le souci d'efficacité et de professionnalisme est également attesté par l'importante campagne de souscription, lancée pour financer les frais du Comité, subventionner un service privé de transports en commun, et plus tard pour venir en aide aux employés de la STE, licenciés en bloc: les donations affluent, les communautés syro-libanaises de France, du Brésil ou d'Argentine y participent également. La presse locale publie les noms des principaux donateurs. Dans des articles longs et dithyrambiques, elle vante la « beauté » et « l'authenticité » de la mobilisation.⁴² Elle encense la maturité et la solidarité dont la population beyrouthine fait preuve, vertus qui lui permettent de prendre en main sa destinée et de veiller désormais à ses intérêts avec une « tranquille détermination ». Elle met en garde les responsables politiques de sous-estimer cette nouvelle force morale, « l'opinion publique »—l'expression est de plus en plus utilisée—et de décevoir les attentes d'une population dont, faut-il le leur rappeler, leur pouvoir émane.⁴³ A la vision peu favorable qu'elle portait sur la manifestation populaire et le peuple en général succède un discours plus indulgent, teinté de romantisme. D'autres manifestations de sympathie viennent conforter les mobilisés: les typographes et les chauffeurs se mettent en grève, des associations féminines viennent en cortège au centre-ville dénoncer les suspensions abusives de journaux, des délégations venues des localités environnantes expriment leur soutien à la population beyrouthine et chargent le Comité de défendre leurs intérêts. Quinze jours après son déclenchement, le boycott s'étend au Mont Liban, où l'électricité est également fournie par la STE, et plus tard, à Damas, Alep, Hama et Homs -l'électricité dans ces deux dernières villes étant également fournie par la STE.

Le succès dépasse les espérances des promoteurs officiels et les inquiète visiblement: dix jours après son déclenchement, leurs communiqués rappellent que le boycott n'a pour but que la baisse des tarifs et n'a aucune visée politique, que « ceux qui tentent d'en profiter à des fins autres sont des ennemis de la cause du peuple (. . .), probablement stipendiés par la STE ».⁴⁴ La presse s'alarme également du glissement de sens progressif de l'action collective et des

⁴² Par exemple, *Lisan al-Hal*, 31 mars, 1^{er} et 10 avril 1931.

⁴³ *Ibid.*, 10 avril 1931; *al-Ma'rad*, n° 946, 951 et 959.

⁴⁴ *Lisan al-Hal*, 10 et 14 avril 1931.

diverses manipulations auxquelles elle donne lieu.⁴⁵ En effet, les initiateurs réels ou présumés du boycott sont débordés, tant par le haut que par la base de la pyramide sociale, et doivent lutter simultanément sur les deux fronts. La mobilisation a nettement tendance à se politiser du fait de l'intérêt croissant que lui portent les hommes politiques libanais, toutes tendances confondues: pour la première fois, du moins de manière officielle et assumée, les nombreux détracteurs du gouvernement en place, et les opposants acharnés au mandat français, y voient une opportunité, et tentent de l'utiliser comme une ressource dans les conflits du moment. Les députés beyrouthins élus proposent leur médiation entre la population et le Parlement, et cherchent à faire voter la déchéance de l'Exécutif; les autorités libanaises, qui gèrent officiellement la crise, rejettent leur offre et préfèrent s'adresser directement au Comité de boycott. Leur action est relayée par celle d'un Comité de négociation, composé de personnes qui se présentent en tant que « notables uniquement soucieux des intérêts de la population ». Leur médiation est agressivement rejetée par le Comité initial qui rappelle qu'il est seul habilité à parler au nom des boycotteurs.⁴⁶ Les opposants notoires au mandat et à la séparation de la ville d'avec l'intérieur syrien font aussi campagne: Riyad al-Sulh et ses cousins et proches partisans appuient le mouvement, et militent dans les quartiers musulmans. Leur engagement inquiète les autorités françaises qui tentent d'en faire un argument pour briser la solidarité du mouvement: elles conseillent aux partisans chrétiens du boycott de ne pas fournir d'appui à un mouvement très lié à Damas et au mouvement unioniste.⁴⁷ Ces menées augmentent la confusion générale, sans nuire à l'unanimité de la mobilisation. Et ni la conclusion d'accords entre le Comité initial et la STE, ni l'étroite surveillance des opposants, n'apportent les résultats escomptés: les habitants poursuivent le boycott longtemps après que ses promoteurs originaux et les politiciens opposants aient été progressivement neutralisés. Expriment ce qui paraît être le sentiment général, les responsables de la STE demandent aux dirigeants de leur indiquer « avec qui il faut s'entendre pour obtenir des résultats concrets ». En

⁴⁵ *Ibid.*, 10 avril et 9 juin 1931.

⁴⁶ *Ibid.*, 8 avril 1931.

⁴⁷ Informations 1567 et 1569 du 24 avril 1931; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 378.

effet, pendant les mois de mai et de juin, les comités de boycott se multiplient—nouveaux comités de quartiers, comités féminins, comités généraux, etc.—les conflits internes aussi, provoquant l'enlèvement, puis la fin du mouvement.

Plus qu'une remise en cause du système, cette mobilisation illustrerait l'affirmation et l'élargissement du désir de participation. Elle montre aussi le vide en matière de représentation « populaire » en ville. En 1931, il ne semble pas exister de courants ni de leaders qui peuvent prétendre parler au nom de la population, ou qui contrôlent effectivement la rue beyrouthine et les groupes qui demandent désormais à être pris en considération. Le succès du boycott révèle une crise—dont il relève également—au niveau de la représentation de la ville. Il montre qu'il y a une place à prendre et que la répression n'est pas toujours une solution, « même en Orient »;⁴⁸ les politiques français et libanais en prennent conscience à ce moment-là. Le boycott, qui va occasionner une vague d'arrestations quantitativement sans précédent (plus de 300 personnes le premier jour), va aussi attirer l'attention des autorités compétentes sur l'insuffisance de la réglementation en vigueur en matière de répression des atteintes à l'ordre public, et entraîner une « modernisation » de la législation: un texte adopté par le Parlement libanais en mai 1931 subordonne la liberté de réunion et d'association à une autorisation préalable du ministre de l'Intérieur, approuvée par un conseiller français.

La construction sociale de la protestation politique (1931–1943)

Le boycott de 1931 semble avoir contribué à une modification structurelle des conditions de la mobilisation ultérieure. Il marque le basculement d'un mode d'action et d'un type de revendication à portée limitée, vers une véritable construction sociale de la protestation politique,⁴⁹ rendue possible par un contexte favorable.

⁴⁸ Comme le fait remarquer le Haut-Commissaire: « je serai aujourd'hui au désespoir si j'avais engagé la troupe au premier jour comme on me le demandait: car de certains côtés on suppose que quand on est "rentré dedans" tout s'arrange, ce qui n'est pas vrai même en Orient »; Télégramme du 9 mai 1931; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 378.

⁴⁹ F. Chazel, « La mobilisation politique; problèmes et dimensions », *Revue française de sciences politiques*, juin 1975, pp. 502–516.

Commence alors une nouvelle période caractérisée par l'instauration d'un climat d'agitation permanente, « légitimée ». Il se nourrit des événements de l'actualité locale, nationale et internationale.⁵⁰ Il est également entretenu par des événements construits et devenus routiniers, l'enterrement d'une personnalité,⁵¹ la célébration croissante de commémorations diverses,⁵² et la tenue régulière de meetings et de congrès, ouvriers, féminins, économiques, scientifiques, artistiques, etc.⁵³ Les possibilités d'action sont renforcées par l'apparente division des tâches entre autorités françaises et libanaises, et encouragées par le degré croissant de différenciation atteint par l'appareil politico-administratif libanais.⁵⁴ La crise économique qui frappe l'ensemble de la population,⁵⁵ les pauvres et les riches, envenime les relations entre Libanais et Français et radicalise les demandes des uns et des autres. La presse, des associations diverses et des individus osent critiquer ouvertement le système en place. Les autorités mandataires sont sur le banc des accusés, au nom de leur « lamentable administration ». Un consensus se construit contre les intérêts français. Bref, ce sont là autant d'opportunités qui créent une nouvelle configuration, dont vont profiter les contestataires de tous bords—individus et groupes, « populaires » et « élitaires »—et qui incitent les différents acteurs en présence à l'adoption de nouvelles stratégies et à une diversification des ressources, apparaissant nettement à travers le mouvement revendicatif de l'époque, qui en sera profondément modifié. La fréquence de la mobilisation prend une nouvelle ampleur:

⁵⁰ Les événements de Libye en 1931, l'organisation d'un recensement de la population et la suspension de la Constitution en 1932, les démarches auprès des autorités mandataires de responsables sionistes et les événements de Palestine en 1933, l'effondrement d'un immeuble en 1934, la « grève des 50 jours » de Damas ou l'arrivée au pouvoir du Front populaire en 1936, etc.

⁵¹ Par exemple, le cortège organisé pour la réception de la dépouille du journaliste émigré, Na'um Mukarzil, compte des représentants de plus d'une cinquantaine d'associations, des écoliers, des pompiers, des policiers et des gendarmes, etc. « Note sur l'enterrement de Na'um Moukarzil », sans date, Archives de l'Archevêché maronite de Beyrouth, non classées.

⁵² A l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de l'État du Grand-Liban, du 1^{er} et du 6 mai, de la déclaration Balfour, de la Révolution d'Octobre, etc.; *Lisan al-Hal*.

⁵³ Par exemple, en 1931, Congrès des associations féminines arabes, Congrès ouvrier, Congrès de la sériciculture, etc.; *Lisan al-Hal*.

⁵⁴ Rabbath, *op. cit.*

⁵⁵ La baisse des salaires, nette entre 1931 et 1932, peut atteindre 50 pour cent; Couland, *op. cit.*, p. 137.

plus de soixante-dix actions collectives sont menées entre 1931 et 1943, deux fois plus qu'entre 1918 et 1930. L'organisation de manifestations publiques comme moyen efficace pour se faire connaître et entendre est adoptée par un nombre croissant et diversifié de groupes sociaux. Elle est en général encadrée par des organisations permanentes, ou en passe de le devenir à l'issue de l'action, et se fait au nom de mots d'ordre nouveaux, à portée globale; luttes particulières et luttes d'ensemble s'épauleront les unes les autres, non sans rivalités et conflits internes, bénéficiant souvent de l'attitude hésitante des responsables et hommes politiques libanais, officiellement en charge des crises locales, et qui tentent d'en profiter au mieux de leurs intérêts du moment.

Les grèves professionnelles constituent encore les mobilisations les plus récurrentes. Elles concernent un nombre croissant de métiers, vingt-trois au total: les typographes, qui organisent sept grèves, les chauffeurs de taxi, qui en organisent quatre, les employés des sociétés concessionnaires, les ouvriers du bâtiment, du port, des ateliers de chaussures, des ateliers mécaniques, ainsi que les laitiers, les boulangers, les tapissiers, les coiffeurs, etc.⁵⁶ Après 1935, les membres des professions libérales s'y mettent également: les avocats trois fois, les commerçants deux fois; en 1938, des fonctionnaires de plusieurs administrations menacent d'y avoir recours.⁵⁷ Les grèves signifient l'arrêt de travail d'un nombre croissant, sinon de l'ensemble, des employés du secteur, et durent une dizaine de jours ou plus dans la majorité des cas. Elles se doublent de manifestations de rues et de l'envoi de délégations aux autorités et aux représentants des autres métiers dont elles obtiennent le soutien;⁵⁸ pour les métiers dotés d'une association et rodés, il s'agit d'actions de grande envergure: en 1933, les 8,000 chauffeurs de Beyrouth et du Liban organisent des convois d'automobiles et tentent de se masser dans les principales artères du centre-ville; la même année, les typographes parviennent à empêcher la parution de la quasi-totalité des journaux beyrouthins pendant neuf jours.⁵⁹ Elles constituent parfois des vagues, une grève en

⁵⁶ *Ibid.*, p. 217 et suiv.

⁵⁷ *Lisan al-Hal*, 25-28 janvier 1938.

⁵⁸ Par exemple, les chauffeurs de taxi reçoivent l'appui de leurs confrères syriens, de l'Association des commerçants de Beyrouth, et de celle des typographes; Couland, *op. cit.*

⁵⁹ 'Aris, *op. cit.*, p. 46.

généralisant une autre, par solidarité, émulation ou concurrence. Celles des typographes, les plus organisés et radicalisés des ouvriers beyrouthins, se font déjà « au nom de toutes les corporations ».

Les luttes professionnelles sont désormais clairement politiques: plutôt qu'aux chefs des entreprises concernées, c'est aux autorités libanaises que les grévistes s'adressent; en tête des revendications figure le droit à l'organisation et à l'expression, soit la reconnaissance légale de l'association professionnelle voire d'un syndicat, leur participation à l'élaboration d'une politique économique nationale, l'adoption d'un Code du travail protégeant la main-d'œuvre, et le droit à l'éducation et aux loisirs, etc.⁶⁰ Les distributions de farine auxquelles la municipalité, au nom du gouvernement, procède régulièrement à partir de 1933,⁶¹ lors des vagues de grèves, n'apaisent pas l'ardeur du mouvement; les diverses sanctions que le gouvernement prend inlassablement à l'encontre des grévistes et de leurs associations professionnelles, telle l'infiltration de leurs comités par des membres fiables ou leur dissolution, l'arrestation de leurs dirigeants, et la fermeture de leurs lieux de réunion, les affaiblissent sans toutefois parvenir à les faire disparaître.⁶² La portée du militantisme syndical sera amplifiée par les soutiens et relais qu'il va attirer de la part du personnel politique local. Il peut désormais compter sur le Parti communiste syro-libanais, dont l'arabisation devient effective en 1931 et l'implantation beyrouthine développée après cette date; les typographes, qui en sont structurellement très proches, vont tenter d'étendre son influence sur un mouvement ouvrier en quête de valeurs référentielles.⁶³ Il bénéficie également du soutien de principe d'une partie des élites, dont les discours et attitudes changent radicalement, en apparence du moins. En général, les différentes figures politiques, si elles continuent d'appeler les grévistes au respect de l'ordre public, leur manifestent également leur soutien et recommandent au gouvernement de veiller au bien-être des « forces vives de la nation ». C'est en particulier le cas des opposants et mécontents de tous bords, qui rencontrent les grévistes et appellent la population à se solidariser avec eux par la par-

⁶⁰ Couland, *op. cit.*, p. 222.

⁶¹ Archives Municipales, Fonds non classé; Eddé, *Introduction...*, *op. cit.*

⁶² 'Aris, *op. cit.*, p. 47; Bu'ayri, *op. cit.*, p. 165; Couland, *op. cit.*, p. 222.

⁶³ *Ibid.*, p. 151 et suiv., p. 189 et p. 218; Shu'ayb, *op. cit.*, p. 102 et suiv. Voir l'itinéraire de Mustafa 'Aris, typographe qui rejoint le Parti communiste syro-libanais; 'Aris, *op. cit.*

ticipation aux campagnes de souscription. Le remuant et très controversé évêque maronite de Beyrouth, Mgr Mubarak, apporte son soutien aux causes « populaires » dès 1933. Dans un prêche à la cathédrale, il qualifiera par exemple la grève des chauffeurs de taxi de « colère sacrée ».⁶⁴ Il accepte à cette occasion de rencontrer Riyad al-Sulh, qui milite également pour la cause des chauffeurs. Et quand il est rappelé à l'ordre par son supérieur hiérarchique, l'évêque répond au patriarche par voie de presse et l'accuse d'oublier « les intérêts du peuple ».⁶⁵ De son côté, l'Association des commerçants de Beyrouth profite de la crise pour réclamer un redressement rapide de la situation économique,⁶⁶ c'est également une des revendications du Congrès de la Côte de 1933, réuni sous la présidence de Salim 'Ali Salam, une des principales figures de l'opposition au mandat, pour présenter les demandes des sunnites des villes du littoral intégrées au Liban en 1920.⁶⁷ Mais si des personnalités « riches et estimées », tel le député Henri Pharaon, prennent parfois la tête du mouvement—c'est le cas lors de la grève des chauffeurs de 1935—elles travaillent aussi à l'arrêter quand les demandes sont jugées excessives.⁶⁸

Dans ce qui semble constituer un réel retournement face aux mouvements professionnels, il faut probablement tenir compte de l'augmentation de la fréquence des mobilisations et de leur progressive radicalisation, qui en font ressortir le risque social par rapport à l'influence des élites économiques et des notables. La menace de la propagation du communisme, constamment brandie par les autorités françaises, les inquiète visiblement.⁶⁹ Il faut également prendre en considération les changements intervenus dans leur propre situation, la mauvaise situation économique surtout, et la nouvelle ampleur de la concurrence qu'ils se livrent entre eux pour se rapprocher des lieux de pouvoir. En particulier, les luttes intestines entre politiciens

⁶⁴ Couland, *op. cit.*, p. 195.

⁶⁵ Sur l'activité politique de Mgr Mubarak en 1933, Information 278, 25 avril 1933; voir également la revue de presse de mars-avril 1933; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 411.

⁶⁶ « Mouvements déclenchés au Liban », *al-Sha'b*, 22 mars 1933; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 411.

⁶⁷ H. Hallaq, *Mu'tamar al-sahil w'al-'aqdiya al-arba'a 1936*, Beyrouth, Dar al-jam'iyya l'il-tiba'a w'al-nashr, 1983, pp. 24 et suiv.

⁶⁸ Couland, *op. cit.*, pp. 195 et 223; *Lisan al-Hal*, 1^{er} mars au 15 avril 1935.

⁶⁹ Le « nettoyage » de Beyrouth », *L'Orient*, 16 sept. 1931; les rapports de la Sûreté générale de 1927 à 1936; MAE, Nantes, Beyrouth, carton 842-843.

de même tendance ou « couleur », celle que se livrent ouvertement les deux candidats aux élections présidentielles pendant l'ensemble des années 1930, Emile Eddé et Bishara al-Khuri,⁷⁰ et celle, plus discrète, qui oppose les différentes figures de l'opposition sunnite, Salim 'Ali Salam et Riyad al-Sulh,⁷¹ suscitent un véritable marchandage politique et une course effrénée aux alliances. Ainsi l'adoption de stratégies nouvelles de la part des élites locales correspondrait au nouveau visage de la lutte politique: l'action en direction des autorités est prolongée et amplifiée, notamment par la recherche systématique de nouveaux recours, à travers l'élargissement des connexions et contacts français par exemple;⁷² elle se double d'une ouverture vers la base, à travers le soutien symbolique des mobilisations populaires entre autres. En 1935, une nouvelle étape est franchie: des personnalités en vue ne se contentent plus d'appuyer les mouvements de contestation, elles tentent d'organiser leur propre manifestation populaire. Par exemple lors de l'imposition d'un nouveau monopole, celui du tabac, accordé à une société française, se constitue une alliance inconcevable aux premières années du mandat entre le patriarche maronite, Mgr. 'Arida, et son ennemi de la veille, Riyad al-Sulh; ensemble, ils décrètent le boycott du tabac. Ils appellent à la fermeture des *sugs* et à l'envoi de délégations en cortèges auprès des autorités libanaises et autres manifestations pacifiques dans l'espace public. Mais la population beyrouthine ne suit pas vraiment, beaucoup moins que celles des villages du Mont Liban, directement concernées par le monopole.⁷³ Deux mois plus tard, c'est la puissante Association des commerçants de Beyrouth (ACB) qui, à son tour, menace les autorités de recourir à une mobilisation générale si des réductions de taxes douanières ne sont pas consenties:

⁷⁰ Laurens, *op. cit.*, pp. 268–269.

⁷¹ Eddé, « La composition du conseil municipal . . . », *op. cit.*; Michael Johnson, *Class, Client in Beirut, The Sunni Muslim Community and the Lebanese State 1840–1985*, Londres, Ithaca Press, 1986, p. 51.

⁷² Ceux qui en ont les moyens multiplient les voyages à Paris, ils entrent alors en contact avec les fonctionnaires des Affaires étrangères mais aussi avec des parlementaires, des journalistes, des membres influents des CCL, etc. Le cas de la coordination entre les « Omarein » est particulièrement significatif: 'Umar al-Da'uq voyage régulièrement en France alors que 'Umar Bayhum s'occupe de la dimension locale; Eddé, « La mobilisation . . . », *op. cit.*; sur le leadership des « Omarein », voir également Johnson, *op. cit.*, p. 65.

⁷³ *Lisan al-Hal*, février et mars 1935.

Ce coup de poing asséné à l'agonisant, sollicitant un verre d'eau, a achevé de faire sortir le paisible commerçant de son indifférence coutumière et de sa docilité aux exigences du fisc. A des invitations, imprimées ou verbales, à la grève, le comité de notre association avait longtemps et à trois reprises affronté la disgrâce publique, en contre-carrant par des instructions signées ces appels anonymes qu'il jugeait prématuré ou dont la date lui semblait inopportune. Mais, assailli par des délégations nombreuses et que la misère surexcitait, le comité a enfin tenu pour une mesure de sagesse d'ouvrir une soupape à la chaudière, en décidant une grève momentanée et le déroulement d'une manifestation pacifique, silencieuse, organisée et ordonnée, tendant à faire parvenir à qui de droit le cri de détresse des commerçants (...). Déférant au désir du gouvernement, nous avons acquiescé à un ajournement. Le lendemain même de notre ordre d'ajournement, un communiqué officiel, pour le moins maladroit, produisait dans le public l'effet contraire de celui qu'il était opportun de viser, et la manifestation cette fois commandée par l'unanimité des commerçants, fut régulièrement annoncée pour le mardi 3 mai. Malgré l'organisation prévue du cortège, en rangées de six, et en pelotons de souk par souk, surveillé chacun par quatre commerçants du même souk, et encadré par les agents de police dont nous avions sollicité le concours, malgré l'interdiction des harangues, malgré le caractère paisible du commerçant qui éprouve plus de joie à vendre une pièce de calicot qu'à renverser un ministère, le gouvernement craignait, déclarait-il, d'être débordé par une action envahissante des cellules communistes, (...) interdisait le rassemblement des commerçants.⁷⁴

Le Haut-Commissaire refusant de recevoir ses délégués, vingt jours plus tard, l'ACB, soutenue par la Chambre de commerce et d'industrie de Beyrouth, et les associations des forgerons, des menuisiers, des cordonniers, des coiffeurs, etc., organisent dans les *souqs* fermés pour l'occasion une imposante grève-manifestation. Les tracts distribués en ville dénoncent la politique économique française, « qui privilégie les intérêts français au détriment des intérêts libanais et mène le pays à la ruine », et s'en prennent au gouvernement et au Parlement libanais, « incapables de défendre les intérêts nationaux ».⁷⁵

La politisation de la protestation prendra une nouvelle ampleur en 1936, du fait de la nouvelle place qu'y tiennent les partis politiques d'une part, et du sujet même du débat, les négociations autour

⁷⁴ Lettre du Comité de l'Association des commerçants au Haut-Commissaire du 7 mai 1935; MAE, Paris, Fonds Correspondance politique, série E. Levant, Syrie-Liban, 500.

⁷⁵ *Lisan al-Hal*, 3 au 25 mai 1935.

de l'indépendance et de la signature de traités d'amitié avec la France, d'autre part. L'arrivée au pouvoir du Front populaire est l'occasion pour le Parti communiste syro-libanais d'organiser sa première grande manifestation;⁷⁶ un peu plus tard, c'est au tour du Parti populaire syrien de Antun Sa'adah de tenter une importante mobilisation dans les rues du centre-ville;⁷⁷ en juillet, c'est le journal *L'Orient*, qui appartient à un député proche du président de la République, qui appelle, avec une dizaine d'associations dont les typographes et les chauffeurs, à descendre dans la rue pour célébrer l'indépendance libanaise.⁷⁸ En octobre-novembre, lors de la signature du traité, et alors que la ville connaît une vague de grèves sans précédent,⁷⁹ surgissent sur la scène urbaine les mouvements qui se présentent comme des organisations de jeunesse, les Chemises blanches du Parti de l'unité libanaise, et surtout les Phalanges libanaises et les Najjadés, à recrutement essentiellement maronite pour les deux premiers et sunnite pour le troisième.⁸⁰ Ils affirment officiellement leur création en ayant recours à une mobilisation d'un genre nouveau, la parade paramilitaire: sous la conduite de leurs chefs, ils défilent au pas cadencé, en uniforme, avec brassards et étendards et ne tardent pas à se heurter, provoquant les accrochages civils les plus importants de l'époque.⁸¹ Avec eux, la manifestation publique devient clairement une démonstration de force, renforcée par un étalage de marqueurs d'identité. Pour la première fois aussi, la territorialisation de l'action collective constitue un objectif recherché, qu'on tente d'inscrire dans l'espace urbain de manière durable comme pour le connoter: la mobilisation ne cherche plus uniquement à s'approprier symboliquement et pour un temps limité l'espace urbain ou l'une de ses parties, en donnant à voir sa puissance dans l'arène partagée du pouvoir qu'est le centre-

⁷⁶ Elle est sévèrement réprimée; Bu'ayri, *op. cit.*, pp. 176–177.

⁷⁷ Le parti aurait été créé en 1931 ou en 1932, mais sa constitution n'est dénoncée que plus tard, en 1934 ou en 1935. Les autorités mandataires arrêtent alors ses principaux responsables. Une fois qu'ils sont relâchés, leur action devient publique; *Rapport sur les partis politiques au Liban*, 27 décembre 1942; MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1365; Shu'ayb, *op. cit.*, p. 89 et suiv.; R. Haddad, *Les phalanges libanaises de leur fondation à l'indépendance du Liban 1936–1943*, Beyrouth, Cariscript, 1993, p. 127.

⁷⁸ Couland, *op. cit.*, p. 227.

⁷⁹ *Lisan al-Hal*, 17 octobre au 29 novembre 1936.

⁸⁰ *Ibid.* Les *Ghassassina*, parti à recrutement grec-orthodoxe, apparaissent en 1939; Shu'ayb, *op. cit.*, p. 85 et suiv.; *Rapport sur les partis politiques au Liban*, *op. cit.*

⁸¹ *Lisan al-Hal*, 16 novembre 1936 et suiv.

ville, mais aussi, dans le cas des Phalanges et les Najjadés, à se constituer un territoire, à savoir un ou plusieurs quartiers de la ville.

Ces mouvements bénéficient de l'attitude conciliante des autorités politiques, françaises et libanaises, et des élites en général, à leur égard. En novembre 1937, pour « prévenir d'éventuels débordements », le gouvernement libanais décide leur dissolution. Mais il se rétracte rapidement face au tollé général des parlementaires, de la presse, et de « l'opinion publique »—les personnalités sunnites sont les plus rapides à dénoncer alors la répression de la manifestation des Phalanges par les forces de l'ordre.⁸² Et, entre 1938 et 1943, les Phalanges et les Najjadés se développent et acquièrent une dimension nationale: la manifestation ordonnée dans les rues de la ville est relayée par l'organisation de « journées » dans les autres villes et régions du pays, où des sections sont rapidement créées. Si la raison d'être affichée de ces organisations—la protection d'une certaine idée nationale, de l'État-nation libanais ou arabe à réaliser—les rend antagonistes, un terrain d'entente devient cependant possible entre elles en raison de l'intégration dans leur programme des dimensions de la lutte économique nationaliste et de la justice sociale. Elles joignent leur force dans des manifestations communes, sur le thème consensuel du pain, par exemple en janvier, en février et en avril 1941, avec pour résultat la démission du gouvernement à deux reprises.⁸³

Les années 1930 se caractérisent donc par la professionnalisation de la mobilisation et une véritable construction sociale de la contestation politique, à travers la constitution de toutes sortes d'« associations », la coordination entre les groupes urbains qu'elles représentent, et la politisation de la revendication, sur des bases clairement établies. L'interdiction par intermittence, appliquée avec plus ou moins d'intransigeance, de tous les mouvements qui ont recours aux manifestations de rues est de toute manière inopérante: les associations professionnelles dissoutes comme les partis politiques interdits ne disparaissent pas de la scène urbaine, au contraire, ils multiplient les réunions plus ou moins secrètes et discrètes, se développent après 1936 et voient le nombre de leurs adhérents augmenter, surtout en période de crises et de manifestations. Et quand en 1941 les Forces françaises libres reprennent le contrôle des États sous mandat français

⁸² *Ibid.*, 20 novembre 1937 et suiv.

⁸³ Daher, *op. cit.*; Longrigg, *op. cit.*

et autorisent l'ensemble des mouvements et courants à reprendre leurs activités au grand jour, ils disposent d'un savoir-faire, d'un potentiel de mobilisation populaire se chiffrant en milliers de personnes,⁸⁴ et d'un capital de sympathie dans divers milieux populaires et officiels; ils deviendront donc naturellement les nouveaux gendarmes de l'indépendance effective du Liban, quand leurs chefs vont s'y rallier. Toutefois l'équilibre des forces en présence, entre les différentes organisations, est clairement en faveur des partis à recrutement communautaire homogène.

Conclusion

Au terme de cette étude, quelques résultats se dégagent en ce qui concerne les mobilisations populaires (rythme, modes et efficacité) à l'époque du mandat. Aucune des actions particulières menées alors, fût-elle de grande ampleur, n'a pu réaliser, seule, la totalité des objectifs affichés; c'est l'ensemble de la crise qui a été productrice de changement. Cependant, la conclusion de l'historien Jacques Couland sur le mouvement ouvrier peut s'appliquer à l'ensemble des courants contestataires: à Beyrouth à l'époque du mandat, en quelques années, un chemin a été parcouru qui l'avait été ailleurs en plusieurs décennies.⁸⁵ Dans un Liban qui se construit sur des valeurs de démocratie (même si elle est encore plus censitaire qu'égalitaire) et de modernité à l'occidentale, le droit à l'organisation et à l'expression, reconnu essentiellement au niveau des principes, est de plus en plus fréquemment revendiqué par un nombre croissant d'individus et de groupes, qui élargissent leur répertoire d'actions collectives, l'adaptant à leurs besoins, à leurs capacités mobilisatrices, et aux contingences de l'heure.

Les groupes qui réclament—et obtiennent—plus facilement le droit à la participation sont, d'une part, ceux qui bénéficient d'une organisation interne ancienne et socialement reconnue, les quasi-groupes, et d'autre part, ceux qui disposent d'atouts—matériels et conceptuels—

⁸⁴ Les chiffres disponibles sont rares et sujets à caution. Ceux émanant des partis politiques par exemple sont postérieurs à l'époque concernée: le PPS aurait quelques 5,000 à 6,000 membres en 1939, les Phalanges 20,000 sympathisants en 1942, etc.; *Rapport . . .*, *op. cit.*

⁸⁵ Couland, *op. cit.*

pour gérer leurs intérêts; leur expérience profite cependant à d'autres corps, et ce d'autant plus facilement que les contacts entre eux sont plus développés. Pour l'ensemble des mouvements concernés, le passage à la manifestation publique, plus ou moins médiatisée, a représenté un tournant déterminant: la mobilisation a constitué un moyen d'expression et de pression qui a permis d'obtenir plus ou moins satisfaction. Elle a surtout contribué à la consolidation de la cohésion interne, fondée sur la définition du groupe sur la base d'une identité construite, partagée, et énoncée. Est ainsi formulé et mis en avant le dénominateur commun, fondement d'une union concrétisée par l'action collective, et qui affirme l'existence du groupe face aux « autres ».

La nouvelle visibilité publique des groupes les met en présence—et en concurrence—les uns avec les autres; pour survivre et durer, ils doivent s'adapter. On assiste alors à un marchandage se soldant par une réciprocité d'échanges et une ré-appropriation de référents à la formulation plus abstraite et à la portée plus générale; ils intègrent les différentes composantes, individuelles et collectives, d'une « vie décente », à laquelle tous les Beyrouthins aspirent et ont droit selon les militants de tous bords. Les mobilisations populaires, qui rythment désormais la vie publique, participent donc à l'édification de « l'espace public », champ d'expression, de confrontation et de négociation entre les intérêts multiples des nombreux acteurs en présence. Son affirmation ne remet cependant pas en cause les rapports de force établis: au prix de recompositions dans les pratiques et les discours sans grandes conséquences, les autorités instituées arbitreront, en dernier ressort, la lutte pour l'énonciation des normes globales que se livrent les forces de pression en formation.

Particulièrement tolérants à l'égard des regroupements partisans à base confessionnelle affichée, les responsables français et libanais, politiques et sociaux, contribuent à leur succès face aux autres mouvements issus de la base; le modèle qu'ils proposent à la société civile émergente, le confessionnalisme, l'emportera.⁸⁶ Dans une forme nouvelle et « moderne », et reposant sur une réactivation de l'identité

⁸⁶ Le cas du boycott de 1931 est particulièrement significatif de l'ambiguïté de la construction concertée de la contestation, qui se fait alors dans le respect des formes dominantes: au moment du passage officiel à l'action publique, ses promoteurs affichent une organisation artificielle, « confessionnellement équilibrée », qui n'a pas été la base effective de l'organisation antérieure de la mobilisation.

religieuse héritée, encouragée au détriment de toute autre appartenance concurrente, la solidarité devient une dimension importante, voire centrale, de la culture individuelle et collective, à laquelle souscrivent également les groupes quantitativement prédominants au sein de la contestation: les classes moyennes en constitution et en affirmation croissantes. C'est désormais au nom du confessionnalisme que seront menés les combats les plus porteurs, et donc les plus attractifs.

Mais au même moment où il est énoncé et adopté comme base de l'entente civile, le « Pacte national », est décrié—et visiblement mal assumé—par ceux-là mêmes qui l'ont porté et concrétisé,⁸⁷ ce qui fragilise dès le départ le Liban indépendant; la prise de conscience du décalage entre modernité rêvée et modernisation réelle piègera durablement les élites politiques et intellectuelles nationales dans une ambiguïté structurelle, voire existentielle, et creusera l'écart entre les discours et les pratiques politiques. Par une ironie de l'histoire, le schéma ottoman des *millet* se maintient paradoxalement au Liban, sous la tutelle d'une autorité française fondant sa légitimité sur la rupture avec le passé turc, et de politiques et d'intellectuels libanais ayant été parmi les plus prompts de la région à dénoncer le caractère rétrograde de ce passé et à appeler aux réformes.

⁸⁷ Les exemples sont nombreux: Riyad al-Sulh, lorsqu'il annonce au Parlement le projet de son gouvernement de réaliser pleinement l'indépendance, entérine le confessionnalisme politique, alors qu'il dira au même moment qu'il « retarde le progrès du pays, ternit son image et empoisonne les relations entre les nombreuses communautés religieuses qui composent la population libanaise »; déclaration ministérielle du 7 octobre 1943, citée in Rabbath, *op. cit.* Les phalanges libanaises, dans leur premier manifeste de 1936, se présentent comme une organisation dont l'objectif est « de superposer aux vieux idéaux confessionnels un idéal national »; Pierre Gemayel, *Connaissance des Kataeb*, Beyrouth, Département des études, 1948, p. 78.

LE MOUVEMENT DES *ʿISABAT* EN SYRIE DU NORD À TRAVERS LE TÉMOIGNAGE DU CHAYKH YOUSSEF SAADOUN (1919–1921)

Nadine Méouchy

Abstract

At the beginning of the 1920s, much of north western Syria was involved in the ʿisabat movement. This study of an episode of local armed resistance is based on the unpublished memoirs of a prominent local notable, shaykh Yusuf Saʿdun, who was close to the Aleppo leader Ibrahim Hananu. Saʿdun’s text provides information on the ʿisabat themselves and their historical context, as well as on a particular aspect of the history of northern Syria at the time, the sense in which the region was caught between the competing claims of the Arab nationalists and the Kémalists. The text is also noteworthy for its representations of Arab and Islamic themes, interlaced with Saʿdun’s own provincial and “elitist” (or notable) social and world view. It also raises questions about the function of memory in the context of great social changes and the construction of national history.

Cet article tente une première articulation entre une réflexion générale sur les résistances armées des campagnes syriennes dans les années vingt et l’exploitation d’une source exceptionnelle, les *Mudhakkirat Yusuf Saʿdun ʿan thawrat Hananu* (Mémoires de Youssef Saadoun sur la révolte conduite par Ibrahim Hanano).¹ La plus importante de Syrie à la fin de la première guerre mondiale et au moment du démembrement de l’Empire ottoman par la France et l’Angleterre,² cette révolte rassemble, entre 1919 et 1921, un grand nombre de bandes du « mouvement des *ʿisabat* » (*harakat al-ʿisabat*), constitué lui-même par les dizaines de bandes armées actives en Syrie occidentale.

Ce travail prend pour point de départ des réflexions engagées sur l’ensemble des résistances armées rurales entre 1918 et 1927.³ Il n’est

¹ Ces Mémoires sont conservés au Centre des archives historiques (*Markaz al-Wathaʿiq al-Tarikhiyya*) de Damas, Dossier 127. Le manuscrit se présente comme un dossier dactylographié de 88 pages contenant de 45 à 50 lignes par page.

² Yusuf al-Hakim, *Suriyya waʾl-ahd al-faysali*, Beyrouth, Dar al-Nahar lil-nashr, réédition 1980, p. 169.

³ Nadine Méouchy, “Rural Resistance and the Introduction of Modern Forms

pas inutile de rappeler que les révoltes armées portées par les campagnes durant cette période sont uniques dans les annales de la Syrie contemporaine, au point d'éclipser même par moment l'activité politique des villes. Un certain nombre de caractéristiques communes à l'ensemble de ces résistances du début des années vingt, révolte de Hanano incluse, permet de mettre en évidence le témoignage d'un acteur important, le chaykh Saadoun. Dans la mesure où cet article est une étape dans le cadre d'une étude plus globale en cours,⁴ je me limite ici à indiquer des directions d'analyse qui sont appelées à être largement développées par la suite.

Mobilisations rurales, mémoire et construction nationale: premier état des lieux

Jusqu'à une période récente, l'essentiel des publications sur les résistances rurales de l'époque du Mandat français portait l'empreinte de l'apologie, de l'hagiographie ou de l'idéologie. Le sujet s'y prête, en effet, puisqu'il concerne des événements—les résistances armées anti-françaises—considérés comme fondateurs dans la mémoire collective et qui légitiment les régimes nationalistes issus de la période coloniale.⁵ Si l'histoire des mobilisations armées en Syrie appartient évidemment à l'histoire du nationalisme ou plutôt à celle de la construction nationale, en particulier au tournant et au début des années vingt,⁶ elle n'est pas pour autant révélatrice d'un état de fait—les *mujahidin* se mobilisent parce qu'ils sont nationalistes—mais atteste bien plutôt d'un processus, d'une dynamique en cours. Dans l'interaction entre politique et monde rural, entre ville et campagne, le mouvement est à double sens: la ville par ses officiers, ses envoyés, ses mots d'ordre, attire les ruraux vers des formes d'identité et de conscience nouvelles mais la campagne, par la forme de ses mobilisations, « informe »⁷ en retour la ville.

of Consciousness in the Syrian Countryside (1918–1926)”, in Thomas Philipp et Christoph Schumann (eds.), *From the Land of Syria to the Syrian State*, à paraître.

⁴ Mon étude pourrait paraître en 2004.

⁵ En Syrie, les anciens *mujahidin* des années 1919–1927, par exemple, sont considérés comme anciens combattants et, à ce titre, perçoivent une pension.

⁶ James L. Gelvin, *Divided Loyalties, Nationalism and Mass Politics in Syria at the close of Empire*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998.

⁷ L'expression est de Jean-David Mizrahi, « Un nationalisme de la frontière. Bandes armées et sociabilités politiques sur la frontière turco-syrienne au début des

Ce n'est que très récemment que des historiens ont commencé à s'intéresser à ces mobilisations rurales. Appartenant à des traditions historiographiques différentes et fondés sur des sources opposées, les travaux de deux jeunes historiens, l'un Français, Jean-David Mizrahi et l'autre Américain, Michael Provence, contribuent largement à enrichir notre approche de la question. L'un fonde son étude critique sur une vaste documentation française et notamment sur les rapports du Service des Renseignements français, pour brosser un tableau pénétrant des relations entre rebelles syriens et militaires français; au cœur de ces relations et des combats autour de la légitimité, se glisse la concurrence grandissante pour le pouvoir d'État.⁸ L'autre, dans une approche monographique faisant largement appel aux sources arabes et aux enquêtes de terrain, renouvelle la mise en relation de l'histoire agraire et des révoltes paysannes et s'interroge avec finesse sur les racines de la conscience rebelle dans les événements de 1925.⁹ La réflexion de Michael Provence s'est appuyée sur la production historiographique anglo-saxonne relative à l'Inde coloniale qui, d'une part, insère l'histoire des résistances à l'occupant dans l'histoire du nationalisme, et d'autre part, intègre l'analyse des systèmes de représentations à l'œuvre dans la constitution d'une conscience et d'une identité nationales. D'ailleurs, depuis les travaux de Benedict Anderson,¹⁰

années 1920 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 78, avril 2003, pp. 19–34. Pour une analyse du rapport ville-campagne dans ces mobilisations, voir Nadine Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.*

⁸ Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire. Service des Renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 464 p.

⁹ Voir sa contribution, *infra* et sa thèse: *Plowshares into Swords: Anti-Colonial Resistance and Popular Nationalism in French Mandate Syria, 1925–1926*, Ph.D. dissertation, University of Chicago, August 2001. D'autres travaux ont discuté la révolte de Hanano: Fred H. Lawson, "The North Syrian Revolts of 1919–1921 and the Sharifian Regime: Congruence or Conflict of Interests and Ideologies?" in Philipp et Schumann, *op. cit.*; J. Gelvin, *op. cit.*; Keith D. Watenpugh, *Bourgeois Modernity, Historical Memory, and Imperialism: The Emergence of an Urban Middle Class in the Late Ottoman and Inter-war Middle East—Aleppo, 1908–1939*, Ph.D. dissertation, University of California, Los Angeles, 1999.

¹⁰ Le livre de Benedict Anderson a été traduit en français sous le titre: *L'imagination nationale—réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte/Poche, 1996, réédité en 2002. Eric Hobsbawm a formulé en 1990 des réserves sur ces théories tant il considère que le nationalisme est sur le déclin. Il est également traduit en français: *Nations et nationalisme depuis 1780—Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992. Partha Chatterjee apporte une dimension supplémentaire aux travaux d'Anderson, en affirmant que le nationalisme anti-colonial ne s'est pas identifié mais bien différencié des modèles de la modernité importée, en isolant de l'État

les historiens français comme anglo-saxons s'intéressent au nationalisme non seulement comme phénomène intellectuel et politique, mais aussi comme processus anthropologique mobilisant des dimensions sociales et culturelles, voire économiques. Un processus qui appartient globalement à l'histoire contemporaine des sociétés humaines puisque les modèles nationalistes ont été imaginés par certains, en Europe de l'Ouest surtout, et instrumentalisés par d'autres, les élites nationalistes d'Asie et d'Afrique en particulier.

Pour ce qui est de l'aire culturelle qui nous intéresse ici, et dans le dernier quart du vingtième siècle, la publication et la réédition de Mémoires d'acteurs arabes et les interrogations suscitées par les crises successives et en cours du Proche-Orient, ont renouvelé la réflexion sur les sociétés et les États de la région. S'est alors imposée puis généralisée la pertinence de toute une série de concepts issus des sciences humaines et sociales: mémoire, conscience historique, consciences et identités politique, communautaire, locale, etc.¹¹ Ceci dit, il reste encore beaucoup à faire pour décloisonner l'histoire contemporaine du Proche-Orient et mettre au jour ses liens avec les régions voisines (Maghreb, Turquie), pour sortir de l'aveuglement longtemps favorisé par les sources diplomatiques françaises, par l'historiographie arabe et par les oublis des Mémoires arabes rédigés dans l'exaltation de la construction nationale.¹²

colonial et de l'occidentalisation le domaine de la culture nationale moderne. *The Nation and its Fragments—Colonial and Post-Colonial Histories*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1993. Chapter 1.

¹¹ L'anthropologue américain Ted Swedenburg a publié une étude qui opère la synthèse entre sa démarche disciplinaire, les interrogations récentes sur la mémoire et les études sur le nationalisme, dans le cadre de la société arabe de Palestine. Autour de la révolte palestinienne de 1936–39, l'ouvrage suit la construction d'histoires et de mémoires qui, à force d'instrumentalisation politique, aboutissent à atténuer, dans la présente confrontation armée, la différence entre l'occupant et l'occupé. *Memories of Revolt—The 1936–1939 Rebellion and the Palestinian National Past*, Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 1995. En France, la quasi-redécouverte, depuis une dizaine d'années, des travaux de Maurice Halbwachs a permis une véritable relecture de son œuvre sur la mémoire sociale et a mis l'accent sur la multiplicité des mémoires et des règles sociales qui les articulent. Cette relecture a valorisé l'idée de dynamique et d'ajustement entre la mémoire elle-même et son producteur. Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Alcan, 1925, (réédité par Albin Michel, Paris, en 1994 et 2001), et *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1949, (réédité par Albin Michel, Paris). Voir aussi un pionnier de l'anthropologie historique et de l'histoire des mentalités, Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, Collection Folio, 1988. Voir enfin l'ouvrage notoire du philosophe Paul Ricoeur: *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

¹² En France, il aura fallu attendre le milieu des années quatre-vingts pour que

Sans reprendre ce que j'ai déjà écrit ailleurs,¹³ je présenterai brièvement le manuscrit qui fonde cet article ainsi que les caractéristiques majeures des *'isabat* dans le contexte d'une région, le Nord syrien. Après avoir dégagé ce qui m'apparaît, à ce stade, comme l'apport principal du récit sur le plan documentaire, je m'efforcerai d'évaluer certaines représentations à l'œuvre dans le texte en raison de leur rôle dans la formation progressive de la conscience identitaire moderne.¹⁴ En effet, les sources qui donnent la parole aux acteurs locaux (sources orales, témoignages écrits) semblent ici dotées d'une valeur supplémentaire qui ne se réduit pas à leurs apports historiographiques.

Enfin, la question qui reste posée est bien celle de savoir jusqu'où nous pourrions démêler les fils d'une histoire, celle des mobilisations rurales, dont la majorité des acteurs est condamnée à l'anonymat. Nous avons en effet peu de chances de voir surgir de nouvelles sources—si ce n'est dans des archives familiales, mais les paysans en ont-ils?—alors que, les années passant, la mémoire des acteurs entre dans le silence.

Du témoignage et des 'isabat

A partir d'octobre 1918, dans un contexte de désorganisation politique et économique, l'occupation militaire française du littoral syro-libanais puis de l'hinterland provoque une série de résistances.¹⁵ Ces

la question des influences et des relations entre la Turquie kémaliste et le monde arabe contemporain soit ouvertement posée. C'est en 1987, dans les *Cahiers d'études sur la Turquie contemporaine*, qu'Elizabeth Picard dénonce « la césure entre la Turquie et l'Orient arabe » non seulement sur la question du nationalisme, mais aussi sur celles de la sécularisation et de l'industrialisation. Cette césure se traduit par un silence, un oubli de l'acteur turc dans l'histoire du Nord syrien à notre période. E. Picard, *Les nationalismes arabes de Syrie et d'Iraq et le kémalisme: convergences, occultations et influences*, *Cahiers du GETC*, n° spécial « Kémalisme et monde musulman », I. Gökalp et F. Georgeon (édit.), Paris, Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, automne 1987, pp. 40–55.

¹³ Voir en particulier: Nadine Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.* Voir aussi: « Les mobilisations urbaines et rurales à l'époque mandataire: remarques préliminaires », in Nadine Méouchy (éd), *France, Syrie et Liban, 1918–1946—Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, IFEAD, Damas, 2002, pp. 315–323.

¹⁴ Dans une démarche qui relie mémoire populaire et passés nationaux, Ted Swedenburg, citant Michael Taussig, s'intéresse moins à la réalité des faits qu'à leur sens du point de vue de la représentation et de l'interprétation, *op. cit.*, p. xxvi.

¹⁵ Les forces armées françaises sont stationnées sur le littoral et dans le sandjak d'Alexandrette jusqu'à l'attribution des mandats (25 avril 1920) et la bataille de

résistances sont armées et viennent en deux temps: d'une part le mouvement des *'isabat* entre la fin de 1918 et 1921-22 et, d'autre part, la Grande révolte syrienne (1925-27). Entre ces deux temps forts, des guérillas sporadiques harcèlent les Français dans la Békaa, dans le Sud et le Nord syriens. Bien que je considère tous ces mouvements comme un ensemble, avec des phases différenciées,¹⁶ je m'intéresse ici uniquement à la première période des résistances armées.

Le mouvement des *'isabat*, nous l'avons dit, rassemble des dizaines de bandes actives dans toute la Syrie occidentale, du Jabal 'Amil au Sud jusqu'à l'Amanus au Nord, en englobant toutes les montagnes (sauf le Mont-Liban): Jabal Kurd, Jabal Qusayr, Jabal Zawiya, Jabal Sahyun, Jabal Alawiyyin, Jabal Akrum, etc.

Ces Mémoires, dont la rédaction est achevée en août 1955, constituent un témoignage unique et original sur des événements, antérieurs de plus de trente ans, qui se sont produits entre 1919 et 1921 dans les régions situées à l'Ouest d'Alep,¹⁷ en liaison avec Ibrahim Hanano et la direction politique du Nord syrien. Issu d'une famille de propriétaires terriens de Kfar Takharim, Ibrahim Hanano (1869-1935) a étudié le droit et l'administration publique à Istanbul et il exerce comme haut fonctionnaire ottoman jusqu'à ce que son univers bascule avec la guerre et surtout la révolte arabe et la chute de l'Empire. A partir de la guerre, sa biographie est au cœur d'une petite controverse liée à la volonté de l'historiographie arabe syrienne de relier ce chef charismatique et prestigieux d'Alep à la naissance du mouvement nationaliste arabe (en un temps où ce mouvement n'a pas même encore trouvé son nom).¹⁸ L'histoire officielle syrienne met en avant les liens de Hanano avec la société secrète *al-Fatat* et

Maysaloun (24 juillet 1920) qui leur permet d'entrer en Syrie pour la conquête et la « pacification ».

¹⁶ Nadine Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.*

¹⁷ La zone des actions rebelles couvre, en gros, le sandjak d'Alexandrette, la vallée de l'Afrin, le caza de Harim, Jisr al-Shughur et le Jabal Qusayr, Idlib et le Jabal Zawiya.

¹⁸ K. Watenpaugh critique la biographie présentée par Philip Khoury parce qu'elle est fondée sur les informations de Adham al-Jundi qui présente une version nationaliste arabe des faits dans son ouvrage: *Tarikh al-thawrat al-suriyya* (Histoire des révoltes syriennes), Damas, 1960. *op. cit.*, p. 179, note 83. Philip Khoury, *Syria and the French Mandate—The Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Londres, I.B. Tauris, 1987, pp. 105-106. Voir également J. Gelvin, *op. cit.*, pp. 179-182. Cette question est discutée sous un angle plus large dans la quatrième partie de cet article.

avec l'émir Faysal en arguant aussi de son élection, comme représentant du caza de Harim, au Congrès général syrien qui siège à Damas. La nouvelle génération d'historiens occidentaux s'appuie sur les retraits de Hanano par rapport à Damas et sur ses liens avec les Turcs pour plaider une position ottomaniste du dirigeant alépin. Dans un contexte de lutte armée, la réalité fut sans doute pragmatique, en fonction du rapport des forces sur le terrain et à l'échelle régionale. Ibrahim Hanano a incarné en quelque sorte la jonction entre les régions rebelles, qu'il finit par superviser, les Faysaliens (dans l'administration jusqu'en juillet 1920 et dans l'opposition ensuite) et les tchétés¹⁹ encadrés par des officiers turcs qui sont engagés dans la guerre d'indépendance.

L'auteur, « Cheikh Youssef » comme le nomment les officiers français du Service des Renseignements, appartient, semble-t-il, à une famille de petits notables locaux de la région d'Idlib. En effet, je ne dispose encore que de peu d'informations le concernant. Il dit qu'il a 22 ans en 1914 (il serait donc né en 1892) quand il s'engage comme volontaire dans l'armée ottomane avec laquelle il combattra les Anglais en Irak pendant quatre ans. De retour en Syrie, il s'investit dans la lutte contre les Français entre 1919 et 1921. Réfugié en Turquie ensuite, dit-il, il combat encore les Français en 1926 et en 1945, et les Turcs eux-mêmes dans le sandjak d'Alexandrette en 1937-38.²⁰ Loin d'être un obscur chef militaire de rebelles, le chaykh Saadoun serait pourtant resté dans un quasi-anonymat s'il n'avait entrepris la rédaction de ses Mémoires, peut-être faute d'avoir des ambitions politiques ou sociales et d'être introduit dans les milieux citadins.

Le manuscrit arabe, qui fourmille d'indications concrètes, est un document de premier ordre pour l'analyse des motivations et des dynamiques à l'œuvre dans les résistances rurales du tournant des années vingt. Les bandes, qui composent ces mouvements de résistance, sont des *'isabat* (sing. *'isaba*), c'est-à-dire de petites unités de

¹⁹ Tchétés: « terme générique par lequel les officiers français désignaient tous les irréguliers turcs et dont l'équivalent arabe pourrait être *'isaba* (pluriel: *'isabat*) ». J.-D. Mizrahi, « L'insécurité sur la frontière turco-syrienne au début des années 1920: l'exemple des bandes armées de la région de Kilis (1922-1924) », in Bazin, Kançal, Thobie, et Perez, *La Turquie entre trois mondes*, Paris, IFEA, L'Harmattan, 1998, p. 94 n. 7.

²⁰ Ce sont les informations biographiques très succinctes que Saadoun donne à la fin de son texte.

mujahidin (de 30 à 100, voire 400/500 combattants), villageois pour l'essentiel, dont tous les membres font allégeance à un chef. La *'isaba* possède une assise familiale, locale ou clanique, et elle est toujours mono-communautaire. Elle est dirigée par un chef qui est un notable local, un chef de clan ou bien un officier (ou un homme reconnu pour son expertise militaire et son courage). Ces petites unités sont alliées entre elles par une hiérarchie d'allégeances. Elles peuvent également s'allier ponctuellement (pour une opération précise par exemple) à des tribus bédouines. Leur mode d'action est la guérilla assortie de prélèvements divers (butin: armes, ravitaillement, bétail; taxes ou contribution forcée en espèces).

Deux caractéristiques de ces unités de rebelles sont à souligner: tout d'abord, la mobilisation des *'isabat* trouve sa dynamique principale à la fois dans des réflexes solidaires anciens (fondés sur la *'asabiyya* et sur l'Islam) et dans les vecteurs de l'identité culturelle, ces deux niveaux étant liés et activés par la conjoncture historique.²¹ Ces résistances apparaissent en effet comme une réaction aux transformations de tous ordres qui s'accélérent avec la chute de l'Empire ottoman et la déstabilisation de l'ordre social ancien. Ensuite, ces résistances rurales fonctionnent comme le vecteur décisif, dans les années vingt, de la relation politique entre la ville et la campagne, la campagne étant l'initiatrice de cette relation.²² Dans le même temps, au niveau de leurs directions et de certains aspects de leur organisation, ces résistances sont porteuses d'une modernité politique et militaire et constituent un vecteur d'insertion des campagnes dans les champs politiques modernes (promotion de formes de solidarités nouvelles liées au nationalisme, patriotisme rapporté aux frontières nationales, notion d'autodétermination, etc.); cette insertion est voulue par les élites citadines et, dans une certaine mesure aussi, par la France. C'est bien parce que ces *'isabat*, actives jusqu'en 1926–1927, intègrent progressivement des exigences politiques nationalistes et parce qu'elles sont héritières de la culture militaire moderne otto-

²¹ Les écarts par rapport à ce modèle, un peu théorique, m'intéressent tout autant que les exemples qui s'y insèrent, pour ce qu'ils nous disent de la réalité sociale, de la conjoncture historique ou des vecteurs de mutation. Voir Nadine Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.*

²² C'est, par exemple, bien après le déclenchement des *'isabat* que les comités de défense nationale (*Lijan al-difa' al-watani*) sont créés en ville, à la fin de 1919 à la suite du retrait anglais de Syrie.

mane qu'elles se muent en agents de leur propre disparition du paysage politique syrien.²³

Le témoignage du chaykh Youssef est précieux à double titre pour l'historien. En premier lieu, parce qu'il fait preuve d'une certaine indépendance, dans la forme, par rapport aux influences idéologiques dominantes à l'époque de sa rédaction (nationalisme arabe), influences qui dénaturent souvent les rares témoignages écrits en notre possession. Le récit du chaykh Youssef est porté par une culture religieuse musulmane et populaire arabe. Le texte est rédigé dans une langue simple, mêlée de dialectal, par un homme alors âgé dont toute l'expérience militaire s'ancre dans la périphérie, dans la province. En second lieu, parce que le récit nous donne à apprécier l'action sur le terrain de chefs politiques ou militaires du Nord syrien qui ont une envergure nationale (Ibrahim Hanano, Subhi Barakat, Rachid Talia, Fawzi al-Qawuqji, etc.). Ainsi, par exemple, Saadoun décrit comment Fawzi al-Qawuqji, futur héros de la grande révolte syrienne de 1925 et de la révolte palestinienne de 1936, qui commande en juillet 1921 un escadron d'auxiliaires syriens de Hama et de Salamieh, est lancé à la poursuite d'Ibrahim Hanano et de sa *'isaba*. Le capitaine Fawzi bey envoie par deux fois un message à Hanano lui assurant, en échange de sa soumission, qu'il échappera à la peine de mort en cas de condamnation par un tribunal militaire. Bien qu'en position difficile, Hanano refuse de se soumettre et réussit finalement à s'enfuir en Transjordanie.²⁴ Saadoun, par contre, ne se défend pas de certaines critiques mesurées à l'égard du vieux chef alépin: il raconte en détail les deux entrevues qui ont eu lieu en avril 1921, entre des officiers français et Hanano, accompagné d'autre chefs rebelles; une erreur, dit Saadoun, compte tenu des conséquences de ces entrevues sur le démantèlement de la révolte dans le Jabal Qusayr.²⁵

²³ Sur le développement de cette culture militaire dans le *çetecilik* ou les *'isabat*, voir: J.-D. Mizrahi, « De la "petite guerre" à la guerre d'indépendance: pratique et expertise de la guérilla dans l'Empire ottoman finissant (1908–1923) », *Revue historique de l'armée*, 2, juin 2003. Sur les raisons de leur disparition, voir N. Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.*

²⁴ Il sera arrêté par les Anglais en Palestine et extradé en septembre 1921. Jugé par le Conseil de Guerre, il doit son acquittement, le 18 mars 1922, au rapprochement franco-turc et à son extraordinaire popularité. P. Khoury, *op. cit.*, p. 110.

²⁵ Saadoun, sections « *al-ahdath allati waqa'at fi Ariha* » (les événements survenus à Ariha), « *muqabalat Ibrahim Hananu ila-l-janaral Gubo* » (l'entrevue d'Ibrahim Hanano

Ainsi, l'analyse de ce texte doit permettre à la fois d'éclairer une histoire régionale et d'enrichir les résultats fournis, par ailleurs, par les autres sources sur l'ensemble des *'isabat* syriennes.

Le contexte politique et militaire du déclenchement de l'insurrection du Nord

Avec l'armistice de Moudros (30 novembre 1918), les Français et les Anglais estiment que le temps est venu de mettre en application les accords Sykes-Picot.²⁶ Cependant la Grande-Bretagne demande des modifications pour tenir compte à la fois de la correspondance entre Husayn et Mac-Mahon, de la déclaration Balfour et de la création de la Société des Nations. Les Français, quant à eux, considèrent « que cet accord, établi entre l'Angleterre et nous, et que les droits qui nous ont été reconnus et dont nous demandons la consécration à la conférence (de la Paix), sont des droits dès à présent acquis ».²⁷ En dépit des convictions anti-coloniales de Clemenceau qui doit quand même tenir compte des intérêts de son pays, et des tensions fréquentes dans les négociations franco-anglaises, les deux parties finissent par s'accorder sur les modalités du retrait anglais de Syrie et de Cilicie, à l'ouest de la ligne Sykes-Picot. Les forces françaises remplacent les effectifs anglais sauf dans la zone A qui demeure sous administration arabe et à Mossoul qui passe dans l'escarcelle anglaise.

En 1919, les forces en présence dans le Nord syrien sont les suivantes: en premier lieu, se trouvent les forces françaises qui progressent en suivant le repli des forces impériales turques et demeurent sur la zone littorale. Alexandrette est prise le 13 novembre 1918 et Antioche est occupée le 7 décembre 1918. En second lieu, ce sont les Chérifiens qui tiennent plusieurs garnisons, dont celle d'Antioche

avec le général Goubeau). Les entrevues ont eu lieu le 9 avril avec le lieutenant-colonel Fouin, commandant le 19^e RTA, et le 14 avril avec le général Goubeau. Général du Hays, *Le temps des combats, 1920-1921*, Collection Les armées françaises au Levant 1919-1939, t. 2, Service historique de l'armée de terre, Château de Vincennes, 1979, pp. 459-460 et 469.

²⁶ Pour le contexte historique, se reporter à une lecture novatrice des négociations, fondée sur une documentation en partie inédite: Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe—Naissance du Liban moderne, 1914-1920*, Paris, Armand Colin Editeur, 1993.

²⁷ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 2208, télégramme 2/01/1919 de Stephen Pichon, ministre des AE à Georges-Picot, cité par G.D. Khoury, *op. cit.*, p. 176.

forte de 400 hommes, et qui contrôlent les quatre villes de l'intérieur syrien (Damas, Homs, Hama, Alep) comme il est stipulé dans les accords de relève des troupes anglaises par les troupes françaises. En troisième lieu, des forces turques qui « agglomèrent, dans le cadre d'un compagnonnage des armes, des paysans affamés, des déserteurs, des bandits de grand chemin »: les tchétés, encadrés par de nombreux officiers turcs et qui sont « à l'origine des fameuses « forces nationales » ». ²⁸ Le gouvernement d'Istanbul n'a en fait aucune prise sur ces forces qui contestent le Traité de Sèvres, du 10 août 1920, parce qu'il laisse à la Syrie les villes de Aintab et d'Ourfa. Enfin, les *'isabat*, à partir de 1919, appuyées parfois par des tribus bédouines. Tchéts et *'isabat*, issus des mêmes traditions culturelles, ont des modes d'organisation et de combat similaires. Tous les officiers, turcs et arabes (chérifiens comme chefs de *'isabat*), sortent des mêmes écoles militaires et ont quasiment tous partagé la même expérience dans l'armée ottomane, notamment dans les Balkans: ainsi par exemple, le lieutenant-colonel 'Asim Bek (voir *infra*), chef de *'isaba*, et le général Yusuf al-'Azmeḥ, ministre de la Défense du royaume de Syrie en 1920. Ils ont en outre le même ennemi: les Français.

Après l'occupation d'Alexandrette et d'Antioche, Saadoun raconte comment deux chefs kurdes, Mahho, d'Alexandrette, et Tek biq Hadji, du Delta de l'Oronte, forment au tout début de 1919 deux *'isabat*, assistées par des montagnards du « Jabal al-Akrad » (Jabal Kurd ou actuel Kurd Dagḥ). Ils attaquent victorieusement la garnison française de Hammam, au sud du Jabal. ²⁹ C'est alors, nous dit-il, que Rachid Talia, *wali* d'Alep, se réunit avec Ibrahim Hanano, président du Conseil municipal, et avec Subhi Barakat qui vient de fuir Antioche pour se réfugier à Alep. Ils conviennent « de former un mouvement de révolte » (*tachkil thawra*) contre les Français, principalement orienté vers le Sandjak d'Alexandrette. Hanano appelle les *chuy'an* ³⁰ de Kfar Takharim à mener des opérations contre l'ennemi et ses partisans, et Subhi bey Barakat envoie deux hommes d'Antioche auprès de Mahho: 'Asim Bek, ex-lieutenant-colonel (*muqaddam*) de

²⁸ J. D. Mizrahi, De la « petite guerre ». . . , *art. cit.*

²⁹ Saadoun, section « *ma'arakat Hammam* » (la bataille de Hammam). Mahho et Tek biq Hadji, nous dit Saadoun, rejoignirent ensuite la « révolte turque », c'est-à-dire la guerre d'indépendance, lorsqu'elle fut déclenchée à Aintab et à Marash.

³⁰ *Chuy'an* (sing. *Chuja'*): les braves, les courageux. Kfar Takharim, dans le Jabal Zawiya, est le village d'Ibrahim Hanano.

l'armée ottomane et Haqqi Bek, notable propriétaire terrien.³¹ D'après Saadoun, ces deux hommes reçurent des armes du « gouvernement arabe faysalien » et débutèrent leurs opérations, en passant par la région de Harim, dans le Jabal Qusayr. Il semblerait qu'une grande partie des actions initiales aient été dirigées autant contre les partisans des Français que contre les Français eux-mêmes, présents jusqu'à l'été 1920 dans des garnisons localisées. C'est peut-être cet aspect des premiers combats qui facilita, pour les Français et leurs partisans, l'assimilation des combattants à des bandits, outre le fait que des bandes de véritables bandits sont évidemment aussi sur le terrain. Le principe de la prise de butin, nécessaire à la survie des *'isabat* et soumis uniquement à l'appréciation du chef de bande, est évidemment une source d'ambiguïté dans les actions conduites contre des notables locaux. Quoi qu'il en soit, le début des actions armées à Antioche fait tache d'huile et, d'après Saadoun, ce sont les villages du Jabal Sahyoun qui envoient des délégations auprès de 'Asim Bek, auréolé de ses victoires, pour lui demander d'intervenir contre une garnison française.³² Le témoignage de Saadoun met en évidence la précocité d'une révolte dont l'initiative vient d'abord d'en bas et de la campagne; il en situe l'origine dans des actions conduites par des chefs kurdes (non arabes) qui passent naturellement de la *thawra*, du côté arabe, à la *thawra*, du côté turc, preuve que ce passage à l'époque n'est pas déchirant: dès le déclenchement des actions armées, deux acteurs régionaux semblent situés presque à égale distance des *mujahidin*: le gouvernement de Damas et les forces kémalistes. Ainsi, dès le début de l'insurrection, les orientations du récit sont en place: les acteurs n'existent que par rapport à ce qui compte dans la perspective musulmane et populaire de Saadoun. Qu'il mal juge celui-ci ou celui-là, qu'il donne des indications contradictoires, l'important pour lui est ailleurs: c'est le devoir pour tout musulman de défendre son pays (*biladihi*); c'est le fait que les campagnes et les villageois ont payé le plus lourd tribut à la révolte et que leur Foi et leur courage sont sans commune mesure avec leur position dans la société (sur la vision sociale de Saadoun, voir *infra*).

³¹ Saadoun, sections « *athar Ibrahim Hananu wa Subhi Barakat fi-l-thawra* » (influences de I. Hanano et de S. Barakat dans la révolte), « *a'wdunn ila-l-bad'* » (retour au commencement) et « *ibtida' al-thawra fi Jabal al-Qusayr* » (déclenchement de la révolte dans le Jabal Qusayr).

³² Saadoun, section « *ma'arakat Sahyun* » (la bataille de Sahyoun).

Il faut noter également que le récit traite différemment les deux événements qui ont, de fait, eu une influence importante sur les relations des rebelles avec leurs alliés extérieurs. D'abord, le retrait des Anglais de Syrie, à l'automne 1919, qui augmente la pression militaire sur les *'isabat* et qui aurait poussé le gouvernement faysalien à prendre des distances avec les combattants pour pas envenimer ses relations avec les Français. Saadoun ne dit rien sur la question qui n'a peut-être pas eu de réelle influence sur les opérations armées, hormis leur intensification. Deuxièmement, la bataille de Maysaloun, qui ouvre la Syrie aux Français et qui renforce les relations entre la résistance nationale turque et les *'isabat* arabes du Nord syrien. Saadoun mentionne uniquement la fin du gouvernement de Damas et le départ de Faysal pour légitimer le rapprochement stratégique de la direction de la révolte avec les officiers kémalistes. Puisque l'histoire nationaliste arabe connote très négativement la Turquie et que, pour Saadoun, les faits servent à dire ou à prouver quelque chose, la chute du gouvernement arabe est donc mentionnée dans le texte parce qu'elle permet d'appuyer le bien-fondé et l'image positive de la résistance armée.

Un mouvement régional entre patriotes arabes et kémalistes turcs

Comme je l'ai déjà évoqué, la question des relations des *'isabat* arabes du Nord syrien avec les nationalistes de Damas, incarnés par le gouvernement faysalien, d'une part, et avec le mouvement de résistance turc de l'Anatolie du Sud, d'autre part, a suscité une remise en cause des thèses favorables aux nationalistes arabes diffusées par l'historiographie syrienne. Cette orientation des sources publiées arabes a influencé beaucoup d'historiens occidentaux y compris ceux qui ont, par ailleurs, participé au renouvellement des études sur le Mandat français.³³ A la fin des années quatre-vingt-dix, c'est de l'historiographie américaine et anglaise que vient le rééquilibrage pour la Syrie du Nord, en particulier avec les travaux de James Gelvin,

³³ Si Philip Khoury, dont les publications constituent une référence dans notre domaine, et Abdel Karim Rafeq ont été principalement visés par cette remise en cause, mes propres travaux n'ont pas échappé non plus au cloisonnement qui a régné pendant longtemps entre les études contemporaines turques et arabes.

Keith Watenpaugh, Peter Sluglett et Fred Lawson.³⁴ Chacun de ces historiens a évidemment abordé l'histoire d'Alep et du Nord syrien à partir de son approche spécifique. Peter Sluglett attire l'attention sur le « prisme de Damas » dans les études sur le nationalisme et Fred Lawson, qui consacre un article aux relations entre les *ʿisabat* du Nord et le gouvernement faysalien, s'élève contre l'historiographie existante sur les révoltes et notamment celle dite « de Hanano », qui place toutes les guérillas sous l'aile des nationalistes arabes de Damas. Il s'intéresse aux liens politiques mais aussi formels, tactiques et stratégiques entre ces *ʿisabat* et les bandes du sud de l'Anatolie.³⁵ Sans revenir sur la diversité de ces liens, largement développés et discutés par les historiens cités, il convient, me semble-t-il, d'opposer à la rupture politique brutale de 1918, plusieurs réalités du temps long et des trames psychologiques collectives: la permanence des liens familiaux et religieux, l'actualité de la rivalité entre Damas, promue capitale, et Alep, et enfin la différenciation à effectuer entre les objectifs des mouvements nationalistes, turc ou arabe, et ceux de la population. Des nationalistes citadins dont les projets sont encore en cours de formulation politique et stratégique; et une population qui ne peut pas se comprendre comme un tout, divisée qu'elle est entre *khassa* (l'élite) et *ʿamma* (le commun), aux motivations différentes. Outre le même Dieu, villageois arabes et tchétes partagent beaucoup dans leur culture quotidienne. Mais, j'ajouterai que les villageois du Nord rapportent leur vision de l'Empire à celle d'une lointaine autorité centrale, visible par sa soldatesque, à laquelle l'autorité française, dotée du même attribut, est ensuite assimilée. Un villageois sunnite du Harim me racontait un jour l'arrivée des Français dans son village, annoncée aux cris de « *Ejo-l-ʿaskar!* » (les soldats sont là!) et non, par exemple, de « les Français ou les impies (*al-kuffar*) sont là! » ou encore

³⁴ J. Gelvin, *op. cit.* K. Watenpaugh, *op. cit.* Peter Sluglett, "Will the Real Nationalists Stand Up? The Political Activities of the Notables of Aleppo, 1918–1946", in N. Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946, op. cit.*, pp. 273–290. Fred H. Lawson, "The North Syrian Revolts of 1919–1921 and the Sharifian Regime: Congruence or Conflict of Interests and Ideologies?" in Thomas Philipp et Christoph Schumann (eds), *op. cit.* Sur le rôle d'officiers et de réguliers turcs dans la révolte d'Hanano, voir: J.-D. Mizrahi, « De la "petite guerre" . . . », *art. cit.* Et aussi: « Un 'nationalisme de la frontière', bandes armées et sociabilités politiques sur la frontière turco-syrienne au début des années vingt », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 78, avril 2003, Paris.

³⁵ Fred Lawson, « The North Syrian Revolts . . . », *op. cit.*

« l'ennemi (*al-ʿadu*) est là ! » Il n'est pas sûr que l'image du Sultan-Calife d'Istanbul ait eu, chez les paysans, une prégnance supérieure à celle du militaire accompagnant le percepteur ou pourchassant le rebelle. Autrement dit, sur la question des relations entre Turcs et Arabes, il pourrait bien y avoir autant d'explications que d'acteurs. Dans les périodes de crise, où le temps s'accélère et l'urgence raccourcit l'horizon, les priorités sont souvent pragmatiques et prédominent celles des chefs militaires : recherche d'appui tactique et politique, de fourniture d'armes, d'augmentation des effectifs, de sources de revenus.

Revenons-en au récit de Saadoun pour tenter de dégager les grandes caractéristiques des résistances du nord syrien. Il est clair que Saadoun n'a pas pu participer ni entendre parler de toutes les actions armées qui ont eu lieu. Il en relate certaines, avec plus ou moins de détails, dans une chronologie qui n'est pas celle de l'historien mais plutôt celle du conteur (*hakawati*). Son récit est par ailleurs centré sur la zone dans laquelle il a majoritairement opéré comme chef de *ʿisaba* (Jabal Qusayr, Jabal Zawiya, Harim).

L'initiative, nous l'avons vu, est partie des campagnes. Saadoun écrit avec amertume que les grandes villes ont laissé entrer les Français sans coup férir tandis que les campagnes, elles, se sont battues.³⁶ Il est vrai cependant qu'une fois que le contact est établi entre la ville et la campagne, c'est principalement de la ville qu'arrive le ravitaillement et les armes. Les nationalistes de Damas ont en quelque sorte tenté de « prendre le train en marche », comme ils le feront, avec succès en 1925, après le déclenchement victorieux de l'insurrection druze (batailles des 17 juillet et 3 août). Mais la résistance armée du Nord demeure dans une configuration provinciale, dans un contexte local, à la différence de 1925 où l'insurrection druze prendra dès le mois d'août l'envergure d'une révolte nationale. Le « gouvernement arabe faysalien »³⁷ n'apparaît d'ailleurs quasiment pas dans le récit, si ce n'est rarement par le biais de ses représentants alépins. Il est mentionné par exemple quand le chaykh Saadoun

³⁶ Saadoun, section « *ma'arakat Kafar Takharim* » (la bataille de Kfar Takharim).

³⁷ Le gouvernement est identifié à Faysal, aux chérifiens et à ses partisans, mais il n'est jamais désigné comme « nationaliste », même sous le vocable de l'époque *wataniyya* » (patriotique). La terminologie elle-même, qui est d'essence descriptive (gouvernement arabe faysalien), traduit une distance par rapport à ce qu'elle désigne.

raconte que, lors de sa fuite d'Antioche vers Alep, Subhi Barakat a été accueilli par le gouvernement arabe faysalien qui lui a donné une maison. Il est également présent dans l'approvisionnement en armes, dont la provenance est souvent mentionnée dans le récit. C'est surtout la chute du gouvernement arabe de Damas, après Maysaloun, qui apparaît dans le texte à cause des modifications considérables qu'elle entraîne dans le rapport des forces régional.

Jusque là, nous l'avons dit, gouvernement de Damas et forces turques apparaissent de façon assez équivalente dans le texte. Mais, après l'entrée des Français à Damas et à Alep, Saadoun explique les enjeux: Subhi Barakat, dit-il, organise une réunion des notables et des combattants du Qusayr à Mar Manis. La réunion, qui a dû se tenir à la fin juillet 1920, aurait rassemblé quelque deux mille personnes. Subhi Barakat, au vu de la situation militaire, prêche une soumission pourtant « inacceptable, aurait-il dit, aux yeux de la religion (*din*) et de la grandeur d'âme (*chahama*) ». ³⁸ Toutefois, l'assistance se serait entendue pour demander de l'aide à Mustapha Kémal. Quant à Subhi Barakat, la nuit suivante, il se rend discrètement à Alexandrette puis à Alep pour faire sa soumission aux Français. La défection de Subhi Barakat, suivie de celle de 'Asim Bek (Saadoun pense qu'ils ont un lien de parenté) démobilise la révolte dans le Qusayr. Mais survient un coup de théâtre dans le récit: le chérif Zayd b. al Husayn, frère de Faysal, aurait envoyé un télégramme pour encourager les rebelles à poursuivre le combat. C'est alors qu'Ibrahim Hanano s'occupe de chercher des sources d'approvisionnement en armes et qu'il appelle à la révolte (*a'lana al-thawra*) depuis son village de Kfar Takharim. ³⁹ Ce n'est véritablement qu'à partir de ce moment-là qu'il est justifié de parler de « révolte de Hanano ». Le moment fondateur de la révolte apparaît ainsi légitimé devant l'histoire nationaliste par le télégramme du chérif Zayd. Une légitimité qui couvre désormais toute la révolte et surtout les choix stratégiques de sa direction. Hanano entame des négociations directes avec les Turcs en août 1920 pour aboutir à un accord un mois plus tard. Cet accord, signé le 6 septembre 1920 nous dit Saadoun, entre Hanano et le

³⁸ Saadoun, section « *'awudatu Subhi Barakat ila'l-Qusayr* » (le retour de S. Barakat au Qusayr).

³⁹ Saadoun, sections « *thawrat Hananu* » (la révolte d'Hanano) et « *safar Ibrahim Hananu 'ala Turkiyya* » (le voyage d'Hanano en Turquie).

colonel Salah Eddin Adil Pacha, prévoit une étroite coopération militaire entre Syriens et Turcs. Il prévoit en particulier que les frontières entre les deux États ne seront pas fixées avant l'indépendance totale de la Syrie et qu'une commission mixte sera, en temps voulu, chargée de les déterminer. Ainsi, Hanano aurait traité avec le colonel Adil Pacha tout en préservant les droits des Syriens dans la fixation de leurs frontières. Mais l'accord d'Angora, en octobre 1921, entre les Français et les kémalistes sonne le glas de la coopération syro-turque contre la puissance mandataire. Si les actions armées se poursuivent de façon de plus en plus éparse jusqu'en 1924,⁴⁰ les engagements kémalistes « du frère pour le frère » au nom de la foi commune, s'évanouiront comme en témoigne l'établissement du tracé de la frontière syro-turque puis, plus tard, l'annexion du Sandjak d'Alexandrette par la Turquie kémaliste.

Une fois l'accord signé, et de retour de Turquie, Hanano appelle à la guerre sainte, nous dit Saadoun. C'est bien la foi commune qui scelle officiellement cette alliance turco-syrienne dont les véritables raisons, du côté turc, apparaissent plus tard. Saadoun pour qui l'Islam était la meilleure des raisons témoigne alors de son hostilité aux Turcs, exprimant l'amertume et le sentiment de duperie, sans doute aussi, ressentis par les chefs de la révolte du Nord.

Ainsi finalement, l'impression donnée par le récit est que la révolte, légitimée (a posteriori?) grâce au télégramme de Zayd dans son rapprochement avec les kémalistes et puis trahie par eux, est bien prise en charge par des chefs locaux du Nord dont la priorité est la défense de leur région qui a pour centre Alep. Le récit témoigne de l'absence de représentation du territoire à une vaste échelle, à une échelle nationale. Mais comment pourrait-il en être autrement en un temps où les États dits nationaux sont en cours de constitution et où les frontières de la Syrie précisément ne sont pas encore définitives? Cette difficulté de la représentation du territoire national, dans son sens moderne européen, se traduit dans le vocabulaire courant du récit comme dans celui de l'époque: *bilad* (pays, région), *al-rubu' al-suriyya* (les terres syriennes), *watan* (patrie)—terme le plus usité en ville

⁴⁰ Voir Jean-David Mizrahi, « L'insécurité sur la frontière turco-syrienne au début des années vingt: l'exemple des bandes armées de la région de Kilis (1922-1924) », in M. Bazi, S. Kançal, J. Thobie et R. Perez (coord. par) *La Turquie entre trois mondes*, Paris, IFEA-L'Harmattan, 1998, pp. 81-95.

à cette époque—, tous termes qui sont pour le moins vagues sur le plan territorial. D'ailleurs, la trahison d'un partisan des Français est qualifiée de *khiyana ila qawmihi* (trahison de son groupe, voire des habitants du village). Cette réalité ne veut pas dire que les notions, liées à la modernité politique et à l'État national, ne pénètrent pas les campagnes. Les mobilisations rurales contribueront grandement à leur introduction, dans une sorte d'accélération du temps, entre 1918 et 1927.⁴¹ Mais nous sommes là au début du mouvement et dans une région qui est tout de même éloignée du véritable haut-lieu du nationalisme: Damas. L'introduction de cette modernité ne s'est évidemment pas faite de façon uniforme et avec la même rapidité partout. Elle dépend beaucoup du rôle de chacun des chefs et de la façon dont il formule les objectifs du combat, à ses hommes comme aux populations locales. A condition de n'avoir pas été complètement influencé par les développements postérieurs du nationalisme, un texte, un témoignage sur cette époque—comme celui de Saadoun—peut traduire ce processus en cours et exprimer simultanément des états différents de la vision du monde de l'auteur au moment des faits rapportés.

Vision sociale et représentations dans le récit

Ces Mémoires donnent la parole à un homme que rien apparemment ne prédestinait à passer à la postérité. Sa voix, longtemps inaudible à ceux qui écrivent l'histoire, porte une vision sociale issue du monde rural arabe et musulman.

Hormis pour les chefs de *'isabat*—nous avons vu qu'ils sont en général soit des propriétaires terriens soit des officiers—Saadoun ne donne jamais d'indication sociale ou économique sur les combattants ou *mujahidin*: ils sont issus de la *'amma* (le peuple, le commun). De cette *'amma* émergent parfois des *chuj'an*, des valeureux, dont le courage est un exemple qui doit pousser les villageois à la mobilisation. Le *mujahid* rejoint une *'isaba* qui semble n'exister que par la volonté de son chef: Saadoun nous dit d'un chef qu'il s'est constitué une *'isaba* (*allafa lahu 'isabatan*). Pourtant, il arrive que les combattants refusent de s'associer au choix de leur chef: quand Subhi bey Barakat

⁴¹ Voir N. Méouchy, "Rural Resistance . . .", *op. cit.*

fait sa soumission aux Français en 1920—pour devenir ensuite président de l'État de Syrie—une partie des *mujahidin* qui le soutenait rejette cette soumission et rejoint le chaykh Saadoun.⁴² Lorsque surviennent des tensions ou des affrontements inter-communautaires, Saadoun les attribuent à l'irresponsabilité des chefs qui, dit-il, « sont avides et ne mesurent pas les conséquences de leurs actes ».⁴³ Plus encore que la défiance à l'égard de certains chefs, mus par des intérêts personnels, Saadoun expose, au cours du récit, sa vision de la société. Elle est divisée en trois composantes: la *'amma*, les *'ulama'* (hommes de religion) et *al-tabaga al-mutamawwila* (la classe riche, aisée). Tout se passe comme si Saadoun trouvait, dans le récit de son action militaire et de sa conviction religieuse, la légitimité d'amorcer une critique sévère des élites sociales. En effet, il n'a pas de mots assez durs pour dénoncer l'irresponsabilité ou l'absence des hommes de religion et des notables dans la mobilisation anti-française. En ce qui concerne la classe riche, « il n'y a aucun doute, assure-t-il, que l'ennemi intérieur est plus nuisible que l'ennemi extérieur ».⁴⁴ Et pourtant, c'est lui qui empêchera 'Asim Bek de dépouiller et de tuer de riches notables du village de Qarbiyas: « nos ennemis sont les Français, écrit-il alors, pas les riches (*al-aghniyya'*) ».⁴⁵ Cela, au nom d'une exigence morale que l'on retrouve d'ailleurs chez les chefs politiques du mouvement des *'isabat* comme de la Grande Révolte syrienne. En ce qui concerne les *'ulama'*, qui sont les guides naturels de la *'amma*, ils portent la responsabilité de ses « retards ». Saadoun, en effet, rappelle que « si l'ennemi l'emporte dans un des pays de l'Islam », le *jihad* est un *fard 'ayn*, c'est-à-dire un devoir qui incombe à chaque musulman, qui qu'il soit (femme, esclave, enfant, etc.) et où qu'il soit.⁴⁶ Il revient aux hommes de religion de le déclarer et d'agir en conséquence car la conquête de l'ennemi, non-musulman, menace la cohésion morale de la communauté (*umma*) musulmane:

⁴² 'Abdullah Hanna, *Tarikh al-fallahin fi'l-watan al-'arabi*, vol. 3: *Al-mas'ala al-zirā'iyya wa'l-harakat al-falahiyya min al-ihtilāl al-'uthmani hatta al-isti'mar al-firansi—al-'asr al-hadith*, Damas, Édition de l'Union générale des paysans, Imp. Dar al-Ba'th li'l-tab'a w'al-nashr, 1985, p. 647.

⁴³ Saadoun, section « *ma'rakat bayna al-thuwwar wa'l-junud* » (la bataille entre les rebelles et les soldats).

⁴⁴ Saadoun, section « *ma'rakat Harim* » (la bataille de Harim).

⁴⁵ Saadoun, section « *'awdat 'Asim ila al-thawra* » (le retour de 'Asim dans la révolte).

⁴⁶ Saadoun, section « *ma'rakat bayn al-thuwwar wa'l-junud* » (la bataille entre les rebelles et les soldats).

« *Fatahu al-bilad wa dawwakhhu al-ʿibad* » (ils ont conquis le pays et fait vaciller la dévotion à Dieu).

Le récit du chaykh Saadoun est soutenu, je l'ai déjà mentionné, par des représentations qui relèvent des deux registres arabe et musulman, telles les valeurs guerrières, l'honneur, le *jihad*. Ces registres sont parfois confondus comme l'illustrent les deux exemples suivants extraits de la longue bataille du Jabal Zawiya qui, nous dit Saadoun, dura 20 jours en mars 1921. Le premier exemple mêle la généalogie comme critère d'élection et l'Islam comme source de force: alors que Saadoun et ses hommes sont en plein combat avec les soldats français,

venant de l'ouest, un jeune garçon, brandissant un drapeau soufi dans une main et une épée dans l'autre, surgit avec une telle force qu'il se retrouva entre l'ennemi et nous; le feu pleuvait dans son ombre et il planta son drapeau dans le sol avec l'air tranquille de celui qui dort en sécurité dans un lit douillet. Je me suis enquis de lui auprès de mon compagnon qui est un des habitants de la montagne. Il me répondit: c'est Murtada le fils du chaykh Krayyem. Son père était en effet très célèbre et il a fait des choses incroyables (*wa lahu khawariq*).⁴⁷

Le deuxième exemple a toujours pour cadre cette bataille du Jabal Zawiya.⁴⁸ Au cours d'un affrontement avec les Français sur une colline rocheuse, des villageoises, qui surveillent les arrières, essaient d'empêcher les désertions causées par l'âpreté et la longueur du combat. Les soldats français sont appuyés par des canons. Elles constatent que les hommes doivent se replier à l'arrière pour assouvir leur soif et retourner ensuite au front. La soif peut évidemment fournir un prétexte au déserteur. Plus d'une cinquantaine de femmes décident d'aller porter elles-mêmes l'eau et la nourriture aux combattants.

Elles s'avancèrent vers le front, se tenant droites, la tête haute, traversant les lignes des combattants pour leur offrir l'eau et la nourriture; je me souviens que j'étais assis derrière un rocher à guetter la moindre mèche de cheveu de l'ennemi pour lui tirer dessus. Voilà qu'une voix de femme m'interpelle dans le dos:

« Frère, ne manques-tu pas de pain et ne bois-tu pas? » Je me suis alors retourné pour voir qui m'adressait la parole et je découvris deux femmes, hautes de taille, me dominant d'une tête;

⁴⁷ Saadoun, section « *ma'raka Sarja' fi Jabal al-Zawiya* » (la bataille de Sarja dans le Jabal Zawiya). Traduction NM.

⁴⁸ *Ibid.* Traduction NM.

« Mais baissez-vous, leur dis-je, ne voyez-vous pas les balles de l'ennemi qui pleuvent? »

L'une des deux femmes me répondit:

« Nous ne serons touchées que si c'est là la volonté de Dieu »

A ces mots, je me suis senti tout petit, je me suis méprisé. Tel était le sort quotidien de ces femmes. On pouvait en voir qui étaient blessées et dont le sang coulait d'une blessure due aux balles de l'ennemi perfide.

Saadoun nomme ces femmes « les lionnes du Jabal » (*labawat al-Jabal*) et dit qu'il n'en avait jamais vues de pareilles et qu'il n'en verra plus par la suite. Elles évoquent pour lui les femmes de la *Sahaba* (compagnons du Prophète), telle Khawla bint al-Azwar, ces femmes qui s'engageaient dans le combat au début de l'Islam.

Il s'agit là d'un passage fort qui pose des femmes en modèle de courage et de foi pour les hommes. Ce faisant, elles les rappellent à leur virilité et à leur dignité d'hommes et de musulmans, et les obligent à combattre. Ce thème se trouve repris ailleurs chez Saadoun, dans des scènes moins étonnantes mais tout aussi significatives: ainsi, en septembre 1920 sans doute, Hanano, recherché par les Français, s'est réfugié dans le village d'Isqat, au centre du caza de Harim et à dix kms de Kfar Takharim, nous précise le chaykh Saadoun.⁴⁹ Avertis par le maire du village et par un villageois enrôlé comme gendarme, à la fois de la présence du chef alépin et du fait que sa bande (*chardhama*) ne dépasse pas cinquante hommes, les Français envoient une force de 150 à 200 auxiliaires et gendarmes à Isqat, pour arrêter Hanano.

Mais, en allant à l'aurore chercher de l'eau à la source située à quelque 800 m du village, une femme aperçut les soldats. Comprenant l'objectif de leur venue, nous dit Saadoun, elle fit immédiatement demi-tour et courut de toutes ses forces jusqu'aux murs situés à l'entrée du village. Là, d'une voix forte elle cria: Debout ô *thuwwar*! L'ennemi vient à vous (*faqad ja'kum al-'adu*)!

L'arrivée de l'ennemi est notamment l'occasion pour les *thuwwar* de montrer leur valeur guerrière et d'obtenir le titre envié de « héros » (*batal*) et de « martyr » (*chahid*) s'ils ont tués.

Ce thème, qui place les femmes en gardiennes des valeurs viriles, n'est pas nouveau: il est connu dans la poésie arabe anté-islamique

⁴⁹ Saadoun, section « *ma'rakat Isqat* » (la bataille d'Isqat). Traduction NM.

(*al-mu'allaqat*) et il est repris par la littérature musulmane.⁵⁰ Il appartient aussi à la littérature populaire diffusée par le conteur (*hakawati*) dans les cafés de la ville. Les deux derniers exemples extraits du récit posent également la question du rôle, connu mais peu documenté, des femmes issues de la *'amma* dans les combats.

Conclusion

Dans le cadre de cette recherche en cours, il me semble que la conclusion de cet article pourrait s'organiser autour de trois idées.

La première concerne l'articulation de la réflexion générale sur les *'isabat* et du témoignage du chaykh Saadoun. Je crois avoir montré combien les mobilisations armées du Nord syrien constituent l'expression d'un mouvement régional, issu des campagnes et porté par elles jusque dans ses visions sociale et religieuse du monde. C'est en cela précisément que ces mobilisations s'insèrent dans le mouvement général des *'isabat* qui juxtapose, dans diverses régions syriennes, des bandes armées, chacune d'elle étant mobilisée dans les réseaux de solidarité locale d'un chef. C'est Damas qui s'efforce d'encadrer politiquement ces *'isabat*, comme elle s'efforcera, en 1925 et avec plus de succès, de donner à la Grande Révolte syrienne (composée de *'isabat*) une direction politique unique et la forme d'une armée nationale. A l'époque qui nous intéresse ici, l'éphémère gouvernement de Damas a bien des difficultés à imposer son autorité hors de la capitale. L'ensemble des *'isabat* de notre période se positionnent à un tournant entre des formes d'organisation ancienne, des enjeux politiques et territoriaux nouveaux (conquête française, État moderne et frontières) et une modernité préparée sous l'Empire et véhiculée, largement dans les campagnes, par l'armée.

La seconde idée est relative à ma source principale, les Mémoires. Pour l'historien, ils induisent plusieurs niveaux de lecture: d'abord le niveau factuel et documentaire (personnes, lieux, etc.); ensuite le niveau structurel, si j'ose dire, c'est-à-dire relatif aux modes d'orga-

⁵⁰ Se reporter aux exemples donnés par: Wacyf Boutros-Ghali, *La tradition chevaleresque des Arabes*, Casablanca, Maroc, Bibliothèque arabo-berbère, Eddif, 1996 (Réédition de l'ouvrage paru en 1919 chez Plon-Nourrit et Cie, Paris). Voir p. 91, note 1, pp. 95-96-100.

nisation et aux formes de solidarité qui apparaissent dans le récit; enfin le niveau des représentations culturelles et symboliques et leur agencement avec le genre littéraire utilisé par l'auteur. Bien que je n'ai encore que partiellement exploré la richesse de ce texte, qui requiert autant de lectures qu'il en existe de niveaux, il m'apparaît, à ce stade, que pour rendre une partie de sa réalité à la période en cause, il faudrait *in fine* restituer les niveaux de lecture dans leur concomitance et leur dialectique.

Enfin la dernière idée concerne la relation de l'auteur à sa production. Deux évaluations me semblent nécessaires mais apparaissent difficiles en l'état actuel de mes travaux: d'abord, celle de déterminer jusqu'à quel point Youssef Saadoun a voulu, dans son texte, construire la mémoire d'événements qui fondent le discours historique national syrien. Ensuite, celle de savoir si la légitimité acquise par le chaykh Saadoun, grâce à son rôle dans les résistances, est destinée à lui permettre d'effectuer une critique morale et sociale des élites et si cette critique pose son actualisation comme horizon ultime.⁵¹ Autrement dit, ne sommes-nous pas là dans l'illustration d'une thèse de Paul Ricoeur revue par François Dosse et relative à la relation entre mémoire et histoire, qui sont toutes deux « un mode de sélection dans le passé, une construction intellectuelle »; si l'histoire répond « aux exigences de l'agir », elle pourrait permettre de « revisiter à partir du passé les multiples possibles du présent afin de penser le monde de demain ».⁵²

⁵¹ Se reporter, par exemple, au témoignage de Abdallah Hanna qui, en se fondant sur des enquêtes de terrain conduites dans les années quatre-vingts, constate que les paysans et les artisans citadins ont construit une mémoire positive du Mandat en réaction à leurs préoccupations du présent: « Pour ou contre le Mandat français. Réflexions fondées sur des enquêtes de terrain », in Nadine Méouchy (éd.), *op. cit.*, pp. 181-88.

⁵² François Dosse, « Le moment Ricoeur », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 69, janvier-mars 2001, p. 152.

This page intentionally left blank

A NATIONALIST REBELLION WITHOUT NATIONALISTS? POPULAR MOBILIZATIONS IN MANDATORY SYRIA 1925–1926

Michael Provence

Résumé

Au tout début de novembre 1925, quatre mois à peine après le déclenchement de la Grande Révolte syrienne, les services des Renseignements français rapportèrent que Ramadan Challach, un ancien officier ottoman ayant servi dans l'armée arabe de Faysal, s'était rendu dans plusieurs villages de la montagne syrienne. Dans sa tournée, Challach était accompagné par une troupe de cavaliers bédouins et de paysans des alentours, un millier environ, pour la plupart non armés. De manière générale, ils arrivaient par surprise, de nuit, rassemblaient quelques-uns des habitants de l'endroit et neutralisaient les forces locales de gendarmerie avant de les désarmer. Après avoir ainsi pris possession des villages et s'être livrés au pillage des bâtiments et bureaux du gouvernement, et peut-être même des maisons de villageois hostiles, Ramadan Challach prenait souvent la parole en public sur la place centrale du bourg. Selon les rapports des services des Renseignement mandataires, il appelait les villageois à prendre les armes en proclamant qu'ils étaient tous engagés dans un combat similaire à celui de Mustafa Kemal. Il comparait la situation de la place d'où il parlait à celle d'Ankara en 1920, devenue la capitale de la Turquie nouvelle qui avait émergé, fière et indépendante, sur les ruines de l'empire ottoman, à l'encontre des plans de partitions dressés par les Puissances européennes. Apparemment, ce message était très bien reçu, aussi bien parmi les villageois musulmans que chrétiens.

Les documents des services des Renseignements français relatant ces événements mettent en lumière une sorte de double discours officiel, dans lequel les marques d'une conscience populaire, voire même d'une véritable conscience nationale, chez les insurgés, apparaissent très nettement, en dépit de tous les efforts mis en œuvre pour en minimiser les effets. Cet article s'appuie à la fois sur des rapports dressés par les services des Renseignements et sur des Mémoires écrites par les insurgés pour présenter différentes formes d'expression populaire du nationalisme syrien en 1925. Mon propos est de démontrer que l'absence d'une conception unique de l'identité nationale syro-arabe, chez les insurgés, loin d'être un élément de faiblesse pour le mouvement d'insurrection, en constitua au contraire la force. Il est avéré que les révoltés de 1925 ne partageaient pas tous la même idée de l'identité nationale syrienne. Les représentations de la communauté nationale étaient déterminées et dépendantes de facteurs locaux. Toutefois, au cours des périodes de crises, de révoltes et de résistance, les Syriens purent définir les éléments d'une appartenance commune à une nouvelle « communauté imaginée », laquelle réussit, au moins pour un temps, à prendre le pas sur les autres formes d'identités plus localisées.

Early in November 1925, four months into the Syrian revolt, French mandate intelligence officers reported that Ramadan Shallash and his friend Jum'a Sawsaq had visited a number of villages in the region of Nabk, in the mountains north of Damascus. They were accompanied by bedouin horsemen and local peasants in numbers reported to range from six hundred to a thousand men, many of whom did not have rifles. Typically, they arrived in secret, at night, gathered some of the villagers, and captured and disarmed the local gendarmerie. After taking over a village and pillaging government offices, and perhaps the homes of hostile villagers, Ramadan Shallash would often speak in public in the center of the town. According to mandate intelligence, Shallash would call the villagers to arms by announcing that they were all engaged in a struggle like that of Ghazi Mustafa Kemal, telling them that their village was like Ankara in 1920, capital of the new state of Turkey, the one part of the former Ottoman Empire that had emerged defiant and independent from the partition plans of the European powers. This message was apparently wildly popular, among both Muslim and Christian villagers.¹

The League of Nations had granted France the mandate for Syria five years before, and armed resistance to the mandatory power had re-emerged dramatically from the countryside south of Damascus in late summer 1925. Insurgents from the minority Druze sect had spectacularly defeated two punitive forces sent to pacify their region. The rebels had reached Damascus, and the mandatory power had responded with a devastating aerial and artillery bombardment in mid-October. The insurgents had moved back into the countryside where they continued to gain the sympathy and support of broad sections of the rural population.

During the month of November, Shallash and Sawsaq had begun to call themselves joint commanders of a unit of the Syrian National Revolutionary Army. They communicated with and had sanction from the leader of the revolt, Sultan al-Atrash, in Jabal Hawran in the south. Mandate intelligence viewed the institution of a national army with sincere horror since it was likely to "attract young nationalists, and xenophobic partisans of all classes. It is feared that this

¹ Ministère des Affaires Etrangères, Archives Diplomatiques de Nantes [MAE Nantes], Fonds Beyrouth, carton 1704, Bulletin des Renseignements (État de Syrie) 213, 7 November 1925.

organization, if consolidated, would be reinforced and funded by foreign pan-Arab committees".² Intelligence reports noted that the pretense of a revolutionary government was sure to evoke sympathy, the more so because Shallash had not demanded contributions from the Christians and he had not pillaged their villages. The Muslims had supported him all along.³ These were impressive achievements for people invariably described by mandate intelligence as bandits and criminals.⁴

The origin of the friendship between Shallash and Sawsaq is unclear, as are their nationalist credentials. Jum'ā Sawsaq was the former *mukhtar* of the anti-Lebanon mountain village of Rankus. Ramadan Shallash, like Sawsaq, was a rural notable, a member of the social class that Hanna Batatu has called the lesser rural notability.⁵ Like other rebel leaders, Shallash had a long history of militant resistance to the mandate. He was born in the region of Dayr al-Zawr along the Euphrates in the late 1880s, the son of a locally influential bedouin *shaykh* from the Busaraya tribe, and as a teenager traveled to Istanbul to attend the Tribal School.⁶ He later attended

² *Ibid.* Intelligence officers routinely described the extraordinarily wide appeal of such people while insisting they were no more than bandits and common criminals, usually in the same report.

³ *Ibid.*

⁴ Nadine Méouchy has initiated the study of the bases of rural popular consciousness during the mandate. See *Les formes de conscience politique et communautaire au Liban et en Syrie à l'époque du mandat Français 1920–1939*, Thèse de Doctorat, Paris IV, 1989, and "Rural Resistance and the Introduction of New Forms of Identity Consciousness in the Syrian Countryside, 1918–1926", in Thomas Philipp and Christoph Schumann, eds., *From The Syrian Land to the State of Syria: Processes of Identities and Ideologies*, Bloomington, Indiana University Press, 2003. This essay owes much to her example and encouragement.

⁵ Hanna Batatu, *Syria's peasantry, the descendants of its lesser rural notables and their politics*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1999.

⁶ Eugene Rogan, "Asîret Mektebi: Abdülhamid II's School for Tribes (1892–1907)", *International Journal of Middle East Studies*, 28, (1996), table 1, p. 89. Sa'îd al-'As, *Safahat min al-ayyam al-hamra': mudhakkirat al-qa'id Sa'îd al-'As 1889–1936*, Jerusalem, 1935, reprint, Beirut, 1988, p. 109. Hanna Abi Rashid, *Jabal al-Duruz . . .*, Cairo, 1925, reprint, Beirut, 1961, pp. 299–300 [61], [1961 edition]. I include the edition cited in brackets hereafter, pp. 168–71. The 1961 edition has identical text but different pagination. Hanna Abi Rashid's two books, *Jabal al-Duruz* and *Hawran al-damiyya*, are the most valuable primary source documents extant for the local history of Hawran in the early twentieth century. The two 1961 editions have sequential pagination. *Jabal al-Duruz* was translated by the French *Service des Renseignements* in its entirety and is in the French archives, MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 551, "Djebel Druze". Published in Cairo, it was banned in Syria during the mandate.

the Ottoman Military Academy, served in the Ottoman army in Libya and the Balkans, joined the Arab Revolt with Amir Faysal in 1917, and subsequently fought alongside Ibrahim Hananu against the French in the early 1920s. The mandate power had condemned him to death *in absentia* and he had been living in exile in Transjordan. He had long been friends with 'Ali Faris al-Atrash, Sa'id al-'As, Fawzi al-Qawuqji, and others among the insurgent leadership. He had come from Transjordan to Jabal Hawran early in September 1925, accompanied by a small number of armed horsemen. He joined his old comrade Fawzi al-Qawuqji shortly after the battle of Hama, and then moved into the mountains between Homs and Damascus. He and Sawsaq ranged from the region of al-Nabk on the edge of the desert, to around Rankus, and south to Zabadani.

The resistance that Ramadan Shallash and Jum'a Sawsaq represented defies easy characterization. Shallash was a renegade former Ottoman army officer from Dayr al-Zawr under sentence of death from the French, Sawsaq a rebellious local leader from a fairly small village. They took orders from and acknowledged the leadership of Sultan al-Atrash, a Druze *shaykh* from Jabal Hawran, whom they called the "Commander in Chief of the Syrian National Revolutionary Armies". They took additional inspiration from Mustafa Kemal in Anatolia. They seem to have had no contact with elite Damascene nationalists either before or during the uprising.

French mandate intelligence characterized them as bandits, extremists, and criminals. At the same time, however, intelligence officers clearly acknowledged the power and danger to the mandate posed by Ramadan Shallash's appeal and warned darkly of an alliance of "xenophobic partisans of all classes". Mandate intelligence reported constantly on the activities of bandits, extremists, and every kind of criminal, but at the same time they were obviously acutely aware that the bases for broad inter-sectarian, trans-regional, and inter-class collective action already existed. Intelligence documents illustrate a kind of official double-talk in which popular insurgent consciousness, and even national consciousness, is clearly visible, despite determined efforts to minimize the implications of its existence.

Even the most determined foes of the insurgents of 1925 admitted that the uprising had wide popular appeal. What forms of common identity served to make possible scenes like the one described above? What made Christian villagers, for example, respond favor-

ably to appeals from a bedouin chief and former Ottoman army officer, evoking the Turkish war of independence, in the name of an uprising under the command of a Druze *shaykh* from the Hawran? There is no single answer to such questions. In what follows, however, I wish to recount a few such examples of local resistance to represent some of the range of expression that may fall under the category of "popular Syrian nationalism". I will argue that the very absence of a single unitary notion of Syrian-Arab national identity among those who took part in the uprising constituted a strength, rather than a weakness, of the revolt.

Theorizing insurgent and national consciousness

The Syrian revolt was a catalyst for the formation of popular notions of Syrian-Arab identity. People who had perhaps not thought much about being part of a larger national community voluntarily embarked upon a desperate struggle against a clearly, but negatively, defined enemy. When rebels and insurgents conceived notions of their "imagined community", the concept was theirs; they did not borrow it from someone else, or take it from a book, or adopt one of the modular theories of national identity current today. They imagined it themselves, in negative relation to the colonial occupier. In this process of imagining, they incorporated elements that made sense to, and coexisted with, their existing ideas of self.⁷ Because new notions of identity were historically and culturally subjective, they differed from place to place, along with different local histories. Such notions of identity resist easy categorization and generalization.

⁷ For general theoretical underpinnings, I have drawn on the works of Partha Chatterjee, Ranajit Guha, and Aziz al-Azmeh. See Chatterjee, *Nationalist Thought and the Colonial World: A Derivative Discourse?* Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 1986, and *The Nation and its Fragments: Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1993; Guha, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, New Delhi, Oxford University Press, 1983; and Azmeh, *Islams and Modernities*, 2nd edition, London, Verso, 1996, and "Nationalism and the Arabs", *Arab Studies Quarterly*, Vol. 17, Nos. 1 and 2, Winter and Spring 1995, pp. 1-17. James Gelvin has pointed the way for this and future studies of popular nationalism in Syria with his *Divided Loyalties: Nationalism and Mass Politics in Syria at the Close of Empire*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998.

Nearly twenty years ago Benedict Anderson published *Imagined Communities*,⁸ in which he argued that intellectuals and various historical forces had created the illusion of a simultaneous common experience from which people could imagine themselves part of a vast national community. Foremost among these historical forces was “print capitalism”, by which Anderson meant the advent of newspapers and mass publishing. He provided a tremendously attractive modular framework on which to build an understanding of nationalism as a historical phenomenon. Moreover, he was marginally more charitable towards the aspirations of recently imagined national communities than other theorists of nationalism had been. Eric Hobsbawm, for example, in a book of almost equally wide influence, argued by implication that the nation state, which in his conception was the only basis for national identity, was not only an imagined community, but actually an *imaginary* community, destined in the future to disappear as a focal point of human consciousness. Hobsbawm, one of the twentieth century’s greatest historians, thereby casually dismissed not only the national aspirations and consciousness of Palestinians, Kurds, and numerous stateless others, but dismissed as essentially meaningless, or at least tragically pointless, the sacrifices of millions of dead in formerly colonized countries all over the world. Both Hobsbawm and especially Anderson conceived nationalism as a vaguely central European phenomenon, imported to the colonial world in modular packages, to be selected or rejected, but rarely reshaped in any substantial way.⁹

The central problem with all this, as Partha Chatterjee points out, is that, “If nationalisms in the rest of the world have to choose their imagined community from certain ‘modular’ forms already made available to them by Europe and the Americas, what do they have left to imagine?”¹⁰ The question is appropriate because while Europeans and Americans certainly took nationalism seriously and fought bloody

⁸ Benedict Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, revised edition, London and New York, Verso, 1991.

⁹ E.J. Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 8–10. Elsewhere he distinguishes between the rise of imagined, national communities, and the decline of real communities, by which he presumably means more traditional communities, p. 46. Here I am following the arguments of Partha Chatterjee in *Nationalist Thought . . . op. cit.*, pp. 19–22.

¹⁰ Chatterjee, *Nation and its Fragments . . . op. cit.*, p. 5.

wars over it, today, these theorists of nationalism seem to be saying, thinking people the world over ought to abandon the concept of national identity altogether.

There is already a copious theoretical literature concerned with issues of national identity and anti-colonial resistance. Along with earlier theorists of anti-colonial nationalism like Frantz Fanon, Partha Chatterjee provides penetrating insights with which to consider anti-colonial and nationalist resistance. Both Chatterjee and Fanon have considered in detail, and with remarkable insight, the various communities and classes that make up the colonial nation-state. Chatterjee writes of the need for a pluralist “fragmentary” view of the nation from the perspective of India in the 1990s. He argues that an emphasis on the “fragments” that comprise the nation, such as peasants, women, and outcastes, for example, can lay the groundwork for a more pluralist, and ultimately more democratic, understanding of the nation-state. These arguments are especially appropriate in the context of the Syrian revolt, because the uprising united so many disparate elements within Syrian society. Fanon, in contrast, wrote from the much more polarised perspective of the Algerian war of independence, which he joined after being sent to serve in a hospital there by the French government.¹¹ These two books provide the guideposts in considering the formation of nationalist and insurgent consciousness in Syria.

A hypothetical example of how identity can shift, form, and reform may be useful. While a peasant insurgent from a given village might identify herself as an inhabitant of village X, member of family Y, Muslim, Syrian, Arab, woman, another insurgent might identify himself as resident of city quarter A, member of family B, Druze, Syrian, Arab, man. These different facets of identity coexist, mingle, and overlap, depending on context and situation. There is no easily discernible natural hierarchy among an individual’s facets of identity. And yet, when people who have only one or more facet in common face an enemy that is clearly an “other,” such as a colonial military power, a new facet can emerge, or a pre-existing facet may be pushed to the foreground, as a basis for collective action. When these two hypothetical insurgents join together to resist a colonial oppressor, for example, they do not hold identical conceptions

¹¹ Frantz Fanon, *The Wretched of the Earth*, New York, Grove Press, 1963.

of their national identity. The way one conceives or imagines the community obviously differs from person to person. But it is the common notion of membership that is important, not a common understanding of what membership means. At moments of intense collective crisis, this notion of common membership can expand dramatically, almost overnight, and erase or subordinate differences between members of a single national community. The Syrian revolt of 1925 was such a moment of crisis.¹²

The French diplomatic archives in Nantes contain much of the documentary record of the French mandate in Syria and Lebanon. During the period of the revolt, the mandate *Services des Renseignements*, or Intelligence Service, compiled daily intelligence bulletins, often running to twenty or thirty pages, covering all events known to the colonial authority in the mandated territory. The mandate archives provide an intimate day-to-day portrait of the French mandate in Syria. But, more than a daily record of the repressive apparatus of colonial rule, they also provide the most comprehensive record available of resistance to colonial rule. They are a chronicle of both domination and resistance. In his classic study of rural insurgency in India, Ranajit Guha, a leading member of the Subaltern Studies collective of South Asia scholars, claims that the collective consciousness of an insurgency is inscribed in negative outlines in the consciousness (and the archives) of its enemies.¹³ He argues that insurgency leaves an imprint, a mirror image in negative, on the bureaucratic records of those who seek to dominate it. Guha sought to theorize and write the history of insurgent consciousness through the records of the colonial power. The paucity of sources in India, where records were limited to government archives and a few collected songs and stories, dictated such a strategy.¹⁴ And while non-elite documentary traces are far more abundant for mandate Syria than for colonial India, his methods apply to other instances of anti-colonial resistance as well.

¹² Rashid Khalidi discusses overlapping identities in *Palestinian Identity: the Construction of Modern National Consciousness*, New York, Columbia University Press, 1997, p. 153.

¹³ Guha, *op. cit.*, pp. 15–16.

¹⁴ Songs and poems are an important source in rural Syria too. See Shibli al-Atrash, *Diwan Shibli al-Atrash*, Damascus, 1969; Hasan al-Qaysi Nasr, *Qabsat min turath al-sha'bi: ma'arik wa qasa'id*, Suwayda, 1998; 'Ali 'Ubayd, 'Ali 'Ubayd *rubabat al-thawra: qasa'id shuruqiyya wataniyya*, n.p., n.d., and 'Ata Allah al-Zaqut, *Aḍwa' 'ala al-thawra al-suriyya al-kubra*, Damascus, 2000.

Challenging the mandate

Resistance emerged in the Syrian countryside on the eve of the French occupation. Though agitation and nationalist consciousness were on the rise all over the country, local articulation differed from place to place. One of those places was Jabal Hawran. Syrian Arab nationalism, as it evolved in Jabal Hawran, was inspired in part by the newly prominent nationalists in Amir Faysal's government, by remembered struggles against the Ottomans, and impending struggles against France. Still, the proximity of Damascus, and long-standing contact with the city and its political ferment, did not mean that new forms of identity were centrally directed from a smoke-filled room of elite Damascene nationalists. Local people worked out for themselves what it meant to be part of a larger community. Eventually the countryside came to lead the city in nationalist resistance. The emerging nationalists of Jabal Hawran evidently felt that they were part of a larger Syrian nation, but they articulated their ideas in view of local conditions and local experience. While most agreed that there was one Syrian nation, united against the French occupation, there were many Syrian nationalisms, each evolving in its local context. Some played a larger role than others.

Armed opposition to mandatory rule began before France had fully occupied inland Syria. Many Syrians, with fresh memories of the First World War, had resisted Faysal's attempts to conscript them into the army. But when French forces advanced east from Beirut, thousands of Syrian men, some armed with no more than sticks, went to stop them at the pass of Khan Maysalun in the anti-Lebanon mountains, twenty-five kilometers west of Damascus. Although Damascenes were not universally persuaded by Faysal's calls for national sacrifice, when nationalist quarter bosses (*qabadayat*), local religious leaders, and merchants started to organize resistance, they found scores of volunteers in each Damascus neighborhood. Many of these local leaders did not survive the battle of Maysalun, though among those who did survive, almost all took part in the uprising of 1925.¹⁵ Hawran Druze forces under Sultan al-Atrash did not arrive in time to join the battle.

¹⁵ See Gelvin, *op. cit.*, for popular nationalism and the quarter-based mobilization of Damascus, pp. 111–13.

French forces easily defeated Syria's ragtag army at Khan Maysalun, but the defeat was the beginning of resistance, rather than the end. A series of relatively uncoordinated resistance movements emerged in the north of mandate Syria, led first by Shaykh Salih al-ʿAli in the north coastal ʿAlawite (Jabal Nusayri) mountains, and later by Ibrahim Hananu, an Ottoman-trained lawyer and former Ottoman army officer. While they both received material assistance from Turkish and Arab nationalists, Salih al-ʿAli's revolt remained focused on improving conditions for the ʿAlawites in their mountains, and Hananu turned toward the new Turkish state for inspiration. Hananu's revolt took place in the countryside surrounding Aleppo, and for the former army officers who played the most important roles, it was a dress rehearsal for the uprising of 1925. When the French agreed to withdraw from Cilicia in what became south eastern Turkey, the Turks were obliged to curtail their support for both Salih al-ʿAli and Hananu. Their movements died out, but Hananu's revolt, at least, had lasting effects. The uprising brought together people who would continue to fight European occupation for years. Former Sharifian officers who had deserted the Ottomans, like Ramadan Shallash, rejoined those who had remained with the Ottomans until the end of the War, like Fawzi al-Qawuqji and Hananu himself.¹⁶ Local resistance emerged sporadically in Hawran and Jabal Hawran as well.

In Jabal Hawran, a French officer replaced the indigenous governor of the newly created state. The mandate government had guaranteed certain freedoms to the Druze population that lived there, including an elected local governor, but when Captain Gabriel Carbillet took the position on an interim basis, he ignored calls for a new election.¹⁷ As governor, he became the effective ruler of Jabal Hawran, but as well as ruling, he sought to alter the foundations of

¹⁶ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1987, pp. 99–108. Adham al-Jundi, *Tarikh al-thawrat al-suriyya fi ʿahd al-intidab al-fransi*, Damascus, 1960, covers all the revolts and rebels in encyclopedic fashion.

¹⁷ The Druze-mandate government agreement has been well circulated. See English translation in Foreign Office (FO) 371/4310, 13028/214, enclosure, 23 June 1925. The original agreement, dated 4 March 1921, is in Hanna Abi Rashed, *Jabal al-duruz*, pp. 168–171 [61]. See also Salama ʿUbayd, *al-Thawra al-suriyya al-kubra 1925–1927 ʿala dawʿ wathaʿiq lam tanashur*, Beirut, Matabaʿ Dar al-Ghad, 1971, p. 87. My thanks to Dr. Hasan Amin al-Biʿayni for a copy of the original agreement. Biʿayni has also reproduced it in his *Jabal al-ʿarab: safahat min tarikh al-muwahhidin al-duruz (1685–1927)*, Beirut, 1985, pp. 288–90. Both books reproduce the full list of signatories.

Druze society by mobilizing those he perceived as oppressed serfs against those he perceived as their feudal and despotic lords.¹⁸ In lieu of taxes, which the mandate government had promised the Hawran Druze they would not have to pay, Carbillet instituted a policy of public works based on conscripted *corvée* labor. His government conscripted mostly peasants, but *shaykhs* were sometimes required to work too, usually as a punishment. They built paved roads and canals, among other projects. He explained that these projects would improve life for the inhabitants of the Jabal, but neither those he identified as oppressed peasants nor those he saw as feudal lords appreciated his efforts. Carbillet and his supporters in France attributed this opposition to the fact that the peasants were too backward to recognize their own best interests, while the *shaykhs* were too self-interested to support reforms that would erode their power. Carbillet and his superiors were constantly concerned to limit the influence of outside agitators in the Jabal, particularly Sharifians and Damascene nationalists. Quite apart from any outsiders, however, there was plenty of opposition to Carbillet's rule among the residents of Jabal Hawran. Sultan al-Atrash led the opposition, while a few of his Suwayda relatives, notably Faris Sa'īd al-Atrash, supported Carbillet.

In late spring 1925, with trouble brewing in Jabal Hawran, Captain Carbillet was ordered to return to France for a vacation. His temporary successor, Captain Antoine Raynaud, was more popular with the Druze, but his alarming reports were viewed by the High Commissioner, General Sarrail, as part of a conspiracy to remove Carbillet permanently. Encouraged by Raynaud's apparently more accommodating attitude, a Druze delegation of twenty-nine local leaders traveled to Damascus to present a petition to a visiting French senator on 15 June 1925.¹⁹ The petition shows evidence of growing Syrian nationalist sentiment among the independence-minded Hawran Druze *shaykhs*. It demonstrates that from the perspective of Jabal

¹⁸ Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djébel Druse, choses vues et vécues*, Paris, Argo, 1929. This book has recently been translated into Arabic by Nabil Abu Sa'b. See *Mudhakkirat al-kabitan karbiyyih fi jabal al-'arab*, Suwayda, 1999. See my "An Investigation into the Local Origins of the Great Revolt" in Nadine Méouchy, *France, Syrie . . .*, pp. 377–393, for the "feudal" system of Jabal Hawran.

¹⁹ Hanna Abi Rashid, *Jabal al-Duruz*; for the full list of signatories, see p. 252 [61]. The Damascus press also reported on the delegation and its aims of union with the state of Syria. See MAE, Nantes, Fonds Beyrouth, carton 892, "Journal Syrienne al-Ahrar," 27 May 1925.

Hawran, the bases for relations with the capital were agricultural and economic. The Hawran Druze were conscious that their grain fed Damascus. They presented the petition to Senator Auguste Brunet “in cognizance with the wishes of the whole of the Syrian nation” (*l'il-wuquf 'ala matalib al-umma al-suriyya jam'an*). It stated that

the Jabal Druze is an integral part of Syria through a deeply ingrained common language, a common nationality, and common economic relations. Damascus gets its food from the Jabal and the Jabal procures all its supplies from Damascus. These relations date from the distant past.²⁰

The petition continues to cite ties between the Jabal and the desert, and to request a basic law, an end to arbitrary judgment and imprisonment, guarantees of personal freedom and freedom of speech, and finally to request the permanent replacement of Carbillet with Raynaud. Sarraill refused to act on the petition, or to meet with a second Druze delegation when it came to Beirut.²¹

Later that month, many of the same people formed a group that they called *al-jama'iyya al-wataniyya*, the Patriotic Club.²² Sultan al-Atrash took a leading role both in the delegation and in forming the new organization. The initial meeting of the club drew more than four hundred men, and resulted in a list of aims and policies, which focused primarily on retaining Raynaud as governor, preventing the return of Carbillet, and asserting a measure of advisory control over the pro-French members of the elected council. At a second meeting at the house of Husayn Murshid Ridwan, the members of the new organization resolved to attend the next representative council meeting and call upon the council to serve its community and prevent the return of Carbillet. Sultan al-Atrash claimed that the main intention of the planned demonstration was to galvanize and mobilize the Jabal population against Carbillet and to prevent the council from disregarding their wishes.²³

²⁰ Abi Rashid, *Jabal al-Duruz*, p. 252 [61]. See also Kais M. Firro, *A History of the Druzes*, Leiden, Brill, 1992, p. 280.

²¹ Hilal 'Izz al-Din al-Halabi, 'Mudhakkirat, 1925–1927', unpublished mss., p. 28.

²² Abi Rashid, *Jabal al-Duruz*, p. 265 [61].

²³ Abi Rashid, *Jabal al-Duruz*, pp. 265–66 [61]. 'Mudhakkirat Sulan', serialized in *Bayrut al-masa'*, 97–120 (1975–76), part 103, p. 35. For Husayn Murshid see Jurj Faris, *Man huwa fi suriyya 1949*, Damascus, 1950, pp. 178–79.

Despite the fears of the mandate government, and the claims of later historians, there were no Damascene or “Sharifian” nationalists involved either in the petition or the organization. The language and inspiration were nationalist, but the aims were strictly local, and focused on Carbillet and the representative council. Agitation continued and when the mandate power resolved to kidnap several leading Druze shaykhs under the pretext of negotiations, Sultan al-Atrash led the mountain in armed resistance.²⁴

Sultan al-Atrash

captivated the determined, decided the reluctant, menaced the resistant, and confronted all with the decisive argument, ‘The French are only 7,000 in all of Syria. With the support of Damascus, which will rise up, we will liberate our homeland from the foreigner’.²⁵

Clearly, the homeland he referred to meant different things to different people. To many villagers it surely meant no more than their mountain, perhaps no more than their village. To many of the larger farmers, village shaykhs, and those with Damascene commercial connections, it meant all of southern Syria, especially the grain-producing Hawran they had dominated for generations. To a few—former Ottoman officers and recipients of military education, like Muhammad ‘Izz al-Din al-Halabi, or others who had been committed partisans of Amir Faysal—it meant the whole of Greater Syria, from the Red Sea to the Taurus mountains.

Revolt in Hama

On 4 October 1925, an insurgent force of hundreds occupied the central Syrian town of Hama. It was mandatory Syria’s third largest town, with 80,000 inhabitants. Hama lies in a fertile valley along

²⁴ FO 371/4313, 13028/218, Smart to Chamberlain, 15 July 1925. Another account from Damascus, critical of the policies of Sarraïl, is Alice Poulleau, *À Damas sous les bombes: Journal d’une Française pendant la révolte Syrienne, 1924–1926*, Paris, 1926, p. 43. It was difficult even for apologists of mandate rule to explain these tactics, but some managed: see General Charles Andréa, *La révolte Druze et l’insurrection de Damas, 1925–26*, Paris, Payot, 1937, pp. 51–52. See Narcisse Bouran, *Les Druzes, histoire du Liban et de la montagne haouranaise*, Paris, 1930, p. 237, for a slightly more critical, and more detailed, account.

²⁵ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 551, No. 3.617/E.D., “Renseignements sur la révolte Druze », p. 9. Bouran, p. 238. French translation.

the Orontes, 200 kilometers north of Damascus, and was a market center for the agricultural produce of the valley and the surrounding regions. The town was known for the beauty of its river and parks and the medieval wooden waterwheels that raise river water to irrigate its gardens. It was also known for Islamic conservatism and fierce opposition to French rule.

A renegade captain in the Syrian Legion led the uprising. Fawzi al-Qawuqji was a former Ottoman army officer and a graduate of the Ottoman Military Academy. He was born in Tripoli, in what became Greater Lebanon, in 1890. He attended the Ottoman Military Academy (Harbiye) in Istanbul, and was there at the time of the Unionist (Young Turk) revolution in 1908. Shortly after, the students from different regions grouped together with their compatriots and began to quarrel and fight based on their regional, linguistic, or ethnic identification. Qawuqji graduated from the Harbiye in 1912, at the relatively advanced age of 21 or 22 and went immediately to Libya to fight the Italian invasion of that Ottoman province. During the war of 1914–18 he remained with the Ottoman forces. He later ridiculed the Hashimites, and wrote that Ottoman rule, for all its iniquities and injustices, was far better than partition and domination by the European imperialists. In 1925 he was the commander of a Syrian cavalry unit based in Hama.²⁶

Qawuqji had watched events in the Hawran closely and sought to coordinate his efforts with those in the south. He and other former officers and religious leaders had formed a local party, *Ḥizb Allāh*, as a secret focus for resistance to the mandate.²⁷ Hama was

²⁶ Fawzi al-Qawuqji, *Mudhakkirat Fawzi al-Qawuqji*, reprint of both volumes, 1975 edition, Khayriyya Qasimiyya (ed.), Damascus, 1995, pp. 15–20. Also, Adham al-Jundi, *Tarikh al-thawrat al-suriyya fi ‘ahd al-intidab al-faransi*, Damascus, Mataba‘a al-Itihad, 1960, pp. 553–54. While Qawuqji’s claim that the Unionist coup fostered Turkish linguistic domination is familiar, evidence suggests that the situation in some parts of the Imperial bureaucracy was more complicated. For example, I spent two years reading the late Ottoman cadastral and land tax records of the *muhafaza* of Damascus at the General Directorate for the Administration of Immovable Property in Damascus. In these records, the language on the printed form and of the assessor’s notations changed from *Turkish to Arabic* about two years after the Revolution.

²⁷ Qawuqji, *Mudhakkirat*, p. 102. His friends and fellow officers in Hama included Sa‘id Tarmanini, ‘Abd al-Salam al-Farji, Muhammad ‘Ali and Tahir al-Daghistani, and ‘Abd al-Qadir Maysir. Munir al-Rayyis makes clear that, as well as for patriotic reasons, Qawuqji had powerful personal grievances against his French masters in Hama. They were racists and they treated him with persistent disrespect. See *al-Kutab al-dhahabi*, p. 206.

a town of significant outward Islamic religiosity, and religious sentiment was more widely expressed in public there than in Damascus. In his memoirs, Qawuqji wrote that though the party's goals were nationalism and independence, they chose the name to gain the support of the religious establishment in Hama and to confuse the mandate authorities. In an earlier account of the party's formation, Qawuqji was more ambivalent about the religiousness of the party and about its nationalist orientation. In any event, the name apparently did not deceive the mandate authorities, since their documents referred to *Hizb Allah* as the People's Party (*Hizb al-Sha'ib*) in Hama. Qawuqji wrote in his memoirs that he had contacted Dr. 'Abd al-Rahman al-Shahbandar, the leader of the People's Party in Damascus, months earlier seeking formal union with the party in Damascus. He also sought advice about armed rebellion against the mandate. Shahbandar refused to sanction subsidiary organizations and told Qawuqji that armed resistance against the mandate was dangerous and detrimental to the situation in Syria.

Qawuqji published his memoirs in 1975, but in an introduction to a friend's memoir published in 1935, he was both more oblique and more damning about his relations with elite Damascene nationalists. Less than ten years after the revolt he wrote that he had made contact with some leaders in Damascus (whose names he could not mention) to ask if they could help in an uprising, or if they would take part, or provide support for the undertaking, and that they replied that they would never consider such a thing. There is little doubt that the people he refused to name in 1935 were Shahbandar and members of his party.²⁸ Qawuqji attacked the nationalist elite elsewhere too. Munir al-Rayyis quoted him as complaining about their lack of commitment to the cause of expelling France and exclaiming, "Who will rise in armed revolt in Hama? Will the nationalists do it, the majority of them members of the educated classes who refuse to carry arms and who do not know how to fire a rifle?"²⁹ It turned out, however, that the assessment of the nationalist leaders whom Qawuqji had cursed was correct. Armed struggle was detrimental

²⁸ Qawuqji, *Mudhakkirat*, p. 104. He first published his memoirs with the help of Dr. Khayriyya Qasimiyya in 1975. The earlier writing is in the introduction to Sa'īd al-ʿAs, *Safahat min al-ayyam al-hamraʾ*, p. 9. See also Hanna Abi Rashid, *Hawran al-damiyya*, "al-Qawuqji yasifu thawra Hama", [61], pp. 479–482.

²⁹ Munir al-Rayyis, *Kitab al-dhahabi*, p. 207.

to Syria, and the French response led to the deaths of thousands and the destruction of much of the country. Qawuqji, Shahbandar, and many of their comrades were forced into exile until 1937. Whether or not the nationalists, in their reluctance to lead, were responsible for the failure of the revolt, as both Qawuqji and his former officer comrade Sa'īd al-ʿAs charged, is another question.

In seeking help, Qawuqji encountered no such reluctance from the Druze insurgents in the south. After the beginning of the revolt in Hawran, he sent emissaries to Sultan al-Atrash. He had already contacted Nasib al-Atrash in Damascus before the revolt and after the battle of Hawran at al-Musayfra, he sent Mazhar al-Sibaʿi and Munir al-Rayyis. He charged them with the following:

- 1) To convey their numbers and strength.
- 2) To request that the Druze keep up pressure on Gamelin's forces, which had arrived in the Hawran early in October, to facilitate and expand their scope of operations in the region of Hama.
- 3) To appoint one trusted man to serve as the link between them.
- 4) To advise of any needs or pending operations, and to convey information and instructions (*taʿlimat*) orally only—not one word should be written.³⁰

Munir al-Rayyis and Mazhar al-Sibaʿi were fitting emissaries. They were young, both born in 1901, and both were committed to armed resistance. Sibaʿi was born in Homs, attended the Damascus military secondary school and was in one of the last classes to attend the Ottoman Military Academy in Istanbul during the war. After the War, he joined Mustafa Kemal in Anatolia in the Turkish war of independence, and later joined Ibrahim Hananu fighting in northern Syria against the French. After the end of Hananu's revolt he was in jail for a year and ended up in Hama in 1925, when he was still only 24 years old. Munir al-Rayyis was educated in Damascus as well, though in the civil system, rather than the military system. He took a degree in literature from the Syrian University and he worked as a journalist and agitator his entire life. While Sibaʿi was killed in the Ghuta early in 1926, Rayyis fought in the Syrian revolt

³⁰ Qawuqji, *Mudhakkirat*, p. 107. He apparently knew something of the spy network and how many insurgent letters and notices were ending up in French hands. al-Jundi tells the same story; *op. cit.*, 1960, p. 201.

until 1927, in Palestine in 1936, and in Iraq in 1941, each time with Fawzi al-Qawuqji. He chronicled these experiences in three volumes published in the 1960s and 70s.³¹ Qawuqji chose them as his emissaries to Sultan al-Atrash for their reliability and commitment.

Qawuqji had carefully planned and prepared the town for an uprising. He knew the activities and habits of the French military command, and he knew the importance of secrecy. He claimed that the greater part of the people of Hama were members of or sympathizers with his organization. The French knew that they had little support in Hama, but their intelligence failed them; they were unprepared when Qawuqji mutinied with the entire cavalry troop he commanded and occupied the city with the help of bedouin irregulars from the Mawali tribe. Qawuqji knew that the French army was stretched thin in Syria. The French empire was engaged in a guerrilla war in Hawran, as well as facing a major colonial war in the Rif in Morocco at the same time. He planned to force open a second front in Syria and compel France to abandon the mandate. Qawuqji had been busy making friends among the religious establishment, the local bedouin, the police, and merchants, and it seemed that everyone but the French knew that a revolt was coming. He argued with the religious leaders of Hama for a holy crusade. With the bedouin and the ordinary people of Hama, he emphasized the riches held in banks and government offices which the imperialists had stolen from the people. He proclaimed that they would share the plundered wealth after the defeat of the mandate power.³²

The people of Hama opposed French rule, and readily joined Qawuqji, but his writings from the 1930s contain precious little that could be defined as normative nationalism. He regarded the nationalist leadership of mandate Syria with undisguised contempt and variously referred to them as high-class nationalists, traitorous aristocrats, and other equally disdainful epithets. Dr. Shahbandar's reply to Qawuqji's pre-revolt entreaties reveals that the nationalists did not

³¹ For Siba'i see al-Jundi, *op. cit.*, p. 324. For Rayyis see *Man huwa fi Suriyya*, p. 178. His books are entitled: *al-Kiṭab al-dhahabī li'l-thawrat al-wataniyya fi'l-mashriq al-ʿarabī: al-thawra al-suriyya al-kubra*, Beirut, 1969; *al-Kiṭab al-dhahabī li'l-thawrat al-wataniyya fi'l-mashriq al-ʿarabī: thawra filistin ʿam 1936*, Beirut, 1976, and *al-Kiṭab al-dhahabī li'l-thawrat al-wataniyya fi'l-mashriq al-ʿarabī: harb al-ʿirāq ʿam 1941*, Beirut, 1978.

³² Introduction to Saʿīd al-ʿAs, *Safahat min al-ayyam al-hamraʾ*, p. 10. The plan to plunder the banks and government offices does not appear in his later memoirs.

care for Qawuqji either. Shahbandar was resolutely secular, liberal, and nationalist, and it is not surprising that he chose not to sanction a supposedly nationalist party in Hama with a name like *Hizb Allah*. Hama was a city with a reputation for the type of Islamic conservatism that western-oriented nationalists would have viewed with deep concern. Still, Qawuqji's vision was compelling. While the People's Party in Damascus distributed artfully written appeals to national revival and resistance, appeals that had little impact apart from worrying the mandate power, Qawuqji's theoretically untidy mix of religion, anti-imperialist agitation, and class warfare evidently mobilized the majority of Hama's citizens.³³

At seven in the evening on 4 October, the insurgents struck. They cut the telephone lines, blocked the roads, attacked the *sérail*, captured the few French officers who had not escaped, and opened the jail. By 11:30 that night, the battle was over and Hama was in rebel hands.³⁴ The following morning, however, the mandatory power struck back. They subjected the town to continuous aerial bombing from first light until early afternoon. The bombing laid waste most of the town bazaars and several of the houses of its leading citizens.

Hama had long been the political and economic preserve of three notable families. The Barazis and the 'Azms were the most important landholding families and controlled most high secular offices, while the Kaylani family was pre-eminent in the control of religious offices.³⁵ Qawuqji had reached agreements with members of these families in the banks and in the offices of the government held by Syrians.³⁶ As Qawuqji had planned, Gamelin's troops were occupied in the Hawran; Qawuqji had several hundred armed bedouin, the mutinous Syrian Legion, and virtually the entire population of Hama behind him.

³³ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1704, BR 183, 3 October 1925: "Muslim public opinion in Hama continues to manifest sympathy for the Druze. The campaign of the hostile nationalist party had incontestably won the terrain". See Qawuqji's introduction to Sa'id al-'As, *Safahat min al-ayyam al-hamra'*, and 'Abd al-Rahman Shahbandar's various publications, including *Mudhakkirat wa khutub*, reprint, Damascus, Wizara al-Thaqafa, 1993, and *al-Qadaya al-ijtima'iyya al-kubra fi'l-'alam al-'arabi*, reprint, Damascus, Wizara al-Thaqafa, 1993.

³⁴ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1704, BR 184, 5 October 1925.

³⁵ For late Ottoman Hama and the estates of these families see Dick Douwes, *The Ottomans in Syria: A History of Justice and Oppression*, London, 2000.

³⁶ Qawuqji refused to name these people apart from identifying them as members of the Barazi family. Introduction to Sa'id al-'As, *Safahat min al-ayyam al-hamra'*, p. 10.

The mandate government rushed two companies of reinforcements from Rayaq and Aleppo.³⁷ The critical element in ending the uprising, however, was the role played by the city's leading families. Early the morning after the uprising, amid burning buildings, smoldering ruins, with bombs still falling, Farid al-ʿAzm and Najib al-Barazi, the mayor of Hama, called on the commandant of the besieged French garrison, Coustillère, in his headquarters. The two sought an end to the bombing of Hama, and according to Qawuqji, an end to the uprising. The three struck a deal in which the mandate government would stop the bombardment and not hold the town's notables responsible if they persuaded the insurgents to evacuate the town. By means which remain unclear, Barazi convinced Qawuqji and his forces to leave. Years later, Qawuqji was still angry over the betrayal of the "people's hopes by the wily and hypocritical aristocratic class," especially Najib al-Barazi. He accused them of selling out to the foreigners and destroying the prospects of a plan which was sure to defeat the French and force them to evacuate the whole of Syria.³⁸ Qawuqji and the bedouin left Hama the following day and met up with a group of rebels led by another former Ottoman officer, Ramadan Shallash, who had recently come from Transjordan.

Despite the short duration of the bombardment, death and damage in Hama was considerable. The citizens filed petitions to the League of Nations in which they reported that the suppression of the revolt had cost 344 lives, mostly civilians, many of them women and children. The mandate authorities, responding to the charges, reported that seventy-six were killed, all insurgents, but contemporary internal intelligence documents and reports from the commander of the Hama garrison claimed more than 100 killed. Property destruction was also considerable. Besides the public buildings besieged by the rebels, bombs and mandatory troops destroyed several large houses and two bazaars, including 115 shops.³⁹ Whatever the cost

³⁷ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1704, BR 185, 6 October 1925, 15h.30. Two companies of troops totaled no more than 250 second line troops. "Une détente marquée a été observée à Hama après l'arrivée des 2 Compagnies de renfort de RAYAK et de ALEP. La fusillade a cessé dans la ville". Despite the self-congratulatory tone of this dispatch, they could not have regained Hama without significant reinforcements.

³⁸ Introduction to Saʿid al-ʿAs, *op. cit.*, p. 15. Lenka Bokova makes a similar argument in her fine book, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat, 1925-27*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 205.

³⁹ Bukova, *op. cit.*, p. 205.

in lives and property, the mandate authorities considered it cheap, and the *Bulletin de Renseignements* of 10 October commented with self-satisfaction on "the excellent impression produced by the energetic manner in which order was restored during the events in Hama. The prestige of France is vastly increased . . ."⁴⁰

Conclusion

Mandate intelligence officers carefully documented the wide popular appeal of the 1925 uprising, while describing the insurgents as bandits, extremists, and criminals. But the intelligence officers also clearly acknowledged the power and danger to the mandate posed by people like Ramadan Shallash and Fawzi al-Qawuqji. They reported relentlessly on the activities of people labelled as bandits, extremists, and every kind of criminal, but at the same time they were obviously acutely aware that the bases for broad inter-sectarian, trans-regional, and inter-class collective action already existed, and the reports warned of an alliance of "xenophobic partisans of all classes" opposed to France's mandate.

French intelligence documents illustrate a kind of official double-talk, in which popular insurgent consciousness, and even national consciousness, is clearly visible, despite determined efforts to minimize its implications. This essay has drawn on these intelligence records to represent some of the range of expressions of popular Syrian nationalism in 1925. I have argued that the very absence of a single unitary notion of Syrian-Arab national identity among those who took part in the uprising constituted a strength, rather than a weakness, of the revolt. The insurgents of 1925 clearly did not hold identical conceptions of Syrian national identity. Notions of national community were locally conditioned and locally understood. During their moment of crisis, revolt, and resistance, however, Syrians forged notions of common membership in a new imagined community that, at least for a time, seems to have subordinated other locally understood forms of identity.

⁴⁰ MAE Nantes, Fonds Beyrouth, carton 1704, BR 189, 10 October 1925, "Opinion publique de Damas".

CONCLUDING REMARKS

SYNTHÈSES DE CONCLUSION

This page intentionally left blank

CONCLUDING REMARKS

Rashid Khalidi

I want to begin these concluding remarks by warmly thanking the many organizations and individuals who played a part in hosting this conference for their kind hospitality. Those present have all recognized the MMSH, IREMAM, IFÉAD, and *Mémoires Méditerranéennes* for their efforts to make this extraordinary event possible, but I want to do so once again. Further, I also believe that I speak for all the participants when I thank in particular those individuals without whose efforts this conference would have been neither so successful, nor so pleasant: Nadine Méouchy, Peter Sluglett, and Gérard Khoury.

Beyond this, I would venture to assert that this was more than just a successful conference. Although my training as a historian makes me cautious in speaking about the future, it may well be the case that without intending to do so, the organizers of this conference have succeeded in creating an entirely new field of what may one day be called “Mandate Studies.” Future generations of students of the Middle East might look back on this conference as the starting point for a new phase in the study of this region. I am not suggesting that in the future there will be “Mandate Studies” just as those in the Anglo-Indian world have “Subaltern Studies,” or that there will one day be a “Mandate Studies School,” as there is an “Annales School.” Nevertheless, although the contribution of those who brought us together here was probably more modest than that, there can be no question that it represents a welcome focusing of attention on a heretofore insufficiently studied subject.

It certainly is the case that the mandates marked both the last phase of the long age of traditional European colonial expansion, and the first phase of a new era of self-determination and emancipation. As such, the mandatory period represents an important transitional stage in our understanding of both. It is possible that continued serious study of the mandates in comparative perspective, including both those in the Arab world and elsewhere, has the potential to shed significant new light on both of these phases. I note, moreover, that the annual meeting of the American Historical Association in

January 2002 will include a panel specifically devoted to the comparative examination of different mandates. This could be a sign that the pioneering effort we have all taken part in here in Aix-en-Provence will prove to be the beginning of a new trend in the examination of the history of the twentieth century, and specifically of the dawn of the post-colonial world in which we now live.

Even if all of this does not come to pass, and even if our work remains restricted to a limited number of specialists, I have a few comments and observations to offer that will perhaps help to lead us in future down the right path, and keep us from error. I realize that my comments come at that difficult last stage of a very long conference where all the participants are tired, and indeed some have already had to depart. I will thus not keep you as long as I might, and will only list in a schematic form a few of the points that occurred to me, without providing a fully developed analysis of them. I hope these comments will be of some use in helping all of us to better appreciate the numerous rich studies presented at this conference, and from which I personally have benefited greatly.

My first point has to do with the role of the mandates in state formation. As several speakers emphasized, mandates are a specific form of late European colonialism. Thus, we must look at the mandates generally in the wider context of the role of colonialism in state formation in the colonized world. The Middle Eastern mandates, however, had a number of peculiarities: these mandates were in place for a shorter time than most other previous colonial regimes, although they were deeply influenced by these earlier models, notably by the Indian and Egyptian cases for the British mandates, and by Algeria and other North African cases for the French mandates. Moreover, the mandate regimes in the Middle East had the specific characteristic, one unusual for a colonial regime, that they took over from a relatively strong, relatively modern state—the late Ottoman empire.

It was long fashionable for European observers, both before and after the establishment of the mandates, to disparage the structures and performance of the late Ottoman state, which was also reviled, from a different perspective, by early Arab nationalists. And on the other hand, there has more recently been a fashionable nostalgia for the Ottoman past in some Arab and Turkish intellectual circles, whether as a result of a yearning for the “good old days” of the caliphate by certain Islamists, or for other reasons. But it should be remembered that however well or poorly this state may have per-

formed in meeting the needs of its own people, it showed itself capable of vigorous self-defence when attacked, as was evidenced during the many critical months of combat during the Balkan wars in 1912–13, and even more strikingly for at least the first three years of World War I, when Ottoman armies (supported by German and Austro-Hungarian units) invaded Egypt and reached the Suez Canal, destroyed a British army at Kut in Iraq, and repelled the allied landing at Gallipoli. To repeat, this was a strong state, albeit not one that was necessarily deeply beloved by its citizens, but one which for four full centuries had had the opportunity to leave a lasting imprint in this part of the world. This was an unusual inheritance for any colonial regime.

I stressed in an intervention of my own during the course of this conference that it is important to understand that the mandates therefore most emphatically did not begin the process of state formation in the *Mashriq*—it could indeed be argued that in some regions, such as Palestine, the mandate government reversed ongoing modern state-building processes, including the practice of representative democracy. Nor did the mandate regimes themselves introduce a modern economy, modern social forms such as labor unions, Western-style education and an active press and publishing sector, or private property in land in the regions they encompassed. The origins of all these phenomena can be found long before the mandates began, during the latter part of the Ottoman era, when the Ottoman state, economy, and society were changing in response to internal impulses and external pressures. However, it was under the mandates that these processes took on their definitive forms, and in many cases accelerated rapidly. Put more simply, elsewhere colonialism was synonymous with, and in some cases arguably introduced, modernity. This was not the case for the mandates.

This brings me to another point, which is not in the least original. As historians have been pointing out since the moment of their establishment, the states left behind by the mandates in the Middle East are entirely artificial new structures. They were created, borders and all, out of whole cloth, as a result of a lengthy process of Anglo-French bargaining that in fact goes back well before the Versailles peace conference, and indeed before World War I.¹ These

¹ For more details on the antecedents of the mandatory frontiers, and the partition on which they were based, see my *British Policy in Syria and Palestine: 1906–1914*:

states bear the traces of this process to this day, most notably the two smallest of them, Jordan and Lebanon. In a close examination of this peculiarity may lie the most important possible contribution that can be made by the study of these mandates. The potential value of this contribution was clearly evidenced by the extraordinary richness of many of the studies presented at this conference.

From entire states, to specific regimes, to a whole range of other institutions, the mandates created entirely new forms, and reshaped old ones in new ways. One small example of the latter phenomenon is religious institutions, as was shown by Munzer Jaber in the case of Muhammad Tawfiq al-Khalid, who became Mufti of the Lebanese Republic, rather than Mufti of Beirut, the title held by all of his predecessors. Similarly, Hajj Amin al-Husayni was styled Grand Mufti of Palestine, rather than Mufti of Jerusalem, the title of his predecessor, his half-brother Kamil al-Husayni. There are many other examples of how such traditional institutions were reshaped to fit the entirely new context produced by the new state forms created by the mandates. In some cases, this went as far as the establishment of what I would call, borrowing a phrase from another context, "invented traditions",² such as the Supreme Islamic Shari'a Council, ostensibly established by the British in Palestine to take over the functions performed by a variety of Ottoman institutions, but which operated in ways generally new to the Islamic tradition, such as the mufti in effect holding the power of appointment over *qadis*.³

This brings me to the point I made earlier: the mandates created in its entirety the present reality of these Middle Eastern states, in terms of borders and state structures. This was precisely the situation that Robert de Caix stated he was hoping for as a result of the creation of the mandatory states, in a passage in a letter distributed to the conference by Gérard Khoury:

The Antecedents of the Hussein-McMahon Correspondence, the Sykes-Picot Agreements and the Balfour Declaration, London, Ithaca Press, 1980.

² The reference is to the justly renowned collection edited Eric Hobsbawm and Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

³ This constitutes one of the subjects of ongoing research I am engaged in, early results of which were published in Eugene L. Rogan and Avi Shlaim (eds.), "The Palestinians and 1948: The Underlying Causes of Failure," in *The War for Palestine: Rewriting the History of 1948*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 12–36. See also Uri M. Kupferschmidt, *The Supreme Muslim Council: Islam under the British Mandate for Palestine*, Leiden, Brill, 1987.

La paix du monde serait en somme mieux assurée s'il y avait en Orient un certain nombre de petits États dont les relations seraient contrôlées ici par la France et là par l'Angleterre, qui s'administreraient avec le maximum d'autonomie intérieure, et qui n'auraient pas les tendances agressives des grands États nationaux unitaires.⁴

What Britain and France did in pursuit of the objectives outlined by de Caix was to replace a single large, relatively powerful state, representing a single, major market, in a unified bloc running from al-'Arish to Alexandretta to Mosul to Basra (not to speak of its extension into Anatolia and the Balkans), with five small, weak new states under strong external influence, and with considerably less freedom of maneuver *vis-à-vis* the outside world. It would be one of the objectives of a future, deeper study of these mandates to tell us precisely how this process affected the regions concerned, and what its full implications were.

However, doing this properly will require an approach that was reflected in many papers submitted to this conference, but was perhaps not as much emphasized as it might have been. This is an approach that systematically compares the British and French mandatory systems in the Middle East, as well as comparing how the mandates worked differently in different countries under the same mandatory power. It might even be beneficial to compare further certain aspects of the Middle Eastern mandates to the non-Middle Eastern mandates. Such a comparative approach need not be in any way mechanical: thus among the papers presented, that by Juliette Honvault did so in dealing with a figure who bridged the artificial boundaries created by the mandatory powers, boundaries within which much of our work is perforce contained: this figure was Amir 'Adil Arslan. That is one of many possible examples: considering solely the biographical approach, others who do not fit into the narrow confines of one mandatory state include Amir Shakib Arslan, Fawzi al-Qawuqji, Shaykh 'Izz al-Din al-Qassam, Sati' al-Husri, 'Aziz 'Ali al-Misri, George Antonius, and Shaykh Rashid Rida, and indeed the leading members of the Hashimite family, to mention only a few.

⁴ Robert de Caix to Bargeton, 11 April, 1920, document courtesy of Gérard Khoury.

Further examples of such comparative work could range from a study of transnational political formations like *Hizb al-Istiqlal* to the communist parties of several mandatory states. Or it could involve study of the movement of capital, labor, goods, and services across the newly created frontiers. It could further involve a comparative examination of the utilization in their respective mandates by France and Britain of models—or the unconscious application of assumptions—derived from experience in Algeria, India, Tunisia, Egypt, Morocco, or further afield. They could include examinations of the differences and similarities between colonial settler regimes elsewhere—whether in Algeria, Rhodesia, or South Africa—and Palestine, or comparisons between mandates in the Middle East and elsewhere, and also of similarities and differences in decolonization or state formation between these mandates and other colonies during this same period.

This brings me to a related point. I have stressed so far that the framework of the mandates can illuminate a great deal. I have already touched on a number of examples, and perhaps have even exaggerated the degree to which this is the case. It is clearly extremely useful as a framework, particularly if we place it within its larger international and colonial context, as Toby Dodge, Roger Heacock and many others who presented papers did.

However, the framework of the mandates can also obscure some important realities. It can do this insofar as it prevents us from seeing the significant commonalities that existed with other Arab, Middle Eastern and colonial situations during the inter-war period. These include, for example, the commonalities between countries that suffered from settler colonialism, like Algeria, Palestine, and Libya in the Middle East, and South Africa, Rhodesia and others elsewhere. They include as well the commonalities involved in confronting a state structure with pre-colonial roots, that was then reshaped by colonial powers to meet their ends, and that then had to be reshaped once again to meet the post-colonial needs of states aspiring to independence. These indeed were processes that in a sense were common to virtually all the countries of the Americas, Africa, the Middle East, and most of Asia, as well as the Balkans and some other parts of Europe, albeit with enormous differences depending on circumstances and different periods of history (reshaping the British administration of the thirteen colonies in 1787 was obviously very different from what India and Pakistan confronted in 1947).

Nevertheless, only if we look at these and other sorts of commonalities can we understand, for example, why Palestine differed so much from the other Middle Eastern mandates (and indeed why Algeria and Libya suffer from some problems that they do not appear to share with their neighbors). In the case of colonial-settler regimes, the political, legal and national status of certain European minorities—but not of all minorities—was fundamentally different from that of minorities in other mandates, or from that of minorities in Egypt, Morocco and Tunisia, for example. In colonial-settler regimes, these specific minorities of foreign settlers had superior political and national rights, which in the case of Algeria were extended to the indigenous Jewish population by the Crémieux decrees (and which were temporarily withdrawn during the Vichy period), and in the case of Palestine were extended as well to the indigenous Jewish population.

The mandate framework can thus obscure the status of some minorities, which in fact should sometimes be looked at through a prism that includes the entire region, whether the Middle East, the Balkans, North Africa, or the Gulf region and Iran. Thus, issues of minorities might be looked at through such a prism in some of the following ways:

- The Jewish populations of the Middle East as a whole—the mandate states as well as Egypt and North Africa—might be looked at in terms of how they were affected by colonization (in Algeria, for example), by the growth of Zionism, and by the emergence of local nationalism. Such a comparative examination might shed light on the tragedies of the uprooting of some of the most long-established and stable Jewish communities in the world, notably those of Iraq, Egypt and Syria.
- How the widely-spread Kurdish population of the region was affected by similar changes might be another interesting subject. Nelida Fuccaro pointed out that the Kurdish communities in Syria and Iraq were affected in very different ways by the coming of the mandates, in spite of some similarities (Kurds inside Syria were in quite different situations in different regions: those in the old neighbourhoods of Damascus, for example, were far better off than those in the Jazira). It would be worthwhile comparing their situation with that of Kurds in Turkey, Iran, and the Soviet Union during the same period, and how much interaction there was between them.

- Finally, the situation of the Armenians, an important community in several of the new mandatory states, must be looked at in a wider framework than solely that of the mandates, as was touched on by Keith Watenpaugh, if developments among them are to be properly understood.

These then are examples of minorities spread well beyond the frontiers of the five Middle Eastern mandates, and whose growth and development must be seen in a broader context. In contrast, the mandate framework is ideal for understanding the situation of those minorities all or most of whose populations were located in the *Mashriq*: the Druze, the Maronites, the 'Alawis, the Yazidis, and the Assyrians.

I will conclude by asking the question: what more remains to be done, even taking the above comments into account? I would answer with several broad categories of work that might prove productive:

The first is the comparative study of revolutions, uprisings, and episodes of massive public unrest, in the mandate states, their immediate neighbors, and farther afield where relevant. This might include examination of the impact of the 1919 revolution in Egypt, which itself was apparently influenced in part by similar risings in India and Korea expressing disappointment at the failure of the Versailles peace conference to consider self-determination for areas outside Europe. It might include the Iraqi revolt of 1920 and the suppression of the independent Syrian state in the same year; the Syrian and Moroccan revolts of 1925, the Palestinian uprising of 1929, and the revolt of 1936–39. Such a comparative study might include the impact of Wilsonian and Bolshevik promises on the region and elsewhere immediately after the war, or the impact of the great depression of 1929 in creating conditions conducive to unrest across the region. It might also examine why some of these revolutions and uprisings were relatively more successful than others.

A second category might be the comparative study of colonial repression. The first known use of air power to suppress revolt or against civilian targets took place in the territories of the Middle Eastern mandates in the 1920s in Iraq, and 1926–36 in Syria, and was later extended to Morocco and the Iraqi frontiers with Saudi Arabia when Wahhabi raiders threatened. There is much to study comparatively in terms of the history of the use of these advanced technological approaches to repression, as well as simpler and more

traditional means like exile, blowing up houses, shooting prisoners, and so forth. Needless to say, there are many fruitful comparisons to be made between these practices developed or refined during the mandate period, and analogous ones used later in repression of colonial insurgencies, up to the present day in the West Bank and Gaza Strip.

A third category was what was jokingly called comparative collaboration studies during the course of the conference, but more seriously might be termed the study of the range of different responses to colonialism in its peculiar mandatory varieties on the part of different social groups and classes, different populations, rural and urban, different religious groups and professional associations, political parties, and so forth. There was a wide spectrum of modes of relating to this late form of colonialism, running from collaboration to cooperation, to accommodation, to ignoring the coloniser where possible, to non-cooperation, to passive resistance, to public protest, and finally to armed resistance, with an infinite number of possible gradations between them, with individuals and groups sometimes moving back and forth along the spectrum.

The examination of this range of responses must take place in the context of an understanding of the opportunities created by the mandates for the creation of new elites, as well as of the new economic, social, institutional, and educational opportunities that presented themselves during this period. The counter-elites that had been frustrated by their access to positions of power and influenced often remained dissatisfied by the lack of jobs for them in the new mandatory states; here we have the example of Shafiq al-Halabi as described by Munzer Jaber (Iraq may have constituted a partial exception to this case). On the other hand, we have already seen that the mandates did create new state and other para-state structures; as Henry Laurens pointed out, it was the mandates that created an "Islamic community" in Lebanon, Palestine, and elsewhere, since previously, under the Ottomans, the state had been Muslim, and there were no institutions separate from the state for the Muslims. This was the soil from which grew the Muftis of Palestine and the Lebanese and Syrian republics, the Supreme Islamic Council in Palestine, and the Supreme Shi'i Islamic Council in Lebanon.

The period 1914–45 witnessed the *découpage* of the *Mashriq*, which is perhaps the most lasting legacy of the mandates. The region went from being part of one state and one market to being many states

with many mini-markets, as one supra-national elite was divided into many new local elites within the frontiers of the new national entities created by the mandates. This is a reality that has persisted until the present day. And since we cannot but write history in light of our current preoccupations, that is the reality we must illuminate through the medium of history. This explains the importance of studying the mandates, and the magnitude of the task we have all taken on at this conference.

REGARDS ET RECHERCHES SUR LES ÉTATS DE L'ORIENT ARABE PLACÉS SOUS MANDATS FRANÇAIS ET BRITANNIQUE

Dominique Chevallier

Chers amis arabes,
chers amis européens,
chers amis américains,

L'évocation du Levant nous a revigorés. Nous voici au couchant de notre réunion, un peu fatigués, mais satisfaits, apaisés.

Je tiens, après mon ami Rachid Khalidi, à saluer les organisateurs de ce colloque.

Il m'a donné la satisfaction personnelle de retrouver de vieux amis que je n'avais pas vus depuis longtemps, et des disciples devenus nécessairement des amis. La dernière fois que j'avais rencontré Rachid Khalidi, c'était à Beyrouth en 1982, dans des circonstances dramatiques. Quant à ma vieille amie Khayria Kasmiya, je me souviens de ce jour de juin 1975 où nous avons fait ensemble la route de Damas à Beyrouth et où, chemin faisant, nous sentions monter la tension, avec un maximum entre Ayn Remmaneh et Chatila.

Monsieur le Ministre [Jean-Bernard Raymond], je ne saurais non plus oublier que, grâce à vous, quand vous étiez ministre des Affaires étrangères, nous avons pu, dans le cadre du cercle France-Pays Arabes, contribuer à relancer de chaleureuses relations de confiance entre la France et les États arabes, malgré une situation délicate. Nous avons notamment exprimé l'amitié qui nous unit aux peuples du Moyen-Orient qui ont retenu l'attention du colloque ces jours-ci.

L'expérience vient de le montrer: ce débat était nécessaire. Il a été ressenti par les organisateurs comme un besoin, et nous l'avons vécu comme tel. Pourquoi? Parce que la réalité de ces périodes mandataires a été souvent oblitérée par des soucis de justification politique. Les arguments des grandes puissances militaires pouvaient-ils s'accorder aux aspirations des populations habitant les nouveaux États placés sous Mandat?

Tant du côté français et du côté britannique, que du côté arabe, c'est-à-dire libanais, syrien, irakien, transjordanien et palestinien, les

mêmes thèmes divergents ont été continuellement repris, sans que leur sens et la valeur de leur contenu soient sérieusement examinés.

Nos échanges ont eu pour but de mettre en cause ces acquis aléatoires. Ils nous ont bien montré que cet effort doit être poursuivi, que les analyses doivent être élargies afin de mieux saisir la nature des diverses évolutions s'épaulant ou s'opposant.

Les communications se sont signalées, presque toutes, par leur qualité et leur intérêt. Elles nous ont révélé de fructueuses recherches, qu'il s'agisse de la délimitation des pouvoirs à l'époque des Mandats, de la recomposition des espaces économiques, ou de la vie sociale et tribale de familles intégrées à de nouveaux États, eux-mêmes dépendant des deux grandes puissances impériales de l'Europe occidentale.

Dans ce sens, l'apport de Maître Youssef Sélim Takla a été capital puisqu'il nous a rappelé des obligations juridiques dont historiens et sociologues ne tiennent pas toujours suffisamment compte. En France, dans les joutes politiques actuelles, la notion d'État de droit est fréquemment évoquée. Mais, en fait, tous les États sont de droit. Ils relèvent d'un droit qui peut ne pas plaire, ou qui peut être détourné, mais qui n'en fonde pas moins l'existence légale de l'État. Il est donc nécessaire de comprendre quel a été le poids du droit et des coutumes reçus de l'époque ottomane dans les provinces arabes où ont été constitués de nouveaux États, et de savoir à partir de quelles influences ces États ont élaboré leur propre droit et quelle jurisprudence ils ont appliquée pour le faire admettre par leurs populations.

Je vais citer deux témoignages, l'un français, l'autre syrien, où la complexité de ce contexte apparaît. Le premier nous est fourni par Henry de Jouvenel qui a été Haut-Commissaire en Syrie et au Liban de la fin de 1925 jusqu'à l'été de 1926. Son opinion est intéressante parce qu'elle situe une recherche, par la puissance mandataire et par les pouvoirs placés sous Mandat, d'un État qui réponde à la fois aux revendications locales et aux transformations du temps. Henry de Jouvenel, alors qu'il avait repris son siège de sénateur de la Corrèze, mais restait à l'écoute des amis qu'il avait laissés dans « les territoires du Levant », expliqua, dans une lettre adressée le 13 octobre 1928 à Aristide Briand, président du Conseil des ministres, à quel point il était nécessaire de préparer une indépendance négociée:

Le Mandat dans le Proche-Orient n'eût été une formule viable que si l'accord avait pu se faire au début entre l'émir Fayçal et le haut-commissaire. La rupture qui s'est accomplie nous a laissés sans aucune

prise sur les populations musulmanes qui représentent l'immense majorité. Contesté par les Syriens, précaire au regard des Français, le mandat n'offre pas aux capitaux la sécurité qu'ils exigent pour se risquer dans un pays qui en a besoin et qui nous reproche de ne pas le mettre en valeur. C'est pourquoi je ne cesse, depuis 1925, de préconiser la transformation du mandat en traité de trente ans, analogue à celui que l'Angleterre a signé avec l'Irak. Les Syriens qui prétendent à l'indépendance sans aucun moyen de la défendre contre leurs voisins, veraient reconnaître leur personnalité nationale et, au lieu de nous considérer comme les oppresseurs, veraient en nous les arbitres de leurs querelles intérieures, les conseillers techniques de leur progrès, les défenseurs de leurs frontières, ce que nous devons être aux termes du mandat.¹

Voilà, mon cher Gérard Khoury, qui est plus proche de l'élévation de Massignon que des dérives coloniales de Robert de Caix. Au-delà du paternalisme stratégique de la conclusion qui répond aux nécessités du temps, la formulation globale est constructive. Ce fut dans cet esprit que travailla le gouvernement français formé par Léon Blum à la fin du printemps 1936, lorsqu'il négocia avec les délégués syriens puis avec les représentants libanais un traité franco-syrien et un traité franco-libanais.

L'autre témoignage que je vous apporte est celui de Salah al-Din Bitar. Vous savez que cet homme d'État syrien a été assassiné à Paris, en juillet 1980, pour des raisons qui n'impliquent nullement la France. En janvier 1980, il était venu en Sorbonne pour parler, devant les chercheurs qui participaient à mon séminaire, de certains moments de sa vie et de son expérience nationale arabe. Il rappela que, au début des années trente, il avait fait partie des boursiers que Muhammad Kurd Ali, alors ministre de l'Instruction publique à Damas, avait envoyés étudier à Paris. Ce petit groupe comptait notamment, outre Bitar lui-même, Michel Aflaq et Zaki Arsouzi; tous les trois furent plus tard au nombre des fondateurs du Ba'th.

Or, Salah al-Din Bitar a beaucoup insisté ce jour-là sur les relations qui s'étaient nouées entre ces étudiants syriens et des étudiants venus d'Afrique du Nord. Ceux-ci, nous raconta-t-il, avaient éveillé leurs camarades syriens à l'esprit national, aux mots d'ordre nationaux, aux revendications nationales. Une telle attestation est très intéressante puisque ces étudiants maghrébins—des Algériens, des Tunisiens et des Marocains—avaient eux-mêmes suivi auparavant un

¹ AD Corrèze, sous série 5J, liasse 47, Fonds Henry de Jouvenel.

enseignement secondaire français où ils avaient appris les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Ils se les étaient appropriées et les avaient amalgamées à leur culture arabe et musulmane.

« La mission civilisatrice de la France » a été plusieurs fois citée au cours de nos débats, avec plus ou moins d'ironie. Mais peut-on dissenter sur le rôle d'une nation sans se référer à ses emblèmes? Les Britanniques ont conservé—en français—« Dieu et mon droit ». La devise de la République française, « Liberté, Égalité, Fraternité », n'a cessé d'animer, quant à elle, un souffle révolutionnaire.

Le témoignage de Salah al-Din Bitar souligne cette force d'invention. Autant, si ce n'est plus, que des notabilités dont l'hagiographie embellit les actes et tait les vilenies, de modestes étudiants, parfois restés inconnus, ont renouvelé les idéaux destinés à conduire leur peuple vers l'avenir.

Il faut replacer avec exactitude les hommes dans leur temps. A ce sujet, je tiens à rendre hommage à Anne-Laure Dupont, ici présente, qui a soutenu le 21 mai 2001 une merveilleuse thèse sur Jurgi Zaydan. Cet écrivain, toujours très lu dans le monde arabe, n'a sans doute pas été un auteur de premier plan, mais l'analyse approfondie du milieu où il a rédigé son œuvre nous offre un éclairage nouveau sur l'Orient arabe et musulman au début du XX^e siècle.

Nous venons de constater que les gestions coloniales de la Grande-Bretagne et de la France ne procédaient pas du même esprit civique. En outre, leurs visions impériales n'étaient pas identiques. Elles résultaient d'intérêts économiques et militaires propres à chacune de ces puissances. Il a été rappelé que, pour l'Angleterre, le Moyen-Orient était sur la route des Indes. Mais—faut-il le souligner?—« le Levant », c'est-à-dire la Syrie et le Liban, se trouvait aussi sur la route du pétrole de Kirkuk et sur celle de l'Indochine, seule colonie française à être véritablement rentable, en particulier grâce à la production de la matière première nécessaire à la fabrication du caoutchouc que demandait l'industrie automobile en développement. Les moyens de transport modernes consolidaient d'anciens tracés impériaux ou en inauguraient. La célèbre Croisière jaune prit son départ de Beyrouth en 1932. Au cours de l'Entre-deux-guerres, la Syrie et le Liban devinrent également des axes pour la circulation aérienne.

Quels élans nationaux, libéraux et révolutionnaires, la langue française et la langue anglaise apportaient-elles éventuellement à des peuples et à des États dominés par les puissances mandataires? Quels

« réveils » les nouveaux environnements politiques, culturels et sociaux ont-ils suscités parmi des populations dont les élites, traditionnelles et nouvelles, et dont les chefs religieux revendiquaient tour à tour la conscience? Les catégories sociales, les classes sociales, étaient confrontées à leur identité confessionnelle, communautaire ou linguistique, bien souvent à travers leur appartenance familiale et tribale. Or, en même temps, elles devaient assumer de nouveaux États et adapter leurs comportements à l'évolution des situations intérieures et extérieures.

Le système des Mandats, même s'il a marqué le terme d'une certaine forme d'expansion coloniale, a exprimé ce moment où chaque groupe cherchait à se retrouver et à vivre, et où chaque puissance européenne tentait de maintenir son contrôle, ou au moins d'animer un ensemble sous son contrôle, malgré les différences de personnalités culturelles le composant.

Il aurait été utile d'insister, à ce propos, sur le renouvellement des appels islamiques. Deux congrès musulmans se sont tenus en 1926, l'un au Caire, l'autre à La Mekke sous la présidence du roi 'Abd al-'Aziz al-Sa'ud. Ce dernier congrès a été le plus important. Les puissances mandataires n'ont pas eu la même attitude à son égard. Les représentants des États sous Mandat britannique s'étaient rendus officiellement à La Mekke, alors qu'il ne s'y trouva aucun porte-parole légal des États sous Mandat français. En revanche, le « syrien » Rachid Rida fut bien présent; il parla d'ailleurs de la France, pour déclarer par exemple que la construction de la mosquée de Paris avait accaparé indûment des revenus qui auraient dû être consacrés à l'entretien des deux Lieux saints de l'islam.

Surtout, les interventions de Rachid Rida montrèrent qu'une alliance, une fusion, se formait entre les différents courants fondamentalistes, celui des salafistes qu'il représentait avec sa revue *al-Manar*, et celui des wahhabites qui s'étaient emparés depuis peu de La Mekke et Médine. Ce rapprochement devait marquer durablement bien des engagements musulmans dans les pays sous Mandat français et britannique.

Face à cette situation, la question des chrétiens d'Orient restait posée. Quelle place garderaient-ils dans les nouveaux États d'une aire où la majorité musulmane s'imposait?

Dans *Les Arabes du Message à l'Histoire*,² j'ai reproduit une note que

² Paris, Fayard, 1995, p. 499.

Louis Massignon avait remise au gouvernement français le 5 juin 1936. L'orientaliste arabisant, tant inspiré par le mysticisme en islam, s'y préoccupait de la sauvegarde des chrétiens.

Or, écrivait-il, nous sommes en Syrie pour un but culturel et pour tenir les promesses que nous avons faites aux chrétiens; il faudrait que nous replacions la défense des minorités dans le cadre d'une politique culturelle franchement pro-arabe; en faisant consentir à la délégation syrienne à envisager d'elle-même, et *du dedans*, le problème des minorités; en la persuadant d'élaborer un code civil arabe moderne. [...] J'insiste donc pour que le statut des minorités soit envisagé dans le traité sous l'angle du code civil, car si nous n'y avisons pas il se passera en Syrie ce qui s'est passé en Irak.³ Il est certain que si la principale question actuelle est d'établir un code civil, c'est qu'en Syrie nous avons gardé obstinément l'ancien statut ottoman, pourtant périmé.

Massignon avait conçu l'espoir d'associer ses amis musulmans et ses coreligionnaires chrétiens grâce à leur spiritualité se réclamant, chez les uns et les autres, de la révélation abrahamique. Dans cette perspective, il fonda la *Badaliya* avec Marie Kahil. Il prônait une morale transcendante pour garantir l'avenir des chrétiens du Levant. À l'époque pourtant, la démarche de Massignon fut peu comprise de certains cercles chrétiens au Liban; ils le critiquèrent volontiers. Bien plus tard, ils l'acclamèrent.

En ce qui concerne les événements qui ont ensanglanté la Palestine en 1936, il a été dit que ce fut le hasard qui conduisit le grand mufti de Jérusalem à prendre la tête d'un mouvement politique. Mais il est évident que l'appel religieux permettait de réaliser une plus forte mobilisation contre les sionistes qui mettaient leur conscience juive au cœur de leur solidarité. Au surplus, leur présence était douloureusement ressentie comme une prolongation des hégémonies occidentales, comme un des aspects de ce que l'on appelait colonialisme ou impérialisme.

Mais quels repères pouvait-on avoir dans le contexte international de cette époque?

L'Europe de l'Entre-deux-guerres n'offrait pas que les modèles constitutionnels, parlementaires, éducatifs et libéraux des grandes puissances coloniales qu'étaient l'Angleterre et la France. L'exemple des nationalismes totalitaires fascinait de jeunes élites arabes en Égypte, en Irak, au Liban et en Syrie. L'Italie fasciste se montrait très active

³ En 1933, massacre de chrétiens assyriens.

auprès de certains milieux de la politique et du commerce. Elle travaillait des pays où des Italiens avaient pendant des siècles exercé une influence et où, maintenant, Radio-Bari déversait sa propagande en arabe.

L'Allemagne nazie se manifesta. Les Jeux olympiques qui se déroulèrent à Berlin en 1936, furent l'occasion d'inviter des jeunes chefs musulmans et chrétiens pour leur montrer l'efficacité, l'ordre et la discipline du national-socialisme. De son côté, la phalange espagnole joua son rôle. Dès l'été 1936, l'émir Shakib Arslan, fondateur de la revue *La Nation arabe*, appela les Marocains à se rallier à Franco pour abattre le Protectorat français au Maroc. L'invitation prenait toute sa signification à partir du moment où les troupes du Maroc espagnol s'étaient soulevées pour suivre ce général contre le gouvernement républicain de Madrid.

Les prises de position en faveur des nationalismes autoritaires ou totalitaires en furent affirmées. Des hommes politiques et des idéologues arabes y virent un moyen d'orienter l'essor national de leur société, si cloisonnée, et de renforcer leur lutte contre les impérialismes anglais et français. Après l'échec de Rashid 'Ali al-Gaylani en Irak en 1941, ces tendances ne furent inversées que par la tournure prise par les opérations militaires au cours de la Seconde Guerre mondiale.

El-Alamein, le débarquement américain en Afrique du Nord et Stalingrad firent oublier à certains des sympathies qui les auraient empêchés de poursuivre une action politique.

Il ne faut pas négliger non plus le souffle du totalitarisme égalitaire et révolutionnaire que diffusa l'URSS. Il a influencé des minoritaires, chrétiens au Liban, Kurdes en Syrie, des milieux intellectuels, des travailleurs employés dans les secteurs modernes de l'économie... A l'époque mandataire, le relais fut souvent assuré en Syrie et au Liban par le Parti communiste français que fréquentaient des politiciens et des étudiants de l'Orient arabe séjournant à Paris. Or, l'interprétation du marxisme dans la culture sociale du Moyen-Orient a contribué au maintien de la position dirigeante de ce que le léninostalinisme nommait les « bourgeoisies nationales »; par là même, elle a utilisé la permanence des structures familiales et tribales propres à ces régions. Il en est résulté des effets durables sur une modernité ambiguë.

Encore un mot pour vous montrer cette publicité d'un site internet parue en Juin 2001 dans un grand quotidien parisien du matin.

Elle invite à « déployer » ses idées sur les réseaux de worldcom. Sur une pleine page, on y voit une dame arabe, « Responsable Grands Comptes Worldcom », photographiée sur la terrasse de l'Institut du Monde Arabe à Paris. Le sens de cette image et l'origine de la société appelleraient de nombreux commentaires. Restons, pour l'instant, dans nos limites. Notre civilisation de l'ordinateur personnel et de la communication instantanée de masse est aussi celle du sida. Elle nous amène à réexaminer le fonctionnement de notre nature physique et pensante au sein de l'univers. Elle ouvre donc de nouveaux champs à nos recherches sur des périodes encore très proches, avec l'espoir de peut-être, un jour, mieux nous comprendre les uns les autres.

A l'effort de vous tous, je rends hommage.

Je n'oublie pas ceux qui ne sont pas là mais qui restent vivants dans nos cœurs. Ce que j'ai vécu de plus difficile dans ma carrière d'universitaire, est la disparition de chercheurs ayant travaillé avec moi. Certains, certaines, sont morts à la suite de cruelles maladies, comme on dit. D'autres ont été fauchés parce que, pendant des « événements », ils se sont trouvés sur le trajet d'une balle qui les a touchés malencontreusement.

Perdre des disciples, des amis, c'est perdre de la substance de soi-même. J'y pense tout le temps. Je ne les oublie jamais. Je les vois aujourd'hui parmi nous, en vous remerciant tous.

Vous, jeunes chercheurs, profitez de la chance d'avoir la vie devant vous. Mais que de vieux amis, André Raymond, Christian Graeff, Gérard Khoury et d'autres, sont ici présents; nous possédons nous aussi un privilège extraordinaire: nous avons l'éternité devant nous.

GENERAL BIBLIOGRAPHY/BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Aaronsohn, Ran, *Rothschild and Early Jewish Colonization in Palestine*, Lanham, Rowman and Littlefield/Jerusalem, Magnes Press, 2000.
- ‘Abbas, ‘Abd al-Hadi, *al-Ardh w’al-islam al-zira’i fi Suriyya*, Damascus, 1961.
- Abdulac, Samir, “Damas: les années Écochard (1932–1982),” *Les cahiers de la recherche architecturale*, 10/11, Avril 1982, pp. 32–43.
- Abécassis, Frédéric, *L’enseignement étranger en Egypte et les élites locales, 1920–1960, francophonie et identités nationales*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 2000.
- Abi Rashid, Hanna, *Jabal al-Duruz*, Cairo, 1925, reprint, Beirut, 1961.
- Abou-El-Haj, Rifa’at Ali, “The Social Uses of the Past: Recent Arab Historiography of Ottoman Rule,” *International Journal of Middle East Studies*, 14, 1982, pp. 185–201.
- Abu El-Haj, Nadia, “Translating Truths: Nationalism, Archaeological Practice, and the Remaking of Past and Present in Contemporary Jerusalem,” *American Ethnologist*, 25, 2, 1998, pp. 1–23.
- Achard, M.E., « Études sur la Syrie et la Cilicie. La coton en Cilicie et en Syrie », *L’Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), No. 3, Juin 1922, pp. 19–62, no. 4 (Juillet-Août 1922) pp. 65–113.
- , « La culture du coton en Syrie », in *Bulletin économique des pays sous Mandat français*, août-septembre 1925, p. 87.
- , « Le coton en Syrie », in *Bulletin économique des pays sous Mandat français*, mai-juin, 1926, 5, p. 582.
- , « Les irrigations dans l’État de Syrie », in *Bulletin économique des pays sous Mandat français*, sept-octobre, 1926, 9, p. 1076.
- , « Les problèmes de l’agriculture syrienne », in *Bulletin économique des pays sous Mandat français*, déc. 1925–janv. 1926, p. 105.
- Achi, George, *Le passage de la liberté au contrôle dans les échanges extérieurs de la Syrie (1929–1947)*, Thonon-Les-Bains, 1949.
- Adelson, Roger, *London and the Invention of the Middle East: Money, Power and War, 1902–1922*, New Haven, CT, and London, Yale University Press, 1995.
- Akarli, Engin D., *The Long Peace: Ottoman Lebanon 1860–1920*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1993.
- al-‘Aris, Mustafa, *Mustafa al-‘Aris yatadhakar*, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1982.
- Albord, Maurice, *L’Armée française et les États du Levant 1936–1946*, Paris, CNRS-Éditions, 2000.
- Aldrich, Robert, *Greater France: a History of French Overseas Expansion*, Basingstoke, Macmillan, 1996.
- Altounian, Achot M. *A la recherche du temps retrouvé avec mon père: l’architecte Mardiros Altounian*, Beirut, 1998.
- Amawi, Abla, “The consolidation of the merchant class in Transjordan during the second world war”, in Eugene Rogan and Tariq Tell (eds.), *Village, steppe and state. The social origins of modern Jordan*, London, British Academic Press, 1994, pp. 162–86.
- Anderson, Benedict, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, revised edition, London and New York, Verso, 1991. (Fr. trs. *L’imaginaire national—réflexions sur l’origine et l’essor du nationalisme*, Paris, La Découverte/Poche, 1996, 2002).
- Anderson, Warwick, “Where is the Postcolonial History of Medicine?” (Review Essay), *Bulletin of the History of Medicine*, 72, 1998, pp. 522–30.
- André, Pierre H., *La Cilicie et le problème ottoman*, Paris, Gauthier-Villars, 1921.
- Andréa, General Charles, *La révolte Druze et l’insurrection de Damas, 1925–26*, Paris, Payot, 1937.

- Andrew, C.M., and Kanya-Forstner, A.S., *The Climax of French Imperial Expansion 1914–1924*, Stanford, CA, Stanford University Press, 1981.
- Antébi, Elizabeth, *Les missionnaires juifs de la France, 1860–1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1999.
- Antonius, Soraya. *Architecture in Lebanon*, Beirut, Khayat, 1965.
<http://archaeology.stanford.edu/journal>
- Armstrong, David, Lorna Lloyd, and John Redmond, *From Versailles to Maastricht: International Organisation in the Twentieth Century*, New York, St. Martin's Press, 1996.
- Arnold, David (ed.), *Imperial Medicine and Indigenous Societies*, Manchester, Manchester University Press, 1988.
- , *Colonizing the Body: State Medicine and Epidemic Disease in Nineteenth-Century India*, Berkeley, University of California Press, 1993.
- Arslan, 'Adil, *Mudhakkirat al-Amir 'Adil Arslan, 1934–1953*, 4 vol., Beyrouth, Dar at-Taquaddumiya l'il-Nashr, 1983 et 1994.
- al-'As, Sa'id, *Safahat min al-ayyam al-hamra': mudhakkirat al-qa'id Sa'id al-'As 1889–1936*, Jerusalem, 1935, reprint, Beirut, 1988.
- 'Atallah, Mawlud, *Nidhal al-'arabi min ajl al-istiqlal al-iqtisadi*, Moscow, 1971.
- al-Atrash, Shibli, *Diwan Shibli al-Atrash*, Damascus, 1969.
- Attar, Kerim Abdul-Razzak, *The Minorities of Iraq during the Period of the Mandate, 1920–1932*, Ph.D. dissertation, Columbia University, 1967.
- d'Aumale, Jacques, *Voix de l'Orient—Souvenirs d'un diplomate*, Montréal, Les éditions Variétés, 1946.
- Avez, Renaud, *L'institut français de Damas au Palais Azm (1922–1946)*, à travers les archives, témoignages et documents, Damas, IFEAD, 1993.
- Ayme, M., « La rivalité Arabe-Kurde en Djézireh Syrienne, février 1936-septembre 1937 », *Mémoire en stage*, Centre des Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie Modernes (CHEAM), No. 233, Décembre 1937, 30 p.
- Azmeh, Abdallah F., *L'évolution de la banque commerciale dans le cadre économique de la Syrie (1920–1957)*, Lausanne, Imprimerie Vaudois, 1961.
- al-Azmeh, Aziz, *Islams and Modernities*, 2nd edition, London, Verso, 1996.
- , "Nationalism and the Arabs", *Arab Studies Quarterly*, Vol. 17, Nos. 1, 2, 1995, pp. 1–17.
- Badran, Nabil, *Ta'lim w'al-tahdith f'il mujtama' al-'arabi al-filastini*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974.
- Barakat, Awad, *Le problème budgétaire en Syrie (1920–1939)*, Beyrouth, Imprimerie Nassar, 1948.
- Barbour, Nevill, *Nisi Dominus, a survey of the Palestine controversy*, Harrap, London 1946.
- Barey, André, "Along the banks of the Bosphorus: Istanbul between Orient and Occident", *Lotus International*, 26, 1980, pp. 21–40.
- Barracough, Geoffrey, *An Introduction to Contemporary History*, Harmondsworth, Penguin, 1990.
- Barrea, Jean, *Théories des relations internationales: la grammaire des événements* (3^{ème} édition), Louvain, Artel, 1994.
- Barrès, Maurice, *Enquête aux pays du Levant*, 2 tomes, Paris, Plon, 1923.
- Barringer, Tim, and Tom Flynn, eds., *Colonialism and the Object: Empire, Material Culture and the Museum*, London, Routledge, 1998.
- Barros, James, *Office Without Power. Secretary-General Sir Eric Drummond, 1919–1933*, Oxford, Clarendon Press, 1979.
- Barth, Fredrik, *Principles of Social Organization in Southern Kurdistan*, Oslo, 1953.
- al-Basir, Muhammad Mahdi, *Tarikh al-qadiya al-'iraqiyya*, London, Dar Laam, 1990.
- Batatu, Hanna, *Syria's peasantry, the descendants of its lesser rural notables and their politics*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1999.
- , *The Old Social Classes and Revolutionary Movements of Iraq: a Study of Iraq's Old Landed and Commercial Classes and of its Communists, Ba'ithists and Free Officers*, Princeton NJ, Princeton University Press, 1978.

- Baudez, Gildas and François Béguin, "Arabisances: Observations on French colonial architecture in North Africa between 1900 and 1950", *Lotus International*, 26, 1980, pp. 41–52.
- Baudrillart, Alfred, *Les carnets du Cardinal, 1er janvier 1919–31 décembre 1921*, texte présenté, établi et annoté par Paul Christophe, Paris, Éd. du Cerf, 2000.
- de Beaulplan, Robert, *Où va la Syrie, Le Mandat sous les cèdres*, Paris, Ed. Jules Tallandier, 1929.
- Beer, G.L., *African Questions at the Paris Peace Conference, with papers on Egypt, Mesopotamia and the Colonial Settlement*, repr. London, Dawsons, 1968.
- Bengio, Ofra and Gabriel Ben Dor, *Minorities and the State in the Arab World*, Boulder CO, Lynne Rienner, 1999.
- Besnard, Edmond, « Faut-il rester en Syrie? », *Les cahiers des Droits de l'Homme* 21, 10 novembre 1926, pp. 492–96.
- Bhabha, Homi K. (ed.), *Nation and Narration*, London, Routledge, 1990.
- , *The Location of Culture*, London, Routledge, 1994.
- Blecher, Robert, *The Medicalization of Sovereignty: Medicine, Public Health and Political Authority in Syria, 1861–1935*, Ph.D. dissertation, Stanford University, 2002.
- Bocquet, J., « Gabriel Bounoure et les congrégations enseignantes 1923–1945 », colloque *Gabriel Bounoure entre culture et politique*, Aix-en-Provence, 2001, (à paraître).
- Bokova, Lenka, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat, 1925–27*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Bou-Nacklie, N.E., "Les Troupes Spéciales: Religious and Ethnic Recruitment, 1916–1946", *International Journal of Middle East Studies*, 25, 1993, pp. 645–60.
- de Boucheman, Albert, *Matériel de la vie bédouine (tribu des Arabes Sba'a)*, Damas, IFD, 1934.
- , *Une petite cité caravanière: Suhné*. Damas, Institut français de Damas, n.d., (1937).
- Bouran, Narcisse, *Les Druzes, histoire du Liban et de la montagne haouranaise*, Paris, 1930.
- Boutros-Ghali, Wacyf, *La tradition chevaleresque des Arabes*, Casablanca, Maroc, Bibliothèque arabo-berbère, Eddif, 1996 (Réédition de l'ouvrage paru en 1919 chez Plon-Nourrit et Cie, Paris).
- Bradel, V., *Michel Ecochard 1905–1985*, Paris, Institut Français d'Architecture, 1985.
- Brae, Christel, "The Early Museums and the Formation of their Publics", in Nielsen, H.C. Korsholm et al., (eds.), *Middle Eastern Cities, 1900–1950, Public Places and Public Spheres in Transformation*, Aarhus, Aarhus University Press, 2001, pp. 112–32.
- Brémont, Édouard, *La Cilicie en 1919–1920*, Paris, Imprimerie nationale, 1921.
- Bresser Pereira, Luiz Carlos, José María Maravall and Adam Przeworski, "Economic Reforms in New Democracies: a Social-Democratic Approach", in William C. Smith, Carlos H. Acuña and Eduardo H. Gamarra (eds.), *Latin American Political Economy in the Age of Neoliberal Reform: Theoretical and Comparative Perspectives for the 1990s*, New Brunswick, NJ, and London, Transaction Publishers, 1994, pp. 181–205.
- Brucy, Guy, *Histoire des diplômés de l'enseignement technique et professionnel, 1880–1965; l'État, l'école, les entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, 1998.
- Bu'ayni, Hasan Amin, *Suriya wa Lubnan fi 'ahd al-intidab al-fransi, 1920–1943*, Beyrouth, al-Markaz al-'Arabi l'il-Abhath wa-t-Tawthiq, 1993.
- , *Jabal al-'arab: safahat min tarikh al-muwahhidin al-duruz (1685–1927)*, Beirut, 1985.
- Bu'ayni, Najib, *Rijal min Biladi*, Beyrouth, Mu'assasat Dar al-Rihani, 1984.
- Bu'ayri, Elie, *Tarikh al-haraka al-'ummaliya w'al-naqabiya fi lubnan*, vol. 1 1908–1946, Beyrouth, Dar al-Farabi, 1980.
- Buheiry, Marwan, *The Economic Role of Beirut during the French Mandate*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, 1987.
- Bulletin annuel de la Banque de Syrie et du Grand Liban*, Paris, Librairie Larose, 1932–1938.
- Bulletin de l'union économique de Syrie*, 1922–1934, Paris, Librairie Larose.
- Bulletin de la Chambre de Commerce d'Alep*, Alep, Imprimerie Maronite, 1939.
- Bulletin économique trimestriel des États du Levant sous Mandat français*, Beyrouth, Librairie Cozma, 1925–1939.

- Burns, Norman, "Foreign trade" in Said Himadeh (ed.), *The economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936.
- , *The tariff of Syria*, Beirut, American Press, 1932.
- Cadi, Capitaine, « Assistance Médicale aux Bédouins », *Revue des Troupes du Levant* 1, no. 2, 1936, pp. 35–44.
- Cain, P.J., and Hopkins, A.G., *British Imperialism: Innovation and Expansion, 1688–1914*, Longman, 1993.
- , *British Imperialism, Crisis and Deconstruction, 1914–1990*, London, Longman, 1993.
- Carbillet, Capitaine Gabriel, *Au Djébel Druse, choses vues et vécues*, Paris, Argo, 1929. (Arabic trs. Nabil Abu Sa'ib, *Mudhakkirat al-kabitan karbiyyih fi jabal al-'arab*, Suwayda, 1999).
- Catroux, Georges, *Dans la bataille de la Méditerranée, Egypte-Levant-Afrique du Nord, 1940–1944, Témoignages et commentaires*, Paris, Julliard, 1949.
- Cavalier J., « Études économiques sur les territoires placés sous le Mandat français dans le Levant, l'Ecole Française d'Ingénieurs de Beyrouth », *Bulletin de l'Union Economique de Syrie*, 1926, pp. 8–15.
- Çelik, Zeynep, *The Remaking of Istanbul: Portrait of an Ottoman City in the Nineteenth Century*, Seattle and London, University of Washington Press, 1986.
- Cell, John W., "Colonial Rule", in Judith M. Brown and Wm. Roger Louis (eds.), *The Oxford History of the British Empire: Volume IV, The Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999, pp. 232–54.
- Chabry, Laurent, et Annie Chabry, *Politique et minorités au Proche-Orient*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1987.
- Chader, Georges, *Syndicalisme et démocratie, essai d'histoire sociale libanaise (1909–1954)*, thèse de doctorat, Beyrouth, Université St-Joseph, 1954.
- Chakrabarty, Dipesh, *Provincializing Europe: Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2000.
- Challah, Maamun, *L'Evolution de la situation économique en Syrie: de 1935 jusqu'à nos jours*, Louvain, Université Catholique de Louvain, 1960.
- Charles, Henri, « Quelques travaux des femmes chez les nomade moutonniers de la région de Homs-Hama », *Bulletin d'Études Orientales*, 7–8, 1937–1938, pp. 195–213.
- Charles, Henri, *La Sédentarisation entre Euphrate et Balik: note d'ethno-sociologie*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1942.
- , *Tribus moutonnières du Moyen-Euphrate*. Beyrouth: n.p., 1937.
- Chatterjee, Partha, *The Nation and its Fragments—Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1993.
- , *Nationalist Thought and the Colonial World: A Derivative Discourse?* Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 1986.
- Chazel, François, « La mobilisation politique; problèmes et dimensions », *Revue française de science politique*, juin 1975, pp. 502–516.
- Chéhab, Maurice, *Le Musée national*, Beirut, Comité des Amis des Musées, n.d.
- Chehabeddine, Said, *Géographie humaine de Beyrouth*, Beyrouth, Imprimerie Califat, 1960.
- Chevallier, Dominique, *Les Arabes du Message à l'Histoire*, Paris, Fayard, 1995.
- Chouraqui, André, *L'Alliance Israélite Universelle et la renaissance juive contemporaine (1860–1960)*, Paris, 1965.
- Cloarec, Vincent, *La France et la question de Syrie (1914–1918)*, Paris, éditions du CNRS, 1998.
- Cohen, William B., "The Colonial Policy of the Popular Front", *French Historical Studies*, 7, 1972, pp. 368–93.
- , *Rulers of Empire: the French Colonial Service in Africa*, Stanford, CA, Hoover Institution Press, 1971.
- Cole, Juan R.I., *Colonialism and Revolution in the Middle East: the Social and Cultural Origins of Urabi's movement*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1993.

- Cornec, Jean, et Michel Bouchareissas, *Mémoire pour demain et pour qui, cent ans après, tarderait encore à mettre sa montre à l'heure laïque*, Paris, Clancier Guénard, 1982.
- Couland, Jacques, *Le mouvement syndical au Liban 1919–1946*, Paris, Editions sociales, 1970.
- Cox, J.L., “A Splendid Training Ground: the Importance to the R.A.F. of its Role in Iraq 1919–1932”, *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 13, 1984, 157–84.
- Crise des écoles françaises en Syrie en 1945–46*, Damas, 1946.
- Crow, Ralph, *The Civil Service of Independent Syria, 1945–1958*, Ph.D. dissertation, University of Michigan, 1964.
- Curtin, Philip, “Epidemiology and the Slave Trade.” *Political Science Quarterly* 83, 1968, pp. 190–216.
- Dadrian, Vahakn N., *The History of the Armenian Genocide: Ethnic Conflict from the Balkans to Anatolia to the Caucasus*, Providence, RI, Berghahn Books, 1995.
- Daher, Massoud. *L'histoire socio-politique de la République libanaise sous Mandat français (1926–1943)*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris-Sorbonne, 1980.
- Dalil al-jumhuriyya al-suriyya, 1939–1940*, Damascus, n.d.
- Dalil Bilad al-Sharq* (Guide des pays d'Orient, Syrie, Liban et Palestine), 1948.
- Danger, René, « L'urbanisme en Syrie: la ville de Damas », *Urbanisme*, 6, 1937, pp. 123–64.
- Darwaza, Muhammad 'Izzat, *Mudhakkirat*, Beyrouth, Dar al-gharb al-islami, 1993.
- Davie, May, *Le Millet Grecque-Orthodoxe de Beyrouth 1800–1940; structuration interne et rapport à la cité*, Thèse de 3ème cycle, Université de Paris IV—Sorbonne, 1993.
- De Felice, Renzo, *Il Fascismo e l'Oriente—Arabi, Ebrei e Indiani nella politica di Mussolini*, Bologne, Il Mulino, 1988.
- Debbas, Fouad C., *Beirut, our Memory; an Illustrated Tour in the Old City from 1880 to 1930*, Paris, Folios, 1986.
- Défois, Gérard, « La laïcité, vue d'en face », *Pouvoirs. La Laïcité*, 75, novembre 1995, pp. 27–36.
- Deguilhem, Randi, “State Civil Education in Late Ottoman Damascus: A Unifying or a Separating Force?”, in Thomas Philipp and Birgit Schaebler (eds.), *The Syrian Land. Processes of Integration and Fragmentation in Bilad al-Sham from the 18th to the 20th century*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1998, pp. 221–250.
- Destremau, Christian, Moncelon, Jean, *Massignon*, Paris, Plon, 1994.
- Dodge, Toby, “The Social Ontology of Late Colonialism: Tribes and the Mandated State in Iraq”, in Faleh Jabar and Hosham Dawod (eds.), *Tribes and Power: Nationalism and Ethnicity in the Middle East*, London, Saqi, 2002.
- Dosse, François « Le moment Ricoeur », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 69, janvier-mars 2001.
- Doumet-Serhal, Claude, Anne-Marie Maïla-Afeiche, Anne Rabate, and Farès el-Dahdah, *Stones and Creed: 100 artefacts from Lebanon's Antiquity/Pierres et croyances: 100 objets sculptés des antiquités du Liban*, Beirut, Directorate General of Antiquities & Lebanese-British Friends of the National Museum, 1998.
- Douwes, Dick, *The Ottomans in Syria: A History of Justice and Oppression*, London, I. B. Tauris, 2000.
- Dubois, Colette, « Marseille, le Levant et la crise. Un malaise révélé ou amplifié? », in M. Courdurie and J.-L. Miège (eds.), *Marseille colonial face à la crise de 1929*, Marseille, Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, 1991, pp. 105–66.
- Ducruet, Jean, *Faculté d'ingénierie, livre d'or 1919–1999*, Université de St. Joseph de Beyrouth, 1999.
- Duncan, Carol, “Art Museums and the Ritual of Citizenship”, in Karp, Ivan, and Lavine, Stephen D. (eds.), *Exhibiting Cultures: The Poetics and Politics of Museum Display*, Washington, D.C., Smithsonian Institution Press, 1991.
- Duroselle, Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 232.

- Dussaud, René, « L'archéologie en Syrie. Printemps 1925 », *Syria*, 6, 1925, pp. 291–299.
- Eddé, Carla, « Composition du Conseil municipal de Beyrouth. Renouveau des élites urbaines ou consolidation des notables (1918–1953)? », in Agnès Favier (éd.), *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Beyrouth, Les Cahiers du CERMOC, 24, 2001, pp. 79–102.
- , « La mobilisation populaire à Beyrouth à l'époque du Mandat, le cas des boycotts des tramways », in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie, Liban, 1918–1946: les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002, pp. 349–375.
- , *Introduction à l'histoire de Beyrouth à l'époque du mandat (1918–1943). La municipalité au quotidien*, mémoire de DEA, Université Aix-Marseille I, 1997.
- Edmonds, C.J., *Kurds, Turks and Arabs*, London, Oxford University Press, 1957.
- Eickelman, Dale, *The Middle East and Central Asia: an Anthropological Approach*, Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 3rd edition, 1998.
- El-Dahdah, Farès, « Latent Parallelepiped: The First Postwar Exhibition at the Beirut National Museum », in Michael Bell and S.T. Leung, (eds.), *Slow Space*, New York, Monacelli Press, 1998, pp. 409–425.
- Elisséef, Nikita, « L'histoire des instituts de recherche français (1922–1966) », dans Institut français de Damas, *Soixante dix-ans de coopération scientifique à l'Institut français de Damas, Actes du colloque 1992*, Témoignages et documents 4, Damas, IFEAD, 1995, pp. 19–28.
- , « L'œuvre scientifique de l'Institut Français de Damas », in *Bulletin d'Études Orientales*, XVI, 1961, pp. 101–118.
- Eriksen, Thomas H., *Ethnicity and Nationalism. Anthropological Perspectives*, London, Pluto Press, 1993.
- Essaleh, Saleh, *L'état actuel de l'économie syrienne*, thèse de Doctorat, Paris, Librairie de Recueil Sirey, T.E.P.A.C., 1943.
- État de Syrie, *L'académie arabe. Édité à l'occasion de l'Exposition Coloniale et des Pays d'Outre-Mer*, Damascus, Imprimerie El-Bourhan, 1931.
- Evenson, Norma, *Paris: A Century of Change, 1878–1978*, New Haven, Yale University Press, 1979.
- Fanon, Frantz, *The Wretched of the Earth*, New York, Grove Press, 1963.
- al-Fara'un, Fariq Mizhir, *al-Haq'iq al-nasi'a fi al-thawra al-'iraqiyya sanat 1920* (Les vérités évidentes de la révolution irakienne de 1920), Bagdad, 1952.
- al-Fariha, Sa'id, « al-Amir 'Adil Arslan. Amthila ra'i'a fi-l-wataniya wa-l-jihad », *al-Dawha*, avril 1992.
- Faris, Jurj, *Man huwa fi suriyya 1949*, Damascus, 1950.
- Farra, Adnan, *L'industrialisation de la Syrie*, Genève, 1950.
- Fawaz, Leila Tarazi, *Merchants and Migrants in Nineteenth Century Beirut*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1983.
- Fawaz, Leila, « The changing balance of forces between Beirut and Damascus in the nineteenth and twentieth Centuries », *ROMM*, 55/56, 1990, pp. 208–214.
- Feldman, Marian H., « Luxurious Forms: Redefining a Mediterranean 'International Style,' 1400–1200 BCE. », *The Art Bulletin*, 84, 1, March 2002, pp. 6–29.
- Firro, Kais M., *A History of the Druzes*, Leiden, Brill, 1992.
- Fischbach, Michael, *State, Society, and Land in Jordan*, Leiden, Brill, 2000.
- Freitag, Ulrike, « La vision nationaliste: l'enseignement de l'histoire après l'indépendance de la Syrie », in Dominique Chevallier (dir.), *Les Arabes et l'histoire créatrice*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1995, pp. 147–52.
- Friès, Franck, *Damas (1860–1946), la mise en place de la ville moderne*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 2000.
- Fuccaro, Nelida, « Die Kurden Syriens: Anfänge der nationalen Mobilisierung unter französischen Herrschaft », in Carsten Borck, Eva Savelsberg and Siamend Hajo

- (eds.), *Ethnizität, Nationalismus, Religion und Politik in Kurdistan*, Münster, LIT Verlag, 1997, pp. 301–26.
- , “Ethnicity, State Formation and Conscriptioin in Postcolonial Iraq: The Case of the Yazidi Kurds of Jabal Sinjar”, *International Journal of Middle East Studies*, 29, 4, 1997, pp. 559–80.
- , *The Other Kurds: Yazidis in Colonial Iraq*, London, I.B. Tauris, 1999.
- Furse, Ralph, *Aucuparius; Recollections of a Recruiting Officer*, London and New York, Oxford University Press, 1962.
- Garfinkle, Adam M., *Israel and Jordan in the Shadow of War: Functional Ties and Futile Diplomacy in a Small Place*, New York, St. Martin's, 1991.
- Garnand, Brien, “From Infant Sacrifice to the ABC's: Ancient Phoenicians and Modern Identities”, *Stanford Journal of Archaeology*, 1, forthcoming.
- Gates, Carolyn, *The Merchant Republic of Lebanon: the Rise of an Open Economy*, London, I.B. Tauris, 1998.
- Gaube, Heinz and Wirth, Eugen, *Aleppo: Historische und geographische Beiträge zur baulichen Gestaltung, zur sozialen Organisation und zur wirtschaftlichen Dynamik einer Vorderasiatischen Fernhandelsmetropole*, Wiesbaden, Dr Ludwig Reichert, 1984.
- Gaudefroy-Demombynes, Maurice, «L'érudition française en Syrie », *Congrès Français de la Syrie*, Fasc. II, Paris, Champion-Marseille Chambre de Commerce, 1919, pp. 241–44.
- Gaulmier, Jean, « La section des arabisants, 1928–1929 » dans Institut français de Damas, *Soixante dix-ans de coopération scientifique à l'Institut français de Damas, Actes du colloque 1992*, Témoignages et documents 4, Damas, IFEAD, 1995, p. 37.
- Gautherot, Gustave, *La France en Syrie et en Cilicie*, Courbevoie, Librairie indépendante, 1920.
- Geertz, Clifford, “The Integrative Revolution: Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States”, in Clifford Geertz (ed.) *The Interpretation of Cultures*, London, HarperCollins, 1993, pp. 255–310.
- Geiger, A., *En Syrie et au Liban*, Paris, Arthaud, 1942.
- Gelvin, James L., *Divided Loyalties: Nationalism and Mass Politics in Syria at the Close of Empire*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998.
- Gemayel, Pierre, *Connaissance des Kataeb*, Beyrouth, Département des études [du parti kataeb], 1948.
- Georgeais, Philippe, « Le textile alépin durant les années trente », in Jacques Thobie et S. Kançal, *Industrialisation, communication et rapports sociaux*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Gerber, Haim, *The Social Origins of the Modern Middle East*, Boulder, Lynne Rienner, 1987.
- al-Ghazzi, Kamil, *Kitab Nahr al-Dhahab fi Tarikh Halab*, 2nd ed., 3 vols. Edited by Shawqi Sha'th and Mahmud Fakhuri, Aleppo, Arab Pen Press, 1991–1993, [Orig. ed. Aleppo: Maronite Press, 1923–1926].
- Gilbar, Gad, “Changing patterns of economic ties: the Syrian and Iraqi provinces in the 18th and 19th centuries”, in T. Philipp (ed.), *The Syrian land in the 18th and 19th centuries*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1992, pp. 55–67.
- Gilmour, David, *Curzon*, London, Papermac, 1994.
- Godard, Charles, *Alep: Essai de géographie urbaine et d'économie politique et sociale*, Aleppo, 1938.
- Gong, Gerrit W., *The Standard of Civilisation in International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- Gontaut-Biron, R., *Comment la France s'est installée en Syrie (1918–1919)*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1922.
- Gorra, Mgr. Philippe, *Sainte-Anne de Jérusalem—Séminaire grec melkite dirigé par les Pères blancs—à l'occasion de son cinquantenaire (1882–1932)*, Harissa, Imprimerie de St Paul, 1932.
- Gouraud, Général, « L'Institut Français de Damas », *Revue des Deux Mondes*, avril 1923, t. 19, p. 594.

- Gourdon, Alain (présenté par), *Eléments pour une histoire de la Mission Laïque Française 1902–1982*, Paris, *Dialogues* n° 35–37 (numéro spécial), n.d., (1984?), pp. 13–19.
- Gowans, Alan, *Styles and Types of North American Architecture: Social Function and Cultural Expression*, New York, HarperCollins, 1992.
- Guha, Ranajit, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, New Delhi, Oxford University Press, 1983.
- Guha-Thakurta, Tapati, “The Museumised Relic: Archaeology and the First Museum of Colonial India”, *The Indian Economic and Social History Review*, 34, 1, 1997, pp. 21–51.
- Haddad, Richard, *Les phalangistes (1936–1943)*, Beyrouth, Cariscript, 1993.
- al-Haffar, al-Kuzbari, Salma, *Lutfi al-Haffar 1885–1968*, London, Riad al-Rayyes, 1997.
- al-Haffar, Lutfi, *Dhikrayat al-Haffar*, Damascus, Matabi‘ Ibn Zaydun, 1955.
- Hajjar, Joseph, *L’apostolat des missions latines dans le Proche-Orient selon les directives romaines*, Jérusalem, 1956.
- Hakim, George, “Fiscal system”, in Said Himadeh (ed.), *The economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936.
- , “Industry”, in Said Himadeh (ed.), *The economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936.
- Hakim, Hasan, *Mudhakkirati*, Beirut, Dar al-kitab al-jadid, 1966.
- al-Hakim, Yusuf, *Suriyya wa’l-ahd al-faysali*, Beyrouth, Dar al-Nahar lil-nashr, réédition 1980.
- al-Halabi, Hilal ‘Izz al-Din, *Mudhakkirat, 1925–1927*, unpublished ms, N.p.: n.d.
- Halbwachs, Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Alcan, 1925, réédité par Albin Michel, Paris, en 1994 et 2001.
- , *La mémoire collective*, Paris, PUF, Paris, 1949.
- Hallaq, Hasan, *Mu’tamar al-sahil w’al-‘aqdiya al-arba’a 1936*, Beyrouth, Dar al-jam’iya il-tiba’a w’al-nashr, 1983.
- Hanafi, Sari, *La Syrie des ingénieurs, une perspective comparée avec l’Egypte*, Paris, éd. Karthala, 1997.
- Hanna, Abdallah, « Pour ou contre le Mandat français. Réflexions fondées sur des enquêtes de terrain », in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946—Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002, pp. 181–188.
- , *al-Haraka al-‘ummaliya fi-Suriya wa-Lubnan 1900–1945*, Damascus, Dar Dimashq, 1973.
- , *Tarikh al-fallahin fi’l-watan al-‘arabi*, vol. 3: *Al-mas’ala al-zira’iyya wa’l-harakat al-falahiyya min al-ihtilal al-uthmani hatta al-isti’mar al-firansi—al-‘asr al-hadith*, Damas, Edition de l’Union générale des paysans, Imp. Dar al-Ba’th li’l-taba’a w’al-nashr, 1985.
- Hanotaux, Gabriel, *Regards sur l’Egypte et la Palestine*, Paris, Plon, 1929.
- Hanssen, Jens, “Imperial Discourses and Ottoman Archaeology: The Ottoman Excavation in Lebanon, 1887”, in Hélène Sader, Thomas Scheffler, and Angelika Neuwirth, (eds.), *Baalbeck: Image and Monument 1898–1998*, Beirut and Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1998, pp. 157–72.
- , *The Effect of Ottoman Rule on Fin de Siècle Beirut: The Province of Beirut, 1888–1914*, Ph.D. dissertation, University of Oxford, 2001.
- Hardy, Georges, *Histoire de la Colonisation Française*, Paris, Librairie Larose, 1928.
- Hartwig, Gerald W., and K. David Patterson (eds.), *Disease in African History*, Durham, NC, Duke University Press, 1978.
- al-Hasani, ‘Abd al-Razzaq, *al-Iraq fi dawray al-ihtilal wa al-intidab*, Sayda, Liban, 1935.
- Haut-Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, *Syrie et Liban 1919–1927*, Nancy, Berger-Levrault, n.d.

- Haut-Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, *Quinze ans de mandat—L'œuvre française en Syrie et au Liban*, Beyrouth, 1936.
- Haydar, Muhammad Rustum, *Mudhakkirat*, présentation de Najdat Fathi Safwat, Beyrouth, al-Dar al-ʿArabi li'l-Muwassaʿat, 1988.
- du Hays, Général, *Le temps des combats, 1920–1921*, Château de Vincennes, Paris, Collection Les armées françaises au Levant 1919–1939, t. 2, Service historique de l'armée de terre, 1979.
- Headrick, Daniel, *The Tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1981.
- Heussler, Robert, *Yesterday's Rulers; the Making of the British Colonial Service*, Syracuse, NY, Syracuse University Press, 1962.
- Heydemann, Steven, and Vitalis, Robert, "War, Keynesianism, and colonialism", in Heydemann, Steven, (ed.), *War, institutions, and social change in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 2000, pp. 100–145.
- , *Authoritarianism in Syria. Institutions and social conflict, 1946–1970*, New York, Cornell University Press, 1999.
- Hilan, Rizkallah, *Culture et développement en Syrie et dans les pays retardés*, Paris, Anthropos, 1969.
- Hill, Gray, *With the Beduins: A Narrative of Journeys and Adventures in Unfrequented Parts of Syria*, London, T. Fisher Unwin, 1891.
- Himadah, Saʿid, *al-Nidham al-iqtisadi fi Suriyya wa Lubnan*, Beirut, 1936.
- (ed.), *The Economic Organization of Palestine*, Beirut, American Press, 1938.
- (ed.), *al-Nidham al-naqdi wa'l-sirafi fi Suriya*, al-Matbaʿa al-amirkaniyya, 1935.
- (ed.), *The economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936.
- , *Monetary and banking system of Syria*, Beirut, American Press, 1935.
- Hiroshi, Shimizu, "Der Nahe Osten und die Internationale Handelsrivalitäten in der Zwischenkriegszeit", in Linda Schatkowski Schilcher (ed.), *Der Nahe Osten in der Zwischenkriegszeit*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1989.
- Hobsbawm, E.J., *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990. (Fr. trs *Nations et nationalisme depuis 1780—Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992).
- Hobsbawm, Eric, "The Nation as Invented Tradition", in John Hutchinson and Anthony D. Smith (eds.), *Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 1994, pp. 76–83.
- , and Terence Ranger (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- Hooper-Greenhill, Eilean, *Museums and the Shaping of Knowledge*, New York, Routledge, 1992.
- Hopkins, A.G., "The Victorians and Africa; a Reconsideration of the Occupation of Egypt, 1882", *Journal of African History*, 27, 1986, pp. 363–91.
- Hourani, Albert, "Ottoman Reform and the Politics of Notables", in William R. Polk and Richard L. Chambers (eds.), *Beginnings of Modernization in the Middle East. The Nineteenth Century*, Chicago IL, University of Chicago Press, 1968, pp. 41–68, repr. in Albert Hourani, Philip S. Khoury and Mary C. Wilson (eds.), *The Modern Middle East*, London and New York, I.B. Tauris, 1993.
- Hourani, Albert, *Minorities in the Arab World*, London, Oxford University Press, 1947.
- Hovannisian, Richard G., *The Armenian Genocide in Perspective*, New Brunswick, NJ, Transaction Books, 1986.
- Hubert, Lucien, « La colonisation intellectuelle », *Revue de l'enseignement colonial*, janvier-mars 1905, pp. 1–2.
- al-Husayni, Muhammad Amin, *Hagaʿiq ʿan al-Qadiyya Filastin: taqirrat wa ahadith Muhammad Amin al-Husayni*, Cairo, Maktab al-Haya al-arabiyya alʿulya li-Filastin, 1957.

- al-Hut, Bayan Nuwayhid, *al-Qiyadat w'al-mu'assasat al-siyasiyya fi filastin, 1917-1948*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1981.
- Huvelin, Paul, « Que vaut la Syrie? » *L'Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), 1, décembre 1921, pp. 1-50.
- Huyghe, René, « Un musée national d'antiquités et des Beaux-Arts à Beyrouth. MM. Leprince-Ringuet et Nahas, architectes D.P.L.G. », *L'Architecture*, XLIV, 1931, pp. 41-48, reprinted in *National Museum News* 6, Winter 1997, pp. 2-11.
- Ichilov, Orit, and André E. Mazawi, *Between State and Church—Life History of a French-Catholic School in Jaffa*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 1996.
- Ilbert, Robert, *Alexandrie 1830-1930*, 2 vols., Le Caire, IFAO, 1996.
- « L'Institut de Syrie », in *Le Congrès français de la Syrie*, Chambre de commerce de Marseille, 3, 4 & 5 janvier 1919, Fascicule II, section d'archéologie, histoire, géographie, ethnographie, pp. 186-188.
- Institut français de Damas, *Soixante-dix ans de coopération scientifique à l'Institut français de Damas, Actes du colloque 1992*, Témoignages et documents 4, Damas, IFÉAD, 1995.
- « Les intérêts français en Syrie et dans le Liban », in *L'Exposition nationale coloniale de Marseille*, Commissariat Général de l'exposition, Marseille, 1923, pp. 202-210.
- International Bank for Reconstruction and Development, *The economic development of Syria*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1955.
- Ireland, Philip W., *Iraq: a Study in Political Development*, London, Cape, 1937.
- al-Ish, Abu'l-Faraj, 'Adnan al-Jundi, and Bashir Zuhdi, *al-Muthaf al-Watani bi-Dimashq: Dalil Mukhtasar*, Damascus, Dar al-Hayat, 1969.
- Ismail, Adel, *L'histoire des pays arabes dans les archives diplomatiques, thèmes et références, 1535-1945*, Editions des œuvre politiques et historiques, Beyrouth, 1992, 2 tomes.
- Issawi, Charles, *An Economic History of the Middle East and North Africa*, New York, Columbia University Press, 1982.
- , *The Fertile Crescent 1800-1914: a documentary economic history*, New York and Oxford, Oxford University Press, 1988.
- Jackson, Robert, *Quasi-States: sovereignty, international relations and the Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- Jacquot, Paul, *Antioche: Centre du tourisme*, Antioche, Comité de tourisme d'Antioche, 1931.
- Jalabert, Fr. Louis, *Syrie et Liban: Réussite française?*, Paris, Plon, 1934.
- Jalabert, Pere Henri, S.J., « La conquête missionnaire par l'influence intellectuelle », *Revue d'histoire des missions*, 1931.
- Jana, Muhammad Tawfiq (ed.), *Majmu'at qararat al-mufawadiyyin al-samiyyin li-Suriyya wa Lubnan al-Kabir*, Damascus, 1933.
- Jelavich, Barbara, *History of the Balkans: the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- al-Jisr, Basim, *Mithaq 1943: li madha kan? wa hal saqat?*, Dar al-Nahar, Beyrouth, 1997.
- Johnson, Michael, *Class and Client in Beirut: the Sunni Muslim Community and the Lebanese State 1840-1985*, London, Ithaca Press, 1986.
- Johnson, Terry, "Imperialism and the Professions. Notes on the Development of Professional Occupations in Britain's Colonies and the New States", in Paul Halmos (ed.), *Professionalisation and Social Change*, Keele, 1973.
- , "The development of accountancy links in the Commonwealth", *Accountancy and Business Research*, London, ICAEW, 1971.
- Jones, Geoffrey et al., *The History of the British Bank of the Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2 vols., 1986-87.
- Jones, Philip, *Britain and Palestine 1914-1948: Archival Sources for the History of the British Mandate*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy, 1979.
- al-Jundi, Adham, *Tarikh al-thawrat al-suriyya fi 'ahd al-intidab al-fransi*, Damascus, Matba'a al-Ittihad, 1960.

- Kalla, Mohammad S., *The role of foreign trade in the economic development of Syria, 1831–1914*, Ph.D. dissertation, American University, 1969.
- Kamal al-Din, Muhammad 'Ali, *Thawrat al-'ishrin fi dhikraha al-khamsin* (La révolution de 1920 dans son cinquantième anniversaire), Bagdad, 1975.
- Kandiyoti, Deniz, "Bargaining with Patriarchy", *Gender and Society*, 2:3, September, 1988, pp. 274–290.
- Karpat, Kemal, "Millets and Nationality: the roots of the Incongruity of Nation and State in the Post-Ottoman Era", in Benjamin Braude and Bernard Lewis (eds.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society*, New York, Holmes and Meier, 1982, pp. 141–69.
- , "The Ottoman Ethnic and Confessional Legacy in the Middle East", in Milton Esman and Itamar Rabinovich (eds.), *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East*, Ithaca NY and London, Cornell University Press, 1988, pp. 35–53.
- Kassir, Samir, Mardam-Bey, Farouk, *Itinéraires de Paris à Jérusalem—La France et le conflit israélo-arabe*, tome I, 1917–1958, Washington, Institut d'études palestiniennes/Paris, Éd. de Minuit, 1992.
- Kaufman, Asher, *Reviving Phoenicia: the Search for Identity in Lebanon*, Ph.D. dissertation, Brandeis University, 2000.
- Kayali, 'Abd al-Rahman, *Réponse à M. Ponsot au sujet de ses déclarations à la commission permanente des Mandats de la société des nations*, Alep 1933.
- al-Kayyali, 'Abd al-Wahhab, *Palestine, a Modern History*, Third World Centre for Research and Publishing, London, 1968.
- , (ed.), *Watha'iq al-muqawama al-filastiniyya al-'arabiyya did al-ihtilal al-sihyuniyya (1918–1939)*, Beirut, Mu'assasa al-Dirasat al-Filastiniyya, 1968.
- Kedourie, Elie, "Ethnicity, Majority and Minority in the Middle East", in Milton J. Esman and Itamar Rabinovich (eds.), *Ethnicity, Pluralism and the State in the Middle East*, Ithaca NY, Cornell University Press, 1988, pp. 25–31.
- Kedourie, Elie, "Minorities", in *The Chatham House Version and Other Middle-Eastern Studies*, Hanover NH, University Press of New England, 1970, pp. 286–316.
- Kennedy, Paul, *The Rise and Fall of the Great Powers*, New York, Vintage Books, 1989.
- Kerr, Stanley Elphinstone, *The Lions of Marash; Personal Experiences with American Near East Relief, 1919–1922*, Albany, State University of New York Press, 1973.
- Khalidi, Mona, *L'Enseignement de l'histoire dans les écoles de la Mission Laïque Française en Egypte pendant la première moitié du 20^e siècle: contexte et idéologie*, mémoire de DEA, Université de Provence, 2002.
- Khalidi, Rashid, *British Policy in Syria and Palestine: 1906–1914: The Antecedents of the Hussein-McMahon Correspondence, the Sykes-Picot Agreements and the Balfour Declaration*, London, Ithaca Press, 1980.
- , *Palestinian Identity: The Construction of Modern National Consciousness*, New York, Columbia University Press, 1997.
- , "The Palestinians and 1948: The Underlying Causes of Failure," in Eugene L. Rogan and Avi Shlaim (eds.), in *The War for Palestine: Rewriting the History of 1948*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 12–36.
- al-Khalisi, Shaykh Muhammad, *Batal al-islam*, (à paraître fin 2002).
- Khan, Haian-Vadin (ed.) *Contemporary Asian Architecte*, Cologne, Taschen, 1995.
- Khillah, Kamil M., *Filastin w'al-intidab al-baritani, 1922–1939*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974.
- Khouri, Gérard D., *La France et l'Orient, naissance du Liban moderne 1914–1920*, Paris, Armand Colin, 1993 (deuxième édition, 1994).
- Khouri, Philip S., "The Tribal Shaikh, French Tribal Policy and the Nationalist Movement in Syria between the Two World Wars", *Middle East Studies*, 18, 2, 1982, pp. 180–93.
- , *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism, 1920–1946*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1987.

- Khuri, Albert, "Agriculture", in S. Himadeh (ed.), *The economic organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936.
- Kiernan, Victor, *European Empires from Conquest to Collapse, 1815–1960*, London, Fontana, 1982.
- Kirshenblatt-Gimblett, Barbara, *Destination Culture: Tourism, Museums, and Heritage*, Berkeley, University of California Press, 1998.
- Kottrache, Khalid, *Le développement et l'évolution de l'enseignement en Syrie 1920–1980*, Montpellier, thèse non publiée, Université Paul Valéry, 1985.
- Kupferschmidt, Uri M., *The Supreme Muslim Council: Islam under the British Mandate for Palestine*, Leiden, Brill, 1987.
- Kurd 'Ali, Muhammad, *Khitat al-Sham*, Damascus, Matba'at al-Taraqqi, 1925–1928.
- Kutschéra, Chris, *Le Mouvement National Kurde*, Paris, Flammarion, 1979.
- La Palestine et les problèmes actuels*, Paris, Beauchesne, 1918.
- Lal, Maneesha, "Women, Medicine and Colonialism in British India, 1869–1925," Ph.D. dissertation, University of Pennsylvania, 1996.
- Landis, Joshua M., *Nationalism and the Politics of Zū'ama: The Collapse of Republican Syria, 1945–1949*, Ph.D. dissertation, Princeton, 1997.
- Larès, M., *T. E. Lawrence, la France et les Français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.
- Latron, André, *La vie rurale en Syrie et au Liban*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1936.
- Laurens, Henry, « La France et le Mufti de Jérusalem 1945–1951 », in Dominique Trimbur, e.a., *De Balfour à Ben Gourion: La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1917–1948*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.
- , « Robert Montagne et la Palestine », in Pouillon, François, et Rivet, Daniel (éd.), *La sociologie musulmane de Robert Montagne: Actes du colloque EHESS & Collège de France*, Paris, Maisonneuve et Larose 1997, pp. 167–185.
- , *La question de Palestine, Tome Premier 1799–1922, L'invention de la Terre Sainte*, Paris, Fayard, 1999.
- , *Le retour des exilés—La lutte pour la Palestine de 1869 à 1997*, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 1998.
- , *Le royaume impossible*, Paris, Armand Colin, 1990.
- , *Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993.
- Lawson, Fred H., "The North Syrian Revolts of 1919–1921 and the Sharifian Regime: Congruence or Conflict of Interests and Ideologies?" in Thomas Philipp et Christoph Schumann (eds.), *From the Land of Syria to the Syrian State*, à paraître en 2003.
- Le Goff, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, Collection Folio, 1988.
- Leach, Edmund R., *Social and Economic Organization of the Rowanduz Kurds*, London, Athlone Press, 1940.
- League of Nations, *Official Journal*. 1937, 1938.
- Leary, Lewis Gaston, *Syria, The Land of Lebanon*, New York, McBride, Nast & Co., 1913.
- L'école et l'éducation nationale*, Beyrouth, 1941.
- Lepetit, Bernard, « Missions scientifiques et expéditions militaires: remarques sur leurs modalités d'articulation » in *L'invention scientifique de la Méditerranée: Égypte, Morée, Algérie*, sous la direction de Marie-Noëlle Bourguet, Bernard Lepetit, Daniel Nordman, Maroula Sinarellis, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales 1998, pp. 97–116.
- Lerner, Henri, *Catroux*, Paris, Albin Michel, 1990.
- Les sources de l'histoire du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dans les archives et les bibliothèques françaises*, Munich, New Providence, London, Paris, K.G. Saur, 1996, 3 volumes.
- Lescot, Roger, « Le Kurd Dagħ et le mouvement Mouroud », *Studia Kurdica*, 1–5, 1988, pp. 101–25.

- Lévi, Sylvain, « Une renaissance juive en Judée », suite et fin, in *Le Temps*, 30 août 1918.
- Lévy, Roger, *Une Université nouvelle*, Paris, Ligue des amis du sionisme, 1919.
- Lockman, Zachary, *Comrades and Enemies: Arab and Jewish Workers in Palestine, 1906–1948*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1996.
- Longrigg, S.H., *Iraq 1900–1950*, London, Oxford University Press, 1953.
- , *Syria and Lebanon under French Mandate*, Oxford, Oxford University Press, 1958.
- Longuenesse, Elisabeth, « Pour une histoire de la profession comptable au Liban, entre influences étrangères et dynamiques endogènes », *Travaux et Jours*, 69, printemps 2002, Publication de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth.
- Lorcin, Patricia M.E., *Imperial Identities: Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Algeria*, London and New York, I.B. Tauris, 1999.
- Loti, Pierre, *Jérusalem*, St Cyr sur Loire, C. Pirot, 1989.
- Louis, Wm. Roger, *In the Name of God Go! Leo Amery and the British Empire in the Age of Churchill*, New York, NY, W.W. Norton, 1992.
- , *The British Empire in the Middle East 1945–1951: Arab Nationalism, the United States and post-war Imperialism*, London, Oxford University Press, 1984.
- Luizard, Pierre-Jean, *La formation de l'Irak contemporain: le rôle politique des ulémas chiïtes à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'État irakien*, Paris, Editions du CNRS, 1991.
- , « La confédération des Muntafik, une représentation en miniature de la « question irakienne » in *Tribus, tribalismes et États au Moyen-Orient*, sous la direction de Riccardo Bocco et de Christian Velud, *Maghreb-Machrek* N° 147, Paris, La Documentation française, janvier-mars 1995, pp. 72–92.
- Luke, Harry C., *Mosul and Its Minorities*, London, Hopkinson, 1925.
- Lust-Okar, Ellen Marie, « Failure of collaboration: Armenian refugees in Syria, » *Middle Eastern Studies*, 32:1, 1996.
- Lyell, Thomas, *The Ins and Outs of Mesopotamia*, Cambridge, Allborough Publishing, 1991.
- Lyons, Maryinez. *The Colonial Disease: A Social History of Sleeping Sickness in Northern Zaire, 1900–1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- MacLeod, R.M. and Lewis, M. (eds.), *Disease, Medicine, and Empire. Perspectives on Western Medicine and the Experience of European Expansion*, London, Routledge, 1988.
- Man huwa fi Suriyya* (Who's who in Syria), Damas, éd. el-Hachimi, 1951.
- Manderson, Lenore, *Sickness and the State: Health and Illness in Colonial Malaya, 1870–1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- al-Mashnuq, Muhammad, *Hukumat Bayrut: ishkaliyat al-qiyada al-‘asriya li-baladiya al-‘asima*, Beirut, Mastarz, 1995.
- Massignon, Daniel, *Le voyage en Mésopotamie et la conversion de Louis Massignon en 1908*, avec une préface de Jean Lacouture, Paris, Editions du Cerf, 2001.
- Massignon, Louis, « Sir Mark Sykes—in memoriam », *Revue du monde musulman*, 1918–1919, pp. 15–22.
- Mayeur, Jean-Marie, *La question laïque XIX^e–XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1997.
- McDowell, David, *A Modern History of the Kurds*, London, I.B. Tauris, 1996.
- Mejcher, Helmut, *Imperial Quest for Oil: Iraq 1910–1928*, London, Ithaca Press, 1976.
- Mendenhall, Kurt Lee, *Class, Cult and Tribe: The Politics of ‘Alawi Separatism in French Mandate Syria*, Ph.D. dissertation, University of Texas, Austin, 1992.
- Méouchy, Nadine, « Rural Resistance and the Introduction of Modern Forms of Consciousness in the Syrian Countryside (1918–1926) », in Thomas Philipp et Christoph Schumann (eds.), *From the Land of Syria to the Syrian State*, forthcoming.
- , *Les formes de conscience politique et communautaire au Liban et en Syrie à l'époque du Mandat français, 1920–1939*, Thèse de Doctorat, Paris IV, 1989.
- , « Les mobilisations urbaines et rurales à l'époque mandataire: remarques préliminaires », in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946: Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, IFÉAD, Damas, 2002.

- Miller, Joyce L., *Henry de Jouvenel and the Syrian Mandate*, Ph.D. dissertation, Bryn Mawr University, 1970.
- Minerbi, Sergio I., « L'azione diplomatica italiana nei confronti degli ebrei sefarditi durante e dopo la 1^a guerra mondiale (1915–1929) », *Rassegna mensile di Israel*, juillet-décembre 1981, pp. 86–119.
- , *L'Italie et la Palestine 1914–1920*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.
- Ministère des Affaires Etrangères, *Rapports à la SDN*, Paris, Imprimerie nationale (1924–1938).
- Mizrahi, Jean-David, « De la 'petite guerre' à la guerre d'indépendance: pratique et expertise de la guérilla dans l'Empire ottoman finissant (1908–1923) », *Revue historique de l'armée*, 2, juin 2003.
- , « L'insécurité sur la frontière turco-syrienne au début des années vingt: l'exemple des bandes armées de la région de Kilis (1922–1924) », in M. Bazin, S. Kançal, J. Thobie et R. Perez (coord. par) *La Turquie entre trois mondes*, Paris, IFEA-L'Harmattan, 1998.
- , « Une nationalisme de la frontière. Bandes armées et sociabilités politiques sur la frontière turco-syrienne au début des années 1920 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 78, avril 2003.
- , *Genèse de l'État mandataire. Service des Renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, avril 2003, 464 p.
- « Modernités arabes et turques: maîtres et ingénieurs », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 72, février 1994.
- Monicault, Jacques de, *Le port de Beyrouth et l'économie des pays du Levant sous le Mandat français*, Paris, Librairie technique et économique, 1936.
- Montagne, Robert, « Comment organiser politiquement l'Empire français », in *Politique Etrangère*, 1938, Paris, pp. 156–182.
- , « French policy in North Africa and Syria », in *International Affairs*, Vol. XVI, 1937, pp. 263–280.
- , « Méthodes », in *l'Afrique et l'Asie*, n° 1, 1948, p. 5.
- , « Quelques aspects du peuplement de la Haute-Djeziré », *Bulletin d'Études Orientales*, 2, 1932, pp. 53–66.
- Morand, Paul, *Journal d'un attaché d'ambassade, 1916–1917*, Paris, Gallimard, 1996.
- Mounayer, Nassib, *Le régime de la terre en Syrie, Études historiques, juridiques et économiques*, Paris, 1929.
- Moussalli, Négib, *Études économiques sur la Syrie et le Liban*, Harissa, Imprimerie de Saint Paul, 1933.
- Muhammad, Rafiq Bek, and Muhammad, Bahjat Bek, *Wilayat Beirut*, Beirut, 1336. *al-Muhandis al-'Arabi*, n° 130, année 2000, publié à l'occasion des cinquante ans du syndicat des ingénieurs de Damas, 1950–2000.
- Müller, Victor, *En Syrie avec les Bédouins*, Paris, Presses Universitaires de France, 1931.
- Murad, Sa'ïd, *al-Haraka al-wahdawiya fi lubnan 1914–1946*, Beyrouth, Ma'ahad al-inma' al-'arabi, 1986.
- Myers, Denys P., *Handbook of the League of Nations since 1920*, Boston, 1930.
- Naaman, M. Anwar, « Précisions sur la structure agraire dans la région de Homs-Hama (Syrie) », in *Bulletin de l'Association de Géographie Française*, Avril-Mars 1950.
- Nasr, Hasan al-Qaysi, *Qabsat min turath al-sha'bi: ma'arik wa gasa'id*, Suwayda, 1998.
- Neuville, René, *Mémoire relatif aux œuvres françaises en Terre Sainte présenté à la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine*, Jérusalem, 1947.
- Nevakivi, Jukka, *Britain, France and the Arab Middle East 1914–1920*, London, Athlone Press, 1969.
- Nicault, Catherine, « La fin du protectorat religieux de la France à Jérusalem (1918–1924) », *Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem*, n° 4, printemps 1999, pp. 7–24.

- , *La France et le sionisme, 1897–1948—Une rencontre manquée?*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- Nickoley, E.F., “Transport and Communication,” in Said Himadeh (ed.), *Economic Organization of Syria*, Beirut, American Press, 1936, pp. 177–97.
- Nicosia, Francis R., *The Third Reich and the Palestine Question*, University of Texas Press, Austin, 1985. (2nd édition: New Brunswick-London, Transaction Books, 2000).
- Noel Baker, Philip, *The League of Nations at Work*, London, Nisbet & Co., 1926.
- Northedge, F.S., *The League of Nations: its Life and Times 1920–1946*, Leicester, Leicester University Press, 1986.
- Nourrisson, Paul, *Visions de pèlerinage—Souvenirs de Palestine*, Paris, Gabalda, 1928.
- O'Donnell, Guillermo, “The State, Democratization, and some Conceptual Problems (a Latin American view with glances at some Post-Communist Countries),” in William C. Smith, Carlos H. Acuña and Eduardo H. Gamarra (eds.), *Latin American Political Economy in the Age of Neoliberal Reform: Theoretical and Comparative Perspectives for the 1990s*, New Brunswick NJ and London, Transaction Publishers, 1994, pp. 157–79.
- O'Dwyer, Sir Michael, *India as I Knew It*, 3rd edn., London, Constable, 1926.
- O'Hanlon, Rosalind, “Recovering the Subject: *Subaltern Studies* and Histories of Resistance in Colonial South Asia,” in Vinayak Chaturvedi (ed.), *Mapping Subaltern Studies and the Postcolonial*, London, Verso, 2000, pp. 72–115.
- O'Zoux, Raymond, *Les États du Levant sous Mandat français*, Paris, Larose, 1931.
- Omissi, David, “Britain, the Assyrians and the Iraq Levies, 1919–1932,” *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 17, 3, 1989, pp. 301–22.
- , *Air Power and Colonial Control: the Royal Air Force, 1919–1939*, Manchester, Manchester University Press, 1990.
- Ory, Pascal, *La Belle Illusion—Culture et politique sous le signe du Front populaire 1935–1938*, Paris, Plon, 1994.
- Osterhammel, Jürgen, *Colonialism: a Theoretical Overview*, tr. Shelley L. Frisch, Princeton, NJ, Markus Wiener, 1996.
- Owen, Roger, “Class and Class Politics in Iraq before 1958: the Colonial and Post-Colonial State,” in Robert A. Fernea and Wm Roger Louis (eds.), *The Iraqi Revolution of 1958: the Old Social Classes Revisited*, London, I.B. Tauris, 1991, pp. 154–71.
- , *The Middle East in the world economy 1800–1914*, 2nd edition, London, I.B. Tauris, 1993.
- , and Şevket Pamuk, *Middle East economies in the twentieth century*, London, I.B. Tauris, 1998.
- Packard, Randall M., *White Plague, Black Labor: Tuberculosis and the Political Economy of Health and Disease in South Africa*, Berkeley, University of California Press, 1989.
- Patterson, K. David, *Health in Colonial Ghana: Disease, Medicine and Socio-Economic Change, 1900–1955*, Waltham, MA, Crossroads Press, 1981.
- Pernot, Maurice, *Rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Egypte et en Turquie d'Asie (janvier-août 1912)*, Comité de défense des intérêts français en Orient, Paris, Firmin-Didot, 1913.
- Peter, Frank, *Impérialisme et industrialisation à Damas 1908–1939*, Ph.D. dissertation, Université de Provence/Free Universität Berlin, 2002.
- Phelps Grant, Christina, *The Syrian Desert: Caravans, Travels, Exploration*, London, A. & C. Black, 1937.
- Picard, Elizabeth « Les nationalismes arabes de Syrie et d'Iraq et le kémalisme: convergences, occultations et influences », *Cahiers du GETC*, n° spécial «Kémalisme et monde musulman», I. Gökalp et F. Georgeon (éd.), Fondation de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, automne 1987.
- Pieraccini, Paolo, « Le Patriarcat latin de Jérusalem et la France (1918–1940) », in Dominique Trimbur, e.a., *De Balfour à Ben Gourion: La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1917–1948*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.

- Pigier, *Une histoire de 150 ans, racontée par Caroline, Yann et Anselme*, texte inédit, rédigé à l'occasion du cent cinquantième de l'Ecole Pigier, Paris, 2000.
- Piro, Timothy J., *The Political Economy of Market Reform in Jordan*, Boulder, Rowman & Littlefield, 1998.
- Ploix de Rotrou, Georges, "Le Musée National d'Alep. Catalogue Sommaire", *Revue archéologique syrienne*, 2, 1932, pp. 1–47.
- Porath, Yehoshua, *The Emergence of the Palestine Arab National Movement 1918–1929*, London, Frank Cass, 1974.
- , *The Palestine Arab National Movement: From Riots to Rebellion 1929–1939*, London, Frank Cass, 1976.
- Pouillon, François, et Rivet, Daniel (éd.), *La sociologie musulmane de Robert Montagne. Actes du colloque EHESS & Collège de France*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1997.
- Pouilleau, Alice, *À Damas sous les bombes: Journal d'une Française pendant la révolte Syrienne, 1924–1926*, Paris, 1926.
- Preziosi, Donald, "In the Temple of Entelechy: Museums as Evidentiary Artifacts", in Wright, Gwendolyn (ed.), *The Formation of National Collections of Art and Archaeology*, Washington, DC, National Gallery of Art, 1996.
- Provence, Michael, *Plowshares into Swords: Anti-Colonial Resistance and Popular Nationalism in French Mandate Syria, 1925–1926*, Ph.D. dissertation, University of Chicago, August 2001.
- Puaux, Gabriel, *Deux années au Levant. Souvenirs de Syrie et du Liban 1939–1940*, Paris, Hachette, 1952.
- Qasimiya, Khayriyya, (ed.), *'Awni 'Abd al-Hadi: Awwaq Khassah*, Beirut, Munazzamat al-Tahrir al-Filastiniyya, Markaz al-Abhath, 1974.
- , "al-Mu'tamar al-islami al-'amm fi'l-Quds 1931: muhawala il-ba'thi 'an nasir", *Dirasat Ta'rikhiya*, 19–20, April-July 1985, pp. 17–55.
- , *ar-Ra'id al-'arabi al-awwal: hayat wa awwaq Nabih wa 'Adil al-'Azma*, Londres, Riad al-Rayyes Books, 191
- al-Qawuqji, Fawzi, *Mudhakkirat Fawzi al-Qawuqji*, ed. Khayriyya Qasimiyya, 2 vols., Damascus, 1995.
- Rabbath, Edmond, *Evolution politique de la Syrie sous Mandat*, Alep, 1928.
- , *La formation historique du Liban politique et constitutionnel*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1973.
- , *Unité syrienne et devenir arabe*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1937.
- Rabinovich, Itamar (ed.), *Despatches from Damascus: Gilbert MacKereth and British Policy in the Levant 1933–1939*, Los Angeles, University of Southern California Press, 1985.
- , "The Compact Minorities and the Syrian State, 1918–45", *Journal of Contemporary History* 14, 1979, pp. 693–712.
- Rafeq, Abdul-Karim "The impact of Europe on a traditional economy: the case of Damascus, 1840–1870", in J.-L. Bacqué-Grammont and P. Dumont (eds.), *Economie et société dans l'empire ottomane (fin du XVIII^e—début du XX^e siècles)*, Paris, CNRS, 1983, pp. 419–432.
- Rambles in the Deserts of Syria and Among the Turkomans and Bedaweens*, London: John Murray, 1864.
- al-Rasheed, Madawi, « Robert Montagne and the Shammar », in Pouillon, François, et Rivet, Daniel (éd.), *La sociologie musulmane de Robert Montagne: Actes du colloque EHESS & Collège de France*, Paris, Maisonneuve et Larose 1997, pp. 55–69.
- Raymond, André « Les études sur les villes dans les publications de l'IFEAD », dans Institut français de Damas, *Soixante dix ans de coopération scientifique à l'Institut français de Damas*, Actes du colloque 1992, Témoignages et documents 4, Damas, IFEAD, 1995, pp. 29–39.
- , "Islamic City, Arab City: Orientalist Myths and Recent Views," *British Journal of Middle Eastern Studies*, 21, 1994, pp. 3–18.
- al-Rayyis, Munir, *al-Kutab al-dhahabi li'l-thawrat al-wataniyya fi al-mashriq al-'arabi: al-thawra al-suriyya al-kubra*, Beirut, 1969.

- , *al-Kītab al-dhahabī li'l-thawrat al-wataniyya fi al-mashriq al-ʿarabī: Thawra filistin ʿam 1936*, Beirut, 1976.
- , *al-Kītab al-dhahabī li'l-thawrat al-wataniyya fi al-mashriq al-ʿarabī: Harb al-ʿIraq ʿam 1941*, Beirut, 1978.
- Reid, Donald M., *Whose Pharaohs? Archaeology, Museums, and Egyptian National Identity from Napoleon to World War I*, Los Angeles and Berkeley, University of California Press, 2002.
- Reilly, James, "From workshops to sweatshops. Damascus textiles and the world-economy in the last Ottoman century", *Review*, 16, 2 (1993), pp. 199–213.
- , *Origins of peripheral capitalism in the Damascus region 1830–1914*, Ph.D. dissertation, Georgetown University, 1987.
- Renan, Ernest, "Qu'est-ce qu'une nation?", in John Hutchinson and Anthony D. Smith (eds.), *Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 1994, pp. 17–18.
- Ricoeur, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Rifa'i, Faysal, «Éléments pour une histoire des ingénieurs à Alep», in Elizabeth Longuenesse (éd.), *Bâtisseurs et bureaucrates, ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Études sur le Monde Arabe, n° 4, Lyon, Maison de l'Orient, 1991, 436p.
- Riffier, Jean, *Les œuvres françaises en Syrie*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Ritsher, Walter, *Municipal Government in Lebanon*, Beyrouth, American University Publications, Social Sciences Series, no 3, 1932.
- Rivet, Daniel, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912–1925*, Paris, Denoël, 1988.
- Robinson, Ronald, and Gallagher, John, with Alice Denny, *Africa and the Victorians; the Official Mind of Imperialism*, Basingstoke, Macmillan, 2nd edition, 1981.
- Rodrigue, Aron, *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient, 1860–1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.
- Roded, Ruth, "Ottoman service as a vehicle for the rise of new upstarts among the urban elite families of Syria in the last decades of Ottoman rule", in Gabriel R. Warburg and Gad G. Gilbar, (ed.), *Studies in Islamic Society: Contributions in Memory of Gabriel Baer*, Leiden, Brill, 1984, pp. 63–94.
- Rogan, Eugene, "Asîret Mektebi: Abdülhamid II's School for Tribes (1892–1907)", *International Journal of Middle East Studies* 28, 1996, pp. 83–107.
- Rondot, Pierre, «Les Kurdes de Syrie», *La France méditerranéenne et africaine*, 1, 4, 1938, pp. 81–126.
- , *L'Expérience du mandat français en Syrie et au Liban, 1918–1945*, Paris, A. Pedone, 1948.
- , "Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure: Quelques aspects sociaux des populations kurdes et assyriennes", *Bulletin d'Études Orientales*, 6, 1936, pp. 1–49.
- Rudolph, W., "Grundzüge sozialer Organisation bei den west-iranischen Kurden", *Sociologus*, 17, 1, 1967, pp. 19–39.
- Ruppin, Arthur, *Syrien als Wirtschaftsgebiet*, Berlin, Benjamin Harz, 1920.
- Sadowski, Yahya, *Political power and economic organization in Syria: the course of state intervention, 1946–1958*, Ph.D dissertation, University of California, Los Angeles, 1984.
- Said, Edward, *Culture and Imperialism*, London, Chatto and Windus, 1993.
- , *Orientalism*, New York, Pantheon Books, 1978.
- Saint-Point, V. de, *La vérité sur la Syrie*, Baalbeck, 1928, 262p.
- Salamandra, Christa, "Consuming Damascus: Public Culture and the Construction of Social Identity", in Walter Armbrust, (ed.), *Mass Mediations: New Approaches to Popular Culture in the Middle East and Beyond*, Berkeley, University of California Press, 2000.
- Salibi, Kamal, *A House of Many Mansions: The History of Lebanon Reconsidered*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1988.
- Salon, A., *L'action culturelle de la France dans le monde, analyse critique*, thèse de doctorat d'État, Université de Paris I, 1981.

- Samman, Ahmad, *Le régime monétaire de la Syrie*, Paris, Librairie L. Rodstein, 1935.
- Sanjian, Avedis Krikor, *The Armenian Communities in Syria under Ottoman Dominion*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1965.
- Sassoon, Joseph, *Economic policy in Iraq 1932–1950*, London, Frank Cass, 1987.
- Saul, Samir, *La France et L’Égypte de 1882 à 1914: Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, Ministère de l’Économie, des Finances et de l’Industrie, 1997.
- Sawwaf, Husni, “Foreign trade”, in Said Himadeh (ed.), *Economic organization of Palestine*, Beirut, American University Press, 1939, pp. 432–439.
- Sayigh, Rosemary, *Palestinians: From Peasants to Revolutionaries*, London, Zed Press, 1979.
- Schad, Geoffrey, *Colonialists, industrialists and politicians: the political economy of industrialization in Syria, 1920–1954*, Ph.D. dissertation, University of Pennsylvania, 2001.
- Schaebler, Birgit, “State(s) Power and the Druzes: Integration and the Struggle for Social Control (1838–1949)”, in Thomas Philipp and Birgit Schaebler (eds.), *The Syrian Land: Processes of Integration and Fragmentation*, Stuttgart, Franz Steiner, 1998.
- Schölch, Alexander, *Egypt for the Egyptians! The Socio-Political Crisis in Egypt 1878–1882*, London, Ithaca Press, 1981.
- Schuler, P., « La culture du coton dans les États du Levant sous Mandat français. Rôle et activité de l’association coloniale », in *Bulletin économique*, n° 3, 1935.
- Schulman, Leon, “Zur Seidenindustrie in Syrien”, *Archiv für Wirtschaftsforschung im Orient*, 2, 3 (1917), pp. 463–500.
- « Section des groupes d’études », in *Politique Étrangère*, n° 1, février 1936, pp. 10–15. 55/56, 1990, pp. 208–214.
- Seurat, Michel, « Le rôle de Lyon dans l’installation du mandat français en Syrie, Intérêts économiques et culturels, luttes d’opinion (1915–1925) », in *Bulletin d’études orientales*, 31, 1979, pp. 129–166 (repris in *L’État de barbarie*, Paris, Le Seuil, collection Esprit, 1989, pp. 173–224).
- Shahbandar, ‘Abd al-Rahman, *al-Qadaya al-ijtima’iyya al-kubra fi al-‘alam al-‘arabi*, reprint, Damascus, Wizarat al-Thaqafa, 1993.
- , *Mudhakkirat wa khutub*, reprint, Damascus, Wizarat al-Thaqafa, 1993.
- Shambrook, Peter A, *French Imperialism and Syria, 1927–1936*, Reading, Ithaca Press, 1998.
- Shams Eddine, Wajih, « La comptabilité, de la partie double à la mondialisation », in *al-Muhasib al-Mujaz*, n° 5.
- Sharif, Munir, *al-Qadhaya al-iqtisadiyya al-kubra fi Suriyya wa Lubnan al-Kubra*, Damascus, 1947.
- , *Qissat al-Ardh*, Damascus, 1951.
- Shaw, Wendy M.K., *Possessors and Possessed: Objects, Museums and the Visualization of History in the Late Ottoman Empire, 1846–1923*, Ph.D. dissertation, University of California, Los Angeles, 1999.
- Shayegan, Daryush, *Cultural Schizophrenia. Islamic Societies Confronting the West*, Syracuse, Syracuse University Press, 1997.
- Shemmassian, Vahram Leon, *The Armenian villagers of Musa Daghi: a historical-ethnographic study, 1840–1915*, Ph.D. dissertation, University of California, Los Angeles, 1996.
- Shepherd, Naomi, *Ploughing Sand—British Rule in Palestine 1917–1948*, London, John Murray, 1999.
- Sherman, A.J., *Mandate Days: British Lives in Palestine, 1918–1948*, London, Thames and Hudson, 1991.
- Sherman, Daniel J., and Irit Rogoff, (eds.), *Museum Culture: Histories, Discourses, Spectacles*, Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 1994.
- Shibaru, ‘Isam, *Tarikh Bayrut mundhu aqdam al-‘usur hatta al-qam al-‘ishrin*, Beirut, Dar Misbah al-Fikr, 1987.
- al-Shihabi, Mustafa, *Muhadarat fil-isti‘mar*, Cairo, 1957.
- Shu‘ayb, ‘Abd al-Mun‘im, *Tarikh lubnan min al-ihtilal ila al-jala’ 1918–1946*, Beirut, Dar al-Farabi, 1994.

- al-Siba'î, Badr al-Din, *Adwa' 'ala al-rasmal al-ajnabi fi Suriyya*, Damascus, Dar al-Jamahir, 1967.
- al-Sifri, 'Issa, *Filastin al-'arabiyya bayna al-intidab w'al-Sihyuniyya*, Jaffa, Matba'at Filastin al-Jadida, 1933.
- Simon, Reeve S. *Iraq between the Two World Wars: the Creation and Implementation of a Nationalist Ideology*, New York, Columbia University Press, 1986.
- Siwrmecian, Artawazd, *Patmut'ien Halepi Hayots'* (History of the Armenians of Aleppo). 3 vols. Vol. 3: 1355/1908, Paris, Imprimerie Araxe, 1950.
- Slide, Anthony, *Ravished Armenia and the Story of Aurora Mardigianian*, London, Scarecrow Press, 1997.
- Sluglett, Peter, "Will the Real Nationalists Stand Up? The Political Activities of the Notables of Aleppo, 1918–1946", in N. Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946—Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002, pp. 273–290.
- , *Britain in Iraq 1914–1932*, London, Ithaca Press, 1976.
- Smith, Pamela Ann, *Palestine and the Palestinians 1876–1983*, London, Croom Helm, 1984.
- Société des Nations, *Rapports de la Commission permanent des mandats*, 1923–1939. Genève, Société des Nations.
- Spagnolo, John, *France and Ottoman Lebanon 1861–1914*, London, Ithaca Press, 1977.
- Stearnagel, D. Carl, "Der 'Adschlun", *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, 47, 1924; 48, 1925; 49, 1926.
- Stivers, William, *Supremacy and Oil: Iraq, Turkey and the Anglo-American World Order, 1918–1939*, Ithaca NY and London, Cornell University Press, 1983.
- Suny, Ronald Grigor, *Looking Toward Ararat, Armenia in Modern History*, Bloomington, Indiana University Press, 1993.
- Swedenburg, Ted, *Memories of Revolt: The 1936–1939 Rebellion in the Palestinian National Past*, Minneapolis, MN, University of Minnesota Press, 1995.
- Tahbub, Fa'iq, *al-Harakat al-'Ummaliyya w'al-niqabiyya fi Filastin 1920–1948*, Kuwait, Sharika al-Kathima, 1982.
- Tarbush, Muhammad, *The Role of the Military in Politics: a Case Study of Iraq to 1941*, London, Kegan Paul International, 1982.
- Taylor, A.J.P., *English History, 1914–1945*, Oxford, Oxford University Press, 1990.
- Teilhat, Ernest, « Dédoulement de la monnaie en Syrie », in *Mélanges à la mémoire de Paul Huvelin*, Paris, Recueil Sirey, 1938.
- Tharaud, Jérôme et Tharaud, Jean, *Le Chemin de Damas*, Paris, Plon, 1923.
- Thobie, Jacques, « La France a-t-elle une politique culturelle dans l'Empire ottoman à la veille de la première guerre mondiale? », *Relations Internationales*, 25, printemps 1981, pp. 21–40.
- , « Mouvement d'affaires et mouvement ouvrier: la Compagnie ottomane du gaz de Beyrouth 1887–1914 », *V. Milletlerarasi Türkiye sosyal ve iktisat tarihi kongresi*, Istanbul, Université de Marmara, 1989, pp. 295–315.
- , *Intérêts et Impérialisme français dans l'Empire Ottoman 1890–1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, Imprimerie Nationale, 1977.
- Thomas, Nicholas, *Colonialism's Culture: Anthropology, Travel and Government*, Princeton, Princeton University Press, 1994.
- Thomé, Mohammed, *Le rôle du crédit dans le développement économique de la Syrie*, Madrid, Ediciones Castilla, 1953.
- Thompson, Elizabeth, "Neither Conspiracy nor Hypocrisy; the Jesuits and the French Mandate in Syria and Lebanon", proceedings of a conference on *Altruism and Imperialism: the Western Religious and Cultural Missionary Enterprise in the Middle East*, Bellagio, Italy, August 2000: Columbia (University) International Affairs on Line, March 2001.
- , *Colonial Citizens: Republican Rights, Paternal Privilege, and Gender in French Syria and Lebanon*, New York, Columbia University Press, 2000.

- Thornton, A.P. *The Imperial Idea and its Enemies, a Study in British Power*, London, Macmillan, 1959.
- Tibi, Bassam, "The Simultaneity of the Unsimultaneous: Old Tribes and Imposed Nation States in the Middle East", in Philip S. Khoury and Joseph Kostiner (eds.), *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 1990, pp. 127–52.
- Tonkin, Elizabeth, McDonald, Maryon, and Chapman, Malcolm, *History and Ethnicity*, London, Routledge, 1989.
- Torrey, Gordon H., *Independent Syria, 1946–1954*, Ph.D. dissertation, University of Michigan, 1960.
- Traboulsi, Izzat, *L'agriculture syrienne entre les deux guerres*, Beyrouth, 1948.
- Trégan, François-Xavier, *Elaboration d'une politique post-mandataire française dans l'Orient arabe: architecture savante de la décision diplomatique (1920–1958)*, Thèse de 3^{ème} cycle, INALCO, forthcoming.
- , « Appréhensions et méthodes dans un système mandataire: le cas de la participation des États du Levant à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris, 1931 », in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban, 1918–1946: les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002.
- Trimbur, Dominique, « ... passer au filtre de l'esprit juif le meilleur de la culture de nombreux peuples et de nombreuses langues—L'Université hébraïque et les Puissances européennes dans l'entre-deux-guerres », in Dominique Trimbur, e.a., *De Balfour à Ben Gourion: La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1917–1948*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.
- , « L'ambition culturelle de la France en Palestine dans l'entre-deux-guerres », in Dominique Trimbur, e.a., *Entre rayonnement et réciprocité—Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, forthcoming.
- , « La création de la chaire de civilisation française de l'Université hébraïque de Jérusalem », *Revue d'histoire de la Shoah-Le Monde Juif*, n° 167, septembre-décembre 1999, pp. 161–179.
- , « Sainte-Anne: lieu de mémoire et lieu de vie français à Jérusalem », *Chrétiens et sociétés—XVI^e–XX^e siècles*, Centre André Latreille (Université Lumière Lyon 2)/Institut d'Histoire du Christianisme (Université Lyon 3), n° 7, 2000, pp. 39–69.
- , Aaronsohn, Ran, (dir.), *De Bonaparte à Balfour—La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1799–1917*, collection Mélanges du CREJ, vol. 3, Paris, CNRS-Éditions, 2001.
- ʿUbayd, ʿAli, *ʿAli ʿUbayd rubabat al-thawra: qasaʿid shuruqiyya wataniyya*, unpublished mss.
- ʿUbayd, Salama, *al-Thawra al-suriyya al-kubra 1925–1927 ʿala dawʿ wathaʿiq lam tanshur*, Beirut, Matabaʿ Dar al-Ghad, 1971.
- ʿUmar Salim Salam se souvient, 1901–1987, n.p., n.d.
- Une mission de reconnaissance de l'Euphrate en 1922. Deuxième partie, Les textes: enjeux économiques, politiques et militaires*, Damas, IFEAD, 1988.
- Vali, Abbas, "Nationalism and Kurdish Historical Writing", *New Perspectives on Turkey* 14, 1996, pp. 23–61.
- Van Bruinessen, Martin, *Agha, Shaikh and State. The Social and Political Structures of Kurdistan*, London, Zed Press, 1992.
- Vaughan, Megan, *Curing their Ills: Colonial Power and African Illness*, Oxford, Polity Press, 1991.
- Velud, Christian, *Une expérience d'administration régionale en Syrie durant le mandat français: conquête, colonisation et mise en valeur de la Gazira*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université Lumière Lyon 2, 1991.
- Vernier, Bernard, « Robert Montagne et la steppe », *L'Afrique et L'Asie*, 32, 1955, pp. 44–49.
- al-Wali, Taha, *Bayrut f'il-tarikh w'al-hadara w'al-ʿumran*, Beirut, Dar al-ʿilm il-malayin, tome 1, Beyrouth, 1993.

- Walpole, George F., "Land Problems in Transjordan", *Journal of the Royal Central Asian Society*, 35, 1948.
- Walters, F.P., *A History of the League of Nations*, London, Oxford University Press, 1952.
- Walton, Peter, *La comptabilité anglo-saxonne*, Paris, La Découverte, 1996.
- al-Wardi, 'Ali, *Lamhat ijtimā'īyya min tarikh al-'Iraq al-hadith* (Sociologie de l'histoire moderne de l'Irak) en six parties, Londres, Dar Kufaan, 1992.
- Warriner, Doreen, *Land and poverty in the Middle East*, London and New York, Oxford University Press, 1948.
- Watenpugh, Heghnar Zeitlian, *The Image of an Ottoman City: Imperial Architecture and the Representation of Urban Life in Aleppo in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Ph.D. dissertation, University of California, Los Angeles, 1999.
- Watenpugh, Keith D., "Cleansing the Cosmopolitan City: Historical Memory, Colonial Imagination and Civic Identity in the Post-Ottoman Eastern Mediterranean", in Reşat Kasaba and Sarah A. Stein (eds.), *Re-Envisioning the Ottoman Empire*, forthcoming.
- , *Bourgeois Modernity, Historical Memory, and Imperialism: The Emergence of an Urban Middle Class in the Late Ottoman and Inter-war Middle East—Aleppo, 1908–1939*, Ph.D. dissertation, University of California, Los Angeles, 1999.
- Weakley, Ernest, *Report upon the conditions and prospects of British trade in Syria*, (Parliamentary papers), London, H.M. Stationery Office, 1911.
- Werfel, Franz, *Die vierzig Tage des Musa Dagħ*, Berlin, P. Zsolnay, 1933.
- Weulersse, Jacques, *Le pays des Alaouites*, Paris/Tours, Arrault, 1940.
- , *Payans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 1946.
- Weygand, Maxime (Général), 'Le Mandat syrien (1)', in *Bulletin de l'union économique*, n° 4, 1927.
- White, Hayden, "The Noble Savage Theme as Fetish", in *Tropics of Discourse: Essays in Cultural Criticism*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.
- Williams, Wilbur Laurent, "The State of Iraq: A Mandate Attains Independence," *Foreign Policy Reports*, VIII, 16, 1932.
- Williamson, John F., *A Political History of The Shammar Jarba Tribe of al-Jazīrah, 1800–1958*, Ph.D. dissertation, Indiana University, 1975.
- Wilmington, Martin, *The Middle East Supply Centre*, Albany, State University of New York Press, 1971.
- Wilson, Mary C., *King 'Abdullah, Britain and the Making of Jordan*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Wilson, Sir Arnold, *Loyalties: Mesopotamia 1914–1917; a Personal and Historical Record*, London, Oxford University Press, 1930.
- , *Mesopotamia 1917–1920: a Clash of Loyalties; a Personal and Historical Record*, London, Oxford University Press, 1931.
- Wood, Denis, with John Fels, *The Power of Maps*, New York and London, The Guilford Press, 1992.
- Woolley, C.L., *Guide to the Archaeological Museum of the American University of Beirut*, Beirut, 1921.
- Wright, Gwendolyn, (ed.), *The Formation of National Collections of Art and Archaeology*, Washington, D.C., National Gallery of Art, 1996.
- , "Tradition in the Service of Modernity: Architecture and Urbanism in French Colonial Policy, 1900–1930", in Frederick Cooper and Ann Laura Stoler (eds.), *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press, 1997, pp. 322–45.
- Yapp, M.E., *The Near East since the First World War: A History to 1995*, London, Longman, 1996.
- Young, George, *Corpus de droit ottoman; recueil des codes, lois, règlements, ordonnances et actes les plus importants du droit intérieur, et d'études sur le droit coutumier de l'Empire ottoman*, 7 vols., Oxford, Clarendon Press, 1905.

- al-Zaïm, M.S., « Circulation financière en Syrie et au Liban », in *Bulletin économique de la Chambre de Commerce d'Alep*, Beyrouth, Imprimerie Maronite, 1947.
- Zaki, Muhammad A., *Khulasa ta'rikh al-Kurd wa'l-Kurdistan*, Baghdad, 1961, 2 vols.
- al-Zaqut, 'Ata Allah, *Adwa' 'ala al-thawra al-suriyya al-kubra*, Damascus, 2000.
- Zaroukian, Andranik, *Mankut'ūn ch'unets'ogh mardik* [Men without childhood], trs. Elise Bayizian and Marzbed Margossian, New York, Ashod Press, 1985.
- Zu'aytir, Akram, *Min mudhakkirat Akram Zu'aytir, 1909–1946*, 2 vol., Beyrouth, al-Mu'assasa al-'Arabiyya li'l-Dirasat w'al-Nashr, 1994.
- Zubaida, Sami, "Contested Nations: Iraq and the Assyrians", *Nations and Nationalism* 6, 3, 2000, pp. 363–382.

INDEX OF PERSONAL, FAMILY AND TRIBAL NAMES

INDEX DES NOMS DE PERSONNES, DE FAMILLES ET DE TRIBUS

In the French and English versions of the Introduction the names of the contributors to the volume have been omitted. We have indexed the names of other individuals in both versions of the Introduction, and the names of contributors where they appear elsewhere in the text.

We have maintained the different spellings used by individual authors, and have indicated these usages in the index (e.g. Choukri Kouatly/Shukri al-Quwwatli). Family names have been preceded by «des/the» rather than the Arabic «Al», which enables us to distinguish between individuals whose first names are missing. Descriptions of the economic activities of tribes have been given in English and French where they are known (e.g. sheep-herding, moutonnaire), while their traditional habitat has been given in Arabic (e.g. badiyah al-Sham for 'Syrian desert').

Military ranks and other titles have been given in the language of the individual to whom they refer, that is, 'General' for a British officer, Général for a French officer, and Amir for an Arab prince, although some times we have maintained the language of the article in which the individual is mentioned (e.g. le colonel turc Adil Pacha).

Honorific titles such as 'bey', 'beg', and 'agha' have normally been omitted except in cases where they have either become conventionally attached to a particular patronym, (e.g. Jamil Mardam Bey) or an important element in the identification of an individual ('Asim bek, Haqqi Bek).

* * *

Nous n'avons pas indexé le nom des auteurs ayant contribué à cet ouvrage, qui sont tous mentionnés dans l'introduction générale. Les autres noms de personnes cités dans l'introduction sont évidemment inclus dans l'index, dans la double pagination française et anglaise. Par contre, lorsque ces auteurs sont cités dans le reste de l'ouvrage, leurs noms figurent dans l'index.

Nous avons respecté, et indiqué si nécessaire, l'orthographe, ou les orthographes, utilisée(s) par les auteurs et leurs sources (ex : Quwwatli/Kouatly). Les noms de famille sont introduits par l'article «the/les» (en lieu et place de l'arabe «Al») qui peut aussi permettre de les différencier des noms de personnes dont nous n'avons pas le prénom. Chaque fois que cela est possible, des précisions sur les tribus sont données en français et en anglais, sauf pour les localisations généralement indiquées dans leur dénomination arabe (ex : badiyah al-Sham pour désert de Syrie).

Le grades militaires et autres titulatures ne sont indiqués que dans une seule langue : il s'agit pour l'essentiel de celle de la nationalité de la personne citée (General pour un officier anglais et Général pour un Français, Amir pour un prince arabe). Parfois, nous avons simplement conservé la langue de l'article citant la personne (ex : le colonel turc Adil Pacha).

Les particules honorifiques telles que «Bey», «Bek», «Agha», utilisées dans certaines contributions, ont été éliminées sauf quand elles sont devenues une partie constitutive du patronyme (ex : Mardam Bey) ou un élément important d'identification d'un acteur dont nous n'avons pas le patronyme (ex : 'Asim bek, Haqqi Bek).

- 'Abd al-Baqi, Ahmad Hilmi, 450
 'Abd al-Hadi, 'Awni, 455n
 'Abd al-Hamid II (Sultan), 213, 614
 'Abd al-Majid 1^{er} (Sultan), 64
 'Abd al-Nasir, Gamal/Jamal, 126
 'Abd al-Nur, Bahjat, 207
 'Abd al-Qadir, Ja'far (Amir), 193
 'Abd al-Samad, Husayn, 568
 'Abdel Krim, 223
 'Abduh, Muhammad, 4, 24
 Abi Sa'b, Hanna, 569
 Aboussouan, 179
 Abu Fakhr, Mahmud (Shaykh), 84
 Abu Junayb, Jarad al-Sayyid Rumayh Sulayman, 483
 Abu Shaqra (Cheikh 'Aql), 571
 Abu Sha'r (Charar), Sulayman, 505, 519
 Abu Sulayman, Talal (Shaykh), tribe/tribu al-Sulut, 468
 Abusuwan, Najib, 212
 Abu Suwwan, Najib Matiyya, 483
 Achard, Edmond-Louis, 124
 Achqar, Georges, 546n
 Adil Pacha, Salah Eddin (Colonel k  maliste), 665
 al-Afghani, Jamal al-Din, 4, 24
 Aflak ('Aflaq), Michel, 697
 Af  mus, Yusuf, 207, 211–213
 al-Ahdab (*the/les*), 574
 al-'Alami, Musa, 455n
 Albu Saraya, *see/voir* Busaraya
 al-'Ali al-Sa'd al-Din, Muhammad, 483
 al-'Ali, Salih (Shaykh), 355, 356, 682
 Allain, Henri (p  re), 315
 Allenby, Edmund (Field-Marshal Lord), 57, 71, 75, 115, 270
 Altounian, Mardiros, 207, 212
 Amery, Leopold, 157
 'Ammun, Da'ud, 560
 Anawati, Rodolphe, 503
 'Anaza, tribal confederation/
 conf  d  ration tribale, badiyat-al-Sham, 467
 Anderson, Benedict, 489, 495, 651, 678
 Anderson, Warwick, 251n, 268
 Andr  a (G  n  ral), 51
 Andrew, C.M., 119
 Antonius, George, 59, 707
 Aoun, Elie, 543
 'Arabe, Antun, 559
 Ar  ne, Beno  t, 558
 'Arida (Patriarche maronite), 565, 642
 'Aris, Mustafa, 640n
 Arslan (*the/les*), 348, 354
 – 'Adil, 345–360, 699
 – Amin, 358, 350
 – Fu'ad, 348
 – Shakib (Amir), 345, 699, 711
 Arsuzi, Zaki, 707
 Artis, Henri (p  re), 310, 314
 al-'As, Sa'id, 676, 688
 'Asali, M., 503n
 al-Asir, Salah, 568
 'Asim Bek (Muqaddam), 659, 660, 664, 667
 al-'Askari, Ja'far, 158, 380
 al-As'ad, Ahmad, 573
 Aswad, Philippe, 508, 519
 Atasi (*the/les*), 501
 – Nadir, 501–504, 519, 533
 – Hashim, 94
 al-Atrash (Atrache) ou Turshan (*the/les*), 350, 355, 574
 – 'Ali Faris, 676
 – Faris Sa'id, 683
 – Ibrahim, 71
 – Nasib, 349, 688
 – Salim Pacha, 85
 – Sultan Pacha, 85, 345, 348–350, 355, 674, 676, 683–685, 688, 689
 Attal de Saint-Etienne (Fr  re), 558
 Attiyeh, Jamil, 542
 Aubouard, 558
 Audiffert (d'), (Comtesse), 558
 Aulard, 564
 Aumale (d'), Jacques (Consul g  n  ral), 286, 292, 294, 298
 Avez, Renaud, 219, 228
 Ayyash (*the/les*), 467
 al-Ayyash, Muhammad, 467
 Ayyub (*the/les*), 574
 'Azm (*the/les*), 465, 501, 690
 al-'Azm, Khalid, 441, 445
 al-'Azma, Nabih, 347, 450
 al-'Azma ('Azmeh), Yusuf (G  n  ral), 115, 659
 al-Azraq, Muhammad, 466
 Badr Khan, Jaladat, 589
 Bahout, Beshara, 547n
 Bailloud (G  n  ral), 51
 Bakdash, Khalid, 594
 al-Bakri, Fawzi, 350
 Balay, Georges, 558
 Baqqara, sheep-herding tribal
 confederation/conf  d  ration tribale

- moutonnaire, Euphrates' area/région de l'Euphrate, 466
 – Albu 'Abid, 466
 – Albu 'Arab, 467
 Bani 'Abd al-Rahman, tribe/tribu, 'Ajlun, 491
 Bani 'Amir, tribe/tribu, 'Ajlun, 491
 Bani Bakr, tribe/tribu, 'Ajlun, 491, 492
 Bani Dumi, tribe/tribu, 'Ajlun, 491
 Bani Hamida, tribe/tribu, Transjordan(ie), 481
 Bani 'Isa, tribe/tribu, 'Ajlun, 491, 492
 Bani Hasan, tribe/tribu, 'Ajlun, 485
 Bani Sakhr, camel-herding tribe/tribu chamelière, Transjordan(ie), 483
 – Fayiz section, 483
 – Zabn section, 483
 Bani Yasin, tribe/tribu, 'Ajlun, 491
 Bani Yunis, tribe/tribu, 'Ajlun, 491, 492
 Barakat, Subhi, 657, 659, 664, 666
 Barazi (*the/les*), 465, 690
 – Husni, 465
 – Najib, 464, 465, 691
 al-Barazi, Muhsin, 359
 Barlassina (Patriarche latin), 278
 Bargeton, 169
 Baridi, Fu'ad, 569
 al-Barjawi, Ahmad, 568
 Barzani, kurdish tribe/tribu kurde, 592
 – Ahmad of Barzan (Shaykh), 592
 Barzinji, Mahmud (Shaykh), 588, 592, 593
 Barrès, Maurice, 275
 Barthélémy, Adrien, 220
 al-Bashir, As'ad, chief of/chef des Albu 'Arab, 467
 Bassatah (Bissatah), Mohamed Salih, 503, 520, 531
 Batatu, Hanna, 675
 Baudrillard, B., 329
 Baudrillart, Alfred (Mgr), 275
 Bayhum, 'Abdullah, 571
 Bayhum, 'Umar, 642n
 Bazirgan, 'Ali, 377n
 Beck, 139
 Beer, G.L., 147
 Berlin, Sir Isaiah, 61
 Berthelot, Philippe, 119n, 166, 170
 Besnard, Edmond, 328, 329, 332
 Bestres (*the/les*), 574
 Beynet (Général), 51n, 558
 Bianquis, Thierry, 233
 Bienvenu-Martin, J.-B., 329
 Bishara, Hanna, 515, 520
 Bitar, Salah al-Din, 707, 708
 Blanchier, 329
 Bloch, Camille, 329
 Blum, Léon, 126, 296, 300, 707
 Boghossian, 232n
 Boncour, Paul, 86
 Boucheman (de), Albert, 229–231, 233
 Boulad, Gabriel, 172
 Bounoure, Gabriel, 51, 173–174, 220, 222, 225–228, 232, 311
 Bourgeois, Léon, 132
 Bowman, Humphrey, 59
 Briand, Aristide, 85, 706
 Brunet, Auguste (Sénateur), 684
 Buheiry, Marwan, 208
 Bullard, R.W., 57
 Busaraya, tribe/tribu, qadha' Dayr al-Zur, Muhafazat al-Furat, 466, 675
 Cachin, 175
 Caix (de), Robert, 51, 84, 119n, 165–183, 290, 419, 698, 699, 707
 Cafferata, Raymond, 59
 Cantineau, Jean, 220, 222, 231n, 233
 Carbillet, Gabriel (Capitaine), 51, 85, 682–684
 Catroux, Georges (Général), 48, 51n, 91, 94, 558, 573
 Cavalier, Jean, 222
 Cayla, Léon, 51
 Cemal Pasha *see/voir* Jamal Pasha
 Chambard, Roger, 53
 Chamberlain, Sir Austen, 56
 Chamberlain, Joseph, 107
 Chammam/Shammam, camel-herding tribal confederation/confédération tribale chamelière, badiyat-al-Sham/Jazirah, 230, 467
 Chamoun, Camille, 565
 Chancellor, Sir John, 60
 Charles, Henri (père), 219, 229, 230, 233
 Chatterjee, Partha, 651n, 678, 679
 Chéhab, Maurice (Amir), 199
 Chevallier, Dominique, 549
 Chidiac, Camille, 567
 Churchill, W.S., 57, 151
 Clayton, Sir Gilbert, 60
 Clemenceau, Georges, 76, 119, 120, 165–183, 271n, 369n
 Colbert, 237
 Cole, Juan, 110

- Collet, Philibert (Lieutenant), 339
 Corbin, Charles, 300
 Corm, Charles, 212
 Couland, Jacques, 646
 Cousin, Victor, 204
 Coustillière, Louis, 691
 Cox, Sir Percy, 60, 119, 122, 149, 151, 153, 372
 Crozes, Antoine (père), 313
 Cunningham, Sir Alan, 59, 60
 Curzon (Lord), 119n, 121, 146
- Dagras, 511
 al-Daghistani, Muhammad 'Ali, 686n
 al-Daghistani, Tahir, 686n
 Dannevig, 140
 al-Dardari, Munib, 515, 520, 522
 Darwish, 'Izzat, 348
 al-Dawud, Ahmad, 377n
 Da'wuq, Ahmad, 569, 571, 572
 al-Da'uq, 'Umar, 642n
 Delteil, Georges, 306
 Delpuch (père), 277n, 278
 Dentz, Henri (Général), 48, 51n,
 Deschamps, Pierre, 325, 328, 329, 333, 336
 Deschanel, Paul, 120
 Dhahir, Butrus, 566
 Diyab (*the/les*), 418, 441, 445
 – Munir, 445
 Diyab (Diab), Mukhtar, 501, 504, 505, 507, 515, 517, 520, 522, 532, 534
 Dobbs, Sir Henry, 60, 123, 154, 157–158, 161
 Dodge, Toby, 708
 Doire (Consul), 290
 Doizelet, 558, 559
 Dosse, François, 671
 Doucet, 464
 Doumergue, Gaston, 329
 Drollac, P., 558
 Drummond, Sir Eric, 131
 Dubief, Fernand, 329
 Dubrulle, Roland, 515
 Duchatel, 388, 408, 413
 Dumont, Paul, 64
 Duncan, Carol, 189
 Dupont, Anne-Laure, 708
 Dupré Latour (père), 558
 Duraffourd, Camille, 51, 509
 Durrafourd, Camille (Mme), *see/voir* Gallina
 Durieux, Pierre, 283
- Duru, 515n
 Dussaud, René, 225
- Ecochard, Michel, 51, 196, 515
 Eddé, Emile, 553, 576, 642
 Eddé, E. (Mme), 575
 Eden, Anthony, 138
 Edmonds, C.J., 60
 Elisséef, Nikita, 219, 232, 235–247
 Emily, J., 250n
 Evrard, 506
- Fad'an, 'Anaza tribe/tribu 'Anaza, 467
 Fakhr al-Din, *see/voir* Ma'n
 Fanon, Frantz, 679
 Farajallah (*the/les*), 574
 Farhan, Muhammad Salih, 467
 al-Farji, 'Abd al-Salam, 686n
 al-Farra, Khalil, 498, 501–505, 507, 512, 526, 532, 534
 al-Fa'ur, Fa'ur (Amir), 355n
 Fayad, 545
 Faysal, *see/voir* Hachémites/Hashimites
 Ferry, Jules, 105, 340
 Flandin, Étienne, 112, 116
 Foncin, Pierre, 325, 328, 329
 Fonfreide, 560
 Fontana, J.H., 117n
 Fournier, René, 558
 Franco (Général), 711
 François Ier, 237
 Franjiyyah, Hamid, 571
 Freire d'Andrade, 135
 Fuccaro, Nelida, 701
- Gallagher, John, 106
 Galland, Antoine, 237
 Gallina Alexandrovna (Mme Camille Durrafourd), 509
 Gamelin (Général), 688, 690
 Garbe, 514
 Gaudefroy-Demombynes, Maurice, 220, 222, 224, 225
 Gaulle (de), Charles (Général), 558, 565, 573
 Gaulmier, Jean, 51, 174, 219, 221, 222, 229, 230, 233
 al-Gaylani, 'Abd al-Rahman (Shaykh), 369, 381
 Gaylani, Rashid 'Ali, 58, 381, 711
 Gelvin, James, 661
 Gemayel, Pierre, 545
 Gennardi, 506, 558
 Georges-Picot, François, 51, 116, 273

- Georges-Picot, (Mme), 575
 Gerber, Haim, 487
 Ghanem, Chucric, 559
 al-Ghanim, tribal clan/clan tribal, 467
 al-Ghazzi, Kamil, 194n, 606, 614–617
 Gilbar, G., 418
 Gladstone, W.E., 107
 Glubb, Sir John (Lt.-Gen), 60n, 487
 Godard, Charles, 620
 Gontaut-Biron (de), 298
 Gort (Viscount), 60
 Gouraud, Henri (Général), 49, 51n,
 76, 171, 241–243, 408, 553, 558,
 559
 Graeff, Christian, 702
 Grey (Lord), 113
 Guha, Ranajit, 680
 Gulbenkian, Calouste, 123
- Hachémites/Hashimites (*the/les*), 108,
 699
 – Abdallah/‘Abdullah (Amir *then/puis*
 Malik), 347, 357, 358, 365, 373,
 487, 488
 – Chérif/Sharif Husayn, 175, 365,
 369, 370, 372, 374n, 658
 – Faysal (Feysal, Fayçal) b.
 al-Husayn (Hussein), (Amir
then/puis Malik), 7, 28, 72, 76,
 76, 115, 122, 150–151, 153–154,
 156, 163n, 165–183, 249, 345,
 347, 349, 351, 356, 363, 365,
 373, 376, 380, 382, 655, 661,
 663n, 676, 681, 685, 706
 – Zayd b. al-Husayn, 373, 664, 665
 Haddadin, tribe/tribu, Syrian East/Est
 syrien, 466
 Haddidiyin, sheep-herding tribe/tribu
 moutonnaire, Muhafazat Halab, 230,
 233
 Haffar, Lutfi, 429, 431, 432
 Hajjar, Joseph, 308
 al-Hakim, Khalid, 506, 520
 al-Halabi (*the/les*)
 – Amin, 552
 – ‘Arij, 556
 – Shafiq, 549–576, 711
 al-Halabi, Muhammad ‘Izz al-Din, 685
 Halbwachs, Maurice, 652n
 Halbuni (*the/les*), 418, 441, 445
 Haqqi Bek, 660
 Hamadah, Sabri, 571
 Hamelin (Général), 51
 Hamidé, A.R., 232n
- Hanafi, Sari, 501, 502
 Hanano/Hananu, Ibrahim, 649, 654,
 657, 659, 664, 669, 676, 682, 688
 Handzic, 558
 al-Hasani, Taj al-Din (Shaykh), 94
 Hatar, 515n
 Hawrani, Akram, 470
 Haycraft, Sir Thomas, 59
 Haydar, Muhammad Rustum, 168
 Hazarbédian, Léon, 506
 Heacock, Roger, 700
 Helleu, Jean, 51, 90, 558
 Herbelot (d’), 238
 Herriot, Edouard, 329
 Herzl, Theodor, 289
 Hikmat, ‘Arif, 377
 Himadeh, Sa‘id, 461
 al-Hindawi, Qasim, 485
 Hirtzel, Sir Arthur, 118
 Hobsbawm, Eric, 651n, 678
 Honvault, Juliette, 707
 Hopkins, A.G., 110
 Hourani, Albert, 6, 26, 627
 Hubert, Lucien, 324
 Hunaydi (*the/les*), Dayr al-Zawr, 467
 Humphrys, Sir Francis, 60, 161, 162n
 al-Hurwil, ‘Abd al-‘Aziz, 467
 Husayn, Saddam, 384
 al-Husayni, Amin (Hajj), 351, 451,
 698
 al-Husayni, Kamil, 706
 al-Husni, Taqi al-Din, 417
 al-Husri, Sati‘, 168, 337, 338, 377,
 699
 Huvelin, Paul, 124
 Huyghe, René, 185, 186, 200
- al-Ibish, Husayn, 463
 Ibn Sa‘ud, *see/voir* al-Sa‘ud
 al-Ibrahim al-Ayyub, Salti, 485
 Ibrahim Pacha, 70, 71, 109
 Ilbert, Robert, 627n
 Isaacs, Rufus, *see/voir* Lord Reading
 Isle (de l’), Arnoul, 237
 Ismail, Adel, 45
 ‘Izzat Pacha, 510
- Jaber, Munzer, 698, 703
 al-Jabiri (*the/les*)
 – Ihsan, 520
 – Sa‘dallah, 357, 358
 – Wajih, 499, 502, 511, 513, 514,
 516, 520
 Jacquin, Paul, 506

- al-Jallad, Hani, 442
 Jamal Pasha/Pacha (Cemal Pasha), 6,
 26, 71, 614
 al-Jawahiri, Muhammad Mahdi, 377n
 al-Jazzar (Djezzar), Kazim, 505, 508,
 520, 531, 536
 Jeppe, Karen, 610–612
 Johannis, Ignace (Mgr), 565
 Jones, Philip, 61
 Josserand, 98
 Joubert, 545
 Jouvenel (de), Henry, 51n, 53, 85, 284,
 461, 462, 696
 Junbulat (Junblat) (*the/les*)
 – Kamal, 567, 569
 – Nasib, 566
 – Nasira (Nazira), 348, 575
 al-Jundi, Muhammad Amin, 486

 Kahil, Marie, 710
 Kahn, Albert, 53
 Kandiyoti, Deniz, 603
 Karamah, ‘Abd al-Hamid, 571
 Karpas, Kemal, 580
 Katib, Ibrahim, 508
 al-Kayali, ‘Abd al-Rahman, 503, 506,
 513
 Kaylani (*the/les*), 465, 690
 Kania-Forstner, A.S., 119
 Kemal, Mustafa (Mustapha), 8, 28, 66,
 380, 664, 674, 676, 688
 Kerr, Stanley, 607, 610
 Kasmiya, Khayria, 705
 Khalid, Muhammad Tawfiq (Mufti),
 565, 571, 572, 698
 Khalidi, Rachid/Rashid, 705
 Khalil, Ibrahim (Shaykh), 593
 al-Khalisi, Mahdi (Shaykh), 366n, 382
 al-Khalisi, Muhammad (Shaykh), 379n
 al-Khatib, Fu’ad, 166
 Khawla bint al-Azwar, 669
 al-Khazin, Yusuf, 86
 Khoury, Gérard D., 76, 658n, 697,
 695, 696, 698
 Khoury, Karim, 546n
 el-Khoury, Yaacoub, 542
 Khuri, ‘Abdallah (Mgr), 567
 al-Khuri (Khouri), Bishara (Béchara),
 90, 354, 552, 642
 Khuri, B., (Mme), 575
 al-Khuri, Faris, 352n, 358, 359
 Khuri Sa’ada, ‘Abdallah, 566
 al-Kinj, Ibrahim, 464
 Kolomotisef, Simon, 509

 Kottrache, Khaled, 311n
 Kouatly, *see/voir* Quwwatli
 al-Kulayb al-Shurayda, ‘Abdullah, 485
 Kurdahi (*the/les*), 574
 Kurd ‘Ali, Muhammad, 417, 707

 Laoust, Henri, 219, 220, 222, 229,
 232
 Laporte, 117n
 Lassus, Jean, 225
 Laurens, Henry, 219, 281, 711
 Laurent (père), 311
 Lavigerie (Cardinal), 277
 Law, Bonar, 153
 Lawrence, Thomas Edward, 57, 165,
 280n, 372
 Lawson, Fred, 662
 Lecerf, Jean, 222, 226, 229, 232, 234,
 240n, 245
 Le Châtelier, Alfred, 50, 167, 241n
 Le Corbusier, 214n
 Legentilhomme (Général), 51
 Léger, Alexis (pseud. Saint-John Perse),
 47, 300
 Lénine, V.I., 130
 Lépassier, R., 340
 Le Play, Frédéric, 226, 227
 Leprince-Ringuet, Pierre, 198
 Lescot, Roger, 230, 234
 Lévi, Sylvain, 286
 Litchkoss, Boris, 509
 Littinière, 511
 Lloyd George, David, 120, 146,
 152–153, 369n
 Lorey (de), Eustache, 195, 220–222,
 224, 225, 240, 243, 244
 Lust-Okar, Ellen Marie, 602
 Lyautey, Pierre (Maréchal), 50, 51,
 223, 226, 243

 MacDonald, Malcolm, 141
 MacMahon, Sir Arthur, 365, 374n,
 658
 MacMichael, Sir Harold, 59, 60
 Magnes, Judah, 296n
 Mahho, kurdish leader/chef kurde, 656
 Mahmassani, S., 67
 Malas, ‘Abdel Razzaq, 515n, 530
 Malik (Malek), ‘Umar (Omar), 514,
 515, 528
 al-Malkawi, ‘Umar b. al-shaykh Yusuf
 (Hajj), 483
 al-Malki, ‘Abd al-Wahhab, 506
 Ma’n, Ma’nites (*the/les*), 69

- Fakhr al-Din Ier, Amir al-Shuf, 69
- Fakhr al-Din II, Amir Lubnan (1593–1633), 69, 209
- al-Manalla, Sa'di, 571
- Manassa, Philippe, 569
- Maqdisi (*the/les*), 574
- Marçais, William, 220
- Marcel, Charles (Frère), 558
- Mardam Bey, Jamil, 318, 358n, 359
- Marshall, Sir William (General), 114
- Martel (de), Damien, 51, 90, 436n
- Martinet (Médecin-Major), 254, 258
- Marx, Jean, 222, 225, 296n
- Massignon, Louis, 165–183, 220, 222, 225, 227, 228, 276, 278, 280n, 282, 283, 291, 294n, 298, 301, 697, 700
- Maude (General), 114, 116n, 158, 366, 368, 379
- Maugras, Gaston, 288, 291, 300
- Mauss, Marcel, 219, 224–226, 228
- Mawali, sheep-herding tribe/tribu moutonnaire, Muhafazatani Hama wa Halab, 230, 233, 466, 689
- Maysir, 'Abd al-Qadir, 686n
- Mazas, A., 75, 558
- Mazet (Dr.), 267
- Mazloun (Mazloun), Subhi (Sobhi), 231n, 232n, 234, 515n, 529, 531, 535
- Meinertzhagen, Richard (Colonel), 57, 351
- Méouchy, Nadine, 675n, 703
- Midhat Pacha, 71, 367, 430n
- al-Misri, 'Aziz 'Ali, 699
- Mitchell, Andrew, 495
- Mitri, William, 542, 546n
- Mizrahi, Jean-David, 651
- Moffatt, Walter, 483, 495
- Montagne, Robert, 50–51, 174, 194, 217–234, 240, 242, 245, 246
- Montagu, Edwin, 118
- Monroe, Elizabeth, 59
- Morand, Paul, 273, 294n
- Mousli, N., 232n
- al-Mu'ayyad, Wathiq Bey, 506
- Mubarak (Moubarak), Ignatius (Mgr), 565, 569, 572, 641
- Muhammad 'Ali, 70, 109
- Mukarzil, Na'um, 638n
- Müller, Victor, 234, 258, 260
- Munajid (*the/les*), 501
- Muntafik, shi'a tribal confederation/confédération tribale chiite, 382
- 'Abd al-Muhsin Sa'dun, 382
- Murtada b. al-chaykh Krayyem, 668
- Musil, Aloïs, 230
- Muzannar (*the/les*), 418
- al-Naaman, Anouar, 232n
- Nahas, Antoine Sélime, 198
- Nairn, Norman, 257
- Najarian, Samuel, 503
- al-Nakadi, 'Arif, 360
- al-Nakadi, Harith, 566
- Nakkash, (Mme), 575
- Nammur, Musa, 568
- Nammur, (Mme), 575
- al-Naqib, Sayyid Talib, 381, 382
- al-Nashashibi, Fakhri, 453
- al-Nasir, tribal clan/clan tribal, 467
- al-Nasir, Sulayman, 360
- Nasir al-Din, Salim, 568
- Nasser, *see/voir* 'Abd al-Nasir
- Nassur (*the/les*), 465
- Neuville, René, 301
- Nicault, Catherine, 288
- Nieger, Emile (Lieutenant-Colonel), 558
- Nourrisson, Paul, 275n, 276
- Nubar Pasha, Boghos, 605
- Olchiannoski (Olchanetzky), Daniel, 509, 536
- Pauchon, 510
- Peake, Frederick (Lieutenant-Colonel)/Peake Pasha, 60n
- Péan, Marcel, 558
- Penso, E., 558
- Perret, 213, 214n
- Pétis de la Croix, François, 237
- Pharaon, Henri, 198n, 567, 641
- Philby, H. (St.) John, 60
- Philips, Ivan Lloyd, 59
- Picard, Elizabeth, 653
- Pierre-Alpe, François, 244
- Pigier, Gervais, 544
- Pigier, Emile Gervais, 544
- Ploix de Rotrou, Georges, 194
- Plumer (Viscount), 60
- Poincaré, Raymond, 119n, 559
- Poire, 514
- Ponsot, Henri, 51n, 91, 350, 390, 617, 618
- Postel, Guillaume, 237
- Provence, Michael, 651
- Puau, Gabriel, 51n, 53, 300

- Qabbani, Najib, 566
 al-Qadiri, 'Abd al-Ghani, 515
 Qanawati, Ilyas, 452
 al-Qassam, 'Izz al-Din (Shaykh), 453, 699
 al-Qawuqji, Fawzi, 657, 673–692, 707
 al-Quwwatli (Kouatly), Shukri/Choucri, 95, 127, 318, 347, 352, 354, 355, 357–359, 441
 Rabbath, Edmond, 510
 Rappard, William, 138, 141, 396
 al-Rasheed, Madawi, 219
 al-Rashid al-'Ali, Mansur, 483
 al-Rayyis, Munir, 687, 688
 Raymond, André, 223, 233, 256n
 Raynaud, Antoine (Capitaine), 254, 258, 683, 684
 Reading (Lord), (*ie* Rufus Isaacs), 179
 Reich, 231n
 Reilly, James, 417
 Révol, Régis, 558
 Ricoeur, Paul, 671
 Rida, Rachid/Rashid (Shaykh), 699, 709
 Ridwan, Husayn Murshid, 684
 Rifa'i, Faysal, 516
 Rivet, Paul, 219, 225, 226, 228
 Rizqallah, Girgis (Georges), 566, 575
 Robinson, Ronald, 106
 Ropers, 98
 Rodinson, Maxime, 219
 Rondot, Pierre, 219, 228–231n, 234, 246, 258, 260
 Rothschild (Lord), 179
 Rothschild (de), Baron Edmond, 286
 Rustum (*the/les*), 465
 – Asad, 564
 Rwala, sheep-herding tribe/tribu moutonnière, Muhafazat Hims, 230
 Saba, Fawzi, 546n
 Saba, Fouad, 541, 546n
 al-Sa'd, Muhammad, 485
 Sa'd, (Mme), 575
 Sa'adah, Antun, 644
 Saadoun, Youssef (Chaykh), 649–671
 Sa'dun, 'Abd al-Muhsin, *see/voir* Muntafik
 Sahnawi (*the/les*), 441
 Said, Edward, 298
 al-Sa'id, Nuri, 124, 127n, 158, 378, 380, 381
 Salam, Salim 'Ali, 641, 642
 Salibi, Ilya (Mgr), 565
 Salibi, Kamal, 209
 Salkhab, Rushdi Bey, 505
 Samné, Georges, 559
 Samuel, Sir Herbert, 60, 134, 179, 290
 Sarraïl, Maurice (Général), 51n, 136, 292, 348, 558, 683, 684
 Sassoun, 179
 al-Sati (*the/les*), 501
 – Asfi (Wasfi) bey, 514, 522
 al-Sa'ud (*the/les*), 384
 – 'Abd al-'Aziz b. 'Abd al-Rahman *or/ou* Ibn Sa'ud, roi/king, 127n, 365, 709
 Saussey, Edmond, 220, 222
 Sauvaget, Jean, 51, 220–227, 231, 234
 al-Sawda, Yusuf, 628
 Sawsaq, Jum'a, 674–676
 Sayyid al-Hakim, Khalil, 505
 Sba'a, sheep-herding tribe/tribu moutonnière, Muhafazatani Hims wa Hama, 233
 Schiff, 179
 Schölch, Alexander, 110
 Schumpeter, 445
 Semaan, Iskandar, 542, 543, 546n
 Seyrig, Henri, 228, 232
 Shahab, Khalid, 571
 Shahbandar, 'Abd al-Rahman, 127, 345, 350, 687–690
 Shallash, Ramadan, 673–692
 Shammur, *see/voir* Chammar
 al-Sharabati, Ahmad, 356
 al-Shari'a al-Isfahani (Shaykh, Ayatollah), 363
 Shayegan, Daryush, 325
 Shihab (*the/les*), 69
 – Bashir II (Amir 1788–1840), 69, 70, 71
 al-Shihabi, Mustafa (Amir), 461, 462
 Shirazi, Muhammad Taqi (Ayatollah), 363, 372
 Shuckburgh, John, 57
 Shuman, 'Abd al-Hamid, 449
 al-Shurayda, 'Abdullah, *see/voir* al-Kulayb
 al-Shurayda, Yusuf (shaykh), 491
 al-Siba'i, Mazhar, 688
 Sidqi, Bakr (General), 584
 Sindi, kurdish tribe/tribu kurde, 590
 Siegfried, André, 294n
 Simonian, Toros, 503
 Sluglett, Peter, 545, 662, 703
 Smith, Lionel, 60

- Smuts, Jan (General), 131, 147
 Sotiropoulos, Sotiris, 508
 Soubrette, 514
 Spears, Sir Edward, 60, 557
 Stewart, George, 557
 al-Sulh (Solh) (*the/les*),
 – Riyad (Riyadh), 90, 571, 636,
 641, 642, 648n
 – Sami, 571, 572
 al-Sulut, tribe/tribu, al-Laja, Muhafazat
 Hawran, 468
 Sursuq (Sursock) (*the/les*), 574
 – Alfred, 198n
 al-Suwaydi, Yusuf, 377n
 Suyufi (*the/les*), 418, 441, 445
 Swedenburg, Ted, 652n, 653n
 Sykes, Sir Mark, 298, 610
- Tabbah, (Mme), 558
 Tabet, Antoine, 211, 213
 Taj al-Din al-Hasani, Muhammad, 557
 Takla, Salim, 90, 575
 Takla, Youssef Salim (Me), 696
 Talia, Rachid, 657, 659
 al-Tanukhi (*the/les*), 353
 Tarmanini, Sa'ïd, 686n
 Tasso, Joseph, 543, 545, 547n
 Tek biq Hadji, kurdish leader/chef
 kurde, 659
 Terras (Capitaine), 264n
 Tétreau, Daniel, 428
 Terrasse, Henri, 222, 225, 227n
 Tharaud, Jérôme et Jean, 257
 Thibault-Chambault, Jean, 282
 Thirion, 507, 508
 Thompson, Elizabeth, 603
 Thoumin, Richard (Capitaine), 222,
 229, 230, 234
 Tibi, Bassam, 595
 Timbal, Prosper, 558
 Townshend (General), 113
 Tra baud (Capitaine), 558
 Tré gan, François-Xavier, 232
 Trenga, Georges (officier et interprète),
 51, 85
- Tresse, Robert, 229, 234
 Tubalian, Sarkis, 503
 Tuma, Bishara, 508
 Turian, Badrus, 503
 Turki bin Zabn (Shaykh, tribe/tribu
 Bani Sakhr), 483
 Turshan, *see/voir* Atrash
- 'Ubaydat (*the/les*), 484
 'Udayy (Ouday), Husni, 515, 524
 'Usayran, 'Adil, 571
- Van Rutten, Guillaume,
 Vernier, Bernard, 229, 230, 234
- al-Waldah, tribe/tribu, qadha'
 al-Raqqā, 467
 Watenpaugh, Keith, 654n, 662, 710
 Wauchope, Sir Arthur, 60
 Weber, Max, 227
 Wendling, 507, 510, 513
 Werfel, Franz, 604
 Weulersse, Jacques, 51, 230, 234, 245
 Weygand, (Général), 51n, 85, 387, 408,
 558
 White, Hayden, 599
 Wilson, Sir Arnold, 116n, 119, 149,
 368, 369, 372
 Wilson, Woodrow, 72, 119n, 130–132,
 144, 146, 147, 362, 363, 373, 379
 Wood, Denis, 489, 490
- Yafi', 'Abdullah, 571
 Young, Arthur, 542
 Young, George, 67, 70
 Young, Hubert (Major), 57, 154
 al-Yunis, 'Abd al-Latif, 355
- al-Za'im, Husni, 346, 359
 Zaki, Muhammad Amin, 589–591
 Zaydan, Jurgi, 698
 al-Zayn, Yusuf Bey, 571
 Zayn al-Din, Farid, 360
 Zayn al-Din, Nazira, 574
 Zurayq (Zureq), Akram, 501, 520

SOCIAL, ECONOMIC AND POLITICAL STUDIES OF THE MIDDLE EAST AND ASIA

1. Nieuwenhuijze, C.A.O. van. *Sociology of the Middle East*. A Stocktaking and Interpretation. 1971. ISBN 90 04 02564 2
6. Khalaf, S. and P. Kongstad. *Hamra of Beirut*. A Case of Rapid Urbanization. 1973. ISBN 90 04 03548 6
7. Karpat, K.H. (ed.). *Social Change and Politics in Turkey*. A Structural-Historical Analysis. 1973. ISBN 90 04 03817 5
9. Benedict, P., E. Tümertekin and F. Mansur (eds.). *Turkey*. Geographic and Social Perspectives. 1974. ISBN 90 04 03889 2
10. Entelis, J.P. *Pluralism and Party Transformation in Lebanon: Al-Kata'ib, 1936-1970*. 1974. ISBN 90 04 03911 2
14. Landau, J.M. *Radical Politics in Modern Turkey*. 1974. ISBN 90 04 04016 1
15. Fry, M.J. *The Afghan Economy*. Money, Finance, and the Critical Constraints to Economic Development. 1974. ISBN 90 04 03986 4
19. Abadan-Unat, N. (ed.). *Turkish Workers in Europe, 1960-1975*. A Socio-Economic Reappraisal. 1976. ISBN 90 04 04478 7
20. Staffa, S.J. *Conquest and Fusion*. The Social Evolution of Cairo A.D. 642-1850. 1977. ISBN 90 04 04774 3
21. Nieuwenhuijze, C.A.O. van (ed.). *Commoners, Climbers and Notables*. A Sampler of Studies on Social Ranking in the Middle East. 1977. ISBN 90 04 05065 5
23. Starr, J. *Dispute and Settlement in Rural Turkey*. An Ethnography of Law. 1978. ISBN 90 04 05661 0
24. el-Messiri, S. *Ibn al-Balad*. A Concept of Egyptian Identity. 1978. ISBN 90 04 05664 5
25. Israeli, R. *The Public Diary of President Sadat*. 3 parts
 1. The Road to War. 1978. ISBN 90 04 05702 1
 2. The Road of Diplomacy: The Continuation of War by Other Means. 1978. ISBN 90 04 05865 6
 3. The Road of Pragmatism. 1979. ISBN 90 04 05866 4
29. Grandin, N. *Le Soudan nilotique et l'administration britannique*. Éléments d'interprétation socio-historique d'une expérience coloniale. 1982. ISBN 90 04 06404 4
30. Abadan-Unat, N., D. Kandiyoti and M.B. Kiray (ed.). *Women in Turkish Society*. 1981. ISBN 90 04 06346 2
31. Layish, A. *Marriage, Divorce and Succession in the Druze Family*. A Study Based on Decisions of Druze Arbitrators and Religious Courts in Israel and the Golan Heights. 1982. ISBN 90 04 06412 5
34. Atiş, S.M. *Semantic Structuring in the Modern Turkish Short Story*. An Analysis of *The Dreams of Abdullah Efendi* and Other Short Stories by Ahmet Hamdi Tanpinar. 1983. ISBN 90 04 07117 2
36. Kamali, M.H. *Law in Afghanistan*. A Study of the Constitutions, Matrimonial Law and the Judiciary. 1985. ISBN 90 04 07128 8
37. Nieuwenhuijze, C.A.O. van. *The Lifestyles of Islam*. Recourse to Classicism—Need of Realism. 1985. ISBN 90 04 07420 1
38. Fathi, A. (ed.). *Women and the Family in Iran*. 1985. ISBN 90 04 07426 0
40. Nieuwenhuijze, C.A.O. van, M.F. al-Khatib, A. Azer. *The Poor Man's Model of*

- Development. Development Potential at Low Levels of Living in Egypt.* 1985. ISBN 90 04 07696 4
41. Schulze, R. *Islamischer Internationalismus im 20. Jahrhundert.* Untersuchungen zur Geschichte der islamischen Weltliga. 1990. ISBN 90 04 08286 7
 42. Childs, T.W. *Italo-Turkish Diplomacy and the War over Libya, 1911-1912.* 1990. ISBN 90 04 09025 8
 45. Lipovsky, I.P. *The Socialist Movement in Turkey 1960-1980.* 1992. ISBN 90 04 09582 9
 46. Rispler-Chaim, V. *Islamic Medical Ethics in the Twentieth Century.* 1993. ISBN 90 04 09608 6
 47. Khalaf, S. and P. S. Khoury (eds.). *Recovering Beirut.* Urban Design and Post-War Reconstruction. With an Introduction by R. Sennett. 1994. ISBN 90 04 09911 5
 48. Mardin, Ş (ed.). *Cultural Transitions in the Middle East.* 1994. ISBN 90 04 09873 9
 49. Waart, P.J.I.M. de. *Dynamics of Self-Determination in Palestine.* Protection of Peoples as a Human Right. 1994. ISBN 90 04 09825 9
 50. Norton, A.R. (ed.). *Civil Society in the Middle East.* 2 volumes. Volume I. 1995. ISBN 90 04 10037 7
Volume II. 1996. ISBN 90 04 10039 3
 51. Amin, G.A. *Egypt's Economic Predicament.* A Study in the Interaction of External Pressure, Political Folly and Social Tension in Egypt, 1960-1990. 1995. ISBN 90 04 10188 8
 52. Podeh, E. *The Quest for Hegemony in the Arab World.* The Struggle over the Baghdad Pact. 1995. ISBN 90 04 10214 0
 53. Bahm, Ç. et al. (eds.). *Turkey: Political, Social and Economic Challenges in the 1990s.* 1995. ISBN 90 04 10283 3
 54. Shepard, W.E. *Sayyid Qutb and Islamic Activism.* A Translation and Critical Analysis of *Social Justice in Islam.* 1996. ISBN 90 04 10152 7
 55. Amin, S.N. *The World of Muslim Women in Colonial Bengal, 1876-1939.* 1996. ISBN 90 04 10642 1
 56. Nieuwenhuijze, C.A.O. van. *Paradise Lost.* Reflections on the Struggle for Authenticity in the Middle East. 1997. ISBN 90 04 10672 3
 57. Freitag, U. and W. Clarence-Smith. *Hadhrami Traders, Scholars and Statesmen in the Indian Ocean, 1750s to 1960s.* 1997. ISBN 90 04 10771 1
 58. Kansu, A. *The Revolution of 1908 in Turkey.* 1997. ISBN 90 04 10791 6
 59. Skovgaard-Petersen, J. *Defining Islam for the Egyptian State.* Muftis and Fatwas of the Dār al-İftā. 1997. ISBN 90 04 10947 1
 60. Arnon, A. et al. *The Palestinian Economy.* Between Imposed Integration and Voluntary Separation. 1997. ISBN 90 04 10538 7
 61. Frank, A.J. *Islamic Historiography and 'Bulghar' Identity among the Tatars and Bashkirs of Russia.* 1998. ISBN 90 04 11021 6
 62. Heper, M. *İsmet İnönü. The Making of a Turkish Statesman.* 1998. ISBN 90 04 09919 0
 63. Stiansen, E & M. Kevane (eds.) *Kordofan invaded.* Peripheral Incorporation and Social Transformation in Islamic Africa. 1998. ISBN 90 04 11049 6
 64. Firro, K.M. *The Druzes in the Jewish State.* A Brief History. 1999. ISBN 90 04 11251 0
 65. Azarya, V, A. Breedveld and H. van Dijk (eds.). *Pastoralists under Pressure?* Fulbe Societies Confronting Change in West Africa. 1999. ISBN 90 04 11364 9

66. Qureshi, M. Naeem. *Pan-Islam in British Indian Politics*. A Study of the Khilafat Movement, 1918-1924. 1999. ISBN 90 04 11371 1
67. Ensel, R. *Saints and Servants in Southern Morocco*. 1999. ISBN 90 04 11429 7
68. Acar, F. and A. Günes-Ayata, *Gender and Identity Construction*. Women of Central Asia, the Caucasus and Turkey 2000. ISBN 90 04 11561 7
69. Masud, M. Kh. (ed.) *Travellers in Faith*. Studies of the Tablighī Jamā'at as a Transnational Islamic Movement for Faith Renewal. 2000. ISBN 90 04 11622 2
70. Kansu, A. *Politics in Post-Revolutionary Turkey, 1908-1913*. 2000. ISBN 90 04 11587 0
71. Hafez, K. (ed.) *The Islamic World and the West*. An Introduction to Political Cultures and International Relations. 2000. ISBN 90 04 11651 6
72. Brunner, R. & W. Ende, (eds.) *The Twelver Shia in Modern Times*. Religious Culture and Political History. 2001. ISBN 90 04 11803 9
73. Malik, J. (ed.) *Perspectives of Mutual Encounters in South Asian History, 1760-1860*. 2000. ISBN 90 04 11802 0
74. Ahmed, H. *Islam in Nineteenth Century Wallo, Ethiopia*. Revival, Reform and Reaction. 2001. ISBN 90 04 11909 4
75. Fischbach, M.R. *State, Society and Land in Jordan*. 2000. ISBN 90 04 11912 4
76. Karpat, K.H. (ed.) *Ottoman Past and Today's Turkey*. 2000. ISBN 90 04 11562 5
77. Jahanbakhsh, F. *Islam, Democracy and Religious Modernism in Iran (1953-2000)*. From Bāzargān to Soroush. 2001. ISBN 90 04 11982 5
78. Federspiel, H. M. *Islam and ideology in the emerging Indonesian state : The Persatuan Islam (PERSIS), 1923 to 1957*. 2001. ISBN 90 04 12047 5
79. Saleh, F. *Modern Trends in Islamic Theological Discourse in 20th Century Indonesia*. A Critical Survey. 2001. ISBN 90 04 12305 9
80. Küçük, H. *The Role of the Bektāshīs in Turkey's National Struggle*. 2002. ISBN 90 04 12443 8
81. Karpat, K.H. *Studies on Ottoman Social and Political History*. Selected Articles and Essays. 2002. ISBN 90 04 12101 3
82. Ali El-Dean, B. *Privatisation and the Creation of a Market-Based Legal System*. The Case of Egypt. 2002. ISBN 90 04 12580 9
83. Bos, M. van den. *Mystic Regimes*. Sufim and the State in Iran, from the late Qajar Era to the Islamic Republic. 2002. ISBN 90 04 12815 8
85. Carré, O. *Mysticism and Politics*. A Critical Reading of *Fi Żilāl al-Qur'ān* by Sayyid Quṭb (1906-1966). 2003. ISBN 90 04 12590 6
86. Strohmeier, M. *Crucial Images in the Presentation of a Kurdish National Identity*. Heroes and Patriots, Traitors and Foes. 2003. ISBN 90 04 12584 1
87. Freitag, U. *Indian Ocean Migrants and State Formation in Hadhramaut*. Reforming the Homeland. 2003. ISBN 90 04 12850 6
88. White, P.J. and J. Jongerden, *Turkey's Alevi Enigma*. A Comprehensive Overview. 2003. ISBN 90 04 12538 8
89. Kaschl, E. *Dance and Authenticity in Israel and Palestine*. Performing the Nation. 2003. ISBN 90 04 13238 4
90. Burr, J.M. and R.O. Collins, *Revolutionary Sudan*. Hasan al-Turabi and the Islamist State, 1989-2000. 2003. ISBN 90 04 13196 5
92. Gaspard, T.K. *A Political Economy of Lebanon, 1948-2003*. The Limits of Laissez-faire. 2004. ISBN 90 04 13259 7

93. Méouchy, N. and P. Sluglett. *The British and French Mandates in Comparative Perspectives / Les Mandats Français et Anglais dans une Perspective Comparative*. 2004. ISBN 90 04 13313 5
94. Karpas, K.H. *Studies on Turkish Politics and Society*. Selected Articles and Essays. 2004. ISBN 90 04 13322 4
95. Salvatore, A. and D.F. Eickelman. *Public Islam and the Common Good*. 2004. ISBN 90 04 13621 5